@

LETTRES ÉDIFIANTES ET CURIEUSES

*

Lettres de Chine

2. sous l'empereur Yong-tching

publiées sous la direction de
Louis AIMÉ-MARTIN
1843

à partir de :

LETTRES ÉDIFIANTES ET CURIEUSES

concernant l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, avec quelques relations nouvelles des missions, et des notes géographiques et historiques

publiées sous la direction de Louis AIMÉ-MARTIN (1781-1847).

A Paris, Société du Panthéon littéraire, MDCCCXLIII.

LA CHINE : Tome III, pages 330 à 712, et 839 à 841.

mise en mode texte par
Pierre Palpant

www.chineancienne.fr

TABLE DES LETTRES ET MÉMOIRES
contenus dans ce volume

Lettre du père Parennin à M. de Fontenelle de l'Académie française et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. — Traduction faite en langue tartare, par ordre de l'empereur d'ouvrages des savants français — Explications sur les langues tartare et chinoise.

Lettre du même à messieurs de l'Académie des sciences. — Figure et propriétés de quelques plantes.

Lettre du père de Mailla. — Proscription de la religion chrétienne.

Lettre du père Parennin. — Histoire d'une famille chrétienne. — Princes du sang.

Lettre du même. — Histoire d'une famille de princes chinois, chrétiens et exilés. (Suite.)

Lettre du même. — Suite de l'histoire des princes chinois et chrétiens.

Lettre du même. — Suite de l'histoire des princes chinois et chrétiens.

Lettre du même. — Suite de l'histoire des princes.

Lettre du même. — Suite de l'histoire des princes.

Lettre du même. — Fin de l'histoire des princes chinois et chrétiens. — Mort de l'empereur Yong-tching. — Avènement de l'empereur Kian-long.

Motifs du prince Jean pour embrasser la religion catholique.

Notice des ouvrages composés ou traduits en chinois par les missionnaires jésuites.

Lettre du père Contancin sur le gouvernement de l'empereur Yong-tching.

Lettre du père d'Entrecolles au père Du Halde. Ferveur des chrétiens réduits à un petit nombre.

Mémoire sur les îles que les Chinois appellent Lieou-kieou, par le père Gaubil.

Mémoire sur le Thibet et sur le royaume des Eleuthes.

Lettre sur le Thibet, par le père Desideri.

Lettre du père d'Entrecolles. — De l'inoculation chez les Chinois.

Lettre du même. Industrie chinoise. Fleurs artificielles.

Lettre du père Parennin. Récit d'une ambassade portugaise.

Lettre du père Contancin. — Gouvernement et police de la Chine.

Lettre du père Prémare. — Critique d'un ouvrage de l'abbé Renaudot.

Lettre du père Étienne Le Coulteux. — Voyage secret dans l'intérieur des provinces.

Lettre du père Contencin sur le gouvernement et la police de l'empire chinois. — Édits et ordres de l'empereur. Rapports des mandarins, vice-rois et autres.

Lettre du père de Goville en réponse aux faits calomnieux qui lui sont imputés.

Seconde lettre du père Goville sur le même sujet.

Lettre du père Parennin à M. de Mairan sur le gouvernement, les mœurs et l'état des connaissances chez les Chinois.

Éloge de l'empereur Kang-hi par un missionnaire.

Lettres édifiantes et curieuses
1723-1735

Résumé de la situation de la Chine au 17e siècle.

Lettre du père de Mailla. Constance des Chinois convertis.

Lettre du père Porquet. Les missionnaires ont ordre de quitter la Chine.

Lettre du père Prémare. Réflexions sur la langue chinoise. — Critique de la forme donnée à quelques ouvrages.

Lettre du père de Mailla. — Discussions des missionnaires avec les mandarins. Examen des livres chrétiens par ordre de l'empereur.

Lettre du père d'Entrecolles. Découvertes des Chinois dans les sciences naturelles et dans les arts.

Lettre du père Parennin. — Incertitude de l'empereur sur les mesures à prendre relativement aux chrétiens.

Lettre du père Parennin à M. de Mairan. — Expériences de physique faites en présence des mandarins. — Notions astronomiques, historiques, géographiques et statistiques.

@

Lettre du père Parennin

à messieurs de l'Académie des sciences

@

En leur envoyant une traduction qu'il a faite en langue tartare de quelques-uns de leurs ouvrages, par ordre de l'empereur de la Chine ; et adressée à M. de Fontenelle, de l'Académie française, et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

Explications sur les langues tartare et chinoise.

A Pékin, le 1er mai 1723

Messieurs,

p.330 Vous serez peut-être surpris que je vous envoie de si loin un traité d'anatomie, un corps de médecine, et des questions de physique écrites en une langue qui, sans doute, vous est inconnue ; mais votre surprise cessera quand vous verrez que ce sont vos propres ouvrages que je vous envoie habillés à la tartare. Oui, Messieurs, ce sont vos pensées et vos ingénieuses découvertes, dignes fruits de cette continuelle application, à laquelle les sciences doivent ce haut point de perfection ou nous les voyons, ce sont, dis-je, ces découvertes qui ont réveillé chez tant de peuples le goût d'une étude également utile et agréable. Ils ont su profiter de vos premiers soins par les traductions qu'ils ont faites de vos ouvrages ; mais comme ils se multipliaient tous les ans, plusieurs ont mieux aimé apprendre la langue française, pour puiser eux-mêmes dans la source, que d'attendre qu'une main laborieuse, mais toujours trop lente, leur ouvrît l'entrée de vos trésors.

L'empereur de la Chine, si célèbre, même en Europe, par l'amour qu'il avait pour les sciences, et si avide des connaissances étrangères, n'a pas cru être obligé d'apprendre notre langue pour en profiter ; il a jugé que le plus court et le plus aisé pour lui était de me donner le soin de rendre en sa langue naturelle, et en détail, les différentes découvertes dont je ne lui avais parlé que dans la conversation et assez légèrement.

Ce prince, qui mourut le 20 décembre 1722, était un de ces

hommes extraordinaires qu'on ne trouve qu'une fois dans plusieurs siècles : il ne donnait nulles bornes à ses connaissances, et de tous les princes d'Asie il n'y en a aucun qui ait jamais eu tant de goût que lui pour les sciences et les arts. C'était lui faire sa cour que de lui communiquer de nouvelles découvertes, surtout celles qui venaient d'Europe ; et comme il ne s'en est fait nulle part en aussi grand nombre que dans votre illustre Académie, c'est aussi d'elle que les missionnaires jésuites ont le plus souvent entretenu ce grand monarque.

Quand j'arrivai ici, il y a vingt-cinq ans, on lui avait déjà inspiré une grande estime de l'astronomie et de la géométrie perfectionnée par vos soins ; on lui avait même présenté plusieurs beaux instruments, grands et petits, faits sous votre direction, dont on lui avait enseigné l'usage. Vos observations sur la physique ne furent pas oubliées. Pour ce qui est de l'anatomie et des maladies du corps humain, elles n'avaient encore été qu'entamées.

Ce grand prince, qui possédait déjà les livres de médecine chinoise, comprit bien que cette connaissance était imparfaite si l'on n'y joignait la connaissance de l'anatomie pour diriger le médecin dans ses ordonnances, et conduire la main du chirurgien dans ses opérations ; c'est pourquoi il m'ordonna de traduire en langue tartare une anatomie complète et un corps de médecine. Au reste, quand je dis qu'il me demanda cette traduction en langue tartare, je parle de la langue des Mantcheous, qui règnent à la Chine depuis quatre-vingts ans, et qui s'appellent Tartares orientaux. Je ne parle nullement de la langue des Mongols, qu'on nomme Tartares occidentaux, et qui sont presque tributaires de l'empereur. Ces deux langues sont très différentes entre elles.

L'empereur voulut d'abord avoir une idée de tout l'ouvrage ; et ensuite il souhaita que je distribuasse le tout par parties ou par leçons, c'est-à-dire que quand on avait mis au net environ dix pages, il fallait les lui porter. Il s'engagea à corriger lui-même, s'il était nécessaire, les mots et le style, sans toucher au fond de la doctrine ; et c'est ce qu'il a

fait constamment jusqu'à la fin de l'ouvrage. Ce sage prince prévint une difficulté qui regardait l'exécution.

> — Je vois bien, me dit-il, qu'il y aura à traiter des matières peu honnêtes, et qu'étant religieux vous pourriez les omettre ou n'en parler qu'en termes impropres et dès lors inutiles ; c'est pour cela que je vous ai associé deux médecins habiles qui traiteront les matières que vous trouverez être moins p.331 convenables à votre profession ; car je prétends, ajouta-t-il, que l'on n'omette rien ; outre que nous ne manquons pas d'expressions modestes, c'est que le public doit retirer un grand avantage de ce livre et qu'il doit contribuer à sauver, ou du moins à prolonger la vie ; ce n'est pas un livre à être montré aux jeunes gens : ainsi les figures ne doivent être vues que de ceux qui partageront avec vous le travail. Je trouve, continua-t-il, un défaut dans vos livres qu'il faut éviter, c'est qu'ils placent les figures à la fin des chapitres, et quelquefois même à la fin du livre ; d'ailleurs elles me paraissent fort mal gravées et peu exactes (l'empereur parlait de quelques figures gravées en Allemagne, qui lui étaient venues par la Moscovie). Je veux voir à chaque leçon la figure peinte, qui exprime les principes qu'on y enseigne, et s'il en faut encore parler dans la suite, il n'y aura qu'à renouveler la même figure.

Tels furent, messieurs, les ordres que l'empereur me donna, il ne s'agissait plus que de les exécuter. Sur quoi vous me demanderez peut-être si j'étais en état de le faire, ou si la langue tartare des Mantcheoux fournit assez de mots pour s'expliquer clairement sur des matières d'anatomie et de médecine.

Je vous répondrai d'abord, que ce qui persuada l'empereur que j'étais capable de la commission dont il me chargeait, c'est que depuis environ dix ans, j'ai fait, par son ordre, quantité de traductions de la langue tartare en langue européenne, et que pareillement j'en ai fait des langues française, latine, portugaise et italienne, en langue tartare.

Pour bien traduire une langue, il faut s'y être exercé de longue main : avec la simple théorie et la connaissance de la langue, on n'est guère sûr de réussir et parce que chaque langue a ses détours et ses délicatesses, il ne me manquait que quelque Tartare aussi habile à tenir le pinceau, que l'est M. de Fontenelle à tenir la plume de votre Académie.

Pour suppléer à ce défaut, tout ce que put faire l'empereur, fut de tirer de son tribunal trois mandarins des plus habiles, deux écrivains dont la main était excellente, deux peintres capables de tracer les figures, des tireurs de lignes, des cartonniers, etc. Voilà bien de l'équipage : je sais, messieurs, qu'il ne vous en a pas tant fallu pour composer ce que je n'ai fait que traduire ; mais chaque pays a ses modes, et dans cette cour on ne fait rien à petit bruit. Au reste, je n'ai pas cru devoir m'assujettir en esclave à une traduction purement littérale. Notre langue eût perdu beaucoup de sa beauté si j'en eusse rendu servilement les expressions, les tours et les arrangements. L'empereur en eût été dégoûté dès les premières feuilles, et il n'aurait pas eu la patience d'attendre cinq années entières la fin de cet ouvrage : car il a duré autant de temps, pour les raisons que je rapporterai plus bas.

Mais y a-t-il suffisamment des termes en la langue tartare pour faire de semblables traductions ? Je réponds qu'il y en a assez, et même de reste. La principale raison qui fait naître ce doute vient, ce me semble, de cette prévention dans laquelle sont presque toutes les nations, que leur langue est la plus belle et la plus abondante qui soit au monde. Cette idée croît à mesure du peu de rapport qu'elle a avec d'autres langues. C'est une erreur dont j'ai eu bien de la peine à guérir le fils aîné de l'empereur, qui est homme de lettres. Vous en jugerez par l'entretien que j'eus avec lui, lorsque nous étions à la suite de l'empereur, en Tartarie. Il avait pour lors trente-cinq ans. Il s'était persuadé qu'on ne pouvait bien rendre le sens de sa langue naturelle, et encore moins la majesté de son style, en aucune de ces langues barbares (ainsi appelait-il nos langues d'Europe, faute de les connaître),

et pour s'en convaincre, sans que je m'en aperçusse, il me fit appeler un jour dans sa tente et me dit qu'il avait à écrire au père Suarès, jésuite portugais, pour lui recommander une affaire importante :

> — Mais, m'ajouta-t-il, comme il n'entend point le tartare, je vous dicterai ce que j'ai à lui mander, et vous le traduirez en latin, qui est, comme vous me l'avez dit, une langue commune en Europe à tous les gens de lettres.
>
> — Rien de plus facile, lui répondis-je en prenant la plume,

car le papier était déjà préparé sur la table. Le prince commença d'abord une longue période qu'il n'acheva pas tout à fait, et me dit de traduire. Je le priai de dire tout de suite ce qu'il voulait mander, après quoi je le mettrais en latin. Il le fit en souriant, comme s'il eût cru que je cherchais à éviter la difficulté. La traduction fut bientôt faite. Je lui demandai quelle souscription il voulait que $_{p.332}$ je misse à la lettre :

> — Mettez celle-ci, me répondit-il : Paroles du fils aîné de l'empereur à Soulin (c'est le nom chinois du père Suarès).

Je le fis, et lui présentai la lettre, affectant de ne la pas relire.

> — Que sais-je, me dit-il, ce que vous avez écrit ? Est-ce ma pensée ? est-ce la vôtre ? N'avez-vous rien oublié, changé ou ajouté ? N'est-ce pas quelque pièce que la mémoire vous a fournie ? Car j'ai remarqué qu'en écrivant vous n'avez fait aucune rature, et que vous ne transcrivez pas, comme nous faisons nous autres.
>
> — Une si petite lettre, lui dis-je, ne demande pas qu'on se donne tant de peine ; la première main suffit quand on sait la langue.
>
> — Bon, me dit-il, vous voulez me prouver que vous savez le latin et moi je veux m'assurer que votre traduction est fidèle. Dites-moi donc en chinois ce que je vous ai dicté en tartare, et que vous dites avoir mis en latin.

Je le fis aussitôt, et il en fut surpris.

— Cela n'est pas mal, ajouta-t-il, et si la réponse qui viendra est conforme à ce que vous venez de dire, je serai un peu détrompé ; mais il faut que le père me réponde en chinois ; car s'il répondait en une langue européenne, vous pourriez me donner une réponse de votre façon.

Je l'assurai qu'il serait obéi et que la réponse serait conforme à sa lettre.

— Je vous avoue, répliqua le prince, que je vous ai fait appeler, plutôt dans le dessein d'éprouver ce que vous saviez faire, que par le besoin que j'eusse d'écrire à Pékin. Quand je considère vos livres d'Europe, je trouve que la couverture en est bien travaillée et que les figures en sont bien gravées ; mais les caractères me déplaisent fort : ils sont petits et en petit nombre, mal distingués les uns des autres, et font une espèce de chaîne dont les anneaux seraient un peu tortillés ; ou plutôt ils sont semblables aux vestiges que les mouches laissent sur les tables de vernis couvertes de poussière. Comment peut-on avec cela exprimer tant de pensées et d'actions différentes, tant de choses mortes et vivantes ? Au contraire, nos caractères et même ceux des Chinois sont beaux, nets, bien distingués. Ils sont en grand nombre, et l'on peut choisir ; ils se présentent bien au lecteur, et réjouissent la vue. Enfin notre langue est ferme et majestueuse ; les mots frappent agréablement l'oreille ; au lieu que quand vous parlez les uns avec les autres, je n'entends qu'un gazouillement perpétuel assez semblable au jargon de la province de Fo-kien.

Ce prince ne trouve pas mauvais qu'on le contredise, chose rare parmi les personnes de son rang, ainsi je saisis l'occasion qu'il me présentait de défendre nos langues européennes : je commençai cependant, selon la coutume du pays, par avouer qu'il avait raison ; ce mot plaît aux princes orientaux, ils le savourent avec plaisir, et les dispose à écouter les raisons par lesquelles on leur prouve

insensiblement qu'ils ont tort. Je ne doute pas que ces ménagements ne soient pareillement en usage dans les cours d'occident, car il me semble que partout, c'est un mauvais métier que celui de disputer avec les princes.

J'accordai donc au prince que la langue tartare était assez majestueuse ; qu'elle était propre à décrire les hauts faits de guerre, à louer les grands, à faire des pièces sérieuses, a composer l'histoire ; qu'elle ne manquait pas de termes et d'expressions pour toutes les choses dont leurs ancêtres avaient eu connaissance mais qu'aussi on devait prendre garde de ne pas trop se prévenir en faveur de sa langue.

> — Vous préférez votre langue, lui ajoutai-je, à celle des Chinois, et je crois que vous avez raison ; mais les Chinois de leur côté, qui savent les deux langues, n'en conviennent pas ; et effectivement on ne peut nier qu'il n'y ait des défauts dans la langue tartare.

Ces dernières paroles, avancées par un étranger, le surprirent : mais sans lui donner le temps de m'interrompre, je lui fis un petit détail de ce que j'y avais remarqué de défectueux.

> — Vous convenez, lui dis-je, que les Chinois, avec tant de milliers de caractères, ne peuvent exprimer les sons, les paroles, les termes de votre langue sans les défigurer, de manière qu'un mot tartare n'est plus reconnaissable ni intelligible dès qu'il est écrit en chinois ; et de là vous concluez, avec raison, que vos lettres sont meilleures que les lettres chinoises, quoiqu'en plus petit nombre, parce qu'elles expriment fort bien les mots chinois. Mais la même raison devrait vous faire convenir que les caractères d'Europe valent mieux que les caractères tartares quoiqu'en plus petit nombre, puisque par leur moyen nous pouvons exprimer aisément les mots tartares et chinois, et beaucoup d'autres encore que vous ne sauriez bien écrire.

p.333 Le raisonnement que vous faites, ajoutai-je, sur la beauté des caractères, prouve peu ou rien du tout. Ceux qui ont inventé les caractères européens n'ont pas prétendu faire des peintures propres à réjouir la vue ; ils ont voulu seulement faire des signes pour représenter leurs pensées et exprimer tous les sons que la bouche peut former ; et c'est le dessein qu'ont eu toutes les nations, lorsqu'elles ont inventé l'écriture. Or, plus ces signes sont simples et leur nombre petit, pourvu qu'il suffise, plus sont-ils admirables et aisés à apprendre : l'abondance en ce point est un défaut, et c'est par là que la langue chinoise est plus pauvre que la vôtre, et que la vôtre l'est plus que les langues d'Europe.

— Je ne conviens pas, dit le prince, que nous ne puissions avec les caractères tartares écrire les mots des langues étrangères. N'écrivons-nous pas la langue mongole, la coréenne, la chinoise, celle du Thibet ? etc.

— Ce n'est pas assez, lui répondis-je, il faudrait encore écrire la nôtre. Essayez, par exemple, si vous pourrez écrire ces mots *prendre, platine, griffon, friand*.

Il ne le put, parce que dans la langue tartare on ne peut joindre deux consonnes de suite ; il faut placer entre deux une voyelle, et écrire *perendre, pelatine, feriand, gerifon*, etc.

Je lui fis remarquer ensuite que l'alphabet tartare, quoiqu'en beaucoup de choses semblable au nôtre, ne laissait pas d'être fort défectueux.

— Il vous manque, lui dis-je, deux lettres initiales, le B et le D ; vous ne pouvez commencer aucun mot par ces lettres, et vous leur substituez le P et le T. Par exemple, au lieu d'écrire *bestia, deus*, vous écrivez *pestia, teus*. De là vient qu'il y a une infinité de sons européens que vous ne pouvez écrire, quoique vous puissiez les prononcer ; d'où je conclus que notre alphabet l'emporte sur le vôtre. D'ailleurs vous

prononcez et écrivez la voyelle *é* toujours ouverte ; vous ne prononcez l'*e* muet qu'à la fin de quelques mots qui finissent par *n*, mais vous n'avez aucun signe qui le fasse connaître. Je sais que ces défauts se trouvent dans la langue chinoise, et que, comme vous avez la lettre *r* qu'ils n'ont pas, votre langue est au-dessus de la leur quand il s'agit d'exprimer les noms étrangers.

Le prince ne goûtait pas trop ce discours ; il me dit cependant de continuer mes remarques je passai donc de l'alphabet à la langue tartare en général, je dis qu'elle n'était pas commode pour le style concis et coupé, que plusieurs mots étaient trop longs, et que je croyais que c'était une des raisons qui la rendaient inutile pour la poésie ; que je n'avais pas vu de docteurs faire des vers, ni même traduire autrement qu'en prose les vers chinois.

— C'est sans doute, ajoutai-je, parce que la rime et la césure, si faciles en chinois, ne sont pas praticables dans votre langue. Vous faites souvent et bien des vers chinois, que vous écrivez sur les éventails, ou que vous donnez à vos amis. Oserais-je vous demander si vous en avez fait en tartare ?

— Je ne l'ai pas tenté, dit le prince, et je ne sache pas qu'on ait fait sur cela des règles : mais qui vous a dit qu'il y avait au monde des poètes et des vers ? Avouez que ce n'est qu'à la Chine que vous l'avez appris ?

— Cela est si peu vrai, lui dis-je, que j'étais prévenu qu'on ne pouvait faire des vers dans une langue qui n'a que des monosyllabes. Je me trompais de même que vous vous trompez. Je vais vous réciter des vers en deux langues, et quoique vous ne puissiez en comprendre le sens, vous remarquerez aisément la césure et la rime.

Cette expérience faite, j'ajoutai qu'il y avait peu de transitions dans la langue tartare, qu'elles étaient très fines et difficiles à attraper ; que c'était l'écueil où échouaient les plus habiles gens ; qu'on en voyait

quelquefois demeurer assez longtemps le pinceau en l'air, pour passer d'une phrase à l'autre, et qu'après avoir rêvé, ils étaient obligés d'effacer ce qu'ils avaient écrit ; que quand on leur en demandait la raison, ils n'en apportaient point d'autres que celles-ci :

> — Cela sonne mal, cela est dur, cela ne se peut dire, il faut une autre liaison, etc.

Le prince ne put nier que cet inconvénient ne se trouvât dans sa langue ; mais il me dit que cette difficulté ne se rencontrait pas dans le discours, et qu'on parlait sans hésiter.

> — Il serait bien étrange, lui répliquai-je, qu'un homme qui raconte un fait ou une histoire, après trois ou quatre périodes, s'arrêtât la bouche ouverte, sans pouvoir continuer son discours ; on le croirait frappé d'une apoplexie subite. Mais remarquez que ceux qui ne possèdent pas la langue dans sa perfection comme vous, traînent d'ordinaire les finales et ajoutent le mot *yala* qui ne signifie rien ; si dans un entretien ils ne répètent que deux ou trois p.334 fois ce mot inutile, ils croient qu'on doit leur en tenir compte. Je vois que ceux mêmes qui viennent récemment du fond de la Tartarie, l'emploient aussi fréquemment que les autres ; ce qui prouve qu'en effet les transitions sont en petit nombre et parce que dans la composition un peu élégante on n'ose risquer le mot yala, surtout depuis que l'empereur votre père l'a décrié en évitant de s'en servir, les auteurs se trouvent fort à l'étroit quand il s'agit de passer d'une matière à l'autre.

Le prince me répliqua en souriant que la partie n'était pas égale entre nous deux, parce que j'étais dans son pays, et que lui n'était jamais allé en Europe.

> — Si j'y avais fait un voyage, dit-il agréablement, j'en serais revenu chargé de tous les défauts de votre langue, et j'aurais de quoi vous confondre.

— Vous n'auriez pas été aussi chargé que vous le pensez, lui répondis-je, on y a soin du langage, il n'est pas abandonné au caprice du public ; il y a, de même que pour les sciences et les beaux-arts, un tribunal établi pour réformer et perfectionner la langue.

— Arrêtez là, dit le prince, je vous tiens ; car s'il y a des réformateurs pour votre langue, elle doit avoir des défauts, et beaucoup ; on n'établit pas un tribunal pour une bagatelle.

— Je me suis mal expliqué, lui dis-je, on ne l'a pas tant établi pour réformer notre langue, que pour la contenir dans ses limites : en cela elle ressemble à vos grands fleuves : quoiqu'ils roulent majestueusement leurs eaux, vous ne laissez pas de commettre des officiers pour y veiller, de peur qu'ils ne débordent ou ne s'enflent par le mélange des eaux étrangères, et ne deviennent moins pures et moins utiles.

— Mais, poursuivit le prince, votre langue n'a-t-elle rien emprunté des autres ? Ne s'y est-il point introduit des termes et des expressions des royaumes voisins ? S'est-elle toujours conservée dans la pureté de son origine ?

Je lui répondis qu'au commencement les différents royaumes de l'Europe étant gouvernés par un même prince, le commerce réciproque des différentes nations avait introduit des mots communs, surtout dans les sciences et les arts, selon le langage des nations qui les avaient inventés les premières. Ces paroles furent un sujet de triomphe pour le régulo ; il s'écria qu'il avait l'avantage.

— Nous n'avons pris, dit-il, que fort peu de mots des Mongols, et encore moins des Chinois ; encore les avons-nous dépaysés en leur donnant une terminaison tartare. Mais vous autres, vous vous êtes enrichis des dépouilles de vos voisins. Vous avez bonne grâce après cela de venir chicaner la langue tartare sur des bagatelles.

Je ne crois pas, messieurs, devoir vous fatiguer par un plus long

récit de ce dialogue, ni m'étendre sur la manière dont il fallut mettre au fait ce prince sur la différence des langues vivantes et des langues mortes, car il n'avait jamais ouï parler de ces dernières ; il suffit de vous dire que notre dispute dura jusqu'à ce qu'il eût reçu la réponse que lui fit le père Suarès : il en fut content, et commença à avoir meilleure opinion des langues d'Europe, c'est-à-dire, qu'il les plaça immédiatement au-dessous de la sienne ; encore voulait-il mettre la chinoise entre deux, mais je protestai fortement contre cette injustice, alléguant la multitude des équivoques qui se trouvent dans la langue chinoise.

> — Eh bien, je vous l'abandonne, dit-il en riant ; les Chinois, qui n'aiment pas à être contredits sur cet article, sauront bien se défendre.

Tout ce que je viens de dire, prouve la prévention générale où sont tous les peuples ; chacun pense bien de soi, de son pays, de sa langue, de son mérite. Encore s'ils en demeuraient là ; mais de plus, ils se persuadent que les autres nations n'ont pas les mêmes avantages, et sans façon ils se donnent mutuellement le nom de barbares ; c'est qu'aux uns et aux autres il en coûterait trop de voyages et d'étude pour se mettre en état de se rendre plus de justice.

Il n'est pas nécessaire, messieurs, de vous donner ici les règles de la langue tartare, car je ne m'imagine pas qu'aucun de vous soit tenté de l'apprendre. Je vous en rapporterai seulement quelques singularités qui peut-être ne vous déplairont pas.

La langue tartare comparée avec la langue française a cela de particulier, que si par exemple, l'on use du verbe *faire*, il faut le changer presque autant de fois que change le substantif qui suit ce verbe. Nous disons faire une maison, faire un ouvrage, des vers, faire un tableau, une statue, faire un personnage, faire le modeste, faire croire, etc. Cela est commode et charge moins la mémoire ; mais c'est ce que les Tartares ne peuvent souffrir. p.335 Ils ont des verbes différents autant de fois que les substantifs régis par le verbe faire sont différents entre eux. Quand on y manque dans le discours familier, on

le pardonne ; mais on ne le passe jamais dans la composition ni même dans les écritures ordinaires.

Le retour du même mot dans deux lignes voisines ne leur est pas plus supportable ; il forme par rapport à eux une monotonie qui leur choque l'oreille. C'est, pour cette raison qu'ils se mettent à rire lorsqu'on leur lit un de nos livres, parce qu'on entend très souvent *que, qu'ils, qu'eux, quand, qu'un, quoi, quelquefois*, etc. La fréquente répétition de ces pronoms leur déplaît infiniment. On a beau leur dire que c'est le génie de notre langue, ils ne peuvent s'y accoutumer. Les Tartares s'en passent et n'en ont nul besoin ; le seul arrangement des termes y supplée, sans qu'il y ait jamais ni obscurité ni équivoque ; aussi n'ont-ils point de jeux de mots ni de fades allusions.

Une autre singularité de la langue tartare, est la quantité de termes qu'elle a pour abréger : elle n'a pas besoin de ces périphrases ni de ces circonlocutions qui suspendent le discours et qui le glacent : des mots assez courts expriment nettement ce que, sans leur secours, on ne pourrait dire que par un long circuit de paroles : c'est ce qui se voit aisément quand il s'agit de parler des animaux domestiques ou sauvages, volatiles ou aquatiques. Si l'on en veut faire une description exacte dans notre langue, à combien de périphrases ne faut-il point avoir recours, par la disette des termes qui signifient ce qu'on veut dire ? Il n'en est pas de même chez les Tartares, et un seul exemple vous le fera comprendre. Je choisis celui du chien, c'est celui de tous les animaux domestiques qui fournit le moins de termes dans leur langue, et ils en ont cependant beaucoup plus que nous. Outre les noms communs de grands et petits chiens, de malins, de lévriers, de barbets, etc., ils en ont qui marquent leur âge, leur poil, leurs qualités bonnes ou mauvaises. Voulez-vous dire qu'un chien a le poil des oreilles et de la queue fort long et bien fourni : le mot *taiha* suffit ; qu'il a le museau long et gros, la queue de même, les oreilles grandes, les lèvres pendantes : le seul mot *yolo* dit tout cela. Que si ce chien s'accouple avec une chienne ordinaire, qui n'ait aucune de ces qualités, le petit qui en naîtra s'appelle *peseri*. Si quelque chien que ce soit, mâle ou

femelle, a au-dessus des sourcils deux flocons de poil blond ou jaune, on n'a qu'à dire *tourbé* ; s'il est marqué comme le léopard, c'est *couri* ; s'il n'a que le museau marqueté, et le reste d'une couleur uniforme c'est *palta* ; s'il a le cou tout blanc, c'est *tchacou* ; s'il a quelques poils au-dessus de la tête tombant en arrière, c'est *kalia* ; s'il a une prunelle de l'œil moitié blanche et moitié bleue, c'est *tchikiri* ; s'il a la taille basse, les jambes courtes, le corps épais, la tête levée, c'est *capari*, etc. *Indagon* est le nom générique du chien ; *nieguen*, celui de la femelle. Leurs petits s'appellent *niaha* jusqu'à l'âge de sept mois, et de là jusqu'à onze mois *nouquere* : à seize mois ils prennent le nom générique *indagon*. Il en est de même pour leurs bonnes et mauvaises qualités, un seul mot en explique deux ou trois.

Je serais infini si je voulais parler des autres animaux, des chevaux par exemple. Les Tartares, par une espèce de prédilection pour cet animal, qui leur est si utile, ont multiplié les mots en sa faveur et ils en ont vingt fois plus pour lui que pour le chien : non seulement ils ont des mots propres pour ses différentes couleurs, son âge, ses qualités, ils en ont encore pour les différents mouvements qu'il se donne : si étant attaché il ne peut demeurer en repos ; s'il se détache et court en toute liberté ; s'il cherche compagnie ; s'il est épouvanté de la chute du cavalier, ou de la rencontre subite d'une bête sauvage ; s'il est monté, de combien de sortes de pas il marche, combien de secousses différentes fait éprouver au cavalier. Pour tout cela et pour beaucoup d'autres choses, les Tartares ont des mots uniquement destinés à les exprimer.

Cette abondance est-elle bonne ? est-elle mauvaise ou inutile ? c'est à vous, messieurs d'en décider : ce que je puis vous dire, c'est que si elle charge la mémoire de ceux qui l'apprennent, surtout dans un âge avancé, elle leur fait beaucoup d'honneur dans la conversation, et est absolument nécessaire dans la composition. Sans cette multiplicité de noms pour toutes les parties externes ou internes des animaux, je n'eusse jamais pu faire les huit volumes que j'ai l'honneur de vous présenter : j'ai trouvé sans peine les mots propres de toutes les parties

qui peuvent se voir sans le p.336 secours du microscope, que les Tartares n'avaient pas ; je dois aussi excepter celles qui ne paraissent que dans l'animal vivant, et qui disparaissent après sa mort : du reste leur langue ne manque d'aucun des termes nécessaires pour l'exacte description du corps humain, et c'est de quoi j'ai été surpris, car je ne vois pas de quels voisins ils en auraient pu emprunter. Ils ont à l'occident les Tartares Mongols, et dans les deux langues il n'y a guère que sept à huit mots semblables ; on ne peut dire même à qui ils appartiennent originairement. A l'orient se trouvent quelques petites nations jusqu'à la mer, qui vivent en sauvages, et dont ils n'entendent point la langue, non plus que de ceux qui sont au nord. Au midi ils ont les Coréens, dont la langue et les lettres, qui sont chinoises, ne ressemblent en rien à la langue et aux caractères des Tartares.

Après la conquête de l'empire de la Chine, les Tartares Mantcheoux craignirent que leur langue ne s'appauvrît ou ne se perdît tout à fait, plutôt par l'oubli des termes que par le mélange de la langue chinoise avec la leur, car ces deux langues sont inalliables. Les vieux Tartares mouraient peu à peu à la Chine, et leurs enfants apprenaient plus aisément la langue du pays conquis que celle de leurs pères, parce que les mères et les domestiques étaient presque tous Chinois. Pour parer à cet inconvénient, sous le premier empereur Chun tchi, qui ne régna que dix-huit ans et quelques mois, on commença à traduire les livres classiques de la Chine, et à faire des dictionnaires de mots rangés selon l'ordre alphabétique mais comme les explications et les caractères étaient en chinois, et que la langue chinoise ne pouvait rendre les sons ni les mots de la langue tartare, ce travail fut assez inutile.

C'est pour cette raison que l'empereur Cang-hi, dès le commencement de son règne, érigea un tribunal de tout ce qu'il y avait ici de plus habiles gens dans les deux langues tartare et chinoise. Il fit travailler les uns à la version de l'histoire et des livres classiques qui n'était pas achevée ; les autres aux traductions des pièces d'éloquence, et le plus grand nombre à composer un trésor de la langue tartare. Cet ouvrage s'exécuta avec une diligence extraordinaire. S'il survenait

quelque doute, on interrogeait les vieillards des huit bannières tartares et s'il était nécessaire d'une plus grande recherche, on consultait ceux qui arrivaient nouvellement du fond de leur pays ; on proposait des récompenses à ceux qui déterraient quelques vieux mots, quelques anciennes expressions propres à être placées dans le trésor. On affectait ensuite de s'en servir pour les apprendre à ceux qui les avaient oubliées, ou plutôt qui n'en avaient jamais eu de connaissance. Quand tous ces mots furent rassemblés, et qu'on crut qu'il n'y en manquait que très peu qui se pourraient mettre dans un supplément, on les distribua par classes.

La première classe parle du ciel, la seconde du temps, la troisième de la terre, la quatrième de l'empereur, du gouvernement, des mandarins, des cérémonies, des coutumes, de la musique, des livres, de la guerre, de la chasse, de l'homme, des terres, des soies. des habits, des instruments, du travail, des ouvriers, des barques, du boire, du manger, des grains, des herbes, des oiseaux, des animaux domestiques et sauvages, des poissons, des vers etc. Chacune de ces classes est divisée en chapitres et en articles. Tous les mots ainsi rangés et écrits en lettres majuscules, on met sous chacun en plus petit caractère, la définition, l'explication et l'usage du mot. Les explications sont nettes, élégantes, d'un style aisé et c'est en les imitant qu'on apprend à bien écrire.

Comme ce livre est écrit en langue et en caractères tartares, il n'est d'aucune utilité pour les commençants, et ne peut servir qu'à ceux qui, sachant déjà la langue, veulent s'y perfectionner ou composer quelque ouvrage. Le dessein principal a été d'avoir une espèce d'assortiment de toute la langue, de sorte qu'elle ne puisse périr, tandis que le dictionnaire subsistera. On laisse aux descendants le soin d'y faire des additions, s'ils viennent à découvrir quelque chose nouvelle qui n'ait point de nom.

De tous les anatomistes que j'avais, soit latins, soit français ou italiens, j'ai fait choix de M. Dionis, qui m'a paru le plus clair et le plus exact. J'ai suivi son ordre et sa méthode pour les explications ; mais pour les figures, je me suis attaché à celles de Bartolin, qui sont plus

grandes et mieux gravées que les autres. Quand je vins à la circulation du sang dans le corps humain, je m'appliquai à la décrire et à imiter la netteté et la clarté de mon auteur ; mais je fus un peu plus diffus que lui, parce que p.337 l'empereur manquait des connaissances nécessaires pour comprendre aisément ce que j'avais à lui dire. Il me fallut donc faire une préface à cette leçon, qui lui fut portée par un eunuque de la chambre. Il la lut plusieurs fois, et dit que la théorie était admirable, le style net et clair, les expressions bien choisies. Il ajouta qu'il se souvenait d'avoir vu dans les garde-meubles une statue de cuivre haute d'environ trois pieds, qui était couverte de veines et de lignes ; il la fit tirer, afin que j'examinasse s'il y avait quelque rapport avec ce que disaient nos livres. Cet ordre de l'empereur me fit plaisir, dans la persuasion où j'étais que les Chinois ayant toujours supposé la circulation du sang, je pourrais faire quelque découverte. On m'apporta donc la statue. Les lignes qui la couvraient étaient toutes parallèles entre elles et presque toutes de même longueur. Elles n'avaient nulle forme de veines ni d'artères, et ne répondaient pas même aux endroits où il y en a. Deux des plus habiles médecins du palais l'ayant considérée assez longtemps, furent de mon avis. Leur pensée fut que, par ces lignes, on avait voulu indiquer les endroits où l'on doit enfoncer les aiguilles dans les sciatiques ou dans les douleurs podagriques. Ces aiguilles ne sont autre chose que de petites broches de fer que les femmes emploient à tricoter des bas : les Chinois les enfoncent entre les muscles dans les parties charnues et même ailleurs, jusqu'à deux ou trois pouces de profondeur. Il est certain que les Chinois ont connu de tout temps la circulation du sang et de la lymphe ; mais ils ne savent comment elle se fait, et leurs livres n'en disent pas plus que les médecins qui vivent aujourd'hui.

Je fis mon rapport à l'empereur, et il convint que les lignes de cette statue ne ressemblaient en rien aux veines du corps et aux autres vaisseaux ; il me dit que sous la dynastie précédente des Ming, on avait fait l'ouverture d'un cadavre, mais qu'il ne croyait pas qu'avant ce temps-là on en eût jamais fait.

— J'avoue, m'ajouta-t-il, qu'on peut retirer de grands avantages de la dissection des criminels ; surtout si, comme vous me le dites, elle se fait dans des lieux retirés, et seulement en présence des médecins et des chirurgiens. Il faut bien que ces malheureux qui ont fait tant de mal au public pendant leur vie, lui soient de quelque utilité après leur mort.

Je n'eus garde de lui dire qu'en Europe un père faisait quelquefois ouvrir le corps de son fils, et le fils celui du père. J'aurais eu beau lui en apporter les raisons, jamais l'empereur n'eût pu accorder cette conduite avec le respect du fils pour son père, et la tendresse du père pour son fils. Il y a des préventions qu'il est inutile, et même dangereux, de combattre ; celle-ci en est une, surtout à la Chine.

Je ne finirais point, messieurs, si je vous rapportais toutes les questions que me faisait l'empereur à chaque leçon que je lui présentais ; il suffit de vous dire qu'il m'interrogeait sans cesse, et que souvent, passant d'une chose à l'autre, il me conduisait bien loin de l'anatomie. Un jour entre autres, je ne sais à quelle occasion, il me parla des toiles d'araignées. Je ne manquai pas de lui faire part des découvertes de M. Bon, premier président de Montpellier, et de l'expérience que M. de Réaumur a faite par vos ordres, dont j'avais vu le détail dans le journal de Trévoux. Il m'ordonna de lui traduire cet endroit du journal, ce qui interrompit pour quelque temps les livres d'anatomie. L'empereur fut si charmé de cette lecture, qu'il envoya ma traduction à ses trois fils, avec ordre de lui en rendre compte dans trois jours. L'aîné des trois princes avoua que dans la multitude de livres qu'il avait lus, il n'avait rien vu qui approchât d'une recherche si exacte et si laborieuse, sur un sujet qui le méritait si peu.

— Il n'y a que des Européens, dit-il, qui puissent approfondir ainsi les choses, et mettre à profit jusqu'à des toiles d'araignées.

— Ils sont en cela plus habiles que nous, dit l'empereur, ils veulent ne rien ignorer de la nature.

Les deux autres princes ajoutèrent d'autres éloges : enfin je puis vous assurer que cette recherche fit honneur aux auteurs que je lui nommai, et augmenta l'idée que je lui avais donnée du corps célèbre qui a de tels membres.

Dans la suite ce prince me fit diverses questions sur la chimie et ses principes, sur l'action subite des poisons, et sur la lenteur ordinaire des remèdes. J'eus recours à M. Lemery, qui satisfit la curiosité de l'empereur sur le premier article. La physique me suffit pour le second. Ces différentes questions, qui se multipliaient, ont fourni la matière d'un tome séparé de ceux qui concernent l'anatomie, lesquels ne comportaient pas tant de matières disparates.

Si cette traduction que je vous envoie n'a p.338 été achevée que dans l'espace de cinq ans, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, il faut l'attribuer aux voyages presque continuels de l'empereur, qui ne demeurait guère chaque année que quinze jours à Pékin. J'ai toujours été à sa suite les dix-huit dernières années de sa vie ; et comme entre Pékin et le lieu de la grande chasse il a fait bâtir plus de vingt maisons de plaisance, et qu'il s'arrêtait près de trois mois à celle de Ge-ho pour éviter les chaleurs, je continuais mon ouvrage avec le même secours de gens et de livres que si j'eusse été à Pékin.

Au reste, cet ouvrage n'est point imprimé, et il y a de l'apparence qu'il ne le sera jamais : à la vérité l'empereur avait d'abord dessein de me donner deux docteurs et deux médecins chinois, pour le mettre en leur langue et l'imprimer ; mais ensuite il changea de sentiment.

> — Ce livre est singulier, dit-il, et ne doit pas être traité comme les livres ordinaires, ni abandonné à la discrétion des ignorants.

Il ordonna qu'on en écrivît trois exemplaires avec respect, c'est-à-dire en caractères semblables à ceux qui se gravent sur la pierre et sur le bois ; que le premier exemplaire se conserverait à Pékin parmi les livres qui sont à son usage ; que le second serait à sa maison de plaisance, qui est à trois lieues de Pékin ; et que le troisième resterait à Ge-ho en Tartarie.

Il en usa de la même manière par rapport à trois petits tomes chinois de sa façon ; il ne les fit point imprimer comme d'autres de ses ouvrages, et il les fit enfermer dans une bibliothèque. Il en parlait souvent pour exciter la curiosité, et après quelques années, il permit aux curieux de les aller lire dans la bibliothèque, mais avec défense de les emporter ou de les transcrire.

On nomma plus de vingt personnes habiles, tant écrivains que correcteurs de livres, pour aider ceux que j'avais déjà. Quand je parle d'écrivains, ne vous imaginez pas de simples copistes ; c'étaient tous des fils de mandarins, gens habiles qui cherchent à se faire connaître, pour être élevés aux grands emplois dans les tribunaux. Tous ensemble furent plus de huit mois à finir le premier exemplaire. Vous conviendrez qu'ils n'y mirent pas trop de temps, quand vous saurez la manière dont la chose s'exécute.

Quoique les Tartares n'aient qu'une sorte de caractères, il les écrivent cependant de quatre façons ; la première est celle dont je viens de parler, qui demande beaucoup de temps. Un écrivain ne fait pas plus de vingt ou vingt-cinq lignes dans un jour, lorsqu'elles doivent paraître devant l'empereur. Si un coup de pinceau d'une main trop pesante forme le trait plus large ou plus grossier qu'il ne doit être ; si par le défaut du papier il n'est pas net ; si les mois sont pressés et inégaux, si on en a oublié un seul, dans tous ces cas et dans d'autres semblables, il faut recommencer. Il n'est pas permis d'user de renvoi, ni de suppléer à la marge ; ce serait manquer de respect au prince. Aussi ceux qui président à l'ouvrage ne reçoivent point la feuille où ils ont remarqué un seul défaut. Il n'est pas plus permis de recommencer une ligne par un demi-mot, qui n'aura pu être dans la ligne précédente : il faut tellement prendre ses précautions, et si bien mesurer son espace, que cet inconvénient n'arrive pas. C'est avec toutes ces difficultés que fut écrit le premier exemplaire : il n'en a guère moins coûté pour les autres.

La seconde façon d'écrire est fort belle et peu différente de la première, et cependant donne beaucoup moins de peine. Il n'est pas

nécessaire de former à traits doubles les finales de chaque mot, ni de retoucher ce qu'on a fait, ou parce que le trait est plus maigre dans un endroit que dans un autre, ou parce qu'il est un peu baveux. C'est de cette sorte de caractères que sont écrits les livres que je vous envoie ; quoiqu'ils ne soient pas tous d'une même main, ils sont sans faute et sans rature.

La troisième façon d'écrire est plus différente de la seconde que celle-ci ne l'est de la première ; c'est l'écriture courante : elle va vite, et l'on a bientôt rempli la page et le revers ; comme le pinceau retient mieux la liqueur que nos plumes, on perd peu de temps à l'imbiber d'encre ; et quand on dicte à l'écrivain, on voit son pinceau courir sur le papier d'un mouvement très rapide, et sans qu'il s'arrête le moindre instant. C'est le caractère le plus d'usage pour écrire les registres des tribunaux, les procès et les autres choses ordinaires, Ces trois manières d'écrire sont également lisibles, mais moins belles les unes que les autres.

La quatrième façon est la plus grossière de toutes, mais c'est aussi la plus abrégée et la $_{p.339}$ plus commode pour ceux qui composent, ou qui font la minute ou l'extrait d'un livre. Pour mieux entendre ce que j'ai l'honneur de vous dire, jetez les yeux sur un des livres que je vous envoie, vous verrez que dans l'écriture tartare, il y a toujours un maître trait qui tombe perpendiculairement de la tête du mot jusqu'à la fin, et qu'à gauche de ce trait, on ajoute comme les dents d'une scie, qui font les voyelles *a e i o*, distinguées l'une de l'autre par des points qui se mettent à la droite de cette perpendiculaire. Si l'on met un point à l'opposite d'une dent, c'est la voyelle *e* ; si on l'omet, c'est la voyelle *a* ; si l'on met un point à gauche du mot près de la dent, ce point pour lors tient lieu de la lettre *n*, et il faut lire *ne* ; s'il y avait un point opposé à droite, il faudrait lire *na*. De plus, si à la droite du mot, au lieu d'un point, on voit un *o*, c'est signe que la voyelle est aspirée, et il faut lire *ha he*, en l'aspirant, comme il se pratique dans la langue espagnole.

Or, un homme qui veut s'exprimer poliment en tartare ne trouve pas d'abord les mots qu'il cherche : il rêve, il se frotte le front, il s'échauffe l'imagination, et quand une fois il s'est mis en humeur, il voudrait

répandre sa pensée sur le papier, sans presque l'écrire. Il forme donc la tête du caractère et tire la perpendiculaire jusqu'en bas ; c'est beaucoup s'il met un ou deux points ; il continue de même jusqu'à ce qu'il ait exprimé sa pensée. Si une autre la suit de près, il ne se donne pas le temps de relire, il continue ses lignes jusqu'à ce qu'il arrive à une transition difficile : alors il s'arrête tout court ; il relit ses perpendiculaires, et y ajoute quelques traits dans les endroits où un autre que lui ne pourrait deviner ce qu'il a écrit. Si en relisant il voit qu'il ait omis un mot, il l'ajoute à côté, en faisant un signe à l'endroit où il devait être placé ; s'il y en a un de trop, ou s'il est mal placé, il ne l'efface pas, il l'enveloppe d'un trait ovale. Enfin, si on lui fait remarquer, ou s'il juge lui-même que le mot est bon, il ajoute à côté deux *oo*. Ce signe le fait revivre, et avertit le lecteur de cette résurrection.

Ceux qui travaillaient avec moi se servaient de cette quatrième façon d'écrire ; elle ne laisse pas d'être lisible quand on est au fait de la matière qui se traite, et qu'on a quelque habitude de la langue. Voici comment on s'y prenait : celui qui tenait le pinceau jetait sur le papier ce que je dictais en tartare, sans y chercher que la vérité et l'exactitude ; après quoi c'était lui à travailler et à composer l'ouvrage ; et quoique pendant ce temps-là les autres s'entretinssent ensemble, son travail n'était nullement interrompu, il n'entendait même rien de ce qui se disait. On est accoutumé ici, dès la jeunesse, à cette application. Il composait donc tranquillement au milieu du bruit, et cherchait des expressions dignes de la réputation qu'il s'était acquise par d'autres ouvrages. Quand il était content, il m'apportait sa feuille : si je trouvais que le choix des plus beaux termes l'eût rendu moins exact, je ne faisais point de quartier, il fallait recommencer et prendre un autre tour : car dans cette langue, comme dans les autres, il n'y a rien qu'on ne puisse dire d'un style poli, clair et net. Il en coûtait un peu plus à celui qui tenait le pinceau mais il en fallait passer par là, c'était l'ordre. Quand j'étais content, la feuille passait dans les mains de deux autres associés : c'était leur tour d'être attentifs et appliqués. Le pinceau à la main, ils examinaient scrupuleusement les termes, l'expression, la brièveté, la netteté, l'ordre du discours, etc.

Quelquefois ces réviseurs n'avaient rien ou très peu de chose à réformer, d'autres fois ils ne s'accordaient ni entre eux, ni avec celui qui avait tenu le pinceau ; il fallait alors se rassembler tous, disputer ensemble, mais avec modestie et sans contention. Quand on était convenu des termes et de l'expression c'était l'affaire des écrivains de mettre la feuille au net ; il leur était permis de n'employer que l'écriture du second ordre, parce qu'elle n'était présentée à l'empereur qu'afin qu'il l'a retouchât. En effet, il ne passait guère quatre leçons de suite sans ajouter ou retrancher quelques mots. Il ne négligeait pas même un point, quoiqu'il fît cette lecture avec une rapidité incroyable ; mais il ne faisait ces corrections que lorsque nous étions absents ; car si nous étions présents, il ne prenait point le pinceau. S'il remarquait quelque terme impropre, après quelques paroles obligeantes, il demandait par manière de doute, s'il n'y en avait pas un autre plus expressif ; et quoiqu'il le sut, au lieu de nous le dire, il nous avertissait de le chercher. Son intention était sans doute de nous exercer, plutôt que de nous donner de la peine. Il en fallait pourtant prendre beaucoup ; p.340 on refeuilletait le trésor de la langue qui est en vingt tomes, et l'on trouvait enfin ce terme, qui n'était que dans l'explication d'un mot écrit en lettres majuscules. Il fallait transcrire une seconde fois, et porter de nouveau la feuille à l'empereur, qui la relisait encore. S'il la rendait sans y rien changer, elle était censée avoir son approbation, et se gardait jusqu'à la fin de l'ouvrage, pour être décrite avec les autres en caractères du premier ordre, ainsi que je l'ai dit.

Quoiqu'on se serve communément du pinceau pour écrire, il y a cependant des Tartares qui emploient une espèce de plume faite de bambou, et taillée à peu près comme les plumes d'Europe. Il n'y a pas un an que je fis écrire de fort beaux caractères avec cette sorte de plume, par un vieux Tartare ; mais parce que le papier de la Chine est sans alun et fort mince, le pinceau chinois est plus commode que la plume. Si cependant on veut écrire avec la plume, ou qu'on s'en serve pour peindre à la chinoise des fleurs, des arbres, des montagnes, etc., il faut auparavant passer par-dessus le papier de l'eau dans laquelle on

ait fait dissoudre un peu d'alun, pour empêcher que l'encre ne pénètre.

Enfin, messieurs, pour finir tout ce que j'ai à vous dire sur la langue tartare, les caractères sont de telle nature, qu'étant renversés, on les lit également, c'est-à-dire que si un Tartare vous présente un livre ouvert dans le sens ordinaire, et si vous le lisez lentement, lui qui ne voit les lettres qu'à rebours, lira plus vite que vous, et vous préviendra lorsque vous hésiterez. De là vient qu'on ne saurait écrire en tartare, que ceux qui se trouvent dans la même salle, et dont la vue peut s'étendre jusque sur l'écriture, en quelque sens que ce soit, ne puissent lire ce que vous écrivez, surtout si ce sont de grandes lettres.

Je ne sais, messieurs, si ce détail dans lequel je suis entré méritera votre attention ; du moins je me persuade que vous le regarderez comme une preuve certaine du désir que j'aurais de vous faire plaisir, et du respect sincère avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

@

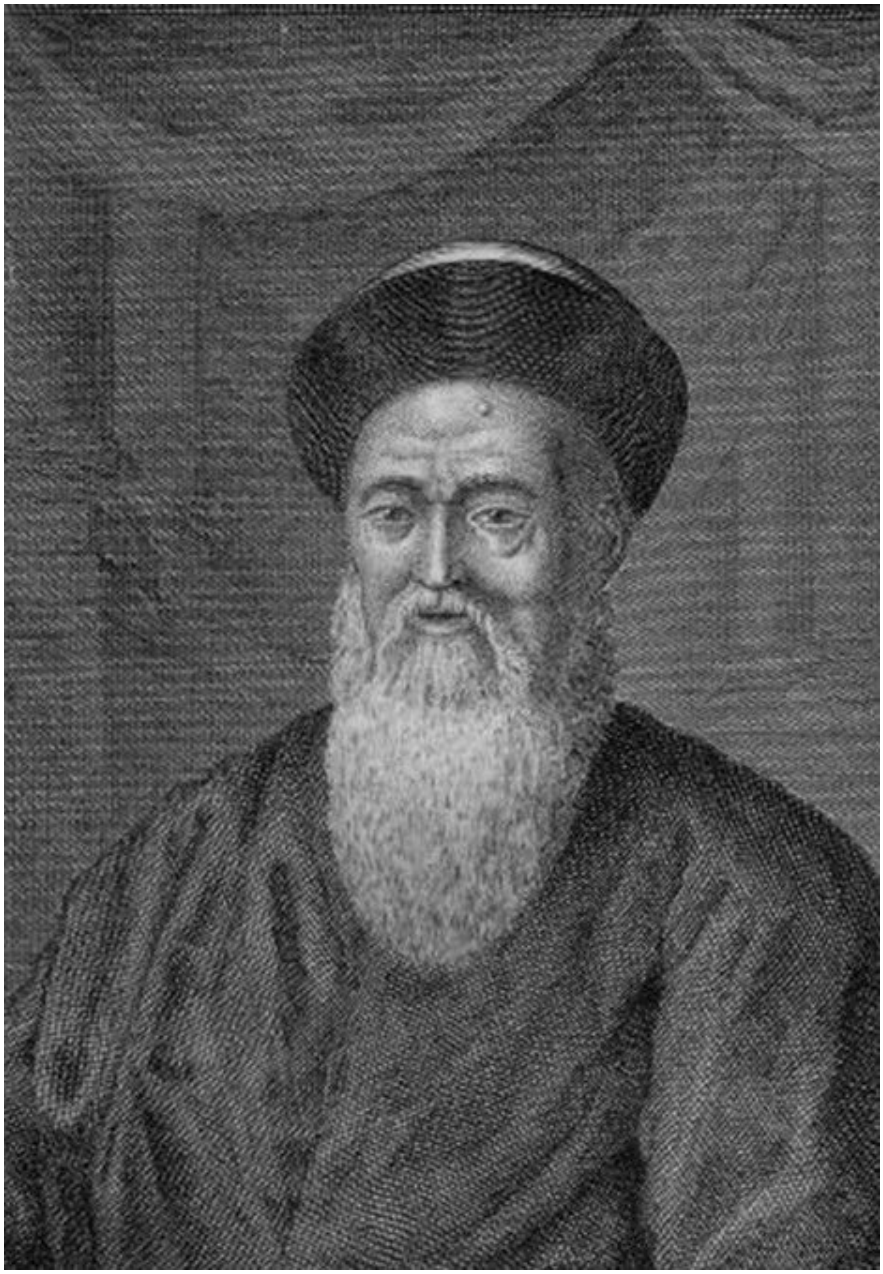

Le père Parennin

Lettre du même

à messieurs de l'Académie des sciences

@

Figure et propriétés de quelques plantes.

Messieurs,

En vous envoyant la traduction que j'ai faite de quelques-uns de vos ouvrages en langue tartare, pour satisfaire la curiosité du feu empereur de la Chine, j'y ai joint quelques racines particulières de cet empire, dont il est juste que je vous fasse la description.

La première se nomme *hia-tsao-tom-chom*, ce qui signifie que pendant l'été cette plante est une herbe, mais que quand l'hiver arrive, elle devient un ver. Vous verrez en effet, messieurs, si vous prenez la peine de la considérer, que ce nom ne lui a pas été donné sans raison. Rien ne représente mieux un ver long de neuf lignes et de couleur jaunâtre. On voit bien formés, la tête, le corps, les yeux, les pieds des deux côtés du ventre, et les divers plis qu'il a sur le dos. C'est ce qui paraît mieux quand elle est encore récente ; car avec le temps, surtout si on l'expose à l'air, elle devient noirâtre et se corrompt aisément, à cause de la ténuité de sa substance qui est molle. Cette plante passe ici pour étrangère, et est très rare ; on n'en voit guère qu'au palais ; elle croît dans le Thibet. On en trouve aussi, mais en petite quantité, sur les frontières de la province de Sse-tchouen qui confine avec le royaume de Thibet ou Laza [1], que les Chinois nomment Tsang-ly. Je n'ai pu connaître ni la figure de ses feuilles, ni la couleur des fleurs qu'elle porte, ni la hauteur de sa tige ; mais voici quelles sont ses vertus.

Elles sont à peu près semblables à celles qu'on attribue au gin-seng, avec cette différence que le fréquent usage de cette racine ne cause pas des hémorrhagies comme fait le gin-seng. Elle ne laisse pas de

[1] Lhassa.

fortifier et de rétablir les forces perdues, ou par l'excès du travail, ou par de longues maladies ; c'est ce que j'ai éprouvé moi-même.

Il y a trois ans que le tsong-tou des deux provinces de Sse-tchouen et de Xensi vint en p.341 Tartarie pour rendre ses devoirs à l'empereur, qu'il n'avait point vu depuis treize ans. Il apporta, selon la coutume, ce qu'il avait trouvé de plus singulier dans son département ou dans les pays circonvoisins, et entre autres choses des racines hia-tsao-tom-chom ; comme je l'avais connu autrefois, il me fit l'honneur de me venir voir ; j'étais alors dans un abattement extrême, causé par les fréquents voyages qu'il me faut faire durant les rigueurs d'une saison froide et humide ; j'avais perdu l'appétit et le sommeil, et je languissais nonobstant les divers remèdes qu'on m'avait donnés. Touché de mon état, il me proposa d'user de sa racine, qui m'était tout à fait inconnue ; il la loua beaucoup, comme font ordinairement ceux qui donnent ou qui croient donner des remèdes spécifiques, et il m'enseigna la manière de la préparer.

> — Il faut, me dit-il, prendre cinq drachmes de cette racine tout entière avec sa queue, et en farcir le ventre d'un canard domestique que vous ferez cuire à petit feu ; quand il sera cuit, retirez-en la drogue dont la vertu aura passé dans la chair du canard, et mangez-en soir et matin pendant huit à dix jours.

J'en fis l'épreuve, et en effet, l'appétit me revint, et mes forces se rétablirent ; le tsong-tou fut ravi de voir avant son départ l'heureux succès de son remède. Les médecins de l'empereur, que je consultai sur la vertu de cette racine, me l'expliquèrent de la même manière qu'avait fait le tsong-tou ; mais ils me dirent qu'ils ne l'ordonnaient que dans le palais, à cause de la difficulté qu'il y a d'en avoir, et que s'il s'en trouvait à la Chine, ce ne pouvait être que dans la province de Houquam [1], qui, outre les plantes qui lui sont propres, en produit beaucoup d'autres qui viennent dans les royaumes voisins ; j'écrivis à

[1] Province divisée en deux : 1° Hou-nan ; 2° Hou-pi.

un de mes amis qui y demeure, et je le priai de m'en envoyer : il le fit ; mais le peu de cette racine dont il me fit présent était noir, vieux et carié, et coûtait quatre fois son poids d'argent.

Le santsi est plus facile à trouver ; c'est une plante qui croît sans culture dans les montagnes des provinces de Yunnam, de Quoetcheou et de Sse-tchouen. Elle pousse huit tiges qui n'ont point de branches : la tige du milieu est la plus haute et a le corps rond ; il en sort trois feuilles semblables à celles de l'armoise ; elles sont attachées à la tige par une queue de grandeur médiocre ; elles ne sont pas veloutées, mais luisantes ; leur couleur est d'un vert foncé. Les sept autres tiges, qui n'ont pas plus d'un pied et demi de hauteur, et dont le corps est triangulaire, naissent de la première tige qui les surmonte, trois d'un côté et quatre de l'autre ; elles n'ont chacune qu'une seule feuille à l'extrémité supérieure ; c'est ce qui lui a fait donner le nom de *santsi*, qui veut dire trois et sept, parce que la tige du milieu a trois feuilles, et les sept autres tiges n'en ont en tout que sept.

Toutes ces tiges sortent d'une racine ronde de quatre pouces de diamètre ; cette racine en jette quantité d'autres petites oblongues, de la grosseur du petit doigt, dont l'écorce est dure et rude ; l'intérieur est d'une substance plus molle et de couleur jaunâtre ; ce sont ces petites racines qu'on emploie particulièrement dans la médecine. La tige du milieu est la seule qui ait des fleurs blanches ; elles croissent à la pointe, en forme de grappe de raisin, et s'épanouissent sur la fin de la septième lune, c'est-à-dire au mois de juillet.

Quand on veut multiplier cette plante, on prend la grosse racine qu'on coupe en rouelles et qu'on met en terre vers l'équinoxe du printemps ; un mois après elle pousse ses tiges et au bout de trois ans c'est une plante formée, qui a toute la grandeur et la grosseur qu'elle peut avoir.

Voici maintenant l'usage qu'en font les Chinois ; ils prennent les tiges et les feuilles vers le solstice d'été ; ils les pilent pour en exprimer le jus, qu'ils mêlent avec de la chaux commune en farine, en font une masse qu'ils sèchent à l'ombre, et s'en servent pour guérir les plaies.

Ils usent de ce même jus mêlé avec le vin, pour arrêter les crachements de sang ; mais ce remède n'a de vertu qu'en été, et qu'à l'égard de ceux qui sont sur les lieux ; c'est pourquoi à la fin de l'automne ils arrachent les grosses racines, et coupent les petites oblongues dont je viens de parler, puis les font sécher à l'air, pour être transportées dans les autres provinces. Les plus pesantes de ces petites racines, dont la couleur est d'un gris tirant sur le noir, et qui croissent en un terrain sec sur les coteaux sont regardées comme les meilleures. Celles qui sont légères, p.342 d'une couleur tirant sur le jaune, et qui croissent sur le bord des rivières, n'ont presque aucune vertu ; ces petites racines pulvérisées, au poids d'une drachme, guérirent les crachements de sang et les hémorrhagies ; si l'on en faisait l'analyse on leur trouverait peut-être plusieurs autres qualités que j'ignore. Ce que je viens de dire est tiré d'un écrit chinois que m'a donné un médecin botaniste qui a demeuré dans le lieu où croît cette racine ; il en a transporté dans la province de Kiang-nan [1], où il fait son séjour, et il assure qu'elle y vient fort bien, mais il n'a pas encore éprouvé si elle aura les mêmes vertus.

Depuis quelques années on en conserve à Canton dans des vases, et on la fait servir aux mêmes usages quand la plante est fraîche ; mais je ne crois pas qu'on emploie les petites racines sèches, soit parce qu'elles n'y ont point de force, soit à cause de la facilité qu'on a d'en faire venir de véritable de la province de Sse-tchouen ; c'est pourquoi si des marchands avaient commission d'en acheter, ils doivent être sur leurs gardes pour ne pas prendre celle qui croît à Canton.

Vous parlerai-je de la rhubarbe ? Je sais, messieurs, que cette plante et ses propriétés sont très connues en Europe ; peut-être néanmoins verra-t-on volontiers la description que j'en vais faire, telle que je l'ai reçue d'un riche marchand qui va l'acheter sur les lieux, et qui vient la vendre à Pékin ; elle sera du moins plus exacte que celle qui nous a été donnée par le sieur Pomet dans son histoire générale

[1] Le Kiang-nan forme deux provinces : Kiang-sou et An-hoeï.

des drogues. Il avoue qu'il ne savait ni son lieu natal, ni sa figure ; il ignorait même qu'il y en eût à la Chine ; du reste, il raisonne juste sur ses qualités et sur la manière de la choisir ; mais les figures qu'il en a fait graver sont peu fidèles. Voici donc ce qu'en dit le Chinois.

Le tai-hoam ou la rhubarbe croît en plusieurs endroits de la Chine. La meilleure est celle de Sse-tchouen ; celle qui vient dans la province de Xensi [1] et dans le royaume de Thibet lui est fort inférieure ; il en croît aussi ailleurs mais qui n'est nullement estimée, et dont on ne fait ici nul usage. La tige de la rhubarbe est semblable aux petits bambous (ce sont des cannes chinoises), elle est vide et très cassante ; sa hauteur est de trois ou quatre pieds, et sa couleur d'un violet obscur. Dans la seconde lune, c'est-à-dire au mois de mars, elle pousse des feuilles longues et épaisses ; ces feuilles sont quatre à quatre sur une même queue, se regardant et formant un calice ; ses fleurs sont de couleur jaune, quelquefois aussi de couleur violette ; à la cinquième lune elle produit une petite semence noire de la grosseur d'un grain de millet ; à la huitième lune on l'arrache : la racine en est grosse et longue ; celle qui est la plus pesante et la plus marbrée en dedans est la meilleure et la plus estimée. Cette racine est d'une nature qui la rend très difficile à sécher ; les Chinois, après l'avoir arrachée et nettoyée, la coupent en morceaux d'un ou de deux pouces, et la font sécher sur de grandes tables de pierres, sous lesquelles ils allument du feu. Ils tournent et retournent ces tronçons jusqu'à ce qu'ils soient bien secs ; s'ils avaient des fours tels que ceux d'Europe, ils ne se serviraient pas de ces tables. Comme cette opération ne suffit pas pour en chasser toute l'humidité, ils font un trou à chaque morceau, puis ils enfilent tous ces morceaux en forme de chapelet pour les suspendre à la plus forte ardeur du soleil, jusqu'il ce qu'ils soient en état d'être conservés sans danger de se corrompre.

Pour ce qui est de l'usage qui se fait de la rhubarbe, les Chinois pensent à peu près comme les Européens ; néanmoins il est rare qu'ils

[1] Chen-si.

se servent de la rhubarbe crue et en substance. Elie déchire les boyaux, disent-ils ; cela veut dire qu'elle cause des tranchées ; et comme les Chinois aiment mieux d'ordinaire ne pas guérir que d'être secourus avec de grandes douleurs, ils prennent plus volontiers la rhubarbe en décoction, avec beaucoup d'autres simples qu'ils allient selon les règles de leur art. Que s'il est nécessaire qu'ils la prennent en substance, ils la préparent auparavant de la manière que je vais dire.

Ils prennent une quantité de tronçons de rhubarbe, selon le besoin qu'ils en ont, et les font tremper un jour et une nuit dans du vin de riz (celui de raisin, s'ils en avaient, serait meilleur), jusqu'à ce qu'ils soient bien amollis, et qu'on les puisse couper en rouelles assez minces. Après quoi ils posent sur un fourneau de briques une espèce de chaudière, dont p.343 l'ouverture est de deux pieds de diamètre et va en se rétrécissant jusqu'au fond, en forme de calotte ; ils la remplissent d'eau, couvrent la chaudière d'un tamis renversé, qui est fait de petits filets d'écorce de bambou, et qui s'ajuste avec l'ouverture de la chaudière. Sur le fond du tamis ils posent les rouelles de rhubarbe, et couvrent le tout avec un fond de tamis de bois, sur lequel ils jettent encore un feutre, afin que la fumée de l'eau chaude ne puisse sortir. Ils allument ensuite leur fourneau, et font bouillir l'eau. La fumée qui s'élève par le tamis pénètre les rouelles de rhubarbe, et les décharge de leur âcreté. Enfin cette fumée se résolvant comme dans l'alambic, retombe dans la chaudière bouillante, et jaunit l'eau, que les Chinois gardent pour les maladies articulaires. Ces rouelles doivent demeurer au moins huit heures dans cette circulation de fumée, après quoi on les tire pour les faire sécher au soleil ; on recommence deux fois la même opération, et pour lors la rhubarbe est préparée, et est de couleur noire. On peut la piler et en faire des pilules purgatives. Cinq ou six drachmes au moins font une prise qui purge lentement et sans tranchées, l'urine ce jour-là est plus abondante et de couleur rougeâtre ; ce qui marque, disent les Chinois, une fausse chaleur qui se dissipe par cette voie. Ceux qui ont de la répugnance à avaler tant de pilules prennent la même quantité de rouelles sèches, et les font bouillir

dans un petit vase de terre ou d'argent avec neuf onces d'eau, jusqu'à la réduction de trois onces, qu'ils avalent tièdes ; quelquefois ils y mêlent des simples.

Cette manière de préparer la rhubarbe a des effets salutaires, et j'ai été témoin du succès de ce remède. Une opiniâtre constipation avait réduit un de nos missionnaires à l'extrémité ; nul remède n'avait pu l'émouvoir ; le malade les vomissait d'abord, et même ceux de rhubarbe, soit qu'il les prît en pilule ou en décoction. Le médecin chinois lui fit avaler la décoction d'une double dose de cette rhubarbe préparée, à laquelle il avait mêlé un peu de miel blanc. Le malade n'eut point de nausées, et fut délivré de son mal sans douleur ni tranchées, dix heures après qu'il eût pris le remède.

M. Pomet dans son histoire que j'ai citée, assure que l'endroit par où l'on enfile la rhubarbe, étant donné en poudre le matin à jeun, au poids d'un gros, dans un verre d'eau de rose ou de plantin, est un remède infaillible pour le cours de ventre. Un autre droguiste moins célèbre a imprimé la même chose ; s'ils ont fait l'épreuve de ce qu'ils avancent, je n'ai rien à dire ; mais j'ai interrogé sur cela un habile médecin chinois, c'est un homme qui emploie la rhubarbe bien plus souvent que ses confrères ; il m'a répondu que la rhubarbe commence toujours à se corrompre par ce trou, que la poudre qui s'y trouve n'est de nul usage, et qu'on a grand soin de la jeter, pour ne se servir que de l'intérieur de la racine, qui est pesant et bien marbré. Il se peut faire qu'on dédaigne à la Chine cet endroit de la rhubarbe, parce qu'elle n'y vaut que quatre sous la livre, ou qu'étant beaucoup plus chère en France, on est attentif à n'en rien perdre.

J'ai ajouté une quatrième racine très aromatique et qui m'a paru mériter une attention particulière. Les médecins chinois qui s'en servent n'en connaissent pas tous les usages, parce qu'ils ne savent pas en faire l'analyse. Ils l'appellent *tam-coué* ; elle est toujours humide, parce qu'elle est huileuse. Sa vertu, disent-ils, est de nourrir le sang, d'aider à la circulation, de fortifier, etc. Il est aisé d'en avoir en quantité et à bon marché ; on peut même la transporter sans craindre qu'elle se

corrompe, pourvu qu'on prenne les mêmes précautions que les Chinois, qui, de la province de Sse-tchouen, en transportent dans les autres provinces des racines entières, qu'on garde dans les magasins. C'est là que les petits marchands, qui ont des boutiques particulières, s'en fournissent ; ils coupent cette racine, de même que toutes les autres, en morceaux très minces, qu'ils vendent en détail. C'est pourquoi, quand des marchands d'Europe veulent acheter des drogues chinoises à Canton, ils ne les doivent prendre que dans les grands magasins, et non pas dans les boutiques, où les racines ne se vendent que coupées en petits tronçons.

Une cinquième drogue que je vous envoie, messieurs, s'appelle *ngo-kiao* ; voici comme elle se prépare.

La province de Chan-tong a plusieurs métropoles, dont l'une se nomme Yen-tcheou-fou. Il y a dans son district une ville du troisième ordre appelée Ngo-hien. Près de cette ville est un puits naturel, ou un trou en forme de puits, de $_{p.344}$ soixante-dix pieds de profondeur, qui communique, à ce que disent les Chinois, avec un lac ou avec quelque grand réservoir d'eau souterraine. L'eau qu'on en tire est très claire et plus pesante que l'eau commune ; si on la mêle avec de l'eau trouble, elle l'éclaircit d'abord en précipitant les saletés au fond du vase, de même que l'alun éclaircit les eaux bourbeuses. C'est de l'eau de ce puits qu'on se sert pour faire le ngo-kiao, qui n'est autre chose qu'une colle de peau d'âne noir.

On prend la peau de cet animal tué tout récemment ; on la fait tremper cinq jours de suite dans l'eau tirée de ce puits, après quoi on la retire pour la racler, et la nettoyer en dedans et en dehors ; on la coupe ensuite en petits morceaux, et on la fait bouillir à petit feu dans l'eau de ce même puits, jusqu'à ce que ces morceaux soient réduits en colle, qu'on passe toute chaude par une toile, pour en jeter les parties les plus grossières qui n'ont pu être fondues ; puis on en dissipe l'humidité, et chacun lui donne la forme qui lui plaît. Les Chinois la jettent en moule avec des caractères, des cachets ou les enseignes de leurs boutiques.

Ce puits est unique à la Chine ; il est fermé et scellé du sceau du gouverneur du lieu, jusqu'au temps qu'on a coutume de faire la colle pour l'empereur. On commence d'ordinaire cette opération après la récolte de l'automne, et elle continue jusque vers les premiers jours du mois de mars. Pendant ce temps-là les peuples voisins traitent avec les gardes du puits et avec les ouvriers qui sont chargés de faire cette colle à l'usage de l'empereur. Ils en font le plus qu'ils peuvent, avec cette différence, qu'elle est moins propre, et qu'ils n'examinent point avec une attention si scrupuleuse si l'âne est gras et d'une couleur bien noire. Cependant toute la colle qui se fait en cet endroit est aussi estimée à Pékin que celle qui est envoyée par les mandarins du lieu à la cour et à leurs amis.

Comme cette drogue est en réputation, et que ce qui s'en fait à Ngo-hien ne suffit pas pour tout l'empire on ne manque pas d'en faire ailleurs quantité de fausse avec de la peau de mule, de cheval, de chameau, et quelquefois avec de vieilles bottes ; on lui donne, tant qu'on peut, la même forme et le même cachet ; on l'étale avec un peu de véritable pour la montre dans de belles et grandes boutiques ; et parce qu'il se trouve presque autant de sots et de dupes qui l'achètent, qu'il y a de fourbes et de fripons qui la vendent, il s'en fait un grand débit dans les provinces. Il est cependant assez aisé de distinguer la véritable d'avec la fausse. La véritable n'a point de mauvaise odeur, et, portée à la bouche, elle n'a aucun mauvais goût. Elle est cassante et friable ; il n'y en a que de deux couleurs, ou tout à fait noire, ou d'un noir rougeâtre, comme est le baume du Pérou. La fausse est de mauvaise odeur et de mauvais goût, même celle qui est faite de cuir de cochon, et qui approche le plus de la véritable ; d'ailleurs elle n'est pas cassante, et n'est jamais bien semblable à l'autre.

Les Chinois attribuent beaucoup de vertu à ce remède ; ils assurent qu'il dissout les flegmes ; qu'il est ami de la poitrine ; qu'il facilite les mouvements des lobes du poumon ; qu'il arrête l'oppression, et rend la respiration plus libre à ceux qui ont l'haleine courte ; qu'il rétablit le sang, et lient les boyaux en état de faire leurs fonctions ; qu'il affermit

l'enfant dans le sein de sa mère ; qu'il dissipe les vents et la chaleur ; qu'il arrête le flux de sang, et provoque l'urine, etc. Je ne voudrais pas être le garant de tant d'effets admirables. Je sais seulement que cette drogue, prise à jeun, est bonne pour les maladies du poumon ; l'expérience l'a confirmé plusieurs fois, et des missionnaires attaqués de ce mal, l'ayant prise par le conseil des médecins chinois, s'en sont bien trouvés. Ce remède est lent, et il faut le continuer longtemps ; il se prend en décoction avec des simples, quelquefois aussi en poudre, mais plus rarement.

Je ne vous parlerai point des autres plantes qui se trouvent à la Chine. Il faudrait pour cela passer de beaucoup les bornes d'une lettre. Il m'est revenu qu'on avait envoyé de Paris à Canton des botanistes et des droguistes ; mais je ne sais s'ils auront été contents de leur voyage ; car j'ai peine à croire qu'ils aient pu faire une récolte bien considérable. Les bonnes plantes ne se trouvent que dans les provinces de Quam-si, de Yun-nam, de Sse-tchouen et de Quoue-tcheou, où sans doute ils n'ont pas pu aller. Depuis longtemps il n'y a point de missionnaires établis dans ces provinces, et quand il y en aurait, il faudrait qu'ils fussent botanistes, et qu'ils eussent le temps et la facilité de rechercher les plantes et d'en étudier les p.345 propriétés. Si l'on savait de quelle manière ils parcourent leurs missions, on ne se plaindrait point du peu de connaissance qu'ils donnent des simples qui se trouvent dans leur district.

Les missionnaires, surtout des provinces du sud, vont pour l'ordinaire en barque d'une mission à l'autre : s'il y a des chemins de traverse à faire, ils vont en chaises fermées et n'ont pas la commodité de s'arrêter dans les campagnes, ni la liberté de s'aller promener à pied, hors des murailles des villes où sont leurs églises. Tout ce qui leur est possible, c'est de faire quelque version de l'herbier chinois, dont les figures ne ressemblent point aux plantes pour lesquelles elles ont été faites. On a eu plus de facilités dans les provinces boréales, mais le travail a été assez infructueux : je ne laisserai pas de vous en rendre compte ; vous saurez du moins ce qui nous manque à la Chine, et

quelle a été l'inutilité de nos recherches.

Il y a environ vingt-sept à vingt-huit ans que l'empereur Cang-hi, qui connaissait les grands effets de la thériaque d'Andromaque, souhaita qu'on en fît la composition. Il fallut chercher des vipères, et quelques plantes qu'on ne trouvait pas dans les magasins, entre autres la gentiane et l'impératoire. Il nomma pour cela le père Gerbillon, français ; le père Stump, allemand ; le père Ozorio, portugais ; et le frère Baudin, piémontais, apothicaire et botaniste habile. Il leur joignit les plus savants botanistes chinois, se persuadant que des gens de différents royaumes remarqueraient plus aisément les plantes qui seraient semblables à celles de leur pays. L'empereur les fit conduire par des mandarins dans les montagnes voisines, sur le bord des rivières, et dans les autres lieux où il y avait espérance de trouver les plantes que l'on cherchait. Leurs peines furent inutiles ; ils ne trouvèrent pas même de vipères.

Depuis ce temps-là, j'ai suivi l'empereur pendant dix-huit ans dans tous ses voyages de Tartarie ; j'ai eu successivement pour compagnons M. le docteur Bourghese médecin du feu cardinal de Tournon ; les frères Fraperie et Rhodes, français ; le frère Paramino, génois ; et le frère Costa, calabrais, tous jésuites, les uns chirurgiens et les autres apothicaires, et en dernier lieu le frère Roussel, jésuite français, avec le sieur Gagliardi, chirurgien de l'hôpital du Saint-Esprit de Rome. Dans tous ces voyages, nous n'avons rien trouvé qui ne se trouve partout ailleurs ; comme, par exemple, de fort belle angélique, bien qu'elle ne soit pas cultivée ; des coteaux de montagnes remplis de dictame blanc, de pastenade, d'asperges et de fenouil sauvage, de la chélidoine, de la quinte-feuille, de l'aigremoine, de la pimprenelle, du pouliot, de la joubarbe et du plantin grand et petit. Dans les petites vallées entre les montagnes, on trouve des forêts de belle armoise, et d'absinthe différente de celle d'Europe. Je n'en ai vu de semblable à la nôtre que dans le lieu de notre sépulture, hors de la ville, et je crois qu'elle y a été apportée de Macao. La fougère ne se voit que sur les hautes montagnes : inutilement cherchions-nous la gentiane, l'impératoire, le

genièvre et le bois de frêne dont j'avais besoin ; nous ne trouvâmes rien qui en approchât. J'ai écrit à nos missionnaires dans les provinces pour en avoir ; et ils n'ont pu m'en envoyer. Tout cela ne prouve pas absolument qu'il n'y ait aucune de ces plantes à la Chine ou en Tartarie ; c'est un monde que nous n'avons pas parcouru ; mais c'est un préjugé que s'il y en a, elles y sont très rares.

Les montagnes que j'ai vues ne sont la plupart garnies d'arbres que d'un côté, et c'est d'ordinaire du côté du sud. La règle n'est pas générale ; mais elle l'est en ce qu'il y a toujours un ou deux côtés dégarnis, et qui ne sont couverts que de peu d'arbres, de foin jaune, aride, mal nourri, sans fleurs ni arbustes. On pourrait conjecturer qu'il y aurait des mines ; car j'ai vu souvent des paysans près de Ge-ho tirer de l'or du fond des torrents, et le porter à l'empereur, qui payait leur peine pour les animer à ce travail.

Les arbres qu'on voit dans ces montagnes sont de petits chênes peu élevés, des sapins mal nourris et peu branchus, des trembles, des ormes, des coudriers, des noisetiers si pressés, qu'ils ne peuvent croître qu'en broussailles ; ils abondent néanmoins en noisettes, et attirent les sangliers par troupes. Ces arbustes sont entremêlés de roses sauvages et d'épines. Du reste, on n'y voit aucun des fruits sauvages qui se trouvent dans la plupart des montagnes d'Europe, comme sont les pommes, les poires, les prunes, etc. Les Tartares Mongols, qui habitent ces terres, ne cultivent aucun arbre fruitier. Ils se contentent de deux espèces de fruits sauvages, qu'on ne trouve même p.346 que dans quelques endroits de la Tartarie.

Le premier se nomme, en leur langue, *oulana*, qui est de la forme d'une grosse cerise rouge ; il croît sur une petite tige de trois pouces de haut, et sort parmi le gramen dans les vallons, ou sur le penchant des montagnes. Le second croît en grappes sur un bel arbre de vingt-cinq à vingt-six pieds de hauteur, et ressemble assez pour la grosseur aux petits raisins de Corinthe. Quand la première gelée est tombée sur ces petits grains, ils deviennent rouges, et sont d'un goût aigre-doux et fort délicat.

L'empereur fit aussi chercher le kermès dans toute la Tartarie et

dans les provinces de la Chine. Il croyait qu'on pourrait faire ici, comme en Europe, de la confection d'alkermès : celle qui nous était venue de Lyon avait arrêté tout à fait les palpitations de cœur auxquelles il était sujet. On n'omit rien pour satisfaire ce prince, mais toutes les recherches furent superflues. On apportait de tous côtés des arbustes à fruit rouge, mais ce n'était point le kermès ; j'avais envie de connaître ces arbustes ; les botanistes chinois, qui les avaient ramassés, n'en avaient pas plus de connaissance que moi. Je questionnais les gens du pays, qui étaient tous ou chasseurs ou pâtres ; ils me renvoyaient à leurs lamas, qui n'étaient pas là pour me répondre ; ce sont les seuls qui savent un peu de médecine pratique, et qui aient quelque connaissance des simples. Mais, à dire vrai, ce sont des médecins de routine, dont toute l'habileté consiste en des recettes que leurs pères leur ont transmises comme un patrimoine, pour vivre commodément et à peu de frais. Aussi ne communiquent-ils pas facilement leurs secrets.

J'ai été également surpris de voir que, dans les jardins de la Chine, il n'y ait ni hysope, ni sauge, ni marjolaine, ni bourrache, ni fenouil, ni persil, ni serpolet, ni cresson, ni petit basilic, ni lavande dans les plaines, ni muguet dans les forêts ; et que parmi cette quantité prodigieuse de fleurs, il n'y ait ni tulipes, ni jonquilles, ni tubéreuses. On ne voit de ces dernières que celles qui ont été apportées d'Europe à Pékin, où elles n'ont point dégénéré. J'ai vu, dans le jardin de l'empereur, deux petits vases ; dans l'un il y avait de la rue, et dans l'autre un petit laurier qu'on avait apporté des Indes ; mais ces deux plantes y sont mortes. Au printemps, les campagnes sont pleines de violettes, mais elles n'ont ni goût ni odeur. En échange, les Chinois ont tant de choses qu'on n'a pas en Europe en matière de plantes, de racines, d'arbres et de fleurs, qu'ils peuvent aisément se consoler de celles qui leur manquent. Je n'en ferai pas le détail, afin de vous épargner la peine de lire des choses peut-être inutiles. Je suis avec un profond respect, etc.

@

Lettre du père de Mailla

au père ***

@

Proscription de la religion chrétienne.

A Pékin, ce 16 octobre 1724

Mon révérend Père,
La paix de Notre Seigneur.

Comment vous écrire dans l'accablement de douleur où nous sommes ? Et le moyen de vous faire le détail des tristes scènes qui se sont passées sous nos yeux ? Ce que nous appréhendions depuis plusieurs années, ce que nous avons tant de fois prédit, vient enfin d'arriver : notre sainte religion est entièrement proscrite à la Chine ; tous les missionnaires, à la réserve de ceux qui étaient à Pékin, sont chassés de l'empire ; les églises sont ou démolies, ou destinées à des usages profanes ; les édits se publient, où sous des peines rigoureuses on ordonne aux chrétiens de renoncer à la foi, et où l'on défend aux autres de l'embrasser. Tel est le déplorable état où se trouve réduite une mission qui, depuis près de deux cents ans, nous a coûté tant de sueurs et de travaux.

Les premières étincelles qui ont allumé le feu d'une persécution si générale s'élevèrent au mois de juillet de l'année dernière, dans la province de Fo-kien. Ce, fut à Foungan-hien, ville dépendante de Fou-ning-tcheou. Cette chrétienté était gouvernée par les révérends pères Blaz de la Sierra et Eusebio Ostot, dominicains espagnols, venus depuis peu des Philippines. Un bachelier chrétien, mécontent de l'un des missionnaires, renonça à la foi : ensuite s'étant associé plusieurs autres bacheliers, à qui il avait fait part de son mécontentement, ils allèrent ensemble présenter une requête au mandarin du lieu, qui contenait p.347 plusieurs accusations ; les principales étaient, comme on le verra par l'ordonnance du mandarin, que des Européens qui se tenaient cachés avaient élevé un grand temple aux frais de leurs disciples ; que les hommes et les femmes s'y assemblaient pêle-mêle, et qu'on

destinait dès leur bas âge des jeunes filles à garder la virginité, etc. Il est certain que ces pratiques avaient été instituées depuis peu d'années avec de bonnes intentions ; mais il n'est pas moins certain que c'était avec peu de connaissance des usages et des coutumes de la Chine, ou sans y avoir assez d'égard ; car les autres missionnaires, soit jésuites, soit des autres ordres qui sont répandus dans ce vaste empire, tels que sont les révérends Pères franciscains et les augustins, messieurs des missions étrangères, etc., qui connaissent la délicatesse des Chinois sur la séparation des personnes de différent sexe, ont principalement sur cet article évité avec grand soin de leur donner le moindre ombrage, rien n'étant plus capable, vu le génie de ces peuples, de décrier la religion et de la rendre odieuse et méprisable.

Le gouverneur de la ville de Foungan, à qui la requête avait été présentée, l'avait sans doute envoyée aux mandarins supérieurs car dès le 12 de la cinquième lune, c'est-à-dire le 14 de juin, il reçut du tsong-tou [1] l'ordre qui suit :

> « J'ai appris que dans votre gouvernement il y a des gens qui professent la religion du Seigneur du ciel ; que les riches et les pauvres l'embrassent ; qu'ils ont des temples et à la ville et à la campagne, et, ce qui est de plus criant, qu'il y a des jeunes filles qui la suivent, à qui on interdit le mariage, et qu'on leur donne le nom de vierges ; que lorsqu'on proche cette religion, on ne distingue ni hommes ni femmes ; que dans le territoire qui dépend de Foungan, on compte quinze ou seize temples de cette secte. C'est là une religion étrangère qui séduit le peuple et qui corrompt nos bonnes coutumes ; cela est d'une grande conséquence. C'est pourquoi il est à propos de défendre cette loi et d'en arrêter le cours. J'envoie donc cet ordre, et aussitôt que vous l'aurez reçu, ayez soin de le publier dans toute l'étendue du ressort

[1] Tsong-tou est le nom d'un grand mandarin qui a la surintendance de deux provinces : Il est au-dessus des vice-rois, et c'est la première charge qui soit dans les provinces : on ne peut l'élever qu'en le faisant ministre d'État ou président des tribunaux souverains.

> de Foungan, d'interdire cette religion, de prendre le nom et de décrire la forme de chaque temple, de le fermer, et d'ordonner aux chefs des familles et aux chefs de chaque quartier d'intimer partout cette ordonnance, afin qu'on s'y conforme et qu'on se corrige promptement des fautes passées. Que si dans la suite il se trouve quelqu'un qui ait la témérité de violer ces ordres, il faut le punir selon les lois ; qu'on prenne à l'instant le nom de ceux qui se rassemblent pour suivre cette loi étrangère ; qu'on se saisisse de leurs personnes, afin que selon les règlements on les châtie de leur crime. On ne leur pardonnera point. Examinez donc, dressez un mémoire du temple de chaque lieu, décrivez-en la forme, afin que je juge à quel usage il peut servir, et en quoi on peut le convertir ; que l'examen soit exact, sincère, véritable ; faites-le avec attention ; délibérez et envoyez-moi votre délibération, afin qu'on n'agisse qu'avec raison. Exécutez cet ordre sans aucun délai.

Le tchi-hien (c'est ainsi qu'on appelle le mandarin de Foungan), ayant reçu cet ordre, porta aussitôt un édit public qu'il fit afficher aux endroits les plus fréquentés de la ville. D'abord, selon la coutume observée à la Chine, il rapporte les paroles du tsong-tou, et ensuite il ajoute :

> « C'est pourquoi, en conséquence de cet ordre, je publie cet édit pour instruire au dehors afin qu'on examine. Que les mandarins subalternes l'observent et s'y conforment ; que les chef des cinq quartiers s'assemblent ; qu'ils aillent au temple des chrétiens qui est dans la ville ; qu'ils examinent avec attention et de leurs propres yeux le bâtiment qu'on y élève ; de combien de corps de logis et de combien de chambres il est composé ; de quelle longueur et de quelle largeur est le terrain ; ce qui reste de matériaux à employer ; qu'ils en fassent les états et qu'ils les gardent, car ils en répondront ; qu'on me donne ces états afin que j'en rende compte aux

mandarins supérieurs ; que tel mandarin examine combien il y a de filles qui gardent la virginité. J'ordonne que sur-le-champ les chefs des familles et les chefs de quartier s'en informent exactement, et qu'ils avertissent leurs parents de les retirer chez eux. On ne leur permet point de demeurer p.348 plus longtemps dans le temple ; ce serait violer l'ordre de mon supérieur. Qu'on obéisse promptement.

Le mandarin de Foungan ayant fini ses recherches, fit aux premiers mandarins la réponse suivante :

« Moi, tchi-hien de Foungan-hien, sur une affaire qu'on doit sévèrement condamner, et sur les ordres que j'ai reçus de votre part, etc. ; j'ai porté un édit public, afin qu'on n'en prétendit pas cause d'ignorance ; j'ai interdit cette secte au dehors par une sentence prohibitive que j'ai fait afficher, et je me suis transporté en personne à l'église qu'on bâtit à la rue Tchong-ssé ; quoique cet ouvrage ne soit que commencé, j'ai jugé, et par les matériaux qui sont destinés à le construire, et par le plan qui en a été tracé, que la dépense ne saurait aller à moins de deux ou trois mille taels [1]. Cet argent serait bien mieux employé à secourir le pauvre peuple ; quel dommage qu'on l'emploie en faveur d'une fausse secte qui détruit les cinq sortes de devoirs et la vraie vertu, qui renverse l'union des familles et anéantit les bonnes coutumes ! c'est ce qui fait saigner le cœur.

Là j'ai fait connaître aux capitaines et aux chefs des quartiers les soins que vous vous donnez pour le bon gouvernement de cette province, afin d'y maintenir nos usages et de perfectionner le cœur des peuples. Alors l'écrivain Kouo-yu-Siun et le gradué Ou-ou-entcho et autres qui ont soin de la fabrique de cette église, m'ont répondu à voix haute :

[1] Le taël vaut à peu près 5 livres de notre monnaie.

— Le Seigneur du ciel est le maître de toutes choses ; qui oserait ne pas le respecter, ne pas l'honorer.

Je leur adressai aussitôt la parole, et je leur demandai pourquoi ils n'honoraient pas leurs ancêtres défunts ; pourquoi à la mort de leurs pères et de leurs mères ils ne leur faisaient pas les cérémonies établies par les lois ; pourquoi ils avaient parmi eux des garçons et des filles qui ne se mariaient point ; pourquoi ils regardaient comme des diables nos anciens sages que nous révérons. A tout cela ils me répondirent qu'il y avait un Européen maître de la loi, qui la publiait et leur enseignait le chemin du ciel ; qu'au regard des cérémonies après la mort, elles n'étaient d'aucune utilité ; à quoi bon les faire ? Je leur demandai comment s'appelait cet Européen ; s'il avait la patente impériale ; quel était le lieu de sa demeure, et si je ne pourrais pas le voir.

— Ce maître de la loi, répondirent-ils, s'appelle Ouang, il ne sort pas aisément, et il ne se fait voir que très difficilement ; il ne dit point s'il a la patente impériale ou non.

De semblables réponses me firent juger que c'étaient des ignorants qui avaient embrassé cette loi par simplicité et sans rien examiner.

Au moment que j'étais à répondre à vos ordres, le portier de mon tribunal m'a apporté un écrit d'une feuille qu'il a trouvé sans nom, collé au bas de l'édit que j'avais fait afficher. Cet écrit est rempli de tant d'orgueil et d'expressions si grossières, que je n'ose vous en faire le rapport, de peur de blesser vos yeux et vos oreilles.

En examinant les registres de mon tribunal, je trouve que la cinquante-sixième année de Cang-hi, le tribunal souverain ordonna qu'on laissât demeurer dans leurs églises ceux qui avaient la patente impériale et qu'on chassât ceux qui ne l'avaient pas. Cet ordre fut publié dans tout l'empire ; c'était

l'effet du bon cœur du feu empereur, à l'égard des étrangers qui viennent à la Chine. Cet ordre ne va qu'à permettre aux Européens de vivre dans leur loi, il ne permet pas aux Chinois de la suivre et de se soumettre à des étrangers. De plus, ceux qui ont la patente impériale ont chacun leur église : il n'y en doit avoir qu'une seule en chaque province, et l'on n'a jamais prétendu souffrir que dans un petit hien [1], tel que Foungan, il y eût plus de dix de ces églises où les hommes et les femmes s'assemblassent pêle-mêle sans distinction de sexe.

Lorsque j'examine le code de nos lois, je trouve qu'il n'est point permis d'élever des miao, et que si cela arrive, les mandarins des lieux doivent les détruire et faire sur cela de rigoureuses défenses. Les choses en sont venues à un point de mépris des mandarins et de leur autorité, que si vous n'employez tout ce que vous avez de pouvoir pour en arracher jusqu'à la racine, et si vous ne l'employez au plus tôt, tout le peuple embrassera cette loi et s'écartera absolument de nos coutumes, pour en suivre d'étrangères.

p.349 Je ne suis qu'un petit mandarin et mon autorité est peu de chose, et je n'ai pas le pouvoir de réformer de tels abus. J'envoie Yang-tsé-ki, mon substitut, dans toutes les églises de ce district, avec ordre d'en dresser un catalogue exact, que je vous ferai tenir. Du reste, je vous conjure de faire attention à l'audace et à l'arrogance de ceux qui suivent cette loi, et je vous demande en grâce d'ordonner que tous les mandarins d'armes et de lettres se réunissent pour y apporter un remède si efficace, qu'après la défense qui sera faite, personne n'ose plus se soustraire aux sages lois du gouvernement. Le 26 de la cinquième lune, c'est-à-dire le 28 juin 1723.

Le premier jour de la sixième lune, c'est-à-dire le 2 de juillet, les deux mandarins de la capitale, après avoir lu la lettre du mandarin de

[1] Hien marque une ville du troisième ordre.

Foungan, lui écrivirent qu'il était surprenant qu'un bachelier eût abandonné la sainte doctrine pour embrasser une secte étrangère ; ils ordonnèrent que sur-le-champ on arrêtât le bachelier et le gradué ; qu'on tâchât de découvrir l'auteur du billet injurieux qui avait été affiché ; qu'on prît le nom et le surnom de l'Européen, maître de cette secte, qu'on s'informât s'il avait la patente, et qu'on rendît une réponse prompte et exacte sur chacun de ces articles.

De plus, le tsong-tou envoya secrètement un billet au mandarin, qui contenait ce qui suit :

> « Le peuple de la ville de Foungan a été séduit par la fausse secte du Seigneur du ciel ; c'est un peuple qui a été confié à vos soins ; ne fallait-il pas y mettre ordre de bonne heure, et interdire cette loi dès qu'on a commencé de la publier afin d'en arrêter le progrès ? Que faisiez-vous donc alors ? Convenait-il d'être tranquille et de vivre dans l'oisiveté ? Voyez à quels excès les choses sont venues par votre faute ; selon le rapport que vous faites, les nobles, les lettrés, les gens de guerre et le peuple, enfin tous ceux qui ne se sont point laissé gagner, ont été ravis d'apprendre qu'on recherchait les chrétiens et qu'on travaillait à éteindre leur loi. Sans doute les sages et les ignorants pensent différemment. Il ne faut rien omettre pour faire rentrer dans la bonne voie ceux qui se sont égarés. C'est pourquoi, aussitôt que vous aurez reçu ce billet, appliquez-vous à découvrir combien il y a de personnes qui ont embrassé cette loi. Informez-vous de ceux qui passent pour en être les chefs. Si ceux-ci ont leur père ou des frères qui soient chefs de famille, il faut se servir d'eux pour exhorter les autres à se corriger, à abandonner l'erreur, et à rentrer dans le chemin de la vérité. Il faut aussi y employer secrètement les nobles et les lettrés ; peut-être que par cette voie douce on réussira à les ramener à leur devoir. A l'égard du prédicateur européen, informez-vous exactement de son nom, et s'il a la patente impériale ; mais

quand il l'aurait, vous ne devez pas lui permettre de prêcher sa loi dans votre district, ni de tenir des assemblées et de séduire le peuple. J'attends sur cela une prompte réponse, afin qu'on se saisisse de sa personne et qu'on le conduise à Canton et de là à Macao, où on le laissera en tirant un témoignage qui fasse foi qu'il y est arrivé.

Quant aux lettrés qui se trouveraient être les chefs, comme les bacheliers et autres, il faut s'y prendre d'une autre manière pour les punir, car il faut nettoyer ce lieu et rétablir les bonnes coutumes. S'il y avait à craindre quelque attroupement du peuple qui suit cette secte, ne vous pressez pas d'user de violence, l'affaire pourrait devenir ; mais examinez toutes choses, et avertissez-moi au plus tôt, afin que j'envoie mes ordres et que j'y fasse passer des soldats pour tenir le peuple en respect. L'affaire est de conséquence, et ne souffre point de retardement ; mais ne faites rien à l'étourdie et comportez-vous avec prudence.

J'envoie en même temps un billet au mandarin de la ville de Foning, avec ordre de choisir dans son tribunal un officier intelligent, et de l'envoyer secrètement à Foungan, afin qu'il tâche de découvrir la disposition des peuples, et de m'en donner avis incessamment ; qu'on mette la plume [1] au sac des dépêches : renvoyez-moi ce billet.

Le mandarin de Foungan fit la réponse suivante au billet du tsong-tou :

« Dans mes écrits précédents, je vous ai fait savoir que j'avais donné un édit public pour proscrire la secte étrangère ; que j'avais envoyé un mandarin subalterne dans les villages, pour examiner les temples des chrétiens, et en p.350 dresser le

[1] Lorsqu'il s'agit d'une affaire fort pressée, on attache une plume au paquet des dépêches, et il faut que ceux qui le portent marchent nuit et jour, et fassent une extrême diligence.

catalogue ; que moi-même je m'étais transporté au temple qui est dans la ville ; qu'on commence à le bâtir ; que j'avais fait un état des matériaux qui étaient sur le lieu ; qu'alors j'avais fait venir les capitaines des cinq quartiers et les chrétiens ; que je leur avais intimé vos ordres, en leur faisant connaître votre application à préserver le pays de l'erreur, et à rétablir les bonnes coutumes. Je leur en ai parlé à plusieurs reprises. Mais hélas ! on dirait que ce sont des gens ivres ; ils ne paraissent pas vouloir sortir de leur assoupissement : loin de penser sérieusement à se corriger, ils ont attaché au bas de mon édit un écrit injurieux. Je vous remercie de la grâce que vous me faites, de me promettre des gens de guerre, pour faire exécuter les défenses.

Selon le rapport du mandarin subalterne qui a dressé la liste des temples, il en manque deux ou trois dans le billet que j'ai envoyé : en tout il y en a dix-huit. Ceux qui sont grands et élevés ont été construits depuis peu ; les anciens ont été réparés, et paraissent comme récents. Il a fallu dépenser de grandes sommes d'argent pour construire de pareils édifices et cet argent a été tiré des entrailles du peuple. Ces pauvres gens, qui sont avares quand il s'agit de toute autre dépense, ne regrettent point l'argent qu'ils donnent pour un usage si pernicieux : ils engagent leurs maisons et vendent leurs héritages.

Les jeunes femmes et les jeunes filles entrent aussi dans cette religion. Elles vont dans un lieu retiré dire à l'oreille de l'Européen des paroles secrètes c'est ce qu'ils appellent *se confesser*. Ils n'ont pas de honte de s'assembler pêle-mêle, hommes et femmes ; les enfants de famille, les bacheliers et autres lettrés ne rougissent pas de s'avilir et de faire des actions indignes de leur rang. Dans cette secte, on ne rend point honneur aux défunts ; on ne pense plus ni à son père, ni à sa mère après leur mort ; on oublie jusqu'à l'origine de sa

famille ; on est comme une eau sans source, et un arbre sans racine. On ne rend aucun honneur aux sages dont nous avons reçu la doctrine : ainsi le Chinois est métamorphosé en Européen. Les filles qui gardent la continence ne se marient jamais ; ceux dont la femme est décédée, restent sans se remarier, et consentent à passer leur vie sans enfants. N'est-ce pas là une secte qui séduit le peuple, qui désunit les familles, et qui corrompt les bonnes mœurs ? L'affaire est de conséquence et ne souffre aucun retardement. C'est pourquoi je vous supplie d'envoyer au plus tôt des ordres rigoureux pour remettre les choses dans leur premier état, et rétablir les coutumes qui ont été perverties. Au regard de l'usage qu'on pourrait faire de ces temples de chrétiens, il me paraît qu'il faudrait les détruire.

Ici le mandarin propose au tsong-tou de trouver bon qu'on renverse ces temples, et qu'on emploie les matériaux à réparer son tribunal, qui est fort ancien et qui menace ruine.

Le tsong-tou répondit que, puisque, selon l'exposé qu'on lui faisait, ces matériaux appartenaient au peuple, on devait les employer à des choses qui lui fussent utiles ; qu'il ne fallait point détruire ces temples et qu'il était plus à propos de les destiner à des usages avantageux au public.

On n'a point su les mesures que prirent les missionnaires de Foungan pour apaiser cette persécution naissante. On a seulement appris qu'ils s'étaient cachés dans quelque maison particulière, et qu'ils avaient envoyé à la capitale des lettrés chrétiens pour présenter une requête au tsong-tou, dans laquelle ils soutenaient faussement que les églises dont il s'agissait avaient été bâties par ordre du feu empereur Cang-hi. C'est ce que le tsong-tou ne pouvait se persuader, et c'est ce qui l'engagea, dans la huitième lune, à étendre la persécution dans toute la province de Fo-kien, et à envoyer un mémorial secret à l'empereur, où il lui rendait compte des plaintes qu'il avait reçues contra la loi chrétienne ; de la conduite qu'il avait tenue par rapport à

Foungan, et de celle qu'il croyait devoir tenir dans toute la province de Fo-kien. C'est ce qui paraît par le mémorial public qu'il envoya dans la suite, où il demandait qu'on ne laissât aucun Européen dans toutes les provinces de l'empire.

Dans la cinquième, sixième et septième lune, il n'y avait que le tsong-tou qui agissait contre la chrétienté de Foungan. Sur la fin de la septième lune, le vice-roi se joignit à lui, et tous deux de concert ils envoyèrent ordre dans toute la province d'examiner combien il y avait de temples chrétiens, s'il y avait des Européens qui y demeurassent, et s'ils avaient la patente impériale : c'est ce qu'ils firent par l'édit public que je vais rapporter. p.351

> « La doctrine que les anciens sages ont enseignée aux hommes, les instructions des empereurs pour le gouvernement du peuple, les bonnes règles de conduite de notre empire, sont toutes renfermées dans les trois principaux fondements, dans les cinq sortes de devoirs et dans le code de nos lois. Par exemple, l'obéissance filiale ne consiste pas précisément à nourrir délicatement son père et sa mère ; on peut, avec des vivres ordinaires et grossiers, leur procurer une vie douce mais, à la mort de son père et de sa mère, un fils doit pleurer, gémir, se lamenter, préparer, avec tout le soin dont il est capable, l'appareil de leurs funérailles, et être attentif à faire les cérémonies du Tsi. Ce sont là des devoirs indispensables, que tout fils bien né doit pratiquer envers ses parents.
>
> Nous lisons dans nos livres, que les cérémonies du Tsi doivent se faire avec autant de respect et d'attention que si leurs esprits étaient présents ; et que si je ne le fais par moi-même, et que je m'en repose sur d'autres, c'est comme si j'omettais de les faire. Nos anciens sages ont établi ces cérémonies, comme un des principaux fondements du bon gouvernement de l'État.

Des trois péchés contre l'obéissance filiale, celui de ne pas laisser de postérité est le plus grand. C'est pour cela que si un homme perd sa femme sans en avoir eu d'enfants, il doit se remarier. Quand les filles sont nubiles, leurs parents doivent leur chercher des maris. Les hommes et les femmes, les garçons et les filles ne doivent rien recevoir les uns des autres. Ce sont là des points extrêmement recommandés parmi nous.

Notre empereur Yong-tching recommande sur toutes choses que l'obéissance filiale soit exactement observée, et que les enfants en remplissent pareillement les devoirs. Dans notre gouvernement du Fo-kien, tous s'appliquent à l'étude du *Chi king*, du *Chu king*, de nos cérémonies et de nos lois. Cette étude n'est négligée que dans le pays de Foungan-hien, près de la mer, où est venu tout récemment un Européen, qui prend le titre de maître de la loi, et qui s'y tient caché. La loi qu'il y prêche sème le trouble parmi le peuple, et le fait douter de la bonté de nos lois. Non seulement les laboureurs et les marchands l'écoutent et le suivent, des lettrés même s'en sont laissé tellement infatuer, qu'ils ne peuvent plus démêler le vrai d'avec le faux. Il admet dans sa loi hommes et femmes, qui ne rougissent pas de s'assembler pêle-mêle sans distinction de sexe. Ces pauvres aveugles épuisent leur bourse, et vendent leurs meubles les plus nécessaires pour élever des temples ; dans la seule ville de Foungan-hien et dans ses dépendances, ils ont élevé dix-huit églises, et ceux qui les fréquentent sont en grand nombre. Qui pourrait, dans un temps si serein et au plus beau soleil qui luit à nos yeux, voir d'un air tranquille que le diable Hy-mui [1] coure ça et là ?

Nous avons examiné avec soin cette loi, et nous avons trouvé que ceux qui la professent regardent nos anciens sages, nos anciens maîtres, les ancêtres des familles, comme autant de

diables ; ils ne leur portent aucun respect, et ne leur font point les cérémonies accoutumées ; à la mort de leurs pères et de leurs mères, ils ne donnent aucun signe de tristesse ; à la mort de leur première femme, il ne leur est pas permis d'en épouser une seconde, et ils se font un plaisir de n'avoir point de postérité ; ils exhortent les filles à ne point se marier et celles qui suivent leur conseil, ils les appellent *petites vierges*. De plus, ils ont une espèce de chambre obscure, où l'on voit entrer les hommes et les femmes, qui y parlent à voix basse, et c'est ce qu'ils appellent *se confesser*.

Une conduite semblable détruit les cinq sortes de devoirs et la doctrine de nos anciens sages, anéantit les salutaires enseignements de nos empereurs, trouble les peuples, et les jette dans des doutes et dans des perplexités qui n'ont point de fin. De toutes les sectes, il n'y en a point de plus pernicieuse que celle-ci.

Il est écrit dans le code de nos lois, que le chef d'une secte, qui, sous prétexte de religion et de bonnes œuvres, trompe le peuple, doit être étranglé ; et que ceux qui travaillent sous lui au même dessein doivent être punis de cent coups de bâton, et bannis à trois cents lieues. De plus, il est sévèrement défendu d'ériger de nouveaux temples soit de Hochang, soit de Taosse, et d'autres sectes semblables ; et que si quelqu'un contrevient à cet ordre, il doit être puni de cent coups de bâton, et banni hors de l'empire, avec défense d'y revenir jamais ; les temples doivent être détruits, p.352 le terrain et les matériaux confisqués. Sur quoi nous, tsong-tou et vice-roi, ordonnons qu'on se saisisse sans bruit de ce maître de la loi, et qu'on le conduise sous bonne garde à Macao [2] avec

[1] Démon de l'illusion et de l'erreur.

[2] Macao est une ville dans une île, près de la rivière de Canton ; elle est censée appartenir aux Portugais, mais les Chinois y sont à présent plus maîtres qu'eux. (Note de l'ancienne édition.)

défense de rentrer dans la Chine. Ordonnons pareillement aux mandarins des villes, à tous les lettrés, docteurs, bacheliers, soldats, marchands, peuple, etc., de s'éloigner d'une si mauvaise loi, et aux coupables de se corriger. Il faut qu'ils s'occupent à lire les livres de nos anciens sages, du *Chi king* et du *Chu king*, des cérémonies, des lois et des enseignements de nos empereurs, afin qu'il n'y ait aucune diversité dans les coutumes ; que les peuples maintiennent leurs cœurs dans l'intégrité et la rectitude, et qu'ils ne se laissent pas séduire jusqu'au point de suivre de fausses sectes.

Dans la ville de Fourning-tcheou au lieu dit Si-che, à la partie orientale de la ville, il y a une église ; dans la ville de Ningte-hien il y en a aussi une ; il faut les convertir en écoles publiques ; dans la ville de Foungan-hien et dans son district on en compte jusqu'à dix-huit ; il faut les changer ou en salles pour les lettrés ou en écoles publiques, ou en salles des ancêtres. Quand les mandarins des lieux auront exécuté cet ordre, qu'ils nous en donnent avis.

Pour ce qui regarde les lettrés Tchin Tcheou, Tchao ouen Tcheou, Mou tien lin, Kouo yu siven, s'ils se repentent, s'ils se corrigent, s'ils font en sorte par leurs exhortations que plusieurs autres soient pénétrés d'un vrai repentir, et renoncent à cette loi, il faut nous en avertir et nous apporter leurs noms ; non seulement nous leur pardonnerons leur crime, mais nous les louerons de leur zèle. Que si leur soumission n'est qu'extérieure, et qu'en secret ils transgressent nos ordres, que les mandarins nous en avertissent, afin que nous les privions de leur degré et que nous les punissions suivant les lois. C'est un crime qu'on ne saurait pardonner. Que si les mandarins les favorisent, les protègent, et manquent de nous informer de leur conduite, nous les ferons déposer de leur mandarinat. Fait la première

année de Yong-tchin, le 2 de la huitième lune, c'est-à-dire le 7 de septembre de l'année 1723 ».

Lorsque nous apprîmes à Pékin ces ordres donnés par le tsong-tou et par le vice-roi de la province de Fo-kien, nous en fûmes alarmés, parce que nous avions tout lieu de craindre que cette tempête ne s'étendît plus loin. Le tsong-tou de Fo-kien gouverne aussi la province de Tche-kiang. Il est docteur du premier ordre et de la famille des ceintures rouges, c'est-à-dire de la première famille des Tartares après la famille impériale, et par conséquent d'une grande autorité dans l'empire. D'ailleurs, les temps sont bien changés ; l'empereur régnant ne se sert presque plus des Européens, et il paraît peu touché des sciences et des autres curiosités des pays étrangers. Cette disposition de l'empereur a éloigné de nous les amis que nous avions, dont les uns ne sont plus en état de nous rendre service, et les autres n'osent avoir des liaisons avec les Européens.

Après avoir délibéré sur la triste situation où nous nous trouvions, nous conclûmes que de tous les moyens humains, il ne nous en restait qu'un seul, c'était d'avoir quelque forte recommandation. On nous assura que le premier président tartare du tribunal des mathématiques était intime ami du vice-roi de Fo-kien. Nous engageâmes le père Keler, son collègue au même tribunal, à lui demander une lettre pour ce vice-roi. Le président tartare la lui accorda telle que nous la souhaitions, et elle fut envoyée au vice-roi vers la mi-octobre. Presque en même temps le révérend père Munos, dominicain, pressé par son zèle pour la religion, et par l'intérêt qu'il prenait aux missions de son ordre, sachant d'ailleurs l'affection du vice-roi de Canton pour les Européens lui rendit jusqu'à trois visites pour le prier d'écrire une lettre de recommandation au tsong-tou de Fo-kien. Le vice-roi avait de la peine à se mêler d'une affaire si délicate : il donna cependant de bonnes paroles, et en effet il écrivit au tsong-tou et lui envoya sa lettre par un exprès. La réponse qu'il reçut du tsong-tou, fut qu'il n'était plus le maître de cette affaire, qu'il en avait informé l'empereur, et qu'il fallait attendre ce que Sa Majesté en déciderait.

En effet, le 25 de décembre, fête de Noël, nous sûmes que le tsong-tou de Fo-kien avait adressé un placet public à l'empereur, par lequel il demandait l'extinction de la religion p.353 chrétienne dans tout l'empire. Sur la lecture de ce placet nous connûmes certainement qu'il en avait déjà envoyé un autre en secret, et qu'en conséquence il avait de l'empereur des ordres peu favorables à notre sainte religion. Le placet public était conçu en ces termes :

> « Moi, Mouan-pao, tsong-tou de Fo-kien, sur une sentence sévère que j'ai portée contre une populace ignorante et stupide, qui est entrée sans réflexion dans la religion chrétienne.
>
> Après avoir suffisamment examiné toutes choses, j'ai trouvé que dans la ville de Foungan-hien, de la dépendance de Fou-ning-tcheou, lieu situé dans les montagnes et peu éloigné de la mer, il y avait deux Européens cachés, qui publiaient leur loi. Ceux que j'y ai envoyés m'ont rapporté que quelques centaines de personnes, parmi lesquelles il y a plus de dix lettrés tant à la ville qu'à la campagne, avaient embrassé cette loi ; qu'ils avaient élevé, soit dedans, soit dehors de la ville, une quinzaine d'églises ; que les deux Européens étaient cachés dans la maison d'un lettré, qui ne permettait à personne d'en approcher ; qu'ils ne font nul cas des défenses portées par les mandarins ; qu'ils s'assemblent hommes et femmes pêle-mêle dans un même lieu pour prier, ce qu'ils appellent publier la loi ; enfin que leurs coutumes sont détestable.
>
> Nous, sujets de Votre Majesté, tsong-tou, et vice-roi, avons sur cela ordonné à tous les mandarins, tant de guerre que de lettres, de chercher avec soin ces deux Européens, de se saisir de leurs personnes, et de les faire conduire à Macao dans la province du Canton, de changer lesdites églises ou en collèges pour les lettrés, ou en écoles publiques, ou d'en faire des salles où le peuple puisse honorer ses ancêtres.

Avons de plus ordonné aux lettrés qui ont embrassé cette loi étrangère de réparer leur faute en instruisant le pauvre peuple qui s'est laissé séduire, et en l'exhortant à obéir à nos ordres, et à quitter cette loi ; que s'il s'en trouve encore qui la suivent ; nous les condamnons à perdre leur grade, et à être punis sévèrement selon les lois. Tel est l'ordre que nous avons fait publier dans cette province, et que nous avons inséré dans nos archives.

Nous ne pouvons ignorer que les Européens ont élevé des églises dans les villes du premier, du second, et du troisième ordre de toutes les provinces, et qu'ils y demeurent. Il nous semble qu'on peut les laisser à la cour, où ils rendent quelques services, soit en travaillant au calendrier, soit en s'appliquant à d'autres ouvrages ; mais si on les laisse dans les provinces y ériger des temples, il est à craindre que les peuples peu à peu ne suivent leur loi, et ne s'attachent à eux, et que la multitude séduite n'abandonne nos bonnes coutumes. Ils n'y sont d'aucune utilité, ni pour le bon gouvernement tel que nous l'avons reçu de nos sages, ni pour le bien public.

Nous osons donc supplier Votre Majesté de permettre aux Européens qui sont à la cour d'y rester comme auparavant ; mais en même temps nous le supplions de les faire sortir des provinces et d'ordonner, ou qu'ils soient conduits à la cour, ou qu'ils soient envoyés à Macao dans la province de Canton, et que leurs temples soient employés à d'autres usages. Cette affaire nous paraît très importante pour le bien du peuple, et pour le repos de l'empire.

Nous, vos fidèles sujets, avons déjà eu l'honneur de présenter un placet à Votre Majesté sur cette affaire. Votre Majesté en est parfaitement instruite : nous avons exécuté ses ordres avec respect, et avons proscrit la religion chrétienne dans la

province de Fo-kien. Le 24 de la dixième lune de la première année de Yong-tchin, c'est-à-dire le 22 de novembre 1723.

Nous ne pûmes avoir ce placet que le 27 de décembre. Le lendemain, le père Parennin envoya un domestique à un mandarin de ses amis qui reçoit tous les placets qui s'adressent à l'empereur pour s'informer quelle était la réponse qu'avait faite Sa Majesté. Le 29, le mandarin envoya dire au père Parennin qu'on ne touchait point aux églises ni aux Européens qui sont à la cour, mais qu'il n'en était pas de même des provinces, où l'on ne souffrirait plus ni églises ni Européens.

Cette réponse, jointe au dernier article du placet du tsong-tou, nous fit juger que l'affaire de la religion était désespérée et que sa ruine avait déjà été conclue secrètement entre l'empereur et le tsong-tou : cependant, comme la réponse était obscure, le père Parennin s'adressa à un de ses amis du tribunal intérieur, par les mains duquel passent les ordonnances de l'empereur, et le fit prier de p.354 l'informer au juste quel avait été l'ordre de Sa Majesté sur ce placet. Il lui répondit que l'empereur l'avait envoyé au tribunal des rites, afin qu'il déterminât ce qu'il y avait à faire.

Quoique ce tribunal ait toujours été fort contraire à la religion, nous eûmes quelque espérance qu'en gagnant les officiers qui ont soin des registres, nous pourrions les engager à en tirer les ordres de Cang-hi qui nous sont favorables, et à dresser sur ces ordres la minute de la détermination que prendrait le tribunal. Nous nous flattions que par ce moyen on conserverait du moins dans les provinces les missionnaires qui ont la patente impériale.

Les officiers des registres, moyennant une somme assez considérable que nous leur donnâmes, nous promirent de nous servir comme nous le souhaitions. Ils tirèrent effectivement des registres les ordres de l'empereur Cang-hi, de la trente-unième année de son règne, qui permettaient le libre exercice de la religion chrétienne dans tout l'empire, et l'ordre de l'année cinquantième, sur un placet que Fan-chao-tso, censeur de l'empire, avait présenté contre nous ; il est fait mention dans cet ordre de la patente impériale. Sur ces deux ordres on

dressa deux minutes, dont l'une nous donnait gain de cause sur le tsong-tou de Fo-kien, et l'autre permettait de demeurer dans les provinces, aux missionnaires qui avaient la patente impériale.

Ce qui nous rassurait encore, c'est que le prince douzième fils du feu empereur, qui est à la tête du tribunal des rites, et deux de ses assesseurs, nous avaient promis leur protection : notre espérance nous paraissait d'autant mieux fondée, que le tribunal s'étant assemblé le 3 de janvier, et l'un des mandarins subalternes, chargé de présenter les minutes aux présidents et aux assesseurs, en ayant donné une qui ratifiait tout ce qu'avait fait le tsong-tou de Fo-kien, le prince président la lut, et sur ce qu'on n'y faisait nulle mention d'aucun ordre précédent, il demanda si dans les registres il n'y avait pas des ordres du feu empereur son père touchant la religion chrétienne, et pourquoi on ne les produisait pas : un des assesseurs, fort ami du père Parennin, insista beaucoup sur cet article. Les officiers qui ont soin des registres, ayant répondu qu'il y en avait, reçurent ordre de les citer dans la minute : cet assesseur savait fort bien que ces ordres nous étaient favorables ; deux jours auparavant le père Parennin lui en avait envoyé des copies imprimées.

Ces nouvelles nous remplissaient d'espérance ; mais le jour suivant, le 4 de janvier, nous en reçûmes une qui nous accabla. Le tribunal s'assembla ce jour-là à l'ordinaire : le prince président ayant demandé si la minute de la détermination qu'on devait prendre sur la religion chrétienne était prête, le mandarin dont j'ai parlé ci-dessus eut la hardiesse de lui présenter la même minute du jour précédent sans y avoir changé un seul mot. Le prince lui en témoignant sa surprise, il répondit avec fierté qu'il n'avait point d'autre minute à présenter ; que le prince était le maître, mais qu'il perdrait plutôt son mandarinat que d'en proposer d'autre ; sur quoi, soit que le prince se doutât qu'un ordre secret de l'empereur autorisait la témérité du mandarin, soit par quelque autre motif que nous ignorons, il prit le pinceau, corrigea quelque chose de nulle conséquence dans la minute, et la signa. Le président tartare et les assesseurs suivirent son exemple il n'y eut que

le président chinois, et l'assesseur ami du père Parennin qui prirent le pinceau, lurent la minute, et rendirent l'un et l'autre sans signer. Ils firent la même chose les deux jours suivants qu'on leur présenta cette même minute. Mais enfin te prince président ayant fait demander pourquoi cette affaire ne se concluait pas, les deux mandarins, qui craignirent de s'attirer quelque affaire fâcheuse, s'ils persistaient dans le refus de signer, ne firent plus de résistance, et conclurent en signant la détermination du tribunal, telle que je vais la rapporter.

> « Les Européens qui sont à la cour y sont utiles pour le calendrier, et y rendent d'autres services ; mais ceux qui sont dans les provinces ne sont de nulle utilité : ils attirent à leur loi le peuple ignorant, les hommes et les femmes ; ils élèvent des églises où ils s'assemblent indifféremment [1] sans distinction de sexe, sous prétexte de prier ; l'empire n'en retire pas le moindre avantage. Conformément à ce que le tsong-tou de Fo-kien propose, il faut laisser à la cour ceux qui y sont utiles : quant p.355 à ceux qui sont répandus dans le Petcheli et dans les autres provinces de l'empire, s'ils peuvent être utiles, il faut les conduire à la cour ; les autres, qu'on les conduise à Macao. Il y en a qui ont reçu ci-devant la patente impériale du tribunal intérieur appelé noui-vou-fou, qu'elle soit remise aux mandarins des lieux, qui l'enverront à notre tribunal, pour la rendre au tribunal d'où elle est sortie, et y être brûlée. Que les temples qu'ils ont bâtis soient tous changés en maisons publiques ; qu'on interdise rigoureusement cette religion, et qu'on oblige ceux qui ont été assez aveugles pour l'embrasser, de se corriger au plus tôt. Que si dans la suite ils se rassemblent pour prier, qu'ils soient punis selon les lois : si les mandarins des lieux ne sont pas attentifs à faire observer cet ordre, que les tsong-tou et vice-

[1] Ce qui ne regardait que la seule mission de Foungan, est ici attribué faussement à tous les missionnaires.

> rois les cassent de leurs charges et nous les défèrent, afin que nous déterminions le châtiment qu'ils méritent.

Cette délibération du tribunal des rites fut présentée à l'empereur le 14 de la douzième lune, c'est-à-dire le 10 de janvier ; le lendemain, il écrivit avec son pinceau rouge la sentence, qui était conçue de la sorte :

> « Qu'il soit fait ainsi qu'il a été déterminé par le tribunal des rites. Les Européens sont des étrangers ; il y bien des années qu'ils demeurent dans les provinces de l'empire : maintenant il faut s'en tenir à ce que propose le tsong-tou de Fo-kien. Mais, comme il est à craindre que le peuple ne leur fasse quelque insulte, j'ordonne aux tsong-tou et vice-rois des provinces de leur accorder une demi-année ou quelques mois ; et pour les conduire ou à la cour, ou à Macao, de leur donner un mandarin qui les accompagne dans le voyage, qui prenne soin d'eux, et qui les garantisse de toute insulte. Qu'on observe cet ordre avec respect.

Nous avions appris, le quatrième de janvier, comme je viens de le dire, le résultat de la délibération du tribunal des rites, et n'ayant plus d'espérance de ce coté-là, nous prîmes le parti de recourir à l'empereur lui-même, et de le prier de jeter sur nous un regard de compassion. La difficulté était de faire passer nos très humbles prières jusqu'à Sa Majesté ; le treizième fils du feu empereur, le seul, pour ainsi dire, qui soit en faveur auprès de l'empereur régnant, nous parut le plus propre à nous rendre ce service, s'il voulait bien s'en charger. Ainsi il fut conclu que le père Fredelli, le frère Castillon, que son habileté dans la peinture a rendu agréable à ce prince, et moi, nous irions le lendemain à son hôtel lui demander audience, et le prier de nous accorder sa protection.

Le lendemain 5 de janvier, à six heures du matin nous nous trouvâmes tous trois à la porte de son hôtel : son cortège se disposait déjà à le conduire au palais. L'eunuque fit d'abord difficulté de nous introduire, parce que le prince était sur le point de sortir ; mais enfin s'étant rendu à nos instances, il rentra dans l'appartement, et un

moment après, il vint nous prendre et nous conduire chez le prince. Dès qu'il nous aperçut,

— Vous venez, nous dit-il me parler de l'accusation que le tsong-tou de Fo-kien a portée contre les Européens.

— Oui prince, lui répondîmes-nous, et nous vous supplions instamment de nous honorer de votre protection.

— Hier, dit-il, l'empereur remit votre affaire au seizième prince, mon frère, et à moi ; mais je n'en suis pas assez instruit. Depuis le temps que durent vos disputes, vous voyez le train que prennent vos affaires ; quelles peines, quelles fatigues n'ont elles pas données au feu empereur mon père ! Que diriez-vous, si nos gens allaient en Europe, et y voulaient changer les lois et les coutumes établies par vos anciens sages ? L'empereur, mon frère, veut absolument mettre fin à tout cela d'une manière efficace.

— Il n'y a plus de dispute, répondîmes-nous, tout est fini.

— D'où vient donc, nous répliqua-t-il, que ces deux Européens de Fo-kien se tenaient cachés si tout est fini ?

— Nous ne les connaissons point, lui dîmes-nous ; ceux que nous connaissons ont des patentes du feu empereur ; ils sont répandus dans les différentes provinces ; ils sont tous fort âgés ; le plus jeune a cinquante-cinq ans ; un ordre du tribunal des rites, donné la cinquantième année de Cang-hi, approuve leur séjour dans l'empire, comme votre altesse peut le voir.

Nous lui mîmes en même temps cet ordre entre les mains : il le lut avec attention ; puis en nous le rendant, il nous dit que cette patente avait été mal donnée ; qu'elle pouvait être de quelque utilité dans le palais mais qu'elle n'avait nulle autorité au dehors. A quoi nous répondîmes que nous étions des étrangers peu instruits de la manière dont se gouvernent les tribunaux ; mais qu'ayant reçu la p.356 patente des mains de l'empereur, nous nous étions persuadés que nous

n’avions rien à craindre.

— Oh ! je sais, nous dit-il, prenant la parole, qu’il y a plusieurs sortes d’Européens qui viennent à la Chine : il y en a qui y viennent pour le service de l’empereur, d’autres pour le commerce, d’autres pour prêcher votre loi. Je n’ai pas le temps maintenant d’examiner vos affaires ; mais avertissez tous les Européens de se rendre demain au palais, je vous y entretiendrai à loisir.

— Prince, lui dîmes-nous alors, nous vous conjurons de faire attention que nous sommes des étrangers, qui comme de pauvres orphelins, n’avons d’autre appui que celui de Sa Majesté et le vôtre. Nous osons espérer que vous voudrez bien nous servir de père, et nous prendre sous votre protection.

— Soyez en repos, nous répondit-il, l’empereur m’a remis votre affaire, j’en prendrai soin.

— Cette promesse nous consola et nous sortîmes aussi contents de son palais que nous y étions entrés tristes et affligés.

Nous nous assemblâmes aussitôt tout ce que nous étions de missionnaires à Pékin, pour convenir ensemble de ce que nous aurions à répondre aux questions que nous ferait le prince ; car rien n’était plus important que de lui faire connaître que nos sentiments n’étaient plus partagés, et que nous pensions tous de la même manière.

Le lendemain sixième de janvier et fête de l’Epiphanie, nous nous rendîmes tous au palais, selon les ordres du prince ; mais nous attendîmes tout le jour inutilement. Le seizième prince qui devait s’y trouver avec le treizième, n’y parut point. Celui-ci nous ordonna de revenir le lendemain sur le soir à son hôtel mais il ajouta qu’il n’était pas nécessaire que tous les Européens y vinssent, mais qu’il suffisait que quatre ou cinq de ceux qui parlent mieux la langue s’y trouvassent. Nous allâmes donc sur les trois heures au nombre de six à son hôtel. Il

n'arriva au palais que vers la nuit ; et comme il avait quelques affaires à expédier, nous ne fûmes introduits dans son appartement que sur les six heures et demie.

Nous ayant fait asseoir :

> — Je sais, nous dit-il, que vos affaires sont fort embarrassées : je vis l'autre jour l'accusation du tsong-tou de Fo-kien ; elle est forte, et vos disputes sur nos coutumes vous ont nui infiniment. Que diriez-vous si nous transportant dans l'Europe nous y tenions la même conduite que vous tenez ici ? le souffririez-vous ? Je m'instruirai avec le temps de cette affaire ; mais je vous déclare qu'il ne manquera rien à la Chine lorsque vous cesserez d'y être, et que votre absence n'y causera aucune perte. On n'y retient personne par force, et l'on n'y souffrira qui que ce soit qui en viole les lois, et qui travaille à anéantir les coutumes.

Le prince dit cela d'un ton qui nous persuada qu'il ne faisait que répéter les paroles mêmes de l'empereur. Comme nous avions prévu ce qu'il avait à nous dire, nous lui présentâmes un mémoire qui justifiait la religion chrétienne sur les chefs d'accusation du tsong-tou de Fo-kien ; et parce qu'il aurait pu soupçonner que nous usions de déguisement pour nous tirer d'affaire, nous lui dîmes que nous ne prêchions point notre religion en cachette ; que les livres qui l'enseignaient étaient entre les mains de tout le monde ; que nous nous faisions un plaisir de les distribuer ; que nous avions même des feuilles imprimées qu'on exposait en public, afin que les chrétiens eussent toujours devant les yeux et ce qu'ils doivent savoir, et ce qu'ils doivent pratiquer pour remplir leurs obligations. Nous lui présentâmes en même temps cette feuille imprimée, qui contient le catéchisme intitulé *Yoyne*, dont on peut voir la traduction dans le livre du père Kirker, qui a pour titre *Sina illustrata*.

Comme ces deux pièces, je veux dire le mémoire et le catéchisme, se soutenaient l'une l'autre, le prince parut un peu se radoucir, sur quoi nous lui fîmes observer que notre conduite avait toujours été sage ;

qu'on ne nous a jamais accusés d'avoir violé les lois de l'empire ; que nous vivons en bonne intelligence avec les mandarins. Alors le prince demanda à voir la patente : heureusement le père Parennin en avait apporté une copie, il la lui présenta ; le prince fut surpris d'y lire que le missionnaire qui avait cette patente ne retournerait pas en Europe ; il demanda si toutes les autres patentes renfermaient la même clause. Lui ayant répondu qu'elles étaient toutes semblables :

> — Elle n'a, nous dit-il, nulle autorité au dehors, il faut la changer et en donner une meilleure, au cas que votre affaire s'accommode. Soyez néanmoins tranquilles sur l'accusation du tsong-tou de Fo-kien ; je ne suis pas le maître, mais je tacherai de vous $_{p.357}$ rendre service.

Et avec ces paroles il nous congédia.

Deux jours après, la décision du tribunal des rites fut présentée à l'empereur, et Sa Majesté la confirma le 12, de la manière que j'ai rapportée ci-dessus. Nous espérions en vain que le treizième prince agirait en notre faveur : nous n'osions cependant pas trop le presser, de crainte de perdre, par notre importunité, le seul appui qui nous restait ; mais ayant appris ce qui s'était passé, nous résolûmes d'avoir recours à l'empereur, et de lui faire présenter un placet par ce même prince, sur la protection duquel nous comptions. Nous nous rendîmes à son hôtel le lendemain 13 pour le supplier de s'en charger et de l'appuyer de son crédit. Le prince était ce jour-là accablé d'affaires et l'eunuque auquel nous nous adressâmes pour avoir audience nous conseilla de différer au jour suivant.

Nous y retournâmes donc le lendemain 14, à la même heure. L'eunuque qui nous aperçut entra chez le prince pour nous obtenir une audience. Il en sortit un moment après, et nous dit de sa part qu'il n'avait pas le loisir de nous parler, mais qu'il pensait à notre affaire ; qu'il l'avait à cœur, et que nous fussions tranquilles. Ne pouvant point parler au prince, nous donnâmes notre placet à l'eunuque, en le priant de le lui présenter. Il le fit sur-le-champ, et nous le rapporta quelque temps après en nous disant que le prince ne pouvait pas garder ce

placet chez lui ; qu'il nous le rendait afin que le jour suivant nous allassions le lui présenter à une des portes intérieures du palais, qu'il nous indiqua.

Le lendemain 15, nous allâmes au palais sur les onze heures. Le même eunuque vint de la part du prince nous demander notre placet. L'ayant rencontré une heure après, je lui demandai si ce placet était parvenu jusqu'à l'empereur. Il me répondit que le prince se trouvant avec les trois gouverneurs de l'empire et le prince son seizième frère, ils en avaient fait ensemble la lecture mais qu'ayant été appelés par l'empereur pour une affaire important à l'État, le treizième prince avait laissé le placet sans le porter avec lui. Nous ne fûmes pas fâchés qu'il eut été communiqué à ces seigneurs, nous persuadant que s'il méritait d'être réformé, le prince ne manquerait pas de nous en avertir, et que s'il avait eu leur approbation, nous avions lieu d'en attendre un succès favorable. Le voici tel que nous l'avions dressé :

> « Nous Kégler, et autres Européens, offrons avec respect ce placet à Votre Majesté pour la remercier de ses bienfaits, lui représenter l'accablement de douleur où nous sommes, et la prier instamment d'avoir compassion de nous.
>
> Nous avons appris qu'après la décision du tribunal des rites sur une accusation du tsong-tou de Fo-kien contre les Européens, Votre Majesté a eu la bonté de se ressouvenir que nous étions des étrangers qui demeurions depuis bien des années à la Chine, et qu'elle a bien voulu accorder six mois à ceux qui sont renvoyés, et ordonner qu'ils fussent accompagnés par des mandarins. C'est un bienfait dont nous connaissons le prix et dont nous sommes très reconnaissants. Que nous serions heureux si pouvions être admis en sa présence et lui en rendre nos très humbles actions de grâce. Mais comme il ne nous est pas permis d'aller nous jeter au pied de son trône, nous prenons la liberté de l'en remercier avec le plus profond respect par ce placet que nous osons lui présenter.

Permettez-nous d'exposer à Votre Majesté, comme à notre prince et à notre père, le sujet de l'extrême affliction où nous sommes. Les ordres du tribunal des rites, sur l'accusation du tsong-tou de Fo-kien, portent qu'on examine dans les provinces ceux qui ont des patentes du feu empereur ; qu'on les oblige de les rendre, afin qu'on les renvoie à la cour ; qu'elles soient annulées, etc. Ceux qui, dans les provinces, ont cette patente impériale ne sont guère qu'au nombre de trente : on leur a fait promettre de ne plus retourner en Europe ; ils sont tous sur l'âge, et leur santé est ruinée. Comment pourront-ils supporter les fatigues d'un voyage si pénible. D'ailleurs Macao n'est point leur patrie : cependant Votre Majesté les y fait conduire. Nous craignons que lorsqu'on apprendra cette nouvelle en Europe, on ne s'imagine qu'ils ne se soient rendus coupables de quelque grand crime contre les lois, et que c'est pour les punir qu'ils sont chassés de l'empire. Que Votre Majesté ne les renvoie pas sur-le-champ, c'est ce qu'on regardera comme l'effet de son cœur généreux et bienfaisant ; mais leur confusion n'en sera que plus grande.

Le tribunal des rites ajoute que des $_{p.358}$ peuples ignorants, hommes et femmes, suivent cette loi ; que sous prétexte de réciter des prières, ils s'assemblent pêle-mêle, sans distinction de sexe ; que les provinces n'en retirent pas le moindre avantage, etc. Il y a près de deux cents ans que la loi chrétienne se publie à la Chine ; sa doctrine a toujours été exposée au grand jour. Elle enseigne aux sujets d'être fidèles à leurs princes ; aux enfants, d'être respectueux et obéissants envers leurs parents ; à tous les hommes, de pratiquer la vertu et de s'éloigner du vice, de se soumettre aux lois du gouvernement, d'entretenir la paix, l'union et la concorde. Il ne faut qu'avoir jeté les yeux sur les livres qui traitent de la religion chrétienne, pour se convaincre que ce n'est pas une

fausse secte, et c'est pour cette raison qu'elle est approuvée depuis tant d'années dans l'empire et qu'on en a permis le libre exercice ; elle a été examinée plusieurs fois, et l'on n'a jamais rien trouvé qui fut contraire aux lois d'un bon gouvernement, ni qui ne fut conforme à la raison. Dire que les hommes et les femmes s'assemblent pêle-mêle sans distinction de sexe, c'est une pure calomnie, qu'il n'est pas nécessaire de réfuter. Nos assemblées ne peuvent être suspectes : on sait que les chrétiens ont des jours de fêtes auxquelles ils viennent à l'église pour remercier Dieu de ses continuels bienfaits, pour le prier de maintenir dans la paix et la tranquillité leur prince, leurs pères et mères, leurs mandarins, leurs amis, le peuple, etc. Cependant l'on ordonne au peuple, sous des peines sévères, de renoncer à cette loi. Nous, la larme à l'œil, nous ne pouvons comprendre l'excès de notre misère, lorsque nous considérons tant d'autres religions qu'on souffre, sans obliger ceux qui les suivent à y renoncer, pourvu qu'ils ne violent pas les lois du gouvernement. Nous nous regardons ici comme d'infortunés orphelins qui n'ont d'appui que la justice de Votre Majesté, dont les bienfaits s'étendent indifféremment à toute sorte de nations. C'est avec cette confiance que nous osons supplier très humblement Votre Majesté de laisser à la Chine les Européens qui ont la patente et qui y demeurent depuis tant d'années, d'avoir compassion de leur vieillesse, de leur permettre de garder la sépulture de leurs prédécesseurs le peu d'années qu'il leur reste à vivre, et de ne pas forcer les chrétiens d'abandonner la religion qu'ils ont embrassée. C'est une grâce que nous nous flattons d'obtenir du grand cœur de Votre Majesté, et dont nous aurons une éternelle reconnaissance ; c'est pour cela que, flottants entre la crainte et l'espérance, nous lui adressons très respectueusement ce placet.

Nous fûmes jusqu'au soir sans pouvoir être instruits si notre placet

avait été présenté à l'empereur. Étant retournés au palais le lendemain 16, le prince parut vers le midi dans le lieu où nous étions :

> — Il semble par votre placet, nous dit-il, que vous vouliez entrer en dispute avec l'empereur. Je crains que si je le présente tel qu'il est, il ne soit pas bien reçu. Il faut vous contenter de remercier [1] l'empereur et de le prier. Si cependant vous en voulez courir les risques, à la bonne heure. mais je ne réponds pas de l'évènement.

Nous répondîmes au prince que puisqu'il le jugeait à propos, nous en retrancherions ce qui paraissait avoir l'air de dispute, et que nous nous bornerions à remercier Sa Majesté et à la supplier.

En effet, le lendemain nous allâmes de grand matin au palais, le père Parennin et moi, afin d'y trouver le prince, qui avait été de garde pendant la nuit, et nous lui remîmes notre placet corrigé selon ses vues. Ce qui nous détermina à nous conformer aux intentions du prince, c'est que nous jugeâmes, par la manière dont il s'expliqua, que notre placet avait été montré secrètement à l'empereur, et qu'il nous parlait des dispositions de Sa Majesté avec certitude, et non pas sur de simples conjectures. Si nous nous fussions opiniâtres à n'y faire aucun changement, nous eussions risqué de faire chasser de Pékin les missionnaires à qui on permet d'y demeurer, et de ruiner par là l'unique espérance qui nous reste de rétablir un jour cette mission désolée.

Le prince prit notre placet, le lut et l'emporta sans rien dire, ce qui nous fit juger qu'il l'approuvait. Nous n'en pûmes savoir aucune nouvelle ce jour-là, et ce qui nous inquiéta beaucoup, c'est qu'on nous dit que le prince partait le lendemain 18 pour une partie de chasse qui devait durer deux ou trois jours. Il n'en revint en effet que le 21. Nous espérions que le 22 ou le 23 nous apprendrions quel p.359 succès aurait eu notre placet ; mais nous ne pûmes pas même savoir s'il avait été présenté à l'empereur. Nous résolûmes, le père Parennin et moi, d'aller

[1] Le prince voulait qu'on remerciât l'empereur de ce qu'il laissait les Européens à Pékin, et de ce qu'il accordait à ceux des provinces un délai de six mois.

le lendemain de grand matin au palais, sous prétexte de demander au prince en quel endroit nous ferions la cérémonie du jour suivant, qui était le premier jour de l'année chinoise, mais en effet pour savoir des nouvelles du placet. La chose réussit comme nous l'avions désiré. Le prince nous ayant aperçus, nous dit que des affaires pressantes qui lui étaient survenues l'avaient empêché de présenter notre placet, mais qu'il ne nous oubliait point, et qu'il chercherait un moment favorable. Ainsi nous fûmes encore dans l'incertitude jusqu'au 28 de janvier.

Ce jour-là nous nous rendîmes au palais, le père Bouvet, le père Régis, le père Parennin et moi. Sur les neuf à dix heures, le prince sortit d'une des portes intérieures du palais avec le prince son seizième frère, et nous fit approcher :

— J'ai donné votre placet, nous dit-il ; mais il est venu trop tard : le tribunal des rites a délibéré, l'empereur a souscrit à sa délibération ; c'est une affaire décidée, il n'est plus possible d'y revenir.

— Rien n'est moins difficile, répondîmes-nous, à un aussi grand prince qu'est l'empereur ; il peut faire cette grâce, et cette grâce n'arrivera point trop tard si elle est envoyée par le tribunal des rites. Les mandarins ne se presseront point d'exécuter les ordres qu'ils ont reçus, parce que l'empereur a eu la bonté d'accorder un délai de six mois.

— L'empereur m'a dit, répondit le prince, que pour le présent il ne pouvait rien changer à ce qu'il avait fait ; mais que si dans la suite on voulait vous inquiéter, il prendra votre défense.

— Quand tous les Européens seront chassés des provinces, répondîmes-nous, il est bien clair qu'on ne les inquiétera plus.

— N'êtes-vous pas encore ici ? dit le prince.

— Oui, nous y sommes, répondîmes-nous, sous les yeux et sous la protection de Sa Majesté, mais nous y sommes sans honneur, dès que nos compagnons sont exilés.

— Ce n'est pas l'empereur qui les chasse, reprit le prince, c'est le tsong-tou de Fo-kien pour remédier aux troubles que deux Européens ont excités dans la province.

— Nous ne connaissons pas ces Européens, répondîmes-nous ; nous ne savons pas même leurs noms. Parce qu'on les a accusés, faut-il envelopper dans leur malheur tant d'autres dont on n'a aucun sujet de se plaindre et dont les mandarins sont contents ?

Alors le prince se tournant du côté de son seizième frère :

— Certainement, lui dit-il, le tribunal des rites a tout confondu ; sa délibération ne vaut rien, je le remarquai dès que je la vis.

Pendant ce temps-là, nous étions prosternés jusqu'à terre, suppliant l'empereur de nous faire grâce, et ce prince d'intercéder pour nous.

— Que voulez-vous que je fasse ? nous répondit-il. Voulez-vous que je me jette dans le bourbier où vous êtes, et que je me perde pour entreprendre de vous sauver ? D'ailleurs l'empereur a dit qu'il vous laisse ici et à Canton. Je lui ai objecté qu'on vous chassera pareillement de Canton à Macao, où vous seriez très mal. A cela l'empereur m'a répondu que Nien-hi-yao, vice-roi de Canton, ne manquera pas sur cela de présenter un mémoire.

— Quand le vice-roi, répondîmes-nous, verra la décision du tribunal, il ne lui viendra pas en pensée de présenter un mémoire sur une affaire qu'il regardera comme arrêtée ; ainsi il serait à propos que vous eussiez la bonté de lui faire savoir les intentions de Sa Majesté.

— Il n'est pas nécessaire, nous répondit-il, écrivez-lui vous-mêmes.

— Il ne nous croira pas, dîmes-nous. Mais si dans deux mois nous présentions un nouveau placet à Sa Majesté ?

Le prince nous fit signe que cela ne se pouvait pas, et il se retira à l'instant, nous laissant dans un accablement de tristesse que vous pouvez bien imaginer, mais qui ne se peut décrire.

Tel est le triste état où cette mission est réduite. Vous n'ignorez pas, mon révérend Père, avec combien de peines et de fatigues ses fondateurs ont ouvert la porte de l'Évangile à cet empire. Vous savez les bénédictions que Dieu a répandues sur leur zèle, et la liberté qu'ils obtinrent autrefois d'y prêcher la loi de Jésus-Christ. Elle leur fut accordée par une délibération publique, du tribunal des rites, confirmée par le feu empereur Cang-hi : que n'avait-on pas lieu d'espérer dans des circonstances si favorables ? Mais l'esprit de discorde, ennemi de l'union des cœurs et du salut des âmes, vient de nous ravir tous ces avantages. La sentence portée contre la religion a été suivie des plus déplorables évènements. Je ne puis vous en rapporter qu'une partie, parce qu'à la première p.360 nouvelle qui s'en est répandue dans les provinces, toute communication par la poste nous a été interdite.

Cette sentence ne fut envoyée dans les provinces que le 17 de la première lune, c'est-à-dire le 11 de février. Cependant les mandarins ne laissèrent pas d'agir contre nous à la première connaissance qu'ils en eurent par les gazettes publiques. Dans cette province de Petcheli, nonobstant la liberté qu'on nous laisse de rester dans la capitale, le mandarin de Ouen-ngan-hien s'empara aussitôt de l'église française que nous y avons, et la changea en un grenier public. A Koupe-keou sur le chemin de la Tartarie, au passage de la grande muraille, où nous avons une église française, les mandarins s'en saisirent : ils prirent les tableaux des autels de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et de saint Joseph, et les firent brûler publiquement. Les lettres du père Gaetano Lopez, jésuite portugais, nous apprennent qu'aussitôt que le tsong-tou de la province de Kouang-si eut appris que le tribunal des rites nous avait condamnés, il n'attendit pas l'ordre de ce tribunal et que sur-le-champ il s'empara de l'église de Koueli-linfou, capitale de la province, qu'il en fit renverser les autels, et brûler les saintes images.

Dès que la sentence du tribunal est arrivée dans les provinces, on

s'est saisi presque partout des églises où il ne se trouvait pas de missionnaires. Toutes celles de la province de Fo-kien ont été changées les unes en écoles publiques, les autres en greniers publics ; d'autres en tse-tang, ou salles pour honorer les ancêtres ; quelques-unes même ont été tout à fait détruites. Nous autres nous avons perdu dans cette province l'église de Suen-hoa-fou, où nous avons une chrétienté nombreuse. Les Pères portugais en ont encore plus perdu que nous ; entre autres, celle de Tchao-tcheou a été entièrement détruite, et les matériaux ont été transportés ailleurs. La même chose sera sans doute arrivée dans les autres provinces : et ce qui met le comble à notre affliction, c'est qu'en quelques endroits on a fait succéder Bélial au vrai Dieu, et qu'on a changé eu des temples d'idoles les églises qui lui étaient consacrées, ainsi qu'il est arrivé dans le Ho-nan comme nous l'apprenons par des lettres du père Gozani.

Quoique l'ordre de l'empereur recommande aux mandarins d'empêcher que les missionnaires ne soient maltraités, ils n'ont pas été pour cela à couvert de toute insulte. Le père Bonkouski, jésuite polonais, se trouvant dans les rues de Hang-tcheou-fou, capitale de la province de Tche-kiang, aurait été lapidé, s'il ne se fût retiré avec précipitation, pour se mettre à couvert d'une grêle de pierres dont il était assailli. Le père Porquet, à Ding-hou-hien, de la même province, aurait couru risque de la vie, si le mandarin du lieu n'avait posté des gens à la porte de son église pour le garantir de la fureur du peuple. Monseigneur l'évêque de Lorime, vicaire apostolique des provinces de Chen-si et de Chan-si, ne se trouvant pas à son église de Si-ngan-fou, fut pris dans une de ses missions avec un Père franciscain qui l'accompagnait : on le reconduisit à son église ; mais l'un et l'autre furent si maltraités dans le chemin par leurs conducteurs, suivant ce que ce prélat en a écrit lui-même au révérend père Reinaldi, carme déchaussé, qu'ils étaient résolus de venir à Pékin pour se rendre à Canton dans la crainte de perdre la vie, s'ils étaient menés à Canton de la même manière qu'on les avait conduits à Si-ngan-fou.

Les lettres même de Canton nous apprennent que les missionnaires

ne peuvent plus regarder cette ville comme un lieu d'asile. A peine le vice-roi eut-il reçu la sentence du tribunal, qu'il la fit publier dans tout son district. Il fit déclarer en même temps aux missionnaires de Canton qu'ils eussent à se disposer de bonne heure à partir pour Macao, et qu'il prétendait qu'à la sixième lune, ou pour le plus tard à la septième, il n'y eut plus aucun missionnaire dans son département.

La conduite du vice-roi de Canton ne s'accordait pas avec ce que nous avait rapporté le prince, savoir, que Sa Majesté lui avait dit qu'il nous laissait ici et à Canton, et que le vice-roi ne manquerait pas de lui présenter sur cela un placet, et que nous n'avions qu'à lui écrire. Quelque persuadés que nous fussions que nos lettres seraient inutiles, néanmoins pour n'avoir rien à nous reprocher, le père Fredelli et le père Parennin écrivirent au vice-roi, et lui mandèrent ce qui avait été dit par le treizième prince.

Mais quand nous apprîmes, au commencement de juin les ordres sévères du vice-roi, nous résolûmes d'adresser un nouveau p.361 mémoire au prince notre protecteur, où, lui rappelant ce qu'il nous avait dit, nous lui représentions que la plupart des missionnaires chassés des provinces, étaient de royaumes différents de celui d'où dépend Macao ; que les vaisseaux d'Europe qui viennent commercer à la Chine abordent à Canton, et non pas à Macao : que de renvoyer à Macao ceux qui voudraient retourner dans leurs pays, c'était les mettre dans l'impossibilité de le faire ; que l'empereur nous laissant ici à son service, difficilement y pourrions-nous subsister, s'il n'y avait personne à Canton qui entretint notre correspondance avec l'Europe : qu'ainsi nous le priions instamment d'obtenir de l'empereur qu'on laissât à Canton ceux qui, à cause de leur âge et de leurs infirmités, ne voudraient pas retourner en Europe, La principale raison que nous avions de rester à Canton, et que nous ne disions pas, c'était de nous conserver la porte de la mission, afin que les missionnaires pussent y entrer dans la suite.

Le 24 de la première lune, 15^{e} de juin, le père Parennin, accompagné de quelques autres missionnaires se rendit sur les deux

heures après midi à la porte du prince ; ils l'attendirent jusqu'à ce qu'il revint du palais. Quand il entra chez lui, ils s'approchèrent de sa chaise, et le père Parennin lui présenta son mémoire.

— N'y a-t-il point de difficulté, dit le prince, dans ce que vous me présentez ?

— Aucune, répondit le père.

Alors le prince prit le mémoire et le lut : dès qu'il vit qu'on citait l'empereur dans ce qu'il nous avait rapporté :

— Oh ! dit-il, vous voulez rire, ce n'est point l'empereur qui a dit ce que vous lui faites dire c'est moi qui le disais de moi-même.

Ayant ensuite lu le reste du mémoire :

— Pour cela, continue-t-il, à la bonne heure, reprenez votre mémoire, corrigez-en le commencement, et me le rapportez, je le recevrai.

Le 25 nous corrigeâmes la mémoire, et le 26 nous nous rendîmes au palais le père Parennin, le père Kegler et moi pour le présenter au prince ; mais ce jour-là ni les jours suivants nous ne pûmes le joindre. Ce ne fut que le 3 de la cinquième lune, veille de saint Jean-Baptiste, qu'il envoya un eunuque pour prendre notre mémoire. Il le lut et l'approuva ; mais parce que l'empereur avait chargé de nos affaires le seizième prince conjointement avec lui, il nous renvoya l'eunuque pour nous dire d'ajouter deux caractères par lesquels il leur fût adressé à tous deux. La correction se fit sur-le-champ.

Le lendemain, quatrième de la lune, nous attendîmes inutilement au palais la réponse de notre mémoire. Le cinquième était un jour de fête chinoise, auquel on ne traite aucune affaire. Nous allâmes encore au palais le sixième, le père Parennin, le père Fridelli et moi. Le prince nous fit venir sur le midi, et nous parla en ces termes :

— Je vais vous dire ma pensée sur ce que vous demandez dans votre Mémoire ; au reste, c'est moi qui parle, ne vous y

trompez pas. Vous savez que l'empereur, lorsqu'il n'était que quatrième prince, était fort attaché aux bonzes Hochang et Taossé ; mais alors il n'était pas sur le trône ; vous m'entendez bien. Le feu empereur mon père vous a beaucoup aimés, il vous a comblés d'honneur et de grâces, et vous n'ignorez pas que la protection dont il vous honorait a souvent excité les murmures des lettrés chinois. Ce n'est pas à dire que l'empereur mon frère ait quelque chose contre vous, et qu'il ne vous considère ; vous n'avez pas oublié avec quelle bonté il vous traitait avant qu'il fût empereur ; mais maintenant qu'il est sur le trône, il ne saurait se dispenser de tenir la conduite qu'il tient à votre égard ; depuis l'affaire de Fo-kien il a reçu contre vous plus de vingt placets de lettrés chinois ; il les a supprimés ; ils ne veulent pas qu'on change rien à la doctrine de nos anciens sages, et le bon gouvernement demande qu'ils soient écoutés. Ma pensée est donc qu'au lieu du mémoire que vous m'adressez, vous dressiez un placet pour être présenté à l'empereur ; bornez-vous à y représenter que depuis Ly-ma-teou (le père Ricci), qui est venu le premier à la Chine, vous n'avez rien fait contre les coutumes de l'empire ; que vous êtes des religieux qui ne pensez qu'à vous perfectionner ; que la loi que vous enseignez n'est pas une fausse loi ; que vos compagnons qui sont dans les provinces, sont sur le point d'en être chassés ; faites sentir les inconvénients et les embarras où ils se trouveront, si on ne leur permet pas de demeurer à Canton ; que c'est la triste situation où vous êtes, puisque le vice-roi de cette province a déclaré qu'il n'y laisserait aucun missionnaire ; après quoi priez, et priez avec instance. Voilà à peu près quelle doit être la forme de votre placet ; au reste, je veux en voir la minute, et le $_{p.362}$ corriger s'il est nécessaire. Quand il sera en état, vous irez le présenter par la voie des grands maîtres de la maison de l'empereur, dont mon frère, le seizième, est le chef. Ils ne voudront pas le recevoir ; alors

> vous vous adresserez à moi, et je le ferai passer à Sa Majesté par le canal de ceux qui reçoivent les mémoriaux de l'empire.

Charmés des bontés de ce prince nous nous prosternâmes jusqu'à terre pour le remercier de ses instructions, et des mouvements qu'il voulait bien se donner en notre faveur.

Dès que nous fûmes de retour à la maison, le père Parennin dressa le placet, qui contenait à peu près ce qui avait été mis dans le mémoire. Le lendemain 7, nous allâmes au palais pour en présenter la minute au prince ; il fut si fort occupé ce jour-là, que nous ne pûmes lui parler. Ce fut pour nous un nouveau sujet d'inquiétude, parce qu'on nous assura qu'il devait partir le jour suivant pour la campagne, où il passerait quinze jours pour s'y délasser de ses fatigues. Comme dans les circonstances où nous nous trouvions les moments étaient précieux, ce retardement pouvait beaucoup nous nuire.

Le prince partit effectivement le lendemain comme on nous l'avait dit, mais il ne nous oublia pas, et il recommanda notre affaire au seizième prince, son frère, qui nous fit avertir de lui porter notre placet. En voici les termes :

> « Nous Tai-sin-hien (c'est le nom chinois du père Kegler), et autres Européens, offrons avec un profond respect ce placet à Votre Majesté, pour la supplier très humblement de nous accorder une grâce.
>
> Il y a près de deux cents ans que depuis Ly-ma-teou (c'est le nom chinois du père Ricci), nous vos fidèles sujets venons dans cet orient par la voie de la mer. Votre illustre dynastie, par un bienfait signalé, ne nous a point considérés comme des étrangers, ce qui nous a fait regarder la Chine comme si elle était notre véritable patrie ; nous en suivons les coutumes ; nous nous y occupons aux œuvres de piété et à notre propre perfection ; la loi que nous professons n'est pas une fausse loi.

Le tribunal des rites, au sujet d'une affaire arrivée dans la province de Fo-kien, a condamné tous les Européens qui sont dans les provinces, à être renvoyés à Macao. Nous vos fidèles sujets, nous n'avons garde de ne pas nous soumettre avec respect aux ordres de Votre Majesté ; mais nous la supplions de considérer que Macao n'est pas le lieu ordinaire où abordent les vaisseaux qui viennent à la Chine. Si on leur permettait de demeurer à Canton, ceux qui voudraient s'en retourner dans leurs pays trouveraient des vaisseaux prêts à les recevoir et à leur donner le passage. Sans cela ils n'ont aucun moyen de s'en retourner. Quoique Macao soit un port de marchands, vos fidèles sujets répandus dans les provinces de la Chine sont, la plupart, d'un autre royaume. Leur état est bien digne de compassion ; s'ils veulent demeurer à la Chine, on ne le leur permet pas ; s'ils veulent repasser en Europe, ils ne le peuvent pas ; semblables à un voyageur qui, surpris d'une nuit obscure ne trouve aucun gîte où il puisse se retirer.

Suivant les nouvelles que nous avons reçues de Canton, le vice-roi a fait afficher publiquement la décision du tribunal des rites ; il a envoyé des ordres sévères, qui portent que les Européens aient à sortir de toute l'étendue de son district à la sixième lune ou au plus tard à la septième. Quand nous faisons réflexion que d'un côté Votre Majesté nous laisse à la cour pour son service, que, d'un autre côté, nous ne pouvons nous passer des lettres et du secours de nos amis d'Europe, si nous n'avons personne à Canton qui les reçoive, comment pourrons-nous subsister ?

Le cœur bon et généreux de Votre Majesté couvre et protège toutes les choses qui sont dedans et hors de la mer. Nous vieillards sans force, sans appui, sans terres, sans secours, saisis que nous sommes de frayeur, nous ne pouvons néanmoins nous empêcher d'importuner Votre Majesté ; et

nous osons espérer de son grand cœur, que, par une grâce spéciale, elle ordonnera que nous ne soyons pas chassés de Canton. Ce bienfait signalé pénétrera nos cœurs de la plus vive reconnaissance.

Que Votre Majesté regarde d'un œil de compassion ces infortunés vieillards qui sont dans les provinces, et qui, chargés d'années et d'infirmités, ont à peine la force de se remuer. C'est une faveur si grande, que nous vos fidèles sujets, nous n'osons presque vous la demander.

Nous vos fidèles sujets attendons avec confiance les ordres de Votre Majesté c'est dans cette vue qu'avec un profond respect nous lui p.363 présentons ce placet, la suppliant, avec la dernière instance, de le lire, et de nous accorder la grâce que nous lui demandons. Le onzième de la cinquième lune, c'est-à-dire, le 1er juillet 1724.

Le même jour nous allâmes au palais pour offrir notre placet, et afin que le seizième prince fut averti de notre arrivée, nous nous rendîmes d'abord au tribunal où il a voulu que nous eussions rapport. Comme sous cet empereur il ne nous est plus permis de pénétrer dans l'intérieur du palais, nous priâmes un des premiers mandarins de ce tribunal de dire au prince que nous étions au dehors de la porte intérieure, où nous attendions ses ordres. Le mandarin s'acquitta volontiers de cette commission, et le prince lui ordonna de lui amener deux ou trois des pères qui lui apportassent le placet.

Le mandarin conduisit le père Parennin, le père Bouvet et le père Kegler jusqu'au lieu où était le prince, dont ils furent très bien reçus. A l'instant il fit appeler un des grands mandarins, par les mains duquel les mémoriaux de l'empire vont à l'empereur ; et il lui ordonna de recevoir le placet des Européens, et de le porter à Sa Majesté. Ce mandarin fit d'abord quelque difficulté, sur ce qu'il n'est permis qu'à ceux qui occupent certains postes d'offrir des placets à l'empereur ; mais enfin ayant entendu les raisons du prince, il reçut le placet, et le porta incontinent à Sa Majesté. Après un temps assez considérable, il

rapporta notre placet, sur lequel l'empereur venait d'écrire lui-même sa réponse de la manière qui suit :

> « Vous, gouverneurs de l'empire, princes et grands, prenez le placet de Tai-tsin-hien (c'est le nom chinois du père Kegler), envoyez-le aux tsong-tou, et vice-roi de la province de Canton, qu'ils suspendent les ordres pour un temps, et qu'ils ne pressent pas les Européens d'aller demeurer à Macao ; que le tsong-tou, le vice-roi, le tsiang-kiun [1], le titou [2] délibèrent sérieusement sur cela, et me fassent leur rapport. S'ils jugent qu'il n'y a pas un grand mal à craindre pour le gouvernement du peuple, on peut permettre aux Européens de demeurer à Canton. Outre cela, consultez aussi vous autres, et me faites votre rapport.

Le mandarin ayant rapporté notre placet avec la réponse de Sa Majesté, le remit aux gouverneurs de l'empire, qui, après avoir lu cette réponse, la firent communiquer aux Pères qui étaient présents ; sur quoi le père Parennin remercia Sa Majesté, et fit un compliment si à propos, que le mandarin, jugeant qu'il plairait à l'empereur, alla sur-le-champ lui en faire le rapport. En effet, l'empereur en parut si content, qu'il ordonna au mandarin de faire venir les trois pères en sa présence, faveur à laquelle aucun de nous ne s'attendait.

Lorsqu'ils furent en sa présence, il leur fit un discours de plus d'un quart d'heure ; il parut qu'il l'avait étudié, car il débita fort rapidement tout ce qui pouvait justifier sa conduite à notre égard, et il réfuta les raisons contenues dans le placet que j'ai rapporté ci-dessus, et que le treizième prince nous obligea de corriger. Voici en détail ce que Sa Majesté leur dit :

> — Le feu empereur mon père, après m'avoir instruit pendant quarante ans, m'a choisi préférablement à mes frères pour lui succéder au trône. Je me fais un point capital de l'imiter, et

[1] Général des soldats tartares.
[2] Général des soldats chinois.

de ne m'éloigner en rien de sa manière de gouverner. Des Européens, dans la province de Fo-kien, voulaient anéantir nos lois, et troublaient les peuples ; les grands de cette province me les ont déférés ; j'ai dû pourvoir au désordre ; c'est une affaire de l'empire, j'en suis chargé et je ne puis ni ne dois agir maintenant comme je faisais lorsque je n'étais que prince particulier.

Vous dites que votre loi n'est pas une fausse loi, je le crois ; si je pensais qu'elle fût fausse, qui m'empêcherait de détruire vos églises et de vous en chasser ? Les fausses lois sont celles qui, sous prétexte de porter à la vertu, soufflent l'esprit de révolte, comme fait la loi de Pelien-kiao. Mais que diriez-vous si j'envoyais une troupe de bonzes et de lamas dans votre pays pour y prêcher leur loi ? comment les recevriez-vous ?

Ly-ma-leou (c'est le nom chinois du père Ricci) vint à la Chine la première année de Ouan-ly. Je ne toucherai point à ce que firent alors les Chinois, je n'en suis pas chargé ; mais en ce temps-là vous étiez en très petit nombre, ce n'était presque rien, vous n'aviez pas de vos gens et des églises dans toutes les provinces ; ce n'est que sous le règne de mon père qu'on a élevé partout des églises, et que votre loi s'est répandue avec rapidité ; nous le p.364 voyions et nous n'osions rien dire ; mais si vous avez su tromper mon père, n'espérez pas de me tromper de même.

Vous voulez que tous les Chinois se fassent chrétiens ; votre loi le demande, je le sais bien ; mais en ce cas-là que deviendrions-nous ? les sujets de vos rois ? Les chrétiens que vous faites ne reconnaissent que vous ; dans un temps de trouble ils n'écouteraient point d'autre voix que la vôtre. Je sais bien qu'actuellement il n'y a rien à craindre ; mais quand

les vaisseaux viendront par mille et dix mille [1], alors il pourrait y avoir du désordre.

La Chine a au nord le royaume des Russiens, qui n'est pas méprisable ; elle a au sud les Européens et leurs royaumes, qui sont encore plus considérables, et à l'ouest Sse-ouan-raptan [2]. Je veux le retenir chez lui et l'empêcher d'entrer dans la Chine, de peur qu'il n'y excite du trouble. Lange, compagnon d'Ismalioff, ambassadeur du czar, priait qu'on accordât aux Russiens la permission d'établir dans toutes les provinces des factoreries pour le commerce ; il fut refusé, et on ne lui permit de trafiquer qu'à Pékin, et à Tchu-Kou-paising, sur les limites, dans le pays des Kalkas. Je vous permets de même de demeurer ici et à Canton autant de temps que vous ne donnerez aucun sujet de plainte, car s'il y en a dans la suite, je ne vous laisserai ni ici ni à Canton ; je ne veux point de vous dans les provinces. L'empereur mon père a perdu beaucoup de sa réputation dans l'esprit des lettres, par la condescendance avec laquelle il vous y a laissé établir. Il ne se peut faire aucun changement aux lois de nos sages, et je ne souffrirai point que de mon règne on ait rien à me reprocher sur cet article. Quand mes fils et mes petits-fils seront sur le trône, ils feront comme bon leur semblera, je ne m'en embarrasse pas plus que de ce qu'a fait Ou-an-ly.

Du reste ne vous imaginez pas que j'aie rien contre vous, ou que je veuille vous opprimer ; vous savez la manière dont j'en usais avec vous quand je n'étais que régulo ; la famille d'un de vos chrétiens, mandarin dans le Leao-tong, se souleva contre lui, parce qu'il n'honorait pas ses ancêtres. Dans l'embarras où vous étiez, vous eûtes recours à moi, et j'accommodai cette affaire. Ce que je fais maintenant, c'est en qualité d'empereur ; mon unique soin est de bien régler

[1] Expression chinoise, pour dire en grand nombre.
[2] Prince de Tartarie, qui depuis huit ans fait la guerre aux Chinois.

> l'empire ; je m'y applique du matin au soir ; je ne vois pas même mes enfants ni l'impératrice, je ne vois que ceux qui sont chargés du soin des affaires publiques, et cela durera autant que le deuil qui est de trois ans. Après quoi je pourrai peut-être vous voir comme à l'ordinaire.

C'est à peu près tout ce que dit l'empereur. Il parla avec une rapidité qui faisait bien connaître qu'il ne voulait pas qu'on lui répondit ; cependant lorsqu'il parla de Lange, son nom ne lui venant pas à l'esprit, il fit signe au père Parennin qui le lui nomma aussitôt et, saisissant cette occasion :

> « quand le feu empereur votre père, ajouta-t-il, refusa à Lange des établissements pour les Russiens, je fus chargé de lui en expliquer l'ordre qui était en langue tartare. Cet ordre portait qu'il ne devait pas demander cette grâce, sous prétexte qu'il voyait d'autres Européens dans les provinces : ce sont des religieux, disait l'empereur, qui prêchent leur loi ; ils ne font point de commerce ; ils ne s'en retournent point en Europe. Vous autres, vous voulez commercer, entrer, sortir, changer vos gens quand il vous plaira ; ils ne sont pas religieux ; s'ils violent nos lois, je suis obligé de les punir, et si je les punis, votre czar s'en plaindra, et ce sera entre nous un sujet de brouillerie ; cela ne se peut pas.

L'empereur vit bien que ces paroles réfutaient la comparaison qu'il avait apportée des Russiens, mais il fit semblant de ne pas s'en apercevoir, et il continua comme s'il n'y avait fait nulle attention.

L'empereur, en finissant, chargea les trois missionnaires de faire part à leurs compagnons de ce qu'il venait de leur dire, après quoi il leur fit à tous trois de petits présents dont ils remercièrent très humblement Sa Majesté ; puis le père Parennin prenant la parole, supplia l'empereur de se bien persuader que nous n'étions pas tellement dépourvus de sens que de souffrir tant de fatigues et de courir tant de dangers pour venir à la Chine avec des desseins dans l'âme qui pussent lui être préjudiciables. La manière dure dont, peu

après cette audience, l'empereur traita une famille illustre presque toute chrétienne, ne fit que trop voir que sa résolution était prise d'éteindre tout à p.365 fait le christianisme. Le chef de cette famille est un prince du sang, âgé de près de quatre-vingts ans, lequel descend du frère aîné de celui qui a fondé la dynastie régnante : sans avoir égard ni à son rang, ni à sa vieillesse, ni aux services importants qu'il a rendus à l'État ni aux plus grands emplois qu'il a remplis avec distinction, on vient de l'exiler en Tartarie lui et tous ses enfants. Je ne m'étendrai point ici sur le courage et la vertu qu'ont fait paraître ces illustres exilés ; vous en serez instruit par une relation bien détaillée qu'on vous envoie.

Ce que je puis ajouter à ce que je viens de vous écrire, c'est le départ de presque tous les missionnaires, qu'on a chassés des provinces pour les conduire à Canton. Monseigneur l'évêque de Lorime, vicaire apostolique des provinces de Chen-si et Chan-si, a mandé que son départ, de même que celui de trois Pères franciscains et du père Baborier, jésuite français, était fixé au premier de la nouvelle lune, 17 octobre, et que l'église de notre Compagnie avait déjà été changée en école publique.

Nous avons appris par d'autres lettres que le père Simonelli et le père Domenge, tous deux jésuites, l'un Italien et l'autre Français, étaient partis au commencement de septembre, le premier de Chan-tong, et le second du Ho-nan ; et que le 14 de la huitième lune, le lendemain de la fête de saint Michel, le père Gozani devait sortir de la même province.

Des lettres du père Laureati, que nous reçûmes hier, nous marquent qu'il était à Nan tchang-fou capitale de la province de Kiang-si, avec le père de Premare, qu'on avait renvoyé de son église de Kieou-kiang, et qu'ils n'attendaient plus que l'arrivée du père Contancin pour être conduits tous trois à Kan-tcheou-fou de la même province, y prendre le père d'Acosta, jésuite portugais, et se rendre à Canton.

Le père Hervieu, supérieur de notre mission française, nous mande que les mandarins de la province de Hou-quang les ont contraints, lui

et le père Noëlas, qui était à Nganlo, d'abandonner leurs églises pour se rendre à la capitale de la province, et se joindre au père Bayard et au père Le Coulteux, afin d'être conduits tous ensemble à Canton.

Nos Pères qui sont dans la province de Kiang-nan écrivent que le père de Sylva, le père Mendez, le père de Sa, le père de Brito, le père Pinto, tous Portugais ; le père Marabito, Italien, le père Jacquemin, Français, et le père Bonkouski, Polonais, doivent partir vers le milieu de la huitième lune, c'est-à-dire vers le commencement d'octobre.

Le révérend père Saravalle, franciscain et administrateur du Hou-kouang, mande qu'au mois de septembre il doit partir pour Macao. Nous n'avons pu encore savoir en quel temps les autres missionnaires seront forcés de quitter leurs églises. Vous pouvez juger, mon révérend Père, quelle est notre douleur de voir, d'un côté, entre les mains des infidèles plus de trois cents églises qui avaient été consacrées au culte du vrai Dieu, et, d'un autre côté, plus de trois cent mille chrétiens sans prêtres, sans pasteurs, et destitués de tout secours spirituel. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'à moins d'un grand miracle, nous ne voyons pas qu'on puisse les assister sans exposer visiblement l'ombre d'espérance qui nous reste dans le séjour qu'on nous permet de faire à Pékin.

Je connais trop le zèle de nos révérends Pères pour ne pas m'assurer qu'ils ne cesseront pas de recommander à Dieu, dans leurs saints sacrifices, cette mission expirante qu'on avait raison de regarder comme la plus étendue et la plus florissante de l'Église de Jésus-Christ. Trop heureux si nous pouvions par l'effusion de tout notre sang lui rétablir cette belle portion de son héritage !

Je suis, etc.

*

Depuis l'arrivée de cette lettre, on en a reçu d'autres d'uue date plus récente, qui apprennent les choses suivantes :

Le père Hervieu, supérieur de la mission française, le père Bayard, le père Domenge, le père de Premare, le père Le Coulteux, le père Noëlas,

le père Contancin, le père Baborier, le père du Baudory et le père Labbe sont déjà rendus à Canton, de même que les pères Laureati, d'Acosta, Simonelli, Lopez, Miller, Pereyra, et presque tous les autres missionnaires.

Aux premières nouvelles de l'arrêt du Li-pou [1], confirmé par l'empereur, M. Mullener, évêque de Myriophis, s'est retiré à Pékin : le père Castorano, franciscain de la Propagande, a aussi dessein de s'y rendre.

Le père Angelo Pavèse, religieux de p.366 Saint-François, Napolitain, qui était au service de l'empereur en qualité d'horloger, est mort à Pékin. On y a perdu aussi le père Du Tartre, jésuite français, mathématicien, qui mourut au mois de mars de l'année 1724.

Le grand-vicaire de M. l'évêque de Nankin franciscain portugais ; le père Miralta, clerc mineur de la Propagande, et le père Bonkouski, se sont retirés à Canton.

Sur la simple nouvelle de l'arrêt du Li-pou, et avant qu'il fut publié, l'église du Sonkiang-fou, dans le Nankin, fut sur le point d'être pillée par le peuple ; on pillait déjà celle des pères portugais à Tchang-tho-fou, et le peuple la démolissait, lorsque les mandarins y accoururent à propos, et par leur présence écartèrent les infidèles.

L'église de Kiang-tcheou-fou dans la province de Chan-si, a été changée en collège pour les lettrés.

L'église de Kouey-lin-fou, capitale de la province du Kuangsi, a été changée en maison publique pour les mandarins.

Les églises de Vousi-hien et de Tsong-ming-hien n'ont été conservées qu'à la faveur des sauvegardes.

Les églises de la province de Fo-kien ont été changées les unes en écoles, les autres en collèges pour les lettrés ; d'autres en magasins de riz ou en maisons publiques. Les trois qui sont dans la capitale sont

[1] Tribunal des rites.

destinées à servir d'hôtels publics pour les mandarins. L'église de Lin-kiang-hien est changée en collège, et celle de Yen-ping-fou en école ; l'église de la Vierge en magasin de riz. On a placé une idole dans celle de Pou-tchin-hien, et de l'intérieur on a fait un magasin. L'église de la Vierge a été changée en salle en l'honneur d'une veuve célèbre. Au mois d'août, on a fait de notre église française qui est dans la capitale une espèce d'hôpital pour les malades et les pestiférés.

@

Lettre du père Parennin

au père ***

@

Histoire d'une famille chrétienne. — Princes du sang.

A Pékin, ce 20 août 1724

Mon révérend Père,
La paix de Notre Seigneur.

Vous vous attendez sans doute que je vous expose ici l'état de désolation où cette mission, autrefois si florissante, vient d'être réduite. Mais comme d'autres se sont chargés du soin de vous en instruire, je me bornerai à vous entretenir d'une seule famille de Pékin, plus illustre par la foi de Jésus-Christ qu'elle a généreusement professée, que par le sang royal des Tartares Mantcheoux dont elle est issue. Quoique je n'aie pas contribué à la conversion de ces princes, et qu'après Dieu ils en soient redevables aux soins du père Joseph Suarès, jésuite portugais, qui leur a conféré le baptême, et qui toujours gouverne leur conscience ; j'ai eu cependant avec eux de si étroites liaisons et je les ai entretenus si souvent, que je suis en état de vous en rendre un compte très exact et très sincère.

Mais d'abord il est bon de vous prévenir sur l'idée que vous devez vous former des princes du sang de la Chine ; vous vous tromperiez fort si vous les compariez à ceux d'Europe, et surtout de la France, où la suite glorieuse de tant de rois leurs ancêtres les élève de beaucoup au-dessus des personnes même les plus distinguées de l'État ; leur petit nombre leur attire encore plus d'attention et de respect, et ce respect s'augmente dans l'esprit des peuples à proportion qu'ils approchent de plus près du trône.

Il n'en est pas ainsi à la Chine ; les princes du sang dont je vais parler touchent presque à leur origine ; ils ne vont qu'à cinq générations ; leur nombre néanmoins s'est tellement multiplié en si peu de temps qu'on en compte aujourd'hui plus de deux mille ; cette multitude, en les éloignant du trône, les avilit, surtout ceux qui

d'ailleurs se trouvant dépourvus de titres et d'emplois, ne peuvent figurer d'une manière conforme à leur naissance ; c'est ce qui met une grande différence entre les p.367 princes du même sang, et ce qui doit vous faire juger quels étaient les obstacles qu'avaient à surmonter ceux dont je parle, qui ont embrassé le christianisme.

Je dois encore vous faire observer qu'il y a à Pékin un tribunal uniquement établi pour y traiter des affaires des princes ; on ne veut pas qu'ils soient confondus avec le commun du peuple. Les présidents et les premiers officiers de ce tribunal sont des princes titrés ; on choisit les officiers subalternes parmi les mandarins ordinaires ; c'est à ceux-ci de dresser les actes de procédure et de faire les autres écritures nécessaires. C'est aussi dans les registres de ce tribunal qu'on inscrit tous les enfants de la famille royale, à mesure qu'ils naissent ; qu'on marque les titres et les dignités dont on les honore qu'on les juge et qu'on les punit s'ils le méritent.

Autre observation à faire, c'est que tous les régulos, outre leur femme légitime, en ont ordinairement trois autres auxquelles l'empereur donne des titres, et dont les noms s'inscrivent dans le tribunal des princes : les enfants qui en naissent ont leur rang après les enfants légitimes, et sont plus considérés que ceux qui naissent des simples concubines, que les princes peuvent avoir en aussi grand nombre qu'ils le souhaitent.

L'empereur qui règne aujourd'hui n'est que le troisième de ceux qui ont régné depuis quatre-vingt-un ans sur toute la Chine et la Tartarie ; mais il est le cinquième, si on remonte jusqu'à son bisaïeul et à son trisaïeul : celui-ci, après avoir subjugué son propre pays, conquit encore toute la Tartarie orientale, le royaume de Corée, la province de Leao-tong au-delà de la grande muraille, et établit sa cour dans la capitale appelée *Chi-nyam* par les Chinois et *Moukeden* par les Tartares Mantcheoux. On lui donna alors le nom de *Taitsou* : c'est un nom commun à tous les conquérants qui sont les premiers auteurs d'une dynastie ; et, comme ses frères, qui étaient en grand nombre, avaient beaucoup contribué par leur valeur à la conquête de tant de pays, il fit

les uns *tsinvam*, les autres *kiunvam* et *peylé* : il a plu aux Européens d'appeler ces sortes de dignités du nom de régulos du premier, du second et du troisième ordre. Il fut réglé alors que parmi les enfants de ces régulos, on en choisirait toujours un pour succéder à son père dans la même dignité.

Outre ces trois dignités, ce même empereur en établit encore quelques autres qui leur sont inférieures, et qui se donnent aux autres enfants qui s'en rendent les plus dignes : ceux du quatrième degré s'appellent *peitsé* ; ceux du cinquième, *cong*, et ainsi des autres. Ce cinquième degré est encore au-dessus de tous les plus grands mandarins de l'empire.

Les autres qui suivent n'ont point, comme les précédents, des marques extérieures qui les distinguent des mandarins, soit dans leurs équipages, soit dans leurs habits ; ils ne portent que la ceinture jaune, qui est commune à tous les princes du sang, tant à ceux qui possèdent des dignités, qu'à ceux qui n'en ont pas ; mais ceux-ci ont honte de la faire paraître. et ils ont coutume de la cacher lorsque leur indigence les met hors d'état d'avoir un équipage convenable à leur rang et à leur naissance.

Parmi les régulos dont je parle, il y en a un du troisième ordre, nommé *Sounou*, âgé de soixante dix-sept ans. Il descend de l'aîné des empereurs qui ont régné jusqu'ici. La famille dont il est le chef est très nombreuse. Il a eu treize fils, dont onze vivent encore, et ont tous des enfants, et seize filles, qui presque toutes ont été mariées à des princes mongols, ou a des mandarins de Pékin : car, selon la loi des Mantcheoux, ils ne peuvent s'unir par le mariage avec les princes du même sang.

Le troisième des fils de ce régulo, s'étant signalé par sa sagesse et son habileté, non seulement dans les emplois militaires, mais encore dans la connaissance des livres chinois et tartares, l'empereur lui en témoigna sa satisfaction en l'élevant à la dignité de *cong*, c'est-à-dire de régulo du cinquième ordre ; il lui assigna en même temps les honneurs et les appointements attachés à cette dignité ; et ce qui le

flattait encore davantage, c'est que l'empereur donnait par là à connaître qu'il le destinait à être le successeur de son père.

L'occupation de ces princes, en remontant du cinquième ordre jusqu'au premier, est, pour l'ordinaire, d'assister aux cérémonies publiques, de se montrer tous les matins au palais de l'empereur, puis de se retirer dans leur propre palais, où ils n'ont d'autre soin que celui de gouverner leur famille, les $_{p.368}$ mandarins et les autres officiers dont l'empereur a composé leurs maisons ; il ne leur est pas permis de se visiter les uns les autres, ni de coucher hors de la ville sans une permission expresse. Chacun voit assez pour quelle raison on les astreint à une loi si gênante ; il suffit de dire qu'elle leur donne un grand loisir, et que la plupart ne l'emploient pas trop utilement.

Celui dont je parle, naturellement ennemi de tout amusement frivole, s'occupait à la lecture et ce fut la voie dont Dieu se servit pour l'attirer à la connaissance des vérités chrétiennes ; c'est ce qu'il me raconta lui-même, il y a peu de mois : je le priais de m'apprendre ce qui avait donné lieu à sa conversion, et quels en avaient été les commencements ; cette demande alarma d'abord sa modestie, et la peine qu'il en ressentit parut sur son visage. Après avoir rêvé un peu de temps :

> — Puisque vous le voulez, me dit-il, je vous en ferai l'histoire en peu de mots ; je vous avoue que j'ai honte d'avoir si longtemps résisté à la voix de Dieu, et d'avoir regardé comme des inventions humaines ses plus redoutables mystères. Je commençai par feuilleter les livres les plus estimés des Chinois, et qui sont entre les mains des lettrés ; ensuite l'envie me prit, de lire pareillement ceux des sectaires, des Hochang et des Taosse, pour me mettre au fait des raisons qui les portent à vivre d'une manière si différente du commun des hommes. Je trouvai ces ouvrages semés d'obscurités ; je n'y voyais ni principes suivis, ni raison solide sur les points les plus essentiels, je m'en prenais alors à mon peu d'intelligence ; je recommençais mes lectures avec plus

d'application, je consultais ceux de ces sectes qui passaient pour habiles, je disputais, je proposais mes difficultés ; mais leurs réponses ne me satisfaisaient pas ; je ne voyais pas même qu'ils s'accordassent ensemble sur le châtiment des méchants, ni sur la récompense promise aux gens de bien ; enfin rien ne me contentait. Dieu permit qu'un jour je passai par la foire d'une pagode [1] ; j'y vis de vieux livres exposés en vente ; l'un de ces livres avait pour titre, *de l'âme de l'homme* ; ma curiosité fut piquée ; je fis signe à un de mes gens de l'acheter, et je me rendis à mon palais : à peine y fus-je arrivé, que je me mis à le lire. Je trouvai que le style en était bien différent des autres que j'avais déjà lus, mais je n'en comprenais ni le sens ni les conséquences, et les difficultés se présentaient en foule à mon esprit.

J'envoyai chez les libraires chercher de semblables livres, qui pussent me donner quelque éclaircissement ; les libraires, qui n'en étaient pas fournis, répondirent qu'on n'en trouverait qu'au Tien-tchou-tang, c'est-à-dire à l'église ; je pris ce nom pour celui de l'enseigne du lieu où l'on vendait ces sortes de livres, car, quoique je susse en général qu'il y avait des Européens à Pékin, je n'avais jamais parlé à aucun d'eux, et je ne savais pas même que le lieu où ils demeuraient s'appelât *Tien-tchou-tang.*

J'ordonnai donc à un domestique d'en aller acheter ; il revint bientôt avec quantité de livres qu'il m'apporta, en me disant qu'ils ne se vendaient pas, mais que les Européens les donnaient libéralement à ceux qui en demandaient ; il m'ajouta que leurs catéchistes l'avaient fort entretenu de ces pères et de la loi qu'ils prêchaient, et que j'en trouverais les

[1] Il y a deux fois le mois, dans certaines pagodes, une foire où l'on vend toutes sortes de curiosités, et c'est la coutume que les grands y aillent par curiosité acheter des antiques.

articles les plus importants dans les livres dont on me faisait présent.

Je les lus avec empressement ; j'étais charmé de l'ordre, de la clarté, et de la solidité des raisonnements qui prouvaient un être souverain, unique, créateur de toutes choses, tel enfin qu'on ne saurait rien imaginer de plus grand ni de plus parfait. La simple exposition de ses magnifiques attributs me faisait d'autant plus de plaisir, que je trouvais cette doctrine conforme à celle des anciens livres.

Mais quand je vins à l'endroit où l'on enseigne que le Fils de Dieu s'est fait homme, je fus surpris que des personnes, d'ailleurs si éclairées, eussent mêlé à tant de vérités une doctrine qui me paraissait si peu vraisemblable, et qui choquait ma raison. Plus j'y réfléchissais, plus je trouvais de résistance dans mon esprit sur cet article ; c'est qu'alors je regardais un mystère si sublime des yeux de la chair, et je n'avais pas encore appris à captiver ma raison sons le joug de la foi. Enfin, je communiquai ces livres à mes frères et à mes parents, ils donnèrent lieu à de fréquentes disputes ; nous allâmes plusieurs fois à l'église $_{p.369}$ pour éclaircir nos doutes, et fixer nos incertitudes nous conférâmes souvent avec les Pères et avec les lettrés chrétiens : leurs réponses me paraissaient solides, et mes doutes ne se dissipaient point. Je composai alors deux volumes, où je ramassai tous les motifs qui nous portent à croire les révélations divines, et tout ce que j'avais lu de plus clair et de plus pressant dans les livres de la religion chrétienne. J'y ajoutai les difficultés qu'on peut y opposer, et les réponses qui les éclaircissent ; je donnai à ce petit ouvrage l'ordre et l'arrangement qui me parut le plus naturel, n'ayant d'autre vue que d'achever de me convaincre moi-même, et de convaincre ceux de ma famille qui m'attaquaient vivement. Je ne vous dis rien des fréquentes disputes que nous avons eues ensemble en Tartarie, vous les

savez ; enfin le Seigneur a jeté sur moi des regards de miséricorde, et je me croirais le plus heureux des hommes, si le régulo mon père se rendait attentif à la voix de Dieu qui l'appelle ; nous adressons pour cela à Dieu des prières continuelles ; obligez-moi, vous et les autres Pères, d'offrir aussi le saint sacrifice de la messe à la même intention.

Ce peu de paroles me suffisait ; mais il ne vous suffît pas, mon révérend Père, et vous attendez sans doute que je vous expose quelle sorte de difficultés rendaient son esprit flottant et incertain, et donnèrent lieu aux disputes que nous eûmes ensemble en Tartarie. Voici comme la chose se passa.

Il y a environ douze ans que ce prince suivit l'empereur en Tartarie, pour la grande chasse d'automne ; il sut que j'étais du voyage ; il ordonna à ses gens de remarquer dans quel endroit on placerait ma tente, et de faire dresser les siennes aussi près de moi qu'il serait possible, sans néanmoins faire paraître aucune affectation. Il avait lu alors presque tous les livres composés en langue chinoise sur la loi de Dieu, et il s'en était souvent entretenu avec ceux qu'il avait crus être au fait de ces matières.

Il vint donc un jour dans ma tente avec le douzième de ses frères ; c'était un jeune homme de dix-sept ans ; il me déclara d'abord que s'il entrait en dispute avec moi, ce n'était pas à dessein de me contredire, ou de faire parade du peu qu'il savait, mais uniquement pour dissiper ses doutes et s'éclaircir des vérités qu'il avait peine à comprendre, que pour cela il me priait de ne pas perdre le temps à lui prouver des choses dont il était persuadé, comme, par exemple, l'existence de Dieu, créateur de toutes choses, etc.

— Mais voici, m'ajouta-t-il, ce qui me révolte, et à quoi j'ai de la peine à me rendre.

Sur cela, il me proposa ses difficultés sur l'incarnation du Verbe, sur l'inégalité des conditions, sur les afflictions des justes et la prospérité des méchants, sur la prédestination, sur l'Eucharistie, sur la confession

auriculaire, sur le pouvoir du pape, sur les indulgences et l'application qui s'en fait, sur les possédés et les maisons infestées du démon, et sur plusieurs autres articles, qui me firent dès lors espérer que sa conversion n'était pas éloignée, et que Dieu voulait se servir de lui pour faire entrer plusieurs autres dans la voie du salut.

Il est inutile de vous rapporter ici les réponses que je lui fis, conformément à ce que la théologie enseigne, et dont vous êtes aussi bien instruit que moi ; mais je dois dire en général que ce ne sont pas toujours les meilleures raisons qui persuadent les infidèles, quoiqu'ils n'aient rien à y opposer ; ce sont souvent certaines paroles, dites comme au hasard, qui les frappent, et dont Dieu se sert pour les attirer à lui, et pour faire comprendre aux ministres de sa parole que le changement des cœurs et la conquête des âmes sont uniquement l'ouvrage de sa miséricorde.

A la fin de nos conversations, je lui dis qu'il ne devait point s'imaginer qu'il fut le premier qui eût formé de semblables doutes, ni que les réponses que je lui avais faites fussent de mon invention.

> — Les Européens, lui ajoutai-je, avant que de croire et d'embrasser la religion chrétienne, formèrent les mêmes difficultés, et de plus fortes encore ; mais enfin ce merveilleux assemblage des motifs que nous avons de croire les détermina, avec la grâce de Dieu, à se rendre, à s'humilier, et à soumettre leur esprit à des vérités qui sont au-dessus de la raison humaine ; ils ont douté et pour eux et pour vous ; soyez en repos de ce côté-là et cessez d'être ingénieux à chercher de fausses raisons pour vous dispenser d'obéir à la voix de Dieu qui vous appelle, et qui vous presse par cette inquiétude même que vous éprouvez. Il fait les premières avances sans avoir besoin de vous, p.370 et vous reculez comme s'il y avait quelque chose à perdre, ou qu'il voulût vous surprendre : sachez que le comble du malheur pour vous serait que Dieu cessât de vous solliciter, et vous laissât dans cette malheureuse tranquillité,

laquelle serait suivie, après la mort, de peines et de supplices qui ne finiront jamais.

Mais aussi de votre côté, faites au moins un pas pour répondre aux invitations de votre Dieu : vous n'approuvez pas la polygamie ; vous dites qu'on peut se passer de plusieurs femmes ; vous dites bien. Agissez donc conséquemment ; commencez par mettre ordre à cet article ; disposez-vous par la à recevoir de plus grandes grâces, qui feront disparaître vos difficultés et vos doutes ; jusques ici vous n'avez fait que disputer, que multiplier vos doutes, et envisager le passage de l'état où vous êtes actuellement à celui des chrétiens, comme s'il était gardé par des monstres dont vous n'osez approcher, c'est-à-dire, que vous manquez de lumières et de forces, et qu'il faut les demander à Dieu avec ferveur et persévérance.

— Je le fais, dit-il, tous les jours.

— Continuez, repris-je, et soyez sûr que vos prières seront exaucées.

Quand il fut de retour de Tartarie, il entretint souvent le régulo, son père, et ses frères, de l'excellence de la religion chrétienne : il leur parlait avec force et en homme pénétré des vérités qu'il leur annonçait ; il les pressait d'examiner du moins les principes qui appuyaient ces vérités ; enfin, il leur faisait sentir que rien n'était pour eux d'une importance plus grande, puisqu'il s'agissait ou d'un bonheur ou d'un malheur éternel ; ses discours ne firent que des impressions légères sur leur esprit ; souvent même, au lieu de l'écouter, ils l'exhortaient à se tranquilliser et à vivre comme ses prédécesseurs, qui étaient d'assez bons modèles à imiter. Il vit pour lors qu'il ne ferait que peu de progrès par la voie de la dispute où l'on s'interrompt souvent sans rien éclaircir ni déterminer ; c'est ce qui l'engagea à composer le livre dont j'ai déjà parlé. Dieu y donna sa bénédiction, ou le lut avec attention : à la vérité, on disputa encore sur les vérités de la religion mais ce fut avec moins d'entêtement et d'opiniâtreté. Ces seigneurs,

qui demeuraient assez près de l'église des jésuites portugais, y allaient souvent pour éclaircir leurs doutes ; ils proposaient leurs difficultés avec modestie. Enfin, la grâce triompha de leur résistance, trois ou quatre d'entre eux se sentirent persuadés et pensèrent sérieusement à se soumettre à l'Évangile : il ne leur restait plus à vaincre que certains obstacles qui paraissaient insurmontables à des princes tartares.

Un des plus grands obstacles était celui du Tiao-chin c'est un culte que les Mantcheoux rendent presque tous les mois à leurs ancêtres, depuis la conquête de l'empire. Quelques-uns d'eux ont mêlé à ce culte diverses cérémonies des sectes de Fo et de Tao ; et comme ni le prince ni ses frères n'étaient chef de famille, puisque leur père vivait encore, il ne leur était pas libre de faire aucun changement dans ces sortes de cérémonies, ni de s'en absenter plusieurs fois de suite, autrement ils auraient été regardés comme des fils dénaturés : c'est, parmi les Tartares, un crime égal au crime de rébellion et qui se punit avec une égale sévérité.

Un autre obstacle venait du côté du régulo, leur père ; quoiqu'il estimât la religion chrétienne, il ne voulait pas permettre qu'aucun de ses fils l'embrassât, il les menaçait même de les déférer à l'empereur ; la crainte de déplaire à Sa Majesté, et d'être en butte aux railleries des autres princes du sang, le faisait agir ainsi contre ses propres lumières. Pour ce qui est des princes ses enfants dont je parle, la perte de leurs biens et de leurs dignités, l'éloignement de leurs concubines et les pratiques les plus rigoureuses du christianisme, n'étaient pour eux que des empêchements médiocres :

> — Nous pouvons, disaient-ils, vaincre ces difficultés sans le secours des hommes, nous n'avons besoin que de l'assistance de Dieu, et nous espérons qu'il ne la refusera pas à nos prières.

C'est ainsi que s'en expliquaient le troisième prince et son dixième frère qui le premier de tous eut le bonheur de recevoir le saint baptême, à l'occasion que je vais dire.

En l'année 1719, l'empereur Cang-hi, qui était en guerre avec Tse-Vam Raptan, roi des Eluths, prit la résolution d'y envoyer son quatorzième fils : plusieurs princes du sang s'offrirent de l'accompagner dans cette expédition, et de servir sous lui en telle qualité qu'il plairait à Sa Majesté. Le dixième prince dont il p.371 s'agit était pour lors âgé d'environ vingt-sept ans il était grand, bien fait de sa personne, et avait la réputation d'un officier fort instruit dans le métier de la guerre. Il s'offrit comme les autres princes, et l'on accepta ses offres. Il y avait déjà quelque temps que sa vie était toute chrétienne ; il observait exactement la loi de Dieu ; il ne manquait aucun des jeûnes ordonnés par l'Église ; il partageait son temps entre la prière, la lecture et l'instruction de sa famille, dont plusieurs furent baptisés avant lui : il avait souvent pressé le père Suarès de lui accorder la grâce du baptême ; le missionnaire, pour éprouver davantage sa constance, avait différé jusque-là de le satisfaire ; mais enfin, se voyant sur le point de partir pour un voyage de six cents lieues, il renouvela ses instances avec plus d'ardeur que jamais, en témoignant au père Suarès que s'il persistait à lui refuser cette grâce, il répondrait à Dieu de son âme ; qu'il était instruit de l'Évangile ; et qu'il était résolu d'observer ce qu'il prescrit au risque même de sa vie ; que pouvait-on exiger de plus ? Qu'on devait au moins faire attention qu'il n'aurait pas la facilité de recevoir le baptême dans un pays où cependant le mauvais air, les maladies, la disette, étaient des ennemis encore plus redoutables que ceux qu'il allait combattre.

Le Père n'eut garde de se refuser plus longtemps à de si saints empressements ; il lui conféra le baptême et le nomma Paul, ainsi qu'il souhaitait, à cause de la dévotion particulière qu'il avoir pour ce saint apôtre, dont il avait lu plusieurs fois la vie ; c'est pourquoi dans la suite nous l'appellerons le prince Paul.

Aussitôt qu'il eut joint l'armée, son premier soin fut d'écrire au régulo son père, et à la princesse sa mère, pour les exhorter à embrasser le christianisme avec toute leur famille ; il écrivit une autre lettre à la princesse son épouse, qui était déjà instruite des vérités

chrétiennes, et qui était fort ébranlée par un songe qu'elle regardait comme une véritable apparition ; elle fut si touchée des sentiments pleins de l'esprit de Dieu qui étaient répandus dans cette lettre, qu'elle demanda aussitôt le baptême ; on le lui accorda et elle fut nommée Marie.

Le zèle du prince Paul ne se bornait pas à l'instruction de sa famille et des domestiques qui l'avaient suivi ; il annonçait les vérités chrétiennes aux autres princes et aux seigneurs de l'armée et il les affectionna tellement au christianisme qu'ils déposèrent leurs anciennes préventions et devinrent de zélés défenseurs de la foi. Ayant appris qu'il y avait dans les troupes huit ou dix soldats chrétiens, il les fit venir en sa présence et les traita avec tant de bonté et de familiarité, qu'ils en furent confus ; il fit parmi eux les fonctions de missionnaire, prêchant encore plus efficacement par les grands exemples de vertu qu'il leur donnait, que par les fervents discours qu'il leur tenait.

Le cong ou troisième prince, à qui on fit part de la conduite de son frère et des lettres qu'il avait écrites, en fut attendri jusqu'aux larmes ; mais il se reprochait à lui-même de s'être laissé prévenir par un frère à qui il avait donné les premières connaissances de la loi chrétienne ; il résolut dès lors de finir certaines affaires qui l'empêchaient d'effectuer ses saintes résolutions ; la Providence lui ouvrit une voie qui en accéléra l'exécution.

Ce prince, qui était d'une faible complexion, et dont la santé se trouvait altérée, s'absentait souvent du palais, où d'ailleurs il ne prenait plus de goût ; et déjà par principe de conscience il refusait de se trouver à certaines assemblées, nonobstant l'obligation où il était d'y assister selon le devoir de sa charge.

L'empereur Cang-hi l'en destitua, pour le punir de sa négligence ; il lui laissa néanmoins une dignité inférieure à la première, avec des appointements proportionnés. Ce prince y renonça peu après : afin d'être tout à fait libre, et de ne plus servir que Dieu seul, il avait déjà congédié une concubine, dont il avait eu un fils qu'il instruisit lui-même, et qui étant tombé malade à l'âge de onze ans, mourut après avoir reçu

le baptême, et alla être auprès de Dieu l'intercesseur d'un père qui lui avait procuré un si grand bonheur. En effet, le prince ne tarda pas à demander le saint baptême, quoiqu'il n'eût jamais pu en obtenir le consentement du régulo son père. Il le reçut le jour de l'Assomption de Notre-Dame en l'année 1721, et fut nommé Jean ; son fils unique, qui fut baptisé en même temps, s'appela Ignace ; peu après toute sa famille bien instruite imita son exemple, savoir : la princesse Cécile sa femme, qui a été l'instructrice des autres dames ses belles-sœurs, sa belle-fille Agnès que p.372 son directeur appelle une héroïne chrétienne, ses deux petits-fils Thomas et Matthieu, l'un âgé de six ans et l'autre de sept, et deux petites-filles.

L'esprit de ferveur animait toute cette famille ; les domestiques furent si frappés de tant d'exemples, et surtout du zèle avec lequel ce prince les instruisait, qu'ils vinrent en foule demander le baptême ; il avait bâti dans son hôtel une chapelle isolée, et fermée d'une muraille où il n'avait laissé qu'une petite porte, en sorte que les étrangers prenaient cet édifice pour une bibliothèque ; c'est là que deux fois le jour il assemblait sa famille pour y réciter les prières de l'Église et instruire ses domestiques qu'il traitait également bien, soit qu'ils profitassent de ses instructions, soit qu'ils négligeassent de les suivre. Il leur disait que le respect humain ne devait avoir aucune part dans leur conversion, que la foi est un don de Dieu ; qu'il faut le lui demander avec persévérance, et avec une forte détermination de surmonter toutes les difficultés qui se présenteront quand une fois ils seront éclairés de la lumière céleste. Je goûtais le plus sensible plaisir quand j'entendais ces bonnes gens me raconter en détail les instructions qu'ils recevaient de leur maître.

Le régulo n'eut pas plutôt appris la démarche qu'avait faite son troisième fils le prince Jean, qu'il ne put retenir sa colère ; elle alla jusqu'à lui interdire l'entrée de son palais, de même qu'à ceux qui s'étaient faits chrétiens ; à leur défendre de paraître désormais en sa présence, et même à les menacer qu'il les déférerait lui-même à l'empereur.

Cet éclat n'empêcha pas que l'onzième de ses fils, touché de l'exemple de ses deux frères, et convaincu de la vérité de la religion chrétienne, ne demandât aussi le baptême : il prit le nom de François ; et d'abord, à l'exemple du prince Jean son frère, il éleva une chapelle dans son palais, où la princesse son épouse, sa fille et leurs suivantes, qu'il avait instruites, pussent être baptisées, et recevoir dans la suite les autres sacrements. Car il ne convient point, en ce pays-ci, que des personnes de ce rang aillent à l'église, où le commun des femmes chrétiennes se rendent deux fois l'année. Un semblable éclat ne pourrait être que très préjudiciable à la religion.

La conversion du prince François ne put être longtemps cachée au régulo. J'ai déjà dit qu'il estimait la religion chrétienne, mais il craignait moins Dieu que l'empereur ; il appréhendait surtout la décadence de son crédit et de sa fortune. Il avait été général de toutes les troupes de la Tartarie orientale, et en même temps gouverneur de la province de Leao-tong ; il avait exercé cette charge pendant dix ans avec tant de probité et de satisfaction de la part de l'empereur, qu'à son retour il fut employé aux affaires du gouvernement de l'empire, et devint le chef d'une des huit bannières, c'est-à-dire qu'il gouvernait plus de trente mille personnes dans Pékin, dont il rapportait toutes les affaires à Sa Majesté.

De plus, il avait deux de ses fils, le sixième et le douzième, qui étaient continuellement à la suite de l'empereur ; le sixième, qu'on appelait Leshin, était sans contredit l'homme de la cour qui s'expliquait le mieux dans l'une et l'autre langue, tartare et chinoise, et qui y brillait le plus par la beauté de son esprit. Il était entré si avant dans les bonnes grâces de l'empereur, qu'il fut honoré coup sur coup de cinq ou six charges, lesquelles avaient été possédées auparavant par autant de grands seigneurs ; il en remplissait les différentes fonctions avec tant d'exactitude, qu'on était surpris qu'il pût suffire à tant d'occupations ; en sorte qu'on ne cessait d'admirer l'étendue et la supériorité de son génie.

Le régulo son père crut dès lors que ce sixième fils serait

infailliblement choisi par l'empereur à l'exclusion de ses autres frères pour succéder à sa dignité. Il n'avait garde de soupçonner que lui, et son frère qui était officier des gardes du corps, eussent conçu le dessein d'embrasser le christianisme ; cependant l'un et l'autre étudiaient continuellement les principes de notre sainte religion : à la vérité, celui-ci s'instruisait plus secrètement. Toutes les fois qu'il me rencontrait seul ou un peu écarté de la foule, il me proposait ses difficultés ; mais dès que quelqu'un se joignait à nous, il interrompait aussitôt le discours. Il me pria même de ne point l'entretenir des choses de la religion en présence d'autres personnes.

Son aîné, au contraire, quoique moins avancé dans la voie du salut, parlait partout avec éloge de la religion chrétienne, et même jusqu'à la porte de l'empereur, où, assis avec les $_{p.373}$ grands il ne souffrait point qu'on l'attaquât sans prendre aussitôt sa défense ; il tournait en ridicule les différentes sectes de la Chine ; il établissait l'unité d'un Dieu, la nécessité de la rédemption après le péché originel ; enfin il annonçait librement et sans crainte les vérités de la religion que le prince Jean lui avait enseignées : il poussa si loin son zèle, et tant de personnes s'offensèrent de la liberté avec laquelle il parlait, que, quelque difficulté qu'il y ait d'accuser un favori, il se trouva un prince qui, sous prétexte d'amitié pour ce jeune homme, son parent, en porta ses plaintes à l'empereur ; mais Sa Majesté n'y fit qu'une médiocre attention, et sa réponse fut en termes si généraux, qu'elle ne signifiait rien : c'est un fait que je n'ai appris que longtemps après qu'il était arrivé.

Le prince Lessihin ne cessa pas pour cela de donner des preuves de son attachement au christianisme ; quand il était de retour à la maison, il rendait compte à ses frères chrétiens des raisonnements qu'il avait employés pour confondre ses adversaires, et il les priait de lui fournir de nouvelles armes, afin de mieux combattre les ennemis de la foi.

Mais la mort lui ayant enlevé assez subitement son fils unique, qui était âgé de deux ans, cette perte inattendue ralentit son courage ; il s'échappa même en des plaintes et des murmures contre la divine Providence ; m'ayant rencontré un jour, dans le fort de sa douleur, il ne

put retenir ses larmes ni ses murmures :

— Où est donc la justice de Dieu, me dit-il, qui fait prospérer les méchants, tandis qu'il nourrit de pleurs et d'amertume ceux qui croient en lui ? Faut-il que les ennemis de son nom insultent à ma disgrâce ?

Je l'interrompis en lui témoignant la surprise où j'étais de lui entendre tenir un pareil langage :

— Ne dites-vous pas tous les jours, lui ajoutai-je, que l'empereur n'est responsable à personne de sa conduite ? Que nul de ses sujets n'a droit de lui demander compte de ses actions ? qu'on doit se soumettre à ses volontés avec respect et sans murmure ? qu'on doit croire qu'il ne fait rien sans de bonnes raisons ? cependant vous ne le regardez pas comme une divinité. Vous savez que c'est un homme sujet à l'erreur comme les autres, et capable d'être maîtrisé par ses passions. Que prétendez-vous donc ? Voulez-vous avilir la majesté de Dieu, et la mettre au-dessous d'un homme ? Quelle raison avez-vous de vous plaindre, vous qui avez tant de fois prêché aux autres sa justice, sa sagesse, sa bonté ? Et qui vous a dit que la mort de votre fils fut un mal ? N'est-ce pas plutôt un bienfait de Dieu et pour lui et pour vous ? pour lui, puisqu'ayant été régénéré dans les eaux du baptême, il jouit maintenant d'un bonheur qui ne finira jamais ; pour vous, puisque c'est un intercesseur que vous avez auprès de Dieu, et que vous aurez beaucoup moins de peine à congédier la mère de ce fils, qui n'est pas votre épouse légitime.

Mais je veux, lui ajoutai-je, que vous ayez raison de faire consister la prospérité dans les honneurs, dans les grands emplois et dans les richesses : si c'est là votre idée, je vois peu de princes à la cour qui y soient autant honorés que vous, ou qui y aient des emplois aussi considérables que ceux dont vous êtes revêtu ; vous avez d'ailleurs des biens proportionnés à vos emplois : vous voilà donc, selon vous, du

nombre de ces méchants à qui tout prospère ? Et vous vous plaignez de Dieu ? etc.

Il sourit à ces dernières paroles, et il m'avoua qu'à la vérité il aurait de la peine à se faire chrétien avec cet attirail d'emplois et de dignités, et l'assiduité au service qui ne lui laissait presque aucun moment de libre ; mais que si une fois il pouvait s'en dégager, sa conversion serait sincère et durable. Il convenait avec moi que les grandeurs et les richesses du siècle n'étaient pas les récompenses que Dieu promettait aux chrétiens, et qu'effectivement elles ne méritaient pas nos empressements. On verra dans la suite de quelle manière Dieu l'attira tout à fait à lui.

Il n'y a aucun de ces princes dont la conversion n'ait eu quelque chose de remarquable, et dont le zèle, la ferveur et la vie toute sainte ne méritât une histoire particulière qui édifierait les gens de bien et exciterait les plus tièdes à la vertu. Je me contenterai de vous donner ici une idée générale du mérite de ces illustres néophytes, sans presque garder d'autre ordre, que celui du temps de leur conversion à la foi.

Environ deux ans après le départ du grand général dont j'ai parlé ci-devant, l'empereur le rappela pour venir passer le nouvel an à la p.374 cour, et y rendre compte en détail de l'état de l'armée et du royaume de Thibet : il en avait chassé les ennemis, c'est-à-dire les troupes de Tse-vam Raptan qui avait occupé le pays des lamas, et le ravageait depuis quatre ans. Ce général ramena avec lui le prince Paul, qu'il estimait fort à cause de sa valeur et de son expérience à la guerre : il rendit de lui un témoignage si favorable à l'empereur son père, que Sa Majesté l'éleva à de nouveaux honneurs, et augmenta ses appointements à proportion des dignités dont elle venait de le décorer.

Mais le prince Paul avait bien d'autres vues ; sa résolution était prise de ne plus servir d'autre maître que Jésus-Christ, et de ne plus combattre d'autres ennemis que ceux de son nom. Il ne fut pas longtemps sans présenter un mémoire au tribunal des princes, où, entre autres choses, il disait qu'une incommodité, qui lui était survenue aux genoux, le mettait hors d'état de monter à cheval ; que, devenant

par là inutile pour le service, il n'était pas juste qu'il possédât les dignités, ni qu'il jouît des appointements dont l'empereur l'avait gratifié ; et qu'il suppliait Sa Majesté de vouloir bien agréer sa démission.

Le régulo, président de ce tribunal était ami du prince Paul ; il fit son rapport de telle manière, que l'empereur consentit à sa retraite : il lui laissa néanmoins un titre d'honneur, qui ne l'engageait à aucune fonction. Le prince Paul fut au comble de sa joie de se voir libre et dégagé des embarras du siècle ; il s'adonna tout entier aux œuvres de piété : non content d'avoir instruit sa famille, il s'appliqua à gagner ceux de ses parents et de ses amis avec qui il avait le plus de liaisons ; il était d'une vigilance et d'une attention extrême sur l'état des petits enfants des princes infidèles qui étaient en danger de mourir, et il allait lui-même les visiter ; il les baptisait, lorsqu'il avait fait entendre à leurs parents quel était le bonheur de ces enfants qui mouraient après avoir reçu le baptême.

Enfin ce prince, et ses deux frères chrétiens Jean et François, s'assemblaient tous les jours, chez l'un des trois, pour conférer ensemble sur les moyens les plus propres à avancer l'œuvre de Dieu. Ils convenaient qu'ils ne feraient que de médiocres progrès si le régulo, leur père, demeurait dans son infidélité ; mais sa présence leur était interdite à tous trois, et il fallait chercher d'autres gens capables de toucher son cœur. Ils jugèrent que personne n'était plus propre à ce dessein que l'aîné de leurs frères. Ses talents naturels, son éloquence modeste et persuasive, son habileté dans la langue tartare que le régulo préférait de beaucoup à la langue chinoise : toutes ces qualités lui avaient gagné le cœur du bon vieillard. Ce prince était d'un jugement sain, homme de conseil, et son père l'avait souvent employé avec succès dans les affaires de sa maison les plus épineuses.

Il n'était encore que catéchumène : mais il était parfaitement instruit de la loi chrétienne, et il l'observait aussi exactement que ses frères chrétiens. S'il ne fut pas baptisé d'abord, c'est que les missionnaires jugèrent qu'il fallait attendre encore quelque temps,

jusqu'à ce qu'il eût fait les derniers efforts auprès du régulo son père, parce que s'il eût une fois reçu le baptême, l'entrée de la maison paternelle lui aurait été absolument interdite. Il accepta volontiers la commission dont ses cadets le chargèrent, et il s'y porta avec un zèle sage et discret, avançant peu à peu, et se servant de toutes sortes d'industries pour s'insinuer dans son cœur, et lui inspirer le désir d'embrasser une religion dont il connaissait la vérité, et de laquelle il n'était éloigné que par des vues d'intérêt et de politique.

Pendant ce temps-là, les trois princes chrétiens, qui ne pouvaient rien par le ministère de la parole, imploraient la miséricorde de Dieu avec leurs familles. Ils étaient sans cesse au pied des autels ; ils faisaient des jeûnes extraordinaires ; ils pratiquaient diverses austérités, dont on aurait peine à croire que des personnes de ce rang fussent capables ; ils faisaient des aumônes considérables ; ils fréquentaient les sacrements ; ils priaient les missionnaires d'offrir souvent le saint sacrifice de la messe pour obtenir de Dieu la conversion d'un père qu'ils aimaient tendrement ; ils fondaient en larmes toutes les fois qu'ils faisaient réflexion que ce père si cher, qui était dans un âge si avancé, aurait infailliblement sa demeure parmi les réprouvés, s'il venait à mourir sans avoir été régénéré dans les eaux du baptême.

Tant de pieux efforts n'eurent pas l'effet qu'ils espéraient ; ils mirent quelques favorables dispositions dans son cœur, mais ils ne le changèrent point. On obtint, à la vérité, qu'il p.375 se rendit plus traitable sur l'article de la religion ; mais il laissa toujours entrevoir qu'il était encore bien éloigné du royaume de Dieu. Il persista à ne vouloir point admettre les trois princes, ses fils, en sa présence ; il ne pouvait ignorer néanmoins que plusieurs princesses recevaient le baptême avec leurs filles ; mais il dissimulait, et il se contentait de dire en général, qu'on fut très réservé, sans quoi on risquerait de perdre sa famille : on paraissait déférer à ses avis, et agir avec plus de réserve ; néanmoins ses fils continuaient d'aller à l'église de la même manière que si leur père y eût donné son consentement.

Tandis que le troupeau de Jésus-Christ croissait dans cette illustre famille, la mort enleva de ce monde l'empereur Cang-hi le 20 décembre 1722 ; le même jour son quatrième fils monta sur le trône ; on sait les agitations et les changements qui accompagnent d'ordinaire un nouveau règne. Cependant la famille dont je parle n'eut pas d'abord sujet d'être mécontente ; le vieux régulo fut avancé d'un degré en considération des services qu'il avait rendus à l'empereur défunt. Cet honneur lui fut d'autant plus agréable, que depuis deux ans il s'était retiré du service ; il avait obtenu la permission de demeurer chez lui, et il ne sortait guère que pour aller de temps en temps s'informer de la santé de l'empereur : il était toujours reçu gracieusement de Sa Majesté, et elle ne le congédiait jamais qu'elle ne lui fît quelques présents.

Le prince Lessihin connut bientôt par sa propre expérience combien il est difficile d'être le favori de deux maîtres qui se succèdent l'un à l'autre ; on se fait sous le premier des ennemis, dont on a d'ordinaire à souffrir sous le second.

L'empereur régnant était mécontent de quelques-uns de ses frères, surtout du neuvième, que nous appellerons le neuvième ago ; il le condamna à rendre de grosses sommes d'argent qu'il prétendait avoir été mal acquises sous le règne de son père, et à partir ensuite pour l'armée ; et comme il n'était guère plus content du prince Lessihin, et qu'il cherchait une raison de l'éloigner, il lui donna ordre d'exiger cette somme et d'en poursuivre la restitution. Le prince Lessihin s'aperçut bien qu'on lui tendait un piège auquel il ne pourrait échapper : effectivement, l'ago ne se pressant pas de donner l'argent qu'on lui demandait, ni de partir, sous prétexte du temps qu'il fallait pour amasser une si grosse somme, et d'une maladie qui lui était survenue, l'empereur accusa le prince Lessihin de ces lenteurs affectées : il lui fit une sévère réprimande sur la négligence avec laquelle il exécutait ses ordres ; il lui reprocha d'avoir de plus grands égards pour l'ago que pour lui qui était son maître : il lui fit un crime des anciennes liaisons qu'il avait avec ce prince, et enfin il lui ordonna de le suivre à l'armée.

Le prince Lessihin sentit bien qu'on ne voulait point de justification ; aussi ne se mit-il pas en devoir de faire son apologie, il se contenta de frapper la terre du front, selon la coutume de l'empire, et il se retira pour se préparer à ce voyage qu'on lui commandait de faire à la suite de l'ago. Cependant, parce que l'empereur lui donnait à l'armée un emploi qui répond à celui de nos maréchaux de camp, il crut qu'il était de son devoir d'aller saluer Sa Majesté, et de lui demander ses instructions selon l'usage : il se rendit donc au palais la veille de son départ, qui était fixé au cinquième avril de l'année dernière, et il s'y fit accompagner par son douzième frère, qui était devenu *tai-tou-ambam*, c'est-à-dire grand-maître des équipages de l'empereur, soit pour la guerre, soit pour la chasse ; s'étant présenté à celui qui est chargé de rapporter ces sortes d'affaires, l'empereur, averti que le prince Lessihin demandait ses ordres, entra dans une grosse colère, et lui fit dire qu'il le trouvait bien hardi d'être venu au palais : le prince répondit, à genoux, qu'il venait, avec son frère le tai-tou-ambam, prendre les derniers ordres de Sa Majesté :

> — Les voici, réplique l'empereur, partez demain, vous et votre frère.

Un ordre si sévère fut un coup de foudre qui fit trembler tous les grands ; mais ce fut véritablement un coup de prédestination pour ces deux princes, qui acheva de rompre tout à fait les liens qui les tenaient encore attachés aux honneurs du siècle.

C'est bien ici qu'on peut dire que les voies de Dieu sont incompréhensibles.

Le douzième prince devait naturellement être frappé de se voir tout à coup, et sans nulle raison, enveloppé dans la disgrâce de p.376 son frère. Il prévoyait qu'au lieu des prétendus ennemis qu'on l'envoyait combattre, il devait s'attendre à languir dans une dure prison : cependant il ne se troubla point, il sortit sans se plaindre ; et au lieu de songer à mettre ordre à ses affaires domestiques, son premier soin fut d'aller à l'église demander le baptême : il témoigna au missionnaire qu'il ressentait une vraie joie de ce que Dieu avait fait naître pour lui

cette occasion d'exécuter la résolution qu'il avait prise depuis longtemps de ne plus servir que lui seul. Il fut nommé Joseph.

Le prince Lessihin, qui était tombé d'un rang bien plus élevé, ressentit aussi plus vivement cette disgrâce : il n'avait pas encore les dispositions nécessaires pour recevoir la même grâce que le prince son frère ; mais pendant le voyage, il eut le temps de réfléchir sur l'inconstance de la fortune et l'instabilité des choses humaines, sur l'injustice des hommes et la vanité de tout ce qu'il y a de plus grand dans le monde. Dieu toucha en même temps son cœur par sa grâce, et il résolut de se faire chrétien, regardant cet état comme le seul où l'on puisse trouver une paix solide, avec l'assurance certaine de n'être jamais véritablement malheureux.

Ces deux princes étant arrivés avec le neuvième ago à Sinim [1], ville située à quatre cent lieues à l'ouest de cette cour, sur les limites de la Chine, on les logea séparément dans des maisons ordinaires, mais ils étaient soigneusement veillés par une garde composée d'un bon nombre d'officiers et de soldats. Ce fut là que le prince Lessihin acheva de s'instruire par les soins du père Jean Mouram, jésuite portugais, qui avait suivi le neuvième ago, et il fut baptisé le même jour que Notre-Seigneur vint au monde pour sauver les hommes ; on le nomma Louis.

Les princes Louis et Joseph commencèrent dès lors à mener une vie toute nouvelle : la prière, la lecture, l'instruction de leurs domestiques étaient leur occupation ordinaire. Ils écrivirent à leur famille des lettres très pressantes pour les exhorter à se faire instruire et à recevoir le baptême. Les princesses leurs épouses, qui n'attendaient que le consentement de leurs maris, et que la princesse Marie leur belle-sœur avait déjà instruites, s'empressèrent d'embrasser la foi avec plusieurs de leurs filles et de leurs suivantes : toutes ensemble joignirent leurs prières à celles qu'on continuait de faire pour la conversion du vieux régulo, qui ne pouvait manquer d'être suivie de celle d'un grand nombre de personnes de toute sorte de conditions et d'états.

[1] Si-ning, dans la province de Kan-sou.

Le prince aîné s'y appliquait de toutes ses forces, mais, voyant qu'il n'avançait que fort lentement, il s'avisa de s'associer un autre prince qui avait été baptisé secrètement à Pékin au temps que le prince Paul partit pour la guerre ; il s'appelait Joseph. Sa femme avait le nom de Marie, et sa fille se nommait Paula ; il vivait dans une grande retraite et d'une manière très exemplaire ; il avait une parfaite connaissance de la religion et en parlait avec dignité. Les princes enfants du régulo l'appelaient leur oncle, parce qu'à compter depuis le fondateur de la dynastie, il se trouvait de niveau avec leur père ; ainsi son âge et sa naissance devaient lui donner sur l'esprit du régulo une autorité que des enfants ne peuvent jamais acquérir.

Pour les lier ensemble et les engager en quelques conversations, le prince aîné entretenait souvent son père du mérite du prince Joseph ; il lui parlait avec de grands éloges de son courage, de sa fermeté, de sa constance dans les pratiques de la vertu, de son habileté dans la connaissance des livres, et de tout ce qui concernait la loi chrétienne, soit qu'il voulût la défendre, soit qu'il voulût la combattre. Ces éloges, qui n'avaient rien d'affecté et qui étaient jetés comme au hasard dans les divers entretiens qu'il avait avec son père, firent naître à ce bon vieillard la curiosité de voir et d'entendre le prince Joseph : mais comme une pareille entrevue ne se pouvait pas faire commodément dans leurs maisons, on convint qu'ils se rendraient tous deux à l'église, où en effet ils se trouvèrent un jour de fête : la conversation fut longue et roula toute sur la religion, principalement sur les points qui révoltaient le plus l'esprit du régulo. Il parut satisfait de ce premier entretien et surtout du prince Joseph, dont jusque-là il n'avait pas si bien connu le mérite.

Le prince aîné tâchait d'entretenir ces favorables dispositions, et pour cela il lui parlait sans cesse des mystères de notre sainte foi, p.377 principalement de la bonté de Dieu dans l'incarnation, de la récompense promise aux gens de bien, et des redoutables châtiments que Dieu exerce sur les méchants ; enfin de tout ce qui pouvait le plus toucher et attendrir son cœur.

Un jour il lui expliqua en détail les cérémonies de la semaine sainte, auxquelles il venait d'assister, et il le fit d'une manière si touchante, que le régulo voulut entendre les prières des chrétiens, et se trouver à une messe qui fut célébrée avec plus d'appareil qu'à l'ordinaire dans l'église, qu'on avait extraordinairement parée : il fut content, et depuis ce temps-là il vint assez souvent à l'église pour s'y prosterner devant l'autel, et y adorer Jésus-Christ ; il envoya même de quoi acheter des cierges et des parfums ; enfin il vit volontiers les missionnaires et les traita toujours avec politesse et amitié, jusqu'à leur faire des présents de fruits, et d'autres choses de cette nature. Ses enfants chrétiens, et ceux mêmes qui étaient encore infidèles, se réjouissaient de ce changement et en concevaient de grandes espérances : quoique jusque-là ils n'eussent fait paraître aucune envie d'être chrétiens, ils souhaitaient ardemment la conversion de leur père, afin de l'imiter avec moins de risque. Il n'y en avait aucun dans cette famille qui n'eût conçu une grande estime de la loi de Dieu, et qui ne permît à ses domestiques de l'embrasser.

On n'ignorait pas cependant la persécution qui venait de s'élever dans la province de Fo-kien contre notre sainte religion, mais le mal n'était pas encore parvenu jusqu'à Pékin. Ce ne fut que le 25 de décembre de l'an passé, qu'on nous apprit que l'accusation des deux premiers mandarins de Fo-kien avait été portée à l'empereur, qui l'avait remise au tribunal des rites pour en délibérer.

Cette nouvelle, qui devait naturellement plus ébranler ces princes que les autres chrétiens, parce qu'ils avaient beaucoup plus à perdre, ne ralentit point leur ferveur. Ils aidèrent les missionnaires de leurs conseils, de leurs prières et de tout leur pouvoir, mais leurs efforts et les nôtres furent inutiles, et le 12 de janvier de cette année 1724, la sentence fut publiée contre la religion et contre les missionnaires, ainsi que vous l'avez vu dans une lettre qui vous en fait le détail.

Ce triste évènement fit faire au vieux régulo des réflexions qui l'intimidèrent, et il renouvela les menaces qu'il avait faites aux princes ses enfants : mais quand il vit que les missionnaires n'étaient pas

renvoyés de Pékin, ses frayeurs se dissipèrent, et il se tranquillisa. Ses enfants chrétiens continuaient toujours d'aller à l'église et d'y fréquenter les sacrements, pour se fortifier davantage dans ces temps de contradictions, où leur foi allait être exposée à de rudes épreuves ; mais parce que l'empereur venait de défendre sous de rigoureuses peines toutes sortes d'assemblées soit dans les pagodes, soit ailleurs, nous fûmes aussi obligés de prendre des mesures de prudence et de sagesse, et d'enjoindre aux chrétiens de ne venir à l'église que par petites troupes, de peur qu'un trop grand concours n'attirât un ordre de la tenir fermée.

Les Pères portugais prièrent aussi ces seigneurs de modérer leur zèle, et d'y venir un peu plus rarement jusqu'à ce qu'on eût vu quel tour prendrait cette affaire. Ils répondirent d'abord que le premier officier des gardes de leur quartier était un homme de leur dépendance, et qu'il n'y avait point à craindre qu'il se fît leur délateur. Tout ce qu'on put obtenir d'eux, ce fut qu'ils s'y rendraient sans équipage, dans des voitures de particuliers ou en chaises, et qu'ils y viendraient de grand matin pour entendre la première messe. Rien de plus édifiant que la piété avec laquelle ils y assistaient ; loin de chercher dans l'église, comme on fait en Europe, les places les plus distinguées et les plus commodes, ils se mettaient à genoux indifféremment, les uns confondus parmi le peuple, les autres dans un coin et à l'écart, d'où ils pouvaient voir le prêtre à l'autel, et où ils n'étaient vus que de Dieu seul. Il était rare qu'ils sortissent après la première messe ; ils entendaient d'ordinaire toutes celles qui se célébraient, de même que les longues prières que les chrétiens récitent haute voix à la fin de la dernière messe, et ils assistaient à tous ces exercices avec une modestie admirable, et dans la posture la plus respectueuse. Accoutumés qu'ils sont de se tenir dans le plus profond respect en présence de l'empereur, ils se croiraient infiniment coupables s'ils respectaient moins l'auguste sacrifice qui s'offre au souverain maître des rois et des empereurs ; et ils seraient étrangement scandalisés s'ils étaient témoins de ce qui se passe souvent dans nos églises d'Europe.

p.378 Après avoir commencé si saintement la journée, ils en sanctifiaient le reste dans leurs palais par la lecture des livres de piété, par l'instruction de leurs domestiques, et par la prière que chacun d'eux faisait faire en commun dans sa famille. Et comme parmi les princesses chrétiennes et les autres dames il y en avait peu qui connussent les caractères chinois, et qu'elles souhaitaient de comprendre le sens des prières vocales de l'Église, elles prièrent le père Suarès, leur confesseur, de leur en procurer une traduction en langue tartare.

Effectivement, quoiqu'il n'y ait personne qui ne sache parler la langue chinoise, il y en a peu cependant qui entendent ce qui est écrit d'un style un peu relevé, quand on leur en fait la lecture, ou bien qu'ils le récitent eux-mêmes, après l'avoir appris par cœur. Le père Suarès m'engagea dans ce travail, dont je me chargeai volontiers. Quand j'eus achevé la traduction de ce qu'il y avait de plus essentiel, je l'envoyai au prince Jean et au prince Paul pour la revoir, et corriger les fautes qui auraient pu s'y glisser contre la finesse du langage. J'avais dessein de les engager eux-mêmes à traduire en langue tartare des livres qui traitent de la religion ; mais ils s'en excusèrent toujours, en apportant pour raison qu'outre le peu d'habitude qu'ils avaient de traduire, il était presque impossible qu'il ne leur échappât quelque chose de peu exact par rapport au dogme, et que nos saintes vérités n'en fussent altérées.

A cette occasion. ils renouvelèrent les instances qu'ils m'avaient déjà faites de les aller voir, parce que, quelque envie qu'ils eussent de nous rendre visite, ils n'avaient pas la même liberté de venir dans notre église que dans celle des Portugais. L'église française est dans l'enceinte extérieure du palais ; et pour s'y rendre, il faut passer par une porte et par une rue où se trouvent à tous moments des régulos et des mandarins qui vont et qui viennent ; ils n'eussent pas manqué d'être découverts, ce qui aurait eu des suites très fâcheuses.

Je leur promis donc de les aller voir, et je me rendis chez eux au jour et à l'heure que je leur avais marqués : je les trouvai presque tous assemblés à l'hôtel du prince Paul, qui est le plus grand et le plus orné ; je ne les avais pas vus depuis leur conversion, parce qu'ils ne suivaient

plus l'empereur en campagne, et qu'ils avaient cessé d'aller au palais. Je fus véritablement frappé du changement qui s'était fait en leurs personnes, et qui paraissait jusque dans leur extérieur. On ne voyait plus en eux ce faste et certains airs de fierté que les grands affectent encore plus ici qu'ailleurs, mais une modestie surprenante, et des manières si humbles qu'elles me faisaient de la peine.

Comme je paraissais confus des honneurs extraordinaires qu'ils me rendaient, ils me répondirent qu'ils ne pouvaient avoir trop de vénération pour des personnes qu'ils regardaient comme leurs pères, qui avaient eu le courage de tout sacrifier pour leur procurer la vie de l'âme ; qui étaient les ministres du Dieu vivant, qui lui sacrifiaient tous les jours la chair de Jésus-Christ, et qui nourrissaient les peuples de cette viande salutaire. Enfin, il me fallut essuyer toutes les civilités dont ils m'accablèrent, après quoi ils me dirent qu'ils avaient plusieurs difficultés à me proposer, et qu'ils en avaient mis quelques-unes sur le papier, de peur qu'elles ne leur échappassent de la mémoire. Mais ce n'était plus, comme autrefois, par esprit de chicane et de contradiction qu'ils me proposaient leurs doutes, ils n'avaient en vue que de s'instruire de leurs devoirs et des moindres choses sur les obligations de la loi, sur ce qui était péché ou ne l'était pas. Ils poussaient même le scrupule jusqu'à des minuties telles que pourraient faire de jeunes personnes qui ont nouvellement embrassé la vie religieuse. Je n'en rapporterai que deux exemples, pour ne point vous fatiguer d'un détail qui deviendrait peut-être ennuyeux.

C'était pour lors le temps du carême : le prince Paul et le prince François l'observaient exactement, même les jours qu'ils eussent pu s'en dispenser sans offenser Dieu. Pour ce qui est du prince Jean, il ne jeûnait que rarement : son confesseur le lui avait défendu à cause de ses maladies habituelles, et parce que presque tous les jours il prenait quelque remède ; d'ailleurs, il ne mangeait que très peu, mais il ne pouvait observer aucune règle : son mal l'obligeait de prendre des aliments à quelque heure que ce fût, ou du jour ou de la nuit, selon que la nécessité le demandait : c'était là la source de son scrupule. p.379

— Mon confesseur me défend de jeûner, me dit-il, je dois lui obéir ; cependant ma famille, mes domestiques, tous jeûnent avec exactitude. Parmi tant de gens, est-il possible qu'il n'y en ait pas quelqu'un qui ne se scandalise de ma conduite, et qui ne murmure, du moins en secret, de voir que dans ces temps de pénitence et de mortification je me traite avec tant de délicatesse ? c'est ce qui me fait de la peine ; je crains que quelques-uns ne se relâchent par l'impression que peut faire mon exemple, et ne s'autorisent à diminuer de la sévérité du jeûne.

Voici un autre sujet, d'inquiétude, m'ajouta-t-il : il y a trois jours que, pendant la nuit, je ne pouvais me concilier le sommeil, à cause d'un certain bruit que j'entendais hors de ma chambre ; j'appelai les domestiques, pour m'informer de ce que c'était ; ils se levèrent, et ne trouvant rien, ils allèrent se recoucher ; le bruit recommença, je les fis encore lever, et la princesse, mon épouse, qui entendit le même bruit, se leva pareillement ; tous ensemble ils allèrent examiner de quoi il s'agissait ; ils trouvèrent que c'était une fenêtre mal arrêtée que le veut agitait ; ils y mirent ordre, et se retirèrent. Je commençai alors à réfléchir sur la faute que je venais de faire : Quoi, me dis-je à moi-même, pour ma commodité particulière, et pour dormir à mon aise, faut-il que j'aie incommodé tant de gens ? que je les aie fait lever deux fois dans une nuit assez froide ? ne pouvais-je pas prendre patience, et considérer Jésus-Christ attaché à la croix ? Je vous prie, mon Père, de me dire si la faute que j'ai commise en cela est bien grande.

Les princes, ses frères, me proposèrent beaucoup d'autres difficultés, qui marquaient également quelle était la délicatesse de leur conscience, et qui feraient confusion aux chrétiens les plus fervents d'Europe. J'admirai surtout leur zèle à instruire le prochain comme ils craignaient d'avancer quelque chose dans leurs instructions qui ne fût

pas assez exact, ils me firent une infinité de questions. Je ne pus répondre qu'à une partie, en six heures de temps qu'ils me retinrent ; ils me firent promettre de retourner bientôt les revoir, et je le fis plusieurs fois, croyant ne pouvoir rien faire de plus utile que d'instruire à fond de tels catéchistes, qui peuvent pénétrer et porter la lumière de l'Évangile dans des lieux où nous n'avons nul accès, et où ils sont toujours mieux venus et écoutés avec plus d'attention que les plus habiles missionnaires.

Un jour le prince Jean me demanda l'explication d'un passage de l'Écriture sainte ; après la lui avoir donnée, je lui dis qu'il l'avait sans doute déjà lue dans l'explication des évangiles, imprimée depuis longtemps.

> — Cela est vrai, me dit-il, mais les livres ne disent pas tout, et ne répondent pas à tous les doutes. J'apprends toujours quelque nouvelle chose, lorsque j'entends les missionnaires expliquer l'Écriture ; mes doutes s'éclaircissent, et mes connaissances se développent peu à peu ; quand je me fis chrétien ajouta-t-il, je croyais fermement les vérités de la religion et ses mystères ; j'avais demandé cette grâce à Dieu pendant trois ans et il me l'avait accordée. Depuis que j'ai reçu le baptême, la foi s'est bien autrement fortifiée dans mon cœur ; les difficultés qui me restaient se sont entièrement aplanies ; par exemple, je n'avais jamais bien compris, comme je fais à présent, l'amour infini de Jésus-Christ pour les hommes dans le mystère de l'Incarnation, et je fais maintenant mes délices de penser à ce qui révoltait si fort mon esprit dans un autre temps.

Je ne finirais point si je racontais en détail tout ce qui se passa d'édifiant dans ces conversations ; ils les finissaient toujours par me prier d'offrir le saint sacrifice de la messe, pour obtenir de Dieu la conversion de leur père.

> — Notre frère aîné, me disaient-ils, s'y emploie avec zèle ; mais comme il n'a pas encore reçu lui-même la grâce du

> baptême, nous craignons que ses paroles ne soient pas assez efficaces. Il faut vous donner la peine de l'aller visiter vous-même avec le père Suarès, qui l'a déjà vu plusieurs fois ; il vous a connu en Tartarie, vous lui parlerez mantcheou et vous lui ferez plaisir.

J'acceptai volontiers cette offre, et l'aîné des princes en fit bientôt naître l'occasion, afin qu'il ne parût rien d'affecté dans notre visite.

Ce régulo nous reçut avec cet air aisé et familier si naturel à tous ceux de sa famille ; il me fit d'abord quelques questions sur la géographie de la pointe orientale de la province de Leao-tong, parce qu'il savait que j'y avais été ; mais quand je faisais tomber le p.380 discours sur la religion, il ne me répondait presque rien ; et comme s'il eût appréhendé de s'engager trop avant, il détournait adroitement le discours sur des matières de pure curiosité, et il terminait la conversation par les compliments ordinaires.

Deux choses surtout retiennent ce prince dans ses premiers engagements ; la crainte de l'empereur, et la persuasion où il est, qu'ayant toujours vécu en homme d'honneur, sans faire de tort à personne, Dieu, qu'il honore, est trop bon pour vouloir le damner ; et que si les offrandes qu'il lui fait à sa manière ne lui étaient pas agréables, il n'aurait jamais donné la victoire à une poignée de Tartares Mantcheoux, contre tant de millions de Chinois, ni la force de conquérir et de conserver un si grand empire ; qu'enfin tant de traits de la protection divine sur la nation tartare font assez connaître qu'on peut se sauver dans la religion des Mantcheoux.

Peu de jours après ces visites, le régulo donna ordre à son fils aîné d'avertir ses frères et ses neveux de ne plus aller à l'église en foule, comme ils avaient fait à la dernière fête, où il les avait fait observer, et même de n'y plus aller si souvent, afin de ne pas donner occasion à des recherches qui exciteraient infailliblement un grand orage. Cet ordre s'accordait assez avec les avis que les Pères avaient déjà donnés aux chrétiens. Sur cela les princes s'assemblèrent chez le prince Jean pour délibérer ensemble : tous convinrent que leur père avait raison, et qu'il

fallait déférer à ses ordres ; que c'était même beaucoup qu'il permît d'y aller quelquefois ; mais ils ne pouvaient déterminer lesquels d'entre eux iraient à l'église les dimanches et les fêtes, ou s'en abstiendraient ; aucun d'eux ne voulait céder cet avantage à l'autre. Ils convinrent de s'en rapporter à ma décision et à celle du père Suarès. Ils nous envoyèrent donc prier de nous rendre incessamment chez eux pour une affaire importante : comme j'étais le plus éloigné, je partis sur-le-champ ; je demandai, en chemin faisant, à l'officier qui était venu me quérir, s'il savait quelle était cette affaire ; car, dans un temps de persécution comme celui-ci, je craignais qu'il ne fût arrivé quelque nouvel incident ; comme il me répondit qu'il ne s'agissait que d'une légère contestation qui était survenue entre eux, j'eus l'esprit en repos.

En effet, lorsque nous fûmes arrivés, l'un après l'autre, chez le prince Jean, et que nous eûmes entendu le fait qu'ils nous expliquèrent, nous leur répondîmes que, pour le premier article, le régulo avait raison ; que pour le second, ils devaient s'accorder ensemble, et que nous serions bien aises de les voir se déterminer eux-mêmes. Le prince Jean, qui craignait qu'on ne lui donnât l'exclusion, parla le premier :

> — Il est clair, dit-il, que ceux qui sont chrétiens ont une obligation étroite d'entendre la messe les jours de fêtes, sous peine d'un grand péché, à moins que des raisons essentielles ne les en dispensent.

après quoi il se tut, sans faire aucune application aux autres princes, qui n'étaient que catéchumènes. L'aîné vit d'abord que cette réponse s'adressait à lui, aussi bien qu'à ceux de ses frères qui n'avaient pas reçu le baptême, et il répondit pour tous en ces termes :

> — Nous n'avons garde de vous faire manquer à des devoirs essentiels, ni de rien exiger de vous qui soit contraire à vos obligations ; c'est pourquoi nous prendrons si bien nos mesures, que nous ne nous trouverons jamais à l'église quand vous y serez. Par ce moyen, il n'y aura point de foule, nous ne donnerons lieu à aucun soupçon et chacun sera content.

Nous applaudîmes tous deux à cette résolution ; ainsi finit la dispute, qui certainement ne demandait pas notre présence ; mais avant que de les quitter, il fallut encore essuyer une infinité de questions, et résoudre beaucoup de doutes.

Comme je sortais, le prince Paul m'invita de venir voir sa chapelle, parce qu'il avait à me consulter sur la disposition des tableaux ; je lui dis naturellement qu'il aurait pu m'en parler le dernier jour que j'eus l'honneur d'aller chez lui. Il me répondit en riant que c'était à dessein qu'il ne m'en avait rien dit, que sa vue était de me fournir une raison qui m'engageât à le venir voir une autre fois, et de profiter du temps que je lui accorderais pour s'instruire de plus en plus de ses obligations. J'y allai donc, comme je le lui promis, et je ne crains point d'exagérer en disant que je vis la plus belle chapelle qui soit à la Chine ; je pourrais même ajouter qu'elle ne déparerait pas le palais d'un prince en Europe. Il a choisi exprès un espace qu'il a fermé de belles murailles sans déranger l'ordre et la symétrie de son hôtel ; on y entre par une belle porte ; p.381 et l'on voit d'abord une terrasse, élevée de trois pieds, assez profonde et assez large ; elle est revêtue de pierres blanches, et pavée de briques taillées, polies et vernissées d'une huile cuite et luisante ; le tout si bien joint, qu'on dirait que ce n'est qu'une seule pièce. Au bout de cette terrasse s'élève le bâtiment qui fait le corps de la chapelle. Ce qui en paraît au dehors, le bois de charpente, les portes, les fenêtres, tout éclate d'or, de vernis et de peintures ; les angles sont de briques et de pierres travaillées avec art et mêlées de divers ornements chinois ; la couverture est aussi très propre, et ornée de fleurs ciselées dans les arêtes du toit. J'avoue que je fus frappé en considérant le dehors de cet édifice.

La grande porte, qu'on ouvrit, a quatre battants je ne dirai pas de quel bois elle est, parce qu'en dehors et en dedans elle est toute peinte d'une couleur rouge mêlée d'huile aussi luisante que le vernis, et semée de filets d'or, dont les figures me parurent fort agréables ; de ces quatre battants il n'y a que les deux du milieu qui s'ouvrent d'ordinaire, et qui se replient en dedans sur les deux autres qui demeurent

arrêtés ; mais quand on a besoin de plus de place, soit aux jours de cérémonies, ou quand il y a beaucoup de monde, ils peuvent aisément s'ouvrir tous quatre, et même s'ôter tout à fait. Pour lors le pavé de la terrasse, qui est, à quatre pouces près, de niveau avec celui de la chapelle, sert à agrandir de moitié l'espace dont on a besoin, quand il y a un grand concours de fidèles.

Dans le fond de la chapelle on voit un retable doré, fait par un ouvrier habile, et qui sait travailler sur les modèles d'Europe. Au milieu est un tableau de la très sainte Trinité ; d'un coté, celui de l'ange gardien, et de l'autre celui de saint Joseph ; tous sont peints à l'huile et d'une main chinoise mais ils ont été retouchés par le frère Castillon, jésuite milanais, et habile peintre. L'autel, les gradins, la croix, les chandeliers, les vases, les fleurs, les cassolettes et tous les autres accompagnements sont d'un fort bon goût. En un mot, tout y brille d'or, de vernis et de peinture ; le pavé même est si luisant qu'il faut le couvrir de tapis de peur d'y glisser.

Vous jugez assez du plaisir que je ressentis, en voyant ce prince qui ne s'occupait que du culte du Seigneur, et qui n'épargnait nulle dépense pour lui dresser des autels. Comme je le félicitais de son zèle, il m'interrompit pour me demander s'il y manquait quelque chose, et qu'il l'ajouterait aussitôt :

> — Non, lui dis-je, il n'y manque plus qu'un bon nombre d'adorateurs du vrai Dieu ; puisque vous avez commencé à sanctifier votre hôtel, vous ne devez plus y laisser aucun serviteur du démon, mais il faut les gagner tous à Jésus-Christ.

Il me répondit sur cela qu'il avait plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe, tant dans sa famille que dans celle de ses frères et de ses neveux, qui n'attendaient que la bénédiction de cette chapelle, les uns pour y être baptisés, les autres pour y faire leurs dévotions ; qu'il me priait de presser le père Suarès de venir faire au plus tôt cette cérémonie ; que de différer d'un seul jour, c'était beaucoup perdre et qu'il attendait cette grâce avec une extrême impatience.

Le jour fut donc arrêté pour la cérémonie ; elle se fit avec beaucoup d'appareil. Six missionnaires y étaient invités, mais il n'y en eut que quatre qui purent y assister. Nous trouvâmes à notre arrivée que le prince avait déjà rassemblé dans son hôtel ses frères, ses neveux et ses arrière-neveux, les uns déjà chrétiens, les autres catéchumènes, avec d'autres chrétiens lettrés de ses amis. La chapelle fut bénite avec toute la solennité que prescrit le rituel romain, après quoi se fit la prière, que tous récitèrent à genoux, chacun dans son rang.

Quand nous fûmes sur le point de sortir de la chapelle, tous les princes, petits et grands, fléchirent les genoux, et battirent la terre du front pour nous remercier ; nous leur rendîmes le salut à la manière du pays ; tout le monde s'étant levé, quelques-uns des pères donnèrent au prince Paul des reliques bien enchâssées, des croix et des médailles qui portent avec elles des indulgences ; il les reçut à genoux dans un profond respect, et avec une joie qui éclatait sur son visage et dans ses paroles ; rien de plus édifiant que la confiance que ces princes chrétiens ont en ces choses saintes ; aussi leur piété a-t-elle été récompensée de Dieu par des grâces toutes particulières.

De là nous fûmes conduits dans une grande salle bien préparée pour nous y asseoir, et y prendre le thé ; ce fut alors que la princesse qui de son côté avait pareillement rassemblé dans un appartement séparé les dames $_{p.382}$ ses belles-sœurs, ses nièces, etc., les conduisit dans la chapelle nouvellement bénite, pour y faire leurs prières ; après quoi elle les ramena dans son appartement pour les y traiter, tandis que son mari le prince Paul nous traitait dans la grande salle. Tous les conviés furent régalés splendidement ; le repas fut servi avec un bel ordre et par des officiers proprement vêtus. Le prince Paul en faisait les honneurs, et tout s'y passa sans la moindre confusion.

Si la musique et la comédie ne s'y trouvèrent pas comme aux autres festins des Chinois, la joie et la piété y régnèrent. L'entretien roula principalement sur la forme et la grandeur de la chapelle qu'on construirait à la conversion de leur père ; celle-là devait surpasser toutes les autres, et contenir quelques milliers de personnes, parce que

son exemple serait suivi du reste de la famille, et qu'une grande partie des parents du côté des femmes, déjà instruits, et d'autres ébranlés, se rangeraient tous sous l'étendard de Jésus-Christ.

Comme il est naturel de croire aisément ce qu'on souhaite avec passion, ils parlaient de la construction de cette chapelle comme d'une chose prochaine.

À la fin du repas, les princesses envoyèrent un eunuque, qui, un genou en terre, demanda, de leur part, si les Pères se portaient bien ; ici la coutume est de se lever, de répondre qu'on est en bonne santé, et de demander pareillement si les princesses se portent bien, après quoi l'envoyé se retire ; c'est une manière de saluer qui se pratique chez tous les gens de qualité par les dames, lorsqu'on va visiter leur mari ou leurs enfants, et qu'on est ami particulier de la famille.

Quand on eut desservi le fruit, et présenté de deux espèces de thé, à la tartare et à la chinoise, le prince Paul, pour nous entretenir, se fit apporter quantité de peintures qu'il avait fait faire dans son hôtel, et dont il avait donné le dessin. C'étaient des énigmes, des emblèmes et des devises. Chaque peinture avait son explication en vers ou en prose ; le sens renfermait toujours une morale utile, ou l'explication d'un point de la religion. Il se servait de cette industrie pour engager insensiblement ceux qui venaient le voir à l'entendre parler de Dieu et de sa sainte loi.

Vous voyez, mon révérend Père, combien le zèle de ce prince était ingénieux lorsqu'il s'agissait d'attirer au bercail de Jésus-Christ ceux qui en étaient éloignés par leur infidélité. Avant que de nous laisser sortir, il pressa fort le père Suarès de venir dire la messe dans sa chapelle pour les femmes chrétiennes qui ne pouvaient pas sortir ; ce Père ne voulut s'engager à rien, de peur qu'on ne lui demandât trop souvent la même grâce, et qu'il ne se vît obligé de l'accorder aussi aux frères et aux neveux qui travaillaient pareillement à bâtir des chapelles, chacun dans leur hôtel ; mais le prince Paul l'alla trouver à l'église, et il lui fit tant d'instances, qu'enfin il lui promit d'aller dire la première messe le jour de la sainte Trinité, à laquelle sa chapelle est dédiée ; il y donna la

communion ce jour-là à cinquante-neuf personnes du sexe qu'il avait auparavant disposées, et y en baptisa plusieurs autres ; ce furent là les premiers fruits qu'on recueillit dans ce saint lieu.

De si belles espérances ne pouvaient manquer d'être traversées, selon la destinée de toutes les œuvres qui tendent à la gloire de Dieu et au salut des âmes ; le démon avait trop d'intérêt de ne pas permettre que la religion prît de si fortes racines dans une famille, d'où elle se répandait de tous côtés par autant de bouches qu'il y avait de princes et de princesses converties ; et ne pouvant détruire cette union du troupeau avec les pasteurs, qui produisait tant de conversions, il a tâché du moins de l'affaiblir en séparant l'un de l'autre et en dispersant le troupeau.

Dieu, toujours admirable dans ses desseins, l'a sans doute ainsi permis, pour éprouver et purifier davantage ses nouveaux serviteurs ; il s'était déjà servi d'eux pour relever le courage des plus timides, et ranimer la ferveur des âmes tièdes ; il les choisit encore comme les plus forts dans la foi, pour servir d'exemple et de modèle à tous ceux qui ont à souffrir pour son saint nom ; on verra qu'ils ont dignement répondu à un choix si glorieux.

Sur la fin de juin de cette année, on nous manda de toutes les provinces que les mandarins, en exécution des ordres de l'empereur, avaient signifié aux missionnaires de se tenir prêts à partir pour Macao vers le commencement de septembre ; les mandarins de Canton pressaient encore plus que les autres ceux de leur ville de se pourvoir de bonne heure de maisons à Macao, pour y transporter leur bagage, p.383 et s'y rendre au plus tard avant la mi-septembre.

Sur ces connaissances, nous songeâmes à faire un dernier effort pour obtenir de Sa Majesté que du moins elle nous fît la grâce de laisser les missionnaires à Canton, sans les obliger d'aller à Macao. Nos raisons sont déduites dans un mémorial que nous lui fîmes remettre le premier jour de juillet avec bien de la peine, par le moyen de ses deux frères, le treizième et le seizième régulo. Sa Majesté répondit par un ordre qu'elle donna aux mandarins de Canton, de ne pas presser le

départ des Européens, et de l'informer au plus tôt s'il y aurait de l'inconvénient à les laisser à Canton. L'empereur fit passer cet ordre par les quatre gouverneurs de l'empire, après quoi il nous appela pour la première fois en sa présence, le père Bouvet, le père Kegler et moi. Il nous lit un discours qu'il avait préparé, comme s'il eût voulu se justifier, et réfuter les principaux points des écrits que nous lui avions présentés pour notre défense. On trouve toutes ces pièces dans la lettre précédente du père de Mailla.

Il y a cependant une chose à remarquer que vous n'y trouverez pas ; c'est qu'un peu avant que d'être admis en la présence de l'empereur, son oncle maternel, l'un des quatre gouverneurs de l'empire, qui se trouvait là, me tira à quartier pour me donner un avis.

Ce seigneur, de même que son père et son aïeul, ont toujours eu beaucoup de liaison avec les missionnaires, et les ont même logés chez eux plusieurs années ; il crut donc que l'ancienne amitié l'obligeait à nous donner des conseils qu'il croyait nécessaires dans les conjonctures présentes :

> — Prenez garde à vous, me dit-il, et au temps où nous sommes, prêchez un peu moins votre religion ; vous renversez les coutumes de l'empire, vous troublez la paix des familles, vous brouillez les fils avec le père.

Je fus d'abord surpris d'entendre ainsi parler un homme qui, d'ailleurs, était instruit des vérités chrétiennes et de la morale que nous enseignons aux peuples. Comme je voulait lui répondre, il m'interrompit brusquement, et me dit

> — Ne sais-je pas ce qui se passe dans la famille du vieux *Sounou Peylé*, dont les fils ont embrassé votre loi ? L'empereur l'ignore-t-il ? Je vous le , faites attention à l'avis que je vous donne.

Il n'en dit pas davantage, parce qu'un des autres gouverneurs vint se joindre à nous.

Le même jour, premier de juillet, arriva, comme nous l'avons su

depuis, un mémorial secret adressé à l'empereur par le fameux Nien-kem-yao, tsong-tou des deux provinces de Chan-si et de Chen-si, grand général de toutes les troupes envoyées contre Tse-vam Raptan, et frère de Nien-si-yao, vice-roi de Canton. Dans ce mémorial il accusait les princes Louis et Joseph de s'être faits chrétiens, d'avoir contribué de leur argent à la construction d'une église, et de parler souvent en secret au père Mouram.

Nous n'avons pas su les autres articles que contenait l'accusation ; ceux-ci même sont parvenus jusqu'à nous par une voie à laquelle on ne devait pas s'attendre. Le fils de l'accusateur, qui est aujourd'hui censeur public à Pékin, ayant reçu le mémorial de son père pour le donner aux quatre gouverneurs de l'empire, en donna avis secrètement à un des fils du vieux régulo Sounou, qui était son allié et son ami. Celui-ci en avertit ses autres frères ; mais il est vraisemblable qu'ils n'en dirent rien à leur père, de peur de l'affliger. Je n'ai pu savoir si l'empereur avait déjà reçu ce mémorial quand il nous admit en sa présence, ou s'il ne le reçut qu'après qu'il nous eût congédiés. Il paraît par certaines choses que nous dit l'empereur, et surtout par celles que me dit son oncle, qu'il lui avait déjà été communiqué.

Dès le jour suivant, les princes chrétiens m'envoyèrent inviter d'aller à leur hôtel ; ils étaient curieux de savoir le détail de ce qui s'était passé devant l'empereur et avec les grands, avant que Sa Majesté nous eût admis en sa présence. Je m'en excusai pour ce jour-là, à cause de quelques occupations qu'il m'était impossible de différer. Dans l'impatience où ils étaient d'être instruits de ce qui s'était passé à notre audience, le prince aîné, qui n'était que catéchumène, crut pouvoir, avec moins de risque, me venir trouver. Il m'aborda d'un air content, et me dissimula tout ce qu'il savait du mémorial secret, pour ne point me donner une inquiétude inutile ; je lui fis un détail exact de ce que nous avait dit Sa Majesté, sur quoi il fit les réflexions d'un homme d'esprit, et qui avait une connaissance parfaite de la disposition de la cour, et de tous les acteurs qui y jouent actuellement leurs rôles. Mais il parla toujours en prince $_{p.384}$ vraiment chrétien, et qui n'était plus touché de

tout ce qu'on appelle faveur et fortune.

Il me pressa de lui rapporter les expressions mêmes dont s'était servi l'oncle maternel : je me contentai de lui dire en général que ce seigneur savait qu'il y avait beaucoup de chrétiens dans leur famille, que l'empereur ne pouvait pas l'ignorer, et qu'il fallait agir avec réserve ; mais je lui dissimulai ce qu'il m'avait dit de plus fort, à peu près par le même motif qui le portait à me cacher la connaissance qu'il avait du mémorial secret. Je craignais qu'il n'en devint plus timide, ou que, sans y penser, il ne portât la frayeur et la crainte dans l'âme des plus faibles.

Mais que je le connaissais mal et que je lui rendais peu de justice ! quoique je le regardasse comme un grand homme de bien, l'idée que j'avais de lui ne répondait pas à sa vertu, et s'accordait mal avec les progrès qu'il avait déjà faits dans les voies de Dieu.

Ce grand homme, qui prévoyait le renversement de toute sa famille, le regardait non pas comme un état de malheur et de disgrâce, mais comme une source de paix, de bonheur et de tranquillité qui ne pourrait plus lui être ravie. Il voyait venir la tempête, et, loin d'appréhender d'en être submergé, il s'assurait qu'elle allait le jeter dans le port du salut. Ces pensées le remplissaient de la plus douce consolation ; à la vérité il dissimulait les sentiments de son cœur, mais sa joie éclatait jusque sur son visage, et causait cet épanouissement avec lequel il me quitta, et dont la cause ne m'était pas connue. Je savais encore moins que je l'entretenais pour la dernière fois de ma vie, et qu'il n'y aurait plus que l'éternité bienheureuse qui devait un jour nous rejoindre.

J'allai enfin visiter le prince Jean, et quoique je ne doutasse pas que son aîné ne lui eût appris ce que j'avais à lui dire, je crus néanmoins devoir lui donner cette marque de considération et d'amitié. Je fus surpris en entrant chez lui d'y trouver presque tous ses frères, et plusieurs de ses neveux. Je craignis d'abord que quelque fâcheux évènement ne les eût rassemblés ; mais comme je leur trouvai cette même gaieté, et cet air aisé et agréable qui leur est ordinaire, je me rassurai, sachant d'ailleurs que l'union étroite qu'ils ont ensemble les

réunit souvent dans le même hôtel quoiqu'ils aient chacun leur palais séparé.

La conversation fut assez semblable aux précédentes : ils ne me parlèrent point du mémorial secret dont ils avaient connaissance, mais je vis bien que leur aîné ne leur avait rien laissé ignorer de notre dernier entretien. Le prince Jean me demanda s'il était vrai que deux jésuites et neuf chrétiens eussent souffert tout récemment le martyre dans le Tong-king. Je répondis que nous en avions reçu avis de Canton, et que nous en attendions le détail : il prit de là occasion de parler du bonheur des martyrs, et de la grâce singulière que Dieu leur fait de les conduire au ciel par une voie si courte.

— Mais qui oserait espérer une telle grâce, ajouta-t-il ?

Puis se tournant vers ses frères, il leur dit d'un air riant :

— Oh ! que nous sommes entrés bien à propos dans le bercail de Jésus-Christ ! un peu plus tard, la porte en était fermée.

Il faisait allusion au mémorial qui avait été présenté à l'empereur contre lui et contre ses frères ; comme on avait eu soin de me le cacher, je ne pouvais pas tout à fait comprendre ce qu'il voulait dire ; mais ayant remarqué quelques mouvements parmi les domestiques et qu'ils venaient souvent parler à l'oreille de leurs maîtres, je crus que quelque affaire les occupait et qu'il était temps de me retirer. Je me levai donc comme pour prendre congé d'eux ; mais le prince Jean, qui vit mon embarras, me dit aussitôt que le régulo leur père était parti le matin pour aller à la sépulture de ses ancêtres et que peu après son départ, l'empereur avait ordonné qu'on le fît venir au palais ; qu'à l'instant on avait couru après lui pour le faire retourner ; qu'il serait sans doute déjà arrivé au palais ; que selon les apparences l'empereur n'était pas content, et qu'ils s'étaient tous rassemblés pour en savoir des nouvelles à son retour : il me pria ensuite de le confesser dans sa chapelle. Ces princes ont enfin obtenu après beaucoup de prières la permission de recevoir Notre-Seigneur tous les huit jours : c'est une grâce qu'on ne pouvait pas refuser à des néophytes d'une conscience si

pure et que Dieu éclairait d'une façon si particulière.

Je me retirai la tristesse dans le cœur ; car je n'espérais rien de consolant de l'ordre qui était venu au régulo. Tous nos Pères jugèrent comme moi, que nous n'avions point d'autre parti à prendre que de recommander cette affaire à Dieu, et de nous conformer à sa sainte p.385 loi.

Le lendemain nous apprîmes ce qui s'était passé au palais. Dès que le régulo parut à la porte où est la garde intérieure, et où sont assis les grands, un des quatre gouverneurs, régulo du premier ordre, fils unique du frère aîné de l'empereur Cang-hi et président du tribunal des princes, fit mettre à genoux ce vieillard de soixante-dix-sept ans, et par ordre de Sa Majesté, il lui lut une longue liste rides fautes qu'avaient commises ses ancêtres : il lui reprocha que ceux de sa branche avaient été de tous temps les ennemis secrets de la branche régnante. Venant ensuite à ses fautes personnelles, on avouait qu'il s'était bien comporté pendant les dix années qu'il exerçait la charge de général dans la province de Leao-tong ; mais qu'ayant été fait chef de bannière, il était tombé dans plusieurs fautes qu'on lui détailla ; entre autres, que quand l'empereur défunt déposa le prince héritier, et demanda aux grands leurs suffrages pour en élire un autre, il avait donné le sien au huitième ago [1] : que quoiqu'il fût du conseil d'État, il se dispensait d'y assister, et que tout récemment ayant appris la mort du beau-père du neuvième ago, il avait soupiré, levé les yeux au ciel, et envoyé des officiers faire des compliments de condoléance à sa famille, quoiqu'il ne pût ignorer que ce seigneur était mort dans la disgrâce de l'empereur ; que pour ces fautes on le destituait de sa dignité, on le privait de ses appointements, et on lui ordonnait de partir dans dix jours avec toute sa famille, ses femmes, ses enfants et ses petits-fils pour aller demeurer à Yeou-oué [2]. Parmi ceux qui se trouvèrent présents,

[1] C'est le huitième fils de l'empereur défunt ; tous les grands de l'empire, tartares et chinois, lui donnèrent leurs suffrages pour être prince héritier ; ainsi cette faute, si c'en est une, était commune à tous.

[2] Yeou-oué est un petit lieu où il y a une garnison de soldats tartares, à quatre-vingt-dix lieues à l'ouest de Pékin, un peu au-delà de la Grande Muraille.

lorsqu'on lui intima un ordre si sévère, il y avait beaucoup de parents et d'amis ; mais ils dissimulèrent leur douleur le mieux qu'ils purent : le moindre signe de compassion qu'ils eussent donné leur eût été aussi préjudiciable qu'à celui qu'ils plaignaient avec tant de raison. Les courtisans virent clairement que toutes ces fautes qu'on faisait revivre depuis tant d'années n'étaient qu'un prétexte pour couvrir le véritable motif d'un traitement si dur : car, nonobstant toutes ces prétendues fautes qu'on n'ignorait pas il y a deux ans, on n'avait pas laissé de l'élever à un nouveau degré d'honneur.

Le régulo, qui avait vécu tant d'années à la cour dans les premières charges, et avec la réputation la plus saine, souffrit impatiemment des reproches si peu mérités. Il commençait déjà à se justifier d'une manière un peu vive, et il lui échappa même certaines expressions, où il entrait du dépit, et qui eussent été interprétées en mauvaise part : c'est pourquoi le président, qui était son ami, et qui devait porter sa réponse à l'empereur, craignant que l'accablement d'affliction où il était ne le fît tomber dans une faute véritable, lui ordonna de se lever et de penser à loisir à ce qu'il avait à répondre : il supposa le besoin qu'il avait d'aller changer d'habit à cause de la chaleur ; mais ce n'était qu'un prétexte pour lui laisser le temps de rentrer en lui-même, et de mesurer mieux ses termes. A son retour il fit un extrait de la réponse du régulo dont il ne prit que ce qu'il y avait de plus raisonnable, et il en fit aussitôt le rapport à l'empereur ; mais Sa Majesté ne fit aucune réponse ; ainsi le vieillard, après avoir attendu longtemps, fut obligé de se retirer dans sa maison où l'on était déjà informé de ce qui venait de lui arriver.

Presque tous ses fils le reçurent à sa porte ; et d'un air gai et content ils le prièrent de ne point s'affliger inutilement et de conserver sa santé, l'assurant qu'ils le suivraient partout avec joie et qu'ils feraient en sorte qu'il ne manquât jamais de rien. Ensuite le prince aîné portant la parole au nom de tous, lui demanda en grâce qu'il permît à ses autres frères qu'il n'avait point vus depuis qu'ils étaient chrétiens, savoir le troisième, le dixième et le onzième, de paraître en sa

présence :

— Allez, répondit le régulo, appelez-les vous-même.

Comme ils n'étaient pas éloignés, et qu'ils attendaient la réponse que ferait leur père, ils ne furent pas longtemps sans paraître. Cette entrevue donna quelques instants de joie, et dissipa d'abord la tristesse que causait leur exil. Le régulo lui-même oublia pour un moment son infortune, et, prenant un air agréable :

— Nous avons, dit-il, dans notre famille un péché originel.

Il voulait parler des reproches qu'on lui avait faits sur les fautes de ses ancêtres ; p.386 après quoi il alla se reposer de la fatigue qu'il avait eue à essuyer au palais, et qui en effet devait être pénible pour un homme de son âge, tandis que ses enfants iraient mettre ordre à leurs affaires pour se disposer au départ.

Le lendemain, sur les huit heures du matin, le régulo retourna au palais, et porta un mémoire apologétique qu'il avait fait faire pendant la nuit ; je n'en sais pas le contenu mais à peine fut-il parti que son fils aîné, qui portait déjà le nom de François-Xavier, vint à l'église demander avec empressement le baptême :

> — Il est à craindre, dit-il, que l'empereur, touché des longs services et du grand âge de mon père, ne lui remette la peine de l'exil ; si cela était, je désespérerais presque de ma conversion : il reviendrait du palais chargé de tant d'ordres pour arrêter la progrès de la religion dans notre famille, que mes autres frères et moi serions liés par de nouvelles chaînes bien plus difficiles à rompre. Il n'y a plus à délibérer, je veux désormais vivre et mourir chrétien, et ne pas abuser davantage de la bonté et de la patience de Dieu qui m'attend depuis si longtemps.

Il reçut donc cette grâce, de même que son neveu, fils du huitième frère, et chef de sa famille depuis la mort de son père, qui n'a pas eu le même bonheur. C'est un jeune prince de vingt-six ans, qui réunit en sa personne les plus belles qualités de l'esprit et du corps ; et ce qui est

infiniment plus estimable, qui est rempli des plus grands sentiments de religion. Il y a longtemps qu'il imitait ses oncles dans leurs pratiques de zèle. Il avait instruit tous ceux de sa maison, et plusieurs avaient déjà été baptisés. Après ces deux princes, trois domestiques du second fils qui devaient accompagner leur maître dans leur exil, furent aussi régénérés dans les eaux du baptême.

Pendant ce temps-là le régulo présentait son mémoire au président du tribunal des princes mais il fut fort surpris d'entendre les nouveaux reproches que ce président lui fit de la part de l'empereur :

> — Le sixième et le douzième de vos enfants, lui dit-il (ce sont les princes Louis et Joseph), ont embrassé la loi chrétienne, et ont fourni de l'argent pour bâtir une église ; vous en avez encore d'autres qui ont imité leur exemple : que n'employiez-vous votre autorité pour les en détourner, ou que ne les déféries-vous à l'empereur ? On saura les ranger à leur devoir, puisque vous ne savez pas les gouverner.

Le régulo répondit qu'à la vérité le troisième, le dixième et le onzième de ses enfants s'étaient faits chrétiens, mais qu'il avait ignoré leur dessein, et qu'aussitôt qu'il en avait été informé, il les avait chassés de sa présence, et que pendant trois ans entiers il avait refusé de les voir : que s'il ne s'était pas fait leur délateur, c'est qu'il n'avait ni assez d'esprit ni assez de capacité pour discerner si cette loi est vraie ou fausse. Ces excuses furent inutiles : on lui tourna le dos, et on le laissa là, jusqu'au soir.

Le septième, il retourna encore au palais, et il y demeura presque tout le jour aussi inutilement que la dernière fois :

> — Allez, partez, lui disait-on, corrigez-vous, et l'empereur vous fera grâce.

Mais on ne lui disait pas de quoi il devait se corriger. Le même jour j'allai dès le matin à l'église des Pères portugais, me doutant bien que j'y trouverais quelques-uns de ces princes chrétiens, qui m'instruiraient de l'état ou étaient les choses. Effectivement j'y trouvai les princes

Jean, François, Paul et Jean-Baptiste, avec le fils unique du prince Paul, âgé de dix-sept ans, qui attendait qu'on lui conférât le saint baptême. Quoiqu'il l'eût demandé plusieurs fois et avec de grandes instances, on le lui avait toujours différé, soit à cause de son âge, et du danger qu'il y avait qu'il ne se laissât pervertir par les autres princes du même sang encore infidèles, soit parce qu'il demeurait encore chez le régulo son grand-père, qui l'avait élevé dès le berceau, qui l'aimait tendrement, et qui eût porté les choses à quelque éclat, s'il eût su qu'il était chrétien. D'ailleurs il n'était pas inutile chez le régulo ; il parlait à ce vieillard avec une liberté que tout autre que lui n'eût osé prendre, et il l'entretenait sans cesse des vérités de la religion : un jour il l'avertit que le médecin qu'il entretenait dans sa maison venait de mourir (c'était un vieux chrétien de la province de Houquam) ; le régulo lui répondit en se servant de l'expression ordinaire des chrétiens, savoir, que Dieu l'avait recueilli.

> — Oui, reprit le jeune homme. Dieu l'a recueilli mais ii faut savoir que nous mourrons tous comme lui, grands et petits, jeunes et vieux, personne ne peut éviter la mort : mais tous iront-ils dans le même endroit ? L'enfer est la demeure éternelle des infidèles, qui ont refusé le baptême et rejeté la loi de p.387 Dieu : les chrétiens iront au ciel où ils jouiront d'éternelles délices. Oh ! si vous saviez ce que c'est que l'enfer ! nulle expression n'en peut égaler l'horreur.

Le régulo, qui ne voulait pas essuyer le reste du sermon de ce jeune prince, lui imposa silence ; mais il n'en était pas plus timide, et il saisissait toutes les occasions de lui remettre devant les yeux les grandes vérités du christianisme.

Pendant qu'on disposait toutes choses pour la cérémonie, la nouvelle se répandit que l'empereur remettait la peine de l'exil au régulo, et qu'il se contentait de le dépouiller de sa dignité. Quoique cette nouvelle se trouvât fausse dans la suite, elle devait, ce semble, causer un mouvement de joie ; cependant les princes l'écoutèrent froidement, et y parurent peu sensibles. Celui qui était près d'être

baptisé, craignit qu'on ne prit de là occasion de différer encore son baptême :

> — Tout va bien aujourd'hui, dit-il, et demain tout ira mal ; je ne veux pas courir le risque de sortir de Pékin sans avoir reçu le baptême ; peut-être que je n'en trouverais plus l'occasion.

Il fallait donc le satisfaire au plus tôt. La cérémonie se fit par le père Fridelli, jésuite allemand, dans une grande sacristie bien ornée. Le prince Jean fut le parrain, et donna au jeune prince le nom de Michel comme il le souhaitait, à cause de la dévotion particulière qu'il avait envers cet archange. Après la cérémonie nous entrâmes tous à l'église pour y adorer Notre-Seigneur ; et comme on se retirait, le nouveau néophyte alla seul à la chapelle de son saint patron pour y faire sa prière, puis il vint nous rejoindre dans la salle : là il se mit à genoux aux pieds du Père qui l'avait baptisé, pour le remercier ; il donna les mêmes marques de reconnaissance aux autres Pères qui avaient été présents, à son parrain, à son père, à son oncle, et au prince Jean-Baptiste, son cousin germain. Le père Fridelli lui donna, selon la coutume, un chapelet, une croix et une image qu'il reçut à genoux avec beaucoup de respect et d'actions de grâces.

On l'obligea après de s'asseoir avec tous les autres pour boire le thé, ce qu'il ne fit que par complaisance ; car il était dans l'impatience de sortir de la salle, pour aller aussi remercier les catéchistes : il n'y eut pas jusqu'aux domestiques des Pères, et à tous ceux qu'il crut avoir contribué à son bonheur, à qui il ne donnât des marques d'amitié et de reconnaissance ; et quoiqu'il sût qu'il était fort au-dessus d'eux par sa naissance, ii les regardait dès lors comme ses frères en Jésus-Christ.

Pardonnez-moi, mon révérend Père, ce petit détail, je crois que, loin de le désapprouver, vous admirerez comme moi qu'un jeune prince, dans les fâcheuses circonstances où il se trouvait, près de partir pour un exil très rude, et peut-être sans espérance de retour, fût si attentif à de simples devoirs de bienséance, et aussi peu embarrassé, que s'il ne se fût agit après cela, que d'aller faire un tour à sa maison de campagne.

Le régulo, qui s'attendait toujours à quelque favorable retour du côté de l'empereur, alla au tribunal des princes pour s'informer si Sa Majesté ne s'était point radoucie. Il eut pour toute réponse que l'empereur avait vu son mémoire, et qu'il n'avait qu'à partir et sans délai. Sur cela le régulo ne prenant plus conseil que de lui-même, crut que pour apaiser l'empereur ii devait lui livrer ceux qui étaient devenus l'objet de sa colère et de son indignation, afin qu'il en fît telle justice qu'il lui plairait. C'est une coutume établie chez les Mantcheoux, de livrer leurs enfants à l'empereur, quand il se plaint de leur conduite. Aussitôt qu'il fut de retour à son hôtel, il envoya chercher ses fils et ses officiers, il fit apporter des chaînes, et d'un signe de main il ordonna qu'on les mit au prince Jean, qui les reçut sans dire un seul mot ; il indiqua de même le prince Paul ; l'officier s'approcha pour le lier ; mais ce prince, repoussant de la main les chaînes, dit d'un ton ferme, qu'il n'avait offensé ni le ciel, ni la terre, ni l'empereur, ni son père ; et qu'il priait du moins qu'on lui dît pour quelle raison on voulait l'enchaîner. Son père ne répondit rien, et, se contentant de baisser les yeux, son silence faisait assez connaître l'embarras où il se trouvait : sur quoi le prince Jean prenant la parole

> — Ne voyez-vous pas, lui dit-il, que tout notre crime est d'avoir embrassé la religion chrétienne ?
>
> — C'est cela même, reprit le prince Paul, que je voulais qu'on me dît clairement ; je recevrai volontiers ces chaînes pour une si bonne cause ;

et, de la même main qu'il les avait rejetées, il les reprit, et aida à se les mettre. Le prince François, qui dès sa jeunesse avait un commencement de surdité, p.388 n'entendit pas bien ce qui se disait mais, jugeant du traitement qu'on lui préparait par ce qu'il voyait, il n'attendit pas qu'on vînt à lui ; il sortit de sa place, et alla se présenter aux officiers qui, sans autre ordre, le lièrent comme ses deux frères.

A la fin de cette scène, le régulo se leva et retourna au palais de l'empereur pour y rendre compte de ce qu'il venait de faire. Avant que de partir, il ordonna à un de ses officiers infidèles d'aller dans tous les

hôtels de ses enfants, et d'enjoindre à leurs domestiques qu'ils eussent à détruire promptement les chapelles et les oratoires, et à ramasser les images, les croix, les chapelets, pour les reporter à l'église.

Pendant que le régulo était au palais, les trois princes chrétiens, qui restèrent avec leurs gardes, ne doutaient pas qu'on ne les conduisît bientôt au tribunal des princes pour y subir l'interrogatoire. Rien ne leur faisait plus de plaisir, car longtemps auparavant, qu'on jouissait d'une paix profonde, ils avaient résolu de présenter à ce même tribunal un mémorial pour y rendre compte de leur religion, dont on parlait si différemment sans la connaître : ils prétendaient en démontrer la vérité aux autres princes, leur faire sentir la nécessité où ils étaient de s'y soumettre, et leur remettre devant les yeux que, puisqu'on l'avait examinée et approuvée tant de fois au tribunal des rites, il serait injuste d'inquiéter ceux qui l'embrassaient. Les missionnaires, qui avaient su cette résolution, s'y opposèrent, dans la crainte qu'on ne la prît pour une insulte, et qu'à ce sujet il ne s'élevât une persécution qui aurait pu ébranler les nouveaux néophytes encore faibles dans la foi.

Les princes entrèrent pour lors dans ces raisons de prudence ; mais ils crurent qu'elles cessaient dans les circonstances présentes, et que le temps était venu de rendre un témoignage public aux vérités de la religion. Le prince Jean et le prince Paul s'entretenaient de la sorte, tandis que le prince François, qui se promenait dans la salle, montrant ses chaînes à ses domestiques et à ceux de son père :

> — Vous voyez ces fers, leur disait-il, je les estime plus que toutes les richesses de l'univers ; gardez-vous bien de me plaindre ou d'appréhender pour vous le même sort : le plus grand bonheur qui puisse vous arriver, c'est d'être enchaînés et de souffrir comme nous pour la cause de Jésus-Christ. On nous a condamnés à l'exil : ah ! plût à Dieu que ce fût à la mort ! Quel plaisir serait-ce pour nous de voir abréger le chemin du ciel, d'être tout d'un coup délivrés des misères de cette vie, et transportés dans ce lieu de délices où Dieu même emploie toute sa puissance à récompenser ses saints !

Il parlait encore, lorsqu'un de ses domestiques, envoyé par la princesse son épouse, vint l'avertir de l'ordre qu'avait donné le régulo d'enlever les images, les croix, et les autres symboles de la piété chrétienne. Il ne répondit qu'en récitant d'un ton ferme le premier précepte du décalogue : Vous adorerez, le Seigneur votre Dieu, et ne servirez que lui seul ;

> — Qu'on ne touche à rien, ajouta-t-il, avant que ces chaînes tombent par ma mort, ou que j'en sois délivré d'une autre manière ; moi-même je mettrai ordre à tout.

Le prince Jean-Baptiste, qui était présent, fit une réponse un peu plus dure : il en fut repris doucement par le prince Jean son oncle :

> — Faites attention, lui dit-il, que nous devons plus que jamais ménager la faiblesse de nos domestiques chrétiens ; il faut si peu de chose pour affaiblir leur courage, surtout lorsqu'ils voyent leurs maîtres couverts de chaînes ; ce ne sont encore que de jeunes arbres qu'on vient de transplanter ; le moindre vent peut les abattre.

Cependant le régulo, qui était allé au palais afin de demander à qui l'empereur souhaitait qu'il remît ses enfants pour en faire justice, ne fut pas reçu comme il l'espérait ; le président, l'ayant entendu, ne parut pas content de sa démarche, soit que, connaissant la fermeté de ces trois illustres néophytes, il vît bien qu'ils ne reculeraient pas, et qu'on s'engagerait avec eux dans une dispute de laquelle il serait difficile de sortir avec avantage, soit qu'il craignît que l'empereur ne poussât l'affaire trop loin, et qu'ensuite venant à s'en repentir, il ne le rendît responsable de sa trop grande sévérité ; soit par quelque autre motif que j'ignore, il ne voulut jamais se charger d'en faire le rapport à Sa Majesté :

> — Tout est fini, lui dit-il, vous êtes instruit de la sentence qui a été portée, il ne vous reste plus d'autre parti à prendre que celui d'obéir, et de vous corriger vous et vos enfants.

Comme on lui ajouta, qu'en cas d'amendement ils seraient tous

avancés, mais p.389 qu'autrement ils seraient punis sévèrement ; il ne s'agissait plus que de savoir de quoi il fallait se corriger, et c'est ce qu'on ne voulut jamais lui dire.

Le régulo, ne se voyant pas plus avancé par une démarche qui avait tant coûté à sa tendresse, retourna à son hôtel, et fit ôter les chaînes à ses enfants sans leur dire un seul mot. Le prince Xavier, son aîné, prit cette occasion de lui représenter de nouveau ce qu'il lui avait déjà dit tant de fois, que de toutes les familles de Pékin, il n'y en avait aucune qui eût reçu de Dieu des faveurs plus singulières ; que le traitement qu'on lui faisait ne devait pas lui paraître une disgrâce mais qu'il devait le regarder comme un effet de la miséricorde infinie de Dieu, qui cherchait à le sauver par la voie des souffrances. Animé qu'il était de ce feu divin, qu'il venait de recevoir au baptême, il continua de dire à son père les choses les plus touchantes.

Le prince Jean, les larmes aux yeux, regrettait la perte de ses chaînes, et l'occasion qu'il avait manquée de souffrir le martyre. Il voulut parler, mais sa faiblesse et les sanglots lui coupèrent la parole. Le prince Paul son cadet, y suppléa :

> — A ce trait, dit-il, ne reconnaissez-vous pas le monde qui a été jusqu'ici votre idole ? Quoi de plus ingrat ! il oublie les plus longs et les plus importants services. Quoi de plus injuste ! ce n'est nullement la raison qui le conduit. Quoi enfin de plus trompeur ! il n'a que des apparences qui éblouissent. Mais, nous donnât-il des biens réels, quelle en est la solidité ? tout ce qu'il a, et ce qu'il peut donner, n'est qu'une vapeur qui se dissipe à l'instant, et dont à la fin il ne reste qu'un souvenir inutile. Dieu, au contraire, est grand, libéral dans ses dons, magnifique dans ses promesses, et fidèle à les exécuter. Voulez-vous tout à coup goûter une paix que rien ne puisse altérer et vous remplir d'une force supérieure à tous les évènements ? Attachez-vous uniquement à Dieu ; adorez-le, servez-le de la manière dont il veut être adoré et servi ; en un mot, faites-vous chrétien ; vous avez avoué tant de fois

> que cette religion est bonne. Dites-moi, y en a-t-il quelque autre qui soit capable de donner ce zèle et cette ardeur que vous nous voyez, qui nous fait pleurer et gémir depuis si longtemps sur le danger où vous êtes de vous perdre éternellement ? Eh ! que vous servira-t-il d'avoir eu ce grand nombre d'enfants que vous aimez avec tant de tendresse, s'il arrive que vous soyez éternellement séparé d'eux, pour n'avoir pas voulu reconnaître et servir le même maître ?

Le régulo se voyant ainsi assailli de tous côtés, porta les deux mains à la tête, et s'appuyant contre la muraille, il y demeura attaché sans répondre un seul mot. Cette posture fit connaître à ses enfants qu'il ne les écoutait pas volontiers et que le temps de sa conversion n'était pas encore venu ; ce qui les obligea de se retirer.

Si on a dit de saint Augustin que le fils de tant de larmes ne pouvait pas périr, n'avons-nous pas raison d'espérer que Dieu accordera enfin la conversion de ce bon vieillard aux larmes, aux prières, aux jeûnes, aux austérités et aux aumônes de ses enfants ? Nonobstant l'effort de cette persécution domestique, qui ne pouvait être ignorée de personne, neuf femmes de la même maison, toutes bien instruites, et sur le point de suivre leurs maîtresses en exil, vinrent à l'église de la Sainte Vierge demander et recevoir le saint baptême.

Cependant presque tous les parents du vieux régulo lui conseillèrent de ne plus avoir recours aux mémoriaux ni aux apologies ; qu'il lui fallait tenter une autre voie plus capable de fléchir la colère de l'empereur ; c'était d'aller encore au palais, d'implorer sa clémence et d'y rester dans une posture humiliée, jusqu'à ce qu'il eût reçu quelque réponse ; qu'on ne manquerait pas d'avertir secrètement Sa Majesté de l'état d'humiliation où il se tiendrait ; et que sans doute, touchée de son grand âge, de ses longs services, et des marques de son repentir, elle prendrait des sentiments de bonté et de douceur à son égard, et que le pardon ne tarderait pas à venir.

Le régulo n'était pas éloigné de prendre ce parti ; ses enfants chrétiens l'appréhendaient fort, sans oser néanmoins ouvrir la bouche

pour l'en détourner ; ils se contentaient de conjurer la tempête par leurs continuelles prières, car ils désespéraient de sa conversion, s'il obtenait quelque adoucissement à sa peine, qui lui rendît la liberté de demeurer à la cour. Dieu permit qu'un ami du régulo, en qui il avait une entière confiance, désapprouvât fort ce dessein comme indigne de son âge, de son rang, de sa réputation et de ses services ; ainsi p.390 il ne fut plus question de retourner au palais.

Comme il n'y avait point eu de défense de visiter cette famille avant son départ, presque tous leurs proches, leurs alliés et leurs amis s'acquittèrent de ce devoir ; c'était un flux et reflux continuel de seigneurs qui inondait le quartier ; nous n'osâmes pas aller les voir, parce que nous étions instruits qu'il y avait des gens postés pour épier tous ceux qui entreraient dans leurs maisons. Le parti que je pris fut de leur écrire une lettre en langue tartare sans la signer, où je tâchais de les fortifier en leur inspirant les sentiments qu'ils devaient prendre dans des conjonctures si tristes ; je l'adressai au prince Jean, et je la lui envoyai par un catéchiste qui lui portait de ma part quelques présents de dévotion. Ce catéchiste avait un talent rare de bien parler de Dieu, et il était accoutumé à voir de grands seigneurs. Il savait que ces princes étaient chrétiens, mais il ne les avait jamais vus ; il les visita l'un après l'autre. Quand il vint me rendre compte de la commission dont je l'avais chargé, je trouvai un homme transporté hors de lui-même.

> — Ah ! mon Père, s'écria-t-il, dans une espèce d'enthousiasme, chez quelles personnes m'avez-vous envoyé ? Eh ! quelles paroles de consolation pouvais-je porter à des gens qui ne respirent que les croix et les souffrances ? J'ai vu des saints qui parlent de Dieu avec une éloquence toute divine ; je n'ai eu autre chose à faire qu'à les écouter et à admirer la vivacité de leur foi ; ils ne tiennent à aucune des choses de la terre ; ce qui les touche uniquement, c'est que dans le lieu de leur exil, ils n'auront point de missionnaires pour leur administrer les sacrements. Vous ne sauriez croire

avec quel sang-froid ils m'ont entretenu de leur départ ; non, si je n'avais pas vu moi-même ces seigneurs, je n'aurais jamais ajouté foi à tout ce qu'on aurait pu me dire de leur courage et de leur vertu.

Ce même jour le prince François dépêcha un de ses eunuques aux missionnaires pour leur demander la permission de catéchiser et de baptiser dans le lieu de son exil, où il ne prétendait pas, disait-il, aller inutilement, et il les priait de lui envoyer de toutes les églises le plus qu'on pourrait trouver de petites images, de croix et de chapelets. Que ne doit-on pas attendre du zèle de ce fervent néophyte, qui part pour une terre étrangère, animé de la plus ardente charité pour le salut de ceux qu'il y trouvera ? Un de nos Pères lui ayant témoigné combien il était touché de ce qu'il était devenu un peu sourd : il lui répondit qu'au contraire, il remerciait le Seigneur de lui avoir envoyé cette infirmité parce que, comme elle le rendait inutile pour le monde, elle lui laissait une liberté entière de penser à Dieu, et de ne servir que lui.

Le lendemain, le régulo envoya chercher la princesse Françoise, épouse du prince Joseph ; pendant son absence, il dépêcha un de ses officiers infidèles avec ordre de visiter sa maison, et de pénétrer même jusque dans la chambre de la princesse, d'y ramasser tout ce qu'il y trouverait de croix, de chapelets et d'images, et de les brûler au milieu de la cour.

Cet ordre sacrilège fut exécuté ponctuellement ; tout était déjà consumé lorsque la princesse retourna à son hôtel. A la vue de ce monceau de cendres, elle pensa tomber en défaillance, et elle exprima sa douleur par les cris les plus lamentables ; ce qui fit croire aux voisins qu'une douleur si excessive ne pouvait être que l'effet du déplaisir que lui causait l'exil ; elle ne se consola que quand ses beaux-frères chrétiens lui eurent promis de la dédommager de sa perte en partageant avec elle ce qu'ils avaient. Ils firent en même temps réflexion que le régulo pourrait ordonner une semblable visite dans leurs maisons ; et pour ne point exposer les croix et les images qui leur restaient à être profanées par des mains idolâtres, ils renvoyèrent les

plus grandes à l'église et ne gardèrent que les plus petites, ou celles qui pouvaient aisément se cacher. Après quoi ils allèrent tous ensemble exhorter de nouveau leur père à embrasser le christianisme ; mais ils ne purent rien gagner sur son esprit. Cette journée finit par le baptême de trois domestiques d'un de ses enfants catéchumènes. Le jour suivant, il y en eut encore quelques-uns de baptisés, et d'autres qui se purifièrent dans le sacrement de la pénitence.

Le 13, le régulo et tous ses enfants devant aller à la sépulture de leurs ancêtres, et étant obligés de passer près de l'église des Pères portugais, qui était sur leur chemin, le prince Paul, le prince Jean et le prince Michel partirent de grand matin, vinrent à l'église, y entendirent la messe et reçurent Notre-Seigneur ; le deuxième fils du second fils du régulo y reçut $_{p.391}$ le baptême et fut nommé Jean-Baptiste, comme son cousin ; son père était toujours catéchumène ; il souhaitait fort d'être baptisé avant que de partir, mais le soin de ses affaires domestiques, que les autres négligeaient, l'engagea dans tant de délais, qu'il en perdit l'occasion.

Ce même jour, vingt dames suivantes des maisons de ces princes vinrent se confesser ; enfin tous ceux qui avaient la liberté de sortir, quelque embarras qu'ils eussent d'ailleurs, trouvaient le temps de venir à l'église. Il y eut même une princesse qui dans la crainte qu'aucun des missionnaires ne pût aller chez elle, se rendit à l'église des femmes avec ses suivantes, aimant mieux s'exposer à la censure et à la malignité des discours publics, que de partir sans le secours des sacrements.

Le 14, un Père portugais alla de grand matin chez le prince Xavier ; il était incommodé, de même que la princesse Thérèse ; l'un et l'autre entendirent la messe et y communièrent, ainsi que le prince Pierre leur second fils, la princesse Agnès leur belle-fille, et plusieurs autres personnes qui devaient partir le lendemain pour leur exil.

Au même temps, le père Joseph Suarès, vieillard vénérable, qui travaille depuis si longtemps dans cette vigne du Seigneur, se rendit à la chapelle de la Sainte Trinité chez le prince Paul, où toutes les

princesses chrétiennes du quartier l'attendaient : il fut souvent interrompu pendant la messe par les larmes et les soupirs de ces illustres dames. Quand il les eut communiées, il leur fit un petit discours propre au temps et aux circonstances présentes, dans lequel il les anima à souffrir généreusement leur exil pour Jésus-Christ. Il leur montra surtout que leurs peines étaient passagères, mais que la récompense qui leur était destinée n'aurait jamais de fin ; que Dieu traitait ainsi ses fidèles serviteurs pour les détacher des biens périssables de la terre, et qu'elles devaient sans cesse le remercier de ce qu'il les avait choisies préférablement à tant d'autres, pour servir de modèles aux personnes de leur sexe.

Après qu'il eut achevé, elles se prosternèrent toutes jusqu'à terre pour lui faire leurs remerciements, et elles le supplièrent de les recommander souvent au Seigneur, surtout quand il célèbrerait les saints mystères. Le Père le leur promit, en leur demandant à son tour le secours de leurs prières, auxquelles il avait une vraie confiance ; il les leur demandait principalement lorsqu'elles apprendraient la nouvelle de sa mort :

> — Car enfin, ajouta-t-il, à mon âge, elle ne doit pas être éloignée ; je ne m'attends plus à vous revoir que dans l'éternité.

A ces mots les sanglots et les soupirs recommencèrent ; le père, qui en fut attendri, sortit aussitôt de la chapelle. Comme il traversait la grande cour, il y trouva le prince Jean, le prince Paul et le prince Michel, qui l'attendaient pour lui dire les derniers adieux ; saisis de douleur, ils ne purent s'exprimer que par leurs soupirs et par un silence beaucoup plus éloquent et plus expressif que les discours les plus animés. Rien n'a pu arracher des larmes à ces généreux néophytes que la séparation de leur pasteur. Le père, qui voyait renverser en un instant l'ouvrage de tant d'années, et s'évanouir les espérances qu'il fondait sur les exemples de tant d'illustres chrétiens, pouvait-il n'y être pas sensible ? Il n'y a que ceux qui ont à cœur le salut des âmes, qui sentent ce qu'il en coûte dans ces sortes d'occasions ; ceux qui y sont indifférents ne le

comprennent pas de même.

Le 15, le régulo partit pour se rendre au lieu de son exil, avec ses enfants, ses petits-fils, ses arrière-petits-fils au nombre de trente-sept, sans compter les princesses, femmes ou filles, qui égalaient presque ce nombre, et environ trois cents domestiques de l'un et de l'autre sexe, dont la plus grande partie avait reçu le baptême ; plusieurs autres étaient encore catéchumènes ; faute de temps, ils ont été obligés d'attendre qu'ils fussent arrivés au terme de leur voyage pour se faire baptiser.

Je ne finirais point si je voulais entrer dans le détail de ce qui concerne les dames chrétiennes, et vous raconter ce qui s'est passé avant et après leur baptême ; elles ne cédaient en rien aux princes leurs époux, soit pour la vivacité de leur foi, soit pour la rigueur de leurs austérités, soit pour l'ardeur de leur zèle à instruire des vérités de la religion les personnes de leur sexe. Deux jours avant leur départ, le bruit se répandit qu'il y avait ordre de visiter exactement tous les équipages au passage de la grande muraille. Sur cet avis, ces dames cachèrent tout ce qu'elles pouvaient de leurs meubles de dévotion, dans $_{p.392}$ les doublures de leurs habits, dans les chevets de lit et dans les autres choses qu'elles croyaient n'être point sujettes à la visite. Deux d'entre elles, qui ne pouvaient cacher aisément les cilices dont elles usaient, paraissaient fort affligées de ne pouvoir les emporter, leur confesseur les consola en leur faisant dire, que les fatigues du voyage qu'elles entreprenaient pendant les ardeurs de la canicule, et les montagnes affreuses qu'elles auraient à traverser, leur tiendraient lieu de cilice, et qu'il leur suffisait d'endurer toutes ces peines avec patience et résignation à la volonté de Dieu.

Que n'aurais-je pas encore à vous dire des domestiques de ces princes ! quoiqu'ils n'aient pas eu les mêmes difficultés à vaincre, les miséricordes du Seigneur n'ont pas moins éclaté devant et après leur conversion, du moins dans plusieurs, dont je pourrais rapporter une infinité de traits édifiants. Mais aussi comment n'auraient-ils pas été touchés, lorsqu'ils comparaient leurs maîtres infidèles à ces mêmes

maîtres devenus chrétiens, et qu'ils voyaient le changement extraordinaire que la grâce avait fait dans leurs personnes ? On sait ce que peut l'exemple pour nous porter au bien ; mais il a beaucoup plus de force quand il se trouve dans des personnes du premier rang et d'un mérite rare. Les princes et les princesses qui l'ont donné aux autres, ne l'ont pas eu pour eux-mêmes. Aussi je ne doute point que Dieu ne choisisse parmi eux ces redoutables témoins, qu'au jour de ses vengeances il opposera aux grands de la terre, lesquels, nés dans le sein du christianisme, comblés de grâces, environnés de bons exemples, ne pensent à rien moins qu'à l'affaire de leur salut, et qui se trouvent, à l'heure de la mort, presque sans autre mérite que celui de n'avoir pas fait tout le mal qu'ils pouvaient faire.

Le jour même que ces illustres exilés arrivèrent au terme qui leur était marqué, le prince François-Xavier passa à une meilleure vie à l'âge de cinquante-neuf ans. Quand il partit, il se sentit fort oppressé d'un asthme qu'il avait depuis quelques années ; nous apprîmes la nouvelle de sa mort au retour des porteurs de chaises dont il s'était servi. Quoique ce fussent des infidèles, ils ne cessaient de louer sa patience et la douceur avec laquelle il les avait traités. Le prince Paul écrivit au père Suarès la lettre suivante :

> « Je suis en peine de la santé des pères Suarès, Fridelli, Kegler, Parennin, Slavicek, Bouvet, et de tous vos autres Pères. Il n'y a qu'un peu plus d'un mois que je vous ai quittés, et ce temps m'a déjà paru une année. Par la grâce de Dieu, il ne nous est arrivé aucun accident durant notre voyage. Le seizième de la sixième lune, à deux heures après midi, Dieu appela à lui notre frère François-Xavier ; un vomissement de sang lui ayant ôté l'usage de la parole, il ne lui était pas possible de réciter les prières ordinaires ; mais, nous voyant à ses côtés, il nous faisait signe de la tête qu'il entendait celles que nous récitions pour lui ; c'étaient les prières des agonisants ; cinq jours auparavant il lui avait pris un vomissement semblable, et pour lors il nous pria instamment

de dire les prières que les chrétiens ont accoutumé de réciter pour ceux qui sont à l'article de la mort ; il fit son acte de contrition, et nous témoigna par ses larmes la douleur qu'il ressentait de ses péchés. Selon que je puis juger, je crois que Dieu lui a fait miséricorde : je prie cependant tous vos pères de dire la messe à l'autel privilégié, et de réciter les autres prières de l'Église pour notre frère François-Xavier : ce sera un double bienfait, s'ils veulent bien lui accorder leurs suffrages, aussitôt que vous les aurez informés de sa mort.

Quoique j'aie peu souffert dans ce voyage, cependant comme il s'est fait avec beaucoup de précipitation, je crains bien d'avoir commis plusieurs fautes : je supplie tous les pères de prier Dieu qu'il me les pardonne ; qu'il me fasse la grâce de bien garder ses commandements, et qu'il me donne la force de vaincre les ennemis de mon salut. J'aurais bien d'autres choses à dire que le pinceau ne peut achever ; vous en pourrez juger par celles que j'ai dites.

Paul, dixième de la famille, a écrit, cacheté le 23 de la dixième lune.

Michel vous salue aussi.

La nouvelle de cette mort nous causa plus de joie que de douleur, parce qu'il nous parut qu'elle devait être très précieuse aux yeux de Dieu. Quel bonheur, disions-nous, pour ce prince ! Après trois ans de préparation, il est baptisé le 6 de juillet ; le 14 il reçoit le corps de Notre-Seigneur il part le 15 pour le lieu du son exil ; il en bénit Dieu : il souffre avec p.393 une patience héroïque les fatigues d'un voyage pénible, dans une saison affreuse, et attaqué d'une maladie mortelle ; il ne cesse de pleurer ses péchés ; enfin le 4 du mois d'août, jour de son arrivée au terme de son exil, il sort de cette vie mortelle, pour aller recevoir dans le ciel, ainsi qu'il y a lieu de l'espérer, la récompense de ses souffrances et de ses vertus.

Je me flatte, mon révérend Père, que vous n'oublierez pas dans vos

saints sacrifices de prier le Seigneur pour cette mission désolée, pour cette famille en particulier, et pour moi qui en ai plus besoin que personne, et qui suis avec beaucoup de respect, etc. »

@

Lettre du père Parennin

au père ***

@

Suite de l'histoire d'une famille de princes chinois, chrétiens et exilés.

A Pékin, ce 20 juillet 1725

Mon révérend Père,
La paix de Notre Seigneur.

Je ne doute point que vous n'ayez été édifié du détail que je vous envoyai l'année dernière sur le progrès que la religion a fait dans une nombreuse famille du sang impérial, et sur la générosité toute chrétienne avec laquelle ces princes encore nouveaux dans la foi, se sont vus dépouillés de leurs dignités, et condamnés à un pénible exil. Mais peut-être êtes-vous en peine de savoir s'ils se sont soutenus dans la même ferveur qu'ils ont fait paraître au commencement de leur disgrâce, et si la continuité de leurs souffrances n'a point, à la fin, ébranlé leur courage. Non, mon révérend Père, la vertu de ces illustres néophytes n'a point chancelé ; leurs maux, qui croissent chaque jour, ne servent qu'à augmenter leur patience, et ils nous donnent de continuels exemples d'une constance et d'une fermeté héroïque.

Je ne vous rapporterai que ce que j'ai appris, soit des chrétiens qui sont venus du lieu de leur exil, soit de quelques lettres que ces seigneurs m'ont écrites, mais j'ignore plusieurs traits particuliers de vertu, que leur humilité a pris grand soin de nous cacher.

Au reste, il est bon de vous avertir 1° qu'en parlant du lieu de leur exil, que les Chinois nomment *Yeou-ouée*, je ne me servirai que du nom tartare, qui est *Fourdane*, et qui signifie, en général, place de guerre bâtie dans les passages de la grande muraille, ou ailleurs dans des gorges de montagnes, pour fermer aux ennemis l'entrée du royaume ; 2° que quand je parlerai du vieux régulo, père des princes chrétiens, je l'appellerai désormais de son nom honorable Sourniama, et non pas Sou-nou, dont je me suis servi dans ma première lettre. Sou-nou est son petit nom, qui n'est employé que par l'empereur, ou

par ceux qui parlent de lui à Sa Majesté. Ses enfants ont aussi des noms tartares ; mais comme je ne parlerai guère que de ceux qui sont chrétiens, je continuerai à leur donner le nom du saint qu'ils ont reçu au baptême.

Les Mantcheoux entretiennent dans le Fourdane quarante mille hommes de garnison avec un général et grand nombre d'officiers subalternes. Ce général est en même temps gouverneur de la ville et de toutes les petites places d'alentour, où il y a garnison. On compte dans Fourdane cinquante mille habitants. Ce sont tous ou des ouvriers ou des négociants qui commercent avec les Mongoux. La police y est administrée par les mandarins de lettres.

Il y a encore deux choses que je vous prie d'observer : la première, que parmi les domestiques qui suivirent ces princes dans leur exil, il y en avait de deux sortes : les uns sont proprement esclaves de leur maison ; les autres sont des Tartares ou Chinois tartarisés, que l'empereur donne en grand ou petit nombre, à proportion de la dignité dont il honore les princes de son sang. Ces derniers sont l'équipage du régulo et on les appelle communément les gens de sa porte. Il y a parmi eux des mandarins considérables, des vice-rois et des tsong-tou [1] ; quoiqu'ils ne soient pas esclaves comme les premiers, ils sont presque également soumis aux volontés du régulo, tant qu'il conserve sa dignité ; ils passent, après sa mort, au service de ses enfants, s'ils sont honorés de la même dignité. Si le père, pendant sa vie, vient à déchoir de son rang, ou si, le conservant jusqu'à la mort, il ne passe point à d'autres de ses enfants, cette espèce de domestiques est mise en réserve, et on les donne à quelque autre prince du sang p.394 lorsqu'on fait sa maison, et qu'on l'élève à la même dignité.

La seconde, que c'est une coutume établie parmi les Mantcheoux, que lorsqu'un domestique prend la fuite, en quelque endroit que soit son maître, soit en son palais, soit à la guerre, ou même en exil, il est

[1] Nom d'un grand mandarin qui a la surintendance de deux provinces, et qui est au-dessus des vice-rois.

obligé d'en informer le tribunal et de désigner le nom, l'âge, la figure et les traits du visage du fugitif, sans quoi il serait responsable des mauvaises actions dont il se rendrait coupable. Le tribunal chargé de cette sorte d'affaires fait les perquisitions les plus exactes des déserteurs, et les punit sévèrement. On leur imprime à la joue une marque ineffaçable, et on les rend à leurs maîtres.

Ce petit éclaircissement m'a paru nécessaire pour l'intelligence de ce que j'ai à vous dire dans la suite de cette lettre. Aussitôt donc que ces illustres exilés furent arrivés au Fourdane, chacun d'eux songea à se loger avec sa famille ; les habitants du lieu, persuadés que ces princes étaient fort riches, et abusant de la nécessité pressante où ils se trouvaient, mirent le louage de leurs maisons à un prix excessif, en sorte que le prince Paul et un de ses frères, jugeant bien qu'ils feraient là un long séjour, prirent le parti d'acheter un terrain et de se bâtir des maisons, plutôt que de se mettre en si gros frais pour un simple louage. Un licencié, habitant du Fourdane, qui avait reçu autrefois des grâces de Sourniama, lui offrit sa maison. Le prince accepta son offre, et l'acheta dans la suite.

Cependant toute communication avec Pékin était absolument interdite à Sourniama. L'empereur lui avait défendu d'y envoyer aucun de ses domestiques ; ce n'était que de là néanmoins que lui et les princes ses enfants pouvaient tirer les secours nécessaires à leur subsistance. Le licencié fut touché de voir des personnes de ce rang éloignées de leur patrie, dans un délaissement général, sans amis, sans support : comme il n'était pas leur domestique, il crut pouvoir, sans aucun risque, faire le voyage de Pékin, et procurer quelque assistance à ces princes abandonnés.

L'empereur, qui a partout des espions, fut bientôt informé, et du plaisir que le licencié avait fait à Sourniama en lui vendant sa maison, et de son arrivée à Pékin. Il y eut ordre de l'arrêter : on le mit en prison, on l'appliqua à la question et la violence des tourments tira de lui les lettres adressées aux princes amis de Sourniama, dont il était le porteur. On mit aussitôt la main sur ces princes, et on les conduisit en

prison avec l'intendant de Sourniama, domestique de sa porte, qu'il avait laissé à Pékin pour veiller au soin de ses affaires, et lui fournir peu à peu l'argent qui lui était nécessaire.

Les réponses que firent les prisonniers dans les interrogatoires qu'ils subirent impliquèrent plusieurs autres personnes dans la même affaire. On les emprisonna sur-le-champ, et on donna ordre au général du Fourdane de se rendre incessamment à la cour.

Cet ordre, auquel il n'était pas naturel de s'attendre, et les emprisonnements qui le précédèrent, effrayèrent les domestiques de Sourniama. Plusieurs d'entre eux renoncèrent au soin de ses affaires pour ne penser qu'à leur propre sûreté ; d'autres s'enrichirent aux dépens de leurs maîtres qui les avaient comblés de bienfaits, et qui les honoraient encore de leur confiance ; tels furent quelques domestiques de la porte, qui, chargés de percevoir les revenus des terres et des maisons de ces seigneurs, refusèrent de s'en dessaisir, sous le spécieux prétexte que ces biens seraient infailliblement confisqués ; qu'on leur demanderait compte des fonds et des rentes échues depuis le départ de Sourniama, et qu'après ce compte rendu on les ferait domestiques d'une autre maison.

Cependant le général de Fourdane arriva à Pékin. Il était créature de Sourniama, et c'était à sa protection qu'il devait sa fortune ; aussi eut-il pour son bienfaiteur tous les égards que le devoir de sa charge et la fidélité à son prince lui permirent. Dès qu'il parut à la cour, l'empereur le fit venir en sa présence, et eut avec lui de longs entretiens, dont on n'aurait rien appris, si le temps n'en eût découvert une partie.

Il fut bientôt renvoyé à son poste. Quand il approcha du Fourdane, tous les officiers de la place vinrent au-devant de lui selon la coutume ; Sourniama s'y trouva aussi, mais le général fit semblant de ne le pas apercevoir, et affecta de détourner la tête. Ce fut pour le vieillard un triste augure des nouveaux malheurs dont il était menacé. En effet, le lendemain il lui vint de la part du général un ordre p.395 qui lui prescrivait de sortir de la ville, lui, sa famille et tous ses gens, et d'aller demeurer au milieu d'une campagne qu'il lui assigna à deux lieues de la

place, avec défense d'y remettre le pied.

Cette nouvelle, que nous n'apprîmes que d'une manière confuse, nous affligea sensiblement, et nous commençâmes à croire, comme beaucoup d'autres, que le dessein était de laisser ces princes languir et se consumer peu à peu dans ce désert ; tout ce que nous pûmes faire dans de si tristes conjonctures fut de redoubler auprès de Dieu nos prières, afin de leur obtenir la force de supporter patiemment de si rudes épreuves.

Je cherchais inutilement le moyen de faire passer quelques mots de consolation à ces illustres affligés ; tous les passages m'étaient fermés. Si quelque domestique fidèle se hasardait de venir à Pékin, il le faisait très secrètement et nous n'en avions nulle connaissance. Enfin, vers les fêtes de Noël, six mois après le départ de ces princes, deux hommes inconnus, qui se disaient chrétiens, vinrent dans notre maison, et demandèrent à me parler. Je les fis entrer dans ma chambre, le plus ancien me fit signe de faire retirer un domestique qui était présent. Il me dit qu'il s'appelait Marc-Ki ; qu'il était le chef de cinq ou six familles chrétiennes établies au Fourdane ; que les princes exilés n'osant envoyer ici aucun domestique, il s'était chargé de venir de leur part me saluer moi et les autres Pères, et nous assurer qu'ils jouissaient d'une parfaite santé, et qu'ils étaient contents de leur sort.

Vous jugerez aisément, mon révérend Père, quelle fut l'impression de joie que ce discours produisit dans mon cœur. Je regardais ce zélé chrétien comme un ange du ciel que Dieu avait placé là pour être la consolation de ses serviteurs ; je le priai de me faire le détail de ce qui s'était passé au Fourdane depuis l'arrivée des princes jusqu'à son départ ; il acquiesça volontiers à ma prière, et je ne puis mieux faire que de vous rapporter simplement ce qu'il me raconta. Il commença d'abord par l'histoire de sa vie, afin de me donner une connaissance plus entière de ce qui le regardait, et de ce qui concernait les princes.

> — J'ai porté, dit-il, les armes toute ma vie ; au retour de la dernière guerre contre les Eluths, les fatigues que j'avais essuyées et mon grand âge me portèrent à demander la

permission de me démettre de mon emploi en faveur d'un fils qui est aussi chrétien. Cette grâce me fut accordée. Nous demeurons ensemble au Fourdane, et nous y vivons de la paye annuelle de mon fils, et du riz qu'il reçoit chaque lune : je fais d'ailleurs un petit commerce, dont le gain supplée à ce qui nous manque. Nous avons là plusieurs chrétiens, dont les uns sont des gens de métier, et les autres sont soldats. Ceux-ci m'ont dit qu'ils ont reçu de vous le saint baptême il y a plus de vingt ans, au passage de la grande muraille appelé Tcham-hia-keou, où ils étaient en garnison. J'assemble ces chrétiens dans ma maison les jours de fêtes ; nous faisons ensemble la prière, et je les avertis des jours d'abstinence et de jeûne ; tous aspirent au bonheur de voir un missionnaire, afin de pouvoir entendre une messe et de participer aux sacrements : la plupart n'en ont point vu depuis douze ans.

Quand j'appris qu'une foule de princes exilés arrivait au Fourdane, dont plusieurs avaient embrassé la foi, j'appelai tous les chrétiens, et je leur défendis de rôder autour des maisons de ces seigneurs et de s'informer s'il y avait parmi eux des chrétiens. Je leur fis entendre que cette curiosité, qui pourrait être louable en toute autre conjoncture, deviendrait funeste et à ces princes et à eux-mêmes, surtout dans le commencement d'un nouveau règne si contraire au christianisme. Je les priai de se reposer sur moi du soin de cette sorte d'information, en les assurant que je ne leur laisserais rien ignorer de ce qui viendrait à ma connaissance. Ils convinrent que cette précaution était sage, et ils s'y conformèrent.

Aussitôt que les princes furent arrivés, ils se logèrent séparément, les uns dans des maisons, les autres dans des hôtelleries que leurs domestiques avaient eu soin de retenir. Je m'adressai à un de nos chrétiens, homme sage, que sa profession de barbier autorisait à parcourir les rues sans

donner aucun ombrage. Je lui recommandai de tournoyer autour des maisons de ces nouveaux venus, en faisant du bruit de sa sonnette, et supposé, comme je n'en doutais pas, que quelqu'un l'appelât, d'user de toute son adresse pour découvrir s'il était chrétien.

En effet, il fut bientôt appelé par un de ces p.396 princes, qui, tout couvert encore de la poussière du voyage, voulait se faire raser les cheveux. Comme ce prince est populaire, il fit diverses questions au barbier tandis qu'il le rasait ; il lui demanda d'abord s'il était du Fourdane, et comment il n'allait pas à Pékin, où des gens de sa profession trouvaient bien plus à gagner que dans un lieu aussi misérable que le Fourdane. Il répondit qu'il était de la province de Chen-si, qu'il avait demeuré quelques années à Pékin, mais qu'il n'y faisait pas fortune à cause de la quantité de gens de sa profession qu'on y trouve.

— Et en quel quartier demeuriez-vous, dit le prince, qu'y avez-vous trouvé de remarquable ?

— Je demeurais, dit le barbier, près de la porte de Chun-Tchi-men et j'y ai vu avec plaisir une église bâtie à l'européenne qui est proche de cette porte.

— Êtes-vous entré dans cette église, reprit le prince, et connaissez-vous ceux qui y logent ? Que font-ils là ?

— J'y suis entré plusieurs fois, répondit le barbier ; ce sont des Européens qui y résident et qui prêchent la loi de Dieu.

— Mais, répliqua le prince, quel était votre dessein ? vouliez-vous vous faire chrétien ?

— Je le suis dès ma jeunesse, dit le barbier.

A cette parole le prince se leva, et l'embrassant tendrement :

— Eh ! que ne vous expliquiez-vous plus tôt ! lui dit-il, je suis chrétien comme vous, Paul est mon nom de baptême.

Il s'informa ensuite de tous ceux qui étaient chrétiens dans ce lieu-là, et de moi en particulier qu'ils regardent comme leur chef ; il me fit donner quelques instructions, et ajouta que je pouvais m'adresser à François Tcheou, domestique de la porte du prince Jean. Je le fis, et je rendis secrètement à ces illustres exilés tous les services dont j'étais capable.

Tout fut assez paisible jusqu'au retour du général qui apporta l'ordre de les chasser de la ville et de les confiner dans un désert ; on leur assigna une plaine de sable appelée Sin-pou-tse, c'est-à-dire nouveau hameau, parce que sur un petit tertre qui s'y trouve, de pauvres gens venus d'assez loin ont bâti sept ou huit cabanes, pour cultiver quelques morceaux de terre qui sont au-delà du sable.

Ce fut un spectacle bien touchant de voir la triste situation de ces princes. Les pluies continuelles avaient ruiné leur équipage ; les uns avaient été forcés de payer d'avance pour un an le loyer de leurs maisons, parce qu'on en use ainsi avec les exilés ; les autres avaient presque achevé d'en bâtir à leurs propres dépens, et cependant on les obligeait de tout abandonner. Il leur fallut sortir brusquement, les uns à pied, les autres à cheval, les femmes et les enfants sur de méchantes charrettes, pour se transporter dans un désert, où l'on ne trouvait ni pâturages pour les bestiaux, ni bois pour le chauffage. Tout infertile et sablonneux qu'était ce terroir les propriétaires leur vendirent très cher l'emplacement nécessaire pour y construire des cabanes ; car on ne peut guère appeler autrement des maisons faites de bois et de terre et couvertes de chaume ; encore fallut-il faire venir ces matériaux d'ailleurs, et ces nouveaux frais absorbèrent le peu d'argent qui leur restait.

Pendant que ceux qui étaient témoins d'un traitement si dur murmuraient hautement, les princes étaient les seuls qui ne laissaient échapper aucune plainte ; ils paraissaient aussi

tranquilles que s'ils eussent été dans l'abondance ; je parle des chrétiens, car je n'avais aucun commerce avec les autres.

Pour moi, j'étais vivement touché de me voir gêné dans les services que je voulais leur rendre. Le général du Fourdane avait fait afficher des placards à toutes les portes de la ville qui portaient défense à tous les Mantcheoux, Mongous et Chinois tartarisés, d'aller à Sin-pou-tse, sous peine d'être livrés au tribunal des crimes à Pékin, et d'être jugés et punis comme rebelles.

Cet ordre arrêta tout court ceux qui étaient portés d'inclination à assister ces princes infortunés. Ils n'étaient secourus que par quelques domestiques qui venaient secrètement à la ville pour acheter les choses les plus nécessaires, et qui s'en retournaient très promptement.

Enfin, après quelque temps, je risquai d'aller les voir. Depuis que j'ai quitté la profession des armes on me regarde assez communément comme un homme du simple peuple ; d'ailleurs je sais le métier de colleur, et François Tcheou étant encore au Fourdane, m'avait donné à coller une image qu'il voulait placer dans un oratoire. Ce fut pour moi un prétexte de l'aller trouver pour apprendre de lui ce qui se passait, et ce que je pourrais faire en faveur de ces seigneurs. Je ne trouvai pas un seul homme dans toute ma route ; mais p.397 quand j'approchai d'une espèce de village qui était celui où les princes sont relégués, un jeune homme à cheval, qui était placé comme en sentinelle, vint à moi, m'arrêta, et me demanda d'où je venais, où j'allais, et si j'ignorais les défenses qui avaient été faites : je répondis que j'étais colleur, et qu'ayant appris qu'on bâtissait dans ce village, j'étais venu y chercher de l'occupation.

— Si tu es ouvrier, dit-il, montre-moi tes instruments ;

— Ce n'est pas la coutume, répondis-je, d'en porter avant que d'avoir vu ce qu'il y a à faire, et d'être convenu du prix.

Comme il m'examinait avec attention, il s'aperçut que j'avais dans le sein un rouleau de papier il demanda ce que c'était :

— C'est une peinture, lui répondis-je.

Il la voulut voir, et aussitôt il s'écria :

— Ah c'est la sainte Vierge ; tu es donc chrétien ? A qui veux-tu parler ?

Quand je lui eus répondu que c'était à François Tcheou :

— Suis-moi, dit-il, je te conduirai chez lui.

Effectivement il me montra sa porte et alla avertir son père de l'arrivée d'un chrétien. Je sus ensuite que c'était le prince Michel, fils du prince Paul, et que ces jeunes princes faisaient tour à tour une espèce de garde hors du village pour se précautionner contre la surprise des espions, et d'autres gens sans aveu, qui voudraient observer leurs démarches.

François Tcheou ne se posséda pas de joie quand il me vit. Nous passâmes le reste du jour et une partie de la nuit à délibérer ensemble, et enfin, nous convînmes que j'irais à Pékin avec ce jeune homme que vous voyez, qui est chrétien, et mon parent. Les princes Paul et François me vinrent voir chez ce domestique, et s'opposèrent à notre résolution, dans la crainte que cette démarche ne leur attirât quelque nouvelle persécution.

Mais Tcheou les rassura :

— Soyez tranquilles, leur dit-il, je me charge de tous les évènements. Le pis qui puisse arriver, c'est que mon dessein soit découvert ; en ce cas j'irai hardiment trouver le général et je lui dirai que, n'étant pas exilé nommément, et ne vous ayant suivi qu'en qualité d'homme de la porte, j'ai cru ne rien faire contre les ordres de l'empereur en envoyant à votre insu

chercher chez moi de quoi vivre, puisqu'enfin je ne suis pas condamné à mourir de faim.

Ces seigneurs n'eurent rien à répondre, et le laissèrent suivre son projet. Je partis donc et, grâce à Dieu, je suis arrivé ici, comme vous voyez, sans aucun accident.

Voilà à peu près tout ce que je pus apprendre de ce zélé chrétien ; il me remit une lettre du prince François, qui contenait la liste de différentes choses qu'il me demandait pour entretenir sa piété et celle de ses frères ; et entr'autres des crucifix et plusieurs estampes de dévotion. Je lui donnai sur-le-champ tout ce qui m'en restait entre les mains, et il se retira pour aller terminer d'autres affaires beaucoup plus difficiles dont il s'était chargé.

Pendant qu'on chassait les princes du Fourdane, Ha-peylé, régulo du troisième ordre, propre neveu de Sourniama, augmenta le nombre de ses persécuteurs. Poussé par une inimitié de famille, il fit savoir à l'empereur que, contre ses ordres, le neuvième fils de Sourniama avait laissé sa femme à Pékin, sous prétexte de quelques incommodités. Sur quoi le général du Fourdane reçut ordre de charger de chaînes ce neuvième fils et de l'enfermer dans une étroite prison. L'empereur chargea ensuite cet indigne délateur de faire partir incessamment la dame et les princesses épouses des princes Louis et Joseph qui avaient été envoyés à la guerre, ainsi que je l'ai marqué dans ma première lettre.

Le cinquième fils de Sourniama était mort depuis longtemps avec la dignité de comte : sa veuve ne s'était pas crue obligée de suivre son beau-père, et était restée à Pékin ; on l'obligea de partir avec les autres : ce neveu dénaturé exécuta ces ordres avec une extrême dureté. Il précipita leur départ, et peine leur laissa-t-il un équipage ; il leur ôta leurs suivantes, et substitua en leur place d'autres vieilles femmes inconnues, et incapables de leur rendre le moindre service durant le voyage ; encore eurent-elles ordre de s'en revenir aussitôt que les princesses seraient arrivées à Sin-pou-tse. Le barbare qui visita leurs ballots ne leur laissa pas même emporter l'argent et les habits

nécessaires pour se rendre au lieu de leur exil. La seule épouse du prince Joseph était chrétienne. Les deux autres ont, dans leur infortune, ouvert les yeux aux lumières de la foi, comme je le dirai dans la suite.

Après cette triste expédition, le régulo prit le titre de chef de la famille. Il fit assembler tous les domestiques qui gardaient les hôtels p.398 des princes, et il leur défendit sous les peines les plus sévères, d'aller aux églises, ou de recevoir des visites des chrétiens. Ces menaces refroidissent la piété de quelques-uns, et les autres ne viennent à l'église qu'avec de grandes précautions.

Le tribunal des princes eut ordre, de son côté, de dresser un état des domestiques, des terres et des maisons de Sourniama et de ses enfants ; ce qui fit croire que leurs biens allaient être adjugés au fisc. Ceux de leurs domestiques qui avaient fait paraître peu de bonne volonté en devinrent plus insolents. Ce fut dans de si fâcheuses circonstances que Marc-Ki arriva. Il n'en trouva presque aucun qui fût disposé à fournir aux besoins de leurs maîtres, et le pouvoir manquait à d'autres qui avaient encore pour eux quelque reste d'affection. Le prince Jean avait laissé mille taels en garde à son beau-père, qui était un mandarin des plus distingués, comptant trouver cette somme toujours prête au premier besoin qu'il en aurait. Le mandarin, qui regardait ce besoin comme éloigné, l'employa à des usages particuliers.

Cependant Marc-Ki arrive, et rend au mandarin la lettre du prince. Il mandait que des dépenses imprévues l'obligeaient d'avoir recours à lui plus tôt qu'il n'avait cru, et qu'il le suppliait de remettre au porteur de son billet, homme sur et fidèle, le dépôt qu'il lui avait confié. Le mandarin, se trouvant fort embarrassé, lui fit dire d'attendre encore quelques jours, jusqu'à ce qu'il eût emprunté une somme qu'il voulait lui donner.

Pendant ce temps-là, ses domestiques surent le tirer d'intrigue par une indigne supercherie, dont ils usèrent pour éloigner ce vieillard, qui était si fort à charge à leur maître. Ils subornèrent quelques gens de la lie du peuple : ceux-ci, selon les instructions qu'on leur donna, se

rendirent un jour de fête à l'église des Pères portugais, où ils savaient que Marc devait être. Ils dirent qu'ils étaient envoyés par le dix-septième régulo, frère de l'empereur, pour arrêter un certain homme nommé Ki, arrivé tout récemment du Fourdane. Les chrétiens qui se trouvèrent à la porte donnèrent d'autant plus aisément dans ce piège, qu'en effet le dix-septième régulo, par ordre de l'empereur, avait déjà fait arrêter beaucoup de monde. Ils répondirent qu'il n'était pas à l'église, mais qu'on allait s'informer de sa demeure : leur dessein était de donner à Marc le temps de s'évader, et c'est justement ce que prétendaient les domestiques du mandarin, qui ne se donnèrent plus de mouvement, dès qu'ils virent que leur ruse avait réussi.

Aux premières nouvelles qui vinrent à ce bon vieillard qu'on le recherchait, il fut saisi d'une telle frayeur, qu'il prit aussitôt la fuite avec son compagnon, encore plus pauvre qu'il n'était venu, et laissant à Pékin tout ce qu'on lui avait donné pour les princes.

Comme je savais le besoin que ces seigneurs avaient d'un prompt secours, le départ précipité de Marc m'affligea sensiblement. J'ignorais alors que Dieu qui n'abandonne jamais ses serviteurs, leur préparait une autre ressource dont je parlerai en son lieu. Peu de temps après le départ de Marc, un eunuque de Sourniama, ne pouvant soutenir la vie dure qu'on menait dans ce désert, s'enfuit, et prit la route de Pékin, pour y chercher de quoi vivre. Sourniama ne manqua pas, comme il y était obligé, d'informer le général du Fourdane de sa fuite : celui-ci en donna avis au tribunal des crimes à Pékin. On chercha le fugitif, et on l'arrêta. Il fut mis à la question par ordre de l'empereur, et il eut à subir un interrogatoire peu ordinaire.

> — Nous savons, lui dit-on, que tu n'es pas fugitif, que c'est ton maître qui a employé cet artifice pour l'envoyer porter de ses nouvelles à Pékin, et pour examiner ce qui se passe à la cour.

L'eunuque répondit que, Sourniama manquant de pain et de riz, il s'était vu réduit à vivre de millet cuit à l'eau ; qu'il mourait de faim ; et que comme il y avait au Fourdane plus de domestiques qu'on n'en

pouvait nourrir, il s'était déterminé à venir, à l'insu de son maître, chercher quelques secours chez ses parents et ses amis. On lui demanda ensuite si Sourniama était chrétien, et le nom de ceux de ses enfants qui avaient embrassé cette foi ; enfin on lui fit plusieurs autres questions qui ne sont point venues à ma connaissance : je sais seulement que les mandarins ont coutume d'en faire en grand nombre, même d'inutiles, afin d'être en état de répondre à celles que l'empereur pourrait leur faire.

p.399 L'eunuque fut renvoyé lié et garrotté au général du Fourdane ; mais on ne croit pas qu'il ait été rendu à son maître car on apprit bientôt que Sourniama était mort d'ennui et de misère. Selon l'avis que le général du Fourdane en donna au tribunal des princes, ce vieillard mourut le 19 de la onzième lune. c'est-à-dire le deuxième de janvier de l'année 1725. Le président de ce tribunal seizième frère de l'empereur, différa, je ne sais pour quelle raison, d'en informer l'empereur par un mémorial ; c'est un usage auquel on ne manque point ; alors Sa Majesté marque elle-même sur le mémorial et la somme qu'elle destine aux funérailles. et les personnes qui doivent assister de sa part aux cérémonies funèbres.

Ce président ne se pressa pas d'informer l'empereur de cette mort ; il ne lui en parla que quelques jours après qu'il en eut reçu la nouvelle, et il ne lui en parla que par occasion, en traitant d'autres affaires de son tribunal.

L'empereur parut indigné de cette négligence.

> — Est-ce donc, dit-il, qu'on veut m'empêcher de faire du bien à ce défunt qu'on ne m'a pas présenté de mémorial ? Je vois bien que vous n'êtes guère attentifs aux devoirs de votre charge :

puis rejetant la faute sur les assesseurs qui n'avaient pas instruit le président, il les abaissa de quelques degrés, et destitua son frère de la charge de président des princes, lui laissant néanmoins la dignité de régulo qu'il lui avait donnée depuis peu de temps. Cette démarche fit

croire que la colère de l'empereur finirait avec la vie de cet infortuné vieillard et que ses enfants étaient sur le point de recouvrer leur liberté ; mais on fut bientôt désabusé par deux évènements auxquels on ne s'attendait pas.

Le premier est que l'empereur donna différents ordres au général du Fourdane, entre autres d'ôter les chaînes au neuvième fils de Sourniama, et de les lui remettre aussitôt que les cent jours du deuil de son père seraient écoulés ; de rappeler le quatrième fils qui était depuis sept ans à la guerre, de même que le sixième et le douzième, c'est-à-dire les princes Louis et Joseph, qui étaient avec le neuvième frère de l'empereur, afin que tous trois portassent le deuil de leur père à Sin-pou-tse, après quoi Sa Majesté lui ferait connaître ses intentions à l'égard de ces princes.

Le second est que l'empereur avait envoyé au Fourdane deux mandarins, pour dégrader tous les fils de Sourniama de la qualité de princes du sang, en leur ôtant la ceinture jaune qui en est la marque, et les mettant au rang du simple peuple.

Ces tristes nouvelles m'accablèrent de douleur, et j'étais dans l'impatience de voir quelqu'un qui revînt du Fourdane. Enfin au commencement du mois d'avril, un jeune homme, qui était chrétien et médecin de profession vint me voir. Après m'avoir fait signe de renvoyer les domestiques, il me dit qu'il venait de la part des princes Jean, Paul, François, Michel, et des autres, s'informer de l'état de ma santé, et me prier de ne point prendre d'inquiétude à leur sujet ; qu'ils étaient contents de leur destinée, et qu'ils n'avaient besoin que du secours de mes prières. Il me fit ensuite l'histoire de son voyage, et de la situation de ces princes, telle que je vais vous la rapporter.

> — Je m'appelle Thomas Tem, me dit-il ; et bien que je sois de la province de Kiamsi, je me suis établi à Pékin où j'exerce avec quelque réputation la médecine : ma profession me donna autrefois entrée chez les princes chrétiens ; le prince Paul m'avait fait l'amitié de me loger près de son hôtel et, quand j'avais quelque loisir, il me faisait l'honneur de

m'appeler. Son entretien roulait toujours sur des matières de religion et de piété. C'est lui qui m'introduisit chez les princes ses frères ; et je vous avoue que je sortais toujours de leur hôtel infiniment édifié, de voir des personnes de ce rang si humbles et si exacts observateurs de la loi de Dieu. Ils me parlaient avec une bonté dont j'étais confus ; tout élevés qu'ils étaient par leur naissance et leurs dignités, ils semblaient oublier leur grandeur, et me traitaient comme leur égal. Leur disgrâce me pénétra de la plus vive douleur, et je ne pus voir sans indignation que tout le monde leur tournât le dos ; et que, par une lâche timidité, leurs parents, leurs amis, leurs serviteurs même les abandonnassent.

Quoique ma fortune soit des plus médiocres, je pris la résolution de faire le voyage, et de leur procurer quelques secours : et parce que le secret était absolument nécessaire, je ne confiai mon dessein qu'à Jean Tchao, homme sage et fidèle. C'est un de ceux que le prince Paul a laissés à Pékin pour l'administration de p.400 ses biens ; mais comme il n'a qu'une autorité partagée, il n'est pas le maître, et ses adjoints au même ministère le gênent infiniment. Des que je lui eus fait la confidence de mon voyage, il fut transporté de joie ; et, sans perdre de temps, il ramassa, comme il put, deux cents taels, et des rafraîchissements autant qu'un mulet en pouvait porter. La veille de mon départ, j'affectai de paraître devant les personnes dont j'avais lieu de me défier ; et le lendemain matin je montai à cheval suivi de mon valet ; j'avais pris la précaution de dire dans ma famille que j'allais chez mon beau-père, chez qui effectivement je passai, et que de là j'irais visiter plusieurs malades à la campagne, afin qu'on ne s'étonnât pas de ma longue absence.

Je joignis le muletier au lieu que je lui avais marqué hors de la ville ; il s'était engagé de me mener jusqu'à Chaou-keou, qui est au-delà du Fourdane, que je ne voulais pas nommer.

Mon voyage fut assez heureux ; la langue tartare que j'ai apprise et ma profession de médecin aidaient à éloigner les soupçons. Après dix jours de marche, et à quelques lieues du Fourdane, je fis mettre la charge de la mule sur le cheval de mon valet et je congédiai le muletier. Comme je ne voulais point entrer dans le Fourdane, où j'aurais pu être reconnu des domestiques du général, chez qui j'ai souvent traité des malades quand il était à Pékin, je pris une route détournée, et j'arrivai enfin à un petit chemin qui se terminait à la plaine de sable, au milieu de laquelle je crus voir le village tel qu'on me l'avait dépeint.

Je pouvais y arriver avant le coucher du soleil, si j'eusse doublé le pas. Mais c'est ce qui n'était pas possible, à moins que d'abandonner mon valet qui était à pied, conduisant le cheval qui portait les secours dont les princes avaient un besoin pressant.

Cependant le ciel se couvrit tout à coup, et le village disparut ; la neige tombait à gros flocons, et à peine voyais-je la tête de mon cheval. Mon valet avait peine à me suivre : la peur me saisit, car je me croyais perdu si je passais la nuit dans ce désert. Je me recommandai à Dieu, qui savait à quelle intention j'avais entrepris ce voyage, et puis je continuai de marcher au hasard, sans savoir la route que je tenais.

Enfin, après quelque temps, j'arrivai à une espèce de tertre où je fis attendre mon valet, accablé de lassitude, tandis que j'irais chercher l'entrée du village. Je ne faisais pas réflexion que je pouvais m'égarer de plus en plus, car la neige tombait toujours en abondance, et la nuit était des plus obscures ; je marchais néanmoins sans trop savoir si j'avançais ou si je reculais, jusqu'à ce qu'enfin mon cheval donna assez rudement contre une espèce de mur, et il s'en fallut peu que cette secousse imprévue ne me fit tomber. A ce bruit, on me

demanda qui j'étais, et où j'allais. Dans l'étonnement où je me trouvai, je répondis que c'était moi, comme si l'on eût dû connaître ma voix. On me fit une seconde fois la même demande, et je fis la même réponse. Mais enfin, ayant repris mes esprits, je dis assez bas que j'étais le médecin appelé Tem. Alors je vis paraître un homme qui m'aida à descendre de cheval car j'étais transi de froid et à demi mort, et qui me fit entrer dans sa maison. Je reconnus le prince Jean-Baptiste, lequel, en m'embrassant :

— Ah mon ami, me dit-il, d'où venez-vous ?

Avant toute chose, je le priai d'envoyer chercher mon valet, que j'avais laissé sur un tertre peu éloigné. Il envoya de ses gens qui l'eurent bientôt trouvé ; et en même temps il fit avertir ses frères chrétiens de mon arrivée. Ils se hâtèrent de venir ; ils m'embrassèrent, en me disant que j'étais un ange venu du ciel pour les consoler. Enfin je ne puis vous exprimer quelle fut la joie réciproque de cette entrevue : ils ne pouvaient assez remercier Dieu de cette neige épaisse qui m'avait si fort incommodé, et dont je me plaignais ; c'est une faveur de la Providence, me disaient-ils, qui a voulu vous rendre invisible à ceux qu'il eût été dangereux, et pour vous et pour nous, de rencontrer. Ils s'empressèrent de me faire souper, et tout ce que des gens qui souhaitaient de me bien régaler purent faire, me fit connaître le malheureux état où ils étaient réduits. Cependant, il n'en paraissait rien ni dans leurs discours ni sur leur visage : au milieu d'une extrême disette, ils avaient l'air gai et content. Deux jours entiers suffirent à peine à répondre à toutes les questions qu'ils me firent.

Quand je les vis dans leurs habits de grand deuil, je ne doutai point que Sourniama, leur père, ne fût mort. Je leur demandai s'il avait $_{p.401}$ enfin ouvert les yeux à la vérité.

— Hélas ! me répondirent-ils en soupirant, le régulo notre père, et sa seconde femme, mère du prince François, sont morts l'un et l'autre, mais d'une manière bien différente.

« A la onzième lune dernière, la princesse se sentit fort mal, et jugea elle-même que sa dernière heure approchait. Elle était chrétienne dans le cœur, et elle en aurait fait il y a longtemps une profession ouverte, si le régulo son mari ne s'était point opposé constamment à son dessein. Elle lui demanda la permission de se faire transporter chez son fils, sous prétexte qu'elle y serait mieux soignée par sa belle-fille, qu'elle aimait tendrement. Le régulo y consentit.

« Dès qu'elle y fut arrivée, elle demanda le baptême ; tous ses entretiens étaient de Dieu, et de la vive douleur qu'elle ressentait de l'avoir offensé. Comme elle était parfaitement instruite de nos saintes vérités, après lui avoir fait faire des actes de contrition et d'amour de Dieu, le prince Paul la baptisa. Dès ce moment, elle parut si tranquille, qu'on eût dit qu'elle n'attendait que cette grâce pour sortir de cette vie. Le régulo, qui sut le danger où elle était, vint la voir, quoiqu'il fût malade lui-même ; mais elle ferma les yeux et ne voulut ni le regarder ni lui répondre, ce qui l'obligea de se retirer.

« Elle parla ensuite avec un grand sens, et enjoignit à son fils, le prince François, d'écrire aux Pères de Pékin, et de les prier de sa part d'offrir le saint sacrifice de la messe pour le repos de son âme : elle lui donna même à cette intention trente taels, qu'on n'eut garde de recevoir, et qui furent employés aux frais de ses obsèques. Nous ne la quittâmes point, afin de l'aider à finir saintement ses jours. Enfin, le quinzième de la même lune, c'est-à-dire le 29 de décembre 1724, que nous environnions son lit tous à genoux, et récitant les prières des agonisants, elle expira doucement, et rendit son âme au Seigneur.

« Le régulo notre père avait plusieurs maladies compliquées, et entre autres, depuis longtemps il était tourmenté d'une toux sèche, qui, jointe à l'âge, au chagrin et à la vie dure qu'il menait dans ce désert, diminua insensiblement ses forces et ruina entièrement le reste de santé dont il jouissait. Nous allions chez lui à tout moment, mais nous n'étions pas admis jusque dans sa chambre, et nous n'y pouvions pénétrer qu'il ne nous y appelât. Enfin, le 19 de la onzième lune, c'est-à-dire le 2 janvier 1725, il nous fit entrer et il commença une longue apologie de sa conduite pour nous persuader que son exil était injuste.

« L'empereur, dit-il, m'a fait quatre reproches également faux, et qui n'ont aucun fondement. Le premier, que mes ancêtres étaient les ennemis de sa famille. Quelle inique supposition ! Ergatou Peylé, mon grand-père, endossa la cuirasse à l'âge de dix-sept ans, et mourut à vingt-trois, les armes à la main, pour la famille de l'empereur. Toumen Peylé, mon père, a combattu toute sa vie pour ses intérêts et moi qui n'avais pas hérité de leur dignité, j'y suis parvenu par de longs et de dangereux services : est-ce ainsi qu'en agissent les ennemis de la famille impériale ?

« Le second, c'est qu'à la mort du beau-père de son neuvième frère je soupirai et témoignai de la tristesse. Il est vrai, c'était mon parent et mon ami ; nous avions été ensemble chefs de bannière et camarades de casaque ; mais nous n'avions ni liaisons ni desseins contraires au service de l'empereur.

« Le troisième c'est que quand il se fâcha contre ceux de mes enfants qu'il envoya à la guerre, je ne me donnai aucun mouvement, je n'allai point m'humilier au palais et demander grâce : Eh ! quelle est donc la destinée des Mantcheoux ? n'est-ce pas de porter les armes ? Si j'eusse alors fait la moindre démarche, quel reproche n'aurait-il pas eu droit de me faire ? et qu'aurais-je pu lui répondre ?

« Le quatrième, c'est que mes enfants se sont faits chrétiens et que je ne les ai point punis. Je les ai maltraités plusieurs fois pour ce sujet ; mais, ne voyant rien dans la loi chrétienne qui fût contraire à la droite raison, devais-je sévir contre des enfants que je chérissais, et que je ne croyais pas coupables ? »

« Après ce discours, il nous fit retirer, et peu d'heures après, étouffé par un catarrhe, il expira entre les bras d'un domestique infidèle : les cris de ce domestique nous annoncèrent sa mort. Que de larmes nous répandîmes ! que nous poussâmes de cris et de gémissements inutiles ! »

Comme je vis qu'ils s'attendrissaient, je changeai de discours. Le lendemain matin, le second fils du défunt vint me voir : il me fit ses plaintes de ce que je p.402 n'avais pas donné avis à ses parents de mon départ.

— Je m'en suis bien donné de garde, lui répondis-je ; leur mésintelligence aurait trahi mon dessein et rompu mon voyage. En voulant servir tout le monde, je n'aurais servi personne.

Il parut content de ma réponse.

Ce prince, en partant de Pékin, avait permis à son fils de recevoir le baptême, et promettait de le recevoir aussi lui-même au Fourdane, dès qu'il se verrait débarrassé des affaires qui agitaient son esprit. Je l'ai trouve tel qu'il était parti ; de fausses craintes et de vaines espérances le retiennent encore dans l'infidélité. Il me conseilla de ne point partir en plein jour, et de m'en retourner le plus tôt que je pourrais. Cependant, sur le soir, j'allai chez le prince Jean pour lui dire adieu et recevoir ses ordres. Il me reçut avec sa bonté ordinaire et pour me faire honneur, il rassembla toute sa famille, voulant, disait-il, leur faire voir un ami chrétien venu tout récemment de Pékin.

Comme je devais partir le lendemain matin, il m'offrit de l'argent pour les frais de mon voyage, et me pressa de l'accepter ; mais je le refusai constamment. Il me fit, en le quittant, une petite exhortation que j'aurai toujours présente à l'esprit ; les paroles des saints sont des traits de feu qui pénètrent jusque dans le fond de l'âme.

— Ne perdez pas, me dit-il d'un air aimable, le fruit de la charité que vous avez pour nous, en négligeant certains défauts qui, quoique légers, peuvent être d'une conséquence dangereuse pour le salut. Je m'aperçois que vous ne vous êtes pas encore corrigé de votre humeur impatiente et de vos vivacités naturelles. Je crains qu'un orgueil secret ne vous domine encore, et n'infecte de son venin vos actions les plus vertueuses : faites-y attention, mais surtout profitez de la facilité que vous avez d'approcher des sacrements ; la privation de ce secours est la seule chose qui nous chagrine dans notre exil. Ne négligez donc point un moyen si utile de vous sanctifier, et faites-moi l'amitié d'assister souvent au saint sacrifice de l'autel, et d'entendre quelques messes à mon intention.

Je fus tellement attendri à ces dernières paroles, que je le quittai sans presque pouvoir parler, je ne les oublierai jamais ; elles ont fait de trop fortes impressions dans mon cœur,

Voilà, mon révérend Père, un précis de ce que me raconta ce charitable médecin.

Sept ou huit jours après sa visite, le père Suarès m'envoya une lettre que le prince François m'écrivait de sa propre main en langue mantcheou ; en voici la traduction.

« Je vous regarde comme mon père spirituel. Il y a près d'un an que je suis privé du plaisir de vous voir, et de recevoir vos salutaires instructions. Toutes sortes de malheurs sont venus

> nous assaillir depuis ce temps-là ; mais celui que j'ai le plus de peine à supporter, c'est de me voir frustré de mes espérances, et de la chose que je désirais le plus. Grâce à Dieu, nous sommes en assez bonne santé. Je ne sais si je m'abuse, mais je me flatte toujours que nous verrons finir notre exil. Je ne le souhaite que pour revoir nos Pères en Jésus-Christ, et tâcher de profiter de leurs instructions et de leurs exemples. Vous avez eu la bonté de m'envoyer des médailles, des reliquaires, des bagues : nous les avons reçues avec joie et avec reconnaissance ; si vous en avez encore, ne nous en laissez pas manquer, je vous prie, surtout de celles où il y a des indulgences attachées ; joignez-y des estampes de saint Michel, de l'Ange Gardien, de saint Jean, etc.

Pour l'intelligence de cette lettre, il est bon d'observer,

1° que quand ce prince partit pour son exil, loin d'être affligé de sa disgrâce, il en témoigna au contraire de la joie, dans l'espérance d'enseigner les vérités de la foi aux peuples du Fourdane, et d'en gagner un grand nombre à Jésus-Christ ; mais depuis qu'il se vit relégué dans un désert, il soupirait sans cesse, et se sentait comme étouffé des différents mouvements et de zèle pour la conversion de tant de peuples qui vivent dans l'infidélité, et de douleur de s'en voir si près sans pouvoir les entretenir de nos saintes vérités. « J'en ai une peine, disait-il quelquefois, qui me presse et m'agite nuit et jour. » Je vous le demande, mon révérend Père, trouverait-on en Europe beaucoup de grands seigneurs animés du même zèle, et également portés à concourir au salut des âmes ?

2° Les bagues dont ce prince parle n'étaient que de cuivre. Dans le chaton de chaque bague, on avait enchâssé sur un fond rouge un crucifix doré, qui était couvert d'un cristal convexe. J'en avais envoyé deux douzaines, qui p.403 m'étaient venues d'Europe, au prince Jean, pour les partager entre les dames chrétiennes. Comme ce nombre n'était pas suffisant, il chargea la princesse Thérèse, sa belle-sœur, de les distribuer selon qu'elle jugerait à propos. Le prince Paul ayant appris

qu'une des princesses avait reçu une de ces bagues, et que sa suivante, ancienne chrétienne, en avait été privée, lui en fit des reproches :

> — Vous ne faites pas réflexion, lui dit-il, que vous êtes sa cadette au service de Dieu : quoique par la naissance elle vous soit beaucoup inférieure, et qu'elle vous doive l'obéissance et la soumission, cependant son ancienneté dans le christianisme lui donne sur vous une sorte de supériorité dans les choses qui concernent le culte de Dieu, et c'est ici une occasion où vous devez lui céder.

La dame, sans rien dire, tira sa bague à l'instant, et la donna à sa suivante. Tous les princes applaudirent à sa modestie et à son humilité. Ce trait, quelque peu considérable qu'il paraisse, ne laisse pas de faire connaître la grande idée que ces princes se sont formée de notre sainte religion.

Le 13 du mois de mai je fus agréablement surpris de voir reparaître le médecin qui était déjà de retour. Il me dit que les trois princes étaient arrivés à Sin-pou-tse plusieurs jours avant lui ; que le général du Fourdane en avait donné avis à la cour et qu'on attendait les ordres de l'empereur. Il me donna ensuite des lettres de quelques-uns de ces princes, et une entre autres du prince Paul. Il me proposait des difficultés qui marquaient la délicatesse de sa conscience, et sur lesquelles il me demandait une prompte décision.

Je souhaitais fort de savoir comment s'était faite la dégradation de ces princes, de quelle manière ils avaient reçu ce coup accablant et quelles étaient leur occupations ordinaires dans le lieu de leur exil. Le médecin me satisfit pleinement sur ces trois articles.

Il me dit d'abord que des mandarins venus exprès de la cour avaient rassemblé tous les princes au Fourdane, et que, les ayant fait mettre à genoux, ils leur signifièrent l'ordre de l'empereur qui les dépouillait du rang et des prérogatives de princes du sang ; qu'aussitôt après on leur ôta la ceinture jaune, et qu'on les renvoya à leur village confondus avec

le simple peuple.

En second lieu, que les princes qui sont chrétiens témoignèrent beaucoup de joie de se voir débarrassés d'une dignité qui leur devenait onéreuse et qui les gênait dans la pratique des devoirs du christianisme. En effet, depuis leur dégradation ils jouissent d'une plus grande liberté. Comme ils sont au rang du peuple, le général se croit déchargé de toute inspection sur leurs démarches et les mandarins du peuple n'ayant point reçu d'ordre exprès de veiller à leur conduite, prennent volontiers ce prétexte de les laisser tranquilles, jugeant bien que ces princes, comme il arrive quelquefois, pourraient être un jour rétablis dans leurs premiers honneurs et se souviendraient de la manière dont ils auraient été traités : ainsi personne ne les inquiète maintenant. Il leur est seulement défendu de sortir du désert où ils sont relégués.

Il me dit, en troisième lieu, que ces princes s'assemblent plusieurs fois, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre ; qu'ils lisent ensemble des livres de piété, qu'ils récitent en commun leurs prières, et qu'ils s'exhortent mutuellement à la pratique des vertus chrétiennes, et surtout à la constance dans les différentes afflictions dont leur foi est éprouvée. Les dames de leur côté se comportent de la même manière. On les entend de la rue chanter à pleine voix les prières qu'on a coutume de réciter dans l'église. Il m'ajouta que quand le prince Louis arriva, la princesse sa femme fut si surprise de son changement, et si touchée des discours qu'il lui tint sur la religion, qu'elle prit le dessein d'être chrétienne, et qu'actuellement elle se fait instruire, et se dispose au baptême ; que la veuve du cinquième prince, qui avait fait paraître à Pékin tant d'éloignement pour le christianisme, demandait aussi avec instance le baptême ; enfin qu'il avait été infiniment édifié de leur douceur et de leur patience, et qu'il n'avait pu voir sans admiration qu'au milieu de tant de souffrances il ne leur échappât ni plaintes ni murmures. Après avoir ainsi satisfait ma curiosité il me quitta pour retourner à Sin-pou-tse où il était pressé de se rendre.

Peu de jours après son départ, j'appris qu'on avait fait la recherche

des biens de Sourniama ; que la liste des gens de sa porte était dressée, et que la sentence du tribunal des princes qui ne pouvait pas manquer d'être confirmée par l'empereur, portait qu'on les p.404 mettrait en réserve ; qu'on avait pareillement dressé un état de leurs maisons et de leurs terres ; qu'elles couraient risque d'être confisquées ; mais que comme ces biens sont éloignés, et que pour observer les formalités, on avait à entendre le témoignage d'un grand nombre d'officiers, cette affaire devait traîner en longueur.

Presque en même temps un bruit sourd se répandit qu'un ordre était parti de la cour pour faire conduire à Pékin les princes Louis et Joseph chargés chacun de neuf chaînes. Ce fut pour moi un nouveau sujet d'inquiétude. Tout ce que je pus faire fut de m'adresser au Dieu de toute consolation, et de le prier de fortifier et de soutenir de sa main puissante ces illustres affligés.

Le second de juin je fus un peu consolé. lorsque sur le soir je vis entrer dans ma chambre le médecin. Il était si fatigué d'avoir couru nuit et jour qu'à peine pouvait-il se soutenir. Après m'avoir remis deux lettres de ces seigneurs, il m'instruisit en peu de mots de leur situation présente.

> — Je suis arrivé, me dit-il, à Sin-pou-tse un jour plus tôt que je ne l'avais promis : vos lettres ont comblé de joie ces généreux chrétiens ; elles ont été lues avec avidité. Mais à peine avaient-ils achevé de les lire, qu'on vit arriver un officier de la part du général qui enjoignait aux trois princes venus récemment de la guerre, savoir, le quatrième, le sixième et le douzième, de se rendre au Fourdane pour y recevoir les ordres de l'empereur. Ces trois seigneurs montèrent à cheval sans faire paraître la moindre émotion et suivirent l'officier.
>
> Les princes leurs frères envoyèrent à leur suite plusieurs domestiques à cheval, pour être promptement informés de ce que portaient ces nouveaux ordres. L'un d'eux revint à bride abattue pour nous dire que ses maîtres étant entrés dans le

tribunal, le général les avait fait mettre à genoux ; et portant d'abord la parole au quatrième prince :

— Vous avez eu permission, lui a-t-il dit, de revenir de la guerre pour porter le deuil de votre père ; pourquoi n'y êtes-vous pas retourné aussitôt que le deuil a été fini ? Partez incessamment, et ne revenez pas que la guerre ne soit terminée : pour lors vous vous rendrez à Sin-pou-tse. »

Puis s'adressant aux princes Louis et Joseph :

— J'ai ordre leur a-t-il dit, de vous mettre à chacun neuf chaînes, et de vous envoyer à Pékin pour y être enfermés, et confiés à la garde du troisième régulo, frère de l'empereur. »

Les autres domestiques vinrent les uns après les autres apporter la même nouvelle, et préparer des charrettes pour transporter leurs maîtres, lesquels, accablés de la pesanteur de leurs chaînes, ne pouvaient pas monter à cheval. Le dernier que je vis arriver était domestique du prince Joseph ; il l'envoyait au prince Jean son frère, avec ordre de lui dire qu'il ne plaignit pas son sort ; que ses souffrances étaient légères, et que la plus grande marque d'amitié qu'il put lui donner, était de prier Dieu d'augmenter ses peines.

Le prince Jean parut d'abord interdit de l'étonnement que lui causa ce discours. Puis revenant de sa surprise :

— Je n'ai garde, dit-il, de demander à Dieu qu'il augmente les peines de mon frère ; mais je le prierai, avec toute l'ardeur dont je suis capable, de lui donner la force de les supporter. »

Il semble, continua le médecin, que cet enchaînement de disgrâces devait consterner ces seigneurs ; mais j'étais plus affligé qu'eux tous, et ils me consolaient par la fermeté de leur courage, et par leur parfaite résignation aux ordres du Seigneur.

Je dois retourner demain à Sin-pou-tse, me dit-il en prenant congé de moi, les moments sont chers, et je n'ai pas le loisir

de vous en dire davantage ; mais on rappelle à tous les domestiques de leur porte et ils pourront aisément vous informer de tout ce que ces princes ont & souffrir, et des vertus qu'ils font éclater au milieu de tant de souffrances.

Dès qu'il m'eut quitté, je lus la lettre que m'écrivait le prince Jean : elle était conçue en ces termes :

« Jean, troisième de la famille, au père Parennin, pour m'informer de l'état de sa santé et de celle des autres Pères.

J'ai reçu votre lettre, et je l'ai lue avec autant d'attention que si je vous avais écouté, et que vous m'eussiez parlé en personne vous-même. Les instructions qu'elle contient me consolent et me tranquillisent ; je les porte gravées dans le cœur. Nous sommes pleins de reconnaissance de ce que vous et les autres Pères vouliez bien vous ressouvenir de nous au saint sacrifice de la messe. Ce que nous souhaitons maintenant, et ce que vous devez demander à Dieu pour nous, c'est que par le secours de sa grâce il nous aide à nous corriger p.405 de nos défauts, à pratiquer la vertu, à nous conformer à sa sainte volonté, et à persévérer jusqu'à la fin dans son saint service. Voilà le seul objet de nos désirs, nous comptons le reste pour rien. Mes deux frères Louis et Joseph vous rendent mille grâces. Comme ils ne peuvent s'acquitter par eux-mêmes de ce devoir de reconnaissance, ils m'ont chargé de le faire, et de vous demander pour eux le secours de vos prières. Nous sommes tous pressés du désir de vous voir comme d'une soif violente : quand viendra ce bienheureux jour ? Hélas ! il est encore bien éloigné ; en attendant, ne laissez passer aucune occasion de nous consoler par vos lettres et de nous fortifier par vos instructions.

Si ces princes souhaitent si fort d'avoir un des missionnaires, nous le souhaitons encore plus qu'eux, et j'ose dire que ce qui nous afflige le plus dans le triste état où cette mission est réduite, c'est de n'avoir pas

la liberté d'aller secourir hors de Pékin, où nous sommes très gênés, non seulement ces seigneurs mais encore tant d'autres qui implorent notre secours, et qui ne sont qu'à quelques journées de cette capitale. Ces princes ne l'ignorent pas aussi soupirent-ils après un temps qu'ils regardent encore avec raison comme bien éloigné.

Le septième de juin les deux prisonniers arrivèrent au tribunal des princes : on ne leur fit point subir d'interrogatoire mais on les livra sur-le-champ au troisième régulo pour les enfermer, et les garder séparément. J'appris les circonstances de leur emprisonnement par un serviteur du prince Joseph, nommé Jean Ou.

> « Dès que j'eus connaissance, me dit-il, que mon maître était amené prisonnier, j'allai au-devant de lui à une journée de la ville, et l'ayant aperçu chargé de neuf chaînes sur une charrette couverte d'une mauvaise natte je ne pus retenir mes larmes. Mon maître m'en fit une sévère réprimande :
>
> — Vous ne connaissez pas le prix des souffrances, me dit-il, et cependant vous êtes chrétien ! apprenez qu'elles sont le gage d'une éternité bienheureuse : ne vous découragez donc point, et quoiqu'il en coûte, soyez toujours ferme dans la foi, et n'abandonnez jamais le service de Dieu. »
>
> Je suivis, continua le domestique, la charrette jusqu'au tribunal, et de là à la prison. On m'y laissa entrer avec quelques autres, pour transporter le peu de meubles qu'on lui avait permis de garder : ils consistaient en trois coussins et trois manteaux ; on ne voulut point laisser entrer autre chose. Je vis là trois petites chambres de plain-pied toutes dégarnies, sans chaises, sans tables, sans armoires, sans livres ni papier à écrire ; ces chambres sont entre deux petites cours, et le tout est enfermé de quatre murailles isolées dont on peut faire le tour par dehors. On nous fit tous sortir au plus vite à la réserve d'un jeune garçon qu'on y laissa pour aider à soulever les chaînes je crois même qu'on le changera de temps en temps ; on ferma aussitôt la porte, où l'on plaça des gardes. Il

ne reste plus de communication qu'un tour à hauteur d'appui dans le mur, par où on lui fait passer à manger : nous avons loué près de là une chambre pour faire la cuisine ; des soldats viennent prendre les plats, et nous les rapportent, sans qu'il soit permis à qui que ce soit d'approcher du tour.

Le prince Louis est logé de la même manière dans une autre maison séparée. Entre les prisons des deux princes, il y en a une troisième où depuis deux mois on a resserré un autre prince qui était chef de bannière.

Le troisième régulo avait fait construire autrefois ces petits bâtiments pour différents ouvriers qu'il employait, il en a changé la destination par ordre de l'empereur, et il y a enfermé les princes dont on lui a confié la garde.

Voilà tout ce que j'ai pu apprendre de ce fidèle domestique ; mais sur la fin de juin François Tcheou, ce fervent chrétien et si affectionné au service de son maître, vint me voir, et me confirma tout ce qu'on m'avait déjà rapporté. Je lui fis plusieurs questions, auxquelles il me fit des réponses que je vous raconterai simplement et sans garder aucun ordre. Ce fut donc ainsi qu'il me parla.

« 1° Les domestiques de nos princes me dit-il, hommes et femmes, fidèles et infidèles, sont tous rappelés à Pékin. Ces seigneurs avaient à leur suite les plus honnêtes gens de leur maison. C'est parmi eux qu'on choisissait les secrétaires, les intendants, les maîtres d'hôtel, et les autres personnes de confiance. Il ne leur reste plus maintenant que des esclaves qu'ils ont achetés, ou quelques domestiques qui leur furent donnés par les parents des princesses qu'ils épousèrent. p.406

2° Depuis que je suis arrivé de Sin-pou-tse, j'ai évité d'aller à l'hôtel de mon maître, je m'en tiens bien éloigné pour le mieux servir ; je sais que le trouble et la confusion règnent dans sa maison ; en attendant que le calme y renaisse, je fais des efforts pour avoir des habits et un peu d'argent que je

puisse lui envoyer. Des voleurs ayant fait une ouverture sous le seuil de sa porte ont emporté, durant son sommeil ses habits, et tout l'argent qu'il avait.

3° Les haras que Sourniama avait en Tartarie, qui montaient à plusieurs milliers de chevaux, ont été dissipés par des Tartares Mongous ses domestiques, auxquels il les avait confiés, comme font les autres princes ; un seul, plus fidèle que les autres, en amena deux cents à Sin-pou-tse. Mais il apprit en arrivant que son maître venait de mourir. Ses enfants partagèrent les chevaux et comme un si grand nombre ne leur était pas nécessaire, et que d'ailleurs ils avaient des besoins plus pressants, ils les vendirent ; mais ils ne purent retirer que trois ou quatre taels pour chaque cheval.

4° Les raisons pour lesquelles l'empereur maltraite ainsi les princes Louis et Joseph sont les mêmes qu'il prétexta il y a deux ans, quand il les envoya à la guerre avec son neuvième frère. On ne reprochait autre chose au prince Joseph que d'avoir accompagné le prince Louis au palais lorsqu'il alla demander des instructions avant son départ ; il a fallu trouver quelque nouvelle raison de l'emprisonner. Voici celle que l'empereur a alléguée :

— Quand j'envoyai dit-il, Lessihin à la guerre, son frère Ourtchen me regarda de travers, et avec des yeux menaçants ; il ne faudrait pas le laisser vivre, cependant qu'on l'enferme de même que son frère. »

5° Lorsqu'on interrogea l'eunuque au tribunal sur la religion de son maître, un des mandarins trouva cette question ridicule.

— Vous n'êtes pas au fait, répondirent les autres, c'est là un point essentiel. »

Cette réponse fait croire que la principale raison pour laquelle on a chassé les princes du Fourdane, c'est que la garnison de cette place étant composée de Mantcheoux et de Chinois tartarisés, dont les uns sont de leurs amis et les autres ont été leurs créatures, on craignait que plusieurs, touchés de leur exemple et de leurs discours, ne se fissent aussi chrétiens.

6° La première femme titrée de Sourniama a reçu le baptême, et s'appelle Anne ; la veuve du cinquième, qui est comte, et la femme du prince Louis ont aussi été baptisées. La même grâce à été accordée à la belle-fille du prince Paul. Le dernier fils de Sourniama, âgé de dix-huit ans, a des sentiments pleins de foi et de religion, quoiqu'il ne soit pas encore chrétien ; mais il se met en état de le devenir par le soin qu'il prend de se faire instruire, et de se disposer au baptême. La princesse Thérèse est toujours la même, pleine de vertu et de zèle. Lorsque j'allai prendre congé d'elle, et que je lui offris mes services :

— Tout ce que je vous demande, me dit-elle, c'est d'aller voir souvent ma fille qui est mariée à Pékin, et de lui dire de ma part qu'elle ne me plaigne point, que je suis contente de ma destinée, et que je lui recommande sur toutes choses, de conserver toujours la crainte de Dieu, et d'approcher tous les mois des sacrements. Je vous recommande la même chose à vous-même, m'ajouta-t-elle, n'oubliez jamais ce que vous avez promis à Dieu. »

La princesse Agnès s'occupe des plus vils ministères de sa maison, elle la tient propre, elle prépare à manger, elle prend soin des malades et des enfants : ah ! qu'elle est différente de ce que je l'ai vue autrefois lorsqu'elle était à la cour !

7° Comme il n'y a point d'endroit commode pour s'assembler et que chaque maison particulière est trop petite, ils se sont

> tous cotisés à proportion du bien qui leur reste, pour bâtir une chapelle. Les bois étaient déjà achetés quand je suis parti.

Ici finit l'entretien de ce fidèle serviteur.

Il me fit comprendre que si leurs biens leur étaient conservés ils pourraient suffire, nonobstant la mauvaise administration, à entretenir pendant quelques années cette nombreuse famille ; mais que s'ils venaient à être confisqués comme on le publiait, elle se trouverait sans nulle ressource. Parents, amis, alliés, tous abandonnent ces seigneurs parce que l'empereur attaque encore la mémoire du vieux régulo et ceux qui ont épousé ses filles.

L'empereur dit, il y a peu de jours, et la gazette a pris soin de le publier dans tout l'empire, que Sounou, pendant huit ans qu'il avait été général dans la province de Leao-tong, en avait perverti les plus sages coutumes ; qu'il $_{p.407}$ donnait toute liberté au peuple afin de se concilier les cœurs et de se mettre en réputation d'homme affable et populaire, et qu'il avait porté la connivence à un tel excès, que quand même on pilerait maintenant ses os, le mal ne pourrait se réparer.

Tchabina qui est tsong-tou des provinces de Kiang-nan et Kiang-si, dont le fils a épousé la fille de Sourniama, avait eu ordre, il y a quelques mois, de faire le choix de gens capables d'être mandarins de guerre, et de les envoyer à la cour. Il en fit partir six à l'instant, dont il fit à peu près le même portrait. L'empereur blâma hautement sa conduite.

> — Comment se peut-il faire, dit-il, que six personnes soient si semblables, qu'il ne se trouve presque point entre elles de différence ? Ce n'est pas, ajouta-t-il que Tchabina manque d'esprit ni de talent, c'est qu'étant fâché de ce que j'ai puni Sounou son allié, il fait peu d'attention à mes ordres. Qu'on l'en avertisse et qu'il réponde.

Le tsong-tou s'est parfaitement bien justifié mais il est à craindre que ses raisons ne soient pas écoutées ; et c'est ce qui intimide tous les mandarins et les seigneurs de la cour.

Telle est, mon révérend Père, la situation présente de cette illustre famille : je ne doute point que plusieurs personnes de piété qui s'intéressent en Europe aux progrès de la religion parmi les nations infidèles, ne soient touchées des souffrances de tant d'illustres persécutés, et édifiés de leur attachement à la foi. Je les conjure de redoubler leurs prières auprès du Seigneur, afin de leur obtenir la grâce de persévérer dans cet esprit de ferveur qui les a soutenus jusqu'ici dans les fers et au milieu des plus affligeantes disgrâces. Je les recommande aussi à vos saints sacrifices, en vous priant de n'y pas oublier votre très humble, etc.

@

Lettre du père Parennin

@

Suite de l'histoire des princes chinois et chrétiens.

A Pékin, ce 24 août 1726

Mon révérend Père,
La paix de Notre Seigneur.

Après les lettres que j'eus l'honneur de vous écrire le 20 d'août de l'année 1724, et le 20 de juillet de l'année suivante, sur la piété et la ferveur des princes chrétiens exilés au Fourdane, il me semblait que vous n'aviez plus rien à désirer, et qu'il serait inutile de vous en parler davantage. Mais le changement de leur destinée, et les exemples tout récents qu'ils viennent de donner de leur courage et de leur fermeté dans la foi, ne me permettent pas de vous laisser ignorer des faits si intéressants, et si capables d'instruire et d'édifier ceux à qui vous en ferez part.

Depuis la fin du mois de juillet de l'année passée, jusqu'au mois de novembre, les domestiques de ces seigneurs, qui venaient de Sin-pou-tse à Pékin, ne cessaient de nous dire que le triste état où ils étaient réduits ne leur faisait nulle peine, qu'ils étaient contents de leur sort, et qu'ils passaient presque toute la journée, ou à prier Dieu dans la chapelle commune, ou bien à instruire ceux qui avaient nouvellement reçu le baptême, ou qui se disposaient à le recevoir.

Ce fut vers ce temps-là qu'ils nous écrivirent plusieurs lettres, où ils nous pressaient en des termes que la seule piété inspire, de leur envoyer du moins le père Louis Fan, jésuite chinois, puisque dans les affligeantes conjonctures où l'on se trouvait, la religion courrait trop de risque si un missionnaire européen entreprenait ce voyage. Quoiqu'il y eût du danger à leur envoyer même un Chinois, on ne put cependant leur refuser cette consolation, et après avoir pris toutes les précautions que demandait la prudence, on leur accorda ce qu'ils désiraient avec tant d'ardeur.

Aussitôt qu'ils en eurent connaissance, ils dépêchèrent à Pékin un homme de confiance pour accompagner le Père, qui partit en équipage de petit marchand, et arriva heureusement à Sin-pou-tse. Il n'y demeura que sept ou huit jours, c'est-à-dire autant de temps qu'il était nécessaire pour leur administrer les sacrements ; car ils n'avaient besoin ni d'instructions, ni d'exhortations, pour s'affermir dans les vérités de la foi, ou pour supporter constamment leurs disgrâces. En retournant à Pékin, le père Louis visita nos chrétientés du nord, comme on l'en avait prié ; savoir, celle du Suen-hoa-fou de Ta-ton-keou, et Sa-tching, et il nous en rapporta des choses très édifiantes, dont je pourrai vous faire part dans la suite.

p.407 Je le priai quelques jours après son arrivée, de me raconter en détail ce qui s'était passé pendant son séjour à Sin-pou-tse.

> — Que puis-je vous dire ? répondit ce père. Ne connaissez-vous pas ces seigneurs aussi bien que moi ? leur zèle, leur ferveur, leur fermeté, leur humilité, et leur mortification m'ont fait cent fois rougir. Leur soin est de cacher ce qu'ils souffrent, et d'en dérober la connaissance par des dehors agréables et remplis d'une sainte gaieté. A les entendre, rien ne leur manque, et ils auraient tort de s'échapper en la moindre plainte.
>
> Certainement il faut bien aimer les souffrances, pour être content de l'état d'indigence où ils se trouvent. Ils assurent néanmoins que s'ils pouvaient avoir de temps en temps parmi eux un missionnaire, ils n'auraient rien à désirer. Je trouvai leur chapelle fort propre, et je fus surpris qu'ils eussent pu si bien l'orner dans un lieu si désert et si solitaire : je commençai d'abord par entendre leurs confessions, et par les fortifier de la sainte eucharistie que je leur distribuai à chaque messe, à mesure qu'ils s'y étaient disposés : après quoi je baptisai les catéchumènes que ces seigneurs avaient très bien instruits : je suppléai ensuite les cérémonies à ceux qui avaient été baptisés avant mon arrivée : il y avait en tout

plus de quarante personnes en comptant les maîtres, les maîtresses et les domestiques. De plus, le treizième et dernier fils de Sourniama me demanda instamment le baptême, et quoiqu'il ne dépende point de ses frères, je jugeai pourtant qu'il ferait sagement d'en dire un mot à son second frère, qui depuis la mort de Sourniama leur père, et du prince Xavier, était devenu le chef de la famille.

Cette démarche lui fit de la peine, parce que, disait-il, son frère, qu'une fausse politique avait empêché de recevoir le baptême, pourrait difficilement se résoudre à lui accorder une pareille permission.

— Ayez pour lui cette déférence, lui répliquai-je ; nous ferons de notre côté ce que nous croirons être devant Dieu le plus à propos pour sa gloire, et pour le salut de votre âme.

Son frère le reçut avec amitié, mais en même temps il se plaignit amèrement de ce qu'il venait le consulter sur une affaire, dans laquelle il ne voulait point entrer.

— N'êtes-vous pas le maître de vos actions ? lui dit-il ; si je consens à ce que vous demandez, je me rends responsable des suites ; si je le refuse, je me charge d'un grand péché ; faites donc ce qu'il vous plaira et ne m'en parlez point.

Ce prince vint aussitôt me trouver pour me demander le baptême ; il choisit le prince Jean pour son parrain, celui-ci lui donna son nom, et y ajouta celui de Stanislas, comme vous le lui aviez recommandé en lui envoyant le portrait de ce saint, et sa vie écrite par le père Dorléans, que vous aviez traduite en langue chinoise. Son épouse reçut aussi le baptême, et dans les transports de sa joie, elle envoya à Pékin un domestique pour presser son père de se faire instruire dans la religion chrétienne par un catéchiste qu'elle nommait. Elle pria en même temps les Pères de lui envoyer ce catéchiste.

> Une des veuves de Sourniama a reçu la même grâce. Je suppléai les cérémonies de l'Église aux autres dames qui avaient été baptisées par le prince Paul. Tous ces seigneurs m'assiégeaient de tous côtés pour avoir des crucifix, des chapelets, des médailles, etc. Je n'avais pas de quoi leur en fournir à tous ; mais j'apporte une liste de ce qu'ils demandent avec le plus d'instance.

Voilà une partie de ce que me raconta le père Louis, qui finit son entretien en me disant que le prince Jean, le prince Paul et le prince François sont des modèles de la plus haute vertu, et qu'ils ont un zèle et un talent admirables pour prêcher Jésus-Christ, et toucher le cœur des infidèles.

Un mois ou environ après le retour du père Louis Fan, Thomas Tem, ce zélé médecin dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre, fit encore deux voyages à Sin-pou-tse, pour porter au prince Paul des secours qui ne pouvaient guère se confier à d'autres. A son retour il ne manqua pas de venir me saluer de la part de ces seigneurs et d'appuyer leur demande des plus vives sollicitations.

> — Si vous ne faites pas un effort pour contenter leur piété, me disait-il avec sa franchise naturelle, ils se plaindront de moi ; ils diront ou que je n'ai pas eu le talent de persuader, ou que mes sollicitations ont été trop faibles.

Voici quelques lettres de ces princes que j'ai traduites, et dont je vous envoie les originaux, que vous pourrez conserver comme des monuments de leur piété ; je commence par celle que m'écrivit le prince Paul.

> « Vous êtes mon père spirituel, et je vous salue avec respect. C'est par un effet de la bonté divine, et de la charité que vous avez pour nous, que le père Louis Fan a daigné venir ici nous délivrer du fardeau énorme de nos péchés : je n'en ai caché aucun, selon que la loi de Dieu me l'ordonne, et j'ai reçu deux fois le corps adorable de Jésus-Christ. Si cependant, ou par

oubli, ou faute d'avoir assez bien examiné ma conscience, j'avais omis quelque péché que je n'eusse pas connu je vous prie de demander à Dieu, au saint sacrifice de la messe, qu'il les pardonne à Paul, malheureux pécheur ; qu'il me fasse la grâce d'étouffer les mauvais désirs qui s'élèvent dans mon cœur ; qu'il en déracine l'orgueil ; qu'il augmente en moi la foi, l'espérance et la charité ; qu'il me donne l'esprit de componction, et un vif sentiment de douleur de mes fautes passées ; enfin qu'il me procure une sainte vie, qui soit couronnée d'une mort également sainte, et qu'un jour il me fasse jouir de ses libérales récompenses.

J'ai une autre grâce à vous demander, ne me la refusez pas, je vous en conjure ; envoyez-moi un morceau du bois précieux de la vraie croix, quelques images de Jésus-Christ crucifié, de la très sainte Trinité, de la très sainte Vierge portant Jésus entre ses bras, de saint Joseph, de saint Antoine, etc. »

N'êtes-vous pas édifié, mon révérend Père, de voir que ces princes, dans un pays où ils manquent de toutes choses, ne font nulle attention à ce qu'ils souffrent, pour ne penser qu'à ce qui peut entretenir leur piété : Le prince Jean et le prince François nous écrivirent aussi des lettres de remerciements, et nous envoyèrent une liste des estampes de dévotion qu'ils demandaient, pour les distribuer aux nouveaux chrétiens. Je ramassai tout ce que j'avais pu tirer de nos missionnaires exilés à Canton ; entre autres, j'envoyai au prince Paul un reliquaire du feu père Cazier ; un morceau de la vraie croix s'y trouvait au milieu de plusieurs autres reliques ; mais ce présent engagea le prince François à me faire de nouvelles demandes qui m'embarrassèrent.

« Vous m'avez répondu plusieurs fois, m'écrivit-il, que le seul morceau de la vraie croix que vous aviez était destiné à mon frère Paul ; je ne me rebute point pour cela, et je continuerai toujours de vous renouveler mes instantes prières ; l'écriture m'apprend qu'il faut frapper jusqu'à ce qu'on ouvre ; je vous

importunerai si souvent, que vous serez obligé d'en faire venir de près ou de loin pour contenter mes désirs.

Le révérend père d'Entrecolles, supérieur de cette maison, fut si touché des sentiments de ce prince, qu'il se priva de son propre reliquaire pour le lui envoyer. François Tcham, domestique du prince Jean, en fut le porteur, et à son retour à Pékin, me remit la réponse suivante :

« Quand François Tcham arriva ici avec le bois précieux de la sainte croix, et qu'il me rendit votre lettre remplie d'instructions si touchantes, je fus transporté de joie et de vénération, je reçus à genoux ce sacré bois, et je l'arrosai de mes larmes, faisant réflexion qu'un aussi grand pécheur que moi ne méritait pas de posséder un si grand trésor. Cependant, c'est pour les pécheurs que Jésus-Christ est mort sur cette croix, et c'est ce qui me console et qui ranime mon espérance. Je conserverai toute ma vie un souvenir respectueux de la charité que Dieu vous inspire pour nous.

La princesse ma belle-sœur [1] et la princesse mon épouse, envient mon bonheur et, souhaitent ardemment que vous leur procuriez la même consolation. Elles me pressent de vous demander cette grâce ; j'ose vous dire que ces deux dames méritent votre attention.

Lorsque Jean Tchao s'en retourna à Pékin, je lui recommandai de vous demander le livre qui contient une instruction sur le sacrement de la pénitence. Ne l'oubliez pas, je vous en supplie.

Vous vous recommandez à nos prières ; c'est un devoir des enfants à l'égard de leurs pères spirituels. Mais, qu'est-ce qu'une goutte d'eau peut ajouter à la mer ? Nous le ferons cependant pour vous donner une légère preuve de nos

[1] C'est l'épouse du prince Louis.

sentiments, pleins de la plus vive reconnaissance. Ne laissez passer, je vous prie, aucune occasion sans nous faire savoir de vos nouvelles, et de celles de tous les autres Pères. Pour ce qui est de nous, la grâce de Dieu et la protection de sa sainte mère, nous maintiennent dans une paix et dans une tranquillité d'esprit que nous n'avons jamais goûtée.

Je reçus par la même voie la lettre du prince Paul ; c'est ainsi qu'il s'explique : p.410

« J'ai reçu à genoux, et les larmes aux yeux, le sacré bois de la croix que vous avez eu la bonté de m'envoyer ; depuis que j'ai embrassé la loi du vrai Dieu, j'ai honte de me voir si dépourvu de mérites. Bien plus que de fautes n'ai-je pas faites, soit par orgueil, soit par légèreté et par négligence ! A peine fus-je baptisé, que j'allai à la guerre, où j'offensai souvent le Seigneur, qui néanmoins a eu pitié de moi, et m'a délivré de plusieurs dangers. Je retournai à la cour, où j'eus la liberté de me confesser, d'entendre la sainte messe, et d'être favorisé d'une infinité de grâces par la fréquentation des sacrements. J'y reçus trente-deux fois le corps adorable de Jésus-Christ. Cependant, mes vieilles habitudes se réveillèrent, je fis encore des fautes : depuis que nous sommes ici, j'en ai fait de nouvelles qui me couvrent de confusion. L'arrivée du père Louis m'a comblé de joie : elle m'a procuré le bonheur de me confesser et de communier deux fois.

Dans le moment que je pleurais mes péchés, qui s'accumulent chaque jour, le bois sacré est descendu jusqu'à moi. En vérité, Paul pécheur ne peut supporter la grandeur d'un tel bienfait ; c'est le cœur qui vous parle ; oserais-je user avec vous d'artifice et de déguisement ? Comptez qu'il m'est impossible de vous exprimer ce que je sens de joie et de reconnaissance au fond du cœur.

> Vous nous faites entendre que le père Louis Fan retournera encore ici : faites en sorte, je vous prie, que ce soit au plus tôt.

Les autres princes, et entre autres le prince Stanislas, nouvellement baptisé, m'écrivaient de semblables lettres ; mais comme elles contiennent à peu près les mêmes choses, je ne veux pas vous fatiguer par des redites ennuyeuses.

Au commencement du mois d'avril de cette année, l'empereur donna un ordre qui faisait espérer qu'on allait fixer l'état de ces illustres exilés ; il dit au président du tribunal des princes, que puisque Sounou leur père était mort, il fallait délibérer sur le traitement qu'on devait faire à ses enfants et il ne s'expliqua pas davantage. C'est la coutume des tribunaux de prononcer des sentences sévères, afin de donner lieu à l'empereur d'user de clémence. Le président et ses assesseurs décidèrent qu'il fallait envoyer ces princes disgraciés auprès de la quatrième sœur de Sa Majesté, qui est mariée à un prince Kalka au pays des Mongous. L'empereur, qui ne fut pas de cet avis, prononça qu'il fallait les distribuer parmi les huit bannières. Mais parce qu'il y a aussi au Fourdane des soldats des huit bannières de Pékin, le tribunal proposa de les y incorporer, et de leur donner des places de cavaliers à mesure qu'elles vaqueraient. Cette proposition fut goûtée de l'empereur, et l'ordre en fut envoyé au général du Fourdane, qui est prince lui-même ; car son prédécesseur a été rappelé à Pékin pour un autre emploi. Ce général fit aussitôt signifier l'ordre aux princes exilés à Sin-pou-tse, et leur assigna dans les casernes, qui sont hors du Fourdane, autant de bâtiments qu'il était nécessaire, pour loger commodément chaque chef de famille avec toute sa maison.

Ce changement de fortune ne déplut point à ces infortunés princes : ils crurent que la colère de l'empereur commençait à se radoucir, et d'ailleurs ils se voyaient enfin dans un état fixe, et en quelque sorte à l'abri de nouvelles disgrâces. Les chrétiens en remercièrent Dieu : les infidèles ne parurent pas même être mécontents ; car bien que ce poste soit beaucoup au-dessous de leur naissance, ils se consolaient en

se disant les uns aux autres, que tout Mantcheou naît soldat ; et d'ailleurs ils avaient devant les yeux l'exemple assez récent des petits-fils de l'empereur Cang-hi, qui ayant eu le malheur de déplaire à Sa Majesté, avaient été dégradés et réduits à la condition de simples cavaliers.

Néanmoins leur état, qu'ils regardaient comme fixe et arrêté, ne fut que de peu de durée ; voici comment la chose arriva. Au même temps qu'on distribuait les princes exilés dans les différentes bannières, l'empereur faisait faire le procès à quatre de ses frères, au huitième, au neuvième, au dixième et au quatorzième. Cette affaire n'est pas encore finie, et je ne vous en dirai ici que ce qui a rapport à mon sujet.

Comme la disgrâce des grands entraîne d'ordinaire celle de beaucoup d'autres personnes Tsiché, beau-père du neuvième frère de l'empereur, s'y trouva mêlé, sans qu'on sache qu'il fût coupable d'autre faute que de celle d'être allié à un prince disgracié. Il fut exilé il y a deux ans avec sa fille, au même lieu où $_{p.411}$ était le prince son gendre ; mais il mourut en chemin de maladie et de vieillesse.

Il y a environ deux mois qu'on donna ordre de déterrer ses os, de les brûler et de les jeter au vent ; on confisqua ses biens, on emprisonna ses enfants ; et parce qu'il y en avait deux qui avaient épousé les filles de Sounou, dont le nom honorable, comme je l'ai dit, est Sourniama, on prétendit que ce dernier avait été lié d'une amitié étroite avec Tsiché ; sur quoi il y eut ordre de lui faire aussi son procès, quoiqu'il fût déjà mort.

Cela se passa au mois de juin, et la décision du tribunal des princes fut que les os de Sounou seraient pareillement déterrés, brûlés et jetés au vent ; que ses fils et ses petits-fils, au-dessus de l'âge de quinze ans, seraient mis à mort, et que les autres qui n'avaient pas encore atteint l'âge de quinze ans, seraient dispersés dans les provinces, de même que les gens du peuple condamnés au bannissement.

L'empereur confirma le premier article de la sentence. Pour ce qui est du second article, il prononça qu'il fallait en choisir quelques-uns

pour les mettre à mort, et disperser les autres dans les provinces.

Il fallut donc encore délibérer sur le choix de ceux qu'on ferait mourir. Cependant on dépêcha un courrier pour porter cet ordre de l'empereur au général du Fourdane, qui le reçut à l'entrée de la nuit, le cinquième de la sixième lune, c'est-à-dire le 4 de juillet. A l'instant il envoya un officier appeler ces seigneurs qui étaient fort tranquilles dans les casernes, et qui ne s'attendaient à rien de semblable. Néanmoins, ils ne s'inquiétèrent point, dans la persuasion où ils étaient que quelque courrier était venu de l'armée, et que le dessein était de les y envoyer. Un moment après, arriva un autre officier de la part du général, avec ordre de conduire au Fourdane, non seulement les princes, mais encore tous leurs enfants mâles, quand même ils seraient à la mamelle ; ce fut pour lors qu'ils ne doutèrent point qu'on ne voulût éteindre leur famille.

Je vous laisse à penser, mon révérend Père, quelle fut dans ce moment la désolation des princesses. Elle s'augmentait à mesure qu'elles entendaient les cris de leurs enfants, qu'on arrachait de leur sein. L'image que vous vous en formerez sera sans doute plus vive que tout ce que j'entreprendrais de vous dire.

L'ordre pressait, et il fallut partir brusquement. Il n'y eut, dans cette confusion, que quelques domestiques qui suivirent leurs maîtres jusqu'au tribunal du général. Ils n'y furent pas plutôt arrivés au nombre de trente-six, qu'on leur fit mettre des chaînes, et parce qu'il n'y en avait pas un nombre suffisant pour en mettre neuf à chacun, deux ou trois furent attachés à la même chaîne ; après quoi on les enferma tous dans un cabaret gardé par des soldats.

C'est à cette nouvelle épreuve que Dieu attendait le second fils de Sourniama. L'espérance chimérique de se voir rétabli dans sa première splendeur l'avait empêché jusque-là d'embrasser la foi. Quand il se vit chargé de fers, il alla se jeter aux pieds de son frère le prince Paul, et lui demanda avec instance le baptême :

> — Le temps presse, mon cher frère, lui dit-il, si vous attendez à demain, il sera trop tard.

Il venait d'apprendre le traitement qu'on devait faire à leur père, et il n'espérait pas un meilleur sort. Le prince Paul, qui savait que son frère était parfaitement instruit, lui fit faire des actes de contrition et le baptisa. Le septième prince et ses deux fils suivirent cet exemple et reçurent la même grâce. Ils passèrent le reste de la nuit en prières, et comme ils récitaient leur chapelet à haute voix, les gardes les en reprirent, parce que, disaient-ils, les voisins pouvaient les entendre.

> — Y a-t-il quelqu'un, répondirent ces seigneurs, qui ignore que nous sommes chrétiens, et doit-on être surpris que nous invoquions le Dieu que nous adorons ? Plût à Dieu, ajoutèrent-ils, que ce fût là la seule raison pour laquelle on nous traite si rudement, et que ce ne fût pas pour les fautes prétendues de notre père !

Les chaînes que le général avait commandées étant achevées, on en mit neuf à chacun de ces princes, et même aux plus petits enfants, pour qui on en avait de conformes à leur âge ; comme on représentait au général qu'il pouvait user de modération à leur égard, il répondit que la loi était précise, et qu'il fallait s'y soumettre.

Les domestiques des prisonniers et les nourrices des enfants qu'on laissait entrer dans la prison deux fois le jour, apportèrent du linge et de la soie pour entourer les chaînes dans l'endroit du cou et des bras qu'elles écorchaient. Un chrétien, domestique du prince François, ayant voulu lui rendre ce service, le prince le repoussa ; puis il se leva, et p.412 marchant assez vite en traînant ses fers, qui pesaient, dit-on, environ soixante-dix livres :

> — Quoi donc ! lui dit-il, d'un ton sévère, avez-vous appris que la nuit de la passion de Notre-Seigneur, on se fût mis en devoir de desserrer les cordes dont il était lié, et de mettre entre elles et la chair du linge ou des étoffes pour le soulager ? C'était un homme-Dieu, ajouta-t- : quelle grandeur ! quelle majesté ! quelle innocence ! Il souffrait pour nous qui sommes pécheurs, nous ne souffrons pas pour les autres, mais pour nous-mêmes.

Pendant que ces tristes scènes se passaient au Fourdane, on délibérait au tribunal des princes sur le choix de ceux qui devaient être punis de mort. On désigna le second prince, le quatrième, le neuvième, le dixième, le treizième, le fils aîné du prince Xavier, et à la tête de tous, les deux princes qui sont détenus dans la prison de Pékin depuis plus d'un an, savoir le prince Joseph et le prince Louis. On ne fit aucune mention du troisième, appelé le prince Jean, qui avait été comte ; la raison est qu'avant la délibération, l'empereur ayant demandé au régulo qui préside à ce tribunal ce qu'il pensait de ce seigneur, et comment il se comportait, le président répondit que c'était un homme d'une candeur et d'une simplicité admirables, d'un esprit doux et paisible, tout à fait incapable de remuer dans l'État, et que pendant sa jeunesse il avait servi avec zèle. Cette réponse tranquillisa l'empereur. Lorsqu'on lui présenta la liste des huit princes que le tribunal condamnait à la mort, il répondit que le sixième et le douzième, c'est-à-dire les princes Louis et Joseph attendraient dans leur prison la sentence qu'on devait porter contre le huitième et le neuvième régulo, frères de Sa Majesté, et qu'elle leur serait commune ; que le second prince, le quatrième, le neuvième, le dixième, le treizième et le fils du prince Xavier, seraient exilés dans les provinces, et séparés les uns des autres et de leur famille ; que les mandarins les feraient garder étroitement dans un coin de leurs tribunaux ; que pour ce qui est des autres, ils resteraient au Fourdane en qualité de simples cavaliers.

Le général du Fourdane, qui n'avait pas encore reçu cet ordre, croyait que la chose tournerait encore plus mal, et, songeant bien plus à maintenir sa fortune et à se conserver dans son poste qu'à secourir des parents malheureux, il s'imagina qu'il se rendrait coupable, s'il ne les accusait pas à son tour. La difficulté était de trouver une accusation, car ces princes vivaient de manière à ne pas donner la moindre prise. Enfin, après avoir bien rêvé, il crut que la religion chrétienne qu'ils professaient était la principale cause de leur disgrâce ; il les accusa donc d'avoir construit une église à Sin-pou-tse, et de s'y assembler plusieurs fois le jour pour y faire leurs prières. L'empereur lut son mémorial sans le communiquer au tribunal selon la coutume, soit parce

qu'il avait déjà terminé cette affaire, soit qu'il ne voulût pas que le motif de la religion parut y entrer.

Ainsi, pendant que le général attendait la réponse de son accusation, il reçut, le 16 juillet, le dernier ordre dont je viens de parler ; il fit ôter les chaînes aux prisonniers qui étaient absous et les renvoya libres aux casernes ; à l'égard des autres, on leur laissa les chaînes et on leur donna vingt-quatre heures de temps pour se disposer à partir et à se rendre aux prisons de Pékin d'où ils devaient être conduits au lieu de leur exil ; cette peine parut à quelques-uns d'eux plus difficile à supporter qu'un arrêt de mort, lequel, en terminant leur vie, eût mis fin à leurs disgrâces. Rien en effet n'était plus triste pour ces princes que de se voir à jamais séparés de leurs femmes, de leurs enfants, et même de leurs domestiques ; car on ne leur permit pas d'en prendre un seul avec eux. On les mit sur de méchantes charrettes louées à leurs dépens, et deux mandarins à la tête d'une troupe de soldats les accompagnèrent.

Pour surcroît d'affliction, dès la seconde journée, ils rencontrèrent deux litières qui venaient à eux ; ils reconnurent que c'était leur seizième sœur, mariée à Pékin au fils unique de Tchabina, tsong-tou de Nankin, dont j'ai parlé dans ma lettre précédente. Un ordre secret avait fait répudier cette dame, et on la renvoyait à ses parents au Fourdane bien qu'on n'eût à lui reprocher d'autres fautes que celle d'être née d'un tel père.

La tristesse fut grande de part et d'autre ; elle ne s'expliqua que par les gémissements et les larmes ; mais comme il n'était pas libre aux prisonniers de s'arrêter longtemps, le prince Paul, qui savait qu'un de ses gens le suivait de loin, le fit approcher et lui ordonna d'accompagner sa sœur jusqu'au Fourdane, puis il p.413 continua sa route avec ses frères vers Pékin.

Quand on apprit à Pékin que ces princes étaient sur le point d'arriver, quelques-uns de leurs gens allèrent au-devant d'eux : les gardes firent difficulté de les laisser approcher ; mais après s'être assurés qu'il n'y avait parmi eux que des domestiques, ils leur

permirent de monter sur les charrettes pour parler à leurs maîtres.

Les princes chrétiens me dépêchèrent d'abord un de ces domestiques, avec une lettre qu'ils écrivaient au père Suarès et à moi, pour nous prier d'envoyer un missionnaire au-devant d'eux dans un logis qu'ils indiquaient, afin que pendant la nuit ils pussent se confesser :

> — Nous aurons, disaient-ils, cette facilité avec nos gardes ; ils ferment les yeux sur beaucoup de choses, et ne cherchent point à nous chagriner ; il n'en sera pas de même à Pékin où l'on nous traitera avec la dernière rigueur.

Quand nous reçûmes cette lettre, nous eûmes une vraie douleur que le père Louis Fan ne fut pas encore de retour de la mission du Leao-tong où il est allé depuis quatre mois ; il était le seul qui pût aller trouver ces seigneurs sans aucun risque ; nous leur envoyâmes deux chrétiens, dont l'un avait été de leur porte ; c'était François Tcheou, que j'ai fait assez connaître dans ma seconde lettre. Ils étaient chargés de témoigner à ces seigneurs que le danger était trop grand, non pas par rapport à nos personnes, puisque nous n'aurions pas abandonné notre patrie si de semblables périls eussent pu nous effrayer, mais par rapport à toute la chrétienté de la Chine, et surtout à celle de Pékin ; qu'au reste, lorsqu'ils sortiraient de Pékin, pour aller au lieu de leur exil, il leur fallait nécessairement passer par un village et devant la porte d'une église de notre Compagnie ; qu'ils pouvaient y descendre sous prétexte de prendre du thé ou de s'y délasser quelques moments, comme cela se pratique d'ordinaire, et qu'un missionnaire les y attendrait.

Cette réponse ne les tranquillisa pas, le prince Jean demandait qu'un de nous allât lui suppléer les cérémonies du baptême, ou le rebaptiser sous condition, ainsi qu'il est prescrit par les évêques, à l'égard de ceux qui ont été baptisés par des Chinois non prêtres. Nous ne le jugeâmes pas nécessaire, parce que nous étions bien sûrs que le prince Paul est parfaitement instruit de ce qu'il faut observer pour administrer le baptême.

Ils arrivèrent le 30 de juillet, veille de saint Ignace, aux prisons du tribunal des crimes, où l'on ne permit l'entrée qu'à Jean Tchao, domestique du prince Paul, qui leur portait à manger. Le lendemain matin François Tcheou s'alla présenter à la porte pour entrer :

> — A quoi pensez-vous, lui dit le mandarin de garde ? vous n'êtes plus dans la dépendance de ces seigneurs ; êtes-vous sage de venir de gaieté de cœur vous jeter dans le précipice ? Que ne demeurez-vous tranquille dans votre nouveau poste ?

Tcheou lui répondit que son père et lui avaient reçu tant de grâces de ces princes, qu'ils étaient prêts a tout souffrir pour leur service. Le mandarin, touché de cette réponse, lui permit d'entrer : François en profita pendant deux jours de suite, après quoi il vint me faire le récit de tout ce qui s'était passé au Fourdane, et de là à Pékin, comme il l'avait appris du prince Paul et de ses autres frères. Thomas Tem, ce bon médecin dont j'ai parlé, était allé, à pied, et avec un habit tout en lambeaux au-devant du prince Paul. On le prit pour un domestique, et en cette qualité il monta sur la charrette : à son retour il me confirma tout ce que François m'avait rapporté.

Il y a tant de naïveté dans ce que François Tcheou continua de me dire, que vous serez bien aise de l'entendre parler lui-même :

> — Comme j'étais dans la prison avec ces seigneurs, m'ajouta-t-il, le neuvième prince et le fils aîné du prince Xavier, qui étaient encore infidèles, me demandèrent comment j'avais eu le courage de courir tant de risques pour venir les voir, tandis que ceux qui étaient encore à leur service n'osaient le faire.
>
> — Ils n'osent, lui répondis-je, parce qu'étant infidèles à Dieu, ils ne peuvent pas être fidèles aux hommes. Croyez-moi, si je n'étais pas chrétien, je ferais comme eux, et c'est ce qui doit vous convaincre de l'excellence de la religion chrétienne qui inspire de si généreux sentiments.

— Tu nous prêches toujours, me dirent-ils, mais c'est encore trop tôt, nous nous reverrons bientôt dans un état plus tranquille.

— Je n'en sais rien, leur répliquai-je, je m'aperçois depuis longtemps que vous prenez plaisir à vous abuser vous-mêmes par trop de confiance.

Le prince Paul, qui était ravi que je leur p.414 tinsse ce langage, appuya ma réponse et y applaudit mais comme d'un discours à l'autre, ce seigneur vint de son côté à me dire qu'il aurait souhaité qu'on l'eût fait mourir au Fourdane.

— Et vous-même, lui dis-je, il me semble que vous voudriez toujours gagner avec Dieu, et en être quitte au meilleur marché qu'il se pourrait.

— Tu ne comprends point ma pensée, répondit le prince Paul ; ce que je veux dire, c'est que je fais continuellement des fautes et que je n'aurai plus d'occasion de me confesser.

— Voulez-vous, lui répliquai-je, que je vous parle franchement ? C'est ce que jusqu'ici je n'ai jamais osé faire ; peut-être que nous ne nous reverrons plus dans cette vie.

— Mon ami François, répondit le prince, dis-moi hardiment tout ce qu'il te plaira, je t'écouterai avec plaisir.

— Hé bien, continuai-je, quand vous étiez libre dans votre hôtel, vous assistiez à la messe, vous vous confessiez, vous communiiez ; mais aussi il ne vous manquait aucune des commodités de la vie, que celles que vous ne vouliez pas prendre ; vous étiez bien logé, bien nourri, bien vêtu, bien monté ; vous ne fréquentiez que de grands seigneurs ; une infinité de personnes venaient un genou en terre s'informer de l'état de votre santé et recevoir vos ordres, vous traitant de Ouang-Ye [1] comme votre père. Pour lors, je disais en moi-

[1] Régulo.

même : voilà le chameau de l'Évangile qui aura de la peine à passer par le trou de l'aiguille.

A ce mot les princes se mirent à sourire, parce qu'en effet le prince Paul est fort replet. Je les laissai rire, et je poursuivis ainsi :

— Maintenant que vous êtes habillé de toile, chargé de chaînes, que vous n'avez d'autre aliment que celui des pauvres, que personne ne fait de cas de vous, vous voilà dans le droit chemin du ciel, où vous arriverez bientôt pour peu que cela dure.

A ces mots, le prince Paul se frappant les bras de ses chaînes :

— François, me dit-il, je hais ce corps depuis longtemps, et je ne m'embarrasse pas de ce qui peut lui arriver ; mais c'est l'état de mon âme qui m'inquiète.

— Si vous avez raison de craindre, repris-je, hélas ! que deviendrai-je, moi, qui commets plus de péchés que vous, et dont les souffrances comparées aux vôtres sont très légères,

Charmé de la franchise de ce bon néophyte, je ne pouvais me lasser de l'entendre. Comme il songeait à me quitter, je lui demandai si ces seigneurs étaient si fort dépourvus de tout secours, et si on ne leur avait point permis de porter ce qui leur était nécessaire pour se soulager dans la route ?

— Presque rien, me répondit-il, ils ont chacun un talien [1] où sont leurs habits et le petit lit qu'ils étendent sur leur charrette, et qui leur sert de matelas pour prendre leur repos. Le prince Paul conserve dans son sein un petit paquet où est son crucifix, son reliquaire, le chapelet, un livre de prières et quelques images. Le prince Jean et le prince Stanislas ont la

[1] C'est une longue et large besace de grosse toile forte, où le petit peuple, lorsqu'il est en voyage, met son lit et ses habits.

même chose ; ils portent outre cela sous leurs habits une ceinture où ils ont serré de l'argent pour acheter en chemin ce qui leur est absolument nécessaire, et pour adoucir la sévérité de leurs gardes.

Il me demanda ensuite différentes choses qui feraient plaisir à ces seigneurs, et que je lui donnai, entre autres une petite boîte de baume apoplectique.

— Ce sera, lui dis-je, une marque qui les assurera que vous êtes venu me voir de leur part ; dites-leur que nous ne cessons point de prier le Seigneur qu'il les soutienne dans leurs afflictions.

Deux jours après, François revint me voir ; il me dit qu'on avait eu beaucoup de peine à lui permettre de parler à ces seigneurs ; mais qu'enfin on s'était rendu à ses importunités ; qu'ils m'étaient infiniment obligés de mon souvenir ; surtout que les deux princes qui sont encore infidèles admiraient que j'eusse daigné penser à eux comme aux autres.

— Je suis pressé m'ajouta-t-il, il faut me rendre auprès de mon mandarin ; comme je ne parais pas depuis quelques jours, on lui a dit malignement que sans doute j'avais pris la fuite : il serait homme à envoyer mon nom au tribunal, et l'on ne manquerait pas de m'arrêter comme déserteur : cependant je ne puis m'empêcher de vous rapporter encore deux traits assez singuliers.

Le premier regarde le prince François ; vous savez quel est son zèle pour gagner les infidèles à Jésus-Christ. Il a trouvé un bon moyen de le satisfaire ; il s'est fait médecin et il passe pour très habile dans cette profession. Comme sa surdité l'a séparé depuis plusieurs années p.415 de tout commerce avec les hommes, il s'est amusé à la lecture des livres de médecine. Il essaya d'abord ses remèdes sur ses domestiques. Le succès qu'ils eurent le fit bientôt connaître

au dehors : on venait le consulter et sa réputation augmentant chaque jour, on l'invitait de tous côtés à venir visiter les malades. Les soins qu'il en prenait gratuitement l'ont encore plus accrédité. Il a su profiter de l'accès que cette profession lui donnait dans toutes les maisons au Fourdane pour exhorter les grands à se convertir, et pour baptiser les enfants qu'il trouvait en danger de mort. Ses occupations, auxquelles il ne pouvait suffire, n'ont été interrompues que pendant le peu de jours qu'il a été enchaîné avec les autres au Fourdane.

Le second trait regarde le prince Jean : pendant qu'il était chargé de chaînes dans ce cabaret, dont je vous ai parlé, il eut la consolation de voir son fils unique le prince Ignace guéri tout à coup d'une maladie bien extraordinaire.

Il y a trois ans qu'il en fut attaqué, et les plus habiles médecins n'y pouvaient rien connaître : elle fut suivie d'une espèce de stupidité qui lui faisait garder un silence opiniâtre ; peu à peu elle dégénéra en folie ; en sorte qu'on eut beaucoup de peine à le conduire jusqu'au lieu de l'exil : il devint dans la suite tout à fait intraitable.

Sa principale folie était de ne vouloir ni respecter, ni même voir aucun de ceux qui étaient au-dessus de lui, soit par la naissance, soit par l'âge et l'autorité ; tandis qu'en santé il était doux, honnête et affable à l'égard de tous les autres, et même de ses domestiques.

Enfin au mois de juin un peu avant que l'ordre vînt d'arrêter les princes, le général du Fourdane envoya un mandarin de guerre pour examiner ceux qui étaient en état de porter les armes : le prince Jean s'excusa de faire paraître son fils, à cause de sa maladie, qui le portait à faire et à dire beaucoup de folies. Le mandarin rejeta cette excuse, et voulut absolument qu'il parût en sa présence, afin de pouvoir rendre un compte plus exact de sa commission.

Ignace parut, et accabla ce mandarin d'injures, le traitant de vil esclave et se donnant lui-même le titre de seigneur : le mandarin n'en demanda pas davantage et se retira au plus vite, en disant qu'il fallait avoir compassion d'un malade : cependant, dans le compte qu'il rendit au général, il n'oublia pas les injures qu'Ignace lui avait dites. Aussitôt il y eut ordre de se saisir de sa personne, de le garrotter, de le frapper d'une manière cruelle, et de le lier à la porte du tribunal.

Ce mauvais traitement ne fit point plier Ignace, comme on le prétendait : cependant sa maladie devint sérieuse, et le troisième jour il fut réduit à l'extrémité. Les princes son père et ses oncles prièrent qu'on le remît entre leurs mains pour le soigner, ce qui leur fut accordé ; mais peu après arriva l'ordre du 4 juillet : Ignace fut chargé de chaînes comme les autres, et sans qu'on eût égard à sa maladie, on le traita avec la même rigueur.

Un jour qu'il était étendu par terre, et qu'on croyait qu'il allait expirer de faiblesse, il se mit tout a coup sur son séant, et ayant regardé tous ceux qui l'environnaient :

— Par la miséricorde de Dieu dit-il, je suis guéri ; grâces infinies lui en soient rendues : me voilà dans un état où je puis désormais souffrir avec mérite. »

Ensuite il exhorta ses frères à persévérer dans la foi, et à supporter constamment des peines de peu de durée, et qui devaient être suivies d'une éternité de bonheur.

Que n'ai-je une meilleure mémoire, poursuivit Tcheou ! je vous raconterais une infinité de choses édifiantes d'Ignace que je n'ai pu retenir.

Je ne vous avais point parlé de ce seigneur dans les deux lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire, j'attendais sa guérison et je ne doutais pas que Dieu ne l'accordât enfin aux ferventes prières d'un père, d'une mère, et d'une épouse qui sollicitaient sans cesse le rétablissement de

sa santé, avec une entière confiance en la miséricorde du Seigneur. Ils avaient raison de s'intéresser si fort pour ce jeune prince, c'était celui de tous les petits-fils de Sourniama qui se distinguait le plus par toutes les perfections de l'esprit et du corps. Son air doux et honnête, ses manières aisées et prévenantes le rendaient aimable à tout le monde, et surtout au vieux régulo son grand-père, qui ne le prit en aversion que quand il sut qu'il voulait absolument embrasser la religion chrétienne ; il eut le bonheur de recevoir le baptême environ le même temps que le prince Jean son père. On remarqua aussitôt p.416 en lui une exactitude scrupuleuse à remplir toutes les obligations du christianisme, une ferveur, une mortification et un recueillement extraordinaires, ne s'appliquant qu'à étudier la loi divine, et évitant avec soin tout frivole amusement, jusqu'aux conversations inutiles qui ne le portaient point à Dieu. Digne fils d'un père qui était lui-même un modèle de vertu, je ne doute point que Dieu ne l'ait conservé pour être au Fourdane la consolation de tant de princesses abandonnées par l'exil de leurs maris et de leurs frères.

Le seizième de la septième lune, c'est-à-dire le 13 du mois d'août, le département de nos prisonniers fut réglé, et on le leur signifia de la manière suivante. Le prince Jean fut exilé à Tsi-nan-fou dans la province de Chan-tong ; le neuvième prince à Tai-yuen-fou dans la province de Chan-si ; le prince Paul à Nankin, le prince Stanislas à Sou-tcheou dans la province de Kiang-nan le fils aîné du prince Xavier à Hang-tcheou, dans la province de Tche-kiang et quand le quatrième arrivera de la guerre il doit aller à Cai-fong-fou, dans la province de Ho-nan.

L'ordre donné aux mandarins de ces provinces porte qu'on les renferme avec leurs chaînes, sans leur permettre la moindre communication au dehors. Le même jour on les mit en des charrettes dans le même équipage qu'ils étaient venus à Pékin : il y eut ordre d'arrêter tous ceux de leurs anciens domestiques qui oseraient les approcher : quatre cavaliers commandés par autant d'officiers, marchaient autour de chaque charrette.

Quelque soin qu'on eût d'observer les princes chrétiens, ils trouvèrent le moyen de faire avertir le père Suarès qu'ils devaient passer immédiatement devant la porte de son église ; ils l'assuraient qu'ils s'étaient disposés à recevoir l'absolution, et que ne sachant pas ce qui devait leur arriver dans la route, ils le priaient de la leur donner au passage.

Il était près de cinq heures du soir ; ceux qui devaient accompagner ces seigneurs jusqu'à la première poste les pressaient fort et voulaient qu'ils marchassent toute la nuit, afin d'être plus tôt de retour ; quelque argent qu'on leur donna les rendit plus indulgents et plus traitables.

Il est à croire qu'à mesure qu'ils s'éloigneront de Pékin ils seront traités avec moins de rigueur mais dès qu'ils seront arrivés au terme, si on observe la coutume, on ne manquera pas de leur donner la bastonnade avant que de les emprisonner ; on exécutera aussi au pied de la lettre les ordres donnés à leur sujet, surtout dans ces premiers commencements ; mais dans la suite, à moins qu'il ne vienne de nouveaux ordres de la cour, on se relâchera peu à peu de cette sévérité ; on en use d'ordinaire ainsi dans les provinces.

Il n'en est pas de même à Pékin, où les princes Louis et Joseph, qui furent mis en prison l'année dernière y sont encore dans le même état que le premier jour qu'on les y enferma : il n'a jamais été permis aux domestiques qui leur préparent à manger au dehors d'avoir avec eux le moindre entretien. Ainsi nous n'avons pu rien apprendre de l'état où ils se trouvent. Tout ce que j'ai pu savoir, c'est que le prince Joseph dit une fois à ses gardes, qu'il fallait avertir le troisième régulo frère de l'empereur, qui est préposé à leur garde, qu'un anneau d'une des trois chaînes qu'il avait au cou était rompu. Le régulo se mit à sourire, et, sans faire d'autre réponse il entra seul chez chacun de ses prisonniers. On n'a rien appris de ce qui s'était passé dans cette entrevue on sait seulement qu'il a permis aux domestiques de leur apporter des habits propres de la saison.

On a remarqué aussi qu'ils s'étaient trompés en supputant les jours de la lune, et qu'ils n'avaient pu bien distinguer les jours de jeûne ou

d'abstinence d'avec ceux où il est permis de manger de la viande. Dès le commencement de leur prison leurs domestiques ont eu soin de les servir tous les jours en gras et en maigre. Au bout de deux ou trois lunes, ils reconnurent par la desserte que leurs maîtres faisaient maigre le dimanche et gras le vendredi, et qu'ils avaient commencé le carême chacun dans des temps différents.

Vous serez peut-être surpris de ne point voir reparaître sur la scène Marc Ki, ce zélé néophyte qui par pure charité fit, l'an passé, trois voyages à Pékin pour le service de ces illustres exilés ; je l'ai été moi-même et m'étant informé de ce qui le regarde, on m'a appris les choses suivantes. Quoiqu'il ait remis à son fils son emploi de soldat, il n'est pas pour cela rentré dans le rang du simple peuple, il demeure toujours sous la bannière où il est p.417 né, et est soumis à ceux qui la commandent.

Le mandarin de qui il dépend immédiatement, et qui est maure de religion, fut informé des fréquents voyages que Marc faisait à Pékin pour le soulagement des princes exilés ; il en craignit les suites pour lui-même, car les mandarins répondent de leurs gens ; sur quoi il fit appeler Marc, et après lui avoir fait donner quarante coups de bâton :

> — Écoute, lui dit-il froidement, ce n'est pas pour t'obliger à changer de religion, ni à adorer les idoles, que je t'ai fait donner cet enseignement, mais c'est pour t'apprendre à ne te pas ingérer dans les affaires qui ne te regardent pas, comprends-le bien.
>
> — Hélas ! répondit Marc, je l'aurais compris à merveille dès le premier coup que vous m'avez fait donner, si vous vous fussiez expliqué plus tôt.

Dès que Marc ne fut plus sous les yeux du mandarin il dit aux chrétiens qu'il trouva, que puisqu'il y avait assez de gens libres, et même de domestiques qui pouvaient aller et venir sans aucun risque, il se tiendrait désormais en repos ; mais que cependant comme il était sur l'âge, il ne voulait pas laisser passer l'année sans venir à Pékin pour

s'y confesser et communier : qu'il retournerait ensuite à son poste, pour attendre tranquillement la mort dans sa maison.

Ce fervent chrétien, nommé Paul Su, est reste il Sin-pou-tse pour garder la chapelle, et avoir soin de quelques domestiques qu'on y a laissés.

L'empereur n'a pas fait confisquer les maisons ni les terres de ces princes, mais, ce qui revient presque au même, tous leurs biens sont entre les mains de mauvais domestiques, qui les dissipent sous différents prétextes, sans que les maîtres dans le triste état où ils sont, osent s'en plaindre : leurs parents, qui pourraient y mettre ordre, se tiennent à l'écart, et évitent jusqu'au soupçon d'avoir la moindre liaison avec ces infortunés princes ; mais s'ils sont abandonnés des hommes, Dieu sans doute sera leur appui et leur protecteur et leur donnera la force de soutenir tant d'afflictions et de disgrâces. Je les recommande à vos saints sacrifices, en vous suppliant de n'y pas oublier votre très humble etc.

@

Lettre du père Parennin

au père Du Halde

@

Suite de l'histoire des princes chinois et chrétiens.

A Pékin, ce 26 septembre 1727

Mon révérend Père,
La paix de Notre Seigneur.

Voici la quatrième lettre que j'ai l'honneur de vous écrire au sujet des princes chrétiens de la Chine ; ils continuent à nous donner d'admirables exemples des vertus les plus sublimes, et surtout d'une constance à toute épreuve dans la foi. Les personnes de piété à qui vous en ferez part en seront sans doute édifiées : et peut-être que, sensibles à la seule consolation qui nous reste dans ce temps de trouble, elles nous aideront par leurs prières à remercier le Père des miséricordes, de ce qu'il a bien voulu faire triompher la religion de Jésus-Christ au milieu d'une cour où elle n'est connue que pour être proscrite et persécutée.

Quoique l'attachement de ces princes à la religion chrétienne ait été la principale cause des mauvais traitements qu'on leur a fait souffrir, on n'avait cependant apporté jusqu'ici d'autres motifs que les fautes prétendues du prince Sourniama leur père ; mais aujourd'hui ce vain prétexte a disparu ; on s'explique clairement, et on ne laisse plus ignorer que c'est uniquement de leur attachement à leur religion qu'il s'agit.

Dès le commencement de cette année l'empereur a mis tout en œuvre pour les faire renoncer publiquement à la foi ; mais ni son autorité ni ses ordres, auxquels il n'avait jamais trouvé de résistance, ni ses raisons qu'il croyait invincibles, ni les députés des grands qu'il leur envoya pour les ébranler, ni les plus cruels traitements dont on usa à leur égard, ne purent faire la moindre impression sur des cœurs véritablement animés de l'esprit du christianisme. C'est ce que je vais raconter par ordre et dans un détail qui ne laissera rien à désirer

d'essentiel dans un sujet aussi intéressant que celui-ci.

Dans la lettre que je vous écrivis le 24 d'août de l'année dernière, je vous mandai que cinq des fils du vieux régulo Sourniama, c'est-à-dire le p.418 second, le quatrième, le neuvième, le dixième, le treizième, et un fils du prince aîné, avaient été transportés dans différentes provinces pour y être gardés aussi étroitement que le sixième et le douzième princes l'étaient à Pékin ; que les autres fils et petits-fils étaient restés libres au Fourdane, pour y servir en qualité de soldats ; qu'avant la conclusion de cette affaire, le général du Fourdane avait accusé ces illustres exilés d'avoir élevé une église à Sin-pou-tse, et que l'empereur conserva son mémorial sans le donner à examiner aux tribunaux, selon la coutume.

Il paraissait que tout était terminé, du moins pour quelque temps ; c'est ce que le silence de l'empereur sur ce mémorial nous faisait juger ; mais nous nous trompions, ainsi que vous l'allez voir.

Pour vous mettre mieux au fait, il faut vous rappeler le souvenir de ce que je vous ai déjà mandé touchant le zèle du onzième prince, nommé François Cou. Ce seigneur, qui a le cœur d'un apôtre, est parfaitement instruit des vérités de la religion : il parle également bien le chinois et le tartare et avec l'autorité que lui donnait sa naissance, même dans ses malheurs, il était très propre à annoncer Jésus-Christ. Pour avoir occasion d'exercer ce zèle, il avait imaginé un expédient qui lui réussissait : il avait étudié plusieurs livres de médecine, et il s'était si fort appliqué à cette science, qu'il l'entendait mieux que la plupart de ceux qui en font profession.

Tout ce qu'il y avait de malades dans les huit bannières l'invitaient à venir les voir : ils s'accommodaient fort d'un médecin qui ne leur demandait rien, ni pour ses peines ni pour ses drogues, et ils étaient comme forcés, du moins par politesse et par reconnaissance, de l'entendre parler des vérités chrétiennes, qu'ils voyaient d'ailleurs être le principal motif de sa charité : plusieurs profitèrent de ses instructions ; mais le fruit le plus solide qu'il retira, ce fut de mettre dans le ciel plusieurs enfants moribonds auxquels il conféra le baptême.

Ces actions de zèle ne purent se faire longtemps, que les mandarins subalternes de sa bannière ne s'en aperçussent : le thcam-in [1] l'en reprit plusieurs fois, et le menaça même d'en porter ses plaintes au général. Ces menaces ne produisirent aucun effet : le prince François se croyait obligé de faire connaître Jésus-Christ et sa sainte loi à tout le monde, et d'aller secourir ceux à qui ses services pourraient être utiles pour les besoins tant du corps que de l'âme. Il arriva en même temps que cet officier tomba dans une maladie dangereuse : l'art des médecins ordinaires ne put le soulager ; il se voyait mourir, lorsque la pensée lui vint d'appeler celui-là même à qui il venait de défendre d'exercer la médecine.

Le prince François y alla volontiers, dans l'espérance de le guérir et de ménager sa conversion. Il vint à bout de lui rendre la santé ; mais, quoique touchantes que fussent ses exhortations, elles ne purent rien sur l'esprit d'un homme que la crainte de perdre sa charge touchait presque autant que l'amour de la vie. Ce mandarin donna cependant au prince François des marques de sa reconnaissance, mais qui furent bien différentes de celles qu'il attendait. Il alla le remercier dans sa maison, et il l'exhorta à modérer son zèle, ou du moins à ne pas sortir de sa bannière, parce que tôt ou tard l'empressement avec lequel il parcourait les différentes bannières lui attirerait quelque nouvelle disgrâce ; mais ayant vu que ses remontrances étaient inutiles, il prit le dessein de lui en faire parler par un ami commun, qui aurait plus de crédit sur son esprit. C'était pour lors son tour de venir rendre compte à Pékin de l'état de la garnison et des troupes qui composent les bannières. Là il rendit visite à un médecin chrétien nommé François Ouei, qu'il avait connu avant que d'aller au Fourdane. Il savait les liaisons d'amitié que ce médecin avait avec le prince François, et qu'il avait fait les fonctions de médecin et de catéchiste dans son palais et dans celui de ses frères.

Ce mandarin commença par lui conter l'histoire de sa guérison et la

[1] Centenier, ou capitaine d'un des corps qui composent une bannière.

dure nécessité où il se trouvait d'accuser son bienfaiteur ou de perdre sa charge, et peut-être la liberté.

— J'allai, dit-il, chez lui pour le remercier de ses services ; mais au lieu de me recevoir dans la salle ordinaire, comme il se pratique avec les hôtes, il m'introduisit, pour me faire plus d'honneur, jusque dans l'intérieur de sa maison, et au milieu de toute sa famille.

La première chose que j'aperçus, fut une grande chapelle ornée d'images, de croix et p.419 de tout ce qui est à l'usage des chrétiens, Je fus d'abord effrayé de cet appareil extérieur d'une religion qui est proscrite. Je le priai de garder plus de mesures, et de vaquer plus secrètement et avec moins d'éclat aux exercices de sa religion. Je lui ajoutai que je ne désapprouvais pas son attachement à la loi chrétienne, pourvu qu'il en fit profession en son particulier et dans l'intérieur de sa famille. Enfin, j'allai jusqu'à lui promettre de fermer les yeux sur sa conduite, s'il me promettait à son tour de n'aller que chez les soldats dont je suis chargé, ou tout au plus chez ceux de la même bannière, qu'en cas de recherche, j'aurais de quoi me disculper ; mais que s'il continuait de visiter indifféremment tout le monde, je ne pourrais pas me résoudre à courir un tel risque, et que je ne le sauverais pas en me perdant moi-même. Toutes mes remontrances furent vaines, et je ne pus rien gagner sur un homme entêté de ses idées. D'ailleurs, comme il est à moitié sourd, il ne pouvait entendre qu'une partie de ce que je lui disais. C'est pourquoi je vous prie, vous qui êtes son ami, de lui faire connaître, dans un grand détail, toutes les raisons qui peuvent l'engager à suivre mes conseils ; sa triste situation me touche : quoique maintenant il dépende de moi, et que j'aie droit de lui commander, je me souviens toujours du respect que je lui devais autrefois ; et je n'oublie point qu'il ne m'était permis de paraître devant lui qu'en fléchissant le genou. Je serais au

désespoir qu'il lui arrivât quelque nouveau malheur. Ecrivez-lui donc d'une manière qui le persuade, et vous nous sauverez tous deux.

— C'est en vain que je lui écrirais, répondit François Ouei ; il faut, pour le retenir, une autorité qu'il respecte comme celle de Dieu même ; et il n'y a que ses pères spirituels qui puissent régler ses démarches : je vais leur en parler.

Il vint effectivement nous proposer, au père Suarès et à moi, la peine de l'officier, et nous crûmes devoir avertir le prince François, que, dans l'exercice de son zèle au dehors, il devait suivre aveuglément les conseils et la direction du prince Jean, son frère aîné, dont la prudence nous était parfaitement connue : mais avant que nos lettres pussent arriver au Fourdane, et même avant que l'officier partît de Pékin, un évènement changea la face des choses, et contribua beaucoup à la persécution présente. Le voici :

Lorsque les six princes partirent de Pékin pour leur exil dans les différentes provinces, il y eut des défenses expresses de permettre à leurs domestiques de les y accompagner ; quelques-uns, cependant, les suivirent de loin afin de ne manquer à rien de ce qu'ils regardaient comme leur devoir. Un d'entre eux, encore infidèle, nommé Tong-leou, eut le courage de se loger à Tsi-nan-fou, capitale de la province de Chan-tong, qui était le lieu de la prison de son maître : il était veuf, et il épousa une veuve. Il arriva qu'il y eut du tumulte à ses noces et que la fête en fut troublée.

Les mandarins en eurent bientôt connaissance, et craignant que l'empereur, qui a partout des espions, n'apprît par quelque autre voie que le prince prisonnier avait été suivi de ses domestiques, ils les firent tous arrêter. On interrogea le nouveau marié, qui répondit qu'il était esclave du prince.

Les autres assurèrent qu'ils étaient domestiques à gages, et non sur le pied d'esclaves ; sur quoi ils furent mis en liberté. L'un d'eux, appelé Pierre Yang, fils d'un lettré qui avait été précepteur chez ce second

prince, me vint voir à son retour, et me raconta cet évènement. L'esclave n'en fut pas quitte à si bon compte : les mandarins le renvoyèrent enchaîné à Pékin, et le livrèrent au tribunal des crimes ; ils en donnèrent en même temps avis à l'empereur, et telle fut la source de tout le mal.

Sa Majesté ayant ordonné qu'on fît des informations, le tribunal des crimes répondit que ces princes coupables avaient été remis sans aucun domestique au tribunal des troupes, pour être conduits aux termes de leur exil : ceux-ci rejetèrent la faute sur l'ancien général du Fourdane, qui était en place quand on y envoya le prince Sourniama et sa famille. Ils apportaient pour raison qu'on avait déterminé que toute cette famille n'aurait que cent trente domestiques, et que le général, nommé Ou-ly-pou, n'avait point répondu par écrit au tribunal des troupes, touchant ce nombre de domestiques. Cet ancien général était pour lors à Pékin, où il exerçait une autre charge : on le cita pour répondre à l'accusation, et comme il ne pouvait pas se rappeler le souvenir de ce qui s'était passé dans ce temps-là, il lui p.421 fallut interroger ses officiers subalternes : il dépêcha courrier sur courrier à la forteresse, comme s'il se fût agi d'une affaire de la dernière importance. Ces courriers, qui allaient et venaient sans cesse, mirent l'alarme parmi les officiers, et leur firent prendre la résolution d'accuser ces princes sur leur religion qu'ils regardaient comme l'unique cause de tous ces mouvements, puisque toutes les autres affaires étaient finies. Ils composèrent un mémorial à ce sujet, qu'ils présentèrent au général qui commandait actuellement dans la forteresse.

Ce nouveau général, appelé Chémou-te, est prince du sang, et par conséquent de la famille des princes accusés : il savait que ces princes étaient chrétiens, et il faisait semblant de l'ignorer ; mais quand ils lui eurent été déférés comme tels, il craignit de se rendre lui-même coupable, s'il ne se donnait pas quelque mouvement sur une accusation si publique.

Il s'imagina que le moyen le plus court pour prévenir tout sujet de reproche était de les faire renoncer à leur religion, chose à laquelle il ne

voyait nulle difficulté ; il se flattait même qu'il n'aurait qu'à parler pour être obéi, et que des gens qui, depuis trois ans accablés de toutes sortes de maux, voyaient à peine tomber leurs chaînes, que leurs frères portaient encore, seraient ravis de trouver en lui un protecteur qui pût mettre fin à leur misère.

Mais, grâces en soient rendues au Seigneur, il se trompa : n'ayant pu vaincre la résistance de ces fervents chrétiens, il assembla son conseil de guerre, en condamna deux à être décapités, et les autres à être emprisonnés. Il envoya ensuite un mémorial à l'empereur, par lequel il le suppliait de ratifier la sentence. Ce mémorial arriva à Pékin le 8 de janvier de cette année.

Pour vous instruire en détail des demandes et des réponses qui furent faites dans l'interrogatoire, je ne puis mieux faire que de traduire la relation qu'en fit le prince Jean Sou et qu'il nous envoya. La simplicité qui y règne porte un caractère de vérité qui ne laisse pas le moindre doute. Ce prince, par esprit d'humilité, parle de lui-même en troisième personne. Voici ses paroles :

> « Il faut vous informer d'une affaire qui vient d'arriver : il n'y a personne ici qui ignore que les mandarins d'aujourd'hui couvrent la recherche qu'ils font des chrétiens du spécieux prétexte de connaître le nombre de nos domestiques, comme si leurs prédécesseurs par égard pour nous avaient gardé le silence sur cet article.
>
> Le 15, jour de la onzième lune de la quatrième année de Yong-tching (c'est le 18 décembre 1726), des députés en grand nombre, envoyés de tous les Niurou [1], vinrent nous déclarer, de la part du général, qu'il fallait changer de loi. Nous répondîmes que la loi chrétienne, que nous professions, était la seule véritable, qu'elle ne pouvait être ni changée, ni

[1] Compagnies ou régiments qui composent les bannières. Il y en a de 100 jusqu'à 300 hommes.

réformée, et qu'absolument nous ne pouvions pas y renoncer.

Comme ils s'aperçurent qu'ils ne gagneraient rien soit par leurs promesses, soit par leurs menaces, l'un d'eux nous tira à part :

— Pourquoi, nous dit-il, êtes-vous si opiniâtres et si inflexibles ? qui vous empêche de penser dans l'âme tout ce que vous voudrez ? dites seulement de bouche que vous renoncez, cela nous suffit.

— Cela même, répondîmes-nous, nous ne le pouvons pas : le moindre mensonge est opposé à la loi de Dieu ; comment permettrait-il une si honteuse dissimulation ?

Le septième fils du prince Sourniama, appelé Pierre Lo, était présent de même que son fils aîné Paul. Ils n'avaient reçu le baptême que depuis peu de temps, et n'étaient pas encore assez bien instruits des obligations du christianisme. Le premier, faisant attention à ce que disait l'officier, crut pouvoir suivre l'avis qu'il proposait, et il dit

— Je renonce.

— Et vous, dit l'officier, s'adressant à Paul, n'imitez-vous pas votre père ?

Paul sortit sans répondre ; et l'on écrivit sur un registre les noms de ceux qui avaient confessé Jésus-Christ.

Ce premier interrogatoire fini, on nous ordonna de nous rendre chez le Cousaïta [1], afin qu'il nous examinât lui-même. Pour lors Jean Sou prit la parole, et dit :

— Nous autres chrétiens, nous suivons une loi qui défend tout ce qui est mal, et qui n'ordonne rien que de bien. Elle enseigne la fidélité au roi, l'obéissance aux parents, l'amour

[1] Tribun ou colonel.

du prochain, en un mot tous les devoirs, et elle défend tout ce qui n'est pas conforme à la raison. Vous voulez que p.421 nous renoncions à cette loi, dites-nous lequel de tous ces points vous voulez que nous abandonnions.

— Point tant de discours, reprit le tribun. Voulez-vous renoncer à la loi du Seigneur du ciel ou ne le voulez-vous pas ?

Nous répondîmes tous qu'il ne nous était pas possible d'y renoncer. Cette réponse fut aussitôt portée au général et aux grands officiers.

Le même jour sur le soir, nos domestiques eurent ordre de se rendre au corps-de-garde : on les interrogea chacun en particulier, et on leur demanda s'ils étaient chrétiens. Tous répondirent qu'ils faisaient gloire de l'être ; deux d'entre eux, qui n'étaient encore que catéchumènes, confessèrent Jésus-Christ comme les autres et la nuit suivante ils furent baptisés : l'un fut nommé Stanislas et l'autre François. Neuf autres de leurs compagnons reçurent aussi le saint baptême.

Le même jour qui était le quinzième, et pendant une nuit très obscure, nous fûmes appelés au même corps-de-garde par ordre du général et des grands officiers. On nous demanda comment nous avions connu la loi du Seigneur du ciel, à quelle intention nous l'avions embrassée, et s'il y avait parmi nous des étrangers.

Les princes Jean et François répondirent qu'ils entendaient les caractères chinois ; qu'ils avaient lu plusieurs livres qui traitaient de la religion chrétienne, et qu'après avoir mûrement examiné cette religion, ils avaient reconnu qu'elle était la seule véritable et qu'ils l'avaient embrassée.

— Nous adorons, ajoutèrent-ils, un premier Etre qui a créé le ciel, la terre, les anges, les hommes et toutes choses, et qui en est le Seigneur universel. La loi que nous suivons nous

oblige à être fidèles au roi, d'obéir à nos parents, d'observer les cinq devoirs, de nous réformer nous-mêmes, d'éviter toute sorte de mal, et de pratiquer toute sorte de bien pendant cette vie, afin de mériter dans l'autre une éternelle félicité. Telles sont nos vues et nos intentions. Nous prions pour l'empereur et pour l'empire, et nous demandons à Dieu qu'il nous donne la force d'éviter le péché, et de pratiquer la vertu ; du reste il n'y a parmi nous aucun étranger.

Les mandarins nous ordonnèrent de mettre notre déposition par écrit cette nuit-là même, et ils nous renvoyèrent. Les princes étant de retour chez eux, firent sentir à Pierre et à Paul toute l'énormité de la faute qu'ils avaient commise :

— Vous avez renoncé à Jésus-Christ, leur dirent-ils vous avez apostasié sa sainte loi.

Ces deux néophytes rentrèrent en eux-mêmes, et, sortant comme d'un profond sommeil, ils comprirent qu'ils étaient beaucoup plus coupables qu'ils ne se l'étaient figuré. Leur douleur fut si vive, que dès le lendemain ils allèrent se présenter à l'officier, dont la feinte douceur les avait séduits.

— Quand vous nous avez interrogés, s'écrièrent-ils, nous étions chrétiens, et nous le sommes encore : pourquoi changerions-nous ? Nous ne changeons point, nous professons la loi chrétienne.

L'officier ne voulut point les écouter, et les renvoya au tribun. Ils y allèrent, et ils lui parlèrent avec le même courage et avec la même fermeté. Le tribun ajouta leurs noms dans la liste de ceux qui s'étaient dits chrétiens, et c'est ce qu'ils souhaitaient. Quelque temps après nous allâmes chez le tribun, pour lui lire notre déposition que nous avions écrite la nuit précédente ; il la rejeta parce que disait-il, elle était trop longue. Ainsi nous ne savons pas en quels termes il l'aura rapportée au général et aux autres officiers.

On nous laissa en repos jusqu'au second de la douzième lune, c'est-à-dire, jusqu'à la veille de Noël : ce jour-là le général assembla chez lui les mandarins des bannières, et leur dit :

— J'ai résolu d'accuser à l'empereur les chrétiens de la famille de Sourniama. Sourghien (c'est le nom tartare du prince Jean) est le chef de cette famille : qu'on l'arrête et qu'on le garde dans un lieu public.

L'ordre fut exécuté à l'instant. Aussitôt le prince François accourut et, s'adressant aux mandarins qui étaient chargés d'exécuter l'ordre du général :

— L'empereur est averti, lui dit-il, que mon dixième frère et moi sommes chrétiens, de même que Sourghien ; mon dixième frère est absent ; mais pourquoi ne m'arrêtez-vous pas avec Sourghien ?

François nomma le prince Paul son dixième frère parce qu'ils étaient convenus entre eux, qu'en cas de persécution, le premier qu'on attaquerait sur le christianisme déclarerait que l'autre était aussi chrétien.

— Votre dixième frère est absent, répondirent les mandarins, ce n'est plus notre affaire : pour vous, attendez ; nous allons informer le général de ce que vous venez de dire. p.422

Le général ayant appris ce nouvel incident, fit pareillement arrêter François.

Les dames et les filles chrétiennes, voyant qu'il s'agissait de prisons, de chaînes, et peut-être de la mort pour Jésus-Christ, voulurent avoir part au bonheur de souffrir pour la religion. Cécile, épouse du prince Jean, et cinq autres dames, savoir : Marie Ly, Catherine Nan, Marie Cou, Agnès Pé, Michelle Pé, étaient déjà prêtes à partir pour aller se présenter aux mandarins, lorsque Thérèse, veuve du prince Xavier, suivie de sa belle-fille, courut pour se joindre à cette troupe. Un des fils de Thérèse nommé Pierre Y, pria sa mère de rester, lui faisant

entendre qu'elle n'était pas décemment vêtue pour sortir ; qu'il était tard ; et que si l'on attendait davantage, toutes les autres dames voudraient les accompagner et qu'avant qu'elles fussent prêtes il serait nuit ; que d'ailleurs un trop grand nombre causerait du tumulte et mettrait de la confusion ; que même on refuserait de les écouter. Thérèse se rendit ; et, se mettant à genoux devant Cécile elle la pria de donner son nom aux mandarins pour être inscrit dans la même liste. Plusieurs autres dames envoyèrent prier Cécile de la même grâce. Catherine Sou voulait suivre sa mère ; Cécile l'en détourna. Catherine Hou envoya un domestique à Cécile pour la prier de se souvenir d'elle.

« Luce Hoang, Marie Lou, Agnès Tchao, Suzanne Leou, et une de leurs suivantes, nommée Ly, firent la même prière à Cécile.

« Françoise Vang, femme suivante, voulait accompagner sa maîtresse ; mais comme l'on n'avait point encore parlé des domestiques, elle eut ordre de se tenir tranquille. Il n'y eut donc que les six dames que j'ai nommées, et qui avaient Cécile à leur tête, qui allèrent trouver les mandarins. Le prince Pierre les conduisit. Ils furent étrangement surpris à la vue de toutes ces dames ; mais ils le furent bien davantage, quand ils apprirent la raison qui les amenait. Cécile leur déclara que ses cinq compagnes, et presque toutes les autres dames, femmes et filles, qui n'avaient pu venir, étaient chrétiennes ; qu'elle priait qu'on en informât le général et qu'on écrivit leurs noms dans l'accusation qu'il devait envoyer à l'empereur. Marie Ly, épouse du prince Paul, l'une des compagnes de Cécile, dit que dès le temps de Cang-hi, son époux aussi bien qu'elle avaient embrassé la religion chrétienne, et qu'elle priait que leurs noms fussent écrits sur le registre. »

Ces demandes embarrassaient les mandarins, et ils gardaient un profond silence. Les dames les pressèrent avec autant de force que de modestie.

— Si c'est un crime à nos époux, dirent-elles, d'être chrétiens nous sommes aussi criminelles qu'eux. Nous sommes prêtes, comme eux, à donner notre vie plutôt que d'abandonner notre religion.

Les mandarins ayant enfin répondu qu'ils n'avaient point d'ordre d'interroger les dames, et qu'ils ne pouvaient recevoir leur déposition, Cécile se mit à genoux, et les conjura, les larmes aux yeux, de ne pas lui refuser la grâce qu'elle demandait. Alors ils promirent d'en informer le général. En même temps ils donnèrent ordre à Pierre Y de faire une liste de toutes les dames et demoiselles qui étaient chrétiennes et de n'écrire les noms que de celles qui le voudraient. Cette nuit-là même Pierre s'acquitta de sa commission ; et le lendemain matin sur les sept heures il entra dans la ville, et porta la liste aux mandarins.

Le général, à qui elle fut présentée, répondit que les femmes suivraient le sort de leurs maris, et qu'il ne fallait pas écrire leurs noms séparément.

Dans le même temps, le bruit se répandit. que les mandarins trouvant le nombre des chrétiens trop grand, avaient déclaré qu'ils ne compteraient pas parmi eux les enfants au-dessous de quinze ans.

A cette nouvelle, cinq jeunes gens, savoir Ignace Cou, âgé de dix ans ; Philippe Té, âgé de quatorze ans ; Philippe Mou, âgé de onze ans ; Matthieu Sou, âgé de neuf ans ; Thomas Sou, âgé de huit ans, tous deux petits-fils de Jean Sou, coururent au tribunal, et prièrent les mandarins de recevoir leurs noms, et de les inscrire dans la liste des chrétiens.

— Faut-il donc avoir quinze ans, disaient-ils, afin de pouvoir mourir pour Jésus-Christ ?

Les mandarins renvoyèrent ces jeunes gens et ne parurent pas faire attention à leur demande. Mais que durent-ils penser d'une religion qui inspire tant d'ardeur et de courage ?

Ignace Sou, qu'une violente maladie a fait tomber en démence, répondit brusquement à l'interrogatoire qu'il n'avait pas embrassé la loi chrétienne. Jean Lo, pour qui sa mère avait répondu qu'il était chrétien, saisi tout à p.423 coup de frayeur, dit qu'il ne voulait plus l'être : la mère en avait fait informer le mandarin, qui prononça qu'il fallait s'en tenir à la première réponse. Mais ce jeune enfant, étant instruit, revint de sa première frayeur, et protesta que quand il s'agirait de répandre jusqu'à la dernière goutte de son sang il était résolu de persévérer dans la loi chrétienne.

Il nous est venu plusieurs doutes sur lesquels nous vous demandons des éclaircissements. 1° Nous avons plusieurs enfants qui ont été baptisés ; il y en a d'autres qui, après avoir reçu le baptême, tombent en démence : pouvons-nous répondre à leur place, et dire qu'ils sont chrétiens ? 2° Le quatrième jour de la troisième lune de l'année dernière, l'ordre de l'empereur nous ayant été signifié pendant la nuit, on nous appela chez le tribun où nous apprîmes que cet ordre était terrible. Comme nous étions encore hors de la porte de la ville, et qu'on ne nous avait pas enchaînés, Paul Chou baptisa Paul Tou, François Cou baptisa Gabriel Lo, fils de notre quatrième frère. Quand nous fûmes entrés dans la ville, et qu'on nous eut chargés de chaînes, Jean Sou baptisa trois personnes, savoir Jean Lou, Gabriel Lou son fils, et Pierre Lo.

Paul Chou en baptisa cinq autres, à qui il donna le nom de Paul. Le vingt-troisième jour de la septième lune de la même année, notre quatrième frère, qu'on ramenait de l'armée pour le conduire en exil, passa la nuit dans une hôtellerie hors de

la ville ; Jean Sou l'alla visiter ; et après l'avoir instruit des vérités de la religion les plus capitales, et l'avoir exhorté à la contrition de ses péchés, il lui conféra le baptême, qu'il demandait avec un extrême empressement. Quand le temps nous le permet, nous ne baptisons personne qu'après l'avoir bien instruit en détail de ce qu'il doit croire et pratiquer. Mais dans ce temps de troubles et de persécution, ou à l'article de la mort, nous croyons pouvoir en user autrement.

Le quatrième jour de la sixième lune qui fut un jour de confusion et de tumulte, trois femmes, savoir Tchao, Leou et Ly, arrêtèrent Joseph Cai par ses habits, lui demandant instamment le baptême, et disant que bientôt il ne serait plus temps. Joseph les baptisa et donna à l'une le nom d'Agnès, à l'autre celui de Suzanne, et à la troisième celui de Marie. Le même jour Cécile Tou, Marie Ly et Catherine Nan en baptisèrent six autres, tant femmes que filles.

Quelque temps après, Agnès Tchao qui avait été baptisée au milieu du tumulte causé par l'emprisonnement de tous les chrétiens, tomba malade, et pria Jean Sou de suppléer à ce qui pourrait avoir été omis dans son baptême. Jean Sou, après l'avoir instruite plus à loisir, et lui avoir fait faire un acte de contrition, la rebaptisa sous condition. Il en a souvent usé de même ; il demande s'il n'a rien fait en cela de contraire aux maximes de la sainte loi et il vous prie de l'en instruire. Michel Chou souhaite fort d'avoir le livre qui contient les explications des saints Évangiles. Donnez-lui, je vous prie, cette satisfaction.

Voilà mon révérend Père, ce que nous écrit le prince Jean : ces faits nous ont été confirmés par des domestiques et des néophytes venus du Fourdane. Ils nous ont rapporté quelques autres circonstances, entre autres, que le prince Jean s'était fait admirer par son égalité d'esprit, par sa modestie, et par la force de ses raisonnements ; qu'un des mandarins avait dit au tribun, qu'il eût fait plus sagement de se taire,

que d'accuser des gens qu'on ne pouvait convaincre d'aucune action mauvaise, et dont les réponses étaient sans réplique ; que ces mandarins avaient été très embarrassés lorsque les six dames vinrent se présenter pour faire inscrire leurs noms dans le registre ; mais qu'ils avaient été interdits et saisis d'étonnement lorsqu'ils virent ces cinq jeunes enfants les prier de leur accorder la même grâce, et que l'un d'eux leur demanda s'il était nécessaire d'avoir quinze ans accomplis pour pouvoir confesser Jésus-Christ et répandre son sang en témoignage de sa foi.

Je pourrais vous traduire les autres lettres que je reçus en même temps de quelques autres de ces princes mais comme elles n'ajoutent rien à celle du prince Jean, je me contente de vous rapporter le mémorial présenté à l'empereur de la part du général du Fourdane. Il est bon de vous faire observer que quand on présente des mémoriaux à l'empereur on expose à la tête du mémorial le sujet dont il s'agit.

Mémorial présenté à l'empereur par le général du Fourdane, pour faire mourir ceux qui ont embrassé une fausse loi.

« Nous, vos sujets Ché-moute, etc., après avoir mûrement examiné toutes choses, nous p.424 avons trouvé que Sourghien, troisième fils de Sounou [1], et Courtchen, son onzième fils, avaient embrassé la loi du Seigneur du ciel, de même que leurs fils et leurs frères, auxquels ils ont appris à mépriser les lois, à vivre à leur gré, sans frein et sans nulle retenue. Nous vos sujets, ayant ordonné sévèrement aux fils et petits-fils de Sounou d'abandonner cette fausse loi, Sourghien et Courtchen ont répondu qu'ils l'avaient embrassée depuis longtemps, et qu'ils mourraient plutôt que de l'abandonner.

[1] Il est bon de se souvenir de ce qu'on a déjà dit, que le grand nom du chef de la famille de ces princes est Sourniama, et que le petit nom est Sounou.

> Nous vos sujets, nous avons considéré que les fils et petits-fils de Sounou étant déjà coupables, ils eussent dû respecter les bienfaits de Votre Majesté, et montrer leur reconnaissance par une attention scrupuleuse à observer les lois ; mais, au contraire, ils sont entrés dans une loi fausse : ils vivent selon leur caprice, sans discrétion et sans règle. Ils ont péché grièvement contre les lois. Ainsi Sourghien et Courtchen, qui ont protesté qu'ils mourraient plutôt que d'abandonner la loi du Seigneur du ciel, sont très dignes de haine, et ont donné des preuves manifestes de leur opiniâtreté ; ils ne méritent pas de vivre.
>
> C'est pourquoi nous jugeons que Sourghien et Courtchen comme étant à la tête de ceux qui font profession de la loi chrétienne, doivent être décapités, pour donner un exemple qui retienne tous les autres.
>
> Que l'autre fils de Sounou et ses petis-fils Letay, Legen, J. Jamga, Loubequet Oubequet, Tourtay, Chourtaz, etc., qui ont embrassé la loi chrétienne, soient chargés de chaînes, enfermés dans une prison, et étroitement gardés.
>
> Pour ceux qui ne sont pas chrétiens, qu'ils servent en qualité de soldats dans les bannières, et qu'on les observe attentivement. S'il arrive que quelques-uns d'eux fasse quelque chose au mépris des lois, nous en informerons Votre Majesté.

Il est à remarquer que les princes Pierre et Paul, qui avaient cru pouvoir dissimuler et qui se rétractèrent ensuite, sont compris comme les autres dans cette accusation du général sous leurs noms tartares.

Cette accusation arriva à Pékin le 15 de la douzième lune, c'est-à-dire le 8 de janvier 1727, et fut présentée à l'empereur. Le général n'attribuait à ces princes aucun autre crime que celui de leur religion. Il condamnait cependant les uns à avoir la tête tranchée, et les autres à être chargés de chaînes et emprisonnés, ce qui est contraire aux lois de

la Chine, qui ne condamnent qu'à l'exil ceux qui professent une fausse loi ; mais cela même fait voir que le général était bien instruit des intentions de la cour.

L'empereur renvoya cette accusation à l'assemblée des princes du sang et à tous les grands des neuf tribunaux, comme une affaire d'une très grande importance, afin de l'examiner, et de lui en faire leur rapport. Il est certain que dès ce temps-là, l'empereur prit la résolution d'obliger ces princes à renoncer à leur religion. Les divers expédients, et les différents biais qu'il employa pour y réussir font assez voir que les raisons qu'il allégua dans la suite pour les condamner étaient de purs prétextes, qui n'ont trompé que ceux qui ont bien voulu être trompés.

La délibération fut différée et la réponse ne vint qu'un peu tard ; car les affaires s'expédient ici dans l'ordre qu'elles arrivent, et plusieurs autres plus anciennes devaient précéder celle-ci. Pendant ce temps-là, il arriva à Pékin un courrier avec un mémorial du général d'armes de Mougden ou autrement Chin-yang, capitale de la province du Leao-tong, autrefois la cour des Tartares Mantcheoux. Ce général représentait à l'empereur que les soldats de sa garnison n'avaient ni maisons dans la ville, ni casernes au dehors, et qu'étant obligés de demeurer dans des villages aux environs, ils étaient trop éloignés et que le service en souffrait.

L'empereur n'ignorait pas que ce nouveau général se plaignait d'une coutume aussi ancienne que l'établissement des Mantcheoux, et qui était même fondée en raison. Cependant il éclata contre les anciens commandants qui n'avaient pas donné cet avis. Les deux qui avaient précédé immédiatement celui-ci, sont encore à Pékin pleins de vie. L'un s'appelle Sunjou [1] et l'autre Tang-pao-chou ; en remontant plus haut, on trouvait Sourniama qui était mort, et qui avait en effet gouverné p.425 cette province pendant dix ans avec un applaudissement général. Aucun d'eux n'avait averti que les soldats manquassent de logement ;

[1] Sunjou est aujourd'hui un des quatre ministres d'État.

on ne s'en prit néanmoins qu'à Sourniama. L'ordre de l'empereur portait qu'on confisquât tous les biens de Sounou, et qu'ils fussent employés à bâtir des logements pour les soldats de Mougden ; que les deux commandants qui l'avaient suivi, savoir Sunjou et Tampao-tchou, fussent chargés de l'exécution, et que s'ils ne trouvaient pas dans la confiscation l'argent qui était nécessaire, ils le fournissent du leur.

Ces deux mandarins étaient trop intéressés dans cette affaire, pour ne pas agir avec la dernière rigueur. Ils se firent accompagner des mandarins de la bannière rouge, qui est celle de Sourniama, et ils allèrent la nuit du 18 de la seconde lune, c'est-à-dire le 8 février, apposer les sceaux non seulement dans l'hôtel de Sourniama, mais encore dans tous les hôtels des princes ses enfants. Ces princes avaient encore dans Pékin des intendants et des domestiques, qui prenaient soin de leurs palais et de leurs biens. Plusieurs furent arrêtés, et n'eurent pas le loisir de rien mettre à couvert ; un seul trouva le moyen de s'échapper, et d'emporter dans un panier les vases d'or dont le régulo se servait aux cérémonies pour les ancêtres défunts. Comme il fuyait, il fut arrêté par ceux qui battent les veilles et pour se retirer de leurs mains, il leur abandonna le panier, dont ils profitèrent.

Cette nuit fut une nuit de confusion, de désordre et de pillage. Les mandarins ne pouvant sceller tant de maisons à la fois dans différents quartiers de la ville, soupçonnèrent les domestiques d'avoir mis beaucoup d'effets à écart. Les terres et les maisons ne pouvaient pas disparaître. Il était plus aisé de cacher l'argent, les meubles, les bijoux, les obligations, les billets d'argent prêté ou mis à profit, et c'est de quoi les mandarins voulaient s'assurer. C'est aussi ce qui donna lieu à la cruelle persécution qu'on suscita au prince Joseph Ourtchen, douzième fils de Sourniama, qui est prisonnier à Pékin depuis trois ans, et dont le courage et la fermeté dans la foi ne le cèdent guère au courage et à la fermeté des premiers martyrs, comme vous le verrez dans la suite de cette lettre.

Ces visites et ces perquisitions tumultueuses avaient déjà duré dix jours, lorsque les régulos et les grands présentèrent à l'empereur leur

réponse sur l'accusation du général Che-moute. Ils confirmaient la sentence qu'avait portée ce général contre Sourghien et Courtchen, ajoutant qu'il fallait les décapiter au Fourdane. Pour ce qui est des fils, des petits-fils de Sounou, et des autres qui ont, disaient-ils, embrassé une fausse loi, il est difficile de leur pardonner ; il faut les punir et les livrer au général pour les faire étrangler en automne.

Le premier de la troisième lune, c'est-à-dire le 23 mars, l'empereur fit sur cette délibération la réponse suivante :

> « Cette délibération des régulos et des grands s'est faite avec peu de soin et d'attention. On s'en est tenu à l'accusation du général Che-moute, qui rapporte que Sourghien et Courtchen ont répondu qu'ils avaient embrassé cette loi depuis longtemps et que quand il s'agirait de perdre la vie ils ne l'abandonneront jamais. On devait me représenter qu'il était à propos d'envoyer au Fourdane un régulo et des grands, pour les interroger, et que si Sourghien et Courtchen, après avoir entendu mes ordres, continuent à dire qu'ils mourront plutôt que de changer, il faut les faire mourir.
>
> Il est vrai que dans un temps et dans des circonstances ordinaires, ils ont pu dire qu'ils ne changeront pas ; mais maintenant, lorsque mes ordres leur seront signifiés, s'ils venaient à changer, ce serait autre chose, et il faudrait conclure d'une autre manière. Ils ont tous fait des fautes qui méritaient la mort, je leur ai pardonné ; il ne faut pas les faire mourir pour un mot dit, au hasard, et qui n'est peut-être l'effet que d'un vain entêtement.
>
> Qu'on renvoie ce mémorial pour délibérer une seconde fois, et qu'on me fasse le rapport de cette nouvelle délibération.

Tel fut le premier ordre de l'empereur : il fait assez voir que le dessein était d'obliger ces illustres chrétiens d'abandonner leur religion, et que c'était là le seul crime qu'on pût leur reprocher. Les régulos et les grands ayant reçu l'ordre de l'empereur, se rassemblèrent de

nouveau, non pas pour délibérer, mais pour se conformer entièrement à sa volonté, qui est l'unique règle qu'on ose suivre. Ils prièrent donc Sa Majesté de nommer elle-même le régulo et les grands qu'elle reconnaîtrait les plus capables de cette commission.

p.426 L'empereur nomma le prince Tomorocongo, son cinquième frère, et un chef de bannière. Ils ne partirent de Pékin que le 22 de la troisième lune, c'est-à-dire le 13 d'avril, qui était le saint jour de Pâques. On ne fut pas peu surpris de voir que l'empereur envoyât son propre frère à des princes dégradés, qu'il avait mis au rang du simple peuple ; mais il n'y eut personne qui ne jugeât que la vue de l'empereur était d'engager plus efficacement ces seigneurs à abandonner leur religion.

Aussitôt que nous apprîmes qu'on persécutait ouvertement les princes chrétiens, nous ne nous contentâmes pas d'offrir tous les jours à Dieu nos vœux et nos sacrifices pour leur obtenir les grâces nécessaires dans une si rude épreuve ; nous crûmes devoir encore les consoler et les fortifier par nos lettres. Il y avait du risque dans un tel commerce de lettres, vu les circonstances où l'on se trouvait ; mais c'est dans de pareilles circonstances qu'il faut risquer. Nous fîmes donc partir un homme de confiance, à qui nous remîmes des lettres qui avertissaient ces seigneurs de la confiscation de leurs biens, et de l'ordre donné au cinquième frère de l'empereur de se transporter au Fourdane pour les examiner. Nous le chargeâmes en même temps de les prévenir sur un petit secours d'argent que nous leur préparions pour subvenir à leurs nécessités présentes. Enfin, nous tâchâmes de les satisfaire en les éclaircissant sur les doutes qu'ils nous avaient proposés et nous leur donnâmes les instructions les plus conformes aux tristes conjonctures où ils étaient. Cet exprès que nous avions fait partir s'appelle Pierre Yang : c'est un fervent chrétien et anciennement attaché à ces princes ; il fut très peu de temps dans son voyage ; il nous rapporta à son retour, que ces illustres néophytes avaient reçu de si accablantes nouvelles, sans faire paraître la moindre émotion, que la seule chose qu'ils semblaient craindre, c'était qu'à leur occasion on ne

nous fît de la peine ; qu'ils nous recommandaient instamment de nous souvenir d'eux tous les jours au saint sacrifice de la messe, et de demander à Dieu la rémission de leurs péchés, et la force de souffrir constamment pour une cause si juste. Il ajouta qu'il avait été rempli de la plus douce consolation en voyant que tous grands et petits, les princesses et leurs filles, et même jusqu'aux enfants de sept à huit ans, ne respiraient que les souffrances, et ne parlaient que du bonheur qu'il y a de donner sa vie pour Jésus-Christ.

> — Quand je leur parlai, poursuit-il, du petit secours que je devais leur apporter de votre part, ils allèrent en avertir le prince Jean ; car il ne m'était pas permis d'entrer chez lui, de peur de donner de l'ombrage à ses gardes. Il me fit répondre en ces termes :
>
> « Dites aux Pères que s'ils jugent qu'il n'y ait rien à risquer pour eux du côté de la cour nous recevrons volontiers leurs aumônes ; mais que s'ils prévoient qu'il y ait le moindre risque nous les supplions de s'en dispenser. »
>
> C'est-à-dire qu'ils eussent mieux aimé souffrir la faim et être réduits à la plus extrême misère que de nous exposer le moins du monde au ressentiment de l'empereur. On avait ramassé, entre les Pères portugais et les Pères français, la somme de deux cents taels, qui valent environ mille francs de notre monnaie ; c'était bien peu de chose pour tant de personnes qui se trouvaient dans un extrême besoin ; mais c'était tout ce que notre pauvreté nous permettait de faire.

Le même Pierre Yang fut le porteur de cette modique somme. Il ne lui arriva aucun accident durant le voyage ; mais à son retour, ayant rencontré les fourriers du cinquième régulo, il fut obligé de se cacher un jour entier pour laisser passer ce prince avec toute sa suite, dont il n'aurait pas manqué d'être reconnu.

Il arriva ici le 6 de la troisième lune intercalaire c'est-à-dire le 26 d'avril, avec des lettres qui faisaient foi de l'exactitude avec laquelle il

s'était acquitté de sa commission. Il nous dit que ce secours d'argent avait été reçu avec de grands sentiments de reconnaissance, et que le prince Jean l'avait fait remettre à celui qui garde la chapelle commune, afin de le partager entre ceux qui s'adresseraient à lui.

Telle était la situation de ces princes au Fourdane. Pendant ce temps-là, Sunjou, ministre d'État, l'un des deux intéressés à la confiscation des biens de ces seigneurs était continuellement occupé à questionner leurs domestiques, et à leur faire rendre compte des sommes qu'il prétendait que leurs maîtres leur avaient laissées entre les mains.

Dans la visite qu'il fit de leurs hôtels, ayant vu des chapelles, des oratoires, et des images de piété, il leur demanda si leurs maîtres p.427 étaient chrétiens, et si eux-mêmes l'étaient aussi. Quatre répondirent qu'ils étaient chrétiens. Le cinquième, qui était infidèle, et qui appartenait au prince Louis, avait vu partir son maître pour l'exil sans recevoir le baptême. Il répondit qu'il n'était pas chrétien et qu'il ignorait que son maître le fût. Louis en effet n'avait reçu le baptême qu'au lieu de son exil, et qu'après l'accusation que le général d'armée fit à l'empereur contre lui et contre son frère Joseph, compagnon de sa disgrâce, sur ce qu'ils avaient élevé une chapelle dans une ville de la frontière. La lettre que je vous écrivis en l'année 1724 vous a appris comment ils furent conduits tous deux à Pékin et emprisonnés séparément. Sunjou crut intimider ces quatre domestiques chrétiens. Il leur fit de grandes menaces sur ce qu'ils avaient embrassé une religion proscrite et contre laquelle l'empereur s'était ouvertement déclaré. Mais la conclusion était toujours qu'il lui fallait remettre ce qu'ils avaient retenu de l'argent, des papiers, et des meubles de leurs maîtres. Les chrétiens répondirent qu'ils leur avaient remis tout ce qu'ils avaient ; qu'au regard de leur religion, ils la croyaient la seule véritable.

> — Quoi ! vous osez parler ainsi, reprit Sunjou, je vais vous livrer au tribunal, et vous accuser à l'empereur ; remettez-moi tout ce que vous avez caché.

— Nous n'avons rien caché, répondirent les chrétiens ; vous pouvez nous accuser à l'empereur, nous vous suivrons jusqu'à la porte du palais pour y attendre la réponse de Sa Majesté.

Sunjou les fit enchaîner tous quatre, et présenta à l'empereur l'accusation suivante, le 25 de la troisième lune, c'est-à-dire le 16 d'avril.

« Nous, vos sujets, nous avons visité les maisons de Sounou et nous avons trouvé que ses fils Sourghien, Tchourtchen, Courtchen, Ourtchen et ses-petits fils Ijamga, Legen, etc., avaient embrassé la loi du Seigneur du ciel ; que Sourghien et Tchourtchen avaient orné dans leurs maisons des endroits particuliers, pour y placer l'image du Seigneur du ciel et pour l'honorer.

Ayant interrogé leurs domestiques Yo-se, San-pao, Oudanga, Tong-che-ting, ils ont répondu que leurs maîtres étaient chrétiens, et qu'ils l'étaient pareillement. Les domestiques ont suivi l'exemple de leurs maîtres ; Sourghien et les autres, en suivant cette loi, ont agi inconsidérément, et ont tenu une conduite tout à fait insensée. Mais puisqu'un régulo et un grand sont partis pour le Fourdane. afin de les juger nous n'en dirons pas davantage.

Pour ce qui est d'Ourtchen, qui est actuellement à Pékin, et de ces quatre domestiques, qui sont chrétiens, nous demandons à Votre Majesté un ordre pour les livrer au tribunal des crimes, afin qu'ils y soient jugés dans la dernière rigueur. Il n'y a que les châtiments qui puissent réduire ces esprits brouillons et indisciplinables ; nous attendons avec respect les ordres de Votre Majesté.

La réponse de l'empereur ne fut pas entièrement conforme aux désirs de Sunjou.

> « Vous me demandez, dit Sa Majesté, de livrer au tribunal les domestiques d'Ourtchen et les autres fils de Sounou, parce qu'ils suivent la loi du Seigneur du ciel. En cela, les domestiques n'on fait que se conformer à la conduite de leurs maîtres. Que le régulo Ounenguy [1], accompagné des grands de la même bannière, aillent interroger Ourtchen [2] : s'il reconnaît sa faute et s'il s'en repent, tout est fini, mais s'il ne veut pas changer, qu'on en délibère et qu'on me fasse le rapport de ce qu'on aura déterminé. A l'égard des domestiques, qu'on les mette en liberté je leur pardonne.

Je vous avoue, mon révérend Père, que lorsque nous apprîmes cet ordre de l'empereur, nous craignîmes fort que le prince Joseph, qu'on n'avait pas eu le temps d'instruire à fond de nos saintes vérités ,et qui d'ailleurs était affaibli par une longue et dure prison, ne se laissât surprendre ou embarrasser par les artifices du troisième régulo. Ce prince avait ordre de lui faire tout espérer de la cour, pourvu qu'il eût la complaisance de déférer aux volontés de l'empereur, en quittant la religion qu'il avait eu l'imprudence de suivre. Tout ce que nous pûmes faire fut de redoubler nos vœux au Seigneur, et de le prier d'éclairer ce prince de ses lumières, et de le fortifier par sa sainte grâce.

Nous apprîmes bientôt que Dieu ne l'avait pas abandonné dans les fers, et qu'il était descendu avec lui dans sa prison. Il eut à soutenir les plus fréquentes et les plus vives attaques. Promesses, menaces, reproches, tout fut mis en œuvre ; mais il y fut insensible et p.428 toute la réponse qu'on put tirer de lui, c'est qu'il était chrétien et qu'il continuerait de l'être jusqu'à l'effusion de tout son sang. C'est ce que vous verrez encore mieux par le compte que le régulo en rendit à l'empereur le troisième de la troisième lune intercalaire c'est-à-dire le 23 d'avril.

---

[1] Troisième frère de l'empereur.
[2] Le prince Joseph.

« Nous, vos sujets, pour obéir respectueusement aux ordres de Votre Majesté, nous sommes allés interroger Ourtchen, et nous lui avons fait les questions suivantes :

— On assure que vous et vos frères aînés Sourghien, Tchourtchen, Courtchen avez embrassé la loi chrétienne : dites-nous quelle raison vous a portés, vous qui êtes Mantcheoux, à suivre cette fausse loi.

Ourtchen a répondu :

— Il est vrai que j'adore le Seigneur du ciel de même que je sers l'empereur ; je ne puis changer.

— Rebelle, m'écriai-je, oses-tu désobéir à l'empereur ton maître ? Ignores-tu que c'est par son ordre et de sa part que je t'interroge ? tiens, lis-le cet ordre respectable, et fais-y attention : veux-tu changer, ou ne le veux-tu pas ?

Ourtchen, avant lu l'ordre de Votre Majesté, s'est mis a genoux, et a dit :

— J'offense l'empereur, je dois mourir ; mais je ne puis changer.

Nous, vos sujets, nous considérons qu'Ourtchen étant Mantcheou, a suivi une fausse religion, et qu'il tient la conduite d'un insensé et d'un rebelle. Sunjou l'a déjà accusé à Votre Majesté. Elle a bien voulu par un effet de sa bonté singulière, nous envoyer vers lui pour le faire rentrer en lui-même et lui dire qu'il n'a qu'à avouer sa faute et en témoigner du repentir et que tout est fini. Mais Ourtchen est obstiné dans sa désobéissance : son parti est pris et il ne changera jamais. Pendant que nous l'interrogions, il ne fit paraître nulle crainte, et ne donna aucun signe de repentir ; au contraire, il avouait, d'un air content, qu'il avait embrassé cette loi et il soutenait avec opiniâtreté qu'il avait eu raison de le faire, et qu'il ne devait pas changer. Rien n'est plus digne de châtiment. C'est pourquoi nous jugeons que sur-le-champ

> Ourtchen doit être traité en rebelle, et être coupé en pièces. C'est le moyen de faire observer exactement les lois. Nous attendons avec respect les ordres de Votre Majesté.

Il semblait qu'on devait perdre toute espérance d'ébranler ces illustres néophytes. Cependant l'empereur ne désespéra pas d'y réussir, et il se flatta que ses promesses ou ses menaces auraient enfin leur effet. Voici l'ordre qu'il donna le même jour :

> « Que le régulo et tous les chefs des bannières Mantcheoux, et tous les présidents des tribunaux aillent encore interroger Ourtchen, qu'ils délibèrent sur ses réponses, et qu'ils m'en fassent le rapport.

Aussitôt que cet ordre fut porté, le troisième régulo fixa au 5 de la même lune c'est-à-dire au 23 d'avril, le jour de l'assemblée générale qui devait se tenir à Yen-sse-keou, lieu de la prison d'Ourtchen. On envoya des billets dans les différents quartiers de la ville, pour avertir tous ceux qui devaient assister à cette assemblée et par ce moyen-là on fut bientôt informé dans tout Pékin, du jour où l'on devait juger ce seigneur. Le concours du peuple autour de sa prison fut si grand, que les gardes eurent beaucoup de peine à écarter la foule. La curiosité y attirait les uns ; d'autres y venaient par de meilleurs motif : plusieurs de ses domestiques y accoururent ; l'un d'eux, quoique infidèle, ne doutant point que son maître ne dût avoir la tête tranchée ce jour-là même, avait préparé une natte et un coussin, afin de recevoir son corps. D'autres, qui étaient chrétiens, n'avaient en vue que de recueillir avec respect ce qu'ils pourraient s'approprier de ses reliques.

Un si grand nombre de juges ne pouvant entrer dans la prison du prince, ils établirent leur tribunal dans un temple d'idoles qui était proche, et y firent venir le prisonnier chargé de ses neuf chaînes. On lui ordonna d'abord de se mettre à genoux. On lui fit coup sur coup une infinité de questions auxquelles on l'obligeait de répondre promptement. Le dessein était de l'embarrasser, et de le forcer en quelque sorte à se couper lui-même en ses réponses. Mais Dieu ne permit pas que le mensonge et l'iniquité prévalussent sur la vérité et

l'innocence. Ses juges furent bientôt convaincus qu'ils perdaient leur temps et leurs peines et après environ une heure de combat, où le généreux chrétien se soutint toujours avec une admirable fermeté ils le renvoyèrent dans sa prison.

Les juges rendirent compte à l'empereur de ce qui s'était passé mais le peu de succès p.429 qu'ils avaient eu les empêcha sans doute de présenter un mémorial ; du moins il n'est pas venu à ma connaissance.

Quand le prince Joseph fut de retour dans sa prison il raconta une partie de son interrogatoire à Ma-siao-ell, jeune domestique qu'on avait enfermé avec lui pour le servir, et qu'on a depuis mis en liberté. Je diffère à vous en parler, pour ne pas interrompre les actes authentiques.

Cette seconde tentative faite avec tant d'éclat, ayant si peu réussi, de même que deux autres particulières et plus secrètes, l'empereur fut outré d'une résistance à laquelle il ne croyait pas devoir s'attendre : situation dangereuse dans un monarque peu accoutumé aux contradictions, et qui a tout pouvoir sur la vie de ses sujets. Il dissimula néanmoins son chagrin ; et, faisant semblant qu'on n'avait pas compris sa pensée, il prit un autre biais qui pourtant ne trompa personne. Vous en jugerez vous-même par l'exposition que je vais faire en traduisant fidèlement ses paroles.

Le treizième jour de la troisième lune, c'est-à-dire le 10 mai, l'empereur fit appeler Ma-tsi, premier ministre d'État, les présidents des neuf tribunaux, et les grands Mantcheoux des huit bannières, et leur dit :

> — Ourtchen se moque de vous, et il a raison, parce que vous l'avez mal interrogé, faute d'avoir compris ma pensée : écoutez bien ce que je vais vous dire, et retournez lui porter mes ordres.
>
> Le Seigneur du ciel et le ciel, c'est une même chose : toutes les nations du monde honorent le ciel, mais chacune a son rite particulier pour lui rendre ses honneurs. Le rite des

Tartares Mantcheoux est le Tiaochin [1]. Il n'y a personne qui le premier jour de l'an ne brûle des odeurs et du papier, et cela pour honorer le ciel.

Nous autres Mantcheoux, nous avons nos rites particuliers ; les Mongous, les Chinois, les Moscovites, les Européens, etc., ont aussi chacun le sien qui lui est propre. Quand on fait attention aux réponses d'Ourtchen, on voit qu'il se fâche, comme si l'on voulait qu'il cessât d'honorer le ciel. Ce n'est pas là ce que j'ai prétendu lui défendre : mais j'ai dit que chacun avait sa manière de l'honorer et que lui étant Mantcheou, il devait suivre le rite des Mantcheoux. Or, non seulement il refuse de s'y conformer, mais il l'abandonne pour suivre la fausse loi des Européens, c'est un renversement total de conduite.

Ourtchen ayant donc abandonné le rite de ses ancêtres, et soutenant, contre toute raison, que celui d'Europe, qu'il a embrassé, est le seul véritable, imite la conduite insensée de son père qui abandonna son véritable maître pour entrer dans la faction d'Akina et de Se-sse-ke. Voici sans doute quel est le raisonnement d'Ourtchen : c'est fait de moi, je dois mourir si en m'attachant opiniâtrement à la loi du Seigneur du ciel l'empereur me condamne à la mort, je rendrai sa personne odieuse, et il aura la mauvaise réputation de m'avoir fait mourir parce que j'honore le Seigneur du ciel. Son père et lui ont commis des fautes énormes qui méritaient la mort : vous autres grands, vous me présentâtes un mémorial par lequel vous me suppliiez de les traiter en rebelles ; je n'ai pas encore répondu à ce mémorial. Si je voulais le faire mourir, ce serait pour les crimes de rébellion, dont son père et lui sont coupables et non pas parce qu'il honore le Seigneur du ciel. Vous savez que les grands m'ayant présenté une requête

[1] Le Tiaochin est une cérémonie qui n'a rien de fixe ni d'arrêté ; chaque famille la fait à sa manière.

contre les quatre domestiques qui s'étaient faits chrétiens, afin qu'on les jugeât sévèrement, je répondis que c'était une canaille ignorante, et qu'il fallait leur pardonner. Je n'ignore pas que plusieurs autres font aussi profession de cette loi ; mais il n'y a nul inconvénient par rapport à l'empire ; car s'il y en avait réellement, est-ce que l'empereur mon père eût souffert les Européens à la cour et moi-même ne l'aurais-je pas défendu dès le commencement de mon règne [1] ? Mais parce qu'Ourtchen, qui est Mantcheou, et qui était ci-devant du sang royal, a préféré la loi chrétienne aux rites de ses ancêtres, il a non seulement violé les lois de l'empire, il a encore offensé le ciel même, et c'est pourquoi j'avais ordonné qu'il abandonnât cette loi.

Au sortir de cette audience, les grands mirent par écrit les paroles de l'empereur, et avec ces nouvelles armes ils allèrent pour la p.430 troisième fois attaquer le généreux néophyte. Ils redoublèrent leurs efforts ; ils lui répétèrent tout ce que l'empereur leur avait dit et ils y ajoutèrent d'eux-mêmes tout ce qu'ils crurent de plus convaincant et de plus capable de le gagner ils le flattèrent, ils lui firent les plus belles promesses ; ils en vinrent aux reproches, aux menaces, aux invectives. Tous ces efforts furent inutiles ; Joseph fut inébranlable et finissait toujours par dire, je ne puis changer. Les juges se retirèrent interdits et confus : pour se disculper eux-mêmes et pour faire voir à l'empereur qu'ils ne s'étaient pas écartés de ses vues, ils mirent par écrit et leurs interrogations, et quelques-unes des réponses d'Ourtchen, qu'ils présentèrent à Sa Majesté. Quoiqu'on répète dans cet écrit plusieurs choses que j'ai déjà dites, je ne laisserai pas de le rapporter tout entier, parce que c'est un acte authentique qui ne doit pas s'omettre. Le voici fidèlement traduit du tartare.

[1] Quand l'empereur parle en particulier, et non pas par la voie du tribunal des rites, il dit toujours qu'il n'a pas proscrit la loi de l'Europe, mais qu'il a seulement défendu que les Européens demeurassent dans les provinces.

« Nous, vos sujets nous nous sommes transportés dans la prison d'Ourtchen et nous lui avons dit :

— Le Seigneur du ciel et le ciel, c'est la même chose ; il n'y a point de nation sur la terre qui n'honore le ciel ; les Mantcheoux ont dans leur maison le Tiaochin pour l'honorer. Vous qui êtes Mantcheou vous suivez la loi des Européens ; et vous vous êtes senti porté à l'embrasser, dites-vous, à cause des dix commandements qu'elle propose et qui sont autant d'articles de cette loi. Apprenez-nous ce qu'ils prescrivent.

Ourtchen a répondu :

— Le premier nous ordonne d'honorer et d'aimer le Seigneur du ciel sur toutes choses ; le second défend de jurer par le nom du Seigneur du ciel ; le troisième veut qu'on sanctifie les jours de fêtes en récitant des prières et en faisant les cérémonies pour honorer le Seigneur du ciel ; le quatrième commande d'honorer le roi, les pères et mères, les anciens, les grands, et tous ceux qui ont autorité sur nous ; le cinquième défend l'homicide et même la pensée de nuire aux autres ; le sixième oblige à être chaste et modeste et défend jusqu'aux pensées et aux affections contraires à la pureté ; le septième défend de ravir le bien d'autrui, et la pensée même de l'usurper injustement ; le huitième défend le mensonge, la médisance et les injures ; le neuvième et le dixième défendent de désirer la femme d'autrui. Tels sont les articles de la loi à laquelle j'obéis. Je ne puis changer.

Nous avons dit :

— Ces dix commandements se trouvent dans tous nos livres, et il n'est personne qui ne les observe, ou si quelqu'un les transgresse, on le punit de la manière que la loi le prescrit. Ce ne sont pas les seuls Européens qui les mettent en pratique. Mais comment pouvez-vous dire que cette loi commande d'honorer le roi, les pères, et mères, etc., tandis que vous

abandonnez les rites du Tiaochin de vos ancêtres ? Est-ce ainsi que vous leur obéissez ? Et n'est-il pas vrai de dire que vous violez cet article de votre loi ? Vous êtes Mantcheou, vous avez été du sang royal, et malgré cela vous renoncez aux coutumes de vos pères, pour suivre une loi étrangère : n'est-ce pas imiter la conduite insensée de votre père, qui, abandonnant son véritable maître, s'attacha à la faction d'Akina et de Se-sse-ke ? Qu'a-t-il gagné ? Ses os, réduits en cendres, ont été jetés au vent. Quoi ! vous manquez de fidélité à votre légitime maître, vous désobéissez à vos parents, vous péchez contre le ciel, et vous dites que vous l'honorez ?

Ourtchen a répondu que la loi chrétienne lui apprenait que le Seigneur du ciel descendit sur la terre il y a plus de dix-sept cents ans, et qu'il enseigna lui-même le culte dont il doit être honoré ; que quand une fois on a suivi cette loi, on ne la doit plus abandonner, et que quiconque l'abandonne, se révolte contre le ciel ; que cette loi ne permet pas de pratiquer le rite du Tiaochin, et qu'ainsi il ne peut pas changer.

De plus, il a dit que la loi d'Europe règle parfaitement l'esprit et le cœur, qu'elle prescrit des abstinences convenables, qu'elle réprouve les fautes les plus intérieures et jusqu'à la pensée du mal et que toute autre loi n'est pas véritable.

Nous l'avons pressé encore davantage, et nous lui avons dit :

— La loi d'Europe n'est suivie que des Européens, et vous prétendez que quiconque l'abandonne se révolte contre le ciel ? Quoi ! l'empereur notre maître n'est-il pas maître et seigneur par l'ordre du ciel, et vous refusez de lui obéir ? Pouvez-vous disconvenir que vous soyez un rebelle et que vous n'offensiez le ciel ? Répondez nettement.

Ourtchen a paru embarrassé, et, ne sachant que répondre, il a frappé la terre du front, p.431 et a dit :

— Je ne puis soutenir le reproche qu'on me fait de ne pas obéir à l'empereur ; il est vrai pourtant que je ne puis changer.

Nous lui avons fait de nouvelles instances :

— Vous assurez, lui avons-nous dit, que la loi d'Europe règle l'esprit et le cœur. Est-ce que dans les livres de nos anciens sages on n'apprend pas à régler l'un et l'autre ? Ne trouve-t-on pas à chaque page de ces livres les maximes suivantes : Ne vous trompez pas vous-même, ayez l'esprit droit, rectifiez votre cœur, et tant d'autres semblables ? Qu'avez-vous à répondre ? Vous dites encore que le Seigneur du ciel est descendu du ciel en terre. Est-ce qu'il a un corps, est-ce que vous l'avez vu ? Vous ajoutez qu'il y a plus de dix-sept cents ans qu'il a pris naissance parmi les hommes pour leur salut ; mais bien avant ce temps-là, sous le règne de Yao et de Chun, la loi d'Europe n'existait pas, et cependant le culte du ciel subsistait : le nierez-vous ? vous seriez le seul. Que prétendez-vous donc lorsque vous vous attachez avec tant d'opiniâtreté à la loi des Européens ? Voudriez-vous dire que la doctrine de nos anciens sages est fausse, et que celle d'Europe est la seule véritable ?

A tout cela Ourtchen a fait des réponses peu intelligibles, et qui marquaient l'embarras où il se trouvait, Il nous a parlé d'une loi ancienne et nouvelle, il nous a dit qu'il n'était pas nécessaire de voir pour croire des vérités telles que la descente du Seigneur du ciel en terre : et après beaucoup de paroles auxquelles on ne comprenait rien, il a persisté à dire qu'il ne pouvait pas changer.

Fatigués de tant de discours peu sensés, nous lui avons dit :

— Jeune homme, non content du crime de rébellion dont vous vous êtes rendu coupable, vous avez encore suivi une fausse loi que vous ne voulez pas abandonner. Cela seul mériterait

qu'on vous fit mourir à l'heure même ; mais notre incomparable maître, par une bonté singulière, suspend les effets de sa justice. Il a envoyé des grands pour vous instruire, pour vous faire rentrer en vous-même, et vous dire que si vous voulez vous corriger en quittant votre fausse loi, et reprenant les pratiques des Mantcheoux touchant le culte du ciel, tout est fini, mais que si au contraire, vous persistez dans votre opiniâtreté, c'est à l'ordre de l'empereur même que vous résistez : prenez votre parti et répondez.

Ourtchen frappant la terre du front, a répondu :

— Les bienfaits de l'empereur mon maître sont très grands, son amour pour moi est parvenu à son comble, je ne puis soutenir le reproche que vous me faites de ne lui pas obéir.

— Quoi lui avons-nous répliqué, n'êtes-vous pas entré, vous et votre père, dans la faction d'Akina et de Se-sse-ke ? N'avez-vous pas commis des crimes de toutes les sortes ? Combien de fois n'avez-vous pas mérité la mort ? Le mémorial que les grands ont présenté à l'empereur, pour faire mourir selon les lois votre père et ses enfants, subsiste encore, il est devant l'empereur ; il n'a qu'à y répondre, et votre mort est certaine. Pour nous qui sommes témoins de votre opiniâtreté à ne pas quitter cette fausse loi il nous est clair que vous raisonnez ainsi : J'ai mérité la mort ; si maintenant l'on me fait mourir parce que j'ai embrassé la loi chrétienne et que j'honore le ciel, à la bonne heure, qu'on le fasse.

Nous avons eu beau presser Ourtchen, comme il paraît par le compte que nous en rendons à Votre Majesté, il n'a pas été possible de vaincre son opiniâtreté ; ses réponses ont toujours été les mêmes : « La loi que j'ai embrassée, je ne la puis quitter qu'avec la vie, je ne la changerai jamais ; si l'on me fait mourir pour cette cause, je mourrai avec joie. »

Tout bien considéré, Ourtchen et son père s'étant attachés à la faction d'Akina et de Se-sse-ke, ont fait des crimes de toutes les sortes, pour lesquels les os de Sounou ont été dispersés. Les grands, après avoir délibéré, ont supplié Votre Majesté de le condamner à la mort lui et ses enfants. Ourtchen ayant embrassé une fausse loi, Votre Majesté lui a donné plusieurs ordres consécutifs, et lui a fait dire qu'étant Mantcheou et ayant même été du sang royal, il devait suivre les coutumes de sa nation dans le culte qu'elle rend au ciel. Ourtchen n'eût-il pas dû porter dans le cœur, élever respectueusement sur sa tête les bienfaits de Votre Majesté, et changer à l'instant ? Mais au lieu d'obéir à des ordres si respectables, il s'est entêté de folles idées, et a répondu constamment que, puisqu'il avait embrassé la religion chrétienne, il ne la quitterait pas.

Les réponses d'Ourtchen prouvent évidemment qu'il a pris son parti et qu'il p.432 raisonne de cette manière : Je ne puis éviter la mort que méritent mes crimes et ceux de mon père ; selon les lois de l'empire, on ne peut les pardonner. Si maintenant l'on me fait mourir parce que je fais profession de la loi chrétienne et que j'honore le Seigneur du ciel, à la bonne heure, je mourrai content. C'est ce qui n'a pas échappé aux lumières et à la pénétration de Votre Majesté. Si donc on le faisait mourir parce qu'il a suivi une fausse loi, on ne ferait que ce qu'il souhaite. Il est plus à propos, conformément à la délibération des grands présentée à Votre Majesté, de le traiter en rebelle, et de l'exécuter à mort sans aucun délai. C'est pour cela que nous offrons avec respect ce mémorial à Votre Majesté.

Il est aisé de voir que les grands, en mettant par écrit cette disposition, n'ont rien compris à plusieurs réponses du prince Joseph, surtout à celles qui regardent l'ancienne ni la nouvelle loi et l'incarnation du Verbe. Ces vérités sont expliquées dans plusieurs livres

que ce seigneur avait lus, et qu'il avait même appris par cœur.

Les juges furent quelque temps sans faire leur rapport, du moins l'empereur ne parla de cette affaire que le 21 de mai ; c'était le jour auquel il faisait la cérémonie tartare du Tiaochin. A cette occasion, il dit aux régulos et aux grands Mantcheoux, que les fils de Sounou étaient des rebelles ; que c'étaient des esprits brouillons et désobéissants et qu'on ne devait pas les laisser vivre.

Quelque temps après, le gouverneur général de Pékin se transporta dans la prison de Joseph, suivi de maçons, de charpentiers et d'autres ouvriers. Il examina attentivement le logement et la cour et dit au prince :

> — Ago [1], ce lieu-ci est trop vaste pour vous, il vous faut un lieu plus étroit et plus propre à vous maintenir dans le recueillement, pour avoir moins de distraction dans vos prières.
>
> — Cela est vrai, répondit Joseph, le plus petit espace me suffit.
>
> — Quel âge avez-vous ? dit le gouverneur.
>
> — J'ai trente-trois ans, dit Joseph.
>
> — Que fait ici ce valet ? reprit le gouverneur. Il faut qu'il sorte.

Joseph répondit :

> — On le fit entrer avec moi, pour m'aider de temps en temps à soulever mes chaînes ; je n'en ai pas besoin ; d'ailleurs il n'a point fait de faute qui mérite la prison.
>
> — Je le ferai sortir, dit le gouverneur, mais auparavant il faut vous construire un petit ermitage.

Au même instant, il fit approcher ses ouvriers ; la prison consistait en trois petites chambres de plain-pied. Il en prit une qu'il partagea en

[1] Tous les fils de l'empereur et des princes s'appellent Ago.

deux, ne laissant qu'un espace de six pieds en large sur dix de profondeur ; on pratiqua une petite porte sur le devant, et à côté une fenêtre. Devant la porte, à la distance de cinq pieds, il fit élever un mur aussi haut que le toit, où l'on plaça un tour pour faire passer la nourriture, puis il fit sortir le domestique avant que la clôture fut entièrement achevée.

Ce domestique, âgé de dix-huit ans, nommé Masia-oell, avait été baptisé le jour de la commémoration de saint Paul, dont il porte le nom ; et c'est pourquoi je l'appellerai dans la suite Paul Ma. Il vint me voir le 16 de juin et me raconta ce que je viens de dire. Je lui fis plusieurs questions, auxquelles il me répondit avec beaucoup d'ingénuité, ainsi que vous le verrez par le précis que je vais en faire.

> « J'ai été enfermé, me dit-il, avec le prince Joseph deux ans et quarante-un jours. On m'avait promis de ne me retenir que deux mois dans la prison et qu'au bout de ce temps-là un autre prendrait ma place. Ce terme étant expiré, et voyant qu'on ne pensait pas à moi, l'ennui me prit de telle sorte, que j'en pensai mourir. Mon maître en était affligé lui-même, et imaginait toutes sortes de moyens de me consoler. Il attribuait mon chagrin au malheur que j'avais de n'être pas chrétien ; il m'instruisait chaque jour ; j'appris les prières, et je me trouvai peu après dans une situation tranquille ; la prison ne m'était plus à charge ; la pensée même ne me venait pas d'en sortir. Voici l'ordre du jour que mon maître s'était prescrit, et qu'il observait exactement Il se levait de grand matin et récitait le gros livre de prières qu'il sait par cœur. Il avait trois livres qui traitent de la religion, il les lisait chaque jour pendant quelque temps, il les sait de même par cœur.
>
> Après le dîner, il s'occupait à des exercices corporels et creusait la terre dans la cour. Quand un trou était achevé il en faisait un autre pour combler le premier. Je l'aidais à un ouvrage si inutile ; nous n'avions point d'outils de fer ; nous

nous servions du bois le p.433 plus dur qu'on nous donnait pour brûler.

Le cang ou l'estrade de maçonnerie sur laquelle nous couchions, était endommagée, et au-dessous l'on ne pouvait brûler que du charbon de pierre, dont la vapeur causait à mon maître des étourdissements : ainsi nous passions l'hiver sans feu. Il s'avisa de faire de petits fourneaux de la terre qu'il avait tirée de la cour et de l'eau qu'on nous fournissait, afin de pouvoir allumer dans la cour du charbon de pierre. J'avais beau lui dire que je savais par expérience qu'on ne pouvait allumer que du charbon de bois dans de pareils fourneaux.

— Fais toujours, me disait-il, et ne te mets pas en peine du reste.

Il arriva en effet que le charbon de pierre s'y alluma aisément ; c'est ce que jusque-là je n'avais jamais vu.

Quand l'heure destinée au travail était venue, il jetait sur ses épaules les chaînes qu'il avait aux bras et au cou, et il traînait celles qu'il avait aux pieds. Il ne m'a jamais dit de l'aider à les supporter, si ce n'est quand il voulait changer d'habit. Un jour qu'un anneau d'une de ses chaînes s'était rompu, il en fit avertir les gardes afin qu'on y remédiât. Après le souper il récitait toutes les prières du soir. Pour ce qui est des jours d'abstinence, il n'était pas nécessaire de l'en avertir : depuis qu'ii a été arrêté au Fourdane, il n'a jamais fait gras, dans la crainte où il était de ne pas garder les jours d'abstinence, faute de les connaître. Il n'y avait que moi qui mangeais de la viande. Pour lui il disait qu'il était un grand pécheur, et qu'il devait faire pénitence. La rigueur de sa prison, la pesanteur de ses chaînes, et sa continuelle abstinence, ne l'empêchaient pas de macérer son corps par plusieurs autres austérités. Le bruit des instruments qu'un voisin faisait devant ses idoles à la pointe du jour nous annonçait le premier jour de la lune, et nous apprenions le quinzième par le bruit d'une poulie dont

on se sert pour élever devant le temple voisin la bannière au-dessus du mât dressé à cet usage. Son esprit inventif lui faisait trouver cent moyens de varier ses exercices ; une fois, entre autres, il me fit tirer quelques tuiles du toit, et peu à peu nous les fendîmes avec de petites pierres plates, ou avec de petits os ; ayant ensuite trouvé, en creusant dans un endroit, du marbre blanc et d'autre marbre qui était noir, nous nous mîmes à le tailler et à le polir avec d'autres pierres, et peu à peu nous achevâmes un jeu de dames complet c'est ainsi qu'il s'occupait hors des temps destinés à la lecture et à la prière.

Vinrent ensuite les interrogatoires. Le troisième régulo entra dans notre prison avec le chef de la bannière Pou-ta-che, et grand nombre d'autres mandarins. Il n'y a point de reproches qu'ils n'aient faits à mon maître sur ce qu'il avait abandonné le rite de ses ancêtres pour suivre la religion des Européens. Ces reproches étaient suivis de belles promesses :

— Quittez cette loi, lui disaient-ils, l'empereur oubliera vos fautes et vous rétablira dans vos charges, etc.

Mais mon maître répondait toujours que la religion qu'il suivait était la seule véritable, et qu'il aimait mieux mourir que d'y renoncer.

— Voilà l'ordre de l'empereur, poursuivaient-ils, lisez-le.

Mon maître l'ayant lu frappait la terre du front et répondait toujours qu'il ne pouvait pas changer. Ces messieurs parlaient tantôt tartare et tantôt chinois, et je ne comprenais pas tout ce qu'ils disaient, mais je vis bien qu'ils étaient en grosse colère, et qu'en se retirant ils lançaient sur lui des regards menaçants et le chargeaient d'invectives.

Une autre troupe de mandarins vint encore dans sa prison et l'accabla d'injures. Quelques-uns lui demandèrent en se moquant, s'il était fils des Européens ou des Mantcheoux.

— Est-ce que les jeunes gens, leur répondait mon maître, qui vont aux écoles de Cont-tse [1], sont pour cela les enfants de Cong-tse ? Ils apprennent sa doctrine, et c'est tout.

Un de ces mandarins, qui a épousé la sœur de mon maître, et qui pour cette raison a été dépouillé de sa dignité, sans cependant perdre sa charge, lui a fait la même question par manière d'insulte. Mon maître lui demanda à son tour s'il était fils de Koen-lao-ye [2], qu'il honorait à deux genoux avec tant de dévotion.

— Taisez-vous, lui dirent les autres, c'est par ordre de l'empereur que votre beau-frère vous parle ainsi.

Pour lors il se tut, et s'excusa sur ce qu'il ignorait cet ordre. p.434

Enfin on tira mon maître de sa prison, pour lui faire subir un troisième interrogatoire. Je ne le suivis pas ; mais il me dit à son retour que quand on doit comparaître devant les tribunaux pour rendre compte de sa foi, il n'est pas nécessaire de préparer ses réponses, et que Dieu inspire alors ce qu'il faut dire.

— Ils me reprochent, ajouta-t-il, que je suis un rebelle, que je viole les ordres de l'empereur ; et puis-je lui obéir quand il me commande de me révolter contre Dieu même ? Je vois bien qu'on va confisquer mes biens, je m'en mets peu en peine ; qu'ensuite on me fera mourir, c'est le plus grand avantage que je puisse désirer. Pour toi, poursuivit-il, on te laissera tranquille ; mais songe sérieusement à te faire bien instruire, et à vivre on parfait chrétien. Si cette loi n'était pas

[1] Confucius.

[2] Ce Koen-lao-ye, qui s'appelait Koen-yun-tcham, après avoir mené la brouette et fait le métier de voleur, devint fameux général. Après sa mort on lui éleva un temple ; et les Mantcheoux, qui croient qu'il les a aidés à faire la conquête de l'empire, l'honorent d'une façon particulière.

véritable, je ne porterais pas ces chaînes que tu vois, ou elles seraient déjà tombées depuis longtemps.

Enfin, ajouta Paul Ma, on vint resserrer mon maître, il fut mis dans un cachot, comme je vous l'ai raconté, et l'on me donna la liberté. Il me chargea de recommander à tous ses amis de prier Dieu pour lui, et de leur dire qu'il se portait bien et qu'il était content. Il me fit mettre dans mon paquet une vieille veste de soie blanche, ses bas et ses anciennes bottes c'est tout ce qu'il avait à me donner [1]. Il n'est pas possible de trouver un meilleur maître ; je ne l'ai jamais entendu se plaindre ni donner le moindre signe d'impatience ; je n'ai eu avec lui d'autre peine que celle de le quitter.

Paul Ma a rendu le même témoignage à tous ceux qui l'ont interrogé, et en particulier à M. le docteur Antoine Rua, protonotaire apostolique et secrétaire de M. l'ambassadeur de Portugal, qui a reçu ses dépositions par le canal de l'interprète de Son Excellence.

Pendant que ces choses se passaient à Pékin, le cinquième régulo, envoyé au Fourdane pour interroger les autres princes chrétiens qui y étaient arrêtés, dépêcha un de ses eunuques à la cour ; l'empereur le fit attendre à la porte du palais plus de dix jours sans lui donner de réponse, ce qui marquait que les nouvelles que cet eunuque avait apportées ne plaisaient pas à Sa Majesté.

Le 25 de mai, Pierre Yang m'amena un chrétien nommé Louis Vang, arrivé tout récemment du Fourdane, et envoyé par la famille du prince Stanislas. Ce chrétien me dit que le cinquième régulo, prince d'un génie doux et naturellement équitable, avait interrogé plusieurs fois les princes Jean et François, en présence du général des armées ; que bien qu'il eût ordre de faire mourir les chrétiens qui refuseraient de renoncer à Jésus-Christ, il avait été frappé de leurs réponses, et qu'il n'avait pu

[1] Je garde précieusement ces hardes, que Paul Ma m'a apportées ; je lui en ai donné de neuves en échange.

se résoudre à condamner à la mort des gens qu'il ne trouvait coupables d'aucun crime ; qu'il avait pris le parti de recevoir par écrit leurs dépositions et tous leurs moyens de défense, avec les livres de la sainte loi, qu'ils lui présentèrent ; qu'il avait envoyé le tout par un courrier à l'empereur ; et que Sa Majesté, après avoir été longtemps sans faire de réponse, avait donné l'ordre suivant : « Ces gens-là veulent disputer ; eh bien ! qu'on les amène chargés de chaînes pour disputer à Pékin. » Que cet ordre ne fut pas plutôt arrivé au Fourdane, qu'on fit monter les princes Jean et François chacun sur une charrette ; que le général du Fourdane fit arrêter en même temps tous les autres chrétiens, et qu'il les fit étroitement garder jusqu'à ce qu'il fût informé des dernières résolutions de la cour. Il m'ajouta qu'il partit deux jours après eux ; qu'ils venaient assez lentement ; que le cinquième régulo les faisait conduire par une escorte de soldats, les officiers à leur tête, et qu'il les suivait de loin. C'est tout ce que je pus apprendre de ce bon néophyte.

Les deux prisonniers arrivèrent le 27, et couchèrent hors de la ville.

Le 28 au matin, le cinquième régulo se rendit au palais pour faire son rapport à l'empereur. Il ne savait pas que tout s'y disposait pour l'audience que Sa Majesté devait donner ce jour-là à l'ambassadeur de Portugal. Deux princes, frères de l'empereur, qui le virent entrer, l'avertirent de ce contre-temps. Sur l'heure retourna sur ses pas, et alla au-devant de ses prisonniers, qui étaient déjà entrés dans la ville : il les en fit sortir pour retourner à l'endroit où ils avaient couché.

L'ambassadeur eut donc ce matin-là son audience ; et au sujet de cette audience, il donna par écrit ce jour-là même, à tous les grands, une espèce de déclaration, où il marquait ses $_{p.435}$ sentiments et ses vues sur les différentes religions.

Le 29, le cinquième régulo fit son rapport à l'empereur ; et le même jour il conduisit les deux prisonniers au quartier oriental de la ville, où ils furent enfermés dans deux prisons séparées, et gardés chacun par vingt soldats.

Le 30, le même régulo accompagné des grands mandarins, fut

envoyé vers les princes pour les interroger. Tel fut le rapport qu'ils firent de leur interrogatoire :

« Nous nous sommes d'abord adressés à Sourghien, et nous lui avons dit :

— Vous êtes infidèle à l'empereur, vous manquez de respect pour vos ancêtres, vous avez abandonné la religion de vos pères, pour vous livrer à une loi funeste et proscrite.

Sourghien a répondu :

— La loi que je suis ordonne d'honorer en premier lieu le Seigneur du ciel, en second lieu le roi, ensuite les pères et mères mais elle n'honore point Fo [1]. J'ai de la reconnaissance pour les bienfaits de l'empereur ; je lui suis fidèle ; je ne sers point deux maîtres.

— Vous ne reconnaissez pas deux maîtres, avons-nous dit, comment l'entendez-vous ? L'empereur vous ordonne de renoncer à la loi chrétienne, et vous résistez opiniâtrement à ses ordres ; n'est-ce pas reconnaître un autre maître que lui ?

— J'ai examiné, a dit Sourghien, pendant plus de vingt ans, avec beaucoup d'application et d'exactitude la doctrine chrétienne, pour m'en instruire et la pratiquer : j'ai reconnu qu'elle est très subtile et très profonde.

— Vous prétendez, avons-nous repris, que cette doctrine est profonde et subtile ; dites-nous quelque chose qui ne se trouve pas dans nos livres ?

Sourghien a eu de la peine à répondre ; après avoir rêvé un peu de temps, il a dit : « Sous la dynastie des Han [2] le Seigneur du ciel se fit homme, descendit sur la terre, fut crucifié, et mourut pour porter lui seul les péchés de tous les hommes. Ce point n'est pas dans les livres de la Chine ; il est

[1] C'est le nom d'une idole honorée par un grand nombre de Chinois.
[2] C'est la famille qui régnait lors de la naissance de Jésus-Christ.

néanmoins très certain. Les docteurs européens qui nous le prêchent viendraient-ils de neuf mille lieues, pour mentir et nous tromper ?

Sur quoi nous avons dit à Sourghien :

— Ce que vous avez avancé d'un homme qui a porté les péchés de tous les hommes est incompréhensible. Ce sont là des contes dont on cherche à amuser le peuple. Notre admirable maître a fort bien dit que vous vous laissiez tromper par quelque imbécile d'Européen. Vous devriez bien le comprendre et changer ; faites-y réflexion un moment avant de nous répondre.

— La religion chrétienne, répondit Sourghien, enseigne des choses véritablement merveilleuses. Si l'on veut que j'en parle, je prie le prince et les grands de m'introduire en présence de l'empereur afin de lui expliquer la loi du Seigneur du ciel ; rien ne sera plus utile à Sa Majesté.

— Comment osez-vous parler de la sorte, nous écriâmes-nous ? L'empereur n'a-t-il pas lu tous les livres d'Europe ? N'en a-t-il pas pénétré le sens le plus caché ? Il veut bien vous instruire, et vous ne comprenez pas encore ? En parlant comme vous venez de faire, vous vous rendrez coupable d'un crime plus grand que celui de rébellion. Ne vous avisez jamais de rien dire de semblable ; mais répondez-nous nettement : voulez-vous changer, ne le voulez-vous pas ?

Sourghien a répondu :

— Si je dis de bouche que je change, et que dans le cœur je ne change pas, je trompe l'empereur.

— C'est-à-dire, reprîmes-nous, que vous voulez pas changer.

Pour lors Sourghien a déclaré nettement qu'il persévérera jusqu'à la mort dans la religion qu'il a embrassée. Nous

> interrogeâmes ensuite Courtchen [1] il nous a fait à peu près les mêmes réponses que son frère, et avec une égale opiniâtreté.
>
> Sur quoi nous jugeons qu'il faut traiter l'un et l'autre comme on a traité Ourtchen, et leur faire leur procès pour d'autres crimes que celui de leur religion. Telles sont leurs réponses, que nous présentons avec respect à Votre Majesté.

Après des démarches si éclatantes et si inutiles, on disait publiquement que les princes, les grands et les tribunaux avaient honteusement échoué en attaquant le christianisme dans la personne de ces princes, qui n'étaient chrétiens que depuis quelques années. L'empereur ne put dissimuler son chagrin : il le témoigna d'abord par paroles, et ensuite par des effets $_{p.436}$ de sa colère. Dès le 21 de mai, au sortir d'une cérémonie de religion, qui est propre des Mantcheoux, il arrêta tous les princes et les grands qui y avaient assisté, et leur dit :

> — Les enfants de Sourniama sont infidèles à leur roi, et manquent de respect pour leurs ancêtres ; ce sont des brouillons et des insensés qu'on ne doit pas laisser vivre.

Ce qu'il dit ce jour-là, il le répéta le 28 du même mois dans un écrit adressé à tous les grands de l'empire et que la gazette a publié. Il composa cet écrit à l'occasion de la première audience qu'il donna à l'ambassadeur de Portugal.

> — Il est assez plaisant, dit-il, que le jour même de la naissance de Foë, j'aie vu aux pieds de mon trône un ambassadeur d'Europe.

il se met ensuite à dogmatiser ; et, s'érigeant en juge souverain de toutes les religions il se moque de la secte de Foë, et prétend réfuter certains points du christianisme. Il retombe ensuite sur les fils de Sourniama qu'il accable d'injures et qu'il traite d'insensés pour s'être faits chrétiens.

---

[1] Le prince François.

— Le comble de leur folie, ajoute l'empereur, est de dire qu'ils sont prêts à verser tout leur sang pour une telle cause.

C'est ainsi que, sans le vouloir, ce prince fait le plus magnifique éloge de ceux dont il prétend censurer la conduite. Les juges ne doutaient pas que dès qu'ils auraient rapporté cette affaire, les princes ne fussent exécutés à mort le même jour. C'est pourquoi, comme ils devaient la rapporter le 8 de juin, jour de la très sainte Trinité, dès le matin, ils firent préparer ce qui était nécessaire pour cette exécution ; on dressa les poteaux dans le Tsaiche, c'est-à-dire dans la place publique ; les soldats avec leurs officiers furent postés dans la place et dans les rues où devaient passer les prétendus criminels. Tout ce fracas remua le peuple ; chacun s'arrêtait et demandait de quoi il s'agissait ; les soldats répondaient qu'on allait couper en pièces les fils de Sounou, parce qu'ils étaient chrétiens. L'église des Pères portugais étant sur la rue où passent ceux qu'on conduit au supplice, ils furent informés des premiers de cette nouvelle par le bruit et le mouvement du peuple.

Deux de ces Pères en allèrent aussitôt faire part à M. l'ambassadeur de Portugal, chez qui j'arrivai un moment après eux. Il nous répondit qu'il comptait parmi les plus beaux jours de sa vie celui de s'être trouvé à Pékin au triomphe de ces héros du christianisme.

M. le comte Sava Ouladislavisek, plénipotentiaire de Sa Majesté Czarienne en cette cour, n'avait d'autre regret, en la quittant, que de ne pouvoir être le témoin de la fin glorieuse de ces illustres confesseurs de Jésus-Christ. Il me pria instamment de l'en instruire, et il ajouta qu'il demanderait sans cesse au Seigneur leur persévérance dans la foi. Plus de vingt catholiques, qui étaient à la suite de cet ambassadeur, faisaient les mêmes vœux, et ne doutaient pas qu'après un si long exil et tant de peines souffertes pour la foi, ces seigneurs ne consommassent enfin leur sacrifice par une mort précieuse.

Le plus illustre de ces messieurs était M. l'abbé Crussala, prêtre dalmatien, historiographe de la cour russienne ; il se faisait sans cesse raconter dans le plus grand détail l'histoire de ces princes et toutes les circonstances de leur persécution, pour en faire part dans la suite aux

catholiques de sa nation.

Cependant les domestiques et les esclaves de ces seigneurs, hommes et femmes, ceux mêmes qui étaient encore infidèles, accoururent et environnèrent les portes de leurs prisons, pour leur rendre les derniers devoirs. Grand nombre de chrétiens se préparaient à voir ce qu'ils avaient souvent admiré en lisant la vie des anciens martyrs ; mais on fut trompé.

L'empereur ne ratifia pas la sentence : mais il donna des ordres au gouverneur de Pékin, qui prouvent assez qu'on ne leur laissait la vie que pour les faire souffrir plus longtemps.

Le gouverneur seconda parfaitement les intentions de son maître : il fit préparer près d'une des portes septentrionales de la ville deux prisons de six pieds de large sur dix de profondeur, n'y laissant d'ouverture que la porte et une petite fenêtre a côté. Il fit élever une muraille à la hauteur du toit, où l'on plaça un tour pour faire passer le boire et le manger. Tout étant prêt, ii alla tirer les princes Jean et François des premières prisons où ils étaient, et les ayant fait monter sur une méchante charrette, sans leur dire où il les menait, il les renferma dans ces sombres cachots pour y passer l'été brûlant de ce pays-ci ; il prescrivit même ce qu'on leur donnerait chaque , savoir, qu'on leur apporterait la troisième partie de ce qu'un homme mange communément de riz, vingt deniers pour des p.437 herbes, et de l'eau à discrétion. Quarante soldats avec leurs officiers furent mis en faction pour garder jour et nuit les prisonniers (car leurs prisons sont isolées), et pour empêcher que personne n'en approchât. Il paraît bien qu'on ne voulait pas leur laisser une longue vie.

Il y en a qui prétendent que l'empereur avait dit qu'ils ne seraient pas là huit jours sans changer de ton ; mais j'ai peine à le croire. Ce prince était trop bien instruit de leur inébranlable fermeté, pour se persuader que les plus mauvais traitements pussent affaiblir leur constance. Quoi qu'il en soit, les voilà ensevelis tout vivants, jusqu'à ce qu'il plaise au Seigneur de couronner une persévérance qui a été mise à de si rudes et de si longues épreuves.

La suite des actes, que je n'ai pas voulu interrompre, m'a fait omettre plusieurs particularités édifiantes que je ne dois pas vous laisser ignorer, non plus que les lettres que je reçus de ces seigneurs avant qu'ils partissent du Fourdane pour être conduits prisonniers à Pékin. Les moindres actions de ces généreux confesseurs de Jésus-Christ ont de quoi toucher et instruire.

Quand l'ordre fut arrivé au Fourdane de conduire à Pékin les princes prisonniers, comme ils étaient sur le point de monter sur leurs charrettes, la princesse Cécile fit prier le général de lui permettre de dire le dernier adieu au prince Jean son époux. Cette permission lui fut refusée. Elle jugea que la nature lui donnait ce droit : elle se mit en chemin, et, s'étant présentée à la porte de la prison où était le prince, elle entra sans écouter ce que lui dirent les gardes, qui n'osèrent par respect user de violence pour l'arrêter.

Aussitôt qu'elle aperçut son mari, elle se mit à genoux, et, d'un air modeste et tranquille, elle lui demanda quel ordre il lui laissait :

> — Gardez, dit le prince, les commandements du Seigneur du ciel. Ayez soin de bien instruire votre famille et ne vous mettez nullement en peine de ce qui me regarde ; je ne suis point à plaindre.

Après ce peu de mots la princesse se retira.

Ces seigneurs étant arrivés le 27 de mai au faubourg de Pékin, on les enferma dans une hôtellerie dont on avait fait sortir tout le monde, jusqu'au maître de la maison. Ce lieu devint inabordable : la porte était continuellement gardée par six soldats et un officier qui les commandait. Il n'était permis qu'aux deux charretiers qui avaient amené les prisonniers, de sortir et d'aller acheter au dehors ce qui était nécessaire pour la nourriture de leurs chevaux ; encore avait-on grand soin de les fouiller lorsqu'ils rentraient.

Quelques chrétiens, domestiques de ces deux princes, étaient allés au-devant d'eux ; mais ils ne purent les voir ni en chemin ni dans l'hôtellerie où leurs maîtres étaient gardés avec une telle rigueur qu'ils

n'osaient en approcher. Ils se contentaient d'observer de loin ce qui se passait : et après avoir attendu longtemps, ils virent un des charretiers qui sortait avec un sac sur l'épaule et allait acheter de la paille et des fèves pour ses chevaux. Deux le suivirent dans la boutique où il devait faire la provision. Ils prirent leur temps, et lui découvrirent franchement qu'ils appartenaient aux prisonniers. Le charretier, de son côté, leur dit qu'il avait amené le prince François ; mais qu'il n'osait lui rien porter, parce qu'en rentrant dans le logis il ne manquerait pas d'être visité avec la dernière rigueur.

> — Il n'est pas nécessaire lui dirent-ils, que tu lui portes rien, il suffit que tu lui dises que nous sommes ici. Mais parce que tu aurais de la peine à retenir nos noms, nous allons les écrire dans la main dont tu tiens l'ouverture de ton sac : présentes-les au prince, c'est tout ce que nous voulons.

Ils le menèrent à un petit cabaret ; deux coups de vin et quelques centaines de deniers dissipèrent ses craintes : il prit même la précaution de n'acheter que la moitié de ce qui lui était nécessaire afin d'avoir occasion de sortir une seconde fois, et d'apporter une réponse qui lui vaudrait une nouvelle récompense.

Il ne fut pas longtemps sans reparaître, non pas la tête nue, comme la première fois, mais avec un bonnet où il avait caché une lettre du prince François. C'était un mémoire que ce seigneur avait écrit en chemin sur du papier de Corée et qu'il avait plié en forme de petites tablettes, pour être plus facilement remis à des domestiques dans une pareille occasion.

Ce mémoire contenait une instruction qui devait diriger ses domestiques, soit qu'on le fît mourir au plus tôt, soit qu'on le retînt longtemps en prison. Le voici tel que je l'ai traduit $_{p.438}$ de l'original, que je conserve précieusement.

> « Dans le cas d'une longue prison, si l'on me permet d'allumer du feu, procurez-moi les petits meubles de cuisine dont se servent les pauvres pour cuire du riz, pour faire

chauffer de l'eau etc. Si l'on ne me permet pas d'allumer du feu, faites-moi apporter quelques petits pains, des herbes salées et du thé, cela suffit pour les jours ouvriers.

Le dimanche vous me ferez donner du thé au lait, et des petits pains farcis de viande [1].

Les jours de fêtes ordinaires des galettes de farine sans levain, et du thé tartare.

Le jour de Noël, une livre de viande et du thé tartare.

S'il y a des nouvelles favorables à la religion, envoyez-moi un paquet de tong-yuen (c'est un fruit qui est doux et agréable au goût). Si elles sont mauvaises, vous m'enverrez un paquet de nymphea lientse (c'est un fruit amer et insipide). Si l'on me permet de changer d'habits aux quatre saisons, il faut les faire faire de toile grossière pour l'été, et pour l'hiver de grosses peaux de moutons et de chèvres.

Tâchez, autant que vous le pourrez, d'envoyer chaque année quelques secours au Fourdane.

En cas qu'on me fasse mourir pour la religion, il ne faudra pas rejoindre ma tête à mon corps ni le changer d'habit, mais le laisser avec ceux dont il se trouvera pour lors revêtu ; qu'on le mette dans un cercueil des plus communs, et qui ne coûte tout au plus que deux ou trois taels ; qu'on le transporte sans fracas à Yang-fang-tien, hors de l'enceinte de la sépulture de mes ancêtres du côté de l'orient, et qu'on l'enterre simplement et sans orner le tombeau jusqu'à ce que la mémoire de mon père soit rétablie. Si cela arrive, vous pourrez alors faire quelque ornement à ma sépulture. Si les Pères souhaitent qu'on dispose autrement de mon corps faites ce qu'ils vous ordonneront.

[1] Ce sont de petits pâtés de farine noire farcis avec de la chair de bœuf, le plus souvent de bêtes mortes de maladie, qu'on vend aux manœuvres et aux pauvres gens.

> En cas que vous n'ayez pas de quoi fournir à ces dépenses, je prie Hiu, Tchang, Tong, Hong (ce sont quatre anciens domestiques de son père), d'avoir pitié de moi. Commencez par donner 500 deniers à ce charretier. Je n'ai rien apporté du Fourdane.

Le prince avait mis à la fin de ce mémoire sept points noirs traversés de deux lignes parallèles. Personne n'a pu comprendre ce qu'il voulait dire c'est une énigme qui suppose des connaissances que nous n'avons pas.

Le jour qu'on interrogea à Pékin le prince Jean, un mandarin du tribunal des crimes, qui avait assisté à l'interrogatoire, en fut si touché que le soir même il alla frapper à la porte d'un mandarin chrétien de ses amis, nommé Laurent Tchao, pour le prier de lui donner des livres de la religion chrétienne, disant qu'il voulait les lire cette nuit-là même.

Laurent, surpris de cet empressement dans un homme qui jusqu'alors avait eu tant d'éloignement du christianisme, lui en demanda la cause.

> — J'ai assisté, répondit-il, à l'interrogatoire de Sourghien [1] : je n'ai jamais vu de criminel parler avec tant de fermeté et de constance. Les autres à la vue de leurs juges, pâlissent et sont saisis de frayeur ; à peine peuvent-ils dire deux paroles de suite ; ils tombent souvent par terre de crainte et de faiblesse. Celui-ci a paru avec un air modeste à la vérité, mais tranquille et même gai. Il a subi les interrogatoires sans se troubler, sans s'étonner ; il a soutenu les disputes, les reproches, les invectives, d'un ton de conversation : inébranlable sur la religion, lors même qu'on lui déclarait que l'ordre de l'empereur était qu'il y renonçât ; paraissant insensible à la vue des supplices et de la mort, dont sa résistance doit être suivie. Où puisez-vous, vous autres chrétiens, tant de générosité ? Sont-ce vos livres qui vous

[1] Le prince Jean.

l'inspirent ? Votre religion a-t-elle la force de dissiper toute crainte ?

Son ami lui dit sur-le-champ ce qu'il y avait de meilleur dans les circonstances, et lui promit de lui donner le lendemain des livres.

De si beaux commencements auront-ils une suite heureuse ? Je n'ai pas encore ouï dire que ce mandarin ait demandé le baptême : il est vrai qu'il faut du temps pour l'instruire. Des exemples semblables à ceux dont nous avons été témoins auraient été autrefois en Europe une source féconde qui eût produit une multitude de chrétiens. On peut dire aussi qu'un p.438 pareil procès n'y eut pas duré si longtemps, et qu'on aurait déjà vu nos invincibles néophytes sur des échafauds : le génie chinois est plus tempéré, et par là moins disposé à prendre une résolution qui demande de la vigueur.

Pour ce qui est des chrétiens, cette persécution a eu parmi eux l'effet qu'elle a communément, selon les différentes dispositions de chacun : les uns plus timides ont appréhendé qu'elle ne s'étendît jusqu'à eux ; les autres et en grand nombre, beaucoup plus généreux, n'ont témoigné aucune crainte ; plusieurs, et même ceux qui étaient nouvellement baptisés, ont fait paraître un courage qui consolait infiniment les missionnaires. Il y en a eu qui allaient jusqu'à souhaiter ardemment de se trouver aux prises avec les ennemis de Jésus-Christ. Un grand nombre du catéchumènes ont allégué le danger présent, pour obtenir au plus tôt la grâce du baptême. Quelques autres ont pris de là occasion de s'éloigner pour un temps. Des princes de la maison impériale d'une autre branche que ceux qu'on persécute, qui avaient reçu beaucoup d'instructions, et qui paraissaient très bien disposés, se sont arrêtés tout à coup. Ils veulent sans doute attendre que cette tempête soit passée. Dieu veuille qu'ils n'attendent pas trop longtemps.

Le lendemain du jour que le prince Jean subit l'interrogatoire, un soldat chrétien, qui était en sentinelle, fut chargé par l'officier de garde de porter quelques petits pains au prisonnier. Le soldat étant entré dans sa chambre, lui déclara qu'il était chrétien, et lui présenta son chapelet.

— Que vous êtes heureux ! répondit le prince. Mais souvenez-vous qu'il ne suffit pas de porter un si beau nom, il faut encore en remplir les devoirs. Il y a des difficultés à surmonter, mais comptez sur la bonté de Dieu, et priez-le avec confiance.

L'exhortation, au rapport du soldat, fut assez longue et pleine d'une onction qui l'avait charmé. En le quittant, le prince lui dit qu'il avait rompu ses lunettes, sans lesquelles il ne pouvait lire, et qu'il le priait d'avertir quelqu'un de ses domestiques de lui en procurer d'autres.

Le soldat s'acquitta de sa commission. Le domestiqua averti s'adressa à moi ; et outre les lunettes, je lui remis encore quelque argent pour le lui faire tenir s'il était possible. L'officier qui commandait alors se laissa toucher ; et, après avoir ouvert l'étui pour examiner s'il ne renfermait point quelque billet, il le fit tenir au prince. Il ne trouva pas même mauvais qu'on remît de l'argent à quelques-uns des gardes pour les besoins des prisonniers.

Ce même domestique, en se retirant, examina les gardes du prince François ; ils étaient tous infidèles. L'un d'eux, qu'il connaissait, lui dit que l'état de ce seigneur était digne de compassion ; qu'il ne vivait que de riz clair et de quelques petits pains noirs ; qu'il était encore vêtu des habits de peaux qu'il portait au mois de décembre, lorsqu'il fut arrêté au Fourdane : il eut recours à moi, et je lui donnai aussitôt de quoi acheter un habit propre de la saison. Le soldat qui avait donné l'avis se chargea, tout infidèle qu'il était, de faire passer cet habit au prince François auquel il demanda un témoignage de sa fidélité, qu'il fit voir ensuite au domestique.

Cette légère condescendance dont on usait ne dura pas longtemps ; les gardes furent changés, et l'on devint plus rigide que jamais à ne laisser approcher personne de leurs prisons. On publia que si quelqu'un de leurs domestiques venait à paraître, il serait arrêté à l'instant : on ne voulut plus même recevoir du dehors ce qui était nécessaire pour leur nourriture, de crainte que par une charité mal entendue, et pour leur épargner la rigueur des supplices, on n'empoisonnât leurs mets.

Telle est la situation de ces princes : leur courage et leur patience sont encore plus grands que l'animosité de leurs persécuteurs. Je ne puis mieux vous faire connaître leurs sentiments, qu'en vous rapportant les lettres qu'ils m'écrivirent avant que de partir du Fourdane. La première est du prince Jean.

> « Jean Sou offre cette lettre avec respect au père Parennin, pour s'informer de sa santé et de celle des autres Pères.
>
> Le père Suarès vous apprendra tout ce qui nous est arrivé, je lui en fais le détail. Nous autres pécheurs, vous prions instamment de ne nous pas oublier au saint sacrifice de la messe, et de demander au Seigneur qu'il nous donne la grâce de l'aimer de tout notre cœur ; qu'il augmente nos forces spirituelles pour soutenir le poids de nos souffrances, et nous corriger de nos défauts, afin que nous puissions obtenir une sainte mort. Je voudrais bien avoir le livre de la consolation dans les souffrances, et les règles de votre Compagnie. Mon p.440 fils Ignace est guéri en partie. Il y a beaucoup de choses sur lesquelles il raisonne juste. Ce n'est que quand il s'agit de ceux qui sont au-dessus de lui, qu'il extravague. Croyez-vous que sa maladie soit incurable, et qu'il n'y ait nulle espérance de guérison ? Quand Pierre Yang, que vous nous avez envoyé, retournera au Fourdane, ne me refusez pas la consolation de recevoir de vos lettres, et souvenez-vous de m'envoyer des livres, et tout ce qui est capable de nous entretenir dans la piété.

Le prince François m'écrivit pareillement, et après la formule ordinaire, il me dit que la décision de leur affaire a été renvoyée à l'empereur, et qu'il n'en a nulle inquiétude ; qu'il nous prie seulement de continuer pour eux nos prières et de demander à Dieu la grâce de persévérer jusqu'à la fin dans son service. Il me parle ensuite des nouveaux chrétiens et dit qu'ils se plaignent de ce qu'il ne leur a pas encore procuré des chapelets, des croix, des images, des reliques, etc. ; qu'il a cependant écrit plusieurs fois sur ce sujet. Sur quoi il me

prie instamment de le mettre en état de satisfaire leur piété, et surtout de ne pas manquer de lui envoyer deux exemplaires du gros recueil des prières ; et parce que sa charité pour le prochain le fait penser à tout ce qui peut le soulager, il me prie encore de lui envoyer quelques pierres carrées des Indes, qu'on dit être propres a arrêter le vomissement, qui est fréquent dans une maladie populaire, dont on est affligé au Fourdane.

Je reçus en même temps des lettres de trois des petits-fils du vieux régulo. Ils m'écrivaient les uns en tartare et les autres en chinois, et me faisaient des demandes particulières. Aucun d'eux ne se plaint de la confiscation générale de leurs biens, ni ne demande du secours, quoique plusieurs manquent du pur nécessaire ; ils paraissent même appréhender qu'on ne soit plus touché qu'eux de leurs misères.

Le domestique dont je viens de parler, étant retourné au Fourdane, me rapporta la réponse suivante que me faisait le prince Jean.

> « C'est par la grâce de Dieu, et par un bienfait singulier de sa sainte mère, que nous nous soutenons dans cette longue épreuve. La seule inquiétude que nous ayons, c'est qu'étant aussi grands pécheurs et aussi faibles que nous le sommes, il ne nous échappe bien des fautes. L'assurance que vous nous donnez de vos continuelles prières pour nous, nous pénètre de la plus vive reconnaissance ; nous vous en rendons de très humbles actions de grâces, en vous suppliant de nous continuer cette faveur. Nous nous souviendrons toute notre vie des instructions que vous avez eu la bonté de nous envoyer ; nous les avons reçues avec respect ; mais nous n'avons pu goûter les éloges que vous nous donnez : tout ce qu'il y a de bien en nous est dû à Dieu, à la protection de sa sainte mère, et aux soins que tous les pères ont pris de nous instruire : leur charité les porte à s'incommoder eux-mêmes pour nous secourir, et remédier au désordre de nos affaires domestiques. Nous avons reçu ce secours, la honte sur le visage et la reconnaissance dans le cœur. François Cou en a

pris cinquante taels ; on disposera du reste suivant les divers besoins. Les Pères ont un grand nombre de personnes à assister, et il ne fallait pas nous partager si libéralement.

J'ai lu avec plaisir l'abrégé des actions de quelques saints pénitents que vous m'avez envoyé écrit en tartare. Je voudrais qu'on en fît une traduction en langue chinoise ; je souhaiterais que vous voulussiez prendre la peine d'écrire la vie de saint Louis, roi de France, que vous m'avez racontée autrefois, et qui m'a extrêmement touché. Ces deux ouvrages contribueraient beaucoup à la sanctification de ceux qui les liraient.

Vous serez également surpris et édifié, mon révérend Père, de l'usage que le prince François fit de ces cinquante taels, dont il me parle dans sa lettre. Il y avait chez lui et chez ses frères trois filles chrétiennes qu'ils avaient achetées, et qui étaient leurs esclaves. Du consentement de leurs maîtres et de leurs maîtresses, elles avaient fait vœu de chasteté perpétuelle. Le prince François, voyant que les mandarins qui avaient confisqué leurs biens, ne manqueraient pas de vendre ces jeunes esclaves à ceux qui leur en donneraient le prix, jugea qu'il était plus important de leur donner de quoi se racheter, que de se pourvoir, lui et sa famille, de riz et d'habits dont il manquait. Il employa donc les cinquante taels à une œuvre si charitable. C'est par ces éminentes vertus, que ces illustres confesseurs de p.441 Jésus-Christ se disposaient à recevoir la couronne de gloire.

Depuis le 10 de juin qu'ils furent plus étroitement resserrés, leur vie a véritablement été une vie cachée en Jésus-Christ, qui était presque le seul témoin de leurs souffrances. Ils sont si sévèrement gardés que nous avons passé plus de deux mois sans en apprendre de nouvelles. Il arriva néanmoins qu'à la seconde ou troisième fois qu'on changea leur garde, s'y trouva un soldat chrétien nommé Ignace Cao, que l'officier avait chargé de porter à manger aux prisonniers. Toute la préparation de leur repas consistait en une poignée de riz qu'on faisait cuire, en quelques herbes salées, du thé et de l'eau.

Un jour qu'Ignace, accompagné d'un infidèle, faisait passer ces mets par le tour, ayant aperçu par une fente le prince Jean qui le voyait aussi, fit le signe de la croix, pour lui faire connaître qu'il était chrétien. Le prince sourit pour lui marquer sa joie et lui demanda de quelle part on apportait ces aliments. Ignace répondit que tout se faisait par l'ordre du gouverneur de Pékin.

> — N'y a-t-il aucun de mes domestiques dans la rue, reprit le prince ?

L'officier de garde, qui entendit ces mois, s'avança vers le tour, écarta Ignace, et répondit lui-même que s'il paraissait quelqu'un de ses gens, il le livrerait au gouverneur général. Le soldat infidèle fut indigné de voir qu'un petit officier, qui avait été autrefois à la porte du prince en qualité de domestique, traitât ainsi son ancien maître, et il ne put s'empêcher de lui en faire des reproches.

Un autre jour, à ce que me dit Ignace, le prince Jean ayant prié les gardes de faire passer à son frère le prince François, quelques habits de toile qu'il croyait lui manquer durant les chaleurs, l'officier, à qui on en parla. en refusa durement la permission. Le même soldat ajouta que les prisonniers récitaient les prières une grande partie du jour, et même bien avant dans la nuit ; qu'ils les récitaient si haut qu'on les entendait de la rue ; qu'ils avaient attaché des images aux murs de leurs cachots, que les infidèles prenaient pour des portraits d'Européens ; que le prince François, au fort de l'été, demanda un jour au soldat qui lui portait à manger, si dehors il faisait chaud ; que le soldat ayant répondu que la chaleur était excessive :

> — Eh bien, répliqua le prisonnier, je vous avertis que l'air est ici fort frais, et que je me porte à merveille. C'est parce que je mets toute ma confiance en Dieu.

La prison et les souffrances continuelles de ces illustres chrétiens ne parurent pas une peine suffisante ; l'empereur résolut dans un moment de chagrin la perte entière de la famille de Sourniama. Il fallait pour cela un prétexte, il fut bientôt trouvé ; les prétextes ne manquent pas

quand on a en main le pouvoir et l'autorité. Sourniama avait été, comme je l'ai dit dans ma première lettre, chef de bannière. C'est l'usage à la Chine que ces chefs, de même que les grands mandarins, offrent de temps en temps des mémoriaux sur les affaires qui concernent leur charge. L'empereur écrit sa réponse à la fin du mémorial, et quelquefois en caractères rouges et le fait rendre à celui qui l'a présenté. Un secrétaire y ajoute l'année, le mois, le jour que l'ordre a été porté, et ce papier se garde sous la clef dans le tribunal.

Au commencement de son règne, il y eut ordre de tirer des archives de chaque tribunal et de porter au palais tout ce que le feu empereur Cang-hi avait écrit en caractères rouges.

Sur la fin de juillet, l'empereur se fit apporter quelques-uns de ces anciens mémoriaux, et tomba, par hasard ou autrement, sur un de ceux qui avaient été présentés par Sourniama. L'empereur s'étant aperçu qu'à côté des caractères rouges, écrits de la main de son père, la date était en caractères noirs :

> — Voyez, s'écria-t-il, l'insolence de Sounou ; ne vous avais-je pas bien dit que c'était un scélérat ? Voyez le peu de respect qu'il avait pour mon père ; il a osé écrire dans ce mémorial des caractères à côté de ceux de l'empereur mon père ; encore n'est-ce qu'un pur griffonnage ; qu'on porte au plus tôt ce mémorial au Tribunal, et qu'on lui fasse son procès.

Le dix-septième frère de l'empereur était présent ; soit qu'on lui eût fait sa leçon, ou qu'il parlât de lui-même, il dit que Sourniama étant mort il n'en fallait plus parler, mais que son crime devait être rejeté sur ses enfants, et sur toute sa postérité masculine.

> — C'est bien dit, reprit l'empereur ; mais il faut, auparavant rappeler Se-ke, qui est pareillement coupable, puisqu'ayant succédé à Sourniama, il ne l'a pas accusé. »

Sur cet ordre, tous les régulos, tous les grands mandarins d'armes et de lettres p.442 tartares et chinois s'assemblèrent et sans autre délibération, sur la seule parole de l'empereur, sans même faire

mention de Se-ke, ils condamnèrent à mort tous les descendants de Sourniama jusqu'aux arrière-petits-fils, comme coupables du crime de rébellion, etc.

Ils présentèrent cette sentence le 16 de la sixième lune, c'est-à-dire le 3 d'août, par la voie ordinaire. L'empereur l'ayant lue, les appela tous en sa présence, et leur fit un long discours, auquel ils ne s'attendaient pas, et qu'ils furent obligés d'écrire aussitôt en tartare. Le voici :

> — Quoiqu'on ait ôté la ceinture jaune à Sounou, dit l'empereur, et qu'on l'ait dégradé, il est toujours vrai qu'il a été de la famille impériale. Maintenant vous vous êtes assemblés, et vous me priez d'éteindre toute sa race à cause du crime de rébellion. Suivant votre rapport, il est donc juste et même nécessaire que je les fasse mourir comme la loi l'ordonne. Cette affaire cependant est de conséquence ; faites-y bien réflexion ; si la justice se trouve blessée dans cette exécution, le crime vous sera commun à vous et à moi. Il se peut faire que quelques-uns aient signé cet arrêt contre leurs véritables sentiments. C'est pour cela que je vous ai fait tous venir en ma présence, pour vous interroger à la face du ciel, de la terre et des ancêtres, et vous donner lieu de dire ce que vous pensez. Que si quelqu'un cache dans son âme ses véritables sentiments, sans vouloir les faire connaître, il sera puni dans la suite avec la même sévérité que Sounou, ou s'il n'est plus en état de recevoir le châtiment qu'il mérite, sa postérité aura le même sort que les fils et les petits-fils de Sounou. Ainsi faites-y de sérieuses attentions.

L'assemblée comprit bien que c'était là un artifice de l'empereur, pour découvrir si les princes avaient encore des amis. Tous répondirent que les fautes de Sounou étaient énormes, que sa malice était parvenue au comble, et que ses enfants méritaient le supplice dont on punit les rebelles.

Après cette réponse, l'empereur, s'adressant en particulier à Mandoho et à Tchabina, leur demanda ce qu'ils pensaient. Ils

répondirent tous deux que les descendants de Sourniama méritaient la mort.

> — Il paraît, reprit l'empereur, qu'aujourd'hui Mandoho parle comme il pense ; mais pour ce qui est de Tchabina, il me semble que ses vues se portent plus loin. Tous ceux qui sont ici, en donnant leurs avis, n'ont suivi que ce que prescrit la loi ; Tchabina n'a égard qu'à ses intérêts particuliers ; il a toujours été fort attaché à Sounou ; il était son ami intime, il craint de se voir mêlé dans ses affaires ; il souhaite l'extinction totale de sa race, pour n'avoir plus de malheur à craindre ; c'est ce que son air et sa contenance font assez connaître ; ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on voit les gens de parti s'accuser réciproquement les uns les autres, aussitôt que leurs secrets complots se découvrent ; c'a été de tout temps la conduite des âmes viles.

Ensuite l'empereur se jetant sur l'histoire ancienne, étala son érudition sur les diverses révolutions et sur les partis qui se sont formés dans l'empire, et il fit voir que ces entreprises ont toujours été funestes à leurs chefs, voulant faire entendre qu'il s'agissait ici d'un parti réel et véritable qu'il fallait dissiper ; après quoi il exhorta tous les grands à concevoir l'horreur qu'ils devaient de la méchante conduite de Mandoho et de Tchabina, et il conclut enfin en ces termes :

> — Que ce mémorial, signé par tous les régulos et par tous les grands, soit remis au San-fa-sse [1] ; qu'on y détermine le genre de mort dont on doit punir les descendants de Sounou, et qu'on m'en fasse le rapport.

Deux jours après je vis un papier du tribunal des crimes, par lequel il demandait aux mandarins de la bannière de ces princes, s'il y avait d'autres descendants de Sou-nou que les trente-huit qui étaient marqués sur la liste. Il leur ordonnait d'en faire une exacte recherche,

[1] C'est un assemblage de trois tribunaux, de celui des crimes, de celui des censeurs et de celui des réviseurs. Tous ces juges n'opinent aujourd'hui que du bonnet.

et d'examiner aussi si ce qui concernait leurs maisons, leurs terres et leurs domestiques, soit à Pékin, soit au Fourdane, était enfin terminé. Les prétendus criminels étaient en grand nombre, et plusieurs fort éloignés, il fallait parler exactement sur chacun d'eux ; c'est ce qui demanda un nouvel examen qui ne fut pas sitôt fait.

Pendant qu'on faisait ces recherches, les dames chrétiennes étaient au Fourdane dans une extrême inquiétude de ce qui se passait à Pékin. Elles attendaient de jour en jour la p.443 détermination de leur sort. Les princes étaient aux fers, et les princesses ainsi abandonnées se trouvaient dans la situation la plus triste. On leur donnait de temps en temps des nouvelles de Pékin ; mais il était bien naturel que dans de pareilles circonstances elles souhaitassent d'être plus souvent informées de la manière dont étaient traitées des personnes qui leur étaient si chères.

La princesse Cécile profitant des bons intervalles que la maladie laissait à son fils Ignace, lui dicta deux lettres, l'une pour le père Suarès et l'autre pour moi. La difficulté était de faire partir ces lettres. Tous leurs anciens domestiques avaient été renvoyés à Pékin ; on n'avait laissé pour les servir que quelques gens qu'on devait leur ôter au premier jour. On ne les laissait point sortir sans garde, et toutes les avenues étaient exactement gardées.

Un bon vieillard, parent d'une des suivantes de la princesse Cécile, ayant appris l'embarras où l'on était, se chargea de la commission, et trouva le moyen d'entrer ; il quitta ses habits et se couvrit de vieux haillons ; il prit sur ses épaules un fagot de bois, et se présenta à la porte faisant semblant d'entrer sans en demander la permission. Les soldats l'arrêtèrent ; mais lui, sans s'étonner, et contrefaisant l'homme en colère, jeta par terre son fagot, et dit qu'il voulait être payé de ses premiers fagots, et que son extrême pauvreté ne lui permettait pas d'attendre plus longtemps ce qui lui était dû. A ce bruit, l'officier de garde s'avança, et après avoir écouté les raisons du vieillard, il jugea qu'il n'y avait nul inconvénient à le laisser passer. On lui remit les deux lettres, qu'il eut la précaution de bien coudre dans ses habits déchirés.

Il partit ensuite pour Pékin, où il arriva le 8 d'août, Il m'apporta la lettre que m'écrivait la princesse Cécile, dont voici la traduction :

> « Je vous écris pour vous prier d'avoir soin de mon mari et de mon beau-frère. Demandez à Dieu, par l'intercession de sa sainte mère, qu'il les soutienne par sa grâce, et qu'il augmente leur force et leur courage. Je sais que mon mari vous avait demandé avec beaucoup d'empressement du bois sacré de la croix de Jésus-Christ, et qu'il espérait de l'obtenir. Si vous lui accordiez maintenant ce qu'il a si ardemment souhaité, ce serait un double bienfait qui lui inspirerait une nouvelle ferveur. Cécile ose aussi vous prier de lui accorder la même grâce.
>
> Je ne sais si l'un et l'autre ont eu occasion de se confesser et de recevoir la sainte communion. Que s'est-il passé depuis qu'ils sont à Pékin ? Où en est leur affaire ? Est-elle terminée ? De quelle manière sont-ils emprisonnés et en quel endroit ? Qui leur donne à manger ? Se portent-ils bien, ou plutôt vivent-ils encore ? Mon mari a une faible santé ; il est âgé de près de soixante ans ; il est chargé de neuf chaînes ; il est dépourvu de tout secours. Aura-t-il pu souffrir tant de maux sans y succomber ? C'est là pour moi un sujet continuel d'inquiétude et d'affliction. Je ne sais si en cela j'offense Dieu.
>
> Il y a plus d'un an que je n'ai pu me confesser ; les affaires et les embarras qui se sont succédé les uns aux autres, m'ont tellement dérangée que sans doute j'ai commis beaucoup de fautes. Il ne me reste que des femmes et des enfants. De plus on m'a choisie pour présider à l'assemblée des femmes ; c'est une autre source de péchés, je ne puis les rassembler toutes à la chapelle pour les prières, il en manque toujours quelques-unes que la crainte et les circonstances présentes retiennent à la maison ; mais on ne peut que se louer de la ferveur et de l'assiduité du plus grand nombre.

> Si j'entreprenais d'écrire en détail tous mes péchés, tant de paroles que de pensées et d'omission, je ne finirais point ; priez le Seigneur qu'il me les pardonne.
>
> Je vous avais fait demander du bois sacré de la sainte croix ; faites-moi ce plaisir. Nous aurions besoin de deux exemplaires, l'un tartare, l'autre chinois, du recueil général de toutes les prières.
>
> Je vous prie encore une fois de m'apprendre des nouvelles certaines de l'état où se trouve mon mari : donnez-moi, je vous en conjure, cette consolation.

Elle écrit à peu près la même chose au père Suarès, et elle lui recommande trois filles chrétiennes et esclaves, qui doivent être conduites à Pékin. Lorsque la princesse Cécile nous écrivait ces lettres, ni elle ni les autres dames n'avaient encore connaissance du dernier ordre de l'empereur. On jugea à propos de leur envoyer un missionnaire, qui, en leur apprenant ces tristes nouvelles, les animât par sa présence p.444 et par la participation des sacrements, s'il était possible. On ne pouvait y envoyer un Européen, sa physionomie l'aurait aussitôt fait connaître. Mais il semble que la Providence eût conduit exprès à Pékin le père Rosario. jésuite chinois, qui a été longtemps compagnon et ensuite successeur du feu père Provana, et qui retournait dans sa mission de Chan-si. On proposa à ce père d'aller au Fourdane ; il accepta volontiers cette commission, et il s'en acquitta avec zèle et avec sagesse. Le voyage était pénible, et, dans les circonstances très dangereux ; mais beaucoup moins pour un Chinois, que pour un Européen. Il partit le jour de l'Assomption de la sainte Vierge, accompagné d'un fervent chrétien, avec quelques secours d'argent que nous lui avions fourni, pour soulager du moins les pauvres femmes chrétiennes qui souffraient davantage.

Le 12 août, nous apprîmes qu'on avait ôté au prince Louis le domestique qui le servait dans la prison. C'était un fort mauvais augure, et plusieurs appréhendaient qu'on n'eût pris dessein de le faire mourir sans témoin.

Ce domestique vint aussitôt me voir ; c'est un jeune homme âgé de vingt ans, nommé Chouang-ting, qui est encore infidèle : voici ce qu'il me rapporta.

> « Le 23 de la sixième lune, c'est-à-dire le 10 d'août, nous entendîmes ouvrir brusquement la porte de la prison, et nous jugeâmes qu'il s'agissait de quelque évènement extraordinaire. Nous vîmes entrer le fils du troisième frère de l'empereur, qui, s'adressant à mon maître, lui dit :
>
> — L'empereur ordonne qu'on fasse sortir ce valet,
>
> Mon maître se mit à genoux et répondit :
>
> — Qu'il sorte, à la bonne heure.
>
> Le régulo, sans rien dire autre chose, me fit plier mon paquet, et m'ordonna de retourner chez mon père. Il sortit en même temps lui-même, et fit refermer la porte comme auparavant. Mon maître a quarante-neuf ans ; il est tout décharné, quoiqu'il paraisse avoir encore assez de vigueur. Il prie cinq fois le jour ; on ne lui a laissé aucun livre, mais il sait une infinité de prières par cœur ; il porte toujours sur lui le reliquaire du bois de la croix que vous lui envoyâtes au Fourdane : il a des médailles et plusieurs chapelets ; il n'a d'autre amusement que celui d'examiner le travail des guêpes et des araignées ; il me faisait remarquer un jour comment Dieu avait instruit ces animaux à faire des ouvrages où l'industrie des hommes ne pourra jamais parvenir ; il m'expliquait la doctrine chrétienne, et il m'apprenait les prières.
>
> Je souhaite fort d'être chrétien, mais mon père et mes deux frères sont infidèles : on ne sait pas encore à quel maître nous serons livrés, ni quelle liberté on nous laissera.

C'est tout ce que je pus tirer de ce jeune homme, qui est naturellement mélancolique et taciturne.

Le jour de l'Assomption, Paul Ma, valet du prince Joseph, accourut

de grand matin à notre église, et vint nous dire en pleurant, que Dieu venait d'appeler à lui son bon maître, qu'il était mort d'un flux de sang ; que les gardes assuraient que depuis trois jours il ne venait plus recevoir au tour ce qu'on lui portait à manger, et que le 15 au matin ils l'avaient vu couché à sa porte de son cachot, demi-nu et sans mouvement ; qu'un officier en alla aussitôt donner avis au troisième frère de l'empereur. Heureux moment qui délivra le confesseur de Jésus-Christ des mortels ennuis d'une si malheureuse vie, et qui le fit entrer dans la joie de son Seigneur ! le tranchant d'une épée lui aurait sans doute épargné bien de cruelles langueurs ; mais plus ses souffrances ont été longues et dures, plus sa couronne est brillante.

Je fis aussitôt savoir cette nouvelle à nos Pères de Pékin, et tous ensemble nous remerciâmes Dieu d'avoir terminé les combats et les souffrances de son serviteur, ne doutant point qu'il ne devienne dans le ciel le protecteur de la mission et de sa patrie.

Dès le commencement du mois de mai, il confessa le saint nom de Jésus-Christ pour la cinquième fois au milieu des tribunaux et en présence de tous les grands de l'empire : il se préparait à sceller de son sang les vérités de la foi ; et ses vœux eussent été exaucés, si l'empereur eût ratifié la sentence qui avait été portée contre lui.

Le troisième régulo avertit l'empereur de cette mort, et l'ordre fut donné aux mandarins d'aller visiter le corps. Un chef de bannière avec le gouverneur de Pékin, à la tête d'une troupe de soldats, faisaient écaler la foule avant l'ouverture de la prison. Quarante archers couraient çà et là pour arrêter les domestiques de la maison de Sourniama qui oseraient paraître.

Il y en avait un grand nombre : Paul Ma, p.445 François Tcheou et quelques autres auraient été pris, si les archers qui les aperçurent n'eussent mieux aimé les dissiper que de les arrêter, et si dans cette vue il n'eussent crié :

> — Où sont les domestiques de Sourniama ? De quel côté ont-ils fui ?

Il n'en fallut pas davantage pour les faire évader au plus vite. Le 17 du même mois, les mêmes mandarins firent mettre le corps du prince Joseph dans un méchant cercueil, sans lui ôter ses chaînes, et le firent porter par quatre hommes ; une troupe de soldats marchait devant, et un autre suivait, qui écartait le peuple. On fit fermer les boutiques du faubourg de la porte occidentale par où ils sortirent, et l'on suivit le grand chemin pendant une demi-lieue jusqu'à un endroit nommé Se-ly-yuen, où ce chemin est coupé par un autre aussi grand qui va du nord au sud. Là ils s'arrêtèrent, et posèrent le cercueil sur deux bancs, ils mirent ensuite le feu sous le cercueil pour brûler le corps. Quand tout fut à peu près consumé, ils brisèrent les restes, les jetèrent dans la boue et pour les y enfoncer, leur fit passer par-dessus les charrettes et les mulets qu'on avait arrêtés pendant l'exécution.

Les chaînes furent retirées du feu et rapportées sur une charrette au tribunal des crimes. Le gouverneur de Pékin ordonna aux soldats chinois qui veillent à la garde des chemins de faire souvent la ronde en cet endroit, et de ne permettre à personne de s'y arrêter. On espère bien, avec le temps, ou tromper la vigilance des gardes, ou les gagner par argent. Un de nos catéchistes y fut envoyé, et s'arrêta à un petit cabaret, qui est dans ce chemin croisé. Il demanda à l'hôte d'où venait ce fracas, et ce que signifiait cette multitude de gens qui retournait à la ville.

> — C'est répondit-il qu'on vient de brûler un chrétien : on assure que ce ne sera pas le seul.

D'autres chrétiens qui suivaient de loin cette populace entendaient les uns qui disaient :

> — Des princes se faire chrétiens ! avaient-ils perdu l'esprit ?

Et d'autres qui répondaient :

> — Deux mots auraient tiré celui-ci d'affaire, et il a été assez fou pour ne vouloir pas les dire ; sans doute que les gens qui sont longtemps renfermés deviennent stupides et s'ennuient de vivre.

C'est ainsi que raisonnaient les infidèles, qui ont de la peine à comprendre qu'on ne puisse pas dissimuler sa religion lorsqu'il s'agit de sa vie.

L'exemple de ces illustres confesseurs de Jésus-Christ n'a pas été stérile. Le chrétien baptisé récemment n'a pas rougi non plus qu'eux, de confesser sa foi en présence même de l'empereur. Son histoire vous édifiera. Un jeune bachelier nommé Van, du district de la ville de Fon-yang dans la province du Kiang-nan, s'étant fait médecin, quitta son pays, et alla à Geho pour y exercer sa profession. Il y trouva un autre médecin de sa province qui était chrétien. Celui-ci tâcha de gagner le nouveau venu à Jésus-Christ, et il me l'amena pour l'instruire : il n'avait jamais entendu parler de la religion chrétienne, et il n'avait l'esprit rempli que des connaissances propres de son état ; peu à peu il ouvrit les yeux à la lumière, ou plutôt Dieu lui toucha le cœur, et il reçut le saint baptême et le nom de Matthieu.

Quand il fut de retour à Pékin, il tâcha de s'introduire en qualité d'associé dans le tribunal des médecins, afin de pouvoir servir dans l'armée qu'on avait envoyée en Tartarie contre Tse-van-raptan, à six cents lieues d'ici. Matthieu s'y comporta bien : le grand-général, à qui je l'avais recommandé, fut satisfait de ses services, et loua le zèle avec lequel il traitait les malades. Après avoir achevé son temps, on le renvoya avec une bonne récompense, et il rentra dans le tribunal en qualité de mandarin.

Au mois de mars dernier, il vaqua dans ce tribunal une charge considérable. L'empereur ordonna aux présidents de lui présenter quatre sujets propres à la remplir. Matthieu fut du nombre des proposés : il se flattait d'être préféré aux autres, parce qu'il était connu de l'empereur, et qu'il avait eu l'honneur de paraître en sa présence. Aussitôt qu'ils se furent mis tous quatre à genoux, l'empereur, s'adressant à Matthieu, l'interrogea sur son âge, sur son pays et sur ses services. Matthieu, qui est bien fait de sa personne, et qui a le talent de la parole, répondit avec une grande présence d'esprit. Mais l'empereur, changeant tout à coup de ton et prenant un air sévère :

— J'ai appris, lui dit-il, que tu es chrétien ; cela est-il vrai ?

Matthieu répondit sans hésiter qu'il était chrétien.

— Tu as perdu l'esprit, reprit l'empereur, tu ne sais ce que tu fais.

— Cette loi est sainte, dit Matthieu, elle nous enseigne la fidélité, l'obéissance et la pratique de toutes les vertus.

L'empereur jeta quelque p.446 temps un regard fixe sur Matthieu, comme s'il eût eu encore quelque question à lui faire ; puis, sans rien dire davantage, il les congédia tous quatre.

Au sortir de là, les eunuques de la présence qui étaient amis de Matthieu lui firent de grands reproches, en lui disant que la tête lui avait tourné, et qu'il venait de perdre sa fortune.

— Si je ne passe aucun jour, répondit le médecin, sans vous presser d'embrasser le christianisme, comment aurais-je pu déguiser mes sentiments, et nier à l'empereur que je suis chrétien ?

Le lendemain Matthieu ne laissa pas d'aller au tribunal, quoiqu'il s'attendît à être exclu du poste auquel il aspirait : mais ii fut agréablement surpris, lorsqu'en entrant dans la salle, le président vint le féliciter, et lui dire que l'empereur l'avait nommé, et qu'il pourrait prendre possession de sa charge quand il lui plairait.

— Ne vous l'avais-je pas bien dit, répondit le médecin, que le Seigneur du ciel me protégerait ? et vous ne voulez pas me croire, lorsque je vous exhorte à embrasser sa loi !

On dira peut-être qu'il n'y a rien en cela d'extraordinaire, et que ce chrétien n'a fait que son devoir : je l'avoue, mais c'est justement en quoi consiste la difficulté. L'enfer n'est rempli que de gens qui n'ont pas fait leur devoir, et le ciel n'est plein que de ceux qui ont satisfait à leurs obligations. Il faudrait savoir combien un Chinois est petit lorsqu'il se trouve à genoux en présence de l'empereur, pour connaître ce qu'il y a d'héroïque dans l'action de ce généreux néophyte.

J'ai parlé plus haut des deux mandarins Sunjou et Tang-pao-tchou, qui, en confisquant les biens de Sourniama, accusèrent le prince Joseph et ses quatre domestiques d'être chrétiens. Dans la crainte qu'ils eurent d'être obligés de construire à leurs frais les casernes des soldats, ils avaient fait les recherches les plus rigoureuses des biens appartenant aux princes, et les avaient saisis avec violence, sans nulle compassion de l'extrême misère où ces seigneurs étaient réduits : mais leurs mesures furent déconcertées d'une manière qui apprêta à rire à toute la ville.

Dans le rapport qu'ils firent à l'empereur, ils assurèrent que tous les biens qui restaient de ces princes, en y comprenant leurs terres, leurs maisons et leurs meubles, avaient été estimés par les experts vingt van de taels (c'est 1.200.000 livres) ; les seules terres labourables valaient cette somme et au-delà. L'empereur, qui en était instruit, dissimula, et leur donna ordre de partir incessamment pour faire commencer les bâtiments. Après leur départ, il changea les hôtels de ces princes en autant de prisons, pour renfermer les criminels des huit bannières. Pour ce qui est des terres, il les réunit à son domaine, de manière que la plus grosse partie des frais pour la construction de ces casernes retombera sur les deux mandarins, car ils ne retireront guère que ce qui proviendra de la vente des meubles. Sunjou ne survécut pas longtemps à cette disgrâce. Il mourut peu de temps après le prince Joseph et il aura trouvé dans l'autre monde pour juge celui dont il s'était fait l'accusateur en celui-ci.

Le 6 de septembre, nous apprîmes que le San-fa-sse avait présenté sa délibération à l'empereur. Elle portait que tous les descendants de Sourniama, au nombre de trente-neuf, seraient décapelés, que leurs femmes et leurs filles seraient mises au nombre des esclaves, qu'on occupe aux plus vils emplois au dedans et au dehors du palais.

L'empereur répondit que tous méritaient la mort. Cependant il fut détourné de ratifier la sentence de ce tribunal, par la crainte que l'effusion de tant de sang ne donnât atteinte à sa réputation. Nous n'avons pas vu par écrit l'ordre qu'il porta alors, mais on en peut juger par ce qui s'est passé depuis.

Le 8 de septembre, un chrétien qui retournait dans sa maison au sortir de notre église, rencontra en chemin les deux princes Jean et François qu'on avait tirés de leurs prisons pour les transférer dans celle où le prince Joseph est mort. Ils étaient chacun sur une charrette et chargés de neuf chaînes.

Le troisième régulo, qui n'avait pas prévu qu'on lui enverrait ces prisonniers, avait rétabli la prison dans son premier état, et y avait logé une bande de ses comédiens. Il fallut les faire sortir à l'instant, et travailler toute la nuit à construire deux prisons, et à élever des murs devant les fenêtres. Ainsi les deux prisonniers passèrent la nuit dans la cour, gardés par des soldats.

Le lendemain, le troisième régulo, le président du tribunal des régulos, et deux comtes p.447 du sang royal, se transportèrent dans la prison et firent venir le prince Louis de la prison voisine où il était renfermé. Deux hommes le soutenaient, parce qu'il ne pouvait porter le poids de ses chaînes. Il fut bien surpris de voir deux de ses frères et quatre autres princes de sa connaissance.

Ces quatre envoyés de l'empereur déclarèrent aux prisonniers que, quoiqu'ils méritassent la mort, Sa Majesté voulait bien leur accorder la vie, et qu'elle se contentait de les punir par une prison perpétuelle.

On ramena ensuite le prince Louis dans sa prison et les deux autres attendirent que la leur fût prête ; après quoi on les y enferma sans leur ôter leurs chaînes : ils y sont encore plus resserrés que dans la première. Ainsi la prétendue clémence de l'empereur ne servira qu'à prolonger les souffrances de ces héros chrétiens, et à rendre leur martyre plus lent et plus difficile à supporter.

Ce fut le même jour que le père Rosario revint à Pékin sur les cinq heures du soir. Il nous rapporta qu'à son arrivée au Fourdane il avait trouvé les barrières qui environnaient les maisons des princes si exactement gardées, qu'il perdit toute espérance d'en voir aucun ; que tout ce qu'il put faire, fut de parler à un de leurs domestiques, ami des gardes, par lequel il fit avertir toute cette famille de ce qui se passait à

Pékin : que les princes reçurent avec joie la nouvelle de leur mort prochaine, dont ils voyaient bien le véritable motif ; que les princesses portaient envie à leurs maris, à leurs frères, et à leurs enfants ; mais que ce qui les chagrinait extrêmement, c'était la vue de l'avenir, et la crainte d'être livrées à des infidèles, d'être données pour esclaves à des Mongous, et de se voir dans un danger continuel de perdre leur honneur ; que les mères auraient souhaité de voir plutôt leurs filles condamnées à la mort, et que les filles auraient préféré mille fois la mort à une vie si misérable ; qu'accablées de tristesse et de douleur, elles imaginèrent un expédient que de concert elles lui firent proposer.

> — Nous savons bien, disaient-elles, que la loi de Dieu nous défend d'attenter à nos vies, dont il est le maître : mais ne nous serait-il pas permis de nous estropier, de nous mutiler, de nous couper le nez, les oreilles, pour sauver notre pudeur ?

Cette occasion fit découvrir parmi ces dames et leurs suivantes une vertu toute nouvelle à la Chine. Outre plusieurs filles qui avaient fait vœu de chasteté, il se trouva des femmes qui, du consentement de leurs maris, avaient fait celui de continence perpétuelle. Elles crurent alors devoir en avertir le missionnaire. Thérèse en particulier, veuve du prince Joseph, mort tout récemment dans les fers à Pékin, lui envoya dire que, quand le prince son époux revint de la guerre pour prendre le deuil du vieux prince Sourniama son père, tous deux s'étaient mis à genoux devant l'image de la sainte Vierge, et, d'un consentement réciproque, avaient promis à Dieu une perpétuelle continence. Il est à remarquer que le prince n'avait alors que trente ans, et était sans postérité. La princesse ajoutait qu'ayant eu le bonheur d'être l'épouse d'un confesseur de Jésus-Christ, elle était prête à tout souffrir plutôt que d'être engagée à aucun autre mortel. Le père répondit avec sagesse à leurs questions, leur donna les instructions convenables, les affermit et les consola le mieux qu'il put, et ne différa pas à sortir de la forteresse, parce que les chrétiens l'avertirent qu'il n'était pas sûr pour lui d'y rester davantage.

Peu de jours après que le missionnaire fut parti du Fourdane, le général des troupes reçut ordre de la cour de renvoyer à Pékin tous les domestiques de la famille de Sourniama, pour être donnés à divers autres princes : ils étaient au nombre de cent quatre-vingt-quatorze, presque tous chrétiens. Cet ordre, qui arriva le second jour de septembre, ne surprit pas ces dames. Elles s'y attendaient : mais faisant réflexion que parmi leurs esclaves il y avait sept ou huit jeunes filles chrétiennes qui, changeant de maîtres, seraient infailliblement données en mariage à des infidèles, avec lesquels elles courraient risque de se pervertir, ces illustres princes les firent marier au plus tôt avec de jeunes chrétiens du nombre de leurs domestiques. A l'égard de celles qui avaient fait vœu de chasteté, elles les renvoyèrent aux conseils et à la direction des missionnaires. Le général fit enchaîner toute cette troupe, de peur que quelqu'un d'eux ne se sauvât en chemin ; on les mit sur quarante charrettes, et ils furent escortés par cent soldats et six officiers.

Ce fut le 19 du même mois qu'ils arrivèrent $_{p.448}$ à Pékin. Après avoir été distribué à leurs nouveaux maîtres, ils ne manquèrent pas de venir à nos églises pour participer aux divins mystères, et nous apprendre ce qui venait de se passer au Fourdane. Ils nous rapportèrent que les princes sont toujours dans les fers et que les princesses n'ont plus personne à leur service : qu'aussitôt après que les domestiques furent sortis des casernes, on ferma la barrière, et qu'on y laissa la même garde ; que le second ou le troisième jour après leur départ, ils avaient appris que le gouverneur leur avait envoyé cinq jeunes enfants de dix ou douze ans, pour leur porter de l'eau, et leur acheter les choses nécessaires à la vie, sans se mettre en peine si elles avaient de quoi les acheter. Voilà des épreuves bien rudes et une conduite bien éloignée de nos idées d'Europe. Il faut en changer absolument quand on est en ce pays-ci, et l'on n'y est pas longtemps sans apprendre à estimer beaucoup le bonheur qu'il y a, même pour ce monde, d'être né et de vivre dans un empire chrétien.

C'était le 4 ou le 5 de septembre que toutes ces choses se passaient

au Fourdane. Alors le général ne pouvait pas savoir ce qui n'arriva ici que le 9 du même mois. C'est pourquoi cet officier ne doutait point que les princesses ne dussent bientôt éprouver le même sort que leurs esclaves, et il regardait les enfants qu'elles portaient entre leurs bras comme des victimes destinées à une mort prochaine.

Quand on fait réflexion à ce que cette illustre famille a souffert depuis quatre ans, il est difficile d'imaginer une plus rude épreuve, ni qui ait été soutenue avec une générosité plus chrétienne. Des princesses du sang royal, qui avaient toujours vécu dans l'éclat et l'abondance, se voir tomber comme par degrés dans la plus affreuse indigence ; n'avoir plus ni maris qui les soutiennent, ni parents qui les secourent, ni amis qui les consolent ; n'avoir devant les yeux que des fils enchaînés, destinés à la mort, et de jeunes demoiselles plus malheureuses encore, et dont le sort était plus accablant que la mort même ; savoir qu'un missionnaire est venu de si loin pour elles et ne pouvoir l'entretenir, ni participer aux sacrements, seule consolation qu'elles pouvaient recevoir dans le triste état où elles se trouvaient ; éprouver tous ces malheurs, sans néanmoins que ce déluge de maux ait été capable d'ébranler la foi de ces nouvelles chrétiennes, ni même d'arracher de leur bouche un seul mot de plainte ; ne m'avouerez-vous pas, mon révérend Père, qu'il y dans cette fermeté quelque chose d'aussi admirable et d'aussi héroïque que ce que nous lisons de la constance des héros chrétiens des premiers siècles de l'Église ?

Voilà ce que nous avons pu apprendre des glorieux combats de nos illustres néophytes. L'empereur n'avait jamais cru devoir trouver en eux tant de courage et de fermeté. Après avoir arrêté le cours de la prédication de l'Évangile dans tout son empire, il voulait enlever à la religion chrétienne l'honneur qu'elle avait de compter tant de princes parmi ses enfants ; mais jamais le christianisme n'a reçu plus d'honneur à la Chine que par le moyen dont on s'est servi pour l'y déshonorer.

Ce qui est surprenant, et qu'on doit attribuer à une providence particulière de Dieu, c'est que l'empereur, en déchirant les ouailles,

n'inquiète point les pasteurs, et les laisse tranquilles au milieu de sa capitale ; qu'il leur donne quelquefois audience, et les honore de présents. Au commencement de cette année, qui est un temps de réjouissance, où l'empereur fait des largesses aux grands et aux gens de sa maison, il nous fit tous appeler au palais et nous admit en sa présence au nombre de vingt, c'est-à-dire, autant que les deux côtés de la salle où il était sur son trône en pouvaient contenir. Il s'entretint sur différents sujets ; il parla de la religion, quoique fort superficiellement ; il nous fit même un honneur que l'empereur Cang-hi, tout protecteur des Européens qu'il était, ne leur a jamais fait. Durant son repas, il nous fit servir, par les premiers eunuques, des tables couvertes de toutes sortes de mets, questionnant tantôt l'un, tantôt l'autre ; et avant que de nous retirer, il nous fit donner à chacun deux peaux de zibeline et deux bourses fort propres, telles que les Chinois les portent à la ceinture. Il nous fit ensuite accompagner, au sortir des appartements intérieurs, par des eunuques chargés de corbeilles remplies de très beaux fruits, et cela à la vue de tout ce qu'il y avait de princes et de mandarins au palais.

Il n'y a personne de nous à qui il ne vint alors cette pensée : ah ! moins de grâces aux missionnaires, et plus de justice à la religion p.449 qu'ils prêchent. C'est à Dieu qui tient entre ses mains le cœur des rois, de changer celui d'Yong-tching. Durant le cours de l'année, nous allons de temps en temps nous informer en cérémonie de sa santé. Notre placet ne manque point de lui être porté. Quelquefois il fait venir les Pères qui l'ont présenté, il leur parle avec bonté, et ne les congédie point sans quelque petit présent.

C'est de ces sortes d'occasions que nous tâchons de profiter pour parler au monarque en faveur du christianisme. Souvent nous les avons fait naître lorsqu'elles ne se présentaient pas ; souvent nous avons supplié, insisté et présenté des mémoriaux forts et pressants pour la défense de la religion, et capables de le persuader de son excellence et de sa vérité ; et en cela nous avons toujours plus consulté notre confiance en la protection divine, que certaines règles de prudence qui

semblaient demander plus de ménagements. Triste et étrange situation d'avoir affaire à un prince infidèle, puissant, absolu, qui se croit habile et qui veut avoir raison ! Prince, d'ailleurs, que le respect et l'autorité despotique et absolue qu'il a dans son empire empêchent d'interrompre, quoi qu'il puisse dire, et qui n'attend pas qu'on lui réponde ; qui, lorsqu'il se sent pressé, change de discours sans qu'il soit permis de l'y ramener ; et qui enfin ne manque ni d'esprit ni d'adresse pour éluder ce qu'on peut lui dire de plus convaincant. Un moment d'attention sur les tempéraments qu'on est obligé de prendre en Europe avec des princes chrétiens, tout religieux qu'ils sont, peut donner quelque idée de l'extrême embarras où se trouvent les missionnaires en présence de l'empereur de la Chine. Nous avons grand besoin de vos prières, et de celles de tant de personnes qui ont du zèle pour la propagation de la foi. Je les demande instamment, et suis, etc.

@

Lettre du père Parennin

au père Du Halde

@

Suite de l'histoire des princes chinois et chrétiens.

A Pékin, ce 15 septembre 1728

Mon révérend Père,
La paix de Notre Seigneur.

La dernière lettre que j'eus l'honneur de vous écrire, le 26 septembre de l'année 1727, vous informait dans un grand détail de l'héroïque fermeté des princes du sang impérial de la Chine, dont la foi n'a pu être ébranlée ni par la dégradation de leur rang, ni par la confiscation de tous leurs biens, ni par les rigueurs d'une dure prison, ni par les menaces d'une mort infâme et cruelle. Peu de temps après ma lettre écrite, il me vint des nouvelles du prince Jean Lou ; elles m'apprenaient qu'il était mort le 16 de septembre dans sa prison de Tsi-nan-fou, capitale de la province de Chan-tong, qui était le lieu de son bannissement. Le prince Jean Sou, qui était prisonnier à Pékin, se trouvait alors dangereusement malade, et il mourut le 13 novembre. Je ne dois pas vous laisser ignorer les circonstances d'une mort si glorieuse, qui est le fruit d'une longue suite de mauvais traitements, que son attachement au christianisme lui a procurés.

Depuis le 8 septembre qu'on le transféra de sa prison dans celle où était mort le prince Joseph, ainsi que je vous le racontais dans mes dernières lettres, on n'a pu rien apprendre de l'état où il se trouvait. Nul domestique ne pouvait approcher des prisons, les soldats même qui faisaient la garde n'osaient parler aux prisonniers, et il ne leur était permis que de répondre quand ils étaient appelés, ou de faire passer par le tour ce qu'on accordait chaque jour pour leur subsistance.

Mais deux mois après, c'est-à-dire le 8 novembre, Paul Sa vint m'avertir que le prince Jean était malade à l'extrémité, qu'il ne prenait plus que du riz clair, et qu'il avait beaucoup de peine à se traîner jusqu'au tour pour le recevoir. Le troisième régulo, que l'empereur

avait chargé de tout ce qui concernait ces illustres prisonniers, ne fut pas plutôt p.450 informé du danger où était le prince, qu'il ordonna à ses gens d'ouvrir la prison, et de porter au malade tout ce qu'il souhaiterait. Le prince répondit d'une voix mourante que désormais il n'avait plus besoin de rien, et qu'il ne pensait plus qu'à se préparer à la mort.

Aussitôt le régulo fit appeler Pou-ta-che (c'est le chef de bannière dont j'ai déjà parlé), et il lui dit que Sourghien (c'est le nom tartare du prince Jean) étant sur le point de mourir dans un temps où l'on célébrait la naissance de l'empereur, il n'était pas possible de prendre les ordres de Sa Majesté ; qu'il fallait attendre que la fête fût passée, et que cependant il croyait qu'on devait renfermer le corps dans un cercueil, et le déposer dans un lieu convenable.

> — Qu'est-il besoin d'attendre l'ordre de l'empereur, répondit brusquement Pou-ta-che ? croyez-vous que Sourghien doive être traité plus favorablement que son frère, dont les cendres ont été jetées dans la boue et foulées aux pieds ?

Le régulo, plus humain, ne fut pas de cet avis.

Le 13 du même mois, on vint lui dire que le malade venait d'expirer : il ordonna qu'on mît son corps dans un cercueil, et qu'on le transportât dans une pagode hors la porte occidentale, ou il serait gardé par un officier et quelques soldats, jusqu'à ce qu'on pût être informé des volontés de l'empereur ; cet ordre fut exécuté, et le corps du prince fut mis dans un méchant cercueil avec ses chaînes, qu'on ne lui ôta pas même après sa mort.

Cependant on était au Fourdane dans une extrême inquiétude ; Marc Ki m'apporta alors une lettre de la princesse Cécile, épouse du prince Jean : elle me mandait que les princesses et leurs enfants étaient de jour en jour plus resserrés ; que depuis le départ de son mari et de son beau-frère, leurs familles manquaient absolument de toutes choses, et qu'elle avait bien de la peine à défendre de la faim et du froid ses deux petits-fils, le prince Thomas et le prince Matthieu :

« Je vous expose nos besoins, ajoutait-elle : si, sans vous incommoder, vous pouvez nous procurer quelques légers secours, à la bonne heure ; si vous ne le pouvez pas, n'ayez nul égard à nos souffrances.

Elle écrivait aussi à peu près dans les mêmes termes au père Suarès :

« Ce qui m'inquiète davantage, lui disait-elle, et ce que j'appréhende plus que la mort, c'est que, nonobstant la fidélité de nos princes à observer les jeûnes prescrits et à réciter les prières accoutumées, quelques-uns d'eux ne viennent à succomber sous le poids accablant de tant de disgrâces, ou que, se repaissant d'une vaine espérance, ils ne se flattent du retour des bontés de l'empereur. On me presse de retirer de la chapelle les saintes images, de crainte que quelque ordre subit et imprévu de la cour ne les expose à la profanation des infidèles ; on veut même qu'on cesse de tenir les assemblées ordinaires, et de faire les prières en commun : la prudence, dit-on, demande que chacun les fasse en son particulier, pour ne point fournir de prétexte à de nouvelles vexations. J'ai cru devoir me rendre à ces instances ; mais si vous jugez que j'aie commis en cela quelque faute, j'en demande pardon à Dieu, et je vous prie de me donner là-dessus les éclaircissements nécessaires. Depuis le départ des chefs de famille, nous n'avons plus personne qui puisse nous guider, résoudre nos doutes et nous fixer au parti qu'il convient de prendre : je m'aperçois même que la pauvreté extrême où l'on se voit réduit refroidit la charité dans plusieurs, et altère un peu l'union qui régnait auparavant parmi nous ; il y en a qui craignent que, partageant ce qui leur reste avec les autres, ils ne tombent bientôt eux-mêmes dans le même état d'indigence. Ce que je vous écris ici naïvement ne doit pas passer au dehors ; j'ai même quelque scrupule de vous en faire part, j'en aurais pareillement de

> vous le dissimuler je ne sais pas bien démêler ce que je dois dire d'avec ce que je dois taire. Quand on nous retira de Sin-pou-tse, mon mari fit démolir la chapelle, pour la rebâtir dans le lieu où nous sommes maintenant : il se répand un bruit sourd qu'on nous fera bientôt changer de demeure : que dois-je faire de la chapelle ? j'attends sur cela votre réponse.

Enfin, elle finit sa lettre en priant le père Suarès de lui donner des nouvelles du prince Jean son mari, parce qu'elle ne peut compter sur tout ce qu'elle apprend par d'autres voies.

Je fus chargé de faire une réponse commune à cette dame, et de lui apprendre la précieuse mort de son mari. Je confiai ma lettre à Marc Ki, avec une petite somme conforme à l'état de pauvreté où nous sommes nous-mêmes, p.451 pour le soulagement de ceux dont les besoins étaient les plus pressants. Les aumônes venues de France par votre canal, mon révérend Père, quelques légères qu'elles soient, seront d'un grand secours à cette nombreuse et illustre famille dépouillée de ses biens, et constamment persécutée pour son attachement à la foi.

Le 13 de décembre, le régulo fit appeler les domestiques du prince nouvellement décédé, c'est-à-dire ceux qui avaient été autrefois à son service, et leur permit de transporter le corps de leur ancien maître à la sépulture de ses ancêtres, et de l'y enterrer auprès de celui de sa femme (le prince Jean avait eu une première femme, qui était morte assez jeune, et il avait épousé ensuite la princesse Cécile). Les domestiques étaient extrêmement pauvres depuis la confiscation générale des biens de leurs maîtres : ils ne laissèrent pas néanmoins de prendre des habits de deuil, et de disposer toutes choses pour les obsèques du prince, qui furent finies au 29 du même mois.

L'enterrement se fait de deux manières parmi les Tartares Mantcheoux : chez les uns, on enterre le corps avec le cercueil les autres brûlent l'un et l'autre, ramassent les cendres et les renferment dans une urne qu'ils mettent en terre, et ils élèvent ensuite au-dessus un monument c'est cette dernière manière qui est en usage dans la famille du prince Jean.

Sébastien Ly et François Tcheou, tous deux chrétiens et anciens domestiques du prince, avaient une extrême envie de voir le corps de leur maître, et de retirer les saintes reliques qu'il portait toujours sur lui : ils prirent le temps le plus propre à ouvrir le cercueil sans être aperçus ; mais leur pieuse curiosité leur coûta cher. Le garde de la sépulture, qui était infidèle, se doutant de leur dessein, observait attentivement leurs démarches et, les ayant surpris, il fit grand bruit et les menaça de les déférer aux mandarins, et de les accuser d'avoir violé le cercueil pour satisfaire à leur avarice, ce qui est à la Chine un crime digne de mort. Ils ne purent l'apaiser qu'à force d'argent, et avec promesse de remettre dans le cercueil ce qu'ils en avaient tiré : ils eurent néanmoins l'adresse de se réserver plusieurs choses à l'insu du garde ; après quoi on mit le feu au cercueil.

Parmi ceux qui se trouvèrent à cette cérémonie, il y eut des infidèles qui voulaient que tout généralement fût réduit en cendres selon la coutume. Les chrétiens tâchèrent de sauver quelques ossements et comme la piété est industrieuse, ils y réussirent. Ils se saisirent aussi des chaînes, qu'ils retirèrent des cendres mais ils trouvèrent de nouvelles oppositions de la part du garde. Sa raison était que les chaînes du prince Joseph ayant été portées au tribunal, on ne manquerait pas de lui demander celles du prince Jean, dont, en qualité de garde de la sépulture, il devait répondre. Sébastien promit de les lui représenter, s'il était nécessaire ; les autres chrétiens se firent sa caution. On ne put rien gagner sur cet esprit intéressé, et il ne se laissa enfin fléchir qu'à la promesse qu'on lui fit de lui donner une nouvelle somme d'argent ; encore suivit-il les chrétiens qui emportaient ces chaînes jusqu'au lieu où elles devaient être déposées.

Comme le chemin le plus court pour retourner à Pékin était de passer par devant l'église des jésuites portugais, ils les remirent au père Suarès, en présence du garde, qui reçut alors l'argent dont on était convenu avec lui. Les chrétiens vinrent ensuite me trouver pour me rendre compte de ce qui s'était passé à l'ouverture du cercueil. Ils m'assurèrent qu'ils n'avaient pas trouvé le moindre vestige de

corruption ni de mauvaise odeur ; qu'on eût dit que le prince ne faisait que d'expirer ; ce qui ne pouvait pas s'attribuer à la rigueur de la saison, puisque les mains et le cou étaient souples et maniables, comme ils l'avaient éprouvé plusieurs fois en retirant les reliquaires ; que son visage même n'avait pas changé de couleur, et qu'il était seulement un peu couvert de la poussière qui s'était insinuée par les fentes du cercueil ; c'est là tout ce que je pus apprendre au sujet de la mort et de la sépulture de ce prince. Quoiqu'il soit déjà assez connu par ce que j'en ai écrit les années précédentes, il le sera encore mieux par le caractère qu'en fait la princesse Cécile son épouse, dans deux lettres qu'elle écrivit le 29 janvier de cette année. L'une s'adressait à moi, et c'est ainsi qu'elle s'exprimait :

> « Marc Ki, me dit-elle, arriva ici le second de la onzième lune. La lettre qu'il me rendit de votre part m'apprenait que je n'avais plus de mari. J'ai toujours présent à l'esprit les grands motifs de consolation que vous me p.452 donnez au sujet de cette perte, la plus grande que je pouvais faire. Mais enfin, quand je fais réflexion à tous les bienfaits que j'ai reçus de lui, quand je considère combien d'années il m'a maintenue dans la splendeur et l'abondance, dans quelle inquiétude il était de mon salut, quelles peines il s'est données pour m'instruire des mystères de la religion et me disposer au saint baptême ; quand, dis-je, je pense à tout cela, je me regarde comme la plus malheureuse de toutes les femmes de n'avoir pu recueillir ses derniers soupirs, et remplir à son égard les devoirs d'une tendre et fidèle épouse.
>
> La mort vient de terminer ses malheurs, et le Dieu de miséricorde, comme j'ai grand sujet de le croire, l'a placé dans le lieu du repos ; cette pensée me console ; mais quand sa personne et ses aimables qualités se présentent à mon esprit, ma douleur se renouvelle et je vous avoue que j'ai bien de la peine à la supporter. Il n'est donc plus, ce prince qui m'était uni par des liens si forts et que j'aimais si

tendrement ? Mais qu'est devenu son corps ? est-il toujours dans cette pagode où on l'a transporté ? l'a-t-on enterré, et en quel endroit ? je ne puis en être sûrement informée que par vous : en quelque lieu qu'on l'ait mis, je vous le recommande : s'il a eu le même sort que son frère, ne me le laissez pas ignorer. Quoi qu'il en soit, je sais que rien ne s'est fait que par la disposition de la Providence : pardonnez, je vous prie, cette inquiétude d'esprit à la vivacité de ma douleur.

Vous dites dans votre lettre qu'une pareille mort est la fin de tous les maux et le commencement de tous biens, et c'est cela même qui me la fait souhaiter. Lorsque je reçus le saint baptême, j'avais sans cesse les yeux sur Jésus-Christ attaché à la croix ; les cinq plaies par où son sang coula jusqu'à la mort pour nous délivrer de la servitude du péché et nous donner le droit à l'héritage céleste me pénétrèrent de la plus vive reconnaissance : ce fut avec ces sentiments que je me vis régénérée dans les eaux salutaires ; et depuis ce temps-là, fortifiée par la grâce de Dieu et par la protection de sa sainte Mère, j'ai persévéré jusqu'a présent dans la foi.

Une autre réflexion me soutient encore, c'est le souvenir que j'ai du contentement et de la joie que mon mari faisait paraître toutes les fois qu'il survenait une nouvelle disgrâce, surtout les trois dernières années de sa vie ; je fus autant surprise qu'édifiée de son attention continuelle à n'agir que par l'esprit de Dieu : il n'entreprenait rien, il ne faisait rien qu'après avoir imploré le secours du Ciel ; une grande pureté de cœur et une profonde humilité animaient toutes ses actions. Il est heureusement au bout de sa carrière, Dieu l'a appelé de ce monde, et je vis encore, malheureuse pécheresse que je suis. Il y a trois ans que je n'ai pu me confesser, je crains tout de ma faiblesse ; si vous y joignez ce que j'ai à souffrir de ceux-là même de qui je devais attendre

quelques secours, n'ai-je pas lieu d'appréhender que je n'oublie enfin les bienfaits de Dieu, que je ne déshonore le nom et la mémoire de mon époux, et que je ne tombe dans des péchés griefs qui me conduiraient à une mort éternelle ? C'est pourquoi je vous prie à genoux, et je vous conjure les larmes aux yeux, de demander à Dieu, par les mérites de sa passion, qu'il me retire au plus tôt de ce misérable monde, j'espère que vous m'accorderez cette grâce : telle est ma disposition présente, et il suffit que vous la connaissiez.

La lettre que vous m'avez écrite a été lue publiquement, et l'aumône que vous m'avez envoyée s'est distribuée selon vos intentions : il est très difficile de trouver quoiqu'un qui puisse vous porter nos lettres ; on nous garde à vue et l'on ne permet à qui que ce soit de nous voir : c'est par la charité et l'adresse d'un petit officier de bannière que le porteur de mes lettres a eu entrée chez nous ; c'est un homme sûr, en qui vous pouvez prendre confiance.

L'autre lettre de la princesse était adressée au père Suarès. Après les compliments ordinaires, elle lui parle ainsi :

« J'ai lu votre lettre, comme si je vous entretenais vous-même ; vous m'apprenez que Dieu a recueilli mon mari dans son sein et qu'il est enfin délivré des misères de cette malheureuse vie. J'envie son bonheur : il souhaitait depuis longtemps de sceller de son sang les vérités de la foi, et de mourir pour Jésus-Christ. Dieu, par un bienfait singulier de sa miséricorde, a rempli ses désirs et ses espérances : je le crois maintenant au nombre des saints. Cette pensée si consolante devrait me soutenir ; je vous avoue néanmoins que je suis presque accablée p.453 sous le poids de ma douleur je ressens dans le cœur un chagrin et une amertume qu'il ne m'est pas aisé de dissiper, quoique sans cesse je fasse réflexion à la grâce peu commune que Dieu lui a faite de l'attirer au ciel par la voie du martyre. C'est à vous après Dieu, mon Père, c'est à

votre charité, à votre zèle et à votre amour pour le prochain, que lui, toute sa famille et moi, sommes redevables du bonheur que nous avons eu d'embrasser la foi. Ce sont vos soins, vos conseils, vos exhortations, qui ont ouvert le ciel à mon époux : comment puis-je, dans l'éloignement où je suis, vous en témoigner ma juste reconnaissance ; c'est à genoux, et en frappant la terre du front, que je vous rends grâces d'un si grand bienfait ; car enfin c'est vous qui avez jeté dans son cœur les semences de tant de vertus, dont il reçoit maintenant la récompense : j'en ai été témoin, et elles sont continuellement présentes à mon esprit.

Vous savez que dès l'enfance ses inclinations le portaient à la vertu ; à vingt ans il honorait le souverain maître du ciel, il aimait le prochain et faisait des œuvres de charité. Environ à quarante ans, il lut les livres qui traitent de la religion chrétienne ; il les goûta ; il ne pouvait se lasser de vous entretenir, et il recevait vos instructions avec une avidité et une docilité que j'admirais ; mais comme la grâce du baptême lui fut alors différée pour des raisons qui vous sont connues, vous ne sauriez vous imaginer quelles furent ses agitations et son inquiétude ; il soupirait jour et nuit, sans pouvoir prendre aucun moment de repos. C'est de quoi j'ai été témoin. A peine eut-il reçu le saint baptême qu'il me sembla revêtu d'une force tout extraordinaire ; les continuelles disgrâces dont sa vie fut traversée le comblaient de la plus douce joie ; il n'avait point d'autre volonté que celle de Dieu, et tout son plaisir était de s'y conformer. A toutes les fêtes qu'on s'assemblait pour faire les prières en commun, il nous faisait les exhortations les plus pathétiques, pour faire entrer dans nos cœurs les mêmes sentiments dont il était pénétré. Dans la maison, il assemblait souvent ses petits-fils, les domestiques et les esclaves : il leur lisait les livres saints ; il leur expliquait l'histoire de la création du monde, l'Incarnation du Fils de Dieu, les douleurs de sa Passion, son Ascension

glorieuse dans le ciel et ses autres mystères ; la vie de la sainte Vierge, celle des saints, les huit béatitudes, les commandements de Dieu ; et enfin il leur enseignait tout ce qu'ils étaient obligés de croire et de pratiquer. Au milieu des fers et dans sa prison, il vaquait encore à ces fonctions de zèle.

Lorsqu'on le retira d'ici pour le conduire à Pékin, il me laissa une instruction par écrit avec cette suscription :

« Jean Sou à sa sage épouse. Vous êtes d'une santé faible, me dit-il, ayez soin de vous conserver pour le bien de ma famille ; ne laissez passer aucun jour sans instruire mes enfants et mes domestiques de leurs obligations. Toutes nos actions doivent se faire comme si nous étions devant le trône de Dieu même, c'est-à-dire que nous ne devons en commencer aucune qu'après nous être mis en sa présence ; implorez souvent l'assistance divine, sans laquelle nous ne pouvons rien ; invoquez la très sainte Vierge, afin d'obtenir par son intercession les grâces nécessaires pour persévérer dans l'exacte observation des commandements de Dieu ; aussitôt que vous vous apercevez qu'il y a du mal à faire une chose, omettez-la sur le-champ ; si vous avez malheur de tomber dans quelques fautes, qu'elles soient suivies d'un prompt repentir. Veillez sans cesse sur vous-même, et corrigez-vous de vos défauts. La pureté de cœur et l'humilité sont deux vertus essentielles ; Jésus et sa sainte Mère nous ont donné de grands exemples, efforcez-vous de les imiter. S'il survient quelque affaire difficile, prenez conseil de votre belle-sœur l'aînée, et vivez l'une et l'autre dans une parfaite intelligence. Il ne faut pas croire que les choses réussissent toujours au gré de vos désirs ; abandonnez-vous à la conduite de Dieu, ce qu'il ordonnera sera toujours ce qu'il y a de meilleur ; faites souvent des actes de foi, d'espérance et

de charité ; ces trois vertus sont nécessaires en tout temps, mais surtout à l'heure de la mort.

Dans cet endroit, mon mari me recommande de répéter sans cesse ce qu'il me marque à ses enfants, à ses petit-fils et à ses domestiques ; puis il adresse ce qui suit à sa bru :

« Vous êtes valétudinaire : ne faites rien sans consulter votre mère ; obéissez-lui, respectez-la ; vivez dans une union parfaite avec toute la famille ; appliquez-vous à diminuer le nombre de vos défauts ; fixez-vous p.454 dans la pratique de la vertu, et persévérez-y jusqu'au moment qu'il plaira à Dieu de vous retirer de ce monde. »

Ensuite, m'adressant la parole :

« Pour ce qui regarde la maladie de mon fils, poursuit-il, n'en prenez point d'inquiétude ; soumettez-vous aux volontés du Seigneur, et attendez tout de sa miséricorde ; ayez grand soin de bien instruire des vérités chrétiennes tous nos enfants et leur postérité, afin que le christianisme se perpétue dans notre famille. Demandez sans cesse à Dieu cette grâce par l'intercession de sa sainte Mère, dont vous ne devez jamais abandonner le culte ; c'est ce que je ne puis assez vous recommander. Pour ce qui est de moi, je reconnais que je suis un grand pécheur, la faiblesse même, et dénué de toute vertu ; cependant Dieu me comble de grâces, et il n'y a point de jour que je ne ressente des effets de sa protection. Que j'ai mal répondu aux desseins de miséricorde qu'il a eus sur moi ! car enfin je sens que je tiens encore au monde et à la chair, et que je fais déshonneur à sa sainte loi. J'en ai la plus vive douleur, et toute ma ressource est dans sa bonté infinie, à laquelle je m'abandonne sans réserve avec un cœur véritablement contrit. Ne vous inquiétez point de ma situation présente, et ne pensez point à vous informer dans la suite de ce qui regarde ma personne ; nous sommes entre les mains de Dieu, abandonnons-nous à son amour et à la protection de

sa sainte Mère, cela suffit. Recevez cette lettre, sage épouse, et observez bien ce qu'elle contient. Fait l'an cinquième de Yong-tching, le vingtième de la troisième lune intercalaire, c'est-à-dire le 10 de mai 1726. »

Tel est le testament que le prince Jean a laissé à la pécheresse Cécile son épouse. Il y a encore quelques articles que j'ai omis, parce que le temps me presse, et que j'écris bien avant dans la nuit. Je lis et relis sans cesse cette lettre, que je regarde comme une marque certaine et de son amitié et de sa vertu. Depuis le moment qu'on l'arrêta ici, je n'ai pas cessé de jeûner tous les jours, à la réserve du dimanche, pour demander à Dieu qu'il lui donnât la force de se soutenir au milieu de tant de tribulations. Je continue encore ce jeune pour le prier d'augmenter sa gloire dans le ciel. Fais-je bien en cela ? Je vous prie de m'instruire. Il y a trois ans que je n'ai pu me confesser ; je suis faible et mes afflictions s'accroissent de jour en jour. Je perds un époux que j'aimais plus que moi-même ; j'ai un fils dont l'esprit est affaibli, des petits-fils qui sont encore jeunes ; je manque de tout et je n'ai nulle ressource ; je crains bien de succomber à tant de disgrâces ; j'ai grand besoin du secours de vos prières : intercédez donc pour moi, je vous prie, auprès de Dieu, afin qu'il me pardonne mes péchés et qu'il me donne la force de supporter avec patience tant de diverses tribulations, ou qu'il me retire au plus tôt de ce monde.

Oserais-je vous demander encore s'il m'est permis de donner à mon mari le nom de saint ? Ses souffrances et sa mort sont l'effet de son zèle à défendre la religion, et de sa constance à y persévérer ; n'est-ce pas là un vrai martyre ? J'apprends que trois jours avant que de mourir, il ne pouvait plus prendre de nourriture, et que cependant il faisait ses prières à genoux que, faible comme il était et qu'après une prison de sept mois, il ait pu, la mort sur les lèvres, se prosterner ainsi

devant le Seigneur, c'est ce qui me comble de joie et de consolation. Je remercie Dieu de nous avoir donné un si parfait modèle d'une sainte mort.

Le reste de sa lettre ne contient que des demandes particulières qu'il est inutile de rapporter. Elle m'écrivit encore une petite lettre que je reçus au commencement de mai de la même année, où elle dit que les mandarins les ont tous fait sortir de l'endroit où ils étaient pour les renfermer dans un autre beaucoup plus étroit, sous prétexte qu'il sera plus aisé de veiller à leur sûreté, et d'empêcher que, pendant la nuit, on ne leur fasse quelque insulte.

« Nous voilà, dit-elle, au nombre de soixante-trois personnes resserrées dans dix-huit kien (un kien n'a que dix pieds de largeur sur douze de profondeur). C'est vainement que nous avons représenté aux mandarins qu'un si petit espace ne suffisait pas pour loger tant de monde ; ils nous ont répondu que nous pouvions bâtir dans la cour à nos dépens de petites maisons de terre, ou faire transporter celles que nous avions ajoutées aux casernes dont on nous retirait ; mais n'ayant pas de quoi vivre, comment aurions-nous le moyen de bâtir ? Nous demandâmes ensuite que, du moins, on p.455 nous donnât la même quantité de riz qu'on accorde dans tout l'empire aux prisonniers. La réponse des mandarins fut que cela passait leurs pouvoirs, et qu'il ne leur était pas permis de porter nos représentations au général, parce que leurs ordres se bornaient à nous faire changer de logement. Au milieu de tant de maux, ce qui m'afflige le plus, c'est que, par ce changement de demeure, la chapelle se trouve hors de notre enceinte. Priez le Seigneur qu'il me soutienne de sa main toute-puissante, qu'il augmente mes forces et qu'il me pardonne mes péchés. Le dix-neuvième de la troisième lune.

Voilà, mon révérend Père, à quel excès de misère cette grande famille est réduite. Rien ne me touche tant que de n'être pas en état de procurer à tant de généreux confesseurs de Jésus-Christ les secours

nécessaires dans le délaissement général où ils sont, sans support, sans amis, sans ressource, et vous pouvez juger quelle a été ma joie lorsque j'ai reçu la petite aumône que vous m'avez envoyée, pour soulager leur extrême indigence.

Pour ce qui est du prince Louis et du prince François, ils sont toujours ici renfermés dans deux prisons séparées, sous la garde du troisième régulo. On est assez exact à leur fournir chaque jour les aliments nécessaires ; mais on n'a pas la même attention pour leurs vêtements. Le prince François ayant demandé des habits doublés de peaux pour se défendre du froid extrême de la saison, nous songeâmes aussitôt à les lui procurer, et François Tcheou fut chargé de les lui remettre. Il se présenta à la porte de la prison, mais l'officier de garde le chassa durement, et lui défendit de reparaître. Le zélé domestique ne se rebuta point : il attendit que ce cruel officier eût descendu la garde et fût relevé par un autre. Celui-ci fut plus doux et plus humain ; il loua Tcheou de l'affection qu'il conservait pour son ancien maître ; il prit les habits et les fit passer par le tour, en nommant au prisonnier le domestique qui les lui avait apportés. Peu après il vint le retrouver :

> — Votre maître, lui dit-il, est très sensible à votre attention ; il n'a rien à vous donner, mais il m'a chargé de vous dire que, s'il pouvait détacher une des trois chaînes qu'il a au cou, il vous en ferait volontiers présent.

L'officier avait pris cela pour un bon mot du prisonnier, comme s'il eût voulu faire entendre que tant de disgrâces ne lui avaient point abattu l'esprit ni le courage. Le domestique ne le prit pas de même, et il jugea que son maître lui souhaitait le même bonheur qu'il avait d'être enchaîné pour Jésus-Christ.

Il paraît que le prince Louis n'a fait jusqu'ici aucune demande ; il a même refusé un petit présent de diverses sortes de fruits que son ancien maître d'hôtel lui apportait. L'officier voulant les faire passer dans sa prison, il le pria, en le remerciant de son honnêteté, de dire au domestique qu'il ferait bien d'aller servir son nouveau maître, et de ne plus revenir :

— Si l'empereur, ajouta-t-il, venait à découvrir ce que votre bonté vous a inspiré de faire en ma faveur, vous en souffririez et moi aussi.

A l'égard des autres princes relégués dans les diverses provinces, le prince Paul est le seul dont nous ayons entendu parler. Le père Dacruz, jésuite chinois, nous en a donné, par une lettre qu'il nous a écrite, des nouvelles très consolantes ; il mande qu'outre les gardes qui sont aux premières portes, les mandarins ont posté deux soldats immédiatement devant la prison, afin de lui ôter toute communication avec les personnes de dehors ; que l'un de ces soldats, également touché et de la patience de son prisonnier, et de ses entretiens sur les vérités chrétiennes, avait pris la résolution d'embrasser la foi, dût-il lui en coûter la vie ; qu'il a reçu le baptême et a eu l'adresse d'introduire deux fois dans la prison le missionnaire chinois ; savoir, le 21 de novembre de l'année passée, et le 17 du mois suivant. C'est par le moyen de ce néophyte que le prince Paul a eu la consolation de se confesser et de recevoir Notre-Seigneur. Ce fut par le même missionnaire qu'il apprit la glorieuse mort des deux princes ses frères, et qu'il écrivit à ce sujet une lettre très touchante et pleine des plus beaux sentiments à son fils unique le prince Michel qui est prisonnier au Fourdane. Comme ce missionnaire est parti pour aller visiter les diverses chrétientés de la province de Fo-kien, il n'y a guère d'apparence que nous recevions de longtemps aucune nouvelle de cet illustre prisonnier.

Le 15 d'août de cette même année, le prince Gabriel, fils du quatrième prince Jean Ho, dépêcha un chrétien du Fourdane pour nous donner avis que la princesse sa mère venait de mourir dans sa prison, et que, peu de jours $_{p.456}$ auparavant, une autre dame, nommée Agnès Tchao, était morte de même, sans avoir pu obtenir la permission de faire venir un médecin, ce qui est néanmoins permis dans l'empire à tous les prisonniers qui ne sont point condamnés à la mort. Il n'est pas surprenant que, parmi tant de personnes renfermées dans un espace si étroit et manquant presque de tout ce qui est nécessaire à la vie, il y en

ait eu déjà deux qui aient fini leurs jours dans un âge si peu avancé. Il est difficile que les princes résistent encore longtemps ; ils sont logés fort à l'étroit, ils couchent sur la terre, ils n'ont pour toute nourriture qu'un peu de riz et des herbes salées ; et, sous un climat très froid, à peine ont-ils chacun une couverture pour s'échauffer.

Comme je finissais ma lettre, j'en ai reçu encore une de la princesse Cécile : elle me marque qu'elle a dessein de mettre sur le papier tout ce qu'elle sait des vertus du prince son époux ; qu'elle a même commencé ce petit ouvrage, auquel il lui faudra employer beaucoup de temps, parce qu'elle a bien de la peine à écrire ; c'est la seule raison qu'elle apporte pour excuser sa lenteur ; mais j'en sais une autre plus réelle, c'est qu'elle a cédé sa petite chambre aux malades, et qu'elle s'est retirée dans un coin de la cour, où elle couche sous des nattes.

Voilà, mon révérend Père, un précis de tout ce que j'ai pu apprendre cette année de la situation de cette illustre famille, dont l'attachement à la foi et l'inébranlable constance au milieu de la plus vive persécution, ne peuvent manquer d'édifier tous ceux qui ont le cœur véritablement chrétien. Je la recommande à vos saints sacrifices, et suis, avec beaucoup de respect, etc.

@

Lettre du père Parennin

au père Du Halde

@

Suite de l'histoire des princes chinois et chrétiens.

A Pékin, ce 15 octobre 1734

Mon révérend Père,
La paix de Notre Seigneur.

Dans toutes les lettres que vous me faites l'honneur de m'écrire, vous me demandez quelle est la situation présente de cette illustre famille tartare, qui gémit depuis tant d'années dans les fers, et dont la foi ne s'est jamais démentie au milieu des plus longues et des plus rudes épreuves. Vous auriez voulu savoir s'il ne s'était pas fait quelque changement à leur fortune, mais jusqu'ici je n'ai rien eu de positif à vous apprendre : ce ne fut que l'année dernière qu'il y eut un ordre de la cour de faire revenir au Fourdane, ceux de ces princes qui avaient été exilés dans diverses provinces, où on les avait enfermés dans d'étroites prisons. Cet adoucissement donna lieu de croire qu'on accorderait quelque grâce à ceux qui étaient restés prisonniers au Fourdane. C'est ce qui arriva effectivement dans le temps qu'on osait moins l'espérer, et que tout leur paraissait le plus contraire. Voici l'occasion que Dieu a fait naître pour le soulagement de ces généreux confesseurs de son saint nom.

Il y a environ deux ans que l'empereur envoya son premier ministre en Tartarie, pour y faire la revue des nouvelles troupes destinées à renforcer l'armée qui était aux mains avec le prince Tchong-Kar, fils et successeur de Tse-vang-raptan, roi des Eluths. Ce ministre, à son retour, passa par le Fourdane, justement dans le temps que le général qui y commandait redoublait sa vigilance, ou plutôt sa cruauté, pour resserrer plus que jamais les prisonniers. Les mandarins qu'il chargea de ce soin exécutèrent durement ses ordres : ils changèrent les soldats de la garde, ils chassèrent ceux qui étaient chrétiens, ils interdirent aux prisonniers toute communication avec ceux du dehors, visitant

exactement tout ce qu'on leur portait pour leurs repas afin d'examiner si l'on n'y aurait pas caché quelque billet ou quelque lettre.

Les princesses qu'on avait placées dans un quartier séparé, n'étaient pas plus libres ; leurs gardes en refusèrent l'entrée même à ceux qui leur portaient de l'eau, et, ne voulant pas prendre la peine de leur en porter eux-mêmes, ils aimaient mieux ouvrir la barrière, et permettre à deux de ces dames de sortir de l'enceinte, et d'en aller tirer dans un puits qui était voisin.

Le ministre dont je viens de parler, passant par là comme par hasard, fut témoin du triste état où étaient réduites des personnes d'un rang si élevé. Ce spectacle le toucha, et il crut que l'indécence avec laquelle on traitait ces princesses rejaillissait sur la famille impériale.

p.457 Lorsqu'il fut de retour à Pékin, et qu'il eut rendu compte à l'empereur de la commission dont il avait été chargé, il l'entretint des indignes traitements dont on usait à leur égard. Mais comment s'y prit-il, et quels termes employa-t-il ? c'est ce que nous ignorons ; ce que nous savons de certain, c'est qu'il parla en leur faveur, et que deux jours après son arrivée, il y eut ordre de renvoyer au Fourdane les princes exilés dans les provinces. Cet ordre fut donné au ping-pou, c'est-à dire au tribunal des troupes, qui ne se pressa pas de l'exécuter.

Le neuvième prince, encore infidèle, était prisonnier à Tai-yuen-fou, capitale de la province de Chan-si. Ses hauteurs avaient forcé les mandarins à le traiter plus durement qu'ils n'auraient fait s'il eût été plus modeste dans sa disgrâce. Il se souvenait trop qu'il était né prince du sang, et il affectait des airs trop fiers et trop impérieux avec des gens de qui il dépendait, et qu'il ne cessait pas de regarder comme ses esclaves.

Lorsque l'ordre fut arrivé de le renvoyer à son premier poste, les mandarins le tirèrent de son cachot, lui ôtèrent ses chaînes, lui permirent de se faire raser, l'équipèrent assez mal, et le firent conduire par une petite escorte jusqu'au Fourdane d'où il était plus près que ses frères. Il y arriva le 30 de la sixième lune de l'année dernière. Le

général, qui est en faveur à la cour, bien qu'il soit de la même famille impériale, se trouva embarrassé, parce que l'empereur n'avait pas expliqué nettement ses intentions. Dans la crainte qu'il eut d'être disgracié lui-même s'il traitait trop favorablement le prince son parent il ordonna qu'on l'enfermât dans la même prison ou était son fils et ses neveux.

Cet ordre fit entrer le neuvième prince dans une espèce de fureur, il ne fut plus maître de lui-même, et, prenant ce ton de fierté qui lui était naturel :

> — L'empereur, mon maître et le vôtre, lui dit-il, vient, par un bienfait singulier, de me délivrer de mes chaînes, avez-vous ordre de me les rendre ? Si vous avez cet ordre, montrez-le moi ; si vous ne l'avez pas, je suis aussi libre que vous.

Il lui échappa quelques autres paroles indiscrètes, qui ne pouvaient partir que d'une tête troublée par sa passion.

Le triste état de ce prince, loin d'aigrir le général, émut sa compassion ; mais il craignait toujours d'outrepasser ses pouvoirs. Le parti qu'il prit fut de le garder dans son tribunal. Ce traitement quoique plus modéré, parut encore trop dur à cet infortuné prince, qui, n'étant point soutenu, comme les chrétiens, par les motifs surnaturels que la religion inspire, tomba bientôt dans une mélancolie noire, qui dégénéra peu après en une vraie manie. Le général le fit lier et garrotter comme un fou. Ce fut là un surcroît d'affliction pour le prince Paul Tou, son fils, qui est chrétien. Ce jeune homme est si édifiant par sa douceur, par sa modestie et par sa patience, que ses gardes, tout infidèles qu'ils sont, lui ont donné le surnom de saint. Les princes, ses cousins, qui demeurent avec lui dans la même prison rendent le même témoignage à sa vertu.

Le quatrième prince, nommé Jean Ho, qui était exilé à Cai-fong-fou capitale de la province de Ho-nan, arriva au Fourdane le 21 de la septième lune. Les mandarins de Cai-fong l'avaient équipé assez proprement. Ils avaient tâché de lui adoucir les rigueurs et les

amertumes de sa prison, en permettant presque tous les jours à des gens de considération d'y entrer par une porte dérobée pour lui tenir compagnie. Ils respectaient encore dans ce prince disgracié ses qualités aimables, et l'emploi distingué qu'il exerçait à l'armée lorsqu'on l'arrêta. Cet emploi répond à peu près à celui de nos lieutenants-généraux. Les mêmes raisons portèrent sans doute le général à le recevoir avec amitié. Il le mit dans un logement séparé, jusqu'à l'arrivée des quatre princes exilés.

Le général faisait semblant d'ignorer que des six princes qu'on attendait, il n'en restait plus que quatre, et que deux avaient déjà passé à une meilleure vie, savoir, le second prince nommé Jean Lou, qu'on avait exilé à Tsi-nan-fou, capitale de la province de Chan-tong, et le dixième nommé Paul Chou, qui était relégué à Nankin. Il n'y en avait donc plus que deux qui devaient retourner au Fourdane, savoir, Stanislas Mou qui était le dernier de tous [1] et l'héritier de sa famille, qu'on avait exilé à Sou-tcheou dans la province de Kiang-nan et le prince fils aîné du prince Xavier, p.458 qui mourut saintement en arrivant au Fourdane. Il était relégué à Han-tcheou, capitale de la province de Tche-kiang. Des raisons d'intérêt l'empêchèrent de suivre l'exemple de son père, et d'embrasser la foi. Il s'est imaginé que dans un changement de règne il obtiendra la place qu'occupait son grand-père, et cette chimérique espérance dont il se flatte encore le retient dans l'infidélité.

Ces deux princes, en revenant de leur exil, passèrent presque aux portes de Pékin dont l'enceinte leur fut interdite. Ils furent reçus au Fourdane à peu près de la même manière que le quatrième prince.

Ceux de cette famille qui y ont toujours resté prisonniers crurent toucher enfin au moment où l'on allait rendre leur captivité plus douce ; mais ils furent bien étonnés, lorsqu'ils apprirent que le général voulait paraître ignorer la mort des deux princes qui manquaient. A la vérité,

[1] Selon la coutume des Mantcheoux, le dernier, ou celui de la famille qui se trouve encore à la maison lorsque le père meurt sans qu'il ait eu son partage, hérite de tous les biens qui restent.

on ne la lui avait pas fait savoir par une voie authentique, et pour en être informé juridiquement il écrivit au tribunal des troupes, qui est à Pékin. Au bout d'un mois il reçut réponse : on lui mandait simplement que l'un était mort à Tsi-nan-fou, et l'autre à Nankin.

Nouvel embarras pour le général qui s'attendait à recevoir des instructions, sur la manière dont il devait traiter ces princes qui étaient confiés à sa garde. Ne sachant quel parti prendre pour se mettre à couvert de tout reproche, il crut que le plus sûr pour lui était de s'adresser une seconde fois au même tribunal, et de lui demander comment il devait se conduire, tant avec les quatre princes revenus de leur exil, qu'avec leurs enfants, leurs neveux, leurs femmes et leurs filles qui étaient détenus encore en prison.

Après bien des délais, la réponse du tribunal fut que cette affaire n'était pas de son ressort ; que le général, de même que le tribunal, avait le droit d'adresser des mémoriaux à l'empereur ; qu'il pouvait employer cette voie de la manière qu'il lui plairait et quand il le jugerait à propos.

S'il se fût agi d'une affaire agréable à l'empereur, on se serait disputé l'honneur de lui en faire le rapport ; mais celle-ci étant d'une autre nature, on se la renvoyait de part et d'autre. Dans le fond c'était le devoir du général, et après bien des réflexions il se détermina enfin à envoyer son mémorial à l'empereur. On ne sait en quels termes il était conçu ; mais voici quelle fut la réponse qu'il reçut le vingt-quatrième de la troisième lune, qui était la troisième fête de Pâques de cette année :

> « Disposez de ces gens-là de la manière que vous jugerez la plus convenable ; fallait-il pour si peu de chose avoir recours à moi ?

Cette réponse équivoque abandonnait ces princes à la discrétion du général, et c'est ce qui lui causait une nouvelle inquiétude. Il craignait également d'être trop sévère ou trop indulgent. Dieu voulut qu'il prît le parti que lui suggéra la compassion, et qui d'ailleurs pouvait lui faire le plus d'honneur dans le public et dans l'esprit des princes sortis tous de

la même tige qui sont en grand nombre à Pékin. Il commença par ôter les chaînes aux princes, et il leur permit de se faire raser, ce qui est pour des Tartares une consolation presque aussi grande que celle de se voir délivrés de leurs fers. Les dames eurent permission de sortir de leur enceinte pour aller voir, les unes leurs époux, les autres leurs fils, leurs filles, leurs pères ; vous devez juger que dans cette première entrevue, et après une séparation de tant d'années, il se répandit bien des larmes. Ces illustres confesseurs de Jésus-Christ rendirent à Dieu tous ensemble des actions de grâces pour cette première faveur, qui devait ce semble, être suivie de quelques autres. Ils auraient bien voulu terminer une si belle journée par un petit repas de conjouissance, mais leur pauvreté ne le leur permit pas, et ils se retirèrent chacun dans son premier poste jusqu'à ce qu'on leur assignât un logement.

Il est peu important de vous rapporter quel fut l'arrangement que suivit le général pour placer toutes ces familles ; mais l'intérêt que vous prenez depuis tant d'années à leurs souffrances me fait croire que vous ne serez pas fâché d'apprendre jusqu'aux moindres circonstances qui les regardent.

La garnison du Fourdane, comme vous savez, n'est qu'un détachement des troupes des huit bannières qui sont à Pékin ; ce détachement est logé dans des casernes hors de la ville. Le général jugea qu'au lieu de placer toutes ces familles ensemble dans quelque grande maison de la ville, ce qui eût été incommode et gênant pour elles il valait mieux les distribuer dans p.459 chacun des détachements qui porte le nom de la bannière dont il est sorti. Voici comme il les distribua :

Il mit la princesse Thérèse, veuve du feu prince Xavier, avec son fils aîné, la femme de son fils et leurs enfants sous la bannière blanche. Le puîné Pierre Y fut mis avec sa famille sous la bannière jaune.

La seconde famille, composée de neuf personnes, fut mise sous la bannière blanche bordée de rouge.

La troisième et la dixième famille, au nombre de sept personnes,

sous la bannière rouge.

La huitième et la neuvième famille, de neuf personnes, sous la bannière rouge bordée de blanc.

La septième famille, de dix personnes, sous la bannière bleue.

La quatrième et la sixième famille, de huit personnes sous la bannière bleue bordée de rouge.

Les cinquième, onzième, douzième et treizième familles qui ne comprenaient que dix personnes, furent mises sous la bannière jaune bordée de rouge. Mais le général n'ayant pu trouver de place dans les casernes pour ces quatre dernières familles, il leur assigna dans la ville une maison qui avait été adjugée au fisc et qui était beaucoup plus commode que les casernes.

Voilà mon révérend Père, soixante-douze princes ou princesses du sang impérial, qui n'ont pas même un seul domestique pour les servir. Trop heureux encore si on leur fournissait ce qui est absolument nécessaire pour leur nourriture et pour leurs vêtements. Le général leur fait distribuer tous les mois une certaine quantité de riz ; mais elle ne suffit pas pour leur subsistance. Il fait espérer à ceux qui sont en âge de porter les armes de leur procurer des places de soldats quand il y en aura de vacantes. Mais cette espérance qu'il leur donne ne remédie pas aux besoins présents.

Ces seigneurs eurent soin de nous informer du triste état où ils se trouvaient : nous avons tâché de les assister, non pas selon l'étendue de nos désirs, mais à proportion de nos facultés, et des légers secours qui nous sont venus d'Europe. Je les appelle légers, eu égard au nombre de tant de princes et de princesses, dont les souffrances et les besoins demandaient des secours bien plus abondants.

Peu de temps après qu'on eut élargi les prisonniers, la dame Ursule Ly fut attaquée d'un flux de sang qui l'emporta en peu de jours, sans qu'elle ait pu faire venir aucun médecin, faute d'avoir de quoi payer son honoraire. La princesse Catherine Na me fit savoir cette perte en me demandant pour la défunte les suffrages de tous les missionnaires et

les prières des chrétiens. Elle marquait que cette princesse leur avait donné pendant sa maladie les plus grands exemples de piété, de patience, de confiance en Dieu, et de résignation à sa divine volonté ; qu'elle faisait presque à tout moment des actes de contrition et d'amour de Dieu et qu'enfin elle avait rendu le dernier soupir en prononçant les saints noms de Jésus et de Marie.

La conversion de cette dame est un des traits les plus marqués de la divine Providence. Elle avait épousé le cinquième fils du régulo Sourniama, chef de l'illustre famille tartare exilée au Fourdane. Son mari mourut assez jeune et sans enfants, dans un temps où il n'y avait encore aucun chrétien dans sa famille. Cette princesse demeura veuve dans la fleur de sa jeunesse. Elle n'eut pas plutôt achevé le temps de son deuil, qu'elle fut fortement sollicitée de contracter un nouveau mariage. Elle refusa constamment tous les partis qui s'offrirent, et déclara à ses parents que sa résolution était prise de passer le reste de ses jours dans la maison de son époux, où elle ne voulait s'occuper que de sa douleur. En effet, elle ne sortait presque jamais de sa maison et s'était interdit toute communication avec ses parents, à la réserve de certains jours, auxquels la coutume de l'empire et la bienséance ne permettent pas de se dispenser des devoirs ordinaires.

Lorsque le régulo son beau-père, et toute la famille furent condamnés à l'exil, elle ne fut point comprise dans cette disgrâce commune, parce qu'elle ne tenait plus à cette famille que par un assez faible lien et elle en aurait été tout à fait détachée, si elle fût entrée dans une autre famille par une seconde alliance. Elle resta donc tranquille dans sa solitude. Mais le régulo ayant eu quelques démêlés avec son neveu celui-ci alla déférer cette princesse, à laquelle on n'avait pas pensé. Il y eut ordre aussitôt de la faire partir pour l'exil, et cet ordre fut donné à son propre accusateur qui se chargea avec plaisir d'une si odieuse p.460 commission, il l'exécuta dès le lendemain avec dureté et sans ménagement.

Ce que cette princesse regarda alors comme une disgrâce fut la source de son bonheur. Elle ne fut pas plutôt arrivée au Fourdane,

qu'on la logea fort à l'étroit avec ses belles-sœurs et ses nièces, qui étaient chrétiennes. Les grands exemples de piété qu'elle eut continuellement devant les yeux et les exhortations touchantes qu'on lui fit à propos, la touchèrent de telle sorte qu'elle demanda instamment le baptême. Cette grâce lui fut accordée aussitôt qu'elle fut suffisamment instruite des vérités de la religion.

Au reste le général ne traita pas cette princesse, après sa mort, de même qu'il avait traité ceux et celles qui avaient fini leurs jours dans la prison. Il s'était contenté de les faire enterrer dans le sable sur le bord de la rivière et sans aucune cérémonie. Pour ce qui est de celle-ci on ordonna aux bannières de fournir aux frais des funérailles. Tous ceux de la famille prirent le deuil, et après avoir gardé quelques jours le corps dans un cercueil ils récitèrent les prières de l'Église, et l'accompagnèrent hors de la ville à Sin-pou-tse qu'ils ont maintenant choisi pour le lieu de leur sépulture jusqu'à ce qu'un heureux changement les rétablisse dans leur premier état. Sin-pou-tse est un petit hameau que ces princes bâtirent quand on les chassa du Fourdane. C'est le seul morceau de terre qui leur reste en propre, et qu'on ne pensa pas à confisquer.

La douzième princesse, nommée Thérèse Hou, digne épouse du prince Joseph Ourtchen, me mandait, il y a peu de jours, que le grand avantage qu'elle tirera du peu de liberté qu'on vient de lui accorder, sera d'approcher du sacrement de la pénitence, et de recevoir le corps de Notre-Seigneur, ne doutant point que quelque missionnaire ne vienne incessamment les visiter. Elle ignore l'état de contrainte où nous sommes ; car il n'est pas possible à un missionnaire européen de sortir hors de Pékin. Nous espérons cependant leur envoyer bientôt un Père chinois qui passera par le Fourdane en qualité de médecin ou de marchand : mais il faut attendre qu'il soit de retour en cette ville. Ces princes ne sont pas d'ailleurs tellement libres, qu'on ne veille continuellement sur leur conduite et c'est ce qui durera apparemment jusqu'à ce qu'ils aient obtenu de l'emploi.

Telle est, mon révérend Père, la situation présente de cette illustre

famille, dont je vous ai si souvent entretenu depuis onze ou douze ans, et dont on ne saurait trop louer la foi et la constance au milieu de tant de disgrâces et d'afflictions. Au même temps qu'on apportait ce léger adoucissement à leurs maux, nous étions à Pékin dans d'étranges inquiétudes. En voici le sujet.

Nous apprîmes que deux missionnaires de l'ordre de Saint-Dominique venaient d'être arrêtés dans la province de Fo-kien : l'un qui s'y était caché depuis environ deux ans, et l'autre qui ne faisait que d'y arriver de Manille. Interrogés l'un et l'autre par le tsong-tou sur le lieu d'où ils étaient partis pour venir dans sa province, le premier dit qu'il était venu de Canton, et sur-le-champ le tsong-tou le fit conduire par des gardes à Macao. Le second ayant répondu qu'il venait de Manille, y fut renvoyé.

Le tsong-tou traita assez humainement ces deux missionnaires, ce qu'on attribue à la crainte qu'il eut que les habitants de Manille n'usassent de représailles à l'égard des Chinois qui fréquentent leurs ports ; mais il fit éclater toute sa sévérité contre les chrétiens chinois qui avaient favorisé l'entrée des missionnaires dans la province, ou qui les avaient cachés dans leurs maisons. La prison, les chaînes, les amendes pécuniaires, les coups de bâton, le bannissement, furent les peines qu'il décerna pour quelqu'un d'eux. S'il s'en fût tenu là l'affaire se terminait sans bruit, et la cour n'en aurait pas été informée : mais comme il condamna à être étranglé un licencié chrétien dont la maison servait de retraite aux deux missionnaires, et qu'une sentence de mort ne peut s'exécuter sans un ordre exprès de l'empereur, il fut obligé d'envoyer la sentence avec la suite de ses procédures au tribunal souverain des crimes, afin qu'après l'avoir revue et confirmée, le tribunal la présentât à l'empereur pour la ratifier, ou pour donner tel ordre qu'il jugerait à propos. Toutes les sentences de mort doivent être confirmées par l'empereur : quelquefois il augmente la peine ; le plus souvent il la diminue : mais d'ordinaire il laisse la sentence telle qu'elle est, parce qu'il n'arrive guère qu'elle ne soit conforme aux lois de l'empire.

p.461 Ce gros paquet du tsong-tou arriva à Pékin le septième de la cinquième lune. Aussitôt que nous en fûmes informés, la crainte fut commune, et les avis différents. Plusieurs croyaient que la sentence du tsong-tou serait simplement confirmée par le tribunal sans aucune addition, comme c'est assez la coutume lorsqu'il y procède de bonne foi. Ils ajoutaient qu'il était dangereux, dans les tristes conjonctures où nous nous trouvions, de paraître nous intéresser à cette affaire ; que ce serait attirer sur tous tant que nous sommes une tempête qu'il ne serait pas aisé d'apaiser, et que le souverain tribunal en étant déjà saisi, il serait tout à fait inutile de recourir à la clémence de l'empereur. Je convenais assez de ce dernier article ; mais mon avis était qu'on ne devait pas abandonner une pareille affaire aux chou-pan du tribunal, c'est-à-dire à ceux qui sont chargés de dresser la minute des réponses que fait le tribunal ; car ce sont de vraies harpies qui ont cent moyens d'embrouiller une affaire, pour s'enrichir aux dépens des malheureux. Je crus donc qu'il fallait se servir de quelque entremetteur habile, qui trouvât le moyen de gagner ces gens-là à peu de frais, et mon sentiment fut suivi.

Il était temps de négocier avec ces âmes vénales : on trouva qu'ils avaient déjà dressé leur minute avec une malignité capable de mettre la mission dans le plus grand danger où elle ait encore été. Les trois présidents n'auraient pas même balancé à la signer, de peur de paraître favoriser les Européens dans une affaire positivement contraire aux volontés et aux ordres de l'empereur.

Ils avaient inséré dans leur minute, que puisque le tsong-tou de la province de Fo-kien avait découvert des Européens cachés dans leur province, il était naturel de croire qu'il y en avait pareillement de cachés dans toutes les autres (et en effet il y en avait plusieurs), et qu'il fallait ordonner les recherches les plus exactes, généralement dans toutes les provinces de l'empire. Cela seul était capable de nous perdre, et eût donné lieu à l'empereur, de mettre en exécution les menaces qu'il nous fit, dans l'audience que nous eûmes le dix-huitième jour de mars de l'année dernière.

Les entremetteurs que nous avions chargés de traiter avec ces gens-là dissimulèrent adroitement ce danger, et ne firent paraître aucun empressement, surtout quand ils aperçurent que pour réformer la minute ils demandaient une somme considérable. Ils insinuèrent habilement dans l'entretien, que les Européens de la cour ne prenaient point d'intérêt à ce qui était arrivé dans une province si éloignée ; que cette affaire ne les regardait en nulle manière, parce qu'il n'y avait aucun des leurs qui y fût impliqué. Mais il n'en est pas de même de nous, ajoutèrent-ils ; des liaisons de parenté et d'amitié nous obligent d'y prendre part. Vous savez que nous ne sommes pas en état de pousser notre reconnaissance aussi loin que nous le souhaiterions ; mais si vous voulez bien avoir égard à la médiocrité de notre fortune, nous nous en souviendrons en temps et lieu, et où est-ce qu'on ne se retrouve pas ? Après quoi sans rien répondre de positif sur les quinze cents livres qu'on demandait pour réformer la minute, ils les menèrent se rafraîchir dans le cabaret voisin. Là les chou-pan se rendirent plus traitables qu'au tribunal, et feignant de ne rien vouloir pour eux-mêmes, ils se contentèrent d'une somme assez modique, uniquement, disaient-ils, pour adoucir leurs camarades ; puis d'eux-mêmes ils proposèrent deux voies d'accommodement.

La première, dirent-ils, c'est de renvoyer cette sentence d'ou elle est venue, et d'ordonner au tsong-tou de faire savoir à la cour par quelle raison il a renvoyé sans châtiment les plus criminels des deux missionnaires européens, et a condamné à la mort un homme bien moins coupable qu'eux ; on insinuera dans cet ordre qu'on le soupçonne de s'être laissé corrompre par l'argent de ces étrangers. En même temps, ajoutèrent-ils, il faudra avoir ici, et dans la province de Fo-kien, des gens capables d'accuser le tsong-tou, et de soutenir leurs accusations. Alors on pourrait le jeter dans de terribles embarras, et lui susciter bien des affaires.

La seconde voie, plus courte et moins éclatante, est de dresser une nouvelle minute, où, sans rien ajouter à la sentence que le tsong-tou a prononcée, on dise que cette affaire n'a pas besoin d'autre délibération,

et que la sentence doit être exécutée selon sa forme et teneur ; car, ajoutèrent-ils, comme il a jugé selon les lois, auxquelles le tribunal est également soumis, il n'est pas possible de diminuer p.462 les peines qu'il a décernées ; il n'y a que l'empereur qui puisse accorder la grâce à un coupable qu'on a condamné à mort. Mais en quoi nous pouvons le servir, c'est en ménageant tellement les choses, que la réponse du tribunal, confirmée par l'empereur, ne puisse arriver dans la province de Fo-kien assez à temps pour être exécutée dans l'automne prochain. Cette saison étant écoulée, l'exécution sera nécessairement remise à l'automne suivant, et pendant ce temps-là il peut arriver une amnistie générale, ou bien l'on pourra trouver quelque moyen de faire commuer la peine de mort en celle de l'exil.

Les entremetteurs acceptèrent ce second moyen, et déposèrent en main tierce deux cents livres que nous leur avions données sous main, et dont ces petits officiers du tribunal se contentèrent. Moyennant quoi ils promirent de faire passer une minute qui n'intéresserait que ceux qui étaient déjà condamnés, et auxquels on ne pouvait rendre aucun service.

En effet, ils la dressèrent assez favorable, et la montrèrent au premier président chinois nommé Tchang-tchao. Ce président refusa de la signer, et donna ordre qu'on commençât par lui apporter les anciennes accusations faites contre les chrétiens par Moan-pao, en l'année 1724, et les ordres que l'empereur avait donnés à cette occasion. Cette réponse tendait à remuer de nouveau une affaire fâcheuse, et c'est ce qu'il était très important d'éviter.

Les chou-pan ne répondirent qu'en termes généraux sur ces accusations, sans cependant les montrer, et ils promirent de réformer leur minute, à laquelle ils ne changèrent que les expressions, y laissant toujours le même sens. Ils y ajoutèrent seulement qu'il fallait donner ordre au tsong-tou de la province de Fo-kien de punir la négligence des mandarins de Hia-men ou Emouy, port de mer de cette province, pour y avoir laissé débarquer deux Européens venus de Manille. Le président chinois n'étant pas encore satisfait de cette nouvelle minute, les chou-

pan choisirent un jour qu'il était absent pour la faire signer au président tartare, moyennant quoi il n'osa plus chicaner, de crainte de se brouiller avec le Tartare, qui tient le premier rang dans le tribunal, et donne presque toujours le mouvement à tout ce qui s'y détermine.

Ainsi le septième de la septième lune, c'est-à-dire le 5 août 1734, l'affaire fut portée à l'empereur, et voici ce qu'il prononça : « Que le lettré soit étranglé en automne ; du reste que la sentence s'exécute selon sa forme et teneur. » L'empereur n'ayant point ajouté qu'on se pressât d'envoyer l'ordre, les chou-pan eurent le pouvoir de différer le départ de la dépêche jusqu'à une vingtaine de jours, et c'est ce qu'ils firent ; au moyen de quoi la sentence qui condamne à mort le lettré, ne s'exécutera pas cette année. On verra ce qui se pourra faire d'ici à l'automne prochain pour lui sauver la vie.

A peine cette affaire était-elle terminée, qu'il en arriva une autre également fâcheuse à trois journées d'ici, dans deux villes du troisième ordre qui sont du ressort de Pao-ting-fou. La première de ces villes se nomme Cao-yang, et la seconde Gin-kieou, où nos Pères portugais ont d'anciennes missions. La persécution commença il y a quelques mois par la malignité d'un infidèle, qui dressa un piège à un bon néophyte de la campagne, pour avoir un prétexte de l'accuser aux tribunaux. Il lui proposa de contribuer à la construction d'une petite pagode, qu'il voulait élever dans son village, ou du moins de lui vendre du bois de chauffage qu'il avait, pour faire cuire les briques, les tuiles et les autres matériaux nécessaires pour bâtir cet édifice.

Sur le refus que fit le néophyte, il dressa une accusation remplie de calomnies contre la religion, et alla la présenter au gouverneur de Cao-yang, qu'il savait être ennemi déclaré des chrétiens. Celui-ci, sans autre examen, envoya saisir l'accusé, l'enchaîna, et on enleva de sa maison les livres, les croix, les images, les chapelets et les autres symboles de la piété chrétienne, qui furent regardés du mandarin comme la conviction des crimes dont le néophyte était accusé. Dans l'interrogatoire, il lui fit plusieurs questions captieuses, il lui demanda, entre autres choses, comment il avait osé embrasser une secte fausse

et réprouvée de l'empereur ; qui l'avait baptisé ; quels étaient ses complices, etc. Toutes ces questions étaient accompagnées de soufflets et de beaucoup d'autres mauvais traitements.

Le néophyte, sans se troubler de tant d'outrages, répondit simplement que la loi qu'il suivait était très sainte, et que tous ceux qui p.463 la professaient comme lui, s'en faisaient honneur. Cette réponse, toute modeste qu'elle était, ne servit qu'à aigrir davantage le gouverneur, qui fit arrêter sur-le-champ plusieurs autres chrétiens et qui informa aussitôt les grands mandarins de la province de l'heureuse découverte qu'il venait de faire.

Cet éclat nous jeta dans de cruelles inquiétudes : nous mîmes en mouvement tous nos amis, et ce ne fut pas sans faire des dépenses assez considérables ; les chrétiens qui sont le plus à leur aise en firent encore de plus grandes, sans qu'on ait pu adoucir le gouverneur en faveur des prisonniers. Il n'y en eut que quelques-uns, accablés de maladie ou de vieillesse, qu'il fit élargir sous caution ; parce que s'ils fussent morts dans la prison avant l'interrogatoire juridique et le jugement définitif, il se serait attiré une fâcheuse affaire. Comme cette persécution n'est pas encore éteinte, et que j'en ignore bien des circonstances, ce ne sera que l'année prochaine que je pourrai vous en informer plus en détail.

Vous jugez assez, mon révérend Père, quelle est la contrainte où nous vivons, et combien nous devons être attentifs à ne donner aucune prise aux ennemis du nom chrétien. Depuis le mois de mars nous avons été longtemps sans oser guère sortir de la maison, que pour aller au palais, et aux autres endroits où le service de l'empereur demandait notre présence. Lorsqu'il fallait administrer les sacrements aux moribonds, nous autres Européens, nous n'allions que dans les lieux où il n'y avait point à craindre que nous fussions surpris ; mais à l'égard des autres endroits où il n'était pas prudent que des Européens parussent, on y envoyait le père Matthieu Lo, ou le père Julien Tchin, tous deux jésuites chinois. Les dimanches et les fêtes les chrétiens n'ont pas discontinué de venir à l'église : la seule précaution que nous

prenions était de ne pas les laisser sortir en foule. Enfin, nonobstant tous ces mouvements et ces troubles qui se sont succédé les uns aux autres, nous n'avons pas été tout à fait dans l'inaction. On n'a pas cessé de cultiver les missions dont les jésuites français sont chargés, soit ici, soit à la campagne : depuis la onzième lune jusqu'à la huitième de cette année, on compte onze cent cinquante-sept adultes ou enfants qu'on a baptisés ; le nombre des communions se monte à six mille deux cents. C'est à la vérité peu de chose en comparaison des fruits que l'on recueillerait si cette mission était plus paisible.

La Providence vient de nous ménager un asile dans des montagnes inaccessibles de la province de Hou-quang, où les missionnaires et un grand nombre de chrétiens seront à l'abri de la persécution présente : voici ce qui a donné lieu à ce nouvel établissement.

Lorsque la persécution qui s'était élevée dans la province de Fo-kien s'étendit par toute la Chine, et qu'on obligea les missionnaires de sortir des différentes provinces, et de se retirer à Canton, je fis savoir au révérend père Hervieu, notre supérieur, qui se vit forcé de quitter la province de Hou-quang, que j'enverrais de temps en temps d'anciens chrétiens, respectables par leur vertu et par leur capacité, pour visiter ces chrétientés et examiner si les catéchistes qu'il y laissait remplissaient exactement leurs devoirs. La première visite que je fis faire produisit un autre bon effet : elle rendit les catéchistes très attentifs à leurs obligations, et fut d'une grande consolation pour les nouveaux fidèles : les chefs de différentes chrétientés m'écrivirent pour me marquer leur reconnaissance de ce secours qui leur était venu si à propos de la capitale.

Quelque temps après, le chef de la chrétienté de Siang-yang, cherchant à se dérober aux recherches rigoureuses qui se faisaient par l'ordre des mandarins, prit la résolution de se retirer dans des montagnes qui sont au nord de cette grande province, à sept lieues de Coutching, ville du troisième ordre, où l'on entretient une garnison. Il savait qu'il y avait là des terres qu'on n'a point cultivées depuis un siècle, que les propriétaires n'y habitaient pas, et qu'ils étaient disposés

à s'en défaire à bon compte. Il y acheta une petite vallée qui ne lui coûta que soixante écus romains, et ayant fait défricher une partie de ces terres, il les distribua à de pauvres familles chrétiennes.

C'est ce qui me fit naître la pensée d'y faire un petit établissement qui pût servir de retraite aux chrétiens de la province et aux missionnaires qui y viendraient secrètement exercer leurs fonctions. Je chargeai de cette commission un bachelier chrétien, homme habile et expérimenté dans les affaires. Trois mois furent à peine écoulés, qu'il m'apporta le contrat fait en son nom en bonne forme, et scellé p.464 des sceaux du mandarin du lieu. On lui avait vendu une vallée formée par deux montagnes, laquelle aboutit à celle que le chef des chrétiens avait déjà achetée. Ces montagnes se nomment Mou-pan-chan, c'est-à-dire montagnes du plat de bois, parce qu'elles sont bordées d'arbrisseaux, et que leur sommet ressemble à un plat.

Pour arriver à ces montagnes, il faut traverser des torrents qui ne peuvent souffrir ni ponts ni barques. Après avoir passé ces torrents, il s'agit de grimper ces montagnes fort escarpées, au travers des broussailles dont elles sont couvertes, depuis la racine jusqu'au sommet. Quand on y est parvenu, on trouve un pays fort étendu, rempli de beaux arbres, et dont les terres sont si grasses, que de plus de quatre ou cinq ans il ne sera pas nécessaire d'y mettre du fumier.

Cette affaire fut à peine terminée, que des infidèles, qui avaient un riche bachelier à leur tête, se repentirent de s'être laissé prévenir dans l'achat de ces montagnes. Ils résolurent d'en faire un crime au bachelier chrétien, allèrent l'accuser aux mandarins dont ces montagnes dépendent. Comme on avait prévu cette accusation, on prit de si bonnes mesures, que les accusateurs furent déboutés de leur demande, et la possession de ces terres confirmée aux chrétiens qui les avaient achetées.

Malheureusement le bachelier chrétien, qui n'était pas accoutumé a faire à pied de si fréquents et de si rudes voyages, fut attaqué d'une pleurésie, dont il mourut regretté universellement de tous les fidèles.

Pour suppléer à cette perte, qui m'affligea beaucoup, je continuai d'y envoyer d'anciens catéchistes en qualité de visiteurs, qui firent la distribution des terres, qui dressèrent des règlements, et qui établirent des chefs pour les faire observer.

En l'année 1729, un grand mandarin du palais présenta, au mois de septembre, un mémoire à l'empereur, par lequel il lui représentait qu'il y avait un trop grand nombre d'Européens à Pékin, que plusieurs étaient inutiles, et ne s'occupaient qu'à surprendre les Chinois pour leur faire embrasser la loi chrétienne ; qu'il y en avait dans les provinces qui se cachaient chez leurs disciples ; que plusieurs églises n'avaient pas encore été converties en des usages utiles au public, etc.

Sur ces remontrances, l'empereur appela un de ses ministres, et, s'étant fait apporter les règlements qu'il avait faits, au sujet de l'accusation intentée contre les Européens par le tsong-tou de Fo-kien, il donna de nouveaux ordres si secrets, qu'il ne nous fut pas possible d'en rien découvrir. Tout ce que nous pûmes faire, fut d'avertir au plus tôt les missionnaires qui étaient dans les provinces, de se tenir bien cachés, ou de se retirer sur leurs barques. Les recherches se firent dans la province de Hou-quang avec tant d'exactitude, que le père Le Coulteux, qui y demeurait depuis quelques années, fut obligé de se retirer à Canton.

Lorsque cet orage fut passé, ce père sollicita fortement les supérieurs de le renvoyer dans la province, mais ils lui trouvèrent la santé si affaiblie par l'âge et par les fatigues qu'ils ne jugèrent pas à propos de se rendre à ses instances. Ils nommèrent le père Labbe pour le remplacer, en lui permettant seulement de conduire son successeur dans la province, de l'installer dans les chrétientés, et de revenir aussitôt à Canton pour s'y rétablir s'il était possible. Ce Père était mûr pour le ciel : deux jours après qu'il eut quitté le père Labbe, il tomba malade, et eut la consolation de mourir au milieu de ses chers néophytes.

Ainsi le père Labbe est le premier Européen qui ait pénétré dans ces affreuses montagnes, que le révérend père Hervieu appelait les

Cévennes de la Chine, Il en prit possession au mois d'octobre de l'année 1731. Il y retourna au mois d'août de l'année 1732, et le 2 mars de cette année, je reçois de lui une lettre qu'il m'a envoyée par un exprès, où il me fait un détail bien consolant des bénédictions que Dieu répand sur ce nouvel établissement. Il avait divisé ses montagnes en huit différents quartiers qui ont chacun leur catéchiste. Dans la visite qu'il en a faite, il a eu la consolation d'administrer les sacrements à un grand nombre de chrétiens, et y a fait bâtir une maison pour le missionnaire, qui servira d'école pendant son absence. Dans les endroits où il n'y a que des chrétiens, on ne permet à aucun infidèle de s'établir ; et s'il s'en trouve ailleurs, il espère, avec la grâce du Seigneur, de les convertir à la foi ; ainsi toute cette contrée ne sera habitée que par les adorateurs du vrai Dieu ; il m'ajoute qu'en sortant de ces p.465 montagnes il y a laissé six cents chrétiens, que ce nombre augmentera beaucoup dans la suite, et que pour cette raison il a écrit au révérend Père supérieur général, pour le prier de lui envoyer le père Kao, jésuite chinois. Ce Père, qui n'a guère que trente ans, a l'esprit excellent, et est encore plus estimable par sa piété, par sa prudence et par sa modestie. Dieu veuille nous procurer parmi les Chinois plusieurs sujets semblables : je ne vois point d'autre moyen de soutenir cette mission, tandis que l'empereur régnant sera sur le trône. Ces deux Pères s'aideront réciproquement l'un l'autre ; le père Labbe passera la plus grande partie de l'année dans ces montagnes, et le père Kao visitera toutes les chrétientés de la province sans aucun risque. Je recommande cette mission chancelante à vos saints sacrifices, et suis, avec bien du respect, etc.

@

Lettre du père Parennin

au père Du Halde

@

Fin de l'histoire des princes chinois et chrétiens.
Mort de l'empereur Yong-tching. - Avènement de l'empereur Kian-long.

A Pékin, ce 22 octobre 1736

Mon révérend Père,
La paix de Notre Seigneur.

Vous apprîtes par ma dernière lettre que l'empereur avait enfin procuré plus de liberté aux princes chrétiens qui ont été si longtemps prisonniers au Fourdane ; qu'il les y avait laissés sans emploi, et que toute la grâce que le général leur faisait espérer c'est que quand il y aurait quelques places de soldat vacantes, il les donnerait à ceux qui sont en état de porter les armes.

Dès que ces généreux chrétiens se virent un peu plus libres, leur premier soin fut de nous écrire : ils gémissaient sur les conjonctures présentes, qui ne nous permettent pas de sortir de Pékin, et ils nous priaient de leur envoyer du moins le père Louis Fan [1], jésuite chinois, pour leur administrer les sacrements et leur apporter quelques secours, autant que nos facultés pourraient nous le permettre ;

> « car, disaient-ils, nous sommes sortis de prison à demi vêtus, et nous nous trouvons sans aucune ressource. Nous avons beau solliciter le général des troupes de cette contrée de demander à l'empereur ce qu'il veut faire de nous, il remet cette affaire de jour en jour et par ses délais continuels. Il fait assez paraître qu'il n'est pas trop bien disposé à notre égard. Après tout, ce qui presse le plus, c'est la présence d'un prêtre, dont nous avons un extrême besoin. De combien de péchés ne sommes-nous pas peut-être coupables aux yeux de

[1] C'est le même qui avait suivi feu le père Provana en Europe, qui fit à Turin et à Home ses études, après quoi il revint prêtre à la Chine, avec le père Provana, qui mourut en chemin.

Dieu, pour n'avoir pas su mettre à profit les ennuis, les rigueurs et les souffrances d'une si longue prison !

Toutes les lettres que ces illustres exilés nous écrivirent étaient à peu près conçues dans les mêmes termes, et ils marquaient tous le même empressement de se purifier par le sacrement de la pénitence et de recevoir Notre-Seigneur : mais parce qu'ils s'imaginèrent que de simples lettres ne suffiraient pas pour vaincre les difficultés qu'on aurait peut-être à les satisfaire, ils eurent recours à Marc Ki, ce bon vieillard qui leur a rendu tant de services dans leur exil, et dont j'ai souvent parlé dans les premières lettres où je vous ai entretenu de ces généreux confesseurs de Jésus-Christ, et ils le prièrent d'aller à Pékin pour presser l'exécution de ce qu'ils demandaient, et de leur rendre encore ce dernier service.

Marc Ki s'excusa d'abord sur son grand âge et sur sa faiblesse ; mais enfin ne pouvant résister à leurs instantes prières, il partit avec très peu d'argent pour son voyage, parce qu'il est très pauvre, et que ceux qui l'envoyaient étaient encore plus pauvres que lui. Il arriva ici quelques jours avant les fêtes de Noël après nous avoir rendu compte de sa commission, il se confessa et communia pour se disposer à une sainte mort, qu'il jugeait n'être pas fort éloignée.

Les Pères portugais, que je consultai, conclurent avec moi qu'il fallait renvoyer Marc Ki, et lui remettre pour ces princes toutes les aumônes que nous avions, tant celles qui nous sont venues de France que celles que nous avions pu ramasser d'ailleurs. Nous eûmes aussi moins de difficulté à leur envoyer le père Louis Fan, parce que le nouvel p.466 empereur, qui depuis trois mois était monté sur le trône, avait un beau naturel, et nous donnait lieu de croire qu'il serait plus favorable à la religion et aux Européens que l'empereur Yong-tching, son père.

Ce missionnaire partit avec un domestique, peu de jours après l'Épiphanie ; il essuya un très mauvais temps pendant son voyage, et comme il n'est pas d'une complexion robuste, à peine fut-il arrivé au Fourdane qu'il tomba malade. Il se logea fort à l'étroit chez Marc Ki, dans les casernes même des soldats, où il était très difficile de le

secourir. Les princes chrétiens nouvellement sortis de prison n'étaient pas logés plus au large dans les maisons de louage qu'ils habitaient dans la ville. Il n'y avait que le prince Michel Chou, fils du prince Paul, mort dans les prisons de Nankin, qui fût logé assez commodément avec les petits-fils du troisième prince Jean, et leur mère Agnès : ils firent transporter le missionnaire dans leur maison, ou rien ne lui manqua que de bons remèdes. La faiblesse de son tempérament, jointe à sa maladie, le retint au lit près de deux mois, sans pouvoir administrer les sacrements, qu'à ceux des deux familles chez lesquelles il logeait ; encore fallut-il pour cela profiter des intervalles où il se trouvait moins mal. A peine fut-il un peu rétabli, qu'il se livra tout entier à ses fonctions ; mais il ne les pouvait remplir qu'avec de grandes précautions et lentement.

Il en restait encore quelques-uns dont il n'avait pu contenter la dévotion, lorsque des lettres venues coup sur coup de Pékin apprirent la persécution qui venait de s'y élever contre la loi chrétienne. On mandait que dans toutes les bannières, on recherchait avec une extrême sévérité ceux des Mantcheoux ou des Chinois qui étaient chrétiens, qu'on les rouait de coups pour les faire renoncer à leur religion, et que les mêmes ordres viendraient bientôt pour le Fourdane. La prudence demandait que le père Fan quittât sur-le-champ le Fourdane et qu'il retournât à Pékin, et en effet c'était son dessein ; mais les princes, accoutumés depuis longtemps aux plus rudes épreuves, s'y opposèrent et le retinrent encore quelque temps, afin qu'il continuât ses fonctions. Il eut pour eux cette déférence, jusqu'à ce qu'un des premiers mandarins du Fourdane, proche parent du prince Michel, chez qui logeait le père Fan, alla voir ce prince, et le pressa de renvoyer au plus tôt ce Chinois sans aveu.

> — Au lieu de vous en prier, lui dit-il, je pourrais en donner l'ordre ; un seul mot de ma part suffirait pour le chasser honteusement, mais je ne veux pas vous faire cet affront ; vous savez ce qui se passe actuellement à la cour ; vous dites que vous ne craignez rien, je le crois, car vous n'avez plus

rien à perdre ; mais moi je crains pour mon emploi, pour ma famille, et encore pour vous-même, qui vous exposez imprudemment à rentrer dans la prison dont vous ne faites que de sortir.

Ce discours du mandarin n'effraya nullement le prince Michel, et il eut bien de la peine à se rendre aux raisons du père Fan qui appuyaient celles du mandarin. Ce missionnaire, craignant de nouvelles oppositions de la part des autres princes, partit sans leur dire adieu, et arriva à Pékin extrêmement fatigué. Je l'allai voir aussitôt. Je vous épargnerai le détail de tout ce qu'il me dit de la foi, de la constance et de la ferveur de ces nouveaux fidèles. Il faudrait vous répéter ce que je vous ai déjà mandé dans plusieurs de mes lettres.

Je ne puis cependant omettre un trait assez extraordinaire de zèle d'un prince, qui est le seul de sa famille qui n'ait pas encore été baptisé. Ce prince est le fils aîné du prince François-Xavier Sou, et se nomme Kajounga. Le e père Fan m'a rapporté qu'il le vît aussi empressé que l'eût pu être le plus fervent chrétien, pour procurer à sa mère, à sa femme et à ses enfants le bonheur de participer aux sacrements ; il fit préparer lui-même un endroit décent et commode pour y célébrer le saint sacrifice de la messe ; il invita à y venir ceux qui étaient intimidés par les recherches qu'on leur faisait craindre, et il leur releva le courage en les assurant que s'il s'agissait de répondre au mandarin, il en prendrait sur lui tous les risques.

— Hé quoi ! ajoutait-il tant de princes de notre famille sont morts si généreusement pour la défense de la sainte loi, ne sont-ce pas autant d'exemples à suivre ? N'allez pas croire que je ne parle d'un ton si ferme que parce que, n'étant pas encore baptisé, j'aurai une excuse toute prête : d'autres motifs ne m'ont point encore permis de recevoir le baptême, et assurez-vous que s'il y a quelque danger, on ne me verra jamais reculer.

Le père Fan, avant que de partir du p.467 Fourdane, eut la consolation de baptiser la seizième et dernière fille du régulo

Sourniama. C'est celle-là même dont je vous parlais dans ma lettre du 24 août 1726. Je vous marquais alors qu'après avoir fait répudier cette princesse, on l'envoya à ses parents exilés au Fourdane et qu'étant près d'y arriver, elle rencontra quelques-uns de ses frères, que l'on conduisait enchaînés aux prisons de Pékin ; d'où ils devaient être dispersés dans les provinces du midi et y être enfermés pour le reste de leurs jours.

Cette dame était bien éloignée de penser qu'elle embrasserait un jour cette religion à laquelle elle attribuait la ruine de sa famille, et le malheureux état où elle se voyait réduite. Loin de prêter l'oreille aux exhortations des autres princesses, elle blâmait leur entêtement, et regardait leur attachement à la loi chrétienne comme la cause de sa disgrâce particulière et de tous les maux qu'elle allait souffrir le reste de sa vie.

Cependant, peu à peu elle se sentit touchée de la patience et de la tranquillité qu'elle remarquait dans ses frères et dans ses belles-sœurs ; elle était étonnée qu'il ne leur échappât pas, comme à elle, la moindre plainte, quoique leurs souffrances fussent beaucoup au-dessus des siennes ; car elle avait eu la permission d'emporter son argent, ses bijoux et ses habits ; d'ailleurs, son mari, qui était au désespoir de ce que pendant son absence on l'avait répudiée et reléguée au Fourdane, lui envoyait de temps en temps quelques secours, quand il le pouvait faire par une voie sûre, et sans trop risquer sa fortune. Mais il fut bientôt hors d'état de les lui continuer, comme je le dirai dans la suite. Elle se trouva donc en peu de temps dans le même état d'indigence que ses frères, et au lieu de recourir à Dieu, qui lui ménageait cette disgrâce pour son salut, elle s'abandonnait à de continuelles plaintes, sans que les exemples de patience qu'elle avait sans cesse devant les yeux pussent faire taire ses murmures.

Elle ne se rendit plus traitable qu'à l'arrivée de ses frères qu'on avait mis en liberté dans les provinces du Sud, et qu'on avait renvoyés au Fourdane. Stanislas Mou était de ce nombre, et comme elle l'aimait tendrement, non seulement elle accepta volontiers l'offre qu'il lui fit de

loger ensemble, mais encore elle l'écoutait avec plaisir lorsqu'il expliquait la loi de Dieu, et l'obligation qu'ont tous les hommes de l'embrasser et de l'observer. Souvent il lui proposait l'exemple de ses frères Jean, Joseph, Paul, François, etc.

> — Vous savez, lui disait-il, que le premier passait pour le plus sage et le plus éclairé de notre famille, il a pourtant mieux aimé mourir dans un cachot, chargé de chaînes et accablé de misères, que de témoigner par aucun signe qu'il chancelât dans une religion qu'il n'avait point embrassée en aveugle, mais qu'il regardait comme l'unique voie d'aller au ciel et d'éviter une éternité de supplices. Craignez-vous de vous tromper en suivant son exemple et celui de ses frères, qui ont souffert comme lui pour la même cause, et qui jouissent avec lui dans le ciel du même bonheur, où sans doute ils prient Dieu de vous éclairer ?

Cette dame se sentait de plus en plus ébranlée par les raisons et par les exemples qu'on lui proposait, mais rien ne la toucha davantage que l'exemple de Stanislas à qui elle pouvait appliquer une partie de ce qu'il venait de dire du prince Jean. Elle ne pouvait revenir de la surprise où elle était de lui voir des sentiments si différents de ceux qu'il avait avant que d'avoir reçu le baptême ; de ne lui entendre parler des chaînes qu'il avait portées, des rigueurs de sa prison et de son exil, que comme d'une grâce singulière que Dieu lui avait faite de le punir si légèrement en cette vie, pour lui épargner dans l'autre de bien plus terribles peines dues à ses péchés. Elle le voyait d'ailleurs doux, tranquille, humble et modeste, ne laissant échapper aucune plainte, quoiqu'après avoir eu autrefois toutes les commodités de la vie, il fût réduit à n'avoir pas même le nécessaire.

Tout cela joint aux exemples et aux exhortations de ses belles-sœurs, lui ouvrit enfin les yeux, ou plutôt Dieu s'en servit pour éclairer son esprit et toucher son cœur. Elle se mit à lire les livres propres à l'instruire des vérités chrétiennes, à apprendre les prières, à garder les jeûnes et les abstinences aux jours marqués, enfin à imiter son frère,

et à observer la loi chrétienne aussi exactement que si elle l'eût déjà embrassée ; de sorte qu'à l'arrivée du père Louis Fan, elle était parfaitement instruite et disposée à recevoir le baptême qu'il lui conféra, en lui donnant le nom de Rosalie.

p.468 Nos lettres [1] de l'année dernière vous apprirent la mort de l'empereur Yong-tching laquelle arriva le 7 d'octobre, peu avant le départ de nos vaisseaux qui retournaient en Europe. L'avènement de son fils Kien-long au trône était tout récent, et nous ne pûmes vous mander autre chose, si ce n'est que ce prince était d'un caractère doux et bienfaisant, et qu'il avait déjà donné des marques publiques de sa bonté et de sa clémence envers les peuples, et surtout envers les princes de sa famille. Les ordres qu'il donna au tribunal des princes marquaient que les fils du huitième et du neuvième régulo, ses oncles, qui étaient en prison, ne devaient pas être punis pour les fautes de leurs pères ; qu'il fallait les rétablir dans leur premier état, et faire pareillement la recherche des autres princes du sang dégradés et exilés depuis longtemps en divers lieux, parce que si l'on négligeait cette affaire, il arriverait dans la suite que par des alliances peu sortables à leur condition, leurs descendants seraient confondus avec le peuple, et qu'ainsi il manquerait quelques branches à la généalogie du fondateur de sa dynastie, ce qui est d'une grande conséquence. Il fallut du temps pour faire cette recherche, où les princes du Fourdane n'entrèrent que par cette occasion, sans qu'on eût fait d'eux aucune mention particulière.

Dans ce temps-là, le dixième et le quatorzième fils de l'empereur Cang-hi étaient encore en prison ; le premier dans la ville, et le second à la campagne. Ce dernier, lorsque Cang-hi mourut, était dans le fond de la Tartarie, où il commandait l'armée chinoise contre Tchon-Kar. Comme il était d'un mérite distingué, et que son fils, âgé de dix-huit ans, nommé Poki, était tendrement aimé de l'empereur à cause de ses

[1] Nous avons placé de suite toutes les lettres qui rendaient compte de la situation des princes de la famille impériale, persécutés pour la religion ; c'est ce qui fait qu'on n'a point encore vu celles qui apprennent la mort de l'empereur Yong-tching.

belles qualités, on ne doutait point que ce prince ne le nommât pour son successeur au trône ; mais la mort ayant surpris l'empereur plus tôt qu'il ne croyait, et dans la crainte que s'il nommait ce quatorzième fils, qui était fort éloigné de Pékin, il n'arrivât du trouble dans l'empire pendant le temps qu'il viendrait de si loin prendre possession du trône, il jeta les yeux sur Yong-tching, son quatrième fils, frère de père et de mère du quatorzième. Leur mère vivait encore, et aimait beaucoup plus celui-ci qu'Yong-tching qui venait d'être nommé. C'est ce qui contribua beaucoup à accélérer la perte du quatorzième prince et de son fils Poki.

Dès que le nouvel empereur fut sur le trône, il dépêcha en Tartarie courrier sur courrier au nom de l'empereur défunt, comme s'il eût été encore en vie, pour lui ordonner de remettre les sceaux à celui qu'il lui nommait, et de revenir au plus tôt à Pékin avec peu de suite, pour délibérer sur une affaire de la dernière importance. Le prince obéit sur-le-champ, et n'apprit de quoi il s'agissait qu'à trois journées de la cour. Il n'était plus temps de reculer : il arriva donc, et trouva son frère sur le trône, qui l'envoya garder la sépulture de leur père, où l'on se contenta d'observer de près ses démarches, parce que sa mère vivait encore ; mais elle ne fut pas plutôt morte, ce qui arriva peu de temps après, qu'on le fit revenir à Pékin, et ensuite on l'envoya à Tchang-chun-yuen, où il fut enfermé plus étroitement, sans nulle communication au dehors, pas même avec son fils Poki, qu'on mit dans une prison séparée. On changea plusieurs fois celui-ci de prison, et enfin il fut mis entre les mains de son frère aîné, qui était de même père que lui, mais d'une mère différente. Ce prince, aussi mauvais frère qu'il était mauvais fils, le renferma dans un coin de son palais, où il ne lui fournissait que bien modiquement, et encore à regret, ce qui était nécessaire à sa subsistance.

C'est à ce Poki que l'empereur régnant a rendu d'abord la liberté d'une façon assez singulière. L'année dernière, au mois de décembre, l'empereur lui envoya un grand de sa cour, qui se fit ouvrir la porte de la prison, et ne dit au prisonnier que ces mots :

— L'empereur demande quel est celui qui vous retient ici ; sortez.

Et après ce peu de paroles, il se retira laissant la porte ouverte.

Quelques jours auparavant, l'empereur avait ordonné au régulo, frère de Poki, d'aller au tribunal des princes pour y recevoir ses ordres. Ce prince, à qui la conscience faisait de justes reproches, ne s'y rendit qu'en tremblant. Le président l'ayant fait mettre à genoux, lui fit entendre la lecture d'un ordre bien humiliant p.469 et bien désagréable pour lui. C'était un long détail de ses fautes, et surtout de celles qu'il avait commises contre le respect et l'obéissance filiale.

Au regard de Poki, il fut admis en la présence de l'empereur ; il dit peu de paroles, et ne s'expliqua que par ses larmes. L'empereur, pour le consoler, le fit régulo à la place de son frère, qui fut encore mieux traité qu'il ne méritait ; car on se contenta de le faire passer avec sa femme, ses enfants, et quelques eunuques, dans un jardin qu'il avait fait faire à côté de son palais pour s'y divertir, et qui est devenu aujourd'hui une vraie prison, par la défense qu'on lui a faite d'en sortir. Le 17 janvier de cette année, l'empereur fit appeler le président des régulos ; c'est le douzième fils de Cang-hi. Sa Majesté lui donna ses ordres, dont on ne put avoir aucune connaissance ; mais au sortir du palais, on le vit partir avec tout son équipage de régulo, pour se rendre à Tchang-tchun-yuen, où l'on disait qu'était enfermé le quatorzième fils de Cang-hi, dont on ne parlait plus, et que plusieurs croyaient n'être plus en vie. Il fallut ouvrir bien des portes pour parvenir jusqu'au prisonnier, qui ignorait encore la mort de son frère, et l'élévation de son neveu sur le trône, parce que les murailles de sa prison étaient si épaisses qu'il ne pouvait rien entendre ni de ce qui se passait, ni de ce qui se disait au dehors.

Je vous laisse à juger, mon révérend Père, quelle fut la joie et la surprise de ce prince, lorsqu'ayant été comme enseveli depuis plus de douze ans, on le tira de l'horreur de ses ténèbres. Les passants s'arrêtèrent à l'endroit où ils virent l'équipage du régulo, qui était entré dans la prison. On eut bientôt découvert de quoi il s'agissait, et chacun

voulut être témoin de la délivrance de ce prince infortuné. La nouvelle s'en répandit aussitôt à Pékin et comme le palais de ce quatorzième prince est assez près de la porte par laquelle on y entre, les peuples y accoururent en foule et, pour témoigner leur joie, ils le reçurent à genoux, frappant la terre du front, et tenant des hiang [1] à la main.

Le prince, qui ne s'attendait pas à ces honneurs, et qui craignait même qu'ils ne lui fussent préjudiciables, passa au plus vite, faisant signe à tout le monde de se lever. Il était accompagné du régulo, de son fils Poki et d'un autre seigneur, qui avaient eu ordre de l'aller recevoir. Il arriva ainsi comme en triomphe à son palais, où toute sa maison l'attendait. Aussitôt qu'il y fut entré, le régulo lui parla quelque temps en particulier. Tout ce qu'on a découvert de cet entretien, est qu'il lui fut dit de se remettre peu à peu, sans sortir sitôt de son palais, et de laisser à son fils le soin d'aller remercier l'empereur.

Le même jour, un autre prince eut ordre d'aller mettre en liberté le dixième fils de Cang-hi, et de le conduire, non pas à son palais, qu'on avait détruit depuis longtemps, mais dans une maison particulière, où logeait le seul fils qui lui restait, l'aîné étant mort en prison. Cela se fit avec moins d'éclat ; mais on lui donna les mêmes ordres qu'au quatorzième prince son frère. Quand ces nouvelles furent publiques, tout Pékin applaudit au bon naturel et à l'humanité de l'empereur, chacun l'exaltait à sa manière ; et, pendant plusieurs jours, les éloges qu'on faisait de la bonté de son cœur furent la matière de tous les entretiens.

Pour ce qui est de nous autres, mon révérend Père, nous ne fûmes ni indifférents, ni insensibles à la grâce qu'on venait de faire à ces princes, qui nous avaient toujours protégés, et dont en mon particulier j'avais beaucoup à me louer, parce que j'avais eu plus d'occasions que d'autres de les voir et de les entretenir. Tant de bienfaits que nous voyions répandre sur toute sorte de personnes, excepté sur les bonzes

[1] Ce sont des baguettes de parfums qu'on allume par un bout, et qui se consument peu à peu.

et les taossée, dont il manifestait les désordres, nous firent espérer que nous pourrions obtenir de ce nouveau maître quelque grâce en faveur de notre sainte religion, que son père avait si fort persécutée, en faisant sortir des provinces les missionnaires pour les reléguer à Canton, et quelques années après à Macao.

Deux difficultés se présentèrent d'abord à l'esprit : la première, que le nouvel empereur ne commencerait pas son règne par révoquer les ordres qu'avait donnés son père, ni par les expliquer d'une manière qui les rendît inutiles. La seconde était que nous n'avions nul moyen de parler nous-mêmes à l'empereur, et que nous ne voyions personne qui osât prendre sur lui de présenter de notre part un mémorial où il s'agissait d'une affaire si délicate, et qui p.470 intéressait les ordres du feu empereur. Enfin, je proposai à nos Pères d'avoir recours au premier ministre Ma-tsi, qui a eu toujours de l'affection pour les Européens en général, et pour moi en particulier, qui suis en commerce de lettres et en liaison d'amitié avec lui depuis trente-six ans. Mon dessein fut approuvé. Je priai le premier officier de ce ministre de pressentir son maître sur notre affaire, que je lui expliquai dans un grand détail, afin qu'au cas qu'il fût disposé à y entrer, j'allasse en personne solliciter sa protection, et recevoir ses ordres.

Dès le lendemain, le ministre m'envoya dire de dresser promptement un mémorial, pour demander le rétablissement de la religion et des missionnaires ; que rien n'était plus raisonnable et qu'il n'y avait point, dans tout l'empire, de plus honnêtes gens que les Européens. Cette nouvelle nous remplit de joie et d'espérance. Je travaillai aussitôt au mémorial ; et il n'était pas encore fini, que le ministre nous l'envoya demander, en nous faisant dire qu'il fallait se presser, et que son dessein était de le faire présenter par le douzième régulo, président du tribunal des princes et du tribunal des rits ; mais que pendant le temps qu'on traiterait cette affaire, nous ne devions point paraître chez lui, afin qu'elle demeurât secrète.

Ce douzième régulo est gendre du ministre, pour lequel il a des égards particuliers. L'empereur se dit également son gendre, quoiqu'il

n'ait épousé que sa nièce, fille de son frère : mais parce que ce frère mourut de bonne heure, laissant sa fille au berceau, le ministre Ma-tsi son oncle prit soin de l'élever chez lui, comme si c'eût été sa propre fille, et il était regardé comme son père. C'est elle qui a été choisie préférablement à tant d'autres pour être l'épouse légitime de l'empereur régnant, dont elle a eu déjà un fils âgé de huit ans, et qui sera sans doute le prince héritier.

Quand notre mémorial fut en état, je l'envoyai au ministre, qui le fit passer au régulo par un de ses eunuques. Ce prince le lut, le trouva bien fait, et ne fit changer que deux ou trois caractères qui lui paraissaient trop forts contre Mouan-pao, lequel était autrefois tsong-tou de la province de Fo-kien, et qui, par son accusation calomnieuse, fit chasser les missionnaires des provinces. Le prince était au fait de cette affaire, car il était président du tribunal des rits, auquel l'accusation de Mouan fut renvoyée. Il ne put alors nous servir, parce qu'il sut que l'accusation venait de plus haut, et qu'elle avait été faite par un ordre secret ; mais à présent, sous un nouveau règne, il peut nous rendre service sans aucun risque. Quoi qu'il en soit, il se chargea de notre mémorial, sans nous avertir du jour qu'il le présenterait. Il ne le savait peut-être pas lui-même, car il voulait bien prendre son temps. Malheureusement pour nous, il le prit mal : le jour qu'il alla au palais pour le présenter, il rencontra le seizième régulo son frère, qui est le premier des quatre gouverneurs ou régents [1] de l'empire ; il lui fit part de son dessein ; il lui montra même notre mémorial, parce qu'il le croyait son ami ; mais il fut bien surpris de voir que ce prince s'opposa fortement à la démarche qu'il voulait faire en notre faveur.

Nous ne pûmes rien découvrir de leur entretien ; mais le 8 d'avril dernier, le douzième régulo nous renvoya notre mémorial par le même domestique du vieux ministre, avec ce peu de paroles :

[1] Quoique les régents ne soient que pour le temps de la minorité du prince, l'empereur en a nommé quatre en montant, sur le trône, sur ce qu'il se croyait encore trop jeune pour gouverner lui seul ; mais il ne leur laisse d'autorité qu'autant qu'il lui plaît.

— C'est au seizième régulo qu'il faut vous adresser ; votre affaire me sera ensuite renvoyée, et je vous rendrai service.

Je demandai en particulier à ce domestique si le prince ne s'était pas expliqué plus en détail :

— Car enfin, lui dis-je, ce que vous nous dites de sa part a assez l'air d'une défaite ; au reste, s'il y avait du risque pour lui dans une pareille démarche, nous n'aurions garde de l'y exposer, et nous attendrions en patience un temps plus favorable.

Il nous répondit qu'il ne savait rien davantage.

— Il est vrai, ajouta-t-il, que ce matin, la princesse son épouse m'a fait appeler, et m'a ordonné de vous dire qu'une personne puissante s'y opposait ; je n'ai pas osé lui en demander le nom, et peut-être n'aurait-elle pas voulu me le dire.

Je vous laisse à penser, mon révérend Père, combien nous fûmes affligés de voir nos espérances évanouies de ce côté-là. Cependant, pas un de nous ne fut d'avis de recourir au seizième régulo ; ce n'est pas qu'on crût qu'il nous fût contraire ; car il nous témoignait de l'amitié dans l'occasion ; et si l'on ne s'adressa pas d'abord à lui, c'est que nous étions bien informés p.471 qu'il n'aimait pas à entrer dans d'autres affaires que dans celles qui le regardaient immédiatement, et qu'il ne pouvait pas se dispenser de rapporter à l'empereur. Il n'eût pas manqué de nous répondre, ce qui était vrai, qu'il n'était pas chargé de nos affaires particulières.

Ce même jour, j'allai sur le soir remercier le vieux ministre des marques qu'il nous avait données de son affection. Il est certain que s'il n'eût tenu qu'à lui, notre affaire eût été bientôt terminée ; mais quoiqu'il ait le nom de premier ministre, son âge de quatre-vingt-cinq ans ne lui permet plus d'aller au palais que pour s'informer de temps en temps de la santé de empereur, ni de se mêler des affaires publiques, quoiqu'il en serait très capable si les forces de son corps répondaient à

celles de son esprit. Ce bon vieillard me dit qu'il fallait trouver quelque voie de parler à l'empereur même.

Cette tentative ayant été inutile, nous crûmes que l'heure des miséricordes du Seigneur n'était pas encore venue ; qu'il fallait nous tenir en repos pendant quelque temps, et ajouter de nouvelles prières et d'autres bonnes œuvres aux messes votives qu'on disait tous les jours dans nos trois Églises, depuis le 18 mars de l'année 1733, que l'empereur fut sur le point de nous renvoyer tous en Europe.

Le 22 d'avril un chrétien nommé Joseph Ouang, petit officier du magasin des porcelaines dans le palais, m'envoya avertir de grand matin qu'on lui avait dit, la veille au soir, qu'une accusation contre les chrétiens avait été présentée à l'empereur, mais qu'il n'en savait pas davantage. Nous prîmes d'abord cette nouvelle pour un de ces faux bruits qui se répandaient pour lors, et nous étions persuadés que si l'empereur ne nous faisait pas positivement du bien, il était d'un caractère à ne nous faire aucun mal. Cependant nous envoyâmes des personnes intelligentes s'en informer adroitement au tribunal intérieur, où vont tous les mémoriaux, dont on y tient registre aussi bien que des réponses qu'on y fait et des ordres de l'empereur. Ils ne purent rien découvrir, non plus qu'au tribunal des rits, où sont renvoyées toutes les accusations. C'est qu'effectivement, contre tout usage, on n'en savait encore rien dans ces deux tribunaux ; mais nous ne fûmes pas longtemps dans le doute. Les chrétiens vinrent de tous côtés nous apporter des copies de l'accusation, de la sentence des régents de l'empire et de la ratification de l'empereur par ces deux caractères Y Y, c'est-à-dire je consens à la délibération.

Celui qui s'est porté pour accusateur se nomme Tcha-sse-hai. C'est un assez petit mandarin, d'un tribunal nommé Tong-ching-sseë, qui avait été condamné à l'exil par l'empereur défunt, et qui a été ensuite compris dans l'amnistie que fit publier son successeur. Au retour de son exil, il invita sa sœur à venir manger chez lui et à assister à une cérémonie. Cette dame, qui est chrétienne et mariée à un mandarin chrétien, craignant que cette cérémonie ne fût superstitieuse, s'excusa

de cette invitation. C'est ce qui acheva de brouiller ces deux familles, qui n'étaient déjà pas trop bien d'accord ensemble.

D'autres disent que son accusation était déjà faite longtemps avant qu'il fût envoyé en exil, que même il l'avait fait passer à l'empereur Yong-tching : que ce prince, l'ayant lue, la rejeta en disant qu'il s'embarrassait peu que les gens de bannières se fissent chrétiens ou non ; que d'ailleurs il avait déjà donné ses ordres sur cette affaire.

Le fond de l'accusation de Tcha-sse-hai n'était qu'une répétition des mêmes calomnies que d'autres avaient avancées avant lui. Ce qu'il y avait de particulier, c'est qu'il insistait fortement pour que les Mantcheoux et les Chinois qui sont sous les bannières [1] n'eussent pas la liberté de se faire chrétiens :

> — Car, disait-il, c'est par le peuple que la séduction a commencé ; les uns ont été abusés par des paroles p.472 artificieuses, les autres par des vues d'intérêt ; et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que les Mantcheoux se sont laissé entraîner peu à peu par l'exemple du peuple et par les mêmes motifs. Si l'on n'arrête de bonne heure ce désordre par des punitions exemplaires, on verra bientôt notre religion et nos anciennes coutumes renversées et détruites ; et quoique les Chinois ne soient pas de la même origine que nous, Votre Majesté n'en fait nulle distinction, et elle les traite avec la même bonté. Il faut donc que la même défense soit faite aux uns et aux autres, et qu'on punisse également ceux qui

[1] Il y a huit bannières de Tartares Mantcheoux, huit autres de Tartares Montgous, et huit de Chinois tartarisés. Les troupes de la maison impériale et des princes, qui sont très nombreuses, sont sous les trois premières bannières, et font un corps séparé des autres. Ces bannières ont chacune leur étendard particulier, désigné par les couleurs jaune, blanche, rouge et bleue. Quatre ont chacune une de ces couleurs, les quatre autres ont ces mêmes couleurs bordées. Les bannières jaunes blanches et bleues sont bordées d'une bande rouge de quatre à cinq pouces ; la bannière rouge est bordée d'une bande blanche. Chaque bannière a son quartier dans la ville tartare, et sa justice particulière indépendante de celle du peuple. Cette justice a quatre tribunaux subordonnés les uns aux autres. Chaque bannière est divisée en tchalan, et chaque tchalan en nirou. Les tchalan ont plus ou moins de nirou, et les nirou plus ou moins de soldats. On peut dire en général que les nirou sont, l'un portant l'autre, de cent cavaliers effectifs.

embrasseront cette religion étrangère. En usant de cette sévérité, nos lois seront observées, et il n'y aura nulle suite funeste à craindre pour l'empire.

Ce *pen*, ou mémorial, fut présenté aux régents de l'empire, dont le seizième régulo est le chef. Au lieu de le rejeter, comme il aurait dû faire s'il eût été bien intentionné ou qu'il se fût souvenu des bontés que l'empereur Cang-hi son père avait eues pour nous, il le reçut et le présenta à l'empereur, qui lui ordonna d'en délibérer avec les autres régents. La délibération fut bientôt faite, ou, pour mieux dire, elle était déjà prête, car ils ne firent que transcrire l'accusation de Mouan-pao, et la sentence qui l'avait suivie ; d'où ils concluaient qu'il fallait ordonner aux chefs des bannières d'examiner ceux qui s'étaient faits chrétiens, de les exhorter à abjurer leur religion, et de les punir sévèrement s'ils refusaient de le faire ; que pour les Européens qu'on laissait à Pékin parce qu'ils étaient habiles dans les sciences, et surtout dans les mathématiques, le tribunal des rits aurait ordre de leur défendre d'attirer les gens des bannières et le peuple à leur religion.

Cette délibération fut faite avec beaucoup de précipitation pour ne pas nous laisser le temps de prévenir la sentence ; elle fut présentée le 24 avril, ratifiée le même jour, et le 26 du même mois on l'envoya au bureau des bannières pour être exécutée, puis au tribunal des rits et à celui des censeurs, qui gouvernent le peuple. Dès le lendemain de la publication de cet arrêt, les chrétiens vinrent en grand nombre à nos églises pour se confesser et se disposer à soutenir la persécution.

Elle commença ce jour-là même. Les mandarins n'eurent pas plutôt reçu le tchi impérial, qu'ils se mirent en mouvement, non pas tous, à la vérité, mais ceux-là principalement qui étaient prévenus contre notre sainte religion, ou qui étaient les plus dévoués au seizième régulo. S'étant informés quels étaient les chrétiens de leur nirou ou compagnie, ils les citèrent à leurs tribunaux, et là ils leur déclarèrent le tchi ou la volonté de l'empereur, qui leur ordonnait d'abjurer la religion chrétienne sous peine d'être punis très sévèrement.

Tous nos chrétiens, à la réserve d'un très petit nombre qui furent

intimidés par l'appareil des supplices, donnèrent des marques d'une intrépidité et d'une constance héroïques au milieu des plus cruels tourments. Les infidèles en furent étrangement surpris, et la religion bien plus respectée. On avait beau leur ensanglanter le visage à force de soufflets, les étendre par terre et les assommer à coups de fouet et à coups de bâton, ils répondaient constamment qu'ils voulaient vivre et mourir chrétiens. Les juges, se lassant de les tourmenter inutilement, les pressaient de dissimuler, au moins pour un temps, leur religion, et de se comporter à l'extérieur comme s'ils avaient renoncé à cette loi étrangère :

> — Ne vous suffit-il pas, leur disaient-ils, de la conserver dans le cœur ? Par ce moyen-là vous obéirez à l'empereur sans préjudicier à votre créance.

Les chrétiens répondaient qu'ils étaient très soumis aux ordres de l'empereur ; qu'il ne leur défendait pas d'honorer le souverain maître du ciel et de la terre ; que la religion chrétienne n'est pas une loi étrangère, et que tous les hommes devraient l'embrasser ; que la mort soufferte pour leur foi était l'objet de leurs désirs ; qu'en vain les exhortait-on à la dissimuler ; que la loi chrétienne défendait le mensonge dans les choses les plus légères, qu'à plus forte raison ils ne pouvaient ni dissimuler ni user d'équivoques dans une affaire si importante.

Je voudrais pouvoir vous rapporter en détail tous les traits de fermeté et de constance qui illustrèrent nos chrétiens ; mais je tomberais dans des redites ennuyeuses qui fatigueraient votre patience. Je me bornerai à deux ou trois de ces généreux confesseurs de Jésus-Christ, qui vous feront juger de tous les autres.

Le premier se nomme Laurent Tcheou. Il s'est distingué dans cette persécution par sa fermeté à défendre sa foi, et par son zèle à encourager les chrétiens et à soutenir les p.473 faibles ; aussi est-il parfaitement instruit de nos saintes vérités. Il n'a que vingt-six ans, et il a si bien ménagé les bonnes grâces de son père et de sa mère, qu'il a obtenu leur consentement pour ne point prendre d'engagement dans le

mariage et pour se consacrer entièrement à Dieu. Étant allé dans la chambre de son département, où plusieurs s'étaient assemblés pour des affaires particulières, l'un d'eux lui adressant la parole :

— Maintenant, lui dit-il, que l'empereur vous ordonne de renoncer à la religion chrétienne, à quoi vous déterminerez-vous ? Si vous refusez d'obéir, vous vous susciterez de terribles affaires ; au lieu qu'un mot que vous direz suffira pour contenter les mandarins, et vous n'en conserverez pas moins votre religion au fond du cœur. Croyez-moi, c'est l'unique parti que vous ayez à prendre.

— Il y a longtemps, répondit Laurent Tcheou, que je ressens les effets de votre bon cœur pour moi ; mais si vous connaissiez la religion chrétienne et si vous aviez eu le bonheur de l'embrasser, vous tiendriez un langage bien différent. Personne ne connaît mieux que les chrétiens l'obligation où l'on est d'obéir à son prince, parce qu'ils savent que son autorité vient du Dieu que nous adorons, et que transgresser ses ordres c'est transgresser les ordres de Dieu même. Vous avez vu les ordres de l'empereur : dit-il qu'il ne faut pas honorer le Tien tchu ? lui-même l'adore. Cet ordre, comme vous le savez aussi bien que moi, a été donné à l'occasion d'un placet du mandarin Tha-sse-hai, qui accuse faussement la religion chrétienne de ne pas honorer ses ancêtres, de ne point faire les cérémonies accoutumées à son père et à sa mère ; à quoi les régents de l'empire ont ajouté la calomnie de Mouan-pao, qui autrefois nous accusa faussement de nous assembler pêle-mêle, hommes et femmes, dans l'église. L'empereur n'a pu s'empêcher de condamner de pareils désordres et d'obliger ceux qui en sont coupables de changer de conduite. Tout ce que la religion chrétienne ordonne se réduit principalement à deux articles, à honorer Dieu sur toutes choses, et aimer le prochain comme soi-même. Le premier article de cet amour du prochain est

d'honorer son père et sa mère vivants et morts, et je doute fort que ceux qui ne sont pas chrétiens portent cet amour aussi loin que nous. Ce qu'on a eu l'audace d'avancer, que les hommes et les femmes s'assemblaient pêle-mêle dans nos églises, est une calomnie avérée, puisqu'il n'est jamais permis aux femmes d'entrer même dans l'église où les hommes ont accoutumé de s'assembler.

— Cela étant ainsi, dirent ceux qui l'écoutaient avec une grande attention, Tcha-sse-hai a eu grand tort de présenter son accusation contre la loi chrétienne.

— Très certainement, répondit Laurent Tcheou. Vous m'exhortiez d'abord à donner du moins quelques apparences extérieures de changement. Je vous le demande, en quoi puis-je changer ? Est-ce en disant qu'il ne faut plus honorer le maître du ciel et de la terre ? Un chrétien aimerait mieux mourir mille fois que d'en avoir la pensée. Vous me disiez encore que j'allais m'attirer de terribles affaires : elles seraient terribles, je l'avoue, si je n'étais pas chrétien ; mais je ne les crains point, et la tranquillité où je suis, j'en suis redevable au bonheur que j'ai d'être chrétien. C'est aussi ce qui prouve que la religion chrétienne est la seule véritable, que tout l'univers devrait suivre ; car je vous demande à mon tour : si une puissance supérieure vous ordonnait de changer de religion, sous peine de perdre votre solde, qui de vous n'y renoncerait pas pour conserver un petit revenu dont il entretient sa famille ? Mais si l'on vous menaçait de cruels supplices, si l'on faisait une recherche exacte de ceux qui ont embrassé la religion que chacun de vous professe pour les punir rigoureusement, auriez-vous le cœur tranquille ? Marque certaine que votre religion n'est pas véritable. Vous savez qu'on recherche les chrétiens ; en avez-vous vu quelqu'un qui n'ait pas avoué qu'il l'était ? Vous savez également les terribles menaces qu'on nous fait : nous voyez-

> vous pour cela moins tranquilles ? Est-ce que nous ne sommes pas composés de chair et d'os comme les autres hommes ? Les bêtes même craignent leur destruction : pourquoi donc sommes-nous contents au milieu des menaces et des tourments ? C'est que nous avons le bonheur de professer la seule véritable religion ; c'est que le Dieu que nous servons, témoin de ce que nous souffrons pour son nom récompensera notre fidélité par une félicité sans bornes et sans fin. Nul homme n'est immortel. Je suppose que vous parveniez jusqu'à l'âge de cent ans : il faudra enfin mourir et paraître devant ce maître souverain et juge de tous les hommes ; alors dix mille repentirs de ne l'avoir pas p.474 servi, viendront trop tard. C'est par un effet de votre amitié pour moi que vous m'exhortiez à changer, et moi, c'est par le même principe que je vous parle comme je fais. Je prie ce grand maître que nous servons de vous en faire connaître l'importance.

Ce petit discours fut écouté dans un très grand silence.

Le 25 mai, Laurent Tcheou fut appelé par le mandarin, qui le pressa d'abjurer sa religion, et qui employa toutes sortes de moyens pour y réussir, prières, sollicitations, caresses, menaces. Toutes ces démarches ayant été inutiles, le mandarin, outré d'une résistance à laquelle il ne s'attendait pas, ordonna à ses gens de ne pas épargner le néophyte. Quatre soldats s'approchèrent de lui pour le prendre et le coucher par terre.

> — Je suis chrétien, dit le néophyte, et je n'aspire qu'au bonheur de souffrir pour Jésus-Christ ; dites-moi ou vous voulez que je me mette,

et il se coucha tranquillement au lieu qu'on lui marqua. Le mandarin ayant ordonné que deux hommes lui tinssent la tête et les pieds.

> — Il n'est pas nécessaire, répondit-il, ne craignez pas que je remue, un chrétien est trop heureux de souffrir pour sa foi.

Deux soldats, armés de fouets, lui déchargèrent plusieurs coups sur le corps de toutes leurs forces, sans qu'il poussât le moindre soupir. Deux autres soldats relevèrent les premiers, et dans l'intervalle Laurent dit au mandarin :

> — Le plaisir que je témoigne sous tant de coups redoublés est un témoignage que je rends à la vérité de ma religion. Je mourrai volontiers pour sa défense.
>
> — Vous pensez à mourir pour votre religion, lui dit le mandarin, et moi, je pense a exécuter les ordres de l'empereur.

Puis il fit signe aux soldats de continuer à le battre ; ils n'eurent pas donné six à sept coups que les fouets se rompirent ; on les renoua, et deux nouveaux soldats recommencèrent à le frapper. Enfin le mandarin, plus las de tourmenter le néophyte que le néophyte ne l'était de souffrir, se retira de la salle, et le laissa en repos. Alors on avertit Laurent que, s'il persistait dans sa désobéissance, on préparait de gros bâtons, dont on devait le frapper.

> — Fussent-ils de fer, répondit Laurent, dût-on me mettre en pièces, on n'obtiendra jamais de moi ce qu'on demande ; le plus ardent de mes désirs est de donner ma vie pour la défense de ma foi.

La mère de Laurent, qui avait appris la fermeté invincible de son fils, l'attendait avec impatience à la porte de sa maison. Dès qu'il parut, elle sauta de joie à son cou

> — Allons, mon cher fils, lui dit-elle, allons remercier Dieu des grâces qu'il vous a faites.

Et s'étant mis ensemble à genoux devant leur oratoire, ils y demeurèrent longtemps prosternés. Après quoi elle se fit raconter en détail tout ce qui s'était passé.

Le lendemain, 26 mai, une autre mère ne parla pas avec moins de générosité à son fils nommé Paul Yang, qui n'a que dix-neuf à vingt ans. Apprenant l'ordre qu'on lui donnait de venir répondre au mandarin,

cette fervente chrétienne le tira à l'écart, et jetant sur lui les regards les plus tendres :

> — Je sais, mon fils, lui dit-elle, que vous avez la crainte de Dieu, ainsi j'espère que vous vous comporterez en fidèle et zélé chrétien. Je suis votre mère, je vous aime tendrement, vous devez m'obéir ; je me croirais la plus heureuse mère du monde, et je vous regarderais comme le fils le plus obéissant, si l'on m'apportait l'agréable nouvelle que vous avez heureusement fini vos jours dans les tourments pour la défense de notre sainte religion. Mais sachez aussi que, si vous vous comportez en lâche et infidèle chrétien, je ne vous reconnais plus pour mon fils, et ne pensez plus à reparaître devant moi ; ni à rentrer dans ma maison tant que je vivrai.
>
> — Ne craignez point, ma chère mère, répondit ce généreux fils, quelque faible et quelque jeune que je sois, j'ai une si grande confiance dans les mérites de Jésus-Christ et dans l'intercession de sa sainte mère, que j'espère, avec le secours de vos prières, soutenir jusqu'au bout tous les tourments qu'on me fera souffrir.

Il partit à l'instant, et comparut au tribunal avec Luc Ouang, plus âgé que lui, et également ferme dans sa foi. Ils reçurent, par l'ordre du mandarin, plus de quatre cents coups de fouets. Dans le pitoyable état où ils étaient et presque sans mouvement, on les transporta dans leurs maisons, d'où on les retira au bout de douze jours pour les jeter dans une prison, où ils furent détenus jusqu'au mois de juin, sans que le mandarin ait pu obtenir d'eux d'autre déclaration, sinon qu'ils étaient chrétiens, et qu'ils ne cesseraient jamais d'être chrétiens.

Le feu de la persécution, qui durait depuis du temps dans les bannières des Chinois tartarisés, commençait un peu à se ralentir, p.475 lorsqu'il s'alluma dans les troupes de la maison impériale, dont le prince Yun-lo est le chef principal. Celui par qui il commença plus vivement, fut Pierre Tchang, fils de Thomas Tchang, mandarin de la porte du quatorzième prince, fils de l'empereur Cang-hi. Ce Thomas mourut, il y

a environ trois mois, en vrai prédestiné. Pierre, son fils, est un très fervent chrétien qui, dans ces tristes conjonctures, a fait éclater son zèle en parcourant les maisons des fidèles afin de les encourager à souffrir constamment pour leur foi.

Ce zélé néophyte étant allé au palais de son prince, y trouva son mandarin, qui lui demanda s'il avait connaissance de l'ordre impérial qui condamnait la religion chrétienne.

— J'en ai ouï parler, répondit Pierre Tchang, mais s'il y a en effet un pareil ordre, on ne manquera pas de le publier.

— Il est tout publié, dit le mandarin, allez le demander au posko (c'est une espèce de sergent).

Le néophyte alla le trouver, et il apprit de lui l'accusation de Tcha-sse-hai. la délibération des régents et l'ordre de l'empereur.

— A ce que je vois, dit Pierre Tchang, tout se réduit à condamner une religion dans laquelle les hommes et les femmes s'assemblent en un même lieu, dans laquelle on n'honore point son père et sa mère après leur mort, on ne témoigne ni reconnaissance ni respect à ses ancêtres, on ne leur fait point les cérémonies accoutumées ; or, tout cela ne nous regarde point.

Deux jours après, le mandarin envoya deux posko ou sergents dans la maison de Pierre Tchang, pour lui ordonner de sa part de déclarer, par un écrit signé de sa main, qu'il obéissait aux ordres de l'empereur, qu'il n'aurait plus chez lui d'oratoire, qu'il n'irait plus à l'église, et qu'enfin il renonçait à la religion chrétienne.

— Je vois bien, dit Pierre Tchang, ce qui tient au cœur de notre mandarin ; il appréhende que ses supérieurs ne s'en prennent à lui de mon ferme attachement à la loi chrétienne ; mais dites-lui de ma part qu'il n'a qu'à me déférer à leurs tribunaux comme étant chrétien depuis plus de vingt ans, et marquer dans son accusation que je suis si fortement attaché à cette loi, que ses exhortations les plus pressantes, et ses

menaces mêmes n'ont pu rien gagner sur moi : par là il se tirera de l'embarras où il me paraît être. Si quelqu'un devait craindre, ce serait moi sans doute ; or, je vous déclare que je ne crains rien, parce que la religion chrétienne n'enseigne rien que de très saint et de très conforme à la raison. Je tâche d'en observer les commandements, je rends à mes parents, soit qu'ils soient vivants, soit qu'ils soient morts, tous les devoirs prescrits par les lois ; j'honore et je respecte ceux qui sont au-dessus de moi, je vis dans la plus grande union avec mes voisins, j'aime mon prochain comme moi-même, et je n'ai jamais fait tort à personne. Si vous ne m'en croyez pas, informez-vous-en de ma famille, elle est fort étendue, il n'y a que ceux de ma branche et moi qui soyons chrétiens, tous les autres ne le sont pas ; demandez-leur si nous manquons d'honorer nos pères et nos mères, ou d'assister aux justes cérémonies de nos ancêtres ; s'ils ont jamais appris que nous ayons fait des assemblées d'hommes et de femmes dans le même lieu. Consultez nos voisins, ils sont témoins de notre conduite. Il y plus de trente ans que je sers le prince, examinez les registres et voyez si j'ai jamais manqué à mon devoir.

Après cet entretien, on fut quelque temps sans l'inquiéter ; lorsque enfin son mandarin, chez qui il se trouva, lui ayant fait de nouvelles sommations, et ayant reçu les mêmes réponses :

— Si vous n'obéissez pas aux ordres de l'empereur, lui dit-il, je serai contraint de vous faire cruellement châtier.

— Faites, lui répondit le néophyte, vous me procurerez un vrai bonheur, et plus grand que vous ne pensez.

Le mandarin, offensé de cette réponse, ordonna qu'on le menât hors de la salle et qu'on le fît coucher par terre. Le généreux chrétien se coucha lui-même à l'endroit qu'on lui désigna. Alors le mandarin lui demanda s'il renonçait ou non à la religion chrétienne, et, sur sa réponse qu'il n'y renoncerait jamais, il lui fit donner d'abord trente à quarante coups de

fouet. Comme il les recevait sans jeter le moindre cri, le mandarin s'en prit aux exécuteurs, il les chargea d'injures, et, après bien des menaces, il fit donner au néophyte près de cent coups. Ensuite il fit relever les exécuteurs par d'autres, et demanda au patient s'il voulait changer ou non.

> — Il est inutile, répondit-il, de me le demander davantage, vous n'aurez de moi d'autre réponse que celle que je vous ai déjà faite, je ne renonce point et je ne renoncerai jamais à ma religion je respecte et p.476 respecterai toujours les ordres de l'empereur.

Le mandarin, plus irrité que jamais, continua à le faire battre, et fit relever jusqu'à trois fois par d'autres ceux qui le frappaient. Comme ce généreux néophyte ne poussait pas le moindre soupir :

> — Je crois, dit le mandarin, qu'il contrefait le mort.

A ces mots, Pierre Tchang leva doucement la tête, et la tourna du côté du mandarin. Celui-ci prit ce mouvement pour une insulte :

> — Je vois bien, s'écria-t-il, que les fouets ne suffisent pas, qu'on apporte les bâtons dont on se sert pour punir le peuple.

Quand on eut apporté les bâtons, le mandarin demanda à Pierre Tchang s'il persistait dans les mêmes sentiments :

> — Je vous ai déjà répondu, dit-il, que cette demande était inutile ; je suis chrétien, et je le serai jusqu'à la mort.

Sur quoi le mandarin le fit battre avec ces bâtons, huit hommes, qui se relevèrent les uns les autres, lui donnèrent plus de deux cents coups, qu'il souffrit avec une égale fermeté ; ce qui fit dire au mandarin qu'il fallait que les chrétiens eussent l'art de se rendre insensibles aux coups. C'est ainsi que finit ce combat. Comme cet illustre confesseur de Jésus-Christ ne pouvait se remuer, le mandarin ordonna à ses gens de le prendre et de le porter dans la chambre des registres.

Lorsqu'il y entra, il trouva un grand nombre de ses parents infidèles

qui le placèrent sur une estrade, ou ils l'étendirent de la manière la moins incommode. Dans l'épuisement où il était, il demanda une tasse de thé, et, pendant qu'il la prenait, ses parents ne cessèrent de l'exhorter à contenter son mandarin, ou du moins à dissimuler ses sentiments. Pierre Tchang leur fit un petit discours pour les instruire des vérités de la religion, autant que ses forces le lui permettaient, et il le finit en leur disant :

> — Ne regarderiez-vous pas comme un traître et un perfide tout Mantcheou et tout Chinois qui renoncerait seulement de bouche à l'empereur ? Et c'est le conseil que vous me donnez à l'égard du souverain maître du ciel et de la terre ? Y pensez-vous ?

En même temps vinrent plusieurs eunuques de ses princes, et deux entre autres nommés Tchang-fou et San-yuen, dont l'un est eunuque de la présence du quatorzième prince, et l'autre l'est de la présence du fils de ce prince, qui est aussi régulo. Le zélé chrétien les ayant aperçus, ouvrit d'abord l'entretien, afin de ne pas leur laisser le temps de lui donner de mauvais conseils :

> — Vous savez, leur dit-il, ce que j'étais autrefois et ce que je suis maintenant. Je veux vous rappeler à ce sujet un trait d'audace et d'insolence qui m'échappa avant que d'être chrétien, et dont vous fûtes témoins. Vous n'avez pas oublié qu'un chef des eunuques s'avisa de me dire un mot qui me déplut, et que je pris pour une injure. Alors, sans aucun respect ni pour sa personne, ni pour son emploi, ni pour le lieu où j'étais, je me jetai sur lui et je le battis violemment, et je continuai de le battre jusqu'à la porte du prince, accablant d'injures et de malédictions ceux qui voulaient m'arrêter, et les eunuques même qui osèrent paraître. Voilà ce que j'étais avant que d'être chrétien. Depuis que je le suis, avez-vous vu rien de semblable ? Vous m'avez dit plusieurs fois vous-mêmes que vous ne me reconnaissiez plus, et que j'étais un tout autre homme : étais-je capable d'un pareil changement ?

Il n'y a que la religion chrétienne qui ait pu l'opérer , et c'est la preuve sensible qu'elle est la seule véritable et l'on voudrait que j'y renonçasse ? Cela se peut-il ?

Ces eunuques l'ayant ainsi ouï parler, se contentèrent de lui dire plusieurs paroles obligeantes sur le pitoyable état où ils le voyaient, et pas un n'osant lui rien dire contre la religion, ils se retirèrent.

A peine furent-ils sortis, que Pierre Tchang vit arriver sa tante, âgée de près de soixante-dix ans.

— Eh quoi ! mon neveu, lui dit-elle, quel crime avez-vous donc commis pour qu'on vous ait traité d'une manière si cruelle, vous qui avez plus de cinquante ans, et contre lequel on n'a jamais formé la moindre plainte ?

— Soyez tranquille, ma tante, lui répondit-il, je n'ai commis aucun crime, et, si vous me voyez en cet état, c'est parce que je suis chrétien, et que je ne veux pas cesser de l'être.

— Je vois bien, répondit-elle, que la religion chrétienne vous a renversé l'esprit ; sachez que, si vous vous obstinez à ne vouloir pas y renoncer, vous me verrez mourir ici à vos yeux.

— J'en serais fâché, lui répondit Tchang, mais, lié comme je suis et tout brisé de coups, on ne pourra pas m'imputer votre mort. Est-ce que vous croyez que, s'il n'était pas d'une importance infinie pour moi de persévérer dans ma religion, j'aurais voulu m'exposer à tant de p.477 souffrances ? Mais il s'agit d'être infidèle au souverain maître de l'univers, et de précipiter mon âme dans les supplices éternels ; et croyez-vous que je le puisse ? Je vous l'ai dit souvent et vous n'avez jamais voulu m'écouter : vous approchez de soixante-dix ans, combien de temps vous reste-t-il à vivre ? Peut-être encore moins que nous ne croyons. Alors vous connaîtrez la vérité de tout ce que je vous dis ; mais ne sera-ce pas trop tard ?

— Il ne s'agit pas de cela, lui dit-elle, il s'agit de vous tirer de la peine où vous êtes. C'est pourquoi je vais trouver le mandarin pour lui dire que vous avez changé.

— Vous pouvez dire ce que vous voudrez, répondit Tchang, je ne suis pas le maître de vos volontés ni de vos paroles. Tout ce que je puis dire, c'est que je suis chrétien, que je le serai jusqu'à la mort, et que j'en ferai profession devant tout l'univers.

Ces paroles fermèrent la bouche à sa tante, et elle se retira.

Enfin, on lui permit de retourner dans sa maison. Ses parents infidèles le mirent sur une charrette et l'y accompagnèrent, dans l'espérance que, par le moyen de sa femme, ils obtiendraient son changement, mais ils se trompèrent. Il est vrai qu'elle ne put retenir ses larmes à la vue du triste état où était son mari ; mais quand on lui parla de se joindre à ses parents infidèles pour le pervertir, cette généreuse dame essuyant ses pleurs et changeant de ton :

— Je vois bien, dit-elle, que vous ne me connaissez pas : avez-vous donc oublié ce qui m'a portée à entrer dans votre famille ? La mienne, qui était chrétienne, ne me voulait donner qu'à un chrétien, et, si elle eût voulu le contraire, je n'y aurais jamais consenti. J'ai toujours regardé comme un grand bonheur de pouvoir donner notre vie pour le souverain maître du ciel et de la terre. Que sais-je si cet heureux jour n'est pas venu ? Je me suis souvent représenté mon mari dans l'état où je le vois pour la défense de sa foi, et je le trouvais heureux de souffrir pour une si bonne cause. Les larmes que vous m'avez vu répandre au premier abord ont échappé à ma tendresse naturelle ; mais je ne puis m'empêcher de le féliciter d'avoir été jugé digne de participer aux souffrances de notre divin Rédempteur : eh ! que ne puis-je y participer comme lui !

Cette réponse les étonna si fort, qu'aucun d'eux n'osa y répliquer.

Ses mêmes parents revinrent peu après, envoyés par le mandarin, pour lui dire de sa part que, s'il persistait dans son opiniâtreté, il devait s'attendre à un châtiment encore plus dur et plus long que celui qu'il avait souffert.

— Je ne crains point ses menaces, répondit le confesseur de Jésus-Christ. Il n'a pas le pouvoir de m'ôter la vie. Eh ! plût à Dieu qu'il l'eût, je serais au comble de mes désirs. Tout son pouvoir se réduit à me faire exiler en Tartarie, ou à me faire donner pour esclave à quelqu'un des fermiers du prince.

— Eh quoi ! dirent ses parents, ne serait-ce pas pour vous la plus triste et la plus dure condition ?

— Vous ne savez pas, répliqua le néophyte, ce que c'est que d'être chrétien : ce que vous nommez peines, souffrances, tourments, ce sont pour lui des délices, lorsqu'il les endure pour le nom de Jésus-Christ.

— Que voulez-vous donc, lui demandèrent-ils, que nous répondions au mandarin ?

— Dites-lui, répondit le néophyte, qu'étant mon supérieur, il peut me condamner à toutes les peines qu'il lui plaira ; mais que, s'il espère obtenir de moi que je renonce à ma religion, il l'espère vainement.

Ils allèrent en effet porter cette réponse au mandarin.

A la vue d'une si grande fermeté, ce persécuteur de la religion ne savait plus quel parti prendre. Il en parlait continuellement, et, à l'entendre, on eût dit que c'était l'affaire la plus importante qu'il eût jamais traitée. Enfin, il se détermina à présenter une supplique au fils du quatorzième prince, où il disait que Tchang-ouen (Pierre Tchang) était un esprit orgueilleux, qui se moquait des ordres qu'on lui donnait, et qui manquait de respect pour ceux de l'empereur ; qu'il méritait d'être sévèrement puni, et qu'il fallait ou l'envoyer garder les chevaux en Tartarie, ou le donner pour esclave à quelqu'un des métayers du prince. Le prince répondit que Tchang-ouen ne méritait pas un si dur

châtiment, mais qu'il suffisait de le dépouiller de son emploi ; ce qui fut exécuté. Pierre Tchang en reçut l'ordre avec joie, et rendit grâces à Notre-Seigneur de ce que cette destitution lui donnait tout le loisir de vaquer librement à tous les exercices de sa religion.

Telle a été la constance de nos chrétiens, dont on nous rendait chaque jour un compte fidèle : je n'ai pu être également instruit de ce qu'ont souffert ceux des églises portugaises. p.478 Mais parmi ce grand nombre de fidèles qui fréquentent notre église française, il n'y en a eu que cinq ou six qui aient chancelé dans leur foi. Neuf ou dix autres furent d'abord intimidés, et on leur avait arraché un écrit où quelques-uns disaient qu'ils ne suivraient plus la religion chrétienne, et où d'autres promettaient de ne plus réciter les prières et de ne plus fréquenter l'église ; mais ensuite rentrant en eux-mêmes, et honteux de leur faiblesse, ils réparèrent leur faute par une rétractation authentique qu'ils remirent à leurs mandarins, dont voici la teneur :

> « Nous, cavaliers de tel nirou, offrons avec respect cet écrit à notre mandarin, pour lui dire clairement que, dans l'attestation que nous lui présentâmes le cinquième de cette quatrième lune, nous avons commis un énorme péché ; les uns disant qu'ils ne suivraient pas la loi chrétienne, les autres qu'ils ne réciteraient point de prières et ne fréquenteraient plus les églises. Nous reconnaissons sincèrement que nous avons grièvement péché, et nous protestons que nous faisons véritablement profession de la religion chrétienne : nous vous prions donc, en qualité de notre mandarin immédiat, de nous déférer comme chrétiens à nos mandarins supérieurs.

Nous fûmes vivement frappés, mon révérend Père, d'une persécution si vive ; mais nous n'en fûmes pas entièrement abattus ; nous savions qu'on ne pouvait l'attribuer qu'au seizième prince ; que l'empereur, ayant été tenu très resserré par son père, n'était point au fait de ce qui concerne les Européens, et qu'il ne savait d'eux autre chose, sinon qu'ils étaient à Pékin ; qu'à la vérité nos chrétiens avaient beaucoup souffert ; mais que, grâce à Dieu, ils avaient été très fermes

dans leur foi ; que la religion en avait reçu un nouvel éclat, et que peut-être même Dieu n'avait permis tout ce fracas que pour la faire mieux connaître.

Après avoir délibéré ensemble, nous conclûmes qu'il fallait avoir recours à l'empereur ; mais comment parvenir jusqu'à ce prince, auprès duquel nous ne pouvions avoir aucun accès, les voies ordinaires nous étant fermées ? Nous crûmes pouvoir, dans des conjonctures si pressantes, nous servir d'une autre voie, bien qu'elle fut extraordinaire et contraire aux usages du palais ; c'était de faire présenter notre mémorial par le frère Castiglione. L'empereur l'occupait à la peinture dans une chambre voisine de son appartement, où souvent il venait le voir peindre.

Nous dressâmes au plus tôt notre mémorial, auquel nous joignîmes un exemplaire de l'édit publié la trente-unième année de l'empereur Cang-hi, qui permet le libre exercice de la religion dans tout l'empire. Cet édit est fort connu en Europe ; mais l'empereur régnant n'en a jamais entendu parler. Le mémorial fut prêt pour le second jour du mois de mai, et, dès le lendemain, le frère Castiglione eut occasion de le présenter. L'empereur vint à son ordinaire s'asseoir auprès de lui pour le voir peindre. Le Frère quitta son pinceau, et, prenant tout à coup un air triste et interdit, il se mit à genoux, où, après avoir dit quelques paroles entrecoupées de soupirs sur la condamnation de notre sainte loi, il tira de son sein notre mémorial enveloppé de soie jaune. Les eunuques de la présence tremblaient de la hardiesse de ce frère ; car il leur avait caché son dessein. L'empereur l'écouta pourtant tranquillement, et lui dit avec bonté :

> — Je n'ai pas condamné votre religion, j'ai défendu simplement aux gens de bannières de l'embrasser.

En même temps il fit signe aux eunuques de recevoir le mémorial, et, se tournant du côté du frère Castiglione, il lui ajouta :

> — Je le lirai, soyez tranquille, et continuez de peindre.

Quand nous apprîmes le succès de notre mémorial, nous fûmes bien

consolés, jugeant que, par la lecture qu'en ferait l'empereur, il se mettrait au fait de ce qui regarde notre sainte religion. On y exposait les accusations calomnieuses qu'elle avait souffertes, les soins et l'attention avec lesquels on l'avait tant de fois examinée, et surtout ce qui arriva à la trente-unième année de l'empereur Cang-hi où cette religion ayant été examinée de nouveau, fut approuvée par le tribunal des rits, par les ministres et autres grands de l'empire. Cependant nous voyons bien que l'empereur, soit qu'il eût été surpris, soit qu'il n'eût pas fait les réflexions nécessaires sur l'accusation de Tcha-sse-hai, et sur la délibération de ses ministres, ne reviendrait que très difficilement de la résolution qu'il avait prise.

Le 12 au matin nous reçûmes avis que ce jour-là même le tribunal des censeurs avait fait imprimer la condamnation de la religion, et qu'il allait faire afficher ses placards aux p.479 portes de la ville. On m'en apporta une copie, où il était marqué que, si parmi les soldats, et parmi le peuple quelqu'un était convaincu d'avoir embrassé la religion chrétienne, il serait arrêté et livré à la justice, pour être sévèrement puni.

Le 13 du même mois, nous reçûmes un billet d'un grand seigneur de la cour, nommé Hay-ouang, qui nous ordonnait de nous rendre le lendemain au palais. Nous y allâmes dès le matin. Il vint aussitôt à nous, tenant à la main notre mémorial, et nous dit :

> — L'empereur ne fera pas mettre ce mémorial en délibération ; il ne convient pas que les Mantcheoux et ceux des bannières embrassent votre loi ; on ne la défend pas, on ne dit pas qu'elle est fausse ou mauvaise, et on vous en laisse le libre exercice.

Nous entendîmes cet ordre à genoux, auquel je répondis, qu'on défendait également au peuple et aux gens des bannières d'être chrétiens.

> — Y a-t-il quelqu'un parmi le peuple, dit ce seigneur, qu'on ait inquiété ?

— Je ne sais pas encore, lui répondis-je, mais on ne tardera pas à le faire, comme il est aisé de le voir par cette copie de l'ordre que le tribunal des censeurs a fait afficher.

Il la prit, et après l'avoir lue :

— Puisque cela est sorti, dit-il, quel moyen de le faire revenir ? Il fallait prendre les devants, et prévenir la conclusion de cette affaire.

— Eh le moyen, lui répliquai-je, après les soins qu'on a pris de nous en dérober la connaissance ? Mais, seigneur, continuai-je, puisque la loi chrétienne n'est pas défendue pour le peuple, obligez-nous de faire publier cette déclaration de l'empereur.

Comme il ne fit à cela aucune réponse j'ajoutai que les Mantcheoux et ceux des bannières qui avaient embrassé la religion depuis l'année trente-unième de Cang-hi qu'elle fut approuvée, ne devaient pas être recherchés, et que néanmoins les mandarins subalternes les tourmentaient de la manière la plus cruelle pour les y faire renoncer.

Les autres Pères qui se trouvèrent avec moi lui dirent aussi des choses très pressantes, mais ce seigneur n'était pas venu pour nous écouter, et encore moins pour reporter nos paroles à l'empereur ; et comme il ne cherchait qu'à se défaire de nous :

— En voilà assez pour aujourd'hui, nous dit-il, s'il arrive quelque nouvel incident, vous pourrez parler.

— Eh ! à qui parler ? lui répondis-je, toutes les portes nous sont fermées, et c'est ce qui nous a obligés, contre l'usage, de faire présenter notre placet à l'empereur par le frère Castiglione. S'il arrive que nous soyons obligés dans la suite d'avoir recours à Sa Majesté, à qui nous adresserons-nous ? voulez-vous bien que ce soit à vous ?

— Cela se pourra, répondit-il,

et en même temps il se retira.

Quand le bruit se fut répandu qu'un grand de la cour nous avait parlé de la part de l'empereur, bien qu'on ne sût pas quel ordre il nous avait donné, quelques-uns des mandarins usèrent de modération envers les chrétiens, d'autres continuèrent encore quelque temps leurs vexations ; mais enfin la persécution fut assoupie, après avoir duré environ deux mois ; elle n'est pas pour cela éteinte ; car on a toujours lieu de craindre qu'elle ne se réveille, et c'est ce qui dépend de la fantaisie des mandarins, à moins que l'empereur ne révoque l'ordre qui lui a été surpris ; aussi le tribunal des rits alla-t-il son chemin puisque le 18 du même mois il envoya afficher le même ordre à nos trois églises.

Je vous ai déjà parlé de l'ordre que l'empereur avait donné au tribunal des princes, de faire la recherche de ceux de la famille impériale qui avaient été dégradés et exilés. Comme on voyait ce tribunal fort occupé de cette recherche, l'on ne doutait pas que le dessein de l'empereur ne fût de les rétablir dans leur première splendeur, surtout ses cousins germains, fils des huitième, neuvième et dixième princes, fils de Cang-hi, et de leur rendre la ceinture jaune : c'est une marque d'honneur qui ne s'accorde qu'aux descendants du fondateur de la dynastie et de ses frères, qui lui aidèrent à conquérir l'empire. C'est parmi eux qu'on choisit les régulos. Ceux qui étaient anciennement de la même famille et qui portent aussi le nom de Kioro, mais qui ne descendent ni du fondateur de la dynastie, ni de ses frères, sont distingués par une ceinture rouge ; ils peuvent être faits mandarins, mais non pas régulos.

Quand l'empereur donna cet ordre, un censeur de l'empire lui représenta qu'il ne convenait pas que des gens dégradés et mis au rang du peuple, fussent tout à coup rétablis ; que Sa Majesté devait premièrement leur faire porter la ceinture rouge, et que dans la suite, s'ils se comportaient bien, il pourrait leur rendre la ceinture jaune ; et même, si elle les $_{p.480}$ en jugeait dignes, les faire comtes ou régulos. Ce censeur appuyait sa remontrance de plusieurs raisons et de divers exemples.

L'empereur trouva que le censeur avait fait son devoir : c'est pourquoi le 27 de la troisième lune, ayant vu la liste des exilés, parmi lesquels étaient les fils et petits-fils de Sounou [1], il leur accorda la ceinture rouge, et ordonna qu'on écrivît leurs noms dans le registre de la famille impériale après ceux qui portaient la ceinture jaune ; qu'on y ajoutât les fautes pour lesquelles eux et leurs pères avaient été punis, et qu'on les laissât toujours dans le même endroit et dans la dépendance du même général.

Cet ordre était conforme à la délibération du tribunal des princes ; et il est à remarquer qu'en cette occasion ce tribunal n'a fait aucune mention de la religion des princes descendants de Sounou, quoiqu'il vît tout le fracas qu'on faisait actuellement à Pékin pour obliger les chrétiens des bannières de renoncer à la loi de Dieu. C'est peut-être parce qu'il n'avait pas reçu d'ordre sur cela, ou qu'il craignait de renouveler une ancienne querelle, qui mettrait obstacle à la grâce de l'empereur, ou bien pour d'autres raisons que j'ignore.

Quand on en apporta la nouvelle au Fourdane, quelques-uns de ces princes la reçurent assez froidement.

> — On nous donne des ceintures rouges, dirent-ils, mais nous donne-t-on de quoi en soutenir le rang ? Nous n'avons ni maisons ni terres ; une ceinture de soie rouge s'accorde-t-elle avec la toile grossière dont nous sommes vêtus ? Ne valait-il pas mieux nous laisser simples cavaliers, comme nous étions la plupart ?

Effectivement, ceux de ces princes qui n'ont point à Pékin de parents riches du côté de leurs épouses sont fort à plaindre. L'empereur ne donne rien à ceux qui sont au-dessous de vingt ans ; et à ceux qui ont atteint cet âge, il ne donne par mois pour leur entretien que trois taels, et du riz à proportion, ce qui ne fait en tout que 45 liv. monnaie de France. Il ne leur reste donc que l'espérance de devenir mandarins, ou d'être rappelés à Pékin, où ils trouveraient pour le corps et pour

[1] Chef de la famille des princes exilés au Fourdane.

l'âme plus de secours qu'au Fourdane.

Je n'ai plus, mon révérend Père, qu'à vous faire part de la manière dont la seizième fille de Sounou, nommée Rosalie à son baptême, a été rappelée de son exil. Son mari, fort riche et mandarin du troisième ordre, était absent quand on la renvoya à ses parents. Peu de temps après, il fut accusé par un de ses esclaves sur plusieurs articles, et entre autres sur ce qu'il était encore en commerce de lettres avec la fille de Sounou qu'on avait répudiée. L'empereur ne fit pas beaucoup de cas de cette accusation et dit qu'il lui pardonnait en considération de son père, qui avait été tué depuis peu à la tête de l'armée. Ce jeune homme bouillant et vindicatif, peu de jours après qu'il fut de retour dans sa maison, fit expirer l'esclave sous le bâton. L'empereur en fut instruit, et, indigné d'une action si cruelle, qui avait suivi de si près la grâce qu'il lui avait faite, il le dépouilla de ses biens et de ses mandarinats héréditaires, qu'il donna à son frère cadet, et le fit mettre à la cangue [1] pour le reste de ses jours à une porte de la ville. Plusieurs croyaient que la honte, jointe à ce qu'il souffrait jour et nuit, lui ferait prendre la résolution de se tuer lui-même. C'est le parti que prennent ordinairement les plus lâches. Pour lui qui ne manquait pas de courage, il souffrit plus de trois ans ce supplice. Il en fut délivré à l'amnistie générale qu'accorda le nouvel empereur, sans cependant rentrer en possession de ses biens et de ses dignités.

Lorsqu'après sa délivrance il apprit que l'empereur désapprouvait les séparations violentes du mari et de la femme, il demanda la sienne par une requête qu'il présenta au tribunal des troupes, pour être offerte à l'empereur. Heureusement un des présidents était chrétien. (C'est le prince Joseph, d'une autre branche que le prince exilé, et qu'on n'avait point inquiété pour sa religion.) Ce président en ayant conféré avec ses collègues, tous prononcèrent qu'il n'était pas nécessaire d'en parler à l'empereur, qu'ils savaient ses intentions et qu'ils lui donneraient une patente avec les sceaux du tribunal, au moyen de laquelle on lui

[1] Espèce de carcan composé de deux ais fort pesants, et échancrés vers le milieu de leur union, où est inséré le cou du coupable.

remettrait son épouse. Cependant lorsqu'il fut arrivé au Fourdane avec des litières et des p.481 femmes de chambre pour servir sa femme, le général, nonobstant la patente du tribunal auquel est soumis, s'opposa à son retour. Ce général raisonnait juste, selon l'usage ordinaire de ce pays-ci, car si ses parents eussent été infidèles, ils ne l'eussent pas certainement rendue, à cause de l'affront fait à leur famille ; ils l'eussent plutôt mariée à un autre. Mais ceux-ci, qui étaient de fervents chrétiens, consentirent volontiers à son départ, et firent à leur beau-frère le meilleur accueil qu'ils purent dans l'état où ils se trouvaient. Le prince Stanislas se distingua parmi les autres.

Quand cette dame fut arrivée à deux journées de Pékin, elle y trouva le frère de son mari, et quelques autres de ses parents qui n'avaient pu avec bienséance se dispenser d'aller au-devant d'elle, et de la régaler jusqu'à la capitale, où néanmoins elle ne voulut point entrer. Elle s'arrêta dans une petite maison de campagne avec son mari, où elle est encore pour des raisons de famille qu'on ignore.

Parmi ceux qui allèrent la féliciter de son retour, se trouva un eunuque qui servait autrefois le prince Xavier Sou : c'est un excellent chrétien qui se nomme Paul Ly. Après lui avoir témoigné combien elle était sensible à l'attachement qu'il conservait pour ses anciens maîtres, elle lui apprit la triste situation de sa famille au Fourdane, l'histoire de sa conversion, et la grâce que Dieu lui avait faite de recevoir le saint baptême avant son départ :

> — Aussitôt, ajouta-t-elle, que mon mari apprit que j'étais chrétienne, il me dit qu'avant de faire cette démarche, je devais bien l'en informer ; que mes réponses lui faisaient assez connaître qu'inutilement il entreprendrait de me faire changer ; qu'il n'ignorait pas que ceux qui s'étaient faits chrétiens ne reculaient jamais. Il désignait par là les princes ses frères : mais du moins, ajouta-t-il, la grâce que je vous demande, est de ne pas faire connaître à nos domestiques que vous soyez chrétienne ; priez en votre particulier tant

qu'il vous plaira, mais assurez-moi que vous ne sortirez pas au dehors.

Cette dame me fit dire par ce même eunuque d'être tranquille sur sa fermeté dans la foi ; qu'elle espérait, avec la grâce de Dieu, d'y persévérer jusqu'à la mort ; que la seule chose qui lui faisait de la peine, c'est qu'elle ne pourrait ni entendre la messe, ni participer aux sacrements, qu'au retour de ses frères et de ses belles-sœurs. Elle n'en dit pas la raison, parce qu'elle nous est assez connue : c'est qu'en ce pays-ci les personnes de qualité ne sortent jamais que pour visiter leurs parents les plus proches, ou pour aller à la sépulture de leurs ancêtres. Or, elle n'a actuellement à Pékin que deux sœurs mariées à deux seigneurs infidèles. Elles allèrent l'une et l'autre lui rendre visite dans sa retraite à la campagne, et lui offrir un logement dans leurs hôtels, mais elle s'en excusa sous différents prétextes ; la vraie raison était qu'elle regardait comme très dangereux le commerce avec des familles infidèles. C'est ainsi que m'en parla l'eunuque Paul. Il m'ajouta qu'en prenant congé de cette dame, elle lui enjoignit plusieurs fois de nous prier, tous tant que nous sommes, de nous souvenir d'elle au saint sacrifice de la messe, et de demander à Dieu qu'il daigne éclairer son mari et lui toucher le cœur pour le faire entrer dans la voie du salut. Je recommande également à vos prières cette mission si fort persécutée, et suis avec bien du respect, dans l'union de vos saints sacrifices, etc.

@

MOTIFS DU PRINCE JEAN

pour embrasser la religion chrétienne

@

Préface

Le ciel ne m'a point donné de talents, mon esprit est fort borné ; cependant dès mon enfance j'ai aimé a m'instruire, c'est pourquoi je me suis appliqué à connaître à fond les deux sectes des Hochang [1] et des tao-sse [2] : cette étude m'a occupé plusieurs années. Au commencement j'y ai trouvé quelque chose de bon, mais dans la suite leur doctrine m'a paru destituée de toute vraisemblance. Ne voulant pas m'en rapporter à mes propres lumières, je me suis mis à consulter les livres des lettres, et j'y ai employé bien des années. J'ai tiré peu de profit de cette lecture, parce que je n'ai point rencontré de maître habile qui pût me guider ; quelques connaissances p.482 assez superficielles ont été tout le fruit de mes longues recherches, elles n'ont pu me conduire à bien pénétrer le vrai sens de ces livres. Toutes les fois que je tombais sur les articles qui regardent l'origine du monde, la vie et la mort des hommes, je pesais fortement dans mon esprit leurs dissertations, comme par exemple ce qui est dit dans le *Ta-tchuen* de l'*Y-king* : *Le ciel et la terre existent, après eux viennent toutes les productions de la nature, et puis l'homme et la femme*. Je vois tout cela ; mais ce ciel et cette terre, me disais-je moi-même, par qui existent-ils ? On lit dans le même livre ces paroles : *l'air subtil produit les êtres ; l'âme est sujette au changement*. Mais cette âme que devient-elle ? ces réflexions ne faisaient qu'augmenter mes doutes, et me jeter dans un labyrinthe de perplexités.

Un jour que j'allais me promener, c'était la quarante-sixième année [3] de l'empereur Cang-hi, je rencontrai par hasard dans un temple d'idoles un livre intitulé *Traité de l'âme* ; frappé de la nouveauté

---

[1] Première secte de Fo des Indes.
[2] Deuxième secte particulière, qui a pour fondateur Li-lao-kiun.
[3] 1707.

de ce titre, je l'achetai, et retournai à ma maison. Je n'eus rien de plus empressé que de le lire : quelque attention que j'y donnasse, je sentis que je ne pouvais pénétrer le fond de doctrine qui y était renfermé, que le but de ce livre était bien différent des autres livres que j'avais lus jusqu'alors. Je m'aperçus qu'il avait été imprimé dans l'église du Dieu du ciel : j'ignorais parfaitement alors quelle espèce de gens demeuraient dans cette église, et ce qu'ils y faisaient. Piqué par la curiosité, j'envoyai un de mes domestiques y demander des livres : l'on m'envoya celui qui traite de la connaissance du vrai Dieu, celui des sept victoires, et quelques autres de cette nature. Leur lecture me plut fort, je pris goût à leur méthode d'expliquer la création du ciel et de la terre, la nature et la fin de l'homme, les suites de la mort, la spiritualité et l'immortalité de notre âme, la génération et la conservation de tous les êtres ; tout y était traité si clairement, qu'on ne pouvait former aucun doute : un point cependant m'arrêtait, avec quelques autres trop élevés au-dessus des sens, c'était le mystère de l'Incarnation et de la Rédemption ; mon esprit se refusait à leur créance. Je passai ainsi quelques années sans quitter tout à fait la lecture de ces ouvrages, et sans m'y livrer avec ardeur. Enfin, vers l'été de la cinquantième année [1] de l'empereur Cang-hi, je tombai malade, je guéris, et durant ma convalescence, n'ayant rien qui pût me distraire, je me mis à réfléchir sur la religion chrétienne, sur son parfait rapport en tous ses points, sur son extrême importance ; je pris le parti d'aller visiter les missionnaires, de raisonner avec leurs catéchistes, et de tirer d'eux des lumières sur les points qui me faisaient de la peine. Ces visites et ces disputes durèrent trois ans, après lesquels je me réveillai comme d'un songe, mes doutes se dissipèrent, et peu à peu la lumière commença à m'éclairer.

Je continuai à lire les livres de la religion qui traitent des récompenses et des châtiments éternels ; mon cœur se trouvait alors partagé entre l'amour et la joie, la crainte et l'effroi : mon parti fut même pris d'embrasser la religion chrétienne ; une réflexion qui me

[1] 1711.

survint m'en détourna. La doctrine qu'elle renferme, disais-je, est parfaitement vraie et bonne, je ne puis me le dissimuler, après tant d'examens que j'en ai faits : on n'y trouve aucune contradiction. Mais pourquoi vient-elle d'un pays étranger ? pourquoi la Chine n'en a-t-elle pas entendu parler ? Il est vrai que plusieurs lettrés de la dynastie des Ming en ont publié de grands éloges dans leurs écrits, mais ne se seraient-ils point laissé éblouir par l'amour du merveilleux ? de plus, reconnaître ce Jésus incarné, dont parle cette loi, pour le souverain maître du ciel et le père du genre humain, comme la créance de cet article est de la dernière conséquence, dois-je m'en rapporter à moi-même, et prendre légèrement ma dernière résolution ? agir autrement ne serait-ce pas me tromper moi-même, et me mettre dans le cas d'en tromper beaucoup d'autres ? C'est pourquoi je redoublai mon application à m'instruire ; à la lecture je joignis d'instantes prières au Dieu du ciel, pour qu'il daignât m'éclairer, et seconder mes efforts. Si dans mes profondes méditations et l'examen des livres je trouvais quelque passage plus difficile à entendre, j'allais consulter les missionnaires, je les interrogeais, je disputais avec eux ; plusieurs années s'écoulèrent de cette sorte.

Depuis la première connaissance que j'ai eue p.483 de la religion chrétienne jusqu'à cette année, qui est la cinquante-sixième de l'empereur Cang-hi, je compte dix années et au-delà. Je remercie de toute mon âme le père des miséricordes, non seulement de ne m'avoir pas rejeté, moi grand pécheur, mais d'avoir encore daigné m'éclairer intérieurement, et me conduire par sa grâce à connaître la vraie religion. J'ai enfin compris que tous les peuples de l'univers ont un cœur semblable, et une même raison pour guide ; qu'un même ciel les couvre, et qu'ils doivent tous honorer un même Dieu créateur du monde.

J'ai aussi reconnu que les lettrés de la dynastie des Ming, qui ont embrassé la religion chrétienne, étaient gens fort éclairés, qui ne se sont rendus qu'à la vérité connue ; ces grands hommes n'ont point été guidés par le goût de la nouveauté ni des choses extraordinaires.

Enfin Dieu m'a encore fait cette dernière grâce de croire en Jésus-Christ, sauveur et rédempteur des hommes, de le reconnaître pour le vrai Dieu, créateur de l'univers. A ce doux souvenir, mon cœur éclate en sentiments de la plus vive reconnaissance, en cantiques de louanges et d'admiration envers un Dieu si miséricordieux.

Ceci est écrit du commencement de la onzième lune ; vers le milieu de cette lune où tombe le solstice d'hiver, ayant été visiter le chrétien Lieou Joseph, je lui fis part de mon dessein de mettre sur le papier les motifs que j'avais eus d'embrasser la loi chrétienne ; il l'approuva très fort ; c'est ce qui m'a déterminé à le faire, en les réduisant en cinq articles. Par là je m'affermirai dans ma foi, et je serai peut-être cause que d'autres l'embrasseront.

Premier motif et première preuve

J'ai bien examiné nos livres, et j'ai remarqué que Yao-chun, Ya-tang, Ouen-vou, Kong-tze, Mong-tze, tous ces sages philosophes et ces anciens empereurs n'honoraient et ne servaient que le suprême monarque du ciel ; qu'ils regardaient ce culte comme la première et plus essentielle affaire, comme la base de leur gouvernement. Quand l'empereur Yao fort âgé, institua son successeur nommé Chun, il lui adressa ces paroles :

> — C'est à vous de recevoir avec respect les années de règne que le ciel vous destine, d'en user avec modération, et de conformer toutes vos actions aux règles invariables de l'équité.

L'empereur Chun assembla un jour les quatre mandarins supérieurs, ministres d'état, les neuf mandarins subalternes chargés de veiller en général à l'observation des lois et aux douze mandarins inférieurs préposés au gouvernement des villes, et du peuple en particulier :

> — Respectez l'autorité que je vous ai donnée, elle vient du ciel, et quand vous m'obéissez en l'employant avec sagesse, c'est au ciel à qui vous obéissez.

L'empereur Ya-yal, successeur de Choun, se disait à lui-même :

> « Le maître du ciel m'a confié le gouvernement de l'État, je dois obéir à ses ordres, et les exécuter en usant bien de mon autorité.

L'empereur Tang disait :

> — Je dois rendre compte à l'Être suprême de toute ma conduite, je n'ose m'écarter en rien du droit chemin.

Le roi Ouen-ouang parlait en ces termes :

> — Comment puis-je me dispenser de veiller sans cesse sur toutes mes actions, puisque le souverain du ciel que je sers est si clairvoyant ?

Le prince Ou-ouang s'exprimait ainsi :

> — Étant établi par l'empereur du ciel pour gouverner les peuples, comment oserais-je m'écarter de mes devoirs en la moindre chose ?

Le philosophe Confucius dit :

> — Les cérémonies qu'on pratique pour honorer la terre doivent se rapporter toutes au culte du maître du ciel.

Mongoze, autre philosophe célèbre, dit :

> — Veillez sur votre cœur, veillez sur votre esprit, parce que vous servez le souverain monarque du ciel.

Enfin, il paraît que tous ces princes et ces philosophes n'avaient en tout d'autre but et d'autre fin que de faire respecter et honorer le Seigneur suprême. Tous les sages de ces premiers siècles ont enseigné la même doctrine, ils l'ont conservée très pure et sans mélange de fausseté.

Ce fut durant la dynastie du Tchin, qu'un empereur, ayant fait brûler les livres et mettre à mort les lettrés, cet incendie et ce ravage furent la ruine de la littérature et de la saine doctrine. On vit alors les superstitions et le mensonge s'accréditer de tous côtés, la vraie lumière s'éclipser ; on perdit de vue les bonnes et solides maximes ; ce

malheur subsista, non pas des jours et des années, mais dura très longtemps.

Enfin, vers la fin de la dynastie des Ming, plusieurs savants d'Europe sont venus prêcher p.484 la religion chrétienne, ils ont composé des livres. Ce sont eux qui les premiers ont donné une vraie et juste idée du suprême empereur du ciel, dont il est tant parlé dans les livres classiques, en nous éclairant sur sa nature. C'est, prouvent-ils, cet Être infini qui n'a point eu de commencement, qui est par lui-même et ne reçoit point d'ailleurs son existence, dont la toute-puissance et la sagesse sont infinies, qui renferme en soi l'assemblage de toutes les perfections sans bornes et sans mesure, qui est un dans son essence, unique en sa grandeur, souverainement heureux, plein de gloire et de majesté ; c'est lui qui est le créateur des hommes et de l'univers ; sa parole féconde a tout tiré du néant, il récompense la vertu et punit le vice, chacun sera traité sans distinction selon ses œuvres ; il est souverainement juste et souverainement éclairé, rien ne lui échappe, il est le roi et le père commun à qui tous les hommes de tous les siècles, de tous les pays, doivent leurs hommages et leur culte. Si on veut faire maintenant le parallèle de ce que nous enseignent ainsi ces savants étrangers, avec la doctrine de nos anciens sages et philosophes, nous y trouverons une grande ressemblance ; de même que cette doctrine, comparée avec les rêveries et les mensonges de nos sectaires modernes, en est aussi éloignée que le ciel et la terre le sont entre eux.

Ainsi donc il est évident que cet Être suprême a créé toutes choses pour l'usage de l'homme, le ciel pour nous couvrir, le soleil, la lune et les étoiles pour nous éclairer, les différentes semences de la terre pour nous nourrir ; de plus, il a doué l'homme d'une âme intelligente avec ses trois puissances, la mémoire, l'entendement et la volonté ; il l'a revêtu d'un corps avec tous ses sens et les facultés naturelles pour agir. Tous ces bienfaits viennent de cet Être suprême. Comment peut-on les oublier un seul instant de sa vie ? C'est ce Dieu que nos sages de l'antiquité ont reconnu et adoré. Depuis plus de mille et quelques cents ans les superstitions et les fausses doctrines qui ont inondé l'empire ont

obscurci cette belle lumière. A présent qu'elle a reparu par la prédication de la religion chrétienne, savants et ignorants, grands et petits, tous sont également instruits de nouveau, et connaissent l'Être suprême pour le souverain maître de toutes choses, pour le père commun des hommes, pour celui en qui ils doivent mettre toute leur confiance, pour celui dont la doctrine peut seule les sanctifier et les conduire au vrai bonheur. Voilà tout le résultat de cette preuve, qui seule peut suffire. La religion chrétienne nous procure la connaissance du vrai Dieu, elle nous apprend à lui rendre le culte qui lui est dû. Elle est donc la seule véritable.

Second motif, seconde preuve

En contemplant le ciel et la terre et leur étendue, on ne peut s'empêcher de demander d'où ils ont tiré leur origine ; quand on examine les hommes dont le cœur est occupé de mille soins, et dont les conditions sont si variées, on doit penser qu'ils ont tous un but et une fin où ils tendent. C'est un principe dicté par la raison. Comment est-il arrivé que dans les siècles postérieurs à nos grands empereurs et à nos anciens philosophes, les grands principes de la loi naturelle aient été oubliés, et comme anéantis par les superstitions de l'idolâtrie, au point de ne pouvoir plus rien trouver qui me ramenât à cette source primitive ? Ce n'est que depuis la prédication de l'Évangile que la vérité fondamentale recommence à paraître, comme on le voit dans ce premier verset du symbole : *Je crois en Dieu le Père tout-puissant créateur du ciel et de la terre.* Qui dit ciel, qui dit terre, ne prétend pas seulement dire que le ciel et la terre renferment toutes les autres créatures ; mais on entend par là que tout ce que Dieu a fait est achevé dans son genre, qu'il n'y a aucun défaut, que tous les ouvrages de la création ont la dernière perfection propre à leur espèce ; de plus, que tous ces ouvrages n'existaient point auparavant, qu'ils ont tous été tirés du néant. Or, qui est-ce qui a pu leur donner leur existence ? n'est-ce pas la toute-puissance admirable de Dieu qui l'a fait, et qui a pu le faire ? C'est ici une vérité sublime et fondamentale de la religion chrétienne. Quoique ce premier verset du symbole suffise pour éclairer

tout l'univers, et instruire les hommes et femmes, savants et ignorants, il faut encore quelque chose de plus pour suivre la vérité et devenir homme de bien ; il est nécessaire que Dieu répande sa lumière sur l'esprit de l'homme, et lui touche le cœur pour parvenir à la connaissance essentielle des vérités et des enseignements de la p.485 religion, et les lui faire pratiquer. Que si on parvient à cette connaissance, et qu'on n'y joigne pas la pratique, à quoi sert d'entrer dans cette religion ? Or, elle prêche et recommande l'observation des dix commandements. Le premier est celui-ci : *Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, et vous ne servirez que lui.*

Comme Dieu est tout-puissant, qu'il est le créateur du ciel, de la terre et de toutes choses, il mérite seul le culte de l'adoration suprême. Que si quelqu'un veut transférer ce culte à un être créé, et lui faire rendre les honneurs dus à la Divinité, ne blesse-t-il pas la droite raison, et ne renverse-t-il pas les premiers principes ? En les suivant, au contraire, ne jouit-on pas d'une paix et d'un calme de conscience admirables ? N'est-ce pas ce qu'ont reconnu nos anciens, en rendant leurs hommages au suprême empereur du ciel, en le craignant, en lui adressant leur culte ? Cette science surpasse toute autre science ; toutes les personnes de l'un et de l'autre sexe, éclairées et ignorantes, sont capables de la goûter, et elle les engage à remplir tous leurs devoirs. Il est vrai que si Dieu n'avait pas daigné promulguer la loi écrite, nous serions restés enveloppés dans nos ténèbres. Maintenant les premiers mots du symbole suffisent pour porter la lumière dans tout l'univers, et le sanctifier ; à plus forte raison, quand on est instruit du profond mystère de la Rédemption, des mérites infinis de Jésus-Christ, des exemples admirables de vertu qu'il nous a laissés, de son détachement des richesses, de sa patience inaltérable, de son amour infini pour Dieu, de sa charité immense pour les hommes, de sa bonté à pardonner les injures sans en tirer vengeance, de sa conduite irréprochable exempte de la plus légère atteinte des passions ; quand on réfléchit sur les trois sources des vices, sur les sept péchés capitaux, sur les moyens de les combattre, sur les trois vertus théologales, sur

les quatre vertus cardinales, qu'on voit à découvert le vrai chemin de pratiquer excellemment la vertu ; qu'on examine l'établissement des sacrements, du baptême, de la pénitence qui sert comme de porte à la conversion et à une meilleure vie, et de barrière aux grands désordres, pour les pécheurs obstinés ; quand on considère les huit béatitudes qui sont la source du vrai bonheur, les dix commandements qui nous servent d'échelle pour monter au ciel, tant de saints règlements, tant d'excellents usages, tant de sages moyens si multipliés qu'on ne saurait les compter ; peut-on n'être pas convaincu de la vérité d'une si sainte religion ? C'est avec tous les secours spirituels qu'elle fournit qu'on réforme son intérieur, qu'on dompte ses passions, qu'on s'efforce d'arriver à la sainteté ; avec les mêmes secours on règle l'extérieur, un particulier est édifiant, un père de famille gouverne bien sa maison, un souverain entretient le bon ordre dans ses États ; tout est dans une tranquillité parfaite, chacun s'étudie à l'envi à exercer la vertu, et donne un spectacle ravissant d'émulation. Certainement les docteurs d'Europe, quelque génie, quelque talent qu'ils eussent, étaient toujours des hommes : s'ils n'avaient puisé leur science dans les vraies sources et les principes admirables de la religion chrétienne, comment auraient-ils pu, de leur propre fonds, imaginer des maximes si belles, établir des pratiques si efficaces pour le changement des mœurs, les faire observer partout et dans tous les âges, sans se démentir en aucun point ? Il faut convenir que c'est là une preuve invincible de la vérité de la religion chrétienne.

Troisième motif, troisième preuve.

L'homme ne peut perdre la vie qu'une fois ; mais si en preuve de quelque vérité, il la sacrifie volontiers, ce témoignage est le plus fort qu'il puisse donner. On lit dans le livre intitulé : *Témoignages de la religion chrétienne*, que plusieurs savants d'Europe, il y a près de deux siècles, abandonnèrent leur patrie, leurs parents, leurs amis, sans espoir de retour, entreprirent un voyage sur mer de neuf mille lieues, à travers mille dangers et mille périls de mort, qu'ils y employèrent trois années, et cela uniquement pour venir prêcher ici la religion chrétienne.

Or, s'exposer ainsi volontairement à la mort en témoignage de la vérité de cette religion, c'est à quoi personne n'est capable de se résoudre, à moins qu'il n'en soit bien persuadé. Que si quelqu'un veut attribuer cette entreprise au désir de se faire un nom, ou à celui d'amasser des richesses, il ne voit pas combien un pareil dessein est entièrement contraire à celui qui les anime uniquement, qui est d'acquérir pour eux-mêmes les biens éternels, et de les procurer aux autres. Si l'on fait encore réflexion que ces p.486 missionnaires étaient la plupart gens de naissance, qu'en entrant dans un corps dévoué à la pratique de la plus sublime vertu, ils renonçaient aux honneurs et aux richesses du siècle ; qu'ensuite, destinés à aller dans des royaumes étrangers et des pays fort éloignés annoncer la religion chrétienne, ils se procuraient eux-mêmes, pour n'être à charge à personne, des sommes d'argent proportionnées aux frais de si longs voyages par mer et par terre, et durant bien des années, on ne peut les accuser du vain désir des biens et des honneurs de la terre ; mais on voit évidemment qu'ils ne cherchaient qu'à faire rendre à Dieu l'adoration suprême, qu'à exercer envers les hommes la plus tendre charité, en les instruisant, en leur enseignant à servir le père commun, en leur montrant le chemin du bonheur éternel et le moyen d'éviter les supplices de l'autre vie. Voilà le but de leurs voyages, voilà la preuve de la vérité, de la sainteté de la religion chrétienne, qui ne doit plus laisser aucun doute. S'il n'en était pas ainsi, comment se persuader que ces savants eussent affronté tant de périls, se fussent exposés à tant de dangers évidents de mort, s'ils n'avaient pas été convaincus d'une éternité de peines ou de récompenses ? autrement ils auraient mérité de passer pour des imposteurs devant Dieu et devant les hommes, ce qu'on ne doit pas supposer de gens idiots, à plus forte raison de personnes aussi éclairées. D'ailleurs, si parmi ces missionnaires il s'en était trouvé par hasard un ou deux qui seulement ou dans un temps ou dans un pays, eussent souffert la mort en preuve de la vérité de la religion chrétienne, on pourrait les accuser de simplicité et les taxer d'esprits faibles ; mais nous savons qu'il y a eu et qu'il y a des milliers de ces prédicateurs de l'Évangile répandus dans toutes les contrées de l'univers ; dans notre

Chine on y en a compté jusqu'à présent plus de cent, tous gens éclairés et versés dans les sciences ; le royaume d'où ils sont venus nous est connu, ainsi que leur nom, leur talent, l'année ou ils sont arrivés, celle où ils sont morts, le lieu où ils sont enterrés, les livres qu'ils ont composés ; le détail en est marqué exactement dans un livre composé à ce sujet. On voit que chacun de ces missionnaires s'est appliqué, dès ses jeunes ans, à l'étude profonde de la religion, de la philosophie, de la morale ; qu'ils s'y sont distingués et ont excellé dans toutes ces sciences. Le nombre des livres qui sont sortis de leurs plumes en notre langue monte à présent à plus de cent dix. Outre ceux qui traitent uniquement de la religion, il y en a qui expliquent la nature du ciel et des globes célestes, le cours des astres ; d'autres parlent des météores et des différents phénomènes ; certains donnent les règles d'un bon gouvernement particulier et public, ceux-ci s'attachent à donner des connaissances utiles sur le mécanisme des différents arts ; enfin rien ne leur a échappé en tout genre de sciences, dont ils ne nous aient laissé des préceptes très lumineux dans leurs ouvrages. Cependant ces hommes habiles faisaient peu de cas de ces talents, ils ne les regardaient que comme l'accessoire de leur but principal. Faire connaître l'excellence de la religion chrétienne, la faire aimer et pratiquer, voilà l'essentiel et la fin de toutes leurs veilles. Maintenant je raisonne ainsi : si ces missionnaires sur des points de peu de conséquence, nous ont fourni des lumières si pures et des preuves si convaincantes, ne convient-il pas de les écouter, lorsqu'en matière importante de religion, ils établissent la vérité de la loi chrétienne sur des principes aussi solides et aussi irréfragables ? Ce qui me frappe encore, et doit achever de convaincre, c'est ce que racontent les annales de l'Église. Durant plus de dix-sept siècles que nous comptons depuis que Dieu s'est incarné, on fait monter presque à l'infini le nombre des martyrs. Ces généreux chrétiens ont tous répandu leur sang pour attester la vérité de la foi qu'ils professaient ; rien n'a pu ébranler leur constance ; leur foi leur a été plus chère que leur vie. Leur nombre prodigieux mérite notre admiration, elle sera bien plus ravissante, en lisant les vertus héroïques dont ils étaient doués. Or, si

leur esprit n'avait pas été parfaitement convaincu de la vérité de la foi qu'ils avaient embrassée, si leur cœur n'avait pas goûté ses maximes, et ne les avait pas rendus parfaits observateurs de ses lois, comment auraient-ils pu se dévouer à la mort ? n'est-ce pas ce que nous avons sous les yeux ? tous ces respectables et savants missionnaires ne prodiguent-ils pas leur vie en venant ici, et ne sont-ils pas martyrs de volonté, si le fer ou le feu ne tranche pas le cours de leurs jours ?

D'après ces réflexions, mes chers compatriotes, qui peut ne pas se rendre à la vérité ? chercherons-nous des témoignages plus p.487 éclatants ? Connaissons notre bonheur ; servons avec fidélité le maître suprême du ciel, pénétrons-nous de sa grandeur et de ses bontés, nous viendrons à le connaître tôt ou tard, et sa connaissance sera pour nous le principe de la véritable sagesse.

Quatrième motif, quatrième preuve.

Suivant le livre intitulé *Relations curieuses de l'Europe*, et cet autre, *Élément de Géographie*, l'Europe est une des quatre parties du monde. Elle a pour confins à l'orient, le Tanaïs ; à l'occident, l'Océan ; au midi, la mer Méditerranée ; au septentrion la mer Glaciale. Cette partie du monde contient plus de trente royaumes ; dans chacun d'eux, depuis les souverains jusqu'au peuple, tous suivent la religion chrétienne et une même doctrine qui ne permet pas d'avoir plusieurs femmes, d'où l'on peut conclure l'excellence et la sainteté de la religion chrétienne. Confucius dit quelque part, que pour porter un bon jugement des choses, il vaut mieux consulter les actions que les paroles. Si Dieu n'était pas l'auteur du christianisme, ses lois ne seraient pas si saintes et si admirables ; ceux qui la pratiquent ne mèneraient pas une conduite si irréprochable. Voyez l'Europe, depuis que la loi chrétienne y est établie, tous les États sont en bonne intelligence, et sont unis entre eux comme membres d'un même corps ; les chefs de la justice ne se laissent point séduire par l'appât de l'argent ni des présents, et leurs subalternes n'usent point d'artifices pour tromper les plaideurs ; le peuple s'empresse à payer les tributs, sans qu'il soit besoin d'user de violence ;

les mœurs sont si douces et si portées à la bienfaisance, qu'on aime à faire du bien aux malheureux, qu'on soulage les indigents, qu'on a banni le barbare usage de vendre ses enfants ; quelle est enfin la cause de la tranquillité dont jouissent ces différents royaumes, et du bon ordre qui y règne, si ce n'est qu'on y observe exactement ce que prescrit la sainte loi, que chacun remplit les devoirs de son état ? S'il y avait quelque chose de défectueux, quelque léger qu'il fût, dans cette loi, les hommes sont trop éclairés pour ne pas le remarquer et lui donner une entière croyance. Qui est-ce en effet qui, avec ses doutes, voudrait s'astreindre à observer des préceptes si durs et si rigoureux, tels que celui qui défend la pluralité des femmes ? Qui est-ce qui se déterminerait à renoncer aux honneurs et aux richesses, à se retirer dans les déserts et y mener une vie austère ? Qui est-ce qui quitterait sa patrie, renoncerait à ses proches et à ses amis, exposerait sa vie à travers tous les dangers d'une pénible navigation pour aller prêcher cette loi aux nations reculées, et devenir leurs pères dans la foi ? A présent, dans toute l'étendue de l'Europe, qui renferme plus de mille lieues, depuis dix siècles et au-delà, savants et ignorants, pauvres et riches, jeunes et vieux, hommes et femmes, tous suivent généralement la religion chrétienne ; l'émulation est si grande qu'on la pratique à l'envi. De là on peut conclure sans aucun doute combien elle est véritable et solide. Que si quelqu'un prétend que tout cela peut bien être vrai, mais qu'après tout on ne parle que sur le témoignage des oreilles, et non pas sur celui des yeux, qui est bien plus sûr ; à cela je réponds, que pour certaines choses il est plus sûr de les voir que de les entendre, mais que pour celles dont j'ai parlé ci-dessus, entendre et voir c'est la même chose : et comment cela ? à examiner les sentiments de la nature et les principes de la raison, est-il des hommes qui voulussent se résoudre à quitter leur patrie, à se livrer aux plus pénibles fatigues du corps, aux risques de leur vie, pour venir tromper le monde par des livres faits à plaisir, pleins de contes fabuleux ? D'ailleurs, n'avons-nous pas dans notre empire des gens de réputation qui ont été eux-mêmes dans ces royaumes chrétiens, qui y ont demeuré plusieurs années, qui ont appris leur langue, qui ont été témoins de la beauté de leurs mœurs et de la sagesse de leurs

gouvernements ? Revenus en Chine et même à la cour, ne sont-ce pas des personnes dont le témoignage des yeux est recevable ? Or, qu'on les interroge, ne s'accorderont-ils pas avec tout ce que je viens de dire, sans me démentir en aucune façon ? Peut-il donc y avoir à présent là-dessus quelque doute raisonnable ?

Cinquième motif, cinquième preuve

Il faut convenir que la religion du vrai Dieu renferme quantité de mystères profonds et incompréhensibles à l'esprit humain ; mais aussi tous ceux qui en ont entendu parler ont été extrêmement contents des preuves qu'on en apportait. Une seule chose les arrêtait, c'est p.488 que nos anciens sages et nos lettrés ne s'en étaient point expliqués dans leurs livres, et ne l'avaient point suivie ; aussi se sont-ils contentés de lire ces livres et de les admirer, sans se mettre en peine d'aller plus avant, et attendant toujours que quelques personnes d'un savoir éminent leur fissent comme toucher au doigt la vérité, afin de les déterminer à suivre cette religion ou la rejeter. Eh ! qui ne sait combien nous avons eu de grands hommes qui ont reconnu que cette religion est la véritable et la seule qui doive être embrassée ? Dans certain livre composé par notre docteur Lieou-yng, n'est-il pas prouvé comment ces grands hommes ont successivement mis au jour, avec beaucoup de clarté, leurs pensées sur cet article ? Dès le commencement que cette loi a été annoncée dans notre empire, le fameux ministre Siu-kouang-ki démontra la vérité de la doctrine qu'on prêchait.

> « Dans cet univers, dit-il, il y a une souveraine raison immuable, invariable ; tout ce bel ordre de choses que nous voyons découle d'elle comme de son principe ; c'est la première cause qui est au-dessus de tout, et cette première cause c'est le Dieu du ciel.

Ce peu de paroles est énergique et donne une idée claire de l'Être suprême, telle que personne avant lui n'en avait donné de pareille. Depuis, tous ceux qui ont écrit, et tous les lettrés ont puisé dans cette source, et se sont étudiés à l'envi à faire connaître la grandeur de Dieu

et la sublimité de ses œuvres ; tout ce qu'ils en disent est parfaitement conforme à la doctrine de nos anciens livres et à la tradition constante de nos sages. Que disent Lin-ngo-tse, Li-tche-tsao ? leurs écrits ne sont autre chose qu'un parfait énoncé de la loi chrétienne, et qu'un développement de son excellente morale. Yang-hong-yven et Ting-kiun s'accordent à publier que cette loi n'est point nouvelle, ni extraordinaire ; qu'elle a une entière ressemblance avec ce que Yao, Chun, Tcheou-kong, Kong-tze, nous ont enseigné ; Ouang-mo-tchong, Kia-tche, tiennent le même langage ; Tcheou-kong, Kong-tze, expliquent cette doctrine en expliquant la leur ; Tching-hoën-fou, Leang-tsai, disent que cette doctrine s'appuie à merveille de celle de nos anciens sages, qu'elle est le bonheur de tous les siècles et de tous les âges, sans en avoir aucun mal à redouter. Les savants d'Europe qui nous l'ont apportée, selon Lieou-tsing-choui, Yuen-tchang, doivent être regardés comme nos fidèles citoyens à qui nous avons des obligations essentielles ; selon Hiong-tan-che, Ming-yu, la loi chrétienne s'accorde entièrement avec les renseignements de Fo-hi, Ouen-ouang, Tcheou-kong, Kong-tze, et même elle renferme quelque chose de plus parfait. A entendre Lieu-lo Quan-ming, ils auraient été fâchés de n'avoir pas vécu de notre temps. Tchang-tze-houi, Ouai-ku, plaignent les gens qui s'amusaient à voir des conteurs de fables et à entendre débiter des maximes extravagantes qui ne sont bonnes qu'à énerver l'âme et à fomenter les passions :

> — Cela, disent-ils, est insupportable ; mais quelle satisfaction, au contraire, quelle douce joie du cœur, quel avantage pour les mœurs d'écouter et de fréquenter des hommes qui ne débitent que la vérité et une saine morale !

C'est le témoignage que rendent encore à la sainte foi Foug-ko-tu, Yug-kin, en assurant que chacun de ses articles porte l'empreinte du vrai, sans l'alliage de la moindre fausseté. Ouang-yao-ki-ping-yuen, en lisant nos livres qui font voir la différence des plantes et des animaux d'avec les hommes en qui réside une âme intelligente et immortelle, dit que :

> « c'est là précisément ce qu'enseigne Mong-tze dans son livre Ki-hi.

Tous nos lettrés, disent Tching-ming, Fong-y, qui ont écrit beaucoup sur le li, sur le ki, sur le vou-kie, le tai-kie (systèmes des philosophes), ressemblent à des personnes dont l'estomac est surchargé et incapable de digestion. Hoang-kin-fang dit que tous nos écrivains, en parlant du ciel, l'ont fait si haut et si éloigné de nous, que les yeux et les oreilles n'y peuvent atteindre ; au lieu que les lettrés européens nous en rapprochent, en le comparant à un vêtement extérieur avec sa doublure qui en est inséparable. Le dehors et le dedans se touchent de près : Ye-heang-kao dit qu'il faut commencer par bien examiner et sonder à fond la doctrine qu'on propose ; qu'ensuite, après en avoir reconnu la vérité, il s'agit d'en tirer son profit ; il ajoute, que si on voulait faire revivre les beaux enseignements des trois première dynasties, il ne croit pas qu'on en pût venir à bout sans le secours de la religion chrétienne. Le sentiment de Sun-hoa-yuen est, que cette religion si sainte est bien supérieure à tous les cultes anciens et nouveaux ; que les forces humaines n'y peuvent pas atteindre, et que son établissement p.489 marque bien son auteur. Enfin Chin-quang-yu s'exprime ainsi :

> « Tous les écrits publiés en faveur du christianisme sont si solides et si éloquents, qu'on ne trouve point de termes pour les louer ; leurs auteurs éclairés, et dont le nombre est très grand, après avoir étudié les dogmes de la religion, en ont fait voir la solidité, et ont pris plaisir à nous les développer. Les anciens et ceux qui les ont suivis ont tous parlé le même langage, de quelque nation qu'ils fussent ; leur éloignement n'a point empêché qu'ils ne fussent d'accord.

Que conclure de là ? que la religion chrétienne est très véritable, qu'elle est seule la véritable, qu'il faut par conséquent la suivre, s'étudier à la connaître toujours davantage, et s'efforcer à mettre en pratique ses saintes lois, pour obtenir un bonheur éternel.

@

NOTICE

des ouvrages composés ou traduits en chinois par les missionnaires jésuites

@

Parmi les missionnaires de Chine, successeurs et frères de saint François-Xavier, on en compte plusieurs dont les livres en faveur de la religion et des sciences ont beaucoup contribué à la propagation de la foi.

Tels sont entre autres le père Matthieu Ricci, Italien. Son ouvrage intitulé : *la vraie connaissance de la doctrine céleste* est regardé comme un chef-d'œuvre. Certains missionnaires d'un autre corps ont jugé qu'il n'avait été composé qu'avec une assistance spéciale de Dieu. Aussi a-t-il été l'instrument de bien des conversions. Il est auteur de plusieurs autres ouvrages moraux et scientifiques.

Les pères Lazare Catauro, Nicolas Longobardi, Didaque Pantoja, Alphonse Vaguoni, Emmanuel Diaz, Nicolas Trigault, Jules Aloni, Jean Térence, Adam Schall, Jacques Rho, Ignace Dacosta, Louis Buglio, François Brancati, Martin Martini, Philippe Couplet, François de Rougemont, Ferdinand Verbiest, André Lobelli, Émeric de Chavagnac François-Xavier d'Entrecolles, Joseph-Marie de Mailla, Dominique Parennin, et bien d'autres depuis plus de cent cinquante ans, n'ont cessé de mettre au jour différents livres d'instruction et de piété pour les néophytes, ou de traduire ceux des langues étrangères qui ont paru les plus propres à les affermir dans la foi et nourrir leur ferveur ; tout ce qui est du ressort des mathématiques et des sciences abstraites, dont cette nation fait une estime proportionnée à ses besoins, a été également développé dans des ouvrages séparés.

L'empereur régnant vient de faire publier une collection immense de tous les ouvrages estimés de la nation, et composés par des lettrés célèbres sur différentes matières, depuis l'incendie des livres classiques des anciens sages et philosophes ; le nombre en monte à six cent mille.

On a inséré dans cet amas prodigieux les trois livres de la religion chrétienne les mieux dissertés et les mieux écrits au jugement de tous les savants de la nation et des Européens eux-mêmes.

@

Lettre du père Contancin

au père Étienne Souciet

@

Sur le gouvernement de l'empereur Yong-tching.

A Canton, le 2 décembre 1725

Mon révérend Père,
La paix de Notre Seigneur.

Dans le triste état où vous savez que cette mission est réduite, vous ne vous attendez pas sans doute que je vous mande rien de bien consolant : c'est pourquoi, sans entrer dans le détail de nos souffrances, que vous ne pouvez ignorer, je ne vous entretiendrai que du nouvel empereur, qui, depuis trois ans, occupe le trône. Tout aliéné qu'il paraît être de la religion chrétienne, on ne peut s'empêcher de louer les qualités qui le rendent digne de l'empire, et qui, en si peu de temps, lui ont attiré le respect et l'amour de ses peuples. Quelques traits que je vais vous rapporter vous le feront suffisamment connaître.

Ce prince est infatigable dans le travail ; il pense nuit et jour à établir la forme d'un sage gouvernement, et à procurer le bonheur de ses sujets. On ne peut mieux lui faire sa cour que de lui proposer quelque dessein qui tende à l'utilité publique et au soulagement des peuples : il y entre avec plaisir, et l'exécute sans nul égard à la dépense.

Deux villes de la province de Nankin, Sou-tcheou et Song-kiang, gémissaient sous le poids du tribut qu'un exigeait d'elles chaque p.490 année. On représenta à l'empereur que ces villes étaient trop chargées, et qu'il était à propos de les soulager. Aussitôt il diminua de 1.500.000 livres le tribut annuel que Sou-tcheou doit payer, et de 750.000 livres celui de la ville de Song-kiang. Il accorda la même grâce à la ville de Nan-tchang, capitale de Kiang-si.

Une grande sécheresse désola, l'année dernière, la province du Tche-kiang. En plusieurs endroits la récolte fut très légère. L'empereur

fit distribuer cent quatre-vingt-seize mille boisseaux de riz. La centième partie d'un boisseau est pour un jour la nourriture ordinaire d'un homme.

Cette année, au contraire, les pluies ont été trop abondantes ; elles ont inondé la province de Pékin et les environs ; le prix des vivres est devenu excessif. Le premier soin de l'empereur a été de soulager les pauvres familles de soldats qui sont à la cour : il leur a fait distribuer 450.000 livres. Également attentif aux besoins du peuple, il a écrit de sa propre main, et du pinceau rouge, un avertissement dans lequel il parle ainsi aux grands de l'empire :

> « Cet été les pluies ont été extraordinaires : les provinces de Pékin, de Canton et de Ho-nan en ont été inondées. Je suis très sensible à l'affliction de mon peuple : je le porte dans mon cœur ; j'y pense jour et nuit. Comment pourrais-je goûter un sommeil tranquille, sachant que mon peuple souffre ? Ceux qui faisaient un petit commerce pour gagner leur vie se trouvent sans fonds ; d'autres, qui avaient une maison, l'ont vue renversée par les pluies, et n'ont plus où se retirer. Surtout à présent que l'automne approche, je fais réflexion que les grains ayant été ensevelis sous les eaux, il n'y aura point de moisson à recueillir : c'est ce qui renouvelle et augmente ma douleur. Il faut secourir au plus tôt tant de pauvres affligés. Vous, grands de l'empire, choisissez des officiers fidèles, attentifs, capables de seconder mes intentions, et qui préfèrent le bien public à leurs propres intérêts. Qu'ils parcourent ces trois provinces pour y porter les effets de ma compassion ; qu'ils pénètrent jusque dans les endroits les plus obscurs et les plus reculés, pour y découvrir le pauvre, afin qu'aucun de ces malheureux n'échappe à leurs recherches et à mes bienfaits. Je sais qu'il se commet des injustices dans ces sortes de distributions ; mais j'y veillerai ; veillez-y aussi. Je charge les tsong-tou et les vice-rois des provinces d'y donner tous leurs soins ; je punirai sévèrement

> les coupables : qu'on m'informe exactement. Regardez donc ces affligés comme vos enfants, ou comme vos petits-neveux ; soyez équitables et vigilants dans la distribution de mes bienfaits ; usez-en comme vous feriez si vous aviez à partager votre propre bien. Il suffit de vous dire que vous me ferez plaisir, et que votre conduite sera conforme à mes intentions. Qu'on respecte cet ordre.

Cette instruction impériale fut insérée dans la gazette publique et répandue dans l'empire, afin que les mandarins et le peuple même fussent informés des intentions de Sa Majesté. Ce qui rend la gazette de la Chine très utile pour le gouvernement, c'est qu'au lieu de la remplir, comme on fait en certaines contrées de l'Europe, d'inutilités, et souvent de médisances et de calomnies, on n'y met que ce qui a rapport à l'empereur : et comme le gouvernement chinois est parfaitement monarchique, et que toutes les affaires tant soit peu considérables de l'empire lui sont rapportées, cette gazette ne contient rien qui ne puisse beaucoup servir à diriger les mandarins dans l'exercice de leur charge, et à instruire les lettrés et le peuple.

On y lit, par exemple, le nom des mandarins qui ont été destitués de leurs emplois, et pour quelle raison : l'un, parce qu'il a été négligent à exiger le tribut impérial, ou qu'il l'a dissipé ; l'autre, parce qu'il est ou trop indulgent, ou trop sévère dans ses châtiments ; celui-ci, à cause de ses concussions ; celui-là, parce qu'il a peu de talent pour bien gouverner. Si quelqu'un des mandarins a été élevé à quelque charge considérable, ou s'il a été abaissé, ou bien si on l'a privé, pour quelque faute, de la pension annuelle qu'il devait recevoir de l'empereur, la gazette en fait aussitôt mention.

Elle parle aussi de toutes les affaires criminelles qui vont à punir de mort le coupable. Il est à observer qu'à la réserve de certains cas extraordinaires, qui sont marqués dans le corps des lois chinoises, nul mandarin, nul tribunal supérieur ne peut prononcer définitivement un arrêt de mort. Tous les jugements de crimes dignes de mort doivent être examinés, décidés et souscrits par l'empereur. Les mandarins

envoient en cour l'instruction du procès et leur décision, marquant l'article de p.491 la loi qui les a déterminés à prononcer de la sorte : par exemple, un tel est coupable de tel crime ; la loi porte qu'on étranglera ceux qui en seront convaincus : ainsi, je condamne un tel à être étranglé. Ces informations étant arrivées à la cour, le tribunal supérieur des affaires criminelles examine le fait, les circonstances et la décision. Si le fait n'est pas clairement exposé, ou que le tribunal ait besoin de nouvelles informations, il présente à l'empereur un mémorial qui contient l'exposé du crime et la décision du mandarin inférieur, et il ajoute :

> « Pour juger sainement, il paraît qu'il faut être encore instruit de telle circonstance ; ainsi nous opinons à renvoyer l'affaire à tel mandarin, afin qu'il nous donne les éclaircissements que nous souhaitons.

L'empereur ordonne ce qui lui plaît, mais sa clémence le porte toujours à renvoyer l'affaire ; afin que, quand il s'agit de la vie d'un homme, on ne décide point légèrement et sans avoir les preuves les plus convaincantes. Lorsque le tribunal supérieur a reçu les informations qu'il demandait, il présente de nouveau sa délibération à l'empereur. Alors l'empereur souscrit à la délibération du tribunal, ou bien il diminue la rigueur du châtiment ; quelquefois même il renvoie le mémorial en écrivant ces paroles de sa main :

> « Que le tribunal délibère encore sur cette affaire, et me fasse son rapport.

Vous seriez surpris, mon révérend Père, si vous étiez témoin de l'attention scrupuleuse qu'on apporte, à la Chine, quand il s'agit de condamner un homme à la mort. Tout cela est marqué dans la gazette.

On y voit encore le nom des officiers qui remplacent les mandarins cassés de leurs emplois, leur nom, leur pays, les accusations portées contre les mandarins, et la réponse de l'empereur ; les calamités arrivées dans telle ou telle province, et les secours donnés par les mandarins du lieu, ou par l'ordre de l'empereur ; l'extrait des dépenses

faites pour la subsistance des soldats, pour les besoins du peuple, pour les ouvrages publics, et pour les bienfaits du prince ; les remontrances que les grands de l'empire ou les tribunaux supérieurs prennent la liberté de faire à Sa Majesté sur sa propre conduite ou sur ses décisions. On y marque le jour que l'empereur a labouré la terre, afin de réveiller dans l'esprit des peuples l'amour du travail et l'application à la culture des campagnes ; le jour qu'il doit assembler à Pékin tous les grands de la cour et tous les mandarins des tribunaux, pour leur faire l'instruction dont le sujet est toujours tiré des livres canoniques : car, disent les Chinois, il est empereur pour gouverner, pontife pour sacrifier, et maître pour enseigner. On y apprend les lois ou les coutumes nouvelles qu'on établit. On y lit les louanges que l'empereur a données à un mandarin, ou les réprimandes qu'il lui a faites, par exemple :

> « tel mandarin n'est pas d'une réputation saine ; s'il ne se corrige, je le punirai.

Enfin, comme je l'ai déjà dit, la gazette chinoise se fait de telle sorte, qu'elle est très utile pour apprendre aux mandarins la manière de bien gouverner les peuples. Aussi la lisent-ils exactement ; la plupart même mettent par écrit des observations sur les choses qui peuvent diriger leur conduite. Pardonnez-moi, mon révérend Père, cette digression sur la gazette chinoise ; j'ai cru qu'elle ne vous serait pas désagréable. Je reviens à l'empereur.

Ayant été informé par un vice-roi de province que la sécheresse menaçait son gouvernement d'une stérilité générale, il s'enferma dans son palais ; il jeûna, il pria, jusqu'à ce qu'il eût appris que la pluie y était tombée en abondance ; après quoi il porta un édit où, témoignant combien il était touché des misères de son peuple, il ordonna à tous les grands mandarins de l'informer avec soin des calamités dont les peuples de leur district seraient affligés ; puis il conclut par ces paroles :

— Il y a entre le Tien [1] et l'homme une correspondance de fautes et de punitions, de prières et de bienfaits ; remplissez vos devoirs, évitez les fautes, car c'est à cause de nos péchés que le Tien nous punit. Quand le Tien envoie quelque calamité, soyons attentifs sur nous-mêmes, mortifions-nous, corrigeons-nous prions : c'est en priant et en nous corrigeant que nous fléchissons le Tien. Si je porte cet ordre, ce n'est pas que je me croie capable de toucher le Tien, mais c'est pour vous mieux persuader qu'il y a, comme je viens de le dire, entre le Tien et l'homme, une correspondance de fautes et de punitions, de prières et de bienfaits.

Cette année le fleuve Hoang-ho a inondé les p.492 campagnes et causé de grands ravages : les mandarins supérieurs ne manquèrent pas, selon la coutume, d'attribuer la cause de ce malheur à la négligence des mandarins subalternes, et de les déférer à l'empereur.

— Ne jetez point cette faute sur les mandarins, répondit l'empereur : c'est moi qui suis coupable. Ces calamités affligent mon peuple, parce que je manque des vertus que je devrais avoir. Pensons seulement à nous corriger de nos défauts, et à remédier à l'inondation. A l'égard des mandarins que vous accusez, je leur pardonne et je n'accuse que moi de mon peu de vertu.

Sur la fin de la sixième lune, qui répondait cette année au mois de juillet, les chaleurs ont été excessives à Pékin. L'empereur fit alors attention à tant de malheureux détenus dans les prisons, ou condamnés à porter la cangue dans les carrefours. Sur quoi il fit venir les quatre mandarins du premier ordre, auxquels il ordonna ce qui suit :

« Les chaleurs sont insupportables : ceux qui sont renfermés dans les prisons, ou qui portent la cangue [2], doivent

[1] Le ciel.
[2] La cangue est composée de deux assez grands morceaux de bois échancrés, pour y

> beaucoup souffrir ; il faut les soulager ; je ne parle pas de ceux qui sont dans les cachots, et qu'on a condamnés à être punis de mort dans l'automne ; ils ne méritent point de grâce, et il ne convient point de les élargir je parle de ceux qui sont détenus pour dettes, ou pour des différends qui demandent une longue discussion. Demain joignez-vous à tel président, et, de concert avec lui, voyez ce qui peut se faire pour adoucir la peine de ces malheureux.

Le lendemain l'ordre de l'empereur fut exécuté : on donna la liberté aux criminels qui trouvèrent une caution sur laquelle on pût s'assurer qu'ils seraient représentés à la fin des chaleurs. On fit la même grâce, à la même condition, à ceux qui portaient la cangue. A l'égard de ceux qui ne purent trouver de caution, on les délivra de leurs fers et on les laissa libres dans toute l'étendue de la prison, qui est fort spacieuse. Les mandarins furent approuvés de l'empereur ; et ce trait fit connaître au peuple que l'attention et la clémence de ce prince s'étendaient généralement à tous ses sujets, et qu'il n'y en avait point de si misérable pour qui il n'eut une tendresse de père.

Depuis le peu de temps qu'il est sur le trône, il a fait plusieurs autres règlements qui prouvent sa vigilance et son application à bien gouverner ses peuples. Je me contenterai de vous en rapporter quelques-uns.

Pour exciter les laboureurs au travail et leur inspirer l'amour d'une vie régulière, il a ordonné aux gouverneurs de toutes les villes de l'informer, chaque année, de celui qui, parmi ceux de cette profession, se sera le plus distingué dans leur district par son application à la culture des terres, par l'intégrité de sa réputation, par le soin d'entretenir l'union dans sa famille et la paix avec ses voisins ; enfin, par son économie et son éloignement de toute dépense inutile. Sur le

---

insérer le cou du coupable. Ce fardeau est posé sur ses épaules et est plus ou moins pesant, selon que la faute est plus ou moins grève. Il y a des cangues qui pèsent jusqu'à deux cents livres ; les ordinaires pèsent cinquante à soixante livres ; elles sont souvent de trois pieds en carré, et d'un bois épais de cinq à six pouces.

rapport qui lui sera fait par le gouverneur, Sa Majesté élèvera ce sage et actif laboureur au degré de mandarin du huitième ordre, et lui enverra des patentes de mandarin honoraire. Cette distinction lui donnera droit de porter l'habit de mandarin, de visiter le gouverneur de la ville, de s'asseoir en sa présence et de prendre du thé avec lui. Il sera respecté le reste de ses jours, et après sa mort on lui fera des obsèques convenables à son degré, et son titre d'honneur sera écrit dans la salle des ancêtres. Quelle joie pour ce vénérable vieillard et pour toute sa famille ! Outre l'émulation qu'une pareille récompense excitera parmi les laboureurs, l'empereur donne encore un nouveau lustre à une profession si nécessaire à l'État, et qui de tout temps a été estimée dans l'empire.

Il a fait un autre règlement pour engager les femmes veuves à garder la continence, et les femmes mariées à demeurer fidèles à leurs maris.

> « La beauté du gouvernement, dit l'empereur, dépend surtout de la régularité des femmes ; elles doivent s'appliquer à remplir leurs devoirs, et à vivre dans la retenue qui convient à leur sexe. Lorsqu'une femme encore jeune a perdu son mari, si elle demeure dans son état de veuve sans passer à un second mariage, et qu'elle vive au moins vingt ans dans la continence avant sa mort ; ou si une autre, pressée, forcée même, a résisté jusqu'à donner sa vie plutôt que de commettre le crime j'ordonne à ceux de sa famille, de quelque p.493 condition qu'ils soient, d'en informer le mandarin du lieu, qui vérifiera le fait et m'en instruira, afin que, suivant mes ordres, on tire du trésor impérial l'argent nécessaire pour ériger dans sa patrie un arc de triomphe en son honneur, sur lequel on gravera son éloge.

Il y a deux mois que, pour mieux entretenir et augmenter, s'il était possible, la piété des enfants envers leurs parents, car c'est un point capital dans l'empire, il donna ordre à tous les vice-rois des provinces de s'informer exactement quels sont les bacheliers de leur

gouvernement qui ont le plus excellé dans l'observation d'un devoir si essentiel, et d'envoyer leurs noms à la cour, afin que pour cette seule raison Sa Majesté leur accorde le degré de kien-seng, qui est plus élevé que celui de bachelier, et avec lequel ils peuvent devenir mandarins, celui de simple bachelier ne suffisant pas pour être élevé aux charges. Il ne leur accorde pas le degré de licencié, de peur d'avilir ou de dégrader les belles-lettres ; cet honneur ne se donnant qu'au mérite reconnu par les épreuves des examens publics.

Par un autre règlement qu'a fait l'empereur, il semble vouloir porter cette piété filiale au plus haut point où elle puisse monter. Comme les mandarins selon le degré où ils ont été élevés, ont un titre particulier qui les distingue, et sous lequel ils doivent être honorés après leur mort, l'empereur permet aux enfants mandarins de renoncer à ce titre et de le transporter à leur père, et par conséquent à la mère qui participe au titre honorable de son mari.

> « C'est, dit l'empereur renoncer à soi-même en faveur de son père et de sa mère ; c'est se priver d'un honneur qui subsisterait même après la mort, afin qu'il soit rendu au père. Rien n'est plus juste, parce qu'enfin le fils est bien moins redevable à lui-même de son mérite qu'à ceux dont il a reçu la vie et l'éducation.

Ce sentiment des Chinois paraîtra singulier, mais il n'en est que plus digne d'éloge.

Dans le dessein qu'a l'empereur de bien connaître tous les mandarins de l'empire, il a fait aussi il leur sujet de nouveaux règlements. 1° Il a ordonné à tous les grands mandarins d'examiner soigneusement quels sont les officiers de leur district qui ont le plus de talents pour bien gouverner les peuples, et d'envoyer leurs noms a la cour. 2° Il a ordonné qu'on lui envoyât pareillement les noms des mandarins inférieurs qui sont capables d'exercer les charges du premier ordre, afin que, sans passer par les degrés ordinaires, ils puissent être élevés tout à coup aux emplois les plus considérables. 3° On a coutume tous les trois ans de faire l'examen de tous les mandarins de l'empire,

sans en excepter un seul. Le vice-roi de chaque province en délibère avec les quatre officiers généraux qui résident à la capitale, et renvoie à la cour ses notes sur chaque mandarin. Il marque, par exemple, que tel mandarin, de tel degré, de telle ville, est trop sévère, qu'il est avide d'argent, et qu'il vexe le peuple ou bien qu'il est trop âgé, qu'il a peu d'application aux fonctions de sa charge, ou bien qu'il est brusque, sujet à se mettre en colère, et peu aimé du peuple. Suivant ces notes adressées au premier tribunal de Pékin, la cour casse, abaisse et punit un grand nombre de mandarins. Au contraire, ceux qui n'ont point de notes mauvaises, ou qui sont loués comme gens extraordinaires et au-dessus du commun, tcho-y, on les élève aussitôt à de plus grands mandarinats. Il semble que ces connaissances devaient suffire ; le nouvel empereur veut quelque chose de plus. Il ordonne aux mandarins supérieurs de chaque province de distinguer en trois classes tous les mandarins de leur district. La première doit être de ceux qui ont des manières polies et engageantes, qui ne cherchent point à s'enrichir, qui sont habiles dans les lettres, qui possèdent les coutumes et les lois de l'empire, qui sont peu avancés en âge, et qui ont de la force et de la santé. La seconde doit contenir ceux qui ont les mêmes talents, mais qui sont d'une santé faible ou d'un âge avancé. Enfin la troisième doit être de ceux qui ont un corps sain et robuste, mais dont les talents sont médiocres.

> « Cette liste me fera mieux connaître, dit l'empereur, les mandarins, lesquels, dans l'examen général qui se fait tous les trois ans, mériteront des éloges ou des réprimandes. La gloire qui en reviendra aux uns et la honte dont les autres seront couverts les piquera d'une louable émulation. J'examinerai moi-même cette liste, ajoute l'empereur ; ainsi, j'ordonne aux mandarins, sous peine d'être sévèrement punis, d'agir avec une extrême équité, sans partialité, et sans acception de personnes.

p.494 J'ai parlé plus haut de la grâce que l'empereur a faite aux villes de Sou-tcheou et de Song-kiang, en leur remettant pour toujours une

partie du tribut annuel qu'elles doivent payer. Cette bonté du prince causa une grande joie parmi le peuple. Le tsong-tou [1] crut faire sa cour à l'empereur en lui apprenant quelle avait été la joie des peuples : il lui envoya un mémorial où, après avoir fait l'éloge de Sa Majesté, il disait entre autres choses que le peuple, pour marquer sa reconnaissance, faisait réciter des prières dans les temples des idoles pour la conservation d'une vie si précieuse à l'État ; qu'on y représentait des comédies et que, pour perpétuer le souvenir d'un bienfait si signalé, on allait élever un édifice public, et y placer un monument de pierre, où l'on gravera une inscription propre à éterniser la mémoire de ce bienfait. L'empereur écrivit de sa propre main au tsong-tou la réponse suivante :

> « Ce que vous me mandez est tout à fait contraire à mes intentions. Quand j'ai accordé cette grâce, je n'ai eu d'autre vue que de procurer le bonheur de mon peuple, et non pas de m'attirer un vain honneur. Ces comédies et ces prières sont superflues, et ne peuvent m'être d'aucune utilité. Après que j'ai envoyé des instructions dans tout l'empire pour exhorter les peuples à l'économie et à la frugalité, comment osez-vous permettre ces folles dépenses ? Défendez-les au plus tôt. Il est même à craindre que les officiers subalternes, sous prétexte d'avoir de quoi fournir à ces divertissements, ne tirent des contributions, et ne s'engraissent de la substance du pauvre peuple. Veillez-y. Pour ce qui est de l'édifice et du monument de pierre, je défends aussi qu'on les élève, car, encore une fois, quand j'accorde des grâces, je ne prétends pas me faire une vaine réputation. Tout ce que je souhaite, c'est que, parmi ce grand peuple, il n'y ait personne qui n'observe les coutumes, qui ne remplisse ses devoirs, et qui ne vive tranquille. Voilà ce qui peut me faire plaisir. C'est pourquoi, aussitôt que vous aurez reçu cet ordre, défendez ces prières et ces comédies, empêchez qu'on n'élève l'édifice et le monument de pierre, et donnez vous-même par un écrit

[1] Mandarin au-dessus du vice-roi, qui a la surintendance de deux provinces.

> une instruction publique, qui soit affichée aux carrefours, par laquelle vous exhortiez le peuple à observer les coutumes, à remplir ses obligations, et à vivre dans une parfaite union. Alors je m'estimerai heureux.

L'attention de ce prince s'étend jusqu'aux criminels. Voici ce qu'il a ordonné par rapport à ces malheureux :

> « Deux choses, dit l'empereur, doivent me rendre très attentif quand il s'agit de condamner quelqu'un à la mort. Premièrement, l'estime que nous devons faire de la vie de l'homme. Secondement, la tendresse et la compassion que je dois avoir pour mon peuple. Ainsi, que dans la suite on ne punisse personne du supplice de mort, que son procès ne m'ait été présenté trois fois.

Lorsque le crime est fort énorme, l'empereur, en souscrivant à la mort du criminel, ajoute :

> « Aussitôt qu'on aura reçu cet ordre, qu'on l'exécute sans aucun délai.

Pour ce qui est des crimes dignes de mort qui n'ont rien d'extraordinaire, l'empereur écrit au bas de la sentence :

> « Qu'on retienne le criminel en prison, et qu'on l'exécute au temps de l'automne.

Il y a un jour fixé dans l'automne pour exécuter tous les criminels. Voici la conduite que le souverain tribunal des crimes a tenue cette année.

Quelque temps avant le jour déterminé, il a fait transcrire dans un livre toutes les informations qui, pendant le cours de l'année, lui ont été envoyées des justices subalternes : on y a joint le jugement qu'a porté cette justice, et celui du tribunal de la cour. Ce tribunal s'est ensuite assemblé et a lu, revu, corrigé, ajouté, retranché ce qu'il a jugé à propos. Après quoi il en a fait tirer deux copies au net : l'une qu'il a présentée à l'empereur, afin que ce prince puisse la lire et l'examiner en particulier ; l'autre qu'il a gardée pour la lire en présence de tous les principaux officiers des tribunaux souverains, et la réformer selon leurs

avis. Ainsi, comme vous voyez, on accorde à l'homme le plus vil et le plus misérable ce qu'on n'accorde en Europe, comme un grand privilège, qu'aux personnes les plus distinguées, je veux dire le droit de n'être jugé et condamné que par toutes les chambres du parlement assemblées en corps.

On fait encore plus à la Chine : cette seconde copie ayant été ainsi examinée et corrigée, on la présente à l'empereur, puis l'on en tire quatre-vingt-dix-huit copies en langue tartare, p.495 et quatre-vingt-dix-sept en langue chinoise. Toutes ces copies se remettent entre les mains de Sa Majesté, qui les donne encore à examiner aux plus habiles officiers, soit tartares, soit chinois, qui se trouvent à Pékin. Cette attention de l'empereur, lorsqu'il s'agit d'ôter la vie à un homme, est une autre preuve de sa tendresse pour ses sujets.

Enfin, ce nouveau monarque a si fort à cœur le bien de l'empire, qu'il a donné un avertissement écrit du pinceau rouge, par lequel il exhorte tous les mandarins qui, selon leur dignité, ont droit de présenter des mémoriaux, de bien réfléchir sur ce qui peut contribuer au bon gouvernement, et de lui communiquer leurs lumières par écrit. Il ajoute qu'au cas que leurs réflexions doivent être secrètes, ils peuvent envoyer ou présenter leur mémorial cacheté, et il promet qu'alors il ne le rendra point public, ou bien qu'il effacera le nom de l'auteur.

Vous voyez par tous ces traits, mon révérend Père, quelle est l'application de ce prince. Sa continuelle étude est d'apprendre à bien gouverner ses peuples et à procurer leur bonheur. Dieu veuille lui inspirer des sentiments plus favorables à notre sainte religion afin que les pasteurs, arrachés par ses ordres à leur cher troupeau, puissent quelque jour y être réunis ! C'est une grâce que je vous prie de demander dans vos saints sacrifices, en l'union desquels je suis avec respect.

@

Lettre du père d'Entrecolles

au père Du Halde

@

Ferveur des chrétiens réduits à un petit nombre.

A Pékin, ce 26 juillet 1726

Mon révérend Père,
La paix de Notre Seigneur.

Dans le déplorable état où se trouve la chrétienté de la Chine, nous avons encore cette légère consolation que les missionnaires sont soufferts à Pékin, où, nonobstant le peu de liberté qu'ils ont d'exercer les fonctions de leur ministère, leur présence ne laisse pas d'être très utile au troupeau que Jésus-Christ leur a confié. Vous en jugerez par le détail que je vais vous faire de plusieurs particularités édifiantes qui m'ont véritablement touché, et qui feront sans doute la même impression sur votre cœur.

Je ne vous entretiendrai point des exemples héroïques de force et de vertu que donne depuis plusieurs années une nombreuse famille de princes du sang impérial ; je laisse au père Parennin le soin de vous en informer, comme il l'a déjà fait par plusieurs de ses lettres ; je me bornerai à ce que j'ai vu de plus singulier, parmi les chrétiens qui sont sous ma conduite.

Il n'y a point d'année qu'on ne vous fasse part du grand nombre d'enfants ou exposés, ou moribonds, qui ont été régénérés dans les eaux du baptême. Nous en comptons pendant celle-ci plus de six cents ; on en compte beaucoup plus dans chacune des deux Églises portugaises, parce que leur district est d'une bien plus grande étendue que le nôtre. N'y eût-il que ce seul bien à faire, ne serions-nous pas bien dédommagés de tout ce que nous éprouvons de peines et de contradictions ? Je visite de temps en temps les tombeaux de nos chrétiens, surtout le quartier destiné à la sépulture des enfants morts avant l'âge de raison et là, me représentant cette multitude innombrable d'âmes innocentes qui sont à la suite de l'Agneau,

j'implore leur secours et je les prie d'intercéder auprès du Seigneur pour le salut de leurs proches et de leurs compatriotes, qui court de si grands risques dans ces jours de tribulation. Je regarde tous ces petits prédestinés comme des troupes de réserve, toujours prêtes à fortifier du haut du ciel ceux de leurs frères dont la constance a de si rudes assauts à soutenir pour s'affermir dans la foi.

C'est principalement dans cette vue que j'exhorte sans cesse nos néophytes à baptiser les jeunes enfants qui se trouvent dans le danger évident d'une mort prochaine. Outre les catéchistes entretenus par les aumônes qui nous viennent d'Europe pour une œuvre si sainte, je consacre volontiers une partie de l'argent qui m'est destiné à aider les chrétiens dont je connais le zèle, afin qu'ils ne plaignent point le temps qu'ils emploient à une fonction si charitable. A l'égard des autres qui n'ont pas besoin d'un pareil secours, je leur fais sentir l'obligation où ils sont d'épier les occasions qui se présentent d'assurer par le p.496 baptême le salut de ces enfants moribonds. Je vois chaque jour que mes exhortations ne sont pas vaines. Un de ceux-ci vint me trouver, il y a quelques jours, pénétré de la plus vive douleur : il avait découvert que l'enfant d'un de ses voisins, qui est infidèle, ne pouvait échapper à la violence de son mal, et il comptait le baptiser secrètement le lendemain matin. Ayant appris qu'il était mort pendant la nuit, il parut inconsolable ; et déposant dans mon sein le vif repentir qu'il avait de ne s'être pas pressé davantage, il se reprochait cette prétendue négligence, comme une des fautes les plus grièves qu'il eût pu commettre.

Une chrétienne, que sa condition rend sujette à des corvées journalières dans la maison d'un régulo, où il y a quantité d'esclaves, a conféré, cette année, le baptême à treize enfants moribonds : un de ses artifices est de porter toujours sur elle du coton bien imbibé d'eau, et de répandre furtivement quelques gouttes de cette eau salutaire sur la tête des enfants qui sont près d'expirer. Le plaisir qu'elle ressent en me comptant le nombre de ses pieuses conquêtes égale celui que j'ai de l'entendre.

Il ne se passe aucun mois qu'un médecin habile à traiter les maladies des enfants ne m'apporte la liste de ceux auxquels il a ouvert la porte du ciel par le baptême. C'est ce qui m'a donné l'idée d'enseigner à nos chrétiens, hommes et femmes, des remèdes aisés pour la petite vérole, afin qu'ayant par ce moyen un libre accès dans les maisons des infidèles, ils puissent procurer le même bonheur aux enfants dont la vie est désespérée.

Comme je suis persuadé que rien n'est impossible à une foi vive, je suis porté à croire qu'il y a quelque chose d'extraordinaire et de surhumain dans ce qui est arrivé à un de nos catéchistes plein de religion et de piété.

> « J'entrai, il y a quelque temps, me disait-il, chez un chrétien de ma connaissance, je trouvai toute la famille éplorée de la perte qu'elle venait de faire d'un enfant qui lui était cher ; mais ce qui l'affligeait le plus, c'est que cet enfant était mort sans recevoir le baptême. Après quelques mots de consolation, j'exhortai ces bonnes gens à se mettre avec moi en prières. A peine avions-nous élevé les mains vers le ciel, qu'on s'aperçut que l'enfant respirait ; je me lève à l'instant, je le baptise, et il est maintenant plein de vie. Après l'avoir écouté attentivement :
>
> — Il se peut faire, lui dis-je, et il est même vraisemblable, que cet enfant ne fût pas mort.
>
> — On m'assura qu'il était mort, me répondit-il, et je le crus aisément ; car ayant tâté moi-même son corps, je le trouvai tout froid.

L'humble naïveté du catéchiste est toute la preuve que j'aie de la vérité du fait.

Je vous ai parlé autrefois d'un temple d'idoles où l'on apporte de divers endroits les enfants exposés, pour les transporter ensuite à l'hôpital, ou, s'ils viennent à mourir, dans le lieu destiné à leur sépulture. Un chrétien du voisinage, que nous entretenons exprès, a

changé ce temple consacré au démon en une piscine vivifiante pour ces enfants abandonnés. Il a fallu pour cela gagner le bonze, chef de la pagode, et on y a réussi en achetant la liberté d'y entrer par une somme d'argent qu'on lui donne tous les mois. Mais il semble que le démon, jaloux du salut de tant de petits innocents, ait voulu nous fermer à jamais l'entrée de ce lieu. Le bonze a été exclu avec affront de son poste, et, comme nous sommes dans un temps où règne la défiance, nous craignîmes pendant quelques jours que le contre-coup de sa disgrâce ne tombât sur le zélé néophyte, et ensuite sur la religion et sur ceux qui la prêchent. Nos craintes se sont dissipées, et la bonne œuvre continue, moyennant une somme plus forte que l'on donne chaque mois aux nouveaux maîtres de cette pagode.

Un nouveau chrétien, dont j'admire l'innocence et la ferveur, me fournit un trait de zèle que je dois placer ici ; mais pour en être aussi frappé que je le suis, il faudrait être bien au fait des usages de la Chine. Ce néophyte, aussitôt après son baptême, ne songea plus qu'à travailler à la conversion de sa mère et de sa femme ; il trouvait dans celle-ci assez de docilité, mais il n'en était pas de même de sa mère ; son obstination dans l'infidélité était si grande, que le moindre entretien sur la loi de Dieu la transportait de fureur. En vain le néophyte lui eût-il demandé son agrément pour faire baptiser son fils ; elle avait déclaré plusieurs fois, et dans les termes les plus durs, qu'elle ne le souffrirait jamais : d'ailleurs, il ne lui était pas possible d'introduire un catéchiste dans sa maison à l'insu de sa mère. Je lui conseillai, dans l'embarras où il se trouvait, de baptiser lui-même son fils ; mais c'est à quoi il avait peine à se résoudre. Enfin, dans un $_{p.497}$ jour de réjouissance publique, il obtint la permission de prendre son fils entre ses bras pour le récréer hors de la maison : aussitôt il vole vers l'église, et me l'apporte comme en triomphe. Il ne cessa de pleurer de joie durant toute la cérémonie du baptême que je lui conférai. La foi du néophyte et l'innocence de cet enfant nouvellement baptisé obtiendront de Dieu, à ce que j'espère, des grâces de conversion pour le reste de sa famille.

Ce trait de zèle me rappelle le souvenir d'un autre qui est assez

récent. Un vieux soldat plein de foi prit tout à coup la résolution de faire un tour dans son pays, pour tâcher de gagner à Jésus-Christ quelques-uns de ses compatriotes, ou du moins pour réparer les scandales qu'il avait donnés autrefois. En y arrivant, il apprit que la maison d'un de ses concitoyens était infestée des démons ; que ces malins esprits brisaient les meubles, et que souvent ils lançaient des pierres contre ceux qui se présentaient à l'endroit où se faisait le vacarme. On avait eu recours aux taossée (ce sont des prêtres d'idoles qui prétendent avoir de l'empire sur les démons). Les efforts qu'ils firent pour conjurer le malin esprit furent inutiles mais leurs peines n'en furent pas moins bien récompensées, c'est tout ce qu'ils souhaitaient.

Le bon soldat crut que Dieu lui offrait une occasion de manifester sa gloire. Il appelle le chef de cette maison affligée, il l'entretient des vérités de la religion, il lui fait sentir que cette tyrannie des démons sur les corps n'est qu'une faible image de celle qu'ils exercent sur les âmes des idolâtres, et il lui promet que, s'il embrasse le christianisme, le caractère qui lui sera imprimé par le baptême écartera pour toujours ces funestes ennemis de son repos.

Celui-ci, touché des paroles du soldat, eut toute l'ardeur imaginable pour se faire instruire, et demanda avec empressement le baptême pour lui et pour toute sa famille. Le soldat se contenta pour lors de baptiser le plus jeune des enfants, puis, adressant la parole au chef de la maison :

> — Votre fils, lui dit-il, est maintenant enfant de Dieu ; cette qualité le rend redoutable à toutes les puissances infernales : si elles s'avisent de vous inquiéter encore, ce que j'ai peine à croire, prenez cet enfant et conduisez-le hardiment et sans crainte dans le lieu où elles renouvelleront leurs insultes.

Dès ce moment, le démon n'eut plus de pouvoir dans cette maison désolée, et tout y devint tranquille. A quelques jours de là toute cette famille reçut le baptême, et le soldat chrétien, s'en retournant à son poste, passa par Pékin pour m'informer du succès dont Dieu avait béni sa mission.

Quelque temps s'étant écoulé, le soldat alla revoir cette famille, qu'il regardait comme sa conquête, à dessein de la fortifier de plus en plus dans la foi ; mais il fut bien surpris de la trouver replongée dans sa première affliction : le chef de la maison n'ayant pu résister aux instances de ses voisins infidèles qui le pressaient de contribuer à certaines fêtes superstitieuses, paya sa cote-part, sans pourtant renoncer à la foi. Au même instant le fort armé rentra en possession de sa première demeure, et y porta la désolation comme il avait fait auparavant.

> « On voit des faux zélés, dit saint Jérôme, qui, loin des épreuves, et dans une vie douce et tranquille, se promettent tout de leur fermeté dans la foi, mais qui en même temps sont inexorables s'ils apprennent qu'au milieu de la gentilité de faibles néophytes aient chancelé dans des sentiers très difficiles, et qui n'ont plus pour eux que des reproches amers et de dures invectives.

Notre zélé soldat tint une conduite bien différente : il fit sentir à son compatriote toute l'énormité de sa faute ; mais il le fit avec une douceur propre à le ramener au devoir, et non pas avec cette dureté qui conduit très souvent au désespoir : il l'assura que s'il avait un vif repentir de sa lâcheté et que s'il promettait de ne plus contribuer à ces sortes de superstitions, la bonté infinie de Dieu le délivrerait une seconde fois des insultes du démon. Prévoyant ensuite les persécutions que ce nouveau fidèle aurait à souffrir de la part des idolâtres :

> — Ils sont la plupart vos amis, lui dit-il, exposez-leur ingénument le triste état où le démon avait réduit votre famille, représentez-leur que vous n'avez pu chasser de votre maison ce cruel persécuteur qu'en embrassant la loi chrétienne, et que tous les autres moyens dont vous vous étiez servi n'avaient fait qu'irriter sa fureur ; faites-leur comprendre qu'il n'y a que le Dieu qu'adorent les chrétiens qui puisse enchaîner le malin esprit et l'empêcher de nuire, et que votre malheureuse complaisance à contribuer au culte

> des idoles lui a rendu le pouvoir de p.498 vous tourmenter, qu'il avait perdu par votre attachement à la loi chrétienne : ce discours les attendrira sans doute, et peut-être feront-ils attention à l'empire que leur infidélité donne au démon sur eux-mêmes ; mais, quoi qu'il vous en doive coûter, songez qu'il faut sauver votre âme et qu'on ne peut être disciple de Jésus-Christ lorsqu'on coopère au moindre acte de superstition.

On ne peut pas dire encore ce qui arriva dans la suite : sous le règne du feu empereur Cang-hi, notre protecteur déclaré, les infidèles n'auraient jamais osé forcer les chrétiens à ces criminelles contributions ; ce temps heureux n'est plus, il a expiré avec ce monarque, et les justes plaintes qu'on pourrait faire ne serviraient qu'à allumer davantage la persécution présente.

Je ne dois pas omettre les nouvelles marques de zèle que d'autres soldats tartares ou tartarisés ont données pour leur propre salut et pour celui du prochain. Ils font partie d'un corps de cinq mille hommes de troupes qu'on envoie avec leurs familles pour former des colonies sur les frontières dans la province de Chen-si. Pendant leur séjour à Pékin ils ont approché plusieurs fois des sacrements, les hommes dans notre église, et les femmes dans des maisons particulières, tantôt en un quartier et tantôt dans un autre. C'était un spectacle bien touchant pour moi de voir, et avec quelle importunité ils me demandaient des reliquaires, des médailles, des images et des chapelets ; et quel était leur empressement à se fournir d'eau bénite, qu'ils emportaient dans des vases bien fermés : ils étaient charmés d'apprendre le secret que je leur enseignais de la perpétuer. Généralement parlant, nos néophytes ont une grande confiance dans l'eau bénite : cette dévotion si autorisée s'entretient parmi eux par les guérisons souvent miraculeuses qu'elle produit, et dont Dieu récompense la simplicité de leur foi.

Il y avait dans ce détachement de troupes un Mantcheou, dont l'emploi est d'être canonnier. Tout pauvre qu'il était, il avait amassé de ses épargnes un tael d'argent, et il l'avait employé à faire peindre à

l'huile une image du Sauveur : il me l'apporta décemment enveloppée dans de la soie afin de la bénir.

Comme je savais qu'il y a un grand nombre de mahométans très riches dans le lieu qu'on a fixé pour la demeure de ces troupes, je crus devoir précautionner nos néophytes contre les sollicitations que je craignais de la part de ces sectaires, qui se disent les vrais adorateurs de Dieu : quoique pourtant ils ne songent guère à parler de leur fausse religion, ils savent l'étendre par d'autres voies que par celle de la persuasion :

> — Que nous dites-vous là, mon Père ! me répondirent-ils ; après avoir quitté la religion de nos pères pour embrasser le christianisme, serions-nous capables d'y renoncer pour suivre une secte infâme ?

Ils se servaient de ce terme parce qu'en effet le mahométisme est fort décrié à la Chine. Ils me pressèrent ensuite de leur donner des crucifix de cuivre : j'en fis la distribution ; ils les reçurent à genoux et les baisaient amoureusement. Leur tendre dévotion envers Jésus-Christ attaché à la croix pour le salut des hommes était une preuve bien sensible de leur éloignement du mahométisme.

Ce fut alors qu'une chrétienne mantcheou me parla en des termes qui m'attendrirent jusqu'aux larmes :

> — Ah ! mon Père, s'écria-t-elle, en quel malheureux climat nous envoie-t-on ? L'éloignement où nous serons de nos pasteurs va nous priver de tout secours spirituel : nous ne pourrons plus ni assister au saint sacrifice de la messe, ni confesser nos péchés, ni participer à la divine eucharistie. Voici une pensée qui m'est venue : ne puis-je pas à la fin de chaque mois, me mettant à genoux au pied du crucifix, faire une humble confession des péchés que j'aurai malheureusement commis ce mois-là et m'imposer ensuite une pénitence ?
>
> — Cette pratique est excellente, lui répondis-je

et, bénissant au fond de l'âme le Maître intérieur qui l'instruisait :

> — vous pouvez encore, lui ajoutai-je, en vous tournant du coté de Pékin, vers l'heure où vous savez que nous célébrons les saints mystères, communier en esprit ; il suffit pour cela d'élever votre cœur à Dieu, et de lui témoigner l'ardent désir que vous avez de le recevoir.

Je lui rafraîchis ensuite la mémoire de tout ce qu'on lui avait dit autrefois des fruits admirables qu'on retire de la communion spirituelle.

Ce qui m'édifia encore extrêmement, ce fut l'exactitude avec laquelle ces bons néophytes me donnaient par écrit le nom de leurs enfants, afin de les offrir à Dieu dans mes prières, et au saint sacrifice de la messe. Le jour même de leur départ on m'apporta celui d'une petite p.499 fille, nommée Agnès, que l'un d'eux avait oublié par mégarde. Après leur avoir recommandé de vivre ensemble dans une parfaite union, de se secourir réciproquement les uns les autres, et de chercher tous les moyens de procurer le salut du prochain, il me fallut répondre à une infinité de questions qu'ils me firent sur le baptême, et sur la manière de l'administrer, soit aux enfants des infidèles près d'expirer, soit aux adultes qui, après s'être suffisamment instruits de la doctrine chrétienne souhaiteraient de le recevoir.

Un jeune Mantcheou, âgé de vingt ans, et qui ne fut baptisé que l'année dernière, me parla avec une ingénuité charmante ; il s'appelle Jean-Baptiste ; en lui donnant une image de son saint patron :

> — Dieu s'est servi de vous, lui dis-je, pour convertir à la foi votre père, votre mère, vos frères, vos sœurs, et récemment tous vos domestiques ; vous allez maintenant à Ning-hia, où vous vous trouverez au milieu des infidèles : soyez à leur égard un Jean-Baptiste, et imitez bien le zèle de ce saint précurseur. Savez-vous donner le baptême ?

Il me répondit en m'expliquant la manière dont il l'avait administré depuis peu de jours à l'enfant d'un infidèle, qui mourut un moment après l'avoir reçu. Comme il s'aperçut de la joie secrète que je

ressentais de voir qu'il fût si bien instruit, son zèle en devint plus animé. Dès le lendemain, il revint me trouver transporté de joie :

> — Il m'est arrivé ce matin un grand bonheur, me dit-il en passant par un quartier peu fréquenté, j'ai trouvé un petit enfant exposé, j'ai couru au plus vite à un ruisseau qui n'était pas loin j'y ai trempé le pan de ma robe, l'enfant respirait encore, et j'ai eu le temps de verser sur lui l'eau salutaire du baptême.

J'ai lieu de croire que ce jeune néophyte fera à Ning-hia les fonctions d'un zélé catéchiste. Je lui ai distribué plusieurs remèdes pour diverses maladies, qui, lui donnant entrée dans les maisons, lui faciliteront les moyens d'ouvrir le ciel à un grand nombre d'enfants moribonds.

En parlant des néophytes que la Providence éloigne de nous, je ne dois pas oublier ceux qui nous environnent, ou qui viennent de pays assez reculés pour participer aux sacrements car, comme vous savez, la liberté de visiter les chrétientés hors de Pékin nous est absolument interdite. Celui qui est à la tête d'une de ces chrétientés, laquelle est placée au-delà d'une des gorges de la grande muraille, vint me trouver aux dernières fêtes de Pâques ; le père Parennin l'avait baptisé autrefois dans un de ces voyages de Tartarie qu'il faisait à la suite de l'empereur : tout grossier qu'est ce vieux néophyte continuellement occupé de la culture des terres qui appartiennent à un Mantcheou, il a eu et a encore le zèle d'un apôtre : c'est par ses soins que ses frères, ses alliés, et tous les habitants de son village, au nombre de plus de cent personnes, ont embrassé le christianisme, à la réserve de deux, dont il n'a pu encore vaincre la résistance. Ils ont élevé une petite église, partie de l'argent que nous leur avons fourni, partie de leurs épargnes : cette église, placée à l'écart, n'a point été sujette aux recherches et ils s'y assemblent librement. Néanmoins cette heureuse tranquillité fut sur le point d'être troublée par la malignité des lamas, qui sont les prêtres des idoles qu'on révère en cette contrée ; c'est ce qu'il me raconta lui-même à la fin de sa confession. La sagesse de son

zèle sauva cette chrétienté naissante de l'orage qui la menaçait.

> — Je reçus tout à coup, me dit-il, un ordre de comparaître devant le mandarin d'armes, qui gouverne ce pays. Dès que je parus en sa présence, il prit un air sévère et me dit d'un ton menaçant :
>
> — J'apprends que tu introduis dans mon gouvernement le tien-tchu-kiao, c'est-à-dire le christianisme : es-tu sage, et ne vois-tu pas à quels malheurs tu t'exposes ?
>
> J'avais apporté avec moi, m'ajouta-t-il, quelques-unes des curiosités que vous m'aviez données à Pékin, je lui en fis présent ; et m'apercevant à son visage que son esprit se radoucissait :
>
> — Seigneur, lui répondis-je, votre religion de Fo a un pays immense où elle domine, au contraire, notre religion du tien-tchu est renfermée dans un si petit espace qu'elle ne mérite nullement votre attention.
>
> A ces mots, le mandarin, qui avait agréé mon présent, ne put s'empêcher de sourire ; il me renvoya en paix, et depuis ce moment-là, la pensée même ne lui est pas venue de nous inquiéter.

C'est ainsi qu'à l'égard des gens simples, mais remplis de foi se vérifie cet oracle de Jésus-Christ :

> — Quand vous serez menés aux gouverneurs et aux rois à cause de moi, ne songez point ni comme vous parlerez, ni ce que vous direz ; car ce que $_{p.500}$ vous aurez à dire vous sera suggéré à l'heure même.

Un catéchiste, l'un de ceux que nous envoyons à trente lieues aux environs de cette capitale, visiter les chrétiens répandus en divers endroits, pour les affermir dans la foi et gagner les infidèles à Jésus-Christ ; ce catéchiste, dis-je, vint vers la Fête-Dieu me rendre compte de l'état de ces diverses chrétientés ; il était accompagné de plusieurs

néophytes, qui souhaitaient d'approcher des sacrements ; dans le long entretien qu'il eut avec moi, il me raconta un fait qui, par sa singularité mérite de vous être rapporté.

— En parcourant, me dit-il, les montagnes qui sont à une journée d'ici vers le nord, où il y a plusieurs familles chrétiennes dispersées de côté et d'autre, j'avais souvent sollicité une femme âgée de plus de quatre-vingts ans de se faire chrétienne : elle paraissait être ébranlée ; cependant elle ne me donnait que des espérances stériles, et elle reculait toujours le moment de sa conversion ; ses résistances, sa surdité qui était extrême, le commerce qu'elle avait nécessairement avec les infidèles, dont elle était environnée, la longueur du chemin qu'il fallait faire pour l'aller voir, tout cela me rebutait, quoique néanmoins une voix intérieure me pressât sans cesse de ne la pas abandonner, et de lui continuer mes soins. Je m'y sentis porté un jour plus fortement qu'à l'ordinaire : je me transportai chez elle, et, élevant la voix à cause de son infirmité, je lui représentai le plus vivement qu'il me fut possible le risque qu'elle courait de son salut, si dans le grand âge où elle était elle différait encore sa conversion,

— Il n'est pas nécessaire, me répondit-elle, de crier à pleine tête comme vous faites ; je vous entends sans nulle peine ; au moment que vous êtes entré ma surdité s'est dissipée : c'est tout de bon que je veux être chrétienne et dès maintenant, vous savez que je suis très instruite, ne me refusez pas le baptême, et accordez-le-moi à ce moment même que je vous le demande avec toute l'instance dont je suis capable.

Je fus frappé de voir avec quelle facilité elle répondit à toutes mes questions, quoique je lui parlasse d'un ton de voix assez bas, et je ne fis nulle difficulté de lui accorder à l'instant la grâce qu'elle désirait avec tant d'ardeur. Quelques jours

> après, comme je visitais d'autres familles chrétiennes j'appris que le lendemain de mon départ elle était morte dans des sentiments pleins de piété et de religion.

Il me semble, mon révérend Père, que c'est là un de ces miracles de la grâce, qui ont fait dire à l'apôtre saint Paul :

> — Ce n'est point là l'ouvrage de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde.

Voici un autre effet de la providence de Dieu sur ses élus. Un de nos chrétiens d'une patience souvent éprouvée, tout aveugle qu'il est depuis plusieurs années, donne tous les jours des preuves de son zèle par le soin qu'on lui voit prendre à éclairer les infidèles des lumières de la foi. Il entreprit de convertir un de ses voisins qui était dangereusement malade : il avait déjà passé plusieurs jours à l'instruire, et il en était favorablement écouté ; enfin le malade se sentant plus accablé par la violence du mal, demanda au plus tôt le baptême. Notre zélé chrétien, après lui avoir fait diverses questions pour le disposer à ce sacrement, s'aperçut tout à coup que le malade cessait de lui répondre ; il conçut qu'il venait de perdre l'usage de la parole, et s'étant assuré, en lui tâtant le pouls, qu'il respirait encore, il le baptisa ; le malade ne survécut que peu d'instants à son baptême.

A cette occasion ce fervent chrétien me fit plusieurs questions sur la conduite qu'on doit tenir selon diverses occurrences ; il me demanda entre autres choses, si dans le doute qu'un malade fût encore vivant il pouvait lui administrer le baptême.

> — Il se peut faire, me disait-il, que quelque catéchumène étant malade à l'extrémité, m'envoie chercher ; si en arrivant chez lui, je trouve qu'il ait perdu la parole et qu'il soit privé de tout sentiment, que dois-je faire ? Puis-je le baptiser ?

Un autre chrétien extrêmement pauvre, mais aimant sa pauvreté, et étant du nombre de ceux qui selon l'apôtre saint Jacques, sont véritablement riches dans la foi, n'a guère d'autre aliment que la prière et les œuvres continuelles de charité qu'il pratique. Quoiqu'il soit

presque aveugle, et qu'il ne discerne les objets qu'autant qu'il est nécessaire pour se conduire, son zèle le met dans un mouvement continuel et il serait difficile de compter le nombre d'enfants, exposés ou moribonds, auxquels il a conféré le baptême : la pluie, la neige et les incommodités des plus rudes p.501 saisons sont pour lui de légers obstacles ; il a le talent de découvrir dans les lieux les plus reculés, et même jusque dans les masures éloignées d'une demi-lieue de Pékin, les chrétiens qui sont malades ; il y en a peu qui échappent à sa vigilance et à l'exactitude avec laquelle il vient m'en informer, pour aller leur administrer les derniers sacrements. Sa candeur, jointe à une naïveté admirable et à une humilité profonde, me font aisément ajouter foi à ce qu'il m'a rapporté de certaines grâces extraordinaires dont Dieu l'a favorisé.

> — Il n'y a pas longtemps, me disait-il avec cette ingénuité que je lui connais, que dans une de mes courses, je me vis environné, et comme pénétré d'une très vive lumière : je me crus transporté dans le ciel, tant ce spectacle me ravissait en admiration ! Un ange rayonnant de gloire m'apparut, me disant qu'il se nommait Raphaël, et me promit de venir me recevoir au moment de ma mort : mais il ajouta que cet heureux moment était encore éloigné ; et comme il finissait ces paroles, cet éclat qui m'éblouissait disparut tout à coup.

Il m'a pareillement raconté qu'il avait reçu une semblable faveur en deux occasions différentes ; l'une en assistant au saint sacrifice de la messe, et l'autre en conférant le baptême à un jeune enfant. Lorsqu'il m'entretenait de la sorte, je me disais à moi-même : voilà véritablement un de ces pauvres de cœur et d'affection dont Jésus-Christ a parlé, lorsqu'il a dit que le royaume du ciel leur appartient ; il leur donne quelquefois, dès cette vie même, un goût anticipé du bonheur qu'il a promis à ceux qui sont contents de leur indigence, et qui dédaignent les biens périssables de la terre.

Quoique nous soyons très gênés dans les fonctions de notre ministère et qu'il ne soit pas permis aux Chinois de fréquenter nos

églises, nous avons néanmoins trouvé le secret de les y assembler, sans qu'on puisse soupçonner qu'ils y viennent pour vaquer aux exercices de la religion. Le frère Rousset s'est fait une grande réputation par son zèle, par son habileté, et par le succès dont Dieu bénit les remèdes qu'il donne pour les diverses maladies : tant de gens ont éprouvé la bonté de ses remèdes qu'on ne le nomme plus que le médecin charitable : les infidèles mêmes ne le connaissent que sous ce nom et la plupart s'adressent à lui avec une entière confiance : le matin et l'après-midi, à certaines heures, sa chambre est assiégée d'une foule de Chinois, et il est saintement occupé ou à panser des plaies, ou à distribuer des remèdes. Sous ce prétexte, les chrétiens entrent dans notre maison sans rien craindre. La seule précaution qu'on prend consiste à faire le service divin à voix basse et à renvoyer les fidèles, non plus en foule comme autrefois, mais les uns après les autres, de crainte qu'un éclat indiscret n'achève de ruiner tout à fait une mission que nous avons vue si florissante.

On ne peut pas trouver le même prétexte pour assembler les dames chrétiennes dans leur église particulière ; comme on m'a chargé de leur conduite, je leur administre les sacrements en différents quartiers où elles se rendent en petit nombre. Quelques innocents remèdes que je donne, me font regarder des voisins comme un médecin qui visite les malades. La vie retirée de ces dames, et toujours occupée ou du travail, ou des soins domestiques, les entretient dans une innocence de mœurs qui leur ôte d'ordinaire les frayeurs de la mort. J'ai souvent admiré la paix inaltérable dont elles jouissent aux approches du dernier moment de leur vie, le détachement où elles sont de toutes les choses de la terre, leur parfaite résignation aux volontés de Dieu, la ferme confiance qu'elles ont dans les mérites de Jésus-Christ et en la protection de la très sainte Vierge, dont elles ont éprouvé tant de fois les effets sensibles ; enfin la douce espérance qu'elles ont d'entrer bientôt en possession de l'héritage céleste, auquel le baptême leur a donné un droit si légitime.

Il y en a parmi elles dont la foi est exposée aux plus rudes

épreuves, et dont la ferveur s'accroît par les continuelles persécutions qu'elles ont à souffrir de leurs parents infidèles. Une sainte veuve, comme une autre Monique, ne se confesse jamais qu'elle ne verse un torrent de larmes sur le triste état de son fils, dans la crainte où elle est que les nouvelles dignités auxquelles on l'élève de jour en jour ne lui fassent oublier ses devoirs de chrétien. J'en sais plusieurs qui ont converti les familles avec lesquelles elles se sont alliées par le mariage : le seul exemple de leur vertu persuade aux infidèles la sainteté, et par une suite nécessaire la vérité de la religion chrétienne. Il y a peu de jours que je portai le saint viatique $_{p.502}$ à une dame d'un rang distingué ; sa patience et sa vertu ont fait tant d'impression sur l'esprit de son mari infidèle, qu'il a consenti que ses quatre enfants fussent régénérés dans les eaux du baptême : il y en a déjà deux de baptisés, et l'on instruit actuellement les deux autres, dont le plus âgé n'a que douze ans ; le père se dispose aussi à recevoir la même grâce, mais on n'est pas sans appréhension que la dignité de mandarin à laquelle il est élevé et les nouvelles espérances dont se flatte son ambition, n'étouffent les saints désirs qui ne font que de naître en son cœur.

Une autre chrétienne, qui est esclave dans une famille très opulente, a été souvent sollicitée par sa maîtresse de renoncer à la foi, et de se marier à celui des domestiques de la maison qu'elle voudrait choisir pour époux. La vertueuse néophyte a rejeté constamment cette offre, apportant pour raison qu'elle n'aurait jamais d'autre époux que Jésus-Christ, et qu'elle lui a voué sa virginité. La dame, tout infidèle qu'elle est, a conçu une si haute estime de sa vertu, qu'elle lui a donné une espèce d'intendance dans sa maison et lui a confié le soin des jeunes filles esclaves. Cette autorité dont elle est nouvellement revêtue, elle ne l'emploie qu'à élever ces enfants dans la connaissance des vérités chrétiennes, et à remplir leurs jeunes cœurs des sentiments de la religion ; elle m'en amena deux il y a peu de jours, que je trouvai parfaitement instruites, et à qui j'administrai le baptême.

Un trait assez singulier de la divine Providence pour la conservation

d'une dame chrétienne, a converti à la foi, et sanctifié une nombreuse famille. Une fièvre maligne, accompagnée de frénésie, faisait tout craindre pour la vie de cette dame. A une certaine heure de la nuit, où on la veillait avec moins d'exactitude, elle trouva un couteau sous sa main, et s'en donna plusieurs coups dans le gosier. Le bruit qu'elle fit en tombant de son lit par terre éveilla les domestiques, qui accoururent au plus vite à la chambre de la malade : ils la trouvèrent baignée de sueur et à demi morte ; mais ce qui les surprit étrangement ce fut de voir les sept profondes blessures qu'elle s'était faites à la gorge, sans qu'il en sortît une goutte de sang ; ces plaies furent aisées à guérir et la fièvre cessa. Le mari de cette dame fut tellement frappé d'un évènement si extraordinaire, qu'il vint aussitôt me prier de l'instruire, lui et ses enfants, et de leur accorder la grâce du baptême. La piété et la ferveur règnent à présent dans cette maison.

La constance de nos héros chrétiens du sang impérial, et les grands exemples de vertu que donnent les princesses leurs épouses dans le feu d'une persécution si opiniâtre, opèrent de merveilleux effets dans l'âme de nos néophytes. Je connais deux demoiselles tartares, qui, touchées de ces exemples, vivent chez leur frère comme de véritables religieuses. La prière, le travail des mains, les jeûnes, les macérations du corps et la pratique des plus austères vertus sont leurs exercices ordinaires : elles assistent tous les jours en esprit au saint sacrifice de l'autel à l'heure qu'on a coutume de le célébrer dans notre église, et, ne pouvant pas participer aussi souvent qu'elles voudraient à la sainte eucharistie, elles y suppléent par la communion spirituelle, dont la pratique leur est familière. Ces saintes filles se rendent en certains temps dans la maison d'une de leurs tantes chrétiennes où je me trouve, et où elles ont la consolation de se confesser et de communier. Elles m'ont souvent demandé avec instance la permission de se consacrer à Dieu d'une manière plus particulière par le vœu de chasteté. Leurs entretiens roulent presque toujours sur le bonheur de verser leur sang pour Jésus-Christ, et elles ne me quittent point qu'elles ne me conjurent de demander au Seigneur, dans toutes mes prières, qu'il leur accorde cette grâce.

Un évènement extraordinaire opéra, il y a peu de temps, la conversion d'une dame chrétienne, qui s'étant mariée à l'âge de dix-sept ans, renonça aussitôt à la foi, et avait persévéré pendant quarante ans dans son apostasie. Sa sœur, apostate comme elle, se trouva à l'article de la mort, son lit était environné de tous ses parents infidèles ; tout à coup elle poussa les plus hauts cris, conjurant sans cesse ceux qui étaient auprès d'elle de lui faire venir un missionnaire, parce qu'elle voulait mourir dans la foi qu'elle avait malheureusement abandonnée. Ses prières ayant été reçues avec assez d'indifférence, elle redoubla ses cris, disant qu'elle ressentait un feu qui la dévorait à l'endroit de la tête et du front où elle avait été arrosée des eaux salutaires du baptême, et en finissant ces paroles, elle expira. Les circonstances effrayantes p.503 d'une mort si déplorable opérèrent à l'instant dans le cœur de sa sœur, qui en fut témoin, le changement dont je viens de parler. Je l'ai confessée plusieurs fois depuis sa conversion, et elle est maintenant un modèle de vertu. Son mari et ses enfants se sentent fortement pressés d'embrasser le christianisme ; mais des raisons d'intérêt les retiennent encore dans l'infidélité.

Un jeune gradué nommé Laurent Ouang, fils d'un mandarin de guerre assez considérable, a mis dans le cœur de sa nouvelle épouse de saintes dispositions au christianisme. Il espère de gagner bientôt sa propre mère, qui lui a déjà promis de ne plus l'inquiéter sur la profession ouverte qu'il fait de sa foi. Il a baptisé un très grand nombre d'enfants près de mourir, dans le lieu où son père est mandarin. Il a aussi baptisé secrètement sa sœur, âgée de dix-huit ans, qui était dangereusement malade. Peu de jours après son baptême, elle fut réduite à l'extrémité : sa mère voulut la veiller pendant la nuit, mais Laurent s'y opposa, en lui faisant entendre que cette fatigue altérerait sa santé, et qu'il prendrait ce soin-là lui-même. Son dessein était de pouvoir avec plus de liberté, aider sa sœur à mourir saintement et, en effet, il lui suggéra tous les actes de religion qui disposent à une mort précieuse devant Dieu. Cette jeune néophyte se trouvant beaucoup plus mal ne cessa jusqu'au dernier soupir d'invoquer les saints noms de

Jésus et de Marie, en qui elle avait mis toute sa confiance. Le lendemain, sa mère étant informée de cette mort, se plaignit amèrement de ce qu'on l'avait empêchée de recueillir les derniers soupirs d'une fille pour qui elle avait une extrême tendresse.

> — Je comprends ajouta-t-elle, ce que signifie le songe que j'ai eu pendant cette nuit. J'ai vu une dame vénérable qui conduisait ma fille par la main, et, lui ayant demandé pourquoi elle m'enlevait, ce cher enfant, c'est, m'a-t-elle répondu, pour la rendre éternellement heureuse.

A ces mots, Laurent ne fit nulle difficulté de déclarer à sa mère que sa sœur avait été baptisée, et était morte dans des sentiments pleins de religion. Quoi qu'il en soit de cette apparition, vraie ou prétendue, outre que la dame en a été extrêmement touchée, elle a fait une si forte impression sur le frère cadet de Laurent, âgé de vingt-deux ans, qu'il m'est venu trouver pour me demander le baptême. Il est à présumer que cette famille distinguée par ses emplois sera bientôt toute chrétienne.

Je ne finirais point, mon révérend Père, si j'entreprenais de vous rapporter une infinité d'autres traits semblables de la piété, de l'innocence, du zèle et de la ferveur de nos chrétiens : il semble que leur vertu se fortifie et se ranime par les persécutions. Je les recommande à vos saints sacrifices, en l'union desquels je suis avec beaucoup de respect, etc.

@

MÉMOIRE

sur les îles que les Chinois appellent îles de Lieou-kieou

par le père Gaubil

@

L'empereur Cang-hi ayant résolu en 1719 d'envoyer un ambassadeur au roi de Lieou-kieou, fit choix, pour cette importante commission, d'un des grands docteurs de l'empire, nommé *Supao-koang*. Ce docteur partit dans la cinquième lune de 1719, revint à Pékin dans la seconde lune de 1720, et fit imprimer en 1721 en deux volumes, la relation de son voyage. Il est le premier qui ait donné des îles de Lieou-kieou une connaissance juste et détaillée, et il paraît, à cet égard, mériter d'autant plus de créance, qu'étant sur les lieux mêmes, il a, dit-il, examiné avec soin, selon les ordres de l'empereur, tout ce qu'il a trouvé de curieux et d'intéressant sur la situation et le nombre des îles de Lieou-kieou, sur l'histoire, sur la religion, la langue, les mœurs et usages des peuples qui les habitent. C'est cet ouvrage de Supao-koang qui me fournira le meilleur de ce que j'ai à dire dans les quatre articles de ce mémoire.

ARTICLE PREMIER
Détail géographique sur le nombre et la situation des îles Lieou-kieou

Ces îles, placées entre la Corée, l'île Formose et le Japon, sont au nombre de trente-six. L'île capitale est la grande île qui s'appelle Lieou-kieou. Les autres ont chacune un nom particulier. Nos anciens missionnaires de la Chine et du Japon en ont parlé sous le nom de *Lequeo*, ou *Lequeyo*. Riccioli les appelle *Loqueo*, de même que le livre portugais de l'art $_{p.504}$ de naviguer, imprimé à Lisbonne en 1712. Kaemssfer les nomme *Riu-ku*.

Un auteur s'est trompé quand il a dit que les Chinois donnent le nom de grand Lieou-kieou à l'île Formose. Ce nom n'appartient qu'à la grande île où le roi fait sa demeure, et où il tient sa cour ; il ne faut,

pour en convenir, qu'ouvrir l'histoire chinoise de la dernière dynastie. Quant au nom du petit Lieou-kieou, il a été donné par les Chinois, surtout par les pilotes et les écrivains, aux parties boréales et occidentales de l'île Formose. Il est vrai cependant que dans la carte de l'île Formose, faite par les missionnaires au temps de Kang-hi, on voit, vers la côte occidentale de l'île, une petite île à qui l'on donne le nom de petit Lieou-kieou.

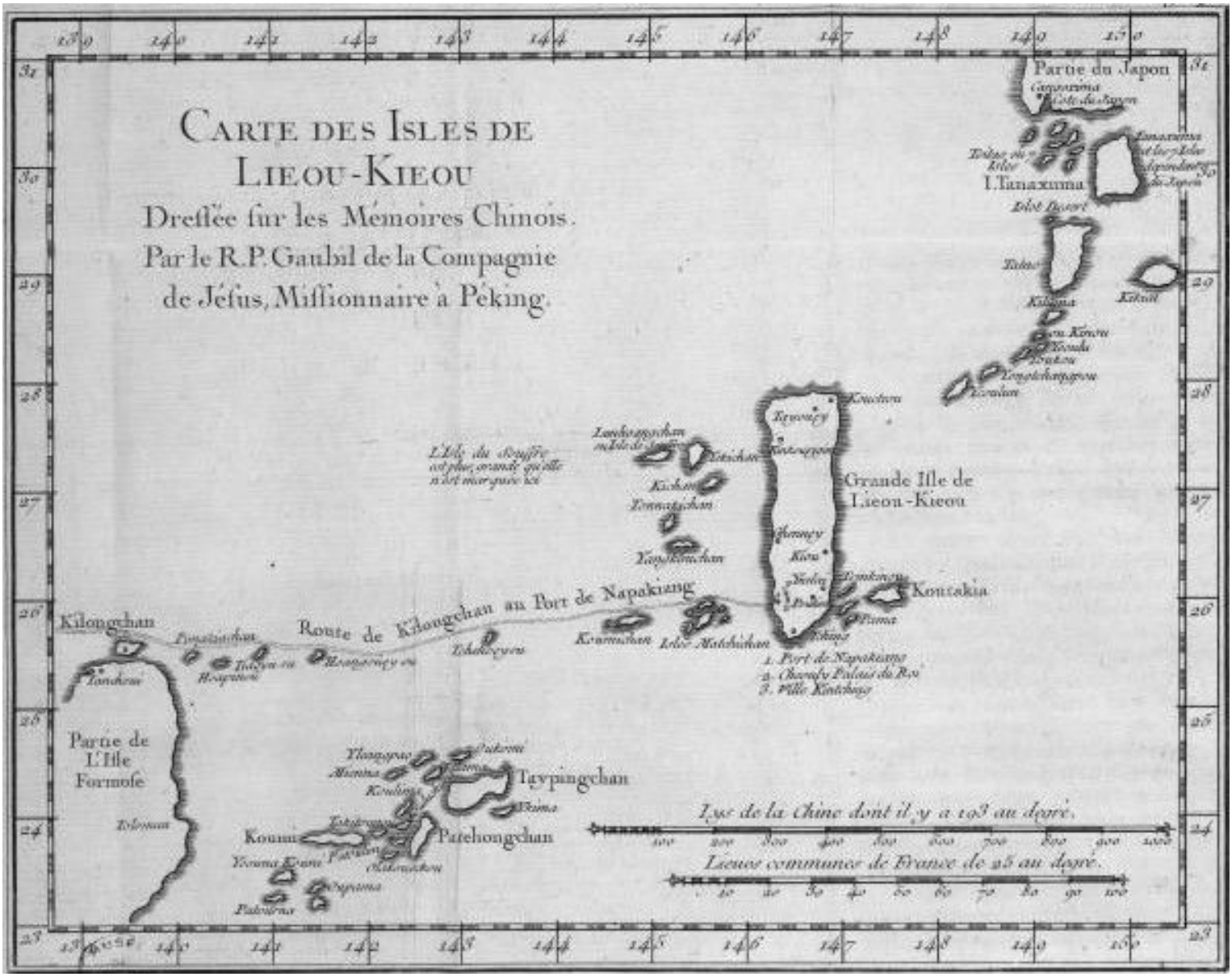

La grande île a, du sud au nord, près de quatre cent quarante li, et cent vingt ou cent trente li de l'ouest à l'est. Du côté du sud, cette distance d'ouest à l'est ne va pas à cent li. Le li dont il est ici question est la mesure des chemins usitée à la Chine. Deux cent li font vingt

lieues marines, ou un degré d'un grand cercle [1].

La cour du roi réside dans la partie occidentale et australe de l'île. Le territoire qu'elle occupe s'appelle Cheouli. C'est là qu'est la ville royale nommée King-ching. On n'en a pas marqué la grandeur, mais on m'a assuré que son enceinte est d'assez petite étendue. Près de là est le palais du roi, placé sur une montagne. On lui donne quatre li de tour. Il y a quatre grandes portes, l'une au nord, l'autre au sud, la troisième à l'est, et la quatrième regarde l'ouest. Celle-ci est la grande entrée.

A dix li de cette entrée, et à l'ouest, est un bon port de mer, nommé Napa-kiang. L'espace entre ce port et le palais n'est presque qu'une ville continuelle. On trouve au nord et au sud une levée très bien construite appelée Pao-tay, c'est-à-dire, batteries de canon. Toutes les avenues qui y conduisent sont, dit-on, d'une grande beauté, de même que celle du palais du roi, de ses maisons de plaisance, de quelques grands temples, du collège impérial, et de l'hôtel de l'ambassadeur chinois.

Du palais on a une vue charmante qui s'étend sur le port, sur la ville de King-ching, sur un grand nombre de villes, bourgs, villages, palais, bonzeries, jardins et maisons de plaisance. La longitude de ce palais est de cent quarante-six degrés, vingt-six à vingt-sept minutes, et sa latitude est de vingt-six degrés deux minutes.

Pour bien connaître la véritable route de la Chine à Cheouli, il faut être bien instruit des particularités suivantes. A l'embouchure de la rivière de Font-cheou-fou, il y a plusieurs petites îles. C'est de quelqu'une de ces îles que les grands vaisseaux chinois partent pour l'île de Lieou-kieou. Il serait dangereux d'aller atterrer au nord, ou même au nord-ouest du port de Napa-kiang. Les Chinois, pour plus grande sûreté, vont reconnaître la partie boréale de l'île Formose. De là allant vers l'est, prenant un peu du sud, ils vont reconnaitre des îlots que je marque sur la carte, et ils laissent ces îles au nord. Ensuite ils

[1] Les navigateurs anglais ne donnent que trente ou trente-cinq lieues de long à cette île.

vont au nord de l'île Kou-michan, évitant avec soin des écueils et des passes dangereuses qui s'y trouvent. Enfin de Kou-michan prenant de l'est et du nord, on va sûrement au port de Napa-kiang, sans s'exposer à se trouver au nord, d'où on aurait souvent bien de la peine à entrer dans le port. Les vaisseaux qui vont de la Chine à Lieou-kieou, et de Lieou-kieou à la Chine, doivent être forts, et avoir bon nombre de matelots à cause des orages auxquels ces mers sont sujettes.

A l'égard des trente-six îles qui composent les États du roi de Lieou-kieou., on en compte huit au nord-est de la grande île, cinq au nord-ouest de Cheouli, quatre à l'est, trois à l'ouest, sept au sud, et neuf au sud-ouest.

Les huit îles du nord-est sont : Yeoulun, éloigné de Cheouli de 500 li ; Yong-tchang-pou, de 550 ; Tou-kou, de 600 ; Yeoula, au nord-est de Tou-kou, en est éloigné de 38 ; Ou-kinou, au nord-est de Tou-kou, de 40 ; Kia-ki-luma, au nord-est de Cheouli, de 771 ; Talao, de 800 ; Ki-ki-ai, à l'est de Tatao, de 100.

Tatao est une assez grande île : elle a cent trente li du sud au nord. On n'en dit pas la grandeur d'est à ouest. Elle a dans le pays le nom du Ou-fou-chi-ma, c'est-à-dire l'île Ou-fou, car en langage japonais et dans le Lieou-kieou, chi-ma signifie île. On ne dit rien de la grandeur des sept autres îles.

Il faut observer qu'au nord de Tatao il est p.505 une grande île nommée Tanaxuma ; et que vers le nord et nord-ouest on remarque sept autres îles (en chinois Tsitao) lesquelles sont au sud d'un pays du Japon, nommé Sat-suma, en chinois Samo-tcheou, et dépendent du Japon. Le père Briet a donné place à ces îles dans sa carte ; et le père Riccioli, dans sa géographie, marque leur latitude et leur longitude, en les nommant Tanaxuma. Supao-koang ne nous apprend ni leur distance mutuelle, ni leur distance du Japon.

Pour revenir aux huit îles du nord-est de Lieou-kieou, M. Dassié, dans le routier des Indes, rapporte une route de la province de Fo-kien au Japon, qui peut donner des éclaircissements sur ces îles. Cet auteur

dit que, pour aller du Fo-kien au pays de Bungo du Japon il faut aller reconnaître l'île nommée *petit Le-queo*, qu'il marque à vingt-cinq degrés de latitude boréale, et qu'il dit être éloigné de vingt lieues de la côte de Fo-kien. Après avoir passé cette île il faut aller à la hauteur de vingt-cinq degrés trente minutes, et tenir la route du nord-est et est-nord-est ; en suivant cette route on vient sur les îles qui sont au sud de l'île de Tanaxuma. Il dit que ces îles vont depuis le vingt-sixième degré trente minules de latitude, jusqu'au trentième trente minutes (c'est les placer trop au nord). Il ajoute que ces îles sont au nombre de sept, hautes et petites ; que les trois premières ont un écueil (il parle de l'écueil de l'île de Kou-mi-chan, dont il ignorait le nom, de même qu'il ignorait la grandeur de l'île de Lieou-kieou). Il dit qu'ayant passé ces sept îles, on voit à six lieues au nord-est deux autres îles, qui sont est et ouest (ce sont les îles Tatao et Kikiai) ; que celle de l'est est la moindre ; qu'entre les deux il y a un bon passage, et que la plus grande est haute et longue ; qu'à quatre lieues au nord de la pointe orientale de cette ile, est l'île Tanaxuma ; qu'à huit lieues au nord de Tanaxuma est un grand et haut pays, qui s'étend dix lieues est et ouest (c'est le Japon) ; et qu'au bout occidental de cette côte est le golfe de Cangoxima (c'est le nom d'un port de Sat-suma, ou aborda saint François-Xavier) et le havre de Amango, au-dessus duquel est une montagne haute et pointue. M. Dassié parle ensuite de la route à tenir pour aller au pays voisin Fiunga et Bongo et au port de Tonara.

Les cinq îles du nord-ouest de Cheouli sont : Touna-kichan, Gan-kini-chan, Kichan, Ye-kichan et Lun-hoang-chan. On ne dit pas quelle est la distance des trois premières, mais Ye-kichan est à trois cents li ou trente lieues de Cheouli, et Lun-hoang-chan en est éloigné de trois cent cinquante li, ou de trente-cinq lieues. Ce mot Lun-hoang-chan veut dire montagne de soufre. Au reste, il ne faut pas la confondre avec une île de Soufre, marquée dans plusieurs cartes près la côte orientale et australe de la partie du Japon appelée Ximo : l'île dont il s'agit ici est différente et dépend de Lieou-kieou. Près de là sont de petites éminences appelées *monceaux de cendres.* Le roi de Lieou-kieou tire de cette île une grande quantité d'excellent soufre.

Les quatre îles à l'est sont : Kon-la-kia, à cent quarante-cinq li de Cheouli ; Tsin-kinou, Ysi et Pama : celle-ci comprend deux îles, l'une au sud, l'autre au nord, qui sont si près l'une de l'autre, qu'on ne les compte que pour une, sous le nom de Pama.

Les trois îles à l'ouest sont Mat-chi-chan, qui est entourée de cinq îlots, et qui est à cent trente li de Cheouli ; une autre, Mat-chi-chan et Koumi-chan, que je crois n'être éloignée de Cheouli que de cent cinquante li ou environ, quoique Supao-koang la mette à une bien plus grande distance.

Les sept îles au sud de Cheouli, qui sont nommées les îles Tai-ping-chan, sont : Tai-ping-chang, qu'on appelle aussi Ma-kou-chan ; le docteur chinois lui donne soixante li de tour, et la dit éloignée de Cheouli de deux mille li ; plusieurs, au contraire, assurent qu'elle est beaucoup plus grande et moins éloignée que ne prétend le docteur. Les autres îles, dont on ne marque pas la distance, sont : Ykima au sud-est de Tai-ping-chang ; Yleang-pa, au sud-ouest ; Koulima, à l'ouest ; Talama, aussi à l'ouest ; Mienna, au sud-ouest et Oukomi, au nord-ouest.

Enfin, les neuf îles au sud-ouest de Cheouli sont :

Pat-chong-chan, qui est au sud-ouest de Tai-ping-chan, et en est éloignée de quarante li.

Ou-pama, nom de deux petites îles, Palouma et Yeouna-kouni, au sud-ouest de Pat-chong-chan.

Ces quatre îles sont voisines de l'île Formose. p.506.

Kou-mi, à l'ouest de Pat-chong-chan ; c'est la plus grande des neuf îles.

Ta-ki-tou-non, à l'est de Kou-mi.

Kou-la-chi-ma, à l'ouest de Pat-chong-chan, déclinant un peu au nord.

Ola-kou-so-kou, ou ville nouvelle, à l'ouest de Pat-chong-chan.

Pa-tou-li-ma, au nord-est de Pat-chong-chan.

ARTICLE II
Annales du royaume de Lieou-kieou

Je commence ces annales par l'origine fabuleuse des peuples de ce royaume, telle que la rapporte le docteur Supao-koang, selon la

tradition commune de ce pays.

Anciennement un homme et une femme naquirent dans le grand vide. On les nomme Omo-mey-kieou. De ce mariage vinrent trois fils et deux filles. L'aîné de ces trois fils a le titre de Tien-sun (petit- fils du Ciel), c'est le premier roi de Lieou-kieou. Le second fils est la tige des princes tributaires ; le reste des peuples reconnaît le troisième fils pour son auteur. L'aînée des filles a le titre d'esprit céleste ; l'autre à celui d'esprit de la mer. L'aînée s'appelle Kun-kun ; la cadette se nomme Tcho-tcho.

Après la mort de Tien-sun, vingt-cinq dynasties ont successivement régné sur ce pays. Leur durée, à compter depuis la première année de ce premier roi jusqu'à la première année de Chun-tien, dont nous parlerons dans la suite, est de 17.802 années. Telle est l'antiquité chimérique que ces peuples s'attribuent, et dont ils sont si jaloux.

On ne sait rien de clair et de certain sur les princes qu'on suppose avoir formé ce grand nombre de dynasties ; tout ce qu'on peut assurer, c'est qu'avant l'année 605 de Jésus-Christ, l'histoire chinoise ne fait nulle mention d'un pays appelé Lieou-kieou. Cette lie et celles de Depong-hou, de Formose et autres voisines, étaient distinguées par le nom de Barbares orientaux. Le Japon s'appelait Ouo ; la Corée avait le nom de Kaoli.

Ce fut donc l'an 605 que l'empereur, ayant ouï dire qu'il y avait des îles dont le nom était Lieou-kieou, voulut en connaître la situation. Ce prince y envoya des Chinois ; mais ce fut inutilement : faute d'interprètes, ils ne purent y acquérir les connaissances qu'ils y étaient allés chercher. Ils amenèrent seulement avec eux quelques insulaires à Sigan-fou, capitale de la province de Chen-si, et séjour de la cour sous la dynastie Souy.

Par bonheur, dans ce temps-là même il se trouva à la cour un envoyé du roi du Japon. Cet envoyé et ses gens connurent d'abord que ces hommes nouvellement arrivés étaient des insulaires de Lieou-kieou. Ils parlèrent de ce pays comme d'un pays pauvre et misérable, dont les habitants étaient des barbares. L'empereur chinois apprit ensuite que la

principale île était à l'orient de la ville qu'on appelle aujourd'hui Font-tcheou-fou, capitale de la province de Fo-kien, et que, dans cinq jours à peu près, on pouvait aller de Font-cheou-fou à l'île où le roi tenait sa cour.

Sur ces nouvelles, l'empereur Yangti envoya à Lieou-kieou des gens instruits et des interprètes, pour déclarer au prince qu'il devait reconnaître pour son souverain l'empereur de la Chine, et lui faire hommage. Cette proposition, comme on devait s'y attendre, fut très mal reçue. Le prince de Lieou-kieou renvoya les Chinois, et, pour toute réponse, leur dit fièrement qu'il ne reconnaissait aucun prince au-dessus de lui. On conçoit avec quel dépit l'empereur dut apprendre la manière méprisante dont on avait traité ses prétentions. Il fit au plus tôt équiper une flotte dans le Fo-kien, et y fit embarquer plus de dix mille hommes de bonnes troupes. La flotte mit à la voile et arriva heureusement. L'armée, malgré les efforts des gens du pays, fit la descente dans la grande île de Lieou-kieou ; et le roi, qui s'était mis à la tête de ses troupes pour repousser l'ennemi, ayant été tué, les Chinois pillèrent, brûlèrent la ville royale, firent plus de cinq mille esclaves, et reprirent la route de la Chine.

L'histoire chinoise de la dynastie Souy dit que les peuples de Lieou-kieou n'avaient point alors de lettres et de caractères ; qu'ils n'avaient ni petits bâtons, ni fourchettes pour manger ; que les princes, les grands, les peuples, le roi même, vivaient fort simplement ; qu'on y reconnaissait des lois fixes pour les mariages et pour les enterrements, qu'on y avait du respect pour les ancêtres morts, et qu'on était exact à garder le deuil. Dans les grandes cérémonies consacrées aux esprits, on immolait une personne à leur honneur $_{p.507}$ (coutume qui fut ensuite abolie). On battait ceux qui étaient coupables de quelque faute, et si le crime méritait la mort, le coupable était assommé à coups de massue.

Les empereurs chinois de la dynastie Tang, ceux des cinq petites dynasties qui régnèrent ensuite, et ceux de la dynastie de Song, quoique instruits sur l'île de Lieou-kieou, ne pensèrent pas à se la rendre tributaire ; et, de leur côté, les princes de cette île ne s'avisèrent pas non plus d'envoyer des députés à l'empereur de la Chine. Cependant les

marchands chinois ne laissaient pas d'aller faire commerce, soit au grand Lieou-kieou, qui avait un roi, soit au petit Lieou-kieou (autrement dit l'île Formose), qui, quoique plus grand que l'autre, avait le nom de petit, parce qu'il n'était habité que par un petit nombre de barbares, dont les villages étaient indépendants les uns des autres.

L'an de Jésus-Christ 1291, Chit-sou, empereur de la dynastie Yuen, voulut faire revivre les prétentions des Chinois sur Lieou-kieou ; il fit équiper une flotte pour aller subjuguer cette île : mais une tentative de cette nature n'était pas du goût des Tartares et des Chinois. Depuis le malheur de l'armée chinoise et tartare dans l'expédition contre le Japon, ils étaient dégoûtés de ces sortes d'entreprises. La flotte de l'empereur Chit-sou n'alla donc qu'aux îles de Pong-hou et à la côte occidentale de Formose ; et, sous divers prétextes, elle revint dans les ports du Fo-kien. L'empereur abandonna son entreprise, et ses successeurs ne pensèrent plus à se rendre maîtres de Lieou-kieou.

Nous allons à présent copier la relation du docteur Supao-koang, et donner, d'après lui, la suite des rois de Lieou-kieou dont on a une connaissance distincte.

Le premier est Chun-tien dont nous avons déjà parlé. La première année de son règne répond à l'année de Jésus-Christ 1187.

Chun-tien était descendant des anciens rois du Japon ; mais on ignore en quel temps sa famille s'établit à Lieou-kieou. Il était fils du gouverneur de la ville de Tali, et lui-même, avant que de parvenir au trône, il fut gouverneur de la ville de Pou-tien. Un des grands qui lui disputa la couronne, et qui se nommait Li-yong, ayant été défait et tué, les peuples reconnurent Chun-tien pour leur roi. Ce fut un prince équitable et attentif à rendre ses sujets heureux. Son règne fut de cinquante-un ans, et il en avait soixante-douze lorsqu'il mourut. C'est sous son règne que les insulaires de Lieou-kieou eurent des caractères, et qu'ils apprirent à lire et à écrire. Ces caractères sont ceux de

l'alphabet y-louhoa [1].

On ne dit rien du règne de son fils Chun-ma-chun-y, mais on fait de grands éloges de son petit-fils, le roi Y-pen. Quand il monta sur le trône, il était âgé de quarante-quatre ans. Dès la seconde année de son règne, une grande famine et une peste désolèrent ses États ; il fut touché des malheurs de son peuple, il assembla ses grands et leur communiqua le dessein qu'il avait d'abdiquer la couronne en faveur de celui qu'ils jugeraient le plus propre à la porter. On proposa un gouverneur d'une ville, descendant des anciens rois de Lieou-kieou ; il s'appelait Ynt-sou ; le roi le fit venir, le fit son ministre ; et voyant ensuite par lui-même l'étendue de son génie et de ses talents, il le déclara roi et ne se réserva pour lui et pour ses enfants qu'un médiocre apanage.

Sous le règne de Ynt-sou, les îles Tatao, Ki-kiai et autres du nord-est, avec celles du nord-ouest, reconnurent Ynt-sou pour leur souverain, et devinrent ainsi une partie du royaume de Lieou-kieou. Ce sage prince fit des règlements utiles pour la culture des terres et pour le payement des impôts.

Il eut pour successeurs les rois Tat-ching et Yn-sse, princes estimables par la douceur de leur caractère et par la sagesse de leur conduite ; mais bientôt après, tout fut en désordre sous le mauvais gouvernement du roi Yut-ching, prince avare et voluptueux : le gouverneur de King-kouey-gin se révolta et se fit déclarer roi de Chan-pe ; le gouverneur de Tali se révolta aussi, et prit le nom de roi de Chan-nan ; ainsi l'île de Lieou-kieou se vit divisée en trois royaumes, celui de Chan-nan, celui de Chan-pe et celui de Ychon-chan dans lequel Cheouli est le séjour de la cour ; c'est à cette division qu'il faut rapporter l'origine du nom de trois rois ou trois mages qu'on voit dans plusieurs cartes de Lieou-kieou ; au reste, ces trois États eurent entre eux de longues et de sanglantes guerres.

Syouey n'était âgé que de dix ans quand il p.508 monta sur le trône

[1] Cet alphabet n'est autre chose que l'alphabet *Y-rosa* des Japonais. On peut consulter la *Grammaire japonaise* du père Jean Rodriguès, publiée à Macao l'an 1620.

de son père Yut-ching. Sa mère gouverna l'État et le gouverna mal. Elle était décriée dans tout le royaume, et elle mécontenta également le peuple et les grands ; aussi, après la mort de Syouey, les grands ne voulurent-ils pas reconnaître pour héritier le prince son fils ; ils proclamèrent roi Tsay-tou, gouverneur de la ville de Pou-tien. On ne dit pas quelle était sa famille, on sait seulement que son père était un mandarin estimé, surtout par ses soins pour l'agriculture.

Tsay-tou fut un prince heureux qui acquit beaucoup de gloire, et qui fut généralement aimé et estimé. En 1372, Hong-ou, empereur chinois, fondateur de la dynastie Ming, lui envoya un grand de sa cour pour lui faire part de son avènement à la couronne : le seigneur chinois s'acquitta avec adresse de cette commission. Dans une audience particulière, il exhorta Tsay-tou à se déclarer prince tributaire de la Chine ; et il ménagea si bien son esprit, que la proposition fut acceptée, et que Tsay-tou demanda en effet à Hong-ou l'investiture de ses États.

L'empereur, qui souhaitait cette démarche, en fut trop charmé pour ne pas recevoir avec distinction les envoyés de Tsay-tou : il leur fit de grands présents, soit pour eux, soit pour le roi leur maître, soit pour la reine. Il déclara Tsay-tou, roi de Tchong-chan, tributaire de la Chine ; et après avoir reçu son tribut, qui consistait en beaux chevaux, en bois de senteur, soufre, cuivre, étain, etc., il donna de son côté à Tsay-tou un cachet d'or, et agréa le choix qu'il avait fait d'un de ses fils pour prince héritier de sa couronne.

Les deux rois de Chan-pe et de Chan-nan n'eurent pas plutôt appris que Tsay-tou avait envoyé des grands de sa cour pour se faire reconnaître tributaire de l'empereur Hong-ou, qu'ils suivirent cet exemple. L'empereur en usa avec eux comme il avait fait avec Tsay-tou. Ils furent reconnus rois tributaires et reçurent de Hong-ou un cachet d'or. L'empereur représenta aux trois rois leurs véritables intérêts : il les exhorta à éviter désormais les guerres funestes qui ravageaient leurs États, et à soulager les peuples ruinés par de longues dissensions. Il fit passer ensuite à Lieou-kieou trente-six familles chinoises, presque toutes de la province du Fo-kien. Le roi Tsay-tou les

reçut, leur donna un grand terrain à Kieou-mi, près du port de Na-pa-kiang, et leur assigna des revenus, en même temps que l'empereur leur assura de gros appointements : ce sont ces familles qui commencèrent à introduire à Lieou-kieou l'usage des caractères chinois, la langue savante des Chinois, et leurs cérémonies à l'honneur de Confucius. De plus, les fils de plusieurs grands de la cour des trois rois furent envoyés à Nankin pour étudier le chinois dans le collège impérial, et ces étudiants y furent élevés avec distinction aux dépens de l'empereur.

L'île de Lieou-kieou avait alors peu de fer et de porcelaine : l'empereur Hong-ou y pourvut abondamment. Il fit faire pour le roi Tsay-tou et pour les deux autres rois beaucoup d'instruments de fer et une grande quantité de vases de porcelaine ; et le commerce entre Lieou-kieou et la Chine fut solidement établi au grand profit des deux nations. Hong-ou eut la gloire d'être le premier empereur chinois qui eût reçu des ambassades du roi de Lieou-kieou ; et ce roi, dans le temps même qu'il se mettait dans la dépendance de la Chine, eut la satisfaction de voir ses États et sa puissance s'accroître considérablement ; les îles que Supao-kang, dans son catalogue, appelle les îles du sud et du sud-ouest de Cheouli, reconnurent, pour la première fois, le roi de Lieou-kieou pour leur souverain. Tsay-tou n'était pas homme à leur donner occasion de se repentir de cette démarche : il traita toujours avec bonté et avec ménagement ces nouveaux sujets ; et lui-même n'eut pas non plus à se repentir de ce qu'il avait fait pour l'empereur Hong-ou, qui eut toujours pour lui les plus grands égards.

Tsay-tou laissa en mourant son royaume à son fils Ou-ning. Dès que cette nouvelle fut arrivée à la Chine, l'empereur Yon-glo envoya à Lieou-kieou un ambassadeur pour faire les cérémonies à l'honneur du roi mort, et pour installer Ou-ning. On fit aussi de sa part de grands présents au roi et à la reine.

Le règne de Ou-ning et celui de son fils Ise-tchao ne fournissent à l'histoire aucun évènement ; mais celui de son petit-fils Chang-pat-chi est mémorable par l'avantageuse réunion qu'il fit à son État des deux royaumes de Chan-pe et Chan-nan, et par la considération singulière où

il fut auprès de l'empereur chinois Suent-song. Il en reçut, en effet, de grandes p.509 sommes d'argent et le surnom de Chang, que la famille royale de Lieou-kieou a toujours porté depuis lui jusqu'au temps présent.

Les trois règnes suivants sont stériles et ne présentent aucun fait. Ce fut en 1454 que monta sur le trône Chang-tai-kieou. Il eut dès le commencement une guerre civile à soutenir, et, pour en sortir avec succès, il ne lui fallut rien de moins que toute la protection de l'empereur de la Chine. C'était son propre frère qui entreprenait de lui enlever la couronne ; Chang-tai-kieou fut d'abord malheureux. Son palais fut brûlé, ses magasins réduits en cendres, ses troupes battues ; mais l'empereur s'étant déclaré pour lui, la querelle fut bientôt terminée, et il fut dédommagé de toutes ses pertes.

Sous son règne, ses sujets firent avec les Chinois un grand commerce, qui procura à Lieou-kieou une prodigieuse quantité d'argent et de monnaie de cuivre. Les Chinois même en furent tellement incommodés dans les provinces de Tche-kiang et de Fo-kien, où la monnaie de cuivre devint extrêmement rare, qu'on en porta de grandes plaintes à l'empereur, et qu'en conséquence la cour détermina ce qu'on donnerait désormais en marchandises de la Chine, en argent et en monnaie de cuivre, pour les marchandises et les denrées de Lieou-kieou.

On ne dit nulle part qu'il y ait des mines d'argent et d'or dans cette île. Ainsi, les vases d'or et d'argent que quelques-uns de ces rois offrirent en tribut à l'empereur de la Chine venaient apparemment du Japon, ou peut-être de la Chine même. Du temps de Chang-tai-kieou, on fondit à Lieou-kieou de grandes cloches pour les temples et pour de hautes tours qu'on voit encore sur quelques montagnes.

Chang-te, son fils et son successeur, alla en personne dans l'île Ki-kiai, qui s'était révoltée contre lui, et y soumit les rebelles ; ce prince se fit haïr par ses cruautés.

Après sa mort, les grands refusèrent de reconnaître pour roi celui qu'il avait désigné. Ils mirent sur le trône un seigneur nommé Chan-y-ven, natif de l'île Yo-pi-chan. On n'est pas bien instruit sur la généalogie

de ce roi. Les uns le croient descendant du roi Y-pen ; les autres le font descendre des anciens rois de Lieou-kieou. Quoi qu'il en soit, ce fut un grand prince. Il arriva de son temps que quelques insulaires de Lieou-kieou qui étaient à la Chine y commirent quelques désordres. On en prit occasion de déterminer au juste le nombre de personnes qui viendraient à la suite des ambassadeurs de Lieou-kieou, et la manière dont le commerce se continuerait entre cette île et la Chine.

Chang-tching, son fils, occupa le trône après lui. Il eut un oncle paternel qui gouverna d'abord l'État avec prudence, et qui se retira ensuite dans la ville de Y-velay, où ses descendants possèdent encore de grands biens. On voit dans l'histoire que, sous le règne de Chang-tching, un vaisseau de Lieou-kieou fit le voyage de Malaca. Plusieurs autres vaisseaux furent envoyés aussi à Formose, aux côtes de Bungo, Fionga, Sat-suma, Arima, Amacusa, Facata, et même en Corée, sans compter ceux qui allaient dans le Fo-kien.

Chang-tching sut mettre encore à profit la situation de ses États. Ils devinrent l'entrepôt du commerce que les Japonais faisaient à la Chine, et que les Chinois faisaient au Japon. Comme ce commerce était très considérable, les îles de Lieou-kieou en tiraient un avantage infini par le moyen du grand nombre de vaisseaux qui y abordaient. Et quand la mésintelligence se mettait entre les deux puissances, le roi de Lieou-kieou était en quelque sorte le médiateur. On en vit un exemple sous le règne de Kiat-sing, empereur chinois de la dynastie des Ming, qui monta sur le trône en 1522 et qui l'occupa quarante-cinq ans.

Les Japonais des côtes du Ximo et des îles de Goto et Firando armèrent un prodigieux nombre de vaisseaux montés par des matelots résolus et déterminés. Ces Japonais, de concert avec des pirates chinois, pillèrent plusieurs fois les côtes de Pet-chely, Chan-tong, Kiang-nan, Tché-kiang, Fo-kien, Canton, et jetèrent partout la consternation. Leur retraite principale était Ki-long-chan, poste important au nord de Formose. Ils traitèrent d'abord assez bien les gens du pays ; mais ensuite ils y commirent les plus grands désordres, mettant tout à feu et à sang. Les peuples de Formose, doux, timides et

craignant les voyages de mer, abandonnèrent la côte occidentale, et se retirèrent dans les montagnes.

L'empereur Kiat-sing fut donc obligé d'armer de puissantes flottes. Il envoya des grands p.510 de sa cour à Lieou-kieou pour faire tenir par cette voie à l'empereur du Japon divers manifestes, où il se plaignait des pirateries de ses sujets. Celui-ci se justifia et fit voir qu'il n'y avait aucune part ; qu'on devait les attribuer soit aux seigneurs japonais des côtes du Ximo, dont il n'était pas bien le maître, soit aux pirates japonais qui étaient trop peu dépendants des seigneurs du Ximo, soit aux pirates chinois qui étaient en grand nombre et d'intelligence avec ceux du Japon. Quant au roi de Lieou-kieou, il fit rendre aux Chinois beaucoup d'esclaves que les Japonais avaient faits à la Chine, et qu'ils avaient laissés dans les îles de Lieou-kieou, et plusieurs vaisseaux qu'ils avaient pris. L'empereur Kiat-sing fut sensible à cet important service ; il lui fit en reconnaissance de grands présents en soie, en porcelaine, en deniers de cuivre et en argent, et accorda à ses sujets les plus beaux privilèges pour leur commerce avec la Chine. Au reste, Kiat-sing, malgré tous ses efforts, ne put venir à bout d'arrêter les pirateries dont il s'était plaint ; nonobstant les avantages considérables que les généraux de ses flottes remportèrent sur les Japonais, ceux-ci continuèrent à faire sur les Chinois un butin inestimable.

L'empereur du Japon était alors le fameux Tay-cosama. L'histoire chinoise lui donne le nom de Ping-seou-ki, et le titre de houang-pe, qui est le même que le kouang-pacou des Japonais, titre de la première dignité après celle du ouo ou dairi. Les Chinois assurent que Ping-seou-ki était un homme de la lie du peuple, du pays de Sat-suma ; que par degré il vint jusqu'à être maître absolu du Japon, ne laissant qu'un vain titre de roi au dairi. L'histoire chinoise ajoute que c'était un prince habile, mais ambitieux, sans religion, cruel et débauché, et elle en rapporte plusieurs exemples.

Tay-cosama donc voyant la terreur que les pirates japonais avaient répandue dans la Chine, conçut le dessein de piller la cour de cet empire, et d'y envoyer des armées formidables. Mais il appréhendait

que la communication de Lieou-kieou avec la Chine ne fût un obstacle à son projet, qu'il tenait fort caché. C'est pourquoi, après avoir fait des préparatifs extraordinaires, il envoya des officiers à la cour du roi Chang-ning, avec une lettre fière, pour lui défendre de payer le tribut à la Chine, et de reconnaître d'autre souverain que l'empereur du Japon. La même histoire assure que Tay-cosama écrivit avec la même fierté au gouverneur des Philippines, au roi de Siam, et aux Européens des Indes, pour leur intimer un ordre de lui payer le tribut.

Chang-ning n'était pas aisé à intimider, et il ne fit nul cas des menaces de l'empereur du Japon. Il avait pénétré ses projets, surtout celui d'attaquer la Corée. Il sut aussi que ce prince pensait à se servir de plusieurs Chinois du Fo-kien, et de quelques Coréens pour être exactement instruit de tout ce qui regarde la Chine et la Corée. Il sut encore qu'un riche marchand chinois, du district de Tssuen-tcheou-fou du Fo-kien, était à Lieou-kieou pour son commerce, et qu'il était au fait des desseins de Tay-cosama. Il le fit venir, et le chargea d'avertir le vice-roi du Fo-kien. Le vice-roi en écrivit à l'empereur Ou-anli [1], et sur cet avis, la cour de la Chine pourvut à la sûreté des côtes, leva une bonne armée, et se mit en état de repousser vigoureusement l'ennemi. Elle envoya en même temps au roi de Corée pour l'avertir des projets de Tay-cosama, et lui conseilla de se préparer au plus tôt à une bonne défense. Mais ce roi ne profita point de l'avis. Il se persuada faussement que les préparatifs du prince japonais ne regardaient que la Chine ; il ne prit aucune mesure, et fut surpris par les Japonais, qui attaquèrent ses États avec une forte armée. Le détail de cette guerre se trouve dans le recueil du père Du Halde.

Tous ces troubles empêchèrent l'empereur Ou-anli d'envoyer d'abord un grand de sa cour au roi ; mais il lui fit de grands présents et traita magnifiquement ses ambassadeurs, lorsque, malgré les menaces des Japonais, ils vinrent payer le tribut ordinaire. Ce ne fut qu'après la mort de Tay-cosama, et à la fin de la guerre, que l'empereur Ou-anli lui

[1] L'empereur Ou-anli monta sur le trône de la Chine en 1573. Il régna quarante-sept ans.

envoya des ambassadeurs pour faire cette installation solennelle avec tout l'appareil et toute la pompe convenables.

Cependant les Japonais réitérèrent leurs instances menaçantes auprès de Chang-ning. Ils voulurent absolument, en 1610, l'obliger à leur payer le tribut et le refuser à la Chine. Chang-ning en avertit encore l'empereur, mais p.511 inutilement. Ce prince n'était plus en état de le soutenir. La Chine était remplie de mécontents. Il fallait entretenir des armées sur les frontières. Les pirates chinois et autres infestaient les côtes ; ainsi il n'y eut point de secours à attendre de ce côté-là, et le roi resta exposé à tout le ressentiment d'une nation altière qui se croyait offensée. Sur ces entrefaites [1], un seigneur considérable de la ville de Poutien, nommé King-tchang [2], se retira mécontent à Sat-suma [3] ; il arma des vaisseaux, fit monter trois mille Japonais ; lorsqu'on ne s'y attendait pas, fit descendre à Lieou-kieou, prit le roi Chang-ning, fit mourir Tching-hoey, parent du roi, pour n'avoir pas voulu reconnaître les Japonais maîtres souverains de Lieou-kieou ; et après avoir pillé le palais, conduisit le roi prisonnier à Sat-suma. La disgrâce de Chang-ning augmenta sa réputation. On admira la constance et la tranquillité de son esprit. King-tchang lui-même en fut surpris, et les Japonais, après deux ans de prison, le renvoyèrent avec honneur dans ses États. A peine y fut-il rentré, que toujours fidèle à l'empereur de la Chine, il lui envoya faire hommage, et l'avertit du projet qu'avaient formé les Japonais de revenir à Formose [4] qu'ils avaient abandonnée, et de s'y fortifier.

Le roi Chang-ning ne laissa pas de prince héritier. Son successeur Chang-fong, malgré les troubles de l'empire, paya le tribut ordinaire, et

---

[1] L'an 1612.

[2] C'était un descendant du roi Tsay-tou, qui monta sur le trône l'an 1340.

[3] Kœmpfer assure que le roi de Lieou-kieou est tributaire du prince de Sat-suma. Le docteur Supao-koang ne dit rien de ce tribut ; peut-être qu'à cause de la proximité et de la facilité que pouvait avoir le prince de Sat-suma de faire des descentes aux îles de Lieou-kieou, les marchands qui demeurent dans l'île font-ils quelques présents à ce prince.

[4] Les Chinois ont eu soin de marquer l'établissement des Hollandais à Formose, la manière dont les pirates chinois les chassèrent, et celle dont ensuite le chef de ces pirates remit aux Tartares qui règnent aujourd'hui, ce qui avait été repris sur les Hollandais.

reçut de l'empereur de la Chine l'investiture de ses États. Ce prince se fit estimer. Avant lui la faïence et la porcelaine venaient de la Chine et du Japon : il trouva le moyen d'en établir des fabriques dans son royaume, et depuis ce temps on y fait d'assez belles porcelaines.

Quelques années après, il se fit à la Chine une grande révolution, qui mit les Tartares sur le trône impérial. Le roi Chang-tche envoya des ambassadeurs à l'empereur tartare Chun-tchi, et il en reçut un sceau ou cachet en caractères tartares. On régla que ce ne serait plus que de deux en deux ans que le roi de Lieou-kieou enverrait payer le tribut, et que le nombre des personnes qui seraient à la suite de ses envoyés ne serait pas au-dessus de cent cinquante.

En 1663, le grand empereur Cang-hi ayant succédé à son père, reçut le tribut et les envoyés de Chang-tche. Ce prince magnifique lui envoya des grands de sa cour, avec les présents superbes que son père Chant-chi avait destinés pour le roi de Lieou-kieou. A ces présents il ajouta les siens, et les ambassadeurs de Lieou-kieou furent conduits dans leur pays, chargés eux-mêmes de présents que Cang-hi leur fit en particulier. Les ambassadeurs tartares allèrent avec eux ; quand ils furent arrivés, Chang-tche fut installé, avec la plus grande solennité, roi de Lieou-kieou, tributaire de l'empire tartare Mantcheou.

Cang-hi tourna alors ses vues sur Lieou-kieou avec plus d'intelligence et une attention plus suivie que n'avaient fait ses prédécesseurs ; il fit bâtir un palais pour honorer Confucius, et un collège pour apprendre les caractères chinois, dans lequel il établit des examens pour les degrés des lettrés qui composeraient en chinois. Il eut d'ailleurs grand soin de faire élever à Pékin, à ses dépens, des étudiants natifs de Lieou-kieou. Il régla que désormais le roi n'enverrait pas en tribut des bois de senteur, des clous de girolle, et autres choses qui ne sont pas du cru du pays, mais qu'il enverrait une quantité déterminée de soufre, de cuivre, d'étain, de coquillages et nacres fort estimés et fort recherchés à Pékin. Il agréa, qu'outre le tribut ordinaire, on lui offrît des brides, des selles, des fourreaux, et autres choses semblables qui passent pour être faites avec beaucoup de propreté et

de goût. Il saisit aussi avec empressement une occasion qui se présenta de se concilier l'estime et l'amitié de ces peuples.

L'an 1708, tous les fléaux parurent fondre sur Lieou-kieou. Le palais du roi fut réduit en cendres ; les ouragans causèrent des ravages inouïs ; la mortalité fut grande parmi les bestiaux il régna des maladies contagieuses ; enfin p.512 la misère fut extrême ; alors Cang-hi, suivant sa générosité naturelle, leur procura des secours si considérables, que les peuples soulagés conçurent de lui la plus haute idée, et en conservent toujours la plus vive reconnaissance. Enfin en 1719, il y envoya pour ambassadeur le docteur Supao-koang, qui nous a fourni toutes les connaissances dont nous faisons part au public.

Table chronologique des rois de Lieou-kieou, depuis la fin du douzième siècle jusqu'au siècle présent.

Noms des rois	Première année du règne	Durée (ans)
Chun-tien	1187, meurt âgé de 72 ans	51
Chun-machuny, fils de Chun-tien	1238, meurt âgé de 64 ans	11
Ypen, fils de Chun-machuny	1249	11
Yn-tsou	1260, meurt âgé de 71 ans	40
Ta-tching , fils de Yn-tsou	1301	9
Yn-tse , second fils de Ta-tching	1309	5
Yu-tching, 4e fils de Yn-tse	1314	23
Sy-ouey, fils de Yu-tching	1337, meurt âgé de 23 ans	13
Tsay-tou	1350	46
Ou-ning, fils de Tsay-tou	1396	10
Tse-chao, fils de Ou-ning	1406	18
Chang-pa-tchi, fils de Tse-chao	1424, meurt âgé de 68 ans	16
Chang-tchong, 2e fils de Chang-pa-tchi	1440, vécut 54 ans	5
Chang-tse-ta , fils de Chang-tchong	1445, meurt sans enf. à 42 ans	5
Chang-kin-fou, oncle pat. de Chang-tse-ta	1450, vécut 52 ans	4
Chang-tai-kieou, frère de Chang-kin-fou	1454, vécut 46 ans	7
Chang-te, 3e fils de Chang-tai-kieou	1461, vécut 29 ans	9
Chang-y-ven	1470, vécut 62 ans	7
Chang-tching, fils de Chang-y-ven	1477, vécut 62 ans	50
Chang-tsing, 3e fils de Chang-tching	1527, vécut 59 ans	29
Chang-y-ven, 2e fils de Chang-tsing	1556, vécut 45 ans	17
Chang-yong, 2e fils de Chang-y-ven	1573, vécut 35 ans	15
Chang-ning, petit-fils de Chang-tsing	1588, vécut 57 ans	33
Chang-fong, desc. d'un frère de Chang-yong	1621, vécut 51 ans	20
Chang-hien, 3e fils de Chang-fong	1641, vécut 23 ans	7
Chang-tche, frère de Chang-hien	1648, vécut 40 ans	21
Chang-tching, fils de Chang-hien	1669, vécut 65 ans	41
Chang-pen, petit-fils de Chang-tching	1710, vécut 34 ans	3
Chang-king, fils de Chang-pen	1713	

ARTICLE III
Religion, mœurs et usages des habitants de ces îles

Religion

Il y a plus de neuf cents ans que les bonzes de la secte de Fo passèrent de la Chine à Lieou-kieou, et introduisirent leur idolâtrie avec les livres classiques de leur secte ; depuis ce temps le culte de Fo y est dominant, soit à la cour, soit parmi les grands, soit parmi le peuple.

Quand ces insulaires font des promesses et des serments, ce n'est pas devant les statues ou images de leurs idoles qu'ils les font : ils brûlent des odeurs, ils préparent des fruits, se tiennent debout avec respect devant une pierre, et profèrent quelques paroles qu'ils croient mystérieuses et dictées anciennement par les deux filles d'Omomey-kieou, sœurs du premier roi Tien-hun. Dans les cours des temples, dans les places publiques, sur les montagnes, on voit quantité de pierres placées et destinées pour les promesses et les serments de conséquence.

Il est des femmes consacrées au culte des esprits qui passent pour puissantes auprès d'eux ; elles vont voir les malades, donnent des remèdes, et récitent des prières. C'est sans doute de ces femmes que parle un ancien missionnaire du Japon, lorsqu'il dit qu'aux îles de Leque-yo (Lieou-kieou) il y a des sorcières et des magiciennes.

L'empereur Cang-hi a introduit à Lieou-kieou le culte d'une idole chinoise, dite Tien-fey, reine céleste ou dame céleste. Dans la petite île de la mer appelée Ney-tcheou-su, une fille de la famille Lin, considérable dans le Fo-kien, était fort estimée pour sa rare vertu. Les premiers empereurs de la dynastie Song lui donnèrent des titres d'honneur et la déclarèrent esprit céleste. Ceux des dynasties Yuen et Ming augmentèrent son culte, et on lui donna le titre de Tien-fey. Enfin Cang-hi, persuadé que la dynastie régnante doit à cet esprit la conquête de l'île Formose, lui fit bâtir des temples et recommanda au roi de Lieou-kieou de suivre en cela son exemple. De là vient que dans cette capitale on voit un temple magnifique érigé en l'honneur de cette idole. Supao-koang y alla faire des prières ; et sur le vaisseau qu'il

monta pour retourner à la Chine, il eut soin de placer une statue de p.513 Tien-fey, à laquelle lui et l'équipage rendirent souvent de superstitieux hommages.

Mœurs, usages et mariages

Les familles sont distinguées à Lieou-kieou par des surnoms, comme à la Chine. Les hommes et les femmes ou filles de même surnom ne peuvent pas contracter de mariage ensemble. Quant au roi, il ne peut épouser que des filles de trois grandes familles qui occupent toujours des postes distingués. Il en est une quatrième aussi considérable que les trois autres mais le roi et les princes ne contractent point d'alliance avec elle, parce qu'il est douteux si cette famille n'a pas la même tige que la royale.

La pluralité des femmes est permise dans ces îles ; quand on veut marier un jeune homme, il lui est permis de parler à la fille qu'on lui propose, et s'il y a un consentement mutuel, ils se marient. Les femmes et les filles sont fort réservées ; elles n'usent pas de fard, et ne portent point de pendants d'oreilles ; elles ont de longues aiguilles d'or ou d'argent à leurs cheveux, tressés en haut en forme de boule. On assure qu'il y a peu d'adultères ; il y a aussi fort peu de voleurs, de meurtres et de mendiants.

Respect pour les morts

Le respect pour les morts est aussi grand qu'à la Chine : le deuil y est aussi exactement gardé ; mais on n'y fait pas tant de dépense pour les enterrements et pour les sépultures ; les bières, hautes de trois à quatre pieds, ont la figure d'un hexagone ou d'un octogone. On brûle la chair du cadavre, et l'on conserve les ossements ; c'est une cérémonie qui se fait quelque temps avant l'enterrement, sur des collines destinées à cet effet. La coutume n'est pas de mettre des viandes devant les morts, on se contente de quelques odeurs et de quelques bougies ; il est des temps où l'on va pleurer près des tombeaux : les gens de condition y pratiquent des portes de pierre, et mettent des tables à côté pour les bougies et les cassolettes.

Mandarins

On compte neuf degrés de mandarins comme à la Chine ; on les distingue par la couleur de leur bonnet, par la ceinture et par le coussin. La plupart des mandarinats sont héréditaires dans les familles, mais un bon nombre est destiné pour ceux qui se distinguent ; on les fait monter, descendre, on les casse, on les emploie selon qu'ils font de bien ou de mal. Les princes et les grands seigneurs ont des villes et des villages, soit dans la grande île, soit dans les autres îles, mais ils ne peuvent pas y faire leur séjour ; ils sont obligés d'être à la cour. Le roi envoie des mandarins pour percevoir les impôts des terres ; c'est à eux que les fermiers et les laboureurs sont obligés de donner ce qui est dû aux seigneurs, à qui on a soin de le remettre exactement. Les laboureurs, ceux qui cultivent les jardins, les pêcheurs, etc., ont pour eux la moitié du revenu ; et comme les seigneurs et propriétaires sont obligés de fournir à certains frais, ils ne perçoivent presque que le tiers du revenu de leur bien.

Les mandarins, les grands et même les princes ne peuvent avoir pour leurs chaises que deux porteurs, le roi seul en peut avoir autant qu'il veut ; leur équipage et leurs chaises sont à la japonaise, aussi bien que les armes et les habits. Depuis quelque temps, les grands, les princes et le roi, soit dans leurs palais, soit dans leurs habits, ont beaucoup imité les Chinois ; en général ils prennent des Chinois et des Japonais ce qu'ils jugent le plus commode.

Revenus du roi

Le roi a de grands domaines ; il a les impôts, les salines, le soufre, le cuivre, l'étain et autres revenus ; c'est sur ces revenus qu'il paye les appointements des grands et des mandarins. Ces appointements sont marqués par un nombre déterminé de sacs de riz ; mais sous ce nom on comprend ce que donne le roi en grains, riz, soie, toile, etc. le tout est évalué selon le prix des sacs de riz. Il y a peu de procès pour les biens et les marchandises, et presque point de douanes et d'impôts.

Commerce et manufactures

Voici ce que l'on sait du commerce tant intérieur qu'extérieur de ce royaume. D'abord, nul homme ne paraît au marché ; ce sont les femmes et les filles qui y vendent et y achètent dans un temps réglé ; elles portent leur petit fardeau sur leur tête avec une singulière dextérité ; les bas, les souliers, l'huile, le vin, les œufs, les coquillages, le poisson, poules, poulets, sel, sucre, poivre, herbages, tout cela se vend et s'achète, ou par échange, ou en $_{p.514}$ deniers de cuivre de la Chine et du Japon. Quant au commerce du bois, des étoffes, des grains, des drogues, des métaux, des meubles, des bestiaux, il se fait dans les foires, les boutiques, les magasins.

Il y a dans toutes ces îles des manufactures de soie, de toile, de papier, d'armes, de cuivre ; d'habiles ouvriers en or, argent, cuivre, fer, étain et autres métaux ; bon nombre de barques et de vaisseaux, non seulement pour aller d'une île à l'autre, mais encore pour aller à la Chine, et quelquefois au Tong-king, à la Cochinchine, et dans d'autres lieux plus éloignés, en Corée, à Nanga-za-ki, à Sat-suma, dans les îles voisines, et à Formose. On m'a assuré qu'à Lieou-kieou on fait un assez bon commerce avec la partie orientale de Formose, et que, de cette côte orientale, les insulaires des îles de Pat-chong-chan, Tai-ping-chan et de la grande île, tirent de l'or et de l'argent. Du reste, les vaisseaux des îles Lieou-kieou sont estimés des Chinois et des Japonais.

Tribunaux

La ville royale a des tribunaux pour les revenus et pour les affaires de la grande île et des trente-six îles qui en dépendent, et celles-ci ont des agents fixes à la cour ; il y a aussi des tribunaux pour les affaires civiles et criminelles, pour ce qui regarde les familles des grands et des princes, pour les affaires de religion, les greniers publics, les revenus du roi, et les impôts pour le commerce, les fabriques et les manufactures, pour les cérémonies civiles, pour la navigation, les édifices publics, la littérature, la guerre.

Le roi a ses ministres et ses conseillers ; il a ses magasins

particuliers pour les riz et pour les grains, pour les ouvrages en or, argent, cuivre, fer, étain, vernis, bâtiments, mais je ne sais si les choses répondent réellement aux caractères chinois qui les expriment, car ces caractères désignent un royaume plus riche et plus puissant qu'on ne le suppose à Pékin ; il est vrai que les Chinois ont de la peine à se représenter hors de leur empire des pays puissants, riches et civilisés.

Langues en usage dans ce royaume

On parle dans ces îles trois langues différentes, qui ne sont ni la chinoise, ni la japonaise ; le langage de la grande île est le même que celui des îles voisines, mais il est différent de celui des îles du nord-est et de celui des îles de Pat-chong-chang et Tai-ping-chan. Il est néanmoins dans les trente-six îles beaucoup de personnes qui parlent la langue de la grande île, et qui servent d'interprètes. Ceux qui étudient connaissent les caractères chinois, et par le moyen de ces caractères, ils peuvent se communiquer leurs idées.

Les bonzes répandus dans le royaume ont des écoles pour apprendre aux petits enfants à lire selon les préceptes des alphabets japonais, surtout de celui qu'on nomme Y-ro-sa. Il paraît que les Japonais, même avant le règne de Chun-tien, étaient en grand nombre à Lieou-kieou, et que des seigneurs de cette nation s'étaient emparés de l'île ; de là vient sans doute que beaucoup de mots japonais se trouvent dans la langue de la grande île. Le père de Charlevoix, dans son histoire du Japon, paraît en peine sur l'origine du mot bonze : le mot bonzo est de la langue du Japon et de celle de Lieou-kieou, et ce mot dans l'une et dans l'autre veut dire religieux. Je serais infini si je voulais rapporter tous les autres mots qui, comme celui-ci, sont communs à ces deux langues.

Les bonzes connaissent aussi, pour la plupart, les caractères chinois. Les lettres qu'on s'écrit, les comptes, les ordres du roi sont en langage du pays et en caractères japonais ; les livres de morale, d'histoire, de médecine, d'astronomie ou astrologie, sont en caractères chinois. On a

aussi en ces caractères les livres classiques de la Chine, et ceux de la religion de Fo.

La forme de l'année à Lieou-kieou est la même qu'à la Chine. On y suit le calendrier de l'empire ; et les idées des mots pour les heures, les jours, les années, les signes du zodiaque, sont absolument les mêmes.

Les maisons, les temples, les palais du roi sont bâtis à la japonaise ; mais les maisons des Chinois, l'hôtel de l'ambassadeur de la Chine, le collège impérial, le temple de la déesse Tien-fey, sont construits à la chinoise. Dans un grand nombre de temples et de bâtiments publics, on voit des tables de pierre et de marbre où sont gravés des caractères chinois à l'honneur des empereurs de la Chine, depuis l'empereur Hong-ou jusqu'à ce jour. Sur les arcs de triomphe, au palais du roi, dans les p.515 temples et bâtiments publics, on voit plusieurs inscriptions chinoises. Il y en a aussi en caractères japonais et en langue japonaise ; il y en a encore, mais peu, en caractères indiens, écrits par des bonzes qui ont eu ces caractères et ces inscriptions de quelques bonzes du Japon.

Cette connaissance des caractères chinois, qui a commencé sous le règne de Chun-tien s'est beaucoup accrue dans la suite, surtout depuis que les Chinois se sont établis dans la grande île ; que plusieurs jeunes gens y ont appris à lire et à parler cette langue, et qu'un grand nombre d'autres ont été élevés à la cour de la Chine dans le collège impérial.

J'ajoute ici une observation sur la langue et les caractères de la Chine ; c'est que parmi les Japonais, ceux de Lieou-kieou, et les gens qui connaissent les caractères chinois, il s'est introduit une sorte de langue qui est une mauvaise prononciation de la chinoise. Par exemple, un lettré de Lieou-kieou et du Japon voit le caractère chinois, porte, *janua* ; un Chinois qui prononce bien, dit *men*. Un Japonais dit en sa langue, *cado*. Ces deux derniers diront aussi *mon*, mauvaise prononciation de *men*. Il en est de même des autres caractères chinois lus par un Japonais et par un insulaire de Lieou-kieou. Mais ces mots mal prononcés ont la même signification que ceux de la langue naturelle du Japon ou de Lieou-kieou. L'usage des caractères chinois

pourrait introduire une espèce de langue commune à tout le monde. C'est une remarque qu'on a faite depuis longtemps.

Description de la grande île

La grande île a quantité de petites collines, de canaux, de ponts et de levées. Tous les transports de denrées, marchandises et autres choses se font par le moyen des barques, des hommes et des chevaux ; il y a très peu d'ânes, de mules et de mulets.

Dans les maisons, entre la terre et le rez-de-chaussée on laisse, à cause de l'humidité, un espace de quatre, cinq à six pieds, pour donner issue à l'air. Les ouragans et les vents violents obligent de faire les toits fort solides, et comme les tuiles pour les couvrir sont chères parce que la terre propre à les cuire est très rare, de là vient qu'à la réserve du palais du roi, des princes, des riches familles de mandarins et des temples, la plupart des toits sont faits d'un enduit propre à résister à la pluie.

La grande île est très peuplée et très fertile. Le riz, le blé, toutes sortes de légumes y sont en abondance. La mer et les rivières sont remplies de poissons ; aussi les habitants des côtes, fameux plongeurs et habiles à la pêche, en font-ils un grand commerce. On tire de la mer différents espèces d'herbes, dont on fait des nattes et des habits contre la pluie ; les nacres de perles, les coquillages, l'écaille de tortue sont fort recherchés, et comme on en fait un grand débit à la Chine et au Japon, ils forment une autre branche de commerce assez considérable. Les bezoards, le corail et les pierres à aiguiser sont aussi très estimés.

Le chanvre et le coton servent à faire une prodigieuse quantité de toiles ; les bananiers, à faire du fil et des habits. On nourrit beaucoup de vers à soie mais les étoffes ne sont en rien comparables à celles de la Chine et du Japon. Les cocons sont employés à faire du papier encore plus épais que celui de Corée ; on s'en sert pour écrire, on peut même le teindre pour en faire des habits. Il est une autre sorte de papier fait de bambou et de l'écorce d'un arbre appelé pour cela arbre du papier.

Il y a beaucoup de bois propres à la teinture : on estime surtout un arbre dont on dit que les feuilles ressemblent à celles du citronnier. Le fruit n'en est pas bon à manger, mais l'huile qu'on en tire en abondance a de la réputation, de même que le vin de riz, qu'on nomme cha-zi. Plusieurs graines et plantes fournissent encore de l'huile. Les plantes médicinales ne sont point rares, et les melons, ananas, bananes, courges, haricots, fèves et pois y sont très communs. Les oranges, citrons, limons, long-y-ven, lit-chi, raisins, tous ces fruits y sont fort délicats. On y trouve en abondance le thé, la cire, le gingembre, le sel, le poivre, l'encens. Le sucre est noir, et les confitures n'en sont pas moins bonnes. Il y a du vernis, on sait l'employer, mais on ne dit pas de quel endroit on le tire.

Cette île est assez heureuse pour n'avoir ni loups, ni tigres, ni ours ; elle n'a non plus ni lièvres ni daims, mais elle a des animaux plus utiles ; de bons chevaux, des brebis, des bœufs, cerfs, poules, oies, canards, pigeons, tourterelles, paons, chiens et chats. On ne manque ni de lauriers, ni de pins, ni d'arbres de camphre, ni de cèdre, ni d'ébéniers ; il y a même de tout cela plusieurs espèces $_{p.516}$ différentes. On ne manque pas non plus de bois propres pour les barques, les navires et la construction des maisons et des palais. Il y a peu de poiriers, de pruniers et de pommiers.

Notice des autres îles

Le soufre vient de l'île de ce nom. Elle n'a que trente ou quarante familles. Il n'y a ni arbres, ni riz, ni légumes, mais beaucoup d'oiseaux et de poissons. Le riz, le bois, et les autres provisions viennent de la grande île pour ceux qui travaillent au soufre, et pour les deux ou trois mandarins qui y sont chargés du gouvernement.

Les autres îles du nord-ouest, de l'ouest, de l'est ; celles qu'on nomme du sud et sud-ouest, produisent les mêmes choses que la grande île. Celles de Pat-chong-chan et Tai-ping-chan sont pour le moins aussi peuplées, et encore plus fertiles. Il en est à peu près de même des îles du nord-est, à la réserve de Ki-kiai. Si les fruits n'y sont

pas aussi bons que dans la grande île, le vin y est meilleur. Il y a beaucoup plus d'arbres de camphre, beaucoup plus de blé, moins de riz, plus de chevaux, de bœufs, de brebis, de cerfs. Les arbres appelés kien-mou par les Chinois, et iseki par les habitants, sont une espèce de cèdre dont le bois passe pour incorruptible. Cet arbre est fort commun dans les îles Tatao et Ki-kiai, et le bois en est très cher à la grande île. Le palais du roi, celui des grands et des princes, les principaux temples, ont des colonnes faites de ce bois. On le fait venir de Tatao et de Ki-kiai, et c'est pour ces deux îles un commerce très avantageux.

Les habitants de Ki-kiai passent pour grossiers ; on les regarde comme à demi sauvages ; mais ceux de Tatao et des autres îles du nord-est ne le cèdent en rien à ceux de la grande île. Après celle-ci, Tatao est la plus considérable et la plus riche de toutes les îles de ce royaume. Les caractères chinois y étaient connus plusieurs siècles avant qu'ils le fussent à Lieou-kieou, et quand elle fut assujettie, on y trouva des livres chinois, livres de science, livres classiques, qui y étaient depuis plus de quatre cents ans.

Caractère de ces insulaires

Au reste, ces insulaires sont généralement affables pour les étrangers, adroits, laborieux, sobres et propres dans leurs maisons. La noblesse aime à monter a cheval, et est ennemie de l'esclavage, du mensonge et de la fourberie.

A l'exception des grandes familles, des bonzes et des Chinois établis à Lieou-kieou, peu d'habitants de la grande île et des trente-six qui en dépendent, savent lire et écrire. Si des paysans, ou artisans, ou marchands, ou soldats, savent l'un et l'autre, on les oblige à se raser la tête comme les bonzes. Les médecins, les jeunes gens qui sont dans le palais pour servir a boire, pour balayer, pour ouvrir les portes, etc., ont aussi la tête rasée. Tous les autres ont au sommet de la tête un toupet, autour duquel est un cercle de cheveux très courts.

Ces peuples aiment les jeux et les passe-temps ils célèbrent avec pompe et avec beaucoup d'ordre les fêtes pour le culte des idoles, pour

la fin et le commencement de l'année. Il règne dans les familles une grande union, que de fréquents repas, auxquels on s'invite mutuellement, contribuent beaucoup à entretenir. Bien différents des Japonais, des Tartares et des Chinois, ces insulaires sont fort éloignés du suicide. Il n'y a que les îles du nord-est, qui, étant voisines du Japon, se ressentent de cette proximité pour les manières et pour les mœurs.

ARTICLE IV
Cérémonial pour l'installation du roi de Lieou-kieou, comme tributaire de la Chine

Dès que le roi de Lieou-kieou a rendu les derniers soupirs, le prince héritier le fait savoir à l'empereur, en lui envoyant un ambassadeur pour lui demander l'investiture. Les insulaires néanmoins n'attendent pas la réponse pour traiter réellement de roi et de reine le prince héritier et la princesse son épouse. Mais dans le cérémonial avec la cour de Pékin, ce n'est qu'après l'installation faite par ordre de l'empereur que le prince et la princesse prennent le titre de roi et de reine. L'empereur choisit alors l'un de ces deux partis, ou d'envoyer lui-même un ambassadeur pour l'installation du nouveau roi, ou de donner un plein pouvoir à l'ambassadeur de Lieou-kieou, pour faire à son retour cette cérémonie. Si c'est au premier qu'il se détermine, voici quel est le cérémonial qui s'observe ; du moins est-ce celui qui s'observa dans l'ambassade du docteur Supao-koang.

p.517 L'empereur ordonne au tribunal des cérémonies de lui proposer un sujet capable de représenter et de soutenir avec dignité la majesté de l'empire chinois. Le choix tombe sur celui qu'on sait que l'empereur souhaite, et en même temps on en nomme un second, en cas de maladie ou de mort. L'empereur, après avoir tout approuvé, admet à son audience l'ambassadeur ; il lui donne les ordres et les instructions qu'il juge nécessaires, et lui fait remettre les présents destinés au roi et à la reine de Lieou-kieou. Aussitôt les grands mandarins de la province de Fo-kien reçoivent l'ordre d'armer un bon vaisseau et de choisir le capitaine, les officiers, les soldats, pilotes et matelots. Il y avait plus de

trois cent cinquante personnes sur celui que monta Supao-koang.

Le jour du départ étant fixé, les parents et amis de l'ambassadeur le conduisent à une certaine distance de la cour, et l'y traitent magnifiquement. Dans tout le chemin jusqu'à la capitale du Fo-kien, lui et ses gens sont défrayés par les mandarins. Arrivé à la capitale, les grands mandarins ont soin de le loger dans un palais commode, où il est traité avec la plus grande distinction. Il est conduit avec pompe au vaisseau, où l'on fait les cérémonies déterminées au ciel, aux esprits et à la déesse Tien-fey. Ensuite les mandarins se retirent et l'on met à la voile.

Quand le vaisseau est près du port de Napa-kiang, on jette l'ancre et on avertit les mandarins de Lieou-kieou. Le roi, instruit de l'arrivée prochaine de l'ambassadeur, donne les ordres nécessaires pour le recevoir avec les honneurs dus au titre de l'envoyé céleste, c'est-à-dire de l'envoyé du fils du ciel, ou de l'empereur de la Chine. Les princes, les grands et les mandarins se rendent au port en habits de cérémonie. Un grand nombre de barques richement ornées conduisent le vaisseau au port. L'ambassadeur avec sa suite met pied à terre, et est conduit à son palais avec grand appareil par les princes et les grands, lesquels ont soin de paraître avec un train et un éclat qui puissent faire honneur à la nation.

Tout est réglé pour l'entretien de l'ambassadeur et de son monde. Ses officiers, soldats, matelots, domestiques, ont permission de porter une certaine somme d'argent, et une quantité déterminée de marchandises de la Chine, pour faire quelque commerce. Au temps de la dynastie des Ming, les profits des Chinois étaient fort considérables à Lieou-kieou. Aujourd'hui ils sont médiocres. A l'égard de l'ambassadeur, il se pique ordinairement de ne paraître en aucune façon faire le commerce.

Après avoir pris quelque repos, il se rend à la grande salle, où il trouve une magnifique estrade, sur laquelle il s'assied. Un mandarin donne le signal, et à l'instant les princes, les ministres, et les grands du premier ordre, placés selon leur rang, font les neuf prosternations pour

saluer l'empereur. L'ambassadeur est debout, et après la cérémonie il leur fait une profonde révérence. Quand les mandarins du second et du troisième ordre se prosternent, l'ambassadeur est debout, et dès qu'ils se sont relevés, il leur présente les mains. Lorsque c'est le tour des mandarins inférieurs, l'ambassadeur est assis et leur donne ensuite la main.

Après cette cérémonie, quelques grands viennent de la part du roi féliciter l'ambassadeur sur son heureuse arrivée. Le reste du jour se passe en repas, en concerts, en réjouissances publiques, dans le port, à la ville royale, aux villes et aux villages voisins, sur les vaisseaux et sur les barques.

A un jour assigné, l'ambassadeur va au temple de la déesse Tien-fey lui rendre des actions de grâce de sa protection dans le voyage. De là il va au collège impérial et fait les cérémonies chinoises pour honorer Confucius. Il y a aussi un jour déterminé où l'ambassadeur se rend avec un grand cortège à la salle royale où sont les tablettes des rois morts. Le roi s'y trouve, mais comme un simple prince particulier. L'ambassadeur fait, au nom de l'empereur, la cérémonie chinoise pour honorer le feu roi, prédécesseur du prince régnant ; il en fait autant pour les autres ; il offre les odeurs, les soies, les étoffes et l'argent donnés à cet effet par l'empereur. Le roi fait alors les neuf prosternations chinoises pour remercier l'empereur, et s'informer de l'état de sa santé. Il salue ensuite l'ambassadeur, et mange avec lui familièrement et sans cérémonie.

Quand tout est réglé pour l'installation, l'ambassadeur avec toute sa suite et un nombre infini de peuple, va au palais. Les cours sont remplies de seigneurs et de mandarins richement habillés et rangés en bel ordre. A $_{p.518}$ l'entrée, l'ambassadeur est reçu par les princes, et conduit, au son des instruments, à la salle royale, où l'on a élevé une estrade pour le roi, et une autre pour la reine. Il y a une place distinguée pour l'ambassadeur. Le roi, la reine, l'ambassadeur, les princes, les ministres et les grands se tiennent debout. L'ambassadeur fait lire à haute voix le diplôme impérial, où l'empereur, après quelque éloge du roi défunt,

déclare et reconnaît pour roi et reine de Lieou-kieou le prince héritier et la princesse son épouse. Cette déclaration est suivie des exhortations de l'empereur au nouveau souverain pour gouverner selon les lois ; et aux peuples des trente-six îles, pour être fidèles à leur nouveau souverain. Après la lecture de la patente impériale, elle est remise au roi, qui la donne à son ministre pour être gardée dans les archives de la cour. Ensuite le roi et la reine, les princes, etc., font les neuf prosternations chinoises pour saluer l'empereur et le remercier.

L'ambassadeur fait d'abord étaler les présents magnifiques de l'empereur pour le roi et la reine. On fait la lecture de la liste de ces présents ; et le roi et toute sa cour recommencent les neuf prosternations pour remercier l'empereur. Tandis que l'ambassadeur se repose un peu dans un appartement où il est conduit, le roi et la reine, assis sur leur trône, reçoivent les hommages des princes, ministres, grands, mandarins et députés des trente-six îles. La reine se retire et le roi fait traiter splendidement l'ambassadeur.

Quelques jours après, assis sur sa chaise royale portée par un grand nombre de porteurs, suivi des princes, des ministres et d'un brillant cortège, le roi va à l'hôtel de l'ambassadeur. Le chemin est extraordinairement orné ; de distance en distance, on pratique des arcs de triomphe et des appartements ouverts, où se trouvent des fruits, des fleurs, des parfums. Autour de la chaise du roi, sont sept jeunes filles à pied, qui portent des étendards et des parasols ; les princes, ministres et grands sont à cheval, et cherchent à se distinguer dans cette occasion par de superbes habits, et par une nombreuse suite.

L'ambassadeur, à la porte de son hôtel, reçoit le roi avec respect, et le conduit à la grande salle. Là, ce prince se met à genoux pour saluer l'empereur ; ensuite il fait à l'ambassadeur l'honneur de lui offrir lui-même du vin et du thé. L'ambassadeur le refuse, présente la tasse au roi, prend une autre tasse, et ne boit qu'après que le prince a bu. Cette cérémonie achevée, le roi, avec son cortège, revient à son palais.

Il nomme quelques jours après un ambassadeur pour aller à la cour de l'empereur remercier Sa Majesté ; il lui envoie des présents dont la

liste est communiquée à l'ambassadeur chinois. Il faut équiper, pour son ambassadeur, un vaisseau qui doit aller de conserve avec celui de l'ambassadeur impérial. Enfin, l'ambassadeur impérial, après avoir déterminé le jour de son départ, va prendre congé du roi ; et quelque temps après, le roi va à l'hôtel de l'ambassadeur, lui souhaite un heureux voyage, se met à genoux, et fait les prosternations chinoises pour saluer l'empereur.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans les cérémonies dont je viens de parler, est l'ordre, la gravité et la modestie qui y règnent, et qui impriment dans les cœurs des peuples un profond respect pour le souverain.

J'ai oublié de dire que, durant le séjour de l'ambassadeur, le roi le fait traiter souvent, soit au palais royal et aux maisons de plaisance, soit sur les lacs et les canaux. Dans ces grands repas, il y a musique, danse et comédie, et l'on ne manque pas d'y insérer des vers à la louange de la famille impériale, de la royale de Lieou-kieou et de la personne de l'ambassadeur ; la reine, les princesses et les dames assistent à tous ces spectacles, mais sans être vues. Ces fêtes sont très estimées des Chinois, qui regardent ces insulaires comme des hommes adroits et industrieux.

Lorsque l'ambassadeur visite le collège impérial, il voit par lui-même jusqu'où vont les progrès des étudiants de l'île en chinois. Il récompense le maître et les disciples ; et lorsqu'il est habile lettré, comme était Supao-koang, il laisse des sentences et inscriptions chinoises, écrites de sa main, pour le palais du roi, pour les temples et les bâtiments publics ; et c'est alors un triomphe pour les Chinois qui sont établis dans l'île.

Au reste, l'ambassadeur doit être attentif à tout. Il fait un journal exact de son voyage pour l'offrir à l'empereur ; il faut d'ailleurs qu'il soit instruit et en état de répondre aux questions du roi, des princes et des grands qui p.519 se piquent de connaître les caractères chinois ; et comme il y a d'habiles bonzes, dont la plupart ont étudié au Japon ou dans l'île les caractères et les livres chinois, et que l'ambassadeur de la

Chine a occasion de leur parler, il faut qu'il le fasse avec avantage pour se concilier leur estime.

Telles sont les connaissances que j'ai recueillies du mémoire de Supao-koang. Il reste encore des lumières à acquérir, car on n'y dit point la manière de faire le papier, les nattes, la toile, les étoffes, le sel, le sucre etc. On ne fait point aussi de description des plantes, fruits, fleurs, arbres. On ne dit point non plus la façon dont se fait l'encre, et de quels pinceaux on se sert pour écrire. On ne rapporte pas les propriétés et les vertus des herbes médicinales et des remèdes, ni comment on prépare le camphre, dont l'arbre est très propre à faire des colonnes et des planches. Si dans la suite je puis avoir, sur tous ces articles, des mémoires certains, je ne manquerai pas de les envoyer en Europe.

@

MEMOIRE

sur le Thibet et sur le royaume des Éleuthes, nouvellement subjugué par l'empereur de la Chine, avec une relation de cette conquête [1]

@

Tsang est le nom ordinaire que les Chinois donnent au Thibet. Ils l'appellent aussi Sy-Tsang, parce que Sy veut dire occident, et qu'en effet le Thibet est à l'occident de la Chine, au-delà des provinces de Yun-nan et du Sse-Tchouen. Anciennement, il était connu sous le nom de Jong, ou de Kiang, ou de Syfan [2]. Il y a encore celui de Parountala, ou Barantolo, et celui de Tangout.

L'étendue de ce pays, d'orient en occident, est de 6.400 li, c'est-à-dire de 640 lieues. Du nord au sud, il y a 6.500 li, 650 lieues ; 200 li faisaient un degré de latitude, ou 20 lieues marines.

A l'orient, le Thibet va jusqu'aux frontières du Sse-Tchouen. Aussi, tout ce qui s'envoie en tribut du Thibet à la Chine vient d'abord à Tatsienlou, qui est dans le Sse-Tchouen, et de Tatsienlou arrive à Pékin. Tatsienlou est une ville d'un assez grand commerce, où le gouvernement est héréditaire dans une ancienne famille du pays, sous la protection de l'empereur de la Chine.

Au sud-est, le Thibet touche les frontières du Yun-nan.

A l'ouest, il s'étend jusqu'à Ta-cha-Hay, c'est-à-dire jusqu'au pays sablonneux, ou à la mer de sable ; car c'est ce que désignent ces trois mots chinois.

Au nord, il va jusqu'aux frontières du Tsing-Hay, ou du pays de Coconor.

---

[1] Le Thibet est divisé en quatre provinces, et les Éleuthes forment aujourd'hui la Kalmoukie.

[2] Le nom de *Syfan* est resté à la partie orientale de la province de Kam, l'une des quatre du Thibet.

Ce n'est qu'après la dynastie Tsin [1] et après l'an 420 de Jésus-Christ, qu'on aperçoit dans l'histoire quelque chose de clair et de distinct sur le Thibet. On trouve qu'il y eut alors un prince dont le titre était Toufan, qui s'assujettit les peuples connus sous le nom de Kiang, (c'est-à-dire du Chensy et du Sse-Tchouen), et qui en particulier se rendit maître du Thibet. Lui et ses successeurs y régnèrent plus d'un siècle, sans avoir avec la Chine aucune communication.

Long-han, prince toufan, fut. le premier qui commença à envoyer à la Chine des ambassadeurs. Ce fut vers l'an 634 de Jésus-Christ, la huitième année du règne de Tay-hong, second empereur de la grande dynastie Tang.

Sept ans après cette ambassade, en 641, le même Long-han épousa la princesse Ouen-Tching, fille de l'empereur, et par cette alliance il devint si puissant, qu'il vint à bout de détruire le royaume Tou-ko-hoen, État situé dans le pays de Coconor, et de soumettre à sa domination tous les peuples qui étaient à l'occident de la Chine.

Cette puissance des rois toufan ou du Thibet se soutint près de deux cents ans. Mais ensuite, s'étant considérablement affaiblie, elle fut presque ruinée sur la fin de la dynastie Tang, vers l'an 907 de l'ère chrétienne. En effet, sous les derniers empereurs de cette dynastie, il se forma dans ce royaume plusieurs petits États. Les religieux ou prêtres, soit qu'ils fussent chrétiens [2] alors, soit qu'ils fussent p.520 idolâtres, commencèrent à avoir de grands domaines, et peu à peu les supérieurs des divers monastères devinrent si puissants, qu'ils étaient comme souverains chez eux. Il paraît cependant qu'il y eut toujours un prince qui portait le titre de roi du Thibet : mais ces princes, sous la dynastie Song, étaient tributaires de la Chine.

---

[1] C'est la septième dynastie, qui commença l'an 265 de Jésus-Christ, et dura cent cinquante-cinq ans.

[2] Dès le sixième et le septième siècle, dans le pays de Balcq, vers la source du fleuve Oxus ou Gihon, dans le royaume de Casghar et dans les États voisins, il avait depuis bien du temps des chrétiens, des prêtres et des évêques. Comme ces pays sont assez près du Thibet, et qu'ils ont toujours eu communication avec les Thibétains, c'est de là, sans doute, que les chrétiens entrèrent dans ce royaume. Les anciens auteurs orientaux parlent des chrétiens de Barantola, de Tangout, de Thebet, tous noms qui désignent le Thibet.

Cette décadence ne fit qu'augmenter dans la suite, jusqu'à ce que l'empereur Chitsou divisât le pays du Thibet en plusieurs provinces ou départements. Le principal de ces départements fut Oussé-hang. C'est le terrain le plus fécond et le climat le plus tempéré du Thibet. C'est là qu'est Lassa capitale de tout le royaume [1].

Au reste Chitsou est le même empereur tartare dont il est parlé dans le mémoire de la Cochinchine sous le nom de Koublay, et qui, après la mort de son frère Mengko, fut empereur des Tartares, régna dans les parties boréales de la Chine, devint, l'an de Jésus-Christ 1280, maître de toute la Chine, et donna à sa dynastie le nom chinois Yuen.

Il y avait alors dans le Thibet un bonze ou religieux nommé Passepa. Chitsou lui accorda le titre de prince, et en conséquence de cette concession Passepa eut un sceau d'or et des tribunaux dans le pays de Oussé-hang et autres contrées du Thibet. Il eut encore le titre de maître ou instructeur de l'empereur, de docteur de l'empire, de chef de la loi, et même celui de ouang, qui veut dire ou roi, ou régulo tributaire ou prince, soit du premier, soit du second ordre. Ses successeurs eurent aussi de grands titres, et relevaient comme lui de l'empereur de la Chine.

Près de cent ans après, l'an 1373, la sixième année du règne de Hong-ou, un nommé Nankiapa succéda à tous les titres de Passepa. Il eut ainsi que lui le sceau d'or, et, sous la protection de l'empereur, il gouverna Lassa et d'autres parties du Thibet.

Vers l'an 1414, au milieu du règne de Y-onglo, huit bonzes ou religieux reçurent de l'empereur le titre de ouang, et toutes les autres prérogatives dont nous venons de parler. Leurs titres désignent de grands docteurs, des maîtres de la loi, des propagateurs zélés de cette même loi : mais ces dénominations pompeuses ne les dispensaient pas de payer tribut.

Sous le règne de Suen-hong, dont la première année fut 1426, les

[1] LHassa est la capitale de la province d'Oueï ; son nom veut dire *terre sainte, terre de Boudha.*

princes bonzes du Thibet eurent le titre de grand lama. Le plus fameux d'entre eux, nommé Tsong-kepa, faisait sa résidence à Lassa. Il était le chef de tous les lamas. C'est lui qui rendit dominante la loi du chapeau jaune ; car il faut observer qu'il est deux sortes de lamas : les uns à chapeau jaune et les autres à chapeau rouge. Ken-tun succéda à Tsong-kepa, et fut le premier qui nomma un typa ou ministre pour gouverner l'État. Ken-tun eut pour successeur Sono, qui le premier aussi porta le titre de dalay-lama, titre sublime, qui l'élevait de beaucoup au-dessus des autres ; car dalay signifie physiquement et moralement étendu, grand et presque sans bornes.

Celui qui succéda à Sono, fut Yun-tan, après lequel vint Hotolon-pou-hang. C'est du temps de celui-ci que Tsang-pa-han régnait dans une bonne partie du Thibet, à l'ouest de Lassa, jusqu'aux sources du Gange et dans le pays de Sirinigar sur le Gange. Le père Dandrada, jésuite, qui était en 1624 à la cour de Tsang-pa-han, assure que ce prince était grand protecteur de la loi chrétienne ; et l'histoire tartare de ce temps-là le donne assez à entendre car elle nous apprend que Tsang-pa-han abandonna la loi de Fo ou des lamas ; qu'il voulait la détruire ; qu'il maltraitait les peuples ; que pour cette raison le typa et le dalay-lama firent Kouche-han prince des Eleuthes du Coconor, que Kouche-han vint au Thibet avec une armée considérable ; qu'il y eut une sanglante bataille, et que Tsang-pa-han fut défait et tué dans le combat. Ce texte de l'histoire tartare, comparé avec celui du père Dandrada, fait voir que Tsang-pa-han ou se fit chrétien, ou voulut embrasser le christianisme. Kouche-han demeura dans le Thibet avec son armée, et le dalay-lama, qui en était protégé, lui donna le titre de han, ou roi.

L'an 1642, le dalay-lama envoya dans la province de Leao-tong [1] des ambassadeurs à p.521 Tsong-te, père du premier empereur de la dynastie des Tartares Mantcheoux, actuellement régnante à la Chine : il

[1] Le Leao-tong est une province de la Mandchourie, hors de la Grande Muraille ; elle est aujourd'hui annexée à la Chine.

se mit sous sa protection et lui paya tribut [1].

Dix ans après (en 1652), le dalay-lama vint lui-même à Pékin faire hommage à l'empereur. Il y fut comblé d'honneurs, reçut de l'empereur un sceau d'or et de magnifiques présents, et fut confirmé dans son titre de dalay-lama.

En 1693, la trente-deuxième année du célèbre empereur Cang-hi, ce prince voulut favoriser le typa, ou ministre qui gouverne le Thibet au nom du grand lama. Il le déclara régulo ou prince du Thibet, et lui donna le sceau d'or. Toutefois il s'en fallait beaucoup que ce typa fût dans les intérêts de l'empereur ; c'était au contraire un perfide qui le trahissait, et qui était entièrement dévoué à Kaldan, roi des Eleuthes, ennemi déclaré des Tartares Mantcheoux : il alla même jusqu'à s'opposer sous main au voyage du grand lama à Pékin, où Cang-hi l'avait appelé, et le dalay-lama étant mort, il tint cette mort si secrète qu'il vint à bout de la cacher à l'empereur. Mais enfin, en 1705, ses crimes furent découverts ; Latsa-han, petit-fils de Kouche-han, et prince des Eleuthes, qui était resté dans le Thibet pour la sûreté du dalay-lama, fit mourir le typa ; et l'empereur ayant appris à cette occasion les perfidies de ce ministre, récompensa Latsa-han, envoya des grands de sa cour au Thibet, pour le gouverner conjointement avec le prince des Eleuthes, et nomma un dalay-lama, qui fut le sixième de ce titre.

En 1714, le tchong-kar fit une irruption dans le Thibet. Ce mot tchong-kar est le titre du principal roi des Eleuthes : c'est un mot tartare-mongou, qui veut dire la main orientale, parce que tchong ou giong signifie orient, et kar signifie main. C'était en effet la coutume des anciens princes tartares de diviser leurs familles et leurs armées en partie de l'orient, et en partie de l'occident, qu'on nomme Pa-rountale ; et le plus illustre titre était celui de la main d'orient, ou de l'aile

[1] Ce tribut consiste ordinairement en statues de Fo, d'or ou de cuivre ; en odeurs, en ambre et corail, en quelques pierres précieuses, en étoffes de laine, et en lames d'épées. Les empereurs ont aussi exigé du dalay-lama un certain nombre de vases ou petites cruches pleines de l'eau du Gange ; et depuis les premières années de Cang-hi, l'empereur a toujours de cette eau dans le palais et dans ses voyages.

orientale. Au reste, le tchong-kar a un vaste domaine : il est maître de tous les pays qui sont entre le Coconor, le Thibet, Casghar, quelques pays à l'ouest de Casghar et les limites de la Sibérie. Il suit la religion de Fo ; mais ses sujets des pays d'Isghen, Acson, Casghar, Turphan, sont presque tous mahométans. Du temps de l'empereur Cang-hi, le tsong-kar se disait de la branche mongole des princes dont Tamerlan descendait. Celui qui régnait tout récemment (en 1754) prétendait être le vrai héritier des princes tartares de l'est et de l'ouest ; et l'on croit voir en effet qu'il était véritablement un des descendants de Tching-kis-han ou Ging-his-kan.

Quoi qu'il en soit, le tchong-kar, qui fit dans le Thibet l'invasion dont nous parlons, se nommait Tse-ouan-arraptan. Il entra dans ce royaume avec une puissante armée, et y fit de grands ravages. Latsa-han, qui voulut s'opposer à ses efforts, fut tué, et la grande pagode de Poutala fut presque réduite en cendres. Le tchong-kar emporta de cette pagode et de toutes celles du pays des richesses immenses en or, argent, cuivre, pierreries, étoffes, etc. [1]. Il fit faire en plusieurs endroits main-basse sur un grand nombre de lamas et sur beaucoup d'Eleuthes, qui avaient pris le parti des Tartares Mantcheoux. Il prétendait être seul le vrai roi du Thibet, et voulait que les lamas n'eussent, comme autrefois, aucune autorité sur les peuples, et fussent dans leurs monastères uniquement occupés à réciter des prières et à visiter les malades.

Les lamas prirent donc la fuite et se dispersèrent de tous côtés. Le dalay-lama eut recours à l'empereur Cang-hi, et se mit sous sa protection. Ce monarque était alors dans la cinquante-deuxième année de son règne. Les $_{p.522}$ princes éleuthes le prièrent aussi de les secourir, et de le faire d'autant plus promptement, que le tchong-kar avait des

[1] Depuis ce désastre, l'empereur Cang-hi, plusieurs princes ses fils, et plusieurs grands de la cour de Pékin, ont fourni de grandes sommes d'argent pour remettre Poutala et quelques autres monastères de lamas dans leur ancien état. Les princes tartares mongous, fort dévoués au dalay-lama, les princes éleuthes de Coconor, qui sont ses tributaires, des seigneurs tartares et thibétains, d'autres monastères de lamas, dans le Thibet et dans la Tartarie, donnèrent des sommes considérables. Les princes éleuthes qui sont le nord de la mer Caspienne (on les appelle *Calmones*) envoyèrent aussi de grands secours, de sorte que Poutala est aujourd'hui un monastère plus beau et plus riche qu'il n'était auparavant.

partisans secrets dans le Thibet et dans le pays de Coconor. Cang-hi ne se refusa point à leurs vives instances. Il assembla sur-le-champ un grand nombre de troupes, composées de Tartares Mongous, de Tartares Eleuthes de Coconor, de Tartares Mantcheoux et de soldats chinois. Il choisit d'anciens officiers expérimentés, chinois et tartares, et mit à leur tête un de ses fils et un de ses petits-fils. L'armée se rendit dans le pays de Coconor, en chassa celle de Tchong-kar, entra en grande partie dans le Thibet, tandis qu'un autre corps de troupes chinoises y pénétra par la province de Sse-tchouen. On remit le dalay-lama et les autres lamas dans leurs pagodes. Ce qui restait des troupes du tchong-kar se sauva par les défilés des montagnes, et le Thibet fut remis en paix sous la protection de l'empereur. Ce prince ordonna à quelques seigneurs tartares de rester à Lassa et dans le pays de Coconor, pour gouverner en son nom et pour veiller sur les démarches du tchong-kar.

Yong-tching, fils et successeur de Cang-hi, entra dans ses vues, et eut soin d'entretenir de bonnes armées pour s'opposer, en cas de besoin, aux courses des troupes de ce roi des Eleuthes. Cependant, en 1727, quelques seigneurs dans le Thibet se révoltèrent. Un d'eux se déclara gouverneur du pays, commit de grands désordres, et fit mourir un prince tartare du quatrième ordre, que Yong-tching avait nommé général et gouverneur du Thibet ; mais cette révolte n'eut pas de suite ; et l'empereur aujourd'hui régnant (Kien-long) pourvut suffisamment à tout, en élevant, l'an 1739, à la qualité de prince du second ordre celui que l'empereur son père avait nommé vice-roi du Thibet, et qui avait en effet tous les talents nécessaires pour bien gouverner.

La tranquillité paraissait parfaitement rétablie, lorsque de plus grands évènements ont ébranlé cette extrémité de l'Asie, et ont donné occasion à l'empereur de détruire le royaume des Eleuthes, et d'en faire une province de la Chine. Le récit que je vais faire de cette importante révolution sera tiré d'une lettre du père Amyot, jésuite, missionnaire à Pékin, datée du 2 juin 1760 :

« Un usurpateur, nomme Taoua-tsi, c'était emparé du trône du tchong-kar. Son concurrent Amoursana, qui prétendait que cette couronne lui appartenait de droit, avait imploré le secours de l'empereur ; et après la défaite et la prise de son ennemi, il se flattait que la cour de Pékin continuerait à lui fournir des troupes pour achever de réduire ceux des Eleuthes qui lui étaient encore opposés. Il aurait dû mieux connaître la politique de cette cour, et rappeler à sa mémoire la manière dont les Tartares Mantcheoux se rendirent maîtres de la Chine, lorsqu'au commencement du siècle passé on les y appela comme troupes auxiliaires. Il fut assez imprudent pour ne pas profiter de cet exemple : aussi la protection qu'il avait demandée lui devint-elle funeste.

A la première nouvelle qu'on eut à la cour de Pékin des projets d'Amoursana, l'empereur le manda sous le spécieux prétexte de le récompenser par des titres d'honneur plus considérables que ceux dont il l'avait déjà décoré. Amoursana, de son côté, se défiant de ces magnifiques promesses, chercha par divers artifices, à éluder un voyage qu'il redoutait ; mais comme les ordres qu'il recevait étaient pressants, et qu'on les lui intimait coup sur coup, il se déclara enfin ouvertement, et répondit que son parti était pris qu'il n'irait pas à la cour, et qu'il renonçait à tous les avantages qu'il pouvait espérer de son alliance avec la Chine. Il conclut en renvoyant les sceaux dont il était dépositaire comme général d'armée de l'empire.

L'empereur, quoique Amoursana lui fût suspect, ne s'était pas attendu à une désobéissance si formelle et si audacieuse, pour me servir de son expression ; mais il n'était plus temps de prendre des mesures pour faire arrêter le rebelle. Ce prince éleuthe était à la tête d'une armée plus considérable que celle de l'empereur ; d'ailleurs, il était dans un pays dont les habitants lui étaient en partie dévoués. Il eût été

dangereux d'entreprendre de l'enlever ou de le combattre à force ouverte ; aussi ne chercha-t-on d'abord qu'à l'amuser. Ce n'étaient que propositions et offres avantageuses ; on gagnait du temps, et les troupes qu'on envoyait de différents endroits s'avançaient insensiblement. Amoursana aperçut trop tard le danger. Il chercha donc son salut dans une prompte fuite ; peu des siens le suivirent ; enfin, après avoir erré comme un vagabond p.523 pendant près de deux ans, il mourut sur les frontières de Moscovie.

Dès que l'empereur eut appris qu'Amoursana s'était réfugié chez les Moscovites, il le leur fit demander. Il prétendait qu'en vertu d'un article du traité de paix entre les deux empires, par lequel les deux puissances se sont engagées à se remettre mutuellement les fugitifs, les Russes devaient lui livrer Amoursana, qu'il regardait comme un sujet fugitif et rebelle ; mais les Moscovites, soit qu'ils ne pensassent pas comme l'empereur au sujet du prince éleuthe, soit qu'ils ignorassent véritablement le lieu de sa retraite, ne satisfirent point les Chinois sur cet article. A la fin on apprit sa mort, et l'on sut certainement que la petite vérole l'avait enlevé de ce monde. Alors les Moscovites se firent un devoir d'annoncer cette nouvelle aux Chinois, et afin qu'on ne pût pas la révoquer en doute, ils exhibèrent le cadavre devant les principaux officiers qui gardent les frontières de la Chine.

Tant qu'Amoursana fut en vie, l'empereur ne put lui faire subir la peine de son crime de félonie ; il voulut l'en punir après sa mort. Il ordonna à celui de ses tribunaux qui est chargé des affaires étrangères d'écrire au sénat de Russie pour répéter le corps du rebelle, et de lui marquer que cette demande était fondée sur une coutume de l'empire, qui veut que pour l'exemple on fasse subir aux morts les mêmes peines qu'ils subiraient s'ils étaient vivants, lorsqu'ils sont coupables de félonie ou de rébellion. Les Moscovites

affectèrent pendant quelque temps de ne point répondre sur cet article mais enfin, comme ils se virent pressés, et qu'on les menaçait d'une rupture, ils dirent que le cadavre était pourri on leur répliqua que les ossements ne l'étaient point, et on demanda qu'ils fussent livrés : ils répondirent que ce n'était pas chez eux l'usage de déterrer les morts, et que d'ailleurs ils ignoraient dans quel endroit on avait inhumé un cadavre qui ne les intéressait nullement.

Cependant tous les Tartares n'avaient pas abandonné le parti d'Amoursana. Deux princes mahométans, dont l'un s'appelait le grand Hotchom, et l'autre le petit Hotchom, s'étaient ouvertement déclarés pour lui lorsqu'il vivait encore ; et comme ils avaient pris les armes en sa faveur, et qu'ils avaient tendu aux troupes chinoises bien des pièges qui ne furent pas tous évités, l'empereur résolut de leur faire la guerre dans les formes, pour faire de leurs États une nouvelle province de la Chine. Malgré l'éloignement des lieux, l'armée se mit en marche avec la plus grande ardeur ; mais elle n'arriva qu'après avoir passé par les plus rudes épreuves, et avoir laissé en chemin plus de la moitié de ceux qui la composaient, dont les uns étaient mort de fatigue, et les autres de faim et de misère.

Le général Tcha-hoei s'étant approché d'Irguen ou Ierkim [1], fit sommer les habitants de se rendre. Les deux Hotchom prirent la fuite avec tous ceux qui voulurent bien les suivre. Ceux qui restèrent dans la ville en ouvrirent les portes, et invitèrent le général ennemi à en venir prendre possession au nom de l'empereur. Tcha-hoei leur répondit qu'il se rendrait à Irguen pour y distribuer des grâces et les combler de bienfaits ; qu'il ne changerait rien à leurs coutumes, et qu'il ne les obligerait point à *changer de bonnet*, c'est-à-dire à quitter le turban ; car

[1] Yarkand, à l'est des monts Bolor.

> ces Tartares sont mahométans. En effet, après avoir pris toutes les précautions que la prudence peut dicter, il fit son entrée triomphante. Il défendit à ses soldats tout acte d'hostilité ; il leur ordonna de payer tout ce qu'ils achèteraient des mahométans, et leur promit de les dédommager abondamment dans la suite. Il fut exactement obéi.
>
> Tcha-hoei, après avoir donné ses ordres à Irguen pour la sûreté de cette place, se transporta à Casghar ou Hashar. Cette ville se rendit à discrétion, et n'en fut pas pour cela plus maltraitée par le vainqueur. Tout s'y passa avec un ordre et une tranquillité dont nous serions peut-être en peine de trouver des exemples dans l'Europe. Tcha-hoei rendit compte à l'empereur de l'état où il avait trouvé les villes dont il s'était rendu maître, et des dispositions qu'il avait cru devoir y faire.

Le père Amyot ajoute ici le précis de la lettre de cet habile général. Elle fut d'abord communiquée aux principaux officiers des bannières et un d'entre eux a bien voulu en donner une copie fidèle à ce zélé missionnaire.

Ce qui rend cette lettre véritablement curieuse et instructive c'est qu'elle donne une idée juste de la manière dont les Tartares Mantcheoux terminent leurs expéditions p.524 militaires et fait connaître en même temps quel est l'esprit d'ordre et de détail qui accompagne cette nation dans tout ce qu'elle entreprend. Elle nous apprend d'ailleurs l'état actuel d'un pays qui est fort déchu de ce qu'il était autrefois. Car, à en croire l'auteur des remarques qui sont à la suite de l'*Histoire généalogique des Tartares*, le royaume de Casghar était encore, sur la fin du siècle passé, un royaume riche, très commerçant, fertile et fort peuplé. Il avait cent soixante lieues dans sa plus grande longueur, et cent dans sa plus grande largeur. Aujourd'hui, l'étendue du pays qui vient d'être conquis par les Tartares Chinois sous la conduite de Tcha-hoei est encore plus grande, puisqu'elle est de plus de deux mille li chinois ; mais il s'en faut bien que sa fertilité, son commerce et ses richesses soient dans le même état qu'auparavant. Lorsque les

deux missionnaires portugais que l'empereur y a envoyés pour en dresser la carte seront de retour, on pourra obtenir d'eux ce morceau de géographie qui ne peut être que fort intéressant pour les connaisseurs.

Venons à la lettre de Tcha-hoei à l'empereur.

> « Les Hotchom, dit ce général, ayant appris que les troupes de Votre Majesté allaient droit à eux, ne s'amusèrent point à vouloir se fortifier à Hashar. A la première nouvelle qu'ils eurent que nous n'étions pas éloignés, ils abandonnèrent leur patrie, et se traînèrent de caverne en caverne avec leur famille et le peu de monde qu'ils avaient à leur suite. Les habitants de Hashar, comme ceux d'Ierkim, se rendirent à nous avec de grandes démonstrations de joie. J'entrai dans la ville par une porte et j'en sortis par une autre. Les peuples me comblèrent d'honneurs. Rangés sur deux lignes dans toutes les rues où je devais passer, ils étaient à genoux et restèrent dans cette posture tout le temps de mon passage. Je leur adressais de temps en temps quelques paroles d'encouragement et de consolation, et je tâchai de leur faire envisager le grand bonheur dont ils allaient jouir désormais, s'ils persistaient à être fidèles sujets de Votre Majesté.
>
> Votre Majesté attend sans doute de moi une notice détaillée de tous les pays qu'elle vient de conquérir. Je vais la satisfaire de mon mieux, en attendant que des hommes plus habiles que moi s'acquittent de ce devoir.
>
> Outre les villes principales de ce canton mahométan, qui sont Hashar et Ierkim [1], nous sommes encore maîtres de dix-sept villes, tant grandes que petites, et de seize mille tant villages que hameaux. Dans tout ce district de Casghar, il peut y avoir

[1] Les *h* dans le mot Hashar, et en général dans tous les mots chinois ou tartares mantcheoux, se prononcent d'une manière aspirée et forte. Cette ville est appelée indifféremment *Chaghar*, *Caschgar*, *Kaskar*, et par les Mantcheoux *Hasheier* ; de même qu'Irguen est appelé tantôt *Yarkan*, tantôt *Ierguen*, et par les Mantcheoux *Ierkim*.

en tout cinquante à soixante mille familles. J'ai fait examiner, et j'ai examiné moi-même avec tout le soin, l'attention et l'exactitude dont je suis capable, tout ce qui a rapport à Casghar, et j'ai trouvé que cette ville était à l'ouest un peu au nord de Pékin [1], éloignée de Sou-Tcheou [2], ou pour mieux dire, de Kia-yu-koan d'environ six mille li. Casghar a un peu plus de dix li de circuit, mais il n'est pas peuplé à proportion de sa grandeur. Dans le dénombrement que j'ai fait faire de ses habitants, il ne s'est trouvé que deux mille cinq cents familles.

A l'est de Casghar sont Ouchei et Aksou. Entre Casghar et Aksou il y a trois villes et deux gros villages. Les villes sont Pai-sou-pa-hot-chel, Poi-inke et Entorche. Le nombre d'habitants, tant des trois villes que des villages, ne monte en tout qu'à six mille familles ou environ.

A l'ouest de Casghar est Antchiien. Entre les deux il y a aussi trois villes et deux villages considérables. La première s'appelle Paha-Ertouche, l'autre Opil, et la troisième Tajemelik. Le nombre des habitants pris ensemble p.525 monte à environ deux mille deux cents familles.

Casghar est au nord d'Ierkim. Entre l'un et l'autre, il y a deux villes et deux villages. Le nombre de leurs habitants pris ensemble est à peu près de quatre mille quatre cents familles.

---

[1] Le général chinois se trompe en plaçant Casghar un peu au nord de Pékin ; car dans une lettre que les pères de Rocha et Espinha ont écrites de Casghar même, en date du 26 novembre 1759, ils disent que par leurs observations il est certain que la latitude de cette ville est de 39 degrés 35 minutes ; or, celle de Pékin étant de 39 degrés 55 minutes à peu près. Il en résulte que c'est Pékin qui est un peu au nord de Casghar. Ils disent aussi que la longitude de Casghar est 6 degrés et quelques minutes plus ouest qu'elle n'est marquée dans le livre du père Duhalde.

Les mêmes missionnaires placent Ierkim ou Irguen sous la latitude de 38 degrés 21 minutes ; c'est ainsi qu'ils l'assurent dans une lettre écrite d'Irguen même, datée du 8 décembre 1759. Ils placent Aksou à 41 degrés 9 minutes de latitude, et Koutche à 41 degrés 37 minutes ; ils ne rien de leur longitude.

[2] Sou-tcheou est par la latitude de 39 degrés 45 minutes 40 secondes.

Au nord de Casghar sont les Pourouths et quelques autres peuples semblables. Entre les Pourouths et Casghar est la ville d'Arkoui, et un village. Le nombre de leurs habitants ne va guère au-delà de huit cents familles.

Tout supputé, le nombre de familles dépendantes de Casghar est de seize mille, ce que j'ai évalué à cent mille bouches, comme il est constaté par les registres publics que j'ai fait examiner. Quant à la police et au gouvernement particulier de ces mahométans, je dirai à Votre Majesté ce que j'ai trouvé d'établi parmi eux, et je lui ferai part en même temps des dispositions que j'ai cru devoir faire eu égard aux circonstances....

(Ici Tcha-hoei fait l'énumération des magistratures et des offices municipaux de Casghar, et des personnes qu'il a nommées pour remplir tous ces postes au nom et sous l'autorité de l'empereur.) Il continue ainsi :

« Après avoir pourvu à tous les règlements nécessaires pour faire observer le bon ordre, j'ai examiné avec soin ce qui pouvait revenir à Votre Majesté pour le tribut annuel. J'ai trouvé que lorsque Kaldan-tsereng régnait sur ces mahométans, le tribut que ceux de Casghar étaient obligés de lui payer montait a 67.000 tenke ; que ce même prince recevait encore pour tribut des terres de la dépendance de cette ville quarante mille huit cent quatre-vingt-dix-huit pathma de grains ; quatorze cent soixante-trois tcharak de coton ; trois cent soixante-cinq tcharak de safran.

Je viens d'employer bien des termes inconnus à Votre Majesté. En voici l'explication : le pathma est une mesure qui équivaut à quarante-cinq de nos theou ou boisseaux. Le tcharak est un poids qui équivaut à dix de nos livres chinoises. Le tenke est une pièce de monnaie de la valeur

d'un de nos taels [1] d'argent. Un kalabour est une mesure qui équivaut à cinq de nos boisseaux.

Outre ce que je viens de dire, il y a encore le tribut des Kosaks et des Tchokobaches. Ces deux nations sont obligées de donner chaque année la somme de 26.000 tenke. Elles s'accordent entre elles pour cela. Une année ce seront les Kosaks qui fourniront toute la somme, et une autre année la même somme sera fournie par les Tchokobaches. Le corps des marchands et ceux qui trafiquent en bestiaux, provisions et autres choses, payent un tribut particulier de 20.000 tenke par an. Ils doivent outre cela quatre pièces de tapis, quatre pièces d'une espèce de petit velours, vingt-six pièces, tant en panne qu'en autres étoffes, et vingt-six pièces de feutre, dont les lamas et les Moscovites se servent pour se faire des coiffures.

Les Éleuthes établis à Casghar, outre les droits ordinaires qu'ils payent comme les autres, sont obligés de donner dix onces d'or, de dix en dix familles. Ceux qui ont des jardins ou des vignes sont obligés de donner des raisins secs, de l'espèce de ceux dont la couleur est entre le jaune et le bleu. Leur taxe est de mille livres de sept en sept jardins ou vignobles.

Ce qui fait proprement le corps des marchands donne séparément et indépendamment des autres tributs, cinq cents livres de cuivre rouge chaque année. Ceux qui vont faire le commerce à Ouentoustan ou en Moscovie, doivent donner à leur retour un dixième de leur profit. Quant aux marchands étrangers qui viennent commercer à Casghar, ils ne donnent qu'un vingtième de leur gain. Tel est l'usage que j'ai trouvé établi. Mais il arrive rarement que tous ces droits soient

[1] Un taël vaut une once d'argent, et cette once, à la Chine, répond à 7 livres 10 sous de notre monnaie présente.

exactement payés. Les habitants de cette ville sont en plus petit nombre, et beaucoup plus pauvres qu'ils ne l'étaient du temps de Kaldan-tsereng. Je prie Votre Majesté d'avoir compassion de ces peuples que les malheurs des temps ne rendent que trop à plaindre. Le terroir de ce pays-ci n'est pas des meilleurs. Les bonnes années on recueille sept ou huit pour un, les années communes, seulement quatre ou cinq, et les mauvaises années deux ou trois tout au plus. J'ai donné à cultiver les terres des rebelles, à condition que la moitié du profit reviendra à Votre Majesté.

Il est encore un article essentiel à régler dans les villes conquises : c'est celui des monnaies. Il me paraît qu'il serait à propos d'en p.526 faire de nouvelles. Celles qui sont en usage à Ierkim, Casghar, Holien et autres villes voisines, sont de cuivre et du poids de deux de nos caches [1]. Sous Kuldan-tsereng elles avaient d'un côté le nom de ce prince, et de l'autre quelques caractères. Cinquante de ces pièces valent un tenke. Comme le cuivre est rare dans ce pays, il suffira de faire dix mille tenke, c'est-à-dire cinquante mille pièces de monnaie de la moindre valeur, si les vieilles espèces ne suffisent pas pour fournir la quantité de pièces nécessaires pour l'usage journalier et le petit commerce intérieur des villes conquises ; nous avons à Casghar quelques canons qui sont parfaitement inutiles : il n'y a qu'à les fondre ; leur poids est de sept mille livres ; nous en retirerons à peu près cinq cent mille pièces ; avec ces précautions tout sera dans l'ordre ; le commerce ne sera point interrompu, et ces mahométans ne s'apercevront qu'ils ont changé de maître, que par les avantages qu'ils retireront de vivre désormais sous vos lois. Il me semble que dans les nouvelles monnaies on pourrait mettre d'un côté ces quatre caractères chinois

[1] La cache, que les Chinois appellent *stien*, est la seule monnaie réelle qui ait cours. Elle a un trou carré au milieu.

> Kien-Long toung-pao (monnaie de cuivre sous Kien-Long), et de l'autre le nom de Casghar en mantcheou et en mahométan.
>
> Pour tenir dans le devoir tous les mahométans, il serait à propos de mettre ici et dans les villes voisines une bonne garnison et par rapport aux vivres nécessaires à l'entretien de ces troupes, il conviendrait que les mahométans fussent obligés de les fournir eux-mêmes au prix courant. Si les circonstances me déterminent à d'autres règlements, j'aurai soin d'en informer Votre Majesté, et de lui demander ses ordres. Je partirai dans trois jours pour Ierkim, où je mettrai les choses sur le même pied que je viens de les établir ici : après quoi je me remettrai en marche pour chercher les rebelles et les combattre.
>
> Du camp devant Casghar, le 22 de la septième lune de la vingt-quatrième année de Kien-Long (c'est-à-dire le 13 septembre 1759).

Tel est le précis de la lettre de Tcha-hoei à l'empereur. Ce général s'est surtout signalé dans cette guerre par l'art des ressources. Il s'est trouvé près d'une année entière sans chevaux, sans argent, sans vivres à la tête de trois ou quatre cents hommes seulement, dans un pays inconnu dévoué à l'ennemi, plein de pièges et enfermé de toute part par les troupes ennemies. Il a su se soutenir, se défendre, attaquer même jusqu'à l'arrivée des secours qu'il avait demandés, avec lesquels il a pressé ses conquêtes jusqu'à Badad-chan. A son exemple, officiers et soldats, tous se sont conduits en héros, ou peut-être en désespérés, car c'est ici que cette maxime il faut vaincre ou mourir, a lieu plus que partout ailleurs. Si les guerriers qui sont vaincus ne périssent point par le fer de l'ennemi, ils périssent par la main du bourreau. On n'a égard ni au sang, ni au grade. On punit l'officier comme le simple soldat, et les officiers généraux comme les subalternes, c'est-à-dire qu'on punit la faute dans le coupable quel qu'il puisse être. Yarha-chan et Haninga,

l'un et l'autre des premières familles de l'empire, ont été mis à mort, non pour avoir été traîtres à leur patrie, mais seulement pour n'avoir pas rempli leurs emplois militaires en gens de cœur. Une grâce que l'empereur a bien voulu accorder au dernier, c'est de lui permettre de s'étrangler de ses propres mains. Lorsqu'on ne saurait punir la faute dans la personne même qui l'a commise, on la punit dans celle de ses enfants, s'il en a ou dans celle du reste de sa famille.

C'est ce qui est arrivé à un officier Solon de nation, lequel, moins hardi que les autres, passa chez l'ennemi dès qu'il aperçut qu'il lui était impossible d'éviter autrement la mort. Il était d'un détachement qui fut enveloppé par l'armée ennemie. Lui excepté, tous ceux qui le composaient se firent massacrer plutôt que de se rendre prisonniers, *pour ne pas laisser à la postérité le pernicieux exemple de s'être soumis volontairement aux ennemis de l'empire*, *pouvant éviter cette infamie par une glorieuse mort*. Le général ayant appris la lâcheté de cet officier, envoya promptement dans son pays des soldats avec ordre de se saisir de sa famille et de tout ce qui lui appartenait. Ses biens furent confisqués ; ses femmes et ses enfants furent faits esclaves. Les garçons furent condamnés à faire publiquement une espèce d'amende honorable. On habilla militairement ces malheureuses victimes de la lâcheté de leur père on leur mit une flèche dans chaque oreille, et p.527 dans cet équipage on leur fit faire le tour de la ville. Celui qui les conduisait disait de temps en temps à haute voix :

— C'est ainsi que sont traités les fils d'un rebelle.

La même cérémonie se fit dans le camp même, où l'on fit conduire les prétendus criminels.

Après que tout eut été réglé à Irguen comme à Casghar, les troupes, qui avaient pris un peu de repos, se remirent en marche pour aller à la poursuite des ennemis. La partie de l'armée que commandait le lieutenant-général Fonté se distingua par sa diligence et par l'avantage qu'elle eut de rencontrer et de vaincre ceux qu'elle cherchait. Elle alla jusqu'à la vue de Patakchan. C'est la ville que nos géographes appellent Badakshan ou Badacshan dans la Boucharie. Il y

eut près de cette ville une action, dans laquelle les troupes impériales eurent tout l'avantage. Les généraux la racontent ainsi dans une lettre qu'ils écrivirent à l'empereur :

> « Le lieutenant-général Fonté ayant appris que Hotchom s'était retiré du côté de Patakchan, se mit à sa poursuite en faisant des marches forcées de plus de cent li par jour. Il l'atteignit d'abord près d'Altchour, et le combattit ; mais les ennemis ayant trouvé le moyen d'échapper, il ne retira pas de cette petite action tout l'avantage qu'il aurait souhaité. Le 11 de la septième lune, c'est-à-dire le 2 septembre 1759, il fut averti qu'aux environs de la montagne qui couvre Badakchan on avait vu grand nombre de mahométans qui allaient et venaient, ce qui faisait conclure que l'ennemi était cantonné dans la montagne même ; en conséquence, il prit des mesures pour y aller combattre les rebelles. Il s'informa d'un pourouth, qui s'étant établi depuis longtemps dans ce pays, en savait parfaitement toute la carte ; et il apprit de lui que la montagne était fort haute, très escarpée et presque inaccessible ; qu'elle était entre deux lacs ; que celui qui était en deçà s'appelait Poulong-kol, et celui d'au-delà Isil-kol ; que de quelque côté qu'on voulût aborder la montagne, il fallait nécessairement côtoyer un de ces lacs ; que d'ailleurs les sentiers étaient si étroits, que deux hommes à cheval pouvaient à peine y passer de front.
>
> La difficulté ne rebuta point Fonté. Au coucher du soleil il fit avancer ses gens avec le moindre bruit qu'il fut possible, et il se trouva dans la montagne quelques heures après. Il fit faire halte, et ordonna qu'on fît une décharge générale, tant des fusils que des canons, lesquels n'étaient que de petites pièces de campagne qu'un mulet peut porter. Il voulut, par cet artifice, épouvanter les ennemis, et les mettre en désordre. Il réussit au-delà de ses espérances. A peine la décharge fut-elle faite, qu'on entendit au loin les cris lamentables des

femmes et des enfants qui demandaient miséricorde. Ces cris firent connaître au juste l'endroit où l'on pouvait trouver l'ennemi. Mais pour s'en mieux assurer, on fit faire une seconde décharge, et Fonté avançant toujours à grands pas, ordonna à tout son monde de pousser les plus grands cris. Enfin ayant atteint les rebelles, il les combattit jusqu'au lendemain. Le carnage ne fut pas grand, parce que, combattant dans les ténèbres au milieu des arbres et des broussailles, la plupart des coups portaient à faux. Cependant les troupes des Hotchom et leurs principaux officiers abandonnèrent la partie, se sauvèrent du côté de Pa-takchan, et laissèrent les impériaux maîtres du champ de bataille et de tout leur bagage. Dès qu'il fut jour, on fit compter les prisonniers : ils se trouvèrent au nombre de douze mille, tant hommes que femmes et enfants ; on trouva aussi dix mille armes, tant canons que fusils, sabres, flèches, carquois, etc. plus de dix mille bœufs, moutons, ânes etc.

Ce récit du lieutenant-général Fonte est daté de l'armée le 4 de la dixième lune de la vingt-quatrième année de Kien-long, c'est-à-dire, le 23 novembre 1759.

Cependant les deux Hotchom n'étaient point encore entre les mains du vainqueur. Ils s'étaient réfugiés chez le sultan de Badakchan, mahométan comme eux. Il n'était pas aisé de les arracher de force du lieu de leur retraite aussi les généraux chinois prirent-ils le parti de la négociation, le seul qui fût convenable pour eux dans les circonstances présentes. Ils députèrent au sultan pour le prier de leur remettre les chefs des révoltés, car c'est ainsi qu'ils appelaient ceux qui, peu auparavant, régnaient à Irguen et à Casghar. Les députés étaient chargés d'une lettre du général dans laquelle les promesses et les menaces n'étaient pas épargnées. Le sultan ne parut pas d'abord en être fort ému. Il répondit que, n'étant point instruit des sujets de querelle entre les Chinois $_{p.528}$ et les Hotchom il ne lui convenait pas de se faire leur juge ; que d'ailleurs sa religion lui défendant de livrer, sans

de justes raisons, des mahométans entre les mains de ceux qui ne suivaient pas la même loi, il serait condamnable d'agir avec précipitation dans cette affaire ; que du reste ils pouvaient compter sur sa bonne foi qu'il s'informerait et que si les Hotchom étaient coupables, il les ferait punir lui-même suivant les lois du pays et de sa religion.

Les Chinois furent peu satisfaits de cette réponse ; mais le hasard les servit au-delà de leurs espérances : l'un des Hotchom mourut des blessures qu'il avait reçues en combattant ; il se trouva que l'autre avait insulté le sultan de Badakchan dans la personne d'un de ses parents qu'il avait cruellement mis à mort quelques mois auparavant. Le sultan apprit de plus que les Hotchom, non contents d'avoir mis à contribution plusieurs terres de ses alliés, et d'y avoir fait de grands dégâts, avaient encore massacré les habitants d'un village qui avaient voulu faire quelque résistance. L'occasion de se venger lui parut favorable il ne la laissa pas échapper. Il fit mettre à mort le second des Hotchom, et députa au général chinois pour lui faire savoir que, s'étant informé de la conduite des Hotchom, il avait découvert qu'ils étaient coupables ; que l'un était mort de ses blessures, et qu'il avait fait trancher la tête à l'autre : qu'il était charmé d'avoir eu cette occasion pour convaincre l'empereur de la Chine de son respect et de son dévouement pour sa personne et pour ses intérêts ; et que si les généraux chinois le trouvaient bon, il enverrait des ambassadeurs à Pékin, qui assureraient de vive voix à Sa Majesté tout ce que son député leur disait à eux-mêmes.

La proposition était trop flatteuse pour n'être pas acceptée. L'empereur reçut ces nouvelles avec une joie inexprimable. Il en avertit ses ancêtres avec les cérémonies accoutumées, et voulut que tout l'empire fût instruit de la bravoure de ses Mantcheoux. Il fit lui-même leur éloge, et le fit insérer dans les écrits publics. Il rappela ses troupes et publia la paix ; mais il voulut qu'on exigeât du sultan de Badakchan les cadavres, ou du moins les têtes des deux Hotchom, pour faire sur les uns ou sur les autres ce qu'on aurait fait sur leurs personnes.

Le sultan s'était trop avancé pour pouvoir reculer décemment. Il

permit aux Chinois de suivre leurs coutumes. Le cadavre du grand Hotchom ne fut point trouvé ; ses gens l'avaient emporté pour lui donner la sépulture. Il fallut donc se contenter de la tête du petit Hotchom, et on l'envoya en toute diligence à Pékin. Elle fut montrée à l'empereur ; et le jour de la cérémonie étant arrivé, il se transporta lui-même dans un lieu de son palais, près de la porte des Victoires, accompagné des régulos, des comtes, des grands et des principaux mandarins. Lorsque tout le monde eut pris sa place, on présenta la tête criminelle, on lui reprocha sa perfidie et ses autres crimes ; on lui coupa les oreilles, qu'on offrit sur-le-champ aux ancêtres de Sa Majesté et de tous les Mantcheoux, et, après une courte exhortation, l'empereur congédia l'assemblée. On porta la tête dans le lieu de la ville où elle devait demeurer exposée à la vue de tous les passants. On la mit dans une cage de fer à la hauteur de dix à douze pieds, près de la porte la plus fréquentée de Pékin, où elle sert encore d'épouvantail à la populace, qui ne voit rien de plus terrible qu'une tête séparée de son corps.

L'empereur, après s'être vengé de ses ennemis, voulut décerner des récompenses aux officiers et aux soldats, à chacun selon le degré de son mérite. Ceux qui avaient été blessés eurent leur récompense à part, suivant le genre des blessures qu'ils avaient reçues ; car on distingue ici les blessures en six ordres différents, qu'on appelle blessures du premier ordre, du second, etc. Les domestiques ou les esclaves qui avaient accompagné leurs maîtres dans des actions périlleuses furent récompensés en argent.

> « Mon intention, disait l'empereur, est de répandre mes bienfaits sur tout le monde. Il se pourrait faire que quelqu'un eût été oublié mais chacun peut s'adresser aux grands que j'ai chargés de cette affaire, et leur exposer sincèrement ce qu'il a fait pendant le cours de la guerre. On me rendra compte de tout avec fidélité, et je ferai en sorte que personne ne soit mécontent. En attendant, pour faire voir à tout l'empire combien je suis satisfait de mes officiers généraux, outre les récompenses dont je les ai déjà gratifiés, je donne

> au général Tcha-hoei le titre de comte, avec tous les honneurs dont jouissent les régulos. Je lui permets de plus, ainsi qu'aux lieutenants-généraux p.529 Fonté, Ming-joui et Arikouen, d'aller à cheval dans les cours de mon palais. J'accorde la même grâce à Chouhédé, et il pourra en profiter dès qu'il sera à Pékin.

Ce Chouhédé est un Tartare Mantcheou, dont le sort a quelque chose de si singulier et de si intéressant, qu'on ne peut s'empêcher ici de rapporter en passant ce qui s'est fait à son occasion. Ce seigneur avait exercé longtemps, et avec un applaudissement général, la charge de gouverneur des neuf portes, emploi qui passe à juste titre pour un des plus difficiles qui soient dans l'empire. Les Mantcheoux ne parlaient que de ses belles qualités ; les Chinois le comblaient d'éloges. Mais il est difficile d'avoir un mérite si distingué, sans avoir en même temps un grand nombre d'envieux. Chouhédé eut les siens. Il fut desservi auprès de l'empereur. On l'éloigna de la cour, et on l'envoya à l'armée, parce qu'on prévoyait bien qu'il n'y soutiendrait pas la réputation qu'il s'était acquise dans le gouvernement. On ne se trompa point. Chouhédé à la guerre était un homme déplacé : aussi ne tarda-t-il pas à perdre l'estime de son maître. On le trouvait toujours en faute de quelque côté. Enfin les choses allèrent si loin, que l'empereur envoya à un de ses gendres, qui avait quelque commandement dans ce pays-là, l'ordre de le faire mourir.

Tout courrier qui est chargé d'un ordre immédiat de l'empereur fait une diligence extrême. Celui qui portait l'arrêt fatal n'arriva que trop tôt mais par bonheur pour Chouhédé, il arriva dans un temps où ce seigneur était nécessaire, et il fut adressé à une personne qui connaissait tout son mérite. Les généraux s'étaient déjà aperçus que Chouhédé n'était pas un guerrier. Le bon sens et la nécessité les avaient contraints à lui donner d'autres occupations. Ils l'avaient chargé du soin d'établir le bon ordre dans le pays qu'ils avaient conquis, et de faire en sorte que l'armée fut exactement pourvue de tout. Il était, en effet, le seul sur lequel on pût compter pour remplir un emploi de cette

importance, dans les circonstances fâcheuses où l'on se trouvait alors.

Cependant l'ordre de le faire mourir étant arrivé, celui qui était chargé de l'exécuter le lui intima. Chouhédé l'écouta avec respect, mais avec un sang-froid et une fermeté dignes des anciens Romains.

> — Je suis l'esclave de l'empereur, dit-il, ma tête est à lui : il m'a condamné à mourir, parce qu'il a cru que je n'étais pas digne de vivre ; mais vous, qu'il a chargé de ses ordres et qui voyez l'état des affaires, vous devez prendre sur vous de ne les pas exécuter, dût-il vous en coûter la vie ; le bien de l'empire et le service de notre maître commun le demande ainsi dans les circonstances présentes : faites ce que vous jugerez à propos, me voici prêt à tout.

Le gendre de l'empereur se trouva fort embarrassé. En n'obéissant pas, il se rendait coupable d'un crime qu'on punit ici de mort ; et en obéissant, il courait risque de faire périr toute l'armée. Il prit un milieu de l'aveu même de Chouhédé : ce fut de lui donner quinze jours pour faire tous les règlements nécessaires à la conservation des troupes : ce terme expiré, l'ordre de l'empereur devait être exécuté.

Après cette convention, Chouhédé continua de travailler aux affaires avec un esprit aussi tranquille et un air aussi serein qu'auparavant. Ceux qui le voyaient agir avec sa liberté ordinaire n'auraient eu garde de soupçonner sa disgrâce, si d'ailleurs ils n'en avaient été instruits. Ceux qui lui étaient le moins affectionnés, ceux même qui l'avaient accusé auprès de l'empereur, furent convaincus par sa conduite que le bien de l'État était le seul motif qui le faisait agir, et que la crainte de la mort n'était pas ce qui l'avait empêché de réussir dans les actions militaires.

Ses amis ne l'avaient pas tous abandonné dans sa disgrâce. Un des ministres, nommé Laïpao, homme respectable par son âge, et d'une droiture, d'une incorruptibilité à toute épreuve, osa se déclarer pour lui ; mais il n'eut occasion de parler à l'empereur que quelques jours après le départ du courrier. Ce sage ministre ayant fini les affaires pour

lesquelles il avait été mandé, se mit à genoux, et pria l'empereur de permettre qu'il lui fît quelques représentations qui regardaient le bien de son empire. Après qu'il en eut obtenu l'agrément, il parla avec force contre l'injustice qu'on avait faite à Chouhédé de le condamner à mort. Il fit une courte énumération des services qu'il avait rendus à l'État : il osa même dire, en présence des autres ministres et des courtisans, que Chouhédé était peut-être le seul homme de l'empire qui fût véritablement attaché aux intérêts de l'État et à la personne de Sa Majesté, p.530 et il conclut par supplier l'empereur de révoquer un ordre qu'il avait donné sans doute sur de faux exposés.

— Il n'est plus temps, répondit l'empereur, il y a cinq jours que le courrier est parti, et il est impossible qu'un autre le puisse prévenir.

— Cela n'est pas impossible, reprit Laï-pao, et je prie Votre Majesté d'en dépêcher promptement un second.

— Eh bien ! repartit l'empereur, puisque tu crois que la chose peut réussir, je ne vois que toi qui puisses l'exécuter. Je te dépêche ; pars, et va annoncer à Chouhédé que je lui laisse la vie et que je lui pardonne.

— Je suis trop âgé, sire, répondit Laï-pao, pour entreprendre un pareil voyage ; mais j'ai un fils qui le fera pour moi.

— Eh bien ! qu'il parte, dit l'empereur.

A l'instant Laï-pao se retira, et le soir même son fils partit pour l'armée. Il n'arriva que quelques jours après le premier courrier, mais assez à temps pour annoncer la grâce à un homme qui la méritait si bien. C'est ce même Chouhédé à qui l'empereur, comme on l'a dit plus haut, a accordé, en même temps qu'aux trois lieutenants-généraux dont nous avons parlé, l'honorable prérogative de pouvoir aller à cheval dans les cours de son palais.

Enfin ce monarque, voulant mettre le comble à la gloire de son général Tcha-hoei, ordonna au tribunal des rits d'examiner quels étaient les anciens usages de l'empire, après une guerre telle que celle

qu'il venait de terminer si glorieusement, et de rédiger le tout d'une manière claire et précise, afin qu'il pût s'y conformer.

Le tribunal ne tarda pas à le satisfaire. Il lui présenta peu après une supplique, dans laquelle il disait à Sa Majesté que la coutume des anciens maîtres de la Chine, après avoir dompté leurs ennemis, était de rendre de solennelles actions de grâces à l'esprit qui donne les victoires ; d'avertir leurs ancêtres de leurs glorieux succès ; d'aller au-devant des généraux jusqu'aux frontières de l'empire, et de les ramener en triomphe jusque dans la capitale.

> — Tout cela se fera, répondit l'empereur. Que le tribunal des rits détermine l'ordre et les cérémonies pour l'entrée triomphante de mon général. Cependant, comme l'empire est aujourd'hui beaucoup plus étendu qu'il ne l'était anciennement, il ne conviendrait pas que je m'éloignasse si fort de la capitale. Leang-hiang-hien sera censé pour cette fois les frontières de mes États, et c'est là que j'irai recevoir Tcha-hoei. Qu'on fasse en sorte que tout soit prêt pour le 27 de la seconde lune.

Peu de jours avant ce terme, l'empereur fit à Pékin les cérémonies déterminées pour les actions de grâces, après lesquelles il se transporta dans le lieu où sont les tombeaux de Cang-hi et d'Yong-tching, les seuls de ses ancêtres qui soient enterrés près de Pékin, et les avertit dans les formes prescrites de ses triomphes et de ses succès.

Le 26, il se rendit à Hoang-sin-tchoang, qui est une de ses maisons, éloignée de Pékin d'environ cinquante li et de cinq li seulement de la ville appelée Leang-hiang-hien. C'est dans cette petite ville que le général Tcha-hoei, et tout son cortège, attendaient l'empereur. Au-delà des murs du côté du nord, on avait élevé un autel sur lequel on avait placé tous les instruments dont on se sert dans les cérémonies, lorsque l'empereur fait lui-même quelque exercice de religion. A côté de l'autel, on avait dressé plusieurs tentes, dont l'une était destinée pour l'entrevue de Sa Majesté et du général. Les autres étaient pour les officiers qui devaient servir la cérémonie, et pour ceux de la suite de l'empereur.

Le 27 de la deuxième lune de la vingt-cinquième année de Kien-long, c'est-à-dire le 12 avril 1760, à la pointe du jour, ce prince, revêtu de ses habits de cérémonie, partit de Hoang-sin-tchoang pour se rendre à Leang-hiang-hien. Il était à cheval, accompagné de toute sa cour. Dès qu'il fut arrivé près de l'autel, le général sortit de sa tente et l'empereur mit pied à terre puis, adressant la parole à Tcha-hoei :

> — Vous voilà, lui dit-il, heureusement de retour après tant de fatigues et de glorieux exploits. Il est temps que vous jouissiez, dans le sein de votre famille, d'un repos dont vous avez si grand besoin. Je veux être moi-même votre conducteur ; mais auparavant, il faut que nous rendions ensemble de solennelles actions de grâces à l'esprit qui préside aux victoires.

Après ces mots, il s'approcha de l'autel et fit la cérémonie suivant le rit du pays. Il entra ensuite dans la tente qu'on lui avait préparée, suivi du général Tcha-hoei et des lieutenants-généraux Fonté et Ming-joui, et de quelques officiers de sa maison. Il s'assit et ordonna au général de s'asseoir aussi. On apporta du thé, et, de ses propres mains, il p.531 présenta une tasse au général, en lui disant avec bonté :

> — Vous m'avez très bien servi à la tête de mes troupes, je veux vous servir à mon tour sous cette tente. Prenez cette tasse de thé que je vous présente ; c'est tout ce que je puis faire dans cette occasion pour vous témoigner combien je suis satisfait de votre conduite.

Le général, confus des bontés de son maître, prit modestement ce qu'il lui présentait, et voulut se mettre à genoux pour battre la terre du front en action de grâce d'un si grand bienfait ; mais l'empereur l'en empêcha. Il y eut ensuite une courte conversation, qui fut toute en questions du côté de l'empereur, et en réponses de la part du général, auquel il adressait presque toujours la parole.

Cependant tout se disposait pour la marche. Le grand chemin depuis Leang-hiang-hien jusqu'à Hoang-sin-tchoang, était bordé des deux

côtés par ceux qui portaient, sous différentes bannières, tout ce qui peut, selon l'usage du pays, donner de l'éclat à un appareil militaire. Derrière ce monde étaient les régulos, les comtes, les grands et les mandarins des différents tribunaux. Ils étaient à genoux, posture ordinaire à tous ceux, sans exception, qui attendent pour voir passer l'empereur, et tous étaient en habits de cérémonie.

La marche commençait par les trompettes rangés de suite deux à deux. Après eux, venaient les timbaliers et les tambours dans le même ordre. Ceux-ci étaient suivis des drapeaux, étendards de diverses couleurs, banderoles et autres instruments qui peuvent animer ou embellir un spectacle. Entre chacun de ces différents corps étaient les officiers des cérémonies. Plus près de l'empereur, des musiciens eunuques chantaient ou accompagnaient de leurs instruments un vieux cantique tiré du *Ché-king*, qui n'est d'usage que pour ces sortes de cérémonies : cantique vénérable par son antiquité, puisqu'il date de plus de vingt siècles au-dessus du nôtre. Le silence profond qui régnait, malgré une si grande multitude, laissait tout entendre assez distinctement.

A quelque distance des musiciens, marchaient les officiers de la maison de l'empereur ; venaient ensuite les gardes du corps, revêtus de leurs casaques de soie jaune. Enfin, sous un parasol fait en forme de dais, paraissait l'empereur lui-même. Le général Tcha-hoei, le casque en tête et tout encuirassé, le précédait d'un pas. Les lieutenants-généraux Fonté et Ming-joui, et quelques autres officiers venus de l'armée, étaient immédiatement derrière l'empereur. Ils étaient suivis de trente mahométans à pied et enchaînés.

La cérémonie finit à Hoang-sin-tchoang. Tout le monde y mit pied à terre, et l'empereur permit à Tcha-hoei d'aller saluer sa mère, qui l'attendait près de là dans une auberge. Le jour suivant renouvela le même spectacle près d'Yuen-ming-yuen. Sa Majesté voulut bien encore y conduire en triomphe le général vainqueur, et lui ordonna d'aller rendre ses devoirs à l'impératrice mère ; faveur insigne qu'on n'accorde ici que très rarement. L'empereur fit, outre cela, présent à Tcha-hoei de

deux chevaux d'une rare beauté, caparaçonnés de la même manière que ceux qui sont pour son usage ; et le 29, ces chevaux furent conduits à Pékin à la suite du général, qui s'y rendit sans être, pour cette fois, accompagné de Sa Majesté. Au reste, en décrivant ce singulier et magnifique spectacle, nous n'avons pu en donner qu'une idée fort imparfaite.

Nous finirons ici la notice historique du Thibet. Nous tâcherons de nous procurer des mémoires plus détaillés sur la géographie du Thibet, et dès que nous les aurons reçus, nous les donnerons au public à la suite de ce recueil.

@

Lettre du père H. Desideri

au père Ildebrand Grassi
(traduite de l'italien)

@

Sur le Thibet.

A Lassa, le 10 avril 1716

Mon révérend Père,
La paix de Notre Seigneur.

Ayant été destiné à la mission de Thibet, je partis de Goa le 20 novembre 1713, et j'arrivai à Surate le 4 janvier 1714. Comme je fus obligé d'y faire quelque séjour, je profitai du loisir que j'avais pour m'appliquer à la langue persane. Le 26 de mars, je pris la route de Delhi, et j'y arrivai le 11 mai. J'y trouvai le père Manuel Freyre, qui était destiné à la même mission et ce fut le 23 septembre que nous commençâmes ensemble notre marche vers p.532 le Thibet. Nous passâmes par Lahor où nous arrivâmes le 10 d'octobre, et nous eûmes la consolation d'y administrer les sacrements de la pénitence et de l'eucharistie à quelques chrétiens destitués de pasteurs. Nous partîmes de Lahor le 19 d'octobre, et en peu de jours nous nous trouvâmes au pied du Caucase [1].

Le Caucase est une longue suite de montagnes très hautes et très escarpées. Après en avoir passé une, on en trouve une seconde plus haute que la première : celle-ci est suivie d'une troisième ; et plus on monte, plus on trouve à monter, jusqu'à ce qu'on arrive à la plus élevée de toutes, qui se nomme Pir-pan-gial.

Les gentils ont un profond respect pour cette montagne ; ils y apportent des offrandes, et ils rendent un culte plein de superstition à un vénérable vieillard auquel ils prétendent que la garde de ce lieu est confiée. C'est là sans doute un reste du souvenir qu'ils ont de l'histoire fabuleuse de Prométhée, lequel, selon la fiction des poètes, fut attaché au Caucase.

---

[1] Himalaya.

Le sommet des plus hautes montagnes est toujours couvert de neiges et de glaces. Nous employâmes douze jours à passer ces montagnes à pied traversant avec des peines incroyables d'impétueux torrents qui se forment de la fonte des neiges, et qui se précipitent avec rapidité à travers les pierres et les rochers. Ces rochers et ces torrents, auxquels il faut résister sans cesse, rendent ces passages extrêmement difficiles, et je me suis souvent vu forcé de m'attacher à la queue d'un bœuf de charge qui passait en même temps que moi, pour n'être pas emporté par la violence de ces courants : je ne parle point du froid extrême que j'ai eu à souffrir, pour n'avoir pas pris la précaution de me pourvoir de vêtements convenables à un si rude climat.

Ce pays de montagnes, quoique d'ailleurs si affreux, ne laisse pas d'être agréable en plusieurs endroits par la multitude et la variété des arbres, par la fertilité du terroir, et par les différentes peuplades qu'on y rencontre. Il y a quelques petits États dont les princes dépendent du Mongol. Les chemins ne sont point partout si impraticables que des voyageurs ne les fassent à cheval, ou dans un giampan, qui est une espèce de palanquin.

Le 10 de mars, nous arrivâmes à Cachemire : la prodigieuse quantité de neiges qui tombe pendant l'hiver, et qui ferme absolument les passages, nous obligea d'y demeurer six mois. Une maladie, causée apparemment par les premières fatigues que j'avais essuyées, me réduisit à l'extrémité. Je ne laissai pas de continuer l'étude de la langue persane, et de faire des recherches sur le Thibet mais, quelque soin que je pusse prendre, je n'eus alors connaissance que de deux Thibets : l'un s'étend du septentrion vers le couchant, et s'appelle petit Thibet, ou Baltistan : il est à peu de journées de Cachemire ; ses habitants et les princes qui le gouvernent sont mahométans et tributaires du Mongol [1]. Quelque fertile que soit d'ailleurs ce pays, il ne peut être que très stérile pour les prédicateurs de l'Évangile ; une longue expérience

[1] Le Thibet fait aujourd'hui partie de l'empire chinois.

ne nous a que trop convaincus du peu de fruit qu'il y a faire dans les contrées où la secte impie de Mahomet domine.

L'autre Thibet, qu'on nomme le grand Thibet ou Buton, s'étend du septentrion vers le levant, et est un peu plus éloigné de Cachemire. La route en est assez fréquentée par les caravanes qui y vont tous les ans chercher des laines ; on passe d'ordinaire par des défilés. Les six ou sept premières journées ne sont pas fort rudes, mais dans la suite les chemins deviennent très difficiles à cause des vents qui y règnent, des neiges, et de la rigueur extrême du froid très piquant ; à quoi il faut ajouter la nécessité où l'on est de prendre le repos de la nuit sur la terre nue, quelquefois même sur la neige ou sur la glace.

Le grand Thibet commence au haut d'une affreuse montagne, toute couverte de neige, nommée Kantel [1]. Un côté de la montagne est du domaine de Cachemire, l'autre appartient au Thibet. Nous étions partis de Cachemire le 17 mai de l'année 1715, et le 30, fête de l'Ascension de Notre-Seigneur, nous passâmes cette montagne, c'est-à-dire que nous entrâmes dans le Thibet. Il était tombé quantité de neige sur le chemin que nous devions tenir ; ce chemin jusqu'à Leh qu'on nomme autrement Ladak [2], qui est la forteresse ou réside le roi, se fait entre des montagnes qui p.533 sont une vraie image de la tristesse, de l'horreur et de la mort même. Elles sont posées les unes sur les autres, et si contiguës qu'à peine sont-elles séparées par des torrents qui se précipitent avec impétuosité du haut des montagnes, et qui se brisent avec tant de bruit contre les rochers que les plus intrépides voyageurs en sont étourdis et effrayés. Le haut et le bas des montagnes sont également impraticables ; on est obligé de marcher à mi-côte, et le chemin y est d'ordinaire si étroit qu'à peine y trouve-t-on assez d'espace pour poser le pied ; il faut donc marcher à pas comptés et avec une extrême précaution. Pour peu qu'on fit un faux pas, on roulerait dans des précipices avec grand danger de la vie, ou du moins

[1] Ou Cantal.
[2] C'est aussi le nom d'une province.

de se fracasser les bras et les jambes, comme il arriva à quelques-uns qui voyageaient avec nous. Encore si ces montagnes avaient des arbrisseaux auxquels on put se tenir mais elles sont si stériles qu'on n'y trouve ni plantes ni même un seul brin d'herbe. Faut-il passer d'une montagne à l'autre ? on a à traverser des torrents impétueux qui les séparent, et l'on ne trouve point d'autre pont que quelques planches étroites et tremblantes ou quelques cordes tendues et entrelacées de branchages verts : on est souvent contraint de se déchausser pour appuyer le pied avec moins de risque. Je vous avoue que je frémis encore au seul souvenir de ces affreux passages.

La difficulté des chemins n'est pas la seule incommodité de cette route ; il faut y joindre le froid le plus piquant, des vents furieux, des neiges abondantes, la nécessité de dormir sur la terre, exposé aux injures d'un si rude climat, et de ne se nourrir que de la farine de sattu, qui est une espèce d'orge. Les habitants du pays la mangent telle qu'elle est pour nous, nous la prenions d'ordinaire en bouillie, et ce n'était pas un petit avantage de pouvoir trouver un peu de bois pour la faire cuire.

Les yeux souffrent une nouvelle incommodité de la réverbération des rayons du soleil, qui, tombant sur la neige, éblouissent et rendent presque aveugle. Je fus obligé de me bander les yeux, ne laissant de jour que ce qui était précisément nécessaire pour me conduire. Enfin, de deux en deux jours on trouve des douaniers, qui, non contents d'exiger les droits ordinaires, demandent tout ce qu'il leur plaît, et à quel titre il leur plaît.

Dans ces provinces montagneuses, on ne trouve point de grosses villes ; il n'y a point de monnaie particulière, on se sert de celle du Mongol ; chaque pièce vaut cinq jules romains. Le commerce se fait plus ordinairement par l'échange des denrées. Nous fîmes à pied le voyage de Cachemire à Ladak, qui dura quarante jours, et nous n'y arrivâmes que le 25 juin. Ce royaume du second Thibet commence, comme je l'ai déjà remarqué, au mont Kantel, et s'étend du septentrion vers le levant. Il a un seul ghiampo ou roi absolu ; celui qui règne

aujourd'hui se nomme Nima-nangial. Il a sous lui un roi tributaire. Les premières peuplades qu'on rencontre sont mahométanes ; les autres sont habitées par des gentils moins superstitieux qu'on ne l'est dans les autres contrées idolâtres.

Voici ce que j'appris de la religion du Thibet. Ils appellent Dieu Konciok, et ils semblent avoir quelque idée de l'adorable Trinité ; car tantôt ils le nomment Konciok-cik, Dieu un, et tantôt Konciok-sum, Dieu trin. Ils se servent d'une espèce de chapelet, sur lequel ils prononcent ces paroles Om, ha, hum. Lorsqu'on leur en demande l'explication, ils répondent que om signifie intelligence ou bras, c'est-à-dire puissance ; que ha est la parole ; que hum est le cœur ou l'amour, et que ces trois mots signifient Dieu. Ils adorent encore un nommé Urghien, qui naquit, à ce qu'ils disent, il y a sept cents ans. Quand on leur demande s'il est dieu ou homme, quelques-uns d'eux répondent qu'il est tout ensemble dieu et homme, qu'il n'a eu ni père ni mère, mais qu'il est né d'une fleur. Néanmoins leurs statues représentent une femme qui a une fleur à la main, et ils disent que c'est la mère d'Urghien. Ils adorent plusieurs autres personnes qu'ils regardent comme des saints. Dans leurs églises on voit un autel couvert d'une nappe avec un parement ; au milieu de l'autel est une espèce de tabernacle où selon eux, Urghien réside, quoique d'ailleurs ils assurent qu'il est dans le ciel.

Les Thibétains ont des religieux nommés lamas. Ils sont vêtus d'un habit particulier, différent de ceux que portent les personnes du siècle : ils ne tressent point leurs cheveux, et ne portent point de pendants d'oreilles comme les autres ; mais ils ont une tonsure semblable à celle de nos religieux, et ils sont obligés à $_{p.534}$ garder un célibat perpétuel. Leur emploi est d'étudier les livres de la loi, qui sont écrits en une langue et en des caractères différents de la langue et des caractères ordinaires. Ils récitent certaines prières en manière de chœur. Ce sont eux qui font les cérémonies, qui présentent les offrandes dans les temples, qui y entretiennent des lampes allumées. Ils offrent à Dieu du blé, de l'orge, de la pâte, et de l'eau dans de petits vases fort propres.

On mange comme une chose sainte ce qui a été offert de la sorte. Les lamas sont dans une grande vénération : ils vivent d'ordinaire en communauté, et séparés de tout commerce profane ; ils ont des supérieurs locaux, et outre cela un supérieur général que le roi même traite avec beaucoup de respect.

Le roi et plusieurs autres de sa cour nous regardaient comme des lamas de la loi de Jésus-Christ, venus d'Europe. Lorsqu'ils aperçurent que nous récitions notre office ils eurent la curiosité de voir les livres que nous lisions, et ils nous demandaient avec empressement ce que représentaient les images qu'ils y trouvaient. Après les avoir bien examinées, ils disaient tous ensemble, Nuru, cela est fort bien. Ils ajoutaient deux choses 1° que leur livre est assez semblable au nôtre, c'est ce que je ne puis me persuader : ce qui me paraît de plus certain, est qu'à la vérité plusieurs d'entre eux savent lire leurs livres mystérieux mais que personne ne les entend ; 2° ils disaient souvent :

> — Oh ! si vous saviez notre langue, ou bien si nous comprenions la vôtre, que nous aurions de plaisir à vous entendre expliquer votre religion !

Ce qui fait voir que ces peuples seraient assez disposés à goûter les vérités chrétiennes.

Les Thibétains sont d'un naturel doux et docile, mais inculte et grossier. Il n'y a parmi eux ni sciences ni arts, quoiqu'ils ne manquent pas d'esprit. Ils n'ont point de communication avec les nations étrangères ; nulle sorte de viande ne leur est interdite ; ils rejettent la métempsycose, et la polygamie n'a point lieu parmi eux ; trois articles en quoi ils sont bien différents des idolâtres indiens.

Quant à la nature du climat, il est fort rude, ainsi qu'on peut l'inférer de ce que j'ai dit. L'hiver est presque la seule saison qui y règne toute l'année. En tout temps la cime des montagnes est couverte de neiges ; la terre ne produit que du blé et de l'orge : on n'y voit presque ni arbres, ni fruits, ni légumes. Les maisons sont petites, étroites, faites de pierres posées grossièrement et sans art les unes sur les autres. Ils

n'usent que des étoffes de laine pour leurs vêtements. Depuis que nous sommes à Ladak, nous n'avons eu pour logement que la cabane d'un pauvre homme de Cachemire qui vit d'aumônes.

Deux jours après notre arrivée, nous allâmes visiter le lompo : c'est la première personne après le roi, et on l'appelle son bras droit. Le 2 juillet, nous eûmes la première audience du roi, qui nous reçut assis sur son trône. Le 4 et le 8, nous fûmes appelés pour la seconde et troisième fois, et alors il nous traita plus familièrement. Le 6, nous rendîmes visite au grand lama ; il était accompagné de plusieurs autres lamas dont un est fils du lompo et un autre est proche parent du roi. Ils nous reçurent avec beaucoup d'honnêtetés, et nous présentèrent quelques rafraîchissements selon l'usage du pays.

Ces honneurs et ces témoignages d'amitié n'empêchèrent pas qu'on ne nous inquiétât. Le commerce de laine attire à Ladak quantité de mahométans qui viennent de Cachemire. Quelques-uns d'eux, soit par jalousie, soit par haine du nom chrétien, dirent au roi et à ses ministres que nous étions de riches marchands qui portions avec nous des perles, des diamants, des rubis, diverses pierreries, et d'autres marchandises précieuses. Il n'en fallut pas davantage pour donner lieu à quelques vexations. Un député de la cour vint faire la visite dans notre logis : tout lui fut ouvert, et le rapport qu'il fit au roi excita sa curiosité. Il se fit apporter une corbeille et une bourse de cuir où étaient nos petits meubles, c'est-à-dire du linge, des livres, divers écrits, quelques instruments de mortification, des chapelets et des médailles. Le roi ayant tout examiné, dit hautement qu'il avait plus de plaisir à considérer ces sortes de meubles qu'à voir des perles et des rubis.

Telle était ma situation, et je ne pensais plus qu'à fixer mon séjour dans un pays où j'étais résolu de souffrir tout ce qu'il plairait au Seigneur ; j'étais même au comble de la joie d'avoir enfin trouvé un état fixe où je pourrais travailler au salut des âmes : je commençais déjà à apprendre la langue, dans l'espérance de voir un jour naître, parmi ces rochers du Thibet quelque fruit agréable aux yeux de la p.535 divine Majesté, lorsqu'on nous apprit qu'il y avait un troisième Thibet.

Après plusieurs délibérations, il fut conclu contre mon inclination, que nous irions en faire la découverte. Ce voyage est d'environ six à sept mois, par des lieux déserts et dépeuplés. Ce troisième Thibet est plus exposé aux incursions des Tartares, qui sont limitrophes, que les deux autres Thibets.

Nous partîmes donc de Ladak le 17 août de l'année 1715, et nous arrivâmes à Lassa, d'où j'ai l'honneur de vous écrire le 18 mars 1716. Je vous laisse à conjecturer ce que j'ai eu à souffrir durant ce voyage au milieu des neiges, des glaces et du froid excessif qui règne dans ces montagnes. Peu après notre arrivée, certains tribunaux du royaume nous firent une affaire assez embarrassante. Il a plu à Dieu d'apaiser cet orage de la manière que je vais vous le raconter. Je passais devant le palais pour me rendre à un de ces tribunaux ; le roi, qui m'aperçut d'un balcon où il était avec un de ses ministres s'informa qui j'étais. Ce ministre était instruit de notre affaire ; et comme il est plein de droiture et d'équité, il prit cette occasion de représenter au prince l'injustice qui nous était faite. Le roi me fit appeler sur-le-champ, et donna ses ordres afin qu'on cessât de nous chagriner.

Quelques jours après étant allé rendre visite au ministre dont je viens de parler, il me fit des reproches avec bonté sur ce que je ne m'étais pas encore présenté au roi. Je m'excusai sur ce que la coutume du pays ne permettant pas d'approcher des grands sans leur faire quelque présent, je n'avais rien qui méritât d'être offert à un si grand prince. Mon excuse, toute légitime qu'elle était, ne fut pas écoutée. Il me fallut donc obéir, et me rendre au palais. Plus de cent personnes de distinction se trouvèrent dans la salle, qui demandaient audience. Deux officiers vinrent prendre leurs noms selon la coutume, et portèrent la feuille au roi, qui me fit entrer aussitôt avec un grand lama. Le présent du lama était considérable, et le mien de très peu d'importance : cependant celui du lama resta à la porte selon l'usage, et le roi se fit apporter le mien ; et pour témoigner combien il en était content, il le garda auprès de lui : ce qui est, en cette cour, une marque singulière de distinction. Il me fit asseoir vis-à-vis et fort près de sa personne, et,

pendant près de deux heures il me fit une infinité de questions sans parler à qui que ce soit de ceux qui étaient présents. Enfin, après avoir fait mon éloge, il me congédia. Je cherchai plusieurs fois à profiter des bonnes dispositions du prince, pour l'entretenir, dès cette première visite, de notre sainte religion, et de la mission que j'étais prêt d'entreprendre dans ses États ; mais les circonstances ne me le permirent pas. Ce prince est Tartare de nation ; il y a quelques années qu'il a conquis ce royaume, qui n'est pas fort éloigné de la Chine, car on ne compte que quatre mois de voyage d'ici à Pékin. Il en est venu depuis peu un ambassadeur qui s'en est déjà retourné.

Après ce petit récit, mon révérend Père, que je viens de vous faire de ce qui s'est passé dans le cours de mes voyages, et depuis que je suis arrivé dans la capitale du troisième Thibet, il ne me reste plus qu'à vous demander, comme je le fais avec instance, le secours de vos prières. Après tant de courses pénibles j'en ai un extrême besoin pour me soutenir dans les travaux attachés au ministère auquel la bonté divine a daigné m'appeler, tout indigne que j'en sois. C'est donc dans la participation de vos saints sacrifices que j'ai l'honneur d'être etc.

@

Lettre du père d'Entrecolles

au père Du Halde

@

De l'inoculation chez les Chinois.

A Pékin, ce 12 mai 1726

Mon révérend Père,
La paix de Notre Seigneur.

En lisant depuis peu les mémoires de Trévoux de l'année 1724 je suis tombé sur l'extrait d'une lettre de M. de La Coste, dans laquelle il parle de l'insertion ou inoculation de la petite vérole ; et je me suis souvenu d'avoir lu quelque chose d'approchant dans un livre chinois. C'est ce qui m'a déterminé à en transcrire le texte, et à chercher ailleurs des particularités capables de contenter les personnes curieuses sur une opération dont la nouveauté a frappé les esprits et partagé les sentiments.

On ne sera pas peu surpris de voir qu'une méthode à peu près semblable à celle qui est p.536 venue de Constantinople en Angleterre soit en usage depuis un siècle à la Chine. Comme il ne m'appartient pas de prendre parti pour ou contre les partisans de l'insertion de la petite vérole, je citerai indifféremment les auteurs chinois qui la décrient, et ceux qui la défendent.

Le nom chinois qu'on donne ici à cette méthode serait traduit en français peu fidèlement par ces termes d'insertion ou d'inoculation. Pour parler exactement, il faut la nommer semence de la petite vérole, ou bien manière de la semer, *tchung-teou*, dit-on, *tchung* semer, *teou* la vérole. Ce dernier mot, sans aucune différence pour la prononciation, signifie *pois à manger* : le caractère est aussi le même pour le fond, à cela près qu'on y a joint à côté le signe propre de maladie. Je croirais assez que les Chinois, en donnant le nom de *teou* à cette maladie, ont eu égard à la figure de la petite vérole, dont les boutons paraissent sur la peau en forme de petits pois.

On verra, dans la suite de cette lettre, que les narines sont comme des sillons où l'on jette la semence de la petite vérole. L'usage du tabac en poudre pris par le nez est trop récent à la Chine, et même à la cour, pour lui attribuer la manière beaucoup plus ancienne et plus universelle d'attirer par le nez la semence de la petite vérole. Il faut que l'on ait remarqué dans cette partie du corps humain des rapports avec le dessein qu'on avait. Je m'imagine qu'on s'est aperçu qu'un des principaux diagnostics de la petite vérole est une violente démangeaison que les enfants témoignent sentir au nez, et l'on aura jugé que l'endroit ou elle commence à se déclarer était très propre pour l'y semer. Je viens maintenant au texte chinois, que j'ai fidèlement traduit.

> « Quand on accorderait que la manière de semer la petite vérole est un secret éprouvé et immanquable, puisque dans la suite on est encore exposé à l'avoir, on ne gagne autre chose que de pouvoir en être deux fois dangereusement attaqué. Cependant ceux qui favorisent cette invention en disent des merveilles : ils insistent sur ce que tôt ou tard la petite vérole est comme inévitable. Je le veux ; mais laissons-la venir naturellement. Pourquoi hâter le mal lorsqu'on se porte bien et qu'on n'en a pas la moindre atteinte ? Cette précipitation a coûté cher à plusieurs : les gens sages craindront toujours d'en faire la triste épreuve. Je sais bien qu'on voudrait voir au plus tôt des enfants quittes de ce danger. Le moyen le plus sûr pour les conserver, c'est le soin qu'ont les parents de pratiquer constamment la vertu. Aussi, dans la prière qui se fait à l'esprit qu'on croit présider à la petite vérole, on dit de lui : Il suit exactement ce que le Ciel a réglé touchant le commencement, le progrès et l'issue de la maladie ; et tout ce qui arrive à cet égard, c'est précisément ce qu'on s'est attiré ; car la vertu et les vices d'un père et d'une mère sont alors pesés et c'est ce qui détermine le bon ou le mauvais succès ; en sorte même qu'il varie, selon que les parents

> viennent à changer, ou pour le bien ou pour le mal. Voilà ce que j'appelle un secret salutaire aux enfants.

Ce médecin qui moralise, comme vous voyez, parlant ailleurs de la petite vérole, rejette un proverbe populaire, que je ne dois pas omettre, non plus que sa réfutation. *Ngo cha pao teou*, c'est-à-dire, affamez la rougeole, rassasiez la vérole.

> « Ce proverbe, dit mon auteur, est faux et dangereux. Gardez au contraire une grande diète pour la petite vérole, surtout les trois premiers jours que la fièvre se fait sentir. La nature en agira mieux pour pousser le venin au dehors. Que si l'on prescrivait au malade durant dix ou quinze jours un jeûne trop rigoureux, il s'affaiblirait extraordinairement, et l'on aurait bien de la peine à le sauver. Ainsi n'y condamnez pas les jeunes gens : contentez-vous de les défendre du froid et du vent ; modérez leur appétit ; permettez-leur l'usage du riz clair, surtout après que la fièvre sera considérablement diminuée. C'est principalement lorsque le mal ne s'est pas tout à fait déclaré par la fièvre, qu'il faut apporter le plus de soin et d'attention. »

L'auteur que je viens de citer vivait à la fin de la dynastie Ming, c'est-à-dire il y a environ cent ans. Il n'est pas surprenant qu'une méthode qui était alors nouvelle, et qui n'était pas encore autorisée par un long usage, fût combattue et traversée. Peut-être que s'il vivait aujourd'hui, il serait moins contraire à la petite vérole artificielle, et qu'il parlerait autrement que dans le temps où ce secret était peu accrédité. Quoi qu'il en soit, cent ans de possession donnent à cette méthode le droit d'une ancienneté assez considérable sur l'insertion, qui n'a été en p.537 quelque vogue à Constantinople que dans ce dix-septième siècle.

Mais si c'est peu de temps avant la conquête de la Chine par les Tartares qu'on a voulu donner cours à la petite vérole artificielle, est-ce dans cet empire même que cette invention a pris naissance, ou l'a-t-on reçue des pays voisins ? Si l'on en croit quelques-uns de messieurs les

Anglais, les Grecs de Constantinople ont tiré ce secret des pays voisins de la mer Caspienne, ce qui pourrait faire penser que la Chine le tiendrait de la même source par le moyen des caravanes de marchands arméniens et autres, qui viennent depuis bien des années dans cet empire. Néanmoins cette conjecture prouverait également que c'est de la Chine que ce secret a passé chez les habitants des environs de la mer Caspienne.

Mais un préjugé qui montre que cette nouveauté ne s'est pas introduite à la Chine par la Tartarie, c'est que les Tartares ont absolument ignoré cette méthode de semer la petite vérole, et de la rendre par là plus bénigne et plus traitable. Ils regardent cette maladie comme une espèce de peste ; et dès que quelqu'un d'eux en est atteint, il est abandonné de tout le monde, et n'a guère de ressource que dans la bonté de son tempérament.

Comme on a remarqué que ce mal, qui n'est pas commun parmi les Tartares, les attaquait à Pékin, lorsqu'ils y venaient pour payer le tribut, ou pour faire leur commerce, et que la plupart qui avaient un certain âge en mouraient, l'empereur régnant envoya en l'année 1724 des médecins du palais en Tartarie, pour y mettre cette méthode en pratique, et procurer la petite vérole aux enfants. On assure que l'exécution a été heureuse : et une preuve du succès, c'est que ces médecins en sont revenus fort riches en chevaux, en peaux, et en feutres, qu'on leur avait donnés pour reconnaître leurs services ; car ce sont là les richesses des Tartares.

D'ailleurs si ce secret eût été apporté à la Chine par les caravanes venues des environs de la mer Caspienne, il aurait commencé à être connu dans la province de Chen-si. Or, c'est dans le Kiang-nan, sur les confins de la province de Kian-si, qu'on place celui qui en est l'auteur. Au reste, cet empire étant si vaste, et cette méthode étant employée dans des endroits fort chauds, dans d'autres plus tempérés, et enfin dans des pays extrêmement froids, il est vraisemblable que si elle est utile, on peut s'en servir dans divers royaumes de l'Europe.

Comme je savais que malgré les préjugés ordinaires contre les

nouvelles découvertes, et contre les anciennes qui se renouvellent, l'art de semer la petite vérole était en vogue, mais que c'était un secret qu'on ne divulguait pas ; je n'omis rien pour m'en procurer des connaissances certaines : c'est ce qui ne fut pas aisé. Outre des présents qu'il me fallut faire, on me fit bien promettre que je ne communiquerais point à la Chine ce qu'on ne m'apprenait qu'en faveur de l'Europe. Il était nécessaire d'avoir sur cela des recettes de plus d'un endroit, pour les confronter, et voir en quoi elles conviendraient : car les pratiques sont souvent différentes, et par là même deviennent instructives. Les trois recettes que je vais rapporter m'ont été communiquées par des médecins du palais, non pas à la vérité par ceux qui ont le plus de réputation, mais par d'autres qui servent à la cour, et dont les appointements ne sont pas si considérables. Voici la première recette.

> « Quand vous aurez trouvé un enfant depuis un an jusqu'à sept inclusivement, dont la petite vérole est sortie heureusement sans aucun signe de malignité, qui l'a eue clairsemée et qui en a été quitte le treizième ou quatorzième jour, en sorte que les écailles des pustules soient tombées, recueillez ces écailles ou pellicules des pustules desséchées ; renfermez-les dans un vase de porcelaine, dont vous fermerez bien l'ouverture avec de la cire : ce sera le moyen de conserver leur vertu pendant plusieurs années, laquelle s'évaporerait au bout de cent jours, s'il y avait au vase la moindre ouverture.
>
> On suppose d'abord, que l'enfant à qui l'on veut procurer la petite vérole se porte bien, et a déjà au moins un an accompli. Si les écailles mises en réserve sont petites, prenez-en quatre ; si elles sont grandes, deux suffisent. Vous y mêlerez le poids d'un li [1] de musc, en telle sorte que le musc se trouve entre deux écailles qui le pressent. Le tout

[1] Un peu plus d'un grain.

sera mis dans du coton en forme de tente, qu'on insinuera dans le nez, et dont on remplira la narine gauche, si c'est un garçon, ou la narine droite, si c'est une fille.

p.538 Il faut observer si l'enfant a la suture du crâne tout à fait réunie à l'endroit le plus près du front nommé *sin muen* [1], la porte de l'esprit, de la raison. Si elle n'était pas consolidée, ou si l'enfant avait pour lors le cours de ventre ou quelque autre maladie, il ne conviendrait pas de lui procurer la petite vérole.

Quand le remède a été insinué dans le nez, et que la fièvre est survenue, si les pustules ne paraissent qu'au troisième jour, on peut s'assurer que de dix enfants, on en sauvera huit ou neuf ; mais si elles sortent dès le second jour, il y en aura la moitié qui courront grand risque. Enfin si les pustules poussent au premier jour que la fièvre se déclare, on ne peut répondre de la vie d'aucun d'eux.

Au reste dans l'usage de cette recette, il faut se conduire de la même manière que dans des petites véroles naturelles. Il ne faut user qu'une seule fois de remèdes expulsifs, et du reste donner au malade des potions et des cordiaux qui fortifient.

Cette recette est chargée de circonstances peut-être plus importantes dans la pratique qu'il ne paraît d'abord. Je crois qu'on choisit la petite vérole des plus jeunes enfants pour servir de semence, parce qu'on juge plus sûrement qu'elle est exemple de toute malignité étrangère, et que son levain n'est pas trop fort pour l'opération dont il s'agit. On aura jugé de même que les pustules de la petite vérole volante sont mieux nourries et mieux conditionnées, à peu près comme il arrive aux fruits qu'on laisse en petit nombre sur un arbre. Quant au musc, on le fait apparemment servir de véhicule : comme il est fort spiritueux, les semences morbifiques avec lesquelles il est confondu

[1] C'est la fontanelle.

s'insinuent plus aisément, et deviennent plus tempérées. On a eu aussi égard à ce que le bon musc conforte le cerveau, fortifie le cœur, et par sa chaleur ouvre les pores des vaisseaux : ce qui a fait dire qu'étant flairé un peu fortement à jeun, il provoque le saignement de nez. Je passe à la seconde recette.

> « Pour réussir dans la manière de semer la petite vérole, il faut choisir les écailles de celle qui est la mieux conditionnée. Les écailles récentes ont besoin d'une préparation pour tempérer leur acrimonie. Voici en quoi elle consiste. On coupe en rouelles la racine de la scorsonère, à laquelle on ajoute un peu de réglisse, qu'on met dans une tasse de porcelaine pleine d'eau chaude. On couvre ensuite cette tasse d'une gaze fine, sur laquelle on tient quelque temps les écailles véroliques exposées à la vapeur bénigne de cette composition, puis on les retire et on les sèche : alors elles ont le degré de force qui convient. Les croûtes ramassées depuis un mois ou davantage n'ont pas besoin de cette préparation : il suffit de les tempérer par la douce transpiration d'un homme plein de santé qui les porte sur lui quelque temps avant qu'on en fasse usage.
>
> On observera que les croûtes prises sur le tronc du corps, soit sur la poitrine, soit sur le dos, etc., sont les meilleures ; et qu'il faut se donner de garde d'employer celles que l'on trouve sur la tête, sur le visage, sur les pieds, et sur les mains.
>
> Quand on veut semer à sec la petite vérole, il faut prendre le cocon d'un ver à soie, et y mettre la quantité d'écailles nécessaire, puis l'insinuer dans le nez, du côté gauche si c'est un garçon, et du côté droit si c'est une fille ; on ne l'y laissera que trois heures. Il y a une autre manière : c'est de faire de ces croûtes pulvérisées et mêlées avec un peu d'eau tiède, une mixtion épaisse. On enferme cette pâte dans une enveloppe de coton bien délié, qu'on insinue dans le nez de l'enfant, en l'y laissant pendant six heures. La fièvre ne sera

pas longtemps à venir, et au sixième jour on verra les marques de la petite vérole. Les boutons se sécheront, et tomberont au bout de douze jours. Pour délayer dans l'eau ces croûtes, il faut se servir d'un bâton fait de bois de mûrier [1].

Il y a six occasions où il ne faut point semer la petite vérole : 1° si l'enfant n'a pas encore un an accompli ; 2° si c'est un jeune homme qui ait atteint sa seizième année ; 3° s'il est sujet à quelque maladie extérieure ; 4° s'il a au dedans quelque indisposition ; 5° pendant l'été et dans les grandes chaleurs ; 6° lorsque la semence n'est pas bien conditionnée. Au reste, dans cette petite vérole venue par artifice, il faut employer les mêmes remèdes que dans la petite vérole naturelle.

Ces précautions et cette espèce de raffinement qu'on trouve dans cette seconde recette font assez voir que la méthode de semer la petite p.539 vérole n'est pas une invention si nouvelle à la Chine, puisqu'on y a ainsi réfléchi, et qu'on a songé à la perfectionner en plusieurs manières.

C'est apparemment avec réflexion qu'on recommande de ne pas semer la petite vérole pendant l'été, et qu'on choisit les saisons où les esprits vitaux sont moins dissipés, et sont plus réunis au dedans. Alors la nature agit beaucoup mieux, pourvu qu'elle soit aidée contre le froid extérieur ; à quoi il est plus aisé de parer, qu'il ne le serait en été de donner des forces précisément au degré qu'il convient.

Dans l'une et dans l'autre recette, on juge qu'il est dangereux que la petite vérole sorte trop tôt ; mais ce danger lui est commun avec la petite vérole naturelle. Un effort précipité de la nature fait que ses forces ne sont jamais totalement réunies, comme il arrive dans les demi-crises, lesquelles, étant réitérées, ne sauvent pas le malade ainsi que fait une crise parfaite. Les matières qui ne sont pas préparées étant poussées entre les chairs et la peau, ne peuvent s'y cuire

[1] On s'en sert généralement à la Chine pour délayer toutes les médecines.

suffisamment, à peu près comme les aliments qui tombent dans l'estomac avant que la première digestion ait été faite dans la bouche par la trituration et la dissolution qu'opère la salive. Ainsi ces acides rentrant dans le sang, n'en sortent plus qu'à demi, et causent d'étranges ravages.

La dernière recette m'a plus coûté à obtenir ; on me l'a donnée en forme de petit livre manuscrit, et divisée par petits articles. Le titre porte *Tchung-teou-kan-fa*, c'est-à-dire, règles à observer en semant la petite vérole.

> « 1° Il faut que l'enfant à qui on veut procurer la petite vérole soit sain, robuste et exempt de toute maladie.
>
> 2° On s'assurera si la suture, sin-muen [1], est parfaitement réunie et fermée. C'est pourquoi on ne doit guère procurer la petite vérole qu'aux enfants qui ont trois ans ; et c'est une expérience qu'il ne faut plus faire, quand ils ont plus de sept ans.
>
> 3° Il faut que l'enfant soit exempt d'infirmités internes et habituelles ; qu'il n'ait nulle part sur le corps, ni gale, ni apostume, ni dartre, non pas même de légères ébullitions de sang ; enfin que son ventre ne soit pas trop libre.
>
> 4° Il faut s'abstenir de semer la petite vérole lorsque l'enfant regarde souvent du coin de l'œil, comme s'il était louche ; lorsqu'il a l'oreille dure, bien plus s'il était sourd ; lorsqu'il a le nez bouché, ou qu'il n'urine que difficilement.
>
> 5° Ce serait une tentative inutile, si l'enfant avait de grands yeux dépourvus de la caroncule qui est située au coin de l'œil, ou s'il avait l'hircus [2] en forme de pointe, et non pas arrondi comme l'ont le commun des hommes.

[1] C'est sans doute la suture sagittale, qui répond au haut du front.
[2] La partie de l'oreille qui est proche des tempes ; les Chinois sont persuadés que ce sont là des signes qui marquent que l'enfant ne vivra pas.

6° La saison des grandes chaleurs ou des froids excessifs serait contraire à cette opération, de même que s'il régnait des maladies, ou si le ciel était irrégulier, et qu'il fût trop sec, trop humide, trop couvert.

Quand on aura remarqué que l'enfant a les dispositions nécessaires, il faut le préparer par une potion propre à dissiper la malignité, ou à purifier le sang et les humeurs du corps. Ce ne sera que dix ou onze jours après ce remède qu'on entreprendra de semer la petite vérole ; telle est la composition du remède. On prendra des pois rouges, des pois noirs, des pois verts et de la réglisse concassée et brisée, le poids d'une once [1] de chaque ingrédient ; on réduira le tout en une poudre très fine, qu'on mettra dans un tuyau de bambou [2], dont on enlèvera la peau, en laissant le nœud qui est à chaque extrémité. On remplira ce tuyau de la poussière médicinale, puis on fermera les deux ouvertures avec des coins de bois de sapin sur quoi on étendra une épaisse couche de cire, afin qu'il ne reste ni fente ni ouverture aux deux extrémités du bambou. Tout étant ainsi disposé pendant l'hiver, on suspendra ce tuyau dans un mao-cang [3], d'où l'on ne le tirera qu'après un ou deux mois. Après en avoir nettoyé les dehors, on ajoutera à cette mixtion, qui sera séchée à l'ombre, sur une once de cette poudre, trois mas [4] de feuilles de la fleur de moei-tse [5] (c'est, je crois un abricotier sauvage, qui fleurit durant l'hiver ; il y en a qui n'ont que des fleurs). On ne ramassera pas avec les doigts p.540 ces feuilles qu'on trouvera tombées sur la neige, mais on les percera avec une aiguille ; on les mettra sur du papier et on les exposera à la

[1] L'once de la Chine est plus forte que celle d'Europe.
[2] Le sureau peut servir.
[3] Lieu destiné aux nécessités secrètes.
[4] Un mas est la dixième partie de l'once.
[5] Selon d'autres, c'est *pruna acida* ; le fruit mûr est très aigre, et il a l'odeur de l'abricot.

chaleur d'un feu clair pour les sécher entièrement. Enfin on réduira ces feuilles en une poudre très fine, qu'on mêlera avec l'autre poudre, et qu'on emploiera de la manière suivante. La prise sera d'un mas ou d'un demi-mas, à proportion de l'âge de l'enfant ; on délayera cette poudre dans une potion d'eau, où l'on aura fait bouillir des tiges rampantes de *se-koua* [1] (c'est une espèce de courge longue, déliée et velue qu'on mange). Au défaut de ces tiges de se-koua, on peut faire bouillir des fleurs de *kin-inhoa* [2]. Quand on donne ce remède, il faut interdire l'usage de toute nourriture, dont le goût ou l'odeur seraient trop piquants. Dix ou douze jours après avoir donné ce remède, on sèmera la petite vérole ; et pour cela :

On choisira dans la bonne saison un jeune enfant fort et robuste, qui ait une petite vérole bien conditionnée et clairsemée. On ramassera les écailles de ses pustules les plus épaisses, et on les fermera bien dans un vase ; en sorte que les esprits ne puissent point s'évaporer. Avec cette précaution, elles pourront servir pendant un an, et elles conserveront leur vertu.

Quand on voudra semer la petite vérole, on prendra cinq ou six de ces écailles : si l'enfant est un peu âgé, on y joindra le poids de deux grains de *hiung-hoang*, et on pilera le tout ensemble, qu'on enveloppera dans du coton ; ensuite on l'insinuera dans le nez de l'enfant et on l'y laissera deux ou trois jours ; après quoi la petite vérole poussera. Si l'enfant est fort jeune, deux ou trois écailles suffisent et on retranchera à proportion de la quantité du musc et du hiung-hoang. Le second jour après qu'on aura semé la petite vérole, on lui en fera prendre par la bouche. La dose sera de deux ou

[1] Cette sorte de courge longue et déliée passe ici pour être rafraîchissante, diurétique, et propre à chasser le venin.
[2] Cette drogue et celles dont je parlerai dans la suite seront expliquées à la fin de cette lettre.

trois écailles pulvérisées, qu'on mettra dans du bouillon de *chin-ma*. On l'appelle ainsi, parce que le chin-ma y domine ; mais il n'y entre pas seul. On fait encore bouillir ensemble du *kotem*, du *cho-yo* et de la réglisse. Cette potion, qui sera d'une bonne tasse, étant presque au point de sa cuisson, on y jettera la poudre des deux ou trois écailles dont j'ai parlé. Après avoir pris ces mesures, il faut attendre l'effet du remède. Si après le troisième jour on voit paraître les marques de la petite vérole, c'est un indice heureux.

Si la petite vérole paraît dès le second jour, il y a du danger et communément de dix enfants à qui on l'aura procurée, il n'y en aura que six ou sept qui en échapperont.

Le danger sera bien plus grand si elle sort dès le premier jour : de dix, à peine en sauvera-t-on un ou deux. Voilà ce qui se dit ; mais on doit se rassurer parce qu'en observant la méthode que j'ai prescrite, et en prenant le remède qui dissipe la malignité de la petite vérole, on ne sera pas sujet aux symptômes et aux accidents fâcheux dont je viens de parler. Il faut alors avoir recours aux remèdes qui sont marqués dans nos livres pour la petite vérole naturelle, lorsqu'elle devient dangereuse.

Enfin l'on avertit que si après ces remèdes la petite vérole ne paraît point, ni au quatrième, ni au cinquième jour, il faut ôter les poudres insérées dans le nez de l'enfant, et recourir de nouveau au remède que j'ai donné pour dissiper la malignité du venin. En prenant cette précaution, on garantit que, dans la suite, il sera exempt de la petite vérole. Il faudra seulement, à la quatrième et cinquième lune, de même qu'à la huitième et neuvième, se gêner à prendre quelques jours de suite le même remède. C'est une sujétion dont l'enfant sera délivré quand il aura dix ans accomplis.

On voit assez que c'est seulement pour l'usage des médecins chinois que, dans ces trois recettes manuscrites, on s'explique sur les dangers

qui sont à craindre ; ils savent ailleurs faire bien valoir l'excellence de leurs remèdes. Si le succès ne répond pas à leurs promesses, ce n'est jamais leur faute ; ils s'en prennent d'ordinaire, ou au malade, ou à ceux qui le soignent, ou à la rigueur de la saison.

Les médecins chinois conviennent que la petite vérole artificielle est de la même espèce que la naturelle ; qu'elle est sujette aux mêmes symptômes ; que le venin sort au même temps, c'est-à-dire le troisième ou quatrième jour, et non pas le septième, comme il arrive dans les fièvres pourprées ; que les pustules sont $_{p.541}$ semblables pour la figure, pour la nature de la matière, et pour le temps nécessaire à sa maturité. Aussi ne dit-on point dans ces recettes, comme on l'a dit de l'insertion à la grecque, que les pustules venues par artifice ne sont pas propres à semer ou à insérer de nouveau la petite vérole ; et c'est parce qu'on la croit la même, qu'on se donne bien de garde de la semer sur des sujets à qui la naturelle est dangereuse, tels que sont les personnes avancées en âge.

On aura sans doute remarqué que les Chinois sont très circonspects à user de remèdes expulsifs, de peur de troubler la nature, qui est dans une espèce de crise durant les premiers jours de la fermentation morbifique, et que le principal soin doit être d'employer des remèdes qui résistent à la corruption du sang, que le trop d'activité des levains insinués y causerait. On aura aussi remarqué qu'on avertit d'user, selon les besoins de la petite vérole artificielle, des mêmes remèdes qu'on prescrit pour la petite vérole ordinaire ; sur quoi je rapporterai encore deux recettes de l'auteur que j'ai cité le premier, parce qu'on assure qu'elles sont propres non seulement à prévenir les fâcheux accidents de la petite vérole, mais encore à en préserver pour toute la vie. Ces recettes pourront même éclaircir ce qui a été prescrit dans le dernier article sur la petite vérole artificielle. C'est ainsi que cet auteur s'exprime :

> « Quand la petite vérole se répand dans un lieu, réglez le boire et le manger des enfants ; ne leur donnez pas la liberté

de courir de côté et d'autre ; ayez soin qu'ils ne soient ni trop vêtus ni trop peu ; donnez-leur quelques petits préservatifs.

Il passe ensuite aux recettes.

« Prenez, dit-il, une tasse de pois rouges, une de pois noirs, une autre de pois verts, avec deux onces de réglisse, que vous réduirez en une poudre très fine. Vous mettrez ces quatre ingrédients dans un pot de terre, et vous les ferez cuire jusqu'à ce qu'ils se forment en une espèce de pâte que vous ferez manger à l'enfant. Les pois rouges chassent du cœur tout le venin ; les pois noirs sont bons contre la malignité des reins ; et les verts contre celle de l'estomac.

D'autres médecins, de même que celui que j'ai cité, vantent beaucoup la recette suivante :

« Prenez, disent-ils, sept œufs d'une poule qui est prête à couver ; tirez-en un des sept ; percez-le pour en faire entièrement sortir le blanc et le jaune puis remplissez-le de quatre mas et de neuf condorins [1] de *tchu-cha* bien pur (c'est une espèce de cinabre) ; collez du papier sur le trou, et bouchez-le exactement. Vous mettrez cet œuf sous la poule, pour être couvé avec les six autres. Quand ceux-ci seront éclos, vous retirerez l'œuf médicinal, d'où vous ramasserez le tchu-cha, que vous exposerez à un beau soleil et au clair de la lune, durant sept jours et sept nuits. De plus, vous prendrez la première courge qui naît de cette plante, que vous laisserez bien mûrir, et que vous ferez sécher. Quand vous l'aurez brûlée, sans cependant permettre qu'elle se calcine, vous la réduirez en poudre. Pour chaque prise vous mettrez le poids de cinq condorins de tchu-cha, et autant de la poudre de courge, que vous mêlerez dans une quantité suffisante de miel bien pur. Vous ferez prendre ce remède trois fois de suite. C'est un préservatif excellent.

[1] L'once a dix mas, et le mas dix condorins.

Je finis ces recettes par un secret aussi agréable qu'il est propre, à ce qu'on assure, à modérer et même à détourner la petite vérole ; c'est l'usage fréquent des raisins de Corinthe, nommés en chinois *soso-pou-tao*. C'est ce que j'ai lu dans un traité d'agriculture, composé par l'illustre Paul Siu, autrement Siu-quang-ki, ce grand ministre d'État qui vivait sur la fin de la dynastie des Ming, et qui par son exemple et son zèle a si fort contribué à l'établissement et au progrès de la religion dans ce vaste empire.

La prévention où l'on est avec raison du peu d'habileté des Chinois dans l'anatomie, causera peut être quelque surprise à ceux qui liront ces recettes de nos médecins de la Chine. Il me semble qu'à moins de voir clairement la fausseté de ce qu'ils disent être dangereux ou sujet à des inconvéniens, on doit être porté à les croire sur ce qu'ils prescrivent. L'économie du corps humain dépend d'une infinité de ressorts imperceptibles, et il y a mille voies secrètes qu'on découvre avec surprise. La lecture des deux premiers tomes des illustres académiciens de Leipsik, m'a fait voir que bien des choses qu'on aurait crues impossibles, sont néanmoins arrivées. J'ose dire en particulier qu'il n'est pas hors de vraisemblance qu'il y ait des indices, par le moyen desquels la nature $_{p.542}$ fasse connaître à ceux qui l'étudient, la vraie disposition du dedans : de même à peu près que l'aiguille marque la régularité du corps de l'horloge. De vils insectes font bien connaître par certains signes le changement de temps qui doit se faire. La connaissance des indices d'une maladie prochaine, et du rétablissement de la santé, serait une partie bien précieuse de la médecine.

Peut-être aussi trouvera-t-on que la méthode chinoise de procurer la petite vérole aux enfants est plus douce et moins dangereuse que la méthode d'Angleterre, qui le fait par la voie de l'incision. Celle-ci porte immédiatement le ferment vérolique dans la masse du sang, au lieu que, dans la pratique des Chinois, ce sont des esprits subtils, et même tempérés ou aidés d'ailleurs, qui s'insinuent par les nerfs olfactoires, ou bien que la digestion sait préparer en différents passages où elle s'achève. Le levain vérolique a sans doute son espèce de venin : mais

qu'il soit froid ou chaud, subtil ou épais, il doit être plus dangereux, lorsqu'il est inséré dans les chairs vives, que quand il est insinué par l'inspiration, ou par la déglutition. Le venin des vipères et des crapauds, avalé ou senti longtemps, ne nuit point, ou nuira bien moins que si on l'introduisait par une incision. C'est, comme l'on sait, par une légère morsure que le serpent donne la mort.

Dans la manière de traiter ceux à qui l'on a procuré la petite vérole, on renvoie, selon le besoin, à la méthode qui s'observe par rapport à la petite vérole naturelle. On a ici d'amples traités sur cette matière, qui contiennent une foule de remèdes de toute espèce. Peut-être qu'à la saignée près, qui n'est pas en usage parmi les Chinois, on trouverait de grands rapports entre la pratique européenne et la leur.

On ne sera peut-être pas fâché de voir qu'ici, dans l'excrétion de la petite vérole, on fait cas des pois ou petites fèves. Il y a de l'apparence qu'on les emploie pour tempérer la trop grande acrimonie du sang et des humeurs. Ce qui confirme ma conjecture, c'est qu'un médecin m'a dit que quand la fièvre dure sans que la petite vérole paraisse, il met dans les remèdes ordinaires un peu d'opium, qui a la vertu de réunir les esprits et de leur donner la force de pousser le venin au dehors.

En parcourant quelques livres chinois sur cette matière, j'ai remarqué que nos médecins parlent de la petite vérole, comme d'une espèce de maladie connue dès les premiers temps. Ainsi, malgré le silence d'Hippocrate et de Galien, on ne peut pas douter de son ancienneté. Quand ils recherchent la cause d'un mal si commun et si universel, ils prétendent que l'enfant apporte du sein de sa mère le principe de cette maladie, que des causes occasionnelles avancent, retardent, on arrêtent tout à fait. J'aurais souhaité de trouver un texte chinois capable de me donner quelque éclaircissement sur une difficulté qui m'est toujours restée dans l'esprit. Comment se peut-il faire que la légère portion de ferment, qui cause la petite vérole, et qui, communément dès la première fois qu'on en est atteint, se trouve épuisée, et met à couvert d'une seconde malgré les causes externes, et quoiqu'on approche de ceux qui en sont couverts ; comment, dis-je,

est-il possible que cette portion imperceptible de levain ou de matière impure reste sans action durant plusieurs années dans la masse du sang, ou en quelque autre réservoir que ce soit, et cela dans un âge si tendre et si susceptible d'impression ? Que dans la suite ce ferment ne soit ni atténué, ni dissipé à la longue après des fièvres ardentes et de violentes crises qui ont dû renouveler les humeurs, les acides, les soufres du sang, et tous les principes de vie et de santé, d'où résulte un nouveau tempérament ? Je n'ai pu rien trouver dans aucun texte chinois qui donnât le moindre éclaircissement à cette difficulté.

Cependant, ce que j'ai rapporté jusqu'ici sur la méthode chinoise de procurer la petite vérole aux enfants, fait assez voir que la connaissance des maladies et des remèdes n'a pas été si négligée à la Chine qu'on se l'imagine peut-être en Europe, où quelques-uns ont traité les médecins chinois d'ignorants ou d'aventuriers. Je ne suis pas en état de juger de leurs traités de médecine, dont le langage affecté et mystérieux n'est pas aisé à entendre au commun des Chinois. Mais le peu de ces livres que j'ai eu occasion de feuilleter m'ont persuadé que s'ils étaient traduits en notre langue, les médecins européens seraient contents de ce qu'ils disent sur les différentes maladies, sur leurs diagnostics, leurs symptômes, leurs remèdes, et les qualités de ces remèdes. Si l'on n'aperçoit pas par quelle sorte de chimie ils ont acquis une grande partie de ces connaissances, leur p.543 ancienneté, sans qu'on ait jamais remarqué de variation, ne laisse pas de les rendre respectables. Lorsque l'empereur Thin-chi-hoang fit brûler les livres classiques de la nation, environ 228 ans avant Jésus-Christ, les livres de médecine furent privilégiés et préservés de l'incendie. L'on donne à l'Esculape de la Chine une ancienneté, qui le met plusieurs siècles avant celui de la Grèce, et avant la Grèce même.

Nos médecins de la Chine ne manquent guère de mêler dans leurs écrits quelques réflexions morales. L'auteur que j'ai cité en dernier lieu, et qui s'est rendu célèbre par divers ouvrages, qu'il fit paraître à la quarante-sixième année du feu empereur Cang-hi, s'explique ainsi dans la préface d'un livre intitulé : *l'Art de conserver la vie* ; ce sont des

règles de santé.

> « Quoique le ciel, dit-il, ait fixé le cours de notre vie, on peut cependant contribuer à sa propre conservation. La pratique de la vertu est un moyen qui dépend de nous : car Hoangtien, c'est-à-dire le ciel suprême ne saurait être partial, et n'agit point par une affection aveugle. La vertu seule le touche et le gagne en notre faveur. La vertu, mise en pratique, est comme le langage du ciel qui nous assure de sa protection. Ainsi, le grand art de conserver sa santé, c'est de travailler surtout à se rendre vertueux. Les autres règles et les secours qu'on se procure ne sont que l'accessoire, qui ne peut que suivre et seconder ce qui fait le point capital.

J'ai promis de donner une explication des diverses drogues dont il est parlé dans les recettes que j'ai rapportées. On ne peut mieux les connaître que par un écrit chinois qui traite de ces drogues, et que je vais traduire.

La plante de chin-ma commence à pousser hors de terre au printemps. Elle monte à la hauteur de trois ou quatre pieds : ses feuilles, qui sont d'un noir obscur, ressemblent à celles du chanvre qu'on nomme *tchu-ma*, et d'une espèce de lin appelé *hong-ma*.

Dans la quatrième ou cinquième lune, et à la fin de la sixième, la plante donne une graine noire. Sa racine approche de celle du *hao* (c'est une espèce d'absinthe). On la tire noirâtre et chevelue : il n'y a que cette partie qu'on emploie dans la médecine ; comme sa vertu est sudorifique, on croit qu'elle est bonne contre le venin, contre la corruption de l'air, contre les incommodités externes produites par la chaleur ou par un froid qui a saisi tout a coup ; et généralement contre toutes sortes d'apostumes.

Ko-ken, c'est-à-dire la racine du *ko*. C'est de la pellicule extérieure de cette plante rampante et à longs sarments, qu'on fait la toile appelée *ko-pou*. La racine entre dans la médecine, et l'on s'en sert pour guérir des fièvres chaudes, de violents maux de tête et de gros rhumes,

pour procurer la sueur, pour résister au venin, et généralement pour toutes les maladies des enfants causées par un sang échauffé.

Tchi-siao-teou, petits pois incarnats (les pois verts et noirs sont assez connus). Les incarnats se sèment après le solstice d'été : leurs feuilles et leurs fleurs sont entièrement semblables à celles des *kiao-teou*, c'est-à-dire des pois à gousses étroites et longues d'un pied. Les *tchi-teou* ont l'enveloppe de dehors comme les pois verts, mais tant soit peu plus grande. On les mange, ou cuits dans l'eau, ou rissolés, ou réduits en une espèce de bouillie ; on s'en sert aussi dans la médecine. On fait choix des plus petits, qui sont d'un rouge incarnat moins foncé. Ils dissipent l'hydropisie, résolvent les apostumes et le sang extravasé ; ils sont d'un grand usage dans les maladies contagieuses.

Cho-yo, la pivoine : il s'agit ici de la racine de cette plante. On s'en sert contre les impuretés du sang, ou les maladies produites par une grande humidité ; on la croit aussi propre à dissiper les chancres ouverts ou fermés, à arrêter les dysenteries ou ténesmes, à guérir les incommodités qui précèdent ou qui suivent l'accouchement.

Kin-inhoa, fleur dorée et argentée : c'est le chèvrefeuille, on en trouve partout. La plante qui porte cette fleur ne sèche point en hiver ; c'est pourquoi on la nomme *gim-tommen*, sarment qui souffre l'hiver. Il s'attache aux arbres voisins, et s'y entortille par le côté gauche du tronc. La tige est un peu violette ; les feuilles sortent à chaque nœud médiocrement velues et âpres. Les fleurs, qui s'épanouissent à la troisième ou quatrième lune, sont larges d'un pouce, attachées deux à deux au même pied, chacune à deux feuilles, l'une grande, l'autre plus petite. Elles sont d'abord blanches ; après deux ou trois jours elles deviennent jaunes et comme l'on voit avec plaisir cette variété de fleurs blanches et jaunes, selon qu'elles p.544 sont plus hâtives ou plus tardives, on les a nommées fleurs dorées et argentées. On en use avec succès dans les abcès, chancres, ulcères, apostumes, lorsqu'on a le sang échauffé ; enfin pour combattre toute sorte de venin et de malignité interne.

Tcha-cha, espèce de minéral ; c'est peut-être le cinabre si rare de Dioscoride. Le meilleur vient de la ville de Chin-teou, dans la province

de Hou-quang. On le trouve dans les mines ; il est plein de mercure. On assure même que d'une livre de tcha-cha, on pourrait tirer une demi-livre de mercure ; mais le tcha-cha est trop cher pour en avoir la pensée. Les grosses pièces sont de grand prix : lorsqu'on le garde, il ne perd rien de sa vivacité et de sa couleur. Il a son rang parmi les remèdes internes ; pour cela on le réduit en une poudre fine, et dans la lotion on ne recueille que ce que l'eau agitée élève et soutient. C'est un excellent cordial qui rétablit les esprits et toutes les parties du corps dans un état de santé et de vigueur. On en use ici en été, pour faire une boisson rafraîchissante ; il est particulièrement admirable contre les convulsions et les maladies malignes des enfants [1].

Hiung-hoang, autre minéral, c'est une espèce d'orpiment. Toutes les mines où il y a du soufre, du plomb, du fer, ou autre métal, fournissent du hiung-hoang. Le plus grossier, qu'on rebute, contient des parcelles de fer et de gravier ; le bon, qui est en gros quartiers, renferme quelquefois un diamant ; mais c'est un grand hasard quand on y en trouve [2]. On choisit pour l'usage de la médecine le hiung-hoang le plus transparent ; on l'emploie contre les morsures de serpents et d'autres insectes venimeux.

On y a recours dans les maladies malignes et épidémiques, ou pour s'en guérir ou pour s'en préserver.

Je souhaite, mon révérend Père, que ces recherches puissent être de quelque utilité, c'est la seule vue que je me suis proposé en me donnant la peine de les faire : j'en serai bien dédommagé si l'on en retire quelque avantage.

Je suis, etc.

@

[1] Ceux qui vantent le mercure doux pour la petite vérole, ainsi que le marquent messieurs les académiciens de Leipsick, jugeront que le tcha-cha en est une espèce préparée dans le sein de la terre.

[2] J'ai parlé à un chrétien chez qui on en trouva un qui fut vendu plusieurs taels ; il n'était pas poli, et sa couleur était un peu blafarde. Il fut trouvé dans un morceau de hiung-hoang gros comme le poing.

Lettre du père d'Entrecolles

au père Du Halde

@

Industrie chinoise. Fleurs artificielles.

A Pékin, ce 7 juillet 1727

Mon révérend Père,
La paix de Notre Seigneur.

Il vient d'ordinaire tous les ans des Européens à la Chine ; il en est venu cette année qu'une célèbre ambassade a conduits jusqu'à Pékin. Je les ai entretenus plusieurs fois, et je les ai vus admirer des fleurs artificielles que font les Chinois. Ils les prenaient d'abord pour des fleurs naturelles ; à peine pouvaient-ils croire que l'art eût pu si bien imiter la nature. Je vous ai déjà envoyé de ces fleurs et si dans le transport, l'air de la mer ou l'humidité n'a rien diminué de leur agrément, je ne doute point que vous n'ayez trouvé l'ouvrage fin et délicat. Je vous en envoie encore, dans la persuasion où je suis que ce n'est qu'en les voyant qu'on les estime ce qu'elles valent.

Je ne prétends pas insinuer par là que les ouvriers chinois aient plus d'adresse et d'habileté que ceux des Européens, qui, par profession ou par amusement, travaillent à ces petits ouvrages. S'il est vrai qu'on réussit mieux à la Chine qu'en Europe à faire des fleurs artificielles, on doit bien plus l'attribuer à la matière que les Chinois y emploient, qu'à leur industrie. C'est une matière que je veux faire connaître, car peut-être pourrait-on la trouver en France ; j'expliquerai ensuite la manière dont les Chinois la préparent et la mettent en œuvre. Les plus petits secrets ont leur prix, et pour peu qu'on soit curieux, on fait cas des moindres découvertes.

Les ouvriers chinois, surtout ceux qui sont au palais manient la soie avec beaucoup d'adresse, et savent peindre à l'aiguille toutes sortes de fleurs sur des feuilles de papier ; elles ressemblent assez à ces beaux colifichets qui nous viennent de Bourges, dont la broderie représente des deux côtés les mêmes figures. Nous en présentâmes autrefois à

l'empereur p.545 Cang-hi, qui nous montra en même temps celles qui se font à la Chine ; elles étaient travaillées finement ; cependant il fit plus de cas des nôtres, à cause du poli de la soie, et de la vivacité des couleurs, dont quelques-unes ont bien plus d'éclat que celles de la Chine.

Les fleurs dont je parle, et qui imitent si bien la nature, ne sont faites ni de soie ni d'aucune espèce de toile ou de papier. De quoi sont donc formées les feuilles qui composent le corps de la fleur, pour être si déliées, si lisses, si transparentes, et, en un mot, si naturelles ? C'est un roseau ou une espèce de cannes, qui fournit la matière qu'on y emploie ; du reste, on ne met en œuvre ni son écorce ni sa racine, qui pourrait, ce semble, s'effeuiller ; c'est tout autre chose, que j'expliquerai quand j'aurai fait connaître quel est ce roseau ou cette sorte d'arbrisseau d'où se tire cette matière.

Comme ce roseau ne croît point dans cette province, je n'ai pu l'examiner par moi-même ; ce que j'en ai appris de ceux qui travaillent aux fleurs ne suffisait pas pour que je pusse donner des indices capables de le déterrer en France, supposé qu'il y en ait, comme j'ai lieu de le croire ; mais ayant une fois appris qu'on nomme cet arbrisseau *tong-tsao*, et autrement *tong-to-mon*, j'ai consulté l'herbier chinois. Le but de ce livre est d'expliquer les vertus médicinales des plantes et des végétaux. L'auteur, après avoir rempli ce dessein à l'égard du tong-tsao, ajoute qu'il fournit encore divers ornements dont le sexe a coutume de se parer. L'herbier m'a confirmé des particularités que je savais déjà, et m'en a appris d'autres que j'ignorais ; ce qu'il rapporte des vertus médicinales de cette plante en facilitera peut-être la découverte aux herboristes européens.

Le tong-tsao, dit l'herbier chinois, croît dans des fonds ombragés et fort couverts ; on lui a donné le nom de tong-to, parce que, selon les médecins chinois, il est apéritif, laxatif, propre à ouvrir les pores et à ôter les obstructions. Selon un autre auteur qui est cité (car c'est la coutume des auteurs chinois d'appuyer ce qu'ils disent de fréquentes citations), cet arbrisseau croît sur le côté des montagnes ; ses feuilles

ressemblent au *pi-ma*, c'est-à-dire à celle du *ricin* ou *palma christi* ; le milieu de son tronc est rempli d'une moelle blanche très légère, et cependant assez unie et agréable à la vue ; on en fait des ornements pour les personnes du sexe. Un auteur dit qu'il croît dans la province de Kiang-nan. Cela pouvait être vrai autrefois, que les terres de cette province étaient peu cultivées ; mais à présent, on l'y apporte de la province de Se-tchuen, et de quelques endroits de celle de Hou-quang ; mais c'est dans le Kiang-nan qu'on a l'art de le mettre en œuvre [1].

> « La plante, continue cet auteur, croît à la hauteur de plus d'une brasse ; ses feuilles ressemblent à celles du nénuphar ; mais elles sont plus grasses ; on trouve au milieu du tronc, sous un bois semblable à celui des cannes, une substance très blanche.

Il me paraît qu'elle est moins serrée que la chair du melon, mais qu'elle est aussi unie, moins spongieuse que les autres moelles, et en particulier que celle du sureau : je crois que ce corps léger tient un milieu entre la nature du bois et des moelles ordinaires.

> « A présent, poursuit le même auteur, on sème et on cultive des tong-tsao dans les terres qui leur sont propres ; lorsqu'ils sont encore tendres, on les cuit et l'on en fait un rob ; ce sucre épaissi en consistance approchante des électuaires mous (par exemple de thériaque ou de résiné), est doux et agréable ; si on le mêle avec des fruits, il en relève le goût et les rend meilleurs.

Un autre auteur dit :

> « Le tong-tsao croît en abondance dans les montagnes et dans les bois : le contour de sa tige est de plusieurs pouces.

Celui qui travaillait à ces fleurs et avec qui je me suis entretenu, en a vu de secs qui étaient gros comme le poing.

---

[1] Les provinces de Kïang-nan et de Hou-kouang en forment quatre aujourd'hui.

> « Sa tige, dit le même auteur, est divisée, comme le bambou, par divers nœuds qui laissent entre deux des tuyaux longs quelquefois d'un pied et demi ces tuyaux sont plus gros au bas de la plante. On coupe l'arbrisseau tous les ans, et l'année suivante il repousse. On charge des barques de ces tuyaux pour les transporter dans le Kiang-nan : c'est là qu'on en tire la moelle et qu'on la prépare. Pour la préserver de l'humidité qui lui est contraire lorsqu'elle est hors de ses tuyaux, il faut la tenir bien enfermée dans un lieu sec, sans quoi l'on ne pourrait plus la mettre en œuvre.

Avant que d'avoir consulté l'herbier chinois, je m'étais imaginé, sur ce que j'avais entendu p.546 dire, que le tong-tsao pourrait bien être la même chose que la plante appelée papyrus, qui croît dans des marais et dans des fossés autour du Nil, à la hauteur de six coudées, et dont les anciens tiraient la moelle renfermée dans la tige et en faisaient une espèce de bouillie, d'où ensuite ils levaient des feuilles propres à écrire ; c'est qu'en effet on pouvait faire le même usage de la moelle qu'on me montrait, et que, comme vous le verrez par le modèle que je vous envoie, on tire de cette moelle du tong-tsao une espèce de feuille, qu'on prend d'abord pour du papier ; mais ces feuilles sont tout à fait différentes de celles du papyrus : ils ne conviennent ensemble qu'en ce que leurs parties ligneuses sont également inflammables.

Les vertus médicinales qu'on attribue au tong-tsao le feront peut-être regarder comme une espèce de sureau plus moelleux. C'est une idée qui peut servir à la découverte que je propose. On lit dans le Dictionnaire des Arts, qu'au rapport de Mathiole, il croît dans les lieux marécageux un petit arbrisseau, qu'on nomme sureau de marais, dont les verges sont nouées et ressemblent à celles du sureau ; qu'au dedans il y a une moelle blanche, et que la matière de son bois est frêle. Je vois en tout cela bien des rapports.

Si ces connaissances peuvent aider à trouver en Europe un arbrisseau semblable à celui qui fournit aux Chinois la matière dont ils font leurs fleurs artificielles, il ne sera pas difficile aux ouvriers

européens d'imiter, et même de surpasser l'adresse chinoise dans cette sorte de travail, et ils pourront bien plus finement appliquer les couleurs convenables sur une matière qui est très propre à les recevoir et à les conserver dans leur vivacité et dans leur fraîcheur. C'est cet artifice des ouvriers chinois qui me reste à expliquer.

La première opération, qui consiste à réduire ces bâtons de moelle en feuilles minces et déliées, n'est pas l'ouvrage de ceux qui font les fleurs ; on les apporte ainsi préparées de la province de Kiang-nan. Lorsqu'on m'en montra un paquet pour la première fois, je les pris d'abord pour de véritables feuilles de papier, qu'on avait ainsi coupées pour quelque dessein particulier ; on me montra ensuite le bâton de moelle d'où l'on tirait ces feuilles : la surprise où je fus piqua ma curiosité, et je voulus être éclairci de la manière dont on s'y prenait pour cette opération. S'il y a quelque particularité qui m'échappe, les artistes pourront aisément y suppléer.

La pièce de moelle, plus ou moins grosse et longue selon qu'on veut les feuilles plus ou moins larges, se met sur une plaque de cuivre entre deux autres plaques fort déliées, et en même temps que d'une main on la fait glisser doucement dans cet entre-deux des plaques, de l'autre main avec un couteau semblable au tranchet dont les cordonniers coupent leur cuir, on enlève une mince superficie qui se développe, de même qu'on enlève avec le rabot des espèces de rubans de dessus une pièce de bois bien polie ; ce qu'on lève ainsi de la moelle, ressemble à de larges bandes de papier ou de parchemin très fin ; on en fait des paquets qu'on vient vendre à Pékin, et les ouvriers les emploient à faire ces belles fleurs artificielles dont je parle. Sur quoi il faut observer que pour empêcher ces bandes ou pellicules de moelle de se déchirer en les maniant, lorsqu'il s'agit de les peindre ou de les façonner, il faut les tremper dans l'eau d'une main légère, en les y plongeant et en les retirant à l'instant. Il suffirait même de les laisser quelque temps avant cette opération dans un lieu frais et humide. Avec cette précaution il n'y a point à craindre qu'elles se rompent ou qu'elles se déchirent.

Il y a une autre observation à faire sur les couleurs qu'on applique.

Les ouvriers chinois n'y emploient que des couleurs douces, où il n'entre ni gomme, ni mercure, ni céruse, ni alun, ni vitriol ; ces couleurs sont simplement à l'eau et ne sont pas fortes. Je vis dans le lieu où travaillaient ces ouvriers diverses petites feuilles auxquelles on avait donné une teinture de vert, de rouge et de jaune ; c'était là comme la préparation aux autres couleurs, que différents peintres devaient leur appliquer pour les peindre au naturel. Ce travail, lorsqu'on veut y faire de la dépense, est fin et recherché. J'avoue néanmoins que je fus étonné du vil prix auquel on donnait ces ouvrages ; car il n'est pas aisé d'achever en un jour beaucoup des plus petites fleurs avec leurs pieds et leurs feuilles. On leur donne les différentes figures qu'elles doivent avoir, en les pressant sur la paume de la main avec des instruments faits pour cela. C'est avec des pincettes déliées qu'ils les saisissent, et ils les p.547 unissent avec de la colle de nomi, qui est une espèce de riz bien cuit et épais ; le cœur des fleurs, par exemple, des roses, se fait de filaments de chanvre très déliés et colorés. Les petites têtes que portent ces filaments sont de la même matière.

Ayant aperçu des feuilles de plantes lustrées et vernissées d'un seul côté, de même que certaines feuilles qui composent le corps des fleurs, je m'informai de la manière dont ils donnaient ce lustre ; ils me répondirent que c'était en appliquant les pellicules du tong-tsao déjà peintes, sur de la cire fondue ; mais il faut joindre beaucoup d'adresse à une grande attention pour que la cire ne soit ni trop chaude ni trop refroidie, l'un ou l'autre de ces inconvénients étant capable de gâter l'ouvrage ; et de plus qu'il faut choisir un jour serein, parce qu'un temps pluvieux n'est point propre à ce travail. Ils ont un autre moyen plus aisé, c'est de tremper un pinceau dans la cire fondue de le passer délicatement sur la feuille, et de la frotter avec un linge.

C'est avec la moelle du même arbrisseau qu'ils imitent parfaitement les fruits, les petits insectes qui s'y attachent, et surtout les papillons ; on ne peut rien voir de plus naturel. Voici comment ils s'y prennent : s'ils veulent, par exemple, faire une pêche, et la rendre semblable à la pêche naturelle, ils font avec des cannes très déliées et fendues

finement, la carcasse de la figure et de la grosseur de la pêche ; ils remplissent le dedans d'une pâte composée de sciure de ce bois odoriférant dont on fait des bâtons de parfum et, ils y mêlent de la sciure d'un vieux pêcher, qui donne au fruit l'odeur de la pêche ; ensuite ils y appliquent la peau, qui consiste en une ou deux couches des feuilles de tong-tsao, qui représentent bien plus naturellement la peau d'une pêche que ne fait la soie, et même la cire la mieux préparée ; après quoi ils y donnent les couleurs convenables.

Plus communément, ils prennent des bâtons ou des pièces de moelle de canne ou de roseau ordinaire, qu'ils unissent avec de la colle forte, et dont ils font le corps du fruit ; après l'avoir perfectionné avec le ciseau, ils étendent une couche d'une pâte de poudre odoriférante, et quand tout est sec, ils y appliquent une feuille de papier qu'ils couvrent ensuite de la feuille de tong-tsao ; après quoi on peint le fruit, on le cire, et on le frotte avec un linge pour le lustrer.

Les ailes de papillons, si artistement travaillées qu'on les prendrait pour des papillons vivants, se font avec le même artifice que les feuilles de certaines fleurs : ce sont ces papillons qu'on nomme à la Chine *ye fei*, feuilles volantes ; il y en a dont les couleurs sont si brillantes et si variées, que je leur donnerais volontiers le nom de fleurs volantes. Aussi est-ce dans les parterres les mieux fleuris qu'ils s'engendrent.

Je veux à présent vous parler d'un citron peu connu en Europe, et fort estimé à la Chine par sa beauté et par son odeur, qui est très douce, et qui dure longtemps. On le confit tout entier avec le sucre, et c'est une excellente confiture. Sa figure extraordinaire l'a fait appeler par les Chinois *fo-cheou*, c'est-à-dire main du dieu Fo. On croit voir en effet les doigts d'une main qui se ferme. Les ouvriers qui imitent ce fruit avec la moelle du tong-tsao mettent divers fils de fer sous la matière, qui figurent les doigts et les tiennent en raison. Ce fruit est rare par sa figure : on en trouve de la grandeur des plus gros citrons.

J'ai quelque idée d'avoir lu dans un livre intitulé *Acta philosophica*, de l'académie royale d'Angleterre, ou dans un autre qui a pour titre *Curiosa naturæ*, qu'un noble d'Italie, fort curieux, se vantait d'avoir un

fruit très extraordinaire par sa figure. On le regardait comme un prodige de la nature, qui avait fait presque changer d'espèce à un citronnier. Il se pouvait pourtant bien faire que ce prétendu prodige ne fut que l'effet d'une cause naturelle, et que celui chez qui il est arrivé eût eu des semences d'un fruit qui est très commun à la Chine ; c'est de quoi vous pouvez vous éclaircir, en comparant celui que je vous envoie avec celui d'Italie qu'on regarde comme une merveille de la nature.

Je suis avec respect, etc.

@

Lettre du père Parennin

au père Nyel,
sous-précepteur de MM. les infants d'Espagne

@

Récit d'une ambassade portugaise.

A Pékin, ce 8 octobre 1727

Mon révérend Père,
La paix de Notre Seigneur.

p.548 C'est une chose assez nouvelle en cette cour que d'y voir un ambassadeur d'Europe. Le roi de Portugal vient d'y envoyer un ministre également sage et éclairé dont l'ambassade a été accompagnée de circonstances capables de vous faire plaisir : en voici l'histoire en peu de mots.

Dom Alexandre Metello Souzay Menezes est celui que Sa Majesté portugaise avait chargé d'une commission si importante et si délicate. Il arriva à Macao avec le père Antoine Magalhaens, qui avait été envoyé en Europe par l'empereur Cang-hi quelques années auparavant. L'ambassadeur eut d'abord des difficultés à essuyer de la part des mandarins de Canton, qui dépêchèrent aussitôt des exprès pour s'informer de sa personne, des gens qu'il avait à sa suite, des présents qu'il apportait et du sujet de son voyage. Après les plus exactes perquisitions, ils instruisirent la cour de son arrivée par la voie du tribunal des rits, avouant néanmoins qu'il n'était pas sur la liste de ceux qui venaient payer le tribut.

Comme le père Magalhaens était un envoyé de retour à la Chine, il partit de Macao dès que sa santé le lui permit, pour se rendre à Pékin. Il y arriva le 19 novembre avec deux jésuites portugais, mathématiciens, et il alla d'abord au palais, où je me trouvai alors avec deux autres missionnaires ,parce qu'on y célébrait le jour de la naissance de l'empereur, qui est le trentième de la dixième lune.

Le treizième régulo, frère de l'empereur, à qui Sa Majesté a confié les grandes affaires de l'empire, et qui est chargé de lui rapporter celles

qui nous regardent, questionna beaucoup le père Magalhaens sur le sujet de cette ambassade. Je lui servis d'interprète, parce qu'il a un peu oublié ce qu'il avait appris de la langue chinoise. L'ambassadeur, répondit le père Magalhaens, ne nous a déclaré autre chose, sinon qu'il venait de la part du roi son maître complimenter Sa Majesté sur la perte qu'elle avait faite de l'empereur Cang-hi son père, et sur son avènement à la couronne, et en même temps le prier de prendre sous sa protection les habitants de Macao, et ses autres sujets qui demeurent à la Chine.

Cette réponse ne satisfit pas le régulo. Ce prince ou plutôt l'empereur, dont il n'était que l'organe, craignait extrêmement que l'ambassadeur n'eût ordre de lui parler en faveur de la religion chrétienne, parce que d'un côté il était résolu de ne rien accorder sur cet article, et que de l'autre il ne voulait pas exposer à un refus public une personne qu'il avait dessein de bien recevoir : ainsi le régulo, sans s'expliquer clairement, demandait sans cesse si l'ambassadeur n'était pas chargé de quelque autre commission fâcheuse, ou s'il n'avait pas à traiter d'affaire difficile et désagréable. La réponse du Père fut qu'il n'en avait nulle connaissance, après laquelle le régulo rendit compte à l'empereur de cet entretien. Sa Majesté parut contente, et donna ordre que le père se tînt prêt pour l'audience qu'elle devait lui donner le 24.

Les pères Fridelli, Pereyra et moi, nous accompagnâmes ce jour-là le père Magalhaens au palais : ses présents furent offerts par le régulo, et l'empereur en ayant agréé une partie, envoya au Père des plats de sa table. Sur les deux heures après midi un mandarin nous fit signe d'entrer ; mais après avoir passé la première porte intérieure, l'empereur envoya dire que si le père Magalhaens savait parler chinois, il entrât seul, sinon que je l'accompagnasse pour lui servir d'interprète. Nous avançâmes jusque devant la porte du milieu de la salle, où l'empereur était assis sur son trône. Le père fit ses neuf révérences selon la coutume, tandis que j'étais debout à la porte orientale ensuite nous approchâmes du trône, où, étant à genoux, le père fit son compliment en portugais, et rendit compte de sa commission.

J'interprétai son discours, après quoi l'empereur fit plusieurs questions, et ensuite m'adressant la parole :

> — Faites entendre à Tcham-ngan-to, me dit-il (c'est le nom chinois du Père), qu'il a été envoyé en Europe par feu mon père, qu'il me voit maintenant sur le trône, mais que c'est pour lui la même p.549 chose que s'il y voyait mon père ; que je suis content de l'exactitude avec laquelle il a exécuté les ordres qui lui ont été donnés, et qu'il mérite récompense.

Sur quoi il fit signe à un eunuque de lui apporter un de ses bonnets de zibeline, qu'il fit mettre sur la tête du Père, et il accompagna cet honneur de quelques autres présents. Le père Magalhaens fit ses remerciements selon l'usage et les cérémonies de cet empire.

Au sortir du palais nous nous transportâmes chez le régulo. Le père offrit quelques présents à ce prince, dont il ne reçut qu'une partie, encore se fit-il beaucoup prier. Comme je lui disais que c'était à ses bontés que le père était redevable de ses succès :

> — Il a fait son devoir, me répondit-il, et l'on est content de sa conduite. Il me paraît, ajouta-t-il, que dans cette affaire le roi de Portugal est guidé par la bonté de son cœur : si son ambassadeur n'a rien à proposer de désagréable et de chagrinant, il peut s'attendre que je lui procurerai plus d'honneur en cette cour, qu'aucun ambassadeur en ait jamais reçu.

Pendant que ces choses se passaient à Pékin, les mandarins de Canton pressaient l'ambassadeur de partir pour la cour. Il s'en excusa sur ce qu'il attendait la réponse d'un exprès qu'il avait dépêché à Pékin. Cet exprès y arriva en effet le 26 de novembre, et apporta une lettre adressée à l'empereur, par laquelle Son Excellence déclarait son arrivée, et, faisant entendre qu'il ne venait point comme ambassadeur d'un roi tributaire, il suppliait Sa Majesté de donner sur cela aux mandarins des ordres convenables.

On me chargea de traduire cette lettre, qui fut aussitôt remise au

régulo. Ce prince l'ayant lue, me demanda si je ne savais pas quelque autre expression chinoise dont on pût se servir au lieu de celle de *tsin-cong*, qui n'était pas du goût de l'ambassadeur, et quel sens on donnait à ces deux caractères chinois en Europe ?

— On leur donne un très mauvais sens, lui répondis-je : ils signifient tribut, redevance, sujétion, dépendance ; mais il me semble, ajoutai-je, qu'on pourrait trouver quelque autre caractère qui expliquât mieux le sujet de cette ambassade.

— Il est vrai, dit le régulo, ces caractères ne s'emploient qu'à l'égard de ceux qui dépendent de nous, et qui nous doivent le tribut. Mais s'avisera-t-on jamais de croire que les Européens qui sont au bout du monde nous soient soumis, et que nous ayons rien à exiger d'eux ? D'un autre côté, vouloir changer l'usage ancien, c'est ce qui peut avoir des suites. Il y a des règles qu'il faut observer, je vais en délibérer avec l'empereur, attendez ici ma réponse.

Il revint assez tard, et nous trouvant dans son hôtel :

— Je ne puis pas, dit-il, entrer avec vous dans un grand détail. Tout ce que je puis vous dire, c'est que l'empereur veut envoyer un mandarin et un Européen au-devant de l'ambassadeur jusqu'à Macao.

Le père Magalhaens s'étant offert, le régulo fit de la difficulté à cause de la faiblesse de sa santé, et parce qu'il s'agissait d'y aller en poste.

— Cette affaire, répondit le père Magalhaens, m'a été si fort recommandée par le roi mon maître, que je me sens des forces de reste pour exécuter ses ordres.

Il fut donc arrêté qu'il serait du voyage. En même temps le régulo m'ordonna d'aller trouver le grand maître du palais et le premier ministre, qui sont chargés avec lui des affaires de cette ambassade, et de leur dire de choisir pour ce ministère un mandarin capable de le bien remplir. Le choix tomba sur Tong-tchai-tse, président du tribunal intérieur des crimes : je n'aurais pas pu mieux choisir moi-même car

c'est un parfaitement honnête homme, et très affectionné aux Européens. On délibéra ensuite si l'on ferait venir l'ambassadeur par eau ou par terre depuis Nan-tchang-fou [1] jusqu'à la cour. Notre avis fut que le voyage se ferait par eau, non seulement parce que les présents qu'il apportait se conserveraient mieux dans le transport, mais encore parce qu'ayant quarante personnes à sa suite, il aurait besoin par terre d'un trop grand nombre de chevaux de poste et de portefaix. Nos raisons furent goûtées ; mais ces messieurs trouvèrent qu'il avait trop de monde, et qu'une si grosse suite n'était bonne qu'à causer de l'embarras. Je leur répondis que l'ambassadeur au contraire se plaignait de ce que les mandarins de Canton en avaient retranché plus de la moitié, et entre autres ses gardes, qu'il s'était offert d'entretenir à ses frais. Ils ne répliquèrent rien, et il fut conclu que le voyage se ferait par eau.

Le 9 de décembre, les deux envoyés partirent de Pékin, et environ le même temps, pour des p.550 raisons que j'ignore, l'ambassadeur était parti de Canton sans attendre le retour de son exprès. Ce fut l'empereur qui nous apprit lui-même cette nouvelle, un jour que nous étions en sa présence.

> — Votre ambassadeur, dit-il, est parti de Canton, et les envoyés le trouveront en chemin. Les mandarins de Canton ont mal conduit cette affaire.

En effet, dom Metello avait déjà passé la montagne de Moeilim, lorsque les envoyés le joignirent. Ils s'embarquèrent avec lui sur le grand fleuve Kiang, et lui firent rendre sur la route les plus grands honneurs.

Pendant ce temps-là, nous prîmes soin de faire préparer pour l'ambassadeur un logement propre et commode, qui nous fut accordé. Nous obtînmes pareillement que lui et ses gens auraient liberté entière d'aller où ils jugeraient à propos, et qu'ils ne seraient point gardés et enfermés dans leur maison jusqu'à leur première audience, ainsi qu'il se pratique à l'égard des ambassadeurs de Moscovie, de Corée et des

[1] Capitale de la province de Kiang-si.

autres royaumes étrangers.

Ce fut le douzième jour de mai que nous apprîmes que dom Metello s'approchait de la capitale. Nous eûmes permission d'aller à une ou deux journées au-devant de son excellence, et l'empereur m'ordonna de lui porter de sa part divers rafraîchissements.

Le 14, nous le joignîmes à 90 li [1] de Pékin. Il descendit de sa barque à Tchan-kiavan, où nous avions fait conduire les quarante chevaux qu'il avait donné ordre qu'on lui achetât, et les autres équipages qu'il avait souhaité pour faire son entrée dans Pékin. Elle se fit le 18, avec beaucoup d'ordre et de magnificence. Le gouverneur-général de Pékin avait fait débarrasser les rues, et avait posté de tous côtés des gardes pour empêcher le tumulte. La foule du peuple était infinie, et il y en avait qui étaient grimpés jusque sur les toits. Mais ce qui surprit davantage ce peuple, ce fut la quantité de cruzados [2] que l'ambassadeur sema dans toute sa marche. Il fit la même chose en retournant à son hôtel après sa première audience. Comme il ne nous avait pas prévenus sur cette sorte de libéralité, qui est nouvelle à la Chine, nous craignîmes qu'elle ne fût blâmée de l'empereur. Mais notre crainte se dissipa bientôt par le silence qu'on garda sur cet article.

Comme le régulo était alors à la campagne, nous priâmes le grand-maître d'avertir Sa Majesté de l'arrivée de l'ambassadeur il le fit aussitôt, et il eut beaucoup de questions à essuyer.

> — Quel homme est-ce que cet ambassadeur ? demanda l'empereur. Quel est son génie et son caractère ? Quel rang tient-il auprès du roi son maître ? Qui l'envoie en cette cour ?

Le grand-maître, qui avait prévu toutes ces questions, y répondit d'une manière très avantageuse et très honorable à la personne de son excellence.

Le 21, nous vîmes le régulo qui était de retour de la campagne : il

---

[1] Dix li font une lieue commune.
[2] Monnaie de Portugal.

nous parut beaucoup refroidi, et plus que jamais rempli de craintes et de soupçons. Il nous demanda encore si dans la lettre du roi de Portugal il n'y avait rien qui pût causer de l'embarras.

J'avais sur moi la traduction que j'avais faite de cette lettre, et je la lui mis entre les mains. L'ayant lue :

> — Elle est bonne, dit-il ; mais ce roi veut qu'on ait la même créance à tout ce que dira son ambassadeur, qu'à ce qu'il dirait lui-même. N'est-ce pas une adresse dont il se sert pour donner lieu à son ministre de parler d'affaires capables de déplaire à l'empereur ?

Je lui répondis que c'était une formule usitée dans les lettres de créance ; mais cette réponse ne le guérit pas de ses soupçons, surtout dans un temps où il voyait faire le procès à des princes du sang, à cause de leur attachement à la religion chrétienne.

Le 23 était le jour fixé pour l'audience : mais il y eut quelques difficultés de la part de l'ambassadeur sur la manière dont il devait présenter la lettre du roi son maître. C'est ici la coutume de la poser sur une table en un lieu de la salle d'audience, et son excellence voulait la remettre immédiatement entre les mains de l'empereur, ainsi que l'avait pratiqué l'ambassadeur de Moscovie. On lui demanda d'où il le savait ?

> — C'est une chose publique en Europe, répondit-il, et les Moscovites l'ont fait insérer dans les gazettes.

Le même jour, à sept heures du matin, le régulo nous dit qu'il allait avec le grand-maître représenter à l'empereur les difficultés que dom Metello venait de faire au li-pou [1], et il nous parla d'un air chagrin, comme si nous avions donné occasion à ces difficultés, et que nous eussions négligé d'instruire l'ambassadeur de ce qu'il devait faire. Après avoir demeuré p.551 assez longtemps avec Sa Majesté, il revint nous dire, comme par son ordre, que le li-pou s'était mépris ; et ensuite il

[1] Tribunal des cérémonies.

demanda si l'on avait examiné dans les registres ce qui s'était passé à l'égard des Moscovites. Le mandarin ayant répondu qu'on avait consulté les registres :

> — Qu'on s'en tienne là, répondit le régulo, c'est l'intention de l'empereur.

Il entra ensuite dans une chambre, et il nous ordonna de le suivre. Ce fut là qu'il nous fit des reproches dans les termes les plus durs et les plus désagréables.

> — Prétendez-vous encore rester ici, nous dit-il d'un ton sévère ; ou votre dessein est-il d'accompagner votre ambassadeur en Europe ? Si vous voulez rester avec nous, vous devez donc vous accoutumer à nos usages, et en instruire les nouveaux venus. Y aurait-il parmi vous quelque âme assez noire pour donner de mauvais conseils à Metello, et le faire échouer dans son ambassade ? Si j'en connaissais quelqu'un de ce caractère, je le ferais mourir. Qui est-ce qui peut empêcher l'empereur de vous chasser, s'il en a la moindre envie ? Vous ressemblez à des gens qui veulent avoir les pieds sur deux barques : les barques viennent à s'écarter, ils tombent dans l'eau. Prenez garde qu'après le retour de l'ambassadeur vous ne soyez dans une situation plus triste pour vous que vous ne l'étiez avant son arrivée.

Puis s'adressant à moi seul :

> — C'est vous, poursuivit-il, qui avez traduit tout ce qui concernait l'affaire de Sava [1]. En quelle considération a-t-il été en cette cour ? Comment y a-t-il réussi ? Le roi de Portugal nous a-t-il envoyé un ambassadeur pour disputer du point d'honneur avec les Moscovites, et lire leurs gazettes ? Si ces gazettes disaient que les régulos ont frappé du front contre terre devant Ismaliof, Metello prétendrait la même

[1] Ambassadeur de Moscovie.

> chose ? Que nous importe que Metello vienne en cette cour ou n'y vienne pas ? Y avons-nous quelque intérêt ? Il est venu, dit-il, pour remercier l'empereur et le féliciter sur son avènement au trône : cela ne peut être qu'agréable ; mais quand il se serait dispensé de venir, il n'aurait pas commis de faute. De quelle utilité ont été les envoyés qui sont allés au-devant de lui ? Ils ont rapporté qu'on était d'accord sur toutes choses ; et cependant à peine Metello est-il arrivé, qu'il chicane sur des bagatelles ; aujourd'hui il forme un incident sur une table, demain il en formera un autre, et ce sera toujours à recommencer.

Le père Magalhaens répondit que l'ambassadeur ne ferait plus de difficulté. Pour moi, qui n'osais rien promettre, je demeurai dans le silence.

Le régulo nous congédia en m'ordonnant de rapporter tout ce discours à l'ambassadeur comme de moi-même, et non pas de sa part. Il avait quelque raison de parler ainsi car je sentis bien qu'il ne répétait que ce qui lui avait été dit par l'empereur : presque à chaque mot qu'il disait, il jetait les yeux sur le grand-maître, qui avait été témoin des ordres qu'il avait reçus. Nous nous retirâmes fort attristés, et nous passâmes de là chez M. l'ambassadeur. Nous lui fîmes entendre, ce qui était vrai, que son ambassade ne pouvait être utile à la mission, ainsi qu'il le souhaitait, qu'autant que l'empereur serait satisfait de lui, et qu'il recevrait à son départ les mêmes honneurs qu'on lui avait faits à son arrivée. C'est ce qu'il comprenait bien lui-même, car il nous dit qu'il avait déjà jugé par les craintes et les soupçons de l'empereur, qu'en vain il tenterait de lui parler en faveur de la religion ; que c'était cependant son dessein, quoiqu'il n'eût pas sur cela de commission spéciale ; que même dans le conseil qui se tint à Lisbonne avant son départ pour la Chine, un des ministres s'opposa fort à cette ambassade, apportant pour raison que la conservation de Macao n'était utile que pour favoriser l'entrée de la Chine aux missionnaires, et que cette mission étant presque entièrement ruinée, on ne devait plus

s'intéresser pour se maintenir en la possession de cette place, et qu'on ferait bien de l'abandonner.

> — Le roi mon maître, ajouta l'ambassadeur, rejeta cet avis, dans la persuasion où il est que les temps peuvent changer et devenir plus favorables à la prédication de l'Évangile.
>
> — Rien de plus digne de l'attention d'un grand roi, répondis-je, et nous sommes infiniment redevables au zèle et à la sagesse de Sa Majesté portugaise : soyez sûr que votre arrivée en cette cour sera très utile à la mission, pour peu que votre excellence contente l'empereur dans tout ce qui n'intéressera pas l'honneur et la gloire du roi votre maître.

Le 26, l'empereur décida que l'ambassadeur ne mettrait pas la lettre sur la table, et qu'il la présenterait lui-même.

p.552 Le même jour, le tribunal, qui a soin d'exercer aux cérémonies les étrangers, et tous ceux qui doivent paraître devant l'empereur, fit appeler M l'ambassadeur. Son excellence, qui jugea que cet exercice blesserait sa dignité, refusa de s'y rendre. Nous mîmes tout en œuvre pour l'en faire dispenser, et nous y réussîmes en assurant qu'il était parfaitement instruit de toutes les cérémonies qui s'observent en cette occasion. Le régulo, qui en fut informé, trouva ce refus très mauvais.

> — Les princes, dit-il, et les grands qui viennent des provinces, s'exercent dans ce tribunal à faire les révérences : puisque Metello le refuse, il faut qu'il ne soit pas un des grands de son royaume.

Une autre difficulté se présenta. Il n'est permis qu'aux régulos de se faire porter en chaise à Pékin par huit porteurs. Son excellence, qui était entrée ainsi dans Pékin, voulut aller de même à l'audience ; mais enfin il céda aux remontrances que lui fit le président Teou, et il consentit à faire comme les autres ambassadeurs, auxquels on ne permet cette distinction que dans les provinces.

Ce fut le 28 de mai qu'il eut sa première audience. Vers les sept heures et demie il sortit à cheval avec son cortège, et entra par la porte

du midi jusqu'à la salle du conseil, où on lui donna à dîner et à tous ceux de sa suite. Un comte et un des ministres d'État lui tinrent compagnie. De là il passa à une autre salle, où l'empereur lui fit dire de faire entrer avec lui deux de ses mandarins. Son excellence nomma le docteur François-Xavier da Rua secrétaire de l'ambassade, et M. Fructuoso-Xavier Pereyra Pinto. La marche se fit de la manière suivante. Deux mandarins de la présence précédaient ; un assesseur du Li-pou et moi les suivions. L'ambassadeur venait ensuite, portant à deux mains la lettre du roi son maître, puis venaient les deux messieurs de sa suite, qui étaient conduits par un mandarin. On marcha dans cet ordre et en grand silence jusqu'à la salle impériale, dont le perron était bordé de chaque côté de deux rangs de mandarins en habits de cérémonie. La salle était remplie des grands de l'empire, assis des deux côtés sur quatre lignes, et l'empereur paraissait au milieu sur son trône. L'ambassadeur entra par la porte occidentale, et étant conduit par l'assesseur, il monta les degrés du trône, se mit à genoux et présenta la lettre du roi. L'empereur la reçut et la remit à un mandarin, qui la prit entre ses mains, et la tint toujours élevée jusqu'à la fin de l'audience. L'ambassadeur se leva, et retournant sur ses pas, il sortit par la même porte, et alla devant celle du milieu qui était pareillement ouverte. Ce fut là et sur le perron que lui et ceux de sa suite firent les neuf révérences. Pour moi j'étais debout à côté de son excellence, pour l'avertir quand il serait temps de se lever. Je le conduisis ensuite jusqu'au pied du trône au-dessus de tous les grands, où l'on avait fait porter son coussin. Jusque-là tout s'était passé dans le plus profond silence, et son excellence avait charmé tout le monde par sa gravité, par sa modestie et par son exactitude à observer le cérémonial. Il ne manqua à rien, et il ne parut nullement embarrassé.

Quand il fut arrivé à sa place, l'empereur me dit de le faire asseoir ; puis il donna ordre qu'on lui apportât du thé. Un moment après je l'avertis qu'il était temps de parler. Il se mit à genoux sur son coussin, et dit les paroles suivantes :

« Sou mandado por el rey de Portugal Don Joanno V, para dar à Vossa Magestade os parabens de sua assumpcano ao trono.

El rey meu amo fas tano grande estimacano de amizade de Vossa Magestade que si nano satisfes con menos que mandar hum ambaxador que dos ultimos confins de occidente viesse reverenciar à Vossa Magestade et congratulale por se achar digno soccessor do imperio de seu pay, et significarle com as mais vivas expressiones o muyto que dezeja se conserve interrupta huna bona correspondentia entr'ambas coroas e porque agrande propensano que o emperador pay de Vossa Magestade mostrava para favorecer os vassallos de rey meu amo, assim moradores em Macao como assistentes neste imperio, e o, ancto de attencano que o ditto emperador fes em mandar ao meu monarcha hum grandisio mimo, pos a el rey meu amo en hum reconhecimento, foy S. M. ordenarme que de sua parte viesse segurar a Vossa Magestade o muyto que sentio a morte do ditto emperador, e que se podia suavizar o seu sentimento à noticia que juntamente teve de que Vossa Magestade lhe soccedia no trono, como à tal manda agradecer à Vossa Magestade con inmayor p.553 encaricimento estes favores que os de Macao e mais Portuguezes tem recebido neste imperio. Eu que indigno de tano alla commissano ignoro os termos mais gratos à Vossa Magestade com que devo exaltuta, peço à Vossa Magestade tenha por certo que se ouver algua falta nesta accano, sera nascida da minha ignorantia e pouca pratica do paiz e nano de vontade do meu monarcha, que estare muyto grande do que en faca à Vossa Magestade todos os obsequios possiveis, mas bem comprehende o grande talento de Vossa Magestade que nunca os vassallos podem acertar com tudo na execucano dos altos dezejos dos seus soberanos. Os do

meu amo se manifestarano à Vossa Magestade por esta carta.

« Je suis envoyé par le roi de Portugal don Jean V, pour faire des compliments à Votre Majesté sur son avènement au trône.

Le roi mon maître fait tant de cas de l'amitié de Votre Majesté, qu'il n'a pas cru devoir moins faire que d'envoyer un ambassadeur des extrémités de l'Occident, pour venir saluer Votre Majesté, la féliciter de ce qu'elle a été jugée digne de succéder au trône de son père, et lui témoigner par les expressions les plus vives, avec quelle passion elle souhaite entretenir une bonne intelligence entre les deux couronnes. Les magnifiques présents que l'empereur, père de Votre Majesté, a envoyés au roi mon maître, sont une grande preuve de l'affection avec laquelle il daignait protéger les Portugais qui résident à Macao et dans l'étendue de cet empire ; aussi le roi mon maître en est-il pénétré de reconnaissance ; c'est pour cela qu'il m'a chargé de venir de sa part assurer Votre Majesté qu'on ne peut être plus sensiblement touché qu'il l'a été de la mort de ce grand empereur, et que sa douleur n'a pu être soulagée qu'au moment qu'il a appris que Votre Majesté remplissait le même trône. Ainsi il m'ordonne de rendre mille grâces à Votre Majesté de la protection qu'elle veut bien accorder aux Portugais ses sujets qui demeurent à Macao et dans cet empire. Comme je suis peu capable de m'acquitter d'une commission si importante, et que je n'ai point d'expressions qui puissent égaler ce que je sens et ce qui est dû à Votre Majesté, je la supplie d'être bien assurée que si je manque en quelque chose, on doit l'attribuer au peu de connaissance que j'ai des usages du pays, et non pas aux ordres de mon maître, dont les sentiments à l'égard de Votre Majesté surpassent de beaucoup tout ce que je pourrais dire. Votre

Majesté est trop éclairée pour ne pas voir que les sujets ne peuvent jamais bien entrer dans les grandes vues de leurs souverains. Cette lettre les lui fera mieux connaître.

Après que j'eus interprété le discours de son excellence, l'empereur répondit gravement et d'un air content :

— L'empereur mon père après m'avoir instruit pendant quarante ans, m'a fait monter sur le trône, et j'ai toujours tâché de l'imiter dans sa manière de gouverner l'empire, mais surtout dans l'affection qu'il avait pour les étrangers, que j'ai toujours traités favorablement.

Vous en êtes témoin, ajouta-t-il en m'adressant la parole ; et personne n'ignore que je ne les distingue pas de mes propres sujets. Le roi de Portugal, suivant les mouvements de son bon cœur, l'a envoyé ici de fort loin ; demandez-lui si le roi se porte bien.

L'ambassadeur répondit qu'il était en parfaite santé. L'empereur continua et dit :

— Il a eu beaucoup à souffrir dans un si long voyage ; demandez-lui pareillement comment il se porte.

Son excellence fit la révérence, et répondit qu'après un si long voyage il avait ressenti quelques incommodités, mais que par les ordres de Sa Majesté, depuis Canton jusqu'à Pékin, on lui avait rendu de si grands honneurs, et on lui avait fait de si bons traitements qu'il avait été bientôt guéri, et que le bonheur qu'il avait de voir Sa Majesté lui faisait entièrement oublier toutes ses fatigues passées. L'empereur l'interrompit pour lui faire boire du thé, de même qu'à ceux de sa suite, puis il me fit signe de nous retirer. A peine étions-nous sur le seuil de la porte, que j'entendis l'empereur qui disait aux grands qui l'environnaient :

— Cet homme-ci est agréable et poli.

En effet, tout se passa à cette audience avec une égale satisfaction de part et d'autre.

Le 7 juin l'ambassadeur alla offrir les présents du roi son maître à la maison de campagne où était l'empereur. Ils étaient fort beaux et si l'on en voit de plus magnifiques, il serait difficile d'en imaginer de plus propres et de mieux accommodés.

Les caisses qui les renfermaient étaient si belles au dehors et au dedans, qu'on les porta p.554 toutes devant l'empereur sans en retirer les présents. Ces caisses étaient en effet bien travaillées, couvertes de velours et ornées de galons et de franges d'or ; les clefs et les serrures étaient d'argent. Ce fut après le dîner de l'ambassadeur qu'on les présenta.

L'empereur, après avoir vu ces présents, envoya les deux grands qui avaient assisté au dîner de l'ambassadeur pour lui dire que la coutume de la Chine était de ne pas recevoir tout ce qui était offert, qu'il ne savait pas si c'était celle d'Europe et si l'on serait fâché qu'on n'en reçût qu'une partie.

> — Ma difficulté, ajouta l'empereur, est de voir que le roi de Portugal en agit avec la meilleure volonté du monde. Mais voila trop de présents, il n'y a pas moyen de tout recevoir.

M. l'ambassadeur répondit que le roi son maître avait jugé qu'il offrait bien peu de chose, eu égard à la haute estime qu'il faisait de Sa Majesté ; qu'il aurait fait beaucoup davantage si la longueur du voyage l'eût permis, et qu'il serait très mortifié si Sa Majesté renvoyait la moindre partie de ce qui avait été présenté de sa part, d'autant plus que la coutume en Europe est de recevoir tout ce qui s'offre.

> — Pour ce qui me regarde, ajouta l'ambassadeur, je sais bien que ce que j'ai offert en mon nom ne méritait pas de paraître devant Sa Majesté, je la supplie cependant de vouloir bien tout accepter, et de joindre cette grâce à tant d'autres dont Sa Majesté m'a comblé.

Les deux grands répondirent qu'ils rendraient un fidèle compte à l'empereur de ce qu'ils venaient d'entendre ; que Sa Majesté le verrait encore avant son départ, et que pour ce jour-là, il ne devait songer

qu'à prendre un peu de repos.

On était prêt de se séparer, lorsque les deux grands me dirent de demander à M. l'ambassadeur s'il n'avait rien autre chose à proposer à l'empereur. M. l'ambassadeur répondit qu'il n'avait plus d'autre affaire que de s'informer de la santé de Sa Majesté, et de la remercier de tant de faveurs qu'il en avait reçues, parmi lesquelles il comptait pour une des plus grandes celle d'avoir nommé deux si grands ministres et si honnêtes gens pour prendre soin de lui. Ces deux messieurs, en souriant, lui donnèrent les mains à la manière tartare, et l'accompagnèrent quelques pas vers sa chaise.

Les deux mandarins rendirent à l'empereur un compte si exact de cet entretien, qu'il parut déposer entièrement les soupçons qu'il avait que l'ambassadeur ne voulût lui parler en faveur de la religion chrétienne. Il ordonna que désormais des mandarins lui portassent de deux en deux jours des mets de sa table, ce qui ne s'était pas encore fait jusque-là.

Quelques jours après, l'empereur envoya à M. l'ambassadeur un présent de mille taels, en lui faisant dire que ce n'était pas qu'il crût que son excellence manquât d'argent, mais qu'il voulait l'honorer comme un hôte venu de loin, et qui d'ailleurs devait acheter des curiosités du pays pour les porter en Europe. Je n'étais pas alors à son hôtel, il se servit de ses interprètes ordinaires pour faire son compliment, et demander la permission d'aller remercier Sa Majesté. L'empereur le lui permit, en ajoutant qu'il fallait lui faire voir sa nouvelle maison de campagne et ses jardins.

M. l'ambassadeur avait amené de Macao deux Pères portugais, savoir, le père de Souza, qui était son confesseur, et le père Gaetano Lopez, qui parte assez bien le chinois pour lui servir d'interprète. Son excellence eût bien souhaité que ce père eût pu m'accompagner à sa première audience, afin de lui procurer le plaisir de voir l'empereur. Je le souhaitais pareillement ; mais c'est un usage du Li-pou de ne donner qu'un seul interprète, qui sert en même temps de directeur et d'introducteur. Comme le père Gaetano ne s'était jamais trouvé à une

pareille cérémonie, il aurait eu lui-même besoin d'un guide ; car il y a bien de la différence entre parler et répondre à l'empereur dans une cérémonie publique, et s'entretenir familièrement avec des mandarins. M. l'ambassadeur ne s'en aperçut bien qu'après l'audience, et il m'en fit de grands remerciements. Il avait encore avec lui un Chinois nommé Jean Tchin, qui était domestique de notre maison de Macao, et qui parlait bien portugais ; il l'avait habillé de la même manière que ses gentilshommes, et il s'en servait comme d'un interprète ordinaire, car je ne l'étais qu'au palais ou dans son hôtel, quand il venait des ordres de l'empereur.

Le 13, M. l'ambassadeur alla remercier Sa Majesté, et il fut traité à dîner comme la première fois ; après quoi on le promena en barque sur les canaux, pour lui faire voir tous les $_{p.555}$ jardins. Il soupirait de temps en temps, et disait :

> — A quoi bon tous ces honneurs, s'il ne m'est pas permis de parler en faveur de la religion.

Il sentait bien qu'on était déterminé à ne le pas écouter sur cet article, et que d'ailleurs il exposerait les missionnaires à être renvoyés avec lui, ou que du moins il fermerait tout chemin aux demandes qu'on pourrait faire dans des temps plus favorables.

M. l'ambassadeur ayant une fois livré son présent, n'eut plus rien à faire qu'à assister aux fréquentes fêtes qu'on lui donnait, et attendre qu'on eût préparé dans le palais les magnifiques présents que l'empereur voulait envoyer à Sa Majesté portugaise. Il profita de ce loisir pour visiter les églises ; il y communia avec ceux de sa suite, et donna des marques de piété qui édifièrent tous les nouveaux fidèles. Son mérite, son habileté et le bon ordre qu'il avait mis dans sa maison, lui ont fait, et à tous les Européens, un grand honneur dans cette cour. On ne vit aucun de ses gens abuser de la liberté qu'on leur avait accordée, contre l'usage, de sortir de leur maison et d'aller dans tous les quartiers de la ville où bon leur semblerait. Il était d'ailleurs généreux et récompensait libéralement ceux qui lui apportaient des présents de la part de l'empereur. Le jour de saint Jean dont le roi son

maître porte le nom, il donna la comédie et un repas superbe au président Tong-lao-ye et aux mandarins qui demeuraient dans son hôtel pour lui fournir tout ce qui lui était nécessaire.

Le 7 de juillet, M. l'ambassadeur reçut ordre d'aller sur le soir, pour éviter la chaleur, à Yuen-ming-yuen, et de passer la nuit dans une maison de régulo, qui est proche de celle de l'empereur, afin de se trouver le lendemain matin en état de venir prendre son audience de congé. Il la prit en effet à six heures. Il n'y avait que deux ou trois grands dans la salle ; l'escalier était rempli d'officiers en habit de cérémonie, pour servir le vin et les tables de fruits. On voyait dans la galerie deux troupes de musiciens et de joueurs d'instruments. On avait dressé la tente jaune faite en pavillon, où se trouvait le buffet ; les vases d'or et d'argent pour le service étaient dans la cour.

Avant que d'aller à l'audience, le président Tong-lao-ye régla que le père Pereyra, arrivé depuis deux ou trois ans à Pékin, et le Chinois de Macao me suivraient, afin d'avoir occasion de voir l'empereur et la cérémonie, et que M. l'ambassadeur pourrait aussi avoir deux de ses gens à sa suite ; il choisit M. A. Rua et M. Rodrigue son majordome. Le même président me dit alors d'avertir M. l'ambassadeur, que le treizième régulo avait représenté à l'empereur la difficulté qu'il avait faite de recevoir les trois cents taels que le Li-pou avait mis parmi les présents qu'on envoyait au roi de Portugal, et que Sa Majesté fit la réponse suivante :

> — Dites à l'ambassadeur qu'il a raison, et que le tribunal du Li-pou a tort. Le roi de Portugal a-t-il envoyé un ambassadeur pour payer le tribut, ou pour faire le commerce ? Son unique vue a été de s'informer de ma santé, et de me féliciter sur mon avènement au trône. Ainsi son ambassadeur a fait sagement de refuser cette somme. Si je lui ai donné mille taels parce que j'étais content de lui, me serait-il venu dans la pensée de n'en envoyer que trois cents au roi son maître ? Avertissez-le que non seulement je serai bien aise qu'à son arrivée il rapporte au roi ce que je viens de dire, mais que je

souhaite encore que tous les autres rois de l'Europe en soient informés.

Nous arrivâmes au palais dans l'ordre que j'ai dit, et nous demeurâmes au bas de l'escalier de la grande salle, dont toutes les portes étaient ouvertes. Nous attendions dans un profond silence que l'empereur vint se placer sur son estrade faite en forme de petit trône. Le son des tambours, des trompettes et de divers autres instruments de musique nous avertit de son arrivée. Nous montâmes aussitôt l'escalier et nous entrâmes dans la salle ; on fit asseoir l'ambassadeur sur un coussin qu'on lui avait préparé, tous les autres se tinrent debout. Les officiers de l'empereur portèrent à Sa Majesté le vin en cérémonie ; quand elle eut bu, on lui porta une coupe d'or. Elle la prit des deux mains, et en même temps trois grands de l'empire et moi, nous conduisîmes M. l'ambassadeur au pied du trône. L'empereur lui présenta la coupe en disant :

— Buvez tout si vous pouvez, sinon faites comme vous jugerez à propos.

L'ambassadeur reçut à genoux la coupe des mains de Sa Majesté, et après avoir bu un peu et avoir remercié Sa Majesté, il fut reconduit à sa place, où on l'invita à manger des fruits dressés en pyramides sur des tables $_{p.556}$ fort élevées. L'empereur me parla ensuite en tartare et je lui répondis dans la même langue. Il demanda à l'ambassadeur si son pays était aussi chaud que la Chine et son excellence ayant répondu que le royaume de Portugal était par la même latitude que plusieurs endroits de la Chine et qu'on y essuyait de grandes chaleurs.

— Lorsque vous vous en retournerez, reprit l'empereur, précautionnez-vous bien contre les chaleurs de ces pays-ci, afin que vous puissiez arriver en parfaite santé dans votre royaume. Le roi qui vous a envoyé de si loin connaît le mérite de ceux qu'il emploie. Il vous a choisi pour une commission dont vous vous êtes parfaitement bien acquitté ; dites bien à votre roi que je me suis informé de sa santé.

L'ambassadeur répondit qu'il n'aurait garde d'y manquer, et qu'en même temps il lui rendrait compte des grâces et des honneurs dont on l'avait comblé depuis son arrivée à la Chine.

> — Mais, ajouta-t-il, la plus agréable nouvelle que je lui puisse apprendre après celle de la santé de Votre Majesté, c'est l'assurance que Votre Majesté m'a donnée dans sa première audience, qu'elle traitera les Européens de la même manière que l'empereur son père les a traités et qu'elle honorera toujours de sa protection les habitants de Macao et les autres Portugais qui demeurent dans son empire.

L'empereur ne répondit à ces dernières paroles que par un signe de tête.

M. l'ambassadeur ayant supplié Sa Majesté de déterminer le jour de son départ :

> — Je le ferai, répondit l'empereur, mais aujourd'hui, je ne vous ai appelé que pour vous divertir ; comme il fait grand chaud, il vous sera plus commode d'aller dans un endroit plus frais, où j'ai ordonné qu'on vous fît manger avec les grands et qu'on vous donnât la comédie.

L'ambassadeur se leva pour faire ses révérences, et l'empereur lui dit encore que le plus tôt qu'il pourrait retourner en son royaume serait le mieux, pourvu qu'il y arrivât en bonne santé.

> — N'oubliez pas, ajouta-t-il, de demander de ma part à votre maître comment il se porte et de lui dire que je suis content.

Au sortir de cette audience on régala M. l'ambassadeur et tous ceux de sa suite. Il reçut quelques curiosités de la part de l'empereur, et comme il prenait la route de Pékin, on lui montra trente-cinq coffres qui étaient destinés pour le roi et sept pour lui. Ce fut alors qu'il apprit que l'empereur avait fixé son départ au 12 de juillet pour le plus tôt, et au 16 pour le plus tard.

Le 9 je me rendis chez M. l'ambassadeur pour dicter ce qui s'était passé à l'audience, car j'étais le seul Européen qui eusse entendu

l'empereur. Son excellence me fit mille remerciements, et m'accompagnant jusqu'à la porte de son hôtel, où le beau cheval qu'il avait acheté pour sa personne m'attendait, il m'obligea de l'accepter.

Cependant l'empereur fit sa réponse à la lettre du roi de Portugal. M. l'ambassadeur avait averti les mandarins du Li-pou qu'il ne la recevrait point si elle n'était pas écrite d'égal à égal. Je ne sais si cette nouvelle difficulté fut portée à l'empereur mais, instruit comme j'étais qu'on ne change point à la Chine les formules ordinaires, et que d'ailleurs la lettre devait être remise au président Tong, nommé pour conduire son excellence, je me gardai bien d'entrer dans une affaire si délicate.

M. l'ambassadeur fut ensuite occupé à recevoir des présents et à en faire à ses amis. Il alla encore une fois au palais pour remercier l'empereur, quoique Sa Majesté n'y fût pas, et on lui fit à lui et généralement à tous ceux de sa suite des présents d'argent et de soierie.

Le 14, deux grands de l'empire vinrent de la part de Sa Majesté dire le dernier adieu à M. l'ambassadeur. Ils avaient ordre de l'accompagner jusque sur sa barque et de l'y bien régaler.

Le 16, je partis de notre maison avec le père Régis ; et après avoir salué M. l'ambassadeur dans son hôtel, nous prîmes les devants pour nous rendre aux barques qui étaient sur le canal à sept lieues de Pékin. Les deux grands arrivèrent bientôt après nous, et attendirent son excellence, qui n'arriva que fort tard. Ils l'invitèrent à passer sur leur barque, où les officiers de la cuisine de l'empereur lui avaient préparé un magnifique souper. Tous ceux de sa suite furent traités sur une autre barque. Le lendemain matin, les deux grands prirent congé de lui et s'en retournèrent à Pékin.

En finissant cette lettre, je dois rendre cette justice à M. Metello de Souza, que, nonobstant les grandes difficultés qu'il a trouvées dans son ambassade, il a su toujours soutenir l'honneur du roi son maître et de toute l'Europe, aux yeux d'une cour qui, jusque-là, n'avait parlé p.557

que de tributs et de tributaires, toutes les fois qu'elle avait reçu des ambassades par la voie publique des grands tribunaux.

Il avait fait faire à ce sujet des déclarations qu'on avait toujours regardées ici comme impraticables. Il a montré la justice de ses prétentions par la magnificence avec laquelle il a paru. Sa suite était nombreuse et leste : la richesse des habits, qui éclatait sur tous les gens de sa suite, a surpris la cour et attiré l'admiration des Chinois. Cette nation n'avait pas encore vu un si grand nombre d'étrangers qui marquassent si bien la grandeur des princes d'Europe : aussi nul étranger n'a été reçu et traité à la Chine avec tant de distinction que M. de Souza. L'empereur lui a fait rendre, dans les provinces et à la cour, des honneurs tout à fait singuliers et extraordinaires.

Mais la vraie piété que M. l'ambassadeur a fait paraître au milieu de cette terre infidèle sera toujours l'endroit qui nous rendra sa mémoire précieuse. Parfaitement réglé dans sa personne, il a fait régner un très bel ordre dans tout ce qui composait l'ambassade. Il a communié publiquement dans la première église de Pékin, et tous ses gens ont suivi son exemple : il a tenu sa maison et toute sa suite dans une réserve qui a édifié nos néophytes, et qu'on peut appeler une prédication muette aux yeux des idolâtres. Enfin, il a paru très sensible à la persécution que nos illustres confesseurs de Jésus-Christ ont soufferte et la somme considérable qu'il a laissée en partant pour finir une église commencée depuis bien des années, sera un monument durable de son véritable zèle pour la religion.

Je suis, etc.

@

Lettre du père Contancin

au père Étienne Souciet

@

Gouvernement et police de la Chine.

A Canton, ce 15 décembre 1727

Mon révérend Père,
La paix de Notre Seigneur.

Puisque vous avez lu avec plaisir les diverses pièces concernant le gouvernement de la Chine, que j'eus l'honneur de vous envoyer il y a deux ans, et que j'avais tirées de la gazette publique, qui se répand dans tout l'empire, je continuerai volontiers de vous en faire part. Je vous avoue que je ne me serais jamais imaginé que la lecture de cette gazette pût être aussi utile à un missionnaire, qu'elle l'est effectivement : et j'ai regret d'avoir passé plus de vingt ans à la Chine sans l'avoir lue. Une raison qui intéressait la religion et ses ministres, m'engagea à la lire, pour la première fois, en l'année 1723. Vous savez qu'alors un surintendant de deux provinces envoya en cour une accusation contre la loi chrétienne, et contre les Européens qui la prêchaient. L'empereur, à l'exception des missionnaires de Pékin, nous exila tous, d'abord à Macao et ensuite à Canton où nous sommes encore. Tout ce qui se passait sur une affaire si importante pour nous se publiait dans la gazette. C'est ce qui me donna la curiosité de la lire. J'appris, en lisant, qu'elle était très instructive, non seulement pour les Chinois, mais surtout pour un Européen. C'est là qu'on apprend la religion, la doctrine, les lois, les coutumes, les mœurs des Chinois, et par conséquent la manière de s'entretenir et de traiter avec eux. On y apprend aussi les expressions les plus propres, dont on doit se servir pour bien parler et pour bien écrire sur toutes sortes de matières.

Cependant les missionnaires européens ont toujours négligé cette lecture ; les uns, parce qu'ils ne savent pas assez la langue ; les autres, parce qu'ils ont à faire des dépenses qu'ils jugent bien plus nécessaires. La plupart même ne la connaissent pas ; et au seul mot de gazette

qu'ils entendent, ils s'imaginent qu'elle ressemble à certaines gazettes d'Europe, dans lesquelles on met ou on fait mettre tout ce qu'on veut, bon et mauvais, sans nulle distinction : or, en raisonnant ainsi sur la gazette de la Chine, ils se trompent fort ; car on n'y imprime rien qui n'ait été présenté à l'empereur, ou qui ne vienne de l'empereur même. Ceux qui en prennent soin n'oseraient y rien ajouter, pas même leur propres réflexions, sous peine de punition corporelle. L'année dernière, l'écrivain d'un tribunal, et un autre écrivain, qui était employé dans un bureau de la poste, furent condamnés à mort pour avoir inséré dans la gazette quelques circonstances qui se trouvaient fausses. La raison sur laquelle le tribunal des affaires criminelles fonda son jugement, c'est qu'en cela ils avaient p.558 manqué de respect pour Sa Majesté, et que la loi porte que quiconque manque au respect qu'il doit à l'empereur, mérite la mort.

Mais que renferme donc cette gazette de si important ? Je vous en ai déjà marqué quelque chose dans ma lettre du 13 décembre 1725. Et pour vous en donner une idée plus nette, je vous dirai que la gazette chinoise contient presque toutes les affaires publiques qui se passent dans ce vaste empire. C'est un recueil qui renferme les mémoriaux et les placets présentés à l'empereur, les réponses que ce prince y a faites, les instructions qu'il a données, et les grâces qu'il a accordées aux mandarins ou au peuple. Ce recueil s'imprime tous les jours, et est en forme de brochure qui contient 60 à 70 pages [1]. En voici un modèle.

Au 15 de décembre, qui sera le troisième de la seconde lune, premièrement on mettra pour titres : mémoriaux arrivés en cour le troisième de la onzième lune, avec le sujet dont il s'agit, mais en peu de mots. Par exemple, mémorial du vice-roi de Canton, sur les magasins de riz qu'il faut remplir... Mémorial du général des troupes chinoises de la province de Tche-kiang, dans lequel il accuse tel mandarin d'avoir exigé de l'argent de ses officiers subalternes, etc. A la tête de ce recueil, on annonce ordinairement de la même manière vingt

[1] Cela s'entend de la gazette qui s'imprime à Pékin ; car celle qui s'imprime dans les provinces sur celle de Pékin est plus courte, parce qu'on y place moins de mémoriaux.

ou trente mémoriaux. 2° On met les réponses que l'empereur a données ce jour-là à plusieurs autres mémoriaux ou placets. Si l'empereur n'en a point donné, on met ce jour-là, il n'y eut point de réponse de la part de Sa Majesté. 3° On met les instructions et les ordres que l'empereur a donnés, ou de lui-même ou en réponse aux articles qu'on lui a proposés. 4° On voit les délibérations que les cours souveraines ont présentées pour recevoir la confirmation de Sa Majesté. A la fin viennent plusieurs des mémoriaux qui ont été envoyés à l'empereur par les grands mandarins des provinces, comme sont les vice-rois, les généraux des troupes, soit tartares, soit chinoises, et les autres officiers du premier ordre. C'est ainsi qu'on dispose la gazette, laquelle fournit par an plus de trois cents petits recueils. Il est aisé de voir que, quand on la lit avec attention, on est instruit d'une infinité de choses différentes et curieuses, et pour vous le faire mieux connaître, je vais vous rapporter quelques extraits que j'en ai tirés, et qui pourront peut-être contenter votre curiosité.

Compliments de toute la cour sur le choix et la déclaration de l'impératrice.

Le nouvel empereur, deux ans après avoir été élevé sur le trône, choisit parmi ses femmes celle qu'il voulait faire reconnaître pour impératrice. C'était une princesse tartare d'un grand mérite, et de la première qualité. Il fit publier dans tout l'empire ce choix par une déclaration impériale, dans laquelle il faisait en même temps l'éloge de la personne qu'il honorait de cette dignité. On aurait dû dès lors célébrer cette cérémonie : mais parce que le deuil que l'empereur doit garder pendant trois ans après la mort de son père n'était pas encore terminé, il y eut ordre de la différer. Ainsi on demeura tout ce temps-là dans le silence. Ce terme étant expiré à la huitième lune de la troisième année de son règne [1], le tribunal des rits, qui est chargé de régler ce

[1] Vingt-sept mois sont comptés pour trois ans ; c'est le petit an siaonien, qui est de neuf mois. Le deuil de l'empereur pour son père Cang-hi était fini dès la troisième lune ; mais parce que sa mère était morte six mois après la mort de Cang-hi, il voulut encore porter le deuil pendant six mois, en quoi il fut loué de tout l'empire pour sa piété filiale.

cérémonial, représenta à l'empereur que toute la cour demandait, avec un profond respect, la permission de venir faire ses compliments à Sa Majesté et à l'impératrice sur le susdit couronnement. L'empereur le permit, et ce même tribunal des rits détermina le sixième jour de la dixième lune pour cette cérémonie, et la fit observer en la manière suivante, selon ce qui est marqué dans le rituel de l'empire [1].

La coutume est que, dans ces occasions, les grands de l'empire et les dames de la cour fassent compliment, ceux-ci à l'empereur le matin, et celles-là à la nouvelle impératrice après midi. Certains docteurs distingués, qui sont du grand conseil, furent chargés de composer ces deux sortes de compliments, et de les remettre au tribunal des rits, qui est un des six tribunaux souverains de Pékin. C'est à ces docteurs qu'appartient le droit et l'honneur de p.559 faire ces pièces d'éloquence. Le tribunal des rits les ayant reçues, on se prépara à la cérémonie.

Le sixième de la dixième lune, dès le matin, on porta à la première porte du palais, qui est à l'orient (car la grande porte, qui regarde le midi, ne s'ouvre que pour l'empereur, ou pour des cérémonies qui ont rapport à ses ancêtres), on porta, dis-je, une espèce de table, sur laquelle se posent quatre colonnes aux quatre coins, et par-dessus ces colonnes une espèce de dôme. Ce petit cabinet portatif était garni de pièces de soie jaunes et d'autres ornements. A l'heure marquée, on mit sur cette table un petit livre fort propre, où était écrit le compliment qu'on avait composé pour l'empereur. On y avait aussi écrit les noms des princes, des grands et des cours souveraines, qui venaient en corps faire la cérémonie. Quelques mandarins, revêtus de l'habit convenable à leur charge, levèrent cette table couronnée et marchèrent. Tous les princes du sang et autres princes, les ducs, les comtes et les autres grands seigneurs de la première noblesse, avaient déjà précédé selon leur rang, et attendaient près d'une des portes intérieures du palais. Les autres grands officiers, comme les premiers ministres de l'empire, les docteurs du premier ordre, les présidents des cours souveraines et

[1] Ce rituel universel se garde dans la cour souveraine des rits.

les autres mandarins tartares et chinois, soit de lettres, soit de guerre, tous revêtus des plus beaux habits de cérémonie, chacun selon leur degré, suivaient à pied la même table. Plusieurs instruments de musique formaient un concert très agréable, surtout aux oreilles chinoises ; les tambours et les trompettes se faisaient aussi entendre en différents endroits du palais. On commença la marche ; et lorsqu'on fut près de la porte appelée Ou-muen, les princes, les ducs, etc., se joignirent aux autres qui accompagnaient le compliment, et se mirent à leur tête.

Alors ils marchèrent tous ensemble jusqu'à la grande salle d'audience ; lorsqu'ils furent entrés [1], on tira de dessus la table portative le compliment plié en forme de petit livre, et on le plaça sur une autre table préparée exprès au milieu de la grande salle d'audience. Tous s'étant rangés dans un bel ordre, firent les révérences ordinaires devant le trône impérial [2] comme si Sa Majesté y eût été déjà placée ; c'est-à-dire que, tous étant debout, chacun à la place qu'il doit occuper selon son rang et sa charge, ils se mirent à genoux, frappèrent trois fois du front contre terre, avec un grand respect et se relevèrent. Ensuite ils se mirent à genoux, et frappèrent encore trois fois du front contre terre, et se relevèrent.

Alors chacun se tenant à la même place, dans un grand silence, les instruments de musique recommencèrent à jouer, et les présidents du tribunal des rites avertirent le premier eunuque de la présence, que tous les grands de l'empire suppliaient Sa Majesté de venir s'asseoir sur son précieux trône.

Ces paroles ayant été portées à l'empereur, il parut et monta sur son

---

[1] C'est la salle dans laquelle l'empereur admet les ambassadeurs, fait les instructions publiques deux ou trois fois l'année, et reçoit, le premier jour de l'an chinois, les respects de tous les princes et de tous les officiers qui sont à Pékin, etc.

[2] Quoique l'empereur soit absent, on fait la cérémonie comme s'il était présent. *Ju-tçai*, dit la maxime chinoise : c'est encore ainsi que le peuple honore un mandarin dont il a été bien traité, quoique l'empereur l'ait fait passer dans une autre province, ou l'ait appelé à la cour ; car, quoiqu'il soit encore vivant, le peuple lui érige une tablette devant laquelle on va faire la révérence avec beaucoup de respect, pour lui marquer sa reconnaissance comme s'il était présent. Cette tablette s'appelle *cham-sem lo guei*, c'est-à-dire, la place de celui à qui nous souhaitons une éternelle vie, un éternel bonheur, etc.

trône. Aussitôt deux docteurs du premier ordre, qui avaient été nommés, s'avancèrent près de la table, firent quelques révérences à genoux, et se relevèrent. Un d'eux ayant pris le petit livre, lut d'une voix haute et distincte le compliment que cette auguste assemblée faisait à Sa Majesté. La lecture du compliment, qui ne doit pas être fort long, étant achevée et les docteurs s'étant retirés à leur place, l'empereur descendit de son trône, et rentra dans l'intérieur de son palais.

Tel est le compliment que les grands de la cour firent à l'empereur pour féliciter l'impératrice sur son élection. Car, selon le rit chinois, il est rare que les hommes paraissent devant une femme, à plus forte raison devant l'impératrice, pour la complimenter. Mais ce qui se fait à l'empereur dans cette occasion, est censé être fait et à l'empereur et à l'impératrice.

Cependant après la cérémonie, les grands p.560 seigneurs et les premiers officiers de l'empire se retirèrent du palais, et le même jour après-midi commença la cérémonie des dames de la cour. Toutes les princesses du sang et les autres princesses, les duchesses, les comtesses et autres dames [1] de la première qualité se rendirent au palais avec les femmes de tous ces grands mandarins dont nous avons parlé ci-dessus. Chacune en son rang, selon sa dignité, s'avança vers le palais de l'impératrice. Elles furent conduites par une dame de distinction, qui, dans cette sorte d'occasion, fait la fonction de présider aux cérémonies, et est, à l' égard des femmes, ce que les présidents du tribunal des rits ont été à l'égard des hommes. Nul seigneur, nul mandarin n'oserait paraître. Lorsque toutes ces dames furent arrivées près du palais de l'impératrice, son premier eunuque se présenta. Celle qui présidait à la cérémonie, s'adressant à lui :

> — Je prie, dit-elle, très humblement l'impératrice, de la part de cette assemblée, de daigner sortir de son palais, et de venir se placer sur son trône.

[1] Il y a des degrés d'honneur à la Chine qui répondent a nos titres de ducs, de comtes, etc., c'est ce qu'ils appellent koung, heou, etc.

Les femmes ne portent point leur compliment dans un petit livre, comme on a fait pour l'empereur. Mais elles présentent une feuille d'un papier particulier, sur laquelle le compliment est écrit avec différents ornements. L'impératrice sortit, et s'assit sur son trône élevé dans une des salles de son palais.

Après que le papier eut été offert, les dames étant debout, firent d'abord deux révérences [1] ; et ensuite s'étant mises a genoux, elles frappèrent seulement une fois du front contre terre. C'est ainsi que le tribunal des rits l'avait prescrit. Alors elles se levèrent et se tinrent debout avec respect, toujours avec le même ordre et dans un grand silence, pendant que l'impératrice descendait de son trône et se retirait.

Le tribunal des rits avait aussi arrêté qu'après que toutes ces dames auraient complimenté l'impératrice, elles passeraient, selon la coutume, au palais de la seconde femme de l'empereur. Cette seconde est celle qui tient le premier rang après l'impératrice. Elle est unique de son nom, qui est *Quei-fei*. Plusieurs autres des secondes femmes s'appellent simplement *Fei* ; mais comme il n'y a qu'une impératrice, il n'y a aussi qu'une Quei-fei. *Quei* signifie précieux, honorable ; Fei est un nom qui se donnait autrefois aux reines mais à présent il se donne à la première d'entre les secondes femmes.

Ainsi Quei-fei signifie précieuse femme de l'empereur, celle qu'il estime beaucoup, celle qu'il chérit plus que les autres, après l'impératrice, et souvent plus que l'impératrice. On devait donc complimenter aussi cette princesse. Mais l'empereur ayant lu le détail de cette cérémonie, qui lui fut présenté quelques jours avant par le tribunal des rits, il écrivit de sa main et du pinceau rouge :

---

[1] Les femmes chinoises font la révérence à peu près comme les femmes la font en Europe. Cette révérence s'appelle *van-fo* ; *van* signifie dix mille ; *fo* signifie bonheur ; *van-fo*, toute sorte de bonheur. Au commencement de la monarchie, disent les Chinois, que la simplicité régnait, on permettait aux femmes, même en faisant la révérence à un homme, de dire ces deux mots, *van-fo*, je vous souhaite toute sorte de bonheur ; mais dans la suite, le peuple s'étant multiplié, et l'innocence des mœurs étant un peu altérée, on a jugé qu'il ne sied pas à une femme de dire ces deux mots à un homme, et on n'a accordé aux femmes qu'une révérence muette. Et pour perdre l'habitude de dire aux hommes ces deux mots en faisant la révérence, elles ont cessé de les dire aux femmes ; mais la cérémonie a retenu le nom de *van-fo*.

> « j'approuve tout ce que vous avez marqué ; quant à ce qui regarde la cérémonie déterminée pour la Quei-fei, j'en dispense. »

Cette résolution de l'empereur ne lui aura pas été fort agréable ; mais Sa Majesté a voulu faire entendre par là, que dans un empire il ne doit y avoir qu'un empereur et une impératrice, et qu'il ne se laisse pas gouverner par les femmes.

C'est ainsi que se passa la cérémonie. Au reste cette assemblée de tous, les corps, qui, viennent faire le compliment à Sa Majesté, est très auguste pour le nombre, pour la qualité des personnes, pour les habits, et surtout pour le bel ordre qui s'y observe. On n'y dispute jamais du rang ; tout est réglé. Chaque mandarin a sa place déterminée. Cette grande salle d'audience est pavée de grandes pièces de marbre et afin que tous ceux qui sont officiers, soit de lettres, soit de guerre, soit anciens, soit nouveaux, sachent positivement en quel endroit ils doivent se placer, le nom de leur charge est gravé par ordre en gros caractères sur ces pièces de marbre. De plus, cette cérémonie du compliment est moins incommode qu'elle n'est en Europe dans de semblables p.561 occasions. L'empereur n'est point obligé de se laisser voir pendant plusieurs jours, et d'essuyer, pour ainsi dire, malgré lui, l'importunité d'une infinité de compliments souvent très fades, et toujours très ennuyeux pour un prince.

Libéralité de l'impératrice en faveur des femmes avancées en âge

Après que l'impératrice eut été publiquement reconnue, elle fit, selon la coutume, ses libéralités par tout l'empire à toutes les femmes qui passaient soixante-dix ans. L'empereur en donna l'ordre, et il fut adressé au vice-roi de chaque province, qui l'intima aux gouverneurs des villes du second et du troisième ordre. C'est ainsi que la chose s'exécute. On distingue ces personnes âgées en trois classes différentes. La première classe est de celles qui ont depuis soixante-dix jusqu'à quatre-vingts ans. La seconde, de celles qui ont depuis quatre-vingts jusqu'à quatre-vingt-dix. Et la troisième est de celles qui ont

depuis quatre-vingt-dix jusqu'à cent ans et au delà. La libéralité est différente selon la différence de ces trois âges. Elle consiste en plusieurs pièces de toile de coton, et quelques boisseaux de riz [1]. Les femmes qui ont quatre-vingts ans en reçoivent un plus grand nombre que celles de soixante-dix, et celles qui sont âgées de quatre-vingt-dix ans sont aussi plus gratifiées que celles qui n'en ont que quatre-vingts.

Lorsque le mandarin du lieu a reçu par le vice-roi l'ordre venu de la cour, il le publie par des écrits qu'on affiche aux carrefours. Les pièces de toile et les boisseaux de riz se distribuent à toutes les femmes de quelque qualité et condition qu'elles soient, soit qu'elles se présentent elles-mêmes, soit que leurs parents se présentent en leur place, avec un témoignage du capitaine de leur quartier ou de leurs voisins qui fasse foi qu'une telle, de telle famille, demeurant en tel endroit, est âgée de tant d'années. Que si elle avait déjà reçu une fois cette libéralité, il n'est point nécessaire de porter un nouveau témoignage. C'est aux officiers, s'ils en doutent, à consulter les anciens registres du tribunal. Tout se fait aux dépens de Sa Majesté. L'argent se prend dans le trésor public qu'on a tiré du tribut qui se lève chaque année sur les terres. Le gouverneur de chaque ville, qui fait la distribution de cette libéralité dans toute l'étendue de son district, dresse un rôle exact du nom et de l'âge de toutes celles qui ont reçu le bienfait de l'impératrice. Il marque aussi le nombre des pièces de toile, des boisseaux de riz, et la somme qui a été employée. Tout s'envoie au vice-roi, et le vice-roi l'envoie à la cour souveraine des Aides, qui est à Pékin, afin qu'elle passe en compte ladite dépense, après avoir examiné avec attention s'il n'y a point eu de fraude ou d'erreur.

La gazette a fait mention du mémorial que le vice-roi de la province de Chan-tong a envoyé sur ce sujet à l'empereur, et du compte qu'il avait adressé à la cour des Aides. Le nombre des femmes qui passaient soixante-dix ans était de 98.222. Celles qui passaient quatre-vingts ans

[1] Ce qu'on appelle *boisseau*, ou mesure de riz, est une grande mesure de riz qui pèse environ cent vingt livres ; elle suffit au moins à cent personnes pour la nourriture d'un jour, et dans le besoin elle peut suffire à pour plus de deux cents, en le rendant liquide, ce que les Européens appellent *riz clair*.

étaient au nombre de 40.893. Et le nombre de celles qui étaient au-dessus de quatre-vingt-dix ans allait à 3.453. Qu'il se trouve une si grande multitude de femmes d'un âge si avancé dans une seule province, surtout dans celle du Chan-tong, qui n'est pas des plus étendues, c'est ce qu'on aura peut-être de la peine à croire en Europe. Que sera-ce donc si j'ajoute qu'il y en a encore un très grand nombre du même âge qui n'ont point de part à cette distribution, parce qu'étant ou de qualité, ou de famille ex-mandarine, ou de famille actuellement en charge, elles veulent conserver certains dehors, et auraient honte d'envoyer leur nom, et de recevoir une libéralité, qui se fait principalement en faveur des pauvres ? Mais ce nombre dont je viens de parler n'aura rien de surprenant pour les missionnaires qui ont parcouru la Chine. Ils connaissent par eux-mêmes que les provinces sont autant de petits royaumes, que la Chine est très peuplée, et que, généralement parlant, leur frugalité les fait vivre plus longtemps qu'en Europe.

Mais si le nombre des femmes âgées paraît extraordinaire, que doit-on penser de cette somme immense que l'empereur a fait distribuer dans cette occasion ? Car en se bornant à cette seule province de Chan-tong, qu'on mette les femmes de soixante-dix ans à deux écus par tête, celles de quatre-vingts à trois, et celles de quatre-vingt-dix à quatre, c'est mettre ce qu'on p.562 leur donne au prix le plus bas ; car on dit que ces dernières ont la valeur de quatre onces d'argent, qui font environ vingt francs monnaie de France. A cette dépense faite dans le Chan-tong, qu'on joigne la même dépense, et peut-être une plus grande, qui s'est faite dans les treize autres provinces [1] de la Chine, et dans le Leao-tong, l'on trouvera, sans doute, que cette libéralité est véritablement impériale.

Ce fut là le bienfait de la nouvelle impératrice à l'égard des femmes âgées. L'empereur, dès la première année de son règne, avait honoré

[1] Il y a maintenant dix-huit provinces dans la Chine proprement dite. En voici les noms : Tchy-li, anciennement Pe-tchi-li ; Chan-si, Chen-si, Chan-toung, Kan-sou ; Kiang-sou, An-hoeï (l'ancien Kiang-nan), Ho-nan, Kiang-si, Szu-tchouan Tche-kiang, Hou-nan, Hou-pe (ces deux dernières formaient l'ancien Hou-kouang), Fou-kian, Koueï-tcheou, Youn-nan, Kouang-si, et Kouang-toung.

les trois classes de vieillards [1] d'une semblable gratification. C'est ainsi que ces deux têtes couronnées inspirent à tout le peuple, par leur exemple, l'estime singulière qu'on doit avoir pour la vieillesse. Cette estime et ce respect est porté si loin à la Chine, que si un homme ou une femme riche ou pauvre passe cent ans, il y a ordre d'élever, aux dépens mêmes de l'empereur, devant la maison de sa famille, une espèce d'arc de triomphe, et un monument de pierre, sur lequel on grave quelques caractères chinois en leur honneur. Enfin si un homme mérite la mort, on va même jusqu'à lui accorder la vie, et cela uniquement afin qu'il nourrisse ses parents dans leur vieillesse. J'en ai vu depuis trois ans plusieurs exemples dans la gazette : il suffira d'en rapporter un seul, exposé dans le mémorial suivant.

Grâce accordée à un homme condamné à mort

« Nous mandarins du souverain tribunal des affaires criminelles, nous offrons avec respect ce mémorial à Votre Majesté. Il s'agit d'une mère qui demande mort pour mort, parce qu'on a tué sa fille. Dans la ville de Tchang-chou un homme du peuple, nommé Tçao-chin, a ôté la vie à sa propre femme. La mère a porté accusation contre le coupable. Selon les informations et les jugements du vice-roi de Nan-king il est condamné suivant la loi à être étranglé.

Voici le fait. Tçao-chin jusqu'à présent a toujours bien vécu avec sa femme Pao. La paix et l'union régnaient dans leur ménage. La mère de Tçao-chin ayant commandé à sa bru d'aller moudre du froment, sa bru, au lieu d'obéir, répondit à sa belle-mère en des termes durs et peu respectueux. Son mari Tçao-chin l'ayant appris, fit une sévère réprimande à sa femme : il la traita de femme qui manquait de respect et de civilité, qui était ennemie du travail, et désobéissante. Cette

[1] L'empereur Cang-hi fit la même libéralité deux fois en deux ans. La première, dans la cinquantième année de son règne ; la seconde, la cinquante-deuxième, qui était alors la soixantième de son âge.

femme, qui aurait dû recevoir humblement cette réprimande, et promettre de se corriger, éleva la voix, et ne répondit à son mari que par des injures. Le mari, transporté de colère, prit le pied d'un banc, la frappa sur le côté ; et les coups furent si violents, que le lendemain elle en mourut. Dans l'examen que le vice-roi a fait après celui du lieutenant criminel, le coupable a toujours avoué et reconnu son crime sans aucune variation. Selon son rapport, Tçao-chin est un mari qui a battu sa femme jusqu'à lui causer la mort. Il doit donc, selon la loi, rester en prison et être étranglé au commencement de l'automne [1].

Mais le même vice-roi représente à la cour que les père et mère de Tçao-chin sont fort avancés en âge, et n'ont point d'autres enfants pour les servir. Le fait est certain, et il en a tiré des attestations dans les formes. Or, selon une autre loi, il est porté que si un fils est p.563 coupable de mort et que son père et sa mère [2] soient infirmes ou fort avancés en âge, et qu'il ne leur reste ni enfants ni petits-neveux pour leur rendre les services dus aux parents, le vice-roi doit envoyer en cour l'affaire dont il s'agit avec le nom du coupable, afin qu'ayant

[1] La punition des crimes énormes s'exécute aussitôt, si l'empereur, ayant lu la sentence du tribunal, a écrit ces mots : « Qu'on l'étrangle, qu'on lui coupe la tête sans différer. » Mais si c'est un crime qui mérite la mort, et qui n'ait rien d'énorme, l'empereur écrit : « Qu'on retienne le coupable en prison, et qu'on l'exécute après le commencement de l'automne. » Dans l'automne il y a un jour déterminé pour faire cette exécution dans toutes les provinces de l'empire. Le tribunal souverain des affaires criminelles, après avoir examiné, jugé, reçu la confirmation de l'empereur, envoie au vice-roi de chaque province le nom de ceux qui doivent être exécutés ce jour-là, et le nom de ceux dont il faut différer l'exécution à une autre année, ou parce que l'affaire n'a pas encore été assez examinée, ou parce que, bien que le coupable soit jugé et condamné, il y a d'autres coupables liés à la même affaire, qui n'ont pas encore été jugés. En 1726, l'empereur fit différer trois affaires à l'automne de l'année suivante, parce que le tribunal avait condamné les trois coupables à avoir la tête tranchée, et qu'il paraissait à Sa Majesté que, selon la loi, ils devaient seulement être étranglés. Dans ma lettre du 2 décembre 1725, j'ai parlé de l'exactitude extrême qu'on apporte dans ces jugements pour garder la justice et ne rien précipiter.

[2] Le grand-père et la grand'mère du côté paternel sont compris dans la même loi, et non pas le grand-père et la grand-mère du coté maternel, Ils sont d'une autre famille, et c'est aux enfants de l'autre famille à en prendre soin. Cependant l'empereur accorde aussi quelquefois cette grâce en leur faveur, et il l'a même accordée à un jeune homme en faveur d'une tante qui avait adopté ce neveu pour son fils, et qui n'avait ni enfants, ni parents qui pussent la servir dans sa vieillesse.

été présentée à Sa Majesté elle en ordonne selon son bon plaisir.

Ordre de l'empereur

« Je fais grâce à Tçao-chin. Qu'il ne soit pas puni de mort et que son crime cependant ne soit pas tout à fait impuni. C'est afin qu'il nourrisse et qu'il console ses parents dans leur vieillesse, que je lui accorde le bienfait de la vie. Qu'il ne l'oublie pas, qu'il se conforme à mon intention, et remplisse exactement les devoirs d'un bon fils.

Cette peine de mort fut changée en deux mois de cangue [1], et quarante coups d'un long bâton plat, dont on frappe le coupable sur la chair nue après l'avoir étendu tout de son long, le ventre contre terre. C'est le châtiment ordinaire dans des cas semblables ; et il est très rare que l'empereur accorde grâce entière à qui que ce soit, fût-il de la première qualité, quand il s'agit d'un meurtre. Il faut cependant remarquer que si celui qui a été tué était fils unique, et que ses parents fussent pareillement dans un âge avancé, pour garder l'égalité, on ne ferait point grâce au coupable. Les parents du mort n'ayant plus d'enfants pour les servir, il ne convient pas aussi de laisser aux parents du coupable un fils qui les serve. Ils seront traités également. De plus, si le coupable a des frères ou si les frères ont des enfants qui soient en âge et en état de rendre aux parents les services que le coupable leur rendrait, on suit la loi qui le condamne à mort. Enfin, cette grâce de la vie ne s'accorde que pour les meurtres ordinaires, qui n'ont rien d'énorme. C'est ainsi que récemment l'empereur n'a pas voulu faire grâce à une femme qui avait tué une autre femme, quoique son fils, par une piété qu'on ne peut assez admirer, mais qui n'est pas rare à la Chine, s'offrît de mourir à la place de sa mère. Ce fait me paraît digne d'être rapporté. Le voici tel qu'il était contenu dans un mémorial du vice-roi de la province du Kiang-si.

[1] La cangue est composée de plusieurs ou du moins de deux morceaux de bois échancrés au milieu, pour y mettre le cou du coupable. Lorsqu'il est condamné par le mandarin à porter la cangue, on prend ces morceaux de bois, on les met sur ses épaules et on les unit ensemble, de sorte qu'il n'y ait place que pour le cou. Il porte jour et nuit cet incommode fardeau.

Exemple d'un fils qui demande la grâce de mourir à la place de sa mère

« Deux femmes disait ce vice-roi, se sont battues dans le district de la ville de Y-hoang. L'une s'appelle Vang, l'autre Tchang. Elles demeuraient dans le même village et étaient voisines. Celle qui se nomme Vang prit la paille de son lit, et l'étendit dehors pour l'exposer au soleil et dissiper l'humidité qu'elle avait contractée dans le temps des pluies.

Elle ne se contenta pas de l'étendre devant sa porte, elle l'étendit encore devant la maison de sa voisine appelée Tchang. Celle-ci le trouvant mauvais, crie de toutes ses forces contre sa voisine, prend la paille et la jette de l'autre côté. Celle-là sort brusquement, et l'accable d'injures. Vang transportée de fureur, court sur sa voisine, et lui donne un coup de tête dans le sein. Elles se prennent aux cheveux, se battent violemment de sorte que Vang mourut le jour suivant des coups qu'elle avait reçus. Or, selon la loi, la femme Tchang, qui a tué l'autre, doit être étranglée jusqu'à ce que mort s'ensuive. C'est donc à mourir de ce supplice que je la condamne.

Cependant elle a un fils âgé de dix-huit ans, qui s'est présenté à tous les tribunaux, et prie avec beaucoup d'instance et de larmes qu'on accepte sa vie pour celle de sa mère. Il veut mourir à sa place, non-seulement pour l'amour de sa mère, à qui il doit la vie ; mais encore en faveur de son frère, qui est fort jeune et qui a besoin de sa mère pour son éducation. Je n'ignore pas que la loi ne permet point qu'un autre perde la vie pour conserver celle d'un coupable condamné à mort. Mais cet exemple de piété filiale m'a paru beau, et mériter d'aller jusqu'aux oreilles de Votre Majesté.

p.564 Le souverain tribunal suivit le jugement du vice-roi, et porta sentence de mort contre la femme Tchang. L'empereur confirma la sentence, en louant, à la vérité, la piété du fils, mais en parlant de la mère comme d'un monstre, dont il fallait au plus tôt délivrer la terre.

— Deux femmes se battre ! ajouta ce prince. Une femme tuer une autre femme ! on ne peut y penser sans horreur ! Il ne faut pas laisser ce crime impuni.

Ordre qui prouve l'attention de l'empereur à soulager son peuple

Dans le mois de novembre 1725, l'empereur ayant fait venir en sa présence les principaux officiers des cours souveraines, leur parla en ces termes :

— Cette année, plusieurs endroits de la ville de Pékin ont été inondés par des pluies extraordinaires. Le menu peuple n'a pas de quoi vivre. Je pense sans cesse aux moyens de le soulager. C'est pourquoi, outre le nouveau riz qu'on apportait des provinces méridionales, et que j'ai fait garder à Tien-tcing [1] au nombre de trente mille grandes mesures [2], j'ai encore ordonné qu'on prît dans les magasins de la ville de Tong-tcheou cent autres mille mesures de riz des années précédentes. J'ai donné aux cinq officiers que j'ai nommés, le soin de le faire conduire à Tien-tcing, afin que de là il se transporte aisément dans toutes les villes et bourgades qui ont été maltraitées par l'inondation. Mais je me suis informé de ce qui se passait sur ce sujet et j'ai appris avec une sensible douleur que le riz qu'ils distribuent est tout à fait pourri. Pour m'assurer de ce qu'on m'avait dit, j'ai voulu le voir moi-même, et secrètement je m'en suis fait apporter des deux sortes que l'on distribuait. Le voilà, regardez-le. De ces deux sortes, le meilleur, sur dix parties, n'en a pas trois ou quatre de bonnes au plus, et la seconde espèce, qui est la moindre, n'est pas du riz c'est de la poussière, c'est de la terre.

Quoi ! je fais mon possible pour soulager mon peuple affligé, je gémis sur ses calamités, il n'est point de moment que je n'y

[1] C'est une ville et un port à quarante lieues de Pékin. Toutes les barques qui vont à Pékin ou qui en viennent passent par là.
[2] Une mesure chinoise de riz pèse 120 de nos livres.

pense : et des officiers commis exprès pour présider à cette distribution sont si peu fidèles à exécuter mes ordres et à se conformer à la disposition de mon cœur ! Mon intention est-elle de donner à mon peuple du riz qui ne puisse lui servir ? Est-ce que je prétends en imposer à l'empire en ordonnant de distribuer du riz dans tous les endroits qui se sont sentis de la calamité ? J'aurai donc la réputation de faire du bien sans qu'il y ait rien de réel ? Que peut dire ce pauvre peuple ? C'est la faute de ces officiers, qui doivent avoir soin des greniers publics. Ce sont des ingrats ; de petits mandarins qu'ils étaient je les ai élevés à des charges plus considérables. Est-ce donc ainsi qu'ils témoignent de la reconnaissance pour mes bienfaits ? Pour peu qu'ils en eussent, ne devaient-ils pas, pour l'amour de moi, montrer de l'amour pour le peuple, et l'assister, le consoler dans son affliction de la manière dont il était convenable ? La conduite qu'ils ont tenue est odieuse, et mérite punition. Mais pour cette fois je leur pardonne, parce que je compte qu'ils auront regret de leur faute et qu'ils se corrigeront. Que si dans la suite ils ne s'acquittent avec plus d'application du devoir de leur charge, qu'ils sachent que je ne leur accorderai aucune grâce mais que je les ferai punir très sévèrement. Qu'on tire au plus lot des magasins cent mille mesures d'excellent riz, qu'on le répande partout, et qu'on en ajoute encore cent mille autres mesures du riz des années passées, qui ne soit pas corrompu, ou qui ait au moins six ou sept parties de bon sur dix.

J'ordonne à ces mêmes officiers, dont la négligence est punissable, d'avoir encore soin de faire transporter ces deux cent mille mesures jusqu'à Tien-tcing, et que ce transport se fasse à leurs frais. De plus, je n'ignore pas que le riz qu'on a distribué cette année aux soldats de Tien-tcing n'était pas bon. Si dans la suite on leur donne du riz semblable, je punirai les officiers qui sont chargés de veiller à la distribution. Il y a quelques années qu'on avait transporté cinquante mille

mesures en différents endroits, afin qu'on pût s'en servir dans le besoin : on l'a laissé corrompre. C'est encore la faute des officiers ; je leur fais grâce qu'ils se corrigent. Les greniers publics ont besoin de réparations ; qu'on prenne de l'argent à la cour des Aides et qu'on les répare. Qu'un tel p.565 préside aux réparations. S'il s'acquitte de cette commission avec exactitude, j'y aurai égard. J'oublierai ses fautes passées, et je lui donnerai de l'emploi. Si au contraire il fait les choses négligemment, je le ferai punir.

On voit, par cet ordre, que les moindres affaires vont à l'empereur. Il est informé de tout : il entre dans le plus grand détail ; il gouverne et décide de tout par lui-même. C'est ce qui fait la bonté du gouvernement chinois. Un empereur n'a pas le temps de se divertir. Il faut qu'il mette son divertissement à remplir le devoir d'empereur et à faire en sorte, par son application par sa vigilance, par sa tendresse pour ses sujets, qu'on puisse avec vérité dire de lui qu'il est le père et la mère du peuple. C'est l'expression chinoise. Sans cela il tombe dans un souverain mépris.

— Pourquoi, disent les Chinois, le Tien [1] l'a-t-il mis sur le trône ? N'est-ce pas pour nous servir de père et de mère ?

Mémorial d'un surintendant de deux provinces, qui parle à l'empereur avec une noble hardiesse

Dans la troisième année du règne de l'empereur, un grand seigneur, qui était généralissime de l'armée, qui avait rendu des services considérables à l'empire dans la dernière guerre que les Chinois ont eue depuis peu contre un prince de Tartarie, s'écarta de son devoir, abusa de l'autorité que l'empereur lui avait confiée, parut tramer des intrigues

[1] On laisse le mot chinois Tien sans le traduire, parce que dans les livres canoniques et dans les interprètes des livres canoniques, selon les différents sujets, il est pris tantôt pour le ciel matériel, et tantôt pour un être qui voit tout, qui connaît tout, qui gouverne tout, qu'on ne peut tromper, qui récompense le bien, qui punit le mal, qui est sans commencement, sans fin, sans égal, juste, miséricordieux, etc. Les Chinois disent que le père est le Tien du fils, le mari est le Tien de la femme, le vice-roi est le Tien de la province, l'empereur est le Tien du royaume.

de rébellion et pour s'enrichir commit des injustices énormes. Il fut accusé. Les accusations portées contre lui demandaient sa mort. Cependant, à cause de son mérite et de sa dignité, l'empereur voulut que tous les principaux mandarins, non seulement de la cour, mais de tout le royaume, envoyassent leur sentiment sur cette affaire. Le tsong-tou [1] de Nankin, qui a la surintendance des deux provinces Kiang-nan et Kiang-si, envoya le sien, et il ajouta dans son mémorial :

> « On condamne à mort Nien-keng-yao (c'est le nom de l'accusé), la condamnation est juste ; mais on laisse impunis les crimes de Long-co-to, qui a tourné le dos à la raison [2] et a violé les lois les plus inviolables de l'État.

Long-co-to était proche parent de l'empereur, et depuis l'élévation de ce prince à l'empire il exerçait la charge de premier ministre. Ainsi Sa Majesté dut s'étonner de la hardiesse de cet officier, et en ressentir quelque peine. Cependant elle n'en témoigna rien. Elle lui renvoya son mémorial, après avoir écrit de sa propre main ces paroles :

> « Si Long-co-to est coupable, vous devez l'accuser, non pas en termes généraux, mais en marquant ses fautes et en produisant les preuves que vous en avez.

Réponse de ce mandarin à l'empereur

> « Pour justifier l'accusation que j'ai portée en peu de mots contre un homme qui a oublié les bienfaits de l'empereur, et cherché ses propres intérêts dans l'administration de sa charge, Votre Majesté m'ordonne d'apporter les raisons de cette accusation, et de marquer en quoi Long-co-to a tourné le dos à la raison et a violé les lois. Elle veut que je parle clairement : j'obéis, et c'est ainsi que je raisonne.
>
> 1° Un mandarin est un homme qui doit s'oublier soi-même, n'avoir en vue que le bien public. C'est là ce qui doit le

[1] Nom qu'on donne à ceux qui sont surintendants de deux provinces.
[2] Expression chinoise.

distinguer des autres hommes. S'il se cherche soi-même, il renverse l'ordre, il agit contre la droite raison.

2° Nos lois défendent sous des peines très grièves de prendre de l'argent injustement, de commettre des concussions celui qui en commet viole donc les statuts de l'empire. Or, quelle a été la conduite de Long-co-to ? Quels crimes en ce genre n'a-t-il pas commis ? Et qui est-ce dans le royaume qui les ignore ? N'en a-t-il pas été manifestement convaincu dans le souverain tribunal des affaires criminelles ? Il a tiré sur le sel des sommes immenses. Il a vendu les charges des officiers du sel ; le sel est monté à un plus haut prix qu'à l'ordinaire. Il a abusé de l'autorité que Votre Majesté lui avait donnée, et de la confiance qu'elle avait en lui ; il s'est donné des airs de grandeur ; il p.566 n'a mis aucune borne à son ambition. Au-dessus de lui, il n'avait qu'un maître, qui est Votre Majesté : il l'a méprisée, il l'a trompée. Et pour tous ceux qui étaient au-dessous de lui, enflé de son pouvoir, il les a terrassés, il les a foulés aux pieds.

A quelle extrémité n'a-t-il pas porté son insatiable passion d'avoir de l'argent ? Il en a reçu pour avancer celui-ci, pour protéger celui-là ; il a pris à toutes mains et de tous côtés. Il a beau dire, Cela s'est fait à mon insu, ce sont mes domestiques qui secrètement ont fait leur main ; je n'en ai point eu connaissance : il peut le dire, mais qui le croira ? Personne. Si ces domestiques, à l'insu du maître, en étaient venus à de si grands excès, le maître serait toujours censé coupable ; il a tort de n'y pas veiller. Et ces sortes d'excuses pourraient encore être écoutées s'il ne s'agissait que de quelques sommes légères : à présent il s'agit de plus de dix millions. Or, peut-on croire que si Long-co-to était entièrement net et n'y avait nulle part, ses domestiques en viendraient jusqu'à voler des sommes si excessives ? Et ces marchands du sel auraient-ils été assez fous et assez

> aveugles sur leurs propres intérêts, pour remettre tant d'argent entre les mains des domestiques s'ils n'avaient été bien sûrs que le maître en avait connaissance ? Hélas ! si un petit officier reçoit injustement une somme modique, les mandarins supérieurs le destituent de sa charge, l'examinent, lui font son procès ; quatre-vingts onces d'argent suffisent pour le punir de mort ; et tout serait permis à Long-co-to, qui, étant mandarin du premier ordre et ministre de l'empire, devait par une conduite irréprochable servir de modèle à tous les officiers du royaume ? Quoi donc ? Il aura offensé le Tien, méprisé la raison, violé les lois, abusé de vos bontés ; il aura contenté son avarice aux dépens du public ; il se sera engraissé du sang du peuple, et tant de crimes demeureront impunis, parce qu'il est allié à la famille impériale ? Votre Majesté peut bien dire : Je lui pardonne ; mais les lois lui pardonneront-elles ? C'est l'amour de ces sacrées lois qui m'oblige à parler et à écrire. Tout ignorant que je suis, j'ai cru que je devais sans crainte exposer mes pensées à Votre Majesté. Dans mon premier mémorial, en donnant mon avis sur les crimes de Nien-keng-yao, j'accusai aussi Long-co-to. Votre Majesté m'a ordonné, m'a pressé même de parler d'une manière claire : je le fais avec un profond respect.

L'empereur ayant reçu ce second mémorial, n'en parut point irrité. Il le fit voir à tous les grands, et leur dit :

> — Tchabina (c'est le nom du mandarin de qui venait l'accusation) se trompe, il compare les fautes de Long-co-to avec les crimes de Nien-keng-yao. Il y a beaucoup de différence entre la conduite de ces deux officiers.

Cependant il ne pardonna pas entièrement à Long-co-to. Dans la suite il le dépouilla de toutes ses charges, il lui ôta le titre de comte, il l'éloigna de la cour et l'envoya pour expier ses fautes dans un endroit de la Tartarie, où Sa Majesté voulait qu'on défrichât des terres pour le public : il lui ordonna de présider à cet ouvrage et d'en faire les frais :

— Long-co-to, ajouta-t-il, a de beaux talents, il peut encore rendre des services à l'empire. Qu'il aille, qu'il s'applique, qu'il exécute mes ordres avec zèle, c'est le moyen d'effacer ses fautes passées.

Il a resté plus d'un an dans cet exil ; mais il y a deux mois que j'ai appris par la gazette que l'empereur avait ordonné qu'on l'amenât à la cour. Il y est arrivé ; actuellement la gazette marque qu'il est condamné à la mort par le souverain tribunal des affaires criminelles. Ce jugement a été présenté à Sa Majesté, qui n'a point encore donné ses ordres, ou pour adoucir, ou pour confirmer ladite sentence. Il y a apparence qu'elle sera confirmée pour la peine de mort, et qu'elle sera adoucie en le faisant étrangler, au lieu de lui faire couper la tête, comme porte la délibération du tribunal.

Festin pour honorer dans chaque ville les personnes distinguées par leur probité et leur bon exemple

Les anciens empereurs de la Chine ne se sont pas contentés, pour inspirer la vertu, de laisser à la postérité des lois très sages et des maximes de morale très pures ; afin de l'entretenir et de l'augmenter, ils ont encore réglé certaines coutumes extérieures. Une des plus admirables est le festin que le gouverneur de chaque ville doit préparer tous les ans pour traiter uniquement les personnes recommandables par leur droiture et par une conduite régulière. Ce festin se donne au nom et par ordre de l'empereur. Le gouverneur, en p.567 régalant ces vertueux conviés, est censé tenir la place de Sa Majesté. Il ne doit y inviter que ceux qui sont dans l'étendue de son gouvernement. C'est pour cela que ce festin s'appelle Kiang-in, le festin ou le vin [1] pour les gens du pays. C'est une grande distinction que d'être invité à ce festin, et en même temps un engagement qu'on contracte pour se comporter en homme de bien. S'il arrive que dans la suite un de ces conviés,

[1] Quand les Chinois parlent d'un repas, ils ne font mention que du vin. En français on dit inviter à un repas, donner un repas. En chinois on dit inviter à boire, préparer du vin, *tcing-tciou pai-tciou*, parce que le vin est regardé comme l'âme du repas.

s'écartant de son devoir, donne mauvais exemple en choses même assez légères, l'honneur qu'on lui a fait tourne à sa confusion : on sait bien le lui reprocher. Le peuple le traduit en ridicule.

> — Un tel, dit-on, a assisté au festin impérial. Voyez comme il s'est comporté dans telle occasion ! il en était indigne ; le gouverneur ne le connaissait pas.

En 1725, le gouverneur de la ville de Pékin présenta à l'empereur un mémorial touchant ce repas. Je crois qu'il peut tenir ici sa place. Le voici.

> « Nous voyons que dès les temps les plus reculés, les sages fondateurs de cette monarchie avaient ordonné comme une coutume qui devait être éternelle, que chaque année on préparât un festin dans toutes les villes de l'empire par ordre et aux dépens de l'empereur, et qu'on y invitât seulement les personnes du pays illustres par leur probité. On prétendait par là rendre honneur à la vertu. Peu à peu cette coutume a été interrompue. Dans plusieurs endroits elle ne s'observait plus, ou si on l'observait, ce n'était que d'une manière fort superficielle, et qui répondait peu à la fin d'une institution si utile. A peine Votre Majesté fut-elle élevée sur le trône, qu'elle fit attention à ce beau règlement, et donna une instruction pour le renouveler. Ce fut dans la première année de son règne, le premier jour de la neuvième lune, que par un ordre exprès elle commanda que dans la suite on gardât exactement cette cérémonie partout, et qu'on la célébrât avec appareil. C'est pour me conformer aux ordres de Votre Majesté, que j'ai déterminé pour cette fête le 15 de la première lune. On invitera également les Tartares et les Chinois qui se font admirer par leur vertu et par leur bon exemple, afin que tous aient part au bienfait de Votre Majesté, et que cet honneur contribue à la réformation des mœurs.

Autre règlement pour honorer le mérite

Quelque temps après, l'empereur porta un ordre qui disait en substance, que ce n'était pas assez d'honorer les grands hommes pendant leur vie, qu'il fallait encore les honorer après leur mort ; qu'on parcourût donc les histoires de chaque province et de chaque ville, et qu'on examinât, sans aucune distinction ni de sexe, ni de qualité, ni de condition, s'il y en avait eu quelqu'un qui eût excellé en quelque genre, et à qui on n'eût encore rendu aucun honneur après sa mort. Parmi les hommes, ceux qui auraient été célèbres par leur vertu ou par leur science ; ceux qui auraient rendu quelque service important à l'empire, soit dans le barreau, soit dans la guerre ; ceux qui auraient secouru le peuple dans un temps de calamité ; ceux qui auraient donné leur vie pour garder la fidélité au prince. Parmi les femmes, les veuves qui, après la mort de leur mari, auraient vécu longtemps dans la continence, et seraient mortes sans avoir passé à de secondes noces ; les femmes mariées qui se seraient distinguées par leur respect et leur amour pour leur époux ; les filles qui auraient conservé une pureté inviolable jusqu'à verser leur sang, plutôt que d'y donner aucune atteinte. Sa Majesté ordonnait qu'on tirât l'argent du trésor impérial pour ériger dans le pays un monument à leur mémoire ; et que chaque année, à un jour déterminé, le gouverneur allât leur rendre quelque honneur. Cet ordre ayant été porté, on fit des perquisitions dans les provinces, et les vice-rois envoyèrent en cour les informations avec le nom, et le fait illustre de la personne qui méritait cette distinction. Je vais rapporter un ou deux des mémoriaux, qui furent présentés en conséquence de l'ordre de l'empereur.

Délibération du souverain tribunal des rits en faveur d'une fille qui a estimé la chasteté plus que sa propre vie

> « Suivant l'ordre que Votre Majesté a fait publier par tout l'empire, d'ériger des monuments en l'honneur des veuves des femmes et des filles qui se seraient rendues célèbres par la continence, par le respect envers leurs parents, par

l'amour de la pureté, le tsong-tou et p.568 le vice-roi de la province de Canton représentent que, dans la ville de Seiu-hoei, une jeune fille nommée Leang s'est autrefois distinguée par une insigne chasteté, jusqu'à donner sa vie pour la conserver. Cette fille était d'un naturel aimable, d'une grande droiture, d'une rare beauté, et cependant très chaste. L'année quinzième du règne de Cang-hi, des pirates ayant fait descente sur la côte, voulurent user de violence envers la jeune Leang ; elle résista, et ne consentit pas à leur infâme dessein. Elle fut faite prisonnière, et on l'emmena pour servir d'esclave. Ayant été contrainte de passer sur la barque elle eut la fermeté de ne jamais permettre la moindre action indécente. Elle ne répondit à ces scélérats que par des reproches et des injures, et dans un moment où elle se trouva plus libre, elle se précipita dans la mer pour se délivrer d'une occasion si dangereuse. C'est là le fait rapporté dans le mémorial de ces deux officiers. Après avoir examiné les informations qu'on nous a envoyées, nous avons jugé qu'une si grande vertu mérite d'être récompensée ; et que perdre la vie plutôt que de perdre la virginité, est un exemple qui doit être connu, afin qu'on l'imite. C'est pourquoi, suivant les coutumes de l'empire et les ordres de Votre Majesté, nous déterminons qu'à l'honneur de cette jeune fille on élève un arc de triomphe, et un monument de pierre sur lequel soit gravée cette illustre action, afin qu'on en conserve éternellement la mémoire. Si Votre Majesté le juge à propos nous avertirons le gouverneur du lieu de prendre dans le trésor impérial trente onces d'argent pour cette dépense.

Ordre de l'empereur :

J'approuve cette délibération.

Autre délibération du même tribunal des rits touchant une femme qui a donné des marques d'un amour tendre pour son mari

« Nous, officiers du tribunal des rits, présentons ce mémorial à Votre Majesté avec un profond respect. Il s'agit d'une femme qui a montré pour son mari une sincère tendresse, et qui a rempli les devoirs d'une parfaite épouse. Le vice-roi de la province de Tche-kiang avertit que, dans la ville de Vou-y, une fille nommée Tchao, âgée de dix-sept ans, épousa un jeune homme qui s'appelait Sin-ouen-yuen. Un mois après le mariage, Sin-ouen-yuen devint infirme, et son infirmité a continué pendant trois ans. Dans le cours de sa maladie, il a été heureux d'avoir une femme si vertueuse auprès de lui. Elle a toujours voulu le servir elle-même. Elle était assidue auprès de son lit, elle ne s'épargnait en rien, elle ne se donnait pas un moment de repos, elle préparait elle-même les médecines, les lui présentait, et ne le quittait ni jour ni nuit. Elle ressentait les douleurs de son époux, comme si elle eût été elle-même accablée de douleur. Tout le voisinage en a été témoin et l'atteste dans une requête commune. Lorsqu'elle vit que son mari était en danger de mort, elle représenta sa douleur au Tien et, par une ardente prière, elle s'offrit à perdre la vie pour conserver celle de son mari. Enfin, son mari étant mort, elle n'a pu lui survivre, et au bout de quelques jours elle est morte de douleur, après avoir pratiqué pendant sa vie toutes les vertus propres de son sexe. Des exemples si illustres sont autant de témoignages de la perfection du gouvernement de Votre Majesté. Ainsi nous jugeons que, etc. » Les conclusions du tribunal des rits furent à peu près semblables à celles du précédent mémorial ; car quand il s'agit du même sujet, dans les tribunaux de la Chine comme dans les tribunaux de l'Europe, on se sert de certaines formules ordinaires.

On érigea aussi de semblables monuments à l'honneur d'une fille qui voyant que son grand-père et sa grand'mère étaient âgés, renonça au mariage, et employa ses plus beaux jours à les soulager dans leur vieillesse. Elle mourut âgée de soixante ans.

Mémorial présenté contre un ordre de l'empereur

Dans la cinquième année du présent règne, le 17 de la sixième lune, l'empereur reçut un mémorial du vice-roi de la province de Ho-nan, lequel, sans crainte d'encourir la disgrâce de Sa Majesté, écrivait contre une détermination du grand conseil composé des neuf premiers tribunaux de la cour, approuvée, louée, confirmée par d'empereur, déjà intimée à tous les grands mandarins de lettres et de guerre, soit tartares, soit chinois, enfin publiée dans toutes les provinces. Je ne rapporterai pas le mémorial entier, parce qu'il est fort long et parce que, sans une exposition assez ample du gouvernèrent chinois, on n'y comprendrait rien. Je dirai seulement que ce vice-roi plein de p.569 droiture représenta avec respect, et pourtant avec liberté, que la résolution qu'on avait prise ne pouvait subsister ; que l'exécution en était très difficile, et qu'elle était sujette à beaucoup de disputes qui surviendraient entre les mandarins de lettres et les mandarins de guerre. En même temps il proposait avec beaucoup d'ordre et de netteté une autre voie pour venir à bout de ce qu'on prétendait. C'était d'empêcher qu'il n'y eût des voleurs dans l'empire, surtout de ces petits voleurs de nuit, car à la Chine les voleurs de grand chemin sont très rares. Il s'en trouve quelques-uns dans les provinces voisines de Pékin ; encore n'ôtent-ils presque jamais la vie à ceux dont ils prennent la bourse. Quand ils ont fait leur coup, ils se sauvent lestement. Dans les autres provinces, on parle très peu de voleurs de grand chemin.

> « J'avoue, disait ce grand mandarin, que je ne suis qu'un homme grossier et ignorant, dépourvu de talents et de lumière ; devrais-je ouvrir la bouche pour contredire ce que Votre Majesté a loué et approuvé ? Mais dans la charge dont elle m'a honoré, je sais ce que je dois à l'empire, et surtout à Votre Majesté qui m'a comblé de bienfaits, quoique j'en fusse très indigne. Je serais un ingrat si par timidité je gardais dans le silence les pensées qui me paraissent tendre au bien public. Ne suis-je pas du moins obligé de les soumettre à la sagesse et au jugement de Votre Majesté ? Elle porte le peuple dans

son cœur ; elle ne pense jour et nuit qu'à lui procurer le repos et la tranquillité. C'est pour me conformer à son attention paternelle, que je prends la liberté de lui présenter ce mémorial contre les ordres même qu'elle a portés, etc.

L'empereur ayant lu ce mémorial, parut très content, fit venir en sa présence tous les princes, les grands seigneurs, les présidents des cours souveraines qui se trouvaient au palais, et leur dit avec un visage ouvert :

— Tien-ouen-king (c'est le nom de ce vice-roi) est un mandarin tel que je le souhaite. Que n'ai-je dans l'empire beaucoup d'officiers semblables ! Il connaît mon cœur, il ne craint point d'aller contre mon sentiment. Il cherche le bien de l'État. Ce n'est point un flatteur ; il désapprouve ce qui a été déterminé dans telle occasion ; il en fait voir les inconvénients, et propose un autre expédient qui lui paraît meilleur. On ne peut pas nier qu'il n'ait beaucoup d'expérience ; il a passé par toutes les charges inférieures, et comme par degrés il est parvenu jusqu'aux plus élevées, ce qu'il écrit contre la détermination du grand conseil me semble vrai et son expédient paraît utile. Examinez-le encore. Je remets entre vos mains son mémorial et comme l'affaire dont il s'agit est d'une conséquence infinie pour le repos du peuple, j'ordonne qu'on le communique aussi à toutes les cours souveraines, et qu'on en envoie copie à tous les principaux mandarins des provinces, afin que je sache leur sentiment avant que de procéder à une seconde détermination.

Tien-ouen-king, ajouta ce prince, ne peut être assez loué. Oh ! que sa conduite est différente de celle de Tchang-pao ! (C'est le nom du mandarin qui était alors surintendant pour le riz qu'on transporte des provinces méridionales dans les magasins de l'empereur. C'est une des premières charges de l'empire.) L'an passé, ayant admis en ma présence Tchang-

pao, je lui parlai d'un ordre que j'avais intention de porter, et qui regarde les barques de riz. Après lui avoir expliqué ma pensée, je lui demandai s'il ne voyait point d'inconvénient à porter cet ordre, et si on pouvait en attendre du succès pour l'exécution.

— Oui, dit-il aussitôt sans hésiter, cela peut se faire, il n'y a pas de difficulté.

J'envoyai mon ordre dans telles et telles provinces ; mais de la part de tous les officiers à qui je l'avais adressé, il me vint des représentations très fortes par lesquelles ils me priaient de ne point exiger l'exécution de cet ordre : que c'était remédier à un mal par un plus grand mal, et qu'il valait encore mieux laisser les choses comme elles étaient. Alors je voulus savoir de Tchang-pao sur quoi fondé il m'avait assuré que l'affaire pouvait s'exécuter avec succès.

— C'est, répondit-il, qu'il m'a paru que Votre Majesté inclinait à l'exécution de ce qu'elle proposait. Ainsi je n'osai parler selon mes véritables sentiments.

N'est-ce pas là une véritable défaite ? Ce procédé est-il digne d'un grand mandarin ? Il ne connaît pas la disposition de mon cœur. Je ne veux que le bien de mon peuple ; quand je demande conseil, c'est l'unique chose que je cherche. Quand j'ordonne, c'est ce que j'ai en vue, et on me fera toujours plaisir de m'avertir. Si les ordres que je donne p.570 ne sont pas donnés à propos, je les changerai sans peine. On dira que je suis inconstant, que je révoque le soir ce que j'ai arrêté le matin. N'importe, je ne crains point d'avoir une pareille réputation pourvu que le changement qui se fera tourne à l'utilité et à la satisfaction de mon peuple.

Mémorial dans lequel on propose à l'empereur un moyen de secourir le peuple dans les années stériles

« Lieou-yue-y (c'est le nom du mandarin qui parle), examinateur-général des lettrés dans la province de Chan-si, prend la liberté de soumettre au jugement éclairé de Votre Majesté un moyen de secourir le peuple de cette province dans le temps de stérilité. Dès la première année de son règne, par une faveur dont je suis indigne, elle m'honora de la charge d'examinateur-général des lettrés. J'arrivai dans le Chan-si, et pris possession de ma charge le 17 de la onzième lune. La famine avait précédé mon arrivée dans cette province. Mais j'ai eu la consolation de voir que les deux années suivantes ont été très fertiles. Toute la province est dans une joie extrême. C'est un bonheur que Votre Majesté a attiré sur son peuple, dont elle ressent les afflictions plus que les siennes propres. Sa tendresse paternelle a touché le Tien, et l'a rendu propice. Les grains sortent en abondance, la paix et la tranquillité règnent partout.

Que je suis étonné lorsque je fais réflexion à l'état pitoyable où on était lorsque je suis arrivé ici ! je l'ai vu de mes yeux : je parcourais alors toutes les villes pour examiner les bacheliers et les étudiants. Les chemins par où je passais étaient remplis de ces infortunés qui, l'année précédente, avaient quitté le pays pour chercher à vivre. On les voyait à centaines ; les moindres troupes étaient de quarante ou de cinquante. Le mari accompagnait sa femme ; les femmes suivaient à peine, et plusieurs étaient portées sur le dos de leurs maris, ou traînées dans une brouette. Je m'informais exactement d'où ils venaient, où ils allaient.

— Nous venons, disaient les uns, de la province de Ho-nan, où nous nous étions retirés pour passer le temps de la disette.

— Nous étions allés, disaient les autres, dans la province de Pékin, où l'empereur, plein de bonté, faisait abondamment distribuer du riz à tous les pauvres. A présent nous avons appris que l'année avait été fertile ; c'est pourquoi nous retournons dans notre village pour labourer et ensemencer les terres.

C'est ainsi que plusieurs répondaient, et je l'ai moi-même entendu.

Dans la dépendance des villes de Ping-yang et de Fuen-tcheou, à quelle misère n'a-t-on pas été réduit pendant ces tristes temps ! Que n'est-il pas arrivé ! Le père vendait son fils et abandonnait sa fille. Le mari renvoyait sa femme, ou la femme elle-même se séparait de son mari et errait de tous côtés pour éviter la mort. Qu'est-il besoin d'exposer plus au long les tristes extrémités auxquelles le peuple se porta ? Les ignore-t-on ? ce n'est pas que Cang-hi, le précédent empereur, surnommé le *débonnaire* [1], n'ait envoyé promptement du secours à ces malheureux. Jamais on n'éprouva mieux qu'il était le père du peuple. Il fit tirer du trésor impérial des sommes immenses pour acheter des grains. Il choisit, il délégua des officiers du premier rang, gens de réputation et d'un parfait désintéressement, pour les distribuer par aumônes. Il est vrai que par ce moyen il conserva la vie à une infinité de personnes. Cependant malgré cette vigilance, malgré la dépense de tant de millions, combien d'autres périrent de faim ! Combien d'autres sortirent de la province ! Quelle en fut la cause ? J'ose le dire, c'est que dans des temps de fertilité on n'avait pas fait par avance des provisions de riz et de blé, pour suppléer aux années stériles. Il est constant que dans le district de ces

[1] A la Chine on donne aux empereurs et aux personnes illustres un nom honorable après leur mort ; ce nom fait leur caractère. On a donné le nom de débonnaire à l'empereur Cang-hi.

deux villes que je viens de nommer, il y a beaucoup de gens riches. Ce sont les meilleures terres du Chan-si ; le peuple y est assez à son aise. Si donc dans le temps de stérilité les habitants de ces territoires furent obligés de quitter le pays et de passer ailleurs pour trouver de quoi vivre, que doit-on penser des autres endroits de la province ? Le nombre de ceux qui ont chez eux la provision de grains, quoique grand en lui-même, est cependant fort borné si on le compare à la multitude infinie de ceux qui vivent du travail de chaque jour. Ainsi le nombre des gens riches étant borné, ne suffit pas, dans ces tristes occasions, pour sauver un nombre de pauvres qui est infini.

p.571 Quant à l'avantage qu'on devrait retirer des magasins qui ont été établis par les anciens empereurs afin de faire des provisions, il n'y faut plus penser. Les gouverneurs des villes subalternes de cette province regardent cette ancienne coutume comme une coutume abolie. Ils ne peuvent plus la pratiquer. Lorsqu'il y a de quoi recueillir, ils n'ont pas le moyen de le faire, ou le peu qu'ils ramassent ne suffit pas pour secourir tout le peuple quand la disette survient. A présent que l'abondance est grande dans la province de Chan-si, ne serait-ce pas un temps favorable pour faire des provisions de réserve ? li me paraît qu'il faudrait se pourvoir de bonne heure, et c'est sur quoi j'ai fait quelques réflexions. Votre Majesté voudra bien les écouter. Car quel amour n'a-t-elle point pour son peuple ! avec quelle bonté n'a-t-elle pas secouru la province de Pékin affligée par les inondations ! Quelle immense quantité de riz n'a-t-elle pas fait distribuer partout ! J'y pense avec respect ; j'en suis encore ravi d'admiration ; parmi les grands, parmi le peuple est-il personne qui ne l'admire et qui n'en soit transporté des plus vifs sentiments de reconnaissance ? La province dont je parle mérite d'autant plus d'attention, que dans le temps de

stérilité elle ne peut avoir avec les autres provinces nulle communication par les rivières qui facilitent le transport des grains. Les chemins sont si raboteux et si entrecoupés de rochers et de montagnes, que les marchands ne peuvent venir qu'avec de grands frais, qui les obligent de vendre les vivres à un prix excessif.

Ne serait-il donc pas à propos de profiter de ce temps d'abondance pour remplir de grains les greniers publics en les payant de l'argent tiré du trésor de Votre Majesté ? Par exemple, supposons que pendant cinq ans on prît chaque année quatre cent mille francs et qu'on les destinât à ces provisions pour soulager le peuple dans les besoins pressants ; Tay-yuen est la ville capitale de la province ; on emploiera d'abord cent mille francs pour réparer les anciens magasins, pour en bâtir de nouveaux et pour amasser du riz, afin d'assister dans le temps de stérilité le territoire des villes de Tay-yuen, de Fuen-tcheou et autres lieux qui n'en sont pas fort éloignés. Du côté du midi est la ville de Ping-yang. On prendra la même somme et on en fera le même usage pour secourir les villes de Ping-yang de Kiang-tcheou, Ki-tcheou et autres endroits circonvoisins. La grande ville de Loungan est située vers l'occident ; en y faisant la même dépense on sera en état de distribuer du riz à Ke-tcheou, Leao-tcheou et autres villes subalternes de sa dépendance. Enfin, de semblables magasins qu'on établira dans la ville de Tai-tong, qui est au nord, pourront aider à la subsistance des petites villes de Souping, Ning-vou et autres semblables. Ce sont les quatre principales villes de la province, où seront placés les magasins généraux et d'où les grains se transporteront dans les lieux qui en auront besoin.

Mais ce n'est pas assez de construire des magasins et d'acheter des provisions, si on en abandonne le soin aux gouverneurs des villes, qui sont chargés de beaucoup d'autres

affaires, qui souvent sont obligés de s'en rapporter à des officiers subalternes, lesquels négligent ou dissipent ce qu'on leur a confié. Il faut que le vice-roi de la province, par ordre de Votre Majesté, choisisse parmi les mandarins, qui sont dans les dépendances de ces quatre villes, quatre officiers-généraux intègres, vigilants, désintéressés, amateurs du bien public, et qui aient de l'habileté pour conduire cette affaire avec succès. Leur commission sera pour trois ans. Que si après ce terme on trouve que l'officier, examiné par un commissaire-général et rendant compte du riz qui a été confié à ses soins, s'est comporté en homme de probité, s'il s'est appliqué à cette fonction avec sincérité et avec droiture, s'il ne doit rien, s'il n'a rien détourné à son profit, je supplie Votre Majesté d'ordonner que, sans aucun délai, il soit élevé à une charge plus honorable que celle qu'il avait avant les trois ans de son administration. Que si, au contraire, dans les examens qui se feront pendant ce temps-là ou après ce terme fini, l'officier est convaincu de négligence pour la conservation et l'achat des grains, si par sa faute ils se sont corrompus, s'il a détourné de l'argent, vendu secrètement ou prêté du riz, de sorte qu'il soit coupable de malversation dans son emploi, on le jugera avec sévérité et sans aucune grâce ; on lui fera son procès selon toute la rigueur de la loi. Or, après des précautions si sages et si nécessaires, supposons que de la libéralité de Votre Majesté on donne cette année à chacune de ces villes cent mille francs pour capital : si l'année est p.572 abondante, on peut de ces cent mille francs acheter au moins trente mille grandes mesures de riz lesquelles, multipliées par quatre, feront dans les quatre villes six-vingt mille mesures. Depuis la récolte jusqu'à la fin de l'année, le prix du riz est : ce n'est que dans le printemps que le prix commence à augmenter ; alors on ouvrira les magasins et on vendra ce riz. De cette vente, on aura deux avantages : l'un est qu'en mettant l'abondance, on empêchera que le prix du riz ne

croisse trop : l'autre est que, le vendant alors un peu plus cher qu'on ne l'a acheté dans le temps de la récolte, on sera en état, par l'argent qu'on aura retiré, d'acheter, après la nouvelle moisson, au moins dix mille mesures de riz, dans chaque endroit, plus qu'on n'en avait l'année précédente. Par là l'ancien riz sort des greniers, et le nouveau le remplace. Il sort à un prix plus cher et rentre à bon marché. N'est-ce pas un excellent moyen de multiplier ce riz, en soulageant même le peuple ? Car on ne prétend pas s'enrichir aux dépens du public. On donnera ce riz tiré des magasins à un prix raisonnable, quoique plus cher qu'il n'était huit mois auparavant. Rien de plus juste et de plus utile dans les années abondantes. Par cette conduite, le riz chaque année se multiplie dans le magasin et si pendant cinq années on fait une abondante récolte, la provision d'un endroit, qui n'était d'abord que de trente mille mesures, peut se trouver, à la cinquième année, de plus de cent mille mesures. Unissons les quatre endroits, et supposons qu'ils aient multiplié également, on aura de provision plus de quatre cent mille mesures de riz. En cas de nécessité, n'est-ce pas déjà un excellent moyen de soulager toute une province ? Et que sera-ce donc si, pendant cinq ans de suite, Votre Majesté avance chaque année la même somme ou une somme plus considérable ?

Ce riz étant ainsi assemblé, il faut veiller avec soin à sa conservation. S'il restait trop longtemps dans le magasin, il se pourrirait. Il sera donc nécessaire de mettre du nouveau à la place de l'ancien ; et sur trois mesures, par exemple, qu'on en vendra, en garder sept autres. En trois ans, tout le riz se trouvera renouvelé. De plus, on se donnera bien de garde de vider entièrement les greniers. Dans les disettes ordinaires on le vendra à un juste prix. Dans celles qui passeront un peu l'ordinaire, on prêtera du riz au peuple, et dans les grandes nécessités, on le distribuera par aumône. Il ne s'agit donc que d'assembler du riz pendant cinq ans. Or, pour procurer au

peuple une ressource si avantageuse, quand Votre Majesté dépenserait 2 ou 3 millions, qu'est-ce que cette dépense, en comparaison du plaisir qu'elle aura d'assurer une nourriture pour ainsi dire éternelle à une multitude innombrable de personnes qui sont dans la province du Chan-si ?

Je vois Votre Majesté, depuis qu'elle est élevée sur le trône, s'occuper uniquement du salut de son peuple, et méditer sans cesse sur les moyens de le rendre heureux. Vous entrez jusque dans le moindre détail, rien ne vous échappe ; vous voulez faire le bien dans sa perfection. C'est pourquoi j'ai cru que ces réflexions, quoique grossièrement exposées, ne vous seraient pas désagréables. Le désir extrême que je ressens de servir Votre Majesté ne me permettait pas de les dissimuler, et j'ai pris la liberté de les lui présenter avec un profond respect. Je m'estimerais heureux si de dix mille parties de mon devoir je pouvais en remplir une seule, et lui donner quelques marques de ma reconnaissance, après avoir été comblé de ses bienfaits. L'établissement dont il s'agit sera d'une grande utilité si l'on s'applique à le rendre durable. Tout dépend de l'attention que les principaux officiers apporteront afin que l'affaire réussisse.

Réponse de l'empereur

« Ce que Lieou-yue-y m'expose dans son mémorial touchant les magasins et les provisions de riz, est très avantageux pour le peuple. J'ordonne au vice-roi de la province de Chan-si de délibérer au plus tôt sur la manière de l'exécuter : que d'une part il détermine la somme qu'on doit employer, et qu'en même temps on mette la main à l'œuvre. Pour ce qui regarde le passé, les provisions ne se sont pas faites, et c'est la faute des principaux mandarins et de leurs subalternes qui ont été négligents, qui ont cherché leurs propres intérêts et ont fui le travail. Dans l'affaire dont il s'agit, j'attends un zèle et une

vigilance particulière, autrement il n'y aura point de pardon ; qu'on envoie promptement cet ordre.

Pêche des perles

(tiré d'un mémorial)

Dans un fleuve de Tartarie qui est l'orient du côté de Leao-tong on trouve des perles. p.573 Tous les ans l'empereur envoie à cette pêche un certain nombre de Tartares choisis dans les huit bannières. Les trois premières bannières, qui sont les plus nombreuses et les plus illustres, fournissent trente-trois bandes. Les cinq autres bannières n'en fournissent que trente-six. Chaque bande a son chef et son sergent. Trois officiers majors les commandent toutes. Certains marchands qui se connaissent en perles les accompagnent, et pour avoir la permission de faire la pêche, ils doivent chaque année donner à l'empereur onze cent quatre perles, c'est le tribut fixé. Les trois premières bannières en donnent cinq cent vingt-huit, et les cinq dernières, cinq cent soixante-seize. Celles qu'ils offrent doivent être lumineuses et sans défaut, autrement on les leur rend et on en exige d'autres. Quand ils sont de retour, on examine les perles qu'ils apportent. S'il y en a peu, les officiers sont punis comme coupables de négligence. Par exemple, on leur retranche pour un an leurs appointements, ou bien on les casse. Si la pêche est abondante, on les récompense. En 1725 plus de six cents hommes furent employés à cette pêche qui n'avait pas réussi. A peine eurent-ils ce qu'ils devaient donner à l'empereur, du moins selon leur déclaration. Mais on n'est pas obligé de croire que leur déclaration ait été fort exacte.

Anciens ordres renouvelés en faveur des parents infirmes ou fort âgés

Voici le fait qui a donné occasion de renouveler et d'expliquer les anciens règlements dont je vais parler. Le gouverneur d'une ville du second ordre représenta que sa mère était fort âgée ; qu'elle ne pouvait pas être conduite dans le lieu de son gouvernement ; que pour cette raison il suppliait l'empereur de lui accorder la grâce de quitter sa charge, et d'aller auprès d'elle pour lui rendre les devoirs qu'elle a droit

d'exiger d'un bon fils.

> — Quoi ! dit l'empereur ayant lu le mémorial, à peine y a-t-il un an qu'il est gouverneur de cette ville ; est-ce que sa mère était beaucoup moins âgée avant qu'il allât prendre possession de sa charge ? Ou si elle était âgée, pourquoi s'éloignait-il d'elle ? La demande qu'il fait pourrait bien être un prétexte pour sortir d'un gouvernement qui ne lui plaît pas. Peut-être s'attendait-il à être placé dans un lieu d'un plus gros revenu. N'est-il point de ces gens qui craignent le travail et aiment le repos ? Ne serait-il point brouillé avec les mandarins de la capitale ses supérieurs ? Peut-être a-t-il dépensé mal à propos ce qui lui a été remis du trésor public, ou commis quelque faute dont il craint qu'on ait dans la suite connaissance ? Que le vice-roi de la province de Hou-quang examine cette affaire et m'envoie son information.
>
> De plus j'ordonne que le tribunal souverain qui doit connaître des affaires de tous les mandarins de l'empire, s'assemble, et qu'il explique encore plus nettement les anciens ordres qui permettent à un officier de quitter son emploi pour aller soulager ses parents qui sont ou infirmes ou fort avancés en âge.

Pour mieux entendre ces règlements, on doit savoir que selon les lois de la Chine un homme ne peut être mandarin ou de lettres ou de guerre, non seulement dans sa propre ville, mais même dans la province où demeure sa famille, et si on lui donne un emploi dans une province qui confine avec la sienne, il doit être placé dans un lieu qui en soit au moins éloigné de cinquante lieues, parce qu'un mandarin ne doit penser qu'au bien public ; au lieu que s'il exerce une charge dans son pays, il sera troublé par les sollicitations de ses proches et de ses amis, lesquelles sont inévitables, et il serait dangereux qu'en leur faveur il ne commit quelque injustice dans ses jugements, ou qu'il n'abusât de son autorité pour perdre ou pour opprimer par esprit de vengeance ceux dont il aurait autrefois reçu quelque outrage, ou dans sa propre

personne ou dans celle de ses parents. On porte même cette délicatesse jusqu'à ne pas permettre qu'un fils, qu'un frère, qu'un neveu, etc., soit mandarin subalterne dans la province où son père, son frère, son oncle, etc., seraient mandarins supérieurs. Par exemple, un frère est mandarin dans une ville du troisième ordre, et l'empereur vient d'envoyer son frère aîné pour vice-roi de la même province ; le cadet doit aussitôt avertir la cour, et la cour lui donne dans une autre province un mandarinat du même degré que celui qu'il avait dans la province dont son frère aîné a été nommé vice-roi. La raison de ce règlement est qu'on doit craindre que le frère aîné supérieur ne soit favorable à son cadet inférieur, qu'il ne tolère, qu'il ne dissimule ses fautes, ou que le cadet ne se prévale de la p.574 dignité et de la protection de son frère pour exercer son emploi avec moins d'équité et d'exactitude. D'une autre part, il serait bien dur pour un frère d'être obligé de porter accusation contre son propre frère. Pour lever donc tous ces inconvénients, on ne permet point qu'ils soient dans des charges qui mettent entre eux quelque relation de dépendance. Et ce que je dis d'un père, d'un frère aîné, d'un oncle mandarins supérieurs, à l'égard d'un fils, d'un frère, d'un neveu, doit s'entendre également d'un fils, d'un frère, d'un neveu mandarins supérieurs, à l'égard d'un père, d'un frère aîné, d'un oncle inférieur, en un mot de tous les proches parents.

Or, puisque celui qui est choisi pour être mandarin doit sortir de sa province, si ses parents sont encore en vie, il est dans la nécessité ou de se séparer d'eux, ou de les emmener avec lui. Pour l'ordinaire les parents suivent le fils qui devient mandarin. Car c'est pour eux une consolation très sensible, que de voir leurs enfants respectés et honorés de tout le peuple. Mais il arrive quelquefois que le père ou la mère ne sont pas en état de faire un long voyage, ou qu'ils craignent que le changement d'air ne soit contraire à leur santé, et ils ne sont pas toujours d'humeur à vouloir quitter leur patrie, où ils ont leurs proches, leurs amis, leurs biens. Dans ces occasions, si le mandarin a d'autres frères qui restent à la maison pour les secourir ; ou si les parents

n'étant pas encore fort âgés, et ne voulant pas l'accompagner, l'obligent cependant, pour leur honneur ou pour leur intérêt particulier, d'accepter la charge, il n'y a pas de difficulté ; mais après l'avoir acceptée, si le frère qu'ils avaient laissé pour assister leurs parents en leur absence vient à mourir ; si les parents sont devenus infirmes ou fort avancés en âge ; si le fils est en place depuis longtemps, alors la loi lui permet de faire ses représentations à la cour et de demander à quitter sa charge. Mais parce qu'on pourrait abuser de la permission que donne la loi, et que sous prétexte d'aller secourir ses parents infirmes, on voudrait en effet quitter au plus tôt une charge dont on ne serait pas content, voici ce qui a été réglé.

1° Si quelqu'un de ceux qui devraient venir en cour, ou pour tirer un emploi au sort, ou pour rentrer en charge après le deuil de trois ans, voulait rester auprès de son grand-père ou de sa grand'mère pour les servir jusqu'à leur mort, il doit avertir de son intention le vice-roi de sa province, lequel en informera la cour. On lui accordera sans difficulté ce qu'il demande et comme sa conduite est louable, il pourra dans son temps se présenter, et il rentrera dans son rang.

2° Si, sans avoir donné avis de l'âge de ses parents, il a accepté une charge, il l'exercera au moins pendant trois ans. Et si après trois ans il veut se rendre auprès d'eux pour les servir, il avertira le vice-roi dont il sera subalterne, lequel fera l'examen ordinaire, dont il instruira la cour : si ce n'est pas un faux prétexte, s'il n'y a point de malversation, s'il ne doit rien, etc., la cour lui permettra de se retirer et après la mort de ses parents, il lui sera permis de rentrer dans une charge du même degré.

3° Si même pendant ces trois premières années il était survenu quelque cas extraordinaire que ses parents, qui se portaient bien, fussent tombés dans quelque infirmité, ou que son frère qu'il avait laissé auprès de ses parents fût mort ou hors d'état de les servir, sans attendre le terme de trois ans, il avertira le vice-roi de la province où il est en charge, et le vice-roi enverra au plus tôt un écrit avec son sceau au vice-roi de la province du mandarin, par lequel il le priera de faire

examiner dans tel endroit si les parents d'un tel sont ou infirmes ou âgés, s'ils n'ont point d'autres enfants auprès d'eux, et d'en envoyer des attestations dans les formes avec le sceau des mandarins du lieu. Ces informations et ces attestations seront portées en cour, et si elles se trouvent véritables, on entérinera la supplique. L'officier, après la mort de ses parents et le deuil de trois ans, pourra, s'il veut, obtenir une charge semblable à celle qu'il avait quittée pour aller remplir les devoirs de la piété filiale.

Cette explication des anciens ordres ayant été lue et approuvée de l'empereur, fut publiée par toutes les provinces.

Au reste, cette grâce de quitter sa charge s'accorde quand même les parents seraient très riches, et auraient auprès d'eux un grand nombre de domestiques, parce que, disent les Chinois, il convient aux enfants, de quelque qualité qu'ils soient, de ne point abandonner à d'autres le soin de leurs parents ou dans l'infirmité ou dans la vieillesse. Ils doivent les p.575 interroger eux-mêmes sur l'état de leur santé, voir leurs besoins de leurs propres yeux et les servir de leurs propres mains.

On voit, par de si beaux règlements, l'attention extrême que les premiers empereurs ont eue pour inspirer aux enfants du respect, de l'amour et de la tendresse pour leurs parents, puisqu'ils sont allés jusqu'à permettre à un fils de quitter les emplois les plus illustres et de s'éloigner de la cour pour s'approcher de son père et de sa mère, pour les consoler dans leur vieillesse et les accompagner jusqu'au tombeau. C'est encore pour entretenir et augmenter cette piété filiale qu'ils ont établi et ordonné pour les enfants certaines cérémonies extérieures et politiques, par lesquelles ils pussent donner à leurs parents des témoignages perpétuels de leur reconnaissance et de leur souvenir, même après leur mort. En faisant honorer les morts, ils enseignent ce qu'on doit aux vivants, et ce qu'un père fait à l'égard de son père mort, apprend à ses propres enfants ce qu'ils doivent à plus forte raison faire pour lui pendant sa vie. En un mot, le respect et l'amour pour les parents est comme la base et le fondement sur quoi portent toute la beauté et la solidité du gouvernement chinois. Et on peut dire sans

exagération, que saper ce fondement ce serait absolument renverser l'empire de cette nation si sage et si polie.

Tendresse paternelle de l'empereur pour les pauvres

La troisième année du règne d'Yong-tching, les pluies furent excessives, et les inondations causèrent la stérilité dans la province de Pékin et dans la province du Chan-tong qui confine avec celle de Pékin. De plusieurs villes de ces deux provinces, une grande multitude de pauvres se rendit à Pékin même. L'empereur leur permit d'y rester, et ordonna qu'on tirât le riz de ses greniers publics, qu'on le fit cuire et qu'on le distribuât par aumône, chaque jour, dans différents quartiers de cette capitale, à tous ceux qui seraient dans le besoin. Ayant même dans la suite fait réflexion que la ville de Pékin étant très vaste, ces quartiers seraient peut-être trop éloignés et que parmi cette nombreuse troupe de pauvres, il y aurait infailliblement des vieillards, des infirmes, des femmes qui auraient trop de peine à s'y rendre, il fit ajouter encore cinq autres endroits à ceux qu'on avait déterminés d'abord, afin que les lieux où se ferait la distribution, étant multipliés et placés à certaine distance plus commode, les infirmes même pussent en profiter. Cette distribution se fit pendant tout l'hiver. Cependant plusieurs de ces pauvres qui étaient venus d'ailleurs, ne sachant où se retirer, étaient réduits à coucher la nuit dans les rues. Ce prince, qui secrètement s'informe de tout, le sut, et ayant fait venir en sa présence les mandarins qui sont obligés par office de veiller au bon ordre de la ville, il leur parla ainsi :

> — C'est à vos soins qu'on a confié la police des cinq grands quartiers. Vous devez les parcourir jour et nuit. Cette année l'hiver est violent. Or, j'ai appris que la plupart des pauvres qui sont venus des villes voisines n'ont point de maison où passer la nuit ; que plusieurs ont beaucoup souffert du froid, et que quelques-uns même en étaient morts. Cette connaissance m'a saisi le cœur. J'ai été touché d'une tendre compassion. Quoi ! serait-il possible que parmi les habitants

de Pékin il ne se trouvât personne qui eut assez de charité pour les retirer ? Je ne puis le croire. Or, il y a des gens qui aiment à faire le bien mais je pense qu'ils vous craignent vous autres, qui faites la ronde ; ils n'osent retirer des inconnus contre les règlements qui le défendent. C'est l'ordinaire : chacun évite de s'attirer quelque affaire. Je vous avertis donc pour ce temps-ci d'avoir plus d'indulgence. Laissez sur ce sujet plus de liberté. Il ne faut pas empêcher qu'on exerce la charité. Veillez au bon ordre ; mais en même temps faites en sorte que nul de ces misérables ne couche dehors. Il y aura sans doute des gens charitables qui les recevront chez eux pendant la nuit. Ne vous y opposez pas ; laissez-les pratiquer cette bonne œuvre. Lorsque nous serons venus à la seconde lune, le froid sera presque passé, le temps sera plus doux, vous pourrez alors être plus rigides. Votre devoir est d'empêcher le mal, de veiller à ce que le bon ordre soit observé ; mais aussi faut-il avoir de la tendresse pour les pauvres et secourir les affligés qui n'ont aucune ressource. Je vous donne cet avertissement ; si dans la suite quelques-uns de ces gens-là meurent de froid, c'est à vous à qui je m'en prendrai. Vous serez en faute et vous mériterez punition. p.576

L'empereur offre un sacrifice au commencement du printemps et va labourer la terre, pour obtenir une année abondante

Une maxime du gouvernement de cet empire est que l'empereur doit labourer la terre, et que l'impératrice doit filer. L'empereur donne lui-même cet exemple aux hommes afin qu'il n'y ait personne qui n'estime l'agriculture ; l'impératrice le donne aux femmes pour rendre parmi elles le travail des mains plus ordinaire. Les aliments et les vêtements sont les deux choses nécessaires à la vie. Si l'homme laboure les champs, disent les Chinois, la famille aura de quoi se nourrir et si la femme file, la famille aura de quoi se vêtir. Les anciens empereurs, qui ont fondé cette belle monarchie, ont pratiqué eux-mêmes cette coutume de labourer ; la plupart de leurs successeurs les

ont imités, et le nouvel empereur, après que le temps de son deuil fut expiré, déclara qu'il voulait s'y conformer tous les ans. Il avait déjà publié quelques mois auparavant une instruction signée du pinceau rouge, c'est-à-dire de sa propre main, pour exhorter le peuple à s'adonner sans relâche à l'agriculture.

Au commencement du printemps chinois, c'est-à-dire dans le mois de février, le tribunal des mathématiques ayant eu ordre d'examiner quel était le jour convenable à la cérémonie du labourage, détermina le 24 de la onzième lune, et ce fut par le tribunal des rits que ce jour fut annoncé à l'empereur, dans un mémorial où le même tribunal des rits marquait ce que Sa Majesté devait faire pour se préparer à cette fête.

Selon ce mémorial 1° l'empereur doit nommer les douze personnes illustres qui doivent l'accompagner et labourer après lui ; savoir, trois princes et neuf présidents des cours souveraines. Si quelques-uns des présidents étaient trop vieux ou infirmes, l'empereur nomme les assesseurs pour tenir leur place. 2° Cette cérémonie ne consiste pas seulement à labourer la terre pour exciter l'émulation par son exemple, mais elle renferme encore un sacrifice, que l'empereur, comme grand pontife, offre au Chang-ti pour lui demander l'abondance en faveur de son peuple. Or, pour se préparer à ce sacrifice, il doit jeûner et garder la continence les trois jours précédents. La même préparation doit être observée par tous ceux qui sont nommés pour accompagner Sa Majesté, soit princes, soit autres, soit mandarins de lettres, soit mandarins de guerre. 3° La veille de cette cérémonie, Sa Majesté choisit quelques seigneurs de la première qualité et les envoie à la salle de ses ancêtres, se prosterner devant la tablette et les avertir, comme ils feraient s'ils étaient encore en vie [1], que le jour suivant il offrira le grand sacrifice. Voilà en peu de mots ce que le mémorial du tribunal des rits marquait pour la personne de l'empereur. Il déclarait aussi les préparatifs que les différents tribunaux étaient chargés de faire. L'un doit préparer ce qui sert aux sacrifices ; un autre doit composer les

[1] Le proverbe dit : « Comportez-vous à l'égard des morts comme s'ils étaient encore en vie. »

paroles que l'empereur récite en faisant le sacrifice. Un troisième doit faire porter et dresser les tentes sous lesquelles l'empereur dînera, s'il a ordonné d'y porter un repas. Un quatrième doit assembler quarante ou cinquante vénérables vieillards, laboureurs de profession, qui soient présents lorsque l'empereur laboure la terre. On fait venir aussi une quarantaine de laboureurs plus jeunes pour disposer la charrue, atteler les bœufs, et préparer les grains qui doivent être semés. L'empereur sème cinq sortes de grains, qui sont censés les plus nécessaires à la Chine, et sous lesquels sont compris tous les autres, le froment, le riz, le millet, la fève et une autre espèce de mil qu'on appelle *cao-leang*.

Ce furent là les préparatifs ; le vingt-quatrième jour de la lune, Sa Majesté se rendit avec toute la cour, en habit de cérémonie, au lieu destiné à offrir au Chang-ti le sacrifice du printemps, par lequel on le prie de faire croître et de conserver les biens de la terre. C'est pour cela qu'il l'offre avant que de mettre la main à la charrue : ce lieu est une élévation de terre à quelques stades de la ville du côté du midi. Il doit avoir cinquante pieds quatre pouces de hauteur. A côté de cette élévation est le champ qui doit être labouré par les mains impériales. L'empereur sacrifia, et après le sacrifice, il descendit avec les trois princes et les neuf présidents qui devaient labourer avec lui. Plusieurs grands seigneurs portaient eux-mêmes les coffres précieux qui renfermaient les grains qu'on devait semer. Toute la cour y assista en grand silence. L'empereur prit la charrue et fit en labourant plusieurs allées et venues ; lorsqu'il quitta la charrue, un prince du p.577 sang la conduisit, laboura à son tour ; ainsi du reste. Après avoir labouré en différents endroits, l'empereur sema les différents grains. On ne laboure pas alors tout le champ en entier, mais les jours suivant les laboureurs de profession achèvent de labourer.

Il y avait cette année-là quarante-quatre anciens laboureurs et quarante-deux plus jeunes. La cérémonie se termina par une récompense que l'empereur leur fit donner. Elle est réglée, et elle consiste en quatre pièces de toile de coton, teintes en couleurs, qu'on donne à chacun d'eux pour se faire des habits.

Le gouverneur de la ville de Pékin va souvent visiter ce champ, qu'on cultive avec grand soin. Il parcourt les sillons, il examine s'il n'y a point d'épis extraordinaires et de bon augure. Par exemple, cet été dernier, il avertit qu'il y avait tel tuyau qui portait jusqu'à treize épis. Dans l'automne, c'est ce même gouverneur qui doit faire ramasser les grains. On les met dans des sacs de couleur jaune, qui est la couleur impériale ; et ces sacs se gardent dans un magasin construit exprès, qui s'appelle le magasin impérial. Ce grain est réservé pour les cérémonies les plus solennelles. Lorsque l'empereur sacrifie au Tien ou Chang-ti, il en offre comme étant le fruit de ses mains ; et à certains jour de l'année, il en sert aussi à ses ancêtres, comme il leur en servirait s'ils étaient encore vivants.

Instruction par laquelle l'empereur déclare quel est l'objet de son culte

Un surintendant de deux provinces écrivit à l'empereur que partout où on avait élevé des temples à l'honneur du général d'armée Lieou-mong, les sauterelles et certains autres vers ne portaient aucun dommage aux campagnes, et qu'au contraire les territoires où on ne lui avait point érigé de temple se ressentaient toujours du ravage que ces insectes ont coutume de faire. D'autres grands mandarins lui avaient aussi proposé différents expédients superstitieux pour demander ou de la pluie ou du beau temps, selon le besoin. Voici l'instruction que Sa Majesté leur donna pour réponse, laquelle fut publiée par tout l'empire, et affichée aux carrefours des villes avec le sceau du mandarin.

> « Sur ce que j'ai averti quelques-uns des principaux officiers des provinces de prévenir le dommage que les insectes peuvent causer dans les campagnes, on a mal interprété l'intention de mes ordres, et on y a donné un sens détourné qui ne leur convient point. On s'est imaginé mal à propos que je donne dans l'erreur ridicule de ceux qui ajoutent foi à ces esprits qu'on appelle *quei-chin*, comme si je croyais que les prières faites à ces prétendus esprits soient un remède à nos afflictions. Voici donc ce que je veux dire :

Il y a entre le Tien et l'homme un rapport, une correspondance sûre, infaillible pour les récompenses et les châtiments. Lorsque nos campagnes sont ravagées ou par les inondations, ou par la sécheresse, ou par les insectes, quelle est la cause de ces calamités ? Elles viennent peut-être de l'empereur même, qui s'écarte de la droiture nécessaire pour bien gouverner, et qui force le Tien à employer ces châtiments pour le faire rentrer dans son devoir. Peut-être aussi viennent-elles de ce que les principaux officiers de la province sur laquelle tombent ces malheurs ne cherchent pas le bien public et ne prennent pas la justice pour règle de leur conduite. Ne viennent-elles point aussi, ces calamités, ou de ce que les gouverneurs des villes ne se comportent pas avec équité, ou ne donnent pas au peuple les exemples et les instructions convenables, ou de ce que dans telle province, dans tel pays, on viole les lois, on méprise les coutumes, on vit dans le désordre ? Alors le cœur de l'homme étant corrompu, cette belle union qui doit être entre le Tien et l'homme se trouble, se corrompt, et les adversités, les malheurs fondent sur nous en abondance car les hommes manquant ici-bas leur devoir, le Tien alors change l'inclination bienfaisante qu'il avait à leur égard.

Persuadé de cette doctrine, qui est indubitable, aussitôt qu'on m'avertit que quelque province souffre ou d'une longue sécheresse, ou de l'excès des pluies, je rentre aussitôt dans moi-même, j'examine avec soin ma conduite, je pense à rectifier les dérèglements qui se seraient introduits dans mon palais. Le matin, le soir, tout le jour, je me tiens dans le respect et dans la crainte. Je m'applique à donner au Tien des marques de droiture et de piété, dans l'espérance que, par une vie régulière, je ferai changer la volonté que le Tien a de nous punir.

C'est à vous, grands officiers qui gouvernez les provinces, c'est à vous à me seconder. p.578 C'est à vous, gouverneurs des villes, c'est à vous, peuples, soldats et autres, de quelque qualité et condition que vous soyez, c'est à vous, dis-je, à vous acquitter aussi de ce devoir. Veillez sur vous-mêmes ; conservez-vous dans la crainte ; examinez votre conduite, travaillez à vous perfectionner, aidez-vous, exhortez-vous mutuellement les uns les autres, réformez vos mœurs, faites effort, corrigez vos défauts, repentez-vous de vos fautes, suivez le chemin de la vérité, quittez celui de l'erreur, et soyez assurés que si, de notre part, nous remplissons tous nos devoirs, le Tien se laissera fléchir par notre conduite bien réglée, et nous attirerons sur nous sa paix et sa protection : la disette, l'affliction disparaîtront ; l'abondance, l'allégresse prendront leur place, et nous aurons le plaisir de voir se renouveler de nos jours ce qu'on admira autrefois sous le règne heureux de l'illustre prince Tching-tang [1]. Car je ne puis trop vous le répéter, pour prévenir les calamités, il n'y a pas de moyen plus sûr que de veiller sur soi-même, de se tenir dans la crainte et de travailler à sa perfection. Il faut examiner sa conduite, corriger ses fautes, honorer sincèrement et respecter le Tien. C'est par cette attention et ce respect qu'on le touche et qu'on le fléchit. Quand on vous dit de prier et d'invoquer les esprits, que prétend-on ? C'est tout au plus d'emprunter leur entremise pour représenter au Tien la sincérité de notre respect et la ferveur de nos désirs. Prétendre donc, en quelque sorte, s'appuyer sur ces prières, sur ces invocations pour éloigner de nous les infortunes, les adversités, pendant qu'on néglige son devoir, qu'on ne veille point sur soi-même, qu'on ne tient pas son cœur dans le

[1] L'histoire rapporte que, voyant son royaume affligé d'une grande sécheresse, il alla sur une colline, et s'offrit au Tien comme une victime pour recevoir le châtiment à la place de son peuple, et que dans ce moment toutes les campagnes furent arrosées d'une pluie très salutaire.

respect et dans la crainte à l'égard du Tien pour le toucher, c'est vouloir puiser dans le ruisseau après avoir bouché la source ; c'est laisser l'essentiel pour s'attacher à ce qui n'est qu'accessoire. Comment pourriez-vous espérer, par une telle conduite, d'obtenir l'accomplissement de vos désirs ?

De plus, faites réflexion que le Tien, de sa nature, se plaît à faire du bien, à répandre ses faveurs, à nous conserver, à nous protéger. S'il emploie la rigueur, c'est l'homme même qui se l'attire, c'est lui seul qui est l'auteur de son propre malheur. Et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que souvent le vulgaire ignorant et incapable de réflexion se sentant affligé ou par l'excès des pluies ou par la sécheresse, au lieu de rentrer dans soi-même, d'examiner sa conduite et de corriger ses fautes passées, se livre à la douleur et au désespoir, et ajoutant fautes sur fautes, crimes sur crimes, il achève par là de mettre le comble à son malheur. Car tenir un tel procédé, c'est détruire de plus en plus l'union qui doit être entre le Tien et l'homme, et c'est enfin forcer le Tien à décharger sur nous ses plus redoutables châtiments. Pour moi, je ne doute nullement que la stérilité, et les autres calamités que nous avons éprouvées pendant la suite de plusieurs années, n'aient eu pour cause les désordres dont je parle.

« Voici donc, encore une fois, ce que je pense. Je suis véritablement et intimement persuadé qu'il y a entre le Tien et l'homme une union réciproque et une parfaite correspondance. Je suis bien éloigné d'ajouter foi à ces esprits qu'on appelle queichin. C'est pour vous instruire, vous surtout, grands officiers de la couronne et des provinces, que je n'ai pas dédaigné de prendre la plume et d'exposer clairement ma pensée, afin que vous vous conformiez à mes sentiments. C'est là l'unique objet de cette instruction.

Je ne pousserai pas plus loin pour cette année, le traduction de ces extraits. Je crois, mon révérend Père, que vous penserez comme moi

qu'ils sont très propres à donner une connaissance exacte des mœurs des Chinois et de la forme de leur gouvernement ; du moins on ne peut révoquer en doute la vérité de ces faits, qui sont tirés des mémoriaux, des requêtes, des instructions et des ordres de l'empereur, dont le public est instruit, et qui se répandent dans tout l'empire.

Je me recommande à vos saints sacrifices, et suis, etc.

@

Lettre du père Prémare

au père ***

@

Critique d'un ouvrage de l'abbé Renaudot

Mon révérend Père,
La paix de Notre Seigneur.

p.579 Il n'y a que peu de mois qu'il m'est tombé entre les mains un livre imprimé à Paris en l'année 1718, qui a pour titre *Anciennes relations des Indes et de la Chine, de deux voyageurs mahométans, traduites d'arabe*. Je ne me serais jamais imaginé qu'un écrivain de la réputation de M. l'abbé Renaudot eût pu consacrer ses veilles à tirer de l'obscurité un ouvrage rempli de tant de fables, si je n'avais trouvé son nom dans le privilège du roi. Mais plus ce nom est célèbre, plus il est capable d'en imposer au public par le grand nombre de faussetés arabesques qu'il a adoptées. C'est le seul amour de la vérité qui m'engage à les découvrir et ce même public jugera s'il est fort redevable à M. l'abbé R*** de ces deux vieilles relations qu'il a traduites de l'arabe, et des éclaircissements qu'il a crus nécessaires pour renforcer ces deux pièces originales.

Si M. l'abbé R*** ne nous avertissait, dès le titre de son livre, que ces Arabes allèrent à la Chine dans le neuvième siècle, et à la page 341 que « les auteurs des deux relations étaient allés à la Chine et qu'ils avaient connaissance de la langue », si, dis-je, il ne nous apprenait ce fait, je n'aurais jamais pu le deviner par la lecture des relations mêmes, car non seulement ces mahométans ne disent rien de leur voyage et de leur séjour à la Chine ; mais de plus, tout ce qu'ils en rapportent montre évidemment qu'ils n'y ont jamais mis le pied.

Je ne puis comprendre comment M. l'abbé R*** étant si habile dans la langue arabe, et ayant acquis une si grande connaissance des livres et du génie de cette infidèle nation, n'a pas fait réflexion qu'il n'y a pas sous le ciel de plus hardi menteur qu'un Arabe, surtout quand il parle

des pays lointains. C'est un fait dont j'étais déjà comme persuadé, après avoir lu dans le savant Bochart quelques échantillons de leurs contes mais je n'en puis plus douter, après la lecture des relations que M. l'abbé R*** a pris la peine de traduire et d'éclaircir.

Supposons cependant avec cet abbé que ces deux Arabes ne disent que ce qu'ils ont ouï de leurs oreilles et ce qu'ils ont vu de leurs yeux, et examinons comment ils parlent. « Le premier port de la Chine se nomme Can-fu. » M. l'abbé R*** veut que Can-fu soit Kouang-cheou, comme il assure que Cumbdan est Nankin. Ensuite, par un trait d'érudition chinoise, il nous apprend que « les villes de la Chine ont eu en divers temps différents noms. Il pouvait voir ces noms divers à la tête de chaque ville dans l'atlas du père Martini. Or, ni lui ni ceux qui lui ont fourni des mémoires, ne montreront jamais dans la géographie chinoise les villes de Can-fu, de Cumbdan, de Cansa et de Hamdou. La preuve qu'il tire du monument déterré dans le Chen-si, et qu'il nous donne pour incontestable, se tourne contre lui-même ; car s'il est vrai que Cumbdan était le siège de l'empire en ce temps-là, Cumbdan ne peut pas être Nankin, puisque la cour était certainement alors à Tchang-ngnan, c'est-à-dire Siengan-fou ville capitale de la province de Chen-si. M. l'abbé R*** eût donc bien fait de retrancher de sa préface l'endroit où il dit que « par la relation des voyageurs mahométans on apprend deux faits importants et qui donnent de grands éclaircissements sur l'histoire chinoise ; le premier, que Cumbdan a été autrefois la capitale de l'empire, et l'autre, qu'elle était Nankin, ce qui a été inconnu à ceux qui ont le mieux écrit sur la Chine. » Revenons aux Arabes.

Il fallait qu'ils eussent l'oreille bien dure d'entendre Canfu pour Kouang-cheou, Cumbdan pour Nankin, Difu pour Tchifou, Toufang pour Tchihien. Mais Bagboun, pour dire l'empereur de la Chine, est encore plus curieux ; et preuve qu'ils prétendent que Bagboun est un mot chinois, ils ajoutent que « les Arabes le prononcent autrement et disent magboun. » C'est dommage que dans la langue chinoise il n'y ait aucun son qui réponde à nos lettres B, D, R, car il s'ensuit qu'ils n'ont jamais

pu dire Bagboun, Difu, Cumbdan, Baichu, Hamdou, et que ces prétendus voyageurs n'ont jamais pu entendre prononcer ces sortes de mots à la Chine, où M. l'abbé R*** veut qu'ils aient demeuré.

J'ajoute qu'ils n'avaient pas la vue meilleure p.580 que l'ouïe, en voici quelques preuves. Ils disent que « tous les Chinois sont vêtus de soie, et que cette manière de s'habiller est commune aux princes, aux soldats et à toutes les personnes de moindre qualité. » Ils prenaient apparemment la toile noire ou bleue pour du damas, comme ils prenaient des aiguilles de tête pour des peignes, car ils disent que « les femmes chinoises frisent leurs cheveux et qu'elles ornent leurs têtes de plusieurs petits peignes d'ivoire ou d'autre matière, dont elles ont quelquefois une vingtaine sur la tête. » Rien n'est plus singulier que l'invention de ces peignes, et ils feraient bien rire les Chinois si on leur faisait part de cette rare découverte des marchands arabes. Pour les cheveux frisés soit naturellement, soit par art, c'est une chose tellement inouïe, que j'ai vu des Chinois douter si les vers lyriques du *Chi-king* [1] avaient été faits à la Chine, parce qu'en parlant des cheveux d'une reine, le poète dit qu'ils formaient plusieurs boucles sur ses épaules. Mais écoutons nos Arabes.

« Les hommes mettent deux trois, quatre, cinq caleçons et davantage les uns sur les autres. » Voilà bien des caleçons, vu les chaleurs de Canfu. Je voudrais que la plupart des Chinois en eussent seulement deux contre les grands froids de Pékin.

« On voit dans les places publiques une pierre de dix coudées de hauteur, sur laquelle sont gravés les noms de tous les remèdes, avec la taxe de leur prix. » Les lettres étaient donc bien menues et la pierre d'une largeur bien énorme, car la liste des remèdes chinois ferait seule un juste volume, et je ne conçois pas comment on les eût pu lire à dix coudées de haut sans le secours d'une échelle.

« Dans chaque ville il y a une sonnette attachée à la muraille sur la tête du prince ou gouverneur, et laquelle on peut sonner avec une

[1] C'est un des anciens livres que les Chinois regardent comme canoniques.

corde étendue à près d'une lieue, et qui traverse le chemin, afin que tout le peuple puisse en approcher. » Cette imagination est des plus grotesques et elle réjouirait bien les Chinois. M. l'abbé R*** n'en est point choqué, tant il compte sur la sincérité de ses Arabes et pour montrer que cela est vrai, c'est, dit-il, qu'au rapport du père Martini on voit un tambour à l'entrée du palais des mandarins.

« Les bâtiments des Chinois sont de bois, au lieu que les Indiens bâtissent avec la pierre, le plâtre, la brique et le mortier. Les maisons chinoises n'ont point différents étages. » Il faut convenir qu'à la Chine les maisons ne sont point de pierre de taille depuis le bas jusqu'au haut, ni à quatre ou cinq étages comme en Europe. Mais M. l'abbé R*** doit convenir aussi, quoi qu'en disent ses mahométans, qu'à la Chine les maisons des personnes aisées sont toutes bâties en briques, et que rien n'est plus fréquent chez les gros marchands que les *leou*, c'est-à-dire des corps de logis à double étage. Ils ont d'ordinaire leur magasin dans celui d'en haut.

« Ils enduisent leurs murailles avec une colle particulière, qu'ils font avec de la graine de chanvre, qui devient blanche comme du lait. » Et en marge M. l'abbé R*** avertit que « cette colle est le vernis. » Du vernis blanc comme du lait ! C'est faire mentir le proverbe chinois qui dit noir comme du vernis.

« Les cités ou grandes villes ont quatre portes », comme si les petites en avaient moins ou que les grandes n'en eussent pas plus. Il y en a neuf à Pékin et huit à Canton [1]. « A chacune desquelles portes il y a cinq trompettes peintes au dehors avec de l'encre de la Chine, dont les Chinois sonnent à certains temps du jour et de la nuit, qui se font entendre à mille pas de distance. » Il faut mettre ces trompettes avec la corde d'une lieue et la pierre de dix coudées.

« Les Chinois ne battent point d'autre monnaie que de petites pièces de cuivre ; les payements de ce qui s'achète ou se vend, terres, meubles, marchandises, denrées, se font en cette monnaie. » Cela veut

[1] Aujourd'hui Pékin a seize portes.

dire qu'on se sert à la Chine, comme en Europe, de liards de cuivre dans le petit commerce, et toute la différence entre les Chinois et nous, c'est que nous avons des monnaies d'or et d'argent de diverse valeur, et que les Chinois n'ont que de l'argent qu'ils coupent par morceaux, et se servent de balances, ajoutant ou diminuant jusqu'à la somme dont on est convenu. Le moyen de comprendre que des marchands arabes, qu'on prétend avoir fait commerce à la Chine, aient pu ignorer une chose si commune ?

« Les Chinois sont les plus adroits de toutes p.581 les nations du monde en toutes sortes d'arts, et particulièrement en peinture. » Ils disent ailleurs, et M. l'abbé R*** d'après eux, que les Chinois ne savent rien. « Quand donc ils sont contents de quelqu'un de leurs ouvrages, ils le portent au gouverneur, qui le fait exposer en public l'espace d'un an. » Ils prouvent cette chimère par la belle remarque d'un bossu, ne voyant pas que cela détruit l'idée qu'ils avaient donnée de l'habileté des Chinois en fait de peinture, car il ne faut pas être fort habile pour dire avec ce bossu, « qu'un oiseau ne peut se percher sur un épi de blé sans le faire plier. »

« Les chevaux de poste ont la queue coupée. Les personnes qualifiées ont des cannes dorées de la longueur d'une coudée qui sont percées par les deux bouts ils s'en servent pour faire de l'eau, et ce tuyau conduit assez loin d'eux. »

Voilà une partie des choses rares dont ces Arabes ressuscités par M. l'abbé R*** régalent le public. Pour s'assurer de tous ces faits et de plusieurs semblables que je ne daigne pas relever, il est clair que ces deux Arabes n'avaient qu'à ouvrir les yeux. Mais puisqu'on n'a jamais rien vu à la Chine de tout cela, n'est-il pas évident que ces deux aventuriers, voulant faire des relations, ont pris sans choix et sans goût tout ce qu'une imagination arabesque a pu leur fournir ? Ils sont cependant assez réservés pour ne se vanter nulle part d'avoir demeuré à la Chine et d'en savoir la langue.

Mais pour vous faire mieux sentir le ridicule de ces relations, ayez, je vous prie, la patience de les souffrir encore un moment.

« Les Chinois sont entièrement exempts de la débauche du vin. » C'est-à-dire que la plupart des Chinois ne s'enivrent jamais quand ils n'en ont pas l'occasion. Il se consomme ici une si grande quantité de riz et de blé pour fournir du vin et de la raque [1] aux ivrognes, que si l'on pouvait réduire les Chinois au seul thé, il n'y aurait plus de famine à craindre dans l'empire.

« Les Chinois mettent le péché abominable au nombre des choses indifférentes. » Ils devaient plutôt dire que bien des Chinois ne croient pas que l'ivresse soit un péché ; car pour l'autre excès, bien qu'il ne règne que trop, surtout dans le Fo-kien ils avouent cependant que rien n'est plus honteux. Mais comme les mahométans sont fort sujets à ce vice abominable, ils ont voulu donner à entendre que les Chinois ne s'en font point un scrupule. On condamne pourtant à mort ceux qui sont atteints de ce crime, comme un mahométan l'éprouva l'an passé à King-te-tchin, lieu où se fait la porcelaine car ayant été accusé et convaincu de sodomie, il fut étranglé par arrêt du feu empereur.

Ce serait tromper le public que de dire qu'il n'y a point de courtisanes à la Chine ; mais rien de plus follement imaginé que ce qu'on lit dans la seconde relation, page 57, de ces femmes « qui, devant le commandant de la garnison, déclarent en pleine audience, l'aversion naturelle qu'elles ont pour le mariage, et qui, après s'être ainsi déclarées, sont couchées sur l'État, y reçoivent tous les ans tant de salons, c'est-à-dire de liards, et si quelqu'un s'avisait de les épouser, il serait puni de mort. »

« Vous aurez vingt coups de bâton sur le derrière, » font-ils dire à un juge chinois ; puis ils ajoutent : « Ce supplice est tel, que le criminel ne saurait le souffrir sans mourir. Aussi ne voit-on personne qui ait la hardiesse de s'exposer à un péril si certain. » Vingt ou trente coups de canne sur le derrière, c'est, pour ainsi dire, le pain quotidien des Chinois. C'est une correction paternelle du mandarin, qui n'a rien d'infâmant, et qu'ils reçoivent avec action de grâce et sans aucune suite

[1] Espèce d'eau-de-vie de grain.

fâcheuse. Il ne faut presque rien pour être ainsi paternellement châtié. Avoir volé une bagatelle, s'être emporté de paroles, avoir donné deux ou trois coups de poing, etc., si cela va jusqu'au mandarin, il fait aussitôt jouer le pantsee, c'est ainsi qu'on appelle cette grosse canne fendue et à demi plate dont on bat les coupables.

« Le prince ne s'assied point dans son tribunal qu'il n'ait bien bu et bien mangé, de peur de se tromper en quelque chose. » C'est cependant la maxime chinoise, qu'il faut être à jeun quand on traite une affaire importante, de peur que les fumées du vin et des viandes venant à troubler le cerveau, on ne manque en quelque chose à son devoir.

« A la Chine, lorsque quelqu'un des princes ou gouverneurs des villes qui sont soumis à l'empereur a commis un crime, il est égorgé et on le mange. En général. les Chinois mangent tous ceux qui sont tués, » Il est assez p.582 ordinaire de voir les mandarins perdre leur charge ; mais s'agit-il de perdre la vie, cela ne va pas si vite. Les Chinois sont persuadés que la vie de l'homme est quelque chose de si précieux, qu'il n'y a que l'empereur seul qui puisse condamner à mort ; un meurtre commis dans l'étendue du gouvernement d'un mandarin est capable de le faire casser de son emploi. Pour ces corps morts qui servent de pâture aux vivants, c'est une vision si fausse et si absurde qu'on ne doit pas la relever.

« L'empereur de la Chine ne paraît en public que tous les dix mois, et il tient pour maxime que les principautés ne subsistent que par la force. ». Je ne sais ce que veulent dire ces Arabes par « paraître en public tous les dix mois ». Il est seulement vrai que, suivant la doctrine chinoise, l'empereur doit se tenir comme caché et ne se faire sentir que par ses bienfaits, imitant en cela le Roi des rois, dont il tient la place. Mais il faut être Arabe pour dire que la maxime des Chinois est « qu'on doit employer la force et la violence afin de maintenir parmi les peuples la majesté de l'empire. » Non, ce n'est point ainsi que doit se gouverner un empereur de la Chine, qui est, selon leur manière de s'exprimer, le père et la mère du peuple. C'est par sa bonté seule et par ses vertus

qu'il doit se faire craindre, à proportion qu'il se fait aimer. Ce sont là les traits dont les Chinois peignent leurs empereurs, et il n'y a qu'à lire leurs livres pour en être convaincu.

« Les Chinois mettent de la nourriture auprès des cadavres, et lorsque le matin ils ne trouvent plus rien, ils s'imaginent que les morts mangent et qu'ils boivent, et ils disent : le mort a mangé. »

Le second voyageur déclare que la chose n'est pas ainsi, et que « cette pensée n'a aucun fondement. » Quel parti prendra M. l'abbé R*** ? A qui de ces deux héros donnera-t-il gain de cause ? Le premier, qui rend les Chinois ridicules, a raison ; le second, qui les défend, ne sait ce qu'il dit. « Cette coutume, dit M. l'abbé R*** de servir à boire et à manger aux morts, sur laquelle Abuseid fait quelque critique, est encore en usage. » C'est tourner la difficulté. Il s'agit de savoir si les Chinois s'imaginent que les morts mangent. Voilà ce que le mahométan d'Arabie, plus sincère, déclare n'avoir aucun fondement. M. l'abbé R*** n'osant lui donner le démenti, croit s'échapper en disant qu'on sert encore aujourd'hui à boire et à manger aux morts. Et à la page 371, il dit que « les Chinois s'imaginent grossièrement que les esprits de leurs ancêtres viennent se reposer sur des tablettes qu'ils mettent sur un autel à leur honneur. Sans doute qu'ils viennent se percher là pour se repaître des plus pures exhalaisons du vin et des viandes qu'on leur sert. Si M. l'abbé R*** ne le dit pas, il paraît qu'il le suppose.

Autre remarque de ces prétendus voyageurs. « Les Chinois n'ont point de sciences ; leur religion, aussi bien que leurs lois, tiennent leur origine des Indes. » Je ferai voir dans la suite de cette lettre que c'est bien vainement que M. l'abbé R*** s'efforce d'appuyer ce qu'avancent ses chers Arabes. Pour finir en peu de mots ce qui les concerne, je dis hardiment qu'à la réserve d'un petit nombre de faits qu'on savait déjà et qui ne sont de nulle importance ; par exemple, que « le riz est la nourriture ordinaire des Chinois ; que leur boisson est une espèce de vin fait avec du riz ; que leur deuil dure trois ans ; qu'ils ne croient point que les morts viennent boire ou manger ; que leurs liards ont

dans le milieu un trou par lequel on les enfile ; qu'ils ne portent point de turban, et que la circoncision n'est point en usage parmi eux ; » tout le reste n'est qu'un tissu d'absurdités et de fables, y comprenant la « révolte de Baïchu, l'an 877, et l'empereur qui s'enfuit de Cumbdan jusqu'à Hamdou, ville frontière du côté de la province de Thibet ; le conte burlesque de Ebn-Wahad, cousin de Mahomet, et sa longue et familière conversation avec l'empereur de la Chine, qui se met humblement au-dessous du roi des Arabes, et enfin le succès de cet autre mahométan qui pénétra jusqu'à la cour, alla droit à la sonnette impériale, et gagna son procès contre un eunuque favori du roi. »

Je laisse à juger si des relations de ce caractère méritaient de voir le jour. Si M. l'abbé R*** en les déterrant et en y joignant ses éclaircissements, n'avait fait que montrer le peu de connaissance qu'il a de la Chine ; comme quand il dit que « le roi Fohi, c'est l'idole Foe que les Indiens adorent », et autres choses semblables, je ne ferais qu'en rire, et je ne perdrais pas le temps à le réfuter. De même, s'il n'avait fait que ramasser divers passages de Marco Paulo Venet, de l'ambassade des p.583 Hollandais, du père Navarre te et d'autres écrivains de même force, persuadé que le mensonge n'est pas moins mensonge pour couler par divers canaux, je me contenterais de ce que j'ai dit pour la défense de la vérité. Mais comme cet abbé enchérit encore sur ces écrivains, la qualité d'ancien missionnaire de la Chine m'oblige de détruire les pernicieuses impressions que le livre d'un auteur célèbre, et dont le seul nom impose, pourrait faire sur les esprits.

Je dis donc en premier lieu, que M. l'abbé R*** sans mauvaise intention, à ce que je dois croire, a rendu peu fidèlement plusieurs passages d'écrivains jésuites, et leur fait dire de grandes extravagances. Je n'en donnerai qu'un exemple, car je serais trop long si je les rapportais tous. Il se trouve à la page 187. Mais pour en connaître le ridicule, il faut entendre les termes, et savoir que *tai* signifie race, famille, dynastie ; et que dans l'histoire chinoise on trouve de grandes, c'est-à-dire, de longues dynasties, et d'autres petites,

c'est-à-dire qui ont peu de durée. *Ou* signifie cinq ; *ou tai*, cinq dynasties. La famille des Tang, qui est une des grandes, puisqu'elle a duré près de trois cents ans, se rencontre justement entre dix petites. Cinq l'ont précédée, et cinq autres la suivent. *Sien* veut dire devant, et *heou*, veut dire après. Or, il n'y a qu'à jeter les yeux sur une chronologie chinoise, pour voir que la famille des Tsin commence l'an de Jésus-Christ 266, et finit l'an 420. Viennent ensuite cinq familles, qui se succédèrent l'une à l'autre jusqu'à l'an 619. Le fondateur de la dynastie des Tang monta cette année-là sur le trône, et ses descendants le possédèrent tranquillement jusqu'à l'an 907, où commence la première des cinq familles postérieures, *Heou-tai*. La famille des Song étant parvenue à l'empire l'an 960, après elle vinrent les Yuen, qui sont les Tartares occidentaux chassés par Hong-vou. Et enfin vient la famille des Tartares orientaux, qui règnent glorieusement depuis l'an 1644.

Tout cela étant ainsi, que peut-on penser lorsqu'on entend M. l'abbé R*** nous dire sérieusement, que « ceux de la famille Cyna régnèrent jusqu'en 419, que cinq rois en même temps se firent la guerre, qu'on nomma la guerre des *Uta*, jusqu'à ce que, quatre de ces Utai ayant été défaits, le cinquième de la famille Tanga s'empara de l'empire ; que fort peu de temps après il fut partagé en diverses factions, dont les principaux chefs furent appelés Heou-tai. »

A la faveur d'un « fort peu de temps après », ce qui veut dire après deux cent quatre-vingt-huit ans, n'a-t-il pas droit d'ajouter « qu'au temps de ces Arabes la Chine était agitée de ces diverses guerres des Heou-tai ; et que c'est de ces factions qu'on doit entendre ce que dit la seconde relation, lorsqu'elle compare la division qui se fit alors de l'empire à celle de l'empire d'Alexandre ? Or, il ne faut pas s'étonner, dit-il, s'il ne se trouve rien dans nos auteurs touchant la famille royale des empereurs qui régnaient de leur temps. »

Je m'en étonne cependant très fort, et c'est avec très grande raison ; car dès l'entrée de sa préface il nous apprend que le premier voyage de ces Arabes se fit en 851. Or les Tang régnaient, alors en paix

depuis plus de deux cents ans. Si donc il était vrai que ce marchand fut venu à Canton en 851, comment eût-il pu ignorer que la famille régnante s'appelait Tang ?

Je dis en second lieu que M. l'abbé R*** ne donnant aucune preuve contre la venue de saint Thomas et de ses disciples à la Chine, il n'a pas dû la regarder comme fausse. Les auteurs qui ont cru que cela était vraisemblable ont leur mérite. La religion de la Croix, dont il reste encore des traces, la tradition ancienne que cette figure † a la vertu d'empêcher les maléfices, les paroles formelles de la liturgie de Malabar : tout cela ne mérite-t-il nulle attention ? J'ajoute que le fameux Kouan-yun-tchang, qui vivait au commencement du second siècle, connaissait certainement Jésus-Christ, comme en font foi les monuments écrits de sa main, et gravés ensuite sur des pierres. On en tire des copies qui sont répandues de tous côtés, mais qu'il est impossible d'expliquer, si l'on n'est pas chrétien ; parce que Kouan-yun-tchang y parle de la naissance du Sauveur dans une grotte exposée à tous vents, de sa mort, de sa résurrection, de son ascension, et des vestiges de ses pieds sacrés ; mystères qui sont autant d'énigmes pour les infidèles. Que si longtemps après la mort de ce grand homme on l'a érigé en idole, cette erreur populaire ne prouve rien contre son christianisme, et rend témoignage à sa vertu. Or, des chrétiens à la Chine au commencement du second siècle, d'où peuvent-ils $_{p.584}$ être venus, que de l'apôtre saint Thomas ou de ses disciples ?

Mais que dire de ce qu'on lit dans les éclaircissements, page 233, « qu'on ne peut rapporter à saint Thomas ce qui est dit d'un prédicateur, que l'inscription du Chen-si appelle Olopuen, qui vint à la Chine l'an de Jésus-Christ 636, et que personne ne l'avait fait avant l'auteur des derniers mémoires. » Le père Le Comte n'avait pas perdu le sens jusqu'à faire venir saint Thomas à la Chine en 636. Ses mémoires sont entre les mains de tout le monde : qu'on les ouvre, et on verra dans la onzième lettre, page 160, qu'après avoir fini ce qui regardait saint Thomas, il poursuit ainsi : « Ce n'a pas été la seule fois que Notre-Seigneur les a visités. Longtemps après, c'est-à-dire, au

septième siècle, un patriarche des Indes leur envoya des missionnaires qui y prêchèrent la religion avec beaucoup de succès. » Est-ce là rapporter à saint Thomas ce que l'inscription dit d'Olopuen ?

Je dis en troisième lieu que M. l'abbé R*** devait consulter un plus habile homme dans la langue chinoise, pour la traduction latine de cette inscription ou plutôt de ce monument trouvé dans le Chen-si dont il cite quelques lambeaux.

1° C'est ne savoir pas le chinois, que de traduire ces mots *Chin-tien* par *Spiritus de cælis*. Car cela suppose ceux-ci : *Tien-cheu* signifieraient *cælum de Dominis*. *Hing-tien*, c'est le ciel matériel et visible ; *Chin-tien* c'est le ciel spirituel et invisible.

2° La version porte « Donec personarum una communicarit se ipsum clarissimo venerabilissimoque Mixio, operiendo abscondendoque veram majestatem simul homo prodiit in seculum. » Il n'y a pas un mot qui ne soit répréhensible. *Ngos-an-yi* ne peut signifier *trium personarum una*, mais l'unité trine que nous adorons ; comme on a coutume de dire *ngo-hoan-chang* notre empereur, le roi que nous servons. Alors, dit le texte chinois, « notre unité trine sépara une personne, afin qu'elle fût l'adorable Messie, et que cachant sa majesté, elle naquit semblable aux hommes. » On avait dit dès le commencement *ngo-san-yi, miao-chin*, les personnes adorables de notre Trinité. La lettre *Chin* signifie la personne. On dit *sieou chin*, orner sa personne par la vertu ; et c'est de là que le texte a dit *fen-chin*. La lettre *fen*, séparée, signifie prendre, destiner, envoyer.

3° « Potu viderunt claritatem, et venerunt offerre munera subjectionis completa bis decem quatuor sanctarum. »Sans parler de deux fautes légères potu pour possee, et sanctarum au lieu de sanctorum, c'est là un pur galimatias. Après ces mots, « vinrent offrir leur tribut, » le texte chinois avertit que tout ce qui précède avait été parfaitement prédit par vingt-quatre saints dans l'ancienne loi. On ne parle ici ni de baptême, ni de dispersion dans les quatre parties du monde ; mais on fait un court abrégé de la vie de Jésus-Christ, de sa mort, de sa descente aux enfers, et de la crainte dont le démon fut

saisi. Suit l'Ascension, les livres du Nouveau Testament, le baptême, le signe de la croix ; et on dit enfin, non pas « ad congregandos et pacificandos sine labore pulsant ligna timoris, pietatis, gratitudinisque voces personando. » Cet entortillement de paroles n'est pas dans le chinois ; et quand le traducteur prend la lettre *tchin*, qui dans cette place est un verbe, et signifie *exciter, toucher, émouvoir*, pour un nom substantif qu'il traduit par *timoris* ; il fait voir qu'il n'entend rien au style chinois, et qu'il ignore les premiers éléments de la grammaire. Le texte se sert en cet endroit d'une métaphore que tout Chinois comprend d'abord, et dit que « la prédication de la loi nouvelle est comme le son de ce fameux et antique instrument de bois, dont on se servait pour exciter les peuples à la vertu, et qui ne respirait que charité et douceur. »

Venons maintenant à ce que M. l'abbé R*** avance sur la foi de ses marchands arabes, savoir que « les Chinois n'ont point de sciences, et que leur religion aussi bien que leurs lois tirent leur origine des Indiens. » Cela m'engage à entrer un peu dans le détail de l'antiquité de la nation chinoise, de ses lettres, de ses livres, de sa religion, de sa morale, de sa physique, et de son gouvernement. Mais je parlerai de toutes ces choses le plus brièvement que je pourrai.

I. Il faut bien distinguer dans la chronique de la Chine ce qui est manifestement fabuleux, ce qui est douteux et incertain, et enfin ce qui est sûr et indubitable ; c'est des historiens chinois les plus célèbres que je tiens une critique si sage ; l'amour de leur patrie ne les a pas empêchés de retrancher de cette longue suite p.585 de siècles tout ce qui ne leur paraissait pas solidement vrai. Ces sages historiens marquent qu'on ne doit pas faire attention aux temps qu'on met depuis Hoei-lie-vang jusqu'à Fo-hi, qui sont incertains ; c'est-à-dire qu'on ne peut les ranger suivant une exacte et vraie chronologie, et que ce qui précède Fo-hi doit passer pour mythologique.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la Chine a été peuplée plus de 2.155 ans avant la naissance du Sauveur. Cela se démontre par une éclipse du soleil arrivée cette année-là. M. l'abbé R*** rejette cette

éclipse, sur le témoignage de M. Cassini ; mais il n'a pas compris ce qu'il cite de ce célèbre astronome. On a envoyé au père Souciet des observations astronomiques tirées de l'histoire et d'autres livres des Chinois, qui prouvent et leur habileté en fait d'astronomie, et l'antiquité de ces observations ; il les donnera au public, ce qui me dispense de m'étendre sur cela davantage. Il me suffit que nous tenions au moins 2.155 ans avant Jésus-Christ. Ajoutons les 1.723 ans qui se sont écoulés depuis, et nous aurons une grande nation, qui s'est conservée dans cette partie du monde que nous nommons la Chine, pendant l'espace de 3.878 ans. Cette antiquité est assez belle. Où étaient les Persans et les Arabes de M. l'abbé R*** lorsque les Chinois observaient déjà le cours des astres ? Que sont devenus les Égyptiens et les Chaldéens, tandis que les Chinois, pour le moins aussi anciens qu'eux, subsistent encore [1] ?

Mais cette antiquité, dit M. l'abbé R***, a des conséquences funestes, comme il est évident par l'abus qu'en fit ce préadamite de Lyon. Il ajoute qu'il est « bien difficile d'accorder cela avec la chronologie même des Septante, qu'on ne peut plus reconnaître l'universalité du déluge, et qu'on attribue aux premiers empereurs chinois des inventions que l'Écriture attribue à d'autres. » Mais que fait tout cela contre le calcul astronomique d'une éclipse du soleil vue et observée à la Chine 2.155 ans avant Jésus-Christ ? Je lui abandonne volontiers les temps plus reculés, et m'en tenant à cette époque, tout ce que dit cet abbé s'évanouit de lui-même. Pour ce qui est de la version grecque, nous n'avons pas la même délicatesse pour les écrivains protestants, et nous ne craignons point de nous égarer en suivant une chronologie que l'Église romaine adopte dans son martyrologe. Quant aux inventions qui le choquent, comme elles ne se trouvent que dans des temps mythologiques, je ne m'y arrête pas.

II. C'est surtout aux lettres hiéroglyphiques dont se servent les Chinois qu'en veut M. l'abbé R***. Il a pour ces lettres un souverain mépris, et il est effrayé de leur multitude. Ne trouvant point d'A B C

[1] C'est en l'année 1724 que cette lettre a été écrite.

pour se conduire, il ne sait à quoi s'en tenir, et il proteste que cette manière d'écrire est la plus sotte chose qui soit au monde. Si M. l'abbé R*** savait le chinois comme il sait l'arabe, peut-être aurait-il plus d'estime pour des monuments que leur antiquité doit rendre respectables. Il est bien vraisemblable que les premiers hommes qui, après la confusion des langues, prenant leur route vers l'Orient, eurent la Chine pour partage, y apportèrent avec eux les livres qu'ils avaient reçus de leurs pères, et qu'ainsi ils ne s'amusèrent point à chercher d'autres lettres que celles de ces monuments antiques. On sait que les Babyloniens, les Égyptiens et autres anciens peuples avaient leurs lettres hiéroglyphiques ; mais je crois que la plupart n'étaient que de pures peintures énigmatiques, témoin l'inscription que l'on voyait sur la porte du temple de Diospolis un jeune enfant, un vieillard, un épervier, un poisson et un crocodile, le tout pour exprimer cette sentence morale « O vous qui naissez et qui mourez presque en même temps, souvenez-vous que Dieu a en haine l'impudence. » Du moins c'est ainsi que Clément Alexandrin l'explique. Ce que les Égyptiens exprimaient d'une façon si obscure, si difficile, si bornée et sans aucune règle certaine, les vrais hiéroglyphes de la Chine le font d'une manière plus aisée, plus noble, plus universelle et plus méthodique. Je dis plus aisée, car il est bien plus facile d'écrire ce caractère que si on voulait faire un arbre tout entier ; plus noble, car avec peu de traits on peint les idées les plus sublimes ; plus universelle, car ils comprennent tout ; et plus méthodique, car ce ne peut pas être le fruit du hasard : ils ont été faits sur des règles certaines et il y a des classes générales auxquelles ils doivent se rapporter.

Il est certain que plus les intelligences sont parfaites, plus elles pensent et communiquent p.586 leurs pensées avec des espèces plus générales, plus fécondes et en même temps plus simples. Attachés à un corps matériel, nous avons besoin de sons et de paroles pour entretenir commerce les uns avec les autres. Les anges, d'un ordre plus élevé, n'ont pas besoin d'un secours si grossier. Les hiéroglyphes dont je parle tiennent comme le milieu. Les yeux ne sont pas si purs ni si

légers que l'esprit : mais ils vont et plus vite et plus loin que l'ouïe. Les hiéroglyphes ne sont point du ressort de l'oreille ; c'est par les yeux qu'ils vont à l'esprit, et dans les peintures raccourcies qu'ils lui présentent, il conçoit d'une manière vive et claire ce que la bouche ne pourrait lui dire qu'imparfaitement avec le secours de beaucoup de paroles.

Si donc M. l'abbé R*** a raison de dire que l'invention des vingt-deux lettres de l'alphabet hébreu paraissant au-dessus des forces de l'homme, doit venir d'inspiration divine, cela doit se dire de même des hiéroglyphes ; mais il soutient qu'il est bien plus merveilleux « d'avoir composé une infinité de mots avec vingt ou trente figures que d'en multiplier les figures en si grand nombre que la vie de l'homme ne suffise pas pour les connaître toutes : c'est ce qu'ont fait les Chinois, qu'on admire tant, et avec leurs soixante ou quatre-vingt mille caractères, il leur manque encore quelques lettres, comme R. » Sans doute que M. l'abbé R*** s'imagine que ce son qu'on a donné à nos lettres entre dans l'essence des hiéroglyphes chinois, parce qu'il ne sait pas que, n'étant point faits pour parler aux oreilles, ils n'ont d'eux-mêmes aucun son, et qu'on pourrait les connaître tous sans le secours d'aucune langue, s'arrêtant aux seules idées qu'ils présentent à l'esprit.

Mais quand M. l'abbé R*** admire comment, avec un alphabet de vingt-quatre figures, on a pu former tous les mots de la langue grecque ou arabe, s'il savait ce que c'est que les hiéroglyphes, il admirerait avec bien plus de raison comment de trois éléments, savoir : le point unique —, la ligne de deux points —— et la ligne entière ———, qui en contient trois, on a pu tirer ce prodigieux nombre de divers caractères. Au reste, toutes ces figures ne doivent pas tant l'effrayer ; c'est vouloir effaroucher les gens à plaisir que de leur présenter quatre-vingt mille lettres à dévorer s'ils veulent apprendre le chinois. Avec le peu de facilité que j'ai, je me suis mis en état en trois ou quatre ans de lire et d'entendre les livres de la Chine. Quand on sait cinq ou six mille lettres, il n'y a presque plus de livres qui arrêtent, et c'est par la lecture que ces lettres, revenant sans cesse, s'apprennent peu à peu et sans qu'on

y fasse presque réflexion. Je suppose que M. l'abbé R*** sait le grec ; il conviendra pourtant qu'il est obligé de recourir de temps en temps à son Lexicon. Il en est ici tout de même : il faut bien quelquefois consulter les dictionnaires.

M. l'abbé R*** assure que « si l'on ajoutait les inflexions que reçoivent les noms et les verbes, qui ont un caractère particulier dans la langue chinoise, le nombre en serait infini et surpasserait de beaucoup celui des caractères chinois. » Je croyais d'abord qu'il voulait dire qu'il y a à la Chine des caractères particuliers pour chaque modification des verbes et des noms, et cela me paraissait assez plaisant ; mais j'aime mieux avouer que je n'y comprends rien. Il me donne au moins occasion d'avertir en passant qu'encore que la grammaire chinoise soit dégagée de la plupart des épines qui offusquent les nôtres, elle a pourtant ses règles, qu'il faut tâcher d'abord de bien apprendre, sans quoi l'on s'imagine entendre tout lorsqu'on n'entend rien, et si l'on veut se mêler de traduire du chinois, on fait à coup sûr presque autant de fautes qu'on écrit de mots.

Pour ce qui est des lettres nouvelles que les jésuites, selon M. l'abbé R*** furent contraints de faire pour enseigner aux Chinois les mathématiques, de même que cet alphabet inventé par les mêmes missionnaires pour suppléer à ce qui manquait à celui des Chinois ; tout cela doit se mettre au rang des trompettes et de la corde d'une lieue des marchands arabes. Les Chinois n'ont jamais eu et ne peuvent avoir d'alphabet : ils réduisent leurs lettres sous diverses classes, allant toujours des plus simples aux plus composées.

On peut distinguer trois sortes de langages chez les Chinois celui du peuple, celui des honnêtes gens et celui des livres. Bien que le premier ne soit pas si peigné que les deux autres, je ne vois pas comment il est si fort au-dessous de nos langues d'Europe, puisqu'il n'a certainement aucun des défauts que lui prête M. l'abbé R***. Quelques Européens missionnaires, peu habiles, trouvent des équivoques $_{p.587}$ où il n'y en a pas l'apparence, et ne s'étant point gênés d'abord à bien prononcer les mots chinois avec leurs aspirations et leurs accents, il arrive qu'ils

n'entendent qu'à demi ce que disent les Chinois, et qu'ils ont beaucoup de peine à se faire entendre eux-mêmes. C'est une faute en eux, et ce n'est point un défaut dans la langue, qu'ils devaient mieux étudier. Le père Trigault, que M. l'abbé R*** cite, aura trouvé dans quelques mémoires que les lettrés tracent souvent, avec le doigt ou avec l'éventail, des lettres sur les genoux ou en l'air, ce qu'ils font par vanité ou par coutume, et voilà toute l'occasion qu'il a eue d'avancer ce fait.

Au-dessus de ce langage bas et grossier, qui, quant à la prononciation, se varie en cent manières, et qui ne s'écrit presque jamais, il y en a un autre plus poli et plus châtié, qui s'emploie dans une infinité d'histoires vraies ou feintes, d'un goût très fin et très délicat. L'esprit, les mœurs, l'urbanité, les peintures vives, les caractères, les contrastes, rien n'y manque. Ces petits ouvrages se lisent et s'entendent sans beaucoup de peine : j'en ai lu un assez grand nombre, et je suis encore à y remarquer une expression louche ; mais j'y ai senti partout une netteté et une politesse qui ne le cède guère à nos livres les mieux écrits.

Après ces deux manières de s'exprimer, l'une pour le petit peuple, qui est moins soigneux de l'arrangement de ses paroles, et l'autre, qui devrait être celle des mandarins et des lettrés, vient le langage des livres qui ne sont point écrits en style familier ; et il y a dans ce genre-ci bien des degrés pour parvenir à la brièveté majestueuse et sublime des anciens livres appelés King. Ce n'est plus ici une langue qui se parle, mais seulement qui s'écrit et qu'on n'entendrait pas aisément sans le secours des lettrés qu'on a sous les yeux et qu'on lit avec plaisir : car on trouve un style net et coulant ; on ne sent rien qui choque une oreille délicate, et la variété des accents ménagés avec art, rend toujours un son harmonieux et doux.

M. Vossius avait raison de dire, que l'abondance de la langue chinoise vient de la multitude des caractères. Il faut ajouter qu'elle naît aussi des sens divers qu'on leur donne, et de l'assemblage qu'on en fait, les mariant le plus ordinairement deux à deux, assez souvent trois à trois, et même quelquefois quatre à quatre. J'ai un dictionnaire fait

par les ordres du feu empereur : il ne comprenait pas toute la langue, puisqu'on a été obligé d'y ajouter un supplément en vingt-quatre volumes ; et cependant il avait déjà quatre-vingt-quinze tomes, la plupart fort épais et d'une écriture très menue. Il n'y a pas, je crois, de langue au monde qu'on ne pût épuiser en beaucoup moins de tomes. Il n'y a donc point de langue au monde ni qui soit plus riche que la langue chinoise, ni qui puisse se vanter d'avoir régné plus de trois ou quatre mille ans comme elle règne encore aujourd'hui.

III. Pour venir aux sciences des Chinois et à l'antiquité de leurs livres, M. l'abbé R*** ne fait nulle difficulté de mettre le savant Vossius bien au-dessous de ses deux marchands arabes et il regarde cet habile critique comme un homme entièrement livré à la prévention. « C'est le jugement d'un homme, dit-il, qui n'avait jamais été à la Chine, qui ne connaissait ni la langue ni les livres du pays, que par des traductions dont il n'était pas capable de juger. Or les Arabes auteurs de ces deux relations étaient allés à la Chine ; ils avaient connaissance de la langue, et par conséquent ils étaient plus capables de juger de la science des Chinois, que M. Vossius, dont la prévention était excessive. » M. l'abbé R*** n'avait pas prévu sans doute que ce raisonnement se tournerait contre lui-même car enfin, est-il allé à la Chine ? connaît-il la langue et les livres du pays ? est-il capable de juger des traductions qui en ont été faites ? Il faut donner une légère idée de ces livres si anciens, que Confucius, Mencius, et les autres philosophes n'ont fait qu'interpréter, et qui ont toujours été et sont encore dans la plus grande vénération parmi les Chinois. Il paraît que M. l'abbé R*** n'en a jamais eu de connaissance.

Ces livres si respectés de la nation chinoise s'appellent *King*, qui signifie une doctrine sublime, vraie et solide. Il y en a principalement trois d'un ordre supérieur, et admirés de tous les Chinois dans tous les temps, sans distinction de sectes et d'opinions particulières. Le premier s'appelle *Yi-King* ; c'est un ouvrage purement symbolique, c'est une image de ce monde visible. Le peuple ignorant ne voit que ce qui frappe les sens, un ciel, une terre, des plantes, des animaux etc. Les sages y

découvrent bien d'autres merveilles. Le second s'appelle p.588 *Chu-King :* il décrit les vertus de divers héros que les grands empereurs prennent pour leurs modèles. Le troisième, qui s'appelle *Chi-King*, est un recueil de cantiques, au nombre de trois cents, qui, sous les images que la poésie fournit, chantent le même objet. On prétend qu'autrefois il y en avait encore deux de la même beauté et de la même autorité. L'un s'appelait *Li-King*, et établissait des cérémonies afin de régler l'extérieur ; l'autre se nommait *Yo-King*, et traitait de la musique afin de mettre la paix au dedans. Ces deux derniers livres ne sont pas venus jusqu'à nous.

C'est avec raison que le savant Vossius avait loué l'antiquité de ces livres. M. l'abbé R*** croit-il l'avoir réfuté par « l'imprimerie qui n'est pas si ancienne qu'on dit, par le papier chinois qui est trop fin pour durer longtemps et par le burlesque conte d'une vieille qui colla contre sa muraille les livres de Confucius et de Mencius, alors écrits sur de l'écorce, et par ce moyen les sauva du feu de l'empereur Ghing » ?

Les Chinois n'ont jamais songé à écrire sur de l'écorce. Mais avant l'invention du papier, les planches de bois et les tablettes de bambou sur lesquelles ils gravaient et écrivaient leurs King, étaient beaucoup plus durables que le plus fort et le meilleur parchemin d'Europe. On écrivit donc d'abord avec un pinceau de fer sur des tablettes de bambou ; ensuite on se servit du pinceau pour écrire sur du satin. On grava de plus les King sur de dures et larges pierres. Enfin sous la dynastie des Han on inventa le papier, qui n'est point si fragile que croit M. l'abbé R***. Mais fût-il beaucoup plus fin qu'il n'est, les planches de bois demeurent entières : quand la brosse commence à les user, on les renouvelle.

Au reste, Tsin-chi-hoang, en faisant brûler ces livres, n'avait en vue que de se maintenir dans la tranquille possession du trône dont il s'était rendu maître. Les lettrés de ce temps-là, ne pouvant souffrir un roi qui voulait être absolu, abusaient du *Chu-king* ; et ayant sans cesse à la bouche un Tching-tang qui chassa l'infâme Kié, et un Vou-vang qui détrôna le tyran Tcheou, ils soufflaient de tous côtés le feu de la

révolte ; c'est ce qui engagea le nouveau monarque à ôter aux lettrés chinois des livres qui entre leurs mains causaient du trouble. L'*Yi-King* néanmoins fut épargné, parce qu'étant moins intelligible que les deux autres, il était moins dangereux. On conserva de même les autres livres de médecine, d'agriculture, etc. Ce fut alors que plusieurs lettrés voulant sauver du feu des monuments qui leur étaient si chers, ouvrirent les murs de leurs maisons et les ensevelirent là comme dans un tombeau de brique, d'où ils espéraient les retirer quand l'orage serait passé. Voilà ce qui a fondé le conte rapporté sur la foi des Arabes de cette vieille qui colla contre sa muraille les livres de Confucius.

Le peu de connaissance que M. l'abbé R*** a de ces livres paraît par ce qu'il dit page 346. « La table des combinaisons des lignes, au nombre de soixante-quatre, est une énigme assez inutile et de laquelle on peut tirer quel sens on voudra. Mais, outre qu'elle n'apprend rien, il est aisé de connaître que c'est une mauvaise copie de quelques fragments du Timée et d'autres écrits des pythagoriciens. » Et un peu plus bas, après avoir cité un endroit du père Martini, qui devait lui ouvrir les yeux, il ajoute : « Lorsque ensuite on trouve que les philosophes chinois prétendent tirer de ces lignes combinées non seulement les principes de la physique, mais encore les règles de la morale, on a peine à croire que ceux qui débitent, de pareilles visions le fassent sérieusement. »

Quoique M. l'abbé R*** parle d'un ton décisif, il paraît néanmoins qu'il ne sait seulement pas quelle est la construction de cette table ; car ce nombre de soixante-quatre qu'il nous donne, doit-il s'entendre des lignes ou bien des combinaisons ? Mais dire, comme il le fait, qu'il est aisé de reconnaître que c'est une mauvaise copie des écrits des pythagoriciens, c'est ce qui ne se conçoit pas ; car il est constant que cette suite nécessaire de soixante-quatre symboles de six lignes chacun, et qui en donne trois cent quatre-vingt-quatre, dont la moitié, c'est-à-dire cent quatre-vingt-douze, sont entières et se composent de trois points, et les cent quatre-vingt-douze autres sont brisées, et seulement de deux points ; il est, dis-je, constant que ce monument

existait plusieurs siècles avant que Pythagore vint au monde.

IV. La religion de la Chine est toute renfermée dans les King. On y trouve, quant à la doctrine fondamentale, les principes de la loi naturelle que les anciens Chinois avaient reçus des enfants de Noé : ils enseignent à connaître et à révérer un être souverain. L'empereur p.589 est tout ensemble et roi et pontife, comme étaient les patriarches avant la loi écrite. C'est à l'empereur qu'il appartient d'offrir le sacrifice pour son peuple en certain temps de l'année ; c'est à l'empereur d'établir les cérémonies et de juger de la doctrine. Il n'y a proprement que cette religion qu'on puisse appeler *Ju-kiao*, la religion de la Chine : toutes les autres sectes répandues dans l'empire sont regardées comme étrangères, fausses et pernicieuses, et elles n'y sont que tolérées. La seule religion chrétienne était autorisée par un édit public ; mais sous ce nouveau règne, elle a été proscrite de la manière que tout le monde sait.

Il est clair que depuis la loi de grâce, les deux autres lois ayant été abolies par rapport à leurs cérémonies, et perfectionnées dans leurs dogmes, elles sont maintenant inutiles au salut ; elles ne peuvent que disposer les peuples à embrasser le christianisme, comme Clément d'Alexandrie dit que la loi avait été donnée aux Juifs, et la philosophie aux Grecs, pour servir aux uns et aux autres de pédagogue, afin de les amener tous à Jésus-Christ.

Cependant, M. l'abbé R*** rebat sans cesse que les Chinois sont des athées, et qu'ils n'ont nulle connaissance de l'Être souverain. « Cette question, dit-il, a été agitée de nos jours et décidée. » Les jésuites ont toujours eu et auront toujours la plus profonde vénération pour les décrets émanés du saint-siège, et ils les observent avec une entière obéissance et une soumission parfaite. Mais en quel décret cet abbé a-t-il lu que les Chinois sont des athées ? Le précepte apostolique veut que pour exprimer Dieu, au lieu du mot Tien, qui peut être équivoque, et qui veut dire Ciel, on emploie le mot Tien-tchu qui signifie Seigneur du Ciel. Est-ce dans ce précepte qu'il a trouvé l'athéisme des Chinois ?

Il est vrai que, passant légèrement sur cette preuve, il s'attache à une autre qui lui paraît démonstrative : « C'est qu'il n'y a point de mot dans la langue chinoise pour exprimer Dieu. » D'où il conclut que les Chinois sont athées ; il a recours pour cela à l'inscription chinoise du Chen-si. « Si ceux qui l'ont faite, poursuit-il, avaient trouvé quelque mot qui signifiât l'Etre souverain, ils s'en seraient servis plutôt que du mot syriaque Aloho. Ils firent donc comme les Espagnols ont fait depuis, en se servant du mot Dios pour instruire les Américains.

S'il trouve le nom propre de Dieu dans Aloho, que signifie la comparaison de Dios enseigné par les Espagnols aux Américains ? Ne sait-il pas que Dios vient de Deus, Deus de Θεός, θεός de θειν, qui signifie courir ? D'autres, trompés par la vue du ciel, dit Clément Alexandrin, et charmés du cours des planètes, les mirent au nombre des dieux, θεόυς εκ τουν θειν ονομάσαντες. M. l'abbé R*** prétend-il que ce soit là le nom de l'Être souverain, qui ne se trouve point dans la langue des Chinois ? Le mot chinois *Tao*, qui n'est pas fort éloigné de Θεός, au moins pour le son, n'a-t-il pas un sens qui pouvait aussi lui convenir ? Car enfin, ce hiéroglyphe dit dans son analyse *cheou*, la tête, le commencement ; et *tcho*, de tout mouvement, c'est-à-dire le premier moteur. Mais quand on accorderait à M. l'abbé R*** que son Aloho est la même chose que Jehovah, il doit savoir que Jehovah signifie l'Être nécessaire, l'Être de lui-même, celui qui est o ὠv ; et que si on appelle cela le nom propre de Dieu, c'est qu'il n'y a proprement que Dieu qui soit. *Ego sum, qui sum* ; les Chinois disent aussi de l'Être suprême qu'il est *Tseë, a se* ; *yeou*, *ens*, l'Etre de lui-même ; *Tou-yeou, totus ens*, l'Être tout être. Mais ces noms chinois, ni Aloho, ni Jehovah, ne peuvent, dans la rigueur, passer pour le nom propre de Dieu, étant très certain que Dieu n'a point de nom propre, et qu'on ne le connaît que par des attributs. Ce serait une extrême folie, dit saint Justin, que de vouloir donner un nom à Dieu. *Deo nomen imponi non potest ; quod si quis id contendat, summæ dementiæ est.* Dieu seul est donc ανωνυμος, et il est tout ensemble πολυώνομος ; car on peut lui donner une infinité de noms divers, en disant avec l'Écriture sainte qu'il est un, qu'il est simple et sans composition, qu'il est immuable, qu'il est

intelligent, qu'il est bon et miséricordieux, qu'il est puissant, qu'il est terrible, qu'il est juste, qu'il est sage, qu'il a tout fait, qu'il a soin de tout, qu'il voit tout, qu'il entend tout, qu'il se souvient de tout, qu'il punit et récompense tout, qu'il est pur esprit, qu'il est la vérité, qu'il est la vie, qu'il est roi, qu'il est Seigneur, qu'il est Père, qu'il est le Maître intérieur qui nous éclaire, etc. Or, il n'y a aucun de ces divins attributs qu'on ne voie clairement marqué dans les anciens livres de la Chine appelés King. Si M. l'abbé R*** eût eu quelque connaissance de ce que ces livres enseignent, p.590 peut-être n'eût-il pas si aisément prononcé sur l'athéisme des Chinois.

Mais si, selon cet abbé, les Chinois sont athées, comment peut-il dire qu'ils sont idolâtres ? C'est à la page 370, qu'il attribue au peuple « une idolâtrie plus simple et plus grossière » et aux philosophes, « une idolâtrie plus fine et plus raffinée », mais « qui n'en est pas moins criminelle, ni moins superstitieuse ». Si les Chinois adorent de fausses divinités, comment se peut-il faire qu'ils ne reconnaissent aucune divinité et qu'ils soient athées ?

Je comprends aussi peu ce que dit cet abbé, lorsqu'il avance, page 371, que les Chinois sont persuadés que l'âme meurt avec le corps, et qu'ils s'imaginent grossièrement que l'esprit de Confucius et ceux de leurs ancêtres viennent se reposer sur des tablettes, comment se peut-il faire que ces âmes viennent se reposer sur des tablettes, si elles ne subsistent plus après la mort ? C'est à M. l'abbé R*** à s'accorder avec lui-même.

Au reste, nous autres missionnaires, nous lui sommes bien redevables de la peine qu'il veut bien prendre à la page 394, de nous enseigner comment nous devons prêcher l'Évangile. Il trouve que « nous flattons trop les Chinois, et que par complaisance nous ne faisons qu'augmenter leur orgueil. Les Athéniens, poursuit-il, avaient bien autant d'esprit qu'eux. Saint Paul n'entreprit pas de leur prouver qu'ils connaissaient le vrai Dieu puisqu'il leur déclare au contraire qu'il leur était inconnu. Il aurait cependant pu leur prouver que leurs poètes et leurs philosophes avaient reconnu l'Être souverain, avec plus de

facilité que ceux qui ont entrepris de prouver que Tien-chang-ti était le souverain Etre, car au moins les philosophes avaient une idée confuse de Dieu. »

L'aversion que M. l'abbé R*** a conçue pour les Chinois lui fait voir jusque dans le livre des Actes tout le contraire de ce qu'on y lit. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire les quatre premiers vers du poète Aratus, que saint Paul cite aux Athéniens, qui commencent par ces mots Εκ Διὸς αρχόμεσθα, etc. ce que Virgile a heureusement renfermé dans ce vers :

Ab Jove principium, musæ ; Jovis omnia plena.

Saint Paul y fait manifestement allusion quand il dit : *in ipso vivimus, movemur, et sumus.* C'est-à-dire, selon l'idée d'Aratus et des Athéniens, Jupiter ou l'air que nous respirons remplit tout, il nous environne de toutes parts, c'est lui qui nous anime, c'est dans lui que nous vivons. Aratus dit immédiatement après, του γὰρ κα γενος ισμεν ; car nous sommes aussi de sa race, *ipsius enim et genus sumus*. Est-ce donc là ce Dieu que les Athéniens adoraient sans le connaître ? M. l'abbé R***, en pensant nous rendre odieux, fait la plus belle apologie de notre conduite qu'il puisse faire, puisqu'il nous en donne saint Paul pour garant. Il eût dû voir dans cet endroit des Actes, la théologie symbolique admirablement mêlée avec la théologie dégagée de toute figure. Par celle-ci, on ne peut pas mieux faire connaître Dieu qu'en disant qu'il est inconnu, et par celle-là, on ne peut pas apporter un symbole plus juste que l'air qui remplit tout. Mais pourquoi donc saint Paul dit-il aux Athéniens qu'ils adoraient Dieu sans le connaître ? Ils l'adoraient, puisqu'ils lui avaient élevé un autel ; et ils ne le connaissaient pas, puisqu'ils croyaient qu'un sculpteur avec du métal et des pierres pouvait faire sa ressemblance *Sculpturæ artis* ; voilà pour le peuple ; et puisqu'ils s'imaginaient qu'il n'était autre chose que l'idée qu'ils s'en formaient : *et cogitationis hominis* ; voilà pour les philosophes. Or, Dieu n'est rien de tout cela. Ainsi, selon M. l'abbé R***, les Clément, les Origène, les Justin, les Eusèbe, les Théodoret, tant d'autres hommes apostoliques, et les apôtres mêmes, lorsqu'ils

citaient aux Gentils leurs philosophes et leurs poètes, ne voyaient pas que c'était nourrir l'orgueil dont les Grecs étaient pleins.

Ce serait perdre le temps que de faire la moindre attention à ce que dit le même abbé, que la religion de la Chine vient des Indes, et que Fohi, qui y régnait plus de 2.000 ans avant la naissance de Jésus-Christ, c'est l'idole indienne qu'on appelle Foë, qui n'a été connue à la Chine que soixante-cinq ans après la venue de Jésus-Christ ; ainsi je passe à la morale des Chinois.

V. M. l'abbé R*** suppose que la langue chinoise n'a point de terme qui réponde à Aloho ; et il conclut de ce principe que les Chinois sont athées, et que par conséquent leur morale ne peut être que détestable. Pour moi, quand je n'aurais jamais lu dans les livres chinois que les principes de morale qu'ils $_{p.591}$ enseignent, je conclurais que les Chinois ne sont point athées ; des athées ne parlent point comme eux.

Celui qui sait se régler soi-même, dit saint Denis écrivant à Démophile, sait aussi régler les autres. Il règle donc sa famille ; réglant sa famille, il règle la ville, et enfin toute la nation. Le texte chinois dit la même chose. Il fait passer de la même manière l'ordre qu'on a établi dans son cœur jusqu'à la famille, de la famille à la ville, et de la ville à tout le royaume. La morale chinoise ne se propose point d'autres bornes que de perfectionner tout l'empire ; mais elle veut qu'on commence par se perfectionner soi-même. Il faudrait, pour en convaincre, faire le précis de leurs livres, ce qui n'est pas possible ; mais des traductions qu'on a faites récemment de plusieurs ouvrages des Chinois, quoique modernes, et qu'on imprimera sans doute, feront voir que c'est là tout le but de leur morale.

VI. J'abandonne volontiers à M. l'abbé R*** toute la physique des Chinois modernes ; mais à deux conditions : la première, qu'il ne conclura pas qu'elle est si mauvaise ; car enfin, hypothèse pour hypothèse, il me semble qu'on est aussi avancé en disant que la raison de tel effet, c'est qu'il y a trop d'yn ou trop d'yang, comme disent les Chinois ; que si l'on disait avec le fameux Descartes, qu'il y a trop de matière rameuse ou trop de matière subtile. La seconde, qu'il conclura

encore moins que ces Chinois sont athées ; car pour être justement réputé tel il faut nier positivement l'existence d'un Etre suprême, et ne la reconnaître nulle part ; c'est certainement ce qu'il ne vérifiera pas de la nation chinoise.

Quand donc j'abandonne ces auteurs, c'est que je n'ai pas besoin de leurs explications physiques, et je les abandonne surtout dans le sens erroné qu'il leur a plu de donner à ces deux lettres Ke-oue, tirées du livre *Tahio*, quand ils veulent qu'elles signifient raisonner sur la nature des choses, et tâcher de les pénétrer toutes les unes après les autres. D'habiles Chinois se sont élevés contre ce sentiment, et ont démontré que Ke-oue appartient uniquement à la morale ; le Tahio ou la grande étude du sage ayant pour objet la culture du cœur. Or, ce qu'il faut faire pour purifier le cœur, ce n'est pas de méditer sur la machine de ce monde pour en découvrir les secrets. On peut s'appliquer à cette sorte de méditation, et avoir le cœur rempli de corruption et de ténèbres, qui naissent des objets extérieurs dont il est l'esclave. La première chose qu'on doit donc faire, c'est de se mettre en liberté, bannissant loin de son cœur tous ces dangereux objets ; et voilà ce qu'on doit entendre par Ke-oue. C'est la même idée que dans le *Chu-king*, Ke-Feisin, se défaire d'un cœur plein de vanité et de mensonge.

J'ai dit que je n'avais pas besoin de ces physiciens avec leurs cinq éléments ; le métal, le bois, l'eau, le feu et la terre ; parce qu'une physique qui n'a rien de sûr et qui ne rend pas l'homme meilleur, ne doit point faire l'étude du sage.

Mais n'oublions pas le bel endroit de M. l'abbé R***, c'est l'œuf de Pouan-kou. Il faut qu'il ne sache pas, lui qui sait tant de choses, que les Égyptiens voulant exprimer que le premier de leurs dieux, nommé κνήφ, avait produit le monde par sa parole, le représentaient avec un œuf sortant de sa bouche. Il trouverait dans cet emblème quelque sens profond ; mais dans les Chinois, c'est une idée iroquoise. « Ces sauvages disent aussi (c'est la remarque de cet abbé) qu'autrefois vers le lac des Hurons, un œuf tomba du ciel, qu'en tombant il se cassa et que du blanc naquirent les hommes, et du jaune les castors. » J'ai bien

lu dans les livres chinois que l'univers ressemble à un œuf ; que le jaune qui est au centre et qui flotte dans ce blanc, c'est la terre ou plutôt l'orbe planétaire tout entier, dont la couleur est jaune à cause du soleil qui en est comme le roi, et que le blanc est cet élément fluide qui s'étend depuis la superficie de la terre jusqu'à la coque symbole du plus haut des cieux mais pour l'œuf de Pouan-kou, je ne sais ce que c'est.

VII. Enfin c'est sur le gouvernement de la Chine que tombent les derniers traits de M. l'abbé R*** ; il me semble néanmoins qu'un gouvernement qui subsiste dans sa même forme depuis un si grand nombre de siècles, devait échapper à sa critique. Il prouve ce qu'il avance, sur ce que des mandarins gouvernent mal le peuple, d'où il conclut que les lois du gouvernement chinois ne valent rien. Il me paraît que Confucius raisonnait plus juste lorsqu'il disait que si l'homme se comporte mal, $_{p.592}$ on ne doit pas s'en prendre à la loi. En effet, M. l'abbé R*** voudrait-il blâmer la loi chrétienne, parce qu'il y a des chrétiens qui vivent mal ?

Le gouvernement chinois est parfaitement monarchique. Il exige une dépendance si absolue entre les diverses puissances qui gouvernent l'État, que rien ne serait comparable à un si bel ordre, si les Chinois, au lieu de suivre leurs passions, se conformaient aux sages lois que leurs anciens livres prescrivent. Les deux Arabes ont dit vrai sans y penser, lorsqu'ils ont donné le nom de roi aux gouverneurs de chaque ville. En effet le plus petit de ces mandarins est comme roi dans l'étendue de son gouvernement : mais c'est un roi facilement amovible ; s'il se comporte bien il conservera sa dignité, et montera à une plus élevée. S'il se comporte mal, il perdra tout ce qu'il possédait. Les mandarins des petites villes relèvent d'autres mandarins dont le pouvoir est plus grand. Ceux-ci dépendent des officiers généraux de chaque province. Ces derniers des tribunaux de la ville impériale, et les présidents des cours souveraines devant qui tremblent tous les mandarins de l'empire, tremblent eux-mêmes devant l'empereur, en qui réside la pleine puissance.

Mais une autorité si absolue n'est que trop tempérée par celle qu'on

veut donner au peuple, en cas que ceux qui le gouvernent viennent à abuser de leur pouvoir. S'il y a quelque défaut dans le gouvernement chinois, c'est qu'il semble que des livres qui renferment cette doctrine ne devraient pas se communiquer aux peuples, mais demeurer entre les mains des rois afin de leur inspirer de la bonté pour leurs sujets, et qu'il en faudrait donner d'autres aux peuples pour leur enseigner le respect et l'obéissance due aux rois. C'est ce que voulait faire Tsin-chi-hoang quand il se vit maître de tout l'empire : mais il n'était plus temps, et le peuple était trop instruit de son prétendu pouvoir.

Le christianisme remédiera pleinement à ce défaut. D'un côté il apprendra aux rois qu'ils tiennent la place de Dieu, qu'ils doivent être les pères et les pasteurs de leurs peuples et que Dieu les traitera un jour comme ils auront traité ceux qu'il leur avait soumis ; et d'un autre côté il apprendra aux peuples qu'il faut obéir aux rois comme à Dieu même, le remerciant quand il leur donne un bon roi, et regardant comme un châtiment dû à leurs péchés, quand il leur en donne un mauvais. Je crois en avoir dit assez, mon révérend Père, pour faire connaître quelle foi on peut ajouter aux relations des deux Arabes, que M. l'abbé R*** a pris la peine de traduire. La simplicité du style de ces deux marchands, qui a fait illusion à ce savant abbé, ne manquerait pas de tromper beaucoup d'autres personnes moins éclairées et plus crédules. Ainsi je devais ce témoignage à la vérité. Je me recommande à vos saints sacrifices et suis avec bien du respect, etc.

@

Lettre du père É. le Coulteux

au père ***

@

Voyage secret dans l'intérieur des provinces.

Au mois de février de l'année 1730

Mon révérend Père,
La paix de Notre Seigneur.

Dans le triste état où se trouvent tant de chrétientés de la Chine, désolées par l'absence de leurs pasteurs, qu'on a chassés de leurs églises, nous cherchons les moyens de les consoler, de les soutenir, et de leur procurer les secours spirituels qui leur manquent. C'est dans cette vue qu'avec la permission de mes supérieurs, je suis entré secrètement dans la grande province de Hou-quang.

Ce fut sur la fin du mois d'avril de l'année 1727, que je partis de Canton pour me rendre aux missions de la partie septentrionale de cette province. Je fis le voyage jusqu'à Siang-tan-hien sur différentes barques d'infidèles sans être reconnu pour Européen, ni des bateliers, ni de ceux qui présidaient aux douanes ; grâce singulière de la protection de Dieu dans les conjonctures où nous sommes.

De là, je me rendis à Sien-tao-ching sur une grande barque appartenant à un chrétien qui allait à la capitale pour y vendre le charbon de pierre dont sa barque était chargée, et mon dessein était d'y en louer ou d'en acheter une qui fût propre à mon usage. Je n'y trouvai point ce que je cherchais ; mais la Providence m'y conduisait pour administrer les derniers p.593 sacrements à un ancien et fervent néophyte qui était à l'article de la mort.

Il me fallut donc retourner sur mes pas et aller à Han-keou, où j'avais raison de croire que je trouverais une barque telle que je la souhaitais. A mon arrivée j'en vis un grand nombre qui appartenaient presque toutes aux chrétiens. Quelques-uns d'eux vinrent me prendre dans une petite barque couverte, et me menèrent dans un petit lac fait

en forme de croissant, qui est vis-à-vis de Han-keou, et qui s'étend le long d'une montagne, jusqu'au près de la ville de Han-yang.

Toutes ces barques s'y étaient réunies, et une, entre autres, qui était sur le point de partir pour Siang-yang, différa son départ de cinq à six jours afin de donner le temps à tous les chrétiens de participer aux sacrements. J'employai tout ce temps-là à instruire et à confesser ces bons néophytes mais je finissais toujours la messe avant le jour. Cette précaution était nécessaire, surtout à la vue de la capitale et dans un endroit où j'ai demeuré plusieurs années. C'est pour la même raison que je ne crus pas devoir entrer dans la ville, d'autant plus qu'il y avait peu de mois que le père Duarte y avait visité les chrétiens, et que mes catéchistes m'assurèrent qu'il ne s'y trouvait aucun malade.

Notre église de Han-keou, qui jusqu'alors par la protection des mandarins du Han-yang, n'avait point encore été employée à des usages profanes, venait d'être destinée par un nouveau gouverneur à servir de magasin pour le riz qu'il fait distribuer au petit peuple à bon compte.

Les chrétiens m'ayant assuré qu'à Siang-yang je trouverais plus aisément qu'ailleurs une barque à acheter, me déterminèrent à prendre ce parti : pour m'y transporter, ils m'en prêtèrent une fort grande qui se trouvait vide et où il n'y avait que moi et mes catéchistes.

Dans la route que je tins jusqu'à Che-pai, le triste spectacle qui se présenta à mes yeux me pénétra le cœur d'une douleur si vive que je n'osais porter mes regards hors de ma barque ; les eaux débordées avaient surmonté les digues et les avaient même rompues en plusieurs endroits ; les terres étaient inondées à plusieurs lieues aux environs, les maisons ou renversées ou abandonnées ; on voyait quantité de petites barques remplies d'hommes, de femmes, d'enfants à demi nus, avec des visages pâles et défigurés par la faim qu'ils souffraient, ou par les maladies. Ils s'efforçaient de monter la rivière pour chercher dans une autre contrée quelque soulagement à leur misère.

Vers le soir, grand nombre de chrétiens, qui montaient ou

descendaient la rivière, s'arrêtèrent pour venir passer une partie de la nuit dans ma barque et y faire leurs dévotions. Mon batelier, qui les connaissait, avait soin de les avertir secrètement. Ces bons néophytes ne savaient en quels termes me marquer leur reconnaissance de ce que je m'exposais à tant de dangers pour leur salut.

Quand je fus arrivé à Siang-yang, dans la petite rivière nommée Pe-ho, les chrétiens m'achetèrent en peu de jours une barque. Elle était solide, mais elle ne convenait guère à l'usage que j'en devais faire ; outre qu'elle était d'une forme singulière qui pouvait attirer l'attention des infidèles et la faire reconnaître plus aisément, elle devenait inutile dans les petites rivières, où souvent les eaux sont basses. Je fus cependant forcé de la prendre, parce qu'on n'en trouvait pas de meilleure et que je ne pouvais garder plus longtemps celle ou j'étais, sans causer de grands frais au chrétien qui me l'avait prêtée, et un dérangement dans son commerce, dont il ne m'eût pas été possible de le dédommager.

Après avoir donné plusieurs jours aux chrétiens qui étaient sur les barques, j'allai visiter les chrétientés qui se trouvent dans le district de Tang-hien et de Nan-yang, deux villes de la province de Ho-nan. Les principaux d'entre les chrétiens étaient venus m'inviter d'aller dans leur pays. J'eus la consolation d'y trouver grand nombre de fidèles parfaitement instruits des vérités chrétiennes, et remplis des plus grands sentiments de religion. Je ranimai la tiédeur de quelques autres dont la piété commençait à se ralentir, et à différents jours je remplis paisiblement toutes les fonctions de mon ministère.

Comme j'allai visiter le chef d'une de ces chrétientés, où je devais passer quelques jours, on me raconta en chemin que sa mère, qui était sur l'âge, persistait opiniâtrement dans son infidélité, et que tous les efforts qu'on avait faits pour l'en retirer avaient été inutiles. Cette dame était d'une bonne famille du pays, et sa conversion pouvait avoir des suites avantageuses à la religion. Je fis pour elle un vœu à $_{p.594}$ sainte Anne, que nous regardons comme la patronne de cette contrée. A mon arrivée je trouvai une petite femme d'une vieillesse saine et robuste et

dont l'esprit conservait encore toute sa vigueur. J'eus avec elle un assez long entretien, et il ne me parut pas qu'elle en fût ébranlée. Cependant quelques heures après elle vint me trouver et me déclara en présence de toute sa famille qu'elle voulait embrasser la foi. Quoiqu'elle assistât régulièrement à toutes les instructions, je ne crus pas devoir lui conférer sitôt le baptême : elle convint avec moi qu'il lui fallait encore du temps pour s'y préparer. Comme elle est d'un esprit ferme, je suis persuadé que sa conversion est sincère et que Dieu lui accordera la grâce de la persévérance.

Mon dessein était d'aller jusque vers Nanyang ; mais comme dans cet endroit il n'y avait pas assez d'eau pour ma barque, je fus obligé de retourner dans la rivière Pe-ho, où j'appris en arrivant qu'un catéchiste venu de Pékin était à l'extrémité. J'y envoyai à l'instant, et sur le rapport qu'on me fit, j'allai dès le soir même le confesser et lui administrer le sacrement de l'extrême-onction. Il mourut peu après minuit.

Comme c'était le temps du radoub des barques, il y en avait une multitude incroyable sur la rivière. Celles des chrétiens se rendaient les unes après les autres auprès de la mienne et l'environnaient. La plus grande partie de ces barques étaient destinées à assembler les fidèles. Je fus occupé plusieurs nuits de suite à entendre leurs confessions, à dire la messe, et à les communier. Tout finissait avant le point du jour. Cette continuité de travail affaiblit beaucoup ma santé, surtout dans le temps des grandes chaleurs : d'ailleurs, quelque grande que fût la barque, la multitude des femmes avec leurs enfants, et certaines odeurs qu'elles répandent sur leurs cheveux, affadissent le cœur, et sans un mouchoir trempé dans du vinaigre que je portais de temps en temps au nez, je serais tombé plusieurs fois en défaillance. Le corps souffre dans ces occasions, il est vrai, mais l'esprit est content, et la piété de ces néophytes dédommage au centuple de toutes ces fatigues.

De Pe-ho j'allai à Tong-tsing-ouan, où plusieurs chrétiens m'attendaient dans leurs barques mais comme les infidèles de ce quartier-là sont d'un caractère dangereux, je crus devoir prendre plus

de précautions que je n'avais fait à Pe-ho. Je consultai sur cela les principaux chrétiens, et il fut conclu que ceux qui étaient sur les barques n'iraient point aux assemblées que je tiendrais dans les terres, et que ceux qui sont dans les terres n'iraient point sur les barques ; que les hommes et les femmes auraient leur jour marqué, et qu'on m'en donnerait la liste. Je pris mon logement dans la maison d'un chrétien, où il y avait un quartier fort retiré : j'y demeurai quelques jours, et moyennant ces précautions, je procurai tous les secours spirituels à ces bons néophytes sans la moindre alarme.

A peine avais-je fini les assemblées de Tong-tsing-ouan, que des chrétiens de Lou-hou, qui sont à deux bonnes journées de là, dans le district de Tsao-yang-hien, vinrent me prendre pour aller par terre chez eux. Dès le premier jour, un des chevaux se trouva si fatigué, que le principal chrétien qui me conduisait résolut d'en louer un autre au faubourg de Tsao-yang, où nous devions coucher. A la vue de cette ville, il me dit que s'il n'y avait pas un détour à faire de deux grandes lieues pour la journée du lendemain il me proposerait d'aller visiter une famille chrétienne qui serait infiniment consolée de me voir. Je me déterminai à y aller sur l'heure : la maison de cette famille est écartée de toutes les autres qui sont dans le même lieu. Quand j'en fus assez proche, j'envoyai un catéchiste pour voir s'il n'y avait point quelque infidèle du voisinage, et je m'assis au coin d'une haie pour attendre sa réponse. Il revint peu après en s'écriant :

> — Grâce singulière de Dieu, vous êtes venu à temps pour procurer une sainte mort à un bon vieillard qui est sur le point d'expirer : il a encore l'esprit sain, et est plein de connaissance.

Mon catéchiste retourne aussitôt chez le malade et lui apprend qu'un père spirituel arrive.

> — Un père spirituel, dit le malade, il n'en est jamais venu dans ces quartiers ; eh ! qui l'amène ici ?
>
> — Il va à Lou-teou, dit le catéchiste.

— Ce n'est pas ici le chemin, reprit le malade.

J'entrai dans ce moment-là même, et je le trouvai levant les mains au ciel pour remercier Dieu d'un si grand bienfait. Dès qu'il m'aperçut :

— Un père spirituel, s'écria-t-il en versant des larmes en abondance, quelle bonté ! quelle providence de Dieu sur p.595 moi dans l'état où je me trouve !

Il se confessa avec une présence d'esprit admirable et répondit à toutes les prières de l'Église lorsque je lui donnai l'extrême-onction. Enfin, un peu avant minuit, après avoir produit tous les actes que la religion inspire dans ces derniers moments, il expira tranquillement dans mes bras.

Je comptais d'aller prendre un peu de repos dans la salle où l'on reçoit les gens de dehors, car il n'y avait pas d'autre endroit où je pusse me retirer, lorsqu'il entra un vieillard vénérable par sa longue barbe blanche : me doutant bien qu'il m'adresserait d'abord la parole, et que si je liais entretien avec lui il reconnaîtrait que j'étais étranger, je me contentai de lui faire les compliments ordinaires et sous quelque prétexte je sortis de la maison : j'allai m'asseoir au pied d'un monceau de paille, à quelques pas de la porte.

Ce vieillard était parent du malade qui venait d'expirer. A l'âge de plus de quatre-vingts ans, il ne laissait pas d'avoir encore de la vigueur. Il était chef d'une secte fort décriée dans l'empire qui se nomme *pe-lien-kiao*. La jeunesse de mon catéchiste lui persuada que par ses invectives contre la religion chrétienne, il le réduirait bientôt au silence. Il commença par attaquer les mystères de la Trinité et de l'Incarnation. Heureusement il y avait peu de jours que j'avais instruit ce catéchiste de la manière dont il devait s'y prendre pour confondre les partisans de cette secte impie. Il ne s'amusa point à répondre aux objections du sectaire, mais il le pria de l'éclaircir sur les principes de sa secte ; il lui en fit voir les absurdités et les contradictions ; il lui prouva ensuite la vérité de notre sainte religion réfutant par occasion les frivoles objections qu'il avait faites. J'entendais cet entretien du lieu où j'étais,

et je priais le seigneur d'éclairer cet aveugle volontaire ; mais il ferma les yeux à la lumière, et pour toute réponse il se retira, en avouant au catéchiste que la loi chrétienne était pareillement bonne. J'admirai alors la profondeur des jugements de Dieu, qui avait ménagé le passage d'un missionnaire pour mettre le sceau à la prédestination de l'humble néophyte, et à la réprobation du vieillard endurci dans ses erreurs.

Quand je fus arrivé à Chu-kia, près de Lou-teou, je trouvai une chrétienté nombreuse et bien ramassée. On me donna un logement commode et éloigné des maisons des infidèles, où tous les chrétiens des environs s'assemblèrent pour participer aux sacrements.

Après avoir passé huit jours avec eux, je retournai à Tong-tsing-ouan où je trouvai des chrétiens de Kouang-hoa qui m'attendaient depuis deux jours. Il y avait au port un grand nombre de barques nouvellement arrivées, toutes remplies de néophytes. On ne put trouver qu'une seule barque propre à les y assembler, et à exercer les fonctions de mon ministère, mais elle était si mal équipée et si mal couverte que je fus très incommodé d'un vent froid et violent qui soufflait toutes les nuits. C'est quoi j'attribue la maladie dangereuse dont je fus attaqué et qui me mit aux portes de la mort.

Le 9 octobre, veille de saint François de Borgia, je fus pris d'une fièvre si violente qu'elle me fit juger que la maladie serait sérieuse. Je balançai si, dans la situation où je me trouvais, il ne serait pas à propos de différer la visite des chrétiens qui m'attendaient dans les terres. J'eus honte ensuite de cette pensée ; tant de personnes à confesser, me disais-je, tant d'autres à baptiser ! Ainsi le 10, je montai à cheval, et je me rendis dans la maison qui m'était destinée.

Le mal ne fut pas longtemps sans se déclarer. J'eus, pendant dix-huit jours, une fièvre ardente avec d'affreux redoublements qui me prenaient tous les soirs et duraient jusqu'au lever du soleil. Je me trouvais dans un si grand épuisement, qu'il me fallut pour entendre les confessions, tenir la tête appuyée sur une table, et m'asseoir sur une chaise pour conférer le baptême. A deux jours différents, on crut que j'étais près d'expirer. Les chrétiens firent la recommandation de l'âme,

et s'ils eussent trouvé un cercueil assez long pour moi, ils l'auraient acheté. J'eus toujours l'esprit net en cet état, et je goûtais intérieurement la plus douce consolation de me voir mourir entre les bras de ces bons néophytes, qui environnaient mon lit, fondant en larmes et récitant continuellement des prières.

C'est sans doute à la ferveur de leurs prières que je suis redevable de ma guérison. La fièvre cessa, mais il me resta une grande faiblesse d'estomac, dont j'eus de la peine à me remettre. Je ne laissai pas de baptiser soixante-dix-sept p.596 catéchumènes, et d'entendre les confessions de cent trente-neuf personnes. Il y eut moins de communions, parce que je ne pus dire que cinq fois la messe, n'osant risquer de la dire plus souvent, de crainte qu'après la consécration il ne me prit une défaillance.

Aussitôt que je fus en état de sortir, j'allai rejoindre ma barque, pour achever la visite des chrétientés de Tong-sing-ouan. J'y trouvai plusieurs barques de chrétiens qui m'attendaient et qui en avaient préparé une grande très commode pour y tenir nos assemblées. Je ne pouvais aller dans les terres que pendant la nuit ; je m'y rendis plusieurs jours de suite ; les instructions, les confessions et les baptêmes duraient jusques au-delà de minuit, après quoi je disais la messe, pour me retirer sur la barque avant le point du jour. Il fit pendant tout ce temps-là un vent très froid et très sec auquel mon état de convalescence me rendait bien sensible.

Je descendis ensuite la rivière pour me rendre sur les terres dépendantes de Ngan-lo ; j'y trouvai des chrétientés nombreuses, qui se sont maintenues dans une grande ferveur. Puis je passai par Tching-Kiang-tsi, où je m'arrêtai quelque temps en faveur des chrétiens qui voulaient faire leurs dévotions, et pour baptiser quelques catéchumènes bien instruits qui vinrent de l'autre côté de la rivière pour recevoir la grâce du baptême, à laquelle ils aspiraient depuis longtemps.

De là j'allai vers Ngan-lo, où je me rendais tous les soirs pour retourner de grand matin sur ma barque. Je ne m'aperçus point qu'on fît attention à moi, ni sur le chemin, ni dans les rues qui sont assez

désertes ; mais de quelle douleur ne fus-je pas pénétré à la vue de nos églises possédées aujourd'hui par les infidèles, et réduites à des usages souvent idolâtriques après avoir été durant tant d'années sanctifiées par la présence de Jésus-Christ !

Quand j'eus fini dans ce quartier-là les exercices de ma mission, je fis avertir de mon arrivée les chrétiens qui sont vis-à-vis de Che-pai, grosse bourgade où je me rendis aussitôt ; j'y laissai ma barque, et j'entrai dans les terres pour aller à Ye-kia-tsi, qui en est éloigné de trois lieues. Cette chrétienté donne de grandes espérances ; elle s'est formée insensiblement par les bons exemples et par la patience de quelques dames chrétiennes, et d'une entre autres qui a été mariée à un infidèle d'une riche et nombreuse famille nommée Yé, lequel a donné son nom à cette contrée.

Cet infidèle, plein d'estime pour sa femme, ne la troublait point dans les exercices de la religion qu'elle avait embrassée à son insu, mais il ne pouvait souffrir qu'elle allât aux assemblées que faisait le missionnaire. Un jour, qu'elle profita de l'absence de son mari pour s'y rendre avec son fils qu'elle avait converti à la foi, le mari vint la chercher, et l'emmena brusquement sans cependant lui faire le moindre reproche, tant il respectait sa vertu.

Peu après, Dieu accorda aux prières de cette vertueuse dame la conversion de son mari, qui n'était retenu dans l'infidélité que par des considérations humaines. Il eut la force de mépriser les railleries de ses amis infidèles : il reçut le baptême et au bout d'une année passée dans la pratique des vertus chrétiennes, il mourut dans de grands sentiments de piété. Je logeai dans sa maison, où je confessai treize personnes, et donnai le baptême à vingt-six autres dont vingt-deux étaient de sa famille. J'y laissai plusieurs catéchumènes qui avaient encore besoin d'instruction, et que je baptiserai dans quelque temps.

En suivant ma route pour me rendre à Yo-kia-keou, j'eus la consolation d'administrer les sacrements à un grand nombre de chrétiens, soit dans les barques, soit dans les terres. La misère, causée par l'inondation dont j'ai parlé, était extrême ; les hommes avaient la

plupart quitté le pays pour aller chercher ailleurs de quoi vivre ; leurs femmes vinrent me trouver en grand nombre, pâles et défigurées : je crois que plusieurs d'entre elles n'auront pas survécu longtemps aux efforts de leur piété.

En allant environ deux lieues dans les terres pour visiter quelques familles nouvellement chrétiennes, j'entrai dans une maison où se trouvait une jeune femme, qui m'attendait ce semble pour mourir : à peine eut-elle reçu les sacrements de la pénitence et de l'extrême-onction, qu'elle expira.

Je m'arrêtai un jour entier dans la maison d'une autre famille nombreuse, où plusieurs vinrent se confesser, et m'amenèrent leurs enfants pour leur conférer le saint baptême ; la prudence ne me permit pas d'y dire la messe.

Une autre famille, également nombreuse et $_{p.597}$ toute composée de chrétiens, qui venaient de rebâtir leurs maisons consumées par les flammes, fut bien consolée de me voir, et ces bonnes gens ne savaient comment marquer leur reconnaissance. Cette affliction, qui leur était arrivée assez récemment, avait ranimé leur ferveur et rétabli parmi eux l'union et la paix, que l'intérêt et la jalousie avaient troublées pendant quelque temps. Je leur dis la messe, à laquelle ils communièrent en grand nombre.

Lorsque j'arrivai à Yo-kia-keou, je fus d'abord affligé de ce qu'il n'y avait point de lieu propre à assembler les fidèles ; mais la Providence me secourut : il se trouva dans la rivière une grande barque qui était vide, où j'eus toute la liberté de m'acquitter de mes fonctions ; les chrétiens s'y rendirent de toute la campagne. Comme j'étais sur mon départ, ils me prièrent de le différer de deux jours, pour faire venir les catéchumènes. Ils me les amenèrent en grand nombre, et entre autres sept pères de famille, qui étaient, eux et leurs enfants, parfaitement instruits des vérités de la foi.

Mon dessein était d'aller pendant le jour dans les terres visiter les diverses chrétientés, et m'instruire par moi-même de l'état où elles se

trouvaient ; mais les chrétiens s'y opposèrent, parce que, selon eux, je ne pouvais passer la nuit en sûreté sur la rivière vis-à-vis de leurs maisons. En effet, la disette, qui durait depuis trois ans dans cette contrée, avait attiré une multitude surprenante de voleurs : les barques n'y demeuraient pendant la nuit qu'avec les plus grandes précautions ; les maîtres de ces barques les joignaient ensemble, les serraient le plus qu'ils pouvaient, et les liaient les unes aux autres avec des chaînes, de crainte que les voleurs ne coupassent pendant la nuit les amarres, et ne les tirassent à l'écart pour les piller avec plus de liberté. Les chrétiens, qui en avaient deux grandes, placèrent la mienne au milieu des leurs, auxquelles ils l'attachaient tous les soirs avec des chaînes.

Moyennant cette précaution, je passais la nuit dans ma barque, et je pouvais aller le jour dans les terres. Je proposai à quelques-uns d'aller chez eux pour entendre les confessions de leurs femmes, et baptiser leurs enfants qu'ils ne pouvaient pas apporter de si loin. Leur zèle pour ma conservation leur fit naître des difficultés que j'eus bientôt aplanies :

> — Les canaux, disaient les uns, ont été gâtés par les inondations et sont remplis de sable.
>
> — Eh bien, leur répondis-je, j'irai à pied.

D'autres m'objectaient que depuis longtemps le riz manquait dans leur maison, et qu'ils n'avaient pas de quoi en acheter ; qu'ils ne vivaient que de petits poissons, et de racines qu'il leur fallait chercher assez avant en terre.

> — Cela me suffira ! leur disais-je.

Je visitai donc toutes les familles chrétiennes de cette contrée : je fus surpris de trouver en vie une petite naine que j'avais vue les années précédentes ; elle avait plus de quatre-vingts ans, et était encore saine de corps et d'esprit ; elle paraissait transportée de joie de voir encore un missionnaire avant sa mort, qu'elle regardait comme peu éloignée.

La misère n'était pas moins grande à Me-ouang-tsoui ; parmi plusieurs familles chrétiennes que je visitai, j'en trouvai une, composée

de huit personnes, qui toutes étaient à l'extrémité ; il n'y avait que la mère qui se portât bien, et qui secourait tous ces malades. Ceux qui m'accompagnaient ne croyaient pas que je pusse donner l'absolution au chef de cette famille, parce que depuis quelques jours il était en délire. On lui dit, à tout hasard, que j'étais arrivé. Comme il me connaissait depuis longtemps, dès qu'il entendit mon nom, il se tourna de mon côté, me tendit la main, se leva sur son séant, et joignant les mains avec respect, il remercia Dieu de la grâce qu'il lui accordait ; il récita ensuite ses prières avec un ton de voix si forte et si distincte que tous les assistants en furent frappés d'étonnement ; puis il prononça plusieurs actes si couramment, qu'on voyait bien qu'il s'y était exercé depuis plusieurs années. Je lui administrai les derniers sacrements et je confessai toute cette famille. J'admirai la fermeté de la mère, et sa parfaite résiliation ; la volonté de Dieu, dans cette affliction générale de son mari et de ses enfants.

Dans le district de Hang-tchuen, la digue était ci-devant bordée de maisons et de grands arbres, maintenant on n'y voit nul vestige de maisons, et les arbres sont ou coupés ou déracinés par l'inondation. Les hommes, que j'avais fait avertir un ou deux jours auparavant, vinrent se confesser sur ma barque, et m'apportèrent leurs petits enfants pour les baptiser.

> — Et vos femmes leur disais-je, seront-elles privées de cette consolation ?
>
> — Quel $_{p.598}$ moyen ? me répondaient-ils ; vous savez qu'elles ne peuvent venir à votre barque, et vous ne pouvez pas passer ici la nuit comme autrefois, il n'y aurait point de sûreté pour vous.

En descendant la rivière, il ne me fut pas possible de visiter les chrétientés de Han-yang, parce que la plupart étaient trop voisines de Han-keou, et qu'il était à craindre que mon arrivée ne fût divulguée imprudemment, n'ayant pu avertir les chrétiens des précautions qu'il y avait à prendre : je différai cette visite à un autre temps.

Mais je m'aperçois, mon révérend Père, qu'en continuant de vous rendre un compte exact de tous les endroits que j'ai parcourus dans cette vaste province, pour procurer aux chrétiens les secours spirituels qui leur manquent par l'éloignement de leurs pasteurs, je m'expose à vous fatiguer par des redites ennuyeuses. La détail que j'ai fait jusqu'ici de la manière dont j'assemble secrètement les fidèles vous fait assez connaître les moyens qui se prennent en ce temps de persécution pour établir et maintenir la foi dans ces chrétientés désolées ainsi, sans entrer davantage dans les mêmes détails, je m'attacherai à ce qui m'est arrivé de plus singulier.

Grâce à la protection particulière de Dieu, j'ai rempli assez paisiblement les fonctions de mon ministère ; il n'y a eu que deux ou trois occasions où j'ai couru risque d'être découvert. Une fois il échappa imprudemment à un jeune homme quelques paroles en présence de plusieurs infidèles qui pouvaient les rapporter aux soldats de la garde, et ceux-ci seraient venus aussitôt me chercher dans la maison où je logeais : j'en fus averti à temps, et je partis sur l'heure pour aller à vingt-quatre lieues de là, dans le district de Kouang-hoa. Pour gagner la rivière, il me fallut essuyer une grosse pluie, et marcher dans des chemins très boueux et très glissants. Je demeurai près d'un mois à Kouang-hoa, chez un ancien chrétien nommé Chei. Chaque jour était marqué pour tant de familles, dont le nombre était fixé, afin d'éviter un trop grand abord, qui aurait pu faire naître des soupçons. Je partais le soir pour me rendre vers le commencement de la nuit aux chrétientés des environs : je n'étais accompagné que d'une seule personne qui marchait assez loin devant moi afin de persuader aux passants que je connaissais les chemins, et de mieux détourner l'idée qui aurait pu leur venir que j'étais Européen. C'est une pratique qui m'a été suggérée par des chrétiens, et que j'observe assez ordinairement dans mes voyages par terre.

Une autre alarme m'empêcha de passer la rivière du côté de Kou-tchin, et de me transporter dans les terres où il y a quantité de familles chrétiennes, à quatorze lieues au nord de cette ville. Deux ou trois

chrétiens, un peu chicaneurs, avaient donné lieu à cette alarme : au lieu de terminer une affaire d'intérêt par un accommodement à l'amiable, comme ils pouvaient le faire aisément, ils s'avisèrent d'aller jusqu'à trois fois porter leurs plaintes aux mandarins, et ils attaquèrent dans leurs accusations un riche lettré du pays ; celui-ci accusa à son tour les chrétiens de faire des assemblées, où ils concertaient ensemble des projets de révolte. On jugea que les preuves qu'apportait le lettré, pour se rendre maître d'une certaine portion de terre qui lui était disputée, n'étaient pas suffisantes ; mais peu après des officiers du tribunal parcoururent les maisons des chrétiens, et en arrêtèrent huit ou dix dont quelques-uns furent chargés de chaînes, et entre autres un nommé Tsing, qui était regardé comme le chef des chrétiens et à qui on mit une grosse chaîne au cou. Sur les représentations qu'ils firent que c'était le temps de la récolte, il furent renvoyés sans caution.

Les officiers qui les arrêtèrent ne produisirent aucun ordre du mandarin ; ils dirent seulement que l'empereur avait proscrit la religion chrétienne, et que ceux qui la professaient devaient être réprimés par un châtiment exemplaire. Plusieurs chrétiens de ce canton-là sont venus me trouver pour faire leurs dévotions ; un de ces plaideurs vint avec les autres, et je crus devoir le punir de sa faute en le privant pour cette année de la communion. Grâce à Dieu cet orage n'a eu aucune mauvaise suite, et pas un seul n'a chancelé dans sa foi. Quelques-uns abandonnèrent leur récolte, et disparurent pour un temps, afin de se soustraire à la malignité des infidèles.

Peu de temps après, un ancien néophyte d'un âge avancé, et dont je n'avais nulle raison de me défier, me causa une nouvelle inquiétude. Il y avait six jours que je passais toutes les nuits dans une grande barque à administrer les sacrements à une multitude de chrétiens qu'on p.599 allait chercher tous les soirs dans de petites barques couvertes. Le vieillard vint à son tour, et à son air effaré j'entrevis d'abord qu'il était dominé par quelque passion violente ; en effet, il était mal content de son fils pour des raisons qui faisaient honneur au fils, et qui auraient dû couvrir le père de confusion. Il était surtout courroucé contre les

chrétiens de ce que, sans avoir égard à ses plaintes, ils avaient choisi ce jeune homme pour présider aux assemblées, et y réciter les prières accoutumées. Il me déchargea sur cela son cœur ; et d'un ton menaçant il m'ajouta que si je confirmais le choix des chrétiens, je m'en repentirais. Je lui répondis avec douceur, et je tâchai de le calmer. Comme je n'entrais pas dans sa passion, il se retira brusquement et dit à un de mes catéchistes qu'il allait me déférer aux chefs du quartier et aux officiers du tribunal. Je me retirai à Kouang-hoa, bien plus touché de la malheureuse disposition de son esprit que du mal qu'il voulait me faire. Je m'adressai à Dieu, dont je ressentais chaque jour la protection, et je le priai avec larmes de changer le cœur de cet infortuné vieillard.

Quelques mois après, je repassai par le même endroit, et je m'informai de sa conduite :

> — Il n'est pas reconnaissable, me répondirent les chrétiens ; depuis du temps il fait des prières extraordinaires, il pleure, il jeûne et mène une vie très austère ; il s'est parfaitement réconcilié avec son fils ; enfin c'est un autre homme, et vous le trouverez tout à fait changé.

En effet, à peine eut-il appris mon arrivée qu'il vint en hâte à ma barque, et se jetant à mes pieds, fondant en pleurs, il me demanda pardon et me répéta plusieurs fois qu'il ne méritait pas de vivre. Il me pria ensuite de le confesser, ce qu'il n'avait pas voulu faire auparavant, ne daignant pas même écouter mes exhortations ni celles des chrétiens. Il se confessa jusqu'à trois fois ; mais il se croyait indigne d'approcher de la sainte table. Je le rassurai, et il communia avec des sentiments de pénitence et de ferveur qui édifièrent les fidèles. Ceux qui connaissaient le naturel de ce vieillard regardèrent son changement comme un vrai miracle de la grâce.

Permettez-moi, mon révérend Père, de vous communiquer une observation que j'ai faite sur cette rivière vers Che-pai, grosse bourgade qui est à six lieues au-dessous de la ville de Ngan-lo. Quelques lieues au-dessus et au-dessous de ce bourg, la rivière se

trouve considérablement diminuée sans qu'il se fasse aucun partage de ses eaux ; et à huit ou neuf lieues au-dessous, elle reprend sa première grandeur sans recevoir de nouvelles eaux que celles de quelques petits ruisseaux qui, la plus grande partie de l'année, sont presque à sec vis-à-vis Che-pai ; elle est tellement diminuée qu'à la réserve d'un canal voisin, qui n'est pas fort large, je l'ai passée et repassée plusieurs fois avec le secours d'une simple perche. J'ai toujours été surpris de trouver là cette rivière si basse et si étroite mais je n'ai pensé à en chercher la raison qu'à l'occasion d'un naufrage que fit une grosse barque qui appartenait à une famille chrétienne. Dans l'endroit où la rivière diminue presque tout à coup, elle coule avec une extrême rapidité, et dans le lieu où elle reprend sa grandeur, elle est également rapide. A la sixième lune, que les eaux étaient grandes et le vent assez fort, la barque dont je parle, arrivant au-dessus de Che-pai, fut jetée sur un banc de sable, car entre ces deux endroits tout est plein de sable mouvant qui change continuellement de place. Le batelier jeta l'ancre jusqu'à ce que le vent diminuât et lui permit de continuer sa route ; mais un bouillonnement de sable mouvant qui vint de dessous l'eau jeta sa barque sur le côté ; un second bouillonnement lui succéda, puis un troisième et un quatrième, qui mirent la barque en pièces. Sa femme et un de ses enfants, voulant sauver quelques meubles, furent entraînés à plus d'un li [1] par la rapidité de l'eau. Le mari abandonna tout pour aller à leur secours avec son canot, et il leur sauva la vie ; mais il perdit toutes ses marchandises, et il fut réduit à la mendicité. Les chrétiens, qui connaissaient sa vertu, l'assistèrent dans ce besoin extrême.

Quand j'arrivai à cet endroit où se fit le naufrage, le temps était doux et serein. J'y aperçus de tous côtés des tournoiements d'eau dont le centre entraînait au fond les ordures de la rivière avec des bouillonnements de sable. Au-dessous de ces bouillonnements, l'eau était rapide, mais sans aucune chute d'eau. Dans l'autre endroit qui est plus bas et où la rivière reprend sa grandeur naturelle, on n'y p.600

[1] Dix lis font une lieue.

aperçoit point de tournoiement, mais des bouillonnements de sable, et la rapidité de la rivière est accompagnée de chutes d'eau. On y voit des espèces de petites îles à quelque distance les unes des autres. Ce n'est point de la terre qui paraît sur la surface de l'eau : ce sont des branches d'arbres, des racines, des roseaux, des herbes liées ensemble. Un chrétien de ce lieu-là, qui était sur ma barque, me les fit remarquer et me dit que ces branchages sortaient de dessous l'eau sans qu'on pût savoir d'où ils venaient, et que ces masses, qui avaient sept à huit toises de face du côté que nous les dépassâmes, étaient immobiles et tenaient au fond de l'eau sans flotter ; qu'il était dangereux d'en approcher de trop près, parce que l'eau bouillonnait tout autour ; que cependant quand les eaux étaient fort basses, les pêcheurs se hasardaient à aller prendre ce qui surnageait pour s'en servir en guise de bois de chauffage.

Voilà, mon révérend Père, ce qui paraît aux yeux. Votre conjecture sera apparemment la même que la mienne. Je juge qu'à l'endroit de la rivière qui est au-dessus, l'eau entre dans des gouffres de sable qu'elle fait bouillonner, et qu'elle coule sous terre jusqu'à l'endroit qui est à huit ou neuf lieues au-dessous, d'où elle sort en poussant avec force les ordures qu'elle a précipitées avec elle dans le premier endroit, et forme ainsi ces flots d'herbes et de branchages qu'on y aperçoit. On connaît des rivières qui se perdent entièrement ou en partie dans la terre et vont sortir ailleurs. Mais je ne crois pas qu'on ait guère entendu parler de rivière dont une partie se perde sous son propre lit pour aller s'y rendre à quelques lieues de là.

Aux environs de Che-pai, il s'est formé une chrétienté nouvelle assez nombreuse que je n'ai pu visiter, parce que toutes ces familles sont au milieu de leurs parents infidèles. J'envoyai avertir le hoei-chang, ou chef de cette chrétienté, de venir me trouver pour convenir avec lui du jour où ces nouveaux fidèles viendraient s'assembler dans ma barque. Ce chef vint aussitôt, accompagné de plusieurs pères de famille ; et à peine fut-il arrivé au bord de la rivière qu'il se mit crier de toutes ses forces : Lao-ye lai-leao ?

— Le Père est donc venu ?

Heureusement la Providence avait conduit une barque de chrétiens auprès de la mienne. Je les fis tous passer sur cette barque pour cacher la mienne aux infidèles qui m'environnaient de toutes parts. J'envoyai ensuite un catéchiste pour leur dire que dans les conjonctures présentes il y avait des mesures de prudence à garder ; qu'ils étaient venus en trop grand nombre et avec trop d'éclat ; qu'ils retournassent chez eux, et que dans peu de mois je reviendrais les voir. Et comme je savais d'ailleurs que plusieurs d'entre eux n'étaient pas assez bien instruits pour recevoir le baptême ou pour approcher des sacrements, je leur fis distribuer des feuilles de catéchisme et des livres qui traitent de la religion, afin de s'en mieux instruire jusqu'à mon retour.

Un seul exemple vous fera connaître ce que les chrétiens ont à souffrir de leurs parents idolâtres. Un chrétien, nommé Étienne Ouang, dont j'ai baptisé la famille entière qui est très nombreuse, et qu'il avait parfaitement bien instruite, avait eu le chagrin de voir mourir un de ses frères. Quelques-uns de ses parents, fort attachés aux idoles, prétendirent faire leurs cérémonies superstitieuses. Ouang s'y opposa avec zèle et leur dit que son frère étant chrétien, les cérémonies étaient déjà faites de la manière que la religion chrétienne les prescrit. Il y en a qui assurent qu'il lui échappa quelques invectives contre les idoles ; quoi qu'il en soit, ces infidèles se jetèrent sur leur parent et l'accablèrent de coups, quelques-uns même des plus emportés le traînèrent à une flaque d'eau qui est à deux pas de la maison, et lui plongèrent la tête dans l'eau, comme ayant dessein de le noyer. Mais d'autres plus modérés accoururent et le retirèrent des mains de ces furieux.

Pendant ce temps-là ce fervent chrétien priait Dieu de venir à son secours, et demandait pardon pour ceux qui le maltraitaient si cruellement ; c'est ce que m'a rapporté son père, âgé de plus de soixante-dix uns, qui vint me trouver sur ma barque, et qui enviait à son fils le bonheur qu'il avait eu d'être jugé digne de souffrir des outrages et d'indignes traitements pour la cause de Jésus-Christ. Il

m'amenait une de ses filles, mariée à un infidèle, que je trouvai très disposée à recevoir le baptême. Les tristes conjonctures ou se trouve la religion persécutée, et la haine des infidèles pour ceux qui l'embrassent, gênent et fatiguent extraordinairement un missionnaire. Les p.601 instructions peuvent bien se faire à diverses reprises pendant le jour, mais il ne peut entendre les confessions que pendant la nuit, et la messe doit être toujours achevée avant la pointe du jour. Dans les terres, les familles sont souvent éloignées de l'endroit où le missionnaire est logé, outre que ces bonnes gens ne quittent leur travail que fort tard, celui chez qui il loge a soin de les avertir de ne venir qu'assez avant dans la nuit, et lorsque tous ses voisins sont couchés.

Il en est à peu près de même sur les rivières ; il n'y a de sûreté que pendant la nuit, parce que durant le jour tout est à craindre des barques voisines, de ceux qui ont leurs maisons sur le bord de la rivière, et du concours des autres qui vont et qui viennent pour leur commerce. On est soutenu dans ces fatigues par la ferveur et la piété des fidèles, que ni la distance des lieux, ni la rigueur des saisons, ni les incommodités des chemins ne peuvent arrêter, quand ils sont avertis de la présence du missionnaire.

Dans un village, qui est à quelques lieues de Han-keou, je logeai chez un ancien chrétien, dont le petit-fils, qui n'a que douze ans, me charma par sa ferveur et son zèle. Ce jeune enfant ne désemparait pas la porte de ma chambre, et il y demeura constamment matin et soir, lisant à tous ceux qui venaient les instructions faites pour les préparer à la confession et à la communion.

> — Il faut bien, disait-il, que je contribue, autant qu'il m'est possible, au salut de leurs âmes.

Mais ce que j'appris en arrivant à Lieou-kia-ke me blessa vivement le cœur. Le chef d'une riche et nombreuse famille, toute chrétienne, venait de mourir sans recevoir le baptême après lequel il soupirait depuis plusieurs années. Ce lettré faisait les fonctions du plus zélé catéchiste ; il avait converti toute sa famille, et en avait gagné

plusieurs autres à la foi ; il observait exactement les jeûnes et tout ce que prescrit la religion, sans jamais manquer à aucun des exercices de piété ; il se faisait un honneur de prêter sa maison au missionnaire pour y tenir ses assemblées ; il ne lui manquait que la grâce du baptême, qu'on n'avait pu encore lui administrer, parce qu'avant que de connaître la loi chrétienne, il avait épousé une seconde femme du vivant de la première.

La mort de la première femme ayant levé cet obstacle, il envoya aussitôt avertir le catéchiste de cette contrée de venir le baptiser. Le catéchiste était engagé dans un voyage, et ne voyant point que la chose pressât, il remit le baptême jusqu'à son retour, qui ne devait pas être éloigné. Cependant le lettré tombe malade, et est enlevé en peu de jours, sans qu'on pût trouver personne qui sût administrer le baptême. Il mourut, à ce qu'on m'a assuré, dans de grands sentiments de religion, et témoignant le plus ardent désir de le recevoir.

A peine sut-on là mon arrivée que le fils du défunt vint me trouver, accablé de douleur de la perte qu'il avait faite, et encore plus de ce que son père avait été privé de la grâce du baptême. Il me pria de baptiser au plus tôt sa mère. Un moment après, cette dame m'envoya un de ses premiers domestiques, dont toute la famille est chrétienne, pour m'inviter à prendre mon logement dans sa maison. Je ne crus point devoir accepter ses offres, parce que cette maison est dans la grande rue du bourg, et peu éloignée du corps de garde. J'allai donc me loger à l'extrémité de la bourgade, dans une maison écartée et bien fermée. Dès le soir même, cette bonne veuve vint me trouver ; elle était inconsolable de ce que son mari n'avait pu recevoir le baptême avant sa mort ; elle me le demanda avec instance pour elle-même ; et comme elle était bien instruite, que depuis bien des années elle vivait aussi régulièrement que les plus ferventes chrétiennes, je n'eus point de peine à lui accorder cette grâce. Elle s'était fait informer du jour que je devais arriver, et elle avait fait venir chez elle la fille de la première femme, qui s'était mariée l'année précédente à un lettré infidèle, auquel elle avait été promise dès l'enfance. Vous savez, mon révérend

Père, la délicatesse des lettrés pour ne pas laisser sortir leurs femmes, surtout quand elles sont jeunes, et le peu d'affection que les enfants d'une première femme ont d'ordinaire pour la seconde : jugez de là quelle est la ferveur de cette bonne veuve, et quelle autorité elle s'est acquise dans la famille de son mari. La jeune femme se confessa et communia avec beaucoup de piété ; elle m'assura qu'elle ne s'écartait en rien des instructions que je lui avais données pour ne pas participer aux idolâtries et aux pratiques superstitieuses de son mari ; que, du reste, p.602 selon les conventions qui furent faites par son père, on ne l'inquiétait nullement dans l'exercice de sa religion.

Vers Sien-tao-tching, il m'arriva une aventure dans la maison du chrétien où je logeais, qui le mortifia fort, et dont je ne fis que rire. Le premier jour que j'y arrivai, il survint une grosse pluie qui dura toute la nuit, il pleuvait de tous côtés dans la chambre qu'il avait préparée, et il fut obligé d'avouer lui-même qu'il n'était pas possible de dresser l'autel pour dire la messe ; il pleuvait également dans l'endroit où il avait placé des planches pour y étendre mon lit. Tout ce que je pus faire, après avoir ouï les confessions, fut de m'asseoir dans un coin, de mettre une espèce d'auvent sur ma tête, au moyen duquel la pluie coulait en bas, et de tenir les jambes bien serrées l'une contre l'autre ; dans cette posture, toute gênante qu'elle était, je ne laissai pas de prendre un peu de sommeil.

Le temps se mit au beau le lendemain, et je fus bien dédommagé de ce petit accident, et par l'affluence des chrétiens qui vinrent de plusieurs endroits assez éloignés, et par la consolation que me donna ensuite, à une lieue plus loin, la conversion d'un chef de famille qui depuis plusieurs années était de la secte de Pe-lien, secte fort décriée dans l'empire et défendue par les lois. Ceux qui suivent cette secte attendent un grand conquérant qui subjuguera tout l'univers.

Ce sectaire fut d'abord détrompé de sa métempsycose en lisant avec attention le livre du père Ricci, sur la véritable idée du premier être, que lui avait prêté son gendre, qui était chrétien ; mais la lecture qu'il fit ensuite d'un livre du père Verbiest, qui explique les dix

commandements de Dieu et l'incarnation du Verbe, acheva tout à fait sa conversion. Ce fut de ces deux livres que Dieu se servit pour toucher son cœur, et le faire entrer dans la voie du salut. Il y avait déjà du temps qu'il avait renoncé à toutes les pratiques de sa secte, et ce ne fut qu'après bien des épreuves que je l'admis au saint baptême. Je trouvai toute sa famille, composée de vingt personnes, très bien instruite des vérités de la religion ; il n'y avait pas jusqu'aux enfants de cinq à six ans, qui me récitaient par cœur les prières et le catéchisme. Cette conversion fera grand bruit, et sera d'un grand exemple dans tout ce canton. où il s'est acquis beaucoup de réputation.

En parcourant, la rivière du côté de Tong-tsing-ouan, pour visiter les différentes chrétientés de cette contrée, une femme, âgée de soixante-dix-sept ans, arriva sur sa barque, et la fit placer à côté de la mienne pour se confesser. J'y allai pendant la nuit ; elle avait pour lors une oppression de poitrine assez légère ; mais le lendemain vers midi le mal augmenta tout à coup, et devint dangereux. Elle m'envoya chercher pour lui donner l'extrême-onction ; comme c'était en plein jour, et qu'il fallait aller de ma barque sur la sienne, on me fit un chemin en espèce de voûte avec des nattes, afin que je pusse m'y glisser sans être aperçu. Je la trouvai en effet fort oppressée ; elle se confessa encore, et reçut l'extrême-onction ; sur le soir elle rendit paisiblement son âme à son Créateur. Providence singulière du Dieu des miséricordes à l'égard d'une ancienne chrétienne qui s'était toujours distinguée par la fermeté de sa foi et par la ferveur de sa piété.

Comme je pensais à remonter la rivière pour aller visiter d'autres chrétientés, on vint m'avertir qu'il était venu, la nuit précédente, un ordre aux mandarins d'arrêter les barques pour les gens de la suite du nouveau vice-roi, qui venait de la province de Chen-si ; on me représenta qu'en remontant la rivière ma barque serait infailliblement visitée par les officiers des mandarins, et que n'y trouvant point de marchandises, ils auraient droit de la retenir ; que d'ailleurs, ce qui était le plus à craindre, je courrais risque d'être reconnu pour

Européen ; c'est pourquoi l'on me conseillait de descendre la rivière, et de me tenir à quelque port éloigné, jusqu'à ce que le vice-roi fût passé.

Je suivis ce conseil, et je descendis la rivière jusqu'à un port qui est à sept ou huit lieues de Siang-yang, d'où je me rendis chez un chrétien nommé Ting, qui demeure à trois lieues de là dans les terres ; c'est un homme d'esprit, fort accrédité dans ce canton et très affectionné à la religion ; comme sa maison est assez écartée, je lui proposai de me faire construire à mes frais, dans un coin de sa cour, deux chambres, petites à la vérité, pour ne pas frapper les yeux de ses voisins, mais suffisantes pour y loger deux personnes avec moi afin que je pusse m'y retirer dans les mois des grandes chaleurs p.603 ou dans des temps d'alarmes ; il y consentit très volontiers.

J'ai un asile peu près semblable dans le district de Kouang-hoa, chez un chrétien nommé Chei, dont j'ai déjà parlé ; il m'a fait bâtir une petite chambre de briques non cuites, et couverte de chaume, et une autre grande à côté pour y dire la messe et entendre les confessions. Ces deux maisons sont comme le centre où tous les fidèles des environs viennent se rassembler, et d'où je pars pour aller chez ceux qui ne peuvent pas s'y rendre ; ce qui est un grand avantage pour le missionnaire et pour les chrétiens.

C'est de cet endroit que j'allai à Tamo-cham, qui est de la dépendance de la ville de Koutchin. Ce lieu, situé dans des montagnes, est d'un difficile abord ; il me fallut passer la rivière, qui est dans cet endroit-là très dangereuse, parce qu'elle est pleine de courants, de roches et de gros galets. Je fus obligé de passer sur deux bacs des endroits dont la traversée était fort longue, sans qu'on me reconnût ; et au sortir de la rivière, je trouvai pendant deux lieues dans ces montagnes, des sentiers très étroits et extrêmement raboteux.

Enfin, j'arrivai chez un néophyte, nommé Yang. C'est dans sa maison que les chrétiens s'assemblent plusieurs fois chaque mois pour y réciter les prières accoutumées, et entendre les lectures, qui les maintiennent dans la connaissance des vérités de la religion ; l'endroit où sa maison est située est entouré de petites collines bien boisées, et

est arrosé d'un ruisseau où l'eau ne manque jamais. Du reste, on n'y vit que de millet, de poisson salé et des herbes que fournissent les jardins ; ces montagnes ne sont pas assez peuplées pour qu'on ait pu y établir des marchés publics, et si l'on veut du riz, de la viande ou du poisson frais, il faut aller les chercher à trois lieues de là et traverser la rivière ; ils ont de la volaille, et l'on y recueille de petits grains et du coton en abondance. Je trouvai là une chrétienté bien instruite, et j'y passai quelques jours pour la consolation d'un grand nombre de fidèles qui participèrent aux sacrements.

Aussitôt que j'eus satisfait à tous les devoirs de mon ministère, quelques chrétiens me conduisirent à Lao-ho-keou, grande bourgade qui est de l'autre côté de la rivière, où ils vont faire leur commerce. Lorsque nous arrivâmes à cette rivière nous trouvâmes les eaux fort baissées, en sorte que le petit bras, dont les eaux étaient si grandes quand je le traversai, était presque à sec, et on le passait à gué. Les chrétiens qui m'accompagnaient, et qui ne connaissaient pas bien ce gué, avancèrent les premiers pour le sonder. Ils n'étaient pas encore fort loin, lorsque tout à coup une de leurs bêtes enfonça jusqu'au ventre dans les sables mouvants. Ils y accoururent au plus vite et ils enlevèrent toute la charge de l'animal, qu'ils rapportèrent au bord mais ce ne fut pas sans danger, car ils enfonçaient jusqu'aux genoux dans ces sables, et ils y seraient restés s'ils avaient été moins vigoureux ; l'animal déchargé se retira peu à peu sans tomber.

On nous a dit depuis qu'il périssait quelquefois des bœufs dans ces sables, qu'ils tombaient sur le côté, qu'alors ils ne pouvaient plus se relever et qu'on n'osait aller à leur secours. Nous étions toujours sur le bord de la rivière à attendre quelqu'un qui pût nous enseigner le gué, car il n'y avait point de maisons aux environs, lorsque heureusement des paysans passèrent avec leurs bœufs qu'ils avaient menés paître dans l'île ; nous prîmes le même endroit. J'étais peu éloigné de l'autre bord lorsque les deux pieds de devant de mon cheval trouvèrent du sable mouvant et y enfoncèrent. Il fit un effort pour se tirer, mais ayant les pieds de derrière élevés sur du sable ferme, il enfonça encore

davantage et se trouva la tête à demi dans l'eau. Je n'eus point d'autre parti à prendre que de me jeter dans l'eau moi-même, où heureusement, je trouvai du sable ferme et je gagnai le bord. Le cheval se dégagea peu il peu et vint nous joindre.

Ces bons néophytes étaient désolés de ce petit incident ; je leur dis en riant qu'ils devaient bien plutôt remercier les saints anges dont la protection nous avait délivrés de ce danger ; et tandis qu'assis sur l'herbe, nous travaillions à secouer le sable et à nous sécher au soleil, je leur racontai diverses histoires de piété propres à les distraire de la tristesse et de l'abattement où ils étaient. Ensuite nous traversâmes l'île pour gagner le bac, mais il était de l'autre côté de la rivière au bas de Lao-ho-keou, et il nous fit attendre plus de deux heures. Parmi tous ceux qui passèrent en grand nombre avec moi, je ne crois pas qu'il y en ait eu un seul qui se soit aperçu que j'étais Européen.

p.604 A peine étais-je entré dans ma barque qui m'attendait au port de Lao-ho-keou qu'un chrétien nommé Tching m'invita à venir dans sa maison, où plusieurs chrétiens devaient se rendre. J'y allais tous les soirs et je revenais de grand matin sur ma barque, avant que le peuple fût en mouvement dans les rues et au port, car ce lieu-là est très peuplé et il s'y fait un grand commerce. Tching, chez qui je passais toutes les nuits, a une grande maison bien bâtie ; sa probité connue l'a mis dans une haute réputation, et il est fort considéré des officiers du gouverneur de manière que quand il y a quelque parole à porter en faveur des chrétiens, c'est à lui qu'on a recours, et il s'intéresse pour eux avec beaucoup de zèle.

Je parcourais de la sorte assez tranquillement toutes les chrétientés de cette province, et je me disposais à entrer dans celle de Ho-nan, lorsqu'on vint me dire que les gouverneurs de cinq villes dépendantes de Siang-yang faisaient faire des recherches dans toutes les maisons des chrétiens où ils soupçonnaient qu'il y avait quelque Européen caché. Ils visitèrent entre autres la maison d'un nommé Ting, où j'avais logé quatre jours auparavant, et si j'y fusse resté tout le temps qu'il voulait me retenir, j'aurais été infailliblement découvert. Ceux, de qui je

tenais cet avis en avaient été secrètement informés par des infidèles leurs amis, qui avaient accès dans les tribunaux.

Pour ne point prendre l'alarme mal à propos, je chargeai un chrétien intelligent, nommé Pao, d'examiner toutes choses et de me dire son sentiment. Sa réponse fut que ces bruits étaient fondés et que dans deux jours un mandarin de Siang-yang devait faire la visite du port. Après avoir prié Dieu de m'éclairer sur le parti que j'avais à prendre, je crus que pour ne point effrayer les chrétiens par ma retraite précipitée, ni les exposer eux et moi par une hardiesse déplacée, je devais me retirer à un port qui est à six lieues au-dessous, et de la dépendance d'un autre mandarin, jusqu'à ce que ces bruits fussent éclaircis. Peu après Pao vint me trouver lui-même et me dit que je prenais le parti le plus sûr ; qu'il avait des amis dans le tribunal du gouverneur, qui ne lui dissimuleraient pas s'il y avait quelque ordre, et qu'il me donnerait promptement avis de tout ce qui viendrait à sa connaissance.

Presque en même temps, il me revint de tous côtés qu'on avait fait de semblables recherches dans les districts de Nan-tching, de Kou-tching, de Kouang-hoa : qu'on avait été informé par les officiers des tribunaux que ces recherches se faisaient par ordre de l'empereur, qui avait été informé que plusieurs missionnaires ne paraissaient plus à Canton et qu'ils étaient entrés dans les provinces où ils se cachaient dans les maisons des chrétiens ; que ces officiers n'avaient point déclamé contre la religion, mais qu'il avait fallu leur promettre de l'argent, et que les chrétiens s'étaient cotisés pour faire la somme promise ; que le gouverneur de Siang-yang n'avait point affiché cet ordre hors de son tribunal, et que pareillement ses officiers n'avaient point d'ordre par écrit selon la coutume.

Cette conduite fit croire que les recherches avaient été simplement ordonnées par l'officier général des troupes, à qui il était arrivé tout récemment une fâcheuse affaire, et l'on se persuada que tout finirait dès que ce mandarin aurait été déposé ou justifié. Cependant, pour m'en assurer davantage, j'envoyai un exprès à Pékin et j'écrivis à deux chrétiens de confiance, dont l'un est officier dans un tribunal de la

capitale. Je donnai à mon exprès des rendez-vous sur la rivière, et en attendant son retour, je résolus de ne point entrer dans les terres et de me tenir caché sur ma barque, n'assistant que les familles qui sont sur la rivière, et les chrétiens que je trouvais sur les différents ports où je m'arrêtais pendant quelques jours.

Mais je ne fus pas longtemps sans recevoir des nouvelles qui m'accablèrent. Je vis arriver plusieurs barques de Han-keou, toutes remplies de chrétiens qui reconnurent ma barque et vinrent faire leurs dévotions. Ils me confirmèrent ce qui m'avait été dit de l'ordre de l'empereur pour la recherche des Européens cachés. Ils ne me dirent rien de plus ; mais apparemment, selon le génie chinois, ils s'ouvrirent sur bien des circonstances à mes catéchistes. Je m'aperçus que ceux-ci changèrent de visage, qu'ils parurent tout à coup interdits, rêveurs, parlant peu ensemble et à voix basse ; ils vinrent ensuite l'un après l'autre me demander le reste de leurs gages, à quoi ils ne pensaient pas auparavant.

> — Quel parti prenez-vous, mon Père ? me dit l'un d'eux ; ce n'est pas simplement un ordre de l'officier général p.605 des troupes, c'est un ordre de l'empereur même.
>
> — Attendons, lui répondis-je, le retour de l'exprès que j'ai envoyé, nous serons plus sûrement instruits.

Cet exprès arriva le 28 novembre à l'un des rendez-vous que je lui avais marqués. Il m'apporta des lettres de Pékin, et des réponses fort détaillées des deux chrétiens auxquels j'avais écrit. Le père Parennin me mandait qu'un officier tartare avait présenté à l'empereur une accusation contre les chrétiens ; qu'elle contenait, entre autres choses, que des Européens étaient entrés secrètement dans les provinces, et s'y étaient cachés chez leurs disciples ; qu'il était certain que l'empereur faisait faire des recherches par les mandarins des lieux ; que, si j'étais découvert, les suites en seraient funestes à la religion, et qu'il me conseillait de me retirer à Canton ou à Macao, jusqu'à ce que cet orage fût dissipé ; qu'alors je pourrais retourner comme à l'ordinaire dans ma mission.

Les lettres des deux chrétiens disaient la même chose, à cela près qu'ils ne croyaient pas que l'ordre fût venu immédiatement de l'empereur, mais seulement de la part d'un des premiers ministres de l'empire, qui en avait été chargé par Sa Majesté, et que c'était par cette raison que les mandarins subalternes n'avaient pas donné par écrit cet ordre à leurs officiers, mais seulement de vive voix. Ils m'ajoutaient que l'église de Vou-tchang, dont les mandarins ne se sont pas encore emparés, a été exactement visitée, quoique le chrétien qui la garde ait un emploi dans le premier tribunal du gouverneur de la ville ; que, sur ce qu'il niait qu'il y eût aucun Européen caché dans l'église, comme en effet il n'y en avait pas pour lors, ils l'avaient obligé de l'attester par écrit, et de signer que, si dans la suite il s'y en trouvait quelqu'un, il en serait lui seul responsable ; qu'environ un mois auparavant, les mêmes chefs de quartier et les voisins avaient conféré longtemps ensemble, et avaient déclaré au gardien de l'église qu'il n'avait qu'à prendre ses mesures, mais que, pour eux, ils allaient informer le mandarin de leurs soupçons ; que, sur cela, le père Louis Segueira, jésuite portugais, qui y logeait depuis longtemps, fut instamment supplié par le gardien de se retirer au plus tôt, ce qu'il fit sur l'heure, prenant sa route vers la partie méridionale de la province, où il alla se cacher chez un chrétien à la campagne, à plus de cinquante lieues de Vou-tchang.

Toutes ces nouvelles, mon révérend Père, me vinrent coup sur coup, et je vous laisse à penser quels furent mes sentiments. Après avoir adoré le Dieu des nations avec une humilité profonde, et avoir imploré son secours dans de si tristes conjonctures, j'appelai mes catéchistes, et je leur dis qu'il était du bien de la religion et des chrétiens que je me retirasse pour un temps ; que cet orage s'apaiserait peu à peu, surtout si les recherches qui se faisaient avec tant d'ardeur devenaient inutiles, qu'alors je viendrais les retrouver et travailler plus sûrement à leur sanctification. Ils me répondirent en pleurant que j'avais raison ; que les chrétiens auraient de la peine à me recevoir chez eux, et à permettre qu'on y tînt les assemblées ; qu'ils ne manqueraient pas de prétextes pour s'en excuser ; et que pendant tout ce mouvement, non-seulement je ne pourrais faire aucun fruit, mais que exposerais les

chrétiens à la plus rude persécution.

Il me fallait nécessairement aller à Han-keou et à Vou-tchang pour y trouver une barque propre à me conduire à Siang-tan, qui est à plus de cent lieues de Vou-tchang, car ma barque était trop faible et trop petite pour naviguer sur ces gros fleuves. Je risquais beaucoup dans ces deux endroits, parce qu'y ayant demeuré dix-sept ans, j'étais connu des officiers des tribunaux, où j'étais allé souvent rendre visite aux mandarins.

Grâce à la divine Providence, je trouvai à Han-keou la barque d'un chrétien, où j'entrai avec deux catéchistes. Je fis venir quelques-uns des principaux chrétiens auxquels je communiquai les raisons de mon départ, en leur faisant espérer mon prochain retour ; je les instruisis de la manière dont ils devaient se comporter avec les autres fidèles ; je réglai l'impression et la distribution du calendrier pour l'année suivante ; car vous savez, je crois, mon révérend Père, que tous les ans nous distribuons aux chrétiens un calendrier, où, suivant les lunes qui partagent l'année chinoise, sont marqués les dimanches, les fêtes et les jeûnes. Je passai le lendemain à Vou-tchang, où je vis le gardien de l'église, qui me confirma tout ce que les deux chrétiens m'avaient mandé.

Le batelier dont j'avais loué la barque, et $_{p.606}$ qui me connaissait, me conduisit à cinquante lieues au-delà de Siang-tan, jusqu'à une petite rivière, où il faut louer de petites barques. Il versa bien des larmes en me disant adieu, mais il lui échappa une civilité indiscrète, qui me mit en danger d'être reconnu pour Européen. Outre qu'en arrangeant mes paquets, il fit paraître un zèle qui n'est pas ordinaire aux bateliers infidèles quand on quitte leur barque, il se mit à genoux en prenant congé de moi ; je le relevai au plus vite, sentant bien l'impression que de semblables démonstrations ne manqueraient pas de faire sur les infidèles qui en furent témoins. En effet, lorsqu'il fallut nous arrêter le soir à un bourg, selon la coutume, pour y passer la nuit sous un corps de garde, mon domestique eut à essuyer diverses questions que lui fit le batelier, qui insistait principalement sur les

marques de respect qu'on m'avait données, quoique je fusse vêtu d'une toile assez grossière, et qui en concluait que j'étais quelque chose de plus que je ne voulais paraître. Le domestique se tira habilement d'affaire, en conduisant le batelier à un petit cabaret voisin, où toutes les questions finirent.

Il y peu d'eau dans cette rivière ; les roches et les courants en rendent la navigation difficile en quelques endroits ; aussi les barques sont-elles fort petites et très étroites ; à peine pouvait-on y étendre mon lit et celui de mon domestique, et y placer deux petits coffres. Le toit de nattes qui la couvrait était si bas, que c'est tout ce que je pouvais faire que de m'y tenir à genoux.

Ce ne fut qu'après douze jours d'une navigation si incommode que j'arrivai a Tching-tcheou. Là, on quitte sa barque, et l'on a deux jours de marche à faire pour traverser une montagne. Le maître de l'hôtellerie où je logeai me fournit des porteurs pour mon bagage, après lui en avoir donné la liste, qu'il adressa à son correspondant à Y-tchang ; puis il transcrivit cette liste, la signa et me la mit en main. Tout me fut rendu à mon arrivée. Ces porteurs sont très fidèles, et, s'ils ne l'étaient pas, le correspondant répond de tout ce qui leur a été confié.

A peine fus-je entré dans l'hôtellerie d'Y-tchang, que je donnai des soupçons à un marchand de Canton, lequel a sa maison dans un quartier de cette capitale, où logent les Français et les Anglais qui y font leur commerce. Il tira mon domestique à part :

> — Ou je suis bien trompé, lui dit-il, ou ce vieillard est Européen. Bien qu'il soit accoutumé à nos manières, il y je ne sais quoi dans sa physionomie, surtout dans ses yeux, qui me le persuade.

Mon domestique ne répondit que par un éclat de rire, en lui remettant devant les yeux plusieurs Chinois qui avaient ces marques extérieures auxquelles il me prenait pour un Européen. Le marchand se retira, mais en homme qui n'était pas tout à fait détrompé.

Comme d'Y-tchang on va par eau jusqu'à Canton, je louai une barque pour deux jours, laquelle était d'une structure particulière. Les Chinois, à ce qu'ils prétendent, ne peuvent pas en avoir d'autres, à cause des roches et des chutes d'eau presque continuelles. Le fond de cale de la barque est toujours plein d'eau. On met par-dessus une espèce de claie en forme de gril, faite de cannes de roseaux, sur laquelle on étend des peaux ou autre chose semblable, afin de pouvoir s'asseoir et se coucher. Il n'y a rien qui ferme ces barques, même aux deux bouts, où doivent être les passagers, parce que le milieu se réserve pour les coffres, afin de garder l'équilibre dans les courants. S'il vient du vent, de la pluie, de la neige, c'est aux passagers d'y pourvoir. Ces bateliers descendent comme un trait à travers les roches, qu'ils frisent de si près qu'on peut les toucher de la main ; il est étonnant de voir avec quelle adresse ils manient leurs perches et leurs petites rames, pour éviter et pour suivre les détours de ces pierres qui occupent tout le canal. S'ils manquaient leur coup, la barque se briserait en mille pièces, et c'est ce qui n'arrive presque jamais.

Après ces deux journées je me trouvai à Lo-tchang, où l'on se sert de grandes barques de toutes les façons j'en louai une pour me conduire à la capitale : je passai heureusement la douane à Chao-tcheou, où l'on ne me fit aucune question, et j'arrivai à Canton le 21 janvier de l'année 1730. J'espère de retourner l'année prochaine dans la province de Hou-quang, lorsque tout y sera plus tranquille ; j'y aurai besoin plus que jamais d'une protection toute particulière de Dieu : aidez-moi à l'obtenir par vos saints sacrifices, en l'union desquels je sais, etc.

@

Lettre du père Contancin

au père Du Halde

@

Sur le gouvernement et la police de l'empire chinois.

De Canton, ce 19 d'octobre 1730.

Mon révérend Père,
La paix de Notre Seigneur.

p.607 A l'arrivée de nos vaisseaux français j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire l'année dernière. Vous y aviez joint le dix-neuvième recueil des *Lettres édifiantes et curieuses*, dont je vous rends mille grâces. J'ai trouvé dans ce recueil une de mes lettres sur le gouvernement chinois : elle a été fort goûtée, me dites-vous, et on l'a lue avec un grand plaisir ; vous souhaitez même que je continue à vous en envoyer de semblables sur le même sujet ; heureusement je suis en état de vous satisfaire [1]. Celle-ci vous entretiendra uniquement des ordres, des instructions, des règlements, des exemples de vertu qui ont été publiés dans tout l'empire ; si Dieu me conserve, je répondrai par une seconde lettre aux autres points sur lesquels vous demandez des éclaircissements.

Dans celle que j'écrivis en 1727, et qui est insérée dans le dix-neuvième recueil, je parlais d'un proche parent de l'empereur, nommé Long-co-to, qui avait été condamné à mort par le souverain tribunal des affaires criminelles. Lorsque je fermai ma lettre pour être envoyée en France, l'empereur, à qui ce jugement avait été présenté, n'avait point encore donné ses ordres ou pour adoucir ou pour confirmer la sentence. Peu de temps après, je lus dans la gazette chinoise ce qui suit :

Le 14^{e} de la dixième lune de la cinquième année du présent règne, les princes du sang, les autres princes, les grands de l'empire, les

[1] Cette lettre était prête à partir dans le mois de novembre, lorsque le père Contencin,

ministres, les présidents, les assesseurs des cours souveraines, et les principaux officiers des autres tribunaux qui composent le grand conseil, furent appelés au palais et introduits en présence de l'empereur. Sa Majesté, les larmes aux yeux, leur parla en ces termes :

— Les quarante et un articles sur lesquels Long-co-to est condamné sont autant de crimes griefs. J'avoue qu'il mérite la mort, et que le nombre et la grièveté de ses crimes le rendent indigne de toute grâce. Mais mon cœur est attendri lorsque je pense à ce triste jour auquel mon père s'éloigna de nous pour monter au ciel. Ce jour-là même il fit assembler autour de son lit tous mes frères avec le seul Long-co-to, et il déclara que j'étais celui à qui il donnait l'empire : ainsi, entre tous les grands, Long-co-to a été le seul qui ait reçu cet ordre de la bouche même de mon père. C'est pourquoi, à présent qu'il s'agit de le punir de mort, quoique selon les lois de l'État il le mérite, mon cœur souffre, je l'avoue, et j'ai de la peine à y consentir.

« Le malheureux Long-co-to a poussé l'ingratitude jusqu'à oublier les bienfaits qu'il avait reçus de mon père, et les grâces dont je l'avais comblé ; il s'est abandonné à ses passions, il n'a gardé nulle mesure, il a violé les lois. Que puis-je dire ? j'ai trop compté sur sa fidélité, je me suis trompé. A peine fus-je monté sur le trône, que le grand deuil où j'étais me porta à l'honorer de ma confiance, et à me décharger sur lui d'affaires importantes ; je l'ai élevé à de grandes charges, c'est ma faute : pour prévenir les mauvaises suites de ses vexations et de son avarice, j'aurais dû au moins l'avertir. Aujourd'hui, tout ce que je puis faire, c'est de reconnaître que j'ai été dans l'erreur, et que par une trop grande indulgence je ne devais pas dissimuler ses fautes. L'abus indigne qu'il a fait des faveurs qu'il avait reçues, sans écouter ce que la raison lui dictait, ont révolté les grands et

qui ne s'y attendait pas, fut député pour venir en France. Il l'apporta lui-même.

les petits, les nobles et le peuple ; tous l'ont en exécration ; mais il ne peut s'en prendre qu'à lui-même, c'est lui seul qui s'est attiré ce malheur. Quoique je ne le punisse pas, l'âme [1] de mon père qui est dans le ciel, voit sans doute clairement sa conduite criminelle, et fera secrètement descendre sur lui le châtiment qu'il mérite.

p.608 J'ordonne donc qu'on lui laisse la vie ; qu'aux environs de Tchang-tchun-yuen [2] on choisisse un terrain vide, qu'on y bâtisse un corps de logis de la longueur de trente pieds, qui soit divisé en trois chambres et qu'il y demeure en prison le reste de ses jours. Pour ce qui regarde ses biens, le tribunal juge qu'ils doivent être confisqués ; mais que trouvera-t-on à confisquer ? les biens qu'il a mal acquis montent à plusieurs millions, ses biens particuliers peuvent à peine suffire à les compenser. J'ordonne aux officiers de sa bannière [3] d'examiner tout ce qui lui reste, et de faire en sorte que tout ce qu'il a pris injustement soit au plus tôt rendu. Quant à sa femme et à ses enfants je leur fais grâce ; qu'ils ne soient point conduits au bureau des esclaves du palais. Que son fils Yo-hing-ha soit privé de sa charge, et que Yo-tchu (un autre de ses fils) soit exilé à Helong-kiang en Tartarie, et soit occupé aux travaux comme les autres exilés.

L'empereur déclare que lorsqu'il va passer quelque temps à sa maison de plaisance, c'est pour jouir d'un meilleur air, et non pas pour chercher du repos.

L'empereur quitte de temps en temps le palais de Pékin, pour aller à

---

[1] L'expression chinoise *tsai-tien-tchi-ling*, ne laisse pas douter de la persuasion où est l'empereur que l'âme est immortelle, et que la récompense des bons après la mort est dans le ciel. *Ling* signifie l'âme, et tsai-tien signifie qui est dans le ciel. On s'exprime de la sorte dans la prière du Pater. *Tsai-tien-ngo-teng-sou-tche*, Notre Père, qui êtes dans le ciel.

[2] Maison de plaisance de l'empereur Cang-hi.

[3] Les Tartares sont rangés sous huit bannières : chaque bannière a son chef et autres officiers subalternes, qui tiennent un registre exact de toutes les familles qui sont sous leurs bannières, de leurs enfants, de leurs esclaves et de leurs biens.

sa maison de plaisance appelée Yuen-ming-yuen, qui est à deux lieues de cette capitale ; mais lorsqu'il s'y retire, il veut que les affaires s'expédient, et qu'on vienne à l'ordinaire lui présenter les placets et les mémoriaux, comme s'il était à Pékin même. Un jour, s'étant rendu à la salle où il a coutume de donner audience et de recevoir les placets, il ne se trouva personne qui lui en présentât. Alors il fit venir en sa présence les princes et les grands qui étaient de jour [1] et leur parla en ces termes :

> — Aujourd'hui je suis allé, selon ma coutume, m'asseoir dans la salle King-tching-tien [2], pour recevoir les placets et donner audience, mais nul officier, ni des tribunaux ni des huit bannières, ne s'est présenté pour me parler d'affaires. Je fais réflexion qu'on s'imagine peut-être que je viens ici pour me divertir et pour éviter le travail : sur cette fausse idée ne prétendrait-on point suspendre les affaires publiques ? Si cela est, on se trompe ; je viens ici parce que l'air de la campagne est un peu meilleur que celui qu'on respire dans l'enceinte des murs ; mais pendant le temps que j'y séjourne, mon intention est que les affaires du gouvernement n'en souffrent point. Je veux m'appliquer chaque jour au bien de l'empire, comme je fais à Pékin, sans aucune différence ; je ne prétends pas me donner aucun moment de repos ni de divertissement ; il y a eu plusieurs occasions où j'en ai déjà averti les principaux mandarins des tribunaux, afin qu'à l'ordinaire ils me fissent leur rapport sur les affaires de la cour et des provinces. Pourquoi ne sont-ils pas venus ? Si par hasard il me survenait quelque raison d'interrompre ces occupations, je les en ferais avertir. Que si, après cet ordre, ils ne se conforment pas à mes intentions, j'aurai sujet de croire qu'ils n'agréent pas le séjour que je fais dans cette maison de plaisance.

---

[1] Chaque jour et chaque nuit il y a des princes et des grands seigneurs dans le palais, qui demeurent dans un lieu assigné pour attendre les ordres de l'empereur et les faire exécuter.

[2] Ces trois mots signifient salle, palais, ou l'on traite des affaires du gouvernement.

De plus, pour ce qui regarde les affaires, il y a des jours où l'on en rapporte un grand nombre, où tous les tribunaux viennent, et d'autres où presque personne ne se présente ; c'est un point sur lequel il est à propos d'établir quelque règle. Lorsqu'il s'agit d'affaires pressantes et nécessaires, qu'on vienne quelque jour que ce soit, il n'importe, il ne faut pas différer ; mais pour les affaires ordinaires, il sera plus à propos que chaque cour souveraine ait son jour fixé ; par exemple, on peut dans un même jour joindre une des bannières, un des premiers tribunaux, et un tribunal subalterne. Ils viendront ainsi tour à tour au jour marqué ; et les jours qu'ils ne viendront pas, ils resteront à Pékin, et examineront les affaires de leur tribunal. Que s'il y avait quelque raison de vous appeler les autres jours que vous ne serez pas obligés de venir, je vous le ferai savoir. Quant aux jours marqués pour chaque tribunal, si ce jour-là il n'y a point d'affaire à me rapporter, il faudra du moins que les principaux officiers se rendent ici ; car quoiqu'ils n'aient aucune affaire sur laquelle ils doivent me consulter, il se pourra faire que j'aurai moi-même quelque chose de conséquence à p.609 leur dire, que j'aurai réservée pour le jour qui leur est assigné. Enfin, je le répète, lorsqu'il s'agira d'affaires nécessaires, ne différez point, je donnerai audience tous les jours.

Au reste, si le jour que vous devriez venir, le temps était extraordinairement froid, si le grand vent de nord soufflait, s'il tombait de la neige, vous auriez trop à souffrir, il est juste d'avoir égard à votre santé, tenez-vous en repos pour un ou deux jours de délai les affaires n'en iront pas moins bien, et si ces jours-là j'avais quelque affaire importante à vous communiquer, je vous ferai appeler. Qu'on intime cet ordre à tous ceux qui doivent en avoir connaissance.

L'empereur, voyant son peuple menacé de la disette, en est si sensiblement touché, qu'il prie les principaux officiers de lui déclarer

ses fautes sans aucun déguisement [1].

Le cinquième de la sixième lune de la quatrième année du présent règne, l'empereur donna cet ordre aux premiers ministres, aux présidents des neuf tribunaux aux docteurs du premier rang et à plusieurs autres officiers :

> « Depuis mon élévation sur le trône, j'ai sans cesse fait réflexion à la pesante charge que mon père m'a confiée en mourant, et je me suis uniquement appliqué à faire en sorte que, dans tout l'empire, il n'y eût pas un homme, pas une femme, qui ne fût content dans son état. Depuis le matin jusqu'au soir, j'épuise les forces de mon esprit, je ne prends pas un moment de repos, je pense continuellement avec inquiétude au soulagement de mon peuple, aux moyens de lui fournir abondamment de quoi vivre, d'établir un gouvernement équitable, et de rendre les officiers vigilants, sincères, désintéressés : heureux si je pouvais procurer à tous mes sujets, soit à la cour, soit dans les provinces, un véritable bonheur et une perpétuelle tranquillité, afin de donner par là quelque joie et quelque consolation à l'âme du précédent empereur mon père, qui est à présent dans le ciel.
>
> Par exemple, il y a deux ans que quelques provinces furent affligées de la sécheresse ; l'année dernière, les environs de la cour furent inondés par des pluies excessives ; que ne fis-je point alors pour détourner de mon peuple ces tristes châtiments ? Je restais dans l'intérieur de mon palais, je me tenais dans le respect, j'offrais mes vœux et mes prières au souverain Tien pour le fléchir, je battis la terre de la tête si souvent, que j'en avais le front blessé ; au milieu de la nuit, je me levais plusieurs fois pour observer les nuages et conjecturer si le jour suivant on aurait ou de la pluie, ou un temps serein ; occupé à supplier le Tien, je joignais à ces

[1] C'est une coutume qui s'observe de temps en temps par les empereurs chinois.

prières un jeûne rigoureux, qui consistait non seulement à retrancher quelque chose de mon ordinaire, mais qui allait même jusqu'à passer quelquefois un jour entier sans manger ; je faisais tout cela secrètement dans mon palais, pour remplir mon devoir, sans permettre que personne en eût connaissance au dehors. Comme toute mon occupation et toutes mes pensées étaient d'honorer le Tien, de travailler infatigablement pour mon peuple, de gouverner l'empire avec droiture, avec application, avec équité, la pureté de mes intentions me faisait croire que j'étais sans reproche, et que je n'avais rien fait qui dût être pour moi un sujet de honte et de repentir. C'est pourquoi, jusqu'à présent, je n'ai point encore prié qu'on m'avertisse des fautes qu'on aurait observées dans ma conduite. Mais à ce temps de l'été, et justement lorsqu'on était sur le point de ramasser les deux sortes de froment [1], des pluies excessives sont survenues, elles ne cessent point, et quoique actuellement il y ait quelque apparence de temps serein, cependant on ne voit encore rien de fixe, c'est ce qui me rend attentif et inquiet sur ce qui regarde les besoins, surtout du menu peuple.

De plus, dans ces vers injurieux que le scélérat Co-yun-tçing avait secrètement affichés dans les rues, on lisait : « Que le soldat, que le peuple avait en haine le nouveau maître ». A l'occasion de ces pluies et de cet écrit, j'ai réfléchi sur ma conduite, je suis rentré dans moi-même, je me suis examiné, et je ne suis pas encore sans quelque crainte, sans quelque doute, s'il n'y a point en moi des défauts qui attirent ces malheurs, et qui donnent lieu de parler de la sorte, peut-être que dans l'administration des affaires publiques j'emploie des officiers dont je ne devrais pas me servir ; p.610 quoique mon intention soit droite, et que de ma part je n'aie rien à me

[1] L'orge et le froment. Ta-me signifie gros froment, ou orge. Siao-me, petit froment, ce que nous appelons simplement en France froment.

reprocher, il se peut faire que d'autres en jugent autrement et y trouvent à redire ; en un mot, parmi une si grande multitude de mandarins, n'y en eût-il qu'un ou deux qui fussent d'un sentiment différent, je souhaite le savoir, l'examiner, le peser à une balance juste, et sans que la passion y ait aucune part. C'est à vous, premiers ministres, c'est à vous, présidents et autres chefs du grand-conseil, c'est à vous, docteurs du premier rang, c'est à vous, examinateurs et censeurs de l'empire, à qui j'adresse spécialement cet ordre : vous êtes tous des officiers distingués que j'ai choisis exprès pour m'aider à remplir les devoirs d'empereur ; vous devez partager avec moi ou la gloire ou la honte d'un bon ou d'un mauvais gouvernement.

Si donc vous connaissez des défauts dans ma personne, si j'ai commis des fautes, parlez avec droiture, découvrez-les moi sans déguisement. Si dans la manière de gouverner il y a de la méprise, si elle n'est pas telle qu'elle devrait être, chacun de vous doit me déclarer nettement ce qu'il pense, et me faire avec sincérité ses remontrances par écrit ; il est sûr qu'on me fera plaisir, et j'en saurai gré ; n'allez pas vous imaginer que ce ne soient là que de belles paroles, ou une pure cérémonie de coutume ; ne croyez pas non plus qu'il y ait rien à craindre pour vous ; expliquez-vous hardiment, je l'attends de votre zèle. Après ces précautions, si vous gardez le silence, si vous déguisez vos sentiments, vous agirez entièrement contre l'intention très droite et très sincère que j'ai dans la demande que je viens de vous faire.

Je ne sais quelle suite aura eu cet ordre ; on n'en a pas parlé dans la gazette. Ces avertissements qu'on donne à l'empereur doivent être secrets, et se présentent dans des mémoriaux cachetés ; c'est à Sa Majesté à les rendre publics, si elle le juge à propos.

Expédients pour faire défricher les terres incultes, et par là procurer

l'abondance

Dans la cinquième lune de la cinquième année du présent règne (1727), l'empereur reçut un mémorial du tsong-tou, c'est-à-dire du surintendant des deux provinces de Yun-nan et de Koei-tcheou, lequel proposait plusieurs adresses pour exciter le peuple à défricher les terres incultes qui pouvaient être cultivées dans ces provinces c'est ainsi qu'il parlait :

> « Les sages rois qui ont fondé notre monarchie s'appliquaient à instruire leur peuple ; une de leurs principales instructions tendait à leur inspirer de l'estime pour l'agriculture, ils ne trouvaient pas indigne de leur grandeur de descendre du trône, et d'aller eux-mêmes de temps en temps appliquer leurs mains royales à la charrue ; leur exemple animait tout l'empire, et nulle terre labourable ne demeurait inculte. Votre Majesté s'applique sans relâche à imiter ces illustres princes, elle paraît même surpasser en ce point tous ceux qui l'ont précédée je dois donc être persuadé qu'elle agréera ce que je vais lui exposer avec respect, pour le bien du peuple qu'elle a confié à mes soins dans les provinces d'Yun-nan et de Koei-tcheou. Le prix du riz chaque année augmente de plus en plus, le peuple se multiplie beaucoup [1], et ne peut maintenant subsister qu'avec peine : un moyen de le soulager pour l'avenir, serait de cultiver les terres qui se trouvent encore en friche : on voit dans ces deux provinces, surtout vers leurs confins, beaucoup d'endroits qui pourraient porter du grain s'ils étaient cultivés ; mais ceux qui sont riches et en état de faire cette dépense, ne veulent pas s'éloigner du lieu où ils sont déjà établis ; et ceux qui s'en éloigneraient volontiers n'ont pas les moyens d'aller s'établir ailleurs. Que faire donc ? Ayant considéré avec attention ce que je pourrais proposer pour le service de Votre Majesté en faveur de ces provinces,

[1] Cette même année, un mémorial du tsong-tou de Fo-kien portait que chaque année le peuple s'augmentait de deux cent mille âmes dans ladite province.

aux besoins desquelles je dois pourvoir selon ma charge, voici quelques vues qui se sont présentées à mon esprit ; il s'agit d'engager les riches et les pauvres, les mandarins et le peuple, à concourir unanimement à un projet si avantageux, et pour cela je prie Votre Majesté d'approuver les règlements que je prends la liberté de lui proposer.

Premièrement, la plupart des terres incultes dont je parle, sont comme abandonnées ; elles paraissent n'avoir aucun maître, et on n'en retire aucun tribut ; or, ceux qui auraient intention de les cultiver, ont lieu de craindre qu'après les avoir défrichées avec beaucoup de travail et de dépense, il ne vienne quelqu'un p.611 qui prétende que ces terres lui appartiennent, et qui s'en saisisse par force, ou bien qui leur intente procès et exige de l'argent pour renoncer au droit qu'il prétendrait avoir. Afin de dissiper cette crainte et d'obvier à tout inconvénient et à toute chicane, j'avertirai par un écrit public que, puisque jusqu'à présent nul ne s'est porté pour maître de ces terres, elles appartiendront à celui qui les aura défrichées, que le gouverneur de la ville lui donnera un certificat scellé du sceau de son office, lequel fera foi que tant d'arpents de terre situés en tel endroit, appartiennent à un tel, que lui et ses descendants en demeureront paisibles possesseurs, et pourront les donner, les engager, les vendre, en un mot, en disposer à leur volonté, comme d'un bien dont ils sont les maîtres, sans aucune contestation.

Secondement, je déclarerai que, par l'ordre et le bienfait de Votre Majesté, les terres nouvellement défrichées qui se trouveront près des rivières ou dans des fonds marécageux, et propres à produire du riz plus abondamment, ne payeront le tribut ordinaire qu'après six années de récolte ; que, pour celles qui seront situées dans des lieux secs et plus stériles, on ne l'exigera qu'après dix ans.

Troisièmement, si parmi le menu peuple, laboureurs, artisans et autres, il se trouve quelqu'un qui, donnant son travail ou faisant lui-même la dépense, ait défriché quinze arpents [1] de terre, le gouverneur de la ville l'ayant appelé à son tribunal, le louera publiquement, ornera son bonnet de deux bouquets de fleurs, lui fera donner une écharpe d'une pièce de soie rouge, et ensuite on le reconduira chez lui au son des instruments de musique. Il pourra suspendre cette pièce de soie rouge dans sa maison, comme un témoignage perpétuel de l'estime qu'il a fait de l'agriculture, et de l'honneur qu'il a reçu de la part du mandarin.

Si le même homme va jusqu'à défricher trente arpents, il sera traité d'une manière plus honorable. Le gouverneur de la ville du troisième ordre dont il dépendra, et le gouverneur de la ville du premier ordre, dont la ville du troisième ordre sera subalterne, lui offriront un grand tableau vernissé, avec son cadre, où seront gravées quatre lettres d'or, qui feront son éloge, et on le placera au-dessus de la première porte de sa maison.

S'il en a défriché quarante-cinq arpents, ce tableau sera plus grand, plus riche : il lui sera donné par quatre des officiers-généraux de la province qui résident à la capitale ; savoir, par le trésorier-général, par le lieutenant-général pour le criminel, par l'intendant des barques et du riz de l'empereur, et par l'intendant-général des postes et du sel, dont les noms seront écrits sur le même tableau.

Que s'il est assez laborieux pour en défricher soixante arpents, alors ce tableau doit être encore plus magnifique que le précédent. Il viendra de la part du tsong-tou et du vice-roi de la province, et le gouverneur de la ville le fera placer avec

[1] L'arpent chinois n'est pas si grand qu'il l'est communément en France.

l'appareil et les cérémonies qui conviennent à la dignité de ces deux grands officiers.

Enfin, s'il allait jusqu'à quatre-vingts arpents, Votre Majesté le fera mandarin honoraire du huitième ordre : il en pourra porter le bonnet et l'habit, et les mandarins se comporteront avec lui d'une manière conforme à ce titre d'honneur.

Quatrièmement, à la ville et à la campagne, il se trouve parmi le peuple beaucoup de pauvres et de gens sans occupation, qui prendraient avec plaisir le parti de défricher ces terres ; mais pouvant à peine chaque jour gagner le nécessaire pour vivre, d'où tireront-ils les avances qu'il faut faire ? Le voici : je les aiderai ; les autres mandarins de la province les aideront pareillement, et Votre Majesté récompensera tous ceux qui auront fourni de l'argent pour contribuer à cette bonne œuvre. Selon les informations que j'ai faites, douze onces d'argent suffiront, dans ce pays-ci, pour défricher quinze arpents de terre. Un mandarin qui aura donné ces douze onces, avec l'agrément de Votre Majesté, sera récompensé d'une note honorable ; s'il en donne vingt-quatre, il en aura deux ; trois, s'il en donne trente-six ; quatre, s'il en fournit quarante-huit ; s'il va à soixante onces, il aura droit d'être élevé à un emploi plus illustre. Par ce secours, qu'il est aisé de procurer, les pauvres qui seront dans le besoin recevront les avances qui suffisent pour cultiver ces terres, et pourront avoir dans la suite de quoi faire $_{p.612}$ subsister leur famille. Mais parce que de leur part ils n'auront fait aucune dépense, il est juste que ces terres payent le tribut annuel dès qu'elles fourniront la récolte.

Cinquièmement, s'il y a des bacheliers dans la province qui veuillent acquérir le titre de kien-seng, qui s'obtient par argent, on le leur accordera sans les obliger d'aller à la cour, et sans passer par aucun examen, pourvu qu'à leurs dépens ils fassent défricher cent soixante arpents de ces terres ; et le temps ordinaire prescrit par la loi étant écoulé, ils pourront

être élevés aux charges, comme les kien-seng. Que si les ling-seng et les cong-seng [1] en font défricher cent trente, ils seront aussi traités comme le kien-seng, c'est-à-dire qu'ils auront droit en leur temps d'être honorés de la dignité de mandarin, et, par une insigne faveur de Votre Majesté, les terres ne seront point censées du domaine impérial ; mais elles leur appartiendront, et ils en payeront le tribut dès la première année.

Sixièmement, en cas qu'un officier du quatrième ordre mérite la mort pour un crime qui ne soit pas énorme, Votre Majesté lui accordera sa grâce, à condition que mille arpents de ces terres seront défrichés à ses dépens. Il en sera de même pour un officier du cinquième ou du sixième ordre s'il en défriche huit cents. Pour ce qui est d'un mandarin du septième, il suffira qu'il en défriche six cents, et ils jouiront du même privilège que les bacheliers, c'est-à-dire qu'ils seront les maîtres de ces terres.

Ce sont là les différents moyens de tirer de ces terres incultes de quoi nourrir beaucoup de peuple, et d'empêcher en même temps que le prix du riz ne croisse, parce qu'il se multipliera dans la province. J'espère que Votre Majesté, dont la pénétration est sans bornes, daignera les examiner ; et si elle juge qu'ils puissent être de quelque utilité, je la prie d'envoyer ce mémorial au souverain tribunal de la Cour des aides, afin que l'ordre nous soit intimé selon les formes ordinaires.

Ordre de l'empereur.

« Ngueou-eul-tai pense au bien public ; cette attention est louable ; j'approuve ce qu'il propose, excepté le sixième

[1] Ling-seng, cong-seng, sont des titres d'honneur qu'on ajoute au titre de bachelier ; quoiqu'ils ne soient pas encore licenciés, ils sont cependant plus que bacheliers, et ils reçoivent chaque mois quelque argent de l'empereur.

article qui concerne la vie et la mort : car accorder la vie, ou condamner à la mort, est un point capital dont je réserve à moi seul le jugement. De plus, il est à propos que ce qui se fait en faveur des deux provinces de Yun-nan et de Koei-tcheou, soit commun à toutes les autres provinces où il y aura des terres incultes ; que la Cour des aides envoie donc, sans différer, le mémorial avec mes ordres à tous les tsong-tou et vice-rois, afin qu'ils le publient dans toutes les villes de leur dépendance.

Explications des notes honorables, et de quelques autres légères récompenses et punitions.

Ces notes honorables, qu'on me permettra d'appeler des points de diligence, dont on vient de parler dans le mémorial précédent, s'appellent en chinois ki-lo, c'est-à-dire être marqué sur le catalogue, avoir une bonne note. Ils se donnent aux premiers mandarins par les cours souveraines de Pékin et aux mandarins subalternes, par les tsong-tou et les vice-rois, lesquels sont obligés d'en avertir les cours souveraines, afin qu'elles confirment la note, ou si l'on veut le point de diligence qui a été accordé. Ils ont été institués pour récompenser ceux qui, dans l'exercice de leurs charges, ont fait quelque action qui mérite une légère récompense ; par exemple, s'ils ont bien jugé une affaire difficile et embarrassée ; si le tribut annuel de l'empereur a été levé exactement et en son temps ; s'ils se sont acquittés avec équité et avec soin d'une commission dont le mandarin supérieur les avait chargés, etc. Ces notes ou points de diligence leur sont honorables et utiles : honorables, parce qu'ils se marquent dans tous les écrits publics, dans tous les ordres ou avertissements qu'ils intiment au peuple par écrit ; par exemple, moi un tel, premier mandarin de telle ville, honoré de six points, de douze points de diligence, par ordre du vice-roi mon supérieur, avertis les nobles, les lettrés, le peuple, que, etc. Ils leur sont utiles, parce que s'ils ont commis quelque faute légère, par exemple s'il y a eu de leur part quelque négligence dans l'examen d'une affaire, si on a fait un vol dans leur district et que depuis un mois ou

deux ils n'aient point p.613 encore arrêté le voleur ; si leurs domestiques, si les procureurs, sergents ou autres petits officiers de leur tribunal ont fait quelque injustice, quoiqu'à leur insu, alors, au lieu de les priver de leur emploi, on efface du catalogue une ou plusieurs des notes honorables. Je dis quoiqu'à leur insu, parce qu'à la Chine, si les domestiques, si les enfants, si les officiers subalternes manquent à leur devoir, le maître, le père, le mandarin supérieur est presque toujours censé coupable. Cela vient, dit-on, de ce qu'il les instruit mal ; il ne veille pas à leur conduite ; il est trop faible, trop indulgent dans son gouvernement, on ne le craint pas. Ainsi la crainte d'être punis pour les fautes de leurs inférieurs, rend les supérieurs vigilants et attentifs sur leur conduite ; les mandarins vont jusqu'à ne pas permettre à leurs enfants, à leurs secrétaires, à leurs propres domestiques, de sortir du tribunal : ils les y retiennent renfermés dans l'intérieur comme dans une honorable prison, parce qu'abusant de la dignité et de l'autorité du maître, ils pourraient au dehors molester le peuple, user de violence, ou tomber dans d'autres excès dont on irait se plaindre au vice-roi, et alors ils courraient risque d'être abaissés d'un degré, ou même cassés, si la faute était considérable.

Mais comme il y a des notes honorables pour récompenser les actions qui ne méritent qu'une légère récompense, y a-t-il aussi des points de paresse ou de négligence pour punir les fautes légères ? Je réponds qu'on ne voit pas de légère punition à laquelle on puisse donner le nom de points de négligence ; mais qu'il y en a cependant une qui y a quelque rapport ; c'est de priver le mandarin d'une légère partie des appointements qu'il reçoit de l'empereur. Par exemple, si un mandarin fait une faute légère, et qu'il ait des points de diligence, on les efface comme j'ai dit ci-dessus ; s'il n'en a point, on le prive ou d'un, ou de deux, ou de plusieurs mois de ses appointements, et tout est communiqué à l'empereur. Un vice-roi ou quelque autre grand mandarin a envoyé un mémorial sur quelque affaire ; il s'est trompé pour une lettre, il a omis quelques mots, il s'est servi d'une expression impropre ou obscure, on ne voit pas assez clairement ce qu'il a voulu

dire : l'empereur remet le mémorial à un tribunal qui doit juger de ces négligences ; le tribunal examine, juge et présente à l'empereur son jugement, qui pour l'ordinaire consiste, selon la loi, à priver ce vice-roi de trois, quelquefois de six mois de ses appointements. L'empereur, ou souscrit absolument au jugement en ces termes : « j'approuve cette détermination » ; ou se sert de ceux-ci : « je lui fais grâce ; que pour cette fois il ne soit pas privé de ses appointements, mais qu'on lui renvoie son mémorial pour le rendre plus attentif ».

Six mois après qu'un vol a été commis dans quelque endroit que ce soit de la province, le vice-roi s'informe si enfin on a pris le voleur ; et si on ne l'a pas pris, il avertit la cour que tel jour un voleur ou plusieurs voleurs entrèrent la nuit chez un tel marchand ; que tels et tels mandarins du peuple, et tels mandarins de guerre sont spécialement obligés par leur charge d'empêcher les vols et de chercher les voleurs ; que depuis six mois le voleur n'a pas été pris, qu'ils doivent donc, selon la loi, être privés de six mois de leurs appointements. La cour souveraine examine, en fait le rapport à l'empereur, et l'empereur souscrit. A Canton, par exemple, ville éloignée de quatre à cinq cents lieues de la cour, un prisonnier a percé la muraille de la prison et s'est sauvé ; ce fait est porté à l'empereur, aussi bien que les affaires de la première conséquence, et le mandarin qui a soin des prisonniers est privé de quelques mois d'appointements, avec ordre de le chercher jusqu'à ce qu'il ait été repris. Si cependant on pouvait prouver qu'il y a eu collusion, il serait cassé et condamné à une punition corporelle. Un prisonnier est mort de maladie en prison, avant que ce petit officier eût fait venir le médecin pour lui donner des remèdes, la cour avertie le prive de six mois d'appointements, et souvent même le premier gouverneur de la ville en est privé pour trois mois ; c'est la faute du supérieur, dit-on ; s'il allait lui-même, selon le devoir de sa charge, visiter souvent les prisons, ses subalternes seraient plus attentifs et plus charitables à l'égard des prisonniers malades, etc. Que si cependant ces officiers avaient quelques bonnes notes ou points de diligence, la cour, après avoir jugé que, selon la loi, tel mandarin doit être privé pour six mois de ses appointements, ajouterait : « Mais

parce que ci-devant il a obtenu un tel nombre de points de diligence, au lieu de le priver de ses appointements, on effacera un ou deux ou trois de ces points ou de ces notes honorables ». On voit assez clairement par cette exposition quel est l'usage de ces notes. Je vais à présent expliquer en peu de mots comment on mérite d'être élevé à une charge plus honorable.

C'est une autre industrie particulière du gouvernement chinois, pour récompenser ou pour punir les grands et les petits mandarins, sans répandre ni sang ni argent. Avoir le droit d'être élevé à un degré plus honorable s'appelle en chinois kia-kie, c'est-à-dire ajouter un degré ; et mériter d'être abaissé à un degré inférieur s'appelle hiang-kie, abaisser d'un degré. Il faut raisonner de cette addition d'un, de deux ou de trois degrés comme de ces notes honorables ou points de diligence ; l'usage est à peu près le même ; la différence n'est que du petit au grand, car ces degrés qu'on ajoute sont beaucoup plus estimés que ces points de diligence. Quatre de ces notes ne valent qu'un de ces degrés. C'est pourquoi ils ne s'accordent que pour des actions qui véritablement le méritent ; par exemple, dans un temps de famine, un vice-roi, par ses soins, par son adresse et sa vigilance a fait venir du riz des autres provinces et a su fournir aux besoins du peuple ; un autre mandarin aura acheté du riz à ses dépens pour une somme considérable ; un autre aura si bien réparé les levées, que malgré la violence des eaux il n'y aura point eu d'inondation ; une des cours souveraines, instruite de ces services, s'assemble, délibère, et leur accorde deux ou trois de ces degrés. Ils seront marqués par honneur dans tous les édits et les avertissements qu'ils intimeront au public. « Moi un tel, premier gouverneur de telle ville, honore de trois degrés, fais savoir, etc. » Si dans la suite ils sont élevés à un mandarinat plus illustre, ces mêmes degrés les suivent, ou s'ils sont tombés dans quelque faute, la cour souveraine qui doit juger de la matière dont il s'agit, examine le fait et déclare que pour telle faute, selon la loi, il être abaissé à une charge inférieure, mais que puisque par ses mérites passés il a obtenu trois degrés on en effacera deux. Si cependant la faute était trop griève, on le casse absolument sans tenir aucun compte des degrés qu'il avait

acquis.

Toutes ces délibérations, ces jugements se présentent à l'empereur, qui de sa propre main les confirme, les réforme, ou fait grâce, selon qu'il le juge à propos. La cour souveraine doit toujours se conformer à la loi sans avoir égard ni à l'amitié, ni aux services passés, ni à la qualité, ni au rang du coupable ; mais si c'est un grand mandarin, par exemple, le vice-roi, qui depuis longtemps ait rendu service, ou qui ait de rares talents, l'empereur, pour montrer qu'il n'oublie pas les services passés, ou pour ne pas se priver lui-même d'un homme de mérite, se conforme à la loi, le casse de sa charge, mais sans lui donner de successeur, il lui en laisse l'exercice. Il n'est plus censé avoir la charge, et il en fait cependant toutes les fonctions, comme s'il l'exerçait pour un temps en l'absence d'un autre. C'est par là qu'on fournit au coupable un excellent moyen de réparer sa faute passée ; c'est une voie qu'on lui laisse pour rentrer en grâce, sans ôter tout d'un coup au public un habile officier ; car s'il fait une seconde faute, certainement il est perdu sans ressource, et au contraire, s'il s'acquitte de son devoir avec équité, avec exactitude, l'empereur, après un ou deux ans, quelquefois après six mois, lui rendra la charge dont il avait été privé. L'année dernière, un vice-roi de la province de Chen-si fut promptement rétabli dans sa charge, dont on lui avait conservé l'exercice, parce que son fils, qui était officier de guerre, fit une belle action. L'empereur ne crut pas pouvoir mieux récompenser le fils qu'en accordant grâce au père.

De l'explication du degré ajouté, il est facile de conclure ce que c'est qu'être abaissé d'un degré. Ce n'est pas toujours être transféré à une charge inférieure, mais c'est avoir mérité de l'être ; quelquefois le changement s'exécute sur-le-champ, et un gouverneur d'une ville du second ordre est renvoyé à une ville du troisième ordre. On peut par différentes fautes avoir mérité d'être abaissé trois ou quatre fois, ou pour une seule être abaissé de trois ou quatre degrés, sans cependant être tiré de son emploi. Ces sortes d'abaissements se mettent aussi, à la honte du mandarin, dans tous les écrits qu'il publie, « Moi, premier gouverneur de telle ville, qui ai mérité d'être abaissé de trois degrés

etc. » Si par quelque action distinguée, il a mérité une addition de deux ou trois degrés honorables, on retranche même, nombre de ses degrés humiliants et ce sont p.615 les cours souveraines qui en délibèrent et qui en jugent sur l'exposé des mandarins supérieurs, mais non pas en dernier ressort, car, comme nous avons dit ci-dessus, toutes les délibérations et tous les jugements se présentent à l'empereur, qui de sa propre main, ou confirme, ou change, ou même rejette la détermination, en ordonnant que le tribunal s'assemble et délibère une seconde fois. C'est pourquoi les premiers présidents, les autres présidents des cours souveraines et les conseillers sont très attentifs à ce qu'ils examinent, et au jugement qu'ils portent sur chaque affaire, car ils sont assurés que leur jugement doit être lu par Sa Majesté qui souvent les reprend, les punit et les casse même quelquefois, comme des officiers qui ignorent les lois et qui sont incapables de remplir les devoirs de leurs charges.

Mémorial du vice-roi de la province de Chan-tong, qui avertit l'empereur d'une inondation et du secours qu'il a donné au peuple.

> « C'est avec un profond respect que je représente à Votre Majesté que les campagnes ont été inondées par les pluies continuelles dans une grande partie de cette province. Les eaux ont ruiné les grains de l'automne et on n'a pu rien recueillir ; le dommage est considérable : j'ai choisi des officiers intègres et habiles, et je les ai envoyés sans délai pour examiner avec exactitude le véritable état des choses et pour m'en rendre compte. Je sais déjà que non seulement les grains en plusieurs endroits sont entièrement perdus, mais encore qu'il y a eu un nombre infini de maisons qui ont été ou endommagées ou détruites par l'inondation. Sans doute les gens pauvres, surtout ceux de la campagne, auront beaucoup souffert. C'est pourquoi j'ai fait encore partir d'autres officiers, qui doivent parcourir tous les villages, consoler le peuple, réparer les maisons, et distribuer du riz. Sans attendre les ordres de Votre Majesté, j'exécute ce que les lois

> prescrivent pour les temps de stérilité ; d'une part, je fais tirer du riz des greniers publics pour nourrir les pauvres par aumône, et les aider à passer l'hiver ; d'une autre part, j'en prête aux gens de la campagne, afin qu'ils puissent ensemencer les terres ; car si on ne leur fournissait pas de quoi pouvoir vivre pour le présent et assurer leur subsistance pour l'avenir, ils seraient contraints d'abandonner le pays et de passer dans les provinces voisines, où ils deviendraient fort à charge. En secourant la misère du peuple, j'aurai soin que tout se fasse avec économie et avec équité, selon le besoin des différents endroits. Quant au riz que l'on prête, on en tiendra registre, et dans les années suivantes, si la récolte est abondante, ceux à qui on aura prêté, rendront la même quantité qu'ils auront reçue, et on la remettra dans les magasins pour servir de ressource en de semblables occasions. C'est ainsi que le peuple affligé se trouvera secouru, et que les magasins ne resteront pas longtemps vides.

L'empereur approuva la sage conduite de ce mandarin, et envoya son mémorial au tribunal de la cour des Aides, avec ordre de délibérer sur cette affaire sans aucun retardement. On exempta du tribut annuel toutes les terres qui avaient été inondées, et il y eut plus de 800.000 francs distribués en aumône, sans parler d'un million que l'empereur employa dans la même province pour réparer les anciens canaux et pour en ouvrir plusieurs autres, afin que les eaux s'écoulant avec plus de facilité, le peuple n'en reçût aucun dommage. Ce prince paraît toujours très sensible aux misères de son peuple il n'épargne aucune dépense pour les prévenir, et quelquefois même il n'attend pas qu'on l'en avertisse.

Dans le mois d'août de l'année 1727, la cinquième de son règne, il y eut pendant quelques jours des pluies extraordinaires dans la province

de Pe-tcheli [1]. Sa Majesté, faisant réflexion que les pauvres auraient souffert, ordonna au treizième prince, son frère, qui tient la place de premier ministre, de choisir trois mandarins d'une probité reconnue ; elle leur fit donner à chacun 100.000 francs, les admit en sa présence et leur dit :

> — Allez, parcourez les districts qui vous sont assignés, assistez les pauvres, achetez-leur du riz, et réparez les maisons qui auront été renversées par les pluies.

Un surintendant de deux provinces, sortant de la cour pour se rendre à Canton, et passant par la province de Kiang-nan, se trouva dans un endroit où les eaux des pluies, n'ayant pas d'issue, entraient dans les maisons du peuple ; du lieu même où il était, il en écrivit à Sa Majesté, et continua son voyage.

> « Les bons officiers, dit l'empereur à cette occasion, regardent toutes les affaires de l'empire comme les affaires de leur famille ; ils ne pensent qu'au bien public, et si dans un autre gouvernement ils voient le peuple souffrir, ils doivent s'intéresser comme si c'était dans leur propre gouvernement et m'en avertir. C'est ce que vient de faire Cong-yo-sun [2]. Que le souverain tribunal détermine la récompense qu'il doit avoir pour cet avis. Mais que fait donc le gouverneur de la généralité de Ngan-king [3] ? à quoi pense-t-il ? Il n'avertit pas ; peut-il ignorer ce qui se passe dans sa dépendance, ou se fait-il un jeu des misères du peuple ? J'ordonne que le tsong-tou du Kiang-nan aille au plus tôt à Sou-tcheou, qu'il examine par quel endroit les eaux pourront s'écouler, et qu'il y fasse ouvrir un canal. Pour exécuter plus promptement cet ouvrage, qu'on prenne de l'argent dans le trésor, et lorsque tout sera achevé, ce gouverneur qui ne m'a pas averti d'une

---

[1] C'est celle que les Européens appellent la province de Pékin.
[2] C'est le nom de ce surintendant, qui est de la famille de Confucius.
[3] La province de Kiang-nan, que les Européens appellent la province de Nankin, a été divisée en deux, et forme aujourd'hui les provinces de Kiang-sou et d'An-hoeï.

affaire si importante, remboursera cette dépense. Je le punis ainsi, pour apprendre à tous les grands officiers à veiller au bien du peuple.

Pour Cong-yo-sun, qui avait donné l'avertissement, il fut récompensé d'un de ces degrés honorables dont j'ai parlé ci-devant.

Avant que Cong-yo-sun eût donné cet avis à l'empereur, le surintendant des provinces de Yun-nan et de Koei-tcheou avait appris que l'empereur faisait réparer les canaux de la province de Kiang-nan ; et parce qu'il avait été pendant quelques années mandarin dans cette province, et qu'il en connaissait le terrain, il envoya à Sa Majesté un mémorial, par lequel il proposait des moyens de tirer de ces canaux un grand avantage pour le peuple ; et à la fin il ajouta, par forme d'excuse, qu'étant officier dans une autre province, il aurait peut-être mieux fait de garder le silence ; que c'était peut-être se mêler de ce qui ne le regardait pas, et aller au-delà de sa charge, yue-tche. L'empereur loua ce qu'il proposait, et ajouta «

— Yue-tche ! Aller au-delà de votre charge ! Non, vous vous trompez, ce que vous faites n'est point ce que signifie yue-tche ; Cong-yo-sun ne m'a-t-il pas également averti de ce que le peuple avait souffert dans la dépendance de Ngan-king, quoique ce ne fût pas un lieu de son gouvernement ? Tout ce qui concerne le bien de l'empire, tout ce qui peut tourner à l'utilité publique, regarde tous les grands officiers, ils doivent s'y intéresser ; et s'ils voient, s'ils entendent, s'ils pensent quelque chose qui soit utile à l'État, ou s'ils voient, s'ils entendent quelque chose qui lui soit nuisible, il est très à propos qu'ils m'en avertissent.

Le même jour l'empereur avait reçu un mémorial d'un vice-roi, qui priait Sa Majesté de trouver bon qu'il permît aux pauvres gens de se bâtir des maisons sur les bords d'une rivière, pour s'occuper à la pêche et avoir de quoi vivre.

« Les terres, ajoutait-il, qui sont près de cette rivière, sont des terres impériales ; ainsi c'est une grande faveur et une grâce singulière que Votre Majesté leur accordera.

« A quoi pensez-vous ? lui répondit l'empereur, vous me proposez d'accorder pour grâce aux pauvres la permission de se bâtir des maisons près de la : cela suffit-il ? S'ils sont pauvres, d'où prendront-ils de l'argent pour bâtir ? d'où en auront-ils pour acheter une barque propre pour la pêche ? Votre mémorial n'est pas assez médité. Il faut faire la grâce entière ; prenez de l'argent du trésor, je sais même qu'il en reste des épargnes, qu'on n'a pas encore dépensé ; peut-il être mieux employé qu'à cet usage ? Faites donc bâtir au plus tôt des maisons à ces pauvres gens près de la rivière, et achetez-leur des barques.

Cérémonie qui s'est observée l'année 1725, lorsqu'on a présenté à l'empereur le livre de la généalogie impériale, ou l'histoire de la dynastie tartare.

Quelque temps après que l'empereur eut été élevé sur le trône, il ordonna qu'on revît l'histoire impériale, et qu'on la mît dans un bel ordre. Tout ayant été revu et disposé pendant plus de deux ans, on en avertit Sa Majesté ; et par son ordre, le tribunal des mathématiques choisit et détermina le jour et l'heure propres pour lui présenter ce livre, et pour aller le remettre dans un palais où il doit être conservé. Ce fut le neuvième de la dixième lune de la troisième année de son règne, à l'heure de midi. Peut-être sera-t-on curieux de voir jusqu'à quel point ces grands politiques de la Chine portent le respect pour tout ce qui p.617 touche l'empereur, et surtout jusqu'à quel point l'empereur honore ce qui regarde ses ancêtres, c'est ce qui m'engage à vous décrire cette cérémonie.

Le huitième de la dixième lune, les officiers du tribunal des rits et quelques autres grands mandarins se rendirent au palais de l'empereur, pour faire les préparatifs devant la salle qui est la plus intérieure et la

plus proche de l'appartement de Sa Majesté ; on disposa dix tables impériales, six devant la grande porte de cette salle, qui est la porte du milieu, et deux de chaque côté, vis-à-vis des deux portes latérales. On régla tous les endroits où devaient être la musique, les tambours, les trompettes et autres instruments. Dans la cour de la grande salle d'audience, on rangea les étendards et les superbes ornements qui doivent accompagner l'empereur lorsqu'il sort ou qu'il paraît pour quelque fête d'appareil. Le lendemain, les princes du sang, les autres princes, les ducs, les comtes et autres grands de l'empire, les ministres, les présidents des cours souveraines, enfin tous les officiers de distinction entrèrent en habit de cérémonie. Les princes allèrent jusqu'à la grande salle d'audience, appelée Tai-ho-tien, et les autres ne passèrent pas alors la troisième porte, qu'on appelle Ou-muen. Là, chacun tenant la place qui convenait à sa dignité, attendit pendant quelque temps.

Dans un tribunal hors du palais, on avait préparé dix tables fort propres ; elles étaient portatives en forme de brancards ; chaque table avait quatre colonnes sur lesquelles portait une espèce de toit, ce qui représentait une petite salle, et ces colonnes étaient toutes ornées de plusieurs pièces de soie jaune arrangées avec art ; sur ces dix tables étaient dix boîtes très précieuses, et dans chaque boîte on avait renfermé un livre de la généalogie ou de l'histoire impériale. On apporta ces dix tables avec pompe. Les princes, les docteurs du premier ordre, les grands seigneurs qui avaient présidé à l'ouvrage, suivaient à cheval.

Quand ces tables arrivèrent près de la première et grande porte du palais, par laquelle entre et sort Sa Majesté, tout fut ouvert comme pour l'empereur même. Ces tables entrèrent par la porte du milieu, comme l'empereur, et tous ceux qui suivaient entrèrent aussi par la même porte, comme s'ils avaient suivi l'empereur. De cette première porte impériale, qui s'appelle Ta-tsing-muen, la marche continua jusqu'à la porte appelée Tien-ngan-muen, et de la jusqu'au pont de l'eau dorée ; devant ce pont, ceux qui n'étaient pas princes descendirent de cheval et marchèrent à pied ; les princes, restant à

cheval, continuèrent jusqu'à la porte Ou-muen. Alors tous ces grands seigneurs et autres officiers, qui s'étaient rendus dès le matin au palais près de cette porte, se rangèrent en grand silence et à genoux, laissant le milieu libre pour le passage des tables qui portaient les livres de la généalogie impériale ; ensuite s'étant levés, ils suivirent avec respect et toujours en bel ordre.

On arriva enfin devant la porte de la grande salle impériale ou salle d'audience ; c'est une salle extérieure très vaste et très belle : l'empereur y donne les audiences publiques ; on posa ces tables vis-à-vis de la porte du milieu de cette salle, et les princes, ducs, comtes, en un mot, tous les grands officiers se mirent à genoux, et battirent neuf fois la terre de la tête. Après ces marques de respect, on se leva et on se tint debout ; alors dix des seigneurs qui avaient présidé à l'ouvrage, et qui avaient été nommés par Sa Majesté, s'approchèrent des tables, et prirent à la main les dix boîtes avec un profond respect. Ces boîtes, qui renfermaient une chose pour ainsi dire sacrée, parce qu'elle regarde les ancêtres de l'empereur, leur donnèrent un droit qui n'est accordé à personne, ce fut d'entrer par la porte du milieu de cette grande salle, et de la traverser tout entière en sortant par l'autre porte du milieu ; de là ils passèrent dans une autre grande salle plus intérieure, devant laquelle on avait dès la veille préparé dix autres tables : c'est sur ces dix tables que furent posées les dix boîtes que ces dix seigneurs portaient ; ils ôtèrent le couvercle de chaque boîte, et les placèrent sur la table, chacun à côté de sa boîte.

Pendant que ceux qui portaient les dix boîtes passaient par la grande salle d'audience, les princes, les ducs, les ministres de l'empire, les autres officiers des cours souveraines, à qui il n'était pas permis d'y passer, prirent un détour pour se rendre au même endroit. Ils entrèrent par la porte qu'on appelle Kien-tsing-muen, et par une autre porte appelée Pao-hou-muen, et tous étant arrivés vis-à-vis des tables sur lesquelles étaient ces livres p.618 précieux, chacun se plaça selon son rang et se tenant debout.

Cette illustre assemblée attendit quoique temps, et lorsqu'il fut

précisément midi, les présidents et assesseurs du tribunal des rits se mirent à genoux, et s'adressant au premier eunuque de la présence, ils prièrent par lui l'empereur de sortir de son palais ; pour voir les précieux livres de l'histoire impériale. Sa Majesté parut revêtue de ses habits impériaux, et montée sur un grand char qui était traîné par une vingtaine de vigoureux eunuques, habillés très proprement. La forme de ce char est très ancienne, puisque les empereurs de la Chine s'en servaient il y a plus de trois mille ans. C'est une espèce de chambre bien couverte, dorée, enrichie de divers ornements, et qui a plusieurs portes. Comme ces livres de l'histoire des ancêtres étaient à la droite du char, c'est-à-dire à l'occident (car la salle devant laquelle ils étaient placés est exposée au midi), l'empereur, qui était venu du côté de l'orient, sortit de ce char par la porte du milieu, et par respect, il ne descendit point du côté de l'occident, mais du côté de l'orient ; ensuite s'avançant, il passa par-devant ce char pour s'approcher du lieu où était l'histoire ; par honneur pour ses ancêtres il resta debout. Alors les princes qui étaient marqués pour présenter un ou deux de ces livres à l'empereur, se mirent à genoux devant une table, et battirent trois fois la terre de la tête, et s'étant relevés, ils en prirent un, et le tenant élevé des deux mains, ils l'offrirent à Sa Majesté. L'empereur, qui en particulier les avait déjà vus et examinés, parut en lire quelques endroits et le rendit. On remit le livre dans sa boîte, on la couvrit, et toutes les autres ayant été en même temps couvertes, le premier président du tribunal des rits pria l'empereur de passer dans la grande salle impériale et de s'asseoir sur son trône, afin que les princes et les grands qui avaient eu soin de cet ouvrage, eussent l'honneur de battre la terre de la tête devant Sa Majesté. L'empereur alla se placer sur son trône, et ces princes et ces grands mandarins firent la cérémonie dont on a déjà parlé ; cette cérémonie étant finie, ils se levèrent, se retirèrent à côté, se tinrent debout, et l'empereur étant descendu de son trône, retourna dans son appartement.

Les dix seigneurs qui avaient pris les dix boîtes, et qui, passant par le milieu de la grande salle d'audience, les avaient apportées devant une salle plus intérieure, les reprirent ; et repassant une seconde fois

par la même salle d'audience, ils les posèrent sur les tables portatives sur lesquelles on les avait apportées d'abord. Pour les princes et les grands de l'empire, ils prirent le même détour qu'ils avaient pris auparavant, et allèrent se rendre près de ces tables ; toute l'assemblée s'étant rendue là, chaque livre dans sa boîte ayant été placé sur ces tables, on battit neuf fois la terre de la tête, et les mêmes officiers qui les avaient apportées les ayant levées, on continua la marche. On passa par la porte appelée Tai-ho-muen, par celle qu'on appelle Ye-ho-muen, par une autre appelée Tong-qua-muen et on se rendit à un palais qui est uniquement destiné pour conserver l'histoire impériale : c'est là qu'on la plaça et qu'on la garde avec beaucoup de respect ; c'est pourquoi ce lieu s'appelle *le palais de l'histoire impériale.*

Quelques jours après, suivant la coutume marquée dans le rituel de la dynastie tartare, et observée la neuvième année du règne de Cang-hi, dans la même cérémonie, l'empereur fît un présent, ou, pour parler plus correctement, donna une récompense à tous ceux qui avaient été occupés à mettre cet ouvrage en bon état ; aux uns, cent onces d'argent et dix pièces de soie ; et aux autres, quatre-vingts-onces et huit pièces de soie, à ceux-ci, soixante onces et six pièces de soie ; tous enfin eurent quelque part aux bienfaits de Sa Majesté, jusqu'aux petits écrivains et aux ouvriers, comme colleurs, relieurs, dont les uns reçurent trente onces d'argent, les autres moins selon leur condition ; ceux même qui, pour cause de maladie ou pour d'autres occupations, n'avaient pu y donner tout leur temps, ne furent point oubliés.

L'empereur fait l'éloge de son précepteur, et l'honore après sa mort.

L'empereur ayant fait venir en sa présence le tribunal des officiers de l'empire et le tribunal des rits, parla en ces termes :

> — Cou-pa-tai, qui autrefois a exercé la charge de premier président du tribunal des rits, était un homme irréprochable, modéré, réglé dans toute sa conduite, et rempli de science et de vertu. Mon père, qui avait beaucoup d'estime pour lui, l'a employé dans les affaires les plus difficiles. Un des princes

s'étant révolté du p.619 côté du midi, et voulant se faire reconnaître pour roi des provinces de Yun-nan et de Quang-si, Cou-pa-tai fut envoyé avec le général Moan-ki-tou, pour le combattre ; et parce qu'il excellait dans l'art militaire aussi bien que dans les belles-lettres, il eut des succès surprenants ; il s'acquit une grande réputation, et au retour de cette expédition, il reçut de mon père des grâces singulières.

Comme il était très distingué par sa vaste érudition, et que ses actions étaient propres à servir d'exemple, mon père le choisit pour être précepteur de plusieurs des princes. Il a été le mien ; il s'appliqua infatigablement, depuis le matin jusqu'au soir, à nous enseigner et à graver dans nos cœurs les plus pures et les plus nobles maximes de fidélité et de piété. Il nous expliqua avec beaucoup de soin les sens mystérieux des livres canoniques et des autres livres, et il le fit avec tant d'application, que ses travaux ne furent pas infructueux. Lorsqu'il se vit avancé en âge, et attaqué d'infirmités, il se retira de tout emploi et vécut honorablement dans sa famille ; il mourut il y a environ dix-huit ans. Sitôt que j'eus connaissance de sa mort, pour accomplir ce qu'un disciple doit à son maître, j'allai moi-même en personne dans sa maison lui rendre les derniers devoirs et pleurer devant son cercueil. Lorsqu'on porta son corps à la sépulture, j'envoyai plusieurs de mes officiers pour tenir ma place et faire en mon nom les cérémonies ordinaires. J'eus même dessein, pour satisfaire parfaitement aux obligations que je lui ai, de prier mon père de lui déterminer quelque honneur spécial pour le distinguer du commun ; mais parce qu'il était alors indisposé j'appréhendai de faire une demande à contretemps ; j'ai cependant toujours conservé pour cet homme illustre un tendre souvenir, et je l'ai toujours eu présent à mon esprit, comme si les services qu'il m'a rendus

étaient encore tout récents. Il avait beaucoup de probité, il était droit, sincère, savant ; il s'est donné de la peine à m'instruire ; je ne dois pas oublier un si sage maître, et je veux lui marquer de la reconnaissance. Que pourrait-on décerner pour l'honorer après sa mort ? Cette affaire regarde vos tribunaux : assemblez-vous, délibérez, réglez ce qui convient, et présentez-moi votre détermination.

On voit par cet exemple de l'empereur, quelle est l'intention des Chinois lorsqu'ils honorent leurs maîtres après la mort. Je n'ai point su quelle fut la détermination des tribunaux ; peut-être fut-elle marquée dans une des gazettes que je n'aurai pas lues. Apparemment que, selon la coutume, on aura fait graver son éloge sur un monument de marbre ; qu'on aura placé son nom parmi les hommes illustres ; que l'empereur aura envoyé quelque personne de qualité pleurer sur son tombeau et lui aura rendu les autres honneurs qu'une politique admirable a prescrits, pour entretenir le grand respect que les disciples doivent à leurs maîtres.

Les Chinois, en déterminant les honneurs qu'on doit rendre aux morts, se conforment à cette grande maxime tirée de leurs livres : Il faut honorer ceux qui sont morts, comme on les honorerait s'ils étaient encore vivants. *Sessëe-jû-se-seng*, mot à mot, honorez les morts comme vous honorez les vivants.

C'est pour cela que si celui qui est mort, était constitué en dignité, les honneurs qu'on lui rend après sa mort doivent répondre à la dignité qu'il occupait lorsqu'il était vivant. Ils sont réglés selon le degré de chacun : il y a tel degré pour lequel, outre les autres marques de respect, on fait deux fois l'oblation qui s'appelle *tçi* ; pour un autre on ne la fait qu'une fois, mais entière, *tçuen-tçi* ; pour un troisième, on fait la moitié d'un *tçi*, *poan-tçi*. Or, ce *tçi* se présente aussi en l'honneur des vivants, et cela s'appelle *tçi-seng*, faire une offrande aux vivants, ou plutôt en l'honneur des vivants, car c'est surtout en l'honneur des vivants éloignés qu'on la fait, pour témoigner qu'on conserve encore le souvenir des bienfaits qu'on a reçus d'eux lorsqu'ils étaient présents.

Par exemple, un gouverneur de ville, pendant plusieurs années de gouvernement, se sera comporté avec vigilance et avec tendresse pour le peuple ; l'empereur, pour le récompenser, lui donne un emploi plus considérable, et le fait passer dans une autre province, ou l'appelle à la cour. Le peuple s'afflige, le perd à regret ; et outre les autres marques qu'il donne de son attachement et de sa reconnaissance, il élève après son départ une espèce de salon, et de temps en temps, quoiqu'il soit encore plein de vie et dans un autre emploi, on lui prépare un repas, on le saine en portant la tête jusqu'à terre, et on lui les honneurs p.620 qu'on rendrait à un père, parce qu'il s'est montré le père du peuple.

Ordre admirable qu'on garda à Pékin lorsqu'il fallut renvoyer plus de quarante mille pauvres chacun dans son pays.

Dans la lettre du 15 décembre 1727, je marquais qu'en l'année 1725 la stérilité avait été extraordinaire dans les provinces de Pe-tcheli et de Chan-tong, qui confinent ensemble ; que de plusieurs villes de ces deux provinces une grande multitude de pauvres s'était rendue à Pékin et que l'empereur avait ordonné qu'on tirât le riz de ses greniers publics, qu'on le fît cuire et qu'on le distribuât chaque jour dans différents quartiers de cette capitale, à tous ceux qui seraient dans le besoin. On continua pendant plus de quatre mois à nourrir par ce moyen plus de quarante mille personnes. Mais, à la fin de la seconde lune, qui cette année-là répondait à notre mois de mars, le temps de labourer les campagnes étant venu, on prit des mesures pour conduire chacun de ces malheureux dans son pays. Les Chinois excellent pour ces sortes de détails ; je crois que vous lirez volontiers ce qui fut réglé sur ce sujet.

Le 14 de la seconde lune, l'empereur dit aux premiers ministres et aux grands de l'empire, qu'il avait été fort sensible à la disette dont son peuple avait été affligé, qu'il n'avait rien omis pour le soulager, que le temps de semer approchait, et qu'il fallait penser à l'avenir. Le peuple, ajouta ce prince, est sans réflexion, il ne pense qu'au présent, et oublie souvent l'essentiel. Voici le printemps, il en faut profiter. Ceux d'entre

ces pauvres qui ont des terres doivent aller les cultiver, et ceux qui n'en ont pas peuvent gagner leur vie dans les endroits où je fais à présent travailler. On ouvre de nouveaux canaux, on élargit les rivières, on fait des levées plus hautes, il y a des travaux de tous côtés ; assemblez-vous donc, et délibérez sur les moyens de renvoyer ces pauvres chacun dans sa patrie.

Pour obéir à cet ordre, les tribunaux s'assemblèrent, et le tribunal qui doit veiller à la police présenta au nom de tous les autres à l'empereur le mémorial suivant :

> « Nous, présidents et autres officiers du tribunal des examinateurs, pour obéir aux ordres de Votre Majesté, nous nous sommes assemblés, et nous avons délibéré sur ce qui regarde les pauvres qui sont venus dans cette ville. Attirés par la libéralité de Votre Majesté, ils ont quitté leur pays, quoiqu'on y distribuât du riz, et qu'ils pussent, dans leur district, faire mettre leur nom sur le rôle. Il est à craindre qu'ils n'abusent d'une bonté si paternelle pour rester plus longtemps dans l'oisiveté, et manger du riz sans travailler. Voici le temps propre au labourage, il faut les renvoyer sans retardement.
>
> Nous examinerons donc tous ceux qui sont venus chercher à vivre, soit hommes, soit femmes, soit vieillards, soit enfants, et on les renverra peu à peu au lieu de leur demeure ordinaire. On distinguera ceux qui doivent aller par terre, et ceux qui peuvent être conduits par eau ; on joindra ensemble ceux qui sont du même territoire. Si on les remettait de ville en ville en changeant de conducteur, les petits officiers de tribunal, sergents et autres, pourraient molester ces pauvres gens et profiter de leur misère. C'est pourquoi nous sommes d'avis qu'on nomme un ou plusieurs mandarins qui, par ordre de Votre Majesté, les accompagnent jusqu'à la ville dont ils dépendent, et les remettent entre les mains du gouverneur, qui en demeurera chargé. On prendra de l'argent du trésor

impérial, et on donnera, pour le voyage, à chacun six sous par jour [1]. Plus de cinq mille ont déjà donné leur nom pour retourner chez eux. Les uns sont de la province de Pe-tcheli, et les autres de la province de Chan-tong. Ceux-ci doivent être conduits par eau, et ceux-là par terre. Dans les différents tribunaux on choisira les officiers vigilants, soit tartares, soit chinois, qui ne sont pas actuellement occupés. Le tribunal des censeurs en fournira quatre, la cour des aides deux, le tribunal de la milice trois, et les autres à proportion. On divisera cette multitude par bandes ; chaque bande sera de deux cents, et aura un de ces officiers pour la conduire. C'est à lui que l'on consignera l'argent pour le distribuer manuellement à chacun de sa bande. Le même sera chargé de les accompagner jusqu'à la ville principale de leur district, et le gouverneur de cette ville sera obligé de les faire conduire aux villes subalternes. Que si, dans le voyage même, il s'en trouve qui soient d'une ville subalterne par où l'on passe, on les remettra au mandarin du lieu, et l'officier tirera $_{p.621}$ de lui une attestation qui sera apportée à la cour pour être examinée. Outre l'officier nommé par Votre Majesté, chaque gouverneur des villes doit les suivre jusqu'aux confins de leur district. Parmi ceux qui seront conduits par terre, s'il y a des infirmes ou des vieillards qui ne puissent marcher, les gouverneurs des villes loueront des charrettes ; à l'égard de ceux qui iront par eau, le mandarin du lieu où ils s'embarqueront fera trouver la quantité de barques suffisantes ; le trésor royal fournira à cette dépense.

Que si pendant la marche, quelques-uns tombaient malades, en sorte qu'ils ne pussent aller ni par charrette ni par barque, nous ordonnons aux gouverneurs des villes de les retenir, de les loger, de faire venir le médecin, de leur donner les remèdes nécessaires, et d'en prendre un grand soin jusqu'à

[1] 3 sous pouvaient suffire, on leur donne le double.

ce qu'ils aient recouvré la santé. Alors ils seront chargés de les faire conduire jusqu'à leur pays. Peut-être que ces pauvres, se voyant en grand nombre, seraient assez insolents pour exciter du tumulte sur la route : c'est aux mandarins des lieux à y veiller ; ils useront avec prudence d'une équitable correction, pour les contenir ou les rappeler au devoir. Ce peuple grossier doit être arrêté par la crainte.

Outre les six sous que l'officier leur donnera chaque jour pour les frais du voyage, à leur arrivée dans leur pays ils recevront encore, de la part de Votre Majesté, une gratification d'argent, que le gouverneur de la ville tirera du trésor royal, et dans son temps on la lui passera à compte. Les grandes personnes auront une once d'argent, et les enfants demi-once. L'officier député de la cour pour les accompagner distribuera à chacun d'eux cet argent par lui-même, sans s'en fier à nul autre. Et pour la suite nous enjoignons au mandarin du lieu de s'appliquer à bien traiter son peuple, de sorte qu'étant retourné dans son pays, non seulement il n'y souffre pas, mais qu'il ait aussi ce qui est nécessaire pour labourer et ensemencer les terres. Que si le mandarin du lieu est négligent et ne prend pas cette affaire à cœur, c'est aux mandarins supérieurs ou aux censeurs de l'empire de l'accuser. Alors, outre qu'il sera cassé de sa charge, on examinera sa faute, et il sera puni sévèrement.

Mais après avoir renvoyé dans leur pays ceux qui avaient une demeure fixe, il en restera encore d'autres qui n'ont ni feu ni lieu, et qui ne savent où retourner. Que faire ? Nous en examinerons le nombre, on écrira leur nom, et nous prierons Votre Majesté de vouloir bien leur accorder la même gratification qu'elle accorde à ceux qu'on conduit dans leur pays, c'est-à-dire une once d'argent aux grandes personnes, et une demi-once aux enfants ; après quoi il leur sera libre d'aller s'occuper aux travaux que Votre Majesté a ordonnés,

ou de se faire manœuvres, portefaix, etc., ou de s'appliquer à quelque petit commerce. On ne permettra point qu'ils soient oisifs et qu'ils restent à charge au public. Or, afin que ce peuple ne compte plus sur la distribution du riz cuit, et pense réellement à s'en retourner d'où il est venu, nous allons avertir par des écrits publics, affichés aux carrefours, que tel jour on cessera d'en distribuer, et nous enverrons ordre aux mandarins des villes voisines d'arrêter tous ceux qui viendraient encore à Pékin dans l'espérance d'avoir cette aumône, et de les renvoyer chez eux.

Le jour qu'on distribuera la gratification que Votre Majesté donne à ces pauvres qui n'ont pas de demeure fixe, s'il se présente quelque autre parmi eux qui ne soit pas dans le besoin, et qui se dise pauvre sans l'être, en cas qu'on s'en aperçoive il sera arrêté comme un fripon, et puni selon la loi. Avec ces précautions, tous les pauvres auront part aux bienfaits de Votre Majesté, ceux qui sont encore dans leur pays n'auront pas envie de le quitter, chacun s'adonnera au travail qui lui convient pour gagner sa vie ; et de plus, la multitude de ces gueux étant dissipée, cette ville ne craindra plus les maladies populaires dont elle était menacée par leur long séjour.

Pour ce qui regarde les six sous qu'on leur donnera par jour, nous faisons réflexion que si on les donne en argent, ces pauvres seront obligés de le changer en deniers pour leur usage, et ils en souffriront de la perte : il nous paraît plus commode de leur donner chaque jour en deniers la valeur de ces six sous ; pour cet effet on louera des charrettes sur lesquelles on transportera une certaine quantité de deniers. On nommera des soldats pour les escorter ; ces charrettes suivront l'officier qui conduit une bande de deux cents, et chaque jour ledit officier distribuera à chacun la valeur de
p.622 six sous en deniers, depuis le jour du départ jusqu'au

jour de l'arrivée. Au retour, ces officiers tiendront compte de tout à la cour des aides, afin qu'on examine cette dépense, et qu'on la marque dans les registres. Le jour que ce peuple sortira d'ici, il sera confié à un des gouverneurs, lequel en personne le conduira jusque sur les confins de son district, là il le remettra au gouverneur du district suivant, etc. Nous présentons avec respect ces règlements à Votre Majesté, afin que si elle les approuve, on procède à l'exécution.

L'empereur les approuva, et tout fut exécuté sans le moindre trouble.

L'année suivante, Sa Majesté a de plus ordonné en faveur des pauvres qui se trouvent pendant l'hiver à Pékin, que tous les ans (lors même qu'il n'y a pas de disette) on fasse cuire une certaine quantité de riz chaque jour en cinq endroits de la ville, pour être distribué par aumône et cette distribution journalière qui suffit pour nourrir plus de six mille personnes, se continue pendant environ six mois de l'année, savoir depuis le premier de la dixième lune, jusqu'au vingtième de la troisième lune de l'année suivante, c'est à peu près comme si l'on disait en Europe depuis le premier de novembre jusqu'au vingtième d'avril.

Instruction de l'empereur, donnée à l'occasion du caractère chinois qui signifie bonheur.

L'empereur, voulant honorer un mandarin considérable de Fong-tien-fou [1], ville du premier ordre, et capitale de la province du Leao-tong, écrivit de sa propre main, au commencement de l'année, le caractère *fo*, qui signifie *bonheur*, et le lui envoya. (C'est une distinction dans une famille ; on respecte, on conserve avec soin ce présent impérial, et on le place ordinairement dans la salle extérieure où on reçoit les visites.) Le mandarin remercia l'empereur et dans son remerciement il se servit de cette expression : « J'étais un homme né pour passer ma vie dans le malheur, mais Votre Majesté vient de me

[1] C'était l'ancienne cour des Tartares avant la conquête de la Chine, et c'est pour cette raison qu'on l'appelle encore *Ching-king,* ou *Xin-yang-king.*

rendre heureux. »

Voici ce que l'empereur lui répondit :

> « Le bonheur a toujours été attaché à la pratique de la vertu. Tous les hommes sont nés pour être heureux, et il n'est personne, quel qu'il soit, qui puisse dire avec vérité qu'il est né pour être malheureux : parmi ceux qui possèdent de grandes richesses, ou qui sont élevés aux premiers honneurs, il s'en trouve qui sont malheureux et parmi ceux qui vivent ou dans le mépris, ou dans la pauvreté, n'en voit-on pas aussi, et même beaucoup, qui sont heureux ? Un grand nombre de gens se plaignent d'être malheureux mais leur plus grand malheur est de ne pas examiner la source de ce prétendu malheur. Car se régler sur les honneurs et sur les richesses, sur le mépris et sur la pauvreté pour discerner, pour déterminer le bonheur ou le malheur, c'est ignorer en quoi consiste le bonheur véritable. Si l'homme veut être heureux, son bonheur dépend de lui-même, il est entre ses mains. Il ne dépend point de l'empereur ; par quel endroit pourrait-il rendre un homme heureux ? C'est en pratiquant le bien qu'on fait son propre bonheur. C'en est là l'unique origine ; ainsi, lorsqu'à la cour ou hors de la cour j'envoie aux principaux officiers le caractère qui signifie bonheur, mon intention est qu'à la vue de ce caractère vous rentriez dans vous-même, que vous vous acquittiez de votre devoir, que vous pensiez qu'il y a un vrai bonheur, et que vous travailliez par une sage conduite à vous le procurer. Que si vous avez cru que je pusse rendre un homme heureux, c'est une erreur.

Nouveau règlement sur l'examen des mandarins.

J'ai marqué dans une autre lettre [1] que de trois en trois ans on fait par tout l'empire l'examen des mandarins qui gouvernent le peuple. On

[1] L'examen général des officiers de guerre se fait de cinq ans en cinq ans.

examine s'ils sont infirmes ; s'ils sont trop âgés, s'ils sont trop sévères dans les châtiments, s'ils sont trop indulgents, trop mous, s'ils sont négligents à expédier les affaires, s'ils sont tellement attachés à leurs sentiments qu'ils ne défèrent pas aux avertissements des mandarins supérieurs, s'ils exigent de l'argent du peuple, ou s'ils en reçoivent injustement ; enfin, s'ils ont des talents extraordinaires ou médiocres pour le gouvernement. Cet examen s'appelle le grand examen, l'examen général. Pendant le temps que dure cet examen, le vice-roi et les autres mandarins généraux de la province ne voient personne, n'admettent et ne rendent aucune visite, p.623 jusqu'à ce que le catalogue et les notes qu'ils ont faites sur tous les officiers subalternes soient partis pour la cour. On voit alors plusieurs mandarins cassés, d'autres sont abaissés à des charges inférieures, et quelques-uns sont loués et proposés comme des officiers excellents, d'un mérite rare, auxquels on ne peut reprocher aucune faute.

Sur le témoignage et les informations du vice-roi, l'empereur donne ses ordres pour faire venir aussitôt à la cour ces officiers excellents ; là on les examine encore : puisqu'ils sont tirés de telle province, et que c'est le vice-roi qui les propose, il doit les connaître, et être bien instruit de leur talent extraordinaire, il en répond. Dans ce choix, on ne lui permet pas d'agir par intérêt, par amitié, ni de suivre son inclination et ses vues particulières. Cependant s'il arrivait que Sa Majesté ne les trouvât pas toujours tels qu'on les avait annoncés, ou si dans la suite on découvrait que tel officier s'était mal comporté dans son gouvernement, qu'il n'avait pas eu soin de faire payer exactement le tribut que le peuple en devait encore sur les années passées, etc. ou bien si tel autre, après avoir été élevé à une charge plus considérable, faisait quelque faute qui donnât lieu à des recherches sur la conduite qu'il a tenue dans la charge précédente, et si l'on déterrait des crimes qu'il aurait eu grand soin de cacher ; dans ces occasions le vice-roi est toujours censé coupable ; car, ou il avait connaissance des fautes de son subalterne ou il les ignorait. S'il en avait connaissance, pourquoi ne l'a-t-il pas accusé, et comment a-t-il eu la hardiesse de le proposer

comme un homme d'un mérite rare ? Que s'il n'en a pas eu connaissance, c'est donc un homme faible, sans vigilance, sans adresse, sans lumière. Les subalternes ne le craignent pas, et peuvent facilement le tromper. Il est indigne d'un si haut rang.

C'est pourquoi l'empereur ordonna qu'on déterminât et qu'on expliquât plus nettement la peine dont on punirait dans la suite ces gouverneurs ou vice-rois de provinces, lorsqu'on les trouverait en faute sur ce point. Le premier des six tribunaux souverains, à qui il appartient de traiter toutes les affaires qui regardent les mandarins de l'empire, s'assembla, et voici en peu de mots ce qui fut réglé : 1° Que les vice-rois seraient étroitement obligés à veiller sur la conduite de leurs officiers subalternes, à s'appliquer à les connaître, et à apporter une sérieuse attention pour choisir et distinguer ceux qu'ils veulent proposer comme excellents. 2° Que si dans ce choix ils se laissaient entraîner ou par la cupidité, ou par des recommandations, ou par d'autres raisons intéressées, ils seront cassés de leur emploi, et déclarés incapables d'en avoir jamais aucun autre. 3° Que si ces excellents, étant examinés à la cour, se trouvaient avoir peu de mérite, ou avoir commis des fautes dans l'administration de leur mandarinat, le vice-roi qui les aurait proposés serait puni de la même peine, c'est-à-dire qu'il serait cassé de son emploi. 4° Que si avant qu'on eût encore rien découvert, l'avertissement venait du vice-roi même, sur quelque connaissance qu'il aurait eue après les avoir proposés, on y aurait égard, et qu'il ne serait pas puni, parce que l'empereur lui ferait grâce. 5° Que si ces excellents, ayant été élevés à un mandarinat supérieur, se comportaient mal, on examinerait encore comment ils s'étaient comportés dans le mandarinat précédent et si on trouvait qu'ils eussent déjà commis des fautes à peu près semblables, le vice-roi serait abaissé à un mandarinat inférieur de trois degrés. 6° Que, si après avoir examiné, on trouvait que cet officier s'était bien comporté dans la charge précédente, mais que depuis qu'il a été élevé à un mandarinat supérieur, il a corrompu son cœur, il s'est perverti, le vice-roi ne serait point inquiété, et serait censé avoir rempli son devoir. C'est là ce qui fut déterminé par le tribunal souverain et voici en peu de mots ce que Sa

Majesté ajouta de sa propre main.

Ordre de l'empereur, qui regarde le même examen général.

L'empereur, qui s'applique à se conformer en tout à l'équité la plus exacte, et qui exhorte sans cesse les mandarins à tenir la même conduite, craignit que les vice-rois ne fussent pas assez équitables dans ces examens, qu'ils ne donnassent de mauvaises notes à leurs officiers subalternes avec trop de précipitation, ou bien par vengeance, par aversion, par colère, ou par quelque autre passion désordonnée : pour obvier à cet inconvénient, il ordonna ce qui suit :

1° Que les officiers subalternes qui seraient notés comme gens avides qui ont tiré p.624 injustement de l'argent du peuple, ou comme officiers trop sévères qui châtient le peuple avec trop de rigueur, seraient privés irrémissiblement de leur charge sans espérance d'être jamais rétablis ; 2° que tous les autres officiers que le souverain tribunal, suivant les notes du vice-roi, aurait cassés ou abaissés pour quelque raison que ce fût, par exemple, parce qu'ils étaient négligents à terminer les affaires, parce qu'ils auraient été trop faibles, trop lâches dans leur manière de gouverner, et pour quelque autre sujet : Sa Majesté leur permettait de venir en cour se justifier, s'ils croyaient la note injuste ; que le souverain tribunal écouterait leurs raisons, et que Sa Majesté elle-même leur accorderait audience ; 3° que pour l'exécution de cet ordre, ceux qui prétendraient venir se justifier, avant que de sortir de la province dans laquelle ils auraient été mandarins, exigeraient une patente du vice-roi qui fit foi qu'un tel officier a été cassé ou abaissé pour telle faute, et que, parce qu'il veut faire des représentations à la cour sur le jugement porté on lui accorde cette attestation ; 4° que le vice-roi en étant requis par ledit officier, ne pourra lui refuser ladite attestation ; ou que si, craignant que son erreur ou son injustice ne fût découverte, il la refusait, ledit officier retournera dans la province où est le lieu de sa naissance, qu'il déclarera au vice-roi de ladite province qu'ayant été cassé ou abaissé pour tel sujet dans telle province, le vice-roi lui a refusé une patente

pour aller à la cour représenter les raisons qui le justifient, et il en exigera une dudit vice-roi, qui ne pourra lui être refusée ; 5° que si après avoir examiné les raisons dudit officier et les réponses de son vice-roi, on trouve que c'est en effet injustement qu'il a été cassé ou abaissé, on le rétablira dans une charge du même degré que celle qu'il avait auparavant. Mais si, au contraire, on trouve qu'il est coupable, et qu'il en impose au vice-roi en l'accusant d'injustice, à la perte de sa charge on ajoutera une punition corporelle, suivant la grièveté de sa faute ; 6° que si le vice-roi lui-même est convaincu d'injustice ou d'erreur, il sera ou cassé de sa charge, ou abaissé à un emploi inférieur.

Pour l'intelligence du troisième et du quatrième article, il est à propos de savoir que sans une dispense spéciale de l'empereur, qui ne s'accorde que très rarement, on ne peut être mandarin du peuple dans sa propre province, et même sur les confins d'une autre province voisine. Un nouveau règlement porte que le mandarinat qu'on accorde à un officier pour gouverner le peuple soit éloigné des confins de sa province d'au moins cinquante lieues, afin que les sollicitations ou de ses parents, ou de ses amis, ne le troublent pas dans l'exercice de sa charge, et ne l'empêchent pas de suivre la justice dans ses jugements.

Mémorial du vice-roi de la province de Ho-nan, par lequel il avertit l'empereur d'un bel exemple de désintéressement donné par un homme et une femme du peuple.

Je présente avec un profond respect à Votre Majesté ce mémorial, pour lui faire savoir que les bonnes coutumes s'établissent même parmi le menu peuple ; il fait des actions dignes d'être gravées sur le marbre. C'est le fruit des soins et des instructions de Votre Majesté, dont la vertu égale celle des anciens empereurs Yao et Chun, et dont le gouvernement surpasse en bonté celui de Fo-hi et de Chin-nong. On a admiré en très peu d'années, sous votre seul règne, plus d'heureux présages qu'on n'en avait vu sous les autres règnes pendant plusieurs siècles. Dans le ciel on a observé la conjonction des planètes, et l'on en

a vu descendre la manne sur la terre [1]. Les fontaines ont donné d'elles-mêmes un sel excellent, les mers sont devenues tranquilles, et les épis, les grains extraordinaires sont sortis en abondance. Mais voici ce qui est fort au-dessus de tous ces prodiges, et ce qui doit donner beaucoup plus de joie à Votre Majesté. Nous voyons pratiquer les vertus les plus héroïques, le désintéressement, la droiture la plus parfaite dans les familles les plus pauvres et les plus rustiques. C'est ce qu'on vient récemment d'admirer dans une ville du troisième ordre, appelée Mong-tsing laquelle se trouve heureusement dans cette province. Le fait est tel que je vais le rapporter.

Le troisième de la quatrième lune de l'année 1728, Tçing-tai, marchand de la province de Chen-si, allant à Mong-tsing pour acheter du coton dont il fait commerce, avait sur lui une bourse de cent soixante-dix onces d'argent. Sur le chemin qui est près de la montagne Song-kia, il laissa par mégarde tomber sa bourse, et continua son chemin.

p.625 Le lendemain matin, un pauvre laboureur nommé Chi-yeou, qui demeure dons cette ville, alla travailler à la terre près de la montagne Song-kia, et trouva la bourse : il ne pensa point à en profiter, mais il voulut la rendre ; c'est pourquoi il resta tout le jour à son travail, attendant que celui à qui elle appartenait vint la chercher. Personne ne parut. Sur le soir il retourne à la maison, montre à sa femme, nommée Siu, une bourse pleine d'argent, et raconte le fait.

> — Oh ! dit-elle aussitôt, il ne faut pas garder cet argent, il ne nous appartient pas, j'aime mieux vivre dans la pauvreté que d'avoir du bien d'autrui. Demain, tâche de découvrir celui qui a perdu cette bourse, et ne manque pas de la lui rendre !

D'une autre part, Tçing-tai étant arrivé à l'auberge, fut fort étonné de ne trouver ni sa bourse ni son argent, mais ignorant en quel endroit elle était tombée et persuadé que ce serait en vain qu'il irait la

[1] Dans une autre lettre, on donne l'explication de cette manne et de ces épis extraordinaires.

chercher, il avait fait promptement afficher aux portes et aux carrefours de la ville plusieurs billets dans lesquels il marquait qu'un tel, logé dans une telle auberge avait perdu la veille une bourse contenant telle quantité d'argent, qu'il priait instamment celui qui l'avait trouvée de vouloir bien la lui remettre, et qu'il consentait de bon cœur de partager avec lui tout l'argent qui s'y trouverait.

Le laboureur Chi-yeou eut connaissance de ces billets et sans hésiter il alla trouver le capitaine de son quartier.

> — J'ai trouvé, lui dit-il, une bourse ; allez appeler le marchand du Chen-si, amenez-le chez moi je verrai par les questions que je lui ferai si c'est la bourse dont il s'agit.

Le marchand vint : Chi-yeou le questionne sur l'extérieur de la bourse, sur l'enveloppe de l'argent sur la quantité, sur la , sur le titre et par les exactes réponses du marchand, il jugea que la bourse en effet lui appartenait, et il la lui remit entre les mains.

Tçing-lai, transporté de joie, ouvre sa bourse, tire l'argent, et dit :

> — J'ai déclaré dans mon billet que je partagerais cet argent avec celui qui me rendrait la bourse, je veux tenir ma parole, cela est juste ; ainsi, partageons.
>
> — Non, dit le laboureur, je n'ai aucun droit sur cet argent, il est tout à vous, je n'en veux rien recevoir.

Cependant Tçing-tai sans l'écouter, en sépare quatre-vingt-cinq onces et les lui présente ; Chi-yeou les refuse : celui-ci fait encore des instances pour l'obliger à les accepter, mais inutilement. Tout cela se passait à la porte du pauvre Chi-yeou, et plusieurs des voisins étaient témoins de cette admirable contestation.

Enfin, Tçing-tai voyant que Chi-yeou ne voulait absolument point recevoir les quatre-vingt-cinq onces d'argent qu'il lui présentait, et souhaitant lui marquer sa reconnaissance, prit un autre tour. Il met d'un côté cent sept onces, et d'un autre côté, soixante et trois.

— Je ne vous dissimulerai pas, lui dit-il, que pour ces cent sept onces d'argent, je les ai empruntées pour mon commerce quant à ces soixante-trois onces, elles m'appartiennent, elles sont réellement à moi ; ainsi je vous prie de les prendre sans difficulté.

— Non, dit Chi-yeou, je n'ai pas plus de droit sur les soixante-trois onces que sur le reste, emportez tout, puisque tout vous appartient.

Tous ceux qui étaient présents furent remplis d'admiration, et charmés d'un acte de vertu si singulière ; ils coururent ensemble au tribunal du gouverneur de la ville, pour l'avertir de ce qui s'était passé. Le gouverneur, ravi qu'une si belle action se fût faite dans son gouvernement, a appelé des témoins, s'est informé de la vérité du fait, et m'en a averti. Sur-le-champ j'ai envoyé cinquante onces d'argent au laboureur Chi-yeou, pour récompenser sa vertu et celle de sa femme. Je leur ai donné en même temps un tableau [1] dans lequel sont écrits quatre caractères qui signifient : *Mari et femme illustres par le désintéressement et la sincérité.* Ensuite, j'ai recommandé au trésorier général de la province de faire décrire ce fait, d'en envoyer des copies partout, afin qu'il soit affiché aux portes et aux carrefours des grandes et des petites villes de la province, et que le peuple soit excité par cet exemple à suivre la voie de la perfection. Enfin, j'ai ordonné au gouverneur de la ville de Mong-tsing d'élever un monument de pierre près de la maison de ce laboureur, sur lequel cette belle action fût gravée, pour en conserver un éternel souvenir, et rendre les habitants de ce pays-là plus attachés à la pratique de la vertu. J'ai cru même qu'elle méritait de passer jusqu'aux oreilles de Votre Majesté c'est pourquoi j'ai p.626 écrit ce mémoire, et je l'envoie avec une attention très respectueuse.

L'empereur, ayant appris cette action, parut en ressentir beaucoup de joie, et, profitant de cette occasion pour exhorter tout l'empire à la

[1] On suspend ces tableaux sur la porte de la maison.

réformation des mœurs, il écrivit de sa propre main l'instruction suivante, qui, par son ordre, fut envoyée dans toutes les provinces, avec le mémorial de ce vice-roi. Ce prince rapporte d'abord en peu de mots la substance du mémorial sans s'arrêter aux louanges qu'on lui donnait, et ensuite il s'exprime en ces termes :

> « La tranquillité et la beauté du gouvernement consiste à établir de sages coutumes ; et la meilleure manière d'y réussir, c'est de rectifier le cœur de l'homme ; car si l'homme sait garder son cœur, s'il en est le maître, il se conforme à l'ordre, il remplit ses devoirs, il cherche le bien public, il borne ses désirs, il ne veut point d'argent injustement acquis. La raison est sa règle, il ne fait rien qui lui soit contraire ; la nuit, il peut voir des spectres, des esprits sans rien craindre [1] ; soit qu'il lève la tête, soit qu'il la baisse, il est content ; la joie paraît peinte sur son visage, la calamité le fuit, le bonheur l'accompagne partout, et passe jusqu'à ses enfants et ses petits-fils, qui jouissent tranquillement de la prospérité comme d'un héritage que la vertu de leurs pères leur aurait procuré. Et n'est-ce pas ce que signifie cet ancien proverbe : « La famille qui s'applique à amasser un trésor de vertus ne manquera de rien ; elle jouira d'un bonheur qui ira même au-delà de ses désirs » ?
>
> « Au contraire, si vous ne savez pas posséder votre cœur, si vous suivez ses penchants déréglés, vous prendrez à droite et à gauche, en secret et en public ; vous élèverez votre fortune sur les ruines du prochain. Pour vous enrichir, vous emploierez hardiment la fraude, l'artifice, le mensonge. A la vérité, dans l'instant vous paraîtrez avoir quelque léger avantage ; mais attendez : car après avoir violé les ordres du Tien, ne croyez pas pouvoir éviter sa colère. Le Tien secrètement vous poursuivra, vous punira ; ce que vous avez

[1] Un proverbe chinois dit que les scélérats craignent les esprits.

enlevé par des voies illicites, se dissipera bientôt ; et avec le bien d'autrui que vous aviez mal acquis, vous aurez encore le chagrin de voir disparaître le vôtre, ou bien vous prendrez le dessein téméraire de quitter votre propre demeure, et d'aller vous établir ailleurs. Là, vos pensées orgueilleuses n'auront aucun succès et au lieu de vous élever, vous tomberez dans la pauvreté, et vous serez réduit dans la dernière misère ; peut-être même que l'extrémité dans laquelle vous vous trouverez vous portera à faire un mauvais coup ; alors on vous assommera sur-le-champ, et votre corps restera sans avoir un morceau de terre pour sépulture, ou bien vous serez livré à la justice, et vous recevrez le châtiment dû à vos crimes ; votre malheur s'étendra jusque sur votre famille, femmes, enfants, petits-fils, tous seront transportés en exil sans aucune espérance de retourner jamais dans leur ancienne patrie. Ce sont là les malheurs dont vous avertit le proverbe contraire : « La famille qui s'adonne à la pratique du mal sera accablée d'afflictions ». Ces admirables paroles qui, des siècles les plus reculés, ont été transmises jusqu'à nous, sont très certaines et très véritables.

Pour moi, qui aime mon peuple, qui le porte dans mon cœur, je m'applique à l'instruire, j'entre pour cela dans le détail, afin que, soit à la cour, soit hors la cour, on s'éloigne du mal, on fasse le bien, et que la tranquillité, la probité, la justice puissent régner par tout l'empire ; c'est là mon intention. Mais parce que les grands officiers des provinces et les autres officiers subalternes ne s'appliquent pas eux-mêmes à se traiter entre eux avec politesse, avec douceur, avec humilité, pour servir d'exemple dans les pays qu'ils gouvernent et qu'ils ne se portent pas avec assez d'attention et de zèle à communiquer et à inculquer au peuple les instructions que j'envoie, nous ne voyons que très peu d'exemples qui prouvent qu'on revienne à l'ancienne droiture et à la

simplicité de nos ancêtres : c'est cependant ce que mon cœur désire et sincèrement et ardemment.

Ce que le laboureur Chi-yeou a fait dans la ville de Mong-tsing, montre qu'en effet on détruit les mauvaises coutumes et qu'il y a du changement dans les mœurs ; c'en est là un témoignage certain [1] : voilà ce qu'on peut p.627 appeler, avec vérité, un bon présage, un pronostic avantageux pour le gouvernement ; aussi cette belle action m'a-t-elle causé un plaisir que je ne puis exprimer, elle fait en même temps beaucoup d'honneur au vice-roi Tien-uuen-king, il en a le mérite, on voit que ce n'est pas sans fruit que depuis plusieurs années il s'applique, dans la province de Ho-nan, à instruire, à exhorter, à louer et à récompenser.

Mais faisons sur ce sujet une réflexion. Le cœur de l'homme est naturellement porté à estimer le devoir et à chérir la vertu. Les hommes naissent avec ce fonds de droiture, cette inclination leur est commune à tous. Dans les villages même, qui ne sont composés que de quelques familles, il se trouve des gens de bien, gens sincères et attentifs à ne pas s'écarter de la droite raison ; et dans un si vaste empire, parmi une si grande multitude de peuple, est-il à croire qu'il n'y en ait pas plusieurs qui aiment la justice, qui estiment et pratiquent la tempérance ? Sans doute il y en a, mais ceux qui sont employés au gouvernement, ne pensant pas à établir de bonnes coutumes, ne font aussi nulle attention aux actions de vertu qui se pratiquent ; ou s'ils en ont connaissance, ils les négligent, ils les cachent, et elles restent dans l'oubli. Que s'ils s'appliquaient sans cesse à instruire et à exhorter le peuple, s'ils s'étudiaient à connaître le mérite, s'ils honoraient ceux qui se distinguent par leur fidélité, par la piété filiale, par la continence, par la droiture, l'honneur qu'ils leur rendraient

[1] L'empereur fait allusion à la manne, aux épis extraordinaires et autres bons présages sur lesquels on l'avait flatté, mais sans faire aucune impression sur son esprit.

serait comme un aiguillon qui exciterait les autres à la pratique de la vertu, et on verrait bientôt, même parmi le peuple, une noble émulation de devenir vertueux ; la vertu n'étant point sans récompense, chaque famille à l'envi voudrait s'en rendre digne.

Pour ce qui regarde le laboureur Chi-yeou, je le fais mandarin honoraire du septième ordre ; il aura droit d'en porter l'habit et le bonnet. De plus, je lui donne cent onces d'argent pour marquer combien j'estime sa droiture, et pour exciter les autres à imiter son exemple.

Le Tien a réglé pour chaque pays et pour chacun de ceux qui l'habitent, l'abondance et la disette, la richesse et la pauvreté ; prétendrait-on par une conduite injuste forcer le Tien à changer ce qu'il a déterminé, et s'enrichir aux dépens d'autrui ? ce serait en vain. Si on le prétend, on se trompe. Quoi ! le scélérat qui pille jouirait de l'abondance, et l'homme de bien, l'homme équitable qui réprime les mouvements de la cupidité serait dans la misère ? c'est ce qui ne peut se croire, ce qui ne peut se dire. Si cela était, où serait donc la providence du Tien ? mais c'est à quoi on ne fait pas de réflexion, et le cœur de l'homme s'étant une fois abandonné au malheureux penchant qu'il a pour les richesses, ce désir d'avoir croît de plus en plus, et bientôt on n'est plus, pour ainsi dire, maître de soi-même. C'est pourquoi se voir dans l'occasion de devenir riche et avoir la droiture de n'en pas profiter, trouver de l'argent et le rendre, c'est ce qui a passé de tout temps pour une action digne de louange et d'admiration.

Cependant Chi-yeou est un homme qui vit de son travail, un homme du peuple, un pauvre qui cultive la terre, il n'a pas été appliqué à l'étude du livre de l'histoire, du livre de vers et d'autres livres canoniques que nos sages nous ont laissés ; on ne lui a pas enseigné les vertus de ces anciens sages pour les

imiter, mais de lui-même il a conservé la droiture qu'il a reçue du Tien. En secret, lorsqu'il n'était vu de personne, il ne s'en est point écarté ; il a même eu soin de bien instruire sa femme, et tous deux, dans l'obscurité d'une vile cabane, ont tenu une conduite droite, juste, irréprochable ; mais l'esprit qui voit tout, qui connaît tout, les a pris sous sa protection et n'a pas permis qu'une pareille vertu fût sans honneur ; il l'a rendue publique, ii a voulu qu'elle parvînt jusqu'au trône, qu'on l'annonçât exprès par un mémorial, qu'on la récompensât d'un argent du trésor impérial, que leur nom fût dans l'histoire, et que leur réputation devînt éternelle. Hé bien ! si ce laboureur, trouvant la bourse, avait profité de ce petit avantage qui se présentait, qu'aurait-il gagné ? cent et tant d'onces d'argent. Qu'est-ce que cela ? Il s'en serait servi et il en aurait bientôt vu la fin. Que l'on compare ce petit gain avec la réputation et la gloire qu'il s'est acquise, quelle différence ! certainement elle est aussi grande que celle qui se trouve entre le ciel et la terre.

Oui, je le répète encore, cette seule action de Chi-yeou me répond du reste de sa conduite : sans doute c'est un homme qui a toujours gardé son cœur, qui a toujours été droit, sincère, juste, équitable ; et le p.628 Tien qui voit tout, et qui était l'unique témoin de ses bonnes actions, l'a récompensé d'une manière si éclatante : or, si chacun rentrait dans soi-même et faisait des efforts pour l'imiter, si chacun à son exemple réprimait les désirs déréglés de son cœur, non seulement nous aurions la joie de voir revivre les anciennes coutumes, et ces heureux temps, où par une louable déférence on cédait le chemin sans disputer, on cédait le champ sans procès ; mais encore ceux qui pratiqueraient la vertu recevraient infailliblement du Tien une protection spéciale, et de l'empereur beaucoup d'honneur et de bienfaits. Quel plaisir ! quel bonheur pour tout l'empire !

Ce que je dis vous regarde surtout vous, officiers qui êtes élevés aux charges et qui avez votre place parmi les personnes illustres ; vous, lettrés, qui faites gloire d'avoir votre nom écrit dans les tribunaux de la cour et dans le collège de Confucius. Le peuple pratique la vertu, un pauvre laboureur a pu réprimer la passion de la cupidité ; il a su borner ses désirs ; l'intérêt ne l'a point touché ; à la vue de l'argent il est resté ferme et inébranlable comme le rocher. Et vous, mandarins que tout le peuple respecte comme ses maîtres et ses modèles, vous ne pensez qu'à accumuler trésors sur trésors, vous employez des voies iniques pour amasser de l'argent, vous le faites la nuit si vous n'osez le faire le jour, vous recevez des présents que vous ne devriez pas recevoir. Et vous, lettrés, dont la conduite doit servir aux autres d'exemple et de règle, aux dépens même de votre réputation vous employez les moyens les plus injustes pour vous enrichir ; vous suscitez, vous entreprenez des procès ; vous vous chargez de toutes les mauvaises affaires ; on ne voit que vous dans les tribunaux. Vous, dis-je, mandarins et lettrés, en entendant le récit de l'action de Chi-yeou, pouvez-vous ne pas être couverts de confusion ?

Ayez donc intention de réformer, de perfectionner le cœur de tous mes sujets par de bonnes coutumes ; j'ordonne qu'on prenne ce mémorial du vice-roi Tien-uuen-king, qu'on y joigne cette instruction, qu'on les rende publics à la cour et dans les provinces, que les gouverneurs de chaque ville en fassent tirer des copies, qu'on les affiche aux portes et aux carrefours, afin que les nobles et le peuple en aient une parfaite connaissance.

@

Lettre du père de Goville

A M.***

@

Contenant sa déclaration au sujet des faits calomnieux qui lui sont imputés par l'auteur des *Anecdotes sur l'état présent de la religion dans la Chine.*

J'étais dans la pensée, monsieur, qu'il n'était nullement nécessaire de m'expliquer au sujet de ce qui m'est imputé par l'auteur des *Anecdotes sur l'état présent de la religion dans la Chine*. Content du témoignage de ma conscience, et me rassurant sur l'équité des lecteurs, je méprisais la calomnie, et il me semblait que j'avais raison. On ne croit point, disais-je, une partie sur sa seule parole contre la partie adverse ; comment donc un anonyme qui avance sans preuve des faits criants, les plus dénués de vraisemblance, et qui montre en même temps la plus violente animosité contre ceux qu'il attaque, pourrait-il trouver la moindre créance auprès du public ?

Vous en jugez tout autrement que moi, monsieur, et je défère à votre sentiment. Je comprends en effet, comme vous le dites, qu'il y a un public facile et crédule, qui reçoit toutes les impressions qu'on essaye de lui donner ; qu'il y a un public prévenu, toujours disposé à croire le mal de ceux qu'on a su lui rendre odieux ; qu'il y a même un public d'honnêtes gens, que leur probité rend susceptibles de la calomnie la plus énorme, parce que, jugeant des autres par eux-mêmes, ils ne croient pas les hommes assez méchants pour inventer rien de pareil ; enfin qu'il y a un public qui, sans examen, tient pour dûment avoué ce qui n'est pas expressément contredit. Je suis heureusement en état de donner à l'anonyme le démenti le plus formel et le plus net sur tout ce qu'il avance contre moi.

Il dit à la page 412 du quatrième tome : « Le père de Goville était à Canton gérant les affaires des jésuites français à la Chine. Il fut consulté sur les cultes chinois qui venaient d'être proscrits par la bulle *Ex illa die*. Le jésuite répondit par écrit, et sa réponse signée fut mise entre les mains de celui qui l'avait demandée et qui l'attendait avec

impatience. »

Jamais aucun missionnaire ni aucun autre p.629 ne m'a consulté sur les cultes chinois après la bulle *Ex illa die*. Jamais donc, j'en prends Dieu à témoin, je n'ai fait sur cela aucune réponse, ni de bouche, ni par écrit. C'est une pure fiction que cette réponse par écrit, que l'anonyme suppose signée de moi, et mise entre les mains de celui qui l'avait demandée.

Selon l'anonyme [1], « le père de Goville y déclara sans façon que la pratique du père Ricci devait être conservée ; que la condamnation que Rome en avait faite contre les règles, était sans conséquence, et qu'on pouvait continuer d'offrir devant les tablettes de Confucius et des ancêtres, des présents, sans retrancher l'inscription ordinaire ; que le Tien et le Chang-ti des Chinois était le Dieu des chrétiens, et qu'on ne devait pas ôter des églises les tableaux où était écrit le King-tien, adorez le ciel. »

L'anonyme, après avoir avancé faussement que j'ai été consulté, me fait faire la réponse la plus contraire à mes sentiments. En effet, si j'avais été consulté, j'aurais certainement répondu dans les termes les plus clairs, et toujours conformément aux ordres du saint-siège.

« Il est à remarquer, ajoute le faiseur d'anecdotes [2], que le père de Goville fit cette réponse longtemps après avoir signé le formulaire et rendu le serment. Les preuves de sa soumission apparente avaient été portées à Rome : le saint-siège avait donné des marques de son contentement ; tous les jésuites étaient soumis avec la même apparence de sincérité ; mais ces belles démarches n'étaient qu'un jeu pour tromper le pape, et pour se moquer de la religion. »

Il est vrai qu'en 1716 le décret de Clément XI fut publié à la Chine, et que je le signai avec serment. Mais je m'écrie à la calomnie, pour moi, et au nom de mes confrères, contre l'anonyme, qui ose nous accuser de ne l'avoir signé qu'avec une sincérité apparente. J'y

[1] Page 412.
[2] Page 413.

souscrivis avec une entière soumission de cœur et d'esprit, persuadé intimement que n'y adhérant pas de la sorte, et ne laissant pas d'y souscrire, je me serais rendu coupable devant Dieu d'un horrible parjure. Je ne me suis jamais départi de l'obéissance que je promis au décret de Sa Sainteté. Je dis le même avec certitude des pères Lequesne, Cazier, Nyel, Casalès, du Baudory, Jean Baborier et Labbe, qui ont demeuré plusieurs années avec moi dans notre maison de Canton.

Pour les autres jésuites français ou non français, qui signèrent pareillement le décret en 1716, après sa publication, cent raisons me persuadent de la sincérité de leur signature, je n'en ai aucune pour en former le moindre doute. Comment l'anonyme a-t-il pu se mettre dans la tête qu'il réussirait à faire croire que les missionnaires jésuites de la Chine sont tous de lâches prévaricateurs, des fourbes, des hypocrites, des hommes sans probité et sans religion ? Pour calomnier avec succès, il faut ne le faire qu'avec une sorte de retenue : or notre auteur n'en montre aucune dans tout ton ouvrage, qui n'est, à proprement parler, qu'un tissu de faussetés, d'injures, de vagues et violentes déclamations. Mais pour me borner à ce qui me regarde personnellement, écoutons-le dans ce long texte que je vais rapporter ; il y dit faux d'un bout à l'autre.

> « Dieu permit que pour le bien de l'Église [1] et de ceux qui la jouent si indignement, la réponse du père de Goville tombât entre les mains d'un missionnaire qui en tira copie sur l'original, et envoya à la sainte Congrégation. Le pape ordonna au général Tambourin de rappeler son religieux de la Chine. Le père de Goville n'eut pas plutôt appris la teneur de la lettre qui le regardait, qu'il se mit à crier à la calomnie, protestant devant Dieu et devant les hommes que la réponse qu'on lui attribuait n'était pas de lui ; qu'il défiait ses adversaires de produire l'écrit signé de sa main, et que cette accusation était une imposture des ennemis de la Compagnie,

désolés de la voir rentrer dans les bonnes grâces de Sa Sainteté. La conclusion fut, que le père de Goville demeurerait à la Chine, en attendant des ordres favorables qu'on espérait tirer du pape, après qu'il aurait été informé de la réponse du jésuite.

Mais les missionnaires de la Propagande qui étaient à Canton, indignés de la fourberie de ces pères, écrivant à Rome, y envoyèrent l'original écrit de la main du père de Goville, qui s'était imaginé que sa réponse avait été brûlée, et qu'il n'en restait que des copies incapables de faire foi. Les ordres de la sainte p.630 Congrégation furent conformes aux premiers. On ordonna au visiteur de faire le religieux coupable, et qu'il s'embarquât sans délai sur les premiers vaisseaux ; mais on ne jugea pas à propos de rendre une obéissance si prompte. Les délais furent de quelques années, et le père de Goville ne passa en Europe qu'après des tergiversations qui durèrent longtemps.

Or, sur tous ces faits rapportés dans le plus grand détail, sans doute pour mieux imposer aux lecteurs, je m'inscris en faux sans en excepter un seul, et je défie l'auteur des *Anecdotes* d'en pouvoir jamais prouver aucun. Il est donc faux qu'on ait tiré ou pu tirer copie de ma prétendue réponse qui n'exista jamais ; faux par conséquent que « la copie et l'original aient été ou pu être envoyés au pape » ; faux encore que le pape ait « ordonné au général des jésuites de me rappeler en Europe » ; faux que le général « ait écrit en conformité au visiteur des jésuites à la Chine » ; faux que le visiteur ait « reçu du général sur ce sujet, ou m'ait signifié aucun ordre de sa part » ; faux que « sur mes représentations il ait suspendu l'exécution de cet ordre prétendu » ; faux que « la sainte Congrégation ait donné des ordres pour me rappeler en France, conformes à ceux du pape » ; faux que « j'aie jamais eu ordre de m'embarquer sur les premiers vaisseaux » ; faux

[1] Tome IV, page 413.

enfin que « je n'aie passé de la Chine en France qu'après des délais de quelques années et des tergiversations qui durèrent longtemps. »

On sait les vraies causes de mon retour en France, et qu'elles n'ont rien de commun avec les cultes chinois. En 1723, je fus député par mon supérieur le révérend père Hervieu, et je m'embarquai au mois de janvier 1724, pour des affaires de la mission et en même temps pour offrir à Sa Majesté quelques curiosités de la Chine au nom de notre mission française, qui a l'honneur d'avoir Louis XIV, de glorieuse mémoire, pour son fondateur, et j'exécutai ma commission à Versailles le 2 de février 1725, en présence de toute la cour.

Au reste, si tout ce que j'ai dit jusqu'ici contradictoirement à l'auteur des *Anecdotes* est exactement vrai, et vrai dans toutes ses parties, comme je le soutiens à la face du ciel et de la terre (oserais-je parler ainsi sans une conviction intime de la vérité ? D'ailleurs la sainte Congrégation a ses archives, qu'on les consulte, à coup sûr on n'y trouvera jamais ce qui n'a jamais été) ; si, dis-je, tout ce que j'ai dit jusqu'ici est exactement vrai, il s'ensuit nécessairement que cet auteur est dûment convaincu d'être un calomniateur, et calomniateur en matière capitale, et dès là indigne de toute créance dans tous les tribunaux du monde.

L'anonyme, loin de rougir de cet amas de faussetés qu'il accumule contre le cri de sa conscience, conclut son fabuleux récit avec un air d'assurance qui ne se comprend pas.

> « Ce fait, dit-il, dévoile le mystère de la plus honteuse supercherie qui se vit jamais dans l'Église. Les jésuites donnent tous, avec le père de Goville, des preuves de leur soumission au saint-siège, et tous persévèrent dans leur rébellion. »

C'est uniquement l'iniquité et l'insigne malice de l'auteur des *Anecdotes*, que tant de faits calomnieux *honteusement* supposés dévoilent avec la dernière évidence.

Les personnes judicieuses, en lisant ceci, ne manqueront pas de dire

qu'il faut être bien aveuglé par sa passion pour oser calomnier si grossièrement un homme sous ses propres yeux, et lorsqu'il est en état de confondre la calomnie. Cela est vrai, mais il n'est pas moins vrai que cette même passion l'aveugle encore à l'égard des autres jésuites, sans exception, dans tout le cours de son ouvrage. Sa haine outrée contre eux lui a fait dire non seulement cent faussetés notoires et évidentes à quiconque a connu sur les lieux les missionnaires jésuites qu'il décrie, mais même des extravagances de plus d'une sorte. En voici des essais qui serviront à faire connaître le caractère de l'auteur, et le mépris que méritent ses *Anecdotes*.

> « 1° La Société, dit-il, dès l'avertissement du 4e tome, page 5, paraît une armée destinée à faire la guerre à l'Église de Jésus-Christ et à sa religion, dont le général qui la commande, est le chef même de cette Société ; les officiers qui combattent sous ses ordres, chaque jésuite envoyé par lui à la Chine ; et les troupes à leur solde, les idolâtres de la Chine, de Tonquin et de Cochinchine ; les victimes, quiconque a du zèle pour la religion, sans distinction d'âge, de dignités, ni de caractère. Et plût à Dieu que la Chine et les Indes fussent le seul théâtre de la guerre de la Société contre Dieu et contre ses saints !

Il faut convenir que ce discours est insensé, p.631 ou bien que le pape et tous les évêques du monde, hors cinq ou six prélats anti-constitutionnaires, ne savent ce qu'ils font en employant partout les jésuites [1] comme des gens utiles à l'Église. M. l'évêque d'Eleutheropolis, cité par l'anonyme et cité avec éloge, est bien éloigné de penser comme lui. J'ai toujours cru, dit-il, dans la lettre que cet anonyme rapporte (et qu'on se souvienne qu'ayant été quarante-trois ans jésuite et vingt-trois ans missionnaire de la Chine, il doit sans doute les bien connaître),

[1] Tome IV, page 66.

> « j'ai toujours cru que notre Compagnie s'était distinguée dès sa naissance par son zèle à combattre dans toutes les parties du monde les erreurs dans la doctrine, les dérèglements dans les mœurs, et les cultes superstitieux, qui déshonorent la religion. C'est, ce me semble, ce qu'elle a fait avec succès sous les ordres du vicaire de Jésus-Christ, partout où il a jugé à propos de l'employer.

L'anonyme pardonnera-t-il à cet évêque de le contredire si ouvertement ? se pardonnera-t-il à lui-même d'avoir cité ces paroles du prélat ?

2° Le faiseur d'anecdotes n'en demeure pas là [1] ; il affronte le bon sens jusqu'à soutenir que les jésuites sont les plus grands ennemis de la constitution, que la chose est claire comme le jour.

> « La constitution *Unigenitus*, dit-il, n'a point de plus grands ennemis ni d'adversaires qui la décrient avec plus de succès que les jésuites, comme on est en état de le démontrer à tout le monde chrétien avec la clarté des rayons du soleil. »

Avancer de tels paradoxes d'un air si fanfaron, et prétendre être cru, c'est la plus étrange hardiesse et la plus folle prétention. Aussi, dans la préface du 6e volume, page 10, oubliant ce qu'il a avancé dans le 4e tome, il tombe dans la plus grossière contradiction, en assurant que « les jésuites, par leurs démarches fanatiques, se signalent tous les jours en faveur de la constitution *Unigenitus* [2]. »

3° Faisant les jésuites anti-constitutionnaires et tels qu'il est lui-même, car il parle de la bulle en forcené, il n'est pas surprenant qu'il les fasse Richeristes. Il met dans la bouche des pères de Pékin, qu'il fait parler à l'empereur Cang-hi dans une audience secrète, un discours de quatre pages, ridiculement imaginé, où il leur prête le système impie du richerisme, et tant d'autres erreurs monstrueuses que l'hérésie a enfantées de nos jours pour sa défense ; erreurs que nous détestons

---

[1] Tome IV, page 384.
[2] Pages 382 et suivantes.

tous tant que nous sommes, mais qu'il ne craint point, lui, d'adopter. Est-ce donc que l'anonyme était présent à cette audience prétendue ? Non, et il n'a garde de le dire. Mais en faisant parler des jésuites comme parlent les novateurs, il a espéré de faire couler plus aisément ses sentiments dans l'esprit des lecteurs crédules. Artifice grossier, dont nul ne peut être la dupe, que celui qui veut bien l'être.

4° A la fin du 5e tome des *Anecdotes*, il s'efforce très sérieusement, en 130 pages, de prouver que les jésuites sont l'antéchrist et il emploie pour cela une heureuse découverte d'une prophétie du quatorzième siècle avec de continuelles et puériles déclamations. Où est le bon sens d'emprunter jusqu'à des rêveries pour décrier les jésuites, et de joindre le fanatisme le plus complet avec les affaires de la religion dans la Chine ? Je laisse bien d'autres traits non moins extravagant, que la brièveté d'une lettre ne comporte pas, et je reviens à mon sujet.

En vain l'anonyme, pour autoriser ses récits fabuleux et donner du poids à ses calomnies dit que M. le légat Mezzabarba a vu, corrigé et approuvé sa relation. S'il prétend que M. le légat l'a vue, corrigée et approuvée telle que nous la voyons, pleine de fiel à chaque page, de remarques fausses et infamantes d'un prétendu missionnaire, de noires calomnies sans preuves et sans nombre, je ne crains pas d'assurer qu'il calomnie en ce point cet illustre prélat, que j'ai eu l'honneur de voir à la Chine, ayant de nous des sentiments d'estime et de bonté tout opposés à ceux du faiseur d'anecdotes. Si cette approbation est réelle, que ne la produit-il ? Il se borne à dire qu'il l'a eue. Quel fond doit-on faire sur la parole d'un calomniateur avéré ? Un homme qui a eu le front de m'imputer de faux écrits avec la dernière assurance, qui a inventé cent autres faussetés contre tant de missionnaires jésuites, dont pendant plus de vingt ans j'ai connu par moi-même la science et respecté la vertu, n'est que trop capable de s'appuyer faussement d'un nom respectable pour accréditer ses mensonges.

p.632 Il se donne, lui et son faiseur de relation pour missionnaire de la Chine. Peut-être en a-t-il porté le nom pendant un court séjour de quelques mois dans l'empire, plutôt en voyageur qu'en missionnaire.

Du reste j'ose le dire, il n'en soutint jamais les fatigues, jamais il n'en fit ni n'en put faire les fonctions. Personnage masqué, il se trahit lui-même sans y penser, tant il défigure les mots chinois qu'il s'est avisé de citer, tant il montre d'ignorance sur les lieux les plus connus des voyageurs et sur les usages de l'empire, tant il estropie les noms des missionnaires qu'il a dû voir à Canton, s'il est vrai qu'il y ait mis le pied. Sans connaissance des mœurs de la nation, sans science de la langue, sans expérience, l'anonyme décide néanmoins, et ceux qu'il attaque étant dans l'impuissance de se défendre ou parce qu'ils sont morts pour la plupart, ou parce que, séparés de nous par des mers immenses, ils ne peuvent savoir ce qu'on leur impute ; il s'applaudit dans les ténèbres où il se cache, et déjà, à l'en croire, la Société entière, « cette superbe et orgueilleuse société », va tomber sous ses coups. Vain triomphe ! Dieu a permis, pour l'intérêt de la vérité et de ses serviteurs outragés, que ce hardi calomniateur m'ait mis en droit et à portée de le faire connaître, et de le confondre par ce démenti et ce désaveu public.

En effet, me justifier pleinement, comme je fais, d'un tissu de calomnies atroces, c'est avoir désarmé ce faiseur d'anecdotes, et tout à la fois justifier tous ceux de mes confrères qu'il a également et injustement sacrifiés à sa malignité. Il m'attribue de faux crimes, et quels crimes ? Est-il plus vrai, et sera-t-il plus croyable en ce qu'il attribue aux autres jésuites ? Ce sont des ennemis qu'il regarde d'un œil jaloux, et qu'il voudrait anéantir, s'il pouvait. Il faut donc qu'à ses yeux ils soient coupables. Mais ils ne sauraient l'être aux yeux des personnes d'honneur et de probité, qui examinent les choses sans préjugés et qui jugent sans passion.

Encore moins le sont-ils au jugement de celui qui sonde les cœurs et qui connaît leur innocence.

> — Le monde vous hait, disait Jésus-Christ à ses apôtres, j'en ai été haï avant vous, on m'a persécuté, on vous persécutera [1].

[1] Jean. XV, v. 17 et 20.

Prédiction dont nous voyons l'accomplissement de nos jours par la haine implacable que nous portent, grâce au ciel, l'auteur des anecdotes et tous les autres partisans de l'erreur. Mais aussi il est dit, et c'est ce qui fait notre consolation :

> — Vous serez heureux lorsqu'à mon sujet les hommes vous chargeront d'opprobres, qu'ils vous persécuteront, et qu'ils diront de vous toute sorte de mal contre la vérité ; réjouissez-vous et faites éclater votre joie [1].

Le devoir des missionnaires est de procurer la gloire de Dieu aux dépens même de leur réputation : *per ignominiam et bonam famam, ut seductores et veraces* [2] ; et leur bonheur le plus solide en ce monde est d'être jugés dignes, en la procurant, de souffrir pour Jésus-Christ et, comme Jésus-Christ, la calomnie et la persécution. Je suis avec bien du respect, etc.

@

[1] Matth., V, 11.
[2] II, Cor., VI, 8.

Seconde lettre du père de Goville,

A M.***

@

Au sujet de la réponse qu'à faite à sa première lettre l'auteur des *Anecdotes sur l'état présent de la religion à la Chine.*

Monsieur,

L'auteur des *Anecdotes* [1], « après y avoir pensé », a enfin pris le parti de répondre à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire au sujet des faits calomnieux qu'il m'avait imputés, c'est-à-dire que dans un écrit de 105 pages, il renouvelle toutes les injures, les invectives et les plus violentes déclamations répandues dans son premier ouvrage, et qu'il les entremêle de continuels écarts, ménagés artificieusement pour faire oublier aux lecteurs l'état de la question. Il intitule ce libelle : *Réponse à la lettre du Père de Goville, ancien missionnaire de la Chine, adressée aux révérends Pères Jésuites.* Est-ce en effet une réponse qui prouve les faits contre lesquels je m'étais inscrit en faux ? Et ce qu'il promet dans ce titre, l'a-t-il véritablement exécuté ? C'est ce que j'entreprends d'examiner dans cette seconde lettre, où je p.633 démontre deux choses. La première, que les calomnies dont il a voulu me noircir dans ses anecdotes subsistent en leur entier, et se manifestent invinciblement par sa réponse même ; la seconde que dans cette réponse il invente contre moi de nouvelles calomnies, aussi odieuses et aussi insoutenables que les précédentes.

Quand j'aurai prouvé ces deux articles, on verra ce qu'on doit penser de la hardiesse de cet injuste agresseur, lequel ose dire dès l'avertissement qui est à la tête de sa réponse : « Nous répondons à tout, et les jésuites doivent être contents » ; et dans le corps de cette prétendue réponse, « nous répondons à tout excepté aux injures ». Je vous en laisse le jugement, monsieur, et à tous ceux qui, comme vous, ont le cœur naturellement droit et équitable.

[1] Avertissement, page 2.

L'auteur des *Anecdotes* convaincu de calomnie par sa réponse

Il y a deux choses à examiner : 1° Ce que cet auteur avait publié contre moi dans ses *Anecdotes*. 2° Comment, pour justifier ce qu'il avait faussement avancé, il répond au démenti le plus net et le plus formel que je lui ai donné dans ma première lettre. Allons par ordre.

1° « J'ai été consulté, a-t-il dit d'abord, par un missionnaire sur les cultes chinois ; 2° j'ai répondu à ce missionnaire par un écrit de ma main, signé de moi, en faveur des superstitions condamnées et cela après avoir signé le formulaire et rendu le serment, c'est-à-dire, après la publication du décret de Clément XI faite à la Chine en 1716, auquel j'ai souscrit ; 3° ma réponse tomba entre les mains d'un autre missionnaire qui en tira copie, et l'envoya à la sainte Congrégation ; 4° cette copie reçue à Rome, le pape ordonna au général des jésuites de rappeler son religieux de la Chine ; 5° Ayant appris la teneur de la lettre (du Père général), je crie à la calomnie, protestant devant Dieu et devant les hommes que cette accusation est une imposture. 6° L'ordre de repasser en France est suspendu pour quelque temps, et je demeure à la Chine en attendant des ordres favorables du pape ; 7° les missionnaires de la Propagande, indignés de la fourberie des jésuites envoient à Rome l'original écrit de ma main ; 8° les ordres de la sainte Congrégation sont conformes à ceux du pape, et on ordonne, pour la deuxième fois, au visiteur de faire repasser en Europe le religieux coupable, sans délai, sur les premiers vaisseaux ; 9° je ne juge pas à propos de rendre une obéissance si prompte ; 10° je m'embarque enfin, mais après des délais de quelques années, et je ne passe en Europe qu'après des tergiversations qui durèrent longtemps. »

Pour peu que le faiseur d'anecdotes eût été jaloux de son honneur et de sa réputation, il devait faire les plus grands efforts pour prouver, « avec la clarté des rayons du soleil », cette suite de faits que j'ai niés et que je nie encore. Il y était d'autant plus obligé que, me supposant coupable, et concluant du particulier en général, il tombait avec fureur sur tous les missionnaires jésuites qui, selon lui, sont tous également « rebelles au saint-siège », tous également « parjures », tous

également « jouant le pape » et « se moquant de la religion ».

Accusation infiniment grave, et par la nature du crime, et par le nombre des complices. Pour prouver la vérité de cette accusation, que j'avais traitée de calomnie atroce, il y avait une voie très courte, mais décisive ; c'était de publier l'original de ma réponse à la consultation, « écrite », disait-il, « et signée de ma main ». On attendait avec impatience cette pièce fameuse, laquelle devait « me faire boire le calice de l'humiliation ».

Mais, bien loin de la rapporter, comme il le devait faire, comment se tire-t-il du démenti que je lui ai donné, et du défi que je lui ai fait de prouver aucun de ces faits rapportés dans le plus grand détail ? Il recule, il embrouille le fait essentiel qui sert de base à son système fabuleux, il s'entortille dans ses raisonnements, et, forcé au désaveu du fait principal, il substitue, par un second chef-d'œuvre de mauvaise foi, un écrit secret, aussi faux que ma prétendue réponse à la consultation, comme nous le verrons bientôt ; écrit secret, « déterré », dit-il, « par un ecclésiastique prisonnier, dans les archives », qu'on ne nomme point. Il en coûterait trop à l'orgueil du faiseur d'anecdotes de reconnaître sa faute et encore plus de la réparer. Puisqu'il n'a pu donner au public ni le prétendu original de ma réponse à la consultation, ni la copie, deux pièces contre lesquelles p.634 je m'étais inscrit en faux et que je l'avais défié de produire, n'est-ce pas déjà une preuve générale qui le convainc des calomnies dont il a tâché de me flétrir dans ses *Anecdotes* ? En voici de plus particulières, tirées des étranges variations et des contradictions manifestes de sa réponse.

Première variation

Selon ce qu'il avance dans ses *Anecdotes*, « c'était un missionnaire qui m'avait consulté sur les cultes chinois ». Aujourd'hui il avoue, dans sa réponse « qu'aucun missionnaire ne m'a consulté ».

Deuxième variation

J'avais « répondu par écrit à la consultation, et ma réponse signée et écrite de ma main, avait été mise entre les mains de celui qui l'avait

demandée ». Aujourd'hui il reconnaît que « je n'ai répondu à aucune consultation, beaucoup moins répondu par un écrit de ma main ».

Troisième variation

A croire les *Anecdotes*, « ma réponse étant tombée entre les mains d'un missionnaire, il en avait tiré copie ». Aujourd'hui il n'est plus question d'un missionnaire qui tire copie ; « c'est, dit-il dans sa réponse, un catéchiste qui, ayant appliqué un papier chinois, que l'on sait être fin et transparent, sur l'original en fit une copie très ressemblante ». Contradiction visible, et de plus, second mensonge ajouté au premier, comme nous le dirons dans la suite.

Quatrième variation

Dans un esprit de révolte et plein de mépris pour le saint-siège, « j'avais déclaré sans façon, disait-il, que la pratique du père Ricci devait être conservée ; que la condamnation que Rome en avait faite contre les règles, était sans conséquence, et qu'on pouvait continuer d'offrir, devant les tablettes de Confucius et des ancêtres, des présents, sans retrancher l'inscription ordinaire : que le Tien et le Chang-ti étaient le Dieu des chrétiens, et qu'on ne devait pas ôter des églises les tableaux où était écrit le King-tien, adorez le ciel ».

Ce détail si circonstancié avait en marge des guillemets, pour persuader aux lecteurs que c'étaient mes propres paroles, mot pour mot, sans addition ni diminution. Aujourd'hui mes paroles ne sont plus mes paroles, et tout ce détail mis sur mon compte est totalement supprimé dans sa réponse. Il se contente de dire (et ce qu'il m'attribue est encore une fausseté) que « j'ai *reconnu que le* Tien *et le* Chang-ti *est le Dieu des chrétiens.* »

Il y a lieu au reste de s'étonner que cet auteur, qui se vante faussement d'avoir « soutenu les fatigues des missionnaires, et de porter les marques de l'apostolat », soit si peu instruit du vrai sens du décret *Ex illa die*, qu'il lui fasse dire ce que ce décret ne dit pas. Le pape, il est vrai, défend de se servir des mots *Tien* et *Chang-ti*, pour exprimer le vrai Dieu, *ad significandum verum Deum nomina* Tien,

cælum, et Chang-ti *supremus imperator, penitus rejicienda ;* mais il n'est pas moins vrai que le pape ne va pas plus loin, et qu'en particulier il ne touche nullement à cette question, savoir, si les Chinois ont connu Dieu, ou non, sous ces deux caractères de leur langue.

Pour le faiseur d'anecdotes, sans doute plus éclairé que le saint-siège, il décide hardiment la question ; afin de me rendre coupable, il ne craint point de mettre tous les Chinois au nombre des athées, sans s'apercevoir qu'il blasphème ce qu'il ignore, et que de son autorité il fait le procès, non seulement à une nuée de missionnaires de tous les ordres, tant anciens que modernes, très habiles dans l'intelligence des livres chinois, mais encore à M. l'évêque d'Éleuthéropolis, qui, de nos jours, nonobstant le décret *Ex illa die*, sous les yeux du saint-siège, pense comme eux, et soutient avec eux que les Chinois ont connu Dieu, et l'ont exprimé par ces deux noms *Tien* et *Chang-ti.*

Cinquième variation

« Un missionnaire, disait l'anonyme, avait envoyé à Rome la copie de ma réponse, et quelques années après les missionnaires de la Propagande y envoyèrent l'original écrit de la main du père de Goville et ces deux pièces avaient été reçues à Rome. » Aujourd'hui elles n'y ont été ni reçues, ni même envoyées ; mais il lui plaît dans sa réponse d'imaginer un autre original et une autre copie faite par le pinceau chinois (ce sont encore là deux faussetés, comme on le verra.) « La copie, dit-il, a été envoyée à Rome, et l'original remis au mandarin, et déposé dans des archives », qu'il a grand soin de ne pas nommer. Quelle preuve plus sensible de la calomnie de ses anecdotes, p.635 et de l'impossibilité où est l'auteur d'apporter la moindre preuve des faits qu'il a inventés contre moi ?

Sixième variation

Il avait cité dans ses *Anecdotes* deux différents ordres donnés au général des jésuites. « Le premier, disait-il, donné *par le pape* sur la seule copie de ma prétendue réponse à la consultation. Le second, sur l'original même, donné par la sainte Congrégation, dont les ordres

furent conformes aux premiers. » Aujourd'hui il n'y a plus deux ordres donnés en différents temps, mais un seul, et cet ordre imaginaire « était, dit-il, suivant le bruit public de Canton, *uniquement* de la sainte Congrégation ».

Septième variation

« Le général des jésuites, pour obéir au pape, avait ordonné au visiteur de faire repasser en France son religieux coupable, et je n'eus pas plutôt appris la teneur de la lettre (du général) qui me regardait, que je me suis mis à crier à la calomnie et à l'imposture. » Aujourd'hui la réponse du faiseur d'anecdotes ne met plus sur la scène ni le général des jésuites, ni le visiteur ; et s'il me fait encore *crier à la calomnie*, ce n'est plus au sujet de la lettre du général, mais à l'occasion d'un « écrit secret communiqué, dit-il, par un mandarin à un ecclésiastique prisonnier ».

Huitième variation

Pour étayer la calomnie d'un rappel flétrissant, il s'était autorisé du témoignage des missionnaires de la Propagande, touchant la réalité d'une consultation sur les cultes chinois, et d'une réponse écrite et signée de ma main. Aujourd'hui, dit-il dans sa réponse, « ce que les *Anecdotes* ont rapporté sur la réalité d'une consultation et d'une réponse, c'est sur la bonne foi de quelques voyageurs. » Vit-on jamais contradiction plus palpable ?

Neuvième variation

Le père de Goville ayant « crié à la calomnie, la conclusion fut qu'il demeurerait à la Chine, en attendant des ordres favorables du pape. » Par là on insinuait qu'en vertu de mes représentations, l'ordre de repasser en France avait été suspendu par le visiteur. Aujourd'hui il n'est plus parlé, dans la réponse, ni de représentations de ma part, ni de l'exécution de l'ordre du général suspendue par le visiteur : et quelles représentations aurais-je pu faire contre un ordre qui ne pouvait pas m'être connu, puisqu'il n'a jamais existé, et qu'il n'a point été donné au général des jésuites, ni écrit de Rome par le général ni

signifié à la Chine par le visiteur ?

Dixième variation

L'ordre était de « m'embarquer sans délai sur les premiers vaisseaux, et par une nouvelle désobéissance de ma part, les délais avaient été de quelques années, et il ne fut exécuté qu'après des tergiversations qui durèrent longtemps. » Aujourd'hui, ni tergiversations pour obéir, ni délais pour partir.

Que de contradictions visibles ! Que de faits odieux avancés hardiment dans les *Anecdotes*, et que l'auteur, forcé intérieurement d'en reconnaître la fausseté, aurait dû rétracter, s'il avait eu tant soit peu de bonne foi ! Se joue-t-on ainsi de la crédulité du public ? Et ceux qui prêtent l'oreille à de semblables écrivains lorsqu'ils se déchaînent contre les jésuites, sont-ils excusables devant Dieu et devant les hommes, s'ils ne se mettent pas en garde contre la malignité et les impostures de leurs libelles ?

Ce qui étonne, et ce qu'on a de la peine à comprendre, c'est qu'après tant de mensonges dont le faiseur d'anecdotes est convaincu, et qui auraient dû le couvrir de confusion, il parle encore d'un air triomphant, et que substituant un second écrit au premier, également rempli de faussetés, il a le front de dire : « La vérité des faits qui regardent le père de Goville, a été rétablie et mieux expliquée par la déclaration du missionnaire, qui a tout vu, tout su et tout entendu à Canton, dans le temps de l'évènement ». C'est-à-dire selon son langage, qu'il a le secret de rétablir « la vérité des faits », en l'obscurcissant et en la défigurant de plus en plus par de nouvelles calomnies, ainsi que je le ferai voir ; mais peu lui importe. Dans les principes de sa morale, un jésuite n'a nul droit à sa réputation. Lorsqu'on s'efforce de le décrier, c'est « pour le bien de l'Église, c'est pour l'édification des fidèles, et le service de l'État ». Supposer des crimes énormes à un membre d'un « corps gangrené depuis les pieds jusqu'à la tête », c'est « le rendre recommandable dans sa communauté, et digne de la p.636 confiance du général, aussi bien que de l'estime de la société entière ». Puis, ajoutant la raillerie à l'insulte,

« c'est lui faire honneur, poursuit-il, et rendre justice à sa fermeté à ne se point départir des sentiments de sa compagnie. » Peut-on pousser l'outrage plus loin ? Je laisse au lecteur équitable à juger de quel esprit est animé un écrivain capable de se livrer à de tels excès d'injustice et de fureur. Pour moi, je les lui pardonne volontiers, et je souhaite de tout mon cœur que Dieu, vengeur de l'innocence si indignement attaquée, daigne aussi les oublier.

L'auteur des *Anecdotes* convaincu de nouvelles calomnies dans sa réponse.

Ne perdons rien des paroles de cet auteur, elles méritent d'être pesées attentivement. Voici comme il s'explique :

> « Avant que de répondre en détail à ce que dit le père de Goville, recevez, mes pères, une relation exacte du fait qui le regarde, dictée, écrite et confirmée de bouche par un missionnaire qui a tout vu et tout entendu, qui a déterré l'écrit secret du Père, et en a fait donner avis à Rome. Ce missionnaire, principal acteur de la scène, mérite d'autant plus d'être cru, qu'il a été témoin oculaire de tout. Voici comme il s'est exprimé à Paris, à Rome et ailleurs. Si nous ne marquons pas son nom, c'est pour ne le pas exposer à la mauvaise humeur d'une société accoutumée li faire boire jusqu'à la lie le calice amer de sa colère à quiconque a le malheur de lui déplaire. »

Beau début, et qui mérite d'abord quelques réflexions.

1° Il cite un missionnaire, mais « prisonnier », comme on le va voir. Un homme détenu en prison, et qui a perdu l'usage de sa liberté, comment peut-il tout voir et tout entendre ?

2° « Ce prisonnier, témoin oculaire, mérite d'être cru », dit-il. Mais s'il était visiblement partial, s'il était du camp ennemi, s'il était justement récusable, fût-il tout yeux et tout oreilles, mériterait-il, je ne dis pas d'être cru, mais même d'être écouté ?

3° Ce prisonnier, témoin oculaire, n'est après tout qu'un témoin :

or, ce seul témoin, surtout lorsque tant de raisons rendent son témoignage suspect, ne peut certainement faire preuve que chez les amis du faiseur d'anecdotes, lesquels, quand il s'agit des jésuites, sont toujours disposés à prendre les plus légers soupçons pour des démonstrations, les accusations d'un ennemi pour des preuves, et de simples apparences pour la réalité. Accoutumés à saisir avec empressement et à répandre dans le public les fables les plus absurdes, et jusqu'aux bruits incertains de quelques voyageurs ignorants ou peu instruits, ils se flattent de rendre tout croyable à force de parler contre une Compagnie qu'ils s'efforcent depuis tant d'années de rendre odieuse.

Mais, sans nous arrêter à la forme, venons au fond. Quel est donc ce prisonnier, principal, ou plutôt l'unique acteur de la scène ? L'homme aux anecdotes ne veut pas marquer son nom, mais il le fait assez connaître, ce qu'il en rapporte ne pouvant convenir qu'au seul M. Guigue [1]. Cet ecclésiastique n'est plus membre du séminaire des Missions étrangères. Il l'était encore lorsque, par ordre de l'empereur Cang-hi, il fut mis en prison d'abord à Pékin, et ensuite à Canton. Il en sortit par l'amnistie qu'accorda à plusieurs prisonniers le nouvel empereur Yong-tching ; mais rappelé de la Chine par des ordres réitérés, tant du séminaire des Missions étrangères que de la sainte Congrégation, il est enfin revenu en France depuis quelques années. Les raisons qui l'ont fait mettre en prison à Canton et à Pékin, celles qui ont causé son rappel en Europe et sa sortie du séminaire des Missions étrangères depuis son retour en France, ne sont point de mon sujet, et je me fais un devoir de les supprimer.

Après cet éclaircissement sur l'auteur de la relation qu'on va rapporter, si cependant elle est de M. Guigue (car ce faiseur d'anecdotes m'ayant imputé de faux écrits, avec des guillemets en marge, pourrait bien avoir imputé pareillement à M. Guigue une

[1] Du vivant de l'empereur Cang-hi, il n'y a eu d'ecclésiastiques prisonniers à Canton que M. Appiani et M. Guigue (M. Bourghesi n'était pas prêtre). Le premier est mort à Macao au mois d'août 1732.

relation qui ne serait pas de lui) ; après, dis-je, cet éclaircissement, ne craignons point de paraître devant ce présomptueux Philistin qui insulte à l'armée d'Israël, et qui, au lieu de la lance ou de l'épée, tient en main une déclaration secrète, avec laquelle il menace tout le corps des jésuites d'une défaite entière et prochaine. Soutenu, aussi bien que David, de la protection du Seigneur et couvert du seul bouclier de la p.637 vérité, il ne me sera pas difficile de triompher de sa haine et de sa fureur. Il ne faut pour cela qu'examiner cette déclaration secrète. La voici telle qu'elle est rapportée par l'anonyme dans sa réponse :

> « Monsieur N. (c'est-à-dire M. Guigue) étant détenu dans les prisons de Canton (il était non dans les prisons de Canton mais dans une vaste et belle bonzerie), un mandarin qui l'aimait lui conseilla de reconnaître que le Tien et le Chang-ti était le Dieu des chrétiens ; qu'il le pouvait faire par une déclaration secrète, comme avait fait le père de Goville, et que par là il obtiendrait sa liberté. (Faire dire à un mandarin qu'un prisonnier par ordre de l'empereur Kang-hi obtiendrait sa liberté à la faveur d'une déclaration secrète, c'est, dans le génie du gouvernement chinois, la plus haute extravagance qui puisse tomber dans l'esprit.) M. N. répondit au mandarin qu'il avait de la peine à croire que le père de Goville eût fait une telle déclaration, mais que quand le fait serait véritable, il ne croyait pas pouvoir en faire autant. Le missionnaire ayant parlé à plusieurs Européens de la déclaration du père de Goville, ce père, qui en fut informé, l'accusa hautement d'être un calomniateur et l'appela en réparation ; mais M. N. ayant informé le mandarin de ce qui se passait et de l'embarras où il se trouvait, celui-ci trouva moyen de tirer la déclaration du lieu secret où elle était en dépôt, quoique cela ne fût pas permis, et il la communiqua à l'ecclésiastique prisonnier qui, sans perdre de temps la fit copier par un catéchiste qu'il avait auprès de lui, lequel ayant appliqué un papier chinois, que l'on sait être fin et transparent, sur l'original, en fit une copie

> très ressemblante. M. N. ayant cette copie, la fit voir à plusieurs personnes, et la nouvelle étant bientôt venue au père de Goville que l'on avait sa déclaration en original, et qu'on la montrait, ce père, se croyant assuré qu'on ne pouvait en donner de preuves, encore moins la montrer, parce qu'il était défendu de la tirer des archives où elle était déposée, intenta procès à M. N. et l'accusa comme faussaire ; mais le missionnaire ayant eu la précaution de faire voir l'original de la déclaration du père de Goville à plusieurs missionnaires de la Propagande, avant que de la remettre au mandarin, ceux-ci écrivirent à Rome, et y envoyèrent la copie que M. N. avait fait tirer, d'où, en conséquence, ordre fut donné au général de faire repasser son religieux en France.

Voilà un long narré qui contient plusieurs chefs d'accusation. Quelle est ma réponse ? Elle est courte. Autant d'articles, autant de mensonges ; et je défie le faiseur d'anecdotes d'en prouver un seul. Cependant il se sait si bon gré du récit qu'il vient de faire, qu'à la page 55 il reprend sommairement ce qu'il avait déjà dit, de crainte apparemment qu'il n'échappe à la mémoire du lecteur. Écoutons-le.

> « Par ce récit, quoi qu'il en soit de la consultation et de la réponse à la consultation, il est vrai que le père de Goville a donné un écrit secret ; vrai que cet écrit était favorable aux superstitions condamnées ; vrai que cet écrit avait été donné pour n'être pas montré ; vrai que le secret fut éventé par un mandarin à l'ecclésiastique prisonnier ; vrai que le père de Goville l'ayant appris, cria à la calomnie, comme il fait aujourd'hui ; vrai que l'écrit fut produit en original et en même temps copié ; vrai que les missionnaires de la Propagande furent témoins de la conformité des deux écrits ; vrai qu'ils en écrivirent à Rome ; vrai que l'ordre y fut donné pour rappeler en Europe le père de Goville.

Récapitulation faite sans doute pour « me faire boire » de plus en plus « le calice de l'humiliation ». Mais pourquoi y a-t-il omis un article

sur lequel il avait tant appuyé à la page 16, et qui devait lui paraître essentiel, parce qu'il confirmait en quelque sorte tous les autres, savoir : que « J'accusai hautement l'ecclésiastique prisonnier d'être un calomniateur ; que je l'appelai en réparation ; que je lui intentai procès et l'accusai comme faussaire » ?

Est-ce à dessein que le faiseur d'anecdotes dissimule cet article si bien circonstancié ? Peut-être a-t-il entrevu qu'il pouvait se tourner en preuve contre lui, comme en effet il est de nature à répandre un grand jour sur toutes les faussetés qui lui ont servi à fabriquer cette histoire.

Car enfin, un « procès intenté par un missionnaire contre un missionnaire dans un pays infidèle, tel que la Chine, a dû faire un grand éclat, non seulement dans le pays même, mais dans l'Europe entière. Les jésuites manquaient-ils alors d'ennemis à Canton ? Non, certes. Et p.638 où en manquent-ils ? Combien d'émissaires, combien de surveillants, combien de pensionnaires du parti répandus partout, et jusqu'à Pékin même ; je le répète, jusqu'à Pékin même ! D'ailleurs, combien de négociants de toutes les nations de l'Europe faisant le commerce à Canton, lesquels n'auraient pu ignorer ce « procès intenté » !

Par quelle fatalité ne met-on donc sur la scène qu'en l'année 1736, et après un « démenti net et formel », un fait si public, si criant et si scandaleux qui serait arrivé à Canton quinze ou vingt ans auparavant ? S'il eût été véritable, je ne crains pas de le dire, cent bouches l'auraient fait retentir dans tous les coins de l'univers, et on l'aurait babillé de toutes les façons dans une infinité de libelles satiriques. Cependant jusqu'à cette année 1736, on a gardé en Europe un profond silence sur ce « procès intenté », on l'y a ignoré, et on l'ignore encore à Canton. Preuve certaine, non seulement que le fait est faux, mais que la relation « dictée, écrite et confirmée par un missionnaire » est pareillement une fausse relation.

« Procès intenté ». Quand ? A quel tribunal ? Quel juge en a connu ? Est-ce le vice-roi de Canton ? Est-ce l'évêque du lieu ? Qu'on nous dise donc des choses possibles, vraisemblables, sensées et prouvées, si l'on

veut être cru. Quand on a tant de penchant à débiter des mensonges, du moins faudrait-il savoir leur donner quelque ressemblance avec la vérité.

« Procès intenté ». Pourquoi ? A titre « de faussaire », dit-on, « de calomniateur, et de calomniateur appelé en réparation ». La même réponse revient. Devant qui ai-je accusé l'ecclésiastique prisonnier ? Quel a été le juge ? Quel jugement a-t-il rendu ?

Si j'ai accusé « hautement » l'ecclésiastique d'être un calomniateur et un faussaire, il n'aura pas manqué de se défendre « hautement » de cette accusation, c'est-à-dire que du moins il s'en sera défendu par-devant tous les missionnaires qui étaient alors à Canton au nombre de trente ou quarante. Mais quelle nouvelle espèce de prudence et de précaution dans cet accusé ! Il veut prouver « hautement » qu'il n'est ni calomniateur ni faussaire, et avant que de remettre au mandarin « l'original de la déclaration secrète » il ne le fait voir qu'aux seuls missionnaires de la Propagande, car il n'est fait mention que d'eux seuls ; c'est-à-dire qu'il ne le fait voir qu'à M. Appiani et aux révérends pères Joseph Ceru et Dominique Peroni. Qu'il fait beau voir après cela le faiseur d'anecdotes dire avec emphase :« l'inspection de l'original convainquit tout le monde » ! A trois personnes seulement, et à rien de plus. Je soutiens donc, et sans crainte d'être démenti par « tout ce monde » qu'il cite ; je soutiens que tout le détail de la « relation dictée, écrite et confirmée par un missionnaire », est une pure fiction, aussi notoire que celle de la « déclaration secrète » ou de « l'écrit secret favorable aux superstitions condamnées, déposé chez un mandarin ». Cet écrit secret n'exista jamais, et c'est encore une pièce fausse et supposée.

D'où il résulte 1° que cet « écrit secret » n'a pu être ni « déterré par l'ecclésiastique prisonnier » ; 2° ni « communiqué à l'ecclésiastique par un mandarin » ; 3° « ni copié par un catéchiste » ; 4° « ni la copie montrée aux missionnaires de la Propagande » ; 5° « ni ladite copie envoyée par eux à Rome » ; 6° « ni l'original remis au mandarin » ; 7° « ni en conséquence l'ordre donné au général des jésuites de me faire

passer en France ». Tous faits avancés avec autant de hardiesse que de fausseté. Ces conséquences sont liées nécessairement avec le principe il s'agit de l'établir d'une manière convaincante, et qui ne laisse pas le moindre doute.

En premier lieu, si cet « écrit secret » est réel et que la « copie en ait été envoyée à Rome », ainsi que l'assure le faiseur d'anecdotes, et qu'elle y ait été reçue, elle doit être dans les archives de la Propagande. Pourquoi ne la produit-il pas, lui qui, à l'entendre, semble avoir la clef de ces archives, et en disposer à son gré ? Après « le défi » que je lui ai donné, c'était une voie sûre de se justifier et de me confondre. Pourquoi ne s'en sert-il pas ? Est-ce par ménagement pour ma personne ? N'est-ce pas plutôt par impuissance où il est de produire ce qui n'a jamais existé ?

Qu'il me réponde en second lieu en quelle langue était cette « déclaration secrète ». Ce ne pouvait être qu'en latin ou en français car je ne sais ni écrire les caractères chinois, ni même manier le pinceau. On la suppose pourtant de ma main, puisqu'un « catéchiste ayant appliqué un papier fin et transparent sur p.639 l'original, en fit une copie très ressemblante ». On avait déjà dit nettement dans les *Anecdotes*, que « l'original était écrit de la main du père de Goville ».

Or, à quel propos donner à des mandarins une « déclaration secrète » en une langue qu'ils ne pouvaient ni lire ni entendre ? de la donner, sans que ni moi ni aucun missionnaire de Canton en ayons été requis par aucun mandarin ? de la donner « en faveur des superstitions condamnées, après avoir signé en 1716, avec serment, le décret du saint-siège ? Encore faut-il quelque apparence de raison, ou plutôt quelque grand intérêt pour violer un serment rendu publiquement et par écrit, et cela au hasard d'être infailliblement découvert ; car enfin, je n'ignorais pas combien il y avait alors à Canton d'yeux ennemis qui m'éclairaient de fort près et qui étudiaient toutes mes démarches. Est-on scélérat et parjure de gaieté de cœur ? Se fait-on un jeu de trahir sans fruit sa conscience, précisément pour la trahir ?

Mais quel intérêt pouvais-je avoir, et qu'avais-je à espérer des

mandarins de Canton pour leur donner une « déclaration secrète contre le saint-siège » ? Dès l'année 1707 j'avais reçu la patente de l'empereur, et en vertu de cette patente il m'était permis de rester dans l'empire. Au mois de janvier 1708, je commençai à demeurer à Canton en toute liberté, gérant les affaires de notre mission française au vu et au su des mandarins, et avec l'exprès consentement du vice-roi. J'ai beau y penser, je ne vois rien qui puisse soutenir le plus léger prétexte a une supposition si mal concertée.

Le faiseur d'anecdotes, pour donner à ses calomnies quelque air de vérité, hasarde deux conjectures que j'ai honte de rapporter, tant elles sont frivoles. La première c'est, dit-il, que « j'ai été forcé de répondre » par une déclaration secrète, « conformément au sentiment de la Compagnie ». Qui donc m'a « forcé de répondre » ? quand ai-je été interrogé ? car une réponse, surtout une « réponse forcée », suppose une interrogation. Par qui ai-je été interrogé, a quelle occasion ?

Avant les décrets de Clément XI, les jésuites permettaient, il est vrai, et ils ont cru devoir permettre, les cérémonies chinoises telles qu'Alexandre VII les avait permises, et ils les regardaient comme un culte civil et politique. Peut-on douter qu'ils n'aient agi de bonne foi, de même que tant de missionnaires de différents ordres qui ont tenu la même conduite ? C'est la justice que leur rend Clément XI lui-même dans le décret du 20 novembre 1704 en excusant, comme il fait, la droiture de leurs intentions [1]. Mais depuis la publication du décret *Ex illa die*, faite à la Chine en 1716, les jésuites n'ont plus qu'un seul et même sentiment, qui est celui de la soumission. Les calomnies et les satires de leurs ennemis n'ont servi qu'à la rendre plus authentique et plus solennelle. Le saint-siège a la signature de chaque missionnaire jésuite. La vérité parle aux yeux. S'opiniâtrer, comme fait l'anonyme, malgré l'évidence des faits, à dire le contraire, c'est nier qu'il fait jour en plein midi.

---

[1] « Culpandos non esse illos missionnrios qui aliam praxim... sequi hacienus duxerunt, cum mirum videri non debeat, quod in ejusmodi materia per tot annos discussa, et in qua juxta diversas apostolicæ sedi expositas circumstantias, diversa itidem antehac cinanarunt ejusdem sedis responsa, concordes omnes non fuerint in eadem sententia. »

Sa seconde conjecture est aussi peu sensée et également insoutenable. Il prétend que « j'ai été obligé de me servir de ce moyen (d'une déclaration secrète en faveur des superstitions condamnées) pour me défendre des Portugais, qui ne voyaient qu'avec des yeux mécontents, le commerce que je faisais des pains d'or des Chinois avec l'argent des Européens ».

Nouvelle calomnie sur laquelle j'aurai bientôt de quoi le confondre. En attendant, qu'il me dise ce que j'avais à craindre des marchands *portugais*. Je demeurais à Canton avec la patente de l'empereur et la permission expresse du vice-roi ; j'étais en possession depuis l'année 1708, d'y exercer mon emploi sans contradiction. Que pouvais-je donc craindre « des Portugais » dans un port qui d'ailleurs était libre et ouvert à toutes les nations ? N'ayant rien à craindre de la part « des Portugais », quel besoin pouvais-je avoir de me « défendre d'eux » ? Ayant à me défendre d'eux, le plaisant moyen pour m'en « défendre », que de « mettre en dépôt » chez des infidèles « une déclaration secrète en faveur des superstitions condamnées » !

« Déclaration secrète », dit-on, « et donnée pour n'être pas montrée ». Une pièce secrète, et donnée pour n'être pas montrée, fut-elle jamais faite pour servir de « défense » ?

p.640 « Déclaration en faveur des superstitions condamnées ». Et qu'importe à des marchands portugais ce que pense ou ne pense pas un missionnaire français, en matière de religion ?

« Déclaration déposée chez les infidèles ». Et cette pièce ensevelie dans l'oubli même des infidèles dont le sort était de ne jamais voir le jour, on la donne sérieusement pour une arme offensive et « défensive » contre « les Portugais » ! Non, le public n'est point assez dupe ni assez crédule pour ajouter foi à des impostures si grossièrement imaginées.

Cependant, que l'auteur de ces impostures suppose des faits arrivés à la Chine, c'est-à-dire à cinq ou six mille lieues de la France, et que sur ces faits tant de fois réfutés il tache d'en imposer au public, j'en

suis moins surpris. Il sait qu'il n'est pas facile d'éclaircir la vérité dans des pays si éloignés. Mais ne faut-il pas qu'il ait perdu toute pudeur pour supposer, comme étant arrivés en Europe, des faits qui se seraient pour ainsi dire passés sous nos yeux, s'ils étaient véritables, et dont il est si aisé de découvrir la fausseté ? C'est ce que fait le faiseur d'anecdotes, qui, après un « démenti le plus formel », a encore le front de soutenir dans sa réponse la même fausseté qu'il avait avancée dans ses *Anecdotes*, savoir : « que le général des jésuites, en conséquence d'un ordre de la sainte Congrégation, m'a rappelé en France ». La sainte Congrégation a ses archives, lui ai-je dit avec l'assurance d'un homme qui ne craint rien, parce qu'en effet il n'a rien à craindre. Je l'ai dit, et, je le répète avec la même assurance, la sainte Congrégation a ses archives, qu'on les consulte, tant sur les « ordres prétendus donnés au général des jésuites pour me rappeler en France » que sur la « déclaration secrète ou sur la réponse à la consultation », à coup sûr on n'y trouvera jamais ce qui n'a jamais été. « L'ordre de me rappeler de la Chine » est donc évidemment une pure fiction. La « déclaration secrète », qui l'a, dit-on, occasionné est donc aussi malicieusement supposée que l'ordre même.

A tant de calomnies que l'anonyme a imaginées et qu'il débite sans honte à la faveur des ténèbres où il se tient caché, il ajoute un « fait nouveau », qui lui a échappé dans ses six tomes d'anecdotes, et dont heureusement il s'est rappelé le souvenir dans sa réponse. Il me reproche d'avoir fait à Canton « un des plus grands négoces de l'Orient ». Après quoi, il me remet charitablement devant les yeux « les lois de Dieu et de l'Église, qui défendent le négoce si fortement aux ecclésiastiques et aux religieux ». Je lui suis obligé de son zèle à me rappeler le souvenir de mes devoirs ; mais j'aurais voulu qu'il eût été plus attentif à ne se pas contredire lui-même. Dans la même page où il parle de ce fait comme « nouveau », on n'a qu'à lire cinq ou six lignes de suite, et l'on verra que tout à coup ce même « fait » cesse, sous sa plume, d'être « nouveau ». « C'est, dit-il, la coutume de la Compagnie, aussi déclarée pour le négoce dans ces pays d'Orient, que pour les cultes condamnés ».

Mais que le fait soit nouveau ou non, l'accusation n'en est pas moins grave, et sans doute il en a des preuves d'une évidence incontestable, et auxquelles il n'y a point de réplique. Examinons-les. C'est ainsi qu'il s'exprime :

> « Quand le père de Goville devrait crier de toutes ses forces, on dira qu'il exerçait à Canton un des plus grands négoces de l'Orient, qui consiste à changer les pains d'or des Chinois avec l'argent des étrangers. Les marchands français ostendais, et surtout les anglais qui abondent à Canton, sont autant de témoins de ce nouveau fait, auquel il pourra donner les couleurs qu'il voudra, mais qu'il ne saurait nier sans se décrier auprès de tant d'honnêtes gens qui l'ont vu et qui ont traité avec lui.

Loin de « crier de toutes mes forces », je souscris avec plaisir aux éloges qu'il donne à ces messieurs, surtout aux Français, avec lesquels il était naturel que j'eusse des liaisons plus particulières, et dont j'ai connu de près le mérite et la probité. Je m'en tiens volontiers à leur témoignage. Ils ont éprouvé plus d'une fois quelle était ma délicatesse à ne point entrer dans ce qui concernait leur négoce.

Quelques-uns d'eux qui se défiaient des marchands chinois naturellement rusés et trompeurs, ont eu souvent recours à moi, soit par rapport aux mandarins de la douane et autres, soit par rapport aux marchands de Canton, pour savoir à qui ils pourraient s'adresser avec plus de sûreté, et je leur indiquais ceux de ces marchands qui étaient le plus en réputation de probité et de bonne foi. Ils savent qu'en leur rendant ce faible service ni l'or des Chinois, p.641 ni l'argent des Européens n'ont jamais passé par mes mains, et je suis persuadé que s'il était nécessaire, ils en donneraient le démenti à ce ténébreux auteur d'anecdotes.

Si ce fait « nouveau » eût été réel et public, comme il le prétend, il serait venu infailliblement à la connaissance de monseigneur Mezzabarba, légat apostolique, qui n'aurait pu se dispenser de m'en faire de justes réprimandes. En ai-je reçu de sa part ? Cet illustre prélat

est encore plein de vie, il est aisé de s'en informer. Du moins mes supérieurs n'auraient pu l'ignorer, et le parti le plus modéré qu'ils auraient eu à prendre pour éviter l'éclat, c'était de me retirer de Canton ; cependant ils m'y ont laissé près de dix-sept ans sans interruption, toujours chargé des affaires de notre mission française ; et lorsqu'il s'est agi d'une députation en France, leur choix est tombé sur moi préférablement à tout autre.

Il semble que cela devrait suffire pour confondre l'auteur anonyme qui a fabriqué cette nouvelle imposture ; mais il cite MM. les marchands d'Europe, comme « témoins oculaires » de ce « fait nouveau », qui « l'ont vu », dit-il, et qui « ont traité avec moi », que « je ne saurais nier sans me décrier dans leur esprit ». C'est là l'unique preuve sur laquelle il fonde son accusation calomnieuse. La preuve est forte, et le cas que j'ai toujours fait de la probité de ces messieurs ne me permet pas de récuser leurs témoignages. Ainsi il n'avait qu'à les rapporter, et j'étais convaincu d'avoir « fait à Canton le plus grand négoce de l'Orient ». Mais du moins que ne nomme-t-il quelqu'un de ceux qu'il cite, « qui ont vu le fait nouveau » de mon négoce, et « qui ont traité avec moi » ? A-t-il donc acquis le droit d'être cru sur sa parole ? Je ne prétends pas moi qu'il me croie sur la mienne ; et pour le satisfaire et achever de le confondre, je vais les rapporter, ces témoignages, donnés non seulement par ceux qu'il prend à témoin de ce « fait nouveau », mais encore par le révérend père Joseph Ceru, procureur général de la congrégation de la Propagande à Canton, où il a demeuré en cette qualité tout le temps qu'il a été missionnaire de la Chine.

On trouvera ces témoignages déposés en original chez M. Melin, notaire à Paris, demeurant rue Saint-Antoine, paroisse Saint-Paul. Ils sont de personnes connues, de personnes en place, qui ont mérité par leur probité toute l'estime et toute la confiance, l'un des deux légats du saint-siège, monseigneur le cardinal de Tournon, et monseigneur Mezzabarba, patriarche d'Alexandrie, et les autres de la royale Compagnie des Indes, qui, pendant plusieurs années les a faits chefs et directeurs de son commerce à la Chine, abandonnant ses plus grands

intérêts à leur droiture et à leur capacité.

Pour ce qui regarde la calomnie de la « déclaration secrète en faveur des superstitions condamnées », si je ne cite que le seul révérend père Joseph Ceru, protonotaire apostolique, et, depuis l'année 1710 jusqu'à 1736, procureur général de la sainte congrégation, c'est que son témoignage est suffisant et sans réplique, et que d'ailleurs les trois autres missionnaires de la Propagande qui demeuraient avec lui à Canton, savoir : M. Amodei, le révérend père Perroni et M. Appiani, sont morts ; le premier à Canton, le 24 juillet 1715 ; le second à Canton, le 14 octobre 1729, et le dernier à Macao, au mois d'août 1732.

Témoignage du révérend père Joseph Ceru, protonotaire apostolique et procureur général de la sacrée congrégation.

> « Je soussigné, requis de dire la vérité, atteste que, tout le temps que j'ai demeuré en Chine, dans la ville de Canton, c'est-à-dire depuis 1710 jusqu'à 1721 (inclusivement), en qualité de missionnaire et de procureur général de la sainte congrégation *de Propaganda fide*, je n'ai jamais su ni ouï dire que le révérend père Pierre de Goville, missionnaire de la Compagnie de Jésus, et procureur à Canton des révérends pères jésuites français, ait fait et donné à Canton, comme il est dit, un écrit favorable aux superstitions chinoises, proscrites et condamnées par le saint-siège apostolique ; beaucoup moins ai-je jamais vu ou la copie ou l'original de cet écrit. »
>
> De plus, j'atteste que tout le temps susdit que j'ai passé à la Chine avec le père de Goville dans la ville de Canton, je n'ai jamais pensé, ni su d'ailleurs, ni ouï dire que ledit père de Goville ait exercé à Canton le commerce de l'or. En foi de quoi j'ai écrit de ma main et signé la présente attestation, et mis à icelle le sceau dont j'ai coutume de me servir.

A Rome, dans la maison de Saint-Laurent in Lucina, le 3 avril 1736. »

Joseph Ceru, de la congrégation des Clercs p.642 Mineurs, protonotaire apostolique, et procureur général, en cour de Rome, des Missions orientales de la sainte congrégation *de Propaganda fide*.

« Ego infrascriptus, requisitus pro veritate, attestor, me nunquam scivisse, aut audivisse toto tempore quo demoratus fui in Sinis in civitate Cantoniensi, nimirum ab anno 1710 usque ad annum 1721, missionarius et procurator generalis S. congregationis *de Propaganda fide*, A. R. P. Petrum de Goville, S. J. missionarium et Cantone procuratorem RR. PP. Gallorum ejusdem societatis in Sinis, fecisse et dedisse Cantone, uti fertur, cuidam mandarino scriptum favorabile superstitionibus sinensibus proscriptis et damnatis à S. sede apostolica, et multo minus me unquam vidisse ipsius copiam vel originale.

Insuper attestor toto temporis spatio que in Sinis mansi cuni eodem R. P. de Goville in civitate Cantoniensi, me nunquam sensisse, aut ab aliis rescivisse, vel audivisse præfatum A. R. P. de Goville auri commerciurn exercuisse in prædicta civitate Cantoniensi cum mercatoribus europæis. In quorum fidem hanc attestationem mea manu scripsi et subscripsi, atque meo solito sigillo munivi. Romæ, in domo S. Laurentii in Lucinâ, die 3 aprilis 1736.

JOSEPH CERU. C. R. M. protonotarius apostolicus, et in curia procurator generalis miissionum orientalium S. congregationis *de Propaganda fide*.

Après tant de traits calomnieux lancés contre les jésuites par l'auteur anonyme des anecdotes, il a encore l'audace de prendre le ton haut, et de leur adresser ces paroles d'un air insultant : « Ecoutez, mes

pères, et soyez confondus ». J'aurais bien plus de raison d'emprunter ici son stylo et de lui dire à mon tour : « Ecoutez et soyez confondu ».

« On eut, dites-vous, la précaution de faire voir l'original de la déclaration du P. de Goville à plusieurs missionnaires..., et ceux-ci écrivirent à Rome, et y envoyèrent la copie très ressemblante », confrontée avec l'original... « Ils furent témoins de la conformité des deux écrits ». Voilà ce que vous avancez et le procureur général de la Propagande, son homme de confiance, et l'âme de tous ses missionnaires, vous répond nettement : « Je n'ai jamais vu ni la copie ni l'original de cet écrit favorable aux superstitions condamnées : attestor... multo minus me unquam vidisse ipsius copiam vel originale ». Ce qu'il n'a jamais eu sous les yeux, comment l'a-t-il eu dans les mains pour l'envoyer à Rome ? N'ayant vu ni l'original ni la copie, comment a-t-il pu confronter la copie avec l'original ?

Ecoutez encore, et soyez confondu. « Le commerce que je faisais des pains d'or des Chinois contre l'argent des Européens était, dites-vous, de notoriété publique à Canton, et les marchands français, ostendais et anglais en sont autant de témoins. » Et le même révérend père, qui a commencé à être procureur général de la Propagande à Canton, depuis 1710 jusqu'à 1721 inclusivement, et qui continue encore à Rome dans le même emploi, tant on a reconnu en lui de sagesse, de capacité et de vertu ; ce même révérend père, dis-je, « atteste qu'il n'a jamais pensé, ni su d'ailleurs, ni ouï dire de moi rien de semblable. Insuper attestor... me nunquam sensisse, aut ab aliis rescivisse, vel audivisse præfatum R. Patrem auri commercium exercuisse. » Ecoutez donc, et soyez confondu.

Témoignage de M. de la Bretesche-Liteust, chef et directeur du commerce de la Compagnie des Indes à Canton.

> Pour satisfaire à la justice que vous attendez de moi, mon très révérend Père je certifie par le présent, que pendant les années 1721, 1722 et 1723, que je suis resté à Canton pour la Compagnie des Indes, je n'ai vu pratiquer aucune espèce

de commerce, ni à vous, mon révérend Père, ni à aucun de votre société ; en foi de quoi j'ai signé. A Nantes, le 6 mai 1736. De La Bretesche Litoust. »

Témoignage de M. du Velaër, chef et directeur du commerce de la compagnie des Indes à Canton.

Par l'extrait que vous m'envoyez, mon R. P., vous m'apprenez une nouvelle à laquelle je suis bien sensible, étant parfaitement convaincu de votre innocence, sur ce que vos ennemis s'avisent de vous imputer. J'ai passé douze ans de suite au service de la Compagnie à la Chine et dans tous les ports de l'Inde, et pendant les quatre dernières années, j'ai été directeur de son commerce à Canton. Il serait assez difficile que pendant un si long séjour, voyant tous les négociants et chinois et étrangers, le commerce dont on vous accuse ne fût p.643 pas venu à ma connaissance. Je vous dois donc la justice, et je suis charmé de vous la rendre, que je n'ai jamais ouï dire sur les lieux qu'on vous ait en aucune façon soupçonné d'avoir traité avec des marchands d'Europe, d'avoir exercé le commerce de l'or, ni d'avoir changé les pains d'or des Chinois avec l'argent des étrangers.

Je prends, mon révérend Père, toute la part possible à la peine qu'on vous fait injustement, et je souhaite que mon témoignage, rendu à la vérité, puisse vous servir dans le besoin, et en quelque sorte vous consoler. Je suis, etc. A Lorient, ce 20 mars 1736. »

Du Velaer.

P. S. J'oubliais de vous dire, mon révérend Père, qu'après les différentes questions qu'on m'a faites, à mon retour en France, sur vos missions de l'Orient, je dois être moins surpris qu'un autre, des traits qui échappent continuellement à vos adversaires. J'en ai été cependant quelquefois aussi scandalisé qu'il est vrai que la conduite et le zèle de vos

missionnaires m'ont toujours édifié dans toutes les parties de l'Asie et de l'Amérique que j'ai parcourues. Du Velaer.

Témoignage de M. Cardin du Brossay, premier lieutenant sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes.

« Je soussigné, requis par le révérend père de Goville, ancien missionnaire de la Chine de dire la plus exacte vérité, reconnais et déclare que pendant mon séjour d'environ quatre ans et demi aux Indes, étant arrivé à la Chine le 30 septembre 1720, et à Canton le 13 mai 1721, et de retour en France le 24 juillet 1724, je n'ai ni vu, ni su, ni ouï dire qu'il ait jamais fait le commerce de l'or, soit avec des marchands européens, soit avec d'autres étrangers, ni qu'il ait jamais fait aucun traité avec eux ; en foi de quoi je rends le présent témoignage, et que dans trois voyages que j'ai faits depuis à Canton, je n'ai jamais entendu dire rien de semblable sur son compte, soit de la part des marchands européens, soit de celle des Chinois, ni des missionnaires qui demeuraient alors à Canton. Fait à Rennes, le 10 mai 1736. Gardin Du Brossay, premier lieutenant sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes.

P.S. J'entre véritablement dans vos peines, et je m'étonne, comme vous, qu'il se trouve des gens assez méchants pour avancer des faits aussi calomnieux que ceux que l'on vous impute. Heureusement vous avez pour vous votre conscience, et le témoignage de tout ce qu'il y a d'honnêtes gens qui vous ont connu : je n'en excepte ni Chinois, ni Anglais, ni Français ; je vous envoie le mien, et je souhaite de tout mon cœur qu'on vous rende la même justice partout. Gardin Du Brossay.

Témoignage de M. Arson.

« En suivant les conseils du révérend père de Goville, jésuite, par rapport aux affaires de mon commerce particulier à

Canton, à la Chine, j'ai trouvé en lui un parfait désintéressement. Je n'ai jamais su par moi-même, ni ouï dire sur les lieux, qu'il ait fait ou qu'on l'ait soupçonné de faire aucun commerce soit avec les Français, soit avec aucun autre, Européen ou Chinois. J'atteste la vérité de ces faits par le présent témoignage. A Villiers-sur-Marne, ce 11 juillet 1736. Arson.

Témoignage de M. de Lage

« Nous soussigné Gilles-René de Lage, chevalier, seigneur de Cueilly-sur-Marne et autres lieux, capitaine des vaisseaux de Sa Majesté Catholique, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

Après avoir lu dans un livre intitulé : Réponse à la lettre du père de Goville, etc. page 19 : « Le commerce que ce père faisait, etc. » certifions à tous qu'il appartiendra, qu'en l'année 1713 nous sommes parti de Cadix pour le voyage de la mer du Sud, sur la frégate Notre-Dame-de-Lorette, dont nous étions capitaine et directeur ; que de Lima au Pérou, nous avons fait route pour les côtes de la Chine ; qu'au mois de janvier 1716, nous sommes arrivé à Macao, et de là à Canton, capitale de la province en Chine, où nous sommes resté environ dix mois. Nous y avons connu le père de Goville, supérieur d'une mission, qui à notre prière voulut bien nous assister de ses conseils, nous accompagner chez les mandarins de guerre et de douane, voir si nos interprètes disaient à ces officiers ce que nous leur disions, et vérifier si les traités de pains d'or et autres effets que nous acquérions des négociants chinois, par contrat double en langue française et caractères chinois, étaient conformes à nos intentions. Le père de Goville nous a rendu à ce sujet plusieurs services essentiels, et sans lui nous aurions été fort embarrassé. C'est en cela uniquement qu'ont consisté les relations p.644 que

nous avons eues avec lui pendant notre séjour à Canton. Ce que nous certifions véritable. A Paris, ce 10 juillet 1736 ; et y avons apposé le cachet de nos armes. « De Lage De Cueilly. »

L'anonyme ne s'avisera-t-il pas de dire que ces témoignages sont contre moi et appuient la malignité de ses accusations ? Car que sait-on ? Il n'y a rien à quoi on ne doive s'attendre d'un homme de son caractère, toujours déterminé, quand il pense aux jésuites, à parler contre les lumières de sa conscience et à combattre la vérité connue. Il a bien osé donner pour des faits avoués les mêmes faits que j'ai contredits si hautement, et sur lesquels je lui ai donné le démenti le plus formel et le plus authentique.

J'avais dit dans ma première lettre que l'ouvrage des Anecdotes n'était à proprement parler « qu'un tissu de faussetés, d'injures, de vagues et de violentes déclamations » ; et il répond que ma lettre en « dit assez pour faire juger de la vérité des faits rapportés ».

J'avais dit que la relation d'un particulier attribuée à monseigneur Mezzabarba, patriarche d'Alexandrie « telle que nous la voyons, pleine de fiel à chaque page, de remarques fausses et infamantes d'un prétendu missionnaire, de noires calomnies sans preuves et sans nombre, calomniait cet illustre prélat ; et ma lettre, répond hardiment l'anonyme, fait juger de la sincérité du journal. »

J'avais rapporté ces paroles du père Fouquet, jésuite, maintenant évêque d'Éleuthéropolis, tirée d'une de ses lettres, que l'anonyme a rendue publique « J'ai toujours cru que notre Compagnie s'était distinguée dès sa naissance, par son zèle à combattre, dans toutes les parties du monde, les erreurs dans la doctrine, les dérèglements dans les mœurs et les cultes superstitieux qui déshonorent la religion. C'est, ce me semble, ce qu'elle a fait avec succès sous les ordres du vicaire de Jésus-Christ partout où il a jugé à propos de l'employer. » Paroles contradictoires à tant d'atroces calomnies dont fourmille tout l'ouvrage des *Anecdotes*. Que fait cet auteur ? Il ose dire que c'est faussement que j'attribue au père Fouquet ce qu'il a écrit. Est-ce donc que ce qu'il avait écrit, il l'a depuis rétracté ? Qu'on nous montre cette rétractation.

C'est un nouveau défi que je fais à l'anonyme et dont il ne se tirera pas mieux que des précédents. Moi, au contraire, j'ose l'assurer que ce témoignage rendu à la vérité par le jésuite ne sera jamais contredit ni désavoué par l'évêque.

« Je souscris, disais-je, au décret de Clément XI, publié à la Chine en l'année 1716, avec une entière soumission de cœur et d'esprit. Et je ne me suis jamais départi de l'obéissance que je promis. » Je rendais encore la même justice à tous les missionnaires jésuites, français et non français. Et l'anonyme, comme s'il avait entrepris de justifier sa révolte contre les décisions dogmatiques de l'Église en s'associant malicieusement les jésuites, s'acharne à leur prêter en cent endroits de sa réponse un complot insensé contre la bulle *Ex illa die*, un concert impie pour ne se soumettre jamais, une désobéissance ouverte et scandaleuse, une révolte enfin devenue aussi naturelle à la société que la nécessité de respirer pour vivre.

Il cite le décret d'Innocent XIII, donné le 13 septembre 1723, contre les jésuites, qui n'avaient été ni appelés ni ouïs mais il n'a pas la droiture d'ajouter dans sa réponse que Benoit XIII, son successeur, après avoir vu et examiné ce qu'ils alléguèrent pour leur défense, le révoqua, du moins verbalement, dès le mois de mars 1725. Preuve incontestable et de la soumission des missionnaires jésuites au décret *Ex illa die*, et de la persuasion ou était ce saint pape de la sincérité de leur soumission.

Des actes publics, rapportés dans le vingt et unième recueil des *Lettres édifiantes et curieuses*, nous apprennent pour quelle raison tous les missionnaires sans exception, de quelque ordre qu'ils fussent, ont été exilés de Canton à Macao. Et par la plus insigne malignité ou par un accès de folie qu'on ne peut comprendre « on vous a chassés, dit l'anonyme, pour avoir voulu détrôner un prince qui occupait légitimement le trône », ne faisant pas réflexion que les jésuites de Pékin, c'est-à-dire ces prétendus ennemis du trône, non seulement sont encore tous à Pékin comme auparavant, au nombre d'une vingtaine et davantage, mais qu'ils y sont pour la plupart au service et même dans

les bonnes grâces de l'empereur Yong-tching, et que ce prince, bien loin d'avoir chassé les anciens missionnaires, vient encore tout récemment, et à leur prière, d'en appeler p.645 deux nouveaux à la cour, savoir les pères Boussel et Foureau.

Les deux légats du saint-siège à la Chine étaient chargés d'une commission infiniment délicate et dont l'exécution, suivant les règles de la prudence humaine, était très difficile, pour ne pas dire impossible. S'ils ont eu le malheur de n'y pas réussir, c'est aux jésuites qu'il faut s'en prendre, dit le faiseur d'anecdotes, car il est déterminé à les rendre coupables de tout le mal qui arrive. Quoi de plus injuste ? S'il venait en France un légat du saint-siège pour y faire abroger la loi salique, tout le crédit des jésuites, quelque grand qu'on le supposât, viendrait-il à bout de faire changer cette loi ? et où serait alors l'équité et le bon sens de leur imputer le mauvais succès de la négociation ?

L'application est aisée à faire. Les honneurs décernés dans l'empire de la Chine envers le philosophe Confucius et les ancêtres jusqu'à la quatrième génération seulement et non au-delà, sont la base du gouvernement de la nation, et les Chinois tiennent à leurs usages, du moins autant que nous tenons à notre loi salique. Ce que le fils aîné de l'Église refuserait à la Tiare, qu'il respecte et qu'il honore, est-il surprenant qu'un empereur infidèle ne l'ait pas accordé aux légats du saint-siège ?

Je crois avoir démontré, pour parler le langage de l'anonyme, « avec la clarté des rayons du soleil », que les anecdotes de cet ouvrage de ténèbres, auquel plusieurs mains ont travaillé, comme on le voit par les différences du style, n'est qu'un tissu de faussetés, de mensonges, d'invectives, d'impostures et de calomnies. C'est donc avec vérité que je puis appliquer aux auteurs inconnus de ce libelle ce qu'ils disent si faussement des jésuites dans l'avertissement qui est à la tête de leur réponse :

« Compte désormais qui voudra sur la parole » de ces écrivains sans nom qui, dans l'obscurité où ils se cachent, inondent l'Europe de leurs libelles et de leurs satires contre les jésuites. « Le public n'en veut plus

être la dupe. On sait depuis longtemps ce que ce nouveau genre d'hommes est capable de dire et d'écrire contre eux. Nier les vérités les plus sensibles, répéter sans cesse les faussetés cent fois réfutées, assurer avec une intrépidité qui déconcerte, ce qu'ils savent n'être pas vrai, remplir leurs écrits de fables et d'impostures, ce sont les traits par lesquels ces écrivains ténébreux se font tous les jours connaître à l'univers. » C'est en particulier le caractère des auteurs de ces prétendues anecdotes, qui ne sont que des rapsodies usées, et un chef-d'œuvre de malignité et de mauvaise foi.

Ils promettent, dans la réponse à ma lettre, de nouveaux mémoires contre les jésuites, c'est-à-dire de nouvelles contraventions aux ordres du saint-siège, de nouvelles impostures et de nouveaux scandales. Pour moi, s'ils m'attaquent encore, je me condamne dès à présent au silence. Par là, selon l'expression de l'apôtre [1] : *J'entasserai des charbons ardents sur leur tête*, et j'aurai du moins la consolation de leur donner un exemple de patience et de charité qui s'élèvera un jour contre eux.

Quoi qu'il en soit de la conduite qu'ils tiendront à mon égard, je leur pardonne d'avance et leurs injures et leurs calomnies, tant celles qu'ils pourraient inventer dans la suite, que celles qu'ils ont déjà répandues partout, qu'ils ont soutenues opiniâtrement contre le témoignage de leur conscience, et qu'ils ont tâché inutilement d'accréditer et de justifier [2]. *In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem.* J'ai l'honneur d'être, etc.

@

[1] Rom., XII, 20.
[2] Joan., XIII, 35.

Lettre du père Parennin

à M. Dortous de Mairan,
Directeur de l'Académie des sciences

@

Sur le gouvernement, les mœurs et l'état des connaissances chez les Chinois.

A Pékin, ce 11 août 1730

Monsieur,
La paix de Notre Seigneur.

Il ne m'est pas possible de vous exprimer tout ce que j'ai ressenti de plaisir et de reconnaissance en lisant l'obligeante lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 d'octobre de l'année 1728 : vous me marquez d'abord beaucoup plus de satisfaction que n'en méritent les bagatelles que j'ai pris la liberté de faire offrir à l'Académie royale des sciences ; vous me parlez ensuite des grâces qu'elle a bien p.646 voulu me faire car je ne puis ni ne dois regarder autrement la commission qu'elle a donnée à M. de Fontenelle de m'en remercier en son nom, et le magnifique présent [1] dont elle a daigné l'accompagner. Confus de tant de politesse et d'honnêtetés dont je me crois si peu digne, tout ce que j'ai pu faire c'est de m'adresser à M. de Fontenelle lui-même, en le suppliant d'employer ce merveilleux talent qu'il a de persuader et de bien dire tout ce qu'il veut, pour faire connaître aux illustres membres de votre Compagnie les sentiments de ma parfaite estime et de ma vive reconnaissance.

Les doutes que vous me proposez ensuite, monsieur, me font voir que vous avez lu avec beaucoup de réflexion tout ce que les différents auteurs ont écrit différemment de la Chine et de ses habitants ; en supposant la vérité des faits qu'ils ont rapportés, vous en tirez les plus justes conséquences sur la morale et sur le gouvernement de ces peuples. Je vous avoue même que j'ai été surpris de voir avec quelle finesse de discernement vous saisissez le point de vue sous lequel on

[1] Les Mémoires de l'Académie des sciences.

doit considérer les Chinois ; ce n'est qu'après avoir approfondi les mœurs et le génie de cette nation, que *vous flottez entre l'admiration et le doute.*

Ce que vous admirez dans les Chinois, c'est, monsieur, ce qui nous frappe nous-mêmes, qui sommes témoins de la sagesse avec laquelle ce vaste empire se gouverne. Permettez-moi de vous rappeler vos propres paroles, je les relis toujours avec un nouveau plaisir.

> « Mon admiration, dites-vous, tombe sur l'ancienneté de la monarchie, la constitution de gouvernement, la sagesse et la justice de ses rois, l'amour du travail et la docilité de ses peuples ; et en général sur l'esprit d'ordre et sur la constance inébranlable de la nation dans son attachement aux lois et aux anciennes coutumes. Je ne sais si ce dernier trait du caractère chinois, l'attachement inviolable aux anciennes coutumes, joint au respect pour les pères et pour les vieillards, et aux honneurs presque divins qu'on leur rend pendant leur vie et après leur mort, n'est pas la source de tout le reste. Je serais assez tenté de le croire, et quand j'en envisage les suites, j'en pardonne volontiers les excès. Si le commun des hommes était raisonnable à un certain point, il faudrait toujours consulter la raison, et renfermer tout ce qu'on exige d'eux dans les limites qu'elle prescrit : mais les hommes étant tels qu'ils sont, il faut le plus souvent les mener par delà la raison, et les engager même à ne la pas trop écouter dans certaines rencontres, parce qu'ils ne seront jamais en état d'y apporter le tempérament et les distinctions nécessaires. J'avoue qu'une semblable disposition d'esprit dans un peuple, et une telle politique dans ceux qui le gouvernent, sont bien contraires à l'établissement du christianisme ; et nous ne le voyons que trop par les dernières nouvelles de la Chine. Mais telle est cependant la nature des choses, et je ne puis en cela que louer et plaindre ceux qui sont les victimes d'un premier et mauvais choix.

Voilà, monsieur, ce que vous louez dans les Chinois : mais l'idée avantageuse dont vous êtes prévenu en faveur de cette nation est mêlée de doutes qu'une critique judicieuse a fait naître, et sur lesquels vous demandez des éclaircissements. Ces doutes regardent la certitude de leurs

> « observations astronomiques, l'authenticité de leurs anciennes histoires, la perfection de leurs arts et de leurs sciences, et d'autres choses dont il vous semble qu'on leur fait honneur sur des preuves qui ne sont pas toujours bien solides. C'est pourquoi, ajoutez-vous, je serais très curieux de voir quelque chose de l'astronomie des Chinois, de leur système du monde, et des observations du pays par une traduction toute simple. »

Il semble, monsieur, que le père Gaubil ait prévu la demande que vous deviez me faire. Dès l'année 1727, il envoya au père Souciet, à Paris, un recueil d'observations astronomiques, géographiques, chronologiques et physiques, tirées des anciens livres chinois, ou faites nouvellement à la Chine. Elles ont été données au public, et sans doute vous les aurez déjà vues quand vous recevrez ma lettre. Les observations astronomiques faites anciennement par les Chinois se trouvent dans leurs histoires, dans leurs traités d'astronomie ; ou dans d'autres livres d'une antiquité incontestable. Elles consistent en vingt-six éclipses du soleil, que le père Gaubil a calculées, et qu'il a trouvées par le calcul tomber juste à l'an, au mois et au jour marqué dans les auteurs chinois ; ainsi, je crois, monsieur, que vous aurez été satisfait sur cet article.

De mon coté, je vous envoie une traduction [1] p.647 littérale des premiers temps de la monarchie chinoise, de ces temps douteux et sujets à la critique, qui se sont écoulés depuis Fo-hi, fondateur de cette monarchie, jusqu'à l'empereur Yao. Vous y verrez ce que les Chinois

[1] On n'a pas jugé à propos de donner ici cette traduction. Outre qu'elle occuperait une bonne partie de ce volume, elle ne serait pas du goût de la plupart des lecteurs.

pensent et débitent sur l'origine de leur empire, de leurs sciences et de leurs arts. Voilà, monsieur, une partie de ce que vous souhaitiez de moi, et il ne me reste plus que de vous répondre sur les autres difficultés que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer.

Il vous paraît surprenant que le « génie des Chinois, d'ailleurs très estimable, nous soit si inférieur sur ce qu'on appelle sciences spéculatives. Ils ont eu, dites-vous, assez d'esprit et de bon sens pour favoriser ces sciences plus qu'aucun peuple du monde : ils les cultivent, si on les en croit, depuis plus de quatre mille ans sans interruption, et avec cela, je ne sache pas qu'il se soit trouvé parmi eux un seul homme qui les ait médiocrement approfondies. Vous n'ignorez pas, ajoutez-vous, comment ils ont été redressés par les pères Ricci, Adam Schall, Verbiest et plusieurs autres, au sujet de leur calendrier, qui a toujours fait néanmoins une de leurs plus importantes affaires d'État. Au contraire, les sciences mathématiques et physiques, à compter depuis les Égyptiens et les Grecs, n'ont été cultivées chez nous que par reprises, et ces reprises ont été même très courtes en comparaison des intervalles de barbarie et d'ignorance qui en ont interrompu les progrès, ou tout à fait éteint la mémoire ; souvent dans l'obscurité, plus souvent dans l'indigence, et presque toujours errantes, nos sciences l'emportent encore sur celles de la Chine, qui sont depuis tant de siècles sur le trône. Je vois bien que le même tour d'esprit qui fait des Chinois un peuple propre au gouvernement, si jaloux de la gloire et du bonheur de l'État, et si capable lui-même d'être heureux, par sa docilité et sa tranquillité naturelle, l'éloigne d'autant plus de cette sagacité, de cette ardeur, et de cette inquiétude qu'on nomme curiosité, et qui fait avancer à si grands pas dans les sciences. Mais toujours est-il encore bien étonnant que le hasard, la variété de la nature et les récompenses, n'aient pas fait naître chez eux quelqu'une de ces têtes extraordinaires qui frayent le chemin à toute une postérité.

Vous vous étendez ensuite, monsieur, sur l'ignorance profonde où ils étaient de la géographie, lorsque le père Ricci arriva chez eux, c'est-à-dire vers le commencement du siècle passé ; sur quoi vous faites la

réflexion suivante :

> « Cette ignorance crasse dans les premiers éléments de la géographie et de la cosmographie presque inséparable de l'astronomie, peut-elle s'accorder avec les lumières de cette science, avec la théorie et le calcul des éclipses ? Un peuple puissant et nombreux s'applique de temps immémorial à une science, il en fait une de ses affaires les plus importantes ; les honneurs, les richesses et la faveur des princes accompagnent les découvertes qu'on peut y faire, et cette science demeure dans le berceau, sans progrès, l'on n'en connaît pas encore la partie la plus intéressante. Voilà ce qui me paraît inconcevable.

D'où vous concluez, monsieur, avec cette justesse d'esprit qui vous est si naturelle :

> « Il semble donc que, tout bien considéré, les arts et les sciences ne doivent pas être de si ancienne date à la Chine, ou que les Chinois sont de tous les peuples les moins heureusement nés pour les arts et pour les sciences ; aussi incapables de perfectionner que d'inventer, ils ont de la poudre à canon depuis un temps immémorial et ils n'ont pas su imaginer le canon ; ils ont l'art des estampes, sans avoir celui de l'imprimerie, qui le suivit chez nous de si près. Ils ont donc bien peu de talents à tous ces égards. Paradoxe étrange, je l'avoue, mais qui n'est pas indigne d'être approfondi et discuté avec soin.

Il est vrai, monsieur, que les Chinois se sont appliqués de tout temps à l'astronomie ; mais il n'est pas aisé de dire quel était le degré de capacité de leurs premier mathématiciens. Si l'on consulte leur histoire, on voit les premiers empereurs ordonner à l'un de régler ou de réformer le cycle, à l'autre de faire des instruments, des sphères, et d'observer le ciel. Celui-ci est chargé de travailler sur les nombres, et celui-là sur la musique. On donne à un autre la commission de faire un calendrier, les empereurs eux-mêmes s'en mêlent, et les princes de

leur sang sont employés à l'exécution. Il est hors de doute que ceux qu'on appliquait à cette sorte de science préférablement p.648 aux autres, en savaient du moins les principes, et qu'avec un peu d'application ils pouvaient y réussir : aussi ne les voit-on pas s'excuser sur leur peu de capacité ; au contraire, ils mettent incontinent la main à l'œuvre. Mais où avaient-ils puisé ces connaissances ? Il y a de l'apparence qu'en ces temps si reculés, certaines familles étaient les dépositaires des arts et des sciences que les pères transmettaient à leurs enfants : une des raisons qu'on apporte de la longue vie que Dieu accordait aux patriarches, c'est afin qu'ils eussent le temps de perfectionner et d'enseigner à leurs descendants l'astronomie et la géométrie dont ils étaient les inventeurs. Cela supposé, il est vraisemblable que la colonie qui vint d'abord à la Chine n'était pas tout à fait dépourvue de gens capables d'observer les astres, de connaître leurs mouvements, et d'expliquer les phénomènes du ciel.

A l'égard des instruments qu'on leur ordonnait de faire, étaient-ils de leur invention, ou les faisaient-ils sur le modèle de ceux qu'ils avaient vus, ou dont ils avaient entendu parler ? C'est ce que j'ignore, et tout ce que j'en pourrais dire n'irait pas au-delà de la conjecture. Il est bien certain que ces premiers instruments, dont il est parlé au commencement de l'histoire chinoise, étaient bien éloignés de la perfection de ceux dont on se sert en Europe. Ils suffisaient néanmoins à ces anciens astronomes pour la fin qu'ils se proposaient, c'est-à-dire pour régler les saisons par rapport au gouvernement du peuple et à la culture des terres, pour déterminer les lunaisons de chaque année solaire, et intercaler à propos, et pour faire un calendrier à leurs usages. Ils n'avaient pas besoin pour cela de voir les satellites de Jupiter et les anses de Saturne, ni d'être au fait du raffinement et de la précision de nos instruments : ils n'avaient point de télescopes, et ils ne se servaient que de longs tuyaux qui pouvaient bien aider la vue, mais non pas leur découvrir tout ce qu'on voit aujourd'hui dans le ciel.

C'est cela même, monsieur, qui vous paraît étrange, que les Chinois ayant cultivé depuis si longtemps ce qu'on appelle science spéculative,

il ne se soit pas trouvé un homme qui les ait médiocrement approfondies. » Cela me paraît comme à vous presque incroyable ; cependant je n'en accuse pas le fond d'esprit des Chinois, comme s'ils manquaient de lumières et de cette vivacité qui approfondit les matières, puisqu'on les voit réussir en d'autres choses qui ne demandent pas moins de génie et de pénétration que l'astronomie et la géométrie. Plusieurs causes qui concourent ensemble ont arrêté jusqu'ici le progrès qu'ils pouvaient faire dans ces sciences, et l'arrêteront toujours tant qu'elles subsisteront.

La première est que ceux qui pourraient s'y distinguer n'ont point de récompense à attendre. On voit dans l'histoire la négligence des mathématiciens punie sévèrement, mais on n'en voit point dont le travail ait été récompensé, ni que leur application à observer le ciel ait mis à couvert de l'indigence. Tout ce que peuvent espérer ceux qui passent leur vie dans le tribunal des mathématiques, c'est de parvenir aux premiers emplois de ce tribunal ; mais le revenu de ces emplois suffit à peine pour un entretien assez modique ; car ce tribunal n'est pas souverain, il est subordonné à celui des cérémonies, duquel il dépend. Il n'est pas du nombre des neuf qu'on nomme *Kieou-king*, dont on assemble tous les présidents pour délibérer des affaires importantes de l'empire. En un mot, comme il n'a rien à voir sur la terre, il n'a presque rien à y prétendre.

Si le président du tribunal, étant riche et amateur de ces sciences, s'étudiait à les perfectionner, s'il voulait raffiner ou enchérir sur ses prédécesseurs, multiplier les observations ou réformer la manière de les faire, il s'exciterait aussitôt un soulèvement général parmi les membres du tribunal, et tous s'obstineraient à s'en tenir à la pratique ordinaire.

> — A quoi bon, disaient-ils, se jeter dans de nouveaux embarras, qui nous exposent à faire des fautes, qu'on ne manque jamais de punir par le retranchement d'une ou de deux années de nos appointements ? n'est-ce pas chercher à mourir de faim, pour se rendre utile aux autres ?

C'est là, sans doute, ce qui a empêché que dans l'observatoire de Pékin on ne se servît de lunettes pour découvrir ce qui échappe à la vue, et de pendules pour la précision du temps. Le palais de l'empereur en est bien fourni, et elles sont de la main des plus habiles ouvriers d'Europe : cependant l'empereur Cang-hi, qui a fait réformer les tables, et p.649 placer dans l'observatoire tant de beaux instruments, qui savait d'ailleurs mieux que personne combien les lunettes et les pendules sont nécessaires pour faire des observations exactes, n'en a point ordonné l'usage à ses mathématiciens. Sans doute que ceux-ci se sont fortement opposés à cette invention, et qu'ils ont fait valoir l'attachement de la nation pour les anciens usages, tandis qu'ils n'étaient guidés que par leur propre intérêt : il est même à craindre que dans un changement de dynastie les vieux instruments chinois, mis au billon par l'ordre de ce grand prince, ne reparaissent avec honneur, et que ceux qui occupent aujourd'hui si utilement leur place ne soient envoyés à la fonderie pour en éteindre jusqu'au souvenir.

Le moyen de faire fleurir ces sciences à la Chine, ce serait que non seulement un empereur, mais que plusieurs empereurs de suite favorisassent ceux qui par leur étude et par leur application parviennent à faire de nouvelles découvertes ; qu'ils établissent des fonds solides pour récompenser le mérite, et pour fournir aux frais des voyages et des instruments nécessaires, qu'ils délivrassent les mathématiciens de la crainte de tomber dans l'indigence, ou de se voir condamnés par des gens peu versés dans ces sortes de connaissances, et qui ne savent pas démêler si une erreur vient ou de négligence, ou d'ignorance, ou du défaut des tables et des principes qu'on leur assigne pour calculer.

On a dit, et il est vrai, que les empereurs font de grandes dépenses pour le tribunal des mathématiques ; mais ces dépenses n'aboutissent qu'à suivre le train ordinaire, et le mérite n'en est pas mieux récompensé. Le feu empereur Cang-hi en a plus fait lui seul que plusieurs de ceux qui l'ont précédé ; il faudrait continuer ce qu'il a si bien commencé : mais on suppose qu'il n'y a plus rien à faire, et qu'on est arrivé à la perfection. Le corps d'astronomie, fait par les ordres de

ce grand prince, a paru par les soins d'Yong-tching son successeur ; il est imprimé et distribué, voilà la règle immuable : si dans la suite des temps les astres ne s'y conforment pas, ce sera leur faute, et non pas celle des calculateurs. Enfin, on n'y touchera jamais, selon les apparences, à moins qu'il n'arrive du dérangement dans les saisons.

La seconde cause qui arrête le progrès de ces sciences, c'est qu'il n'y a rien ni au dehors ni au dedans qui pique et entretienne l'émulation. Si la Chine avait dans son voisinage un royaume indépendant qui cultivât les sciences, et dont les écrivains fussent capables de relever les erreurs des Chinois en fait d'astronomie, peut-être qu'ils se réveilleraient de leur assoupissement, et que les empereurs deviendraient plus attentifs à avancer le progrès de cette science ; encore ne sais-je si l'on ne prendrait pas plutôt le parti d'aller subjuguer ce royaume pour lui imposer silence, et le forcer à recevoir humblement le calendrier : ce ne serait pas la première fois qu'on aurait vu les Chinois faire la guerre pour un almanach.

Il n'y a pas plus d'émulation au dedans, ou elle est si légère qu'on ne s'en aperçoit pas ; cela vient de ce que j'ai déjà dit, que l'étude de l'astronomie n'est nullement la voie qui conduise aux richesses et aux honneurs. La grande route pour parvenir aux emplois, c'est l'étude des King, de l'histoire, des lois et de la morale ; c'est d'apprendre à faire ce qu'ils appellent le *Ouen-tchang*, c'est-à-dire à écrire poliment, en termes choisis et propres du sujet qu'on traite. C'est par cette voie qu'on parvient au degré de docteur ; et dès là qu'on a obtenu ce grade on est dans un honneur et dans un crédit que les commodités de la vie suivent de près, parce qu'alors on ne tarde pas à être mandarin. Ceux même qui en attendant ce poste, lequel ne peut guère leur manquer, sont obligés de retourner dans leurs provinces, y sont fort considérés des mandarins du lieu ; ils mettent leur famille à couvert de toute vexation, et ils y jouissent de plusieurs privilèges.

Au reste, il ne faut pas croire, comme quelques-uns se le sont imaginé, que pour obtenir ce degré on doive pâlir toute sa vie sur des livres. Dans les examens qui se font à Pékin tous les trois ans, ceux qui

parviennent au degré de docteur, dont le nombre est fixé à cent cinquante, ne sont âgés pour l'ordinaire que de vingt-quatre à trente ans. J'en ai vu plusieurs qui, n'ayant pas encore vingt ans, étaient non-seulement docteurs, mais encore *hanlin*.

Les hanlins sont choisis parmi les plus habiles docteurs : on en a composé un tribunal particulier, qui est dans le palais ; leurs fonctions sont les plus honorables. Ils sont chargés $_{p.650}$ d'écrire l'histoire, et l'empereur les consulte dans les affaires importantes. C'est de leur corps qu'on tire ceux qu'on envoie dans les provinces, afin d'y être examinateurs des compositions que font les lettrés pour parvenir aux degrés de bacheliers ou de licenciés.

Il est à remarquer que sous la dynastie précédente, entre tous les licenciés qui venaient de trois en trois ans à la cour pour y être examinés, on en élevait trois cents au degré de docteur. Les Tartares Mantcheoux, après avoir conquis la Chine, réduisirent ce nombre à la moitié. L'empereur en a reçu quatre cents cette année, sans que cette augmentation puisse tirer à conséquence pour la suite. On les a fait passer par un second examen pour leur choisir un chef qu'on nomme tchouang-yuen, auquel l'empereur rend ce jour-là de grands honneurs. Celui qui l'emporta par le mérite et sur qui le choix tomba n'avait pas encore trente ans. Les deux qui en approchèrent de plus près n'étaient guère plus âgés : on donne au premier le nom de *pang-yuen*, et on nomme le second *tan-hoa.*

Voilà, monsieur, ce qui soutient les Chinois dans leurs études, voilà ce qui les fait passer les jours et les nuits à mettre dans leur tête leurs anciens livres, qu'ils appellent *King*, à apprendre par cœur diverses sentences choisies, et quantité d'excellentes compositions qu'ils imitent, et que quelquefois ils s'approprient dans un examen critique et décisif.

Ce n'est pas, au reste, par la seule force du génie et par l'avantage d'une heureuse mémoire, que ceux dont j'ai parlé parvinrent au doctorat avant l'âge de vingt ans : ils en étaient en partie redevables aux soins et aux dépenses qu'avaient faites leurs parents pour les

rendre habiles. Je sais que le père d'un de ces jeunes docteurs, qui était docteur lui-même, avait toujours à sa table trois autres docteurs, auxquels il donnait de bons appointements pour prendre soin de son fils. L'un d'eux lui apprenait à composer en prose et en vers, l'autre à former des caractères qui fussent au-dessus du commun, le troisième lui enseignait les principaux points de l'histoire, les causes de la décadence de certaines dynasties, et de l'élévation de celles qui ont pris leur place. C'était par manière d'entretien qu'on faisait couler dans son esprit et dans son cœur la connaissance des lois, les principes de la morale, les vertus des grands empereurs, et les exemples d'une rare fidélité envers le prince, qui ont rendu certaines familles illustres ; et comme ce jeune homme avait l'esprit vif et facile, il devint bientôt aussi savant que ses maîtres.

S'il eût été établi dès le commencement de la monarchie qu'il y aurait des docteurs astronomes et d'autres géomètres, qu'ils ne seraient admis dans le tribunal qu'après avoir passé par de rigoureux examens ; mais que dans la suite, quand ils auraient donné des preuves de leur application et de leur mérite, ils seraient faits gouverneurs de province, ou présidents des grands tribunaux de la cour, les mathématiques et les mathématiciens seraient bien plus en honneur : nous aurions aujourd'hui une longue suite d'observations qui seraient d'un grand usage, et qui nous épargneraient bien du chemin.

Mais comme je l'ai dit plus haut, les Chinois n'ont travaillé que pour eux seuls, et quoiqu'ils aient cultivé l'astronomie avant toutes les autres nations, ils ne s'y sont appliqués qu'autant qu'elle était nécessaire à la fin qu'ils se proposaient. Ils continuent comme ils ont commencé, ils iront toujours terre à terre, et il n'y a pas à espérer qu'ils prennent jamais leur vol plus haut, non seulement parce qu'ils n'ont pas, comme vous l'avez fort bien remarqué, cette « sagacité, cette inquiétude qui sert à avancer dans les sciences », mais encore parce qu'ils se bornent à ce qui est purement nécessaire ; et que, selon l'idée qu'ils se sont formée du bonheur personnel et de la tranquillité de l'État, ils ne croient pas qu'il faille se morfondre, ni gêner son esprit, pour des

choses de pure spéculation, qui ne peuvent nous rendre ni plus heureux ni plus tranquilles.

Cette disposition assez générale a eu cependant ses exceptions, et quand vous dites, monsieur, « qu'il est étonnant que le hasard, la variété de la nature et les récompenses n'aient pas fait naître chez les Chinois quelqu'une de ces têtes extraordinaires qui frayent le chemin à toute une postérité », on peut vous répondre qu'il y en a eu de ces hommes rares, mais qu'ils n'ont été ni soutenus ni suivis. On voit des anciens historiens parler du triangle rectangle comme d'une chose commune et expliquée par le célèbre Tcheou-kong, qui vivait onze cents ans avant Jésus-Christ. J'ai ouï dire au feu empereur que c'était une des plus anciennes connaissances de la Chine, et il y en a p.651 qui prétendent que le fameux Yu s'en servit ; si cela est, Pythagore n'est pas le premier qui ait eu la gloire de cette découverte. Ce qu'ils disent de la période de dix-neuf ans, et d'autres points que le père Gaubil a rapportés dans son histoire de l'astronomie, prouve assez que dès les commencements il y a eu à la Chine des esprits inventifs, et que leurs successeurs ont négligé d'entrer dans le chemin qui leur était frayé.

Quoi qu'il en soit des premières connaissances qu'ont eues les Chinois en matière d'astronomie et de géométrie, il est certain qu'ils ne les ont pas poussées fort loin, et qu'aujourd'hui ils n'en sont guère plus avancés. Le malheur est qu'ils s'en mettent peu en peine ; les sciences de pure spéculation, qui ne nourrissent que l'esprit, ne sont pas fort de leur goût.

L'astrologie leur plaît davantage : qu'on dise à un Chinois qu'il sera bientôt mandarin, l'astrologue est payé sur-le-champ. Ce qu'il y a de singulier à la Chine, c'est qu'il n'y a que des aveugles qui se mêlent de l'astrologie judiciaire, ou qui prédisent la bonne ou la mauvaise fortune. Quand on reproche cette faiblesse aux Chinois tant soit peu éclairés, ils répondent qu'à la vérité ils entendent volontiers ce qui flatte leur amour-propre et le désir qu'ils ont de s'agrandir, mais qu'ils ne sont pas assez simples pour croire que ces aveugles aient une connaissance certaine de l'avenir ; qu'il n'y a que le peuple crédule qui ajoute foi à

leurs prédictions, et qui en est toujours la dupe ; que pour eux, s'ils font venir ces sortes de gens dans leurs maisons, c'est par manière de passe-temps, parce qu'ils savent jouer des instruments, qu'ils chantent bien, et qu'ils racontent agréablement une histoire.

> « Mais, ajoutez-vous, ne serait-ce pas la langue chinoise qui par sa prodigieuse difficulté serait d'un grand préjudice aux lettrés qui voudraient s'appliquer aux sciences de raisonnement ? Ils sont obligés de passer la meilleure partie de leur vie à étudier des signes et des tons. Ce que vous dites de celle des Tartares Mantcheoux dans le détail ingénieux que vous nous en donnez, me fait croire qu'elle pourrait lever cet obstacle, si elle prenait le dessus. »

Non, monsieur, la langue chinoise n'est point un obstacle au progrès des sciences spéculatives. Si toute l'autorité de la dynastie présente venait à bout, ce que je ne crois pas possible, d'introduire la langue tartare et de la substituer à la chinoise, les sciences n'en seraient pas plus avancées, par les raisons que j'ai apportées, et qui subsisteront toujours. Il est vrai que tout étranger donnera, comme vous faites, la préférence à la langue tartare ; mais les Chinois penseront toujours autrement : je ne parle pas seulement des Chinois qui ne savent que leur langue et qui ne peuvent pas porter un jugement de comparaison, je parle de ceux qui possèdent l'une et l'autre langue. J'ai questionné sur cela des docteurs chinois, qui savent toutes les finesses et les délicatesses de la langue des Mantcheoux et qu'on a mis dans le tribunal des versions pour traduire les livres chinois en tartare ; comme ils donnaient tout l'avantage à la langue chinoise, je crus qu'ils décidaient ou par vanité ou par prévention pour leur langue maternelle ; c'est pourquoi je m'adressai à des Mantcheoux fort habiles dans la langue chinoise. Ils commencèrent d'abord par faire l'éloge de leur langue et de leurs caractères, mais ensuite ils avouèrent qu'il y avait dans la langue chinoise des tours fins, des expressions délicates, et un laconisme auquel la langue mantcheoue ne peut atteindre ; qu'un petit nombre de caractères chinois forme dans l'esprit des idées vastes,

nobles et difficiles à rendre dans une autre langue ; et que si dans le discours elle est susceptible d'équivoques, il ne s'en trouve jamais dans les livres.

Vous voyez, monsieur, que je conviens avec vous de ce qui vous a frappé sur le peu de progrès que les Chinois ont fait dans les sciences spéculatives, vous avez découvert justement leur faible ; mais comme si vous appréhendiez d'avoir offensé une nation que vous estimez par bien des endroits, il semble que vous vouliez vous réconcilier avec elle, en louant ce qu'elle a de véritablement estimable. C'est la réflexion que j'ai faite en lisant les paroles suivantes de votre lettre :

> « Du reste ne pensez pas, mon révérend Père, que les Chinois deviennent par là bien méprisables à mes yeux. Peu s'en faut au contraire que, tout bien compté, je ne les en estime davantage. Ce qui est bien certain c'est que la vanité des Chinois aurait de quoi se consoler du peu de progrès qu'ils ont fait dans les sciences, et qu'ils peuvent prendre leur revanche sur nous en des p.652 choses bien plus importantes. Ils peuvent reprocher à l'Europe et à ses habitants en général, qu'ils ne sont pas plus avancés dans les qualités qui produisent un gouvernement constant et une vie tranquille, et que bien que depuis Platon et Aristote on ne cesse de parler ici morale et politique, il ne paraît pas cependant qu'on y soit plus sage ni moins étourdi sur ses véritables intérêts, qu'on l'était il y a deux mille ans.

Je suis ravi de voir, monsieur, que vous rendez ainsi justice à tout le monde sans préoccupation ni partialité ; mais revenons aux doutes que vous m'avez fait l'honneur de me proposer. Vous dites, monsieur, « que la certitude qui résulte des observations astronomiques ne tombe que sur les époques, et non sur le détail ou nature des faits historiques, etc. » Il est vrai, l'observation bien faite fixe un temps, et ne touche pas à la vérité ou à la fausseté des choses qu'on dit s'être passées dans ce temps-là. Mais cette difficulté est commune à toutes les anciennes histoires profanes. Quelle sûreté avons-nous des faits historiques des

Égyptiens, des Grecs, des Romains ; je ne dis pas des temps les plus reculés qu'on regarde comme fabuleux, mais de ceux même qui n'ont précédé l'ère chrétienne que de quelques siècles ? Combien de disputes parmi les savants qui ne pouvant se fier tout à fait à la bonne foi des anciens écrivains, ont été obligés d'établir des règles de critique pour distinguer le vrai du faux, ou plutôt pour approcher du vraisemblable autant qu'il était possible !

On ne voit point que les Chinois, comme d'autres nations, aient eu des raisons prises ou de l'intérêt ou de la jalousie des peuples voisins, pour altérer ou falsifier leur histoire ; elle consiste dans une exposition fort simple des principaux faits qui peuvent servir de modèle et d'instruction à la postérité. Leurs historiens paraissent sincères et ne chercher que la vérité : ils n'affirment point ce qu'ils croient douteux, et lorsqu'ils ne s'accordent point ensemble sur la durée plus ou moins longue d'un règne particulier ou d'une dynastie entière, ou de quelque autre fait, ils apportent leurs raisons, et laissent à chacun la liberté d'en croire ce qu'il voudra.

On ne remarque pas que leurs historiens aillent chercher l'origine de leur nation dans les temps les plus reculés ; il ne paraît pas même qu'ils soient persuadés que venir de loin, ce soit venir de bon lieu, ni que la gloire d'une nation consiste dans son ancienneté. Si cela était, on ne verrait pas les Chinois révoquer en doute les temps avant Fo-hi, beaucoup moins ceux de Fo-hi jusqu'à Hoang-ti : ils ne diraient pas que depuis Fo-hi jusqu'à Yao il y a des règnes incertains ; qu'on ne convient pas que les empereurs placés entre Ching-nong et Hoang-ti se soient succédé les uns aux autres et qu'il se peut faire que ce n'était que des princes tributaires, ou de grands officiers contemporains. Enfin ils s'accorderaient parfaitement sur le temps qui s'est écoulé depuis Yao jusqu'à nous, sans disputer ensemble pour quelques années de plus ou de moins.

On m'objectera peut-être que quelques Chinois ont fait commencer leur empire un nombre prodigieux d'années avant Fo-hi. Mais on sait assez à la Chine que cette supputation est l'effet de leur ignorance

plutôt que de leur malice, et qu'ils ont été trompés par les époques feintes de quelques astronomes. La grande histoire de la Chine n'a garde de rien dire de semblable, et sans faire attention à ces temps fabuleux qui ont précédé Fo-hi, elle fixe le commencement de l'empire au règne de ce prince.

Je ne prétends pas néanmoins que pour les faits particuliers on doive ajouter plus de foi à l'histoire chinoise qu'elle n'en mérite, et que n'en ajoutent les Chinois eux-mêmes. Je dis seulement, qu'à considérer cette histoire en général, surtout depuis l'empereur Yao jusqu'au temps présent, il y a peu de chose à redire pour la durée totale, pour la distribution des règnes, et pour les faits qui sont de quelque importance. Il ne faut pas croire que l'incendie qui se fit des livres fut semblable à celui d'une bibliothèque laquelle en peu d'heures est réduite en cendres. Tous les livres ne furent pas proscrits, il y en eut d'exceptés, et entre autres les livres de médecine. Dans le triage qu'il en fallut faire, on trouva le moyen d'en mettre des exemplaires en sûreté. Le zèle des lettrés en sauva un bon nombre ; les antres, les tombeaux, les murailles devinrent un asile contre la tyrannie. Peu à peu on déterra ces précieux monuments de l'antiquité ; ils commencèrent à reparaître sans aucun risque sous l'empereur Ven-ti, c'est-à-dire environ cinquante-quatre ans après l'incendie ; sous son p.653 successeur Hiao-king on trouva les cinq King et les ouvrages philosophiques de Kong-tse [1] et de Men-tse [2], que Hia-ou fit donner au public la cinquième année de son règne, soixante et quinze ans après qu'ils avaient disparu.

Le fameux vieillard Ouao-seng, qui vivait encore du temps de Ven-ti se vantait de savoir le *Chu-king* par cœur : on le lui fit décrire tout entier, et l'on se fiait également à sa mémoire et à sa bonne foi. Quand on eut retrouvé l'original, on le confronta avec l'écrit de Ouao-seng ; l'on trouva que ce bon vieillard ne s'était point trompé, et que la

[1] Confucius.
[2] Mencius.

conformité était entière, à la réserve de quelques mots qui ne mettaient pas de différence pour le sens. Leou-hiang vint ensuite, qui déterra et qui fit lui-même quantité de livres. Il a rendu par là sa mémoire précieuse à sa nation. Cependant les Chinois déplorent encore aujourd'hui la perte des livres en général, sans savoir précisément ce qu'ils ont perdu : je suis persuadé que plusieurs mauvais livres périrent avec les bons, et cet avantage devrait les consoler de cette perte, d'autant plus que leurs King n'en ont point souffert, et qu'ils ont été conservés dans leur entier.

Je ne sais, monsieur, dans quel auteur vous aurez lu, « qu'il a été inséré plusieurs méchantes pièces dans leur *Chi-king*, le second de leurs cinq fameux livres ; et que n'aura-t-on pas pu faire, ajoutez-vous, sous prétexte de rétablissement après l'incendie universel des livres chinois ordonné et exécuté sous l'empereur Chi-hoang-ti, environ trois cents ans après Confucius ? » Toute la réponse que j'ai à vous faire sur cela monsieur, c'est que j'ai bien ouï dire que Confucius, en arrangeant les King, avait retranché quelques articles du *Chi-king* mais jamais il n'est venu à ma connaissance qu'on eût inséré de nouvelles pièces dans ce livre. Je m'en suis informé des plus habiles lettrés, ils m'ont tous répondu qu'on n'a jamais cru à la Chine qu'il y ait eu des additions faites au *Chi-king* ; qu'au contraire des écrivains postérieurs avaient avancé sans preuves que Confucius en avait retranché plusieurs articles, mais qu'on ne voyait nulle part ces prétendus retranchements. Si Confucius les eût faits, disaient-ils, il n'aurait pas manqué d'en avertir et d'en apporter la raison.

Ce qui peut avoir donné lieu à des Européens de penser et de dire que des pièces ont été insérées dans le *Chi-king*, c'est qu'il y a des chansons qui paraissent peu chastes, et qu'on ne voit pas à quoi elles font allusion. Confucius lui-même s'aperçut qu'on en pourrait abuser, et pour prévenir cet abus, c'est ainsi qu'il s'exprime : « Le *Chi-king* est composé de trois cents articles, qui peuvent tous se réduire à une seule parole, qui est la droiture : gardez-vous bien de penser qu'il conduise à des actions peu honnêtes. »

L'empereur Chun-tchi, aïeul de l'empereur régnant, ayant fait traduire le *Chi-king*, y mit une courte préface dont voici la traduction :

> « En considérant le *Chi-king*, on voit que ce n'est autre chose qu'une direction de l'esprit. Il fait une exposition du cœur de l'homme, et il insiste sur la raison et l'équité ; ce qu'il approuve, nous porte à devenir meilleurs, et à avancer dans la vertu ; ce qu'il condamne, nous engage à réprimer l'esprit de superbe. Ce qu'il y a de plus profond et de plus relevé dans ce livre, est pour l'usage des empereurs et de la salle des ancêtres ; ce qu'il y a de plus simple et de plus commun, est pour l'usage du peuple ; et quoique les modèles et les expressions soient différentes, le but en est le même, et conduit à la droiture ; c'est aussi à quoi Confucius réduit les trois cents articles, en disant qu'il n'y a rien de travers, d'impur ni de mauvais. En effet, c'est ce King qu'il faut lire pour régler la doctrine et les mœurs ; c'est lui qui nous apprend quelles sont les choses qui affermissent l'esprit et le cœur de l'homme, ou qui l'entraînent hors du droit chemin.

Cet empereur, et tous les savants qu'il employa à cette traduction, étaient bien éloignés de croire qu'il y eût des pièces falsifiées dans ce livre ; ils n'eussent pas manqué de l'en purger, ou de les mettre à part en petits caractères, comme c'est assez l'usage. D'ailleurs, quel intérêt les princes et les lettrés avaient-ils de corrompre ou d'altérer les King retrouvés ? Les bonzes ou ho-chang que vous soupçonnez, monsieur, n'étaient pas encore au monde. Les tao-sse y étaient, mais leur secte ne s'embarrassait guère des faits historiques ni des autres connaissances réservées aux lettrés ; c'étaient des charlatans qui trompaient le public par l'amour naturel de la vie, et qui vendaient bien cher des drogues capables, à ce p.654 qu'ils disaient, de rendre immortels ceux qui s'en servaient. C'est ce qu'ils font encore aujourd'hui.

Vous regardez, monsieur, comme un nouvel

> « obstacle à la conservation des anciens livres, le peu de consistance du papier chinois. J'ai lu quelque part, dites-vous, qu'il était de si peu de durée, et que la poussière et les vers le détruisaient si vite, qu'on était obligé continuellement de renouveler les bibliothèques.

Cela serait vrai, monsieur, si du temps de Chi-hoang-ti on eût écrit sur du papier. Tout s'écrivait alors sur des feuilles d'écorce, ou sur de petites planches de bambou, qui se conservent aisément. Le papier ne fut inventé qu'environ soixante ans après sous le règne de Ven-ti, de la dynastie des Han ; et il y en a de tant de différentes sortes, qu'on ne peut pas dire, généralement parlant, que tout le papier chinois soit mince, fragile et de peu de durée. Il y en a à la vérité de cette espèce, mais on ne s'en sert pas pour écrire ; il y en a d'autre auquel on ne peut pas attribuer ces mauvaises qualités. Il faut avouer, néanmoins, que le meilleur papier chinois ne peut guère se conserver longtemps dans les provinces du sud, et même nos livres d'Europe ne tiennent guère à Canton contre la pourriture, les vers et les fourmis blanches, qui dans une nuit en dévorent jusqu'aux couvertures, mais dans les parties du nord, surtout dans cette province, d'où j'ai l'honneur de vous écrire, le papier assez mince se conserve très longtemps.

Je ne sais pas précisément quand les Coréens commencèrent leur fabrique de papier ; il est vraisemblable que cette invention passa vite chez eux, mais ils le firent d'une manière plus solide et plus durable. Il est fait de coton, il est aussi fort que la toile, et on écrit dessus avec le pinceau chinois. Si l'on voulait y écrire avec nos plumes, il faudrait y passer de l'eau d'alun, sans quoi l'écriture serait baveuse.

C'est en partie de ce papier que les Coréens payent leur tribut à l'empereur ; ils en fournissent chaque année le palais. Ils en apportent en même temps une grande quantité qu'ils vendent aux Chinois ; ceux-ci ne l'achètent pas pour écrire, mais pour faire les châssis de leurs fenêtres parce qu'il résiste mieux au vent et la pluie que le leur ; ils huilent ce papier et en font de grosses enveloppes. Il est aussi d'usage pour les tailleurs d'habits : ils le manient et le froissent entre leurs

mains, jusqu'à ce qu'il soit aussi doux et aussi maniable que la toile la plus fine, et ils s'en servent en guise de coton pour fourrer les habits, Il est même meilleur que le coton, lequel, lorsqu'il n'est pas bien piqué, se ramasse et se met en espèce de peloton. Ce que ce papier a de singulier, c'est que s'il se trouve trop épais pour l'usage qu'on en veut faire, on peut aisément le diviser en deux ou trois feuilles, et ces feuilles sont encore plus fortes et plus difficiles à rompre que le meilleur papier de la Chine.

Vous poursuivez, monsieur, et vous dites avec raison,

> « que comme vous croyez les Chinois plus volontiers astrologues qu'astronomes, vous les croyez aussi plutôt superstitieux que religieux ou philosophes ; mais, ajoutez-vous, je ne suis pas pour cela plus disposé à les croire athées à la manière dont on nous le raconte de la plupart de leurs lettrés et de leurs mandarins ; n'y aurait-il point là du malentendu ? Pour moi, je ne vois rien de plus opposé au caractère dominant de la nation ; et bien que l'athéisme soit le renversement de toute bonne philosophie, il est certain, néanmoins, que pour en venir à un tel égarement d'esprit, d'une façon bien décidée, et avec autant de raffinement que quelques auteurs leur en attribuent, il faut une sorte de métaphysique qui ne me paraît point du tout être celle des docteurs chinois.

Je suis de votre sentiment, monsieur, et il m'a toujours paru que ceux qui ont accusé les lettrés chinois d'athéisme, n'ont eu d'autre raison de l'assurer dans le public, que l'intérêt de la cause qu'ils avaient entrepris de soutenir ; car la doctrine des King chinois est tout à fait opposée et contraire à cette idée. Ils ont apporté pour preuve, des passages de quelques lettrés du temps des Song, et entre autres de Tsou-ven-kong, qui favorisaient leur dessein, tandis qu'ils ont mis à quartier les passages du même auteur qui prouvent le contraire. Tout ce qu'ils devaient conclure, c'est que cet écrivain est tombé en contradiction avec lui-même, et que par conséquent il ne doit être cru ni pour ni contre.

Je vous dirai franchement, monsieur, que je n'ai point encore vu de Chinois qui fut athée dans la pratique : on en trouve quelquefois qui veulent le paraître dans la dispute quand on les presse un peu vivement ; mais leur conduite p.655 dénient bientôt leurs paroles, et dans un péril imprévu, dans un renversement de fortune, on voit les uns soupirer vers le Lao-tien-ye (le Seigneur du ciel), et les autres invoquer les esprits et implorer leur assistance. En un mot, leur cœur s'accorde mal avec leurs discours. Je puis même ajouter que le nombre est très petit de ceux qui ont voulu paraître athées, et si quelques-uns d'eux ont tâché, dans leurs livres. d'expliquer tout physiquement jusqu'aux apparences des morts et des esprits, sans avoir recours à un Être suprême, auteur de toutes choses, ils se plaignent de ce que leurs sentiments, loin d'être suivis, sont abandonnés des lettrés.

Vous citez, monsieur, un endroit d'une de mes lettres où j'ai dit que les Chinois ont connu de tout temps la circulation du sang et de la lymphe, mais qu'ils ne savent pas comment elle se fait, et que leurs livres n'en disent pas plus que les médecins qui vivent aujourd'hui. Et vous demandez :

> « Sur quoi donc on juge qu'ils ont eu connaissance de la circulation, au sens qu'il faut entendre ce mot ; car si ce n'était qu'un certain mouvement du sang et des humeurs vaguement conçu, on prouverait aisément que nos anciens médecins l'ont connu de même.

Il est certain, monsieur, et les médecins d'aujourd'hui l'assurent, que leurs anciens maîtres ont connu que le sang circule par tout le corps, et que cette circulation se fait par le moyen des vaisseaux nommés *kinh-lo*, ce sont les artères et les veines. Ils disent qu'ils la supposent sur la foi de ces grands maîtres et que d'ailleurs le battement du pouls la démontre mais qu'ils ne savent pas bien de quelle manière le sang se distribue au sortir du poumon ni comment il y revient. Ils ont, disent-ils, un vieux livre intitulé *Kan-tchou-king*, qui en donne l'explication mais il est difficile à entendre, et les commentaires qu'on en a faits ne le rendent guère plus intelligible. Ils ajoutent que ce

livre étant rare et ne se trouvant que dans les bibliothèques complètes, que d'ailleurs cette connaissance n'étant pas absolument nécessaire pour guérir les malades, ils ne veulent pas perdre leur temps à l'étudier. Je ferai chercher ce livre, et si je puis en tirer quelque connaissance, j'aurai l'honneur de vous en faire part.

Quand j'entends parler les médecins chinois sur les principes des maladies, je ne trouve pas beaucoup de justesse ni de solidité dans leurs raisonnements ; mais quand ils font l'application de leurs recettes aux maladies qu'ils ont connues par le battement du pouls, et par les indications qu'ils tirent des différentes parties de la tête, je vois que leurs remèdes ont presque toujours un effet salutaire. C'est ce qui me ferait croire que ceux qui ont laissé à la postérité ces recettes joignaient la théorie à la pratique, et avaient une connaissance particulière du mouvement du sang et des humeurs dans le corps humain et que leurs neveux n'ont conservé que la mécanique.

Vous me permettrez, monsieur, de vous rapporter, pendant que j'en ai la mémoire fraîche, un fait qui me paraît des plus extraordinaires, et qui passe ici pour constant.

Il y a environ quarante ans que l'impératrice, grand'mère de l'empereur Cang-hi, eut un mal d'yeux rebelle à tous les remèdes ophthalmiques dont se servirent les médecins chinois. Ils étaient pressés par l'empereur, et ne sachant comment se tirer d'intrigue, l'un d'eux se ressouvint d'avoir ouï dire que le fiel d'éléphant était très propre à guérir les maladies des yeux. Ses confrères approuvèrent aussitôt le remède, ou plutôt la présence d'esprit de celui qui avait trouvé cette défaite, car ils étaient persuadés que l'empereur ne voudrait pas en faire l'épreuve, ils se trompèrent ; l'empereur ordonna à l'instant qu'on tuât un éléphant de son écurie, et qu'on lui apportât la vésicule du fiel. Cet ordre fut promptement exécuté en présence des médecins, des chirurgiens, des officiers et d'une foule de gens oisifs ; mais on fut bien surpris, lorsqu'après avoir tiré le foie, on n'y trouva point ce que l'on cherchait ; on mit les lobes du foie en pièces pour en découvrir quelques vestiges, on fouilla les parties voisines, et il n'y

parut rien qui eût la moindre ressemblance avec le fiel. Celui qui avait donné la recette pâlit de frayeur et suait de toutes les parties de son corps, se croyant perdu sans ressource, pour avoir été inutilement la cause de la mort de ce grand animal qu'on avait tiré de l'équipage impérial.

Il fallut rendre compte à l'empereur de ce qui s'était passé. Ce prince répondit que les médecins n'avaient pas fait assez de diligence, ou qu'ils étaient des ignorants : sur quoi il fit p.656 venir les han-lin, les docteurs, et ceux qui, dans les neuf tribunaux, passaient pour des savants du premier ordre. Ils s'assemblèrent ; mais, soit ignorance, soit crainte de s'engager mal à propos, ils ne répondirent rien de positif, et ne firent que des raisonnements en l'air qui ne concluaient rien. Enfin parut un bachelier nommé Tcheou-tsing-yuen, qui assura sans hésiter que l'éléphant avait du fiel mais qu'on l'avait cherché inutilement dans le foie, où il n'était pas ; que le fiel de cet animal était ambulant par tout le corps, selon les différentes saisons ; que pour lors il devait être dans telle jambe, et il cita un livre dont il avait tiré cette connaissance, et dont il nomma l'auteur.

La surprise fut générale ; on en fit l'épreuve en présence du bachelier et d'une foule bien plus grande de monde qu'auparavant. On y trouva effectivement le fiel et il fut porté en triomphe à l'empereur : ce prince, en le voyant, s'écria transporté de joie :

> — Qui appellera-t-on un habile homme, si ce bachelier ne l'est pas ?

et au même instant, sans aucun examen, il le fit han-lin ; peu de temps après il l'envoya dans la province de Tche-kiang pour y être hio-yuen, c'est-à-dire chef, examinateur et juge des lettrés. Trois ans après, il le rappela à la cour, et le fit président d'un tribunal.

Si j'eusse eu connaissance de ce fait du vivant de l'empereur Cang-hi, je lui aurais fait plaisir de lui en demander le détail ; mais ce n'est que par occasion que je l'ai appris cette année de deux lettrés fort âgés qui se mêlent de médecine, dont l'un était à Pékin quand l'éléphant fut

tué, et l'autre était à Hang-tcheou, sa patrie, lorsque ce bachelier y fut envoyé avec la qualité de hio-yuen.

J'exposai mes doutes à ces deux lettrés ; je leur demandai d'abord si le fiel qu'on trouva dans la jambe de l'éléphant était dans une vésicule, comme il est presque dans tous les autres animaux, ou dans quelque autre réservoir ; si, dans les parties voisines de ce réservoir, il y avait des canaux excrétoires, des glandes, ou autres choses semblables propres à faire la séparation du sang et de la bile ; si l'on n'aurait point pris quelque glande ou autre chose pleine de lymphe pour du fiel ; enfin par quelle voie ce fiel et le reste pouvait-il passer d'une jambe à l'autre, ou s'il faut croire que les quatre jambes de l'animal soient tellement disposées par la nature, que le fiel y soit reçu successivement et s'y conserve.

Ils me répondirent qu'on tuait tant d'animaux domestiques et sauvages à la Chine, que rien n'y était mieux connu que le fiel, qui y sert à différents usages, et qu'il n'y avait pas le moindre lieu de soupçonner que tant d'habiles gens eussent pris la lymphe pour du fiel ; qu'au reste ils ignoraient comment il passait d'un membre à l'autre, mais que le fait était constant.

— Mais, repris-je, avez-vous lu ce livre que cita le bachelier ?

— Je l'ai lu autrefois, me dit l'un d'eux ; je ne l'ai pas, mais si vous êtes curieux de le voir, je le chercherai chez mes amis.

J'acceptai l'offre, et peu de jours après on m'apporta ce livre : je vis que c'était le quinzième tome de l'*Histoire générale des plantes et des animaux.* C'est un recueil de tout ce que différents auteurs ont écrit. Dans l'article où l'on fait la description de l'éléphant, on cite un auteur nommé Su-huien, qui s'exprime ainsi :

> « Le fiel de l'éléphant ne réside pas dans le foie ; il suit les quatre saisons : au printemps il est dans la jambe gauche de devant, l'été dans la droite, l'automne dans la gauche de derrière, et l'hiver dans la droite. »

L'histoire ajoute ensuite que sous le second empereur de la dynastie

des Song, il mourut un éléphant au printemps, que ce prince ordonna qu'on en tirât le fiel, que ne l'ayant pas pu trouver, on s'adressa à Huien, qui le fit chercher dans la jambe gauche de devant, et qu'en effet on l'y trouva.

Il faut remarquer que le caractère *tsou*, qu'il emploie, signifie proprement le pied mais que dans le livre en question il signifie le pied et la jambe jusqu'à la jointure, et même jusqu'au corps de l'animal. Il dit que le tsou ressemble à une colonne, ce qui est très vrai ; cependant ce peu d'exactitude fait qu'on ne voit pas précisément en quel endroit est cette vésicule du fiel. Si le fait valait la peine d'être approfondi, il serait facile à la Compagnie des Indes de le faire examiner par les chirurgiens qu'elle a en différents endroits de l'Afrique, où l'on assure qu'on tue assez souvent des éléphants.

Je ne continuerai pas de rapporter tout ce qu'on dit dans ce livre de l'éléphant, cette digression n'est déjà que trop longue. Je reviens donc, monsieur à cet endroit de votre lettre p.657 où vous dites que

> « le scrupule des Chinois touchant la dissection des cadavres vous paraît encore un des préjugés qu'il est bon de déraciner peu à peu, mais qui tient à un excellent principe qu'il faut respecter, et qui a peut-être conservé chez eux plus de vies que l'anatomie n'en aurait sauvé. »

Il serait à souhaiter, je l'avoue, qu'on pût accoutumer les Chinois, du moins les médecins et les chirurgiens, à étudier par la dissection des cadavres les parties du corps humain et l'art de guérir les maladies ; mais c'est ce que je ne crois pas qu'on puisse jamais leur persuader ; il serait inutile de vous en apporter les raisons puisque vous les avez pénétrées ; les unes sont tirées de la piété filiale, et les autres de l'horreur naturelle qu'ils ont d'ouvrir et de disséquer le corps d'un homme de la même manière qu'on met en pièces le corps d'une bête.

> « Mais comment, ajoutez-vous, accorder la délicatesse des Chinois sur cette matière, avec la coutume qu'ils ont de suffoquer les enfants qui leur viennent de trop ou de les

> exposer aux chiens et aux bêtes féroces ? Nos Grecs des temps fabuleux en faisaient autant selon toute apparence, mais nos anciens Grecs étaient bien éloignés de l'esprit d'humanité et de sagesse dont on dit que les Chinois se sont toujours piqués.

Cette objection est naturelle, tout Européen la fera et n'y verra pas de réponse ; je l'ai faite moi-même très souvent aux Chinois ; plusieurs baissaient les yeux et soupiraient sans répondre de peur sans doute de n'apporter que de mauvaises raisons par rapport à une action qui ne peut être justifiée en aucune manière ; d'autres condamnaient la pratique où l'on est d'exposer les enfants, et, usant de représailles ils disaient que les Européens, dans l'usage où ils sont de disséquer les cadavres, sont du moins aussi cruels et aussi barbares que ceux qui, parmi les Chinois, exposent leurs enfants. Voici leur raisonnement :

> « Les pauvres, les esclaves, les mères malades ou dépourvues de lait et des autres moyens d'élever leurs enfants, les exposent par la nécessité extrême où ils sont réduits. Avez-vous jamais vu des Chinois tant soit peu à leur aise en venir à cette extrémité ? or, quelle nécessité si pressante y a-t-il d'ouvrir des corps, de fouiller dans leurs entrailles comme dans une mine, pour en tirer des connaissances plus curieuses qu'utiles ? la terre, la mer, les montagnes, les plaines, les cavernes, les mines, les animaux terrestres et aquatiques, ne fournissent-ils pas aux médecins toutes les drogues nécessaires pour la guérison des maladies qui peuvent se guérir ? et puisque par la dissection des cadavres on n'en trouve point qui rendent l'homme immortel, pourquoi respecter si peu la nature humaine, qu'on en vienne jusqu'à déchirer par lambeaux la chair de ceux qui ne vous ont point offensé ? On voit à la Chine déterrer des scélérats dont les crimes n'ont été découverts qu'après leur mort : on ne les coupe point en pièces, parce que leurs chairs sont pourries, mais on jette leurs ossements dans les grands

chemins hors des villes, pour y être foulés par les bêtes de charge et moulus par les charrettes ; juste punition de leurs crimes ordonnée par la loi. Vous dites que chez vous ce sont les cadavres des criminels qu'on dissèque : excuse frivole ; car puisque les tribunaux n'ont pas jugé le criminel digne de ce châtiment, pourquoi le lui faire souffrir après sa mort ? Il n'a plus de sentiment, dites-vous : cela est vrai ; mais quel est l'homme qui ne frémît, s'il savait qu'après sa mort on dût l'écorcher, couper, diviser ses chairs et disséquer jusqu'aux moindres parties de son corps ? Est-on maître sur cela de son imagination ? Ce n'est pas précisément la mort qu'on appréhende, c'est la manière de mourir. On étrangle ici les criminels quand leurs crimes n'ont mérité que la mort, il n'y a point effusion de sang ; si les crimes sont plus griefs, on leur tranche la tête ; mais quand les crimes sont atroces, on les coupe en dix mille pièces. Ceux qu'une dure nécessité contraint d'exposer leurs enfants, pour n'être pas témoins de leur mort, ne manquent pas de les envelopper et de les porter dans des lieux publics, d'où ils espèrent qu'on les emportera pour les faire élever, ainsi qu'il arrive souvent. Ils savent que des gens sont chargés de les ramasser et de les porter à l'hôpital, où il y a des nourrices gagées pour les allaiter. Enfin, s'ils meurent avant que d'arriver à cet hôpital on les enterre dans un lieu qui leur est destiné, et les parents n'ont pas le déplaisir de les voir périr sans secours et privés de la sépulture. Vous direz que quelquefois on les expose sans prendre ces précautions, que même pendant la p.658 nuit on les jette par-dessus les murailles ou dans des lieux écartés. Il est vrai ; mais ces enfants qu'on jette ainsi sont d'ordinaire venus au monde par des voies criminelles, et leur naissance, si elle était connue, déshonorerait la famille ; c'est un crime qui en attire un autre ; c'est un grand désordre, mais où n'y en a-t-il pas ?

— On ne voit point ailleurs de pareils crimes, leur répliquai-je, qui ne soient pas défendus par les lois, et dont on ne fasse nulle recherche, comme il arrive ici ; c'est ce qui me paraît criant.

— Cette recherche est presque impossible, me répondirent-ils ; à quoi peut-on connaître les parents de ces enfants exposés ? l'endroit où on les trouve ne prouve pas qu'ils soient du voisinage ; ils viennent souvent de loin : du reste cette action est défendue par la loi en général qui défend l'homicide sous peine de mort.

— Il est vrai, répondis-je, que chez toutes les nations polies l'homicide est puni de mort ; il est encore vrai qu'il n'y a point d'endroit au monde où l'on fasse plus de fracas pour la mort d'un homme que dans votre honorable royaume. Que quelque malheureux, pour se venger de son ennemi, aille se tuer lui-même à sa porte, le tribunal se saisit de l'affaire, et elle ne se termine presque jamais que par la ruine du maître de la maison, et quelquefois des voisins, de sorte que sous prétexte de rendre la justice, on commet de véritables injustices, qu'on colore en disant *gin-min-yao-king*, la vie de l'homme est de conséquence : on a opprimé ce malheureux, on l'a mis au désespoir, on l'a forcé de se donner la mort. Excusons, si vous voulez, les excès de cette recherche en faveur de la bonté du principe ; je demande pourquoi vous n'avez pas le même zèle pour ces enfants infortunés, dont la perte ne semble pas même vous émouvoir ? on les voit exposés au coin des rues aux portes des villes et des pagodes, presque toujours, à la vérité, avec les précautions que vous dites ; mais ces précautions n'empêchent pas que plusieurs ne meurent. Pourquoi ne recherche-t-on pas les auteurs du crime ? pourquoi ne fait-on pas d'informations chez les voisins ? Me répondrez-vous ce que j'ai entendu dire à quelques-uns de vos compatriotes, qu'il ne s'agit que d'une

petite vie, et que ce ne sont que de petits êtres ? On dirait, à les entendre, que ce sont de petits arbrisseaux qui ne font que sortir de terre et qu'on peut arracher sans conséquence, tandis qu'on n'oserait toucher à des arbres qui ont pris leur accroissement.

— Nous l'avons déjà dit, me répondirent les Chinois d'un ton plus humble et plus modeste, c'est un vrai désordre, mais on n'a pas de moyens pour y remédier.

Je ne vous ennuierai pas davantage monsieur, en vous entretenant d'un plus long détail ; vous savez que dans la dispute on ne s'en tient pas toujours à l'exacte vérité ; j'exagérais le mal, et eux le diminuaient et le palliaient le mieux qu'il leur était possible. Si j'avais su pour lors ce que vous me citez de la relation de deux Arabes, traduite par feu M. l'abbé Renaudot, et à quoi je vois bien que vous n'ajoutez pas beaucoup de foi, savoir « qu'autrefois pendant les guerres civiles qui suivirent le règne d'un des rois de la Chine, le vainqueur mangeait tous les sujets de son ennemi qui lui tombaient entre les mains, et que de leur temps, c'est-à-dire vers le huitième ou neuvième siècle après Jésus-Christ, on y vendait familièrement la chair humaine dans des places publiques, cette cruauté leur étant permise par les lois de leur religion. » Si, dis-je, j'avais su un fait si curieux, et qu'il m'eût paru tant soit peu probable, j'aurais eu de quoi bien battre mes Chinois, et ma victoire eût été complète, sans qu'ils eussent osé entreprendre de diminuer l'horreur d'une pareille action. J'aurais tiré, avec ceux qui, moins éclairés que vous, adoptent sans hésiter de pareilles chimères, j'aurais tiré, dis-je, de furieuses conséquences contre l'ancien gouvernement chinois, parce qu'effectivement un tel degré de grossièreté et de barbarie ne paraît pas pouvoir se trouver dans une nation par voie d'accident ou de rechute, ou bien la rechute a été si complète, qu'elle ne permet plus de compter sur tout ce qu'on nous dit avoir été conservé des temps plus heureux.

Mais la fausseté de ce fait étant claire et notoire, comment aurais-je osé l'objecter aux Chinois ? et que puis-je répondre à ceux qui

m'interrogent sur le même fait, sinon qu'il est faux, et plus faux encore que bien d'autres qui sont rapportés par les mêmes Arabes ? Par exemple, que les Chinois n'ont point de sciences, que toutes leurs lois viennent des Indes, que l'empereur de la Chine reconnaît que le roi de l'Irack est le premier roi du monde, que lui p.659 n'est que le second, et que celui des Turcs est le troisième, que les Chinois ont aversion des éléphants, et qu'ils n'en souffrent pas dans le pays ; qu'ils ne boivent point de vin, surtout les empereurs ; qu'à peine peut-on trouver un borgne ou un aveugle à la Chine ; que les Chinois n'enterrent leurs morts qu'après l'année révolue, et au jour de leur décès ; que leur vernis est une colle faite de graine de chanvre ; qu'ils sont les plus adroits de toutes les nations du monde en toute sorte d'arts, et particulièrement dans la peinture ; qu'ils mettent le péché abominable au nombre des choses indifférentes qu'ils font en l'honneur de leurs idoles, et le reste ; car je ne finirais pas si j'entreprenais de parcourir tout ce qu'il y a de faux dans cet ouvrage.

La fausseté de tous ces articles saute aux yeux de ceux qui ont la plus médiocre connaissance de la Chine, et ce serait un temps perdu que de vouloir les réfuter. L'article dont il est ici question mérite encore moins qu'on s'y arrête, ou bien il faut dire que les Juifs mangeaient la chair humaine, qu'elle se vendait dans les places publiques, et que cette cruauté était permise par les lois de leur religion. La preuve serait qu'au siège de Samarie fait par les Assyriens, et à celui de Jérusalem par Titus, il y eut des mères qui mangèrent leurs enfants. Si d'un fait particulier l'on peut tirer une conclusion générale, les deux Arabes de M. l'abbé Renaudot eussent pu apprendre dans quelques ports d'Europe qu'autrefois des cabaretiers régalaient les passants de petits pâtés faits de chair humaine ; ils n'auraient eu qu'à ajouter que cette cruauté était permise par les lois du pays.

Comment ces Arabes pouvaient-ils dire que la Chine était plus peuplée que les Indes ? elle devait l'être beaucoup moins de leur temps puisque selon eux on ne mangeait pas les hommes aux Indes comme à la Chine : ils disent à la vérité que ce sont les criminels condamnés à la

mort qu'on mange ; mais si cela était, on passerait bientôt des criminels aux innocents, et les mandarins de bon appétit trouveraient aisément des crimes à ceux dont la chair leur paraîtrait la plus appétissante ; les pauvres qui n'ont pas le moyen d'élever leurs enfants n'auraient garde de les exposer au profit d'autrui si, sans transgresser la loi, ils pouvaient s'en régaler et en faire bonne chère.

Enfin si l'on ne distingue pas les temps de calamité des temps ordinaires, on pourra dire de presque toutes les nations et de celles qui sont les mieux policées, ce que ces Arabes ont dit des Chinois ; car on ne nie pas ici que des hommes réduits à la dernière extrémité n'aient quelquefois mangé de la chair humaine ; mais on ne parle aujourd'hui qu'avec horreur de ces malheureux temps, auxquels, disent les Chinois, le ciel, irrité contre la malice des hommes, les punissait par le fléau de la famine, qui les portait aux plus grands excès.

Je n'ai pas trouvé néanmoins que ces horreurs soient arrivées sous la dynastie des Tang, qui est le temps auquel ces Arabes assurent qu'ils sont venus à la Chine, mais à la fin de la dynastie des Han, au second siècle après Jésus-Christ. Il y en a eu des exemples durant des sièges soutenus avec trop d'opiniâtreté sous les trois dynasties des Song, des Yuen et des Ming, qui ont précédé celle-ci, et que certainement on ne peut soupçonner de barbarie. Entr'autres, il y eut sur la fin du seizième siècle une famine si horrible dans la province de Ho-nan, qu'avant que les secours envoyé par l'empereur Van-lie fussent arrivés et distribués, il y eut des endroits où les hommes commençaient à se dévorer les uns les autres ; mais, comme je l'ai déjà dit, on ne doit pas conclure, de ces cas extraordinaires, que ces marchands arabes aient parlé juste dans leur relation.

Cette relation que je n'eusse peut-être jamais lue si vous ne me l'aviez citée, m'a fait souvenir de relations à peu près semblables, que firent nos mariniers du vaisseau l'*Amphitrite*, qui me porta à la Chine, où j'arrivai le premier de novembre de l'année 1698. La saison se trouvant trop avancée, il fallut hiverner : la Chine parut un sujet assez neuf pour occuper plus d'une plume. Plusieurs de ceux qui étaient sur

ce vaisseau, n'ayant pas de quoi acheter des curiosités pour porter à leurs amis d'Europe, voulurent suppléer à ce défaut en leur rendant compte de ce qu'ils avaient appris de la Chine : officiers, pilotes, chacun fit sa relation et y mit tout ce qu'il avait vu et entendu dire, et parce que tout cela n'allait pas fort loin il fallut y suppléer de son fonds et dire des choses extraordinaires et capables d'amuser agréablement les lecteurs.

Je vis quelques-unes de ces relations, où p.660 rien ne me parut remarquable, que les impertinences qu'on y avait mêlées ; aussi je ne sache pas qu'on se soit avisé de les imprimer, car elles sont trop récentes. Mais si une ou deux de ces rares pièces peuvent échapper aux injures du temps, et se trouver au bout de mille ans parmi les papiers inutiles de quelque fameuse bibliothèque, peut-être qu'alors une main charitable les tirera de la poussière ; un éditeur croira rendre service au public en lui apprenant quel était le véritable état de la Chine à la fin du dix-septième siècle ; mais parce qu'il n'y aura rien qui s'accorde avec ce qui aura été écrit par les bons auteurs qui auront précédé ou suivi on en sera quitte pour dire que les temps ont changé. Les noms de villes, de provinces, et de grands mandarins, qui seront mal écrits, deviendront un sujet de dissertation pour l'éditeur, qui étalera son érudition géographique, comme a fait M. l'abbé R***. En parlant de la ville impériale que ces Arabes ont nommée Combdan, il s'est efforcé de prouver en forme que c'était la ville de Nankin d'aujourd'hui. J'aimerais autant que quelqu'un voulût sérieusement me prouver que Naples et Lisbonne sont la même ville. Après tout, ces deux villes existent réellement, au lieu qu'il n'y eut jamais à la Chine de ville nommée Combdan, et qu'il n'y en peut avoir, puisque les Chinois n'ont pas la lettre D.

Il faut que ces deux Arabes fussent bien grossiers, si pendant tout le temps qu'ils demeurèrent à Canton ils ne purent retenir ces deux mots, Tchang-ngan, qu'ils durent entendre prononcer plusieurs fois, puisque c'était la dynastie des Tang qui régnait aux septième, huitième et neuvième siècles. Ce parent de Mahomet Abn-wahab, qu'un fait aller de

Kan-fu à la cour, parler, raisonner, disputer avec l'empereur, et en revenir chargé de présents, devait au moins s'être ressouvenu de la ville impériale, où il demeura longtemps, et qui certainement se nommait pour lors Tchang-ngan comme on le voit par l'histoire, et se nomme aujourd'hui Si-ngan, capitale de la province de Chen-si, et non pas Combdan, comme on lui fait dire.

Si M. l'abbé R*** eût fait réflexion à ce qu'il traduisait dans la première relation arabique, page 52 où il est dit : « Il (le rebelle) s'avança jusqu'auprès de la capitale appelée Combdan : l'empereur de la Chine abandonna sa ville impériale, et se retira en désordre jusqu'à la ville de Ham-dou, qui est sur la frontière du côté du Thibet [1] » ; si dis-je, il eût fait quelque attention, il eût d'abord reconnu que le prétendu Comb-dan ne pouvait pas être Nankin, et qu'un empereur près d'y être assiégé par un rebelle ne pouvait pas se retirer, en traversant toute la Chine d'orient en occident, jusque sur les frontières du Thibet, et revenir peu de temps après à la cour. Cela seul eût suffi pour lui épargner la peine de faire une dissertation, quand même on ne saurait pas d'ailleurs d'une manière démonstrative, c'est-à-dire par les observations faites sous la dynastie des Tang, dans la ville impériale, que c'était Si-ngan, et non pas Nankin ; ce qu'un aussi habile homme que M. l'abbé R*** ne devait pas ignorer ; mais il était de mauvaise humeur contre la nation chinoise, ou plutôt contre ceux qui en ont parlé avantageusement. Il ne peut pardonner à Isaac Vossius de s'être laissé trop prévenir par les pères Martini et Couplet en faveur de ces peuples, et d'avoir par sa réputation entraîné l'Europe dans l'erreur. Pour remédier à un si grand désordre, il s'est cru obligé de ravaler les Chinois autant que Vossius et quelques autres auteurs modernes les avaient élevés, et dans cette vue il les place au-dessous des Américains, et même des Iroquois, qu'il n'excepte pas.

Il faut avouer que si Vossius a dit trop de bien de la nation chinoise,

[1] Le fait est vrai, car l'an 789 après Jésus-Christ, l'empereur, près d'être assiégé dans Si-ngan-fou par son général rebelle, nommé *Ly-hoai-kouang*, et non pas *Baychou*, comme disent les Arabes, se retira à Hang-tchong, au sud-ouest de Si-ngan-fou, dans des montagnes dont l'accès est très difficile.

M. l'abbé R*** en a dit trop de mal ; il n'a pas su garder ce juste milieu qui est si fort en recommandation chez tous les peuples et surtout chez les Chinois. C'est ce qui me fait croire que ce livre, sans faire beaucoup de tort aux Chinois, qui seront toujours estimés par leurs bons endroits de ceux qui les connaîtront, ne fera pas beaucoup d'honneur à son auteur, parce que tout y fourmille de bévues et de faussetés. Si quelqu'un, par un zèle contraire, mais plus raisonnable que le sien, voulait venger les Chinois, il lui serait aisé de faire voir, ou que M. l'abbé R*** a très mal connu la Chine et ses habitants, ou qu'il n'a parlé que par passion et contre ses propres lumières. Je dis par un zèle p.661 plus raisonnable que le sien, car quelle bonne fin peut-on se proposer en étalant avec exagération les défauts d'une nation, en lui attribuant d'autres défauts qu'elle n'a pas et en faisant disparaître tous les avantages et les bonnes qualités qu'on ne peut absolument lui refuser, et cela dans le temps que d'autres travaillent de toutes leurs forces à les gagner à Jésus-Christ par une conduite bien opposée, mais qui est conforme aux règles et aux maximes de l'Évangile ?

On dira peut-être que M. l'abbé R*** est excusable, en ce qu'il a écrit dans une langue que les Chinois n'entendent pas, et que tout ce qu'il a débité sur leur compte ne viendra jamais à leur connaissance. A quoi je réponds qu'à Canton il y a plus d'un Chinois qui entend la langue française, et entre les mains de qui ce livre peut aisément tomber ; qu'il y en a plusieurs en Italie qu'on dispose à la prêtrise et qui retourneront bientôt à la Chine pour travailler à la conversion de leurs compatriotes. Si quelqu'un, par inadvertance, leur montrait ce livre ou leur demandait si telle et telle chose qu'on dit de leur nation est véritable, ne seraient-ils pas étrangement surpris, ou plutôt scandalisés, qu'un ecclésiastique se soit fait une occupation de la décrier par toute l'Europe, en lui attribuant plus de défauts qu'elle n'en a réellement et en cherchant à anéantir jusqu'à ses moindres vertus morales, sans lui laisser d'autre mérite que son habileté dans quelque art mécanique, ni d'autre gloire que celle d'être un peuple nombreux, mais sans sciences, sans religion, sans humanité, plein cependant de

cérémonies ridicules, instituées par Confucius, qui ne méritait pas le nom de philosophe ?

En voilà bien assez sur cet article monsieur, et mon dessein n'était pas de m'étendre si fort sur un ouvrage que je n'ai pas entrepris de réfuter ; il mériterait néanmoins de l'être, d'autant plus que les éditeurs ou continuateurs du *Dictionnaire de Moréri*, qu'on acheva d'imprimer en l'année 1725, s'y sont laissé tromper, et ont puisé dans cette mauvaise source de quoi allonger et grossir l'article de la Chine : un peu plus de discernement ne leur aurait pas permis d'adopter tant de faussetés.

Il ne me reste plus, monsieur, pour répondre à tous les articles de votre lettre, que l'aurore boréale, dont je ne vous ai point encore parlé ; ce phénomène dont vous avez bien voulu m'envoyer une description, qui était si rare autrefois, et que vous dites qui est devenu si fréquent depuis quelques années.

Je n'ai que peu de chose à vous répondre sur cet article ; j'ai néanmoins dans l'idée qu'on en fait mention en quelques endroits de l'histoire chinoise, mais d'une manière vague, nullement précise et peu capable d'éclaircir la matière. Encore ne sais-je sous quelle dynastie a paru ce phénomène, et il faudrait plus de temps que je n'en ai pour parcourir et feuilleter tant de volumes, qui n'ont point de table des matières que l'on y traite.

Je ne voudrais pas donner le nom de lumières boréales aux globes de feu qui parurent ici il y a trois ou quatre ans, ni à ce que nous vîmes trois jours devant et trois jours après l'équinoxe d'automne de cette année. Le ciel, au nord-ouest sur les sept heures et demie du soir, était embrasé comme une fournaise, et le matin, l'aurore était précédée d'un semblable phénomène, mais bien différent de ce que vous observâtes près de Paris ; il n'y avait nul fracas, point de nuances, ni de changement subit ; tout était tranquille et durait peu.

Dans les années 1718, 1719 et 1722, il parut au ciel, en trois différentes provinces, des croix lumineuses environnées d'étoiles brillantes. Ce spectacle qui attira tous les regards, dura dans l'air un

temps assez considérable pour qu'on pût l'examiner à loisir on en grava une planche dans la ville de Hang-tcheou, capitale de la province de Tche-kiang, et les estampes qu'on en tira furent répandues dans tout l'empire. On y marque le lieu et le jour où chaque croix a paru, de combien de temps a été sa durée, et la multitude des personnes qui l'ont considérée avec la plus grande attention. Comme vous trouverez ces phénomènes fidèlement représentés dans un des tomes précédents de ces *Lettres édifiantes et curieuses* vous jugerez mieux que personne, monsieur, s'ils appartiennent à l'aurore boréale dont vous avez fait une description si ingénieuse et si bien détaillée.

Du reste, depuis trente-deux ans que je suis à la Chine, non-seulement je n'ai rien vu, mais même à l'Observatoire on n'a rien observé qui mérite le nom d'aurore boréale. Si quelque phénomène semblable a paru par les 47^{e}, 48^{e} degrés de latitude boréale, dans la Tartarie $_{p.662}$ dépendante de l'empereur, les habitants de ce pays-là ne s'en sont pas mis en peine, et quand même ils en auraient averti le tribunal des mathématiques, je doute qu'il eût voulu se charger d'en faire le rapport à l'empereur, parce que ces sortes d'apparitions céleste se prennent presque toujours en mauvaise part.

Les parélies sont de ce nombre, parce que le peuple s'imagine qu'ils présagent deux empereurs. Cependant le tsong-tou de la province de Yun-nan, où il en parut un, l'année dernière, eut l'adresse de le tourner à la gloire de l'empereur. Dans un mémorial qu'il envoya à la cour, il fit à ce prince un compliment qui fut applaudi. Aussitôt les grands mandarins des autres provinces prétendirent tous avoir aperçu quelque chose de singulier dans le ciel, et en particulier des nuages de cinq couleurs, King-yun. D'autres firent paraître le fong-hoang, qui est un oiseau de bon augure et le phénix des Chinois : ils l'approchèrent de plus près qu'ils purent de Pékin sans néanmoins l'y faire entrer ; on disait seulement qu'il avait été vu à Fang-chan-hien, à sept lieues au sud-ouest de Pékin, et quelques jours après à l'orient. Aussitôt les mémoriaux et les compliments vinrent en foule, et ceux qui les avaient présentés reçurent des réponses assez obligeantes de la part de

l'empereur. Ce prince ajoutait néanmoins, par modestie sans doute, qu'au regard du fong-hoang, il ne croyait pas avoir les vertus propres à attirer cet oiseau de bénédiction, qui n'avait paru que du temps des plus grands empereurs. Enfin peu à peu il fit entrevoir qu'il commençait à se lasser de cette foule de compliments, et ils cessèrent tout à fait.

Je finis, monsieur, cette longue et ennuyeuse lettre, en vous avouant avec sincérité que c'eût été dommage que le magnifique phénomène de 1726 eût paru à Pékin sans paraître à Breuillepont, où vous étiez alors ; le public en aurait peu profité, car ici il n'eût pas été possible de l'observer avec la commodité, l'attention, la précision et les précautions que vous prîtes : beaucoup moins eût-on pu en faire une description si exacte et si belle, qu'elle nous fait regretter de n'avoir pas été témoins de ce beau spectacle. En cas que le ciel nous présente ici dans la suite quelque semblable phénomène, votre description nous servira de modèle pour vous en rendre un fidèle compte. J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect, etc.

@

ÉLOGE DE L'EMPEREUR KANG-HI

par un missionnaire

@

L'empereur Kang-hi prince éclairé, ami des arts et des sciences de l'Europe, fut très favorable aux missionnaires ; il les honora publiquement de sa protection ; il les employa avec succès ; leur accorda par un édit solennel, daté du mois de mars 1692, la permission de prêcher leur loi, qu'il avait étudiée et qu'il estimait ; il en occupa plusieurs dans son palais, et surtout il voulut en placer dans le tribunal des mathématiques.

Cette vénération pour notre culte et nos croyances, cette constante affection pour les ministres et la foi chrétienne et catholique, méritent bien qu'ici quelques pages soient consacrées à son éloge, qui ne sera après tout que l'examen et l'appréciation de ses glorieuses qualités.

Ce grand prince, digne de tous nos regrets, ne fut pas seulement pour les peuples de l'Asie un objet d'admiration ; son mérite extraordinaire et la gloire de son règne ont pénétré au-delà de ces vastes mers qui nous séparent de son empire, et lui ont attiré l'attention et l'estime de toute l'Europe. Aussi est-il vrai de dire qu'il possédait souverainement l'art de régner, et qu'il réunissait en lui toutes les qualités qui font l'honnête homme et le grand monarque.

Son port, sa taille, les traits de son visage, certain air de majesté tempéré de bonté et de douceur, inspiraient d'abord l'amour et le respect pour sa personne, et annonçaient, dès la première vue, le maître d'un des plus grands empires de l'univers.

Les qualités de son âme le rendaient beaucoup plus respectable. Il avait un génie vaste, élevé, et d'une pénétration que le déguisement ou la dissimulation ne purent jamais surprendre ; une mémoire heureuse et fidèle, une fermeté d'âme à l'épreuve des évènements ; un sens

droit et un jugement solide, qui dans les p.663 affaires douteuses le fixa toujours au parti le plus sage.

Toujours égal et maître de lui-même, il ne donna jamais à entrevoir ses vues ni ses desseins, et il eut l'art de se rendre impénétrable aux yeux les plus perçants. Capable de former de grandes entreprises, il ne fut pas moins habile à les conduire et à les terminer.

Loin de se reposer sur des favoris ou sur des ministres du gouvernement de ses vastes États, il prenait connaissance de tout, et réglait tout par lui-même.

Avec cette autorité suprême et absolue qu'il il exerçait sur des peuples soumis et presque idolâtres de leur prince, il ne perdit point de vue l'équité et la justice, n'usant de son autorité que dépendamment des lois, et, dans la distribution des emplois et des dignités, n'ayant presque jamais d'égard qu'à la probité et au mérite.

Tendre envers ses sujets, on le vit souvent, dans des calamités publiques, compatir à leur misère, en se privant de tout divertissement, en remettant à des provinces entières le tribut annuel, qui montait quelquefois à trente ou quarante millions, en ouvrant les greniers publics, et fournissant libéralement aux besoins d'un grand peuple affligé.

Il se regarda toujours comme le père de son peuple, et cette idée qu'il se forma presque aussitôt qu'il monta sur le trône, le rendit affable et populaire ; c'est ce qu'on remarquait surtout lorsqu'il faisait la visite des provinces ; les grands de sa cour étaient surpris de voir avec quelle bonté il permettait à la plus vile populace de l'approcher, et de lui porter ses plaintes.

Quoique la puissance et les richesses d'un empereur de la Chine soient presque immenses, il était frugal dans ses repas, et éloigné de tout luxe pour sa personne ; mais aussi il devenait magnifique dans les dépenses de l'État, et libéral jusqu'à la prodigalité lorsqu'il s'agissait de l'utilité publique et des besoins de l'empire.

La mollesse qui règne dans les cours des princes asiatiques ne fut

jamais de son goût. Loin des délices de son palais, il passait certain temps de l'année dans les montagnes de Tartarie : là, presque toujours à cheval, il s'exerçait dans ces longues et pénibles chasses qui endurcissent à la fatigue, sans néanmoins rien relâcher de son application ordinaire aux affaires de l'État, tenant ses conseils sous une tente, et dérobant jusqu'à son sommeil le temps nécessaire pour écouter ses ministres et donner ses ordres.

Partagé entre tant de soins différents, il trouva encore le loisir de cultiver les sciences et les beaux-arts ; on peut dire même que ce fut sa passion favorite, et il est vraisemblable qu'il s'y appliqua autant par politique que par goût, ayant à gouverner une nation où ce n'est que par les lettres qu'on parvient aux honneurs et aux emplois.

Quelque habile qu'il fût dans tous les genres de littérature chinoise, il n'eut pas plutôt connaissance de nos sciences et de nos arts d'Europe, qu'il voulut les étudier et les approfondir : la géométrie, la physique, l'astronomie, la médecine, l'anatomie, furent successivement l'objet de son application, et la matière de ses études. Ce fut cet amour des sciences qui donna aux missionnaires ce libre accès auprès de sa personne, qui ne s'accorde ni aux grands de l'empire, ni même aux princes de son sang.

Dans ces fréquents entretiens, où ce grand prince semblait oublier la majesté du trône pour se familiariser avec les missionnaires, le discours tomba souvent sur les vérités du christianisme. Instruit de notre sainte religion, il l'estima, il en goûta la morale et les maximes, il en fit souvent des éloges en présence de toute sa cour, il en protégea les ministres par un édit public, il en permit le libre exercice dans son empire, il donna même quelque lueur d'espérance qu'il pourrait l'embrasser. Heureux si son cœur eût été aussi docile que son esprit fut éclairé, et s'il eût su rompre les liens formés depuis longtemps, ou par la politique, ou par les passions, qui l'ont retenu jusqu'à sa mort dans l'infidélité.

Elle arriva le 20 de décembre de l'année 1722. Il était allé au parc du Haïtse, accompagné de ses Tartares, pour y prendre le

divertissement de la chasse du tigre. Le froid le saisit, et se sentant frappé, il ordonna tout à coup qu'on retournât à Tchang-chun-yuen [1]. Un tel ordre, auquel on ne devait pas s'attendre, étonna d'abord toute sa suite mais on apprit bientôt le sujet d'un retour si subit. Son sang s'était coagulé, et quelques remèdes qu'on p.664 lui donnât, on ne put le soulager. Il se vit mourir, et le jour même qu'il mourut, il assembla tous les grands, et leur déclara qu'il nommait son quatrième fils pour lui succéder à l'empire : tous acquiescèrent à ses volontés. Il expira sur les huit heures du soir, et la même nuit son corps fut transporté à Pékin.

Le lendemain, à cinq heures du matin, le prince s'assit sur le trône, et prit le nom de Yong-tching ; il fut reconnu de tous les princes, de tous les grands, et des mandarins qui composent les tribunaux. On donna aux Européens une pièce de toile blanche pour porter le deuil, et ils eurent permission de venir frapper de la tête contre terre devant le corps avec les princes du sang et les grands seigneurs de l'empire.

Nous ne parlerons pas ici de l'ancienneté de l'empire de la Chine, de la manière dont il s'est peuplé, de son culte qui n'est que la loi naturelle, altérée par les superstitions et l'idolâtrie même qui s'y sont introduites ; des usages, des mœurs, du caractère des Chinois ; des obstacles que les missionnaires qui y ont établi notre religion ont eu à surmonter ; des travaux, des fatigues avec lesquels ils l'ont cultivée ; de leurs succès, de leurs talents, de leur zèle, de leur patience, et nous nous pressons de renvoyer pour ces détails, comme pour ceux qui concernent l'histoire naturelle et les arts, aux lettres mêmes des missionnaires, à la description de la Chine par le père Duhalde, à la grande histoire du père de Mailla, aux mémoires du père Lecomte enfin à ceux qui ont paru sous la protection et par les soins de M. Bertin, ministre d'État.

@

[1] Maison de plaisance de l'empereur, à deux lieues de Pékin.

RÉSUMÉ

DE LA SITUATION DE LA CHINE

AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

@

L'administration intérieure de la Chine fait des progrès lents, mais sûrs.

Les Chinois ont généralement les mœurs douces. Si leur caractère manque de cette vivacité à laquelle en France on attache tant de prix, il est aussi très éloigné des emportements et de la violence qu'on peut reprocher à beaucoup d'Européens.

L'éducation est excellente à la Chine ; elle est fondée sur la piété filiale, le respect pour les anciens, et les égards minutieux si l'on veut, mais qui contribuent du moins au maintien de l'ordre, de la paix et de la confiance.

On ne peut s'élever dans l'état social que par le travail et l'étude ; il y a dans toutes les villes des écoles où la jeunesse est instruite aux frais du gouvernement, et subit des examens rigoureux avant que d'être promue aux trois degrés de littérature qui donnent droit aux charges et aux honneurs.

La noblesse n'est point héréditaire et les enfants d'un père illustre ont besoin de s'illustrer eux-mêmes pour ne pas tomber dans l'obscurité.

La jurisprudence, la morale, les caractères chinois, sont les sciences qu'on cultive principalement dans les écoles chinoises, et la doctrine de Confucius, ce célèbre philosophe qui vivait environ 500 ans avant Jésus-Christ est la base de toutes les études.

L'administration politique de la Chine roule uniquement sur les devoirs réciproques des pères et des enfants. L'empereur est le père et la mère de l'empire. Un vice-roi est le père de la province où il commande, comme un mandarin est le père de la ville qu'il gouverne.

Cette constitution de gouvernement est si naturelle, si douce à la Chine, les peuples y sont si accoutumés, qu'ils n'imaginent pas qu'on puisse en avoir de meilleure.

On obéit par respect, on commande avec bonté, et quand il faut de la fermeté, c'est celle d'un père et non d'un despote. Il y a cependant, comme on le verra même dans ces lettres, quelques exceptions fâcheuses, et les rois et les peuples ont quelquefois éprouvé qu'il est bien difficile de ne jamais mal user du pouvoir absolu.

Tous les tribunaux de justice sont tellement subordonnés les uns aux autres, qu'il est presque impossible que la prévention, le crédit ou la vénalité dictent les jugements, puisque tout procès civil ou criminel est soumis à la décision d'un et de plusieurs tribunaux supérieurs.

Lorsqu'il est question de condamner un homme à mort, il n'y a pas de précaution qui paraisse excessive aux Chinois. Il faut, pour le dernier du peuple comme pour le plus grand seigneur, l'arrêt de l'empereur lui-même, et aucun juge ne peut faire mettre à mort un citoyen, p.665 si ce n'est en cas de sédition ou de révolte.

Rien ne contribue plus à la tranquillité dont jouit ce vaste empire que la police qui s'observe dans les villes ; elle est exacte, vigilante, sévère, et les mandarins répondent, sous peine de perdre leur emploi, du moindre désordre qui règne dans leur département.

Malgré tant de sagesse, de précautions et de soins paternels, le peuple chinois est peuple comme partout. Il s'y commet des fautes et même des crimes ; mais ils y sont peut-être plus rares, ils n'y sont point tolérés, et le vice ne s'y montre point avec audace, surtout dans l'intérieur de l'empire, car sur les côtes et dans les villes frontières le commerce avec les étrangers a altéré le caractère du Chinois et la pureté de ses mœurs.

Aussi ne faut-il point juger de cette nation par ce que nous en disent des étrangers qui ne l'ont vue que superficiellement, et qui n'en connaissent que les limites.

L'agriculture est en grand honneur à la Chine ; le commerce y

fleurit, et l'astronomie ainsi que la géométrie y ont été constamment cultivées. Il fallait bien qu'ils eussent des principes pour creuser et conduire ces immenses canaux qui traversent de grandes provinces, et servent à les préserver des inondations, et à faciliter les communications si nécessaires dans un si vaste empire.

On reproche aux Chinois l'infanticide ou l'usage d'exposer leurs enfants. Cette affreuse coutume est effectivement tolérée à la Chine ; mais le gouvernement a tâché de remédier à un si grand mal : il a établi des hôpitaux où l'on reçoit ces malheureuses victimes de la pauvreté ou du libertinage de leurs parents. Tous les jours, à une heure marquée, des voitures parcourent les différents quartiers des grandes villes pour y recueillir les enfants abandonnés. S'ils vivent encore, on les fait élever ; s'ils sont morts, on leur donne la sépulture aux frais du gouvernement. Le luxe, et la pauvreté, fille du luxe, sont la véritable cause de ce désordre affreux : ce n'est que dans les grandes villes qu'il s'est introduit. Dans les campagnes, dans tous les endroits un peu éloignés des capitales de province, on n'expose pas les enfants vivants ; il est même rare qu'on expose des enfants morts et cela n'arrive que lorsque les parents sont absolument hors d'état de leur procurer la sépulture.

Les missionnaires, trompés quelquefois par des catéchistes peu fidèles et intéressés, ont pu exagérer le nombre des enfants qu'on baptise en danger de mort, et souvent blessés et presque dévorés par les bêtes qui les trouvaient exposés ; mais il est malheureusement vrai qu'on n'en expose que trop ; il l'est aussi qu'on ne recherche pas les auteurs de ces infanticides ; il l'est encore que le gouvernement, par de très beaux établissements, a cherché à remédier à cette affreuse barbarie, en adoptant en quelque sorte les enfants rejetés et abandonnés par les auteurs de leurs jours.

Sur cet article comme sur beaucoup d'autres, l'avantage de l'Europe sur la Chine vient de ce que l'Europe est chrétienne, que la charité est plus industrieuse et plus vigilante que l'humanité, et que dans un gouvernement chrétien, les précautions contre le mal sont et doivent

être plus efficaces que dans celui qui ne se conduit que par une horreur naturelle et tout humaine du crime.

La langue chinoise n'a aucune analogie avec toutes celles qui ont cours dans le monde. Rien de commun ni dans le son des paroles, ni dans la prononciation des mots, ni dans l'arrangement des idées. Tout est mystérieux, dans cette langue ; on peut en apprendre les termes dans deux heures, quoiqu'il faille plusieurs années d'étude pour la parler. On peut savoir lire tous les livres, et les bien entendre, sans y rien comprendre si un autre en fait la lecture. Un docteur pourra composer des ouvrages avec beaucoup d'élégance et de politesse, et le même docteur n'en saura pas toujours assez pour s'expliquer dans les conversations ordinaires. Un muet instruit dans les caractères pourra avec les doigts, sans écriture, se faire entendre assez rapidement pour ne pas ennuyer ses auditeurs ou plutôt ses spectateurs. Enfin, les mêmes mots signifient souvent des choses opposées, et de deux personnes qui les prononcent, ce sera un compliment dans la bouche de l'un et des injures atroces dans la bouche de l'autre.

Ces paradoxes, quelque surprenants qu'ils paraissent ne laissent pas d'être véritables ; mais il faut avoir longtemps vécu à la Chine pour se persuader qu'une langue si pauvre en apparence, car elle n'a qu'environ trois cents mots tous d'une syllabe devient cependant féconde, abondante et harmonieuse dans la p.666 bouche, et sous le pinceau de ceux qui se sont appliqués à l'étudier.

Les Européens ont trouvé les arts et les sciences cultivés à la Chine, mais on s'y bornait à une sorte de routine ; le respect des Chinois pour leurs pères leur faisait croire qu'on ne pouvait rien trouver au-delà de ce qu'ils avaient inventé, il éteignait dans eux tout désir de mieux faire, il étouffait cette activité que donnent le génie et l'amour de la perfection.

Les missionnaires la réveillèrent surtout dans l'empereur Kang-hi, prince né avec un esprit vaste, sage et curieux. Il sut apprécier leurs connaissances et, tout occupé qu'il était du gouvernement de ses États, trouva le temps de satisfaire le goût singulier qu'il avait pour les

sciences d'Europe ; il s'appliqua aux mathématiques et surtout à l'algèbre, à la géométrie et à l'astronomie ; il fit traduire les livres européens où il y avait quelque nouveau système et quelque invention utile et nouvelle ; il plaça des missionnaires dans les tribunaux des mathématiques, il les employa à lever des cartes de son empire, à construire des machines, à orner ses palais ; ils crurent pouvoir et devoir se prêter à son goût dans tout ce qu'il avait d'indifférent, d'utile et de louable ; leur complaisance rendit ce prince extrêmement favorable à la religion chrétienne ; elle fit de très grands progrès sous son règne, on y élevait partout des églises, on la prêchait publiquement, on la goûtait, on l'embrassait sans crainte, et ses progrès auraient encore été plus rapides si la mort n'eût ravi à l'État et aux missions un empereur qui s'appliquait à faire fleurir l'un et à soutenir les autres.

Sa perte mit fin à toutes les espérances. Non seulement toutes les affaires de la religion, mais toutes celles de l'administration intérieure furent suspendues, arrêtées, bouleversées. Les améliorations projetées s'anéantirent, et des troubles civils, des égarements politiques, des persécutions cruelles, succédèrent bientôt à l'un des plus beaux règnes qui eût brillé dans les fastes du grand empire.

@

Lettre du père de Mailla

au révérend père Hervieu

@

Constance d'un Chinois converti.

A Pékin, ce 10 octobre 1731

Mon révérend Père,
La paix de Notre Seigneur.

Je dois vous rendre compte d'un trait singulier et tout récent de la divine Providence à l'égard d'un seigneur tartare fort connu par les services importants qu'il a rendus à la religion, surtout dans le temps des deux légations apostoliques. Je parle de Tchao-tchang ou Tchao-laoye qui fut régénéré dans les eaux du baptême la veille de la fête de la très sainte Trinité. Il y avait longtemps qu'il était chrétien dans le cœur, mais des considérations humaines avaient toujours reculé le temps de sa conversion et dans la triste situation où il se trouve maintenant, nous avions tout lieu de craindre que par ses délais il ne se fût rendu indigne d'obtenir une si grande grâce. Le moyen extraordinaire qui a été heureusement employé pour le faire entrer dans le chemin du ciel, me fait croire que Dieu, usant de ses grandes miséricordes, a voulu récompenser l'affection avec laquelle il se porta toujours à tout ce qui pouvait favoriser la religion et les missionnaires.

Tchao-laoye, comme vous le savez, mon révérend Père, est fils d'un des grands du premier ordre, qui étaient à la suite de Chun-tchi, père du feu empereur Cang-hi. Comme dans un âge encore tendre il était un des mieux faits de la cour, et qu'il se distinguait de tous les jeunes seigneurs par la beauté de son naturel par la vivacité de son esprit, par la politesse de ses manières et par la sagesse de sa conduite, il fut un de ceux qu'on choisit d'abord pour être élevé avec le jeune empereur. Ce prince conçut tant d'estime pour ce jeune seigneur, que durant le cours d'un long règne il ne voulut jamais qu'il s'éloignât de sa personne ; il lui donna toute sa confiance, le regardant comme celui de tous ses courtisans qui lui était le plus attaché, et en même temps le

plus capable de réussir dans les affaires embarrassantes et épineuses du gouvernement.

p.667 A la mort de l'empereur Cang-hi, Yong-tching, son quatrième fils et son successeur, se vit à peine placé sur le trône et reconnu de tout l'empire, que, sans attendre la fin des cérémonies de son deuil, il fit arrêter Tchao-laoye pour des raisons qu'on ignore encore, et le condamna à porter la cangue à la porte de Tong-tchi-men ou porte orientale, qui est éloignée de près d'une lieue de notre église.

La triste destinée de ce seigneur, à laquelle nous n'avions nul lieu de nous attendre, affligea sensiblement les missionnaires, dont il était l'ami et le protecteur : toute notre attention fut d'imaginer par quel moyen nous pourrions le mettre dans la voie du salut, en lui procurant, s'il était possible, la grâce du baptême. Les jésuites portugais, qui lui avaient de grandes obligations, lui envoyèrent plusieurs livres qui traitaient des vérités chrétiennes. Quelques-uns de ces livres lui furent remis par les soins de ses parents ou de ses domestiques, qui durant les six premières années de sa dure prison avaient la liberté de l'aller voir ; mais la scène changea peu après, et un mot échappé à l'empereur devint pour le prisonnier la source des plus accablantes disgrâces. Ce prince demanda par hasard si Tchao-laoye vivait encore ; cette demande fit croire au gouverneur de Pékin que l'empereur souhaitait d'apprendre la mort du prisonnier, et dans la vue de lui faire sa cour en se conformant à ses intentions, il défendit de laisser approcher personne de la prison, il redoubla la garde, et il ne permit qu'à celui des quatre capitaines de la porte qui serait de quartier, de lui porter le peu de vivres qu'il ordonna, et qui suffisait à peine pour un seul repas très léger, en sorte qu'on est surpris qu'il ne soit pas mort de faim. Nous avions perdu toute espérance qu'on pût jamais lui administrer le saint baptême, tandis que Dieu disposait de longue main les moyens de lui procurer cette grâce.

Joseph Tcheou, parent d'un de ces capitaines de la porte, était du nombre de quelques zélés congréganistes qui nous aident à prêcher la foi aux infidèles : il le faisait avec force et d'une manière pathétique. Le

fils du capitaine, nomme Siu, se trouva un jour parmi ses auditeurs ; son cœur, que la grâce pressait intérieurement fut si vivement touché, qu'au moment même il prit la résolution de se faire instruire des vérités de la foi par celui qui était l'instrument dont Dieu se servait pour opérer sa conversion ; mais comme l'emploi de l'un et de l'autre ne leur permit pas d'y donner tout le temps qu'ils auraient souhaité je ne pus le baptiser qu'un an après, qui était la deuxième année du règne de l'empereur Yong-tching, et je lui donnai le nom de Joachim.

Le père du néophyte, qui était, comme je l'ai dit, l'un des quatre capitaines de la porte de Tong-tchi-men conservait depuis longtemps une extrême aversion pour la religion chrétienne. Aussitôt qu'il eut appris que son fils l'avait embrassée, il se livra aux plus grands transports de fureur, et, non content de le chasser de sa maison, lui, sa femme et ses enfants, il jura que son fils et Tcheou, qui était l'auteur de sa conversion, ne périraient que par ses mains. En effet, il portait toujours sur lui une espèce de poignard, et déclarait hautement l'usage qu'il voulait en faire.

Joachim Siu, effrayé de la violence de son père, en avertit aussitôt Joseph Tcheou en le priant de se tenir sur ses gardes : celui-ci, qui est un vieux guerrier, loin de se laisser intimider à une pareille menace, n'en fit que rire.

> — Croyez-vous, lui dit-il, que ces discours menaçants me fassent peur ? peut-il m'arriver un plus grand bonheur que de perdre la vie pour une si bonne cause ? Mais rassurez-vous, votre père n'oserait même me faire la moindre insulte ; n'ayez nulle inquiétude de ce côté-là ; et ne pensez plus qu'à remplir fidèlement vos devoirs de chrétien, et à prier le Seigneur qu'il daigne changer son cœur, et qu'il lui fasse la grâce de revenir de ses égarements, et d'embrasser une religion qu'il déteste sans la connaître.

Trois ans s'écoulèrent sans que l'esprit irrité du capitaine Siu se radoucit tant soit peu, ni qu'il voulût permettre à son fils de le voir. Ce fervent néophyte supportant cette dureté avec courage, demandait

sans cesse à Dieu la conversion de son père, communiait souvent, et ne cessait de me prier d'offrir le saint sacrifice de l'autel à cette intention. Sur la fin de la sixième année du règne de Yong-tching, Dieu parut exaucer nos vœux. Le capitaine Siu, qui était toujours inexorable envers son fils, commença à s'humaniser à l'égard de Joseph Tcheou : ils se voyaient de temps en temps, s'entretenaient familièrement, et prenaient même quelquefois des repas p.668 ensemble. Peu après nous apprîmes les ordres rigoureux donnés par le gouvernement de Pékin pour resserrer plus étroitement Tchao-laoye ; j'en fus sensiblement affligé parce qu'il me paraissait moralement impossible de lui procurer la grâce de la régénération spirituelle. Il me vint alors une forte pensée, que je regardai comme une inspiration divine, c'était de mettre tout en œuvre pour convertir le capitaine Siu, afin d'employer ensuite son ministère pour conférer le baptême à cet illustre ami.

Le dimanche suivant, après les exercices ordinaires de piété qui se pratiquent dans la congrégation, je conduisis à ma chambre Joseph Tcheou et Xavier Pan deux des plus fervents congréganistes. Je les exhortai à travailler de concert, et avec tout le zèle dont ils étaient capables, à la conversion du capitaine Siu, en leur ajoutant que j'avais je ne sais quel pressentiment que Dieu voulait se servir de lui pour sa gloire. Joseph Tcheou trouva des difficultés insurmontables, fondées sur la haine implacable qu'il avait pour le nom chrétien ; sur quoi il me fit le détail de la conduite dénaturée qu'il tenait depuis cinq ans à l'égard de son fils, par la seule raison qu'il avait embrassé le christianisme ; il m'ajouta que rien jusqu'ici n'avait pu fléchir sa dureté et qu'au premier mot qu'on lui dirait de la loi chrétienne il entrerait tout à coup en fureur.

> — La conversion des pécheurs, lui répondis-je, n'est pas l'ouvrage des hommes, ils ne sont que de faibles instruments dont Dieu se sert pour changer leur cœur ; ayez confiance dans les mérites infinis de Jésus-Christ, et ne vous laissez pas vaincre par des difficultés qu'il lui est aisé d'aplanir. Du reste, agissez avec prudence, tâchez de gagner son amitié et

ensuite sa confiance, n'entrez en matière avec lui que dans un moment favorable ; enfin employez tous les moyens qu'un zèle sage et discret vous inspirera.

L'un et l'autre entreprirent cette œuvre de zèle avec une grande prudence ; ils rendaient de fréquentes visites au capitaine, ils allaient au-devant de tout ce qui lui faisait plaisir ; ils l'invitaient chacun à son tour à des repas où tout se passait avec une grande cordialité, et durant trois mois que cela dura, ils ne lui parlaient que de choses qui l'intéressaient, ou qui lui étaient agréables. Enfin quand ils le virent assez bien disposé à leur égard, ils se hasardèrent à l'entretenir du peu de fond qu'il y a à faire sur les prospérités mondaines, de la fragilité de la vie, de l'incertitude de la mort, et de l'état qui doit la suivre. Le capitaine paraissait attentif à ces discours, et entrait assez dans leurs sentiments, mais quand ils vinrent à lui parler plus en détail des principes de la religion chrétienne, ses préjugés prenant le dessus dans son esprit, on se mit à disputer vivement de part et d'autre. Ces disputes durèrent plusieurs mois ; comme le cœur avait plus de part que l'esprit à son obstination dans l'infidélité, et que ses deux amis, par la force de leurs raisonnements, le réduisaient presque toujours au silence, il prit le parti de les éviter, sans pourtant vouloir rompre avec eux. Mais ces entretiens produisirent un bon effet, en ce qu'ils jetèrent dans son âme une inquiétude salutaire, qui troubla la fausse tranquillité où il vivait. Enfin Dieu qui l'avait choisi pour être l'instrument de la renaissance spirituelle de Tchao-laoye, se servit de Tchao-laoye même pour lui dessiller les yeux, et les ouvrir à la lumière de la foi.

Dans la même prison où est Tchao-laoye, se trouvait un mandarin des tribunaux, tartare comme lui, et condamné comme lui à porter la cangue dont il ne devait être délivré que quand il aurait payé une somme d'argent qu'il devait à l'empereur. Les deux prisonniers s'entretenaient ensemble de la religion chrétienne en présence du capitaine Siu ; Tchao-laoye, qui est parfaitement instruit et qui a une éloquence naturelle et persuasive, s'exprima en termes si nobles et si élevés sur la sainteté des maximes de cette religion ; il exposa d'une

manière si touchante le regret sincère qu'il avait de ne l'avoir pas encore embrassée, il exhorta si pathétiquement le mandarin son confrère à se rendre, dès qu'il serait libre, à une des trois églises pour se faire instruire, que le capitaine se vit tout à coup changé en autre homme. Il sort à l'instant de la prison, et court chez Joseph Tcheou, pour lui dire combien il était touché de tout ce qu'il venait d'entendre.

— Je ne connaissais pas la religion chrétienne, lui dit-il, et j'ignorais que la doctrine qu'elle enseigne fût si parfaite.

Tcheou profita de ces favorables dispositions pour l'instruire plus en détail des vérités de la foi.

Cependant mon inquiétude au sujet de Tchao-laoye augmentait de plus en plus ; son p.669 grand âge et les rigueurs de sa prison me faisaient craindre qu'il ne mourût sans recevoir le baptême. Je pressais continuellement Joseph Tcheou et les plus fervents de mes congréganistes de tenter quelques moyens d'entrer dans sa prison et de le baptiser. Mais leur réponse ne servait qu'à me faire mieux comprendre que la chose était impossible.

— Il n'y a que le capitaine de la porte, me dirent-ils, qui pourrait le faire s'il était chrétien.

— Et c'est pourquoi, leur répondais-je, je vous ai si fort pressés de travailler à sa conversion.

Tchao-laoye est âgé de 75 ans, la manière infiniment dure dont on le traite ne peut manquer d'avancer sa mort. Il est à craindre qu'elle n'arrive avant que le capitaine soit en état d'être régénéré dans les eaux du baptême.

— Mais, repris-je, ne pourrait-on pas, sous quelque prétexte, substituer pour un jour le fils à la place du père ?

— C'est ce que je ne crois pas, répondit Joseph Tcheou ; mais quand cela se pourrait faire, je doute fort que le capitaine Siu voulût y consentir ; je m'en informerai, et je vous en rendrai compte.

Peu de jours après, Joseph Tcheou vint me rendre sa réponse, qui était que le capitaine de la porte en quartier ne pouvait être remplacé que par un autre des capitaines.

> — Mais, ajouta-t-il, le capitaine Siu est maintenant dans des dispositions de cœur et d'esprit qui me font croire qu'on pourrait le charger de cette œuvre de zèle.

Il me raconta alors combien il avait été frappé de la conversation qu'avaient eue les deux mandarins prisonniers sur la sainteté de la loi chrétienne, et l'effet qu'elle avait produit sur son esprit.

Comme nonobstant les favorables dispositions du capitaine Siu, son baptême était encore éloigné et que le salut de Tchao-laoye courait un risque continuel, vu les circonstances de son grand âge et de sa prison, je chargeai Joseph Tcheou de profiter des bons sentiments où était le capitaine, de lui apprendre la manière de conférer le baptême, et de l'avertir d'informer Tchao-laoye du jour auquel il lui administrerait ce sacrement, afin de lui donner le temps de se préparer à le recevoir avec les sentiments de piété et de componction qu'il demande.

Joseph Tcheou alla trouver le capitaine Siu, qui était toujours dans la même disposition d'embrasser la foi et de se faire instruire pour recevoir le baptême.

> — Vous ne pouvez mieux vous y disposer, lui dit Tcheou, qu'en travaillant, comme vous le pouvez aisément, à la sanctification d'une personne que vous estimez. Tchao-laoye est dans vos prisons, vous avez été charmé de son entretien sur la religion chrétienne ; il est instruit depuis bien des années de tout ce que cette religion oblige de croire et de pratiquer ; cependant il n'est pas chrétien, et il ne tient qu'à vous de lui procurer ce bonheur en lui conférant le saint baptême.
>
> — J'y consens de tout mon cœur, répondit le capitaine, mais il faut que vous m'appreniez ce que je dois faire.

Tcheou, transporté de joie de la facilité avec laquelle le capitaine se

prêtait à cette bonne œuvre, se mit aussitôt à l'instruire de ce qu'il devait faire.

— Il faut, lui dit-il, que vous entriez dans la prison que vous tiriez à part Tchao-laoye, et que vous lui disiez : « L'entretien que vous eûtes ces jours passés sur la religion chrétienne, et dont je fus témoin, m'a fait juger que vous regardiez cette religion comme la seule véritable et la seule qu'on devait suivre ; mais vous n'avez pas reçu le baptême, ainsi vous n'êtes pas chrétien. Si vous voulez l'être, on m'a assuré que, bien que je ne sois pas chrétien moi-même, je pouvais vous administrer ce sacrement. » S'il vous répond qu'il le souhaite, comme je n'en doute pas, vous l'exhorterez à avoir devant Dieu un regret sincère de toutes ses offenses envers la divine Majesté, et vous le baptiserez.

— J'exécuterai tout ce que vous me dites, répondit le capitaine ; mais comment faut-il s'y prendre pour le baptiser ?

— La chose est aisée, reprit Tcheou portez de l'eau dans un petit vase, et versez cette eau sur la tête de Tchao-laoye, en prononçant distinctement ces paroles « Joseph, je te baptise au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit » ; et de crainte que vous ne vous trompiez, car ces paroles sont essentielles, je vais les écrire sur un papier que vous tiendrez à la main et que vous lirez dans le temps que vous verserez l'eau sur sa tête.

— Cela suffit, dit le capitaine ; mais cela ne se pourra faire qu'après-demain, que je serai de quartier, et qu'il me sera permis d'entrer dans la prison. Je vous verrai encore avant ce temps-là.

Le samedi matin, veille de la fête de la très sainte Trinité, Joseph Tcheou m'envoya p.670 Laurent son fils, pour me dire que ce jour-là Tchao-laoye devait recevoir le baptême, et que l'après-midi il viendrait

lui-même m'instruire en détail de la manière dont cette action se serait passée. Il vint me voir en effet sur les trois heures, et versant des larmes de joie en abondance, il se jeta à genoux au pied de mon oratoire, en me disant :

— Remercions Dieu, mon Père, Tchao-laoye est chrétien, il a reçu ce matin le saint baptême, et s'appelle Joseph.

Notre prière étant achevée, il se leva et me fît le récit suivant :

« À peine vous eus-je quitté mercredi dernier, que je me rendis chez le capitaine Siu, pour lui faire la proposition dont vous m'aviez chargé, et, contre mon espérance, il me promit à l'instant même de faire ce que je souhaitais avec tant d'ardeur. Vendredi au soir il entra dans la prison, et ayant fait venir Tchao-laoye dans la cour :

— Je sais, lui dit-il, combien vous êtes affectionné à la foi chrétienne ; vos discours m'ont appris que cette loi est la seule qui soit véritable et qui puisse nous rendre heureux après la mort ; mais vous ne l'avez pas encore embrassée, car vous n'avez pas été baptisé, et sans le baptême on n'est pas chrétien.

A ces paroles Tchao-laoye jeta un profond soupir, et levant les yeux au ciel, il s'écria :

— Ah ! c'est ma faute ; il y a dix ans que j'aurais dû recevoir cette grâce ; sept ou huit concubines que j'avais, et diverses considérations mondaines m'ont fait différer de jour en jour ma conversion, et c'est ce qui sera la cause de ma perte, car je n'ose pas espérer que Dieu ait égard au repentir vif et sincère que j'ai d'avoir fermé si longtemps les yeux à la lumière qui m'éclairait, ni qu'il veuille me faire une grâce dont je me suis rendu si indigne.

— Ne désespérez de rien, lui dit le capitaine Siu ; si c'est véritablement que vous vouliez recevoir le baptême, et que vous ayez un repentir sincère de tous les péchés de votre vie,

quoique je ne sois pas encore chrétien, un de mes amis qui l'est depuis longtemps, et qui est très instruit, m'a assuré que je pouvais vous baptiser.

— Mais, demanda Tchao-laoyé, savez-vous les paroles qu'il est nécessaire de prononcer ?

Le capitaine, pour toute réponse, les lui fit lire sur un papier qu'il tenait à la main. Aussitôt Tchao-laoye, se prosternant à terre, le remercia de la grâce qu'il voulait bien lui procurer, et après avoir demeuré quelque temps sans rien dire :

— Une faveur si grande et si peu espérée, dit-il, demande que je prenne quelque temps pour m'y disposer. Faites-moi l'amitié de revenir demain de grand matin ; mais n'y manquez pas, je vous en conjure.

Le capitaine le lui promit et se retira.

Il tint sa parole le lendemain tous les prisonniers étant encore endormis, il se rendit à la prison. Tchao-laoye l'attendait dans la cour. Il se mit aussitôt à genoux et demanda pardon à Dieu de ses péchés : les larmes qui coulaient abondamment de ses yeux marquaient assez la douleur intérieure dont il était pénétré. Il pria ensuite le capitaine de lui conférer le saint baptême ; celui-ci lui versa peu à peu sur la tête l'eau qu'il avait dans une porcelaine, en lisant en même temps la formule du baptême, et il ne cessa d'en verser que lorsqu'il eut dit cette dernière parole Yamong, qui signifie amen, ainsi soit-il. Tchao-laoye demeura encore quelque temps à genoux pour remercier Dieu de la grâce qu'il venait de recevoir ; ensuite, frappant la terre du front devant le capitaine, il lui dit qu'il n'oublierait jamais que c'était à lui et à son ami qu'il était redevable d'un si grand bonheur ; qu'au reste, quoiqu'il ne doutât point qu'il ne fût devenu véritablement enfant de Dieu par ces eaux salutaires, il ne laisserait pas, s'il sortait de prison, de venir aussitôt à l'église pour *pou-ly*, c'est-à-dire

pour se faire suppléer les cérémonies du baptême. Le capitaine ne comprit point ce qu'il voulait dire par ces mots *pou-ly* ; il lui répondit néanmoins *che-te*, que cela se pouvait ; et étant venu aussitôt me rendre compte de ce qui s'était passé il m'en demanda l'explication ; je la lui donnai avec plaisir.

Tel est le récit que me fit Joseph Tcheou : à peine l'eut-il achevé que je le congédiai, le remettant au lendemain pour avoir avec lui un plus long entretien. J'étais dans l'impatience d'apprendre cette agréable nouvelle aux autres missionnaires. Ils savaient bien en général qu'on s'efforçait de procurer le baptême à Tchao-laoye, mais ils ignoraient les mesures qu'on prenait pour y réussir. Leur surprise et leur joie ne purent s'exprimer : ils la témoignèrent par leur empressement à remercier le Dieu des miséricordes, et le lendemain ils offrirent le saint sacrifice de la messe en action de grâces.

p.671 Quelques jours après, Joseph Tcheou me demanda une médaille pour notre ami nouvellement baptisé : je n'avais pas de quoi le satisfaire ; mais le révérend père Parennin, supérieur de cette maison, m'en donna une de saint Joseph, qui est le patron du néophyte : j'y joignis une croix de Caravaca. Le capitaine remit ce petit présent à Tchao-laoye, et, selon les instructions que lui avait données Joseph Tcheou, il lui dit que la croix et la médaille venaient de moi, qu'il y avait une indulgence plénière attachée à la médaille, et qu'il pouvait la gagner à l'heure de la mort, pourvu qu'il eût une contrition sincère de ses péchés, et qu'il prononçât de cœur et de bouche, s'il le pouvait, ces paroles *Jésus, Maria, Joseph, kolien-ngo* ; Jésus, Marie, Joseph, ayez pitié de moi. Tchao-laoye reçut ce présent avec de grands sentiments de piété ; il le baisa plusieurs fois avec respect, et pria le capitaine de me faire dire que, si jamais la liberté lui était rendue, il viendrait au moment même se jeter à mes pieds pour me marquer sa reconnaissance.

Je ne doute point, mon révérend Père, que vous n'entriez dans les mêmes sentiments où nous sommes, et que vous ne soyez également

attendri de la conversion d'un ami si illustre par sa naissance et par son mérite, et dont le crédit, sous le règne précédent, a été si utile à la religion et aux ouvriers évangéliques. Demandez avec nous au Seigneur qu'il lui fasse la grâce de bien connaître le prix de sa disgrâce, et de faire un saint usage de ses souffrances. Je suis avec beaucoup de respect, etc.

@

Lettre du père Porquet

au père De Goville

@

Les missionnaires ont ordre de quitter la Chine.

A Macao ce 11 décembre 1732

Mon révérend Père,
La paix de Notre Seigneur.

Vous êtes accoutumé depuis si longtemps à recevoir chaque année d'affligeantes nouvelles d'une mission que vous avez vue autrefois si florissante [1], que sans doute vous êtes déjà préparé au triste évènement dont je vais vous entretenir. Vous n'avez pas oublié que l'empereur, au commencement de son règne, fit chasser tous les missionnaires des églises qu'ils avaient dans les différentes provinces de l'empire, et leur assigna la ville de Macao pour terme de leur exil, afin qu'ils fussent plus à portée de retourner dans leur patrie s'ils le voulaient. Cette vue était excusable dans un empereur chinois, qui n'était pas obligé d'en prévoir les inconvénients. Nos Pères, qui demeurent à Pékin, obtinrent avec beaucoup de peine une audience de ce prince, dans laquelle ils lui représentèrent qu'il n'y avait point à Macao de vaisseaux qui partissent pour l'Europe ; que le grand âge et les incommodités qui en sont la suite ordinaire, ne permettaient pas à plusieurs d'entre eux d'entreprendre un si long et si pénible voyage, et qu'il leur serait bien dur de passer le reste de leurs jours avec des gens d'une langue et d'une nation différente ; qu'ils suppliaient donc Sa Majesté de vouloir bien fixer leur demeure à Canton plutôt qu'à Macao.

L'empereur, après avoir pris les avis des mandarins généraux de cette province, qui alors ne nous étaient pas contraires, accorda la grâce qu'on lui avait demandée, mais sans préjudice des ordres antérieurs, qui défendaient l'exercice de la religion chrétienne. Tout ce

[1] Le père de Goville a été pendant vingt-quatre ans missionnaire à la Chine. Ayant été député en France, sa santé se trouva si affaiblie que ses supérieurs ne jugèrent pas à propos qu'il retournât à la Chine, comme il le souhaitait ardemment.

que nous sommes de missionnaires français, espagnols, italiens, nous vivions tranquillement dans nos maisons, sans qu'on eût pensé jusqu'ici à nous accuser de donner atteinte aux ordres de l'empereur. Les mandarins qui gouvernent maintenant cette province sont entrés dans des défiances qu'il n'était guère possible ni de prévoir, ni de prévenir. Ils viennent de porter un ordre de nous faire tous passer à Macao : l'exécution en a été prompte, et accompagnée de circonstances bien dures et bien douloureuses pour nous, ainsi que vous le verrez par le détail dans lequel je vais entrer.

Le 18 du mois d'août dernier, les deux tchi-hien ou gouverneurs de Canton firent p.672 venir un ou deux missionnaires de chacune des églises de leur département, et leur déclarèrent que les mandarins généraux de la province voulaient que nous nous retirassions tous à Macao. Les raisons qu'ils apportèrent ne se trouvèrent pas les mêmes, aussi n'étaient-elles que d'honnêtes prétextes dont ils couvraient les véritables motifs de la résolution qu'on avait prise. Celui de Nan-hai dit aux missionnaires de son district, qu'on craignait qu'il ne survint quelques troubles dans la province, et qu'il était bon de nous mettre à couvert de toute insulte par cette retraite. Celui de Poanyu, qui est le département où nous demeurons, nous donna pour raison le prétendu mécontentement qu'un tsong-ping ou lieutenant-général des troupes avait de notre conduite, et la crainte où l'on était qu'il ne fît passer ses plaintes directement à l'empereur, qu'il était de leur intérêt et du nôtre que nous nous retirassions pour quelques mois à Macao. Le père Hervieu, notre supérieur, n'avait garde de goûter cette raison : il prit la parole pour ceux qui étaient avec lui, savoir pour le père Miralta, procureur des missions de la sacrée congrégation, et pour le père Rocha, franciscain espagnol, qui avait soin d'une autre église, et il représenta fortement au tchi-hien que nous étions à Canton en vertu d'un tchi ou ordre de l'empereur ; qu'il osait espérer que les mandarins, en considération de cet ordre, voudraient bien nous laisser dans nos églises, et qu'il le suppliait de faire passer jusqu'à eux nos très humbles supplications. Le tchi-hien le promit pour se défaire d'eux plus

honnêtement : les missionnaires, qui ne s'en aperçurent que trop, crurent qu'il ne leur restait plus que la faible ressource de s'adresser directement aux mandarins supérieurs, et de leur présenter une requête dans les formes.

Lorsque les Pères, qui avaient été appelés aux deux tribunaux, furent de retour chacun dans leur église, et qu'ils eurent fait part de cette nouvelle aux autres missionnaires, elle les jeta dans un abattement et une consternation qu'il ne serait pas aisé de vous exprimer. A peine commencions-nous à revenir tant soit peu de l'accablement de tristesse dont nous fûmes saisis, qu'on vint afficher à la porte de toutes nos maisons le cao-chi, c'est-à-dire l'ordonnance des mandarins généraux, ce qui fait assez voir qu'il était déjà dressé lorsque nos missionnaires furent appelés chez les deux tchi-hien, et, en effet, il était daté de la veille. C'est ainsi qu'il était conçu :

> « Nous, Ngao, généralissime de cette province, Yang, vice-roi, Tsiao, lieutenant-général pour la police et la réformation des mœurs, donnons cette présente déclaration.
>
> C'est une chose connue, non seulement dans cet empire, mais encore dans tous les autres royaumes, qu'il ne faut point permettre de mauvaise doctrine. Vous autres Européens, étant venus à la Chine pour y répandre votre loi, et séduire notre peuple, Moan, généralissime des provinces de Fo-kien et de Tche-kiang, représenta, il y a quelques années, à l'empereur qu'il fallait vous renvoyer tous dans vos royaumes. Sa Majesté, par un excès de bonté et de condescendance, se contenta de défendre l'exercice de votre religion, en vous permettant de demeurer dans son empire. En considération de ces ordres et de cette indulgence, vous auriez dû vous renfermer chez vous, et n'y vaquer qu'à votre perfection particulière, d'autant plus que le li-pou, par son arrêt, vous défendait d'aller çà et là, et de tenir des assemblées auquel cas il y avait ordre aux mandarins des lieux de vous punir et de vous chasser. Comment donc se peut-il faire que Ngan-to-

ni (c'est le nom du frère Antoine de la Conception, franciscain espagnol), sous prétexte d'exercer la médecine, tienne des assemblées avec trouble et tumulte, de même que Ngai, etc. (il nomme en tout quatorze personnes de trente que nous étions à Canton), lesquels s'occupent pareillement à répandre votre loi ? Ce mal augmente de jour en jour : le peuple grossier, attiré par vos adresses, se laisse tromper, et les hommes s'assemblent pêle-mêle avec les femmes. Certes, une telle conduite est absolument contraire aux lois, et ne peut être tolérée. Ainsi voici ce que nous signifions à Ngan-to-ni, et aux autres Européens. Macao, situé dans le territoire de Hiang-chan-hien, est un lieu destiné depuis longtemps à la demeure des Européens : nous vous donnons trois jours, savoir, demain 18 d'août et les deux jours suivants, pour ramasser vos effets, et vous y retirer, sans qu'il vous soit permis de revenir jamais à Canton. Que si vous manquiez d'obéir au terme préfixé, nous ordonnons aux mandarins immédiats de p.673 se saisir de vos personnes et de vous traiter en criminels. C'est à vous de vous épargner ce chagrin. Cet ordre est invariable, et doit être exécuté à la lettre. Telle est la déclaration que nous avons prétendu faire ce vingt-septième de la sixième lune de l'année dixième d'Yong-tching.

Peu de temps après que ce cao-chi eut été porté dans toutes les églises, un ou deux missionnaires de chacune vinrent comme de concert se rendre à la nôtre, pour délibérer sur le parti qu'il y avait à prendre, et sur les moyens de détourner, s'il était possible, un coup si funeste. On proposa de demander un assez long délai pour avoir le temps d'informer nos Pères de Pékin de cet ordre, afin qu'ils pussent en obtenir la révocation avant qu'il s'exécutât ; ou bien si les mandarins nous refusaient cette grâce, comme il y avait toute apparence, car il aurait fallu un délai de trois mois pour avoir réponse de Pékin, de leur demander le temps suffisant pour donner ordre à nos affaires ; ou

enfin, s'ils étaient inflexibles, de nous permettre de laisser un missionnaire dans chacune des trois églises, pour gouverner les affaires des pères qui sont à la cour. Notre Père supérieur fut chargé de dresser la requête, et quand elle fut prête il la communiqua aux supérieurs des autres églises, qui l'approuvèrent.

Le jour suivant, un missionnaire de chaque église se rendit la porte du tsong-tou et des autres mandarins ; mais ils y furent très mal reçus : ni leur requête, ni même le tie-tse, c'est-à-dire le billet de visite, ne put pénétrer, et ils furent contraints de se retirer. Il n'y eut que le père Cordez qui ne perdit point courage. Il alla voir le tsiang-kun, ou général tartare, et le tsing-cheou, ou commandant de la ville, avec lesquels il était en quelque liaison ; il les pria de faire passer notre requête aux mandarins ;mais comme l'un et l'autre ne sont que mandarins de guerre, et que ces sortes d'affaires ne les regardent pas, il en reçut un refus assaisonné de manières obligeantes et de beaucoup d'honnêtetés chinoises. Il ne se rebuta point ; il alla trouver le tchi-hien dans le département duquel était son église, dont il avait eu sujet de se louer, et qui, dans le cours de cette affaire, a exécuté les ordres dont on l'avait chargé avec beaucoup de modération. Ce mandarin, pour ne pas chagriner les missionnaires, reçut la requête, mais il n'en fit aucun usage et sa réponse fut une nouvelle assurance qu'il ne fallait plus songer qu'à partir.

Après tant de démarches inutiles, on ne songea plus en effet qu'au départ. Cependant, un nouveau cao-chi qu'on apporta, et qui devait s'afficher à notre porte et à tous les divers endroits de la ville, quoique plus injurieux et plus infamant que le premier, nous donna une petite lueur d'espérance parce qu'il semblait restreindre le nombre des exilés aux quatorze qui avaient été nommés dans le cao-chi précédent ; du moins il n'y eut aucun de nous qui ne crût y trouver ce sens ; et, en conséquence, il n'y eut que les quatorze nommés qui se préparèrent à partir. Mais cette légère consolation ne dura guère ; deux petits mandarins qu'on nous avait envoyés pour presser notre départ, furent surpris de nous voir dans cette opinion, convenant néanmoins du

fondement qu'y donnait l'expression du cao-chi. Ils allèrent consulter les grands mandarins, et reçurent ordre de nous détromper. Ainsi il n'y eut plus de doute, et il fallut penser sérieusement à la retraite. Voici les propres termes de ce cao-chi, ou ordonnance des mandarins généraux de la province.

> « Nous, Ngao tchong-tou c'est-à-dire vice-roi général ; Yang, fou-yuen c'est-à-dire vice-roi ; Tsiao, quan-song-tchin-sou, c'est-à-dire lieutenant-général de la police et de la réformation des mœurs, faisons la déclaration qui suit :
>
> Le peuple chinois se porte de lui-même à trouver dans son travail de quoi vivre et à garder les lois de l'empire, savoir : l'observance des rits, de la tempérance et de la pudeur. Mais il se trouve aujourd'hui que les Européens veulent introduire une loi toute contraire. Le feu empereur, par un effet de sa grande bonté, leur avait permis de s'établir dans son empire ; pouvait-on s'imaginer qu'ils fussent si méchants et si pervers ? Il y a quelques années que le tsong-tou Moan, ayant découvert qu'ils séduisaient le peuple de Fo-kien par leur mauvaise doctrine, représenta à Sa Majesté qu'il fallait les chasser tous de la Chine et les renvoyer à Macao, afin que de là ils retournassent dans leurs royaumes. Mais Sa Majesté, par une grande indulgence, se contenta de les exiler dans cette ville de Canton et de leur permettre d'y demeurer jusqu'à ce qu'ils eussent p.674 donné quelque nouveau sujet de mécontentement. Un si grand bienfait méritait que par reconnaissance ils se continssent dans le devoir ; mais nous voyons que, contre notre attente, ils continuent leurs pratiques ordinaires sans nul amendement ; ils employaient leur argent à gagner les peuples et à leur faire embrasser leur loi ; les jours de fêtes, les chrétiens et les chrétiennes courent comme des insensés à leurs assemblées : le bas peuple par stupidité ou par l'espoir d'un argent dont il se laisse amorcer, n'a pas honte de se prosterner devant eux. Les femmes,

également séduites, s'assemblent dans des maisons, et parmi cette multitude combien de crimes se commettent ! La séduction et la corruption ne font que croître de jour en jour ; nos coutumes sont renversées, les mœurs se corrompent, la probité naturelle s'éteint ; peut-on penser à de si grands désordres sans douleur et sans indignation ? Sans doute il serait convenable de châtier sévèrement ceux qui parmi le peuple sont coupables de ces excès ; mais nous aimons mieux leur donner le temps de se corriger ; nous nous contentons d'envoyer à Macao Ngan-lo-ni et les quatorze qui ont été désignés. Ainsi nous ne ferons point d'autres recherches de ces désordres. Tel est le but de cette déclaration que nous adressons au peuple et aux soldats.

Vous donc Chinois, qui que vous soyez, qui avez du sang dans les veines, soit que vous vaquiez à l'étude des lettres ou à cultiver la terre, soit que vous soyez ouvriers ou marchands, honorez et respectez vos pareils, et occupez-vous de votre travail : ne pouvez-vous pas, vous chefs de famille, trouver par ce travail de quoi sustenter vos enfants ? Pourquoi avez-vous la bassesse de recourir à de vils Européens ? Et vous, femmes, qui avez été élevées dans l'intérieur de vos maisons, ne devez-vous pas y avoir appris à conserver la pudeur, qui est l'ornement de votre sexe ? comment donc vous livrez-vous aux artifices de ces méprisables étrangers ? Il faut que dorénavant vous vous repentiez de vos fautes passées, que vous rentriez dans l'observance des devoirs attachés à votre état, que les pères instruisent leurs enfants, les maris leurs femmes, et que renonçant à ces désordres vous repreniez le vrai chemin de la vertu. Si vous vous corrigez, vous mériterez que nous vous regardions comme un digne peuple de ce glorieux règne, et nous oublierons le passé. Ne soyez point si opiniâtres que de vouloir demeurer dans votre aveuglement. Puisque vous vivez parmi les hommes, vivez en hommes, et non pas en bêtes, à la honte de vos ancêtres et de votre

postérité. Nous vous exhortons, et nous l'espérons ainsi. Telle est la fin de cette déclaration.

Les calomnies et les injures grossières répandues dans cette ordonnance ne nous touchèrent que faiblement. Le peuple chinois est accoutumé aux invectives et aux mensonges de ses mandarins, et cette ordonnance ne fera pas changer d'idée à ceux qui connaissent les chrétiens ; mais ce qui nous affligeait infiniment, c'est la violence de notre expulsion, et le peu de temps qu'on nous donnait pour nous y disposer ; car du moment ou nous fûmes assurés qu'il fallait sortir de Canton, jusqu'à celui où nous devions nous embarquer, il ne restait plus guère que vingt-quatre heures ; comment pouvoir en si peu de temps emballer nos livres, les meubles de notre église et de notre maison et le petit bagage que tous nos missionnaires chassés de leurs églises avaient apporté des provinces à Canton ? C'est ce qui fut impossible, surtout dans notre maison où il se trouvait un plus grand nombre de missionnaires exilés. Ainsi, quelque diligence que nous pûmes faire, il fallut se résoudre à en abandonner une partie à la garde de quelques domestiques, qu'on nous permit de laisser dans nos maisons ; et le peu que nous emportâmes avec nous ne put, malgré nos soins, échapper à l'avidité des Chinois, qui, dans le court trajet qu'il y a de notre maison à la rivière, firent disparaître beaucoup de choses. Mais dans un si grand désastre, c'est de quoi nous fûmes peu touchés.

A quoi nous fûmes bien sensibles, mon révérend Père, c'est de nous voir forcés de laisser le quantsai ou cercueil du père du Baudory, auquel nous étions sur le point de rendre les devoirs funèbres. Ce zélé missionnaire était mort depuis peu de jours de la manière dont vous savez qu'il avait vécu, c'est-à-dire dans une union continuelle avec Dieu. Ce fut le jour de l'Assomption de Notre-Dame que nous fîmes cette perte, circonstance remarquable, parce que c'était comme un dernier trait de pinceau ajouté à la ressemblance de sa vie avec celle de saint Stanislas : comme lui il était allé p.675 à pied à Rome pour demander au révérend père général la grâce d'entrer dans la Compagnie ; comme lui, il avait toujours vécu dans le continuel

exercice de la présence de Dieu ; et enfin ce fut le jour qu'on célèbre la fête de la glorieuse assomption de la sainte Vierge, qu'il alla comme lui recevoir la récompense de ses vertus. On nous obligea de partir, et il fallut laisser son cercueil dans notre maison, que les mandarins firent transporter depuis dans je ne sais quel miao ou temple situé hors de la porte orientale de la ville.

Les missionnaires des autres églises se trouvèrent à proportion dans les mêmes peines et dans les mêmes embarras que nous ; ce qu'il y eut de particulier pour l'église de la sacrée Congrégation, c'est que M. Appiani, de la congrégation de Saint-Lazare, y était malade d'une dysenterie, toujours dangereuse, surtout dans un homme âgé de 70 ans. On espérait que les mandarins auraient compassion de son état, et qu'ils n'auraient pas de peine à permettre qu'on le laissât dans la maison, ou qu'on le transportât à la factorerie du nos marchands français. Cette grâce lui fut refusée d'une manière injurieuse et insultante. Tout moribond qu'il était, il lui fallut faire le voyage de Macao, où il mourut quatre ou cinq jours après son arrivée.

Trois ecclésiastiques français du séminaire de Paris, qui redoutaient le séjour de Macao, demandèrent qu'il leur fût permis de se retirer sur le vaisseau français arrivé cette année à la Chine, dans le dessein de passer sur quelque vaisseau de Madras, d'où ils se rendraient à Pondichéry. Letchi-hien dans le département duquel ils étaient y avait donné son agrément, moyennant une caution sûre de leur sortie de la Chine. Tandis qu'ils cherchaient cette caution, l'affaire fut portée aux mandarins supérieurs, qui ne voulurent jamais y consentir. La raison principale de leur refus était que leur *pen* ou la dépêche par laquelle ils informaient l'empereur de notre départ pour Macao, était déjà prête, et qu'ils ne jugèrent pas à propos d'y faire aucun changement. Ainsi le sort de trente missionnaires qui étaient pour lors à Canton fut le même. Voici les termes dont les mandarins s'expriment dans leur dépêche à l'empereur :

> « Tous les royaumes se font un devoir de se conformer aux lois et au gouvernement de cette dynastie : c'est par cette

raison que le prédécesseur de Votre Majesté, plein de clémence et de bonté pour les étrangers, permit aux Européens de s'établir dans nos provinces : sa vue était qu'en vivant selon nos lois ils participassent au bonheur de son gouvernement, prince qui, par ce caractère de bonté, a égalé et même surpassé nos plus grands empereurs Yao et Chun. Aurait-on pu croire que les Européens, abusant de ses bienfaits, et au mépris de nos lois, dussent travailler à séduire nos peuples par la prédication de leur loi, à renverser toutes nos coutumes, et à porter le trouble dans nos provinces ? Il y a quelques années que Moan, tsong-tou de celles de Fo-kien et de Tche-kiang, ayant découvert ce désordre, représenta à Votre Majesté qu'il fallait les renvoyer dans leurs royaumes, employer leurs maisons à des usages utiles au public, et qu'il n'y avait que ce moyen-là de remettre les choses dans l'ordre : Votre Majesté, usant de sa clémence ordinaire, et faisant réflexion que ces étrangers étaient éloignés de leur patrie et de différents royaumes, eut la bonté de leur permettre de demeurer pour quelque temps à Canton, afin de pouvoir s'embarquer plus aisément sur quelque vaisseau européen. Cette faveur était grande, et les Européens, après l'avoir obtenue, au lieu d'abuser, comme ils ont fait, de l'indulgence de Votre Majesté à leur égard, ne devaient penser qu'à vivre en paix dans leurs maisons, y travailler à leur propre perfection, et y observer les lois de l'empire, d'autant plus que l'arrêt du Li-pou leur défendait de courir de côté et d'autre, et de faire des assemblées de leur religion, à peine d'être châtiés et chassés par les mandarins immédiats. Cependant il se trouve aujourd'hui un Ngan-toni, qui, sous prétexte d'exercer la médecine, excite des troubles, un Ngai-se, etc., qui ouvrent des églises, qu'ils appellent les églises de la sainte Mère, qui attirent les peuples à leur religion, et qui se comportent d'une manière licencieuse. Ce mal croît de plus en plus : les jours de fête, les chrétiens s'excitent les uns les

autres, et courent à ces églises comme des insensés ; les femmes s'y trouvent confusément avec les hommes ; les hommes, par l'espoir du gain, ne rougissent pas de se prosterner devant ces Européens, ni les femmes de s'entretenir secrètement avec eux : c'est ce qu'on ne peut entendre sans douleur, ni p.676 souffrir en patience. C'est pourquoi, nous les esclaves de Votre Majesté, après nous être assurés de toutes choses avec un mûr examen, le 28 de la sixième lune, nous avons fait une déclaration publique contre ces désordres, et le second de la lune suivante, nous avons fait conduire tous ces Européens à Macao, afin d'empêcher qu'ils ne continuent d'attirer à eux notre peuple, et de le corrompre. Les huit maisons qu'ils ont ici sont encore à la garde de leurs domestiques ; mais comme nous craignons qu'il ne leur prenne envie de rentrer dans l'empire, afin de couper le mal jusqu'à la racine, il nous paraît convenable d'exécuter à leur égard les ordres de l'an deuxième d'Yong-tching, et de les employer à des usages utiles au public. Nous croyons devoir attendre sur cela de nouveaux ordres, et nous nous bornons à supplier Votre Majesté d'en décider selon son admirable sagesse.

Ce fut le 20 d'août au soir que, selon l'ordre des mandarins, nous nous embarquâmes tous sur quatorze ou quinze petites barques. Nous avions envoyé dès le matin un exprès à Pékin, pour informer nos Pères de ce triste évènement. Il promit d'y arriver en trente-sept ou trente-huit jours : s'il a tenu parole, nos lettres y seront arrivées quelques jours avant la dépêche des mandarins ; mais depuis trois mois qu'il est parti, nous n'avons reçu aucune nouvelle.

Le lendemain 21 d'août, nos barques s'étant réunies, et la marée étant venue, nous partîmes tous sous l'escorte de quatre galères et de deux petits mandarins de chaque hien. Messieurs nos Français vinrent nous dire adieu, et nous témoigner la part qu'ils prenaient à notre malheur, ou plutôt au malheur de la religion : on vit de part et d'autre

couler bien des larmes quand il fallut s'embrasser et se séparer.

Nous mîmes donc à la voile le 21, et la nuit du 23 au 24 nous arrivâmes à Macao. Comme il y a deux maisons de jésuites et trois monastères de religieux, nous n'eûmes pas de peine à y trouver un asile, et nous fûmes reçus avec beaucoup de charité.

Si cette affaire paraissait terminée de la part des mandarins en ce qui concerne nos personnes, nous nous aperçûmes bientôt qu'elle était à peine commencée par rapport aux chrétiens et à la religion. Le tchi-hien ou gouverneur de Hiang-chan, qui a dans son département le territoire de Macao, y arriva en même temps que nous, et, conformément aux ordres qu'il avait reçus des mandarins supérieurs, il fit descendre à terre les domestiques et les chrétiens qui nous avaient suivis, et les fit garder à vue par ses gens. Peu après il les cita en sa présence, et par son ordre leurs noms furent écrits sur un registre, après quoi on les envoya sur des barques pour les conduire à Canton. Les chaînes qu'on leur mit au cou furent comme le prélude des mauvais traitements qu'on leur préparait à leur arrivée à Canton ; et en effet, dès qu'ils furent à terre, au nombre d'environ cinquante, on les traîna à divers tribunaux, sous l'escorte d'un grand nombre de soldats et de satellites des mandarins, dont l'intention était de les donner en spectacle à toute la ville. Ils furent menés ensuite à la place publique destinée à l'exécution des criminels. Le tchi-fou [1] s'y rendit accompagné des deux tchi-hien [2] de Nan-hai et de Poan-yu, et du tchi-hien de Hiang-chan. La scène commença par la plus injurieuse déclamation qui se puisse imaginer contre la religion chrétienne après quoi douze de cette troupe de chrétiens, pris des huit églises, furent condamnés à vingt coups de bastonnade. Cette exécution, qui est plus ou moins sévère, selon les bâtons qu'on y emploie et les bras qui les mettent en mouvement, se fit avec un extrême cruauté.

Lorsque ces nouvelles vinrent à Macao, je vous laisse à penser, mon

[1] Gouverneur d'une ville du premier ordre.
[2] Juge et gouverneur d'une ville du troisième ordre.

révérend Père, quelle fut notre douleur. La manière dont on nous enleva nos domestiques et nos catéchistes nous faisait bien appréhender quelque dénoûment fâcheux lorsqu'ils seraient à Canton, mais aucun de nous n'avait porté si loin ses conjectures et ses craintes. La seule consolation que nous eûmes fut d'apprendre avec quelle constance ces fervents chrétiens ou avaient déjà souffert, ou s'attendaient à souffrir toute sorte de peines pour une si bonne cause. Aucun d'eux n'a hésité à avouer qu'il était chrétien, ou du moins il n'y en a qu'un ou deux qui aient donné lieu à quelque soupçon. Mais ce qui nous afflige sensiblement, c'est l'impression que fera cette persécution sur l'esprit des mandarins des autres provinces, p.677 qui ne manqueront pas, à l'exemple de ceux de Canton, de faire des recherches des chrétiens répandus dans tout l'empire.

Les autres chrétiens qui ne reçurent point la bastonnade furent jetés dans les prisons, et quelques jours après parut un arrêt qui portait que ceux qui étaient d'une autre province y fussent conduits en qualité de criminels, c'est-à-dire chargés de chaînes, pour être livrés au mandarin du lieu et que pendant la route ils seraient renfermés dans les prisons de chaque ville par où ils passeraient. A l'égard des domestiques et catéchistes qui étaient de Canton ou des environs, il y en eut qui furent condamnés à la bastonnade, et d'autres à porter la cangue un ou deux mois. Quelques-uns furent renvoyés sans châtiment, soit parce qu'ils étaient ou fort jeunes, ou d'un âge très avancé. Il s'en trouva de ce nombre qui étaient d'autres provinces, et deux, entre autres, auxquels nous prenions un intérêt particulier. L'un d'eux était de Pékin ; il a été reçu dans notre Compagnie et est prêtre depuis deux ans ; nous lui apprenions la langue latine le père Hervieu et moi. Ils répondirent, selon les instructions qu'on leur avait données, qu'ils appartenaient aux Pères de Pékin. Cette réponse embarrassa apparemment les mandarins qui avaient dessein de les punir comme les autres ; mais ces magistrats se tirèrent d'embarras en bons Chinois, à qui les mensonges ne coûtent guère, et dans le compte qu'ils rendirent aux mandarins supérieurs, ils avancèrent que ces deux-là n'étaient pas chrétiens. Le tsong-tou

envoya demander juridiquement au père Hervieu, notre supérieur, et au père Miralta, procureur de la sacrée Congrégation, si en effet ils appartenaient aux missionnaires de Pékin ; c'est ce qui nous fit juger qu'on leur rendrait bientôt la liberté : cependant ils sont encore détenus dans les prisons.

Nous eûmes soin de procurer à ces confesseurs de Jésus-Christ tous les secours dont ils avaient besoin au milieu de leurs souffrances, et comme à la Chine, plus qu'ailleurs, l'argent a grand pouvoir dans les tribunaux, nous eûmes la consolation d'avoir soulagé une partie de leurs peines. Je ne dois pas omettre que M. du Velaer le cadet, qui reste seul à la factorerie française, s'est prêté avec beaucoup de zèle à cette bonne œuvre, et que nos chrétiens ont ressenti les effets de ses pieuses libéralités. Il a été bien secondé par M. Morelez, capitaine de vaisseau, et par tous les autres officiers français. Les lettres que nous avons écrites à ces chers néophytes pour soutenir leur courage, et animer leur fermeté dans la foi, leur ont été fidèlement rendues. L'un d'eux, qui a près de quatre-vingts ans, et que son grand âge a préservé de la bastonnade, nous a témoigné la douleur qu'il ressentait de n'avoir pas été jugé digne de souffrir comme les autres pour la cause de Jésus-Christ. Ce sentiment a paru très sincère à tous ceux qui le connaissent.

Tandis que l'affaire des prisonniers était sur le bureau des tribunaux, de petits mandarins des deux hien entrèrent dans nos maisons, suivis d'une multitude infinie tant de yayu, ou gens du tribunal, que de la canaille et de la populace, qui, se prévalant de leur nombre et de la timidité de nos gens, enlevèrent tout ce qu'ils voulurent. Ce que nous regrettons le plus ce sont les livres d'Europe, que nous croyions devoir être le moins exposés à ce malheur, parce qu'ils ne sont de nul usage pour les Chinois. Mais dans l'espérance, sans doute ou d'en tirer de nous quelque argent pour les racheter, ou de les vendre à des marchands d'Europe, ils n'ont pas manqué l'occasion de s'en saisir. Pour ce qui est des gardes de nos églises on s'est contenté de cautions qui promissent de les représenter aux grands mandarins quand ils l'ordonneraient. Cependant, ils ne laissent pas d'avoir à souffrir

beaucoup des perquisitions que font les mandarins sur la manière dont nous administrons aux femmes les sacrements du baptême, de la pénitence et de l'extrême-onction. Nos chrétiennes, qui nous servaient de catéchistes pour les personnes de leur sexe, ont eu à subir plusieurs interrogatoires ; ils les ont menacées de la question ; ils l'ont fait souffrir à quelques-unes, ils en ont traité d'autres d'une manière encore plus cruelle, parce qu'ils ne trouvaient pas dans leurs témoignages de quoi appuyer les infamies qu'ils nous avaient attribuées dans des écrits publics. Nous ne doutons point qu'après tant de perquisitions et d'examens ils ne soient encore plus convaincus qu'ils ne l'étaient auparavant, de la vie pure et innocente des missionnaires.

On ne peut pas dire au vrai ce qui a donné lieu à une persécution si subite et si violente. Il y a sur cela parmi les missionnaires deux p.678 opinions, ou plutôt deux sortes de conjectures. Les uns l'attribuent au différend survenu entre les mahométans et les chrétiens, au sujet de l'enterrement d'un chrétien qui avait été de leur secte. Le fils du défunt, qui était aussi chrétien, avait invité, selon la coutume, d'autres chrétiens pour réciter les prières ordinaires, et conduire le corps à la sépulture. Les mahométans, qui survinrent, chassèrent les chrétiens, et accusèrent le fils du défunt auprès des mandarins d'avoir embrassé une loi proscrite à la Chine. L'accusé soutint généreusement sa cause devant le mandarin, en opposant la sainteté de la religion chrétienne aux rêveries et à la corruption du mahométisme. Le mandarin, gagné par l'argent des mahométans se déclara contre le chrétien, et lui fit donner la bastonnade. Les mahométans, se sentant ainsi appuyés, en devinrent encore plus furieux ; et comme le chrétien en question, de même que sa famille, avaient été convertis et baptisés par un franciscain, et que le frère Antoine était le plus connu dans la ville, à cause de la médecine qu'il y exerçait, son nom se trouva dans toutes les requêtes qu'ils présentèrent aux mandarins ; et c'est pourquoi le nom de ce même Frère a été à la tête des missionnaires dans toutes les ordonnances qui nous ont exilés à Macao. Voilà ce qui fait soupçonner les mahométans d'avoir excité cette tempête. Ce qui appuie encore

cette conjecture, c'est qu'un Chinois élevé à Siam par les ecclésiastiques du séminaire de Paris, et prêtre depuis quelques années, écrit de Canton, où il se tient caché, que c'est là le bruit de toute la ville, qu'on sait le nom du riche mahométan qui a conduit cette intrigue, et la somme d'argent qu'il a donnée, et plusieurs autres circonstances. D'autres prétendent que le mal vient de plus loin et que c'est l'empereur lui-même qui, par aversion de la religion chrétienne, a fait donner un ordre secret à ses mandarins de nous susciter cette affaire. Chacune de ces conjectures a ses partisans ; il me suffit de vous les avoir rapportées.

Nous espérions qu'il viendrait de la cour quelque adoucissement à la sentence des mandarins, mais nous n'avons pas même reçu aucune lettre de nos Pères de Pékin. Cependant les mandarins, non contents de nous avoir chassés de Canton, viennent de faire signifier un nouvel ordre de leur part à la maison de ville, dans la personne de son procurador, par lequel ils lui enjoignent de nous renvoyer dans nos royaumes comme des gens qui pourraient infecter la Chine par leur mauvaise doctrine. Quatre ou cinq évêques que nous avons ici sont actuellement occupés à délibérer avec les principaux habitants de Macao, sur la réponse qui se doit faire aux Chinois ; je vous en ferai part si elle paraît avant que je sois obligé d'envoyer cette lettre à notre vaisseau français ; en attendant, voici la traduction du nouvel arrêt de nos mandarins :

> « Nous, tchi-hien de Hiang-chan, en exécution des ordres de mes supérieurs.
>
> Le 30 de la neuvième lune de cette dixième année d'Yong-tching, j'ai reçu du tsong-tou de Canton mon supérieur, un ordre qui avait été envoyé le 20 par les trois mandarins généraux, dont voici la teneur :
>
> Ayant reconnu que Ngan-to-ni et les autres Européens de cette province se comportaient mal, qu'ils ouvraient des églises et attiraient le peuple à leur loi, nous avons fait et publié sur cela nos déclarations, ordonnant au lieutenant

criminel de la province de les faire tous conduire à Macao sous bonne escorte, pour y fixer leur demeure ; mais faisant ensuite réflexion que c'étaient des gens pervers qui ne songeaient qu'à répandre leur méchante doctrine et à séduire le peuple, et qu'en les laissant dans cette province, ce serait y laisser une entrée à tout le mal qu'on en doit craindre ; par une nouvelle délibération nous avons jugé qu'il était plus à propos de les obliger à s'embarquer tous après l'automne, et s'en retourner dans leurs royaumes et ayant proposé nos vues à l'empereur, Sa Majesté les a approuvées, ainsi que notre greffe en fait foi : en conséquence de quoi nous envoyons ce présent ordre au lieutenant criminel, afin qu'il le fasse passer au tchi-hien de Hiang-chan, lequel aura soin de l'intimer au mandarin européen de Macao, et de faire en sorte qu'il le mette en exécution, c'est-à-dire que ledit Ngan-lo-ni et les autres Européens qui, en différents temps, ont été conduits à Macao pour y demeurer, aussitôt qu'il y aura des vaisseaux prêts à partir pour l'Europe soient menés sous bonne escorte auxdits vaisseaux pour y être embarqués selon le rôle ci-joint, et qu'il ait soin d'en donner avis dans un écrit juridique qu'on puisse examiner avec soin ; que s'il arrivait p.679 qu'on n'obéit pas à cet ordre, nous voulons aussitôt en être avertis par une voie juridique sur laquelle nous puissions nous fonder pour casser, arrêter, informer et punir : qu'on prenne donc garde à ne se pas attirer nos châtiments par une négligence criminelle.

Nous, lieutenant-criminel, ayant reçu cet ordre selon les formalités requises, je le transmets par le tchi-fou au tchi-hien de Hiang-chan, et le lui intime, afin que, s'y conformant comme il le doit, il le signifie au mandarin européen de Macao, et que celui-ci ait soin de faire embarquer sur les vaisseaux qui doivent retourner en Europe, Ngan-lo-ni et les autres qui, en différents temps, ont été conduits à Macao, et

qu'il ait pareillement soin de donner avis du jour de leur départ d'une manière juridique : nous voulons de plus que si cet ordre trouvait quelque résistance dans l'exécution, l'on en donne aussitôt avis par un écrit juridique sur lequel nous puissions compter pour casser, arrêter, informer et punir : qu'on prenne garde à ne se pas attirer nos châtiments par une indulgence criminelle.

Nous, tchi-hien de Hiang-chan, en exécution de ces ordres, je les intime et signifie au mandarin européen de Macao, afin qu'il s'y conforme sans retardement, et que quand il y aura des vaisseaux prêts à partir pour l'Europe, il y fasse embarquer Ngan-to-ni et les autres qui lui ont été délivrés en divers temps, selon le rôle ci-joint, et qu'il ait soin de donner avis du jour de leur départ par un écrit juridique ; que s'il arrivait que les susdits ordres trouvassent quelque résistance nous voulons en être informés d'une manière pareillement juridique sur laquelle nous puissions nous fonder pour casser, arrêter, informer et punir ; qu'il ait soin surtout de nous faire savoir au plus tôt qu'il a reçu cette présente signification et qu'il s'y conformera au plus vite ; cet ordre est de grande importance. Le troisième de la dixième lune de l'année dixième d'Yong-tching.

Ceux, qui gouvernent la ville de Macao demandèrent aux quatre évêques portugais et aux supérieurs des quatre ordres religieux qui sont ici, quel était leur sentiment sur cet ordre des mandarins ; l'évêque de Macao m'a dit depuis peu de jours que son avis était : 1° qu'il fallait insérer dans la réponse une réfutation abrégée de ce que les Chinois ont dit contre la religion chrétienne ; 2° qu'en déclarant qu'ils sont de cette religion ils devaient ajouter qu'ils regardaient les missionnaires comme leurs pères, et que la religion ne leur permettait pas d'être les exécuteurs d'une sentence portée contre eux pour l'avoir prêchée. Il y a lieu de croire que les autres évêques et les supérieurs des ordres religieux seront du même sentiment : il est, comme vous

voyez, très chrétien, mais en même temps il est sujet à de grands inconvénients, car les Chinois, ou se chargeront eux-mêmes du soin de nous faire partir, et comment se tirer de leurs poursuites, ou bien ils menaceront la ville si elle persiste dans son refus ; et alors les habitants de Macao, ayant tout à craindre des Chinois, nous prieront avec instance d'avoir compassion d'eux et de nous retirer de nous-mêmes ; ce que nous ne pourrons pas leur refuser. Ce qui me donne quelque espérance pour cette année, c'est qu'on ne se presse pas de répondre, et qu'on est résolu d'attendre une seconde sommation. Avant que cette réponse arrive jusqu'aux mandarins, et que de nouveaux ordres viennent de leur part, les vaisseaux pour l'Europe seront partis.

Au moment que je vous écris, nous apprenons ce qui a été déterminé sur nos maisons et sur nos églises : les mandarins en ont fait tirer tout ce qui y restait, et en ont fait charger plusieurs barques que nous attendons à chaque instant. Ils ont fixé pareillement le prix de nos maisons, et leur dessein est de nous en faire tenir l'argent. Quelques-uns opinent à le recevoir, d'autres à le refuser. Les raisons que ceux-ci apportent sont : 1° que ce prix sera beaucoup au-dessous de leur juste valeur ; 2° qu'il faudrait livrer les contrats et nous priver du moyen que nous aurions d'en demander la restitution si nous venions à rentrer dans la Chine. Je ne puis vous dire lequel de ces deux avis prévaudra, ni si tous prendront le même parti.

Quant aux domestiques qui jusqu'ici ont gardé ces maisons, il ne paraît pas que les mandarins leur destinent aucun mauvais traitement : il y a apparence que ceux qui ne sont pas de Canton seront renvoyés dans leurs provinces. Mais il est certain que huit ou dix chrétiens sont exilés dans l'île de Hai-nan : ce sont tous, ou la plupart, ceux-là même qui ont eu à subir plusieurs interrogatoires sur la conduite des missionnaires.

p.680 Nous ne cessons de déplorer les fâcheuses suites que cette persécution aura infailliblement par rapport à la religion : dès que la nouvelle s'en répandra dans les provinces, quelle terreur ne répandra-t-elle point dans toutes les chrétientés ! Quand même les mandarins ne

recevraient aucun ordre de la cour, combien en verra-t-on qui se porteront d'eux-mêmes à faire les recherches les plus exactes des chrétiens ! Qu'il y a peu de Chinois qui osent embrasser une religion qu'on met au rang des sectes et qui est en butte au gouvernement ! Les missionnaires répandus secrètement dans diverses provinces pourront-ils y demeurer longtemps sans être découverts ? Comment leur faire tenir les secours nécessaires, si nous sommes chassés même de Macao ? Voilà, mon révérend Père, une ample matière aux réflexions et aux gémissements.

Vous me demanderez peut-être s'il n'y a point à espérer quelque remède à de si grands maux : les uns, et c'est le plus grand nombre, ne croient pas que du vivant de cet empereur, on puisse raisonnablement se promettre un meilleur sort et fondent leurs espérances sur un nouveau règne. D'autres croient qu'on devrait dresser une apologie capable de faire impression sur l'esprit des Chinois, et où l'on ferait connaître la sainteté de la loi chrétienne : ce fut le sentiment d'un de nos évêques lorsque nous arrivâmes à Macao ; on parlait même de faire afficher, pendant la nuit, cette apologie à Canton ; mais outre que l'exécution est impossible, plusieurs autres inconvénients qu'on y a trouvés ont fait tomber cet avis : quelques-uns croient que les pères de Pékin pourraient peut-être, dans la suite, trouver jour à la faire paraître. Il n'y a qu'eux qui puissent juger si la chose doit ou peut se faire, et l'on peut se reposer sur leur zèle et sur leur prudence. Cependant on y voit de grandes difficultés qui font craindre qu'une pareille démarche n'ait d'autre fruit que d'arracher jusqu'à la racine de la mission, en faisant chasser les pères mêmes qui sont à Pékin. Il ne nous reste donc presque plus d'espérance humaine, et nous ne tirons ce qui nous en reste que du soin de la Providence et de la miséricorde de Dieu pour cette nation.

Tandis qu'on attendait à Macao une seconde sommation du tchi-hien, il est venu un nouvel ordre du tsong-ping ou lieutenant-général des troupes, qui porte qu'ayant appris qu'il y avait dans ce port un vaisseau prêt à partir pour le Si-yang, il ordonnait qu'on l'avertît du

temps de son départ, afin qu'il pût nous y faire tous embarquer. Le Si-yang, comme vous savez, se divise en deux parties, en Siao ou petit c'est-à-dire les Indes ; et en Ta ou grand, c'est-à-dire l'Europe ; de telle sorte néanmoins que les deux caractères Si-yang, sans autre explication, signifient toujours l'Europe dans l'usage ordinaire. Le tson-ping se trompe manifestement s'il le prend en ce sens ; car le vaisseau dont il parle ne va qu'à Goa, et les autres ne vont qu'à quelques ports des Indes. Mais comme la géographie des Chinois n'est pas fort juste, qu'ils paraissent absolument vouloir nous chasser, et qu'ils ont la force en main, nous craignons fort que cet ordre ne soit suivi de l'exécution et que la résolution des habitants de Macao, quoique prise en secret, n'ait transpiré par quelque endroit, et ne soit venue à la connaissance des mandarins.

Je finis cette lettre dans un si grand accablement de tristesse que quand je ne serais pas pressé de l'envoyer au vaisseau français prêt à partir de Canton, je ne sais si j'aurais la force de vous rien mander davantage. Je recommande cette mission désolée à vos saints sacrifices et suis avec beaucoup de respect, etc.

@

Lettre [1] du père Prémare

à M. Fourmont

@

Réflexions sur la langue chinoise.
Critique de la forme donnée à quelques ouvrages.

A Macao, le 5 octobre 1733

Je ne suis pas encore mort, comme vous voyez, mon cher ami. Le père Courtruin, qui, comme vous dites, ne vous a pas rendu justice, n'est plus ; et je vis, moi, pour vous rendre tous les services dont je suis capable. J'ai reçu le catalogue de vos ouvrages, et l'idée qui m'en reste, c'est que vous êtes un des plus savants hommes qui soient au monde, et je ne comprends pas comme vous avez pu venir à bout de tant de travaux [2]. Vous avez bien raison, dans les lettres que vous m'écrivez, de les appeler immenses, Il n'y a que ce qui concerne la Chine dont je suis capable de juger, et quant à ce que j'en juge, je ne le dirai qu'à vous seul ; je suis trop votre ami pour faire autrement. Nous avons eu, vous et moi, des fins fort différentes en travaillant. Pour moi, je n'ai tâché que de rendre l'étude du chinois aisée et agréable. Pour vous, il semble que vous ayez pris à tâche d'en rebuter et d'en faire peur. Si j'étais à Paris avec ma Notice [3], je ne voudrais pas plus que trois ou quatre ans pour mettre les gens en état de parler chinois, d'entendre les livres, et de composer soit en sino-chonc, soit en vent-chang. Mais, avec toutes les remarques dont votre Grammaire in-f° est remplie, et tous ces dictionnaires que vous pouvez seul imaginer et exécuter, je ne sais si en dix ans on parviendrait jamais à lire et à entendre les Sse-chou (ou quatre livres de Confucius.) D'ailleurs cette multitude de gros volumes, coûterait infiniment à imprimer, et très peu de gens seraient en état de les acheter. Et enfin, ce n'est pas par les dictionnaires qu'on apprend une langue.

---

[1] Cette lettre n'était pas dans l'ancienne édition. *Éditeur*, t. IV, p. 2. [*Lettre mise à sa place chronologique dans l'édition numérique.*]

[2] On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les manuscrits volumineux de Fourmont pour se convaincre que, de la plus grande partie des ouvrages qu'il a annoncés comme faits, il n'a jamais existé que le titre. *Note de Klaproth*.

[3] *Notitia linguæ sinicæ*, ouvrage du père Prémare.

Ce qu'on ne peut trop louer, et dont ceux qui aiment les lettres vous seront à jamais redevables, c'est la gravure de tant de caractères chinois. Sur quoi je vous dirai que je ne sais pas quel choix vous avez fait ; mais ce qu'il y a de vrai, c'est que quand on en a dans sa tête cinq ou six mille, on va bien loin, et qu'il y a quantité de lettrés chinois qui peuvent passer pour habiles, et qui n'en savent pas tant. Sans rien prononcer sur votre espèce de *Moréri* chinois, on n'a besoin en général que de deux dictionnaires, un chinois-européen, et un autre qui soit européen-chinois. Il ne faut pas se proposer de donner aux Européens un vocabulaire chinois-latin si ample qu'ils ne soient point obligés de recourir à ceux de la Chine. p.3.840 Quand nous aurions ici cinquante missionnaires très habiles dans les lettres chinoises, qui entreprendraient de concert un semblable travail, il m'est comme évident qu'ils ne pourraient jamais l'achever. Comment avez-vous prétendu faire seul, en Europe, ce que tant de missionnaires ne pourraient pas faire en Chine ?

Il est aisé de donner d'abord un petit recueil de lettres chinoises, avec le secours duquel on pourrait lire et entendre les Ssee-chou, et du moment qu'on sait une fois les Ssee-chou, on est en état d'aller consulter les dictionnaires dont les Chinois se servent. Pour faire ce recueil de lettres d'usage, on pourrait les ranger selon l'ordre des *Pu* (clefs), ou plutôt suivre l'idée que j'en donne dans l'Introduction à ma Notice et à l'Appendix, d'expliquer l'usage du catalogue de tous les sons qui composent la langue chinoise, mettant pour chaque son les caractères les plus en usage. Cela n'irait pas à quatre mille en tout, et donnerait un petit trésor des meilleures lettres avec leur explication, dont le prix ne serait pas exorbitant, et qui aurait un si grand débit que les libraires de Paris se hâteraient de l'imprimer.

Reste l'autre dictionnaire, qui commence, par exemple, par le latin. N'en ayant point trouvé dans la mission dans ce goût, nous en avons fait un, le père Hervieu et moi. Nous avons mis en chinois presque tout ce que nous avons trouvé dans Dault, sans oublier une seule phrase qui donne aux mots un sens et un usage nouveaux. Cela fait un fort gros

volume d'un grand in-4°, par conséquent difficile à copier ; et je n'oserais pas garantir qu'il n'y eût aucune faute.

Vous dites qu'on a fait tout ce qu'on a pu pour vous tirer des mains ma Notice. Si c'est par envie, et pour arrêter la vôtre, cela est injuste ; si c'est pour savoir et pour apprendre, cela est louable ; seulement les termes, *tirer des mains*, ne me plaisent point. Quand je vous l'ai envoyée, j'ai su à qui je me confiais, et je n'ai jamais songé que vous seriez seul à la lire ; je n'ai l'ai faite que pour rendre l'étude du chinois familière aux missionnaires futurs, et à tous les savants d'Europe qui sont, comme vous, curieux des antiquités chinoises. La fin ultérieure et dernière à laquelle je réserve cette Notice et tous mes autres écrits, c'est de faire en sorte, si je puis, que toute la terre sache que la religion chrétienne est aussi ancienne que le monde, et que le Dieu-Homme a été très certainement connu par celui ou ceux qui ont inventé les hiéroglyphes de la Chine, et composé les *King*. Voilà, mon cher, l'unique motif qui m'a soutenu et animé pendant plus de trente ans dans des études, sans cela fort ingrates. Pour ce qui est de la gloire qui pourrait m'en revenir, je la regarde comme de la boue. Je me vois sur le bord du tombeau ; mais quand je serais encore à la force de l'âge, tout ce que je demanderais à Dieu, serait qu'il éteignit entièrement ma mémoire parmi les hommes, pourvu qu'il voulût bien faire exécuter ce grand dessein par quelque autre que moi, à la gloire de son Fils et au salut de tant d'âmes.

Vous ne serez donc pas surpris d'apprendre de l'illustre M. de Ramsay, que je souhaite très fort que vous lui fassiez part de plusieurs de mes écrits : c'est que je sais l'usage qu'il en peut ou veut faire, et je vous connais trop bien pour avoir douté un moment si vous ne feriez point paraître en cela quelque difficulté. Je suis persuadé que M. de Ramsay vous connaît et vous estime déjà ; mais je serais charmé si le commerce que vous avez l'un et l'autre avec moi sur les livres chinois pouvait tellement serrer les nœuds de notre amitié, qu'à sa prière et à la mienne vous oubliassiez sincèrement, M. Fréret et *vous*, les petites plaintes que vous faites, vous de lui dans votre imprimé, et lui de vous

dans la lettre qu'il m'écrit. Mon cher ami, tandis que nous voulons nous faire connaître, l'Homme-Dieu n'est pas connu ; et si nous ne faisons rien pour lui, de quoi nous servira tout ce que nous aurons fait pour nous ? Quelle joie et quelle consolation pour moi d'entendre M. de Ramsay me dire dans sa lettre *qu'il est résolu de consacrer tous ses moments les plus précieux à venger la religion des injures que lui ont faites la crédulité et l'incrédulité* : et en me priant de lui envoyer mes découvertes chinoises, m'assurer *qu'il ne les emploiera que pour l'ornement du temple du Très-haut !*

L'affaire dont vous me parlez uniquement dans votre petite lettre du 9 décembre 1732, ne me tient plus tant au cœur qu'elle faisait quand je vous en parlais. Ce n'est pas que je n'estime pas toujours infiniment l'honneur auquel j'aspirais, mais c'est que mon âge m'ôte les forces nécessaires pour faire voir au public que je ne suis pas tout à fait indigne de p.3.841 la grâce qu'on me ferait. Cependant puisque vous me le conseillez, et pour n'avoir rien à me reprocher, j'en dirai un mot dans la lettre que je vais écrire à M. l'abbé Bignon.

Faites-moi le plaisir d'assurer M. votre frère de mes respects, et s'il est vrai que vous m'aimez, rendez votre amitié à M. Fréret que j'aime. Je lui écris dans les mêmes termes. Que je n'aie point la douleur de voir que deux amis que j'aime tendrement, et qui sont tous deux si dignes qu'on les aime, ne veulent pas s'aimer. Que cela ne soit point, est l'unique prière que vous fait votre humble serviteur et très fidèle ami.

@

Lettre du père de Mailla

au père ***

@

Discussions des missionnaires avec les mandarins.
Examen des livres chrétiens par ordre de l'empereur.

A Pékin, ce 18 octobre 1733

Mon révérend Père,
La paix de Notre Seigneur.

Vous apprîtes l'année dernière par une de mes lettres, que tout ce qu'il y avait de missionnaires à Canton, ecclésiastiques, dominicains, franciscains et jésuites, avaient été chassés de cette capitale et relégués à Macao, ville qui appartient au roi de Portugal. Vous jugez assez de l'accablement de douleur où nous jeta une nouvelle si triste et si imprévue. Quelque persuadés que nous fussions que les mandarins de Canton ne s'étaient pas portés à cet p.681 excès de rigueur sans un ordre de la cour, nous ne laissâmes pas d'avoir recours à l'empereur, pour le supplier de permettre, du moins à trois ou quatre missionnaires, de demeurer dans la ville de Canton, afin d'y recevoir les lettres et autres choses qu'on nous envoie d'Europe, pour nous les faire tenir sûrement à Pékin.

L'empereur, ayant admis en sa présence cinq missionnaires de Pékin commença d'abord par justifier la conduite que ses mandarins avaient tenue à Canton : il dit ensuite qu'il n'avait consenti à l'expulsion des missionnaires qu'après de vives instances réitérées jusqu'à trois fois par ces mandarins ; que les accusations étaient si atroces, qu'il n'avait pu s'empêcher d'acquiescer à leur jugement ; que du reste cela ne nous importait guère à nous autres qui restions à Pékin, parce que les vaisseaux européens devant faire désormais leur commerce à Macao, il nous serait plus avantageux que ceux qui prennent soin de nos affaires demeurassent là qu'à Canton, où ces vaisseaux ne devaient plus revenir. Nous lui répondîmes qu'il n'y avait guère que les vaisseaux

portugais qui pussent aborder à Macao [1] ; que les gros vaisseaux, tels que sont ceux d'Europe, ne pourraient pas entrer dans le port, parce qu'il n'y avait pas de l'eau suffisamment ; que quand même ils pourraient y entrer, le port était de trop peu d'étendue pour y recevoir les vaisseaux de Portugal et ceux des autres royaumes ; qu'enfin Macao n'était pas une ville de commerce, et que même elle était hors d'état de fournir les vivres nécessaires aux vaisseaux européens.

Cette réponse, qui fut prononcée d'un ton modeste, mais assuré, surprit fort l'empereur.

> — Si cela est vrai, nous dit-il, on peut permettre à trois ou quatre de vos gens de revenir à Canton, pour y être correspondants.

Il ordonna ensuite aux ministres d'État de nous interroger encore sur le même fait, pour plus grand éclaircissement et d'envoyer ses ordres au tsong-tou et au fou-yuen, c'est-à-dire au gouverneur général et au vice-roi de la province de Quang-tong.

Les mandarins de Canton ayant reçu les ordres de l'empereur, firent de nouvelles représentations par un placet encore plus violent que les autres où ils se déchaînaient avec fureur contre les missionnaires de

---

[1] Macao est située dans la province de Kouang-thong, à l'extrémité méridionale d'une petite île de son nom, qui est dans la baie de Canton, à seize lieues au sud de l'embouchure du fleuve Tchu-Kiang, par 22 degrés 12 minutes de latitude nord, et 110 degrés 15 minutes de longitude orientale.

Macao est le seul établissement européen qui existe dans l'empire chinois. Il fut cédé aux Portugais en 1580. Ils ne possèdent pas toute l'île, mais seulement la partie méridionale, qui est séparée du reste par une muraille en pierre très épaisse, gardée par un corps chinois pour empêcher toute communication.

Le port de Macao est peu profond. Il est exposé aux vents du sud, du sud-ouest, du nord et du nord-est. Les grands navires ne peuvent y entrer, comme le disent très bien les missionnaires, mais ils jettent l'ancre à deux lieues à l'est, dans la rade, qui est spacieuse ; et si les Portugais, qui ont renoncé à leurs relations avec le Japon, ne font plus là un grand commerce comme autrefois, les Anglais et les Hollandais, qui ont encore des comptoirs à Macao, y lient des opérations très importantes avec Canton et la Chine.

Les îles des Larrons, voisines de Macao (et qu'il ne faut pas confondre avec d'autres îles du même nom, mais plus souvent appelées îles *Mariannes*, dans la Polynésie), sont toujours remplies de pirates, qui fréquemment enlèvent les petits navires chinois qui font le cabotage. On ne conçoit pas que l'empereur ne mette pas fin à ce brigandage, que deux bricks de guerre européens suffiraient pour faire cesser.

Pékin, et surtout contre ceux qu'ils avaient exilés à Macao. Ils y joignirent une carte du port de Macao, qu'ils avaient fait dresser selon leurs vues, afin de détruire ce que nous avions avancé à l'empereur.

Lorsque l'empereur eut reçu ce placet il le remit à ses ministres pour nous le communiquer, et nous demander ce que nous avions à y répondre. A la lecture qu'on en fit, nous fûmes saisis d'horreur, tant il était rempli de fausses accusations et de calomnies grossières. Nous demandâmes qu'il nous fût permis d'en tirer une copie, afin d'y pouvoir répondre d'une manière dont Sa Majesté pût être satisfaite. Quelques-uns d'eux s'y opposèrent sur ce que l'ordre du prince portait simplement qu'on nous en fît la lecture, et non pas qu'on nous en donnât copie. Cependant Hortai, ministre d'État tartare, trouva qu'il n'y avait nul inconvénient à nous le laisser transcrire, et il nous le mit entre les mains. Il serait inutile de vous l'envoyer, parce que vous jugerez assez de ce qu'il contient par la réponse que nous fîmes : la voici fidèlement traduite du chinois.

> « Le 16 de la douzième lune de la dixième année de Yong-tching (c'est-à-dire le 31 janvier de l'année 1733) ; Tai-tsin-hien (le père Ignace Kegler, président du tribunal des p.682 mathématiques), et autres Européens, à l'occasion d'un placet adressé à l'empereur par le gouverneur général et le vice-roi de la province de Canton, en réponse aux difficultés que nous avons proposées sur l'ancrage des vaisseaux étrangers au port de Macao ; placet que vous, grands de l'empire, nous avez communiqué par ordre de l'empereur.
>
> Lorsque nous avons lu ce placet, nous avons été étrangement surpris de voir qu'il tendait à nous accuser des crimes les plus noirs. Que Sa Majesté, par un bienfait singulier, vous l'ait remis pour nous le communiquer, c'est une faveur insigne dont il n'y a point d'exemple. Nous voyons par là que le grand cœur de Sa Majesté ne fait acception de personne ; il ne nous est pas possible de reconnaître une preuve si touchante de ses bontés à notre égard.

Mais comme nous sommes des étrangers, peu versés dans les bienséances de cette cour, et qu'en répondant à ce placet, il pourrait nous échapper quelque expression peu conforme au profond respect que nous avons pour Sa Majesté, nous osons vous supplier, grands de l'empire, de prendre la peine d'examiner les réponses que nous allons donner aux différents articles du placet de ces deux grands mandarins, et de nous aider de vos conseils afin de ne pas tomber dans quelque méprise dont nous serions inconsolables.

1° Lorsque nous Tai-tsin-hien et autres Européens, avons avancé que les grands vaisseaux des royaumes étrangers ne pouvaient ancrer à Macao, nous n'avons point parlé à l'étourdie et sans réflexion comme le prétend le placet ; nous ne l'avons dit que parce que nous savions certainement que l'eau a peu de profondeur, et que le port est fort étroit. Il n'y a eu jusqu'ici que les vaisseaux des Portugais qui y soient entrés : depuis qu'on a permis aux vaisseaux des autres royaumes de venir faire leur commerce à la Chine, ils ont tous jeté l'ancre à Hoan-pou : c'est ce qui s'est pratiqué exactement depuis plus de quarante ans.

Les vaisseaux qui tirent plus de vingt pieds d'eau ne sauraient entrer dans le port de Macao, et quand ils pourraient y entrer, il est trop petit pour en contenir un grand nombre. D'ailleurs Macao n'est point une ville de commerce [1] et ne pourrait jamais fournir aux vaisseaux la quantité de vivres dont ils ont besoin.

La trente-septième année de Cang-hi un grand vaisseau de France, ne pouvant entrer dans le port de Macao, fut obligé de jeter l'ancre hors du port. Pendant la nuit il essuya un coup de vent qui le mit dans un danger prochain de périr. La quatrième année de Yong-tching, May-to-lo (M. Metello),

[1] Elle l'est devenue, et très importante.

ambassadeur du roi de Portugal auprès de l'empereur, arriva sur un grand vaisseau, qui toucha deux fois en voulant entrer dans ce port, et il ne put y entrer qu'après avoir déchargé son vaisseau dans plusieurs barques. Tchan-ngan-to (le père Antoine de Magalhaens) et Tchin-chen-se (le père Dominique Pignero), qui sont actuellement à Pékin, étaient alors sur ce vaisseau. Ce sont ces raisons qui nous ont fait dire que les grands vaisseaux ne pourraient que difficilement entrer dans le port de Macao. Maintenant le tsong-tou et le vice-roi de Canton assurent le contraire. Serait-ce qu'ils auraient trouvé le secret d'aplanir ces difficultés. C'est ce que nous ignorons.

2° Nous Tai-tsin-hien et autres Européens, nous avons embrassé l'état religieux, nous avons quitté nos familles, notre patrie et nos amis, et nous tâchons de mener une vie exempte de tout reproche : notre occupation est d'apprendre à honorer le Maître souverain et à aimer le prochain. Les vaisseaux qui abordent à la Chine ne viennent pas d'un seul royaume ni d'un seul port ; les marchands qui les montent ne professent pas une même religion, ils sont aussi différents de nous que la glace l'est des charbons ardents ; ce que nous attendons de ces vaisseaux, c'est que parmi ceux qui les montent, il y en ait un ou deux qui nous apportent les lettres qu'on nous écrit d'Europe, et les autres choses dont nous avons besoin pour notre subsistance : on ne peut les confier qu'à des gens avec qui nous soyons en relation c'est le seul objet de nos instances auprès de l'empereur. Les affaires qui attirent ces marchands à la Chine ne nous regardent point, et nous n'avons aucun intérêt à leur commerce.

3° Le tsong-tou et le vice-roi de la province de Quang-tong condamnent la conduite des grands mandarins qui les ont précédés, et principalement de Kong-yo-Sun, ci-devant tsong-tou de la même province. « Ils n'ont fait, dit-on dans le placet, nulle diligence pour éclairer les actions des

missionnaires, et pour observer p.683 la manière dont ils se comportaient : loin de veiller sur leurs démarches, ils agissaient de concert, pour leur permettre de demeurer dans la capitale de cette province, où ces Européens ont renversé et entièrement détruit nos bonnes coutumes. »

Ce sont là autant de faussetés manifestes et malignement inventées pour nous perdre : nous ne pouvons les entendre sans vous faire connaître la juste indignation que nous en avons. La seconde année du règne de Yong-tching, le tsong-tou, le vice-roi, les généraux, soit tartares soit chinois, après un ordre exprès qu'ils avaient reçu de l'empereur, examinèrent avec grand soin si les missionnaires européens avaient donné quelque lieu de se plaindre de leur conduite. La réponse que ces mandarins firent à Sa Majesté fut unanime : ils assurèrent tous que depuis que les missionnaires avaient élevé des temples au souverain Seigneur du ciel dans la ville de Canton, ils n'avaient jamais rien fait qui put être tant soit peu nuisible au peuple.

S'ils avaient renversé et détruit les bonnes coutumes de la Chine, est-ce que ces grands mandarins auraient osé en imposer à l'empereur ? et pour soutenir un petit nombre de pauvres étrangers sans défense et sans appui, « qui auraient perverti des mille et dix mille personnes », auraient-ils manqué à ce qu'ils devaient à leur devoir, à leur réputation et leur fortune ? Non sans doute, ils étaient trop honnêtes gens, et ces religieux, dont ils rendaient un favorable témoignage à Sa Majesté, étaient également irréprochables. Ils assurent « que depuis plusieurs dizaines d'années ils n'ont jamais rien fait qui put être nuisible au peuple », et aujourd'hui, tout courbés qu'ils sont sous le poids des années, l'on veut qu'en un moment ils soient venus à bout « de renverser et de détruire entièrement les bonnes mœurs de la Chine par les crimes les plus infâmes ? » A qui le persuadera-t-on ?

Ils ont perverti, dit le placet, « des mille et dix mille personnes. » Est-il possible que parmi ces mille et dix mille personnes, il ne s'en soit pas trouvé une seule qui, par amour de l'honnêteté publique et du bon ordre, en ait porté ses plaintes aux magistrats pour les faire punir et les remettre dans le devoir ? Si ce qu'on avance dans le placet était véritable, peut-on croire que les mandarins de lettres et les mandarins d'armes, si attentifs aux moindres obligations de leurs charges, n'eussent pas fait arrêter « ces barques pleines de femmes et de filles dont les cris, dit-on, faisaient trembler la terre ? »

Nous savons qu'à la septième lune de cette même année et aussitôt que les missionnaires furent renvoyés à Macao, outre les perquisitions secrètes qu'on a faites de leur conduite, on a saisi plusieurs personnes, on les a mises à la torture et à force de tourments, on s'est flatté de trouver dans leurs réponses de quoi justifier la dureté des mauvais traitements qu'on exerçait à leur égard mais quelque effort qu'on ait fait, on n'a jamais pu découvrir la moindre apparence des crimes qu'on leur a faussement imputés.

On dit ordinairement que quand on veut perdre quelqu'un, on n'épargne point sa peine. Le tsong-tou et le vice-roi de Canton n'ont pas vu par eux-mêmes ce qu'ils énoncent dans le placet ; ils s'en sont rapportés à ce qui leur a été dit. Les gages que les missionnaires donnent à leurs domestiques ont été regardés comme des prêts, des avances ou des appointements, on a donné des noms de mandarinats aux offices que ces mêmes domestiques remplissent de portiers de la maison, de pourvoyeurs, etc. Nous n'osons nous expliquer sur une pareille conduite ; nous nous contentons de l'exposer aux grandes lumières de Sa Majesté.

4° Le tsong-tou et le vice-roi s'expliquent encore ainsi :

« A la septième lune de cette présente année, nous avons nommé des mandarins pour accompagner ces Européens jusqu'à Macao, où ils les ont établis commodément, sans manquer de rien à leur égard : nous leur avons fait rendre le prix de leurs maisons et de leurs églises, sans en rien retrancher, etc. »

Ngan-to-ni (le frère Antoine de la Conception, franciscain) et les autres Européens sont certainement dignes de compassion. Ils ont demeuré plusieurs années à Canton sans qu'on ait eu aucun reproche à leur faire, et tout à coup on les en chasse ignominieusement, comme des gens qui ont tout renversé. Premier manquement à leur égard.

Dans le temps qu'on les fit monter sur les barques pour les conduire à Macao, ils supplièrent plusieurs fois avec larmes, d'accorder p.684 quelques jours de délai à deux de ces missionnaires qui étaient grièvement malades. Cette légère grâce est durement refusée. A peine furent-ils arrivés à Macao qu'ils expirèrent. Second manquement à leur égard.

Avant qu'ils arrivassent au port de Macao, on les priva du secours qu'ils attendaient de leurs domestiques, qui furent chargés de chaînes et conduits à Canton, où les uns furent maltraités de coups de bâton, les autres mis à la cangue afin de déshonorer dans leurs personnes les missionnaires qu'ils servaient. Troisième manquement à leur égard.

On ne leur donne que trois jours pour se préparer à leur sortie de Canton, et ces trois jours se réduisent proprement à un seul. Frappés comme d'un coup de foudre des ordres qu'on leur signifiait et auxquels ils devaient si peu s'attendre, pouvaient-ils revenir sitôt de leur étonnement et appliquer leurs soins au transport de leurs livres, de leurs meubles et de leurs autres effets ? Quatrième manquement à leur égard.

En un mot, on les fait escorter comme des criminels par des soldats qui les jettent sur le rivage avec leur bagage. Traiterait-on autrement les gens les plus indignes de vivre ? Le fait est certain, et l'on ne saurait en disconvenir. Il y a longtemps que nous, Tai-tsin-hien et autres Européens, en sommes informés sans oser nous en plaindre, et ce n'est qu'à l'occasion du placet présenté à l'empereur que nous avons la hardiesse d'en parler.

Le placet rappelle encore l'ancienne calomnie par laquelle on attribue faussement aux missionnaires d'assembler les hommes et les femmes pêle-mêle dans un même lieu, d'où l'on tire les conclusions les plus infamantes. Ngan-lo-ni, religieux d'un naturel doux et aimable, âgé de plus de soixante-dix ans, dont il en a passé plus de quarante à donner des remèdes aux malades, sans nul intérêt et par pure charité ; tous les autres missionnaires, également chargés d'années et accablés d'infirmités, qui dès leur tendre jeunesse ont mené la vie la plus pure, qui ont renoncé à tous les plaisirs des sens et à tous les honneurs du siècle, voilà ceux qu'on accuse des plus grandes infamies.

Nous sommes des étrangers éloignés de notre patrie, exposés à la vue de tout le monde ; nos actions peuvent-elles être longtemps cachées ? Si quelqu'un de nous était coupable d'un seul des crimes qu'on nous impute, ceux qui sont de la même société que lui le renverraient aussitôt dans leur royaume, où ces sortes de crimes sont punis très sévèrement. Il se peut faire que quelques-uns des marchands qui viennent à Canton pour leur commerce aient donné lieu à de semblables plaintes ; mais il y a bien de la différence entre eux et nous ; et pour peu qu'on eût voulu s'en éclaircir, comme il était très aisé de le faire, on n'aurait point confondu les bons avec les mauvais.

> Du reste, dans tout ce que nous venons de dire, nous ne prétendons point manquer au respect qui est dû aux deux grandes dignités dont le tsong-tou et le vice-roi de Canton sont revêtus ; mais quand nous nous voyons accusés des crimes les plus noirs, de trahison, de révolte, du renversement des bonnes mœurs, et cela dans un placet dressé avec artifice et avec une modération apparente qui pourrait en imposer à ceux qui ne nous connaissent point, notre réputation nous est trop chère pour demeurer dans le silence, et c'est ce qui nous oblige de justifier notre innocence par la réponse que nous faisons au placet et que nous vous remettons, grands de l'empire et ministres d'État.

Ces premiers ministres, à qui nous donnâmes notre réponse, la reçurent, et nous ordonnèrent de venir les trouver le lendemain. On était alors sur la fin de l'année chinoise : c'est un temps où ils sont fort occupés à régler les offices de tous les tribunaux qui vaquent alors. Ces vacations durent vingt et quelques jours, et, pendant ce temps-là, les affaires du gouvernement sont comme suspendues. Le lendemain et les deux jours suivants, nous allâmes au palais pour demander une audience aux ministres, et apprendre d'eux quel avait été le succès de notre réponse. Ils nous firent dire de ne pas prendre la peine de revenir, et qu'ils auraient soin de nous faire avertir quand il en serait temps. Nous vîmes bien que nous ne pourrions point avoir d'audience avant la fin des vacations.

Cependant, sur la fin de l'année, l'empereur nous envoya les présents ordinaires de la nouvelle année, qui consistent en des cerfs, des faisans, des poissons gelés, des fruits, etc.

Le premier jour de l'an, qui était le 1er février, nous nous rendîmes au palais pour nous $_{p.685}$ acquitter des cérémonies ordinaires en ce jour-là. L'empereur, par une distinction singulière, voulut que nous les fissions en sa présence ; après quoi il nous fit donner à chacun de nous deux de ces bourses qu'on porte aux deux côtés de la ceinture, dans chacune desquelles il y avait une demi-once d'argent. Il nous fit servir

ensuite une table garnie de viande, de poissons et de laitage. Un accueil si gracieux de la part de ce prince fit juger qu'il avait lu notre réponse, et qu'il voulait, par ces marques d'honneur, adoucir le chagrin que nous avaient causé les fausses et injustes accusations des mandarins de Canton.

Les choses demeurèrent en cet état jusqu'au commencement du mois de mars, que l'empereur nous fit donner ordre d'aller au palais pour être admis en sa présence. Nous nous y rendîmes plusieurs jours de suite, mais toujours inutilement : ce prince et ses ministres étaient occupés d'affaires trop importantes pour penser à nous. Le temps se passa de la sorte jusqu'au jour que ce prince avait déterminé pour aller faire les cérémonies du printemps à la sépulture de l'empereur Cang-hi, son père, laquelle est à trois journées de Pékin. Il partit sans qu'il nous fût permis de le voir.

Au retour de Sa Majesté, quelques-uns des missionnaires allèrent au palais, pour s'informer de l'état de sa santé. L'empereur leur fit dire qu'il se portait bien, et qu'il ordonnait à ceux des Européens qui entendent le mieux la langue chinoise, et qui sont le plus instruits des coutumes de l'empire, de se rendre au palais le lendemain, ou le jour suivant. On ajouta que Sa Majesté voulait que Se-li-ke, c'est-à-dire, M. Pedrini, missionnaire de la Propagande, fût du nombre.

Nous y allâmes le lendemain 18 de mars, ne doutant point qu'après les bons traitements que nous avions reçus de l'empereur au commencement de l'année chinoise, il n'accordât à quelques-uns des missionnaires exilés à Macao, la permission de revenir à Canton, pour y demeurer et prendre le soin de nos affaires. Nous étions dans l'erreur, et nous ne fûmes pas longtemps sans en être désabusés.

En arrivant près de la salle où était l'empereur, nous y vîmes entrer deux principaux ministres d'État. Jusque-là ce prince ne nous avait jamais donné audience en présence de ses ministres, ce qui nous fit juger qu'il avait à leur donner des ordres qui nous concernaient, et qui paraissaient ne devoir pas nous être favorables. En effet, à peine fûmes-nous entrés, que nous aperçûmes qu'il ne s'agissait de rien

moins que de nous chasser absolument de la Chine. Tout ce que dit l'empereur roulait principalement sur ce que la religion chrétienne défendait à ceux qui l'embrassent d'honorer leurs ancêtres après leur mort. Tout le temps que l'empereur parla il eut constamment les yeux attachés sur M. Pedrini, et l'on eût dit que c'était principalement à lui qu'il adressait la parole. C'est ce que nous lui fîmes remarquer au sortir de l'audience, et il nous répondit, qu'en effet du vivant de l'empereur Cang-hi, et avant qu'Yong-tching son fils montât sur le trône, il avait souvent disputé avec lui sur cette matière.

Nous fûmes tous d'avis qu'il fallait dresser un acte de ce qui s'était passé dans cette audience, et que pour le rendre authentique, il serait signé de tous ceux qui y assistèrent ; qu'on l'enverrait ensuite à Rome, et à monseigneur notre évêque, afin qu'il jugeât si dans ce danger extrême où était la mission, il n'était pas à propos d'ordonner aux missionnaires de se conformer aux permissions accordées par le saint-siège, et que son légat apostolique M. Mezzabarba, patriarche d'Alexandrie, leur avait laissées avant son départ de la Chine pour l'Europe. C'est ce que le prélat jugea absolument nécessaire en publiant une lettre pastorale par laquelle il enjoignait à tous les missionnaires de se conduire selon ces permissions, sous peine de suspense, ipso facto, de tout exercice de leurs fonctions.

Tel est l'acte que nous dressâmes.

> « Le 18 de mars de l'année 1733, troisième jour de la seconde lune, nous fûmes appelés au palais. Comme il ne nous était point encore venu de réponse à la requête que nous avions présentée au sujet des missionnaires exilés de Canton à Macao, nous augurâmes favorablement de cette audience qui nous était accordée ; mais l'espérance qui nous flattait ne dura guère, puisque, bien loin de permettre le retour des missionnaires à Canton, il s'agissait de nous chasser nous-mêmes de Pékin et de tout l'empire.
>
> Ce fut vers le midi que nous parûmes devant l'empereur, en présence de deux principaux ministres, qu'il avait fait venir

exprès p.686 pour être témoins de ce qu'il avait à nous dire, et pour exécuter ses ordres. Après nous avoir parlé de la loi chrétienne, qu'il disait n'avoir encore ni défendue ni permise, il en vint à un autre article, sur lequel il insista principalement :

— Vous ne rendez aucun honneur à vos parents et à vos ancêtres défunts, nous dit-il ; vous n'allez jamais à leur sépulture, ce qui est une impiété très grande vous ne faites pas plus de cas de vos parents que d'une tuile qui se trouve à vos pieds : témoin cet Ourtchen, qui est de la famille impériale (le prince Joseph, confesseur de Jésus-Christ). Il n'eut pas plutôt embrassé votre loi, qu'il perdit tout respect pour ses ancêtres, sans qu'on ait jamais pu vaincre son opiniâtreté ; c'est ce qui ne peut se souffrir. Ainsi je suis obligé de proscrire votre loi et de la défendre dans tout mon empire. Après cette défense, y aura t-il quelqu'un qui ose l'embrasser ? Vous serez donc ici sans occupation et par conséquent sans honneur. C'est pourquoi il faut vous retirer.

L'empereur ajouta plusieurs autres choses peu importantes, mais il revenait toujours à dire que nous étions des impies, qui refusions d'honorer nos parents, et qui inspirions le même mépris à nos disciples. Il parlait fort rapidement, et d'un ton d'assurance qui ne prouvait que trop qu'il était convaincu de la vérité des reproches qu'il nous faisait, et que nous n'aurions rien à répliquer.

Lorsque ce prince nous eut laissé la liberté de parler, nous lui répondîmes d'un air modeste, mais avec toute la force que l'innocence et la vérité inspirent, qu'on l'avait mal informé, que tout ce qu'on lui avait rapporté étaient de pures calomnies, et de malignes inventions d'ennemis secrets, qui cherchaient à nous rendre odieux, et à nous perdre dans l'esprit de Sa Majesté que l'obligation d'honorer ses parents nous est prescrite par la loi chrétienne, et qu'elle en est le

quatrième commandement que nous ne pouvons pas prêcher une loi si sainte, sans apprendre à nos disciples à s'acquitter de ce devoir indispensable de piété.

— Quoi ! nous dit l'empereur, vous visitez la sépulture de vos ancêtres ?

— Oui, sans doute, répondîmes-nous, mais nous ne leur demandons rien, et nous n'attendons rien d'eux.

— Vous avez donc des tablettes ? reprit le prince.

— Non seulement des tablettes, dîmes-nous, mais encore leurs portraits, qui nous rappellent bien mieux leur souvenir.

L'empereur parut fort étonné de ce que nous lui disions après nous avoir fait deux ou trois fois les mêmes questions, qui furent suivies des mêmes réponses, il nous dit :

— Je ne connais pas votre loi, je n'ai jamais lu vos livres : s'il est vrai, comme vous le dites, que vous n'êtes point contraires aux honneurs que la piété filiale prescrit à l'égard des parents, vous pouvez demeurer ici.

Puis se tournant vers ses ministres :

— Voilà des faits que je croyais constant, leur dit-il, et cependant ils les nient fortement. Examinez avec soin cette affaire, informez-vous exactement de la vérité ; vous me ferez ensuite votre rapport, et je donnerai mes ordres.

Alors les ministres se retirèrent. Nous les suivîmes jusqu'au vestibule, et là ils voulurent nous interroger tout debout et à la hâte. Nous leur représentâmes que cette affaire ne pouvait pas s'éclaircir en si peu de temps ; que nous leur donnerions des livres qui contiennent les articles de la loi chrétienne, et qu'on y trouverait de quoi contenter pleinement l'empereur sur tous les doutes qu'il nous avait exposés. Ils y consentirent, et nous nous retirâmes.

Le lendemain, qui était la fête de saint Joseph, patron de cette mission, nous portâmes aux ministres d'État les livres dont il s'agissait.

Nous y avions joint un placet, par lequel nous rendions de très humbles grâces à l'empereur d'avoir eu la bonté de nous admettre en sa présence et de nous communiquer les accusations calomnieuses dont on s'était efforcé de nous noircir, et qu'il verrait détruites par la simple lecture des livres, qui expliquaient les devoirs de la religion chrétienne. Nous finissions le placet par une très humble prière que nous faisions à Sa Majesté de nous continuer une semblable faveur au cas que nos ennemis portassent contre nous jusqu'à son trône de nouvelles calomnies, afin que nous pussions les détruire de la même manière et prouver notre innocence. Les ministres reçurent nos livres en nous disant qu'il fallait du temps pour les lire, et ils nous congédièrent.

Nous n'avons pu savoir au vrai quel est le jugement qu'ont porté ces ministres en examinant les livres que nous leur avions remis, ni p.687 quel est le rapport qu'ils en ont fait à l'empereur. Tout ce que nous en avons pu apprendre, c'est qu'ils les ont donnés à lire à quelques-uns des docteurs qui sont dans leur tribunal, et que l'un d'eux, après la lecture qu'il en avait faite, avait dit assez hautement :

> — *Feï ching gin, tso pou lai*, c'est-à-dire, si l'on n'est pas, ou si l'on n'a pas une grande envie d'être saint, difficilement peut-on observer cette loi.

L'empereur ne s'est pas contenté de faire examiner nos livres dans le tribunal de ses ministres, nous avons su qu'il les avait fait remettre entre les mains de quelques hochang et de quelques taossée (ce sont les ministres de deux sectes idolâtres), du premier président du tribunal des rits, et du premier président du tribunal des censeurs de l'empire, afin de pouvoir y trouver quelque prétexte plausible de condamner notre sainte religion, et de nous chasser tous de son empire.

C'est apparemment dans la même vue qu'il a donné ordre à quatre censeurs de l'empire d'être attentifs à la conduite des chrétiens, de les interroger sur les pratiques de leur religion, et en particulier sur les cérémonies établies à la Chine à l'égard des parents défunts. C'est ce que nous avons appris de quelques-uns de nos chrétiens qui ont subi ces interrogatoires, et qui, se rappelant les permissions accordées par

le saint-siège, ont répondu d'une manière dont les censeurs ont paru satisfaits.

Enfin, après plus de cinq mois, les ministres auxquels nous avions remis quelques-uns des livres qui traitent de la religion, nous les renvoyèrent, sans nous faire dire un seul mot de ce qu'ils en pensaient, ni des dispositions où était l'empereur à notre égard. Ainsi nous sommes toujours dans le même état d'incertitude sur le sort d'une mission autrefois si florissante, qui se trouve maintenant sur le penchant de sa ruine, et prête à périr. Notre unique ressource est dans la miséricorde du grand Maître que nous servons. Aussitôt que s'éleva cette tempête, nous fîmes une neuvaine au sacré cœur de Jésus, et une à la très sainte Vierge, la priant d'être auprès de lui notre avocate. Les effets sensibles que nous avons si souvent éprouvés de sa protection nous entretiennent dans la douce confiance qu'elle ne nous abandonnera pas dans notre extrême douleur. Il serait inutile de vous demander le secours des vos prières : il suffit de vous avoir fait connaître le besoin que nous en avons.

Quelque tristes que soient les circonstances où nous sommes, nous ne laissons pas de recueillir de temps en temps de solides fruits de nos travaux. Sans parler des autres missionnaires, j'ai eu la consolation moi seul, dans le fort même de cet orage, de baptiser plus de cinquante adultes, et un nombre d'enfants encore plus considérable : que n'aurait-on pas lieu d'espérer si nous étions plus tranquilles ! Je suis avec respect, etc.

@

Lettre du père d'Entrecolles

au père Du Halde

@

Découvertes des Chinois dans les sciences naturelles et dans les arts.

A Pékin, ce 4 novembre 1734

Mon révérend Père,
La paix de Notre Seigneur.

J'ai balancé quelque temps si je vous ferais part de quelques secrets et d'autres observations assez curieuses que j'ai trouvées dans les livres chinois, parce que je n'ai eu ni le loisir, ni la commodité d'en faire des épreuves qui pussent en certifier la vérité ; mais j'ai été rassuré par la réflexion ingénieuse que fait un célèbre académicien dans une occasion pareille. Voici comme il s'en explique dans le tome de l'histoire de l'Académie de l'année 1722.

> « Les physiciens, qui doivent naturellement être les plus incrédules sur ces sortes de merveilles, sont cependant ceux qui les rejettent avec le moins de mépris, et qui apportent le plus de dispositions favorables à les examiner. Ils savent mieux que le reste des hommes quelle est l'étendue de ce qui nous est inconnu dans la nature.

C'est ce qui m'encourage à hasarder, sur le seul témoignage des auteurs chinois, quelques-unes de leurs découvertes, dont je vais vous entretenir. Quand elles ne serviraient qu'à exercer la sagacité de nos savants artistes, elles ne seraient pas tout à fait inutiles. Au reste, comme ces découvertes ont pour objet diverses choses qui ne peuvent s'assortir ensemble, vous voudrez bien me permettre de ne garder nul ordre en les rapportant.

p.688 Les Chinois prétendent avoir trouvé l'art de faire des perles, qui sont en un sens presque naturelles. Les dames de qualité à la Chine font grand cas des véritables perles, qu'elles emploient d'ordinaire à leurs parures : les rivières de la Tartarie orientale leur en fournissent,

mais qui sont moins belles que celles qu'on leur apporte des Indes. Les artificielles ne laissent pas d'avoir leur prix, à proportion de la ressemblance qu'elles ont avec les naturelles.

Le peu d'estime que font les Chinois des perles contrefaites en Europe, fait assez voir qu'ils les jugent beaucoup inférieures à celles qu'ils contrefont eux-mêmes. L'avantage qu'ils y trouvent, c'est que ces perles naissent, se forment, croissent et se perfectionnent sous leurs yeux, et qu'ils les pêchent dans le sein même du poisson, où cette merveille s'opère de la même manière que dans une vraie nacre de perles. Voici en quoi consiste leur secret.

Prenez, disent-ils, une des plus grandes huîtres que vous trouverez dans de l'eau pure ; mettez-la dans un bassin à demi plein d'une belle eau ; placez ce bassin dans un lieu retiré, de telle sorte néanmoins qu'il puisse recevoir aisément la rosée du ciel ; ayez soin que nulle femme n'en approche, et qu'on n'y entende ni l'aboiement des chiens, ni le chant du coq et des poules : prenez ensuite de la semence de perles (yo-tchu) dont on fait usage dans la médecine ; réduisez-la à une poudre si fine et si déliée qu'elle soit impalpable ; puis, après avoir cueilli des feuilles de l'arbuste nommé che-ta-kong-lao (c'est une espèce de houx), lavez proprement ces feuilles, et exprimez-en le suc dont vous vous servirez pour lier ensemble la poudre des semences de perles ; faites de cela de petites boules de la grosseur d'un pois, que vous couvrirez entièrement d'une poudre fine tirée de la pellicule brillante qui est dans l'intérieur de la nacre de perle. Enfin pour donner à ces pois une parfaite rondeur, roulez-les sur une planche de vernis, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus la moindre inégalité, et qu'ils soient assez secs pour ne pas s'attacher à la main qui les façonne ; après quoi faites-les sécher tout à fait à un soleil modéré. Lorsque votre matière sera ainsi préparée, ouvrez la bouche de l'huître, et faites-y glisser la perle nouvellement ébauchée ; nourrissez cette mère huître durant cent jours de la manière que je vais le marquer mais soyez exact à lui donner chaque jour sa pâture, sans l'avancer ni la reculer, ne fût-ce que de quelques minutes. Les cent jours expirés, vous trouverez une

perle de belle eau, et il ne s'agira plus que de la percer.

Notre auteur n'oublie point de marquer de quelles drogues on doit composer cette pâture, et il nomme le gin-seng, le china ou l'esquine blanc, le peki qui est une racine plus glutineuse que la colle de poisson, et le pe-cho autre racine médicinale. Il faut, selon lui, prendre de chaque espèce le poids d'une drachme, et les réduire en une poudre très fine, dont on forme, avec du miel purifié sur le feu, des pastilles longues à peu près comme un grain de riz mondé, après quoi on partage le tout en cent portions pour les cent jours marqués.

Cet exposé n'est pas, ce me semble, exempt de difficultés, qui auraient besoin d'être éclaircies par l'auteur, s'il pouvait être consulté ; car enfin, comment ouvrir l'huître, et l'ouvrir sans l'endommager ? ou bien faut-il attendre que l'huître s'ouvre d'elle-même ? Comment desserrer la bouche de l'huître pour y mettre la perle préparée ? ou serait-ce qu'il suffit de l'insinuer dans l'enceinte du coquillage ? De même, pour la distribution de la nourriture qu'on lui fournit chaque jour se contentera-t-on de le jeter sur l'eau, d'où l'huître ne manquera pas de l'attirer, ou bien veut-on qu'on la lui fasse avaler ? Il me paraît que tout cela demande des éclaircissements.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y a des gens à la Chine occupés à travailler ces sortes de perles, qui certainement n'y emploieraient pas la semence de perles si fort estimée dans la médecine, s'ils n'étaient pas sûrs d'y trouver un profit considérable. Peut-être aussi les Chinois ont-ils éprouvé que par la nourriture qu'ils fournissent à l'huître, il se forme sur la nacre plusieurs petites perles, qui les dédommagent de celles qu'ils ont mise en œuvre pour former la grande.

Quoi qu'il en soit, il me paraît que les Chinois ont eu bien des connaissances sur l'origine des véritables perles. Le choix qu'ils font d'une nacre de perles d'un lieu retiré et éloigné du grand bruit et des sons aigus et perçants ; l'air pur, la rosée, le long terme qu'ils exigent jusqu'à ce que la perle soit formée ; les aliments $_{p.689}$ qu'ils fournissent, et par lesquels ils suppléent aux sucs tirés des plantes, que les pluies, après avoir grossi les rivières, entrainent dans les pêcheries de perles,

et qui, à ce qu'on assure, les rendent fécondes ; toutes ces circonstances font voir que par le secours de l'art ils ont cherché à imiter la nature dans ses opérations.

Au secret de former des perles en quelque façon naturelles, mon auteur ajoute quelques autres secrets pour leur rendre leur première beauté quand elles l'ont perdue.

Si les perles viennent à perdre leur netteté, il y a un moyen d'en ôter les impuretés adhérentes, et de les rétablir dans leur premier éclat : pour cela, laissez-les tremper pendant une nuit dans du lait de femme, ensuite prenez de l'herbe y-mou-tsao, que vous réduirez en cendre ; faites-en une lessive en recevant dans un bassin l'eau qui en dégouttera à travers un gros linge ; joignez-y un peu de belle farine de froment ; mettez vos perles dans un sachet d'étoffe de soie un peu serrée, et après avoir plongé ce sachet dans la liqueur, frottez doucement les perles avec la main.

Si les perles ont été termes ou gâtées par quelque matière onctueuse, prenez de la fiente d'oie et de canard séchée au soleil, que vous réduirez en cendres, faites-en une décoction, et lorsque l'eau sera rassise, mettez les perles dans un sachet de soie, et lavez-les comme j'ai dit ci-dessus.

L'approche du feu ou quelques autres accidents rendent quelquefois les perles roussâtres : alors prenez la peau de hoan-nan-tse (c'est un fruit étranger dont les bonzes forment leur espèce de chapelet), faites-la bouillir dans l'eau, mettez-y les perles, et lavez-les de la même eau. Ou bien, pilez des navets ou des raves, et après avoir exprimé le suc, mettez les perles une nuit entière dans ce suc ; elles en sortiront très blanches.

Si les perles deviennent comme rouges, lavez-les dans le suc que vous aurez exprimé de la racine de bananier d'Inde, laissez-les pendant la nuit dans ce suc, et le lendemain elles auront leur premier éclat et leur blancheur naturelle.

Les perles sont quelquefois endommagées, lorsque sans réflexion on

les a approchées d'un corps mort : on les rétablit dans leur premier état en les lavant et les frottant dans la lessive de la plante y-mou-tsao, dont j'ai déjà parlé, à laquelle on mêle un peu de farine et de chaux.

Enfin, mon auteur avertit de ne pas laisser les perles dans un endroit où l'odeur du musc se fasse sentir, elles seraient bientôt ternes, et perdraient considérablement de leur juste valeur.

La propreté et l'élégance des ameublements chinois a été goûtée en Europe, et il y a longtemps que leurs porcelaines et leurs ouvrages de vernis font l'ornement de nos cabinets. Mais comme la porcelaine est fragile, quelque soin qu'on prenne à conserver les vases, les assiettes, les gobelets, les urnes qui nous viennent de la Chine, il est difficile qu'il ne s'en casse, et l'on regarde d'ordinaire une porcelaine cassée comme perdue. Cette perte parmi les Chinois n'est pas irréparable. Quand la porcelaine n'est pas tout à fait brisée, et que les pièces peuvent être rejointes, ils ont le secret de les réunir très proprement sans qu'il y paraisse, et elles sont d'usage comme auparavant.

Pour y réussir, ils se servent d'une espèce de colle faite de la racine de peki, dont j'ai parlé plus haut ; ils la réduisent en une poudre très fine, qu'ils délaient avec du blanc d'œuf frais. Quand le tout est bien mélangé, ils en frottent les pièces rompues, ils les appliquent et les lient fortement avec un fil à plusieurs tours au corps de la porcelaine, et ils la présentent à un feu modéré. Lorsqu'elle est sèche, ils en détachent le fil qui la liait, et elle est en état de servir de la même manière que si elle n'eût pas été cassée. La seule précaution qu'il y a à prendre est de n'y pas verser du bouillon ou du jus chaud de poule, parce qu'il détruirait le ciment dont les pièces ont été réunies.

Mon auteur prétend qu'en employant la mixtion de certaines drogues, il est aisé de peindre ce que l'on veut sur la porcelaine déjà cuite, et que les traits qui y seront tracés y resteront sans s'effacer, et paraîtront aussi naturels que ceux qu'elle reçoit dans le fourneau.

Pour cela, dit-il, prenez cinq drachmes de nao-cha (sel ammoniac), deux drachmes de lou-fan (vitriol romain, ou d'Allemagne, ou

d'Angleterre), trois drachmes de tan-fan (vitriol de Chypre), et cinq drachmes de chaux ; pilez le tout, broyez-le finement, délayez-le dans une lessive forte et épaisse, faite de cendres. De ce p.690 mélange vous formerez à votre gré des traits ou des figures sur la porcelaine et après les avoir laissés sécher à l'aise, vous n'aurez plus qu'à laver et frotter le vase. Cette mixtion produit le même effet sur le bambou, et par conséquent sur les cannes qu'on porte en Europe pour se soutenir en marchant.

Les fauteuils et les chaises faites de rotin ou de cannes entrelacées sont devenues à la mode en Europe ; ce rotin vieillit à la longue et perd sa couleur naturelle : pour le renouveler en quelque sorte et lui rendre sa couleur, il n'y à qu'à prendre des cornets de papier remplis de soufre en poudre, y mettre un feu lent, et faire en sorte que la fumée se répande sur le rotin. Quelque vieux qu'il soit, on le verra rajeunir aussitôt, et devenir tel qu'il était lorsqu'on le mit en œuvre.

Parmi les ornements qui se trouvent dans les cabinets intérieurs des maisons chinoises, on y voit des instruments de musique, tels que sont des espèces de luth, de harpe et de guitare qu'on touche en pinçant délicatement les cordes. Les lettrés et les dames chinoises se font honneur d'en savoir jouer. Selon mon auteur, si l'ongle est faible, le son que rend l'instrument qui en est pincé n'est ni fin, ni net, ni plein. Il prétend que le moyen d'affermir les ongles c'est de les parfumer en les tenant exposés à la vapeur des vers à soie desséchés, qu'on brûle lorsqu'ils sont morts dans leurs cocons.

A la Chine, les salles et les chambres des personnes tant soit peu à leur aise sont tapissées de cartouches remplis de sentences morales et de paysages ou en peintures, ou en estampes. On ne manque point de secrets en Europe pour renouveler de vieilles peintures, mais peut-être n'y connaît-on pas un moyen aussi court et aussi aisé pour y réussir que celui qui est pratiqué par les Chinois : la seule eau de chaux produit cet effet. On se sert d'un pinceau pour appliquer cette eau sur la peinture, et quand elle a été ainsi lavée légèrement jusqu'à trois fois, elle reprend son éclat et sa vivacité.

Pour laver et rajeunir en quelque sorte une vieille estampe, ils l'étendent sur une table bien unie et l'arrêtent sûrement aux quatre côtés ; ils l'humectent ensuite en l'arrosant d'une petite pluie d'eau d'une manière uniforme ; puis par un fin tamis fait de crins de cheval ils y répandent de la poudre de hon-choui-che (c'est une pierre qui se trouve dans les provinces méridionales), et en sèment une couche de l'épaisseur d'un denier. Ils reviennent une seconde fois à humecter l'estampe ; ils y mettent une seconde couche également épaisse de cendres de tchin-kia-hoei (c'est la coquille d'une espèce de moule), et la laissent dans cet état pendant une heure entière. Après quoi, en faisant pencher la table, ils y versent dessus avec force de l'eau tiède, et ils trouvent l'estampe en bon état.

Parmi les ameublements dont les Chinois sont curieux, ils estiment surtout les cassolettes et les vases où l'on fait brûler des odeurs et des parfums. Un cabinet ne serait pas bien orné si ce meuble y manquait, ou s'il n'était pas d'un goût propre à attirer l'attention de ceux qui viennent rendre visite. Ils font ces meubles d'une figure bizarre, et ils s'étudient principalement à leur donner un air antique. La matière est souvent de cuivre, mais ils savent la déguiser par certaines drogues aidées de l'action du feu, en lui donnant la couleur qu'ils veulent, avec art et par degrés. Mon livre chinois explique ainsi ce secret :

Prenez deux drachmes de vert-de-gris, deux drachmes de sel ammoniac, cinq drachmes de ye-tsoui-tan-fan (minéral du Thibet, c'est peut-être la pierre arménienne ou le vert d'azur), et cinq drachmes de tchu-cha (cinabre), réduisez le tout en une poudre fine que vous mêlerez avec du vinaigre ; mais souvenez-vous qu'avant que d'appliquer cette mixtion sur l'ouvrage de cuivre, il faut le bien frotter et le rendre luisant avec de la cendre d'un bois solide, afin d'en ôter toute saleté onctueuse, et de ne lui laisser aucune inégalité sur la surface.

Après ces préparatifs, lavez le vase de cuivre avec de l'eau bien pure, laissez-le sécher ; ensuite, avec un pinceau, appliquez de tous côtés par dehors une couche de votre mixtion. Peu de temps après,

mettez des charbons allumés dans le vase, un feu vif le fera bientôt changer de couleur. Les charbons étant consumés et le vase refroidi, lavez-le de nouveau pour en ôter le superflu de la couleur qui ne l'aurait pas pénétré, afin que la nouvelle couleur que vous y appliquerez s'y insinue plus aisément ; car on doit réitérer cette opération jusqu'à dix fois ; après quoi vous aurez une pièce à l'antique. Si le vase se trouve parsemé de petites taches noires, il n'en sera que plus estimé.

Si l'on veut donner au cuivre la couleur de $_{p.691}$ peau de châtaigne, ajoutez à la mixtion une drachme de vitriol de Chypre, et après l'avoir appliqué, donnez-y le feu, que vous réitérerez lorsque vous verrez sortir la couleur.

Pour lui donner la couleur d'écorce d'orange, il n'y a qu'à ajouter deux drachmes de pong-cha mis en poudre (c'est le borax) ; mais après l'avoir appliqué, il faut se donner de garde de laver le vase.

Si les vases ainsi préparés venaient à être salis ou par la sueur des mains, ou de quelque autre manière, pour réparer ce défaut il n'y a qu'à les laisser durant une nuit plongés dans de l'eau de neige fondue.

Un autre livre chinois me fournit la manière de colorer les vases de cuivre en un beau vert. Prenez, dit-il, de la première eau tirée le matin du puits, mêlez-y du vitriol de Chypre, du vitriol romain et de la terre jaune, en sorte que le tout s'épaississe et forme une espèce de boue, ce qui s'appelle *ni-fan* ; laissez durant une heure votre vase dans cette liqueur épaisse, après quoi chauffez-le de la manière que j'ai rapportée ci-dessus : appliquez jusqu'à trois fois une couche de cette mixtion ; quand cette triple couche sera sèche, prenez du sel ammoniac dissous et fondu dans l'eau, puis avec un pinceau neuf étendez doucement sur le vase deux ou trois couches de cette liqueur épaisse ; après un jour ou un peu plus lavez le vase, donnez-lui le loisir de sécher, et lavez-le encore, ce qui doit se réitérer trois, quatre ou cinq fois. Le moyen d'y réussir est de bien régler la force de la couleur qu'on y applique, et de gouverner à propos les lotions. Si l'on mettait quelque temps le vase en terre, il s'y formerait de petites taches qui seraient de la couleur du cinabre. Si l'on souhaitait que ces couleurs fussent plus foncées, il n'y

aurait qu'à brûler des feuilles de bambou, et de la vapeur qui s'élèverait en parfumer le vase.

Ayant chargé un de nos chrétiens de demander à quelqu'un de ses amis, expérimenté dans ces sortes d'opérations, ce qu'on entendait par ces mots *ni-fan*, il me répondit que pour faire la mixtion qui donne à un vase la couleur dont il s'agit, il faut prendre trois drachmes de sel ammoniac, six drachmes de vitriol de Chypre, et une drachme de vert-de-gris ; que le tout étant pilé très finement, et chaque drogue étant passée séparément au tamis le plus serré, doit se délayer dans une petite écuelle à demi pleine d'eau ; qu'après avoir bien fourbi le vase, on trempe du coton dans cette eau, dont on le frotte d'une main légère, parce que le sel ammoniac rend cette mixtion très pénétrante, et qu'elle pourrait ronger le cuivre ; que pour cela, aussitôt qu'on a frotté le vase on le plonge dans l'eau pour enlever la mixtion ; qu'ensuite on tient pendant quelque temps l'ouverture du vase renversée sur un petit feu, afin que la chaleur, s'insinuant dans le vase, lui donne à la surface extérieure la couleur qu'on souhaite. L'on revient plusieurs fois à cette pratique jusqu'à ce qu'on aperçoive l'heureux effet de ses opérations. Peut-être cette méthode est-elle plus sûre que la précédente : le succès ne dépend souvent que de très peu de chose qu'on ajoute ou qu'on retranche ; ce sont les diverses tentatives qui nous mettent au fait de ces sortes de recettes.

Les Chinois aiment fort les parfums, ils en ont de toutes sortes, de simples et de composés, de ceux qui se trouvent dans leur propre pays, et d'autres qu'ils font venir des pays étrangers, comme d'Arabie et des Indes ; tantôt ils en font des pastilles odoriférantes, tantôt ils forment des bâtons de diverses poudres de senteur, qu'ils plantent dans un brasier plein de cendres ; ces bâtons ayant pris feu par une des extrémités exhalent lentement une douce et légère vapeur, et à mesure qu'ils se consument, les cendres tombent dans le brasier sans se répandre au dehors. Pour ce qui est des autres parfums, tels que l'encens et les poudres odoriférantes, ils les jettent comme nous sur les charbons allumés dans le brasier.

Mon auteur remarque que ceux qui s'étudient à allier ensemble différentes sortes de parfums, ont soin d'y mêler du coton ou de la bourre d'armoise, afin que l'agréable vapeur de ces corps odoriférants se réunisse et s'élève à une juste hauteur en forme de colonne, sans s'éparpiller aux environs ; il veut qu'on y ajoute des amandes, des jujubes aigres après les avoir pilés dans un mortier. C'est en cela que consiste tout le secret. Mais en même temps il avertit que ce qu'on appelle à la Chine coton ou bourre d'armoise, n'est autre chose que la fine mousse qu'on trouve sur de vieux pins. On a débité autrefois qu'un remède souverain contre les douleurs de la goutte était d'allumer des boutons d'armoise, et de les laisser se consumer sur la partie affligée ; si ceux qui $_{p.692}$ ont essayé ce remède n'en ont pas été soulagés, il se pourrait faire que par les boutons d'armoise on n'entendait, ainsi que les Chinois, autre chose que la fine mousse dont les vieux pins sont revêtus en certains endroits.

Mon auteur ajoute un autre secret pour donner à la vapeur des parfums une figure agréable lorsqu'elle s'élève en l'air. C'est assez l'usage parmi les Chinois d'avoir de grands vases dans leurs jardins, où ils cultivent des fleurs de nénufar : lorsque vers le mois de juin le nénufar pousse ses larges feuilles, frottez-en quelques-unes de miel, peu de jours après il s'y formera une espèce de petits vers qui rongeront toute la substance verte de la feuille, de laquelle il ne restera que le squelette en forme de gaze ; ces filaments seront bientôt desséchés ; c'est alors qu'il faut les cueillir, et en ôter le pédicule un peu grossier, après quoi vous réduirez cette gaze en une poudre très fine : lorsqu'ensuite vous voudrez brûler diverses sortes de parfums sur un brasier et les allier ensemble, joignez-y un peu de cette poussière, la vapeur se réunira comme en un corps en s'élevant assez haut, et se terminera en forme de nuage ou en figure de chiffres à plusieurs traits.

Si j'étais sûr que mon auteur n'exagérât point, je serais tenté de croire que les secrets suivants qu'il rapporte seraient comme une ébauche des lampes sépulcrales et inextinguibles qui étaient en usage du temps des premiers empereurs romains, et des feux grégeois dont il

ne nous reste plus que le nom. Il enseigne le moyen de faire une boule qui, étant allumée, flotte sur l'eau sans s'éteindre. Composez-la, dit-il, de tchang-nao, c'est-à-dire de camphre de la Chine, qui n'est pas fort cher, et qui, étant purifié et cristallisé, donnerait en moindre quantité un camphre équivalent à celui de Bornéo. Prenez donc une drachme de tchang-nao ; joignez-y une demi-drachme de résine de pin, liez le tout ensemble avec de bonne eau-de-vie, allumez cette masse et placez-la immédiatement sur l'eau : elle brûlera lentement, et ne s'éteindra que quand elle sera entièrement consumée.

Pour avoir une lampe qui dure, et qui éclaire l'espace d'un mois, cueillez, au mois de juillet, une once de l'herbe feou-ping (elle croît sur la surface de l'eau, dans les lacs, et vers le bord des rivières peu rapides) ; joignez-y une once de oua-sung(c'est le *semper vivum*), de plus une quantité égale de yuen-tchi (petites racines), de ko-fuen (c'est une espèce de coquillage) et de hoang-tan ; réduisez le tout en une poudre très fine, et, sur une once d'huile, semez une drachme de cette poudre ainsi préparée.

Un autre écrivain chinois apprend à faire une bougie qui durera toute la nuit, et qui dans sa longueur, ne se consumera que d'un pouce ou de deux travers de doigts. Le fond de cette bougie est un mélange de cire jaune, de résine de pin et de fleurs d'acacia une once et six drachmes de chaque espèce. On y joint une drachme de feou-che (c'est une pierre légère et poreuse) ; on fait fondre d'abord la résine et la cire, on y ajoute ensuite les fleurs d'acacia et la pierre feou-che, on incorpore bien ces matières, dont on a soin d'empreindre et de couvrir la mèche et c'est ainsi que se forme cette espèce de bougie.

Si l'on employait du vernis sec, de la résine, du salpêtre raffiné, du soufre, de l'encens, et qu'on réduisit le tout en poudre ; qu'ensuite avec du vernis on formât de petites boules grosses comme des pois, et que, posant un de ces pois sur une plaque de fer, on y mît le feu au commencement de la nuit, quelque vent qu'il fasse il restera allumé au grand air jusqu'au lendemain.

Le secret que je vais rapporter a plus de quoi surprendre ; mais

l'épreuve n'en est pas difficile, et, sans avoir égard aux avantages qu'on en pourrait retirer, la seule curiosité peut porter à en faire l'expérience. Il y a un moyen, dit l'auteur chinois, de se procurer du mercure en le tirant du pourpier sauvage. Pour cela il n'y a qu'à prendre de petites feuilles de pourpier, les briser dans un mortier avec un pilon de bois d'acacia, et les exposer au soleil levant durant trois jours ou environ. Lorsqu'elles seront sèches faites-les brûler, sans pourtant en détruire la nature et les vertus ; enfermez cette masse dans un vase de terre vernissé ; ayez soin de le bien boucher et de l'enfouir assez avant dans la terre, où vous le laisserez quarante-neuf jours ; après quoi retirez le vase, et vous y trouverez le vif-argent bien formé.

Ayant consulté à Pékin un lettré, médecin et droguiste, sur cet extrait d'un de leurs livres, il me répondit que rien n'était plus certain, et que dans les boutiques on vendait deux sortes $_{p.693}$ de mercure, l'un qui se tire des mines et qu'on appelle *chan-chouin-in* ; et l'autre qui se tire des plantes et qu'on nomme *tsao-choui-in*.

M. de Réaumur, qui par ses curieuses opérations de chimie a trouvé que dans les principes des plantes il y avait du fer, nous dispose à croire qu'on peut aussi trouver du mercure en certaines plantes ; et si en réfléchissant sur la nature des plantes nous cherchions quelle est celle qui plus vraisemblablement renfermerait du vif-argent dans sa composition, ne serait-il pas naturel de penser au pourpier ? car enfin, l'herbier chinois qui en cela s'accorde avec le sentiment de nos savants botanistes d'Europe, donne au pourpier des vertus qu'on attribue au mercure. Le pourpier, dit-il est froid de sa nature, il fait mourir les vers et toutes sortes de vermine ; on l'emploie utilement contre les humeurs malignes qu'il dissout ; et parce que de sa nature il est volatil, il débouche, il tient libres et ouverts les divers canaux et les différents conduits du corps humain.

Quoi qu'il en soit, je serais assez porté à croire que le vif-argent tiré des plantes par la solution et la séparation des principes serait dégagé de plusieurs impuretés que celui qu'on tire des mines a naturellement ;

car pour être exalté dans les plantes en parties très subtiles, il a dû se décharger des fibres rameuses et sulfureuses qui l'embarrassent plus ou moins, et dont on le délivre en le purifiant et le passant au travers de la peau de chamois.

Si par l'expérience on trouve que cette recette soit sûre, on en tirera un double avantage : le premier, c'est que partout et en assez peu de temps on pourra se procurer une quantité raisonnable de mercure ; le second, qui est le plus considérable, c'est que par le vif-argent qu'on aura tiré du pourpier, on jugera mieux de divers usages de cette plante, et l'on déterminera plus certainement avec quelle confiance ou avec quelle précaution on doit s'en servir, selon les différentes situations des personnes saines ou malades ; d'ailleurs, son suc préparé jusqu'à un certain point pourra même agir sur les métaux, disposés à le recevoir [1].

Les deux ou trois secrets que je vais rapporter, et que j'ai tirés d'un de mes livres, ne m'ont été confirmés par aucun Chinois ; mais s'ils sont véritables, ils font connaître quelle est l'action du suc des plantes lorsqu'on le mêle à des métaux mis en fusion. On y avance que du plomb fondu qu'on fait cuire dans le suc exprimé de la fumeterre à fleurs jaunes se changera en *si-la*, c'est l'étain de la Chine, qui est plus beau que l'étain d'Europe. Il se peut faire qu'il y ait de l'exagération dans cette promesse ; en tout cas, l'essai qu'en ferait un curieux le porterait peut-être à quelque heureuse découverte.

Cette recette, aidée de la suivante, pourra perfectionner les épreuves qu'on en voudrait faire. Je trouve dans un autre livre, que l'on donnera à un vase d'étain la fermeté du fer et l'éclat de l'argent en le tenant sur le feu dans du kang-cha (limailles d'acier), dans du pe-pi (l'arsenic) et dans du sel.

---

[1] Le pourpier, originaire de l'Asie méridionale, croît maintenant en France dans les terrains sablonneux ; dans les jardins potagers, on en a, par la culture, obtenu plusieurs variétés. Autrefois, le pourpier était employé dans plusieurs préparations pharmaceutiques, Il est aujourd'hui presque entièrement oublié sous ce rapport. On donnait son eau distillée comme très bonne contre les vers, et le sirop de pourpier passait pour avoir la propriété d'expulser les graviers des reins et de la vessie. A présent, on ne l'emploie guère en médecine que comme rafraîchissant.

Un autre auteur prétend qu'en frottant de l'étain de la Chine avec une poudre fine, composée d'une once de tan-fan (couperose) et de deux drachmes de pe-fan (alun), ce frottement donnera à l'étain la couleur de l'or, et que si l'on en frotte du fer, il deviendra rouge. Peut-être que la manière dont les Chinois préparent le fer pour le dorer a la vertu de l'adoucir et de le rendre plus propre à être pénétré de la couperose et de l'alun. Telle est la préparation qu'ils y apportent : ils mêlent ensemble une écuellée de suc de tsung (oignons et poireaux), autant de riz aigri, trois têtes d'ail pilées et le poids de cinq drachmes de graisse de chien ; ils mettent le fer dans de l'eau avec cette mixtion, qu'ils font cuire jusqu'à ce qu'on aperçoive que le fer prend la couleur d'un blanc pâle.

Ce que mon livre rapporte de la manière dont les Chinois animent l'aiguille d'une boussole afin qu'elle se tourne vers les pôles, m'a paru fort extraordinaire. Ils n'ont point recours, comme nous, à la pierre d'aimant, quoique la Chine en soit abondamment pourvue, et que d'ailleurs ses vertus, et surtout celle qu'elle a d'attirer le fer, ne leur soient pas inconnues, puisqu'ils lui donnent le nom de p.694 *hi-thie-che*, c'est-à-dire pierre qui attire le fer ; cette connaissance qu'ils ont de ses propriétés a donné lieu à la fable qu'ils racontent d'un lac où l'on n'ose pas exposer des vaisseaux parce qu'il y a, disent-ils, au fond de ce lac une si grande quantité de pierres d'aimant, que tous les ferrements qui lient ensemble les membres du bâtiment étant attirés en bas, il faut nécessairement qu'ils s'en aillent en pièces : de là vient pareillement cette fausse opinion où sont les médecins chinois, que faisant entrer de la poudre d'aimant dans un emplâtre, elle attirera les parcelles de fer restées dans une plaie.

Mais enfin si les Chinois n'emploient pas l'aimant pour vivifier l'aiguille de la boussole, de quel moyen se servent-ils ? C'est à quoi il faut satisfaire en rapportant la recette qu'ils prescrivent.

Prenez, disent-ils, en premier lieu du tchu-cha (c'est du vrai cinabre, qui est rare en Europe, dont apparemment il est parlé d'après Dioscorides, dans le dictionnaire de l'Académie) ; en second lieu du

hiun-ho-hang (de l'orpiment). Il y en a qu'on appelle *tse-hoang-tse*, c'est-à-dire femelle, qui est le plus cher ; et d'autre qu'on nomme *hiun-hoang-hiung* c'est-à-dire mâle ; celui-ci pourrait bien être le réagal ou la sandaraque jaune tirant sur le rouge. Au cinabre et à l'orpiment, joignez de la limaille d'aiguille ; réduisez tout cela à poids égal en une poudre fine, que vous lierez ensemble, et que vous mélangerez bien avec du sang tiré des crêtes de coqs blancs. Après quoi vous prendrez vingt ou trente aiguilles fines que vous couvrirez de tous côtés de cette mixtion, et après les avoir empaquetées dans du papier, vous les tiendrez pendant sept jours et sept nuits dans un petit fourneau sous lequel vous entretiendrez constamment un feu clair de charbon de bois. Après cette opération, enveloppez ces mêmes aiguilles, et portez-les durant trois jours appliquées sur la chair. Faites alors l'épreuve de vos aiguilles, et vous trouverez qu'elles se tourneront avec justesse vers les pôles, et qu'elles seront très propres pour les usages de la boussole.

Si l'effet de cette recette est aussi vrai que l'assure mon auteur, le savant académicien que j'ai cité au commencement de ma lettre a bien raison de dire qu'il arrive des choses où nous devons avoir recours à la vaste étendue de ce qui nous est inconnu dans la nature ; car enfin, la vertu des ingrédients qui composent la recette ne paraît guère avoir de liaison avec la juste direction des aiguilles vers les pôles.

En premier lieu, on doit mettre pendant longtemps ces aiguilles sous un feu clair, et il est certain que le meilleur aimant et l'aiguille la mieux aimantée perdent leur force et leur vertu par l'action du feu. En second lieu la mixtion dont on couvre ces aiguilles est composée de minéraux nullement propres à aimanter ; le soufre, le vif-argent, l'arsenic y dominent ; s'il y entre du fer, il est en poussière, et n'a plus l'arrangement de ses parties et de ses pores propres à communiquer la vertu magnétique ; enfin, les parties sulfureuses et graisseuses du sang des crêtes de coqs qui lient les ingrédients, et la transpiration fuligineuse du corps humain qu'on recommande, arrêtent l'action la plus forte de l'aimant.

Du reste, on aurait encore plus lieu d'être surpris si, en faisant

l'épreuve de cette recette, on trouvait qu'une aiguille ainsi préparée pour l'usage de la boussole fût moins susceptible des déclinaisons et des variations qui se trouvent dans les aiguilles aimantées, et qui embarrassent si souvent les voyageurs. Il semble que les Chinois ignorent ces variations, du moins ils n'en font aucune mention.

Le secret chimérique de la pierre philosophale a été en vogue parmi les Chinois longtemps avant qu'on en eût les premières notions en Europe. Ils parlent dans leurs livres en termes magnifiques de la semence d'or et de la poudre de projection ; et ce que nos charlatans appellent grand-œuvre, ils le nomment *lien-tan*, et promettent de tirer de leurs creusets non seulement de l'or, mais encore un remède spécifique et universel, qui procure à ceux qui le prennent une espèce d'immortalité. Rien de plus capable de flatter les heureux du siècle. Aussi a-t-on vu de riches seigneurs et des empereurs mêmes tellement infatués de ces belles promesses, qu'ils n'ont eu nulle peine à épuiser leurs véritables trésors pour acquérir ces richesses imaginaires et cette prétendue immortalité.

Ce qui m'a le plus surpris dans les livres où ils traitent de cette matière, c'est qu'ils prétendent que les dépositaires d'un si précieux secret, quelque habiles qu'ils soient, et quelque dépense qu'ils fassent, courent risque $_{p.695}$ d'échouer dans leur entreprise, s'ils n'ont pas une vertu épurée qui attire la bénédiction du Ciel sur des opérations si importantes et si délicates.

Un de ces alchimistes, fortement prévenu de cette idée, crut que pour devenir véritablement vertueux et par là réussir dans son art, il lui fallait embrasser la religion chrétienne. Dans cette vue il se rendit à l'église que nous avions à King-te-tching, et pria le missionnaire de l'instruire de notre sainte loi. Aussitôt qu'il se fut rempli de la connaissance des vérités chrétiennes, il se désabusa entièrement de ses ridicules prétentions, il brûla les livres de son art, et en devenant un fervent chrétien il trouva la vraie source de l'immortalité.

Mais s'il y a eu des souffleurs de bonne foi, qui, s'étant entêtés de cette chimère, n'en ont été détrompés qu'après avoir converti leurs

biens en charbons, et s'être réduits à l'indigence, il y en a eu encore plus de fourbes, qui par des promesses trompeuses ont réussi à surprendre les peuples, et se sont véritablement enrichis aux dépens de leur crédulité. Les Chinois éclairés racontent plusieurs histoires des filouteries de ces faux alchimistes et de la simplicité de ceux qui se sont laissé duper par leurs promesses. De plusieurs traits de supercherie en ce genre qu'on trouve dans leurs livres, je n'en rapporterai qu'un seul, par lequel je finirai cette lettre.

Un de ces fourbes, qui se faisait passer pour l'un des premiers maîtres de l'art, affectait partout un grand air de probité, et surtout de désintéressement, tel qu'il peut être dans un homme à qui l'or naît sous la main ; il trouva le moyen de se faire connaître à un riche seigneur, qui, après avoir occupé les premiers emplois de l'empire, s'était retiré dans sa province. Il s'insinua adroitement dans sa maison, et peu à peu il sut si bien ménager son esprit, par ses complaisances et par ses souplesses, qu'il gagna entièrement ses bonnes grâces. Alors, laissant échapper dans les divers entretiens certains traits de son habileté dans la transmutation des métaux, la curiosité du mandarin fut extraordinairement piquée, et le charlatan lui avoua enfin qu'il avait trouvé le secret de la pierre philosophale ; il s'offrit même à lui communiquer ce secret, uniquement par reconnaissance de ses honnêtetés, et des marques singulières qu'il recevait de son affection.

Le crédule seigneur donna dans le piège « Il faut bien, se disait-il en lui-même, que depuis tant de siècles qu'on parle de ce secret admirable, il y ait un petit nombre d'âmes chéries du Ciel qui en aient été favorisées, avec obligation de ne pas le communiquer aux âmes vulgaires. Sans doute que le Ciel, en m'adressant un si grand homme, et lui inspirant le désir de m'initier dans de si profonds mystères, veut récompenser l'intégrité avec laquelle j'ai exercé les premières magistratures. » A ce moment il s'entêta si fort de l'alchimiste, qu'il était dans l'impatience de voir commencer les opérations ; il n'avait garde de s'effrayer de la dépense, persuadé, comme il était, de trouver dans sa maison une mine d'or intarissable, et, ce qui le flattait le plus,

un moyen infaillible de prolonger ses jours.

L'alchimiste ne se fit pas longtemps prier : il choisit dans le vaste palais du riche vieillard un appartement commode et agréable, où l'on n'épargna rien pour le bien régaler, lui, sa prétendue femme et ses domestiques, car cette femme n'était rien moins que son épouse, c'était une courtisane d'une rare beauté, qu'il avait associée à sa charlatanerie, et qui devait y jouer son principal rôle.

Dès qu'on se mit en devoir de commencer le travail, on apporta de grosses sommes à l'alchimiste pour les précieux ingrédients qu'il devait mettre dans le creuset, mais qu'il fit passer aussitôt dans ses coffres. Ce qui imposait encore plus au vieillard, c'était de voir les soins que le charlatan se donnait pour s'assurer la protection du Ciel : il se prosternait sans cesse, il brûlait quantité de parfums, et il exhortait continuellement le mandarin à ne point entrer dans le laboratoire sans s'être purifié auparavant, parce que la moindre souillure ruinerait le travail de plusieurs jours. La dame, de son côté, se montrait souvent à la dérobée, et laissait comme par mégarde entrevoir ses attraits.

L'ouvrage allait toujours son train ; et au bout de quelque temps l'alchimiste fit voir au crédule seigneur d'heureuses transmutations, qui annonçaient un terme assez court pour la perfection du grand-œuvre. Ce fut pour lui un grand sujet de joie, mais cette joie fut bientôt troublée par la nouvelle que le charlatan reçut de la mort de sa mère. Il était trop bon fils, et trop exact observateur des lois de l'empire, pour n'aller pas sur-le-champ lui rendre les p.696 derniers devoirs. Il consola néanmoins le mandarin, en l'assurant qu'il reviendrait dans peu de jours.

> — D'ailleurs, lui ajouta-t-il, l'ouvrage ne sera point interrompu, je laisse ma femme et quelques domestiques qui en savent assez pour ce qui reste à faire.

La dame parut fort touchée de cette courte séparation ; ses pleurs et ses gémissements prouvaient le désir qu'elle avait d'accompagner son mari, et de partager avec lui les devoirs de la piété filiale.

Pendant l'absence de l'alchimiste, le riche vieillard visitait souvent le laboratoire : la dame fit bien son personnage, et n'omit rien de tout ce qui pouvait lui inspirer de la passion. Elle réussit au-delà de ses espérances ; le vieillard fut bientôt épris de ses charmes. Les visites du laboratoire devinrent plus fréquentes et les entretiens plus longs et plus secrets. Les domestiques s'en aperçurent, et c'était l'intention de la dame que rien n'échappât à leur connaissance, parce que dans la suite ils devaient servir de témoins.

Cependant l'alchimiste arrive ; certains signes que fit la dame l'instruisent d'abord de ce qui s'était passé. Après avoir reçu du mandarin les compliments ordinaires sur son prompt retour, il va visiter l'ouvrage : il trouve tout en désordre, preuve certaine, s'écria-t-il, des infamies dont le laboratoire a été souillé ; et entrant en fureur, il renverse les creusets et les fourneaux, et veut tuer tout à la fois sa femme et ses domestiques. La dame se jette à ses pieds, demande pardon avec larmes, et avoue qu'elle a été séduite. Les domestiques en pleurs détestent le jour où ils sont entrés dans une maison si abominable. L'alchimiste, plus forcené que jamais, tempête, crie, et jure qu'il va de ce pas porter ses plaintes aux magistrats, et demander justice contre le mandarin qui l'a déshonoré. A la Chine, un adultère prouvé est un crime digne de mort et capable de ruiner les maisons les plus opulentes. L'infortuné vieillard, saisi d'effroi, et cherchant à éviter la honte du châtiment et la perte de ses biens, fait tous ses efforts pour adoucir l'esprit du furieux alchimiste : il lui offre des sommes considérables d'or et d'argent ; et pour réparer le déshonneur de la dame, il l'accable de pierreries et de bijoux de toutes les sortes. L'alchimiste et la dame ne se laissent fléchir qu'avec peine : ils promettent enfin de ne pas pousser plus loin cette affaire, et ils se retirent en s'applaudissant, dans le fond du cœur, d'avoir si bien réussi à trouver la pierre philosophale.

Je souhaite, mon révérend Père, que ces extraits, que m'ont fournis les livres chinois, puissent être de quelque utilité ; du moins j'aurai fait connaître quel est le génie de ces peuples dans la recherche des causes

naturelles, et quel est le progrès qu'ils ont fait dans la physique. Je suis avec respect, etc.

@

Lettre du père Parennin

au révérend père ***

@

Incertitude de l'empereur sur les mesures à prendre relativement aux chrétiens.

A Pékin, ce 29 octobre 1734

Mon révérend Père,
P. C.

Nous n'aurons, cette année, aucunes réponses à faire, parce que nous n'avons point reçu de lettres d'Europe. L'année dernière, le 25 de septembre, j'écrivis au révérend père La Gorrée, assistant, un assez gros paquet que j'envoyai ouvert, sous l'adresse de votre Révérence, à Lyon ; j'espère qu'elle l'aura reçu de Paris, où M. de Velaerd de Barre, officier de la Compagnie de la Chine, le porta. Maintenant je vais joindre ici la copie de la lettre que j'écris au père Duhalde ; sans cela, vous ne la verriez que bien tard avec le public ; après que votre Révérence l'aura lue, je la prie de l'envoyer au père Beaupoil.

Cette copie apprendra à votre Révérence l'état actuel de la mission, et notre situation, qui est toujours mal assurée parce que la conduite de l'empereur n'est pas constamment la même, qu'il est impénétrable dans ses résolutions : il hait positivement la religion chrétienne, mais par bienséance il garde ici des mesures avec nous, nous traite bien devant le monde, de peur que la différence entre son père et lui ne soit trop marquée. Le jour de l'an chinois, quand nous allâmes tous lui faire la révérence, il fit ouvrir les portes d'une salle où il s'était mis exprès, nous fit entrer dans la cour, de laquelle nous pouvions le voir, mais trop loin pour lui parler ; c'est là que nous fîmes la cérémonie ; après cela l'empereur nous envoya à p.697 chacun des étrennes sur des bandeges portées par les eunuques de sa présence ; quand nous les eûmes reçus, et remercié, il m'appela par mon nom, à haute voix ; je montai dans la salle, où il me donna de nouvelles étrennes avec des paroles fort obligeantes, enfin me gracieusa, comme on parle aujourd'hui. Quelle était sa vue, je n'en sais rien, mais je résolus dès lors d'en

profiter pour éprouver du moins ce qu'il avait dans l'âme ; et voici comment je m'y pris.

Le père Hervieu, notre supérieur général, m'écrivit de Macao, à l'arrivée des vaisseaux de la mousson passée, que le père Contencin était mort en mer ; que les deux compagnons qu'il amenait, et qui étaient arrivés en bonne santé à Macao, n'étaient venus que pour être missionnaires, et n'avaient aucun des talents qu'on veut pour le service de l'empereur ; que cela était d'autant plus fâcheux que nous étions ici bien des vieillards qui laisseraient bientôt un grand vide dans notre maison française etc. ; qu'il souhaitait fort, sans beaucoup l'espérer, que je pusse trouver quelques moyens de les faire venir ici. Je le souhaitais aussi, et me résolus de demander en grâce à l'empereur la permission de faire venir ici, pour m'aider dans ma vieillesse, deux de mes compatriotes nouvellement débarqués à Macao ; qu'ils étaient jeunes et gens de lettres ; que je leur enseignerais les langues tartare et chinoise pour les mettre en état de servir Sa Majesté, etc. qu'au reste ce voyage se ferait à nos frais, sans être incommode aux mandarins, demandant seulement qu'il y eût ordre de leur laisser le chemin libre ; que si Sa Majesté m'accordait cette grâce, j'en aurais toute la reconnaissance possible, etc. le reste n'était qu'un compliment.

Le 22 de mars mon placet fut présenté, et sur-le-champ l'empereur accorda ce que je demandais, et fit ordonner par le tribunal des troupes au tsong-tou de Canton, de nommer un petit mandarin pour amener à la cour Tsao-che-Lin et Oukun, ce sont les noms chinois des pères Gabriel Roussel et Pierre Foureau ; le premier de la province de Toulouse, et l'autre de celle de Paris, etc.

Ils arrivèrent ici en bonne santé le 15 de septembre, et le 19 du même mois je les conduisis à la maison de campagne de l'empereur, avec les présents que j'avais préparés avant leur arrivée car je savais que le feu père Contencin n'avait apporté de Paris aucune curiosité.

L'empereur nous admit tous trois en sa présence, grâce que je n'attendais pas ; traita bien les nouveaux venus, reçut quelques-uns de leurs présents, et sur-le-champ leur en fit devant les grands qui étaient

là pour avoir audience, me fit quelques questions, et nous renvoya contents. De tout cela on ne peut conclure autre chose sinon que l'empereur a voulu m'obliger, et non point qu'il soit revenu à l'égard de notre sainte religion, car je le crois là-dessus toujours le même. Ce qu'il y a de bon en cela c'est que les mandarins de Canton n'ont pu comprendre cette conduite de l'empereur, et seront plus réservés à l'égard des missionnaires qui sont encore à Macao, et dont aucun n'a pu retourner avec permission à Canton quoique les vaisseaux marchands y soient admis, ne pouvant entrer ni rester dans le petit port de Macao comme nous le soutînmes à l'empereur contre l'avis du tsong-tou, nommé Omita, qui a perdu son procès sur cet article, mais qui n'en est pas moins ferme à empêcher que les missionnaires ne rentrent à Canton, où il a vendu toutes nos églises et envoyé le prix tel qu'il lui a plu au procureur de la ville de Macao, ville qui est dans la dernière misère ; aussi son procureur n'a point encore rendu cet argent aux missionnaires.

Je n'ai pas le temps d'écrire au révérend père Beaupoil, à qui je ne pourrais dire autre chose que ce que je viens d'écrire, et je prie votre Révérence de le lui communiquer, et de saluer les révérends pères Fulchiron, de Veau, de Bussi, mes anciens compagnons de noviciat, s'ils sont à Lyon. Nous sommes actuellement treize dans cette maison, y compris trois Chinois, dont l'un est prêtre, les deux autres novices ; les autres sont les pères d'Entrecolles, Régis, de Mailla, Gaubil, de Lacharme, Chaslier, Boussel, Foureau, le frère Rousset et moi, qui nous recommandons tous aux saints sacrifices de votre Révérence. Je suis, etc.

@

Lettre du père Parennin

à M. Dortous de Mairan,
de l'Académie royale des sciences

@

Expériences de physique faites en présence des mandarins.
Notions astronomiques, historiques, géographiques et statistiques.

A Pékin, ce 28 septembre 1735

Monsieur,
La paix de Notre Seigneur.

p.698 Lorsque j'ai à répondre aux lettres que vous me faites l'honneur de m'écrire, je me vois toujours obligé de commencer ma réponse par de nouvelles actions de grâces : vous multipliez si fort les bienfaits, qu'il ne me reste plus d'expressions pour vous marquer combien je vous suis redevable et à messieurs de votre illustre Académie. Comme c'est vous, monsieur, qui m'avez procuré l'honneur et le bien qu'ils me font, il est naturel que je vous supplie de leur en témoigner ma vive reconnaissance. Aussitôt que la caisse qui renferme vos nouveaux mémoires sera arrivée à Pékin, je les joindrai, dans notre bibliothèque, à tous les précédents, afin que ceux qui composent cette maison profitent de ce trésor, lequel sera ici un monument éternel de la gloire de l'Académie et de sa libéralité.

Outre la continuation de ces mémoires, j'ai reçu une carte de la lune de feu M. Cassini, avec ce que vous appelez par modestie votre petit ouvrage de physique, fait autrefois en province, dont vous avez bien voulu me faire présent. Il est vrai que cet ouvrage est petit si l'on ne considère que le volume ; mais tout petit qu'il est, on peut dire sans flatterie qu'il y a plus de substance, de pénétration, de justesse et de force de raisonnement, que dans beaucoup d'autres grands volumes sur le même sujet, lesquels, après avoir fatigué la vue et l'esprit, le laissent aussi vide qu'il l'était avant que d'en avoir fait la lecture ; je veux dire qu'on n'en est pas mieux instruit ; au lieu que votre ouvrage, monsieur, satisfait pleinement le lecteur, en le conduisant comme par la main et en lui découvrant pied à pied les plus beaux secrets de la

nature, à la plupart desquels on ne s'était pas avisé de penser.

Quoique les vues des hommes sur la physique ne soient, à proprement parler, que des systèmes qui ne prouvent pas que les choses soient effectivement telles qu'on les a imaginées, mais seulement qu'elles pourraient bien être ainsi ; cependant, monsieur, en lisant votre dissertation sur la glace, je ne pouvais m'empêcher de penser qu'elles ne fussent réellement telles que vous les exposez.

Je me souviens qu'en la même année 1716, que votre dissertation fut si justement couronnée à Bordeaux, je suivis l'empereur à la chasse du tigre pendant l'hiver, et je me trouvai insensiblement engagé de convaincre une célèbre compagnie, composée de deux ministres de l'empire et de dix docteurs choisis, qui se nomment han-lin, qu'on pouvait glacer de l'eau chaude auprès d'un brasier.

Cet engagement était une suite des entretiens que j'avais eus avec ces messieurs sur la congélation des liquides au temps froid. Ils expliquaient cet effet de la nature à peu près comme nos anciens philosophes, par des termes équivalents aux qualités occultes, mais sans faire paraître beaucoup d'attachement à leurs opinions, dont ils sentaient le faible ; car ils ne manquent pas d'esprit, mais seulement d'application.

Quand ils m'eurent invité de parler à mon tour, je tâchai de leur faire comprendre la nature du liquide, sa composition, ses parties intégrantes, leur figure, l'air mêlé dans les intervalles, qui tient les parties en mouvement, etc. Je concluais ensuite que pour glacer l'eau il ne s'agissait que de la déranger, c'est-à-dire d'en faire sortir les parties les plus subtiles, qui empêchaient les autres de se lier, et y en introduire d'autres capables de la fixer et d'en arrêter le mouvement.

> — Ce serait, dit un de ces messieurs, une jolie opération à voir, et je serais curieux de savoir de quels instruments on pourrait se servir pour travailler sur des parties si subtiles qu'elles échappent à notre vue.

> — Monsieur, lui répondis-je, puisque sur ce que j'ai l'honneur de vous dire vous n'en voulez croire qu'à vos yeux, quoiqu'ils ne soient pas toujours des témoins sûrs de la vérité, je suis prêt de contenter votre curiosité.

A peine avais-je achevé de parler, que tous me prirent au mot. Ils marquèrent le lieu, le jour, ou plutôt la nuit où se devait faire cette opération, car pendant le jour ils ne sont pas p.699 libres, et il se peut faire à chaque moment qu'on les appelle au palais. Il arriva qu'un soir qu'on avait fixé pour le lieu du rendez-vous, qui était la tente du président des docteurs, et dans le moment même que je partais pour y aller, l'empereur fit ouvrir la barrière qui ferme le camp impérial pour m'envoyer chercher par un eunuque, avec ordre de lui amener un chirurgien ; cet incident me fit manquer ma parole : il m'était aisé d'en faire informer ces messieurs mais j'aimai mieux les laisser dans le doute. Eux, de leur côté, ne me voyant pas arriver, envoyèrent un domestique jusqu'à ma tente pour m'avertir qu'ils m'attendaient : on se contenta de répondre que j'étais sorti ; cette réponse les surprit, et leur fit soupçonner que je m'étais trop avancé. Un d'entre eux, qui ne croyait pas qu'un étranger, qu'un barbare, ainsi qu'ils appellent tous ceux qui ne sont pas Chinois, en pût savoir plus que lui, perdit patience, comme on me le raconta dans la suite :

> — Eh ! messieurs, s'écria-t-il, jusqu'à quand vous laisserez-vous tromper par un homme qui, non content de nous avoir souvent amusés sur la religion par des discours frivoles et dénués de preuves sensibles, veut encore nous tromper sur les choses naturelles par des explications nullement fondées et inventées à plaisir ? Que dira-t-on de nous quand on saura qu'il a assemblé ici tant d'honnêtes gens pour écouter les fables qu'il nous débite ?

Sur quoi il se leva brusquement, et prit le chemin de sa tente pour y prendre du repos et dissiper son indignation. Les autres, plus modérés, se retirèrent peu après, mais sans faire aucun éclat.

Le président, qui est de mes amis, resta seul, véritablement mortifié

de n'avoir pu me justifier ni me prévenir à temps pour me détourner de tenter une entreprise qu'il croyait au-dessus des forces humaines ; car, disait-il, c'est vouloir forcer la nature que de faire geler de l'eau auprès du feu.

Le lendemain je vis ces messieurs qui suivaient le cercle de la chasse ; j'allai leur faire mes excuses, en leur disant la raison qui m'avait fait manquer au rendez-vous. La politesse chinoise ne leur permit pas de me répondre ce qu'ils pensaient ; mais, prenant un ton qui marquait assez qu'on m'en tenait quitte, ils me dirent que ce serait pour une autre fois.

> — Ce sera ce soir même, repris-je, si vous l'agréez, car je n'irai pas à la Porte [1], et je me rendrai de bonne heure chez M. le président.

Je m'y rendis effectivement le premier, car ces messieurs ne doivent quitter la Porte que quand on la ferme. Ils furent contents de me trouver à leur arrivée.

Après les compliments ordinaires, chacun prit sa place, formant une espèce de cercle autour d'un grand brasier qui était au milieu de la tente, dont on affecta d'abaisser la portière afin d'augmenter la chaleur, dans la pensée où ils étaient qu'elle empêcherait le succès de l'opération. Ils commencèrent d'abord à parler de choses indifférentes, car, voyant qu'il n'y avait rien de préparé que pour une simple conversation, ils crurent que je n'étais venu que pour m'excuser ou pour me divertir aux dépens de ceux qui avaient eu la simplicité de croire qu'on pût congeler des liquides dans un lieu si chaud.

Lorsque je m'aperçus que la chaleur était devenue si grande qu'elle les obligeait à quitter leurs bonnets et leurs casaques de zibeline, je pris la parole :

[1] C'est-à-dire chez l'empereur.

> — Eh bien, messieurs, leur dis-je en riant, je crois que nous serons bientôt obligés de boire la glace ; ne seriez-vous pas d'avis que j'en préparasse de bonne heure ?

Cette proposition fut reçue avec un éclat de rire, et on la prit pour une plaisanterie. Le président me demanda si je parlais sérieusement :

> — Oserais-je parler autrement, lui répondis-je, devant une si respectable compagnie ? Ordonnez seulement à vos domestiques de m'apporter une écuelle d'argent remplie de neige avec sa soucoupe pleine d'eau, et je vous ferai voir que je n'ai rien avancé que je ne puisse exécuter.

Je fus servi à l'instant ; car en arrivant j'avais pris la précaution de dire aux officiers du président de me tenir tout cela prêt. J'étais assis sur un coussin, les jambes croisées comme tous les autres : on m'apporta l'écuelle remplie de neige, et le plat plein d'eau tiède. Cet appareil réveilla l'attention des spectateurs. Il s'agissait cependant de mêler avec la neige, sans qu'on s'en aperçût, le nitre que j'avais apporté. Je pris pour prétexte que les flambeaux qui éclairaient la tente, étant trop près de moi, m'incommodaient la vue. On ordonna aussitôt aux domestiques de les placer ailleurs, et p.700 pendant ce mouvement je glissai mon nitre dans la neige.

Je posai d'abord l'écuelle dans le plat d'eau, je l'approchai jusque sur le bord du brasier, et feignant d'avoir de la peine à tenir l'un et l'autre, j'invitai le docteur incrédule à tenir le plat tandis que je tiendrais l'écuelle : c'est à quoi il consentit volontiers pour avoir le plaisir d'examiner de plus près l'opération. Mais sa curiosité lui coûta cher, sans qu'il osât s'en plaindre, tandis que tous les autres han-lin riaient à gorge déployée, parce que, voyant fondre la neige que je remuais de la main, ils étaient fort éloignés de croire que l'eau du plat qui était dessous et plus près du feu pût jamais devenir de la glace.

Cependant elle se formait, et en très peu de temps mon opération fut achevée. Comme le han-lin incrédule avait peine à soutenir plus longtemps l'ardeur du feu, et qu'à tout moment il détournait la tête :

— J'ai compassion de vous, lui dis-je, votre secours m'est désormais inutile, et vous pouvez lâcher le plat sans craindre qu'il tombe.

Il le lâcha en effet, et se retira au plus vite. Tous ces messieurs, voyant ce plat suspendu au fond de l'écuelle que je tenais par l'oreille, furent étrangement surpris. Ils s'avancèrent et touchèrent la glace des doigts, ils prirent ces deux pièces jointes ensemble, et les maniant sans beaucoup de précaution, ils se couvrirent de l'eau de neige qui tombait sur leurs habits.

— Attendez un peu, messieurs, leur dis-je, je vais vous satisfaire, de telle sorte qu'il ne vous restera plus le moindre doute.

Après avoir présenté au feu le dessous du plat, et avoir pareillement renversé l'écuelle sur le feu, il me resta à la main un plat de glace très pure et très claire : chacun voulut le manier et le regarder aux flambeaux ; le docteur incrédule ne se fiant ni à la vue ni au toucher, cassa le plat, et en porta un morceau à la bouche pour le manger, supposant que le goût serait un témoin plus fidèle de la vérité du fait que les autres sens. Il est à observer que les Chinois de Pékin, au fort de l'été, non seulement boivent à la glace, mais qu'ils en mangent encore d'assez gros morceaux sans qu'elle nuise à leur santé. Après qu'il en eut mangé,

— C'est véritablement de la glace, s'écria-t-il et de la meilleure : je me rends, et je rends pareillement justice à celui qui la mérite mais j'avoue que si ce changement ne s'était pas fait en ma présence, je ne l'aurais jamais cru possible.

Mais je ne m'aperçois pas, monsieur, que je pourrais bien vous ennuyer en vous racontant une aventure qui ne vous intéresse guère, et qui ne vous apprend rien, si ce n'est peut-être à mieux connaître le génie et le caractère des lettrés chinois. Si c'est une faute de ma part, elle est d'autant plus pardonnable, que c'est votre savante dissertation

sur la glace qui me l'a fait commettre.

Le lendemain de cette expérience, je suivis l'empereur à la chasse ; ces messieurs, qui n'étaient comme moi que simples spectateurs, pouvaient quitter leur rang, et ils le firent dans l'impatience où ils étaient de me joindre. Comme la nuit précédente ils avaient tenté inutilement de faire de la glace en imitant ce qu'ils m'avaient vu faire, ils étaient curieux de savoir ce qui les avait empêchés de réussir. Je leur répondis qu'ils n'avaient qu'à s'adresser à M. le président.

> — Oui, Messieurs dit le président, j'en ai fait l'épreuve et je l'ai faite avec succès. Je vous communiquerai ce secret, mais ce ne sera pas à présent ; il faut qu'il en coûte un peu de patience à ceux qui ont manqué de foi.

Ensuite m'adressant la parole,

> — Je voudrais bien savoir, me dit-il, comment se forment la grêle, le tonnerre et les tempêtes.

Je lui expliquai ce que j'en savais le plus clairement qu'il me fut possible : mon explication n'était pas sans réplique, mais heureusement leurs objections roulèrent presque toutes sur les effets du tonnerre.

> — Il tombe souvent, me disaient-ils, au lieu de monter, et de se dissiper en l'air, comme fait la poudre.
>
> — Je vois bien, messieurs, leur répondis-je, qu'il faudra encore vous convaincre par le témoignage des yeux. Je vous composerai une poudre qui éclatera comme le tonnerre, et qui au lieu de faire son effet en haut, le fera en bas et percera le fond d'une cuillère de fer, dans laquelle on fera chauffer cette poudre.

J'avais en effet de quoi faire de la poudre fulminante. Le succès de cette nouvelle opération, dont ils furent témoins, redoubla leur admiration, ce qui fit dire à l'un d'eux que je pouvais désormais le tromper, parce qu'après ce qu'il avait vu, il ne pouvait s'empêcher de me croire sur tout le reste.

— Je suis incapable de tromper personne, lui répondis-je ; je voudrais p.701 bien au contraire être assez heureux pour vous détromper sur des erreurs où vous êtes par rapport à la religion, et qui sont d'une bien plus grande conséquence pour votre bonheur que l'ignorance de quelques effets naturels.

Un autre jour le discours tomba sur la manière dont les pierres se forment dans le sein de la terre ; ma réponse fut courte, une plus longue eût été assez inutile avec des gens qui n'écoutent la théorie que par complaisance et sans en rien croire, et qui réduisent tout au témoignage des sens.

— Voulez-vous, leur dis-je alors, que je vous conduise jusqu'au centre des montagnes et au fond des carrières pour vous faire toucher au doigt ce que je viens de vous dire de la formation des pierres et de leur accroissement ?

— Non, me dit l'un de ces messieurs, j'aime mieux vous en croire sur votre parole que de m'engager dans un voyage si obscur et si dangereux ; mais si, sans courir tant de risques, vous nous montriez une petite pierre de votre façon, vous nous obligeriez fort, et vous nous trouveriez plus dociles à vous écouter sur tout le reste.

— J'y consens volontiers, lui répondis-je ; mais ce ne sera pas ici, où je manque de ce qui m'est nécessaire pour vous contenter ; ce sera à Pékin, où je vous ferai une pierre sans me servir d'aucun corps dur ou solide ; bien plus, je vous apprendrai à la faire, et vous serez maître en ce genre dès votre premier coup d'essai, il ne vous en coûtera que de mêler deux sortes de liqueurs ensemble vous verrez d'abord un bouillonnement, un combat de ces deux liquides, qui ne finira que par la destruction de l'une et de l'autre, et il ne restera qu'une pierre blanche au fond du vase ; mais vous vous souviendrez de la parole que vous me donnez de m'écouter ensuite avec plus de docilité sur un sujet bien plus

relevé et infiniment avantageux pour vous, puisqu'il vous procurera un bonheur éternel.

— Faites ce que vous me promettez, dit le docteur, et je n'aurai pas de peine à vous croire.

J'effacerais monsieur, tout ce que j'ai l'honneur de vous écrire, si j'adressais ma lettre à une personne moins éclairée que vous ; car il me reprocherait peut-être qu'il ne convient à un missionnaire que d'annoncer simplement la foi à ces infidèles, sans s'amuser à les entretenir de matière de physique et de pure curiosité. Je répondrais à ce reproche ce que l'expérience a appris à tous les anciens missionnaires, que quand il s'agit de prêcher aux grands et aux lettrés de cette nation, on ne réussit pas d'ordinaire en débutant par les mystères de notre sainte religion ; les uns leur paraissent obscurs, les autres incroyables : la persuasion où ils sont que les étrangers n'ont point de connaissance sur la religion qui soit comparable à leur grande doctrine, fait que s'ils nous écoutent un moment, ils détournent aussitôt le discours sur un autre sujet. Leur vanité, l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes, le mépris qu'ils font des autres nations, transpirent malgré eux au travers de leur feinte modestie et des termes polis qu'ils affectent.

Il faut donc, pour mériter leur attention, s'accréditer dans leur esprit, gagner leur estime par la connaissance des choses naturelles qu'ils ignorent la plupart et qu'ils sont curieux d'apprendre : rien ne les dispose mieux à nous entendre sur les saintes vérités du christianisme. Il faut ajouter à cela beaucoup de complaisance et une grande patience à écouter et à résoudre les difficultés qu'ils proposent, bonnes ou mauvaises, faisant paraître qu'on fait cas de leur capacité et de leur mérite personnel. C'est par ces sages ménagements qu'on s'insinue dans leur esprit, et qu'insensiblement on fait entrer les vérités de la religion dans leur cœur.

Je viens maintenant à votre lettre qui est une réponse à celle que j'eus l'honneur de vous écrire au mois de décembre de l'année 1730, dans laquelle je vous marquais la plus grande partie des causes qui ont toujours retardé à la Chine le progrès des sciences et surtout de

l'astronomie. Vous convenez assez de la solidité des raisons que j'en ai mais vous regrettez que les Chinois pendant tant de siècles, sous un si beau ciel et sous une position aussi favorable que celle de la Chaldée et de l'Égypte, d'où nous sont venues nos premières connaissances en astronomie, n'aient pas plus avancé dans cette science.

Cela est en effet surprenant pour tous ceux qui n'ont vu la Chine qui de loin ; car ils peuvent ainsi raisonner : le temps où les Hipparque comptaient les étoiles, déterminaient leur grandeur, donnaient des règles pour prédire les éclipses plus justes que leurs prédécesseurs ; où les Ptolémée examinaient le ciel sans lunettes ni pendules, et faisaient des p.702 systèmes ; ce temps, dis-je, répondait au cinquième et sixième empereur de la dynastie des grands Han, qui avaient des mathématiciens, lesquels pouvaient continuer et perfectionner ce que d'autres avaient commencé plusieurs siècles avant eux, comme l'histoire en fait foi. Pourquoi donc sont-ils restés en si beau chemin ? C'est, à mon avis, parce que les Chinois de ces temps reculés étaient à peu près de même caractère et de même génie que ceux qui vivent aujourd'hui, gens superficiels, indolents, ennemis de toute application, qui préfèrent un intérêt présent et solide selon eux, à une vaine et stérile réputation d'avoir découvert quelque chose de nouveau dans le ciel.

Bien plus, j'ajoute qu'ils craignent les nouveaux phénomènes pour le moins autant que vous les souhaitez en Europe. Ces phénomènes leur sont fort à charge ; le moins qu'il leur en coûte, c'est de faire plusieurs voyages à leurs dépens, et souvent dans une saison fort incommode, pour aller en rendre compte à la cour, soit qu'elle soit à la ville, ou à la campagne. Là on les regarde comme gens qui apportent de mauvaises nouvelles ; car, selon eux, toute nouveauté qui paraît dans le ciel marque presque toujours son indignation contre le maître qui gouverne, ou contre les mauvais mandarins qui foulent le peuple ; ce qui pourrait exciter des mouvements séditieux dans l'empire. Je comparerais volontiers ceux qui veillent jour et nuit sur l'observatoire de Pékin, aux vedettes ou gardes avancées de nos armées qui ne souhaitent rien

moins que de voir approcher l'ennemi, parce qu'il n'y a que des coups à gagner pour eux. Les astronomes d'Égypte, de Chaldée, de la Grèce, n'ont jamais rien eu de semblable à craindre ; au contraire, ils étaient soutenus, aidés, loués, animés, protégés ; ils ne nous ont pas laissé par écrit tous les secours étrangers qu'ils recevaient, sans doute pour ne pas diminuer leur gloire en la partageant avec plusieurs autres. Peut-être aussi, et c'est ce qui est le plus vraisemblable, avaient-ils plus de génie et d'esprit géométrique que les Chinois de leur temps.

Quoi qu'il en soit des anciens astronomes de la Chine, nous aurions sujet de nous consoler, si ceux d'aujourd'hui nous laissaient espérer quelque chose de meilleur ; mais il paraît certain que ce sera toujours la même chose. Il y aura toujours des astronomes, un observatoire, un tribunal rempli de gens qui supputent par routine et qui réussiront assez bien, tandis que leurs cartes seront bonnes ; tant de travail, tant de dépenses, aboutiront chaque année à faire un calendrier pour être distribué de tous côtés ; le changement même de dynastie ne troublera rien de cet ordre, car il faut toujours, dans ces occasions, que celui qui monte sur le trône commence par s'assurer d'un almanach, comme d'une pièce essentielle au gouvernement de l'empire.

Il me paraît que ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire sur la chronologie chinoise commence à dissiper les scrupules que vous avait fait naître le mémoire instructif que vous aviez lu dans les *Transactions philosophiques*. Je me flatte que quand vous aurez reçu la lettre que je vous écrivis au mois de mai dernier, et qui est déjà partie pour Canton avec la feuille chinoise qui a servi de fondement à ce mémoire, vous serez pleinement satisfait. J'ai envoyé dans le même paquet les King chinois en planches : il y en a six tomes avec une courte explication. J'y ai joint une feuille d'un caractère chinois écrit à la main en cent façons différentes ; c'est le caractère qui signifie l'âge de l'homme. Je souhaite que tout cela vous fasse plaisir.

Je vais vous répondre plus au long sur ce que vous me demandez au sujet des traditions ; savoir, s'il ne m'est jamais venu dans l'esprit qu'il y en a plusieurs à la Chine qui semblent tirer leur origine d'Égypte.

« L'histoire nous apprend, dites-vous, que Sésostris soumit les peuples au-delà du Gange, et qu'il s'avança jusqu'à l'Océan ; il aura donc pu aller jusqu'à la Chine ; et pourquoi n'y aura-t-il pas établi quelques colonies ? » Vous confirmez cette conjecture par une induction de plusieurs coutumes chinoises presque entièrement conformes à celles des Égyptiens.

S'il y a des raisons, monsieur, qui peuvent favoriser ce fait historique, je crois qu'il y en a de beaucoup plus fortes qui le détruisent. Vous en jugerez par ce que je vais avoir l'honneur de vous dire.

Sésostris le conquérant régnait environ quinze siècles avant Jésus-Christ ; ce temps répond à celui des XIe et XIIe empereurs de la Chine, de la troisième famille des Chang. Il paraît assez certain qu'il fit la guerre aux Assyriens et aux Scythes, qu'il subjugua la Phénicie, la Syrie et presque toute l'Asie Mineure. p.703 Les historiens grecs nous assurent qu'il ne fut que neuf ans absent de ses États ; qu'il interrompit ses conquêtes pour y retourner, parce que son frère Armaïs, auquel il avait confié la régence de son royaume, cherchait à s'emparer du trône. Mais est-il également certain qu'il ait poussé ses conquêtes jusqu'au Gange, qu'il y ait soumis les peuples, ce qui ne pouvait s'exécuter qu'après les expéditions dont je viens de parler ; que du Gange il ait passé à la Chine, qu'il y ait établi des colonies et dressé des colonnes comme autant de monuments de ses victoires, ainsi qu'on assure qu'il le faisait partout ; et qu'ensuite il soit retourné en Égypte pour en chasser son frère ? Si cela n'est pas absolument impossible, cela est du moins très difficile à croire ; car dans ce temps-là le passage des Indes à la Chine était bien moins praticable qu'il ne l'est maintenant, surtout pour une armée. Je doute même que les villes de Bochara et de Samarcand, si utiles aux caravanes, subsistassent déjà dans les Indes, ou qu'il y eut d'autres semblables étapes en faveur des commerçants et des voyageurs.

Peut-être, dira-t-on, que Sésostris n'envoya qu'un détachement de son armée pour s'informer de la nature du pays et du caractère de ses habitants. Je réponds que dès ce temps-là, et même auparavant,

l'entrée en était interdite à tous les étrangers, à la réserve des ambassadeurs, qu'on n'admettait qu'avec peu de suite : on les traitait bien, on leur faisait des présents, mais on les renvoyait bien accompagnés jusqu'à la frontière, sans permettre à aucun d'eux, de rester à la Chine pour s'y établir ; c'est ce qui se pratique encore aujourd'hui à l'égard de tous les ambassadeurs.

Dira-t-on que Sésostris, à qui rien ne résistait et qui se croyait le maître du monde, s'abaissa jusqu'à envoyer un ambassadeur à la Chine en supposant qu'il la connût pour lors ? Il eût, je crois, plutôt formé le dessein d'y entrer en conquérant, et il se serait persuadé que les Chinois ne lui donneraient pas plus de peine que les Indiens. C'est de quoi il ne nous reste aucun vestige dans l'histoire chinoise, quoiqu'elle parle souvent des irruptions qui ont été faites par quelques nations plus voisines, parmi lesquelles on pourra si l'on veut, mêler quelques Égyptiens qui se seront trouvés là par hasard. Pour moi je suis porté à croire qu'en ce temps-là les Égyptiens et les Chinois ne se connaissaient nullement, et que chacune de ces deux nations croyait son empire le premier, ou plutôt l'unique qui fût au monde.

Je sais, monsieur, que ce que je viens de dire ne fonde qu'une probabilité qui paraît se détruire par les parallèles que vous faites des coutumes des deux nations. « Vous voyez, dites-vous, dans l'une et l'autre l'usage des hiéroglyphes, la division par castes et tribus à la Chine comme en Égypte, même attachement aux anciennes coutumes, même respect pour les parents et les vieillards, le même amour pour les sciences, et surtout pour l'astronomie ; la fête des lanternes à la Chine, celle des lumières en Égypte, la métempsycose, et peut-être aussi la perpétuité des métiers : tout cela, dites-vous, ne prouve-t-il pas la communication entre les deux empires ? »

J'avoue, monsieur, que ce parallèle, qu'on pourrait encore pousser plus loin, frappe d'abord et forme un grand préjugé pour la communication dont il s'agit ; si cependant on l'examine de près et en détail, je crois qu'on verra qu'il ne prouve pas assez. Commençons par les hiéroglyphes.

Ce sont, selon l'origine des deux mots grecs qui le composent, des symboles ou des figures sacrées dont les Égyptiens se servaient pour les dogmes de leur religion et de leur morale. Les Grecs les ont admirées et fort vantées : plusieurs Européens, après eux, les voyant sculptées sur de belles colonnes, ont cru d'autant plus aisément qu'il y avait du mystère, qu'ils ne les entendaient point. Je crois que si dans ces temps où l'on ne connaissait pas encore la Chine, on eut reçu par hasard une inscription en caractères chinois, on les eut admirées de même ; et peut-être quelqu'un de ces savants qui veulent paraître ne rien ignorer, en eût-il donné une explication de sa façon ?

Les hiéroglyphes d'Égypte étaient-ils immuables ? Le sens qu'on y attachait était-il tellement fixe qu'on ne pût le changer, et qu'il signifiât toujours la même chose ? N'y en avait-il que pour les mystères de la religion ? En avaient-ils aussi de communs pour l'usage ordinaire ? et quand est-ce que les Égyptiens commencèrent à en avoir ? C'est ce que j'ignore ; et c'est pourtant ce qu'il faudrait savoir afin de pouvoir dire laquelle de ces deux nations a profité des découvertes de l'autre.

p.704 Les caractères chinois ne sont hiéroglyphes qu'improprement, et n'ont pas été institués plutôt pour le sacré que pour le profane : ce sont des signes arbitraires qui nous donnent l'idée d'une chose, non par aucun rapport qu'ils aient avec la chose signifiée, mais parce qu'on a voulu par tel signe signifier telle chose, sans égard aux sons avec lesquels on les prononce ; de sorte que les différentes nations qui, dans la suite, se sont servies des caractères chinois, comme les Japonais, les Coréens, les Tongkinois, etc., les lisent avec les sons de leur langue particulière, et y attachent le même sens que les Chinois.

Ces signes sont tellement arbitraires, que souvent on peut changer le nombre des traits et leur configuration extérieure en leur laissant le même sens et la même idée : en est-il de même des hiéroglyphes égyptiens ? Les nations voisines s'en servent-elles ? Y en avait-il pour tous les usages de la vie civile ? Un même hiéroglyphe pouvait-il avoir des sens différents, selon qu'il était diversement employé dans la suite du discours, comme il arrive aux caractères chinois ?

Les caractères chinois furent inventés par Tsang-Kiai qui vivait deux mille ans avant Jésus-Christ : y avait-il déjà pour lors des hiéroglyphes en Égypte ? C'est sans doute, monsieur, ce que vous savez beaucoup mieux que moi, qui n'oserais rien affirmer sur cela ; je conjecture seulement que les Égyptiens et les Chinois ayant les premiers fondé de grandes monarchies, auront eu besoin de signes et de caractères pour écrire leurs lois et gouverner les peuples, et que chacun en imagina de son côté : il n'était pas nécessaire pour cela qu'ils communiquassent ensemble. Ne voit-on pas souvent les nouvelles inventions naître presque en même temps dans différents endroits de l'Europe ?

Pour ce qui est de la perpétuité des métiers, elle n'a jamais été à la Chine : il y a au contraire très peu de Chinois qui veuillent apprendre le métier de leur père, et ce n'est jamais que la nécessité qui les y contraint. Aussitôt qu'ils ont gagné quelque argent ils passent au rang des commerçants et quelques-uns même tâchent de devenir petits mandarins. J'en ai vu ici quatre ou cinq qui nous avaient servis, les uns de cordonniers et les autres de couturiers, quitter leurs boutiques pour aller en province, être petits officiers dans des villes du troisième ordre.

La métempsycose ne doit pas entrer dans le parallèle, c'est une doctrine des temps postérieurs qui a toujours été étrangère à la Chine ; elle y a été constamment rejetée et anathématisée comme une peste venue des Indes. Les lettrés chinois ont écrit des livres sans nombre contre cette secte, sans néanmoins qu'ils aient pu l'empêcher de faire des progrès immenses, surtout parmi le peuple : on ne voit partout que bonzes et que pagodes, que l'empereur a encore bien plus multipliés que ses prédécesseurs.

Puisque vous dites monsieur, dans votre parallèle, qu'il y a à la Chine des castes et des tribus comme en Égypte, il faut bien que vous l'ayez lu dans quelques relations dont je n'ai pas de connaissance, et que quelqu'un ou l'ait écrit trop légèrement, ou ait abusé des termes de caste et de tribu, qu'on ne voit pas à la Chine comme aux Indes ; et parce qu'il n'y a guère d'erreur qui n'ait quelque fondement, j'ai cherché ce qui pourrait y avoir donné lieu. Voici ce que je me figure : il

y a des personnes à la Chine qui sont infâmes, non pas d'origine, mais par la profession qu'ils exercent ; ils ne peuvent être reçus mandarins, et le peuple même ne contracte point d'alliance avec eux. Tels sont les comédiens qui jouent sur un théâtre public, les ministres de débauches, les corrupteurs de la jeunesse, les geôliers, et ceux qui dans les tribunaux donnent la bastonnade aux coupables, quand la sentence du juge l'ordonne. Ces gens-là ne font point caste ; il n'y a que la misère et non pas leur naissance, qui les engage dans ces professions honteuses, et leurs descendants peuvent les abandonner, quand ils ont de quoi vivre honorablement.

Il y a encore une autre espèce de gens infâmes, qu'on appelle *to-min* ; on ne les trouve que dans la province de Tche-kiang, surtout dans la ville de Chao-hing, où on les oblige d'habiter dans une rue séparée. Il ne leur est permis d'exercer que le plus vil et le plus petit commerce, tel que celui de vendre des grenouilles et des petits pains sucrés pour les enfants, de jouer de la trompette devant les morts quand on les porte en terre. Il leur est défendu d'aller aux examens pour prendre des grades et devenir mandarins ; quand on impose de dures corvées sur le peuple de la ville, on les fait faire à ces gens-là, que chacun a droit $_{p.705}$ de maltraiter impunément ; on ne s'allie point avec eux : leurs femmes ont une marque à leurs tabliers qui les distingue des autres ; ce sont les seules qui traitent de mariages et qui aient entrée chez toutes les dames qui ont des fils ou des filles à marier ; ce sont elles qui accompagnent l'épouse quand elle va à la maison de son époux. Elles gagnent plus ou moins, à proportion du talent qu'elles ont de dissimuler aux deux parties, qui ne se voient pour la première fois que le jour de leur mariage, les défauts qu'on n'aperçoit pas du premier coup d'œil. J'ai appris tout cela d'un de nos jésuites chinois né à Chao-hing, qui me l'a raconté encore dans un plus grand détail.

Il est vrai, monsieur, que dans tout cela il y a quelque apparence de caste, et l'on y aura été trompé d'autant plus aisément, que les chrétiens de cette ville-là ne voulaient pas qu'on admît au baptême les

to-min, qui passaient dans leur esprit pour des infâmes, avec lesquels ils ne voulaient avoir aucune société ; et c'est sur quoi les missionnaires eurent beaucoup de peine à leur faire entendre raison. Cependant il n'y a rien moins que caste, quand on se donne la peine d'en examiner l'origine ; car tous conviennent, et même les habitants de la ville de Chao-hing, que ces to-min sont les descendants des plus grands seigneurs qui vécurent vers la fin de la dynastie des Song, que les Yuen détruisirent ; et parce que ces seigneurs donnèrent le plus de peine aux conquérants, se retranchant partout, et refusant constamment de se soumettre aux Tartares, ceux qui restèrent du carnage qu'on en fit, furent condamnés à vivre dans Chao-hing, séparés des autres peuples, et dans l'état humiliant où on les a vus jusqu'au commencement du règne de l'empereur Yong-tching, qui, dans une déclaration qu'il fit contre une si odieuse différence, ordonna que les to-min fussent regardés comme ses autres sujets, qu'ils pussent se faire examiner et prendre des grades, afin d'être en état de remplir les charges, s'il s'en trouvait parmi eux qui en fussent capables.

Cet ordre fut publié partout, et personne n'y fit opposition, à la réserve des lettrés de Chao-hing, gens d'un esprit remuant, qui faisaient consister une partie de leur gloire dans l'humiliation de ces malheureux, qu'ils sont en possession de traiter avec un extrême mépris. Ils s'opposèrent à la grâce qu'on voulait leur faire, et allèrent tumultuairement en porter leurs plaintes au gouverneur de la ville. Celui-ci se trouva fort embarrassé ; car quand il y a de la mutinerie dans le peuple, le gouverneur est sûr d'être dépouillé par provision de son emploi, comme un homme qui manque de talent pour gouverner. Il n'en manquait pas néanmoins, et il s'avisa d'un stratagème qui lui réussit : il fit appeler à son tribunal les notables des to-min, et il leur déclara en termes magnifiques le bienfait de l'empereur, puis il ajouta, comme de lui-même, qu'il y avait des conditions à cette grâce, dont la première était, qu'ils n'exerceraient plus leur profession ordinaire. Alors ces pauvres gens l'interrompirent en s'écriant, que pour leur faire honneur on voulait les faire mourir de faim, puisqu'ils n'avaient pas d'autres moyens de subsister. On fit des difficultés de part et d'autre, et

l'on se sépara sans rien conclure. Après cela, les moins pauvres des tomin quittèrent Chao-hing pour aller s'établir ailleurs. Quelques-uns d'eux sont venus à Pékin, et sont aujourd'hui en charge ; les autres se délivrèrent peu à peu de cet esclavage.

Une autre espèce de gens, qu'on nomme *Kan-kia*, n'est guère moins méprisable. Ce sont ceux qui aujourd'hui conduisent, des provinces à la cour, les barques chargées de riz pour les magasins royaux. Vous savez, monsieur, que ce furent les Yuen qui firent creuser ce fameux canal pour transporter par eau, des provinces du sud, non seulement le riz, mais encore beaucoup d'autres choses pour l'usage de la cour. Ils regardèrent la conduite de ces barques comme un emploi pénible et onéreux, et ils y destinèrent ceux qui, pour des fautes personnelles, étaient condamnés à l'exil. Les uns furent faits chefs de barques, et les autres simples matelots ; on les y fit monter chacun avec toute leur famille, et ils n'ont point d'autre maison, soit que les barques marchent, soit qu'elles demeurent à l'ancre. On leur fournit le riz et tout ce qui leur est nécessaire pour leur subsistance. Plusieurs d'entre eux devenaient riches, parce que, sans payer ni fret ni douane, ils mettaient sur les barques, pour leur compte, beaucoup de marchandises qu'ils vendaient à Pékin. Cela a duré jusqu'à l'empereur régnant, qui leur a défendu de charger pour eux ou pour autrui au-delà d'un certain nombre de quintaux, dont p.706 ils doivent payer trois ou quatre fois les droits de douane avant que d'arriver à Pékin. Ainsi là grâce qu'il leur a faite, comme aux autres, de pouvoir se faire examiner, leur coûte cher, et leur devient presque inutile, parce qu'étant plus pauvres qu'autrefois, ils ne peuvent fournir aux frais pour l'entretien de leurs enfants dans une étude qui est longue, lorsqu'il s'agit de parvenir à quelque grade.

Voilà sans doute, monsieur, ce qui a pu donner occasion de dire qu'il y avait des castes à la Chine : si cela suffisait pour l'assurer, on pourrait dire pareillement qu'en Europe ceux qui sont condamnés aux galères ou à l'exil font une caste particulière. Le reste des Chinois a toujours été divisé en gens de lettres, en gens de guerre, en marchands, laboureurs, artisans, comme partout ailleurs.

Venons maintenant à la fête des Lanternes, si célèbre à la Chine, et qu'on croit pouvoir mettre en parallèle avec celle qui se faisait à Saïs, d'où il semble qu'elle ait pris son origine : car la fête chinoise est bien plus récente, du moins par sa célébrité, que celle d'Égypte rapportée par Hérodote. J'ai souvent questionné les Chinois sur l'origine de cette fête ; ils m'ont tous répondu à peu près la même chose, savoir, qu'elle a été instituée pour féliciter les empereurs, et donner un spectacle au peuple au commencement de l'année. Un d'entre eux m'indiqua un livre qui a pour titre *Sse-ou-ki-yu-en*, c'est-à-dire Mémorial de l'origine des affaires et des choses. Ce livre fut fait sous la dynastie précédente en dix petits tomes ; c'est un recueil des coutumes et de leur origine. L'auteur cite les livres d'où il a tiré ce qu'il écrit. Voici comme il parle sur l'article des Lanternes.

Sous l'empereur Joui-Tsong de la dynastie des Tang, la seconde année appelée Sien-tien, un certain nommé *Peto* demanda la permission de faire allumer cent mille lanternes la nuit du 15 de la première lune. L'empereur sortit de son palais pour être témoin de ce spectacle, et pour procurer le même divertissement au peuple, il ordonna qu'on ne fermerait point les portes pendant la nuit, et qu'il serait permis de se promener dans toutes les rues sans crainte d'être arrêté. On lit dans le même livre, que sous le fondateur des Song (950 de Jésus-Christ), l'empire étant tranquille, et la récolte ayant été abondante, l'empereur voulut que la fête durât jusqu'au 18 de la même lune, pour divertir les lettrés et le peuple : mais après lui ces divertissements furent réduits à trois jours, et finissent au 17, comme il se pratique encore aujourd'hui. Cette fête est accompagnée de divers feux d'artifice.

Le même auteur ajoute plus bas que sous la dynastie des Tcheou, sans marquer l'année, on allumait des lampes aux sacrifices qu'on faisait au Chang-ti, et qu'au temps de la dynastie des Han, quand la secte de Fo eut pénétré dans le palais de l'empereur, ce prince fit allumer des lanternes pour la rendre plus célèbre.

Il y a encore un autre livre nommé *Tsien-kio-ley-chou*, qui est,

comme le précédent, une compilation de coutumes, tirées de différents livres que l'auteur avait lus. Il dit que sous les Tcheou dont la dynastie a duré plus de huit siècles, un empereur, qu'il ne nomme pas, permit, le 13 de la première lune, de sortir la nuit dans les rues, c'est-à-dire, ajoute l'auteur, qu'on alluma des lanternes.

Voilà, monsieur, tout ce que j'ai trouvé sur la fête des Lanternes : quoiqu'elle soit ancienne à la Chine, il paraît néanmoins qu'elle n'a été célèbre que sous l'empereur Joui-Tsong je vous laisse à décider qui sont les premiers en date des Chinois ou des Égyptiens.

Pour ce qui est des autres ressemblances qui se trouvent entre les deux nations, tels que sont leur attachement inviolable aux anciens usages, le respect pour les parents, pour les rois et les vieillards, l'amour des sciences et des arts, etc., je vous dirai simplement, monsieur, ce que je pense, sans prétendre qu'on doive s'en tenir à mon sentiment.

Avant la dispersion des nations, les trois enfants de Noé : Sem, Cham et Japhet, avaient appris de leur père, du moins verbalement, ce qui concernait les sciences et la doctrine des mœurs, sans parler des instructions qu'ils avaient pu recevoir avant le déluge, de ceux qui étaient les plus âgés, car ils pouvaient en profiter, puisqu'ils étaient déjà mariés quand ils entrèrent dans l'arche. Noé continua sans doute à les instruire. S'il eût voulu favoriser l'un plutôt que l'autre, son choix ne fut pas probablement tombé sur Cham, ce fils peu respectueux et maudit dans sa postérité, de laquelle sont sortis les Égyptiens : mais bien plutôt sur Sem et Japhet, qui étaient des enfants p.707 de bénédiction. Ce dernier ou ses descendants oublièrent bientôt les instructions qu'ils avaient reçues ; mais il n'en fut pas de même des descendants de Sem qui ont peuplé la Chine. Ils formèrent de bonne heure un grand empire, qu'ils entreprirent de gouverner comme une seule famille. C'était le vrai moyen de perpétuer les grandes règles pour les mœurs et pour les sciences qu'ils avaient reçues de leurs ancêtres.

Les Égyptiens furent aussi des premiers, ou même, si on les en croit

les premiers de tous qui formèrent un empire et qui cultivèrent les sciences. Ils réussirent mieux, si vous voulez, que les Chinois, parce qu'ils avaient peut-être plus de génie et d'application à l'étude ; mais après tout, on peut dire, ce me semble, que les Chinois et les Égyptiens, sans s'être rien communiqué depuis leur séparation, se ressemblent en beaucoup de choses, chacun de son côté ayant fait valoir plus ou moins son fonds, tiré de la même source, selon la diversité de son esprit, qui est d'ordinaire bien différent entre les frères, et plus encore parmi les descendants.

Ce qui me surprend, monsieur, c'est qu'on compare les Chinois avec les Égyptiens sur le respect pour les parents et les vieillards. Il faut donc que ceux-ci aient eu bien de l'horreur du péché de leur père. Je n'ai lu leur histoire que dans des recueils, et par conséquent je n'ai qu'une idée peu étendue de ce qui les regarde en détail. La grande différence qu'il y a aujourd'hui entre ces deux nations c'est que l'une est presque éteinte, et que l'autre subsiste toujours sur le même pied. Que sont devenus maintenant les Égyptiens ? où sont leurs sciences, leurs lois, leurs coutumes ? Il ne reste de leur grandeur que des masures et des colonnes brisées avec leurs inscriptions : leurs vainqueurs ont tout détruit parce que leur royaume n'était ni assez grand ni assez peuplé pour les arrêter dans leurs conquêtes.

La Chine, par une raison toute contraire, vaincue plusieurs fois, a réduit ses vainqueurs en les assujettissant à ses usages, et les a tellement changés, qu'en peu de temps on ne les reconnaissait plus. C'est une mer qui sale tous les fleuves qui s'y précipitent. Je veux dire que les conquérants de la Chine ont été obligés de la gouverner selon ses lois, ses maximes et ses coutumes. Ils n'ont pu changer ni le caractère, ni la langue chinoise, ils n'ont pas pu même introduire celle qui leur était propre, dans les villes où ils tenaient leur cour. En un mot, leurs descendants sont devenus Chinois.

La dynastie des Kin et des Yuen en est une preuve sensible, laquelle est confirmée par les Tartares Mantcheoux qui sont encore aujourd'hui sur le trône. Ils n'ont pu changer que la forme des habits et obliger les

peuples à se couper les cheveux. Tout le reste subsiste comme auparavant. Il n'y a pas encore cent ans qu'ils sont maîtres de la Chine, et ils sont déjà Chinois pour les mœurs, pour les manières et pour la figure. On ne parle que chinois, même à Pékin et dans les maisons des Mantcheoux ; ils sont même obligés d'envoyer leurs enfants à l'école pour apprendre à lire et à écrire en tartare, afin de pouvoir entrer dans les tribunaux, où les deux langues sont en usage ; et dans les provinces on ne sait ce que c'est que parler mantcheou : sur dix mille personnes, à peine en trouvera-t-on une qui puisse médiocrement s'expliquer en cette langue.

J'ai dit plus haut que les Chinois étaient descendus de Sem, sans spécifier quel est celui de ses enfants dont ils tirent leur origine. Un de nos missionnaires a écrit qu'ils descendaient de Jectan, cadet de Phaleg, l'un et l'autre fils de Heber. Les raisons qu'il en apporte prouvent peu à mon avis.

La première est que l'Écriture, après l'énumération des treize enfants de Jectan, dit : *Et facta est habitatio eorum de Messa pergentibus usque Sephar montem orientalem.* (Gen., ch. X, vers. 30.) Le pays où ils demeurent s'étendait depuis la sortie de Messa jusqu'à Sephar, qui est une montagne du côté de l'orient. Le mont Sephar est dans l'Arabie comme on en convient ordinairement, ce n'est nullement une de ces montagnes qui forment le mont Imaüs, dont l'extrémité méridionale dans le Thibet s'appelle *Cantissa* ; une autre partie où le Gange prend sa source, s'appelle *Languer* ; les parties du nord jusqu'à la Tartarie se nomment *Belgian* et aujourd'hui *Alhtai*. Ce sont des passages pour venir à la Chine, qui n'étaient pas connus de Jectan, et ces noms sont postérieurs à ceux qui ont les premiers habité les montagnes.

La seconde raison sur laquelle il s'appuie, c'est que l'empereur Yao est aussi appelé par les Chinois Yao-tang, nom qui ressemble fort p.708 à Jectan. Donc lui ou ses enfants ont peuplé la Chine. Cette preuve, si c'en est une, est bien équivoque, et sera absolument rejetée par les hébraïsants, surtout pour la personne de Jectan, dont on ne peut

prouver l'entrée personnelle à la Chine. Pour ce qui est de ses descendants, je ne vois pas qu'il y ait plus de raison d'assurer qu'ils ont fondé l'empire chinois, qu'il y en a de l'assurer des descendants de ses autres frères.

Mais quel que soit celui des enfants de Sem d'où sont sortis les Chinois, il paraît qu'en entrant dans la Chine ils en fermèrent la porte après eux, et ils ont toujours été fort exacts à ne l'ouvrir qu'aux ambassadeurs étrangers. Ce qui me paraît surprenant, c'est que leurs voisins du côté de l'occident, depuis le Thibet en allant au nord jusqu'à Chamo, qui sont aussi sans doute des descendants de Sem, soient si différents des Chinois pour les mœurs, pour la langue, pour les traits du visage et pour la configuration extérieure de tout le corps. Ce sont gens grossiers, ignorants, fainéants ; défauts essentiels mais rares parmi les Chinois. Quand il vient quelqu'un de ces Tartares à Pékin, et qu'on demande aux Chinois la raison de cette différence, ils répondent *Choui-tou-co-che*, que cela vient de l'eau et de la terre, c'est-à-dire de la nature du pays, qui opère ce changement sur le corps et même sur l'esprit de ses habitants.

Cela me paraît encore plus vrai ici que dans tous les autres pays que j'ai vus. Je me souviens qu'ayant suivi l'empereur jusqu'au quarante-huitième degré de latitude nord dans la Tartarie, j'y trouvai des Chinois de Nankin qui s'y étaient établis. Leurs enfants étaient devenus de vrais Mongoux, ayant la tête enfoncée dans les épaules, les jambes cagneuses, et dans tout l'air une grossièreté et une malpropreté qui rebutaient. D'où je conclus que si autrefois quelques Égyptiens entrèrent à la Chine et s'y établirent, ils y ont été tellement métamorphosés en Chinois qu'il n'en reste plus aucun vestige. Il en serait de même du peu de Juifs qui sont à Caifong [1], capitale de la province de Ho-nan, et des Maures répandus par toute la Chine, s'ils n'avaient eu soin de conserver des signes extérieurs de leur religion, tels que sont la circoncision, l'abstinence de la chair de cochon et

[1] Khai-foung-fou, ville que les Chinois regardaient comme le centre de la terre, parce qu'elle était au centre de l'empire.

quelques marques aux habits, comme le bonnet de toile blanche, les moustaches coupées, et la loi qu'ils se sont faite de ne s'allier qu'ensemble.

Une autre chose, monsieur, que vous avez de la peine à comprendre, c'est que les disettes soient si fréquentes à la Chine.

> « Comment se peut-il faire, dites-vous, qu'un peuple laborieux, sobre, industrieux, qui habite le plus beau pays du monde, et le plus fertile, qui est gouverné par des princes dont la prévoyance et la sagesse sont le principal caractère, soit si souvent exposé à ces famines dont les gazettes font mention, c'est-à-dire à celui de tous les fléaux qu'il est le plus aisé à l'industrie humaine d'éviter ; tandis qu'on voit en Europe des pays stériles, habités par des peuples qui manquent de plusieurs de ces avantages et qui cependant n'éprouvent jamais ou presque jamais la famine.

J'avoue monsieur, que cette objection est plausible pour ceux qui n'ont pas vu la Chine de près ; encore ne suffit-il pas d'y demeurer, il faut faire ses réflexions sur ce qui se passe à cet égard.

Vous observerez donc, monsieur, que dans un temps de disette, la Chine ne peut tirer aucun secours de ses voisins, qu'au contraire elle est obligée de leur en fournir. Commencez par la province d'Yun-nan et remontez vers le nord par les provinces de Koei-tcheou de Se-tchuen et de Chen-si, jusqu'à la grande muraille, vous ne trouverez que des montagnes affreuses, peuplées la plupart de sauvages que l'on nomme ici Miao-sse, Tchang-ko-lao, qui ont leurs chefs, leurs lois, et parlent une langue différente. Ils font souvent des irruptions dans le plat pays, et désolent de grandes contrées, sans qu'on ait jamais pu jusqu'ici les soumettre, et cette année en particulier, ils ont battu des garnisons chinoises, et pillé des villes du voisinage. Il a fallu que l'empereur fît marcher au secours vingt mille hommes tirés des provinces, pour les joindre à ceux qui gardent ordinairement les frontières.

Au nord de la Chine sont les Mongoux, nation soumise, à la vérité,

mais très paresseuse, et qui ne sème du millet que pour son usage ; leurs troupeaux suppléent à ce qui leur manque pour leur nourriture. Plusieurs pauvres Chinois, voisins de la grande muraille, qui p.709 eurent permission de la passer il y a trente ou quarante ans, ont défriché et cultivent les meilleurs endroits d'où ils tirent plus de menus grains qu'ils n'en peuvent consommer. Ce qu'ils ont de trop, ils le font passer à la Chine.

Au nord-est est la province de Leao-tong, que j'ai parcourue d'un bout à l'autre. Sa capitale s'appelle Chin-yang, que les Mantcheoux nomment Moucden [1]. Tout le pays ressemble fort à la Lorraine et au comté de Bourgogne : il est très fertile, mais trop éloigné d'ici pour le transport des grains qui n'est praticable qu'en hiver. C'est le temps où l'on apporte de là à Pékin quantité de venaison gelée et de poissons glacés ou habillés de glace, selon l'expression chinoise.

La Corée ne fournit point de grains à la Chine : les provinces de Kiang-nan et de Tche-kiang ont la mer à l'orient, et le Japon à trois ou quatre journées ; cependant aucun de leurs vaisseaux, que je sache, ne s'est hasardé d'y aller chercher des vivres, soit que le Japon, déjà trop peuplé, n'en ait pas de reste, ou que depuis qu'il a fermé ses ports il y ait trop d'avanies à essuyer.

La province de Fo-kien au sud touche la mer, et a vis-à-vis d'elle l'île de Formose dont il n'y a qu'une lisière qui appartienne à la Chine : quand elle souffre de la disette, il faut lui fournir des grains [2].

La province de Quang-tong n'a rien au sud que la mer et des terres éloignées. Je me souviens qu'une certaine année le riz étant extrêmement cher, l'empereur Cang-hi me fit appeler avec un autre

---

[1] C'est la province de Liao-toung, qui forme le département de Ching-king, dans la Mandchourie, au nord de la Grande Muraille. Moukden est en effet le chef-lieu de ce département, dans lequel le blé rend le centuple de la semence. L'empereur Kien-long a écrit de sa main une description de ce pays.

[2] L'île de Formose, qui fut occupée d'abord par les Japonais, puis par les Hollandais, a été prise par les Chinois et déclarée partie intégrante de leur empire. Ils y ont un gouverneur et dix mille hommes de troupes, mais leur autorité n'est bien reconnue que sur la côte occidentale, et, comme au temps du père Parennin, sur la lisière qui est en face de la province de Fou-Kiao.

jésuite portugais, et nous demanda si la ville de Macao ne pourrait pas fournir du riz à celle de Canton, jusqu'à ce que celui qu'il y faisait conduire des autres provinces y fût arrivé. Il fut fort surpris de nous entendre dire que Macao n'avait de son fonds ni riz, ni blé, ni fruits, ni herbes, ni viande, et qu'elle tirait de la Chine généralement tout ce qui était nécessaire pour sa subsistance.

J'ai fini le tour de la Chine, et vous voyez, monsieur, que ses voisins ne peuvent lui servir de ressource dans l'occasion. Elle est donc toujours à peu près dans la même situation où se trouva la France en 1709. Quoiqu'elle eût de riches voisins, elle n'en put rien tirer. Ils lui étaient même à charge, puisqu'ils s'opposaient de toutes leurs forces au secours qu'elle pouvait se procurer d'ailleurs. Voisins ennemis, voisins pauvres, cela revient au même par rapport au secours qu'on attend dans la disette.

Cela supposé, il faut que la Chine se nourrisse elle-même, et qu'elle tire de ses différentes provinces de quoi faire subsister cette foule innombrable d'habitants ; c'est ce qui a fait dans tous les temps l'objet et l'attention des bons empereurs. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a établi des greniers dans toutes les provinces et, dans presque toutes les villes un peu considérables, pour le soulagement du peuple dans les temps difficiles. On lit encore les ordonnances et les déclarations des anciens empereurs, remplies des expressions les plus tendres pour leurs sujets qui souffrent. Ils ne peuvent, disent-ils, ni boire, ni manger, ni prendre de repos qu'ils n'aient soulagé la misère publique.

Je crois que cela était sincère du temps que la Chine était gouvernée par des empereurs de sa nation, qui regardaient leurs sujets comme leurs propres enfants, et que l'exécution suivait de près les ordres qu'ils portaient. Aujourd'hui la théorie est encore la même, les ordres se donnent de la même manière, et ils imposent aisément dans les provinces à ceux qui les entendent publier. Mais à la cour, on réduit à leur juste valeur toutes ces brillantes expressions, auxquelles la pratique ne répond qu'à demi, faute de prendre des voies efficaces pour leur exécution. C'est, dans l'empereur, même affection pour ses

peuples, mais elle n'est pas égale dans les officiers sur l'attention desquels il se repose. Voici donc ce qui arrive :

Quand la récolte manque dans une province, ou seulement dans une contrée, soit par une sécheresse extraordinaire, soit par quelque inondation subite, les grands mandarins ont recours aux greniers publics ; mais p.710 souvent les trouvant vides, comme je le dirai plus bas, ils font faire des informations, des examens, des recherches, et diffèrent à en informer la cour, parce que ce sont des nouvelles désagréables. Ne pouvant plus différer, ils envoient enfin leurs mémoriaux. Ces mémoriaux, parvenus aux tribunaux de Pékin, passent par plusieurs mains, et ne sont portés qu'après plusieurs jours à l'empereur. Aussitôt le prince ordonne aux grands de s'assembler, et de délibérer sur les moyens de soulager la misère du peuple. En attendant, il fait de très belles déclarations, qu'on appelle *chang-yu*, c'est-à-dire, paroles d'en haut, et qu'on publie par tout l'empire. Vient ensuite la résolution des tribunaux, qui est ordinairement de supplier l'empereur de charger de ce soin des mandarins de la cour, sages et désintéressés ; quelquefois ils les proposent eux-mêmes au prince ; quand ils sont nommés, on leur déclare l'ordre impérial : si l'on veut qu'ils fassent diligence, on leur fournit des chevaux de poste, & dès lors ils sont nourris aux dépens du public. Si on ne leur en offre point, il faut qu'ils marchent à leurs frais, et alors ils demandent du temps pour se préparer à leur départ ; on leur accorde un certain nombre de jours ; ils demandent ensuite où ils prendront le riz, ou bien de l'argent pour en acheter, s'il n'y en a pas sur les lieux. Enfin ils veulent voir Sa Majesté, pour recevoir ses dernières instructions : on les réprimande de ce qu'ils ne sont pas encore en chemin. Ils partent donc ; on les voit passer : « Voilà des commissaires, dit le peuple, qui vont nourrir les pauvres de telle province » : ils reçoivent des applaudissements partout où le mal n'est pas ; mais ceux qui souffrent ont du temps de reste pour mourir de faim avant que le remède arrive. Ceux qui n'attendent pas à l'extrémité, se traînent, comme ils peuvent, jusqu'aux autres lieux où ils croient pouvoir subsister, et laissent toujours en chemin une grande partie de leur troupe qui meurt de misère.

Voilà ce qui se pratique ordinairement dans les provinces les plus éloignées, car à la cour, et dans les provinces voisines, il y a des provisions de riz pour dix ans [1]. Le prix n'augmente jamais à Pékin, et s'il montait tant soit peu haut, l'empereur ferait vendre le sien au peuple au prix ordinaire. Les lenteurs pour les autres provinces viennent de plusieurs autres causes. J'en toucherai quelques-unes qui suffiront pour vous mettre au fait.

La première est que les grands mandarins, qui ont soin en chef des greniers publics, en confient la garde à de vraies harpies ; ce sont des loups affamés qui gardent une boucherie : ces canailles usent de mille artifices pour voler ; ils représentent aux premiers mandarins, et ceux-ci à l'empereur, que le riz est trop vieux, que l'humidité le pourrit, que les vers le rongent, qu'il faut absolument le renouveler ; que le plus court moyen serait de le vendre pour en acheter de nouveau, mais qu'il y aurait beaucoup à perdre pour l'empereur ; qu'il vaut mieux le distribuer à des gens sûrs dans les lunaisons où il est plus cher, et qu'ils en rendront de bon à la première récolte, et même avec usure. Aussitôt que la permission leur est accordée, ils vendent ce riz, qui est bon, à des gens riches, qui le payent argent comptant, et en font trafic. Quand la visite se fait des greniers, ces fripons montrent de grands coffres à fond double, où il y a un peu de riz ils disent que les autres sont vides, parce que la récolte ayant été mauvaise, on n'a pu en rendre qu'une partie ; que le reste viendra peu à peu, qu'il ne faut pas presser les débiteurs, de crainte qu'ils ne désertent la province. Si pour lors il arrive une disette, on en informe la cour ; ordre vient d'ouvrir les greniers, qu'on trouve presque entièrement dégarnis. Les mandarins, qui souvent n'en ont tiré aucun profit, sont punis pour leur négligence ; on les casse, on les rappelle ; les rats de greniers, comme on les nomme ici, sont saisis, enchaînés, fouettés, exilés, tous enfin sont condamnés à payer solidairement. Cela demande du temps, et ne remédie point au mal présent ; le peuple attend, espère, et meurt sans

[1] Le riz et les autres grains que l'on conserve dans les magasins des différentes provinces s'élève constamment à 5 ou 6 milliards de livres pesant.

être soulagé : l'abondance revient quand la province est déchargée de ses bouches inutiles.

La seconde cause de la disette n'est pas seulement, comme on se le persuade, la multitude du peuple chinois : j'avoue qu'elle y contribue beaucoup, cependant je crois que la Chine fournit des grains suffisamment pour la subsistance de tous ses habitants ; mais c'est qu'on ne ménage pas assez les grains, et qu'on p.711 en fait une consommation étonnante pour faire du vin et de l'eau-de-vie ou de la raque. Voilà l'une des grandes sources du mal, tant dans les provinces du sud que dans celles du nord. Ceux qui gouvernent ne l'ignorent pas, mais ils n'y apportent qu'un remède inefficace. Par exemple, on a fait plusieurs fois des défenses dans cette province de Pe-tcheli de faire de la raque, l'ordre de la cour est affiché partout, et publié dans toutes les villes par les gouverneurs. Des officiers préposés à faire la visite parcourent les laboratoires, détruisent les fourneaux, si l'on n'a pas de quoi leur donner ; mais si on leur donne de l'argent, ils passent outre, et vont ailleurs faire le même manège. Le mandarin fait quelquefois la visite lui-même, on saisit les ouvriers, on les met en prison, on les condamne au fouet, à porter la cangue, mais jamais à la mort. Ainsi les faiseurs de vin changent de lieu, se cachent, et recommencent.

Tout cela a l'air d'une pure comédie, car ni dans la ville, ni ailleurs, on ne défend point la vente du vin et de la raque. Il entre tous les jours à Pékin grand nombre de charrettes remplies de cette marchandise ; on en paye la douane à la porte ; elle se vend publiquement dans plus de mille boutiques répandues dans la ville et dans les faubourgs. Si l'on voulait efficacement l'exécution des ordres qu'on a portés, ne ferait-on pas fermer les boutiques qui vendent cette raque ? N'en défendrait-on pas le débit sous peine d'une grosse amende pour la première fois, et de l'exil pour la seconde ? Mais il coûterait trop à ceux qui doivent donner l'exemple, de s'interdire cette liqueur.

La disette n'est pas le seul inconvénient de cette raque, elle est encore la cause la plus ordinaire des fréquents incendies qui arrivent dans les villes et surtout à Pékin. Voici comment. Les Chinois ne

boivent ni vin ni raque qu'ils ne l'aient fait chauffer ; c'est surtout le soir, avant de se coucher, qu'ils en font usage, principalement les marchands, les artisans et les soldats. Ils ont chacun, dans la chambre où ils couchent, un fourneau à charbon de pierre où ils font cuire le riz, le thé, et chauffer en même temps l'estrade de briques où ils couchent. C'est sur le même fourneau que le soir ils font chauffer cette forte boisson ; ils la prennent en mangeant des herbes salées et s'en enivrent à peu de frais. Si par mégarde, ou étant à moitié ivres, ils laissent tomber de cette raque dans le feu, la flamme s'élève bientôt jusqu'au plancher qui n'est fait que de nattes d'osier ou de châssis de papier, et dont la hauteur n'est que de trois ou quatre pieds au-dessus de la tête d'un homme alors dans un instant toute la chambre est en feu, et parce que les boutiques où couchent les marchands et la plupart des maisons du peuple ne sont pas séparées de leurs voisins par de maîtresses murailles, que souvent les charpentes sont liées ensemble, le feu s'étend avec rapidité et fait de grands ravages avant qu'on ait pu l'éteindre.

Ajoutez à cela que l'usage trop fréquent de cette boisson fait mourir quantité de menu peuple d'une maladie qu'on nomme *ye-che*, à laquelle on n'a pu trouver aucun remède. Cette liqueur brûle peu à peu le gosier et dessèche tellement l'œsophage et l'orifice supérieur, qu'on ne peut plus rien avaler, pas même de l'eau ; ainsi c'est une nécessité de mourir faute d'aliments.

Si la disette n'éclaircissait pas de temps en temps ce grand nombre d'habitants que contient la Chine, il serait difficile qu'elle pût subsister en paix. Il n'y a point de guerre comme en Europe, ni de peste, ni de maladies populaires ; à peine en voit-on dans un siècle. Il est vrai pourtant que tous les ans, à la troisième ou quatrième lune, une sorte de maladie court parmi le peuple ; mais elle emporte très peu de monde, parce qu'elle cesse dès qu'il tombe de la pluie.

Cependant, si lorsque la disette arrive on négligeait tout à fait d'y apporter remède, on verrait bientôt s'attrouper de petits voleurs, leur nombre croîtrait peu à peu et pourrait causer du trouble dans une

province ; c'est pourquoi on ordonne, on va, on vient, on transporte, on paraît se donner beaucoup de mouvements ; tout cela amuse, jusqu'à ce qu'il ne reste pas plus de gens affamés qu'on en veut ou qu'on en peut secourir ; ainsi, quand ce n'est pas le motif d'une charité chrétienne qui fait voler au secours des pauvres, mais seulement la raison d'État ou une compassion purement naturelle, il est rare que ceux qui souffrent soient soulagés quand il faut et de la manière qu'il le faut.

Vous me demandez, monsieur s'il paraît ici des aurores boréales, et vous souhaitez que p.712 je vous en rende compte : c'est sur quoi je ne puis vous contenter ; le ciel nous refuse ici ces beaux spectacles qu'il vous prodigue à Paris ; je croirais presque que c'est par compassion envers les pauvres mathématiciens chinois, pour les raisons que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire. J'attends avec impatience votre excellent ouvrage sur ce phénomène, et je le lirai avec autant d'attention que de plaisir, aussitôt que je l'aurai entre les mains ; j'espère y trouver l'éclaircissement de quelques doutes que j'ai sur cette matière, et qu'il serait inutile de vous exposer en détail ; je vous dirai seulement qu'il ne me semble pas que tant de feu, tant de lumières puissent tirer leur origine de notre air, je veux dire de ce corps fluide qui entoure toute la terre, qu'on nomme atmosphère ; que nécessairement il doit y avoir au-dessus d'autres matières inflammables qui ne soient point en repos, qui circulent, qui montent, qui descendent quelquefois assez bas pour atteindre l'extrémité ou les pointes de notre atmosphère, et s'enflammer de quelque manière que ce soit, ou par la fermentation que peut causer ce mélange, ou par attrition contre des corps hétérogènes, comme nous voyons sortir du feu de la pierre qui heurte contre l'acier, et qu'il n'est pas nécessaire que ces corps qui se choquent soient d'un volume sensible, ni d'une pesanteur que les parties supérieures de notre atmosphère ne puissent soutenir jusqu'à un certain terme et les faire surnager. Croyez-vous, monsieur, que notre atmosphère terrestre soit si ronde qu'elle n'ait pas ses hauts et ses bas, des pointes, des pyramides qui s'élèvent plus ou moins selon la qualité du lieu de la terre auquel elles répondent

perpendiculairement ? car il me semble que l'atmosphère n'est pas partout également grossière, épaisse, serrée ou pesante ; qu'elle suit la nature du pays, et que les colonnes d'air les plus grossières pressent les plus subtiles, et les font monter au-dessus des autres ; elles peuvent par conséquent rencontrer aisément cette matière dont j'ai parlé et prendre feu, supposé qu'elles y aient de la disposition, c'est-à-dire qu'elles aient plus de particules de soufre, ou d'autres matières inflammables que les autres colonnes ou assises d'air voisin.

Le retour des aurores boréales marque assez que la matière qui les occasionne va, vient, s'approche, s'éloigne de nous. Mais d'où vient ce mouvement irrégulier ? quelle est la cause qui le lui imprime ? l'aurore a-t-elle quelques rapports, quelques liaisons avec les autres phénomènes extraordinaires, comme la lumière zodiacale, les comètes, etc. ? c'est ce que je ne sais pas, et que j'apprendrai sans doute par la lecture de votre ouvrage.

Avant de fermer ma lettre, je la finis par une nouvelle de ce pays-ci qui nous intéresse fort, et à laquelle vous prendrez peut-être quelque part. Le 7 d'octobre, l'empereur Yong-tching ayant donné audience à son ordinaire, depuis environ midi jusqu'à deux heures, se sentit incommodé ; il se retira pour prendre du repos et quelques remèdes. Le même jour, avant neuf heures du soir, il mourut à sa maison de plaisance nommée Yuen-ming-yuen, âgé de cinquante-huit ans, la treizième année de son règne. Son corps fut apporté après minuit au palais de la ville, comme s'il eût été simplement malade. On publia quelques jours après qu'il n'était mort que le huitième du mois, vingt-troisième de la huitième lune.

De plusieurs enfants qu'il a eus, il ne lui en reste que trois ; aucun d'eux n'est légitime, l'impératrice étant morte depuis quelque temps sans lui avoir donné d'enfants. L'aîné des trois, âgé de vingt-six ans, a monté sur le trône sans aucune contradiction, quoiqu'il n'ait été nommé que secrètement prince héritier, ainsi qu'il l'a déclaré lui-même devant tous les grands, en leur marquant l'année, le jour, et le lieu où l'acte était déposé.

Le peuple, instruit de l'éclipse solaire qui devait arriver au bout de huit jours, ne manqua pas de gloser sur cette mort subite, comme si elle y eût influé d'avance, car tout le reste de l'année court sur le compte du défunt ; la suivante change de nom, c'est par elle que commence le nouveau règne, et il est déjà arrêté qu'elle s'appellera Kien-long.

Enfin le 16e d'octobre l'éclipse devait être de 8 doigts 21 minutes ; elle devait commencer à 7 heures et 3 quarts 2 minutes, et finir à 10 heures et 1 quart 3 minutes ; mais ce qui est extraordinaire en cette saison, dès le matin le ciel se couvrit de nuages, de sorte qu'on n'en vit ni le commencement ni la fin. Ces nuages furent d'autant plus désagréables pour nous, que la veille de l'éclipse et le jour suivant, le temps fut très serein. Les mathématiciens chinois, qui observaient sur la tour avec les p.713 pères Kegler et Pereyra, se réjouissaient de n'avoir presque rien vu. Ils allèrent bien contents en rendre compte au nouvel empereur, en le félicitant de ce que le Ciel, pour récompenser sa piété et ses autres vertus, lui avait épargné le chagrin de voir le soleil éclipsé. Cela seul ne confirme-t-il pas, monsieur, ce que j'ai dit plus haut, que l'astronomie languira toujours à la Chine ? Et comment y ferait-elle quelques progrès, si ceux qui sont seuls chargés d'observer le ciel ne souhaitent rien tant que de n'y voir rien d'extraordinaire ? J'ai l'honneur d'être, etc.

@